

**Université Lumière Lyon 2**

**Ecole doctorale : ScSo (Histoire, géographie, aménagement,  
urbanisme, archéologie, science politique, sociologie,  
anthropologie)**

*Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes*

**Le cardinal de Bonald et la question du  
travail (1840-1870)**

par Gabriel MAS

Thèse de doctorat d'Histoire

sous la direction de Christian SORREL

présentée et soutenue publiquement le 17 décembre 2007

Composition du jury :

Jacques Olivier BOUDON, professeur à l'université Paris 4

Christian SORREL, professeur à l'université Lyon 2

Philippe BOUTRY, professeur à l'université Paris 1

Claude PRUDHOMME, professeur à l'université Lyon 2

## Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité - pas d'utilisation commerciale - pas de modification](#) » : vous êtes libre de le reproduire, le distribuer et le communiquer au public à condition de mentionner le nom de son auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ou l'utiliser à des fins commerciales.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier pour l'aide qu'ils m'ont apportée :

M. M. Bernard Delpal et Christian Sorrel qui ont dirigé mes recherches.

Les personnes qui m'ont aimablement reçu sur les lieux de recherche.

Les amis qui m'ont encouragé dans la poursuite de mon travail.

Marie-Claude, qui m'a aidé dans la saisie informatique.

Et en particulier ma femme, Danièle, qui a assuré la saisie informatique et m'a aidé et soutenu tout au long de ce travail.

## ABREVIATIONS UTILISEES

<b>A.A. de Lyon</b>	Archives de l'archevêché de Lyon
<b>A.N.</b>	Archives nationales
<b>A.D.R.</b>	Archives départementales du Rhône
<b>A.D.L.</b>	Archives départementales de la Loire
<b>A.D.H.L.</b>	Archives départementales de la Haute-Loire
<b>A.M. de Lyon</b>	Archives municipales de Lyon
<b>A.R. Saint-Joseph de Lyon</b>	Archives des religieuses Saint-Joseph de Lyon
<b>B.M. du Puy</b>	Bibliothèque municipale du Puy
<b>B.M. de Saint-Etienne</b>	Bibliothèque municipale de Saint-Etienne
<b>B.M. de Lille</b>	Bibliothèque municipale de Lille
<b>B.N.F.</b>	Bibliothèque nationale de France
<b>D.R.H.</b>	Direction des ressources humaines
<b>O.P.M.</b>	Œuvres pontificales missionnaires
<b>P.U.</b>	Presses universitaires
<b>S.S.V.P.</b>	Société de Saint-Vincent-de-Paul

## INTRODUCTION

Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux penseurs ont vu dans le travail le moyen privilégié de l'épanouissement de l'homme et plusieurs auteurs ont souligné que, dans la ville de Lyon, on associait tout particulièrement le travail avec la foi chrétienne. En effet, à partir des années 1830, les écrivains ont résumé volontiers le génie de la ville dans la formule "prière et labeur"<sup>1</sup>. Or, en 1840, à la tête du diocèse de Lyon, qui était alors un des plus industrialisés de France, a été nommé un archevêque ouvert aux problèmes posés par les changements économiques, Mgr de Bonald. Il nous a donc paru opportun d'entreprendre ce travail de recherche intitulé "Le cardinal de Bonald et la question du travail (1840-1870)".

Le roi Louis-Philippe, qui a désigné Mgr de Bonald pour le siège de Lyon, a mis en place, en 1830, un régime qui a noué des liens étroits avec la bourgeoisie<sup>2</sup>. La France connaît alors un essor économique et une expansion industrielle, malgré quelques crises. La sidérurgie se développe et le textile se mécanise largement après 1840, même si cette industrie est dominée par l'artisanat jusqu'à la fin du siècle. Pour le développement du chemin de fer, l'Etat a pris en charge la construction des lignes, avec la loi votée en 1842. Le Second Empire amplifiera l'effort de l'Etat dans le domaine économique et verra se mettre en place un système bancaire performant. L'agriculture reste, toutefois, l'activité dominante et amorce une lente modernisation. Si la population française augmente peu, à cause de la baisse de la natalité, les villes industrielles connaissent cependant un développement rapide<sup>3</sup>.

Pour les pauvres, la conjoncture économique est restée défavorable sous la monarchie de Juillet. La diffusion du machinisme a prolétarisé une main d'œuvre surabondante en raison de la pression démographique des campagnes et du poids exercé sur les salaires par l'emploi des femmes et des enfants. La durée du travail s'est allongée pour l'ouvrier, sans compenser les conditions précaires de son existence. Or, celui-ci est isolé, car la loi Le Chapelier a supprimé, en 1791, l'association, et le code pénal punit sévèrement la grève. De plus, la vente, pendant la Révolution, des biens provenant des legs charitables, a beaucoup aggravé la situation matérielle des hôpitaux<sup>4</sup>.

Comment l'Eglise et les catholiques ont-ils réagi face à ces problèmes ? Pour répondre à cette question, nous avons d'abord à nous interroger sur la situation du catholicisme sous la monarchie de Juillet. Depuis 1830, le catholicisme n'était plus religion d'Etat, mais de la majorité des Français. La loi Guizot de 1833 avait tout de même accordé à l'Eglise la liberté de l'enseignement primaire, avec une instruction morale et religieuse obligatoire. De plus, l'essor des congrégations, surtout féminines, allait permettre à l'Eglise d'assurer son rôle, non seulement dans les écoles, mais aussi dans des lieux permettant de reconstituer le réseau

---

<sup>1</sup> Joseph Bard, l'écrivain catholique qui a chanté la gloire de Lyon et proposé cette devise, affirmait en 1836, que la ville incarnait une alliance parfaite de la piété et de l'industrie. (Pierre Yves SAUNIER, *L'esprit lyonnais – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, C.N.R.S. Editions, 1995, 133 p. (pp. 5, 46-47).

<sup>2</sup> Ainsi, au cours des deux premières années du règne, deux banquiers, Laffitte et Périer, furent présidents du conseil.

<sup>3</sup> Vincent ADOUMIE, *De la monarchie à la république. 1815-1879*, Hachette supérieur, 2004, 255p. (pp. 133-147). Le chiffre de la population française est passé de 32,5 millions d'habitants en 1831 à 38 millions en 1866. Saint-Etienne fait partie des villes qui ont connu la plus forte croissance avec une population qui, de seulement 33 000 habitants en 1831, a atteint le chiffre de 133 000 en 1872.

<sup>4</sup> Car les legs étaient effectués, auparavant, en faveur des hôpitaux, des hospices, des chapitres et des paroisses (Gérard CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Hachette Supérieur, 1999, 254 p. (p. 43).

d'assistance traditionnel de la charité chrétienne : ouvroirs, refuges, salles d'asile<sup>5</sup> etc. Mais, si la présence des catholiques auprès des pauvres est restée forte, considérait-ils, et en particulier leurs évêques, cette pauvreté comme habituelle, ou pensaient-ils qu'il s'agissait là d'une nouvelle pauvreté, touchant le monde ouvrier et impliquant de nouvelles solutions ?

Nous aurons naturellement à répondre à cette question en étudiant l'épiscopat de Mgr de Bonald, mais, auparavant, examinons comment l'historiographie française a perçu l'attitude du clergé et des catholiques, face à un monde du travail en pleine transformation. Pour les catholiques qui ont pris conscience de ce problème nouveau, d'un problème social, l'expression "catholicisme social" est apparue vers 1839<sup>6</sup>, mais jusqu'à l'encyclique "Rerum Novarum", promulguée en 1891, on parla aussi bien d'"économie sociale chrétienne" et de "socialisme chrétien" que de "catholicisme social"<sup>7</sup>. Le premier ouvrage majeur de la recherche universitaire sur le catholicisme social, concernant la période que nous étudions, est celui de Jean-Baptiste Duroselle, paru dans l'après-guerre<sup>8</sup>. Après avoir évoqué les pionniers du catholicisme social des années 1830, en particulier l'économiste de Coux, disciple de Lamennais, et le préfet du Nord, Villeneuve-Bargemont, l'auteur situe la naissance du mouvement catholique social dans les milieux socialistes chrétiens et dans les milieux conservateurs, surtout légitimistes, entre lesquels les catholiques libéraux, tout particulièrement Ozanam, ont établi des liens, dans l'ambiance de fraternité précédant l'année 1848. Duroselle accorde une place importante aux événements de la seconde République, dont les troubles sociaux ont creusé un fossé profond entre démocrates chrétiens et conservateurs et dont l'issue, avec le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte, a provoqué la disparition de l'école sociale-démocrate. Il voit comme trait commun des catholiques sociaux, qui ont été mal soutenus par la masse des catholiques, leur refus de la violence et l'importance qu'ils accordent à la loi morale de même qu'à la solidité des liens familiaux. Par ailleurs, il regrette l'évolution suivie par le catholicisme social sous le Second Empire, avec le triomphe de la tendance paternaliste des catholiques sociaux conservateurs et le faible engagement des confrères de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans les œuvres sociales<sup>9</sup>. On peut remarquer que les institutions et les militants du catholicisme social évoqués par Duroselle s'inscrivent dans le cadre d'une histoire interne sans lien avec la société moderne. Ainsi, il ne tient pas compte de la perception de la question sociale par les milieux philanthropiques sous la monarchie de Juillet<sup>10</sup>. De plus, ses affirmations, soulignant que la grande majorité des évêques n'avaient pas pris conscience d'un problème ouvrier<sup>11</sup>, ont été remises en question

---

<sup>5</sup> Ibid., p. 44.

<sup>6</sup> Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)*, Privat, 2000, 287 p. (p. 103).

<sup>7</sup> Jean-Marie MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne – Principes romains, expériences françaises*, Le Cerf, 1986, 288 p. (p. 133).

<sup>8</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, P.U.F., 1951, 787 p. Il avait été précédé par l'ouvrage d'Henri ROLLET, *L'action sociale des catholiques en France (1871-1900)*, Boivin, 1947, T. 1, 726 p., suivi plus tard d'un deuxième tome, concernant la période 1900-1914, Desclée de Brouwer, 1958, 406 p.

<sup>9</sup> Jacques-Olivier BOUDON [*Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Le Cerf, 2001, 557 p. (p. 134)] reproche à Duroselle d'avoir focalisé son intérêt sur la seconde République et sur l'échec de l'alliance entre l'Eglise et la classe ouvrière, négligeant ainsi la période suivante. Il fait un reproche similaire à Pierre Pierrard qui, dans son ouvrage [*L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Hachette, 1984, 600 p. (p.257)] a affirmé que le catholicisme social du second Empire a été "incapable d'imaginer, en dehors du patronage des classes laborieuses par les classes dirigeantes, et de l'activité charitable, des rapports économiques et sociaux originaux"

<sup>10</sup> Denis PELLETIER, [Les pratiques charitables françaises entre "histoire sociale" et "histoire religieuse". Essai d'historiographie critique], in Denis PELLETIER et Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (dir.), *La charité en pratique – Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, P.U. de Strasbourg, 1999, 217 p. (p. 35).

<sup>11</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870) ...*, p. 235.

par les recherches du Père Droulers<sup>12</sup> et plus tard par les monographies diocésaines, concernant en particulier les régions touchées par la Révolution industrielle.

La démarche centrée sur les problématiques d'ordre politique et ecclésiastique a longtemps dominé l'historiographie du catholicisme social. Toutefois, l'histoire religieuse s'est dégagée progressivement de l'histoire confessionnelle engagée, sous l'impulsion d'universitaires chrétiens, comme Gabriel Le Bras, qui ont entrepris une histoire de la religion comme fait social. A la même époque, au cours des années 1960, avec l'avènement du modèle d'Ernest Labrousse, les historiens qui ont vu dans l'histoire sociale une "histoire totale", ont laissé peu de place au fait religieux dans leurs recherches<sup>13</sup>. Un livre faisant l'objet d'un numéro spécial de la revue *Le mouvement social*, a tout de même pu relater l'organisation d'une table ronde, en 1974, entre des spécialistes d'histoire religieuse, d'histoire sociale et des représentants de la sociologie religieuse<sup>14</sup>, qui ont expliqué la stratégie de l'Eglise à l'égard de la société moderne et dans ses rapports avec le monde ouvrier. Le livre présente non seulement les résultats de la table ronde, mais aussi un ensemble de réflexions d'un sociologue et de deux historiens, qui permettent de voir comment se posait alors, le problème de la déchristianisation ouvrière<sup>15</sup>. Emile Poulat passe en revue les diverses explications données au processus de déchristianisation, dont celles du sociologue qui fait appel aux déterminismes sociaux avec l'industrialisation, les conditions d'existence, etc. Jean Bruhat évoque volontiers des arguments économiques, dont la justification par l'Eglise du capitalisme, qui explique pourquoi les ouvriers se sont détachés d'elle. Yves-Marie Hilaire situe ce détachement sous la monarchie de Juillet et le Second Empire, même si les ouvriers, dans le Nord, restent attachés aux rites de passage. Or, vingt-cinq ans plus tard, les historiens, dont Yves-Marie Hilaire, ont remis en question le constat d'une déchristianisation qui aurait été continue dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce dernier souligne que dans le Nord-Pas-de-Calais, la déchristianisation n'est pas linéaire, que le détachement religieux est variable dans les villes et que la christianisation a même progressé après 1850<sup>16</sup>. Les premières thèses qui portaient sur les diocèses déchristianisés, comme celui d'Orléans<sup>17</sup>, ont accredité la première hypothèse d'un processus continu d'éloignement de l'Eglise, mais le détachement ouvrier

---

<sup>12</sup> Paul Droulers a montré dans plusieurs articles qu'une dizaine d'évêques avaient dénoncé dans leurs mandements, qui eurent peu d'écho dans la presse, la détérioration des conditions de travail des ouvriers, et en particulier des enfants, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a, entre autres, écrit un article, en 1957, concernant "le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon, avant 1848", dans la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, et un autre article, à propos du même archevêque, dans *les Cahiers d'histoire*, en 1961, intitulé "le cardinal et la grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1844".

<sup>13</sup> Sous l'influence marxiste, ils analysent les croyances comme le reflet d'un certain état des rapports de production. (Denis PELLETIER, "Les pratiques charitables françaises entre « histoire sociale » et « histoire religieuse ». Essai d'historiographie critique" ..., pp. 35-37). Voir aussi Bruno DUMONS, "Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine", in *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, T. 86, n°217, juillet-décembre 2000, pp. 561-563. L'histoire religieuse et l'histoire sociale se trouvaient donc alors en situation de rivalité.

<sup>14</sup> François BEDARIDA et Jean MAITRON (dir.), *Christianisme et monde ouvrier*, Cahier du "Mouvement social" n°1, Les Editions ouvrières, 1975, 300 p. La table ronde avait pour thème : "D'aujourd'hui à hier, perspectives présentes et regards rétrospectifs sur l'Eglise et le monde ouvrier" (pp. 11-34 de l'ouvrage).

<sup>15</sup> Emile POULAT (sociologue du religieux), "Déchristianisation du prolétariat ou dépérissement de la religion", pp. 77-78 ; Jean BRUHAT (historien du social), "Anticléricalisme et mouvement ouvrier avant 1914 – Esquisse d'une problématique", pp. 79-115 ; Yves-Marie HILAIRE (historien du religieux), "Les ouvriers de la région du Nord devant l'Eglise catholique – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle", pp. 223-243.

<sup>16</sup> Gérard CHOLVY et Yves-Marie HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Privat, 2000, 256 p. (pp. 52-56).

<sup>17</sup> Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans sous l'épiscopat de Mgr Dupanloup*, 1962.

dans les villes pouvait être antérieur à l'industrialisation et il a subsisté des noyaux durs de résistance à la déchristianisation<sup>18</sup>.

Les années 1970 ont vu aussi l'émergence des débats à propos des liens entre le catholicisme social et le "catholicisme intransigeant", à la suite de la parution de l'article de Jean-Marie Mayeur : "Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne", suivi plus tard d'un recueil d'articles, dont le premier, cité<sup>19</sup>. Le catholicisme intransigeant se fonde sur un refus total de la société née de la Renaissance, de la Réforme et de la Révolution, marquée par l'individualisme, le rationalisme et le phénomène de sécularisation. Il critique donc tous les types de libéralisme. Parmi les plus illustres représentants de cette tradition, on trouve Louis de Bonald, le père du cardinal qui, condamnant le libéralisme économique, déplorait que le commerce soit "l'unique religion des sociétés"<sup>20</sup>. Les catholiques intransigeants aspirent à un retour au monde traditionnel, avec une société organisée, faite de corps et d'associations ; ils peuvent donc être qualifiés d'"intégraux", dans la mesure où ils veulent mettre la religion dans toute la vie et instaurer le règne social du Christ<sup>21</sup>. On voit donc que ces catholiques deviennent tout naturellement des catholiques sociaux puisqu'il est de la compétence de l'Eglise de parler des problèmes de société<sup>22</sup>, en conformité, d'ailleurs, avec l'Evangile. De plus, ils pensent qu'il est urgent de reconquérir la société moderne qui substitue "aux hiérarchies naturelles", l'initiative individuelle et le profit capitaliste<sup>23</sup>. Le catholicisme social ne peut pas, bien sûr, s'identifier complètement au catholicisme intransigeant, en particulier avant 1848, où Buchez et ses disciples formulaient une critique beaucoup plus radicale du libéralisme économique que les autres catholiques préoccupés par la question sociale.

A partir des années 1970-1980, l'histoire sociale a réévalué le fait religieux en s'interrogeant sur la pertinence du modèle labrousse. Ainsi, les thèses de M. Agulhon et A. Corbin intègrent le fait religieux dans l'explication de la transformation des sociétés. Mais le regard qu'elles portent sur une "déchristianisation" précoce pose question<sup>24</sup>. L'histoire

---

<sup>18</sup> Gérard CHOLVY, "Débats et combats autour de notre histoire religieuse contemporaine", in *Mélanges offerts à Gérard Cholvy*, Montpellier, 2004, 643 p. (pp. 55-65).

<sup>19</sup> L'article est paru dans *Annales, Economie, Société, Civilisation*, mars-avril 1972. Les articles sont parus dans l'ouvrage : *Catholicisme social et démocratie chrétienne – Principes romains, expériences françaises*, Le Cerf, 1986, 288 p.

<sup>20</sup> Cité par J. M. MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne – Principes romains, expériences françaises ...*, p. 21.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 22-24. E. Poulat rejoint l'analyse de J.M. Mayeur concernant le modèle intransigeant ou le catholicisme intégral. [Maurilio GUASCO, "Intransigeantisme, libéralisme et modernisme" in *Un objet de science, le catholicisme – Réflexions autour de l'œuvre d'Emile Poulat* – Colloque tenu à la Sorbonne, les 22 et 23 octobre 1999, Bayard, 2001, 365 p. (p. 242)]. E. Poulat a surtout montré qu'en se désintéressant des phénomènes économiques qu'elle rattachait au libéralisme [Emile POULAT, *Eglise contre bourgeoisie*, Casterman, 1977, 290 p. (p. 49)], l'Eglise ne pouvait se sentir proche de chrétiens bourgeois qui appréciaient la nouvelle société issue de la Révolution.

<sup>22</sup> J. M. MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne ...*, p. 267. L'auteur donne une définition du catholicisme social proche de celle qu'avait donnée Duroselle (*Les débuts du catholicisme social*, pp. 23-24) : le catholicisme social désigne les écoles de pensée et les mouvements qui ont voulu résoudre l'ensemble des problèmes sociaux nés du libéralisme économique et de la révolution industrielle, à la lumière des enseignements du catholicisme (J. M. MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne ...*, p. 19).

<sup>23</sup> Denis PELLETIER, "Le catholicisme social en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Une modernité paradoxale", in *L'histoire religieuse en France et en Espagne – Colloque international* (Casa de Velasquez, 2-5 avril 2001). Actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi – Collection de la Casa de Velasquez. Volume n°87, 2004 (p. 371).

<sup>24</sup> M. AGULHON, "La République au village", pp.163-187 et A. CORBIN, "Archaïsme et modernité en Limousin au XIX<sup>e</sup> siècle", T. I, pp. 619-693 (cités par Christian SORREL, "Echelles et espaces : le diocèse –



sociale et l'histoire religieuse ont trouvé aussi un certain nombre d'espaces de dialogue et de lieux d'échanges avec, entre autres, les monographies diocésaines qui ont intégré les structures économiques et sociales<sup>25</sup>.

Notre sujet de thèse concerne la première période du catholicisme social où coexistent des aspirations foisonnantes, des idéologies et des initiatives très diverses<sup>26</sup>. L'étude que nous entreprenons, qui n'est pas la biographie du cardinal de Bonald, correspond essentiellement à la durée de son archiépiscopat à Lyon, de 1840 à 1870<sup>27</sup>. Il ne s'agit pas tout à fait d'une monographie diocésaine car le bilan de son archiépiscopat, partiel, va concerner surtout les réponses que l'archevêque et les catholiques du diocèse vont donner à la question du travail. De plus, nos analyses et nos interrogations nous amèneront à passer de l'espace diocésain à des espaces plus restreints, ceux de la ville et ceux de la paroisse, urbaine ou rurale. L'intitulé de notre recherche nous fera établir des "interfaces" fréquents entre l'histoire religieuse et l'histoire sociale avec, par exemple, l'attitude religieuse des ouvriers et des ouvrières. Notre travail sera divisé en trois parties : la première partie nous amènera à nous interroger sur la personnalité de Maurice de Bonald et sur la situation du diocèse de Lyon en 1840. Dans la deuxième partie, nous devons définir les activités et les idéologies concernant le monde du travail, ainsi que les liens que l'élite catholique a noués avec ce dernier dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. La troisième partie évoquera les œuvres et les solutions, souvent originales, des catholiques sociaux du diocèse, à partir des années 1840, de même que les propres réponses du cardinal de Bonald à la question du travail.

Si on excepte la thèse de droit de Josette Muller<sup>28</sup>, aucune thèse n'a été consacrée à l'étude de l'archiépiscopat de Mgr de Bonald à Lyon. Les deux biographies le concernant, écrites l'année de sa mort, l'une, anonyme, l'autre, rédigée par Johannès Blanchon, membre de la Congrégation de Lyon, sont des hagiographies, mais utiles, comme celle de H. Fisquet, dans sa "France pontificale<sup>29</sup>". Les archives privées de la famille de Bonald, à Millau, permettent surtout de prendre connaissance de quelques lettres que l'archevêque a reçues du Père Lacordaire et du pape Pie IX. En ce qui concerne son épiscopat au Puy, la correspondance, trouvée à la Société des Lettres de l'Aveyron à Rodez, avec le préfet Mahul, de même que les travaux d'Auguste Rivet, permettent de comprendre l'évolution des relations de Mgr de Bonald avec le pouvoir politique. Quant à sa nomination à Lyon, le dossier de Bonald, aux Archives nationales, l'ouvrage de Paul Poupard sur la correspondance de l'internonce à Paris et celui de André Trannoy concernant Montalembert, en donnent l'éclairage le plus intéressant. Par ailleurs, une mise en perspective avec l'attitude de l'épiscopat vers 1840, peut être réalisée grâce aux articles de Paul Droulers et à l'ouvrage de

---

Réflexions sur l'historiographie française contemporaine", in *L'histoire religieuse en France et en Espagne ...*, p. 230).

<sup>25</sup> On peut citer, par exemple, la thèse de Gérard Cholvy, *Religion et société au XIX<sup>e</sup> siècle : le diocèse de Montpellier*, 1973 (voir B. DUMONS, "Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ?"..., pp. 568-571).

<sup>26</sup> J. M. MAYEUR, *Catholicisme social et démocratie chrétienne ...*, pp. 9 et 130.

<sup>27</sup> Notons que Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon*, in Bernard PLONGERON et André VEAUCHEZ (dir), *Histoire des diocèses de France*, Beauchesne, 1983, regroupe la période de 1831 à 1871, sous la rubrique "Les catholiques lyonnais et la question sociale".

<sup>28</sup> Josette MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Monseigneur de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, Lyon 3, 1981, T. I, 419 p., T. II, 123 p. A la même époque, Jean-Pierre Gonnot envisageait une recherche sur "La représentation de la vie religieuse et de la vie sociale chez Mgr de Bonald (1839-1870)", mais a, en définitive, soutenu une thèse sur les "Vocations et carrières sacerdotales dans le diocèse de Belley de 1823 à 1904", Lyon 2, 1984.

<sup>29</sup> L'auteur, qui a achevé la biographie en 1867, consacre près de 70 pages aux deux épiscopats de Mgr de Bonald, au Puy et à Lyon.

Jacques-Olivier Boudon<sup>30</sup>. Pour décrire le monde du travail dans la Loire et dans le Rhône, en dehors des archives de la Chambre de commerce de Lyon et de l'enquête sur le travail de 1848, nous avons utilisé essentiellement les ouvrages d'Yves Lequin et Gilbert Garrier, évoquant respectivement les ouvriers et les paysans du Lyonnais, le livre de Bernadette Angleraud et Catherine Péliissier concernant les dynasties bourgeoises lyonnaises et, pour la région de Saint-Etienne, la thèse de Jean Lorcin<sup>31</sup>, de même que les mémoires de maîtrise, nombreux, concernant la question sociale. La documentation permettant d'évoquer le point de vue des économistes et philanthropes de même que les confrontations idéologiques et politiques touchant le monde ouvrier, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, est très variée : depuis l'ouvrage de Fernand Rude sur la révolte des canuts et les articles de la *Revue d'histoire de Lyon* jusqu'aux auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle, comme Jules Michelet, Flora Tristan ou Louis Reybaud, sans oublier la documentation sur Ozanam ou les journaux ouvriers lyonnais.

Les archives de l'archevêché de Lyon nous ont fourni, naturellement, une documentation importante : visites pastorales, actes épiscopaux de Mgr de Bonald<sup>32</sup>, correspondance avec son clergé et son prédécesseur, Mgr de Pins, de même que des informations nombreuses sur la Congrégation de Lyon. Certaines congrégations religieuses disposent, pour leur part, d'archives qui donnent des indications précieuses sur le fonctionnement des usines-internats et des providences<sup>33</sup>. Pour l'étude de ces dernières, nous avons pu utiliser la thèse d'une religieuse américaine<sup>34</sup>, qui analyse, entre autres, la stratégie de la fondatrice de sa congrégation, Claudine Thévenet, dirigeant, dans les années 1840, une des plus importantes providences de filles de Lyon. Quant à la fondatrice d'œuvres par excellence, Pauline Jaricot, amie de Claudine Thévenet, les archives des Œuvres Pontificales Missionnaires nous ont fourni ses écrits et sa correspondance.

Aux archives départementales de la Loire et du Rhône, la correspondance entre les préfectures et l'archevêché (série V) nous a été la plus utile pour appréhender le motif de création des nouvelles paroisses et, aux archives municipales de Lyon, ce furent les comptes-rendus sur les diverses œuvres sociales catholiques et sur les suites judiciaires des violences de 1848, qui nous ont été le plus profitables. Si nous pouvons regretter<sup>35</sup> de n'avoir pu trouver une documentation sur les œuvres ouvrières dans lesquelles étaient impliqués les Jésuites, les archives de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Lyon et à Paris, nous ont fourni un apport assez novateur concernant les patronages d'apprentis. Nous avons apprécié, également, la qualité des informations fournies par la revue de la Société de Saint-François-Xavier, implantée à Lyon, le *Mémorial religieux, scientifique et littéraire*, trouvé à la Bibliothèque nationale de France, à Paris.

---

<sup>30</sup> *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, 1996.

<sup>31</sup> Jean LORCIN, *Economie et comportements sociaux et politiques – La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale*, 1988.

<sup>32</sup> Auxquels il faut joindre ceux qui se trouvent aux archives départementales de la Haute-Loire, au Puy.

<sup>33</sup> Religieuses Saint-Joseph et Petites sœurs de la Sainte Enfance à Lyon.

<sup>34</sup> Janice FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*, 1989. Un autre dirigeant de providence, l'abbé Pierre Pousset, nous a aussi révélé ses capacités en tant que chef d'atelier, grâce à l'ouvrage de Jeanne POUSSET-CARCEL, *Deo Soli*, 1998, qui fait état de l'abondante correspondance entre Pierre Pousset et son frère, qui était prêtre également.

<sup>35</sup> Peut-être, également, les archives vaticanes nous auraient permis de comprendre comment le diocèse de Lyon était perçu à Rome, sous l'épiscopat de Mgr de Bonald.

## **PREMIERE PARTIE**

### **UN EVEQUE REPRESENTANT DU CATHOLICISME TRADITIONNEL CONFRONTE AUX CHANGEMENTS POLITIQUES ET ECONOMIQUES**

## Introduction

L'objet de cette première partie est essentiellement de faire connaissance et de comprendre la personnalité de Maurice de Bonald, futur évêque du Puy et futur archevêque de Lyon. Comment un évêque né en 1787, dans une famille d'ancienne noblesse et dont le père est un écrivain traditionaliste catholique réputé, s'est-il adapté aux changements politiques et économiques importants des années 1830 ? Pour répondre à cette question, il nous faudra repérer les moments marquants de sa jeunesse et de son parcours ecclésiastique. Une première question se pose concernant une enfance fortement perturbée par la grande Révolution de 1789 : dans quelle mesure, les souvenirs de ces moments pénibles l'ont-ils influencé lors de la révolution de 1830, alors qu'il était évêque du Puy et surtout lorsqu'il sera confronté à Lyon aux violences de février 1848 ? Pour ce qui est de sa formation intellectuelle et religieuse, il faudra voir l'incidence de son passage chez les Pères de la foi à Amiens, au séminaire Saint-Sulpice à Paris et enfin, dans l'entourage du cardinal Fesch, à la grande aumônerie à Paris, puis dans le diocèse de Lyon. L'esprit de modération et le refus des positions excessives qu'on retrouve aussi bien chez le sulpicien Emery que chez le cardinal Fesch, n'ont-ils pas marqué le futur évêque ? Ces interrogations feront l'objet de notre premier chapitre.

Le questionnement du deuxième chapitre, consacré à l'épiscopat au Puy de 1823 à 1839 est lié à celui du troisième chapitre, concernant surtout les causes de la nomination de Mgr de Bonald sur le siège de Lyon. En effet, l'attitude de ce dernier à l'égard du régime de Juillet, à partir du milieu des années 1830, a été déterminante : quelle fut cette attitude et comment s'est-il situé par rapport aux aspects nouveaux de la vie sociale avec le développement de l'enseignement et les fluctuations de l'activité économique ? En quoi l'image que s'est forgé alors l'évêque du Puy auprès du roi Louis-Philippe et des catholiques libéraux, a-t-elle été à l'origine de son accession à l'archevêché de Lyon ? Il nous restera ensuite à passer en revue les moyens de l'archevêque de Lyon en tant que métropolitain et primat des Gaules. Ce sera aussi l'occasion d'évoquer les moyens des autres évêques et les changements qui s'opèrent alors dans l'épiscopat en faveur d'une rénovation religieuse et parfois d'un intérêt pour les nouvelles conditions de travail dans l'artisanat et l'industrie.

Notre quatrième chapitre mettra en perspective les atouts du catholicisme dans le diocèse de Lyon dont le dynamisme ne s'est jamais démenti depuis la Révolution jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, avec les grands principes que va appliquer le nouvel archevêque dans l'administration de son diocèse. Quelques questions majeures se posent concernant ce chapitre qui clôturera notre première partie : quelle part respective attribuer à l'action de l'abbé Linsolas et du cardinal Fesch, aux laïcs de la Congrégation, au clergé et aux congrégations religieuses, pour expliquer le dynamisme du catholicisme dans le diocèse ? Quel bilan peut-on faire de l'administration de Mgr de Pins ? Quelles furent les grandes préoccupations de Mgr de Bonald concernant son clergé ? Comment a-t-il poursuivi la défense des libertés de l'Eglise ?

## CHAPITRE 1

### LOUIS – JACQUES – MAURICE DE BONALD, UN SULPICIEN, FILS DU THEORICIEN CATHOLIQUE, LOUIS DE BONALD

#### I. UNE ENFANCE DANS UNE FAMILLE PROFONDEMENT CHRETIENNE DISPERSEE PAR LA REVOLUTION

Louis – Jacques – Maurice de Bonald est né à Millau, en Rouergue, diocèse de Rodez, le 30 octobre 1787, dans une famille de la vieille noblesse. Pour découvrir le personnage et la personnalité du futur cardinal, il importe d'abord d'évoquer la région où il a passé son enfance, de connaître sa famille dont le père, Louis, est devenu un philosophe célèbre, et de prendre en compte les conséquences pour le jeune de Bonald de la dispersion de sa famille, provoquée par les événements révolutionnaires.

##### 1. Le Rouergue, un pays rude, de forte vitalité religieuse

Au sud du Massif central, l'antique province du Rouergue faisait partie avant la Révolution du Languedoc, pays d'état<sup>36</sup>. A partir de 1790, les limites du département de l'Aveyron ont coïncidé à peu près avec celles de l'ancienne province du Rouergue. Ce pays présente une succession de plateaux rocheux, entrecoupés de profondes vallées : géographie sauvage qui, de l'Aubrac aux Ségalas, du Levezou aux Causses, a donné naissance à un monde original. Ici, la pierre est partout, l'eau nulle part, perdue dans ses cheminements secrets<sup>37</sup> ; il s'agit d'un pays rude qui a forgé les hommes à son image.

La famille de Bonald habitait un hôtel particulier à Millau<sup>38</sup>, ville située au confluent du Tarn et de la Dourbie et cité du gant d'agneau depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Louis de Bonald résidait aussi parfois avec sa famille au château du Monna où il était né<sup>3</sup>. Le village du Monna, dominé au nord par le Causse noir, se trouve sur la rive droite de la Dourbie, six kilomètres à l'est de Millau<sup>39</sup>. A partir du Monna commencent les énigmes d'hydrologie souterraine et d'archéologie avec par exemple la source du Riou – Ferrand, se trouvant juste en face du château du Monna<sup>40</sup>.

Mgr de Bonald resta très attaché à son pays natal dont il aimait les belles et poétiques montagnes et il a fait tous les ans le pèlerinage au berceau de sa famille, tant que ses forces le lui ont permis<sup>41</sup>. Les gens du pays qui l'appelaient le bon cardinal, parlaient avec lui la langue d'oc. Les Millavois (habitants de Millau) n'étaient pas les seuls à se flatter de retrouver un des leurs pourvu des hautes fonctions ecclésiastiques. En effet, l'Aveyron était un pays riche en vocations, gros fournisseur d'évêques puisqu'à l'époque concordataire (1802-1905), il y eut

<sup>36</sup> Le Languedoc possédait des états provinciaux chargés de voter, répartir et lever l'impôt.

<sup>37</sup> Jean GIRBAS, "Le meilleur guide du Rouergue est sa mémoire", *Géo*, n°190, décembre 1994, pp. 129 et 137.

<sup>38</sup> Témoignage de M. Jean de Bonald, descendant collatéral du cardinal de Bonald, actuel propriétaire du château.

<sup>39</sup> Voir la photographie dans les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>40</sup> E. A. MARTEL, *Millau capitale des Causses, canyons et cavernes*, impr. Artières à Millau, 1925, 512 p. (p. 37-38).

<sup>41</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon*, Briday, Lyon, 1870, 198 p. (p. 10). (A.M. de Lyon, cote : SM 861).

dix-neuf évêques originaires de l'Aveyron<sup>42</sup> dont certains devinrent archevêques comme Mgr Giraud, archevêque de Cambrai de 1842 à 1850 et Mgr Affre, archevêque de Paris de 1840 à 1848. L'Aveyron était le deuxième département après la Seine à avoir autant de ressortissants, membres de l'épiscopat<sup>43</sup>. Le recrutement sacerdotal était particulièrement élevé en Aveyron : le diocèse de Rodez comptait en 1880 un prêtre pour trois cent cinquante habitants et contribuait aux besoins d'autres diocèses comme ceux de Paris et de Toulouse, et aux besoins des missions. En 1872, le nombre de pascalisants était encore évalué à quatre vingt deux pour cent de la population<sup>44</sup>. La ville de Millau, pour sa part, avec une main d'œuvre locale, était plus pratiquante bien que plus ouvrière que Villefranche de Rouergue. En tout cas, le Rouergue fait partie de ces régions de forte vitalité religieuse qui encerclent le Massif central par le sud et l'est, du Pays basque au Jura. Le pape Pie IX n'appelait-il pas le diocèse de Rodez, "cette Bretagne du midi"<sup>45</sup> ? Demandons-nous si la famille du futur archevêque de Lyon, Maurice<sup>46</sup> de Bonald, correspond bien à l'image flatteuse des Rouerguats donnée par le pape Pie IX.

## 2. Une famille vertueuse appartenant à l'ancienne noblesse

La famille de Bonald appartient à la petite mais ancienne noblesse du Rouergue. Le nom de Bonald est connu en Rouergue depuis le XII<sup>e</sup> siècle. La Maison de Bonald prouve sa filiation<sup>47</sup> depuis Jean de Bonald, qui vivait vers 1400. En 1505, Jean II de Bonald, seigneur de Concourès, reçut des Lettres Dressantes données à Blois par le roi, reconnaissant qu'il est "noble et de maison noble et qu'il doit jouir des privilèges attachés à cette qualité<sup>48</sup>". Du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, la famille de Bonald a toujours habité à Millau.

Maurice de Bonald était le sixième enfant<sup>49</sup> du vicomte Louis de Bonald et de Elisabeth de Guibal de Combescure qui était originaire du Vigan dans le Gard et appartenait à une des plus anciennes familles du Languedoc. Le frère aîné de Maurice, Henri, fut journaliste et son autre frère, Victor, fut publiciste, recteur de l'académie de Montpellier de 1814 à 1830 et, comme son père, écrivit des ouvrages de philosophie<sup>50</sup>. Leur sœur, Elisabeth, épousa Louis d'Arnal de Serres et un de leurs enfants, Gustave, devint plus tard vicaire général de l'archevêque de Lyon, son oncle.

Le père du futur archevêque, Louis de Bonald, était devenu mousquetaire du roi après ses études au collège des oratoriens de Juilly. Il le resta jusqu'à leur suppression, en 1776.

---

<sup>42</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Le Cerf, Paris, 1996, 589 p. (pp. 28-29).

<sup>43</sup> Ibid., carte p. 28. Il y en eut autant qu'en Haute-Garonne mais plus que dans le Rhône (17). Parmi les dix-neuf évêques aveyronnais, six le sont devenus sous la Restauration dont Mgr de Bonald. (Ibid., pp. 28 et 31).

<sup>44</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – géographie XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Privat, 2000, 255 p. (p. 82).

<sup>45</sup> Ibid., p. 69.

<sup>46</sup> On lui a sans doute attribué ce prénom car son père se prénomma déjà Louis.

<sup>47</sup> Cette filiation est prouvée par des titres, des actes publics visés dans le jugement de maintenue en noblesse rendu le 28 janvier 1698 en faveur de noble Honoré de Bonald et par les actes de l'Etat-Civil [J. VILLAIN, *Généalogie de la Maison de Bonald - Extrait de la France moderne*, T. III, Montpellier, 1910, p. 6. Voir la généalogie simplifiée de la famille dans les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>48</sup> J. VILLAIN ..., p. 6.

<sup>49</sup> Un garçon qui avait les mêmes prénoms était mort peu de temps avant la naissance de Maurice et deux autres filles moururent en bas âge en 1790 et 1793.

<sup>50</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ...*, p. 7.

Ensuite, revenu dans sa ville natale, il fut nommé maire de Millau<sup>51</sup> en 1785 par l'intendant du roi. Il accueillit favorablement les tout débuts de la Révolution, aussi fit-il la transition entre les institutions de l'Ancien Régime et celles de la Révolution : il fut élu maire de Millau en 1790 et devint la même année membre de l'assemblée du département puis sans doute fut-il suffisamment estimé pour devenir président de l'assemblée départementale. Mais il démissionna après que l'assemblée nationale eût voté la Constitution civile du clergé<sup>52</sup> en juillet 1790 et que le roi l'eût acceptée en décembre de la même année. L'argumentation qu'il développe dans sa lettre de démission, montrant son entière soumission à la seule autorité qu'il reconnaisse, celle du pape, laisse augurer la doctrine religieuse qu'il développera par la suite, basée sur une seule Constitution valable, la Constitution primitive et naturelle issue de Dieu : l'assemblée, dit-il, a décrété des changements dans la discipline ecclésiastique que le roi a sanctionnés mais "le chef de l'Eglise se tait, mais les premiers pasteurs rejettent unanimement ces innovations. Et moi, à qui il est commandé de croire, et non de décider, j'irais prévenir la décision du chef de l'Eglise, braver l'opinion unanime de mes pasteurs ...<sup>53</sup>". Dès lors, il avait rompu avec le nouvel ordre politique. Après sa démission, sur les instances de sa famille qui craignait pour ses jours, il se décida à émigrer en octobre 1791. Sur la route de l'exil, son fils Victor a témoigné plus tard avec émotion de l'attachement de son père à la foi de ses ancêtres : ayant trouvé un crucifix avec l'inscription "au Dieu consolateur", il fit devant cette image, un halte à genoux entre ses fils<sup>54</sup>. Le père Caussette qui rappelait ce témoignage lors de l'oraison funèbre du cardinal de Bonald qu'il prononça en la primatiale Saint-Jean à Lyon, associa aussi Madame de Bonald à cet éloge, car celle-ci avait forgé l'âme du futur cardinal pendant l'absence de son mari.

### 3. Une famille séparée par la Révolution

Maurice de Bonald avait quatre ans lorsque son père se mit en route en direction de la frontière avec Victor et Henri, ses deux frères aînés. Deux ans plus tard, en 1793, le château de ses parents était mis sous séquestre par le comité révolutionnaire. Le vicomte de Bonald émigra à Heidelberg, et là, dans son exil, il entreprit l'éducation de ses fils et la rédaction de son ouvrage majeur, la "Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile" avec seulement la possibilité de consulter l'"Histoire Universelle" de Bossuet, l'"Esprit des lois" de Montesquieu et le "Contrat social" de Rousseau<sup>55</sup>. Dans son ouvrage qui parut à Constance, en Souabe, en 1796, et qui sera l'ouvrage de référence des ultras de la Restauration, il dénonçait l'erreur révolutionnaire dans son principe. En effet, pour lui, le lien entre la société religieuse (l'âme) et la société politique (le corps), qui forment toutes les deux la société civile, a été rompu par la Révolution avec la Constitution civile du clergé et les poursuites envers les prêtres réfractaires. Il importe de rétablir ce lien car les deux sociétés

<sup>51</sup> Gérard GENGEMBRE, "Bonald Louis, vicomte de (1754-1840)", in Jean-Pierre de BEAUMARCHAIS et alii (dir.), *Dictionnaire des écrivains de langue française*, Larousse, 2001, T. 1, 1056 p., (pp. 225-226).

<sup>52</sup> Il avait déjà critiqué la déclaration des droits de l'homme de juillet 1789 avec véhémence en soulignant qu'un droit n'était qu'une idée génératrice d'anarchie et il prônait une déclaration des devoirs (Colette CAPITAN PETER, Bonald (Louis-Ambroise de), 1754-1840, in *Encyclopaedia Universalis*, 1989, Corpus 4, 1055 p. [p. 332]).

<sup>53</sup> L. DE MONTESQUIOU, *Le réalisme de Bonald*, Nouvelle librairie nationale, Paris, 1911, 248 p. (p. 19).

<sup>54</sup> Oraison funèbre du cardinal de Bonald prononcée par le père Caussette au service solennel de Quarantaine dans la primatiale Saint-Jean, à Lyon, en avril 1870, Bauchu, Lyon, 1870, 62 p. (pp. 10 et 11).

<sup>55</sup> P. BOURGET et M. SALOMON, *Bonald*, Bloud, 1905, 332 p. (p. XVII de l'introduction). Si Bonald s'opposa à la théorie du Contrat social de Rousseau, il s'inspira de la philosophie providentielle de l'histoire de Bossuet qui refuse toute idée de progrès si les droits de l'homme tentent de s'opposer aux droits de Dieu.

sont indissociables et elles visent à une fin semblable : l'unité des hommes dans l'amour de Dieu. Ceci explique la théorie bonaldienne de l'alliance du Trône et de l'Autel, alliance qui doit se faire dans l'indépendance et l'autonomie de chacun d'eux<sup>56</sup>. Alors que Louis de Bonald s'appliquait à réfuter les erreurs de ceux qui étaient à l'origine de son exil, que devenait le reste de sa famille demeurée au pays ?

Pendant cette longue absence de son père qu'il ne revit qu'en 1797, Maurice de Bonald, avec sa mère et sa sœur Elisabeth, avaient d'abord séjourné dans une métairie sur le Causse noir, au-dessus de Millau, où il put jouer avec les agneaux du troupeau de la ferme<sup>57</sup>. Puis, tous trois se réfugièrent dans la maison de la mère de Madame de Bonald, madame de Combescure, au Vigan. C'était une belle habitation, mais ils durent y vivre en reclus et il fallut attendre la chute de Robespierre, en 1794, pour qu'ils soient délivrés de cette captivité. Le jeune Maurice avait fait sa première communion au Vigan et sa ferveur devait probablement être d'autant plus grande qu'il avait reçu ce sacrement dans la clandestinité. Le biographe ajoute qu'il était déjà très pieux, qu'il aimait à faire de petites chapelles et à s'occuper des choses de la religion<sup>22</sup>.

Au retour de l'exil, en 1797, le vicomte de Bonald donna rendez-vous à sa famille à Montpellier. Tous purent pendant deux semaines goûter le plaisir de se retrouver enfin dans une famille réunie, mais les événements du dix-huit fructidor (quatre septembre 1797) obligèrent Louis de Bonald à partir précipitamment pour Paris où il pouvait éviter plus facilement les poursuites de la police du Directoire<sup>58</sup>. En effet, après le succès des royalistes aux élections d'avril 1797 et à cause de l'opposition des conseils, les Directeurs firent arrêter les opposants du Conseil des Cinq-Cents et des Anciens et des lois d'exception contre les émigrés furent remises en vigueur. Une nouvelle période de séparation commençait donc pour Maurice de Bonald qui avait dix ans, et cette fois, il allait quitter toute sa famille : en effet, son père l'emmena avec lui et il le confia, à Lyon, aux soins de l'institution Gore, située à la Croix-Rousse<sup>24</sup>.

Au cours de sa deuxième retraite forcée, Louis de Bonald composa l'«Essai analytique sur les lois naturelles de l'Ordre social» et la «Législation primitive» qu'il publia sous le Consulat. Il y reprend l'essentiel de ses idées formulées dans la «Théorie du pouvoir» dont l'édition fut mise au pilon par ordre du Directoire<sup>59</sup>. Après le dix-huit brumaire (neuf novembre 1799), la période du Consulat puis de l'Empire permettent au vicomte de Bonald de retrouver sa liberté de mouvement ; il a même été sollicité par Napoléon pour accepter d'être le précepteur du roi de Rome. Mais de sa retraite studieuse au Monna près de Millau où il publia d'autres ouvrages, il n'accepta qu'un poste au grand Conseil de l'Université en 1810<sup>60</sup>. C'est seulement sous la Restauration qu'il avait appelée de ses vœux qu'il reprendra une carrière politique.

Finalement, Maurice de Bonald dut pendant une dizaine d'années partager l'angoisse des siens, séparés à cause de la Révolution et cette angoisse, nous allons la retrouver plus tard quand, devenu évêque, il aura à prendre position et faire des choix au moment des révolutions de 1830 et 1848. Dans sa lettre pastorale du 14 juillet 1830, deux semaines avant le

---

<sup>56</sup> G. GENGEMBRE, Louis de Bonald ..., pp. 225-226 et étude de Henri Vivier sur la théorie du Pouvoir politique et religieux du vicomte de Bonald, parue dans le journal de Millau du 26 juin 1987 et du 8 juillet 1987.

<sup>57</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ..*, pp.10 à 12.

<sup>58</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald – archevêque de Lyon – sa vie et ses œuvres*, Bacher, Lyon, 1870,116 p. (p.2).

<sup>59</sup> P. BOURGET et M. SALOMON, *Bonald ...*, p. XIX de l'introduction.

<sup>60</sup> G. GENGEMBRE, Louis de Bonald ..., pp. 225-226.



déclenchement de la Révolution à Paris, Maurice de Bonald, évêque du Puy, semble demander l'intervention de Dieu pour sauver la religion et la dynastie, et conjurer son inquiétude : “Que servirait à la patrie d’avoir, au-dehors, humilié un ennemi insolent<sup>61</sup> ... si, au-dedans, des sujets – rebelles peuvent au grand jour conspirer contre son culte et sa dynastie ? ... Le Seigneur confondra les projets de la sédition ... , son esprit descendra sur les conseillers de la couronne. Il leur faudra comprendre que l’irrésolution et la timidité découragent les bons et provoquent le mépris des méchants ... ”. Cependant, au Puy, la révolution de juillet n’aura pas de conséquences dramatiques pour l’évêque : il ne sera pas obligé de s’enfuir, son évêché ne sera pas pillé et le remplacement des autorités civiles s’effectuera pacifiquement<sup>62</sup>. Mais, la situation pour Mgr de Bonald sera beaucoup plus inquiétante quand il sera à Lyon et que les violences auront lieu dans sa ville archiépiscopale. Si en février 1848, il n’a quitté l’archevêché que quelques jours, lors des journées de juin, il l’a abandonné jusqu’au 21 juillet pour sa résidence de Vernaison<sup>63</sup>. Dans une lettre à son frère Henri du 20 juillet 1848, il précise que le nouveau préfet est venu le voir dès son arrivée mais qu’il n’était pas à Lyon à ce moment-là. Il est tout de même rassuré parce qu’il en déduit que ce dernier veut entretenir avec lui des relations amicales alors que les commissaires n’avaient pas voulu le voir<sup>28</sup>. Cette révolution de 1848 l’a beaucoup marqué et il y fera souvent allusion dans les mandements et les lettres pastorales des années suivantes : ainsi, dans le mandement de carême du 2 février 1849, il évoque “ces soudaines commotions qui ébranlent la société jusque dans ses fondements, nous avertissant que le Seigneur prend les armes de sa justice ... ou nous annonçant que sa miséricorde va faire sur la terre une de ses apparitions inattendues<sup>64</sup>”. A l’approche du coup d’Etat du 2 décembre 1851, il est devenu particulièrement inquiet puisque dans la lettre circulaire envoyée, de Millau, à son clergé, le 17 août 1851, pour convoquer le synode diocésain d’octobre 1851, il conclut en évoquant “les mains impies qui ébranlent les fondements de la société et un avenir qui apparaît si incertain et menaçant<sup>65</sup>”. L’année suivante, son angoisse n’a pas disparu puisque dans son mandement de carême de 1852<sup>66</sup>, il prend à témoin ses diocésains pour leur rappeler les périls passés : “Vous avez vu, N.T.C.F., les barbares à vos portes, le déshonneur et la ruine sur le seuil du foyer domestique, l’orage sur vos têtes, l’abîme ouvert sous vos pieds”. Si cette hantise des révolutions a marqué longtemps Maurice de Bonald, on peut imaginer quel fut son état d’esprit lorsque son père l’a quitté à Lyon avant de poursuivre sa route vers Paris.

<sup>61</sup> Archives départementales de la Haute-Loire. Mgr de Bonald fait ici allusion à la prise d’Alger le 5 juillet par les soldats français.

<sup>62</sup> Auguste RIVET, “Maurice de Bonald, évêque du Puy et la politique (1823-1840)”, in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du sud-est*. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille, Audin, 1972, 624 p. (p. 552).

<sup>63</sup> Josette MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Monseigneur de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, thèse pour le doctorat en droit, Lyon III, 1981, T. I, 419 p. (p. 66).

Si Clair Tisseur (*Souvenirs lyonnais – Lettres de Valère*, 1881, T. 1, 194 p., ch. VI de l’introduction) fait remarquer que dans le monde bourgeois, on blâmait vivement l’archevêque de s’être enfui précipitamment, on ne peut tout de même qualifier son attitude de couardise dans la mesure où d’autres personnalités, dont l’adolescence a été traumatisée par la Révolution, ont eu un comportement similaire : ainsi, Sophie Barat, fondatrice de la société du Sacré-Cœur, a quitté la France pour la Suisse en 1830 et, en 1848, elle ne pouvait toujours pas entendre la Marseillaise sans trembler (M. LUIRARD, “Madeleine Sophie Barat (1779-1865) et les fondatrices de congrégations religieuses”, in G. CHOLVY (dir.), *La religion et les femmes*. X<sup>e</sup> Université d’été d’histoire religieuse, Bordeaux, juillet 2001. Centre régional d’histoire des mentalités. Université Paul Valéry, Montpellier, 2002, 287 p. [p. 95] ).

<sup>64</sup> P. 3-4 -Archives du diocèse de Lyon. Pour consulter la liste des actes épiscopaux de Mgr de Bonald, voir les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>65</sup> Archives du diocèse de Saint-Etienne.

<sup>66</sup> Mandement du 8 février 1852, p. 13, Archives du diocèse de Lyon.

## II. LA FORMATION INTELLECTUELLE ET RELIGIEUSE DE MAURICE DE BONALD

Pour toute la période qui s'étend de la fin de l'année 1797 jusqu'en 1811, année de son ordination, il importe d'abord de se demander quel contact a eu le jeune Maurice de Bonald avec la métropole des Gaules et quel souvenir il a pu en garder. Ensuite, en ce qui concerne son séjour chez les Pères de la foi à Amiens et au séminaire Saint-Sulpice, on peut s'interroger sur le type d'éducation et de formation religieuse qu'il a reçu.

### 1. Le passage à l'institution Gore à la Croix-Rousse

Même si Maurice de Bonald n'a fait qu'un court séjour<sup>67</sup> à l'institution Gore, il arrive à Lyon au moment où la ville est à un tournant dramatique de son histoire et il a dû être d'autant plus impressionné par le milieu ambiant et les récits de ses camarades, qu'il avait subi lui-même les conséquences du drame révolutionnaire. Par ailleurs, il a pu garder le souvenir des activités des habitants sur les pentes de la Croix-Rousse dont l'espace était alors en pleine transformation.

Au printemps 1793, Lyon est une des villes qui ont pris part à l'insurrection fédéraliste contre la dictature révolutionnaire exercée par la Convention montagnarde. Le 29 mai 1793, un coup d'état urbain a placé à la tête de la ville une municipalité qui a rompu avec le gouvernement parisien et qui a fait appel pour sa défense à des officiers royalistes commandés par le général de Précý. Pour la Convention, Lyon est devenue une ville contre-révolutionnaire ; assiégée d'août à octobre 1793, la ville doit capituler le 9 octobre à la suite de combats meurtriers<sup>68</sup>. Dès lors, Lyon, devenue ville affranchie, subit la terreur jacobine, dirigée par Collot d'Herbois et Fouché : jusqu'en avril 1794, environ 1900 personnes ont été exécutées dont 135 ecclésiastiques et de nombreux fidèles catholiques, en particulier des femmes. La ville de la Croix-Rousse a pris le nom de Chalier, l'ancien chef du mouvement sans-culottes lyonnais, arrêté et exécuté le 16 juillet 1793. Au cours de l'année 1794, Lyon vit difficilement : le siège et les destructions qui ont suivi ont laissé beaucoup de ruines ; de plus, l'activité économique est devenue très faible et la pénurie sévit parmi les plus modestes<sup>69</sup>. Après la chute de Robespierre, en juillet 1794, la violente réaction thermidorienne est marquée par le massacre d'environ 15 Jacobins dans les prisons de la ville<sup>69</sup> de Lyon, qui avait repris son nom. Dès l'année suivante, en 1795, la mémoire lyonnaise des événements de 1793 s'est manifestée le 29 mai, date anniversaire de l'insurrection lyonnaise par une longue procession qui s'est rendue de la place Bellecour aux Brotteaux, à l'issue de laquelle, un premier cénotaphe, tombeau vide, a été élevé à la mémoire des morts de 1793<sup>70</sup>. Détruit par

---

<sup>67</sup> Les deux biographies déjà citées, concernant le cardinal de Bonald et écrites en 1870, précisent qu'il est resté un an à la Croix-Rousse. Seul, H. FISQUET, *La France pontificale, métropole de Lyon et de Vienne*, 1875, 832 p. (p. 623), suggère un séjour plus long en indiquant que les premières années de ses études se sont écoulées dans cet établissement.

<sup>68</sup> J.P. GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Que sais-je ?, P.U.F., 1998, 127 p. (pp. 90 à 104).

<sup>69</sup> La complicité tacite de nombreux Lyonnais face aux excès s'expliquait par la rancœur à l'égard de la Convention et par le retour à Lyon d'émigrés et de déserteurs (J.P. GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*..., p. 101).

<sup>70</sup> Philippe BOUTRY, "Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX<sup>e</sup> siècle", in M. LAGRÉE, *Chocs et ruptures en histoire religieuse, fin XVIII<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 217p. (p. 158-159).

des inconnus en janvier 1796, le monument, dont la reconstruction a été interdite par l'Empire, a revu le jour, à la Restauration, dans un climat de réaction monarchique et d'expiation religieuse<sup>35</sup>. Le traumatisme provoqué par les événements de 1793 était bien réel puisque Jordan, monarchiste libéral et catholique fervent, ancien combattant du siège, élu député de Lyon au conseil des Cinq Cents, élève publiquement, en juillet 1797, au sein de l'Assemblée, une protestation solennelle contre les atrocités dont la ville avait été victime<sup>71</sup>. Mais le coup d'état du 18 fructidor contraignit Jordan à fuir pour éviter la déportation. Les mesures de répression se multipliaient à Lyon, au moment de l'arrivée du jeune de Bonald : il y eut un regain de persécution contre les prêtres réfractaires, nombreux dans le diocèse, et le 2 février 1798, un arrêté mit Lyon en état de siège<sup>72</sup>. Les élèves avec lesquels Maurice de Bonald noua plus tard de fécondes et affectueuses relations appartenaient aux meilleures familles de la ville<sup>73</sup>, fils souvent de cette bourgeoisie lyonnaise victime de la terreur révolutionnaire. Certains d'entre eux jouèrent un rôle, plus tard, dans la dynamique du catholicisme lyonnais<sup>74</sup>, au sein par exemple de la Congrégation. Le sang versé dans leur famille aura alors fécondé la réflexion sociale, politique et religieuse de ces élites régénérées<sup>75</sup>.

A l'époque du séjour du jeune élève à l'institution Gore, non seulement la situation politique reste très tendue, mais la colline de la Croix-Rousse est à la veille de transformations importantes de son espace. Celle-ci est alors tout autant la colline où l'on prie que celle où l'on travaille. En effet, une quinzaine de couvents, monastères ou prieurés et le séminaire Saint-Irénée se sont installés au cours du XVII<sup>e</sup> siècle sur le coteau planté de vignes et de vergers<sup>76</sup>. La vie populaire s'accommodait du voisinage silencieux des cloîtres, par contre le bruit régnait dans la Grande-Côte qui rassemblait la population active du quartier. Parmi les propriétaires et les habitants de cette côte, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouvait des "soyeux", donneurs de travail à leurs locataires canuts et canuses ; en plus grand nombre, on trouvait des "maîtres-ouvriers" en soie de même que d'autres artisans, potiers d'étain, forgeurs, boulangers etc ... Il y avait également un vigneron, deux ou trois prêtres et enfin au sommet de la côte, les gardes des portes et commis de gabelle, logés par la ville. Mais, petit à petit, à la suite de la vente des propriétés religieuses comme biens nationaux, profitant du bas prix du terrain et de l'excellente exposition à la lumière, les canuts vinrent peu à peu installer sur les pentes de nouveaux ateliers assez hauts de plafond pour contenir les mécaniques de Jacquard qui se multiplièrent sous le premier Empire<sup>41</sup>. Ainsi, vignes et jardins disparurent.

Toutefois, ce changement était à peine amorcé, lorsque Maurice de Bonald reprit le chemin de son Millau natal, accompagné par un domestique. Il fit à cheval la route de Lyon à Millau par Le Puy. Parmi les raisons qui amenèrent son père à le changer d'école, peut-être y avait-il l'agacement provoqué par l'observance rigoureuse de la décade à l'institution Gore,

---

La chapelle expiatoire des Brotteaux, œuvre de l'architecte Cochet, fils de l'une des victimes, a été inaugurée le 29 mai 1819.

<sup>71</sup> PH. BOUTRY, *Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 157.

<sup>72</sup> J.P. GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, p. 103.

<sup>73</sup> J. BOUILLAT, *Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon (1787 –1870)*, 1914, B.N.F. (LN27 – 59536), 16 p. (p.2).

<sup>74</sup> PH. BOUTRY, *Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 162.

<sup>75</sup> Idem, p. 160.

<sup>76</sup> M. VINCENT, *Ozanam – Une jeunesse romantique*, Médiapaul, 1994, 290 p. ( pp. 55 à 63) . L'auteur décrit avec précision les pentes de la Croix-Rousse au moment où le docteur Ozanam, plus tard père de Frédéric, installa sa famille à Lyon, au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, au cours de son premier séjour.

même s'il avait demandé que son fils fût dispensé de cette observance<sup>77</sup>. Le vicomte de Bonald décida d'envoyer son plus jeune fils chez les Pères de la foi à Amiens.

## 2. Des études classiques chez les Pères de la foi à Amiens

Maurice de Bonald fut conduit à Amiens chez les Pères de la foi, rue de l'Oratoire, par son parent, l'abbé Louis de Sambucy<sup>78</sup>. Depuis la disparition en France de l'ordre des Jésuites, en 1763, à la suite du bref de Clément XIV, il a fallu attendre l'époque du Consulat pour voir arriver les membres d'une société de prêtres, devant suppléer la Compagnie de Jésus et préparer sa restauration : il s'agissait de la société des Pères de la foi fondée en 1799, à la suite de la fusion, sur l'ordre du pape Pie VI, de la société des prêtres du Sacré-Cœur et de celle de la Compagnie de la foi de Jésus. Trois Pères de la foi sont arrivés à Paris en mars 1800, réduits à se cacher car ils étaient rentrés sans autorisation de la police et sans passeports<sup>79</sup>. Après avoir fondé un premier pensionnat à Lyon en 1801, qui n'eut qu'une existence éphémère, les Pères de la foi fondèrent l'année suivante le collège d'Amiens qui subit bien des vicissitudes et des pérégrinations, puisque d'abord établi à l'Oratoire, il fut transféré à Montdidier, sous-préfecture de la Somme, en 1804, et enfin installé à Saint-Acheul, dans les faubourgs d'Amiens, au début de la Restauration<sup>80</sup>. Il faut dire que dès le départ, la police de Fouché avait surveillé les Pères de la foi et qu'en 1804, Napoléon avait dissous leur société. Maurice de Bonald, qui semble avoir fait partie des premiers élèves des Pères de la foi, n'a donc pas pu trouver une parfaite tranquillité d'esprit dans le collège, mais il a pu tout de même y poursuivre ses études jusqu'à la fin de la classe de rhétorique en 1806<sup>81</sup>. L'année suivante, les Pères de la foi furent dispersés, mais malgré les décrets impériaux, l'établissement de Montdidier ne fut fermé qu'en 1812.

Comment la pédagogie des Pères de la foi à Amiens, puis à Montdidier, a-t-elle pu marquer le jeune de Bonald ? Le plan d'études du Père Loriquet, rédigé et introduit par lui à Saint-Acheul au début de la Restauration, peut donner une idée du type d'enseignement qui était donné. Les matières d'enseignement étaient : la religion, le français, le latin, le grec, la littérature, la rhétorique, la philosophie, l'histoire avec la mythologie, la géographie, l'arithmétique, les arts d'agrément.<sup>82</sup> Le latin avait une place prépondérante comme dans les programmes de l'université. L'exercice fondamental de la classe était l'explication des auteurs, faite par les élèves dans les hautes classes. Pour ce qui est de l'histoire, le plan d'études lui rendait sa place. Maurice de Bonald n'a pas eu entre les mains le manuel du cours d'histoire de France du Père Loriquet, dont l'édition était prête à paraître dès 1810, mais fut interdite par la censure impériale. Toutefois, en lisant la description que le Père Loriquet faisait de la nuit du 4 août 1789, affirmant que "l'assemblée inspirée par les vapeurs du vin

<sup>77</sup> J. BOUILLAT, *Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon (1787-1870) ...*, p. 2. La décade ou le décadi : période de dix jours du calendrier révolutionnaire, supprimant le dimanche. Le 20 avril 1798, l'administration départementale du Rhône avait rédigé une adresse où elle demandait aux municipalités et aux citoyens d'assurer et de faire assurer partout l'observation du repos décadaire, le dixième jour de la semaine. Il fallait fermer les boutiques, proscrire tout travail à la ville et aux champs. Toutes les écoles devaient célébrer le décadi et assister aux fêtes organisées ce jour-là. (Charles LEDRE, *Le culte caché sous la Révolution. Les Missions de l'abbé Linsolas*, Bonne Presse, 1949, 429 p. (p. 278).

<sup>78</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ...*, p. 15. Le grand-père de Maurice de Bonald était le frère de la grand-mère de Louis de Sambucy – Voir la généalogie de la famille de Bonald.

<sup>79</sup> Joseph BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France – Histoire d'un siècle – 1814-1914 – T1 (1814-1830)*, Beauchesne, 1914, 568 p. (pp.14-15).

<sup>80</sup> *Ibid.*, pp.15 et 22.

<sup>81</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald...*, p. 2.

<sup>82</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, pp. 248-249.

décréta une foule d’injustices contre les seigneurs”<sup>83</sup>, on peut imaginer le contenu idéologique de l’histoire enseignée par les Pères de la foi. La déclamation faisait aussi partie des matières importantes : les élèves étaient exercés le plus souvent possible à lire ou à débiter par cœur devant leurs camarades des morceaux choisis de français ou de latin<sup>84</sup>. Mais la rhétorique, conformément à la tradition classique, est l’aboutissement de tout le système, le but des études. Elle a pour objet essentiel l’art de parler de façon à persuader. Le jeune rhétoricien devait souvent traiter les sujets de vive voix, soit à l’improviste, soit après une courte préparation<sup>85</sup>. Maurice de Bonald eut pour professeur de rhétorique le Père Sellier dont il avait inscrit le nom sur un cahier commencé le 23 septembre 1805 et terminé le 21 mai 1806. Sur ce cahier de rhétorique, il avait écrit des sentences et des citations nombreuses<sup>86</sup>, ce qui semblait montrer déjà son attrait pour la prédication, favorisé sans doute par le Père Sellier, que les élèves ne se lassaient pas d’entendre à Montdidier<sup>87</sup>. Ce dernier avait une activité débordante : au début de la Restauration, il mena de front le service spirituel des 400 élèves du pensionnat avec des missions ininterrompues dans le diocèse d’Amiens, tout en étant confesseur de la moitié de la population de Saint-Acheul. C’est lui, bien sûr, qui prêchait la retraite des élèves qui durait huit jours à la rentrée scolaire, exercice majeur pour la Compagnie de Jésus<sup>52</sup>.

Le plan d’études du Père Loriquet fait aussi une large place à l’émulation, comme chez les anciens Jésuites, avec composition toutes les semaines et distinctions pour les premiers. Les châtiments corporels, pour leur part, n’étaient point exclus, mais si le plan d’études posait en principe que “les punitions les plus convenables étaient celles qui humiliaient le plus”, cela ne correspondait pas, semble-t-il, à la tradition des Jésuites<sup>88</sup>. De plus, si ces derniers passent pour les inventeurs du théâtre de collège, le Père Loriquet appréciait peu les festivités théâtrales qui lui paraissaient nuisibles aux bonnes études<sup>89</sup>. Maurice de Bonald a donc reçu chez les Pères de la foi une éducation et une formation religieuse plus austères et plus rigides que celles prodiguées habituellement par les Jésuites. Il n’empêche que les Pères de la foi, qui, après avoir terminé leur noviciat à partir de 1815, purent devenir Jésuites, virent leur établissement acquérir une grande réputation, surtout sous la Restauration<sup>90</sup>. En tout cas, Louis de Bonald fut satisfait de sa visite à Saint-Acheul, en 1817, en qualité de membre de la Commission de l’Instruction publique et plus tard, à la fin de la Restauration, il fut un défenseur infatigable des Jésuites même s’il avait eu contre la Compagnie “des préventions de famille et d’éducation”<sup>91</sup>.

<sup>83</sup> J. LACOUTURE, *Jésuites, T. 2 : Les revenants*, Le Seuil, 1992, 570 p. (pp. 63-64).

<sup>84</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, p. 253.

<sup>85</sup> *Ibid.*, pp. 251-252. L’auteur se demande si la rhétorique était enseignée en français ou en latin et pense que les préceptes de rhétorique étaient appris en latin et expliqués en français.

<sup>86</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald ...*, pp. 2-3.

<sup>87</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, pp. 460-461 – L’auteur, un jésuite, considère le Père Sellier comme un saint.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 261. Une autre pratique humiliante établie à Saint-Acheul comme dans les autres Petits-Séminaires, était celle de l’utilisation du signum : objet remis à un élève pris en faute qui le passait ensuite au premier camarade surpris dans la même faute et ainsi de suite. Comme dans les autres Petits-Séminaires, il y avait aussi l’assistance à la messe chaque matin et lecture spirituelle, le soir. (J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, pp. 269 et 277).

<sup>89</sup> *Idem*, pp. 300 à 302 – Les notices rédigées plus tard par le Père Loriquet concernant les élèves morts jeunes à Saint-Acheul sous le titre de “Souvenirs de Saint-Acheul” sont révélatrices de son idéal de mortification et de perfection absolue (R. P. GUIDÉE, *Souvenirs de Saint-Acheul*, Paris, Doumiol, 1859, 460 p.: voir en particulier les pp. 113-117. Il s’agit d’une réédition de l’ouvrage du Père Loriquet).

<sup>90</sup> Les familles faisaient confiance aux Jésuites pour leur éducation religieuse et morale. Cinq futurs évêques sont passés par le collège de Saint-Acheul tenu par les Jésuites jusqu’en 1828 (J.O. BOUDON, *L’épiscopat français à l’époque concordataire ...*, p. 103).

<sup>91</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, pp. 272 et 355.

D'après les témoignages de ses anciens condisciples, Maurice de Bonald se manifesta chez les Pères de la foi comme un écolier modèle dont la piété laissait prévoir une vocation ecclésiastique<sup>92</sup>. Aussi ne choisit-il pas d'entrer, comme son père le souhaitait, dans l'ordre de Malte<sup>93</sup>, mais, sans doute, n'oublia-t-il pas, comme on le verra, l'idéal du fondateur de l'ordre, Gérard Tenque, qui préconisait de rendre la souffrance des hommes plus légère et leur misère plus supportable. Maurice de Bonald choisit donc d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice en 1806.

### 3. Maurice de Bonald au séminaire de Saint-Sulpice

Pendant la Révolution, les grands séminaires et les sociétés de prêtres qui étaient chargées de leur direction, Sulpiciens, Oratoriens, Lazaristes, avaient disparu. M. Emery<sup>94</sup> fut le premier, en décembre 1800, à rouvrir illégalement le séminaire de Saint-Sulpice<sup>95</sup>. Le jeune Maurice alla le trouver et fut reçu avec cette tendresse "maternelle" qui caractérise le véritable esprit de la direction sulpicienne<sup>96</sup>. Maurice de Bonald se mit sous la direction de M. Emery et, dès le 20 décembre 1806, il était tonsuré par l'évêque de Metz, Mgr Jauffret<sup>97</sup>.

Peu de fils de la noblesse entrent dans les ordres, au début du siècle, comme Maurice de Bonald, car il faut faire preuve alors d'abnégation pour se dévouer à l'Eglise. Mais plus de la moitié de ces derniers qui ont franchi le pas, sont devenus plus tard évêques et sont passés par Saint-Sulpice<sup>98</sup>. Il faut dire que Saint-Sulpice bénéficie d'un héritage prestigieux et de la réputation de M. Emery. De plus, le choix de ce séminaire correspond à une tradition héritée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Maurice de Bonald fit cinq années d'études à Saint-Sulpice, une année de philosophie et quatre années de théologie, ce qui correspond à des études plus longues que celles des grands séminaires au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Pour ce qui est du type de formation donné par les sulpiciens au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on peut noter trois caractéristiques : d'abord, les séminaristes de Saint-Sulpice vivaient dans un monde clos, coupé de l'extérieur. En effet, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les élèves avaient plus de contact avec le monde extérieur, puisqu'ils recevaient l'essentiel de leur formation théologique à la faculté de théologie alors qu'à partir de 1801, le séminaire a assuré un enseignement théologique complet<sup>99</sup>.

Ensuite, on peut noter que certaines matières sont privilégiées et que leur enseignement est marqué par l'abstraction : la philosophie que Maurice de Bonald a étudiée

---

<sup>92</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald ...*, p. 3.

<sup>93</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ...*, p. 16.

<sup>94</sup> M. Emery avait dirigé le grand séminaire Saint-Sulpice de 1782 à la Révolution, pendant laquelle il devint le conseiller du clergé, en s'appliquant avec diplomatie à dégager l'Eglise de toute compromission politique. Il agit de même avec Napoléon mais il défendit la liberté de l'Eglise et les droits du pape. (J. LEFLON, article concernant Jacques Emery, in *Encyclopédie Catholique*, Letouzey et Ané, 1953, col. 46-47).

<sup>95</sup> M. LAUNAY, *Le bon prêtre*, Aubier, 1986, 326 p. (p. 33-37).

<sup>96</sup> Mgr RICARD, *Les grands évêques de l'Eglise de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, T. 3, Desclée de Brouwer, 1893, 261 p. (p. 34).

<sup>97</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 623.

<sup>98</sup> Parmi les élèves qui ont fréquenté Saint-Sulpice de 1801 à 1809, comme Maurice de Bonald, 17 sont devenus évêques et 10 d'entre eux étaient issus de la noblesse. De plus, 54 % des évêques nés entre 1770 et 1789 sont passés par Saint-Sulpice. (J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire 1802-1905*, Le Cerf, 1996, 589 p. (pp. 111-112).

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 112.

au cours de sa première année, a une place importante ; mais ses maîtres n'évoquent pas les philosophes contemporains car ils veulent surtout réagir contre les idées courantes et le manuel de Valla qui est utilisé, purgé de son jansénisme, vise ce but<sup>100</sup>. On utilise, en théologie, le manuel de Bailly, édité en 1789<sup>101</sup>, et on privilégie le dogme et la morale, mais sans réflexion approfondie : ainsi, dans les cahiers d'Eugène de Mazenod, condisciple de Maurice de Bonald, il n'y a rien sur les Traités concernant Dieu, la Trinité et l'Incarnation alors que le cahier qui contient le cours de Boyer pour l'Apologétique, est particulièrement développé : il s'agit en effet de combattre en priorité les déistes et les protestants<sup>102</sup>. Seulement, on les combat avec des méthodes du passé puisque les professeurs d'apologétique de Saint-Sulpice se référaient aux théologiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. On n'enseignait pas au séminaire l'histoire de l'Eglise ; elle était reléguée au réfectoire par l'intermédiaire de la lecture, pendant les repas, d'ouvrages pieux. L'étude des Pères de l'Eglise n'était pas davantage au programme et le droit canon se réduisait aux censures. Quant à la méthode utilisée, elle consistait pour le professeur à commenter, compléter ou corriger le manuel et quelquefois, il lui arrivait de donner un cours personnel<sup>103</sup>.

Enfin, le but recherché de cette formation en vue du sacerdoce était de former des prêtres d'une grande piété et en particulier des catéchistes et des confesseurs. L'essentiel n'était pas l'acquisition d'un savoir scientifique, mais l'apprentissage d'un état<sup>104</sup>. C'est la raison pour laquelle les éléments essentiels du règlement étaient l'obéissance, le silence, la mortification, le respect d'autrui et de soi-même, l'esprit de charité.<sup>105</sup>

Si on en croit les biographes, ou hagiographes peut-être, le séminariste Maurice de Bonald souscrivait aux exigences de ce règlement puisqu'un de ses confrères d'alors, devenu lui-même directeur au grand-séminaire du Puy, dira plus tard qu'il ne s'approchait de lui qu'avec un saint tremblement<sup>106</sup> ; on admirait en lui une rare sagacité, un jugement de la plus exquise droiture et une piété aussi intelligente que profonde. Si tel était le cas, sans doute a-t-il fait partie, comme Eugène de Mazenod, son ami et condisciple, des deux associations favorisées par M. Emery pour l'élite de son séminaire : la Congrégation fondée par le Père Jésuite Delpuits, qui se proposait d'entraîner "à la pratique de la piété et des œuvres de la charité chrétienne" ses membres consacrés à la Sainte Vierge, et l'Aa, association très restreinte et très secrète, formée à Saint-Sulpice en 1801 et qui s'inspirait aussi de l'esprit de la Compagnie de Jésus<sup>107</sup>. Il paraît vraisemblable que Maurice de Bonald ait fait partie de l'élite spirituelle de Saint-Sulpice, dans la mesure où M. Emery, très attaché à la spiritualité de la Compagnie de Jésus, avait utilisé pour réformer le grand-séminaire ceux qui, plus tard, deviendront les Pères de la foi, éducateurs du jeune de Bonald à Amiens.

De toutes les biographies écrites au XIX<sup>e</sup> siècle concernant Mgr de Bonald, une seule ajoute quelques réserves aux qualités reconnues au jeune séminariste en précisant que certains de ses condisciples lui reprochaient une trop grande discrétion et une insuffisante souplesse :

<sup>100</sup> J. LEFLON, *Eugène de Mazenod (1782-1861)*, T.1, *De la noblesse de robe au ministère des pauvres – Les étapes, d'une vocation (1782-1814)*, Plon, 1957, 491 p. (p. 347). Eugène de Mazenod, futur évêque de Marseille a été le condisciple de Maurice de Bonald à Saint-Sulpice, où il est rentré deux ans après lui, en 1808.

<sup>101</sup> M. LAUNAY, *Le bon prêtre ...*, p. 47.

<sup>102</sup> J. LEFLON, *Eugène de Mazenod (1782-1861)*, T.1 ..., pp. 347-348. Boyer se contentait de défendre la bible contre les attaques de Voltaire.

<sup>103</sup> Ibid., pp. 352-353.

<sup>104</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire – 1802-1905 ...*, pp. 118 et 124.

<sup>105</sup> M. LAUNAY, *Le bon prêtre ...*, p. 39.

<sup>106</sup> Mgr RICARD, *Les grands évêques de l'Eglise de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, T. 3 ..., p. 35.

<sup>107</sup> J. LEFLON, *Eugène de Mazenod (1782-1861)*, T.1 ..., pp. 355 à 363. Le but de l'Aa était de former dans le séminaire un corps d'ecclésiastiques très pieux, qui soient parfaits observateurs des règles et qui ... contribuent à entretenir une grande ferveur dans la communauté. (Règlement de l'association de piété, J. LEFLON, p. 360).

“Ces derniers auraient désiré dans ses rapports moins de circonspection pour ne pas dire de roideur<sup>108</sup>”. En tout cas, il édifiait ses condisciples avec lesquels il parcourut les étapes menant à sa consécration au ministère sacerdotal : il reçut les ordres mineurs<sup>109</sup> le 23 décembre 1809 des mains de Mgr André, ancien évêque de Quimper, puis son engagement définitif fut marqué par la réception du sous-diaconat le 16 juin 1810 des mains du cardinal Fesch, le diaconat le 22 décembre de la même année de celles du cardinal Maury, et enfin la prêtrise lui fut conférée le 21 décembre 1811 par Mgr de Mandolx, évêque d’Amiens<sup>110</sup>. Sa réception au sous-diaconat marqua une étape importante pour la suite de sa carrière puisqu’elle fut suivie de son entrée à la grande aumônerie en qualité de clerc de la chapelle impériale, comme l’avait souhaité le cardinal Fesch. Dès lors, le futur abbé de Bonald allait commencer son sacerdoce auprès des prélats les plus éminents de l’Eglise de France.

### III. LA PREPARATION DE L’ABBE DE BONALD A L’EPISCOPAT

L’esprit de la Compagnie de Jésus et de Saint-Sulpice marqua bien sûr profondément Maurice de Bonald et explique un certain nombre de choix qu’il fit par la suite. Mais les débuts de sa carrière ecclésiastique furent aussi fortement influencés par deux de ses parents, les abbés Gaston et Louis de Sambucy, sulpiciens comme lui et qui étaient les deux frères. Nous aurons donc à nous demander quel rôle ont joué ces derniers en particulier au moment de l’entrée de l’abbé de Bonald dans la grande aumônerie du cardinal Fesch et lors de sa participation à la mission diplomatique à Rome au début de la Restauration. Il nous faudra voir aussi de quelle formation à l’épiscopat a bénéficié l’abbé de Bonald auprès du cardinal Fesch et de l’évêque de Chartres, Mgr de Latil.

#### 1. A l’école du cardinal Fesch

Nous avons vu que l’abbé de Bonald est rentré à la grande aumônerie à la suite de sa réception au sous-diaconat : le cardinal Fesch l’avait demandé à M. Emery, supérieur de Saint-Sulpice, pour l’attacher à la grande aumônerie en qualité de clerc de la chapelle impériale<sup>111</sup>. Or, Gaston de Sambucy, curé des Carmes, à Paris, avait été sollicité par le cardinal Fesch, dès l’organisation de la grande aumônerie impériale, en 1804, pour devenir directeur de la chapelle de l’empereur<sup>112</sup> et, en cette qualité, présida à l’ordonnance du sacre de Paris le 2 décembre 1804 et de celui de Milan en mai 1805<sup>113</sup>. Dans ces conditions, on comprend que Gaston de Sambucy ait pu proposer au cardinal Fesch que le jeune abbé de

---

<sup>108</sup> Joseph MIGNE, “ Notice biographique sur son éminence le cardinal de Bonald”, dans la *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, T. 81, 1856, 1268 p., (pp. 657-658).

<sup>109</sup> Les quatre ordres mineurs étaient successivement celui de portier, lecteur, exorciste et acolyte.

<sup>110</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 623.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 579.

<sup>112</sup> Sous la Révolution, Gaston de Sambucy fut un prêtre réfractaire qui devint aumônier clandestin des prisons et de l’échafaud (informations données par la famille de Sambucy).

<sup>113</sup> Après avoir été couronné empereur à Notre-Dame de Paris, Napoléon 1<sup>er</sup> fut couronné roi d’Italie à Milan.



Bonald fasse partie de la grande aumônerie. Si le grand aumônier a des pouvoirs étendus<sup>114</sup> et si le directeur de sa chapelle a des fonctions importantes, les clercs de la chapelle ont surtout une fonction honorifique, aussi l'abbé de Bonald choisit, comme premier apostolat, pour occuper ses loisirs, la charge d'aumônier de la Salpêtrière<sup>115</sup>. Il suivait ainsi les traces des premiers Jésuites et des Pères de la foi qui, après leur arrivée à Paris en 1800, s'étaient dévoués au service des milliers de malades de cet hôpital<sup>116</sup>. L'abbé de Bonald tomba gravement malade en exerçant cet apostolat après avoir confessé un soldat qui devait avoir le typhus. Son rétablissement fut long et sa santé en subit par la suite des séquelles. L'abbé de Bonald s'adonnait aussi à l'œuvre des catéchismes<sup>117</sup> : il était au nombre des zélés catéchistes de Saint-Sulpice et de Saint-Thomas d'Aquin. Il confirmait par là l'estime et la confiance que lui accordaient les responsables du séminaire parisien, qui avait l'habitude de confier aux meilleurs élèves le soin des catéchismes de persévérance de la paroisse voisine de Saint-Sulpice<sup>118</sup>.

Si Gaston de Sambucy put favoriser l'entrée de son parent à la grande aumônerie du cardinal Fesch, ce dernier a apprécié rapidement l'abbé de Bonald à qui il a demandé à plusieurs reprises de l'accompagner à Lyon, au siège de son archevêché. Sans doute Maurice de Bonald a-t-il d'autant plus fait confiance au cardinal Fesch que ce dernier avait de bonnes relations avec M. Emery. Le supérieur de Saint-Sulpice avait été le répondant moral de l'archevêque de Lyon nommé par Bonaparte. En effet, Fesch avait abandonné son sacerdoce pendant près de dix ans et le supérieur de Saint-Sulpice lui avait réappris l'esprit de son état et une amitié s'était nouée entre le prélat et le sulpicien<sup>119</sup>. Malgré ses fonctions d'ambassadeur de France à Rome de 1803 à 1806 et de grand aumônier, que lui avait confiées son neveu, le cardinal Fesch faisait des séjours plus ou moins longs dans son diocèse afin de le réorganiser et d'y établir une vie religieuse plus sereine après les troubles provoqués par la période révolutionnaire : les quelques jours qu'il passa à Lyon en avril 1810 lui permirent de jeter les bases du refuge Saint-Michel en achetant une maison à la nouvelle communauté<sup>120</sup> ; au cours de l'été 1811, après l'échec du concile de Paris réuni par Napoléon, qui voulait se passer du pape pour donner l'institution canonique aux évêques<sup>121</sup>, le cardinal, qui avait reçu l'ordre de son neveu de se retirer dans son diocèse, en profita pour y effectuer un séjour qui se prolongea jusqu'à la première abdication de l'empereur, en avril 1814. Après avoir visité son séminaire, il prit des mesures contre des Jansénistes et des anticoncordataires et au début de l'année 1813, accompagné par l'abbé de Bonald<sup>122</sup>, il entama une longue tournée pastorale en visitant de nombreuses paroisses de l'Ain. Il ne rentra à Lyon qu'au mois de juin et s'installa dans sa villa des Chartreux où il voulait établir aussi une maison des missions et une école de hautes études. Après avoir réglé un problème délicat concernant un membre de son officialité

<sup>114</sup> Le grand aumônier contrôle le chapitre de Saint-Denis et dirige les aumôniers militaires. C'est lui qui a procédé au baptême du roi de Rome dans la cathédrale de Paris (J.O. BOUDON, "Un diocèse sans frontière : le « diocèse de cour » sous le second Empire" in *Le diocèse – espaces, représentations, pouvoirs – France, XV<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction de G. Chaix, Le Cerf, 2002, 445 p. (pp. 388-389).

<sup>115</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald ...*, p. 3.

<sup>116</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France ...*, T. 1, p. 14.

<sup>117</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ...*, p. 19.

<sup>118</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire ...*, p. 118.

<sup>119</sup> P. SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – Le rétablissement du culte – L'état des paroisses (1802-1805)*, D.E.S., Lyon, 1948, 441 p. (p. 13).

<sup>120</sup> H. FISQUET *La France pontificale ...*, p. 582. Voir les pp. 582-590 pour les dernières années de l'épiscopat du cardinal Fesch à Lyon.

<sup>121</sup> Le concile se prononça pour son incompétence dans ce domaine et le cardinal Fesch qui en était le président, se chargea de communiquer à l'empereur le résultat de sa délibération.

<sup>122</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald ...*, p. 3 – Le cardinal Fesch venait de s'absenter brièvement de son diocèse afin d'être présent au moment de la signature du concordat de Fontainebleau entre Napoléon et le pape Pie VII.

métropolitaine qui avait infirmé une décision de l'officialité diocésaine de Chambéry, il partit pour une tournée de confirmation dans le Beaujolais. Ainsi, en suivant le cardinal Fesch, l'abbé de Bonald pouvait apprécier les combats qu'il menait contre son neveu pour défendre les libertés de l'Eglise, les mesures à prendre pour administrer un diocèse particulièrement vaste et vérifier l'état des paroisses au cours des visites pastorales et tournées de confirmation.

L'abbé de Bonald apprit aussi du cardinal Fesch qui collectionnait les livres et les tableaux, le goût pour l'art et les chefs d'œuvre. Il devint curieux de fantaisies de prix et de productions classées. Devenu archevêque de Lyon, il a enrichi le trésor de la sacristie de la cathédrale Saint-Jean de plusieurs pièces rares d'orfèvrerie ancienne : croix processionnelles, bénitiers d'ivoire etc. et il y déposa des manuscrits précieux par leurs enluminures<sup>123</sup>. Il fut d'ailleurs en relations suivies avec un orfèvre de Paris, Poussielgue – Rusand, qui lui proposa en 1864, un autel émaillé pour sa cathédrale. Mais il ne put le commander car le trésorier de son conseil de fabrique lui objecta les problèmes financiers de la fabrique<sup>124</sup>. On s'étonnera moins, dès lors, de la splendeur des cérémonies religieuses qui eurent lieu dans la Primatiale au cours de son épiscopat : ornements d'une richesse incomparable, mitres ornées de pierres précieuses, agrafes de chape en or ciselé<sup>125</sup>. Le cardinal de Bonald a tenu à la pompe lorsqu'il est paru en prince de l'Eglise mais lui-même avait à peine une soutane de rechange.

On ne sait pas quand l'abbé de Bonald prit congé du cardinal Fesch qui dut ruser pour ne pas devenir prisonnier des Autrichiens en février 1814, alors qu'il s'était réfugié chez les religieuses de Pradines<sup>126</sup>, près de Roanne. Lorsque le cardinal quitta finalement la France pour l'Italie, avec sa sœur, en avril 1814, Maurice de Bonald ne pensait probablement pas qu'il pourrait lui rendre visite quelques mois plus tard à Rome.

## **2. La participation à l'ambassade en vue du nouveau concordat**

Après la chute de Napoléon, le roi restauré, Louis XVIII, répugna à admettre le concordat de celui qu'il appelait l'"usurpateur". Aussi décida-t-il de négocier un nouvel accord avec Rome d'autant plus que la carte religieuse de la France ne comprenait plus que cinquante évêchés contre cent quarante avant la Révolution dont seize vacants<sup>127</sup>. Des négociations furent donc entamées entre le cardinal Consalvi et le ministre Talleyrand en vue d'abroger le concordat napoléonien et d'établir de nouvelles relations<sup>92</sup>, et une ambassade extraordinaire fut envoyée à Rome auprès du pape Pie VII, dirigée par l'ancien évêque de Saint-Malo, Mgr Cortois de Pressigny<sup>128</sup>. Ce dernier emmena avec lui les abbés Louis de Sambucy et de Bonald, qui étaient donc attachés à la nouvelle légation de France.

La présence de l'abbé de Bonald dans cette nouvelle légation peut s'expliquer à un double titre : son père, Louis de Bonald, qui avait appelé la Restauration de ses vœux, fut nommé député dès la première convocation des chambres et devenu plus tard membre de la chambre des pairs grâce à Louis XVIII, il y fut le porte-parole des ultraroyalistes. Certes, on ne lui confia, par la suite, que le poste ingrat de président du comité de surveillance de la

<sup>123</sup> J.B. VANDEL, "L'archevêché", *Bulletin historique du diocèse de Lyon*, 1912, pp. 120-121.

<sup>124</sup> Lettre du cardinal de Bonald du 7 décembre 1864 à M. Poussielgue – Rusand, orfèvre, rue Cassette à Paris (Archives de la société des lettres de l'Aveyron à Rodez).

<sup>125</sup> Témoignage de son arrière-petit-neveu, Joseph de Bonald (Archives de la famille de Bonald, au château du Monna, à Millau).

<sup>126</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 587.

<sup>127</sup> D. LE TOURNEAU, *L'Eglise et l'Etat en France*, Que sais-je ?, 2000, 127 p. (pp. 87-88).

<sup>128</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 590.

presse<sup>129</sup>, mais son prestige auprès des royalistes était suffisant pour que son fils puisse en bénéficier. De plus, la participation de l'abbé de Bonald à la légation a probablement été facilitée par la présence dans cette dernière de son cousin éloigné, l'abbé Louis de Sambucy, frère de Gaston de Sambucy, directeur de la chapelle de l'empereur Napoléon, comme nous l'avons vu précédemment. Nous avons indiqué également que Louis de Sambucy avait accompagné le jeune Maurice de Bonald chez les Pères de la foi à Amiens.

Comme son frère Gaston, Louis de Sambucy avait été sulpicien et prêtre réfractaire sous la Révolution<sup>130</sup>. La persécution qu'il avait subie sous le Premier Empire lui procura au début de la Restauration une réputation flatteuse : il avait été enlevé d'Amiens en 1811 par la police impériale et interné à Paris<sup>131</sup>. On l'appelait le plus souvent abbé de Saint-Estève pour le distinguer de son frère Gaston. Au sein de la légation, Louis de Sambucy avait d'autres préoccupations que la conclusion du concordat. En effet, au début des années 1810, devenu supérieur ecclésiastique à Amiens de la maison-mère de la Société du Sacré-Coeur<sup>132</sup>, fondée par Sophie Barat, la supérieure générale, il avait, contre son avis, rédigé de nouveaux statuts pour la Société et il voulait profiter de son séjour à Rome pour faire approuver par le pape ses Constitutions<sup>133</sup>. Le 7 novembre 1814, l'abbé de Sambucy écrivit de Rome au Père de Clorivière qui avait présidé à la reconstitution de la compagnie de Jésus en France : il lui demandait son intervention pour qu'il puisse remplacer le Père Varin et accusait la Mère Sophie Barat d'impéritie. Il se déclarait seul chargé d'organiser la Société et d'en établir tout d'abord le siège à Rome<sup>98</sup>. L'abbé de Saint-Estève fut rejoint à Rome, en 1815, par Eugénie de Grammont, qui avait été à Amiens un de ses plus solides soutiens et quand un mémoire fut adressé par Sophie Barat au provincial de la compagnie de Jésus à Rome, il répondit à sa place, en août 1815, que M. de Saint-Estève, qui dirigeait la Société depuis dix ans, était devenu le Supérieur unique d'un Institut approuvé par le pape, le Couvent royal de Saint-Denis. Par la suite, on apprit que cette réponse émanait du secrétaire d'ambassade lui-même et, "son manège découvert, l'abbé de Saint-Estève dut revenir en France<sup>134</sup>".

L'abbé de Bonald se serait donc retrouvé seul secrétaire de Mgr Cortois de Pressigny à la fin de l'année 1815 mais il était encore en compagnie de l'abbé de Sambucy lorsqu'ils rendirent visite, au début de leur séjour en juillet 1814 au cardinal Fesch, qui était exilé à

---

<sup>129</sup> G. GENGEMBRE, Louis de Bonald ..., p. 225.

<sup>130</sup> Informations données par la famille de Sambucy.

<sup>131</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T.1 ..., p. 98. Interné à la prison de la Force, il eut pour compagnon de captivité le lyonnais Claude Berthaut du Coin, premier assistant de la Congrégation de Lyon et qui fut arrêté par la police de Napoléon pour avoir permis des liens entre le pape, en résidence surveillée à Savone, et la France catholique. (Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon – De la clandestinité à la fondation de la Propagation de la foi*, Nouvelles Editions latines, 1967, 364 p. [pp. 205 et 229]).

<sup>132</sup> La Société du Sacré-Coeur était d'inspiration ignatienne et les Pères de la foi ont contribué à son recrutement en dirigeant vers elle des jeunes filles ou des femmes dont ils connaissaient la vocation religieuse. Sous l'Empire, la Société naissante fut gênée par la méfiance envers ceux qui étaient suspectés, de près et de loin, d'être des Jésuites déguisés et l'abbé de Sambucy en profita pour prendre à Amiens une place d'autorité, que le Père Varin, supérieur des Pères de la foi et qui avait collaboré à l'entreprise de Sophie Barat, ne pouvait plus tenir. (M. LUIRARD, "Madeleine Sophie Barat", in G. CHOLVY (dir.), *La religion et les femmes* ..., pp. 104-105).

<sup>133</sup> J. BURNICHON *La compagnie de Jésus en France*, T.1 ..., les pages 98 à 105 évoquent les problèmes posés à la supérieure de la Société du Sacré-Coeur par l'abbé de Sambucy. Dix ans plus tôt, ce dernier avait essayé de refondre la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame de Julie Billiart.

<sup>134</sup> J. BURNICHON s'est inspiré pour évoquer cet épisode curieux de la vie de l'abbé de Saint-Estève (ou de Sambucy) de l'ouvrage de Mgr BAUNARD, *Histoire de Madame Barat, fondatrice de la Société du Sacré-Coeur*, Paris, 1876, 2 tomes. Dès novembre 1815, Sophie Barat reprenait les rênes de la Société en convoquant à Paris le chapitre général.

Rome. Ce dernier s'était retiré avec sa sœur au palais Falconieri et avait été bien accueilli dans la ville éternelle par le pape Pie VII. Si peu de personnes fréquentaient les salons du cardinal, les deux abbés dépassèrent les préjugés de l'aristocratie à l'encontre de l'exilé et rendirent de publics hommages au cardinal dans l'adversité. Ils demandèrent même à Mgr de Pressigny d'inviter le cardinal Fesch à la célébration de la fête de Saint-Louis, dans l'église de ce nom, le 25 août 1814<sup>135</sup>. Le chargé d'affaires de France accepta, mais l'archevêque de Lyon le pria de l'excuser de ne pas se rendre à son invitation car il était retenu auprès de sa sœur assez mal portante. L'abbé de Bonald manifesta, à nouveau, plus tard, sa gratitude au cardinal Fesch, lorsque devenu archevêque de Lyon, il fit célébrer, aussitôt après son installation, un service funèbre en son honneur, dans sa cathédrale, le 10 juillet 1840<sup>136</sup>.

Ce premier séjour de l'abbé de Bonald, à Rome, lui permit aussi d'affirmer des convictions qu'il confirmera plus tard : au cours d'une des réceptions de l'ambassade de Mgr de Pressigny, il assista en 1816, à une conversation entre l'évêque ambassadeur et un moine camaldule, le futur pape Grégoire XVI. Le moine combattait le gallicanisme de la déclaration de 1682<sup>137</sup> et il fut soutenu par le seul abbé de Bonald. L'incident n'était pas banal puisque le pape Grégoire XVI le rappela à Maurice de Bonald, devenu archevêque de Lyon, lorsqu'il lui remit le chapeau de cardinal vingt-cinq ans plus tard<sup>138</sup>. On pourrait en conclure que l'abbé de Bonald manifesta alors une position ultramontaine d'autant plus que les quatre articles étaient encore enseignés dans les séminaires français ; mais, dans une autre circonstance, au cours d'une entrevue de sa légation, en 1814, avec le pape Pie VII, "nous crûmes devoir lui demander (rappela-t-il plus tard dans une circulaire qu'il adressa à son clergé en 1843<sup>139</sup>) la permission de continuer à nous servir du bréviaire de Paris. Sa Sainteté nous répondit qu'il n'y avait aucune difficulté". Ainsi, l'abbé de Bonald était favorable à la primauté du pape au sein de l'Eglise, ce qui ne l'empêchait pas de montrer son attachement aux traditions liturgiques.

Dans quel sens la légation présente à Rome et le pape Pie VII avaient-ils orienté les nouvelles relations entre l'Eglise et l'Etat français? La convention du 25 août 1816, signée par le pape Pie VII rétablissait pour l'essentiel l'ancien concordat de 1516 et abrogeait les articles organiques du Concordat de 1801. Mais Louis XVIII ratifia la convention en ajoutant la clause : "le tout conditionnellement aux libertés de l'Eglise gallicane" et, surtout, les Chambres à Paris refusèrent de ratifier le Concordat du 11 juin 1817 qui reprenait les dispositions de la convention de 1816. Dans ces conditions, le pape fit savoir en août 1818 que le Concordat de 1817 était suspendu et qu'il maintenait le Concordat de 1801<sup>140</sup>.

---

<sup>135</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., pp. 590-591.

<sup>136</sup> Ibid., p. 643.

<sup>137</sup> La déclaration des quatre articles, votée, en 1682, par des membres du clergé choisis par Louis XIV précisait que les rois n'étaient soumis à aucune puissance ecclésiastique dans le domaine temporel, que l'autorité des conciles était supérieure à celle du pape, que les libertés de l'Eglise gallicane devaient être sauvegardées et que le jugement du pape n'était pas irréformable avant qu'intervienne la sanction du consentement de l'Eglise (G. AUDISIO, *Les Français d'hier*, T. 2 : Des croyants. XV<sup>e</sup> – XIX<sup>e</sup> siècle, A. Colin, 1996, 479 p.[p. 85]).

<sup>138</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Mgr de Bonald (1823-1840)*, Mémoire de D.E.S., 1952, 200 p. (p. 37).

<sup>139</sup> Le cardinal de Bonald expliquait dans cette circulaire la nouvelle édition du bréviaire qu'il se proposait de publier (H. FISQUET, *La France pontificale* ..., pp. 655-657).

<sup>140</sup> D. LE TOURNEAU, *L'Eglise et l'Etat en France* ..., pp. 87-88.

Après un séjour de deux ans à Rome, l'abbé de Bonald revint en France au cours de l'été 1816<sup>141</sup> et l'année suivante, il trouva un nouveau protecteur en la personne de Mgr de Latil qui fut préconisé pour diriger l'évêché de Chartres<sup>142</sup>.

### 3. Les contacts avec Lamennais et la collaboration avec l'évêque de Chartres

Mgr de Latil, préconisé pour l'évêché de Chartres dans le consistoire du premier octobre 1817, donna des lettres de grand-vicaire à l'abbé de Bonald. Mais celles-ci restèrent lettres mortes à cause de l'inapplication du nouveau concordat. Mgr de Latil ne put prendre possession de son siège que le 8 novembre 1821<sup>107</sup>. Dans ces conditions, jusqu'à cette date, l'abbé de Bonald n'eut pas de fonction ecclésiastique officielle, si ce n'est celle d'aumônier que lui proposa en 1819 le comte d'Artois, le futur Charles X<sup>143</sup>. Il put donc suivre avec attention la diffusion des idées de l'abbé Félicité de Lamennais qui venait de faire paraître en 1817 le premier volume de l'"Essai sur l'indifférence en matière de religion". Dans cet ouvrage, qui eut un grand succès, Lamennais essayait de démontrer qu'au-delà de la raison individuelle des philosophes, il y avait une raison générale, celle du genre humain depuis l'origine, un fonds commun de croyances, un sens commun, qui représentait la conscience que l'humanité avait d'elle-même et que le rôle de Jésus-Christ avait été de venir accomplir ces vérités éternelles<sup>144</sup>. Lamennais avait lu les ouvrages de Louis de Bonald, père de l'abbé de Bonald, et en faisait l'éloge<sup>145</sup>. Quelles convictions communes rapprochaient les deux hommes<sup>146</sup>? Tous deux croyaient en une révélation primitive issue de Dieu et pensaient qu'il n'y avait pas d'autorité plus universelle que celle du pape, qu'une bonne monarchie ne pouvait être gouvernée que suivant des principes chrétiens. Par ailleurs, ultraroyalistes, ils collaborèrent au "Conservateur" avec Chateaubriand<sup>147</sup>. Lorsque Lamennais voulut lancer une "Revue morale et littéraire" dont l'abbé Le Tourneur devait prendre la tête, il pensa que M. de Bonald donnerait des articles<sup>148</sup> et que son fils, l'abbé de Bonald, offrirait également sa collaboration<sup>149</sup>. Lamennais voulait fonder cette revue afin "d'organiser quelques moyens de défense pour la religion". Pour cette revue, qui ne parut jamais, il cherchait des rédacteurs et des correspondants. L'abbé de Bonald fait donc partie des ecclésiastiques qui ont été les admirateurs du premier Lamennais, comme l'abbé Le Mée, un compatriote de ce dernier ou l'abbé Clausel de Montals, un aveyronnais, devenu plus tard évêque de Chartres. Tous étaient ses contemporains (Lamennais avait cinq ans de plus que l'abbé de Bonald), mais ils furent plus des collaborateurs que des disciples et se détachèrent rapidement de lui contrairement à des prêtres plus jeunes, ordonnés au moment où Lamennais était déjà en pleine gloire<sup>114</sup>.

---

<sup>141</sup> Lettre du vicomte de Bonald écrite à son château du Monna le 23 juillet 1816 et faisant allusion au plaisir qu'il a eu de revoir son plus jeune fils, revenu de Rome (*correspondance générale de Lamennais*, T. 1 (1805-1819) – *Textes réunis, classés et annotés par Louis le Guillou*, Colin, 1971, 671 p. (p. 313).

<sup>142</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., p. 623

<sup>143</sup> Biographie du cardinal de Bonald dont l'auteur est inconnu (archives de la société des Lettres de Rodez).

<sup>144</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)*, Privat, 2000, 287 p. (p. 82).

<sup>145</sup> Dans une lettre écrite au vicomte de Bonald le 26 novembre 1814, Lamennais l'encourage à publier seul un discours qui devait préfacier l'ouvrage d'un Jésuite intitulé "La Vie de Jésus-Christ" en affirmant qu' "il y a des morceaux qui sont au rang de ce que vous avez écrit de plus beau" : Louis le Guillou, *correspondance générale de Lamennais*, T. 1 ..., pp. 213 à 215.

<sup>146</sup> Dans une lettre au comte de Bonald du 24 août 1820, Lamennais écrit : "ma doctrine, qui, au fond, est la vôtre ..." (*Correspondance générale de Lamennais*, T. 2 (1820-1824) – *Textes réunis, classés et annotés par Louis le Guillou*, Colin, 1971, 703 p. [p. 110] ).

<sup>147</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France (1800-1880)* ..., p. 84.

<sup>148</sup> Lettre de Félicité de Lamennais à son frère Jean du 20 février 1818 : *correspondance générale de Lamennais*, T. 1 ..., pp. 396-397.

<sup>149</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire* ..., p. 245.

Quand Mgr de Latil prit enfin possession de son évêché, en 1821, il plaça l'abbé de Bonald dans son conseil diocésain en qualité d'archidiaque<sup>150</sup> et de vicaire général honoraire<sup>151</sup>. Ce dernier s'occupait, en particulier, des maisons religieuses, fit la visite de son archidiaconé et se livra souvent à la prédication comme il l'avait fait précédemment à Paris en devenant le prédicateur à la mode du faubourg Saint-Germain<sup>152</sup>. Il confirma sa réputation d'orateur au cours du carême de 1822, en donnant des conférences dans la cathédrale de Chartres. L'année suivante, une ordonnance royale du 13 janvier 1823 appelait l'abbé de Bonald à l'évêché du Puy que venait de rétablir la bulle "Paternae caritatis" du 6 octobre 1822<sup>153</sup>.

Cette nomination venait donc conclure une préparation à l'épiscopat qui avait duré plus de dix ans et qui avait été particulièrement fructueuse puisque le jeune abbé avait pu profiter de l'enseignement et de l'expérience de trois évêques et appréhendé le fonctionnement de l'Eglise à son niveau hiérarchique le plus élevé, à Rome et à Paris. Il avait pu également avoir un aperçu de l'état des paroisses à la fin du premier Empire, en accompagnant le cardinal Fesch dans le diocèse de Lyon, au cours d'une longue tournée pastorale et effectuer la même démarche, de son propre chef, dix ans plus tard, dans le diocèse de Chartres. Il avait aussi fait ses preuves dans le domaine de la prédication dont l'exercice semblait lui plaire depuis ses premiers essais chez les Pères de la foi, à Amiens. Finalement, il avait acquis une grande expérience, même si son père pensait qu'il était trop tôt pour que son fils devienne évêque<sup>154</sup>. Sa promotion à l'épiscopat ne peut surprendre car, d'une part, elle intervient au moment où de nouveaux évêchés ont été créés, d'autre part, comme Maurice de Bonald appartenait à une famille noble, il a tiré profit des liens que la Restauration avait avec l'aristocratie ; enfin, l'abbé de Bonald a bénéficié du renom de son père<sup>155</sup>.

Ce parcours dans la vie de Maurice de Bonald nous aura permis de cerner quelques traits de sa personnalité et de remarquer les influences qu'il a subies : originaire du Rouergue, région qui a donné de nombreux prêtres à l'Eglise, il a reçu, au sein d'une famille de l'ancienne noblesse, une forte éducation chrétienne, aussi bien de son père, qui va devenir un théoricien catholique réputé, que de sa mère, qui a pris soin de lui au moment où la Révolution séparait la famille pour de longues années. Cette Révolution a particulièrement marqué Maurice de Bonald dont le comportement et le discours pourront surprendre certains au moment des événements similaires des années 1830 et 1848. Ses pérégrinations, dues à la séparation des siens, l'amèneront à poursuivre son éducation, d'abord dans sa future ville archiépiscopale, puis chez les Pères de la foi, à Amiens où il a été marqué par une pédagogie proche de celle de la Compagnie de Jésus, mais aussi un peu austère et où il a pu apprécier le talent d'un professeur de rhétorique qui lui a donné goût à la prédication. Cette prédilection ajoutée à sa piété l'amènèrent à choisir le sacerdoce et à entrer au séminaire de Saint-Sulpice. Là, il approfondit sa piété et, comme ses condisciples, il fut formé à la prêtrise pour devenir un bon catéchiste et un bon confesseur. Maurice de Bonald s'est sans doute aussi souvenu plus tard de l'esprit de modération et de conciliation du supérieur de Saint-Sulpice, Jacques Emery ; il retrouvera par la suite ce désir de conciliation chez le cardinal Fesch au moment

---

<sup>150</sup> Chacun des archidiaconés dont était composé le diocèse était confié à un vicaire général, qui, pour cette raison, portait le titre d'archidiaque.

<sup>151</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., pp. 623-624.

<sup>152</sup> Gustave VAPEREAU, *Dictionnaire universel des contemporains*, 1858, 1802 p., (p. 237).

<sup>153</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., pp. 623-624.

<sup>154</sup> Mgr RICARD, *Les grands évêques de l'Eglise de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, T. 3 ..., p. 37.

<sup>155</sup> J. O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire* ..., p. 313.

d'entamer sa préparation à l'épiscopat, préparation renforcée par sa participation à l'ambassade envoyée à Rome au début de la Restauration car il eut alors une autre vision de l'Eglise.

Mais, pour l'heure, préconisé après sa nomination par le pape Pie VII le 10 mars 1823, il fut sacré évêque dans la basilique de Chartres le 27 avril suivant par Mgr de Latil, assisté de l'évêque d'Amiens et de l'évêque d'Evreux<sup>156</sup>.

---

<sup>156</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 624.

## CHAPITRE 2

### SON EPISCOPAT AU PUY (1823-1839) : ADAPTATION DES OBLIGATIONS CONCORDATAIRES AU SERVICE DE L'EGLISE

#### I. UN LEGITIMISTE QUI S'EST ADAPTE AUX CONTINGENCES POLITIQUES

Les habitants du diocèse du Puy n'avaient pas eu d'évêque sous le premier Empire puisque le concordat avait incorporé ce diocèse à celui de Saint-Flour. Le gouvernement révolutionnaire avait agrandi le diocèse du Puy en lui assignant les limites du département de la Haute-Loire et en lui donnant aussi des paroisses prises surtout sur l'Auvergne. Aussi, quand le diocèse du Puy recouvra son autonomie en 1823 et que Mgr de Bonald en prit la tête, le diocèse était plus vaste que celui de l'Ancien Régime<sup>1</sup>. L'évêque du Puy était suffragant, comme les évêques de Clermont, de Limoges et de Tulle, de l'archevêque de Bourges, Mgr de Fontenay, auquel succédera, en 1825, Mgr de Villèle<sup>157</sup>. Le jeune évêque souleva un grand enthousiasme lorsqu'il arriva au Puy le 12 juin 1823 car les habitants du Velay étaient heureux de retrouver un évêque<sup>158</sup>. Ce dernier, dans la lettre de prise de possession de son siège, évoquait avec crainte et modestie la tâche qui l'attendait. Dans cette lettre, Mgr de Bonald était reconnaissant au Seigneur d'avoir conservé pour la France l'autel et le trône<sup>159</sup>. Ancien aumônier du comte d'Artois, il était prêt naturellement à les défendre tous les deux, mais nous aurons aussi à nous demander quel lien idéal l'évêque du Puy établit entre le trône et l'autel et quelle sera son attitude lorsque le régime politique changera, en 1830.

#### 1. Comment un évêque défend la cause légitimiste

Dans une lettre pastorale au clergé du 10 juin 1828, Mgr de Bonald affirme qu'il a "inondé les saints autels de larmes de joie lorsque le ciel nous rendit les Bourbons et rendit avec eux à l'Eglise de France sa véritable liberté<sup>160</sup>". Il justifie dans cette lettre son attachement à la branche royale aînée en disant qu'il faut respecter et obéir "aux dépositaires de l'autorité de Dieu" puisque "toute puissance vient de Dieu". Mais son attachement aux Bourbons est allé plus loin, au cours de son épiscopat au Puy qu'une simple consigne d'obéissance à l'autorité établie par Dieu. Certains anniversaires et événements marquants furent l'occasion d'affirmer son légitimisme. Ainsi, le 13 janvier 1824, un mandement de Mgr de Bonald ordonna un service solennel pour le 21 janvier suivant, dans les églises du diocèse, jour anniversaire de la mort de Louis XVI<sup>161</sup>. Dans ce mandement, il insiste surtout sur la condamnation de la philosophie "des lumières" et des théories révolutionnaires en vouant "une haine éternelle aux doctrines de la révolte, aux maximes de l'anarchie, aux principes d'une séditeuse philosophie". L'année suivante, quand le comte d'Artois devint Charles X, Mgr de Bonald fut invité par lettre close au sacre à Reims, qui fut célébré le 29 mai 1825 et il

<sup>1</sup> A. FAYARD, in *Encyclopédie Catholique*, T. 29, 1972, col. 423-424 et 430.

<sup>157</sup> Almanach royal de la Haute-Loire de 1830 (Archives Départementales de la Haute-Loire).

<sup>158</sup> M. BRIOUDE, *Recherches historiques sur une partie du Velay*, Le Puy, 1900, 534 p. (p. 481).

<sup>159</sup> Lettre du 18 juin 1823 (A.D. Haute-Loire). Il précise dans cette lettre que "la Providence va prendre par la main un petit-fils de Saint-Louis pour le ramener de l'exil dans le palais de ses pères".

<sup>160</sup> A.D. Haute-Loire. Pourtant, dans cette lettre, l'évêque critique énergiquement l'ordonnance du ministre Martignac qui remet en question l'inspection des écoles primaires par les évêques.

<sup>161</sup> A.D. de la Haute-Loire.



profita de l'événement pour rappeler à Charles X l'habitude de ses prédécesseurs d'offrir à Notre-Dame du Puy un gage de leur dévotion ; le roi répondit en envoyant deux épistoliers richement décorés<sup>162</sup>. A la fin du règne de Charles X, lors de l'expédition d'Alger, en juillet 1830, l'évêque du Puy défend l'honneur du drapeau blanc de l'armée royale : "Il est glorieux d'avoir arboré sur les remparts d'une ville vaincue, le drapeau sans tache qu'elle avait outragé<sup>163</sup>".

Par ailleurs, Mgr de Bonald était très lié avec le Prince Jules de Polignac qui a dirigé un ministère ultraroyaliste, à partir d'août 1829. Ce dernier, qui était une grande personnalité politique de la Haute-Loire où sa famille possédait des châteaux, dînait à l'évêché lors de ses visites au Puy et il accompagnait l'évêque dans les établissements de religion et d'éducation<sup>164</sup>. Rien d'étonnant, donc, si Mgr de Bonald a appelé sur les membres du gouvernement Polignac "l'esprit d'intelligence qui leur apprendra tout ce qui peut dans des temps difficiles, ranimer le zèle des tièdes et réprimer la turbulence des méchants<sup>165</sup>".

Son attachement aux Bourbons a même amené l'évêque du Puy à accepter sa participation directe à la vie politique en présidant en décembre 1823 le collège électoral du Puy, même s'il était "éloigné par goût comme par son ministère du tumulte des affaires politiques<sup>166</sup>". Toutefois, tout en montrant dans son discours aux électeurs, des Bourbons "tels que nos aïeux les avaient connus, sages et cléments sur le trône, vaillants à la tête des armées", il s'inquiète tout de même que la manifestation solennelle de ses opinions "n'altère la bienveillance dont il a reçu mille preuves depuis son arrivée dans le département<sup>167</sup>". Mais, son légitimisme est suffisamment ardent pour que, jusqu'à la fin de la Restauration, il prenne parti pour les candidats légitimistes sans les nommer, mais en les désignant clairement au nom de l'alliance du trône et de l'autel<sup>167</sup>. Il intervient même directement dans la lutte politique en écrivant aux candidats et leur conseillant les meilleures solutions pour que des députés ultraroyalistes soient élus, déplorant à l'occasion les positions du ministère et du préfet de la Haute-Loire. Après la dissolution de la chambre, le 16 mai 1830, et le renvoi des députés devant leurs électeurs, l'intervention de Mgr de Bonald dans la campagne électorale a été encore plus vigoureuse, d'autant plus qu'il soutenait cette fois le même candidat, Monsieur de Becdelièvre, que le préfet, alors que certains ultras préféraient s'abstenir, faute d'un candidat à leur convenance. Il faut dire que les enjeux étaient importants puisque l'intérêt de l'Eglise, le sort du gouvernement et les convictions personnelles de l'évêque du Puy paraissaient liés en cette circonstance. Les deux lettres que Mgr de Bonald écrivit en juin 1830 à La Rochenégly, personnalité ultraroyaliste influente de la Haute-Loire, montre bien en tout cas qu'il veut user de toute son influence pour sauver la religion et le roi. Dans sa première lettre, il affirme qu'il y aurait péché (mot souligné) à ne pas voter et il lui demande, malgré ses répugnances qu'il comprend, de voter pour M de Becdelièvre. La première lettre étant restée sans effet, il lui écrivit un deuxième lettre encore plus pressante : "c'est un devoir rigoureux dans cette circonstance de voter pour le candidat du roi, tellement rigoureux que je crois

---

<sup>162</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, p. 25.

<sup>163</sup> Mandement du 14 juillet 1830 pour ordonner un Te Deum en action de grâces à l'occasion de la prise d'Alger du 4 juillet 1830 (A.D. Haute-Loire).

<sup>164</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, p. 29.

<sup>165</sup> Mandement du 21 novembre 1829 pour le jubilé universel (A.D. Haute-Loire).

<sup>166</sup> Discours prononcé par Mgr de Bonald, président du premier collège d'arrondissement du département de la Haute-Loire, le 23 décembre 1823. (B.M. du Puy, Fonds Cortial : 4483).

<sup>167</sup> A. RIVET, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974*, Thèse pour le doctorat d'Etat, 1979, éditions des cahiers de la Haute-Loire, 643 p. (p. 318).

qu'un confesseur devrait refuser l'absolution à un pénitent qui refuserait de son côté de concourir à l'élection désirée par le gouvernement<sup>168</sup>”.

Les interventions de Mgr de Bonald ne rencontrèrent pas le succès escompté et de toute façon, trois semaines plus tard, les ordonnances de Charles X allaient provoquer rapidement la fin de son règne et de l'histoire de la Restauration. La pression morale exercée par Mgr de Bonald sur certains électeurs a été particulièrement forte en 1830, parce qu'il avait sans doute l'intuition que des changements politiques majeurs pouvaient se produire, remettant en cause l'équilibre idéal qu'il souhaitait entre l'Eglise et la monarchie. Mais, sans doute avait-il aussi tiré déjà des conclusions à partir des échecs de certaines de ses interventions et était-il amené à avoir des positions plus conciliantes qu'il devra confirmer après le changement de dynastie en 1830. Mais, auparavant, interrogeons-nous sur ses prises de position concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat.

## **2. Mgr de Bonald prône l'alliance et l'autonomie du trône et de l'autel**

L'évêque du Puy pense que l'Eglise et le roi ont des intérêts communs et des ennemis communs ; aussi doivent-ils collaborer pour remplir parfaitement leur mission. Quels sont ces ennemis communs ? Ce sont l'anarchie, la révolution ou une religion qui conduit ses fidèles à l'erreur. Deux expéditions militaires françaises qui se sont déroulées, l'une à la fin du règne de Louis XVIII et l'autre à la fin du règne de Charles X ont servi d'illustration à Mgr de Bonald pour démontrer la nécessaire collaboration du trône et de l'autel : l'expédition d'Espagne en 1823 et l'expédition d'Alger en 1830.

Ainsi, en Espagne, l'armée française a su vaincre la révolution qui s'en prenait à la fois au roi Ferdinand VII et à la religion et Mgr de Bonald se félicite que le roi Louis XVIII vienne “ de remplir la plus noble mission que Dieu puisse confier aux chefs des peuples, celle de fermer l'abîme des révolutions ...”. L'évêque ajoute qu'il ne s'agit pas “d'un brillant fait d'armes qui n'intéresse pas la religion” car il assimile, dans l'histoire qu'il vit avec ses contemporains, la cause des rois et celle de Dieu : “Les secourir (les rois) et les défendre ne sont plus les combinaisons d'une politique toute profane, mais les généreuses résolutions d'une politique saine et sacrée<sup>169</sup>”.

Pour ce qui est de l'expédition d'Alger, l'enjeu de la collaboration entre le roi et la religion catholique est encore plus important pour cette dernière puisqu'il s'agit de reprendre “à l'erreur (l'Islam) une de ses plus anciennes conquêtes sur l'évangile ... d'élever dans ces contrées inhospitalières l'étendard pacifique de la croix et de réunir sous son ombre tutélaire des peuples courbés jusqu'alors sous le joug d'une loi de sang ...<sup>170</sup>”.

Si le roi et l'Eglise ont intérêt à collaborer, ils doivent tout de même demeurer indépendants et autonomes. Mgr de Bonald a eu l'occasion de soutenir cette position dans une lettre qu'il écrivit au roi Charles X le 26 décembre 1825 à la suite d'un arrêt<sup>171</sup> de la cour royale de Paris du 5 décembre 1825 dénonçant une partie du clergé comme ennemi des

---

<sup>168</sup> J. MERLEY, “Elections et querelles politiques en Haute-Loire sous la Restauration”, in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du sud-est. Mélanges offerts à Mr le doyen André Latreille*, Audin, 1972, 624 p. (pp. 543 à 546).

<sup>169</sup> Mandement du 17 octobre 1823 qui ordonne un Te Deum en action de grâce de l'heureuse délivrance de S.M.C. le roi d'Espagne, Ferdinand VII, suite à la lettre du roi Louis qui le demande (A.D. H<sup>te</sup> Loire).

<sup>170</sup> Mandement du 14 juillet 1830 (A.D. H<sup>te</sup> Loire).

<sup>171</sup> La Cour royale s'en était pris au clergé dans un arrêt concernant les procès intentés en 1825 aux journaux “le Constitutionnel” et “le Courrier Français”.

libertés de l'Eglise gallicane. Après avoir assuré le roi que son clergé était prêt à tout sacrifier pour le soutien du trône et la défense de la religion et qu'il ne professait point parmi ses ouailles de doctrine dangereuse à l'Etat, l'évêque du Puy précise sa conception des relations entre l'Eglise et l'Etat qui est conforme, dit-il, à celle de Bossuet : « La puissance temporelle ne dépend ni directement ni indirectement de la puissance spirituelle ; l'une et l'autre puissance est principale, souveraine et sans dépendance mutuelle pour les choses de son ressort<sup>172</sup> ». C'est pourquoi, Charles X, en sa qualité de chrétien, est soumis au pouvoir spirituel du pape mais, en sa qualité de roi, il ne dépend que de Dieu. En suivant cette logique, Mgr de Bonald a été un des premiers à signer, le 3 avril 1826, la déclaration des évêques de France relative à l'indépendance des rois dans l'ordre temporel. Mais, tous les prélats ne manquaient pas, bien sûr, comme celui du Puy, de repousser également dans cette déclaration l'accusation que la cour royale avait formulée contre une partie du clergé<sup>173</sup>.

La position de Mgr de Bonald concernant les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel est finalement conforme à celle que son père a eu l'occasion de formuler dans les ouvrages où il aborde ce problème. Dans sa "Théorie du pouvoir politique et religieux dans la société civile", Louis de Bonald montre que la société religieuse et la société politique forment un tout indissociable dont le lien a été rompu par la Révolution et que l'alliance du trône et de l'autel doit se faire dans l'indépendance et l'autonomie de chacun d'eux. L'Eglise et la monarchie s'attirent, se soutiennent, sont des alliés naturels et nécessaires : "Le catholicisme s'allie naturellement à l'unité du pouvoir politique parce qu'il est un aussi<sup>174</sup>". Si l'Eglise et la monarchie sont des alliés naturels, c'est en raison de leur "souveraineté qui est en Dieu ... le pouvoir est de Dieu<sup>175</sup>". Comme le pouvoir vient de Dieu et comme les lois ont leur origine en Dieu, les hommes soumis au pouvoir et aux lois ne sont pas sous la dépendance d'autres hommes. En plaçant la source du pouvoir en Dieu, de Bonald assure l'indépendance des hommes à l'égard des uns et des autres et leur commune soumission à une instance qu'aucun d'eux ne maîtrise : " L'homme est par sa nature indépendant de l'homme et sujet de Dieu seul<sup>20</sup>". Celui qui exerce le pouvoir n'est que le "ministre de Dieu" et est responsable devant lui de l'usage qu'il fait de sa puissance. Il ne fait qu'occuper un office dont il n'a pas la propriété totale et absolue et il doit se conformer à une loi qui lui est extérieure.

Mais sans doute est-il difficile à envisager que le pouvoir reçu de Dieu par le roi puisse être acquis à l'issue d'une révolution qui en a dépouillé son détenteur légitime. Examinons comment Mgr de Bonald a répondu à ce dilemme après le changement de dynastie provoqué par la révolution de 1830.

### **3. Mgr de Bonald s'est rallié progressivement à la monarchie de Juillet**

Même si Mgr de Bonald s'incline, après la révolution de juillet 1830, devant l'exemple terrible que Dieu vient de donner " de l'instabilité des choses humaines par un de

---

<sup>172</sup> Lettre au roi du 26 décembre 1825 citée par A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, p. 39.

<sup>173</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 631.

<sup>174</sup> L. DE BONALD, "Le traité de Westphalie", cité par C. CALIPPE, *L'attitude sociale des catholiques français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bloud, 1911, 272 p. (p. 70)

<sup>175</sup> L. DE BONALD, *La législation primitive considérée dans les derniers temps par les seules lumières de la raison*, cité par B. MANIN in F. CHATELET, O. DUHAMEL, E. PISIER, *Dictionnaire des œuvres politiques*, P.U.F., 1989, 1155 p. (p. 134).

ces événements tout empreints de justice et de colère ...<sup>176</sup>, et même si le pape Pie VIII a demandé aux évêques français de prêter serment à Louis-Philippe et d'ordonner des prières publiques, l'évêque du Puy ne pouvait que manifester beaucoup de réserve à l'égard du nouveau pouvoir. Les relations entre l'évêché et la préfecture de la Haute-Loire se sont espacées : Mgr de Bonald a seulement adressé quatre lettres au préfet d'août à décembre 1830 alors qu'il lui en avait adressé dix-huit de janvier à juillet. De plus, il est absent de la plupart des cérémonies officielles comme celle de la fête du roi à la cathédrale en mai 1831<sup>177</sup>. Les autorités administratives sont naturellement soupçonneuses à son égard, en particulier le ministre de l'Instruction publique et des Cultes : lorsqu'une lettre anonyme lui est adressée en octobre 1830, accusant l'évêque du Puy d'interdire à ses prêtres de chanter l'oraison "pro rege", il transmet la lettre au préfet et prescrit une enquête<sup>178</sup>. Toutefois, Mgr de Bonald a rapidement fait preuve, dès la fin de l'année 1830, de bonne volonté à l'égard de l'autorité préfectorale en faisant connaître au préfet les consignes de "paix et de tranquillité"<sup>179</sup> qu'il avait données à ses prêtres ; c'est sans doute pour cette raison que le ministre écrivit au préfet, peu de temps après, le 28 décembre 1830 : "Vous n'avez qu'à vous louer de votre évêque, c'est un point essentiel et dont je vous félicite"<sup>180</sup>.

Mgr de Bonald est devenu conciliant, mais il doit tenir compte de son clergé qui est resté foncièrement légitimiste, en particulier dans l'arrondissement d'Yssingaux. L'attitude hostile des prêtres à l'égard de la monarchie de Juillet peut se manifester le dimanche par la mauvaise volonté qu'ils mettent à chanter et à faire chanter à la messe le "Domine Salvum Fac Regem" : soit ils ne le chantent pas, soit ils omettent d'ajouter "Philippum" à "Regem"<sup>181</sup>. Quand des conflits éclatent dans les paroisses entre les ecclésiastiques et les autorités civiles, l'évêque défend ses prêtres mais s'efforce aussi par des conseils et des mutations opportunes de calmer leur ardeur et leur irritation<sup>182</sup>. Au fil des années, le clergé du diocèse va appliquer les consignes de neutralité de son évêque qui, en 1834, va faire preuve de bonne volonté à la suite d'une critique désobligeante du gouvernement qu'il avait faite dans sa lettre pastorale du 2 février 1834, en montrant l'Eglise "en butte aux violences d'un pouvoir ombrageux et impie" ; comme le préfet avait demandé des explications à Mgr de Bonald, ce dernier les lui avait envoyées par une lettre que le préfet jugea satisfaisante. La même année, au cours des élections législatives, il soutint au Puy, non le candidat légitimiste, Berryer, mais le candidat

<sup>176</sup> Mandement du 15 décembre 1830, qui ordonne des prières pour le pape Pie VIII et pour l'élection du futur pape (A. D. Haute-Loire).

<sup>177</sup> A. RIVET, Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ..., p.31.

<sup>178</sup> A. RIVET, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974* ..., p. 286.

<sup>179</sup> Lettre de l'évêque au préfet du 3 décembre 1830, citée par A. RIVET, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974* ..., p. 286. Il faut dire que, dès septembre 1830, le pape Pie VIII a qualifié Louis-Philippe de "roi très chrétien" (M. LEROY, *Le mythe jésuite, de Béranger à Michelet*, P.U.F., 1992, 468 p. [p. 67]).

<sup>180</sup> A.D. de la Haute-Loire, 6 M 74.

<sup>181</sup> D'après un rapport de gendarmerie de 1833, concernant 23 communes, le "Domine Salvum Fac Regem" se chante avec le nom du roi dans six églises, ne se chante pas du tout dans sept, se chante sans le nom du roi dans dix églises. (A. RIVET, *La vie politique dans le département de la Haute-Loire*..., p. 284-285).

<sup>182</sup> A. RIVET, "Maurice de Bonald, évêque du Puy et la politique (1823-1840)", in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du sud-est. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Audin, Lyon, 1972, p. 553. Le milieu des années 1830 semble marquer un tournant important dans les relations de l'évêque du Puy avec le gouvernement de Louis Philippe puisque, comme le signalera plus tard le préfet du Rhône, les sentiments de Mgr de Bonald, "au retour d'un voyage qu'il fit à Rome en 1834 ou 1835 se modifièrent ... ; convaincu du fervent désir du roi d'accorder aux intérêts religieux une protection éclairée, il comprit que la mission du clergé ne devait être qu'une mission de paix et de conciliation". (Lettre non datée, envoyée par le préfet du Rhône au ministre de la justice et des cultes, alors que Mgr de Bonald était devenu archevêque de Lyon : Archives Nationales, dossier de Bonald, F19/2531).

sortant gouvernemental, Bertrand ; il faut dire que ce dernier était un modéré qui avait empêché la suppression de l'évêché du Puy et dont le second fils était prêtre<sup>183</sup>.

A partir de la fin de l'année 1835, les relations entre l'évêché et la préfecture sont devenues cordiales car des liens d'amitié se sont noués entre Mgr de Bonald et le nouveau préfet de la Haute-Loire, Jacques Mahul, qui est resté au Puy de novembre 1835 à juillet 1837. La correspondance entre les deux hommes est riche d'enseignements dans la mesure où elle montre un évêque qui se livre plus facilement et qui manifeste ses principales préoccupations. Assurément, Maurice de Bonald ne veut plus être accusé de légitimisme et veut montrer qu'il est animé par dessus tout par l'esprit de paix. Lorsqu'un service a eu lieu dans la cathédrale du Puy pour le repos de l'âme de Charles X, il s'est empressé de préciser que le service s'était "réduit à une messe basse célébrée à l'insu de l'autorité ecclésiastique et à l'insu même du prêtre célébrant" puisque pendant la messe, à laquelle assistaient une trentaine de personnes, "on est venu lui nommer tout bas le nom de Charles<sup>184</sup>". On mesure le chemin parcouru par Mgr de Bonald depuis janvier 1824, lorsqu'il ordonnait un service solennel dans les églises de son diocèse pour marquer l'anniversaire de la mort de Louis XVI<sup>185</sup>. Quant à l'esprit de paix dont il veut se montrer animé, l'évêque l'évoque dans chacune de ses lettres au préfet Mahul, lorsqu'il est question des relations entre l'Eglise du diocèse et le gouvernement : ainsi, il termine sa lettre concernant le service fait pour le repos de l'âme de Charles X en disant que son devoir était d' "interdire tout ce qui pouvait altérer la paix et la tranquillité", faisant allusion à l'interdiction faite à ses curés de toute démonstration en cette circonstance. De même, lorsque le préfet lui fit comprendre que le ministre voulait lui proposer la croix de la légion d'honneur, Mgr de Bonald répondit au marquis de la Fressange<sup>186</sup> qui devait le sonder à ce sujet : "je porte une croix que je mets au-dessus de toutes les autres<sup>187</sup>" mais il ajouta aussi qu'il ne voulait pas se montrer hostile au pouvoir : "je regarderais cette hostilité comme contraire à mes devoirs et aux dispositions pacifiques qui doivent animer un évêque<sup>32</sup>". Une fois la légion d'honneur accordée, Mgr de Bonald fut un peu contrarié par le bruit répandu que le préfet avait une lettre de l'évêque sollicitant la décoration ; aussi demanda-t-il au préfet de rendre justice à l'occasion, à la réserve qu'il avait mise à propos de la croix d'honneur<sup>188</sup>. Mais, dans la même lettre, il répète tout de même au préfet Mahul ce qu'il a écrit au marquis de la Fressange : qu'il ne ferait pas d'opposition à l'attribution de la croix, car "l'opposition lui paraissait contraire à l'esprit de paix qui doit animer les évêques<sup>33</sup>".

Le départ de Mahul pour la préfecture du Vaucluse en juillet 1837 met fin à une période de relations particulièrement bonnes entre le préfet et l'évêque du Puy, mais si on lit la lettre que Mgr de Bonald a adressée au préfet Mahul le 21 février 1839, on comprend facilement pourquoi : si la modestie l'a empêché d'envoyer au nouveau préfet d'Avignon quelques-uns de ses écrits, il assure ce dernier qu'il a "laissé au Puy des amis qui conserveront longtemps les souvenirs d'une administration aussi éclairée qu'impartiale" et comme Madame Mahul attend un heureux événement, il demande de lui dire qu'"à Notre-Dame du Puy, elle ne

---

<sup>183</sup> A. RIVET, *Maurice de Bonald, évêque du Puy et la politique (1823-1840) ...*, p. 553.

<sup>184</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet Mahul du 11 décembre 1836 (Société des Lettres de l'Aveyron à Rodez – Portefeuille de Mahul : lettres du cardinal de Bonald, de Guizot, de Rémusat à Mahul – Extrait de *la Nouvelle Revue rétrospective* du 10 octobre 1899, Paris, 48 p.).

<sup>185</sup> Voir le début du paragraphe : comment un évêque défend la cause légitimiste.

<sup>186</sup> Député légitimiste d'Yssingeaux et rallié à la monarchie de Juillet, le marquis de la Fressange écrivit plusieurs fois à Mgr de Bonald au sujet de cette croix de la légion d'honneur.

<sup>187</sup> Lettre de Mgr de Bonald à M. de la Fressange du 19 mars 1837 communiquée au préfet Mahul (Portefeuille de Mahul ...).

<sup>188</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet Mahul du 18 juillet 1837 (Portefeuille de Mahul ...).

sera pas oubliée<sup>189</sup>». Après le départ de Mahul, les relations sont restées satisfaisantes entre l'évêché et la préfecture et Mgr de Bonald a continué à donner des consignes de neutralité à son clergé trop enclin à défendre des positions légitimistes. Ainsi, dans la lettre pastorale du 7 octobre 1837 envoyée au clergé de son diocèse à l'occasion des élections générales, il demande à ses prêtres d'élever entre les partis et eux "une barrière insurmontable", de ne pas "dire un seul mot de blâme ou d'approbation sur les vues des candidats"<sup>190</sup>. Plus tard, dans son mandement à l'occasion du carême de 1839<sup>191</sup>, il reprendra la même argumentation en affirmant que le prêtre " n'a pas été envoyé pour se faire le défenseur d'une opinion politique", que "nous devons être au-dessus des partis, au-dessus des opinions ...". En affirmant ces positions de neutralité, Mgr de Bonald affirme donc ses bonnes dispositions à l'égard du roi ; d'ailleurs, dans sa lettre pastorale au clergé du 27 décembre 1839 concernant l'émancipation des esclaves dans les colonies, il a cité la circulaire du ministre demandant aux évêques, des prêtres pour aller évangéliser les colonies. Il faut dire que, quelques mois auparavant, il a rencontré à nouveau le pape Grégoire XVI à Rome, ce qui a conforté ses bonnes relations avec la cour des Tuileries puisqu'une semaine après son retour, le 2 août 1839, le préfet écrivait au ministre de la Justice et des cultes que Mgr de Bonald lui avait fait savoir que le pape se louait de ses relations avec le roi et désirait que le clergé français "s'abstienne de toutes démonstrations contraires à ces excellentes dispositions"<sup>192</sup>. Arrivé à Rome le 13 mai 1839, Mgr de Bonald put assister à la canonisation du bienheureux Alphonse de Liguori qui eut lieu le 26 mai 1839, puis il rendit compte au souverain Pontife de l'administration de son diocèse, étant un des premiers évêques à observer à nouveau une loi canonique tombée en désuétude<sup>193</sup>. Ce séjour à Rome nous amène à nous demander quelles furent les relations de l'évêque du Puy avec le pape Grégoire XVI, s'il l'a soutenu dans ses prises de position importantes des années 1830.

## II. POUR LE SERVICE DE L'ÉGLISE, QUEL TYPE D' INTRANSIGEANCE ?

Revenons sur la portée du séjour de Mgr de Bonald à Rome de mai à juillet 1839 : en se montrant fidèle, par sa visite "ad limina", à l'enseignement du concile de Trente et à la reconnaissance de l'autorité papale, il faisait partie des quatre évêques français ayant envoyé leur rapport à la congrégation du concile cette année-là<sup>194</sup>, alors que cette habitude avait été presque complètement abandonnée par l'épiscopat français du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du

<sup>189</sup> Bibliothèque municipale de Carcassonne, collection d'autographes, dont la lettre du 21 février 1839.

<sup>190</sup> B.M. du Puy, Fonds local et régional : 11260.

<sup>191</sup> Mandement de carême du 27 janvier 1839 sur l'esprit de sacerdoce catholique (B. M. du Puy). La position de Mgr de Bonald peut paraître contradictoire dans la mesure où en 1834, il a déclaré à plusieurs électeurs que le candidat gouvernemental était le meilleur député qu'ils puissent nommer (A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles* ..., p. 32). Mais sans doute veut-il montrer aux fidèles du diocèse qu'il ne soutient pas les prêtres qui manifesteraient encore de l'hostilité à Louis-Philippe.

<sup>192</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles* ..., p. 33.

<sup>193</sup> J.B. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald* ....., p. 11.

<sup>194</sup> Il s'agissait, outre Mgr de Bonald, de Mgr de Marguerye, évêque de Saint-Flour, de Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble et de Mgr Villecourt, évêque de La Rochelle. Les années précédentes, seuls, l'évêque de Luçon, en 1830 et 1835, les évêques de Versailles et de Dijon, en 1836 et 1837, avaient envoyé leur rapport à Rome. L'année 1839 marque donc le véritable début de la reprise des relations de visites "ad limina" des évêques français. (Ph. BOUTRY et B. VINCENT (dir.), *Les chemins de Rome. Les visites ad limina à l'époque moderne dans l'Europe méridionale et le monde hispano-américain du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Ecole française de Rome, 2002, 273 p. [pp. 249 à 262] ).

XIX<sup>e</sup> siècle. En voulant assister à la canonisation d'Alphonse de Liguori, Mgr de Bonald faisait aussi partie de ceux qui remettaient en cause, en quelque sorte, une autre exception française en matière de théologie morale, puisque le clergé français suivait beaucoup plus, à l'époque, une morale rigoriste que la morale liguorienne<sup>195</sup>. Mgr de Bonald figure donc parmi ceux qui ont commencé à intensifier les relations entre la capitale du Saint-Siège et les forces vives du catholicisme en France au moment où le catholicisme "intransigeant" né avec la Révolution, s'affirmait avec Grégoire XVI et la condamnation de Lamennais<sup>196</sup>. Il faut donc nous demander comment l'évêque du Puy se situe par rapport à l'intransigeance de l'Eglise qui, globalement, sous-entend que la foi chrétienne est principe de vérité absolue et que le catholicisme présente un système de vie et de pensée qui répond à tous les besoins de la société moderne<sup>197</sup>. Pour répondre à ces questions, nous verrons successivement quelles furent ses prises de position par rapport à Lamennais, puis nous examinerons ses relations privilégiées avec les Jésuites, et enfin nous verrons quel apostolat il a instauré en direction des protestants de son diocèse.

### 1. La condamnation des idées de Lamennais

On a vu que peu après avoir été nommé vicaire général de l'évêque de Chartres en 1817, l'abbé de Bonald, de même que son père, avait été sollicité par Lamennais pour écrire des articles dans une "Revue morale et littéraire" que ce dernier projetait afin de forger des moyens de défense pour la religion. Si ce projet n'eut pas de suite, l'abbé de Bonald avait certainement adhéré, comme de nombreux prêtres, au contenu du premier tome de l'"Essai sur l'indifférence en matière de religion", qui fustigeait l'indifférence du siècle. Il importe maintenant de se demander à partir de quel moment la plupart des évêques de France dont Mgr de Bonald, ont pris leur distance vis à vis de Lamennais et quand ils l'ont fait savoir officiellement.

Il semble bien que l'année 1820 avec la parution du deuxième tome de l'"Essai sur l'indifférence ..." marque une étape importante. En effet, la philosophie du sens commun ou de la raison générale, défendue dans ce livre, s'opposait à la philosophie cartésienne, enseignée dans les séminaires qui, elle, donnait à la raison individuelle le pas sur la raison générale<sup>198</sup>. Les évêques, décontenancés par cette théorie du sens commun, étaient soutenus par les théologiens sulpiciens, jésuites et lazaristes<sup>199</sup>. Dans les années qui suivirent, les évêques accumulèrent les griefs contre Lamennais qui les traita de "laquais tonsurés" dans le feu de la polémique. La parution en 1829 du livre "Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Eglise", marque une deuxième étape importante. Lamennais indiquait, dans cet ouvrage, qu'il voulait fonder la liberté de l'Eglise en la dégageant de tout lien de parti mais il préconisait, ainsi, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Or, l'épiscopat ne pouvait

---

<sup>195</sup> Le napolitain Alphonse de Liguori (1696-1787), fondateur de la congrégation des rédemptoristes, voulait abattre les barrières entre le peuple et la fréquentation des sacrements, en particulier l'Eucharistie qu'il considérait comme le moyen d'une régénération morale et non comme une récompense pour le fidèle, comme le pensaient les rigoristes (G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)*, ..., p. 179 et suivantes).

<sup>196</sup> J.M. MAYEUR, "Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne", *Annales Economie, Société, Civilisation*, mars-avril 1972, p. 485.

<sup>197</sup> M. GUASCO, "Intransigeantisme, libéralisme et modernisme" in Emile POULAT – *Un objet de science, le catholicisme*, Bayard, 2001, 364 p. (p. 242).

<sup>198</sup> M. LEROY, *Le mythe jésuite – De Béranger à Michelet*, ..., p. 73.

<sup>199</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)* ..., p. 90.

qu'être hostile au projet de rupture du concordat puisque ce dernier avait permis aux évêques de reconstruire leur diocèse.<sup>200</sup>

Ce n'est qu'en 1832 que treize évêques décidèrent de censurer officiellement<sup>201</sup> Lamennais en signant le texte rédigé par Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse. Cette "Censure de Toulouse" arriva à Rome en juillet 1832 au moment où Lamennais quittait la ville, après avoir attendu, en vain, l'avis du Saint-Siège concernant les doctrines qu'il défendait dans le journal "L'Avenir"<sup>202</sup>. La lettre envoyée au pape Grégoire XVI et signée par les treize évêques<sup>203</sup> le 23 avril 1832, condamnait les articles parus dans "L'Avenir" et surtout le dernier, daté du 15 novembre 1831, où Lamennais et ses collaborateurs se félicitaient de la lutte ouverte contre l'oppression en Europe et défendaient la liberté entière des consciences et des cultes<sup>204</sup>. Dans la lettre, les évêques essaient surtout de faire excuser leur "silence de douze années"<sup>205</sup>, ce qui prouve bien que la dangerosité des idées de Lamennais a commencé pour eux à partir de la parution du deuxième tome de l'"Essai sur l'indifférence" avec la proclamation de la doctrine du sens commun, auquel d'ailleurs la parution de "L'Avenir" avait apporté un soutien important. On a pu remarquer que Mgr de Bonald ne faisait pas partie des treize évêques qui avaient censuré Lamennais, en avril 1832, mais la "Censure de Toulouse" a reçu ensuite le soutien d'autres évêques, dont l'évêque du Puy<sup>206</sup>.

Non seulement Mgr de Bonald, comme la majorité des évêques, a condamné les idées de Lamennais, mais la déception que lui a causé ce dernier l'a amené à montrer beaucoup de scepticisme par rapport au renouvellement religieux qu'on célèbre alors, avec entre autres la réhabilitation du Moyen Age. Dans sa lettre pastorale de Carême du 2 février 1834, il fait remarquer qu'"on rougit aujourd'hui d'avoir si longtemps adressé le reproche d'ignorance à ces siècles dont la foi était tout le génie", mais se demande si "ce mouvement des esprits" signifie bien, pour l'Eglise, l'arrivée des beaux jours. Il répond par la négative à cette interrogation en constatant que l'Eglise doit même "se défendre des coups que lui portent les bons", qu'on n'a jamais vu "une telle anarchie de doctrines parmi les hommes qui s'honorent d'être religieux" et que pour "ces hommes de talent qui se croient éminemment religieux parce qu'ils ne sont pas impies, ... le sentiment religieux, l'enthousiasme religieux, la poésie religieuse leur tiennent lieu de l'autorité de l'Eglise, de sacrements, d'expiations, de profession publique du catholicisme". L'allusion à Lamennais est donc claire ici et il reprend, plus loin, dans sa lettre, son accusation de perfidie contre lui en soulignant à nouveau que les souffrances de l'Eglise sont dues aux bons qui "tous les jours exaltent la religion et répètent à satiété, que sans elle il n'y a pas de bonheur pour les nations et les familles"<sup>207</sup>.

Mgr de Bonald a naturellement approuvé l'encyclique "Mirari Vos" du pape Grégoire XVI promulguée le 15 août 1832 et qui condamnait nettement les doctrines de "L'Avenir",

---

<sup>200</sup> Ibid., p. 90.

<sup>201</sup> Il faut noter toutefois que des évêques avaient interdit la lecture du journal "L'Avenir" dans les séminaires dès 1830. Ce journal, fondé par les abbés Gerbet et Lamennais au lendemain de la révolution de juillet 1830, défendait les libertés de conscience, de la presse, d'association et d'enseignement.

<sup>202</sup> Article "Lamennais" dans *l'encyclopédie Catholicisme*, Letouzey et Ané, 1967, T. 27, col. 1720.

<sup>203</sup> Outre Mgr d'Astros, il s'agissait des évêques des diocèses d'Albi, Montpellier, Montauban, Nîmes, Périgueux, Bayonne, Perpignan, Carcassonne, Limoges, Aire, Cahors et Rodez (Marie-Joseph et Louis LE GUILLOU, *La condamnation de Lamennais*, Beauchesne, 1982, 754 p. [pp. 28 et 247]).

<sup>204</sup> Marie-Joseph et Louis LE GUILLOU, *La condamnation de Lamennais ...*, pp. 244 et 245.

<sup>205</sup> Ibid., p. 242.

<sup>206</sup> La carte établie par M.J. et L. Le Guillou, concernant la réaction des évêques de France à la censure de Mgr d'Astros (p. 28) montre que Mgr de Bonald, comme la plupart des évêques, a adopté la censure avec retardement. Au total, un peu plus de vingt évêchés n'ont pas donné leur accord à la "Censure de Toulouse".

<sup>207</sup> pp. 3 et 4 et 6 de la lettre pastorale (A.D. de la Haute-Loire).



résumées par Lamennais dans le numéro du 7 décembre 1830, entre autres la liberté de conscience et la liberté de la presse. Si, dans l'encyclique, il est dit que la liberté de conscience est "un délire" et que la liberté de la presse est "très détestable"<sup>208</sup>, Mgr de Bonald emploie des expressions aussi rudes en affirmant que "ceux qui croient que toute religion conduit au bonheur éternel devraient comprendre qu'ils sont contre le Christ, ... et qu'ils périront éternellement s'ils ne gardent pas la foi catholique entière et inviolable". Pour ce qui est de la liberté de la presse, l'évêque du Puy cite le pape Clément XIII qui, en 1766, affirmait que "la propagation des mauvais livres était une peste mortelle qu'il fallait combattre avec force"<sup>209</sup>. Finalement, pour Mgr de Bonald, le seul refuge pour se protéger "du choc de toutes les idées et de tous les systèmes" reste la ville éternelle où le pape Grégoire XVI se voit déjà accorder l'infailibilité par son évêque puisque ce dernier précise que "c'est Pierre qui parle, juge, décide, prononce par la bouche de Grégoire, sans que l'erreur mêle ses accents aux accents de la vérité"<sup>210</sup>. Mgr de Bonald va lui renouveler son attachement dans son instruction pastorale de carême du 4 mars 1838<sup>211</sup> en précisant qu'il est "comme ses prédécesseurs le protecteur des évêques opprimés ... et que tout catholique doit se prosterner devant ses encycliques immortelles". La dernière encyclique en date publiée par le pape Grégoire XVI, le 25 juin 1834, "Singulari Nos", condamnait les "Paroles d'un croyant" de Lamennais, petit livre contenant des accusations contre tous les types de pouvoir, des rois jusqu'au pape et faisant appel au peuple pour qu'il se libère de toutes les tyrannies au nom du Christ<sup>212</sup>. Lamennais répondit à l'encyclique par "Les affaires de Rome" qui marquèrent sa rupture définitive avec l'Eglise. Mgr de Bonald ironise sur les propos tenus par Lamennais dans cet ouvrage concernant le pape : "Que cet écrivain célèbre, déserteur infortuné d'une cause qui fit sa gloire, nous peigne, tant qu'il lui plaira, Pierre sommeillant dans sa barque agitée, abandonnant aux caprices des flots le gouvernail confié à sa vigilance". Il pense que Lamennais, encore sous l'ivresse des applaudissements populaires, n'est pas crédible, n'a plus le sentiment du vrai et que s'il écoutait le pape, il s'apercevrait que ce dernier sait élever la voix devant les monarques et leur "réclamer la liberté d'un de ses frères captifs"<sup>213</sup>.

Mgr de Bonald devait d'autant plus être irrité par les propos de Lamennais dans "Les Affaires de Rome" que ce dernier prenait aussi pour cible les Jésuites, auxquels l'évêque du Puy apporta son plus fidèle soutien, comme nous allons le vérifier, au cours de son épiscopat. Si dans ses "Réflexions sur l'état de l'Eglise en France pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle et sur sa situation actuelle", Lamennais avait fait en 1808, l'éloge de la compagnie de Jésus, il n'en était plus de même dans "Les Affaires de Rome" où il soulignait le pouvoir d'intrigue et le caractère anti-social de leur ordre<sup>214</sup>.

## 2. La collaboration avec les Jésuites

Si Mgr de Bonald met toute sa confiance dans le pape, il la met également dans la compagnie de Jésus qui est au service de l'évêque de Rome et de l'Eglise. Sans doute a-t-il

<sup>208</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France (1800-1880)* ..., p. 91.

<sup>209</sup> Lettre pastorale du 2 février 1834, pp. 12 et 13. Mgr de Bonald n'avait pas changé son point de vue depuis le début de son épiscopat puisque dix ans plus tôt, dans son mandement de Carême de 1824, il disait qu'il comprenait mal la liberté de penser et d'écrire car "il ne peut être libre à personne de méditer en secret la ruine des mœurs et de la religion". (H. FISQUET, *La France pontificale*, ..., p. 626).

<sup>210</sup> Lettre pastorale du 2 février 1834, pp. 11 et 12.

<sup>211</sup> Instruction pastorale de Mgr l'évêque du Puy sur le chef visible de l'Eglise (A.D. de la Haute-Loire).

<sup>212</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France*..., p. 92.

<sup>213</sup> Instruction pastorale sur le chef visible de l'Eglise, du 4 mars 1838, p. 24 (A.D. de la Haute-Loire).

<sup>214</sup> M. LEROY, *Le mythe jésuite*, ..., p. 72.

apprécié la formation qu'il avait reçue chez les Pères de la foi à Amiens puisque dès le début de son épiscopat au Puy, il pensa faire appel aux Jésuites pour l'éducation de la jeunesse et pour un renforcement de la christianisation des adultes de son diocèse. Dans le mandement du 10 septembre 1823, qui ordonnait des prières pour le repos de l'âme de Pie VII qui venait de mourir, l'évêque du Puy rendait hommage à la fois au pape défunt qui avait rétabli les Jésuites en France en août 1814 et à la société des Jésuites qui paraissait "avoir reçu le glorieux privilège d'être associée au triomphe ou aux infortunes de la religion de Jésus-Christ"<sup>215</sup>.

Dès 1824, les Jésuites avaient été sollicités par Mgr de Bonald pour prendre la direction du Petit-Séminaire de la Chartreuse<sup>216</sup>. L'année suivante, l'évêque revint à la charge en expliquant au Père Général les raisons de l'attachement de son diocèse à la compagnie. Saint François Régis qui avait été jésuite à l'âge de 19 ans avait évangélisé le Velay au XVII<sup>e</sup> siècle et de toute façon, la compagnie de Jésus était désirée à la fois par lui-même et "par le troupeau confié à sa sollicitude". De plus, les vocations ne seraient pas contrariées et si de jeunes clercs (au Petit-Séminaire) "se sentent appelés à embrasser votre genre de vie, je leur donnerai toutes les facilités possibles pour suivre la voix de Dieu"<sup>217</sup>. Mais la Province de France n'était pas alors en mesure d'accepter de nouvelles charges et l'évêque fut prié de bien vouloir accorder un délai. Ce furent les Ordonnances Martignac du 6 juin 1828, interdisant l'enseignement aux Jésuites et limitant à vingt mille élèves les effectifs des petits séminaires, qui permirent de satisfaire à la fois les désirs de l'évêque du Puy et des Jésuites. Ce dernier venait d'acquérir un immeuble important à Vals, près du Puy, et il avait l'intention d'y établir une communauté de missionnaires, projet plus ambitieux que celui de proposer aux Jésuites de diriger le Petit-Séminaire de la Chartreuse. Mgr de Bonald s'empressa donc de rappeler au Provincial de France les promesses anciennes<sup>218</sup>. Il offrait la maison et ses dépendances et proposait d'ordonner les Jésuites sans dimissoires<sup>219</sup>. Ainsi, en octobre 1828, trois Pères Jésuites et deux frères coadjuteurs s'installèrent dans la nouvelle résidence de Vals.

Si les craintes provoquées par la révolution de 1830 amenèrent Mgr de Bonald à proposer au supérieur de Vals d'incorporer les Jésuites de la maison au clergé diocésain et incitèrent ces derniers à suspendre la sortie des missionnaires pendant cinq mois<sup>220</sup>, l'alerte fut très brève car les Jésuites de Vals ne connurent pas d'attitude agressive à leur égard et les sympathies de la population leur étaient même acquises. C'est la raison pour laquelle la maison de Vals se développa rapidement avec en particulier l'installation d'un scolasticat pour les études des novices. A la fin de 1832, sept prêtres jésuites se trouvaient à Vals et au début de l'année scolaire 1833, les cours réunissaient cinquante étudiants et la communauté comptait environ soixante-dix religieux.<sup>221</sup> Il faut dire que la maison de Vals devenait le refuge des Jésuites étrangers : des théologiens venaient de Brigue et Fribourg en Suisse, d'autres de Madrid<sup>222</sup>. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le gouvernement demanda au préfet de la Haute-Loire de surveiller l'activité des habitants de cette maison, surtout après le vote de la

---

<sup>215</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, p. 40.

<sup>216</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France – Histoire d'un siècle – 1814-1830*, T. 1, Beauchesne, 568 p., p. 479.

<sup>217</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 28 février 1825, citée par J. BURNICHON (note 61) pp. 479-480.

<sup>218</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T. 1, ..., p. 480.

<sup>219</sup> Le dimissoire était l'autorisation donnée par l'Ordinaire d'origine du candidat pour être ordonné prêtre ailleurs. J. Burnichon précise qu'aucun évêque n'avait osé faire cela auparavant.

<sup>220</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, pp. 41 et 43.

<sup>221</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle – 1830-1845*, T. 2, Beauchesne, 735 p. (p. 141).

<sup>222</sup> Des Jésuites français s'étaient réfugiés en Suisse à la suite de la révolution de 1830 et les Jésuites espagnols fuyaient les troubles survenus dans leur pays à la suite de la mort du roi Ferdinand VII en 1833.

loi du 10 avril 1834 qui supprimait pratiquement toute liberté d'association. En 1833 et 1834, de multiples rapports furent envoyés par le préfet au ministre de l'intérieur pour rendre compte du nombre et de l'activité des Jésuites de Vals<sup>223</sup>. Mais il semble bien que l'administration s'inquiétait surtout du parti que pouvaient en tirer les républicains et les préfets en poste à partir de 1834 faisaient plutôt preuve de bienveillance à l'égard de la communauté de Vals dans la mesure où les Jésuites s'enfermaient dans les limites de leur ministère spirituel<sup>224</sup>.

L'activité des Jésuites de Vals était particulièrement importante et ne pouvait que combler les vœux de l'évêque du Puy. Le scolasticat était une véritable maison de hautes études ecclésiastiques et les scolastiques allaient deux à deux, les dimanches et jours de repos, faire le catéchisme aux enfants, dans les écoles, les églises et dans les villages dans le cadre des "Assemblées" où à cette occasion, ils collaboraient avec les Béates<sup>225</sup>. Dans ces "Assemblées" qui avaient lieu le dimanche après-midi, hommes, femmes et jeunes filles occupaient chacun leur place et devant les deux scolastiques assis à une table se tenaient les enfants surveillés par la Béate. Chapelet, cantique, récitation du catéchisme et exhortation aux grandes personnes se succédaient pendant trois quarts d'heure. Les scolastiques visitaient aussi des hôpitaux, des prisons et quêtaient pour aider les populations bloquées par les neiges. Les Jésuites prêchaient surtout des missions dans les paroisses du diocèse où ils avaient pratiquement le monopole de la prédication et la maison de Vals donnait chaque année dix, douze et jusqu'à quinze missions<sup>226</sup>. Les Jésuites de Vals prêchaient également des retraites sacerdotales et organisaient des congrégations mariales d'hommes et de femmes au Puy : ainsi, le Père de Bussy organisa pour les hommes une congrégation qui, en 1834, réunissait trois cents membres, pratiquant la communion mensuelle alors que, peu d'années auparavant, il n'y avait pas dans toute la ville plus de soixante hommes adultes à faire leurs Pâques<sup>227</sup>.

Mgr de Bonald devint l'ami des Jésuites de Vals où il venait, tous les ans, faire au milieu d'eux sa retraite, partageant avec une scrupuleuse régularité les exercices de la vie commune<sup>228</sup>. Il allait aussi prendre quelques moments de détente avec eux à la maison de campagne de Mons qui fut mise à la disposition du scolasticat et, pour leur éviter des ennuis venant du gouvernement, il incorpora les scolastiques de la Compagnie au diocèse du Puy et présenta en 1834, la Maison de Vals comme succursale de son séminaire<sup>229</sup>. L'évêque du Puy fut récompensé de ses attentions en faveur de la compagnie de Jésus en devenant en 1836 une des sept personnes et le seul ecclésiastique à recevoir le diplôme de participation "à tous les biens spirituels de la Compagnie"<sup>230</sup>. Lorsque Mgr de Bonald fut nommé archevêque de Lyon, les Jésuites de Vals regrettèrent un prélat qui avait été pour eux un protecteur dévoué et un ami. L'évêque du Puy leur dit également ses regrets de partir lorsqu'il vint passer vingt-quatre heures avec eux avant de quitter le Puy : "Vous savez combien j'aime et j'estime votre

---

<sup>223</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, pp. 41 à 43.

<sup>224</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T. 2, ..., p. 146.

<sup>225</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ...*, pp. 43-44. Pour le rôle des Béates, voir le début du chapitre 8.

<sup>226</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T. 2, ..., p. 146.

<sup>227</sup> Ibid., p. 146.

<sup>228</sup> Idem, p. 143.

<sup>229</sup> Idem, p. 144.

<sup>230</sup> Circulaire du 20 avril 1836 du Provincial de France, le Père Renault, à ses subordonnés (J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T. 2, ..., p. 214).

Compagnie. Ce que j'ai été pour vous au Puy, je le serai à Lyon ... Vous me devez peut-être quelques prières<sup>231</sup>”.

Sans doute Mgr de Bonald a-t-il compté sur eux au cours de son épiscopat pour l'aider à ramener les protestants de son diocèse dans le giron de l'Eglise. Examinons son attitude à l'égard de ces derniers : ont-ils été plutôt considérés comme des “frères séparés” ou comme des “hérétiques” ?

### **3. Comment être charitable à l'égard des protestants et s'opposer à leur prosélytisme ?**

Vers 1820, sur une population de trente millions d'habitants, il y a, en France, environ sept cent mille protestants dont cinq cent mille réformés calvinistes<sup>232</sup> résidant essentiellement sur le pourtour oriental du Massif Central. Le diocèse du Puy est compris dans cette zone de la plus forte concentration protestante de France, mais les réformés n'y sont pas très nombreux, six mille environ<sup>233</sup> en 1824, pour une population de près de deux cent quatre vingt dix mille habitants. En 1839, ce chiffre avait sensiblement augmenté : on dénombreait alors plus de huit mille protestants<sup>234</sup>, habitant dans l'extrémité orientale du département de la Haute-Loire, dans le canton de Tence, en particulier au Chambon-sur-Lignon où le protestantisme était majoritaire, et dans le canton de Fay.

Au cours des années 1820-1830, le protestantisme français est marqué par le mouvement du Réveil, signifiant à la fois un regain de vie et un mouvement doctrinal avec un retour à une théologie proche de celle des Réformateurs<sup>235</sup>. Dans un grand nombre de localités, la prédication de la théologie du Réveil a entraîné des schismes et la formation de petites communautés “non concordataires”, comme au Chambon-sur-Lignon où elles ont été travaillées par le réveil darbyste<sup>236</sup>. La théologie du Réveil avive les tensions entre catholiques et protestants car elle est très vivement anticatholique et répond au prosélytisme des missions catholiques qui ont souvent un aspect antiprotestant<sup>237</sup>. D'ailleurs, les relations entre milieux catholiques et protestants ont été sous la Restauration, généralement froides, sinon hostiles. Si elles se sont améliorées ensuite sous le régime de Juillet, les évêques et les préfets (catholiques le plus souvent), tout en acceptant la liberté de conscience et de culte pour les communautés protestantes anciennes, se sont considérés comme en droit de s'opposer à l'évangélisation protestante<sup>238</sup>. Peut-on faire un constat similaire dans le diocèse du Puy ?

On s'aperçoit généralement que, lorsque les protestants demandent une école communale protestante, les catholiques opposent des résistances, mais sous la monarchie de

---

<sup>231</sup> Lettre du Père Valantin, du 8 juillet 1840, racontant la dernière visite et les adieux de Mgr de Bonald (J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France*, T. 2 ..., p. 258.

<sup>232</sup> Philippe WOLFF (dir.), *Les protestants en France (1800-2000)*, Privat, 2001, 255 p. (p. 17).

<sup>233</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy ...*, p. 168.

<sup>234</sup> Idem, p. 169. Entre les deux dates, on peut tenir compte d'une augmentation notable du chiffre de la population du département de la Haute-Loire et peut-être aussi des effets du prosélytisme protestant. Une vingtaine d'années plus tard, le chiffre reste stable : 8700 protestants pour le département de la Haute-Loire (G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir), *Histoire religieuse de la France – géographie XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Privat, 2000, 256 p. (p. 96).

<sup>235</sup> Philippe WOLFF, *Les protestants en France ...*, p. 104.

<sup>236</sup> Idem, p. 29.

<sup>237</sup> Philippe WOLFF, *Les protestants en France ...*, p. 104.

<sup>238</sup> André ENCREVE, “Les protestants (en France)- Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)”, in J.M. MAYEUR et alii (dir), *Histoire du christianisme*, T. 11, Desclée, 1995, 1172 p. (p. 200).

Juillet, les protestants peuvent compter sur l'appui des autorités administratives<sup>239</sup>. De même, lorsqu'il s'agit de subventionner le culte protestant, on constate les mêmes réticences de la part de certains maires catholiques<sup>240</sup>. Dans ces conditions, on pourrait penser que Mgr de Bonald ne fut pas le bienvenu lorsqu'il visita la partie de son diocèse où se trouvait une forte minorité protestante. Or, semble-t-il, il n'en a rien été.

On peut d'abord remarquer que lors de la visite pastorale de l'évêque dans le Vivarais, en juillet 1825, où se trouvait la majorité des protestants du diocèse, certains d'entre eux se sont joints aux catholiques dans les ovations qui furent faites à Mgr de Bonald : "Aux Vastres, c'était un protestant qui ouvrait à cheval, le triomphe pacifique de l'évêque. Au Chambon, une pauvre femme protestante vint supplier l'évêque de visiter sa chaumière et de toucher son enfant malade<sup>241</sup>". Il faut dire qu'au cours de cette visite pastorale, comme au cours de la première dans le nord du diocèse, en mai 1824, un accueil triomphal fut réservé à Mgr de Bonald : des vieillards et des malades se faisaient porter sur son passage et certains, comme cette protestante du Chambon, allaient jusqu'à lui demander des miracles<sup>242</sup>. Cette popularité s'explique sans doute par le fait qu'un évêque n'avait pas parcouru ces montagnes depuis vingt-deux ans mais aussi par la piété et la charité manifestées par l'évêque du Puy auxquelles était sensible une population dont la foi était restée solide.

Cette charité, on la retrouve dans les paroles qu'il adressa à ses "frères séparés" dès son arrivée dans le diocèse : "Dieu nous est témoin avec quelle tendresse nous vous aimons dans les entrailles de Jésus-Christ ... Ne craignez pas de chercher auprès de nous des consolations dans le malheur<sup>243</sup>". De même, dans sa lettre pastorale du 7 août 1826, à l'occasion de l'ouverture du Jubilé, il demande à ses prêtres de donner l'exemple de l'amour aux frères séparés protestants : « Vous connaissez tout ce que nous éprouvons pour eux de charité ..., et vous savez aussi de quel témoignage de respect ils nous ont entouré lorsque nous avons parcouru vos montagnes<sup>244</sup>". Mais si, dix ans plus tard, Mgr de Bonald n'a pas oublié les frères séparés des communes des Vastres, de Saint-Voy et du Chambon qui se pressaient autour de lui avec tant de bienveillance, s'il leur rappelle qu'il n'a pas appelé sur eux "le feu du ciel, ni la malédiction et l'anathème<sup>245</sup>", il lui est difficile de les comprendre, il appréhende le dynamisme de leurs communautés et n'envisage pas d'autre éventualité que leur soumission plus ou moins lointaine à l'autorité du pape.

Mgr de Bonald, qui accordait une grande importance au faste des cérémonies religieuses, n'admettait pas le rejet de ces dernières par les protestants, qui, pensait-il, ne comprenaient ni le cœur humain, ni l'intention du Sauveur<sup>246</sup>. De plus, ses prises de position à leur égard montrent qu'il était sur la défensive, qu'il redoutait et n'acceptait pas leur prosélytisme. Ainsi, dans la lettre qu'il a adressée au ministre en 1828 à propos des ordonnances de Martignac, il pose la question suivante : "Dans le cas où le maître catholique d'une école mixte serait requis par les parents protestants de faire réciter à leurs enfants la lettre du catéchisme de Genève ou de Nancy, quelle est l'intention du gouvernement ?"<sup>247</sup> On

---

<sup>239</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ...*, pp. 169-171.

<sup>240</sup> Idem, p. 172 à 175.

<sup>241</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 628. Mgr de Bonald fut attendri en voyant la pauvreté du logis et demanda à Dieu de guérir le corps et l'âme de l'enfant (Idem, p. 628).

<sup>242</sup> Idem, p. 629.

<sup>243</sup> Lettre de prise de possession de son siège du 18 juin 1823 (A. D. Haute-Loire).

<sup>244</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques ...*, p. 177.

<sup>245</sup> Lettre pastorale du 5 avril 1835 (A. D. Haute-Loire).

<sup>246</sup> Mandement de Mgr de Bonald du 15 août 1836, évoqué par H. FISQUET, *La France pontificale ...* p. 638.

<sup>247</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques, ...* p. 177.

relève aussi son inquiétude lorsqu'en mars 1837 il signale à un notable de la Haute-Loire que le bruit s'est répandu au Puy qu'un ministre protestant s'établirait dans la ville « où il n'y avait pas plus de trente protestants ». Et il avance alors l'argument qui lui paraît décisif pour empêcher cette éventualité : « Quand on a le bonheur d'être tranquille dans un pays, il faut savoir conserver précieusement ce bienfait de la providence ... La paix a toujours régné ici<sup>248</sup> ».

Enfin, comme il ne paraît pas concevable à Mgr de Bonald qu'il n'y ait pas une unité de doctrine pour les chrétiens, il demande aux protestants de son diocèse de recevoir avec docilité, comme leurs ancêtres, l'enseignement de l'évêque du Puy et de se soumettre à son autorité pour parvenir « à cette paix de la conscience et ce repos de l'âme qu'ils ne trouveront jamais ailleurs<sup>249</sup> ». L'instruction pastorale de Carême en 1838, dans laquelle, on l'a vu, il a montré son attachement au pape Grégoire XVI, lui a donné l'occasion de démontrer les effets néfastes provoqués par la division des protestants : Luther, considéré comme un hérésiarque, a, dit-il, arraché une branche de l'arbre du christianisme qui s'est ensuite divisée et dissoute : « depuis que le « libre examen » a été proclamé un article fondamental de la Réforme religieuse, quelles bornes la raison a-t-elle mis à l'effroyable division des sectes séparées de l'Eglise ? ». Au contraire, l'Eglise catholique avec « une hiérarchie de ministres qui se transmettent fidèlement le dépôt de la doctrine et avec un chef unique qui maintient l'ordre, l'harmonie et l'unité », montre sa fécondité et peut marcher « sous la conduite de Pierre à la conquête du monde ». Toutefois, à la fin de son Instruction pastorale, Mgr de Bonald interpelle encore les protestants du diocèse comme des « frères séparés » car il considère qu'on les « a entraînés hors de la maison du Père commun des Fidèles<sup>250</sup> » et que depuis, ils vont de séparation en séparation.

Si les « frères séparés » rentraient dans le giron de l'Eglise, ils pourraient connaître la vérité, hors de laquelle « il ne peut y avoir ni bonheur, ni salut à espérer<sup>251</sup> ». Cette vérité, les prêtres, sous l'impulsion de leur évêque, doivent la défendre au sein de la société en particulier dans l'enseignement où, comme nous allons le voir, Mgr de Bonald eut à cœur de défendre les droits de l'Eglise.

### III. UN EVEQUE AUX PRISES AVEC LES ASPECTS NOUVEAUX DE LA VIE SOCIALE

Mgr de Bonald ne comprenait pas ceux qui réclamaient la liberté de penser et la liberté d'écrire, car cette liberté pouvait permettre à certains de « méditer en secret la ruine de la religion ... et de saper, dans leurs écrits, les fondements de tout ordre<sup>252</sup> ». Aussi a-t-il été très attentif au type d'enseignement donné aux enfants et au contenu des ouvrages utilisés à l'école et en particulier au contenu du catéchisme. Il a naturellement suivi de très près

---

<sup>248</sup> Lettre adressée par Mgr de Bonald à M. de La Fressange le 19 mars 1837 après que le préfet Mahul ait demandé pour lui la croix de la légion d'honneur (correspondance du préfet Mahul : archives de la bibliothèque municipale de Carcassonne).

<sup>249</sup> Lettre pastorale de Mgr de Bonald du 5 avril 1835 (A. D. Haute-Loire).

<sup>250</sup> Instruction pastorale de carême sur le chef visible de l'Eglise du 4 mars 1838 (A.D. Haute-Loire) dans laquelle Mgr de Bonald consacre un long développement aux faiblesses et aux lacunes du protestantisme provoquées par ses divisions.

<sup>251</sup> Mandement de Mgr de Bonald du 27 janvier 1839 (B.M. du Puy, Fonds local et régional : 11260).

<sup>252</sup> Mandement de carême du 17 février 1824 (A.D. Haute-Loire).

l'application des lois et ordonnances qui ont été à l'origine du développement de l'enseignement en France sous la Restauration et la monarchie de Juillet. Il a également promu le développement des congrégations religieuses enseignantes, surtout féminines. De plus, même si son diocèse était peu concerné par les problèmes nés de la révolution industrielle, il s'est préoccupé de la pauvreté ouvrière, aidé en cela par les relations qu'il a nouées avec des lyonnaises, familières du monde de la Fabrique.

### **1. Défense des libertés de l'Eglise dans l'enseignement et appel aux congrégations féminines**

Au cours de son épiscopat, Mgr de Bonald a accordé beaucoup d'importance à l'enseignement pour deux raisons principales : d'abord parce qu'il comprenait l'utilité des sciences : "La religion ne reconnaîtra jamais l'ignorance pour auxiliaire", et surtout parce que la religion devait être, pensait-il, à la base de toutes les connaissances : "nous demandons que l'étude et le pratique de la Religion sanctifient et fécondent toutes les autres études". Il justifiait cette première place accordée à l'enseignement religieux par le besoin de défendre l'Eglise et la société menacées par l'impiété.<sup>253</sup>

Les ordonnances de Louis XVIII concernant l'enseignement primaire avaient accordé une grande place à l'Eglise en lui donnant un rôle de surveillance : l'ordonnance du 29 février 1816, qui prévoyait la création d'une école par commune, exigeait des maîtres un certificat de bonne conduite accordé par le curé et le maire, et prévoyait une surveillance de l'enseignement religieux par les évêques<sup>254</sup>. Un comité cantonal, présidé par le curé, intervenait dans la nomination et la révocation des maîtres. De plus, une circulaire du 16 mars 1819 précisait que la lettre d'obédience donnée aux religieux et religieuses par leur supérieur(e) pouvait remplacer le brevet de capacité exigé des maîtres<sup>255</sup>. L'ordonnance du 8 avril 1824 alla plus loin et donna à l'école primaire une direction ecclésiastique : pour les écoles vivant en partie de dotations des communes et ayant au moins cinquante élèves gratuits, le comité était présidé par l'évêque et pour les autres écoles qui représentaient la très grande majorité, l'évêque autorisait, révoquait et contrôlait seul ; même si le maître était breveté, il ne pouvait exercer sans l'autorisation de l'évêque<sup>256</sup>. L'évêque du Puy ne pouvait que se féliciter de ces dispositions, même si dans l'ordonnance d'application qu'il fit connaître le 20 décembre 1824, on sent poindre une crainte de critiques anticléricales : "En plaçant les écoles sous la surveillance immédiate des évêques, ce n'est pas d'un pouvoir extraordinaire que l'ordonnance du roi nous revêt, elle ne fait que rendre hommage au pouvoir que les pontifes ont reçu de Jésus-Christ de surveiller l'enseignement religieux et de conserver avec fidélité le dépôt sacré de la foi<sup>257</sup>". En tout cas, Mgr de Bonald veut que ses curés deviennent des inspecteurs en s'assurant que les enfants reçoivent de leurs maîtres une connaissance exacte de la religion, en vérifiant les livres, les cahiers, en "demandant si

---

<sup>253</sup> Lettre pastorale de carême du 10 février 1827 (A.D. Haute-Loire). Mgr de Bonald est revenu avec insistance sur le lien nécessaire entre science et religion dans sa lettre pastorale du 13 mars 1840 qui annonçait son départ du diocèse du Puy : "L'oubli des devoirs de la religion, encore qu'il s'alliât à des connaissances variées, ne formerait autour de vous qu'une génération de dissipateurs, de contempteurs de l'autorité paternelle ... La sagesse et la pureté des mœurs facilitent l'étude des questions les plus ardues de la science et favorisent les investigations du génie" (B.M. du Puy, Fonds local et régional : 11260).

<sup>254</sup> Félix PONTEIL, *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, P.U.F., 1966, 491 p. (p. 126).

<sup>255</sup> Ibid., p. 127.

<sup>256</sup> Idem, pp. 127 et 128.

<sup>257</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 627.

l'instituteur fréquente nos temples, s'il observe les lois de l'Eglise, s'il s'approche des sacrements<sup>102</sup>».

L'ordonnance de Charles X du 21 avril 1828 remit en question le contrôle des écoles primaires par les évêques et rétablit les dispositions de l'ordonnance de 1816 en redonnant ses anciens pouvoirs au recteur<sup>258</sup>. Les religieux et les religieuses enseignants conservaient leurs privilèges mais Mgr de Bonald protesta énergiquement contre ces changements d'autant plus qu'il était irrité par les accusations faites à l'épiscopat de "violier les lois du royaume et de conspirer contre les libertés publiques". Il demanda à son clergé de continuer à observer son ordonnance du 2 décembre 1824 pour ce qui concernait les visites des écoles et la surveillance à exercer sur toutes les parties de l'enseignement primaire<sup>259</sup>. L'évêque du Puy trouvait d'autre part, humiliante pour les évêques, la remise en cause de leur rôle dans les écoles, mais le ministre de la justice, irrité de son audace, ordonna au procureur général à Riom de poursuivre Mgr de Bonald ; toutefois, le procureur ne donna pas suite à cet ordre. Peu de temps après, l'évêque trouva un nouveau motif de protestation avec l'ordonnance du 16 juin 1828 contre les Jésuites, et qui limitait le nombre des élèves des écoles secondaires ecclésiastiques. Il fut un des premiers signataires du mémoire du premier août 1828, présenté au roi par l'archevêque de Toulouse au nom de l'épiscopat français et qui suppliait Charles X de modifier les ordonnances au nom des droits de l'Eglise et de sa mission divine<sup>260</sup>. Dès le début de son épiscopat, Mgr de Bonald avait montré le même zèle pour que l'Eglise contrôle l'instruction secondaire : les collèges du Puy et de Brioude étaient devenus mixtes, c'est à dire moitié universitaires, moitié ecclésiastiques, dirigés par un principal ecclésiastique et des professeurs en majorité ecclésiastiques<sup>261</sup>. Mais, après 1830, les collèges eurent à nouveau un personnel à majorité laïque. Dans un premier temps, l'évêque du Puy manifesta son mécontentement en ne nommant pas d'aumônier au collège du Puy avant 1832. Il était aussi contrarié par les conséquences de la réaction anticléricale pour l'enseignement primaire à la suite du changement de régime politique : les autorités locales refusaient ou diminuaient les subventions aux écoles tenues par les congrégations<sup>262</sup>.

Toutefois, Mgr de Bonald devint par la suite plus conciliant avec le nouveau gouvernement comme on l'a vu précédemment, et il ne condamna pas la loi Guizot de 1833 sur l'enseignement primaire. Ce dernier, d'ailleurs, voulait fonder l'instruction primaire sur l'action unie de l'Eglise et de l'Etat, même si le maire remplaçait le curé à la présidence du comité local de surveillance<sup>263</sup>. Dans la circulaire à ses curés du 27 février 1834, l'évêque du Puy insista pour que ces derniers soient bien présents aux séances des comités communaux et d'arrondissement, prévus par la loi Guizot<sup>264</sup>. De plus, il engagea ses curés à profiter de la

---

<sup>258</sup> F. PONTEIL, *Les Institutions de la France de 1814 à 1870 ...*, p. 128. D'après l'ordonnance de 1816, le recteur arbitre un désaccord éventuel entre le curé et le maire. De plus, le recteur et les inspecteurs d'académie inspectent les écoles.

<sup>259</sup> Lettre pastorale adressée à son clergé le 10 juin 1828 (A.D. Haute-Loire).

<sup>260</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 633.

<sup>261</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Maurice de Bonald (1823-1840) ...*, pp. 82-85.

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>263</sup> F. PONTEIL, *Les Institutions de la France ...*, p. 255. L'instruction primaire élémentaire telle que la définit la loi du 28 juin 1833 englobe les connaissances énumérées par l'ordonnance de 1816 en incluant nécessairement l'instruction morale et religieuse. De plus, l'instruction primaire est privée ou publique, ce qui signifie la possibilité pour les catholiques d'ouvrir des écoles (Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et l'éducation en France*, T. III, "De la Révolution à l'école républicaine (1789-1870)", La nouvelle librairie de France, 1981, 683 p. (pp. 316-317).

<sup>264</sup> H. FISQUET, *La France pontificale, ...* p. 636. L'action des curés dans le comité d'arrondissement porta surtout sur les livres d'école et en particulier sur le livre d'instruction morale et religieuse, censuré à plusieurs



disposition de la loi qui autorisait les écoles privées, pour en établir dans leurs paroisses et y appeler les instituteurs qu'ils jugeraient capables et qui auraient les qualités exigées par la loi ; ainsi, disait-il, "vous montrerez aux esprits les plus prévenus que le clergé est bien loin de favoriser l'ignorance<sup>265</sup>".

Effectivement, les prêtres du diocèse facilitèrent le développement d'écoles chrétiennes et, d'ailleurs, depuis le début de l'épiscopat en 1823, l'évêque et les desservants des paroisses avaient provoqué l'ouverture ou l'extension d'un grand nombre d'écoles primaires confiées aux frères et surtout aux religieuses. Les écoles congréganistes de garçons étaient celles des Frères des Ecoles Chrétiennes et aussi celles des Frères du Sacré-Cœur du père Coindre, missionnaire des Chartreux à Lyon, dont l'évêque de Saint-Flour avait favorisé l'installation de sa congrégation, à Monistrol, juste avant l'arrivée de Mgr de Bonald<sup>266</sup>. Ce dernier sollicita, par la suite, l'ordonnance royale du 29 novembre 1829 qui autorisait les Frères à fournir des maîtres aux écoles primaires de la Haute-Loire<sup>267</sup>. A la fin de son épiscopat, les frères du Sacré-Cœur avaient huit maisons réunissant un peu plus de 700 élèves et les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient cinq maisons réunissant 1400 élèves dans les localités les plus importantes<sup>268</sup>.

L'éducation chrétienne des filles était assurée, pour sa part, par un grand nombre de congrégations religieuses. Les sœurs de Saint-Joseph<sup>269</sup> et les "Demoiselles de l'Instruction" avaient déjà des établissements consacrés à l'enseignement primaire lorsque le diocèse retrouva un évêque. Ces dernières qui formaient les "Filles de l'Instruction", connues sous le nom de Béates, pour les envoyer dans les villages et les hameaux, jouaient depuis le XVII<sup>e</sup> siècle un rôle majeur dans le diocèse du Puy pour l'éducation religieuse des campagnes, même si les Béates n'étaient pas une spécificité du Velay et exerçaient leur apostolat dans de nombreux départements du Massif Central<sup>270</sup>. Les "Demoiselles de l'Instruction du Puy", qui devinrent en 1867 les Sœurs de l'Instruction de l'Enfant-Jésus, avaient ouvert un noviciat pour les Béates en 1820 et leur avaient donné une règle imprimée en 1834. Au milieu des années 1860, sur 1500 Béates, celles de la Haute-Loire en représentaient plus de la moitié<sup>115</sup>. L'évêque du Puy accorda son soutien aux religieuses de Saint-Joseph et aux "Demoiselles de l'Instruction" mais il fit venir aussi dans son diocèse des religieuses appartenant à d'autres congrégations.

En 1824, Mgr de Bonald proposa aux religieuses de la congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, fondée par Claudine Thévenet et le Père Coindre, d'abord installées à Monistrol, de se transférer au Puy où Claudine Thévenet, devenue mère Marie Saint-Ignace,

---

reprises par l'évêque du Puy (A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles* ..., pp. 65-67).

<sup>265</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., p. 636.

<sup>266</sup> Gabriela- Maria, R.J.M., MONTESINOS, *En cette nuit-là aux Pierres Plantées, Claudine Thévenet, Mère Marie Saint-Ignace et son temps. Sa vie, son œuvre, son esprit*. Traduit de l'espagnol par Marie de Jésus Breyer, R.J.M., France-Empire, 1973, 611 p. (pp. 307-312). Mgr de Bonald bénéficia aussi de l'apostolat de l'abbé Coindre après que l'évêque de Saint-Flour eût établi, sous la direction de ce dernier, le 29 septembre 1822, une maison de missionnaires à Monistrol.

<sup>267</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques*..., p. 56.

<sup>268</sup> Idem, pp. 70-71.

<sup>269</sup> En 1824, elles dirigeaient 37 écoles primaires (A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques* ..., p. 53).

<sup>270</sup> M.A. ROLET et A. LANFREY, article concernant les Béates, in G. AVANZINI (dir), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Don Bosco, 2001, 745 p. (pp. 52-53). Nous revenons de manière plus complète sur le rôle des Béates, qui encadraient également le travail des jeunes ouvrières en dentelle, dans le chapitre 8.

établit en 1825 une providence près de l'église Saint-Laurent<sup>271</sup>, qui eut pour aumônier l'abbé de Serres, neveu de Mgr de Bonald. Ce dernier voulait aussi que mère Marie Saint-Ignace fonde un pensionnat pour les jeunes filles de classes aisées. En 1834, il fit venir les Filles de la Charité pour prendre en charge la providence de Saint-Laurent, alors que les religieuses de Claudine Thévenet continuaient à diriger un pensionnat florissant dans la même paroisse<sup>272</sup>. L'évêque du Puy se préoccupa également des brebis égarées de son troupeau en autorisant en 1836 les religieuses du Bon Pasteur d'Angers à ouvrir au Puy une maison de refuge de pénitentes ; il adressa à son clergé, le 8 septembre 1837, une circulaire pour lui recommander cette maison qui, ne pouvant accueillir que quarante pénitentes, avait besoin d'être agrandie<sup>273</sup> ; de plus, le travail de ces pénitentes suffisait à peine à leur entretien. Mgr de Bonald accordait une grande importance à ce refuge puisqu'il en avait déjà parlé à ses prêtres au cours de leur retraite pastorale et qu'il s'adressa à nouveau à eux en août 1838 pour solliciter la charité de leurs paroissiens<sup>274</sup>. Il fit venir aussi dans son diocèse les religieuses de la Présentation de Bourg Saint-Andéol, dans l'Ardèche, pour l'enseignement des jeunes sourdes-muettes<sup>275</sup>.

Finalement, les jeunes filles du diocèse du Puy bénéficiaient d'un solide encadrement de Béates et de religieuses pour leur éducation et leur instruction : au début des années 1830, les congrégations de femmes contrôlaient une cinquantaine d'établissements d'enseignantes et une quarantaine d'établissements d'enseignantes et hospitalières à la fois ; ces établissements avaient au total près de 3000 élèves<sup>276</sup>. Mgr de Bonald avait bien conscience "des avantages immenses qui résultaient pour l'éducation des jeunes personnes du sexe, du grand nombre de maîtresses d'écoles répandues dans les campagnes"<sup>277</sup>. Aussi souhaitait-il les étendre pour les jeunes garçons et pour cela former des instituteurs qui "après avoir acquis des connaissances suffisantes par un long noviciat, viendraient s'établir dans toutes les paroisses"<sup>122</sup>. Pour cela, il avait besoin de la charité des fidèles de son diocèse, comme il en eut besoin pour les autres formes de pauvreté rencontrées dans le monde du travail.

<sup>271</sup> Janice S. Ph. D. FARNHAM, *Alternative childhood : girls providences in nineteenth century – Lyon (1800-1850)*, dissertation, The Catholic University of America, Washington, 1989, 293 p. (p. 107). Claudine Thévenet dut attendre, à Lyon, l'arrivée de Mgr de Pins, avant de pouvoir faire approuver sa congrégation en 1825 (G. M. MONTESINOS..., pp. 326 à 331). Pour les providences fondées à Lyon par Claudine Thévenet, voir le chapitre 8.

<sup>272</sup> J. FARNHAM, *idem*, p. 107.

<sup>273</sup> A.D. Haute-Loire – Les religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers, dont la congrégation fut reconnue canoniquement en 1835, ajoutaient aux trois vœux traditionnels, celui de travailler à la conversion et à l'instruction des filles et des femmes pénitentes, souvent d'anciennes prostituées. La fondatrice, Sœur Marie-Euphrasie, a donné, en 1831, à des "Madeleines" – des pénitentes repenties – la possibilité de compléter leur conversion en participant à l'apostolat de la congrégation. (Philippe ROCHER, article concernant les Sœurs du Bon Pasteur d'Angers in G. AVANZINI (dir.), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, ... p. 71).

<sup>274</sup> Circulaire au clergé du 8 septembre 1837 et du 8 août 1838 (A.D. Haute-Loire). L'évêque du Puy disait à ses ecclésiastiques qu'il s'agissait de "prouver à ces pécheresses qui nous précéderont peut-être dans le royaume des cieux, qu'elles aussi ont droit à toute notre sollicitude". (Circulaire du 8 septembre 1837). Dans une lettre du 12 décembre 1837 envoyée à une bienfaitrice lyonnaise du refuge, Pauline Jaricot, l'évêque l'informait que le refuge refusait tous les jours des "demandes d'une foule de jeunes personnes égarées qui veulent revenir à Dieu". (ADL XVII, 11, Archives des œuvres pontificales missionnaires, rue Sala à Lyon)

<sup>275</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon*, ... p. 41. La congrégation des sœurs de la Présentation de Marie fondée par l'ardéchoise Marie Rivier en 1796, s'était mise au service de l'éducation des filles (Josiane COMTE, article concernant les Sœurs de la Présentation de Marie, in G. AVANZINI (dir.), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, ... p. 534).

<sup>276</sup> A. RIVET, *Les rapports entre autorités ecclésiastiques* ..., pp. 71-72. Les religieuses enseignantes en 1839 étaient réparties en une quinzaine de congrégations différentes (annuaire de la Haute-Loire de 1839).

<sup>277</sup> Mandement pour le carême du 3 février 1825 (A.D. Haute-Loire).

## 2. L'attention portée à tous les types de pauvreté

Au cours de son épiscopat au Puy, Mgr de Bonald a manifesté en maintes occasions son esprit charitable : ainsi, il avait des pensionnaires qui, tous les mois allaient à l'évêché toucher leurs petites rentes et, tout en étant opposé aux représentations théâtrales, lorsque de pauvres acteurs ambulants ne pouvaient pas au moment de leur départ du Puy payer leurs frais de route, il leur en donnait les moyens<sup>278</sup>. Mais, l'évêque du Puy a montré aussi qu'il s'intéressait aux conditions de la vie économique et sociale, en particulier aux effets négatifs du ralentissement de l'activité économique, à l'origine de la pauvreté ouvrière.

Mgr de Bonald a pris parti dans la querelle sur le prêt à intérêt, enjeu important pour les milieux d'affaires catholiques, au moment d'un nouveau développement du capitalisme au XIX<sup>e</sup> siècle. Le premier septembre 1838, dans une circulaire aux ecclésiastiques de son diocèse, il condamna l'ouvrage de l'abbé Pagès, doyen de la faculté de théologie de Lyon, qui traitait du prêt à intérêt et qui faisait suite à d'autres éditions que l'auteur avait publiées sur le même thème<sup>279</sup>. Mgr de Bonald interdisait "la lecture de cet ouvrage comme injurieux au Saint-Siège apostolique dont il censure les décisions et à l'épiscopat qu'il livre au mépris". A propos de l'usure (prêt à intérêt)<sup>280</sup>, l'abbé Pagès s'en tenait à la position traditionnelle de l'Eglise, formulée par le pape Benoît XIV dans la Bulle "Vix pervenit" de 1745, qui reprenait avec sévérité la condamnation du prêt à intérêt. Il considérait comme des réponses provisoires<sup>281</sup> l'avis des Congrégations romaines du Saint Office et de la Sacrée Pénitencerie, en 1830, qui admirèrent la liberté d'un intérêt modeste dans un contrat de prêt, si la loi civile l'autorisait<sup>282</sup>. Mgr de Bonald, pour sa part, s'était rallié à la nouvelle position de Rome sur le prêt à intérêt, qui sous-entendait qu'il n'y avait pas lieu d'inquiéter les fidèles qui avaient prêté de l'argent à un taux modéré, car il pensait sans doute, comme Mgr Devie, évêque de Belley qui publia lui aussi une circulaire le 20 septembre 1838 en réponse au théologien lyonnais<sup>283</sup>, que l'Eglise ne pouvait pas revenir sur ses concessions, vus les changements économiques dont il était le témoin.

Ces changements économiques préoccupaient particulièrement l'évêque du Puy lorsqu'ils multipliaient les pauvres de son diocèse. La Haute-Loire connaissait alors, malgré son caractère surtout rural, une très grande variété d'activités industrielles : les industries les plus importantes étaient celles de la dentelle, des moulins, puis des rubans. La dentelle était une activité complémentaire de la vie rurale et certains fabricants contrôlaient parfois un grand nombre d'ouvrières ; Ainsi, la maison Falcon occupait directement ou indirectement

---

<sup>278</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald*, ... pp. 56 et 61.

<sup>279</sup> A.D.Haute-Loire. L'auteur avait envoyé à Mgr de Bonald la table des matières du livre qui venait de paraître. Dès 1819, l'abbé Pagès avait publié une dissertation sur le prêt à intérêt qui connaissait déjà une quatrième édition en 1826.

<sup>280</sup> Dans le langage traditionnel de l'Eglise, "usura" désigne tout prêt à intérêt, quel que soit le taux de celui-ci (J. M. AUBERT, Article concernant le prêt à intérêt, in *Encyclopédie Catholique*, T. 11, 1988, col. 861 : "le prêt à intérêt").

<sup>281</sup> E. PAGES, *Observations sur des circulaires de Mgrs les évêques du Puy et de Belley relatives à la matière de l'usure*, Lyon, 1839, 39 p. (pp. 17 et 19).

<sup>282</sup> J. M. AUBERT, "Le prêt à intérêt" ..., col. 862.

<sup>283</sup> E. PAGES, *Observations sur des circulaires de Mgrs les évêques du Puy et de Belley* ...p. 20. Mgr Devie, comme Mgr de Bonald, défendait la nouvelle position de Rome concernant le prêt à intérêt car ils étaient aussi favorables à la morale ligurienne qui facilitait la confession des fidèles : il s'agissait de rassurer le commerçant ou l'industriel face à l'éventualité du refus de l'absolution, si le taux d'intérêt qu'ils pratiquaient restait dans les limites de la loi civile. [Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Le Cerf, 1986, 706 p. (p. 417)].

3500 ouvrières réparties dans plus de 20 communes<sup>284</sup>. Les moulins, pour leur part, ne fabriquaient pas seulement de la farine, mais ils avaient aussi des installations secondaires : huileries, scieries etc ... Par rapport à la dentelle, le ruban était plus rémunérateur, mais au cours des crises, qui étaient fréquentes, les fabricants stéphanois rejetaient sur les rubaniers vellaves l'entretien des métiers en chômage<sup>129</sup>. Si les activités industrielles étaient variées, le sous-emploi était tout de même très élevé dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, provoquant une émigration, souvent temporaire, et une pauvreté générale des habitants<sup>285</sup>.

Mgr de Bonald avait donc de quoi s'alarmer et il choisit une période particulièrement difficile, la fin de l'année 1830, "pour recommander à la charité des fidèles les pauvres de son diocèse<sup>286</sup>". Au cours des années 1828-1829, une baisse de la production s'était accompagnée d'une augmentation des prix<sup>287</sup> et les événements politiques de juillet 1830 avaient prolongé la conjoncture difficile. L'évêque du Puy était parfaitement conscient de ces crises cycliques qu'il évoque au début de sa lettre pastorale du 27 décembre 1830 : "Il était bien difficile que l'industrie poursuivit sans interruption le cours de ses prodiges et que le luxe et la richesse ne missent pas un plus de réserve dans leurs jouissances et leurs profusions. De là, moins d'activités dans les ateliers, quelque ralentissement dans les travaux et par conséquent moins de bras employés et un plus grand nombre de pauvres". Mgr de Bonald prend en compte tous les types de pauvreté qui existent dans son diocèse et tout particulièrement la pauvreté ouvrière : "Qu'il nous soit donc permis de recommander en ce moment à votre générosité les pauvres ouvriers ... Jetez un regard autour de vous ; que d'ouvriers sans travail et sans pain<sup>288</sup>". Lorsqu'il se montre touché par le chômage des ouvriers, il réagit comme son père, le vicomte de Bonald, qui, lui aussi, se préoccupait de l'humanité travailleuse souffrante en soulignant dans sa "Théorie du pouvoir politique" l'état d'insécurité permanente dans laquelle se trouvaient placés les ouvriers<sup>289</sup>. On peut noter par ailleurs que parmi les congrégations créées par les Jésuites de Vals, l'évêque du Puy aimait particulièrement la congrégation des ouvrières<sup>290</sup> et sans doute n'avait-il pas oublié que, même exilé à Rome, le cardinal Fesch avait continué à répandre ses bienfaits parmi la classe ouvrière lyonnaise<sup>291</sup>.

L'évêque du Puy évoque aussi dans ses lettres pastorales la pauvreté provoquée par l'alcoolisme : " Pourquoi allez-vous dépenser le salaire du travail de la semaine à éteindre dans les liqueurs enivrantes le flambeau de la raison ?<sup>292</sup>", et celle provenant des procès ruineux : "Pourquoi livrez-vous vos intérêts à la chicane qui ne termine les procès qu'en consommant à son profit la ruine de clients trop simples et trop confiants ?<sup>137</sup>". Tous ces types de pauvreté avaient parfois un aboutissement dramatique dans le prolétariat rural : "Nous voyons la jeunesse trouver dans une vie déréglée une vieillesse précoce, et si la mort s'avance trop lentement à leur gré, en finir souvent avec le chagrin et l'ennui, en jetant avec violence le

---

<sup>284</sup> J. MERLEY, *La Haute-Loire de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la III<sup>e</sup> République (1776-1886)*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, 1974, 667 p. (pp. 376-384).

<sup>285</sup> Ibid, pp. 404-407.

<sup>286</sup> Intitulé de la lettre pastorale du 27 décembre 1830 (A.D.H.L.)

<sup>287</sup> J. MERLEY, *La Haute-Loire de la fin de l'ancien Régime aux débuts de la III<sup>e</sup> République (1776-1886)*, ... p. 583.

<sup>288</sup> pp. 3 et 7 de sa lettre pastorale du 27 décembre 1830. Mgr de Bonald fait remarquer également que la solution du retour au travail des champs est impossible à cause de la saison hivernale : "Iront-ils dans les champs chercher un travail nécessaire à leur subsistance : la terre couverte de frimas refuse d'ouvrir son sein.", p. 2.

<sup>289</sup> L. BONALD (Vte de), *Œuvres complètes, I – Théorie du pouvoir politique*, Paris, 1859, 1408 p. (p. 927).

<sup>290</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald*, ... p. 53.

<sup>291</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ... p. 603.

<sup>292</sup> Lettre pastorale du 13 mars 1840 (B. M. du Puy).

fardeau de l'existence, devenue insupportable<sup>293</sup>”. Mgr de Bonald distingue également, même s'il les regroupe tous dans “cette famille dont Jésus-Christ nous a établi le père et le pasteur<sup>294</sup>”, les indigents et les pauvres honteux. Ces derniers, que les malheurs de la vie avaient fait descendre l'échelle sociale et qui hésitaient à faire appel publiquement aux secours, étaient souvent évoqués dans les écrits au XIX<sup>e</sup> siècle et étaient considérés comme les bons pauvres pour le monde bien pensant<sup>295</sup>.

Qu'est-ce que l'évêque du Puy propose, pour aller à la rencontre de tous ces pauvres, aux habitants de son diocèse, en dehors de la charité qui les dépouille du superflu qui ne leur est pas nécessaire ? Pour les laïques, il espère seulement que les actions charitables de l'année précédente vont se renouveler<sup>296</sup>, mais en ce qui concerne ses prêtres, il attend plus : non seulement il leur conseille d'utiliser leur charisme pour émouvoir la sensibilité du riche<sup>141</sup>, mais aussi, il leur demande de se concerter avec les autorités civiles afin de trouver des solutions pour “assurer une existence pendant l'hiver à un plus grand nombre de familles pauvres<sup>297</sup>”. De plus, tout en leur proposant de solliciter l'aide de leurs paroissiens, il leur conseille de ne pas se contenter de fournir des secours à ceux qui sont dans le besoin, mais de respecter leur dignité en faisant “en sorte qu'ils puissent mériter par quelque travail le pain qu'ils recevront<sup>298</sup>”. Certes, il s'agit là, pour Mgr de Bonald, de maintenir l'influence de l'Eglise auprès des déshérités au moment où il a pris conscience qu'elle était contestée<sup>299</sup>, mais il y a aussi de sa part, la manifestation d'un véritable esprit évangélique et la volonté de trouver des solutions pour ceux qui n'ont pas de travail et vivent dans la misère.

Si l'évêque du Puy souhaite éloigner des pauvres à la fois la misère et l'oisiveté, il condamne le type de travail imposé aux enfants dans les ateliers. Ayant pris la défense du pape Grégoire XVI dans son instruction pastorale “Sur le chef visible de l'Eglise”<sup>300</sup>, il oppose la façon dont la papauté s'occupe des enfants en suivant le modèle de Jésus-Christ, à la façon dont les enfants sont traités dans “ces ateliers malsains où on arrache à leurs jeunes années, au profit de l'opulence, le travail que l'on devrait demander à peine à l'homme fait<sup>301</sup>”. Si le travail des enfants était fréquent dans les campagnes de la Haute-Loire puisque ces derniers désertaient l'école dès l'apparition des beaux jours, leur présence était moins importante dans les ateliers de dentelle ou de rubans ou dans les moulinsages de soie. Mais Mgr de Bonald était sans doute bien informé sur le nombre important des enfants travaillant dans les villes industrielles du diocèse de Lyon tout proche.

---

<sup>293</sup> Lettre pastorale du 5 avril 1835 sur la première visite pastorale de son diocèse et pour annoncer la deuxième. Dans les périodes de crises, beaucoup se désespèrent et la mode romantique du suicide sévit dans le prolétariat rural : nombre de malheureux finissent leurs jours dans une rivière ou dans un puits. (Y. M. HILAIRE, “Les classes dirigeantes catholiques et la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle”, *Recherches et débats*, n° 49, décembre 1964, p. 96).

<sup>294</sup> Lettre pastorale du 27 décembre 1830, p. 3.

<sup>295</sup> A. GUESLIN, *Gens pauvres – Pauvres gens dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, 1998, 314 p. (pp. 70, 114, 225).

<sup>296</sup> Lettre pastorale du 27 décembre 1830, p. 8.

<sup>297</sup> Idem, p. 10.

<sup>298</sup> Idem, p. 9.

<sup>299</sup> Dès le début de sa lettre pastorale “ Pour recommander à la charité des fidèles les pauvres de son diocèse”, l'évêque fait allusion à ceux qui accusent le clergé d'oublier la mission qu'il a reçue et de défendre seulement les droits de l'Eglise. Par la suite, il prend à témoin ses prêtres en leur disant : “Prouvons au monde, par les élans de notre charité, qu'il y a encore en nous plus de vie qu'on le pense ... et ainsi la calomnie sera forcée au silence” (pp. 9 et 10).

<sup>300</sup> Instruction pastorale de carême du 4 mars 1838 (A.D.H.L.).

<sup>301</sup> Idem, pp. 23-24.

### 3. Les contacts de Mgr de Bonald avec l'élite catholique féminine de la bourgeoisie lyonnaise : une ouverture au monde de la Fabrique

En se préoccupant des changements qui s'opéraient dans la vie économique et sociale, alors qu'il était évêque du Puy, Mgr de Bonald ne pouvait que tourner ses regards vers la ville de Lyon, directement concernée par ces changements. D'ailleurs, si le Saint-Siège dut donner des réponses concernant le prêt à intérêt qu'on a évoqué précédemment, c'est en partie à la suite de demandes émanant de la métropole lyonnaise : en 1822, le pape Pie VII ordonna à la Congrégation du Saint-Office de faire l'examen de quelques ouvrages qui avaient paru en faveur du prêt à intérêt et cette dernière dut répondre aussi à une lyonnaise, M<sup>lle</sup> de Saint-Marcel, qui interrogeait la Congrégation à propos du prêt à intérêt et de l'argent qu'elle devait éventuellement restituer<sup>302</sup>.

Dès le début de son épiscopat, l'évêque du Puy fut en contact avec des lyonnais, le père Coindre et Claudine Thévenet, qui avaient créé des providences à Lyon et qui connaissaient bien, par conséquent, la principale activité économique de la ville, le travail de la soie, s'opérant au sein de la Fabrique. On a vu, déjà, que Mgr de Bonald avait incité Claudine Thévenet à installer au Puy une providence et un pensionnat de jeunes filles. Le 21 août 1823, l'évêque du Puy avait présidé la distribution des prix dans l'école du père Coindre et c'est là que Claudine Thévenet, devenue Mère Marie Saint-Ignace, avait pu, pour la première fois, saluer le prélat<sup>303</sup>. Par la suite, ce dernier présida plusieurs prises d'habit des postulantes de sa congrégation des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie et il put rencontrer leur supérieure, qui effectuait souvent le voyage entre Lyon et le Puy, au cours d'une de ces prises d'habit, en avril 1827<sup>304</sup>. De plus, l'année précédente, lorsque mère Marie Saint-Ignace avait eu la douleur de perdre l'abbé Coindre, qui était le supérieur ecclésiastique de sa communauté, Mgr de Bonald lui avait fait savoir qu'il prenait sa communauté au Puy sous sa spéciale protection et que lui-même désirait en être le supérieur<sup>305</sup>.

Dans les dernières années de son épiscopat au Puy, Mgr de Bonald a été aussi en relation avec Pauline Jaricot, fille d'un négociant en soieries lyonnais, qui fut amie de Claudine Thévenet. Ces dernières, comme l'évêque du Puy, avaient une prédilection pour le monde ouvrier. Après son rejet de la vie mondaine, en 1816, à dix-sept ans, et sa conversion à une vie ascétique, à la suite d'un sermon de l'abbé Würtz<sup>306</sup>, vicaire de la paroisse Saint-Nizier à Lyon, la jeune Pauline revêtit la longue robe des "canutes", les ouvrières de la soie. Dans son enfance, elle avait vu sa mère se préoccuper du sort des gens qu'elle employait et considérer l'ouvrier comme un frère. Tout enfant, elle fut déjà l'amie de jeunes ouvrières<sup>307</sup>. En 1817, elle fut admise à la Congrégation des demoiselles<sup>308</sup> et devint une des sept associées de Claudine Thévenet dans la "Pieuse Union des Sacrés-Cœurs de Jésus" créée en 1816 sous

<sup>302</sup> E. PAGES, *Observations sur des circulaires des évêques du Puy et de Belley*, ... pp. 2 et 3. Il fut répondu à la consultante qu'on répondrait en temps opportun aux cas proposés et qu'en attendant, sans faire aucune des restitutions sur l'obligation desquelles elle consultait le Saint-Siège, elle pouvait être sacramentalement absoute par son confesseur, pourvu qu'elle fût véritablement disposée à s'en tenir à ce qui serait ordonné (p. 3).

<sup>303</sup> Gabriela-Maria, R.J.M., MONTESINOS, *En cette nuit-là aux pierres plantées, Claudine Thévenet*, ... p. 323.

<sup>304</sup> Ibid, pp. 336 et 337.

<sup>305</sup> Idem, pp. 370-371. Il faut noter toutefois qu'un différend est survenu entre mère Marie Saint-Ignace et Mgr de Bonald, qui pensait faire fusionner sa congrégation avec la société du Sacré-Cœur de Madeleine-Sophie Barat. L'évêque renonça toutefois, par la suite, à son projet. (Idem, pp. 470-471).

<sup>306</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la Propagation de la Foi (1799-1862)*, De Gigord, 1926, 367 p. (pp. 52-53).

<sup>307</sup> Idem, pp. 22-23.

<sup>308</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : girls providences in nineteenth century – Lyon (1800-1850)*, ... p. 76

l'impulsion de l'abbé Coindre, missionnaire des Chartreux et vicaire de la paroisse Saint-Bruno. Le but de cette association d'inspiration ignatienne était de rechristianiser la société<sup>309</sup>. La famille Jaricot était en relations avec la famille Thévenet : relations entre hommes d'affaires car le père de Claudine commerçait avec des "soyeux" et relations entre personnes du même quartier. Paul Jaricot, frère de Pauline, vivait avec sa femme auprès de la famille Thévenet, rue Masson et fit connaître probablement Claudine Thévenet à Pauline. Toutes deux se lièrent malgré leur différence d'âge<sup>310</sup>. Paul Jaricot, pour sa part, les aida financièrement dans leur entreprise en donnant cent écus pour créer un atelier et en 1820, il vendit à Claudine Thévenet une propriété qu'il possédait à Fourvière, ce qui permit le transfert de la providence qui était à l'étroit, de Pierres Plantées à Fourvière<sup>311</sup>.

Les lettres écrites par Mgr de Bonald à Pauline Jaricot étaient fréquemment envoyées d'abord à M<sup>me</sup> Perrin, sa sœur, qui habitait rue Sainte-Marie au bas de l'escalier des Capucines, et qui était chargée de les lui remettre. L'évêque du Puy connaissait aussi M<sup>me</sup> Perrin, dont les deux fils étaient Jésuites, qui ne cessa d'aider financièrement le scolasticat de Vals près du Puy et qui, en 1841, acheta une vaste propriété voisine du sanctuaire de Fourvière, pour fournir une deuxième résidence aux Jésuites<sup>312</sup>.

La correspondance de Mgr de Bonald avec Pauline Jaricot a trait à la fois au domaine spirituel, au domaine social avec la recherche de travail pour des ouvriers et aux problèmes des informations nécessaires au nouvel archevêque de Lyon pour aborder son archiépiscopat dans de bonnes conditions, après qu'il eût pris connaissance de sa nomination en décembre 1839. Parmi les œuvres dans lesquelles s'était impliquée M<sup>lle</sup> Jaricot, Mgr de Bonald appréciait surtout celle de la Propagation de la Foi qu'il avait recommandée à ses fidèles dans sa lettre pastorale du 25 janvier 1837 et celle du Rosaire Vivant dont l'extension permettait l'accroissement en France de la dévotion envers la Sainte Vierge<sup>313</sup>. Mgr de Bonald écrivit aussi à Pauline Jaricot pour lui demander s'il était possible que des lingères de Lyon procurent du travail aux jeunes femmes du refuge du Bon Pasteur du Puy<sup>314</sup>, et pour lui demander d'essayer de placer une jeune fille de cette ville qui partait travailler à Lyon pour fuir les occasions dangereuses dans la capitale du Velay<sup>315</sup>. Pauline Jaricot trouva rapidement de l'ouvrage pour la protégée de l'évêque car, huit jours plus tard, ce dernier la remerciait<sup>316</sup> et devant passer à Lyon pour se rendre ensuite à Rome, il espérait "avoir l'honneur de la voir" au cours de son séjour à Lyon et, sachant qu'elle désirait aussi se rendre dans la capitale de la chrétienté, il espérait effectuer le voyage en sa compagnie<sup>317</sup>. Tous deux devaient assister à Rome, le 26 mai 1839, à la canonisation du bienheureux Alphonse de Liguori<sup>318</sup>. L'évêque du Puy avait certainement une grande confiance en la femme d'œuvre lyonnaise pour qu'il se fie

<sup>309</sup> Gabriela-Maria, R.J.M., MONTESINOS, *En cette nuit-là aux Pierres Plantées, Claudine Thévenet, ...* p. 229.

<sup>310</sup> Ibid, pp. 268 à 270. Claudine Thévenet, qui avait quarante-trois ans en 1817, était seulement une affiliée de la Congrégation des demoiselles.

<sup>311</sup> Idem, p. 276. Nous reviendrons plus longuement sur l'œuvre et l'apostolat de Pauline Jaricot dans les chapitres 7 et 11.

<sup>312</sup> Mgr de Bonald, alors archevêque de Lyon, avait pressé le Provincial des Jésuites de profiter de cette occasion (J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France, T2, ...*, p. 287).

<sup>313</sup> Dans sa lettre à Pauline Jaricot du 9 mars 1839 (ADL XVII 11, archives des œuvres pontificales missionnaires à Lyon), il souligne la phrase où il est question de cette dévotion de même que l'œuvre de la Propagation de la Foi, deux choses, dit-il, qui doivent nous donner beaucoup d'espoir.

<sup>314</sup> Lettre du 12 décembre 1837 (O.P.M. : même source que précédemment).

<sup>315</sup> Lettre du 13 avril 1839 (O.P.M.). L'évêque lui dit qu'elle est la mieux placée à Lyon pour trouver un abri sûr à ses brebis.

<sup>316</sup> Lettre du 21 avril 1839 (O.P.M.).

<sup>317</sup> Il formule ce souhait deux fois dans sa lettre.

<sup>318</sup> Voir supra, la fin du I de ce chapitre et E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la Propagation de la Foi (1799-1862), ...* p. 173.

à son point de vue concernant son nouveau diocèse : il lui demanda à ce sujet un maximum d'informations<sup>319</sup> et dans sa lettre du 27 mars 1840, il regrette qu'elle n'ait pu venir au Puy à l'occasion d'un pèlerinage à la Vierge et il lui demande d'envoyer ses notes qu'elle a évoquées dans une lettre précédente car, écrit-il, ayant reçu des lettres bien intentionnées mais énigmatiques, il a besoin d'informations claires. En tout cas, l'écriture nerveuse de ses lettres, à partir du moment où Mgr de Bonald a accepté de partir pour Lyon, montre bien que sa nouvelle tâche pastorale le rend inquiet<sup>320</sup>.

Le premier épiscopat de Mgr de Bonald, qui s'est effectué dans le diocèse du Puy, montre qu'il a su adapter ses obligations concordataires au service de l'Eglise. Sous la Restauration, il s'est montré un ferme appui de la cause des Bourbons, en soutenant les candidats légitimistes jusqu'à la fin du règne de Charles X. Mais l'échec de ses dernières interventions dans le domaine politique, accentué par l'arrivée d'une nouvelle dynastie l'ont amené, malgré une certaine réserve dans les premiers mois, à faire preuve de bonne volonté à l'égard du gouvernement de Louis-Philippe. Il a su, alors, comme les autres évêques, surtout après avoir vu le pape Grégoire XVI à Rome, donner à son clergé, avec détermination, des consignes de paix et de non intervention dans la vie politique d'autant plus qu'il a établi des relations très cordiales avec le préfet Mahul de 1835 à 1837. Il a donc respecté l'alliance du trône et de l'autel, mais il a su aussi défendre l'autonomie de l'autel, lorsqu'il s'est agi de garantir les libertés de l'Eglise dans l'enseignement : quand la législation était favorable au contrôle de l'enseignement par les évêques, il a demandé à ses curés de l'appliquer strictement, en surveillant l'enseignement religieux, et dans le cas contraire, il a protesté énergiquement. Les évêques, disait-il, et en premier lieu le pape, avaient reçu mission de surveiller l'enseignement religieux. L'évêque de Rome put compter sur un soutien sans faille de Mgr de Bonald, que ce soit au moment où l'évêque aida les Jésuites en difficulté à la suite de l'ordonnance de 1828 et leur permit d'installer dans son diocèse un scolasticat et une société de missionnaires, ou, lorsque, quelques années plus tard, il approuva la condamnation de Lamennais. Toutefois, si Mgr de Bonald attendait la soumission des protestants à l'autorité du pape et s'opposait à leur prosélytisme, susceptible de troubler la paix de son diocèse, il les considérait tout de même comme des frères séparés et certains d'entre eux, lui firent d'ailleurs bon accueil au cours de ses visites pastorales. L'évêque du Puy a aussi accompli la mission de l'Eglise en facilitant l'installation des congrégations, surtout féminines, qui accueillaient entre autres des orphelines et des prostituées. Par là, il montra qu'il se préoccupait de tous les types de pauvreté et qu'il souhaitait que l'Eglise soit présente dans la vie sociale. De la sorte, il noua aussi contact avec des femmes d'œuvres catholiques lyonnaises, connaissant les travailleurs des ateliers soyeux de la Fabrique, en particulier Pauline Jaricot avec laquelle il partageait la même piété mariale et la même attention pour le monde ouvrier. Finalement, l'intransigeance de Mgr de Bonald, à l'image de celle du pape Grégoire XVI, auquel il fut un des premiers évêques à rendre compte de l'administration de son diocèse, ne l'a pas empêché de porter un vif intérêt aux problèmes de la vie sociale.

---

<sup>319</sup> Lettre du 29 décembre 1839 (O.P.M.).

<sup>320</sup> On peut lire dans sa lettre du 29 décembre 1839 : "Comme si ce n'était pas assez d'avoir à penser aux choses spirituelles de mon nouveau diocèse, il faut que je m'occupe encore de choses matérielles, de m'établir à Lyon".



## CHAPITRE 3

### UN NOUVEL ARCHEVEQUE POUR LA VILLE DE LA PRIERE ET DU LABEUR

#### I. LE JEU DIPLOMATIQUE ENTRE LE SAINT-SIEGE ET LE GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE

Lyon n'avait plus d'archevêque depuis avril 1814, depuis que le cardinal Fesch avait quitté définitivement la France pour l'Italie. Comme ce dernier ne voulut jamais démissionner de son siège<sup>321</sup>, le diocèse de Lyon fut d'abord dirigé par les vicaires généraux du cardinal Fesch<sup>322</sup>, puis par un administrateur apostolique, Mgr de Pins, ancien évêque de Limoges, à partir de 1824<sup>323</sup>. Mgr de Pins, qui se heurta à la fois à l'hostilité des vicaires généraux du cardinal Fesch et à celle du chapitre de Lyon, puis du gouvernement de Louis-Philippe, s'inquiéta lorsqu'il sut qu'à Rome, le cardinal Fesch était malade<sup>324</sup>, car il n'était pas le titulaire du siège de Lyon. Le décès du cardinal Fesch survint le 13 mai 1839 et de nombreuses questions se posèrent concernant le sort du diocèse de Lyon : Mgr de Pins pouvait-il devenir le nouvel archevêque ? Dans le cas contraire, quels étaient les souhaits du gouvernement et du Saint-Siège ? Quelle procédure de nomination des évêques ces derniers suivaient-ils ? Enfin, pourquoi Mgr de Bonald devint-il le nouvel archevêque de Lyon ?

#### 1. La nomination des évêques sous la monarchie de Juillet

Mgr de Bonald arriva à Rome le 13 mai 1839, le jour même de la mort du cardinal Fesch, mais il ne put, à son grand regret, recevoir la dernière bénédiction de l'archevêque de Lyon<sup>325</sup>. Pour sa part, Mgr de Pins refusa, comme certains à Lyon le demandaient, de célébrer un service pour le cardinal défunt<sup>326</sup>. S'il rappelait au ministre des cultes dans une lettre du 24 mai 1839 qu'il demeurait, malgré le décès du titulaire, administrateur apostolique du diocèse, les chanoines du chapitre, de leur côté, opposés à Mgr de Pins, sous-entendaient le contraire, puisque le 18 juin, ils faisaient de lui l'administrateur capitulaire<sup>327</sup>. En 1839, la situation ne

---

<sup>321</sup> Louis XVIII, par une ordonnance royale du 8 août 1817, nomma à l'archevêché de Lyon Mgr de Bernis, ancien archevêque d'Albi. Mais le pape Pie VII ne voulut pas le préconiser en cette qualité puisque le cardinal Fesch était encore titulaire du siège et il promut Mgr de Bernis, le 1<sup>er</sup> octobre 1817, à l'administration apostolique du diocèse de Lyon. Seulement, le gouvernement de Louis XVIII, désespérant de pouvoir enregistrer le bref au conseil d'Etat, proposa à Mgr de Bernis d'être coadjuteur à Lyon, avec future succession de ce siège. Or, ce dernier refusa, ne voulant pas être le grand vicaire du cardinal Fesch. (H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 596-602, 611-613).

<sup>322</sup> Courbon, Renaud et Bochart.

<sup>323</sup> Mgr de Pins fut nommé archevêque "in partibus" d'Amasie le 3 mai 1824 (H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 618). Il recevait un titre d'évêché, parmi les évêchés disparus, mais sans juridiction sur celui-ci. Les pouvoirs de Mgr de Pins furent prorogés par le bref pontifical du 28 juillet 1830.

<sup>324</sup> Mgr de Pins demanda des informations au consul de France à Rome et, curieusement, il écrivit au secrétaire d'Etat du pape Grégoire XVI pour demander un portrait du Saint-Père, afin de le placer dans son palais (B. BARFETY, *La vie de l'Eglise de Lyon sous la monarchie de Juillet (1835-1840)*, D.E.S., 1954, 218 p., (pp. 190-191).

<sup>325</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, sa vie et ses œuvres ...*, p. 11.

<sup>326</sup> B. BARFETY, *La vie de l'Eglise de Lyon sous la Monarchie de Juillet...*, p. 192.

<sup>327</sup> Idem, p. 193. Les chanoines faisaient remarquer que le bref du pape Pie VIII du 28 juillet 1830 qui prorogeait les pouvoirs de Mgr de Pins n'avait pas été reconnu par le Conseil d'Etat : informations données par Mgr Garibaldi, internonce à Paris dans une lettre envoyée à Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, le 20 juillet 1839

se présentait pas pour Mgr de Pins de la même façon qu'en 1830, lorsque Mgr Lambruschini, nonce à Paris, lui écrivit le 10 juillet que si le cardinal Fesch<sup>328</sup> mourrait, le diocèse devenu vacant lui reviendrait. Le gouvernement de Louis-Philippe ne pouvait nommer à Lyon un prélat qui continuait d'afficher des idées nettement légitimistes et lorsque Mgr de Pins se plaignit dans une lettre à Mgr Lambruschini, devenu secrétaire d'Etat, de l'attitude du chapitre de Lyon, ce dernier lui répondit sèchement le 8 août<sup>8</sup>. Il fallait donc un nouvel archevêque pour Lyon, d'ailleurs désigné par une ordonnance royale dès le 15 juin 1839 en la personne du cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch<sup>329</sup>. Mais, avant d'analyser les événements qui se sont déroulés entre cette désignation et la nomination effective du successeur du cardinal Fesch, il nous faut évoquer la procédure habituelle de nomination des évêques, le système adopté par le régime de Juillet pour leur désignation de même que les critères de sélection retenus par ce dernier et le Saint-Siège pour les promotions épiscopales et archiépiscopales.

La procédure de nomination des évêques reste fidèle aux articles quatre et cinq du concordat de 1801 : le ministre de l'intérieur transmet au nouvel évêque l'ordonnance du roi qui le nomme ; l'intéressé donne sa réponse, puis le roi écrit au pape pour lui demander de le pourvoir du dit évêché ; cette lettre est remise au pape par l'ambassadeur du roi à Rome, avec les informations canoniques données par le ministre des affaires étrangères au représentant du Saint-Siège à Paris, qui les envoie à Rome. Après préconisation de l'élu en consistoire par le pape, l'ambassadeur transmet les bulles de nomination au ministre des affaires étrangères qui les communique au ministre de l'intérieur pour être présentées au roi en son Conseil d'Etat. Enfin paraît une ordonnance royale pour la publication de la bulle de nomination<sup>330</sup>. L'ensemble de la procédure se déroule pendant au moins six mois.

Comme le régime de Juillet s'est ouvert par une crise anticléricale et comme une méfiance réciproque s'est établie entre ce dernier et l'Eglise, il a fallu attendre 1834 pour que le gouvernement fixe une doctrine sûre concernant les nominations épiscopales d'autant plus que d'août 1830 à octobre 1840, le ministère des Cultes a été dirigé par onze ministres différents<sup>331</sup>. Le premier juillet 1834, le ministre des Cultes, Persil, adressa à tous les évêques français une circulaire les invitant à signaler les ecclésiastiques propres à assumer l'épiscopat<sup>332</sup>. Le gouvernement abandonnait donc ses anciennes préventions à l'égard des évêques, au moment où, d'ailleurs, l'Eglise essayait de se rapprocher du pouvoir<sup>333</sup>. Ce rapprochement a été facilité par l'attitude de conciliation et de prudente réserve de Mgr Garibaldi, chargé d'affaires puis internonce à Paris, à partir de 1836<sup>334</sup>. Dès 1836, les nominations avaient pris un si bon pli que Garibaldi demandait au secrétaire d'Etat à Rome, qu'on lui accordât désormais des facultés générales pour procéder aux informations

---

in Paul POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi, internonce à Paris et Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, contribution à l'histoire de l'administration ecclésiastique sous la monarchie de Juillet*, De Boccard, 1961, 426 p. (pp. 215-216).

<sup>328</sup> Paul POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 216.

<sup>329</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 621-622.

<sup>330</sup> F. PONTEIL, *Les institutions de la France de 1814 à 1870 ...*, p. 237 et P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, pp. 39 et suivantes.

<sup>331</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, pp. 325 à 332.

<sup>332</sup> Idem, p. 334.

<sup>333</sup> Après les soulèvements populaires d'avril 1834, la secrétairerie d'Etat écrivait à Garibaldi, représentant du Saint-Siège à Paris : "Notre confiance repose entière dans les bonnes dispositions de sa Majesté et dans l'excellence du nouveau ministre des Cultes, M. Persil, qui comprend bien que pour promouvoir la subordination aux lois, le moyen le plus efficace est l'appui de la religion ..." (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 109).

<sup>334</sup> L'abbé Garibaldi avait remplacé au lendemain de 1830 Mgr Lambruschini qui avait soutenu Charles X jusqu'au bout (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, pp. 8 à 39).

canoniques des nouveaux élus sans être obligés de recourir chaque fois au siège<sup>335</sup>. Le gouvernement s'est fié de plus en plus aux jugements de Mgr Garibaldi, du moins jusqu'en 1840, lorsque, contrairement à ses souhaits, Mgr Affre a été préféré à Mgr Mathieu pour l'archevêché de Paris<sup>336</sup>. Cela nous amène à nous interroger sur le type d'évêque et d'archevêque souhaité d'un côté par le gouvernement de Louis-Philippe et de l'autre par le pape Grégoire XVI.

On peut noter d'abord des points communs entre les souhaits du roi et de son administration d'une part, et les souhaits des évêques et de l'Eglise d'autre part : des deux côtés, on désire avoir affaire à des administrateurs ayant fait leurs preuves et qui par ailleurs ne manifestent pas des opinions politiques ardentes<sup>337</sup>. Ainsi Rome ne tient pas à trouver des candidats à l'épiscopat trop favorables au légitimisme<sup>338</sup> et en même temps, le Saint-Siège ne souhaite pas que les futurs évêques marquent un attachement trop fervent au Régime de Juillet<sup>339</sup>. D'autre part, Rome a montré son hostilité aux Mennaisiens et à ceux qui étaient attachés au gallicanisme<sup>19</sup>. Bien sûr, le gouvernement et son administration préfectorale redoutent des prélats le défaut opposé, celui d'une propension aux idées ultramontaines<sup>340</sup>. Finalement, que ce soit pour Rome ou surtout pour Paris, qui prend l'initiative de sa nomination, l'évêque idéal sera d'abord celui qui manifeste suffisamment de piété et qui est conscient de ses devoirs religieux. Ensuite, il sera suffisamment ouvert aux réalités et à l'organisation de son diocèse<sup>341</sup> ; en troisième lieu, ce sera un évêque professant une certaine neutralité politique et cultivant les vertus de tolérance et de modération.

Les critères choisis pour les nominations aux archevêchés sont-ils les mêmes ? Ils ne peuvent pas être différents, mais là, le gouvernement dispose d'un élément d'appréciation supplémentaire : il peut vérifier si l'évêque susceptible d'être promu dans un archevêché a fait ses preuves à la tête de son diocèse. Mais sans doute faudrait-il mettre à part l'archevêché le plus prestigieux à la fin des années 1830, avec celui de Paris, celui de Lyon. Le roi Louis-Philippe qui, contrairement à ses prédécesseurs, a choisi des évêques plutôt dans la bourgeoisie, n'a-t-il pas dit, en 1839, qu'il voudrait "un beau nom" à Lyon<sup>342</sup> ?

## 2. Pourquoi Mgr de Bonald fut-il proposé comme nouvel archevêque de Lyon ?

Nous avons vu précédemment pourquoi l'archevêché de Lyon n'était pas revenu à Mgr de Pins, qui avait rencontré beaucoup d'hostilité au cours de ses quinze années d'administration apostolique du diocèse, même si de nombreux prêtres, en particulier ceux du

---

<sup>335</sup> Mgr Jacques Paul MARTIN, *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848)*, Beauchesne, 1949, 350 p. (p. 150).

<sup>336</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, pp. 250-251, 442 à 449.

<sup>337</sup> P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, pp. 69 et 74 ; F. PONTEIL, *Les institutions de la France de 1814 à 1870 ...*, pp. 237-238.

<sup>338</sup> Point de vue de Mgr Garibaldi, internonce à Paris (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 77).

<sup>339</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 450.

<sup>340</sup> P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 69.

<sup>341</sup> La circulaire du ministre de l'intérieur aux évêques du 7 septembre 1839 précise que les candidats à l'épiscopat doivent avoir "l'expérience pratique qu'exigent d'eux l'esprit du monde et l'organisation du pays" (F. PONTEIL, *Les institutions de la France de 1814 à 1870 ...*, p. 238).

<sup>342</sup> J.P. MARTIN, *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848) ...*, p. 160.

département de la Loire, regrettaient qu'il n'ait pu poursuivre sa tâche<sup>343</sup>. Si le remplacement de Mgr de Pins ne constituait donc pas une surprise, par contre la désignation, pour le siège de Lyon, du cardinal d'Isoard, archevêque d'Auch, en juin 1839, pouvait paraître curieuse, dans la mesure où ce dernier était très âgé et d'une faible santé. Le ministre des cultes justifia cette nomination à l'ambassadeur de France à Rome, le 3 juillet 1839, de la façon suivante : "Sa majesté ne s'est pas dissimulé ce que cette détermination pouvait avoir de pénible pour Mgr de Pins. Mais il fallait consulter avant tout les intérêts de la religion, et Mgr de Pins, quoique doué de vertus épiscopales fort recommandables, a prouvé qu'il n'était pas toujours à la hauteur de l'importante mission qui lui était confiée<sup>344</sup>". Mgr Garibaldi, internonce à Paris, pensait, pour sa part, qu'on avait nommé le cardinal d'Isoard "pour que le soufflet fût moins dur pour Mgr de Pins<sup>345</sup>". L'internonce n'avait pas pu s'opposer à cette nomination, car il pensait qu'il était urgent qu'il y en eût une<sup>25</sup> et, Mgr de Bonald fut sollicité une première fois pour un archevêché par M. Teste, ministre des cultes, afin de succéder à l'archevêque d'Auch<sup>346</sup>. Seulement, tout fut remis en question par le décès du cardinal d'Isoard à Paris le 7 octobre 1839.

Dans les milieux catholiques lyonnais, on pensait que Mgr de Bonald pouvait devenir le successeur du cardinal Fesch. Johannes Blanchon, qui fut, par la suite, un proche du cardinal de Bonald, indique dans la biographie qu'il lui a consacré, que, lors du sacre de l'évêque de Saint-Dié dans l'église primatiale de Lyon, en 1835, les fidèles, poussés par un mystérieux pressentiment, admirant la jeunesse et la dignité de l'évêque du Puy, se disaient les uns aux autres : "Si c'était là notre futur archevêque !"<sup>347</sup> A Lyon, les journaux et l'opinion publique évoquaient aussi, à partir de l'été 1839, les mérites et la possible nomination d'autres ecclésiastiques : Mgr Donnet<sup>348</sup>, archevêque de Bordeaux depuis 1837, qui avait été missionnaire diocésain des Chartreux, à Lyon et curé de Villefranche-sur-Saône ; Mgr Mioland<sup>349</sup>, évêque d'Amiens depuis l'année précédente et ancien supérieur des Chartreux ; M. Olivier, curé de Saint-Roch à Paris<sup>29</sup> ; le cardinal de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras ; Mgr Gousset, évêque de Périgueux<sup>350</sup>. A défaut de Mgr de Bonald pour Lyon, l'internonce à Paris avait pensé aussi à Mgr Giraud, évêque de Rodez<sup>351</sup>.

<sup>343</sup> Lettre des curés de l'arrondissement de Montbrison et des curés de tous les chefs-lieux du canton au nom de tout le clergé de l'arrondissement au ministre de la justice et des cultes, à la suite de la mort du cardinal Fesch à Rome (Archives Nationales, dossier de Bonald, F19/2531).

<sup>344</sup> Cité par P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 217).

<sup>345</sup> P. POUPARD ..., p. 216.

<sup>346</sup> Ibid., p. 241. Dans une lettre du 20 septembre 1839 à l'archevêque de Besançon, Mgr Mathieu, Mgr Garibaldi indique que le ministre des cultes devait écrire à l'évêque du Puy pour savoir s'il accepterait et que lui-même désirerait qu'il ne refuse pas.

<sup>347</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald - archevêque de Lyon - Sa vie et ses œuvres ...*, p. 11. Dans un article du 5 décembre 1839, consacré à l'archevêché de Lyon, le journal bi-hebdomadaire "L'homme de la Roche. Chronique lyonnaise", citait en premier Mgr de Bonald pour l'archevêché de Lyon et le présentait comme le plus jeune et le plus méritant de nos évêques.

<sup>348</sup> Editorial du "Courrier de Lyon", du 7 juin 1839.

<sup>349</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de la justice et des cultes du 18 juillet 1839 (A.N., dossier de Bonald, F19/2531). Le préfet citait aussi l'évêque du Puy.

<sup>350</sup> Ibid., lettre du même au même du 22 octobre 1839. Le préfet du Rhône fait aussi allusion, dans sa lettre au ministre des cultes, aux intrigues des partisans de Mgr de Pins, à la suite du décès de Mgr d'Isoard. Ils voulaient profiter du passage prochain du duc d'Orléans, pour lui présenter une pétition en faveur de l'administrateur apostolique du diocèse (A.N., dossier de Bonald, F 19/2531).

<sup>351</sup> Lettre de l'internonce, Mgr Garibaldi, à Mgr Mathieu, du 30 octobre 1839 (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 246). On peut noter que tous ces ecclésiastiques susceptibles d'être nommés à Lyon sont ou deviendront plus tard des archevêques, à l'exception de Mgr Olivier, qui restera évêque d'Evreux.

Abordons maintenant les deux raisons majeures expliquant la nomination de Mgr de Bonald sur le siège de Lyon : la bienveillance du milieu catholique libéral et surtout l'esprit de conciliation qu'avait manifesté l'évêque du Puy à l'égard du pouvoir. Il y avait un décalage entre le point de vue de la plupart des journaux lyonnais<sup>352</sup> qui percevaient Mgr de Bonald comme un champion de la légitimité et celui de l'administration locale comme celui des légitimistes lyonnais bien informés, qui savaient que celui-ci avait considérablement amélioré ses relations avec le pouvoir. Le milieu légitimiste lyonnais préférait conserver Mgr de Pins. Si Mgr de Bonald a eu le soutien des catholiques libéraux, surtout influents à Paris, comme Montalembert ou Lacordaire, c'est parce que, comme ces derniers, il souhaitait une ouverture au monde et manifestait un fond d'idéalisme social<sup>353</sup>. De plus, il était devenu, lui aussi, un homme de juste milieu et de sage raison<sup>354</sup>. Donc, on ne peut être surpris que Montalembert ait apprécié sa nomination à Lyon : "Nous espérons quelque chose de Mgr de Bonald dont la promotion est une vraie bénédiction<sup>355</sup>". De plus, Montalembert précise dans la "Chronique catholique de mon temps", que sa nomination est "vraiment un événement heureux et important parce qu'elle exclut à tout jamais M. de Pins et sa clique oppressive<sup>356</sup>". Il ajoute que "M. de Bonald est de tous les évêques de France celui qui comprend le mieux les besoins nouveaux<sup>357</sup>". Il s'agit là d'une appréciation on ne peut plus flatteuse et son beau-père, M. de Mérode, qui avait eu l'occasion de converser avec l'évêque du Puy, en juillet 1839, en revenant de Rome, avait rassuré son gendre concernant les options politiques du prélat : ce dernier a manifesté, disait-il, "les dispositions les plus sages et les plus antipathiques au système adopté par le légitimisme<sup>357</sup>". Montalembert a-t-il véritablement influencé la nomination de Mgr de Bonald sur le siège de Lyon ? Il avait proposé à M. Teste, ministre des cultes, de remplacer Mgr de Pins par Mgr Gousset<sup>358</sup>, mais, malgré les espérances que le ministre lui avait laissées à ce sujet, le cardinal d'Isoard avait été choisi. De toute façon, il ne semble pas qu'il ait autant influencé les nominations épiscopales à cette époque que dix ans plus tard sous la Seconde République<sup>359</sup>. Mais il était dans la mouvance de ceux qui avaient fréquenté le château de La Roche-Guyon, résidence du cardinal de Rohan, ami de Mgr

<sup>352</sup> Le "Courrier de Lyon" qui soutenait le régime de Juillet s'est toujours montré hostile à la venue à Lyon de l'évêque du Puy : articles des 6, 7 juin et 2 juillet 1839.

<sup>353</sup> Marcel PRELOT souligne ainsi les traits communs du catholicisme libéral, in *Encyclopédie Catholicisme*, 1972, T. 29, col. 563-564.

<sup>354</sup> Jacques GADILLE et Jean Marie MAYEUR, "Les milieux catholiques libéraux en France : continuité et diversité d'une tradition", in Jacques GADILLE (dir.), *Les catholiques libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international de Grenoble de 1971, 1974*, 595 p. (p. 203). A Lyon, deux prêtres, surtout, manifestent alors un esprit catholique libéral, l'abbé Dauphin, fondateur du collège d'Oullins et l'abbé Noirot, professeur de philosophie au collège royal, puis au lycée. L'ancien élève de l'abbé Noirot, Frédéric Ozanam, devenu professeur de droit commercial à Lyon en 1839 et proche de Lacordaire, était également un catholique libéral.

<sup>355</sup> Lettre de Montalembert à Lacordaire du 7 décembre 1839 in André TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843*, Bloud et Gay, 1942, 624 p. (p. 535). Dix jours plus tard, dans une lettre à Paul CHERUEL, ancien saint-simonien converti au catholicisme, un autre catholique libéral, ami de Montalembert, Lacordaire, affirmait, lui aussi, que la nomination de Mgr de Bonald à Lyon était "un excellent choix dont nous devons bien attendre". [Répertoire établi par Guy BEDOUELLE et Chritoph-Aloïs MARTIN, *Henri-Dominique Lacordaire, Correspondance*, T.1,(1816-1839), Le Cerf, 2002, 1429 p. (p. 119)].

<sup>356</sup> Montalembert fait allusion au parti carliste qui, d'après lui, "opprimait à Lyon l'intelligence et le dévouement du clergé" : jugement exprimé dans la "Chronique catholique de mon temps" de septembre 1839, commencée par Montalembert en septembre 1838 et interrompue en 1842, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843...*, p. 563.

<sup>357</sup> "Chronique catholique de mon temps" de Montalembert, décembre 1839, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843 ...*, p. 567. Montalembert appréciait aussi l'importance accordée par Mgr de Bonald au respect des monuments religieux : "Chronique catholique de mon temps" du 24 novembre 1838 ..., pp. 554-555.

<sup>358</sup> "Chronique catholique de mon temps" de septembre 1839, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843 ...*, p. 563.

<sup>359</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, pp. 345 à 347.

Mathieu et qui souhaitait, comme l'écrivait Ozanam le 26 août 1839, la nomination d'évêques susceptibles de "consommer l'œuvre de conciliation entre le passé et l'avenir, la réunion de tous ceux qui croient et qui aiment sous une même bannière où ne brilleront plus les devises d'une école ni les couleurs d'un parti"<sup>360</sup>. Mgr Mathieu, dont on a évoqué la correspondance avec l'internonce Mgr Garibaldi dont il était ami, était le jeune archevêque de Besançon depuis 1834 et exerçait alors une influence notable sur les nominations épiscopales. Il a surtout promu à l'épiscopat ceux qui avaient été bien perçus par ses prédécesseurs sur le siège de Besançon, le cardinal de Rohan et Mgr Dubourg, décédés tous les deux en 1833<sup>361</sup>. Si Mgr Mathieu était influent, c'est parce qu'il avait été le confesseur de la reine Marie-Amélie<sup>362</sup>. Le deuxième archevêque le plus influent à cette époque pour les nominations épiscopales, Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, en relation avec l'internonce Garibaldi et Mgr Mathieu<sup>363</sup>, avait lui aussi ses entrées à la cour puisqu'il était reçu souvent et amicalement par la pieuse reine<sup>364</sup>. Finalement, le roi, qui décidait en dernier ressort, tenait compte alors des points de vue des archevêques de Besançon et de Bordeaux, prélats conciliants<sup>365</sup>, et il souhaitait pour l'accession aux autres archevêchés avoir affaire au même type d'évêque. Son administration des cultes, réorganisée en 1839 avec un directeur des cultes<sup>366</sup> établissant des rapports argumentés, lui permettait de faire un choix en toute connaissance de cause. Ce choix s'est porté naturellement sur Mgr de Bonald, car non seulement il apportait un beau nom mais il sut, dans son diocèse du Puy, "après les changements qui s'opérèrent dans ses opinions, avoir une heureuse influence sur son clergé grâce à des idées plus saines"<sup>367</sup>. L'internonce Garibaldi, dans une lettre au secrétaire d'Etat Lambruschini à Rome, le 29 octobre 1839, confirme le désir du roi de récompenser l'évêque du Puy d'avoir tenu son clergé en dehors des intrigues politiques : le roi, dit-il, désire nommer de Bonald à Lyon car celui-ci est "généralement connu pour sa sagesse en tout ce qui concerne les choses politiques"<sup>368</sup>.

### 3. Malgré ses réticences, Mgr de Bonald accepte l'archevêché de Lyon

Mgr de Bonald, sollicité une première fois pour succéder au cardinal d'Isoard à Auch, car ce dernier était préconisé pour Lyon, refusa la proposition du ministre des cultes<sup>369</sup>. Après la mort du cardinal d'Isoard le 7 octobre 1839, le ministre des cultes pensa à nouveau à lui pour le siège de Lyon et informa Mgr Garibaldi qu'il avait l'intention de lui écrire. Ce dernier soutint la démarche du ministre mais l'avertit qu'il avait entendu dire que Mgr de Bonald ne

<sup>360</sup> Il s'agit du parti légitimiste. Lettre d'Ozanam à Lacordaire. Le jeune catholique lyonnais se félicitera par la suite de l'arrivée de Mgr de Bonald sur le siège de Lyon (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam. L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2003, 783 p., [p. 360]).

<sup>361</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 402.

<sup>362</sup> Maurice REY, *Histoire des diocèses de France*, T. 6, Besançon et Saint-Claude, Beauchesne, 1977, 318 p. (p. 170).

<sup>363</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 404.

<sup>364</sup> François COMBE, *Histoire du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux*, Pérusse, 1888, 402 p. (p.186).

<sup>365</sup> L'histoire de leur long épiscopat montre qu'ils se sont bien adaptés à tous les régimes politiques.

<sup>366</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 334.

<sup>367</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de la justice et des cultes non datée (probablement du début des années 1840) : A.N., dossier de Bonald, F19/2531.

<sup>368</sup> Lettre citée par Paul DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la grève des mineurs de Rive-de Gier en 1844", *Cahiers d'histoire*, T. VI, 1961, p. 279.

<sup>369</sup> Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu du 30 octobre 1839, dans laquelle l'internonce affirme que l'évêque du Puy a refusé Auch pour des motifs fort honorables d'après le ministre des cultes (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 243).

quitterait pas le Puy, à moins d'un ordre du pape<sup>370</sup>. L'internonce décida alors d'écrire à Mgr du Puy pour l'engager à accepter. Il argumenta en soulignant à la fois les mérites de l'évêque et les inconvénients que son refus pourrait représenter pour le diocèse de Lyon, qui était de la plus grande importance ecclésiastique et qui avait besoin "d'un archevêque doué des qualités de l'évêque du Puy<sup>371</sup>". Son refus pouvait provoquer "une nomination faible ... et cela lui donnerait sans doute bien des regrets<sup>51</sup>". Mgr de Bonald répondit par une longue lettre, le 20 octobre 1839, énumérant les nombreuses raisons de son refus : sa mauvaise santé, une fortune insuffisante pour secourir les pauvres, sa répugnance aux changements des sièges, son nom qui pourrait lui susciter des difficultés car il était fils d'un homme ayant des opinions prononcées pour un certain nombre de choses. Il insistait surtout sur sa santé déficiente en précisant que la lettre qu'il venait de recevoir, à elle seule, l'avait rendu malade et qu'il n'avait pas l'énergie suffisante pour remplir un siège aussi important que celui de Lyon et supporter le fardeau de deux départements formant une population de deux cent mille âmes<sup>372</sup>.

Toutefois, trois jours après avoir écrit cette lettre, regrettant sans doute d'avoir opposé un refus complet, Mgr de Bonald envoya un mot à Mgr Garibaldi en précisant qu'il aurait dû ajouter à sa lettre du 20 octobre qu'il restait tout de même soumis au pape, qu'un ordre de Sa Sainteté le trouverait toujours obéissant en espérant malgré tout que le Seigneur "éloignerait de lui un calice si amer<sup>373</sup>". L'internonce, naturellement, essaya de profiter de cette ouverture : en analysant l'argumentation de l'évêque du Puy, il conclut que le climat de Lyon conviendrait mieux à sa santé que celui du Puy, déconseillé pour quelqu'un ayant la poitrine délicate ; il pensa également que l'évêque tenait à recevoir un ordre du pape pour aller à Lyon afin de justifier auprès de ses parents et de ses proches le serment qu'il devrait faire au roi Louis-Philippe<sup>374</sup>. Aussi, Mgr Garibaldi écrivit-il au cardinal secrétaire d'Etat le 4 novembre en affirmant : "Vous rendrez un grand service à l'Eglise de France en poussant l'affaire de M. de Bonald de toutes vos forces ... Je ne pense pas que Mgr de Bonald en vienne jusqu'à demander un ordre du pape. Je crois qu'une intention suffisamment manifestée lui suffira.<sup>375</sup>" Pour ce qui est de l'objection soulevée par l'évêque concernant son défaut de fortune, l'internonce pensait que de toute façon il recevrait à Lyon un fort supplément de traitement. Le gouvernement du maréchal Soult avait aussi écrit directement à l'ambassadeur de France à Rome pour qu'il parle au pape des réticences de Mgr de Bonald<sup>376</sup>.

Finalement, le pape Grégoire XVI écrivit à ce dernier pour "le conjurer dans le Seigneur" d'accepter Lyon<sup>377</sup>. Mgr Garibaldi transmet à l'évêque du Puy l'autographe pontifical, accompagné d'une lettre de sa main pour finir d'emporter son consentement : il lui faisait savoir que le pape avait été très peiné en apprenant sa disposition concernant l'archevêché de Lyon et que, persuadé qu'il ferait un très grand bien à Lyon, il avait jugé à propos de lui écrire, ce qu'il ne faisait que lorsqu'il voyait que le bien de l'Eglise l'exigeait. Il ajoutait pour, éventuellement, le culpabiliser, qu'il ne voudrait pas, sans doute, "refuser au Saint-Père, au

<sup>370</sup> Ibid., pp. 243-244.

<sup>371</sup> Idem, p. 244.

<sup>372</sup> Lettre citée en notes par P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 245. Mgr de Bonald avait même joint un certificat médical à cette lettre.

<sup>373</sup> Cette lettre de Mgr de Bonald est citée également en notes par P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, pp. 245 et 246.

<sup>374</sup> Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu du 30 octobre 1839 (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 249).

<sup>375</sup> Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu du 20 novembre 1839 (P. POUPARD, ... pp. 255-256).

<sup>376</sup> Idem, p. 255.

<sup>377</sup> Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu du 1<sup>er</sup> décembre 1839 (P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 261).

milieu de tant d'afflictions qu'il éprouvait en présence de maux si grands dont l'Eglise de Jésus-Christ était accablée en bien des endroits<sup>378</sup>. Mgr de Bonald répondit à l'internonce le 26 novembre que le "pape avait parlé et qu'il n'avait qu'à se résigner" mais il rappelait que si un jour on se plaignait de son administration du diocèse de Lyon, il faudrait se souvenir "qu'il n'avait fallu rien moins que la voix du Souverain Pontife pour l'arracher à son troupeau et que sans elle, il aurait tout refusé<sup>379</sup>". Comme le roi tenait beaucoup à voir Mgr de Bonald à Lyon, sa nomination ne tarda pas<sup>380</sup>. L'ordonnance royale du 4 décembre 1839 le nommait archevêque de Lyon. Il fut préconisé à Rome dans le consistoire du 27 avril 1840 et l'ordonnance royale pour la publication de la bulle de nomination parut le 13 juin 1840<sup>381</sup>.

Il nous faut revenir sur l'extrême réticence de Mgr de Bonald pour sa nomination à Lyon pour mieux comprendre la personnalité du nouvel archevêque. Déjà, dans sa première lettre pastorale, publiée au Puy le 18 juin 1823, il évoquait sa nouvelle tâche d'évêque avec une grande modestie : " Pourquoi avons-nous été arraché si jeune aux humbles fonctions du saint ministère pour être plongé dans un abîme de devoirs et de dangers ? ... Permettez-nous de nous attrister et de trembler devant nos nouvelles obligations<sup>382</sup>". Au cours de son épiscopat, il établit ensuite des liens étroits avec les fidèles de son diocèse puisqu'avant de les quitter, il avoua qu'il allait être obligé "d'abandonner une tente sous laquelle il aurait eu tant de consolation à vivre et à mourir<sup>383</sup>". Aussi, fut-ce un déchirement<sup>384</sup> pour lui de se séparer d'avec l'Eglise du Puy puisque dans sa lettre qu'il envoya le 17 décembre 1839 à l'ancien préfet de la Haute-Loire, Mahul, avec lequel il avait noué des liens d'amitié, il affirmait qu'on exigeait de lui "le sacrifice le plus grand qu'il puisse faire et qu'il quittait un diocèse auquel il était extrêmement attaché<sup>385</sup>".

Manifestement, Mgr de Bonald n'était pas ambitieux et ne tenait pas à prendre la responsabilité d'un archevêché prestigieux, puisque, sollicité à nouveau par le ministre des cultes, cette fois pour l'archevêché de Paris, après la mort de son titulaire, Mgr de Quelen, le 31 décembre 1839, il ne voulut pas accepter<sup>386</sup>. Certes, ce refus est logique, après celui qu'il avait manifesté concernant Lyon, d'autant plus que Mgr de Bonald ne tenait probablement pas à diriger un archevêché réclamant de lui des contacts fréquents avec le roi et son entourage. Mais il est allé jusqu'à proposer pour ce siège, au roi et aux ministres, un Jésuite, le père de Ravignan, conférencier de Notre-Dame à Paris<sup>387</sup>. Sans doute essayait-il de se rassurer le plus vite possible afin que ne se présente plus pour lui l'éventualité de devenir archevêque de Paris.

<sup>378</sup> Lettre citée par P. POUPARD ... p. 262.

<sup>379</sup> Lettre citée par P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu ...*, p. 263.

<sup>380</sup> Lettre de Mgr Garibaldi à Mgr Mathieu du 1<sup>er</sup> décembre 1839 (P. POUPARD ..., p. 263).

<sup>381</sup> Indications portées sur la couverture du dossier de Mgr de Bonald : A.N., F19/2531.

<sup>382</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 624.

<sup>383</sup> Lettre pastorale du 13 mars 1840 de Mgr de Bonald pour annoncer à son diocèse sa prochaine translation au siège archiépiscopal de Lyon (B.M. du Puy, Fonds local et régional : 11260).

<sup>384</sup> Le mot est de l'ancien préfet de la Haute-Loire, Mahul, qui écrit à l'évêque du Puy le 10 décembre pour le féliciter et l'encourager à la suite de sa nomination au siège de Lyon (Société des Lettres de l'Aveyron à Rodez – Portefeuille de Mahul – Voir la note 29 du chapitre précédent).

<sup>385</sup> Il fait aussi allusion dans cette lettre à des pétitions pour son maintien au Puy qui n'ont rien produit, mais qui ont créé un lien supplémentaire avec son troupeau (Société des Lettres de l'Aveyron à Rodez – Portefeuille de Mahul).

<sup>386</sup> Le ministre des cultes a dit à Montalembert, en passant en revue les divers candidats, que Mgr de Bonald, alors nommé à Lyon, serait sous tous les rapports le meilleur choix. ("Chronique catholique de mon temps" de Montalembert de mars 1840 in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843 ...*, p. 568).

<sup>387</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France ...*, T.2, p. 233. L'auteur cite une lettre du père de Ravignan où ce dernier se plaint des gens qui se mêlent de tout, dont Mgr de Bonald, et qui ont proposé l'idée de sa candidature.



Bien sûr, un bon nombre d'ecclésiastiques, comme Mgr de Bonald, n'acceptait pas volontiers une promotion pour un évêché. Mgr Garibaldi dut lutter deux ans avec l'abbé Mioland pour le décider à accepter l'évêché d'Amiens<sup>388</sup>. Il en a été de même lorsque l'internonce a voulu promouvoir Mgr de Gualy, évêque de Saint-Flour à l'archevêché d'Albi en 1833<sup>389</sup>. Mais parfois, les ambitions des ecclésiastiques étaient plus manifestes comme ce fut le cas pour Mgr Affre, vicaire général à Paris et Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, lors de la succession de Mgr de Quelen, l'archevêque de Paris, décédé le 31 décembre 1839<sup>390</sup>.

En tout cas, le changement de titulaire à la tête des archevêchés les plus prestigieux, en 1840, supposait de nouveaux enjeux pour l'Eglise de France.

## **II. 1840 : DE NOUVEAUX PRELATS A LA TETE DES EVECHES ET DES TROIS ARCHEVECHES LES PLUS PRESTIGIEUX**

Le 26 mai 1840, le comte de Montalembert conduisait l'abbé Affre chez le président du conseil, M. Thiers, en vue d'obtenir des assurances pour son protégé dans la perspective de l'accession à l'archevêché de Paris. Le chef du gouvernement leur donna de solides espoirs et d'ailleurs, dans l'après-midi, l'abbé Affre envoyait à Montalembert la lettre du garde des Sceaux qui lui annonçait sa nomination et le même ministre lui envoyait son secrétaire particulier avec la liste des nouveaux évêques : "Avec M. Affre à Paris, il y a Mgr Gousset à Reims, M. Gravéran à Quimper, M. Chatrousse à Valence et enfin M. d'Arcimolle au Puy, qui avait été demandé par M. de Bonald comme son successeur. Ce sont tous des choix excellents. Enfin, le joug de la coterie légitimiste est brisé : une nouvelle ère commence pour notre Eglise et notre pays<sup>391</sup>". Effectivement, le début des années 1840 a marqué un changement important pour l'épiscopat de l'Eglise de France puisqu'un grand nombre d'évêchés et d'archevêchés ont changé de titulaire et aux noms cités par Montalembert, on peut ajouter pour l'année 1841, deux nouveaux évêques en Bretagne, Mgr Brouais-Saint-Marc à Rennes et Mgr le Mée à Saint-Brieuc, et un nouvel archevêque à Cambrai, Mgr Giraud qui quittait le siège de Rodez.

De quelle autorité et de quel rayonnement les nouveaux prélats nommés par le gouvernement pouvaient-ils alors faire preuve ? Et, au moment où certaines régions sont touchées par les transformations provoquées par le libéralisme économique, quels furent les évêques qui se préoccupèrent de la condition faite aux travailleurs de l'artisanat et de l'industrie ?

### **1. Moyens et rayonnement des évêques**

---

<sup>388</sup> J.P. MARTIN, *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848)* ..., p. 171.

<sup>389</sup> B. COMBES DE PATRIS, "Nos évêques sous Louis-Philippe", *Revue du Rouergue*, avril-juin 1962, pp. 139 et 140.

<sup>390</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)* ..., pp. 200 et 339 et P. POUPARD, *Correspondance inédite entre Mgr Garibaldi et Mgr Mathieu* ..., p. 80.

<sup>391</sup> "Chronique catholique de mon temps" de Montalembert, du 26 mai 1840, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843* ..., p. 575.

Nous devons remarquer en premier lieu la jeunesse des évêques nommés au début des années 1840 et plus généralement sous la monarchie de Juillet. Même les nouveaux titulaires des trois principaux archevêchés en 1840, Mgr Affre à Paris, Mgr de Bonald à Lyon et Mgr Gousset à Reims n'ont qu'une cinquantaine d'années, le plus âgé étant Mgr de Bonald, qui avait cinquante-trois ans. D'ailleurs, un nombre important de ces évêques commence un long épiscopat qui, pour une dizaine d'entre eux, se terminera sous la III<sup>e</sup> République : citons entre autres Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux de 1837 à 1882, Mgr Mathieu, archevêque de Besançon de 1834 à 1875 et Mgr Rivet, évêque de Dijon de 1838 à 1884. IL faut dire que le gouvernement de Louis-Philippe a renouvelé presque entièrement l'épiscopat napoléonien et celui de la Restauration.

Nous pouvons remarquer aussi qu'après 1830, le recrutement social de l'épiscopat s'est beaucoup modifié : si Mgr de Bonald avait été choisi dans la noblesse comme la grande majorité des évêques nommés sous la Restauration, il se retrouva sous la Monarchie de juillet de plus en plus avec des prélats d'origine bourgeoise, recrutés dans les milieux aisés fidèles à l'Eglise : propriétaires fonciers, bourgeoisie industrielle et commerciale<sup>392</sup>. Il y avait aussi des évêques issus des milieux populaires, de la petite paysannerie et du petit commerce. Ce changement de milieu social dans le recrutement des évêques faisait dire à l'abbé Clavel, dans "Le Bien social", qu'il était à l'origine des conflits grandissants entre prêtres et évêques, car ces derniers "apportaient à l'épiscopat l'âpreté des manières qu'ils avaient prises dans leur domesticité<sup>393</sup>". Le pouvoir des évêques à l'égard des prêtres et plus généralement dans leur diocèse était-il donc aussi important ?

Le concordat de 1801 a effectivement donné aux évêques la possibilité de contrôler l'ensemble de leur clergé : ils nomment et révoquent les vicaires généraux honoraires et proposent au gouvernement la nomination du ou des vicaires généraux titulaires. Ils nomment les chanoines titulaires et le doyen du chapitre, de même que les chanoines honoraires. D'ailleurs, les chanoines ont perdu tout pouvoir si ce n'est celui d'élire le vicaire capitulaire lors du décès de l'évêque<sup>394</sup>. Les évêques choisissent également à leur gré leurs secrétaires et leurs directeurs de séminaires. Ils nomment les vicaires, les curés-desservants et les curés de cantons. Certes, ces derniers sont inamovibles mais les évêques peuvent déplacer comme ils veulent tous les autres prêtres : le clergé paroissial, les professeurs de séminaires et les aumôniers<sup>395</sup>. Il y a donc une différence de statut importante entre les curés de canton, inamovibles, et les autres prêtres des paroisses, les desservants succursalistes et les vicaires, qui sont amovibles. Les tensions entre certains succursalistes et leurs évêques ont ainsi amené les premiers à prendre parfois position publiquement, comme l'abbé Clavel<sup>396</sup> ou les frères Allignol du diocèse de Viviers qui, dans leur ouvrage publié en 1839, *De l'état actuel du clergé en France*, demandaient la constitution d'un jury ecclésiastique pour régler les conflits, l'inamovibilité de tous les curés et même l'élection de l'évêque par le clergé<sup>397</sup>. Le livre éveilla les inquiétudes des évêques dont l'évêque du Puy, Mgr de Bonald et l'évêque de Saint-Flour, Mgr de Marguerye, qui ont écrit à l'"Univers" pour dire que s'il en était ainsi, ils

---

<sup>392</sup> François LE BRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Privat, 1980, 588 p. (p.323).

<sup>393</sup> Cité par François LEBRUN, *Histoire des catholiques en France ...*, p. 323. "Le Bien social, organe du clergé secondaire" était un journal fondé en 1844 par l'abbé Clavel, ancien succursaliste dans le Périgord, qui était monté à Paris (Denis PELLETIER, *Les catholiques en France depuis 1815*, La Découverte, 1997, 125 p. (p. 17)).

<sup>394</sup> Gérald CHAIX (dir.), *Le diocèse – Espaces, représentations, pouvoirs en France du XV<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> siècle*, Le Cerf, 2002, 445p. (pp. 89-90).

<sup>395</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, p. 324.

<sup>396</sup> Voir la note 73.

<sup>397</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, p. 329.

renonceraient à administrer un diocèse quelconque en France<sup>398</sup>. Quant à l'évêque concerné, à Viviers, Mgr Guibert, il condamna bien sûr cette contestation en manifestant surtout la crainte d'un début de démocratisation dans l'Eglise, ce qui conduirait à mettre en cause la structure hiérarchique du catholicisme<sup>399</sup>. D'une manière générale, les évêques ont-ils abusé de leur pouvoir ? Montalembert, qui connaissait bien l'état d'esprit ecclésiastique puisqu'il fréquentait les prêtres franc-comtois et parisiens et avait des amis parmi les curés dans le reste de la France, signale des preuves de l'abus que plusieurs évêques font de leur pouvoir à la suite du voyage qu'il a effectué en Champagne, Bourgogne et Franche-Comté au cours de l'été 1839<sup>400</sup>. Sans doute a-t-il entendu des critiques à l'adresse de Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, dont même un de ses suffragants se plaignait de "l'espèce de patriarcat que l'archevêque voulait exercer sur ses collègues<sup>401</sup>". D'autres prélats avaient cette réputation d'exercer un épiscopat de type autoritaire et paternel comme l'évêque de Luçon, Mgr Baillès ou Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres qui défendait ses curés devant le monde laïc mais n'admettait nullement que ces derniers se défendissent contre lui-même<sup>402</sup>.

Mais si l'évêque peut gouverner son clergé, il doit être aussi un fonctionnaire soumis puisqu'il fait serment de fidélité au roi. Il ne peut s'éloigner de son diocèse qu'en demandant une autorisation et doit en visiter les paroisses, activité qui occupe en théorie trois ou quatre mois par an mais souvent, l'évêque ne se rend que dans les doyennés et fait faire la visite des paroisses succursales par le curé du canton<sup>403</sup>. Le gouvernement intervient-il dans les conflits entre les prêtres et leurs évêques ? Il n'intervient pas dans des affaires proprement religieuses : les nominations de curés de canton ou les déplacements de desservants n'intéressent le préfet que si des motifs politiques rentrent en jeu. En fait, le gouvernement ne peut déplacer les évêques contre leur gré et il les tient surtout par les possibilités de promotion<sup>404</sup>. Finalement, les évêques disposent de moyens importants mais les prérogatives du gouvernement et les instances qui échappent à leur contrôle limitent leur rayonnement et leur influence : le quatrième article organique conditionne la réunion d'un concile national à la permission expresse du gouvernement et Rome est également hostile à la tenue de ce type de concile ; les évêques sont donc plus ou moins isolés même s'ils ont l'occasion de se rencontrer au cours des cérémonies importantes. De plus, les congrégations religieuses établies à l'intérieur et hors du centre diocésain, le développement des mouvements de laïcs et de la presse catholique représentent les autres limites de leur rayonnement pastoral.

<sup>398</sup> "Chronique catholique de mon temps" d'août-septembre 1839, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843* ..., p. 565. Montalembert pense pour sa part que la solution serait de rétablir les officialités (tribunaux épiscopaux).

<sup>399</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France* ..., p. 329.

<sup>400</sup> "Chronique catholique de mon temps" d'août-septembre 1839, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843* ..., pp. 432-564. Il semble toutefois que Montalembert exagère un peu lorsqu'il parle "d'abus perpétuel" et de "pouvoir sans bornes" des évêques.

<sup>401</sup> Maurice REY (dir.), *Histoire des diocèses de France – Besançon et Saint-Claude*, Beauchesne, 1977, 318 p. (p. 178).

<sup>402</sup> Ernest SEVRIN, *Un évêque militant et gallican au XIX<sup>e</sup> siècle – Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres (1769-1857)*, Vrin, 1955, T. I, 337 p. (pp. 231-251).

<sup>403</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France* ..., pp. 325-326. D'après les lois canoniques, l'évêque doit aussi effectuer sa visite ad limina auprès du pape à Rome, mais on a vu que cette visite est restée peu habituelle avant le Second Empire. L'évêque doit aussi instruire les fidèles : sous la monarchie de Juillet, les lettres pastorales se font nombreuses et les évêques prennent l'habitude de traiter dans le traditionnel mandement de carême une question qu'ils jugent importante, d'apologétique ou de théologie.

<sup>404</sup> Ibid., p. 324.

Il n'empêche que la valeur de l'épiscopat sous Louis-Philippe, supérieure à celle de l'époque de la Restauration<sup>405</sup>, va permettre à celui-ci d'entamer une rénovation religieuse et intellectuelle.

## 2. Des évêques favorables à une rénovation religieuse et ouverts à la modernité

A partir des années 1840, la sensibilité religieuse change au sein du catholicisme français, à cause d'un nouvel esprit pastoral qui veut rapprocher ce que l'Eglise prescrit de ce que le peuple vit et cela, avec les encouragements de Rome<sup>406</sup>. Depuis la Révolution, à cause des changements politiques, le clergé s'est beaucoup plus tourné vers le pape, influencé en cela par Lamennais et ses disciples. Les prêtres les plus savants ont contribué à faire progresser les idées romaines au sein du clergé et, entre autres, ils ont facilité le ralliement à la théologie morale de Saint Alphonse de Liguori<sup>407</sup>, qui incitait les fidèles à la communion fréquente, ce qui a beaucoup contribué à modifier la sensibilité religieuse.

Dès 1805, Eugène de Mazenod, futur évêque de Marseille, qui n'était pas encore entré au séminaire de Saint-Sulpice, cherchait à se procurer les ouvrages de Liguori<sup>408</sup>. Plus tard, sous la Restauration, devenu prêtre à Aix-en-Provence et supérieur des missionnaires de Provence, les Oblats de Marie Immaculée, il commença à propager en France, aidé par ces derniers, le culte liguorien<sup>409</sup>. En 1823, l'abbé de Mazenod avait lu l'ouvrage du prêtre piémontais Bruno Lanteri, publié à Lyon, *Réflexions sur la sainteté et la doctrine du bienheureux Alphonse de Liguori*, et la même année, il était devenu vicaire général de l'évêque de Marseille, Fortuné de Mazenod, son oncle, qui le premier, établit canoniquement en France le culte de Saint Alphonse de Liguori<sup>410</sup>. Eugène de Mazenod remplaça son oncle, démissionnaire à cause de son âge, à la tête de l'évêché de Marseille en 1837. D'autres évêques ou futurs évêques ont participé à la diffusion de la pensée d'Alphonse de Liguori. L'abbé Gousset, futur archevêque de Reims, découvrit, alors qu'il était professeur de théologie morale au séminaire de Besançon, au hasard d'une visite à un libraire, les livres de l'évêque italien. Après une étude plus poussée de la doctrine liguorienne à Rome, il fit paraître en 1832, alors qu'il était devenu vicaire général de l'archevêque de Besançon, les *Justifications de la théologie morale du Bienheureux Alphonse-Marie de Liguori*<sup>411</sup>. Deux ans plus tard, l'abbé Villecourt, devenu peu de temps après évêque de la Rochelle, publiait une traduction des *Lettre spirituelles d'Alphonse de Liguori aux religieuses et autres personnes vivant en communauté* et Mgr Bouvier, évêque du Mans, diffusait largement les idées de Liguori avec ses *Institutiones Theologicae*<sup>412</sup>. Pour sa part, Mgr de Bonald assista à Rome, en 1839, comme nous l'avons vu précédemment, à la canonisation du bienheureux napolitain, et, cinq ans plus tard, l'office de Saint Alphonse de Liguori figurait, comme celui

---

<sup>405</sup> Charles POUTHAS, "Le clergé sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)", *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, T. XXIX, 1943, p. 52.

<sup>406</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, pp. 177-178.

<sup>407</sup> Ibid., p. 179. Pour la morale liguorienne, voir la note 40 du chapitre 2.

<sup>408</sup> Idem, p. 180.

<sup>409</sup> MGR RICARD, *Les grands évêques de l'Eglise de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Desclée de Brouwer, 1893, T. 2, 303 p. (p. 125).

<sup>410</sup> Ibid., p. 179 et G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 180.

<sup>411</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 270.

<sup>412</sup> Ibid., p. 270 et G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 182.

d'autres saints qui avaient été, eux aussi, ajoutés, dans la nouvelle édition du bréviaire lyonnais<sup>413</sup>.

Avec la morale ligurienne, les confesseurs étaient enjointes à moins de sévérité et les fidèles étaient invités à une communion plus fréquente. Ainsi, on est passé insensiblement du Dieu redoutable à un Dieu d'amour<sup>414</sup>. C'est cette religion d'amour que prêchait l'abbé Donnet, missionnaire des Chartreux et futur archevêque de Bordeaux, à la retraite de première communion de Frédéric Ozanam à Lyon, en mai 1826<sup>415</sup>. Le jeune lyonnais a noté ces paroles du prêtre : "La loi du Christ est une loi d'amour et de charité, elle a civilisé le monde. Ô jeunes gens, apprenez donc à aimer le joug du Seigneur, il est aisé à porter, il est plein de douceur<sup>416</sup>". L'abbé Donnet faisait partie de cette minorité de prêtres savants, à l'esprit large et tolérant et au cours de son long épiscopat à Bordeaux de 1836 à 1882, il est resté missionnaire en accordant beaucoup de temps à la prédication<sup>417</sup>. Mgr Donnet et beaucoup d'autres évêques des années 1840 voulaient associer une rénovation intellectuelle à une rénovation religieuse car il s'agissait de christianiser le savoir humain. Au moment où le débat religieux s'élargissait aux dimensions de l'humanité avec le développement des missions hors d'Europe, il était important de s'ouvrir à la totalité des connaissances et de mettre en évidence les implications intellectuelles, politiques et sociales du dogme catholique qui pouvait seul apporter des réponses aux problèmes de l'humanité<sup>418</sup>. Un grand nombre d'évêques favorisèrent l'approfondissement des études ecclésiastiques avant, pendant ou après le grand séminaire : ainsi, Mgr Thibaut, évêque de Montpellier de 1835 à 1861, envoya des élèves des petits séminaires affronter le baccalauréat et il payait les inscriptions en Faculté de certains étudiants<sup>419</sup> ; pour sa part, Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, diversifia l'enseignement de son grand séminaire en introduisant l'hébreu, le droit canon, l'histoire, les sciences physiques et naturelles<sup>420</sup> ; quant à Mgr Fayet, évêque d'Orléans de 1843 à 1849, pensant que les prêtres devaient posséder les sciences ecclésiastiques au moins au même degré où les laïcs avaient porté les sciences humaines et que leurs connaissances acquises au séminaire ne suffiraient plus, décida de soumettre pendant cinq ans les jeunes prêtres à des examens annuels portant sur la théologie, l'Écriture Sainte, la liturgie et les règlements d'administration du temporel des paroisses<sup>421</sup>. L'archevêque de Paris avait, lui, de plus grandes ambitions pour la formation intellectuelle de son clergé : en 1845, il concrétisa le projet d'établir à Paris une Ecole des hautes études ecclésiastiques dans l'ancien couvent des Carmes, projet lancé dès 1825 par Mgr Frayssinous, ministre des affaires ecclésiastiques en accord avec Mgr de Quelen,

---

<sup>413</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 661 et 663.

<sup>414</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 199.

<sup>415</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam. L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2003, 783 p. (p. 72). Ferdinand Donnet, missionnaire alors détaché à Tours, à la demande de l'archevêque de la ville, était revenu prêcher la retraite dans la paroisse Saint-Pierre à Lyon.

<sup>416</sup> Ibid., p. 72.

<sup>417</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 100. Le cardinal Donnet pensait que l'évêque était le principal évangéliste de son diocèse ; il a prêché jusqu'à quatre fois par jour dans quatre églises différentes.

<sup>418</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, p. 376.

<sup>419</sup> Gérard CHOLVY (dir.), *Histoire des diocèses de France. Le diocèse de Montpellier*, Beauchesne, 1976, 331 p. (p. 200).

<sup>420</sup> Pierre PIERRARD (dir.), *Histoire des diocèses de France – Cambrai et Lille*, Beauchesne, 1978, 352 p., (p. 227).

<sup>421</sup> Christiane MARCILHACY, *Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – Les hommes et leurs mentalités*, Sirey, 1964, 501 p. (p. 472).

prédécesseur de Mgr Affre<sup>422</sup>. Nous verrons que Mgr de Bonald devra attendre la fin de son archiépiscopat à Lyon pour mener à son terme un projet similaire.

Si l'épiscopat de Louis-Philippe s'est impliqué dans une rénovation religieuse et intellectuelle, il s'est aussi ouvert à la modernité en faisant l'éloge, dans sa grande majorité, des inventions techniques. Les évêques purent manifester leur admiration devant les progrès de la science et de la technique lorsqu'ils bénirent les nouveaux objets et installations industriels, des chemins de fer aux manufactures, en passant par les canaux, à l'occasion des inaugurations officielles qui comportaient alors des cérémonies religieuses. Ainsi, Mgr de Mazenod, évêque de Marseille, en inaugurant le canal de la Durance, soulignait la collaboration entre Dieu et les hommes et une meilleure communication entre ces derniers ; il établissait un lien entre la mer maîtrisée par les travaux d'aménagement du port, le chemin de fer pouvant transporter rapidement beaucoup de voyageurs et les eaux des Alpes amenées par le canal de la Durance<sup>423</sup>. L'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, était pour sa part omniprésent pour la bénédiction d'ouvrages publics ou d'usines ou d'ateliers, que ce soit la bénédiction de la première écluse du canal des Landes, l'inauguration du premier chemin de fer de Bordeaux à la Teste, en 1841, la bénédiction, en 1845, à Bordeaux, de l'hôtel de la Caisse d'Épargne ou la bénédiction de la manufacture de rubans dans son pays natal à Bourg-Argental au cours de laquelle il affirma voir "le doigt de Dieu" dans la révolution industrielle<sup>424</sup>. Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, faisait aussi partie de ceux qui adressaient des louanges à l'industrie ; toutefois, non seulement il appréciait, au moment des inaugurations, l'hommage rendu par les hommes "à la Divinité et l'acte de foi à sa Providence<sup>425</sup>", mais dans une approche humaniste de la révolution industrielle, vouée à poursuivre la création, il affirmait que Dieu était présent dans les "opérations de l'homme" et qu'il "se servait de lui comme d'un premier ministre<sup>426</sup>". Dans ces conditions, il n'est pas surprenant qu'il ait accordé une éminente dignité au travail industriel<sup>427</sup> et qu'il ait fait partie des quelques évêques, comme Mgr de Bonald, comme nous aurons l'occasion de le voir, qui se sont préoccupés de toutes les conséquences des changements intervenus dans le monde du travail.

### 3. Des évêques commencent à se préoccuper des ouvriers d'industrie

Sous la monarchie de Juillet, les progrès du machinisme ont détérioré les conditions de vie et de travail des artisans et ouvriers à domicile ; il en a été de même pour ceux qui se concentraient dans les villes des régions d'industrie textile et extractive, où parmi les travailleurs les plus misérables, se trouvait un nombre croissant de femmes et d'enfants. Comment les évêques de France ont-ils réagi face à ces changements ? Ont-ils dénoncé les effets négatifs de la révolution industrielle ? Ont-ils proposé des solutions ? Jean-Baptiste Duroselle, qui affirme "qu'à deux ou trois exceptions près, l'épiscopat n'a pas eu l'idée qu'il

---

<sup>422</sup> G.CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 96 et J.O. BOUDON, *Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Le Cerf, 2001, 557 p., (p. 399).

<sup>423</sup> Michel LAGREE, *La bénédiction de Prométhée – Religion et technologie*, Fayard, 1999, 438 p. (pp. 47 et 51)

<sup>424</sup> Ibid., p. 54 et François COMBES, *Histoire du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux – Sa vie et ses œuvres, son influence et son rôle, sous Louis-Philippe, sous l'Empire et sous les deux Républiques, d'après sa correspondance et son journal (1834-1882)*, Périsse, 1888, 402 p. (pp. 193-196).

<sup>425</sup> Paroles prononcées par Mgr Giraud à l'occasion de l'inauguration en juin 1846, à Lille, du chemin de fer du Nord, Paris-Lille, citées par M. LAGREE, *La bénédiction de Prométhée ...*, p. 53.

<sup>426</sup> Paroles de l'archevêque de Cambrai lors de l'inauguration du chemin de fer de Douai, en 1844, citées par M. LAGREE ... p. 54.

<sup>427</sup> M. LAGREE, *La bénédiction de Prométhée ...*, p. 53.

pouvait exister un problème ouvrier<sup>428</sup>”, sous-estime les réactions des évêques face aux nouvelles conditions de travail. Les recherches importantes de Paul Droulers<sup>429</sup> concernant l’attitude de l’épiscopat face à la question ouvrière, en particulier sous la monarchie de Juillet, montrent qu’un nombre plus élevé d’évêques a réagi, tout au moins, à propos de la dureté du travail dans les ateliers et les manufactures.

Les évêques ont plus souvent critiqué l’attitude des patrons de l’industrie qu’ils n’en ont fait l’éloge. Si Mgr Manglard, à Saint-Dié, loue les patrons vosgiens qui ont su concilier les devoirs de la religion avec les progrès de l’industrie<sup>430</sup>, et si l’évêque d’Evreux, Mgr Olivier, fait l’éloge des riches manufacturiers qui ont ouvert des manufactures admirables d’ordre et de fécondité, ce dernier leur fait tout de même remarquer qu’ils sont condamnables quand les ouvriers, créatures de Dieu, “ne sont plus que comme les rouages de vos étonnantes machines<sup>431</sup>”. Même dans les diocèses ruraux, plusieurs évêques déplorent le sort réservé aux ouvriers : à Aix en Provence, Mgr d’Arcimoles affirme que le pénible labeur consumerait l’existence des travailleurs sans un salutaire repos du dimanche<sup>432</sup> et Mgr Gros à Versailles parle de “l’ouvrier qui meurt avant le temps, affaîssé sous le poids d’un travail incessant<sup>433</sup>”. A Montauban, Mgr Doney souligne de son côté l’odieux abus de certains patrons par rapport à la misère des autres et, après les débuts de la II<sup>e</sup> République, il ne se contentera pas de ce constat lorsqu’il évoquera des lois nécessaires sur l’organisation du travail et les conditions de l’ouvrier<sup>434</sup>. Evidemment, Mgr d’Astros, archevêque de Toulouse, n’envisage pas les mêmes perspectives lorsqu’il affirme que la foi est le seul “frein salutaire” aux passions incontrôlées de la nature, notamment chez les “classes ouvrières”<sup>435</sup> et lorsqu’il rappelle aux pauvres, certes au lendemain des journées de juin 1848, le devoir d’accepter de la main de Dieu leur condition pleine de privations<sup>436</sup>.

Certains évêques, en particulier dans les diocèses plus industrialisés, critiquent de manière plus précise les injustices provoquées par le libéralisme économique : plusieurs soulignent l’insuffisance des salaires comme Mgr Debelay à Troyes<sup>437</sup>, Mgr Gousset à Reims<sup>438</sup>, Mgr Donnet à Bordeaux<sup>439</sup> qui évoque “l’inique tyrannie des dispensateurs de

---

<sup>428</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, P.U.F., 1951, 787 p. (p. 235)

<sup>429</sup> Paul DROULERS, “Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848”, *Revue de l’action populaire*, avril 1961, pp. 442-460 ; “L’épiscopat devant la question ouvrière en France sous la Monarchie de Juillet”, *Revue historique*, avril-juin 1963, pp. 335-362 ; “Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX<sup>e</sup> siècle. L’attitude de l’épiscopat”, *Le mouvement social*, octobre-décembre 1966, pp. 15-43 ; “La presse et les mandements sociaux d’évêques français avant 1848”, *Cahiers d’histoire*, T. IX, 1964, pp. 385-397 ; “Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848”, *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, T. IV, 1957, pp. 281-301. Se reporter, par la suite, à cette note, pour les références complètes à ces périodiques.

<sup>430</sup> Lettre pastorale de prise de possession du siège du 25 juillet 1844, citée par P. DROULERS, “L’épiscopat devant la question ouvrière en France sous la Monarchie de juillet”... , p. 339.

<sup>431</sup> Mandement du 15 février 1844, *ibid.*, p. 343.

<sup>432</sup> Mandement du 2 février 1848, *idem*, p. 338.

<sup>433</sup> Mandement du 2 février 1847, *idem*, p. 339.

<sup>434</sup> Mandements du 15 janvier 1847 et du 19 mars 1848, *idem*, p. 339.

<sup>435</sup> Mandements des 25 mars 1842, p. 2-3 et du 6 janvier 1845, p. 7, cités par P. DROULERS, “Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX<sup>e</sup> siècle. L’attitude de l’épiscopat” ...,p. 29.

<sup>436</sup> Mandement de carême de 1849, cité par P. DROULERS, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la Monarchie de juillet chez Mgr d’Astros, archevêque de Toulouse, censeur de Lamennais*, Vrin, 1954, 445 p. (p. 279).

<sup>437</sup> Mandement de carême du 12 février 1846, cité par P. DROULERS, “L’épiscopat devant la question ouvrière en France sous la Monarchie de juillet” ..., p. 340.

<sup>438</sup> Mandements de carême du 2 janvier 1843 sur le dimanche et du 6 février 1847 sur l’aumône, cités par P. DROULERS, “Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848” ..., p. 456.

<sup>439</sup> Mandement du 15 janvier 1839, *ibid.*, p. 456.

salaires” et font de même les évêques de Cambrai dont on aura l’occasion de reparler. Des évêques ont également soulevé le problème posé par le travail des enfants : le cardinal de la Tour d’Auvergne, évêque d’Arras, dont le diocèse ne connaît pas encore l’exploitation du charbon, déplore, dans l’artisanat, la présence d’enfants “condamnés dès l’âge le plus tendre à des exercices violents et pénibles, qui flétrissent leur corps et ne leur laissent aucun loisir pour leur perfectionnement religieux et intellectuel<sup>440</sup>”. Mgr Thibault, évêque de Montpellier, en conclut, dans son mandement de carême de 1841, que “des enfants sont descendus à l’état de machine<sup>441</sup>”.

Mgr Thibault fait partie avec Mgr de Croÿ à Rouen, Mgrs Belmas et Giraud à Cambrai, Mgr Affre à Paris et Mgr de Bonald à Lyon<sup>442</sup>, des évêques qui ont eu les prises de position les plus hardies pour dénoncer les abus de la condition ouvrière et les plus perspicaces concernant l’analyse du nouveau contexte économique et social. Il fut, dans un diocèse où la crise de l’industrie textile traditionnelle sévissait, “un des évêques les mieux informés des conditions d’existence du petit peuple ouvrier des villes<sup>443</sup>”. Pour sa part, Mgr de Croÿ a lancé le premier appel épiscopal en faveur d’une intervention législative de l’Etat pour réglementer les conditions du travail. Ses paroles furent très dures à l’égard de ceux qui exploitaient les enfants et ceux qui pensaient que le XIX<sup>e</sup> siècle symbolisait surtout le progrès : “Pauvres petits enfants ! que les lois se hâtent d’étendre leur protection sur votre existence ... Que la postérité lise ... qu’en ces jours de progrès ..., il fallut une loi de fer pour défendre de tuer les enfants par le travail<sup>444</sup>”. Le 4 mai 1840, Montalembert citera les paroles de l’archevêque devant la chambre des Pairs, pour décider son auditoire à voter une loi réglementant le travail des enfants<sup>124</sup>. Parmi les prélats les plus susceptibles de se préoccuper du sort réservé à leurs ouvriers, se trouvaient ceux du diocèse de Cambrai, qui comprenait alors le centre textile de Lille-Roubaix-Tourcoing et le bassin houiller de Valenciennes-Anzin. Mgr Belmas, évêque de Cambrai de 1802 à 1841 et Mgr Giraud, son successeur de 1841 à 1850, devenu archevêque, ont non seulement dénoncé l’insuffisance des salaires mais aussi la violation du repos dominical imposé par les patrons aux ouvriers<sup>445</sup>. Mgr Giraud, un des plus attentifs aux problèmes posés par une société devenant industrielle, reprochait déjà, quand il était évêque de Rodez, aux procédés ingénieux des manufacturiers de “transformer les machines en hommes et les hommes en machines<sup>446</sup>”. Il consacra entièrement, le 1<sup>er</sup> janvier 1845, un mandement à la “loi du travail”. Il voulut montrer dans ce mandement que la religion savait aussi régler le travail<sup>447</sup>. Comme la plupart des évêques, il donnait au travail un rôle d’activité pénible expiatoire mais il dénonçait aussi par une démonstration cohérente le

<sup>440</sup> Instruction pastorale du 25 février 1839, citée par P. DROULERS, “L’épiscopat devant la question ouvrière en France sous la monarchie de Juillet” ..., p. 337.

<sup>441</sup> G. CHOLVY et Y. M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)* ..., p. 68. Il faut noter que la loi concernant le travail des enfants a été votée le 22 mars 1841 et que son projet avait été introduit au parlement deux ans plus tôt.

<sup>442</sup> Soulignons que ces archevêchés étaient particulièrement concernés par les changements provoqués par l’industrie.

<sup>443</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)* ..., p. 67

<sup>444</sup> Mandement de carême du 8 février 1838, cité par P. DROULERS, “Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848” ..., p. 444

<sup>445</sup> Mandement de Mgr Belmas du 11 février 1838, et de Mgr Giraud sur la loi du repos et de la sanctification du dimanche du 15 janvier 1846, cités par P. DROULERS, “Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848” ..., pp. 446 et 450. Les évêques évoquent fréquemment à cette époque la violation du dimanche mais plus rarement pour dire qu’il est non seulement le jour de Dieu mais un jour pour reposer le corps, “un jour des peuples, un jour social par excellence” comme le proclamait Mgr Giraud dans son mandement du 15 janvier 1846.

<sup>446</sup> Cité par P. DROULERS, “Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848” ..., p. 447

<sup>447</sup> Huit ans plus tard, Mgr de Bonald, à Lyon, intitulera son instruction pastorale de carême : “La religion doit régler et sanctifier l’industrie”.



mépris du travailleur par le système industriel capitaliste libéral. Il montrait que l'ouvrier était sacrifié au profit : "Est-il nécessaire qu'il périsse corps et âme pour que le maître monte plus vite au sommet de l'opulence ?"<sup>448</sup> ; il dénonçait l'exploitation du travail des femmes et des enfants : "La religion protestera contre cette oppression de la faiblesse de l'âge et du sexe ... qui contraint des parents infortunés à immoler, et le jour et la nuit, leurs fils et leurs filles aux démons de l'usine et de la fabrique"<sup>449</sup> et il en tirait comme conséquence l'exploitation de l'homme par l'homme " qui spéculé sur son semblable comme sur un vil bétail ... qui suppute goutte à goutte ce que des ruisseaux de sueur peuvent lui rapporter d'or ..."<sup>450</sup>. Cette "traite des blancs" pour lui n'était pas plus acceptable que la "traite des noirs, ou la traite de toute créature faite à l'image de Dieu"<sup>130</sup>.

Les quelques évêques que nous venons d'évoquer ont eu des prises de position d'autant plus remarquables qu'ils n'ont pas fait abstraction du contexte économique et social et ont tenu compte de l'impact provoqué par les "crises de production et les chômages périodiques"<sup>451</sup>, pénalisant "la classe inférieure de la société"<sup>452</sup>. C'est sans doute Mgr Affre, archevêque de Paris, qui a le mieux analysé les nouvelles conditions de production et de travail et qui a fait la critique la plus pertinente de l'économie libérale. Non seulement il dénonce l'accumulation "des richesses dans un petit nombre de mains privilégiées"<sup>453</sup>, mais il met au grand jour la stratégie de ceux qui veulent profiter au maximum des possibilités offertes par le libéralisme économique en provoquant, si besoin, l'augmentation de la demande sur le marché : certains veulent "réduire le salaire au plus strict nécessaire ; d'autres préfèrent qu'il soit plus abondant, mais ... en donnant le conseil impitoyable de les exciter à dévorer promptement le fruit de leurs sueurs en favorisant des besoins factices. Le salaire sorti du trésor du riche y retourne ainsi plus promptement pour en accroître indéfiniment la valeur"<sup>454</sup>.

Un nombre assez important d'évêques, dès les années 1830-1840, a donc dénoncé la cupidité des employeurs, leur culte de l'or substitué au culte de Dieu. Moins nombreux furent ceux qui étaient conscients que la pauvreté ouvrière était une nouvelle réalité. Quant aux solutions proposées, elles furent le plus souvent d'ordre moral ou religieux : retour sincère à la religion, aumône, honnêteté personnelle des employeurs<sup>455</sup>. Les solutions d'ordre économique et social n'étaient pas, pensaient-ils, de leur compétence<sup>456</sup> même si certains, comme Mgr Giraud, ont recommandé les caisses d'épargne et approuvé les salles d'asile pour accueillir les enfants en bas âge<sup>457</sup> ou ont demandé fermement comme Mgr de Croÿ, une loi réglementant le travail des enfants. Si les évêques accordaient une grande importance au respect de l'homme dans l'ouvrier, leur principale difficulté était d'admettre l'autonomie et la prise en charge de ce dernier pour sa propre promotion. Deux écueils majeurs les en empêchaient : leur mentalité basée sur la hiérarchie des personnes et leur crainte que la mise

<sup>448</sup> Cité par P. DROULERS, "Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848" ..., p. 449

<sup>449</sup> Ibid., p. 449

<sup>450</sup> Idem, p. 450

<sup>451</sup> Idem, p. 448 (Mandement du 1<sup>er</sup> janvier 1845 du cardinal Giraud sur la loi du travail). Toutefois, Mgr Giraud était bien conscient que seuls les spécialistes de ces questions pouvaient trouver des solutions puisque dans son mandement de carême de 1839, alors qu'il était encore évêque de Rodez, il écrivait qu'"éteindre la mendicité est une question d'économie politique dont nous n'avons pas à nous occuper" : cité par P. DROULERS, "Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848" ... p. 458

<sup>452</sup> Mandement de carême de Mgr Belmas, à Cambrai, du 7 février 1830, idem, p. 445

<sup>453</sup> Mandement de carême du 15 février 1843 sur les rapports de la charité avec la foi, idem, pp. 454-455

<sup>454</sup> Idem, p. 454

<sup>455</sup> P. DROULERS, "L'épiscopat devant la question ouvrière en France sous la Monarchie de juillet" ..., pp. 356-359

<sup>456</sup> Voir la note 131.

<sup>457</sup> P. DROULERS, "L'épiscopat devant la question ouvrière en France" ..., p. 357

en place d'associations professionnelles ne remette en cause la propriété privée ou provoque la lutte des classes<sup>458</sup>.

Arrivé à Lyon, Mgr de Bonald va s'apercevoir, comme les autres évêques, que les mandements soulignant la pauvreté ouvrière ne sont pas forcément bien accueillis, ce qui ne va pas l'empêcher d'essayer, dans son nouveau diocèse, de resserrer les liens entre l'Eglise et la société. Mais, avant d'évoquer l'action pastorale de Mgr de Bonald et de ses prédécesseurs, il nous faut prendre en considération l'environnement de l'archidiocèse de Lyon avec, en particulier, ses évêchés suffragants.

### III. L'ARCHIDIOCESE DE LYON ET SES ABORDS

Le diocèse de Lyon ou l'Eglise de Lyon, puisque cette dernière est la plus ancienne de France après avoir été fondée au milieu du II<sup>e</sup> siècle par Pothin, son premier évêque, au moment où il n'y avait pas, semble-t-il, d'autre siège épiscopal en Gaule<sup>459</sup>, a eu au cours des siècles, un poids et un rayonnement importants. Lyon a été le siège de deux conciles œcuméniques en 1245 et 1274 et deux siècles plus tôt, l'archevêque de Lyon a ajouté à son titre de métropolitain celui de primat, conféré par le pape Grégoire VII en 1079<sup>460</sup>. L'espace occupé par l'archidiocèse de Lyon a beaucoup varié au cours des âges : l'archevêché a compté jusqu'à 944 paroisses au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis il a été amputé définitivement du diocèse de Saint-Claude en 1742 ; pendant la Révolution, le diocèse a coïncidé avec les départements du Rhône et de la Loire, puis le département de l'Ain fut ajouté par le Concordat de 1801, jusqu'à ce que la bulle de Pie VII, en 1822, enlève définitivement le département de l'Ain qui constitua le diocèse de Belley. En 1840, Mgr de Bonald est donc à la tête d'un diocèse coïncidant avec les départements du Rhône et de la Loire, regroupant 629 paroisses et en tant qu'archevêque ou métropolitain, il a pour suffragants les évêques d'Autun, de Dijon, Langres, Saint-Claude et Grenoble<sup>461</sup>. Comment se présente l'ensemble des évêchés de la métropole de Lyon en 1840 ? Quelles furent les relations de l'archevêque avec ses suffragants, en particulier l'évêque de Grenoble, à la suite des apparitions de la Salette ? Le titre de primat donne-t-il plus de poids à Mgr de Bonald ? Quels furent les liens entre le curé d'Ars, nommé dans la paroisse toute proche du diocèse de Belley, et le catholicisme lyonnais ?

#### 1. Les évêchés suffragants de Mgr de Bonald

Les deux évêchés de Langres et de Saint-Claude, situés au nord et à l'est de l'archidiocèse de Lyon sont beaucoup moins peuplés que ceux de Grenoble, Autun et

---

<sup>458</sup> P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle. L'attitude de l'épiscopat" ..., p. 31 et du même auteur, "Des évêques parlent de la question ouvrière en France avant 1848" ..., p. 458

<sup>459</sup> Jacques GADILLE, in *Encyclopédie Catholisme*, Letouzey et Ané, 1976, T. 33, col. 53. Une lettre conservée par Eusèbe de Césarée rapporte le martyre de ce premier évêque en 177, avec d'autres membres de la communauté chrétienne installée à Lyon, auquel a succédé Saint-Iréné.

<sup>460</sup> *Encyclopédie Catholisme*, T. 33, col. 57 et 58.

<sup>461</sup> La bulle papale du 6 octobre 1822 a aussi uni au titre de Lyon celui de l'ancienne et illustre métropole de Vienne (H. FISQUET, *La France pontificale* ..., pp.15 et 16). Voir la carte du diocèse et celle de la province ecclésiastique de Lyon dans les annexes du T.2 de la thèse.

Dijon<sup>462</sup>. Ce dernier, comme celui de Saint-Claude, n'ont été créés qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle alors qu'à Autun, Langres et Grenoble, un évêché existait dès le IV<sup>e</sup> siècle.

Mgr du Trousset d'Héricourt, évêque d'Autun de 1829 à 1851 et Mgr de Chamon, évêque de Saint-Claude de 1823 à 1851, ne correspondent pas au type d'évêque novateur dont on a parlé précédemment. Ils ont, entre autres, des relations difficiles avec une partie de leur clergé. Montalembert, qui durcit le trait, sans doute, parce que les deux évêques sont de fervents légitimistes, accuse l'évêque de Saint-Claude de diriger son diocèse de manière brutale. Ce dernier a un différend avec des prêtres libéraux comme Pélier-Delacroix, dont les écrits, comme ceux des frères Allignol, plaident pour la liberté du clergé inférieur<sup>463</sup>. Montalembert reproche, d'autre part, à l'évêque d'Autun, Mgr du Trousset d'Héricourt, d'employer arbitrairement l'interdit contre de jeunes prêtres qui quittent le diocèse d'Autun pour aller dans le diocèse de Dijon et de déplacer immédiatement tous les curés qui plaisent à leurs paroissiens<sup>464</sup>. Les relations entre l'évêque d'Autun et Mgr Rivet, évêque de Dijon de 1838 à 1884, devaient être délicates dans la mesure où Mgr du Trousset d'Héricourt avait refusé de rendre<sup>465</sup> à Mgr Rivet les prêtres les plus distingués, qui avaient quitté le diocèse de Dijon pour se rendre dans son diocèse au cours de l'épiscopat difficile de Mgr Rey de 1832 à 1838, lequel avait d'ailleurs démissionné. Mais, la grande courtoisie de Mgr Rivet facilita sans doute la solution du problème. Le long épiscopat de l'évêque de Dijon, qui permit la restauration administrative du diocèse, fut par ailleurs l'occasion pour Mgr Rivet de nouer trente-cinq années de relations d'amitié<sup>466</sup> avec son voisin, Mgr Mathieu, archevêque de Besançon, de 1834 à 1875, après avoir été évêque de Langres de 1833 à 1834.

Lors du concordat de 1801, le diocèse de Langres avait disparu car la Haute-Marne était passée dans le diocèse de Dijon ; puis le diocèse fut rétabli en 1822<sup>467</sup>. Parmi les suffragants de Mgr de Bonald, Mgr Parisis, évêque de Langres de 1835 à 1851, est certainement celui qui a la plus forte personnalité et le plus grand rayonnement. Il l'a montré tout particulièrement au cours de la campagne pour la liberté de l'enseignement et à l'occasion du concile de Lyon en 1850. En 1843, les catholiques engagèrent en France le grand débat pour la liberté de l'enseignement, par l'action de l'épiscopat avec une grande implication de l'évêque de Langres, par celle des orateurs au parlement avec surtout Montalembert, et par celle de la presse catholique. Après avoir pris conseil auprès de l'évêque de Liège qui était un des fondateurs de l'Université catholique de Louvain, Mgr Parisis fit paraître en décembre 1843 sa première brochure : "Liberté de l'enseignement. Examen de la question au point de vue constitutionnel et social". Il y déclarait qu'il agissait non seulement comme évêque, mais comme citoyen, et revendiquait simplement les droits accordés par la charte<sup>468</sup>. Cette brochure fut suivie de beaucoup d'autres sur les libertés nécessaires aux catholiques, comme sur les rapports de la société moderne avec l'Eglise et, en 1850, ses

<sup>462</sup> L'évêché de Langres correspond au département de la Haute-Marne, celui de Saint-Claude, au département du Jura, celui de Grenoble, au département de l'Isère, celui d'Autun, au département de la Saône et Loire et celui de Dijon, au département de la Côte d'or.

<sup>463</sup> "Chronique catholique de mon temps" de Montalembert, août-septembre 1839, in A. TRANNOY, *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843 ...*, p. 565 et Maurice REY (dir.), *Histoire des diocèses de France – Besançon et Saint-Claude*, Beauchesne, 1977, 378 p. (p. 240)

<sup>464</sup> "Chronique catholique de mon temps" d'août-septembre 1839 ...pp. 564-565

<sup>465</sup> Ibid., pp. 564-565

<sup>466</sup> J. GADILLE, *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République (1870-1883)*, T.1, 351 p. (p. 44)

<sup>467</sup> P. VIARD, *Langres*, in *Encyclopédie Catholique ...*, 1967, T. 27, col. 1801.

<sup>468</sup> Georges WEIL, *Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)*, Alcan, 1909, 312 p. (pp. 71-73). On verra dans le chapitre 4 que Mgr de Bonald participa aussi à sa façon à la campagne pour la liberté de l'enseignement en s'opposant, entre autres, aux projets des ministres Villemain et Salvandy.

collègues de l'épiscopat le choisirent pour les représenter au Conseil supérieur de l'Instruction publique. Ainsi, l'évêque de Langres acquit une audience nationale et sa notoriété devint politique lorsqu'il fut élu, sous la II<sup>e</sup> République, au printemps 1848, et par soixante mille voix, représentant du Morbihan à l'Assemblée législative.

Mgr Parisis occupa aussi une place importante au concile provincial de Lyon, ouvert le 30 juin 1850, où il présida la Commission du dogme<sup>469</sup>, assisté par l'abbé Plantier, futur évêque de Nîmes. Il y prononça un discours, comme Mgr de Bonald, président de cette assemblée des évêques de l'archidiocèse de Lyon. Dans ses paroles, Mgr Parisis souligna surtout la vigueur et la fécondité de l'Eglise, qui, malgré les attaques qu'elle avait subies depuis un siècle, était beaucoup moins en péril que les gouvernements humains qui ne pouvaient être sauvés que par elle<sup>470</sup>.

Si Mgr de Bonald s'entendit fort bien avec Mgr Parisis pour défendre l'Eglise et ses libertés, il n'en fut pas de même avec Mgr de Bruillard, qui était évêque de Grenoble depuis 1825. L'archevêque de Lyon n'a pas apprécié les décisions de son suffragant à la suite de l'apparition du 19 septembre 1846, à La Salette<sup>471</sup>, paroisse de montagne à l'extrémité sud du diocèse de Grenoble. Les deux jeunes bergers qui disaient avoir vu la Vierge et reçu d'elle un message soulignant le non respect du dimanche et les blasphèmes proférés à l'égard de son fils, ne furent interrogés par quelqu'un parlant leur patois natal qu'en février 1847, ce qui posa un problème d'interprétation pour les premiers rapports reçus auparavant à l'évêché. Que devait faire l'évêque en pareille circonstance ? Le droit canon de l'époque s'appuyait sur l'interprétation du pape Benoît XIV concernant les directives du concile de Trente : les évêques avaient le droit d'approuver et de publier les miracles attribués à un saint canonisé, ici la Vierge Marie, sainte jouissant d'un culte reconnu par l'Eglise. Mais les évêques devaient consulter des experts, attendre l'avis du métropolitain et du concile provincial et mettre le Saint-Siège au courant si nécessaire<sup>472</sup>. L'évêque de Grenoble penchait, à titre personnel, pour la réalité de l'apparition mais il évita d'engager son autorité. Toutefois, les annonces de guérisons et les polémiques entre l'administration et certains journaux concernant l'apparition, l'amènèrent, le 15 juillet 1847, à désigner deux prêtres diocésains pour enquêter sur le fait de La Salette<sup>473</sup>. L'enquête dura trois mois.

Entre temps, Mgr de Bonald avait montré son scepticisme par rapport à l'apparition puisque dans une lettre adressée à Mgr Bouvier, évêque du Mans, il affirmait qu'il n'avait rien pu obtenir "de bien clair et de bien satisfaisant" sur le fait miraculeux et qu'il ne comprenait pas pourquoi le secret confié par la Vierge aux enfants ne pouvait pas être dévoilé alors qu'il aurait pu servir au bien spirituel des hommes. De plus, il avait plusieurs motifs d'irritation causés par ce besoin de s'attacher "au merveilleux avec une avidité extrême"<sup>474</sup> : un de ses prêtres de Lyon, probablement l'abbé Bez, avait publié un livre sur l'apparition, sans

<sup>469</sup> J. CLASTRON, *Vie de sa grandeur, Mgr Plantier, évêque de Nîmes*, Oudin, 1882, T. 1, 669 p. (p. 210).

<sup>470</sup> Notice sur le concile provincial de Lyon avec les discours de Mgr de Bonald et Mgr Parisis, évêque de Langres (B.M. de Lyon, Fonds Coste : 350140).

Mgr Parisis fut transféré sur le siège d'Arras en août 1851, pour succéder au cardinal de La Tour d'Auvergne.

<sup>471</sup> Mgr Parisis est aussi intervenu l'année qui a suivi l'apparition en écrivant à l'évêque de Grenoble le 11 septembre 1847, mais pas à propos de la réalité de l'apparition. Comme il avait érigé une confrérie "réparatrice des blasphèmes et de la violation du dimanche", reconnue comme archiconfrérie par un bref de Pie IX, il tenait à ce que son œuvre soit bien distinguée d'autres œuvres similaires, non officielles, qui gênaient son développement et se multipliaient, en lien avec des révélations comme celle de La Salette : Jean STERN, *La Salette, documents authentiques – Fin mars 1847-avril 1849*, T. 2, Le Cerf, 1984, 385 p. (pp. 126-129)

<sup>472</sup> Jean STERN, *La Salette ...* T. 2, pp. 3-4

<sup>473</sup> Ibid., pp. 7-9

<sup>474</sup> Idem, pp. 147-148. Il s'agit d'une lettre écrite à Millau, le 25 septembre 1847.

demander sa permission ; l'évêque de La Rochelle, Mgr Villecourt, avait dit en chaire, dans une église de Lyon, qu'il croyait en l'apparition et une lettre sur La Salette parue dans la "Voix de l'Eglise" du 1<sup>er</sup> septembre 1847, présentait l'archevêque de Lyon comme un croyant convaincu<sup>475</sup>.

Après l'enquête, le rapport fut soumis, le 4 novembre, à une commission de seize prêtres de Grenoble, qui se réunirent huit fois à l'évêché sous la présidence de Mgr de Bruillard. Mgr de Bonald intervint à plusieurs reprises en faisant de nombreuses objections et observations : il craignait surtout que la reconnaissance officielle de l'apparition de La Salette ne soit provoquée et exploitée par des spéculateurs comme ceux pour qui l'eau de la fontaine, sur les lieux de l'apparition était déjà devenue l'objet d'un commerce lucratif<sup>476</sup>.

L'évêque de Grenoble avait prévu de rendre son jugement à l'issue des huit séances de la commission, mais malgré douze avis favorables à l'apparition, les réticences de Mgr de Bonald et la Révolution de février 1848 retardèrent sa décision<sup>477</sup>. De plus, la rétractation de Maximin, l'un des deux voyants, devant le curé d'Ars, le 25 septembre 1850, jeta le trouble et amena Mgr de Bonald à tenter de mettre un point final à l'affaire de La Salette<sup>478</sup>.

Le 20 juin 1851, dans une lettre écrite à Mgr de Bruillard, Mgr de Bonald affirma qu'il avait été "chargé par sa Sainteté d'envoyer le secret" confié par la Vierge à chacun des deux enfants<sup>479</sup>. Mais, comme il avait tardé à répondre à l'évêque de Grenoble qui lui avait demandé si les procès-verbaux<sup>480</sup> de l'enquête envoyés à Lyon avaient été transmis à Rome, ce dernier en avait envoyé une copie à Pie IX et il lui fit porter aussi, plus tard, directement les deux "secrets".<sup>481</sup> Alors que l'affaire suivait son cours à Rome, Mgr de Bonald continua à s'opposer à son suffragant : il intervint en août 1851, auprès du nonce Garibaldi, à Paris, en lui demandant de faire savoir à Rome que "l'évêque du diocèse de Grenoble avait quatre-vingt six ans et qu'un avis de lui avait bien besoin d'être pesé avec soin". D'autre part, il fallait, disait-il, "qu'on fasse attention que les partisans du baron de Richemont étaient derrière tout cela"<sup>482</sup>. Mais, finalement, après un projet de mandement accepté par Rome, Mgr de Bruillard fit lire, en novembre 1851, dans les églises de son diocèse, un mandement, daté du 19 septembre, qui déclarait que l'apparition de la Sainte Vierge à La Salette "...était

---

<sup>475</sup> Idem, pp. 147-148

<sup>476</sup> Idem., pp. 240-245. J. STERN s'appuie sur une lettre de Mgr de Bruillard au cardinal de Bonald répondant aux objections de ce dernier formulées dans plusieurs lettres qu'il avait écrites à l'évêque de Grenoble en novembre 1847. Nous pouvons faire deux remarques à propos de la réaction de Mgr de Bonald : d'une part, il emploie à plusieurs reprises les mots spéculation et spéculateur, termes qu'on retrouvera dans sa bouche quand il se prononcera sur le monde du travail. D'autre part, il semble avoir été méfiant à propos des phénomènes de vision et d'apparition, puisque dans une de ses réponses à Mgr de Bruillard du 21 novembre 1847, il affirme qu'il n'a jamais cru aux visions et aux révélations qu'avait faites une de ses diocésaines du Puy (Lettre citée p. 215 : J. STERN, *La Salette*, T. 2).

<sup>477</sup> Idem, p. 246.

<sup>478</sup> J. STERN, *La Salette – Documents authentiques – 1<sup>er</sup> mai 1849-4 novembre 1854*, T. 3, Le Cerf, 1991, 373 p. (pp. 15 et 28).

<sup>479</sup> Idem, p. 35. J. STERN doute de la mission reçue par Mgr de Bonald car ce dernier avait simplement fait savoir au pape que, comme les deux jeunes voyants n'acceptaient de confier leur secret qu'à une personne qui aurait été autorisée par le Saint-Père, il priait ce dernier de lui accorder cette autorisation. La réponse affirmative transmise par le nonce ne contenait pas d'ordre pontifical demandant aux deux enfants de révéler leurs secrets et elle supposait que les voyants acceptaient de parler spontanément, ce qui n'était pas le cas.

<sup>480</sup> Mgr de Bonald n'avait pas transmis les procès-verbaux à Rome car, disait-il, il s'agissait seulement de conversations entre les enfants et les prêtres (idem, p. 35).

<sup>481</sup> Idem, p. 36.

<sup>482</sup> Le baron de Richemont était un aventurier qui se faisait passer pour Louis XVII et essayait d'utiliser les secrets de La Salette comme des prophéties politiques en sa faveur : J. STERN, *La Salette* T. 3 ..., p. 60, cite ici une lettre du nonce Garibaldi au cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat.

indubitable et certaine ... et recevait un nouveau degré de certitude par le concours immense et spontané des fidèles sur les lieux de l'apparition ...<sup>483</sup>”. L'évêque envoya à Mgr de Bonald un exemplaire de son mandement en faisant part dans la lettre d'accompagnement d'un regret qu'il éprouvait dans l'accomplissement de son devoir. L'évêque de Grenoble avait raison de penser que le cardinal de Bonald ne donnerait pas son approbation puisque ce dernier lui reprocha de ne pas avoir soumis l'affaire de La Salette au concile provincial avant de se prononcer<sup>484</sup>, comme le stipulait une disposition du concile de Trente. Mgr de Bruillard, de son côté, pensait que, de toute façon, la décision en dernier ressort relevait de l'évêque chargé du dossier de l'affaire, comme le précisait également le texte du concile<sup>485</sup>. En réalité, le rapport de force évolua en faveur de l'évêque de Grenoble parce que le pape Pie IX s'était rangé dans son camp, à la lumière des procès-verbaux concernant l'apparition, qui lui paraissaient suffisamment probants et, en tenant compte, à la fois, de l'acquiescement de plusieurs évêques à la véracité de l'apparition, et du grand succès populaire du nouveau lieu de pèlerinage. Toutefois, l'archevêque de Lyon ne désarma pas puisqu'il transmit à Rome, en juillet 1854, un mémoire d'un curé de Grenoble qui attaquait la décision de Mgr de Bruillard<sup>486</sup>, décédé l'année précédente. Mgr de Bonald ne cessa son opposition qu'après que le curé d'Ars ait modifié son point de vue sur le fait de La Salette<sup>487</sup>, au vu de signes particuliers, peu de temps avant sa mort en 1859.

A partir de convictions opposées, concernant l'apparition de La Salette, entre lui et son suffragant, l'évêque de Grenoble, Mgr de Bonald a donc essayé d'utiliser les atouts que lui donnait sa position de métropolitain, mais ce fut sans succès. Il pouvait aussi arguer des avantages que pouvait lui conférer son titre de cardinal et en particulier de celui de primat des Gaules.

## 2. Un cardinal, primat des Gaules

Moins d'un an après avoir préconisé Mgr de Bonald, archevêque de Lyon, le pape Grégoire XVI le créait cardinal, dans le consistoire du 1<sup>er</sup> mars 1841, après que le gouvernement du roi Louis-Philippe lui ait proposé la promotion de l'archevêque<sup>488</sup>. Ce dernier était ainsi le seul évêque français avec l'évêque d'Arras, Mgr de Latour-d'Auvergne et l'archevêque de Rouen, Mgr de Croÿ, à faire partie du sacré collège des cardinaux à Rome. Le dimanche 8 mars, le cardinal put assister à la messe à la cathédrale Saint-Jean, avec la calotte rouge, et la barrette lui fut remise le 1<sup>er</sup> avril dans la chapelle des Tuileries à Paris<sup>489</sup>. Il reçut le chapeau de cardinal à Rome, le 23 mai 1842, des mains du Souverain Pontife qui lui donna

<sup>483</sup> Louis BASSETTE, “La Salette”, in *Encyclopédie Catholicisme*, Letouzey et Ané, 1967, T. 27, col. 1875.

<sup>484</sup> J. STERN, *La Salette*, T. 3 ..., p. 72.

<sup>485</sup> Le texte législatif du concile de Trente affirme que “dès que l'évêque parviendra à une conviction au sujet des miracles, il fera ce qu'il estimera être conforme à la réalité et à la piété” : cité par J. STERN, *La Salette*, T. 2 ..., p. 3.

<sup>486</sup> J. STERN, *La Salette*, T. 3 ... , pp. 91-94. J. STERN précise que, début août 1854, Mgr de Bonald a avoué à Mgr Ginoulhiac, le nouvel évêque de Grenoble, que, s'il avait lu ce mémoire, dont un passage était injurieux pour Mgr de Bruillard, il ne l'aurait pas envoyé.

<sup>487</sup> Louis BASSETTE, *La Salette*, in *Encyclopédie Catholicisme*, Letouzey et Ané, 1967, T. 27, col. 1875.

<sup>488</sup> Informations trouvées dans l'exposé des motifs du ministre de la justice et des cultes, précédant le projet de loi portant allocation d'un crédit extraordinaire de 45000 F sur l'exercice 1841, pour frais d'installation de Mgr de Bonald, promu au cardinalat. Séance de la chambre des députés du 23 mars 1841. [A.N., F19 (2446)].

<sup>489</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 646-647. Dans le discours qu'il adressa au roi, Mgr de Bonald transmit les remerciements des victimes des inondations à Lyon de novembre 1840 qui avaient reçu une aide de la famille royale et comme à son habitude, il fit preuve de beaucoup d'humilité en soulignant que cette élévation n'était qu' “une obligation plus étroite d'être au service des fidèles”.

l'anneau de cardinal et le titre presbytéral<sup>490</sup> de la Très-Sainte Trinité au mont Pincius. Le pape lui assigna aussi symboliquement un poste dans les congrégations du Concile, des évêques et réguliers, de la Propagande et de l'Index. Mgr de Bonald ne put pas être présent au conclave où s'étaient rassemblés les cardinaux pour élire les successeurs du pape Grégoire XVI, mort le 1<sup>er</sup> juin 1846. En effet, l'élection fut rapide et l'archevêque de Lyon était encore à Marseille lorsqu'il apprit l'élection de Pie IX. Toutefois, il se rendit tout de même à Rome où il arriva le 24 juin, trois jours après le couronnement de Pie IX qui le reçut en audience particulière deux jours plus tard<sup>491</sup>.

Le cardinal de Bonald pouvait aussi faire valoir son titre de primat des Gaules que le pape Grégoire VII avait conféré, on l'a vu, à un de ses prédécesseurs, en 1079. Ce titre de primat attribué par le pape à l'archevêque de Lyon, Gebrin ou Jubin, n'était pas nouveau, puisqu'il confirmait pour lui et ses successeurs le droit de juridiction primatiale sur les quatre "Lyonnaises", c'est à dire sur les provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens<sup>492</sup>. D'ailleurs, un rescrit de l'empereur Lothaire en 854, qualifie l'Eglise de Lyon de "première Eglise des Gaules"<sup>493</sup>. Mais si cette institution n'était pas nouvelle, elle provoquait des réticences puisque le pape était intervenu à la demande de l'archevêque de Lyon<sup>494</sup>. Grégoire VII y trouvait aussi un avantage puisqu'il supprimait ainsi la primatie détenue jusqu'alors par l'archevêque de Sens, métropolitain du domaine royal, dévoué au roi capétien Philippe 1<sup>er</sup> qui pratiquait la simonie pour mieux contrôler les évêchés royaux. De plus, cette primatie ne s'exerçait que sur les quatre provinces qui, sous le Bas-Empire, avaient porté le nom de Lyonnaises, d'où le pluriel "des Gaules" et son titulaire, l'archevêque de Lyon, n'exerçait plus qu'une juridiction d'appel et n'avait plus le "vicariat apostolique" permanent, possédé auparavant par le primat de Sens<sup>495</sup>. Il pouvait donc faire juger par son officiel primatial les "appellations" des sentences prononcées par les métropolitains soumis à la primatie. Le primat des Gaules pouvait aussi conférer les bénéfices par dévolution, lorsque les archevêques n'y avaient pas pourvu dans le temps prescrit<sup>496</sup>, de même que présider les assemblées des évêques. Par la suite, un décret, en 1095, du pape Urbain II, confirma cette primatie aux dépens de l'archevêque de Sens et lorsqu'en 1622, Paris a été érigé en archevêché, il a été précisé que cette nouvelle province était soumise à la primatie de Lyon<sup>497</sup>. Mais, après un procès entre l'archevêque de Lyon et l'archevêque de Rouen, en 1702, le conseil d'Etat du roi enleva la province normande à la primatie lyonnaise.

Au moment du concordat de 1801, comme le pape Pie VII avait aboli, par la bulle "Qui Christi Domini", la constitution de l'ancienne Eglise de France, tous les privilèges, dont les primaties, devaient disparaître. Toutefois, dans le mémoire qu'il rédigea à l'occasion du concile provincial de Lyon de juillet 1850 et qu'il intitula "Aperçu sur la primatie de Lyon", l'abbé Lyonnet, vicaire général du cardinal de Bonald, évoque l'anecdote suivante : lors de sa venue en France, à l'occasion du sacre de l'empereur, en décembre 1804, Pie VII aurait demandé au cardinal Fesch qui l'accompagnait "pourquoi il ne prenait pas le titre de primat des Gaules", celui-ci aurait répondu que, comme la bulle supprimait tous les privilèges, il ne

---

<sup>490</sup> Ibid., p. 651. Chaque cardinal est membre du presbyterium, assemblée des clercs de Rome, et en tant que membre du clergé romain, est chargé en titre d'une paroisse romaine.

<sup>491</sup> Idem, p. 670

<sup>492</sup> Jacques VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon", *L'année canonique*, T. 5, 1957, p. 173.

<sup>493</sup> Antoine MICHALON, *La cathédrale de Lyon*, Presses de la S.A.E.P., Colmar-Ingersheim, 1974, 73 p. (pp. 11-12).

<sup>494</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ..., p. 173

<sup>495</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon*, in Bernard PLONGERON et André VAUCHEZ (dir.), *Histoire des diocèses de France*. 1983, 350 p. (p. 67).

<sup>496</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ... p. 173.

<sup>497</sup> A. MICHALON, *La cathédrale de Lyon* ..., pp. 11-12.

se croyait pas en droit de prendre ce titre, le pape aurait alors précisé qu'il n'entendait pas par cette bulle "toucher aux prérogatives d'une Eglise si ancienne et si illustre"<sup>498</sup>. Encouragé par cette remarque, Fesch ajouta, dès lors, à ses nombreux titres, celui de primat<sup>499</sup> et par une ordonnance du 23 mai 1808, il reconstitua les trois officialités, ordinaire, métropolitaine et primatiale, telles qu'elles existaient avant la Révolution<sup>500</sup>. Mais, l'officialité primatiale de Fesch n'a, semble-t-il jamais joué son rôle, en tous cas, pas quand il fut question d'annuler le mariage de l'empereur : si le 8 janvier 1810, Fesch écrivait à son vicaire général Courbon que l'officialité primatiale de Lyon devait confirmer le jugement des officialités parisiennes, dans sa lettre du 1<sup>er</sup> février, il en allait autrement puisqu'il lui écrivait que l'officialité primatiale ne s'occuperait pas de réviser les deux sentences de Paris qui cassaient le mariage de l'empereur<sup>501</sup>.

Parmi ceux qui occupèrent le siège de Lyon, Mgr de Pins, administrateur apostolique du diocèse de 1823 à 1840, fut sans doute celui qui s'attacha le plus à redonner du lustre à la primatie de Lyon. En janvier 1826, un de ses professeurs au grand séminaire de Lyon fut très embarrassé lorsqu'il pressentit que, voulant rétablir l'officialité primatiale de Lyon, l'administrateur du diocèse allait le choisir comme membre du tribunal ; comme, d'après lui, ce rôle ne convenait pas un directeur de séminaire, il demanda conseil à son collègue, le directeur du séminaire Saint-Sulpice à Paris, en soulignant dans sa lettre<sup>502</sup> que Mgr de Pins "mettait volontiers dans ses entreprises un peu de gigantesque". Ce jugement semble confirmé par les demandes que Mgr de Pins a faites par la suite au pape Léon XII au cours de l'année 1826 : à plusieurs reprises, il fit état dans sa correspondance des anciens privilèges de l'archevêque de Lyon et de la possibilité pour lui-même d'en bénéficier. Une première fois, le 22 janvier, il exposa au pape le privilège ancien accordé à l'archevêque de Lyon, d'une part, et à l'évêque d'Autun, d'autre part, d'administrer les deux sièges au cas où l'un des deux deviendrait vacant<sup>503</sup>. Puis, en mars 1826, il s'intéressa au conflit de juridiction qui opposait l'archevêque de Paris, Mgr de Quelen, au prince de Croÿ, grand aumônier de France<sup>504</sup>, en s'interrogeant "s'il était du devoir de l'administrateur apostolique de l'Eglise primatiale de Lyon de provoquer et de recevoir l'appel qui lui serait adressé par la grande aumônerie contre les prétentions de Mgr l'archevêque de Paris, en vertu des privilèges de l'Eglise primatiale de Lyon"<sup>505</sup>. Le 29 septembre 1826, Mgr de Pins écrivit à nouveau au Saint-Père pour lui dire que, finalement, il n'était pas intervenu dans le conflit entre l'archevêque de Paris et le grand aumônier car il n'avait pas eu de réponse officielle à sa lettre du 6 mars. Dans les deux lettres que Léon XII a envoyées à Mgr de Pins les 22 avril et 23 novembre 1826, la réponse du pape est sans ambiguïté, puisqu'il s'appuie les deux fois sur la bulle de Pie VII qui a supprimé tous les droits, privilèges et prérogatives des Eglises de France. Dans sa lettre du 23 novembre, le pape Léon XII précise qu'il ne sait rien de la déclaration de son prédécesseur au cardinal

<sup>498</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ... pp. 174-175.

<sup>499</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., p. 573, indique lui aussi que le cardinal Fesch commença à prendre le titre de primat des Gaules après son retour de Rome à la fin de l'année 1804.

<sup>500</sup> Ibid., p. 576. Le cardinal nomma pour officiaux, ses vicaires généraux, Bochart, Renaud et Courbon.

<sup>501</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ..., p. 175 et du même auteur, "Quelques précisions sur la primatie de Lyon", *L'année canonique*, T. 6, 1959, p. 217.

<sup>502</sup> Lettre de M. Baudry, professeur au grand séminaire de Lyon, envoyée le 3 janvier 1826 à M. Garnier, directeur du séminaire Saint-Sulpice à Paris ; lettre citée par J. VERNAY, "Quelques précisions sur la primatie de Lyon" ... , p. 217

<sup>503</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ..., p. 178

<sup>504</sup> Tous deux prétendaient être le pasteur du roi.

<sup>505</sup> Brouillon d'une lettre de Mgr de Pins à Léon XII du 6 mars 1826, cité par J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ..., p. 177



Fesch et il félicite Mgr de Pins de ne pas s'être mêlé du conflit intervenu à Paris<sup>506</sup>. Par conséquent, le pape confirmait que la primatie de Lyon n'était plus effective.

Toutefois, les archevêques de Lyon tinrent par la suite à garder le caractère honorifique de la primatie et, en premier, Mgr de Bonald, qui inséra le titre de primat dans le synode provincial de Lyon de juillet 1850. Dans une lettre du 28 mai 1851 adressée au pape Pie IX, il s'était plaint de la suppression de ce titre, opérée par la Sainte Congrégation du Concile au moment où elle avait procédé à la révision des actes du concile provincial qu'il avait présidé à Lyon. Toutefois, le cardinal avait pris la précaution de préciser qu'il n'entendait pas demander ni le renouvellement ni la confirmation des droits de juridiction annexés autrefois au titre de primat, mais qu'il désirait seulement le conserver dans son Eglise comme titre d'honneur et de tradition<sup>507</sup>. La réponse du pape Pie IX transmise par le nonce Garibaldi, le 25 juillet 1851, reprenait l'argumentation de Léon XII : "Le Saint-Siège depuis 1801, ne reconnaît plus dans les primats de France aucun droit annexé ou supposé inhérent à ce titre, en tant qu'il s'agit de juridiction. Le Saint-Siège ne pourra jamais dans sa correspondance et dans ses actes faire usage de ce titre ...". Mais, Pie IX voulait bien, "dans sa bienveillante condescendance", ne pas mettre d'obstacle à l'archevêque de Lyon, "s'il désire conserver dans ses actes le titre de primat, comme simple titre d'honneur et de tradition<sup>508</sup>".

Quel type de notoriété ce titre honorifique accordait-il à l'archevêque de Lyon ? Il lui permettait d'être placé presque automatiquement à la présidence des assemblées des évêques ; seulement, depuis le concile national de 1811, il n'y eut pas d'assemblée d'évêques jusqu'à la fin des années 1840. Il lui permettait également de présider des manifestations religieuses auxquelles d'autres évêques participaient. Mais là n'était pas l'essentiel. Dans le contexte du début des années 1840, la primatie était plutôt un des éléments qui permettaient de faire contrepoids au prestige de l'archevêque de Paris.

En effet, de 1840 à la fin de la monarchie de Juillet, l'archevêque de Lyon et celui de Paris ont des moyens et une influence comparables s'ils veulent tenter d'entraîner les évêques derrière eux sur des questions importantes pour l'Eglise de France<sup>509</sup> ; d'ailleurs, depuis le Concordat, Paris et Lyon exercent tour à tour leur primauté. En principe, l'archevêque de Paris n'exerce pas une primauté de droit sur les autres évêques. Mais dès le début du Concordat, il a obtenu une situation privilégiée par le biais d'un traitement plus élevé que celui de ses collègues<sup>510</sup>. Seulement, le cardinal Maury, désigné pour occuper le siège de Paris, ne reçut pas l'investiture canonique du pape et ne put, par conséquent, jouer un rôle auprès des autres évêques. Ainsi, Lyon put apparaître comme le centre de gravité de l'Eglise de France sous le premier Empire d'autant plus que cardinal Fesch avait pris quelques distances avec son neveu à partir de 1811<sup>511</sup>. La Restauration redonna à Paris la première place en lui donnant comme archevêque Mgr de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims avant la Révolution alors que l'archevêché de Lyon, toujours détenu par le cardinal Fesch,

---

<sup>506</sup> J. VERNAY, "Autour de la primatie de Lyon" ..., pp. 178-179

<sup>507</sup> J. VERNAY, "Quelques précisions sur la primatie de Lyon" ..., p. 218

<sup>508</sup> Ibid., p. 218. Le cardinal de Bonald devait attacher de l'importance à ce titre, puisque le 22 juillet 1851, n'ayant pas encore reçu la réponse de Rome, il avait demandé au cardinal Fornari d'intervenir auprès du Saint-Père.

<sup>509</sup> J.O. BOUDON, "L'archevêque de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle, primat des Gaules ?" : communication faite à l'Institut d'histoire du christianisme à Lyon le 7 janvier 1998.

<sup>510</sup> J.O. BOUDON, *Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Le Cerf, 2001, 557 p. (p. 328)

<sup>511</sup> Ibid., p. 398

exilé à Rome, devait se contenter d'une administration provisoire<sup>512</sup>. Paris est devenu sous la Restauration un lieu de rencontre pour l'épiscopat car plusieurs évêques y étaient présents pour exercer leurs fonctions, politiques à la Chambre des pairs, ou religieuses en étant aumôniers à la cour ; ainsi, le successeur de Mgr de Talleyrand-Périgord, Mgr de Quelen a pu réaliser une entente épiscopale en vue de la condamnation des idées mennaisiennes en 1826 ou de la résistance aux ordonnances de 1828 concernant les écoles secondaires ecclésiastiques<sup>513</sup>. La révolution de Juillet a de nouveau mis en question la primauté de Paris car Mgr de Quelen a eu des relations difficiles avec le gouvernement du roi Louis-Philippe. Ce dernier tenait particulièrement à un nom prestigieux pour l'archevêché de Lyon pour faire le pendant à l'archevêché de Paris<sup>514</sup>.

En arrivant à Lyon, Mgr de Bonald avait conscience de la tâche qui lui incombait dans un diocèse important dont la vie religieuse clandestine pendant la Révolution avait permis entre autres l'éclosion de la vocation du futur curé d'une paroisse toute proche de Lyon dans le diocèse de Belley, celle d'Ars.

### 3. Le curé d'Ars et le catholicisme lyonnais

Lorsque Mgr de Bonald s'installe dans son nouvel archevêché, en 1840, la diligence de Lyon assure un service quotidien pour les pèlerins qui se rendent à Ars<sup>515</sup>, le lieu de culte le mieux fréquenté en France au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette petite paroisse de quelques centaines d'habitants du département de l'Ain et du diocèse de Belley, depuis 1823, a de nombreux liens avec la métropole lyonnaise<sup>516</sup>. Il importe surtout de s'interroger sur ce que Jean-Marie Vianney, curé d'Ars, a reçu du catholicisme lyonnais et sur ce qu'il lui a donné en retour, en particulier à deux figures lyonnaises éminentes du catholicisme au XIX<sup>e</sup> siècle, Pauline Jaricot et Antoine Chevrier.

Jean-Marie Vianney est né en 1786 à Dardilly, localité située à quelques kilomètres au nord-ouest de Lyon, dans une famille de paysans relativement aisés. Les années de son enfance et de sa jeunesse ont été troublées par les guerres de la Révolution et du premier Empire<sup>517</sup>. Si le père de Jean-Marie fut réservé face à la vocation de son fils, sa mère était très religieuse et assista régulièrement avec son fils aux réunions clandestines de missionnaires de l'abbé Linsolas<sup>518</sup>. En effet, si dans un premier temps, la famille Vianney a suivi le culte du curé constitutionnel de Dardilly, à partir de 1795, elle va rejoindre les fidèles des missionnaires clandestins. Ces derniers fréquentaient surtout le hameau de Villeneuve entre

---

<sup>512</sup> Idem, p. 398. Le cardinal de Talleyrand-Périgord détenait un véritable pouvoir sur l'Eglise de France car il cumulait les charges d'archevêque de Paris et de grand aumônier.

<sup>513</sup> Idem, pp. 399-400

<sup>514</sup> J.O. BOUDON, Communication concernant "l'archevêque de Paris, au XIX<sup>e</sup> siècle, primat des Gaules ?" (voir note 189).

<sup>515</sup> D. PEZERIL, "Jean-Marie-Baptiste VIANNEY", in *Encyclopédie Catholicisme* ..., 1964, T. 24, col. 650. Dès les années 1830, le curé d'Ars est considéré par beaucoup comme un saint.

<sup>516</sup> Ars est à proximité du diocèse de Lyon puisque Villefranche-sur-Saône, dans le département du Rhône, n'est qu'à dix kilomètres à l'ouest et Ars se trouve à une trentaine de kilomètres au nord de Lyon.

<sup>517</sup> Des combats se sont déroulés en 1793 et 1814 près de Dardilly. En 1810, le jeune Vianney a dû se cacher dans les Monts de la Madeleine, près de Roanne, pour éviter de suivre l'armée française en Espagne et en 1815, il reçut l'ordination sacerdotale à Grenoble car, avec le retour des autrichiens, l'évêque de Grenoble n'avait pu se déplacer à Lyon. [Pierre VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolution*, Médiasèvres, 1988, 90 p. (pp. 6-11-12)].

<sup>518</sup> Par délégation de l'évêque Marbeuf, en exil, son vicaire général, Linsolas, dont nous aurons l'occasion de reparler, organisa le culte clandestin de façon efficace.

Dardilly et Ecully où plusieurs familles leur offraient l'asile, dont la famille noble des Pingon, chez qui Jean-Marie fera sa première communion, en 1799<sup>519</sup>. L'abbé Groboz, qui le prépara à ce sacrement, avait demandé à la mère du jeune Vianney, en 1797, d'envoyer son fils à Ecully, chez ses grands-parents maternels, pour qu'il suive les catéchismes<sup>520</sup>. Jean-Marie, qui fut très pieux dès son enfance, a donc eu une vocation facilitée par des exemples de vie religieuse volontaire s'exerçant dans les conditions difficiles de la clandestinité. De plus, il fut pris en main, à partir de 1807, par le nouveau curé d'Ecully, Charles Balley, un ancien missionnaire clandestin, qui avait exercé son ministère dans la ville de Lyon.

Issu d'une famille de la bourgeoisie lyonnaise, Charles Balley était entré, avant la Révolution, dans la congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève de Paris où il avait exercé les fonctions de professeur de théologie. Devenu curé d'Ecully, il se soucia de former des jeunes gens susceptibles de devenir prêtres, comme Jean-Marie Vianney, et voulut faire de son presbytère une succursale des petits séminaires du diocèse. Son nouvel élève se destinait au sacerdoce, mais il savait à peine lire le latin. Toutefois, le curé Balley qui avait perçu sa motivation profonde, le prit complètement en charge et le futur curé d'Ars reçut une formation sacerdotale à tendance janséniste, accordant une grande place à l'ascétisme<sup>521</sup>. Après un séjour au petit séminaire de Verrières, dans les Monts du Forez, au cours de l'année scolaire 1812-1813, puis au grand séminaire Saint-Irénée, à Lyon, l'abbé Courbon finit par l'accepter au sacerdoce, car si ses connaissances étaient insuffisantes, il était, par ailleurs, un modèle de piété. Jean-Marie Vianney fut ordonné sous-diacre en juillet 1814 et diacre en juin 1815 à Lyon ; il reçut l'ordination sacerdotale deux mois plus tard à Grenoble<sup>522</sup>.

Les vicaires généraux confièrent le jeune prêtre au curé d'Ecully, comme celui-ci l'avait demandé, et ainsi, Jean-Marie Vianney devint vicaire d'Ecully jusqu'à la mort de son curé, en 1817. Le curé Balley, qui s'entendait fort bien avec son vicaire et qui en fit même son confesseur, l'emmenait parfois dîner à Tassin dans la propriété du père de Pauline Jaricot. C'est là que l'abbé Vianney vit pour la première fois la jeune fille qui n'avait alors que 17 ans. Désormais, Pauline eut pour soutien, conseil et confident, le futur curé d'Ars<sup>523</sup>, qui fut nommé dans sa nouvelle paroisse d'Ars, deux mois après la mort du curé d'Ecully, en février 1818. Nommé dans une région peu propice aux vocations religieuses mais où tout de même beaucoup d'habitants étaient pratiquants, le curé d'Ars choisit dans sa paroisse un mode de vie qui le rapprochait des familles pauvres<sup>524</sup> et il se montra également un homme de prière qui passait de longues heures dans son église devant le Saint-Sacrement. Son souci des pauvres se manifestera entre autres, en 1827, par la création d'une providence pour les fillettes abandonnées auxquelles on apprenait à lire, écrire, coudre et tricoter. Dans cette

---

<sup>519</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de Révolutions ...*, p. 43.

<sup>520</sup> Alfred MONNIN, *Le curé d'Ars – Vie de Jean-Baptiste-Marie Vianney*, Douniol, 1861, T. 1, 555 p. (pp. 41-42).

<sup>521</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolutions ...*, pp. 10 et 55.

<sup>522</sup> Ibid., pp. 10-12. On peut remarquer que le séminaire Saint-Irénée a vu accéder au diaconat et au sous-diaconat, au cours de l'année 1815, plusieurs futurs fondateurs de congrégations : Claude Colin, fondateur des Pères maristes, Marcellin Champagnat, fondateur des frères instituteurs maristes et Louis Querbes qui a créé les clercs de Saint-Viateur (F. LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, p. 372). Ce qui montre bien la vitalité religieuse du diocèse de Lyon à cette époque. On peut souligner également que le jeune Vianney n'a pas été le seul à rencontrer des difficultés au cours de ses études ecclésiastiques puisque Marcellin Champagnat a été également au séminaire un élève médiocre.

<sup>523</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot – Fondatrice de la société pour la propagation de la foi (1799-1862)*, De Gigord, 1926, 367 p. (p. 155).

<sup>524</sup> A la maison Vianney de Dardilly, les pauvres avaient toujours été bien accueillis : Benoît Joseph Labre, le vagabond pèlerin, avait trouvé asile chez eux en 1770. Plus tard, Jean-Marie Vianney amènera chez lui les mendiants rencontrés sur son chemin (A. MONNIN, *Le curé d'Ars – Vie de Jean-Baptiste- Marie Vianney, ...* introduction, p. 2 et pp. 32 à 34).

providence où l'approvisionnement était souvent problématique et où se produisirent les premiers miracles signalés à Ars, les religieuses qui, habituellement, encadrent ce genre d'institution, n'arrivèrent qu'en 1847<sup>525</sup>. Le curé d'Ars accorda aussi de l'importance aux pèlerinages collectifs : le 6 août 1823, il conduisit toute sa paroisse en pèlerinage à Notre-Dame de Fourvière<sup>526</sup>. Son zèle, sa personnalité spirituelle, les miracles qui lui étaient attribués impressionnèrent ses contemporains. Son rayonnement s'explique également parce qu'il représentait aussi bien un catholicisme austère qu'un catholicisme ultramontain prenant en compte la piété populaire et parce qu'il était très proche des pauvres. Ces derniers traits expliquent les liens qui purent se forger entre le curé d'Ars et le père Chevrier et surtout avec Pauline Jaricot.

La pratique de la confession par le curé d'Ars est particulièrement le reflet des types de catholicisme qu'on vient d'évoquer ; il a eu deux attitudes assez opposées dans l'administration du sacrement de pénitence : d'un côté une attitude qui avait dû être conseillée par le curé d'Ecully, qui consistait à exiger des confessions détaillées, et, le cas échéant, des délais prolongés avant d'accorder l'absolution ; d'un autre côté, une attitude qui consistait à donner l'absolution sans trop d'interrogations et de délais, proche du liguorisme. La seconde attitude correspondait à la pratique des missions, préparées par des confessions où les missionnaires accueillaient largement ceux qui se présentaient et couronnées par des communions générales<sup>527</sup>. Ces missions paroissiales furent développées par Mgr Devie, dès son arrivée en 1823, dans le diocèse de Belley, nouvellement créé. Le curé d'Ars fut appelé par le curé de Trévoux à prendre part aux travaux de la grande mission que donnèrent les prêtres de la société des Chartreux de Lyon. Le jubilé de 1826 vit le curé d'Ars à nouveau missionnaire et sa prédication le conduisait parfois dans les paroisses du diocèse de Lyon, comme à Lima où de nombreux habitants de Villefranche, toute proche, étaient venus l'écouter<sup>528</sup>.

Les pays de l'Ain subissaient l'attraction lyonnaise, que ce soit dans le domaine économique ou le domaine religieux. Les évêques de Belley tournaient plus leur regard vers Lyon que vers Besançon, ville beaucoup plus éloignée, où se trouvait leur archevêque métropolitain<sup>529</sup>. Ars même était marquée de l'influence lyonnaise par la présence d'une famille aristocratique, les DesGarets : Félix et Eugène Desgarets, qui étaient membres de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Villefranche, à ses débuts, en 1849<sup>530</sup>, ont soutenu le curé d'Ars dans son activité pastorale comme l'a indiqué Nicolas-Jean Desgarets, chanoine de la primatiale Saint-Jean à Lyon, lié aux Jésuites lyonnais et au mouvement ultramontain et qui se signale en 1843 en signant la préface d'un livre qui fit grand bruit : "Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois"<sup>531</sup>

---

<sup>525</sup> Ibid., pp. 301, 308, 319. Le curé d'Ars, qui dut céder sa maison de providence aux religieuses Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse, ne comprit pas la décision de son évêque, Mgr Devie : "Je pense qu'il voit la volonté de Dieu dans tout cela ; moi, je ne la vois pas". (Idem, pp. 544-546).

<sup>526</sup> Philippe BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Le Cerf, 1986, 706 p. (p. 93).

<sup>527</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolutions*, ...p. 45. Le succès du curé d'Ars comme confesseur tenait sans doute au fait qu'il savait concilier les deux pratiques pénitentielles et ne pas décevoir les fidèles habitués à l'une ou à l'autre pratique (P. VALLIN, ... , pp. 47-48)

<sup>528</sup> A. MONNIN, *Le curé d'Ars ...*, pp. 276-282

<sup>529</sup> P. BOUTRY, *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars ...*, p. 93

<sup>530</sup> Bulletin d'agrégation de la conférence de Villefranche (Archives de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris : dossier Villefranche – 1849-1912)

<sup>531</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolutions ...*, p. 12 et J. MORIENVAL, "Note sur le chanoine Desgarets", in *Encyclopédie Catholisme*, T. 3, col. 668.

Pour sa part, le curé d'Ars se rendait de temps en temps à pied à Lyon où il arrivait vers cinq heures du matin, après avoir parcouru trente kilomètres, pour dire sa messe à la chapelle de Fourvière. Puis il allait voir Mlle Jaricot dans sa maison de Lorette<sup>532</sup>, tout près de là, où elle résidait, avec les Filles de Marie, depuis 1833. Tous deux évoquaient leur apostolat respectif et se rendaient service à l'occasion : d'un côté, le curé d'Ars reçut de l'argent pour sa providence et de l'autre, il envoya à Lorette une jeune montagnarde, dont il avait apprécié les grandes qualités dans sa providence, Françoise Dubouis, rebaptisée Marie, qui devint une fidèle compagne de Pauline Jaricot<sup>533</sup>. Cette dernière et le curé d'Ars partageaient aussi la même passion pour le culte de sainte Philomène, jeune fille qui aurait été martyre et dont on a découvert le squelette en 1802, à Rome, dans les catacombes. L'influence italienne a été prépondérante dans la propagation du culte de cette sainte en France et d'autres saints et saintes dont les reliques<sup>534</sup> ont été le plus souvent rapportées de Rome. Dès 1805, on attribua, dans le royaume de Naples, des prodiges aux reliques de sainte Philomène. De retour d'Italie en 1815, où ils faisaient leur noviciat, les frères de l'ordre hospitalier de Saint-Jean de Dieu, sont allés quêtant et chantant la complainte de sainte Philomène. De passage à Lyon, leur supérieur, le père de Magallon, qui avait restauré l'ordre, à Marseille, après la Révolution, fut reçu dans la famille Jaricot et donna une relique à Pauline, alors âgée de 17 ans<sup>535</sup>. C'est donc la jeune lyonnaise qui incita le vicaire d'Ecully, qu'elle connut à cette époque, à rendre un culte à cette sainte lointaine qu'il rendit responsable des miracles qui s'accomplissaient autour de lui<sup>536</sup>. En 1835, alors qu'elle était gravement malade, Pauline Jaricot fit un séjour à Rome, puis à Mugnano, où on vénérât les restes de sainte Philomène. Elle revint guérie et rapporta une nouvelle relique importante de la sainte qu'elle plaça par la suite dans la deuxième chapelle qu'elle fit construire à Lorette. Peu de temps après, elle rendit visite au curé d'Ars et lui remit une partie de la relique qu'il voulut exposer dans son église. Cette visite fut bien sûr l'occasion pour Pauline de raconter les phénomènes étranges qui l'avaient guérie à Mugnano, mais aussi de demander au curé d'Ars s'il était conforme à l'évangile d'habiter à Lorette, une maison ressemblant à un château. Ce dernier lui répondit qu'"on pouvait être pauvre de fait sans avoir l'extérieur de la pauvreté"<sup>537</sup>.

On peut s'interroger sur la position qu'avait le curé d'Ars par rapport au "surnaturel" et aux miracles. S'il attribuait des miracles à sainte Philomène, il fut réticent, comme nous avons pu le constater, à l'égard des apparitions de La Salette. Sans doute avait-il trop entendu parler de prophéties et de visions à Fareins, non loin d'Ars, où deux prêtres, les frères Bonjour, avaient été liés, pendant la Révolution, aux pratiques du jansénisme convulsionnaire et y avaient ajouté des idées millénaristes<sup>538</sup>. Il n'y avait pas chez le curé d'Ars de forme

<sup>532</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 172. Le nom de Lorette faisait référence à la ville d'Italie dont l'église contient la maison de la Vierge.

<sup>533</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 172-173

<sup>534</sup> Plusieurs centaines de reliques ont gagné la France dont celles de Saint-Exupère envoyées par le pape Grégoire XVI à l'association lyonnaise de la Propagation de la Foi et translâtées en 1838 dans l'église cathédrale de la ville. (P. CABANEL et M. CASSAN, *Les catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Nathan Université, 1997, 128 p. (p. 71)

<sup>535</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 185.

<sup>536</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 156. L'auteur explique qu'un jour, le curé trouva un subterfuge pour s'emparer d'une parcelle de la relique que la directrice de sa providence avait reçue, à Lyon, de Mlle Jaricot (p. 155)

<sup>537</sup> Jean BARBIER, *Le curé d'Ars et Pauline Jaricot*, Lyon, 1952, 150 p. (pp. 90-92). Pauline Jaricot revint une dernière fois, en mars 1859, à Ars, quelques mois avant la mort de son curé : à Pauline qui se lamentait de ne plus percevoir de moyen humain de payer ses dettes, il répondit que ses persécuteurs étaient les instruments inconscients de sa perfection (Jean BARBIER, *Le curé d'Ars et Pauline Jaricot ...*, p. 139)

<sup>538</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolutions ...*, p. 71 et Y. CONGAR, "Les Fareinistes", in *Encyclopédie Catholique*, T. 15, 1954, col. 1095. Il avait été question en 1827, après que Jean-Marie Vianney

millénariste de théologie spirituelle comme chez Pauline Jaricot qui avait tendance à penser ses réalisations comme pouvant être un tournant spirituel décisif<sup>539</sup>.

Antoine Chevrier, jeune vicaire de la paroisse Saint-André de la Guillotière, a fait part lui aussi au curé d'Ars de son projet apostolique, lorsqu'il est venu se présenter à son confessionnal en janvier 1857 et qu'il lui a exprimé son désir de fonder un groupe de prêtres pauvres. Le saint curé lui a répondu : "Faites cela et vous serez riche..."<sup>540</sup>. Si le jeune prêtre est resté perplexe après cette réponse puisqu'il confia qu'il s'en était "allé tout triste : j'étais allé chercher la pauvreté, je trouvais la richesse", sans doute n'avait-il pas compris tout de suite le paradoxe de la réplique. En tout cas, jusqu'à sa mort, le curé d'Ars eut beaucoup d'estime pour son jeune confrère, l'appelant "son fils" et le considérant comme un "saint"<sup>541</sup>. Après avoir passé de longues heures devant le Saint-Sacrement ou après s'être plongé dans le nouveau testament, Antoine Chevrier, tout comme Pauline Jaricot et le curé d'Ars, a essayé à sa façon d'être un vrai disciple du Christ, dans la pauvreté. Le curé d'Ars a soutenu Pauline Jaricot et Antoine Chevrier même s'il n'a pas pris de position ferme en faveur de leurs projets apostoliques qui s'exercèrent, comme nous le verrons, en milieu ouvrier.

Ce chapitre nous aura permis de comprendre les causes de la nomination de Mgr de Bonald à l'archevêché de Lyon : non seulement le roi Louis-Philippe, qui décidait en dernier ressort, souhaitait "un beau nom" pour Lyon, mais il avait apprécié l'esprit de conciliation qu'avait manifesté l'évêque du Puy à l'égard du gouvernement au cours des dernières années de son épiscopat. De plus, ce dernier eut le soutien de prélats qui, comme lui, étaient conciliants et ouverts à la société et qui, par ailleurs, étaient influents à la cour. De même, sa nomination fut souhaitée par le chef des "catholiques libéraux", Montalembert et surtout par l'internonce à Paris, Mgr Garibaldi qui, devant les réticences de Mgr de Bonald pour l'accepter, demanda au pape Grégoire XVI de lui écrire pour emporter son consentement. Nous avons constaté également que l'année 1840 correspond à un moment de renouvellement de l'épiscopat français, épiscopat dont les pouvoirs accordés par le concordat de 1801 restent importants et qui est favorable, à la fois, à une rénovation religieuse, encouragée par Rome avec l'introduction du ligurisme, et aussi intellectuelle. Cet épiscopat s'ouvre également aux changements économiques et sociaux en applaudissant aux inventions industrielles et pour certains évêques, moins nombreux, en se préoccupant de la détérioration des conditions de vie des travailleurs les plus pauvres. En dernier lieu, nous avons évoqué les évêques suffragants de Mgr de Bonald dans son nouvel archidiocèse : s'il fut de connivence avec l'évêque de Langres, Mgr Parisi, pour défendre les libertés de l'Eglise de France, il n'en fut pas de même avec l'évêque de Grenoble, Mgr de Bruillard, avec lequel il rentra en conflit à propos des apparitions de La Salette. Ce diocèse de Lyon, dont Mgr de Bonald prend la tête en 1840, a un chef qui peut alors rivaliser avec l'archevêque de Paris, non seulement parce qu'il est primat des Gaules, titre purement honorifique, ou parce que le modèle des curés de campagne, le curé d'Ars, en est originaire, mais surtout parce qu'il manifeste une grande vitalité religieuse dont nous allons essayer de donner un aperçu.

---

ait demandé pour la deuxième fois de quitter Ars, de le transférer dans la paroisse de Fareins où on espérait qu'il pourrait résoudre le problème posé par la présence dans cette paroisse d'un groupe dissident, les Fareinistes, issu du jansénisme convulsionnaire lyonnais (P. VALLIN ... p.55)

<sup>539</sup> P. VALLIN, *Le curé d'Ars en un âge de révolutions ...*, p. 71

<sup>540</sup> Jean - François SIX, "Le curé d'Ars – Le Père Chevrier : une même sainteté ?", *Masses ouvrières*, novembre-décembre 1986, p. 35

<sup>541</sup> Ibid., p. 35

## CHAPITRE 4

### L'ÉGLISE DU DIOCESE DE LYON DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE : QUEL DYNAMISME ?

Avant de s'interroger sur le dynamisme religieux du diocèse et de vérifier que Lyon est, entre autre, la ville de la "prière", comme certains l'ont écrit dans la "Revue du Lyonnais", il nous faut citer quelques chiffres pour situer l'importance d'un diocèse dont la population a considérablement augmenté au cours du XIX<sup>e</sup> siècle et la place du catholicisme par rapport aux autres minorités religieuses. Les départements du Rhône et de la Loire étaient peuplés de 675 000 habitants en 1810. Ce chiffre a augmenté rapidement, pour passer à 825 000 en 1831, 1 047 000 en 1851, 1 215 000 en 1870<sup>542</sup>. Le diocèse de Lyon a donc vu sa population presque doubler en soixante ans. Le catholicisme y est nettement majoritaire : au début du siècle, 6000 protestants profitaient de la liberté des cultes accordée une fois pour toutes par le premier Empire. Les calvinistes qui fondèrent une Consistoriale à Lyon, en 1803, étaient les plus nombreux. Mais les protestants luthériens virent augmenter leur nombre avec l'arrivée d'ouvriers alsaciens et allemands dans les villes industrielles comme Saint-Etienne et Rive de Gier<sup>543</sup>. Il y avait aussi à Lyon environ 200 anglicans, au milieu du siècle, surtout des négociants anglais liés au monde de la soierie<sup>544</sup>. Les juifs étaient encore moins nombreux que les protestants, 200 environ, à Lyon, en 1808 et 1400 en 1870. A l'exception de quelques familles d'entrepreneurs aisés, la plupart étaient des commerçants ou des artisans très modestes<sup>545</sup>.

Le diocèse de Lyon présente l'originalité d'avoir connu une reconstruction religieuse précoce, au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>546</sup>. On peut relever trois causes majeures expliquant la renaissance religieuse dans le diocèse et tout particulièrement à Lyon, le rôle de l'abbé Linsolas et de ses missions pendant la Révolution, l'administration efficace du nouvel archevêque Fesch, à partir de 1802, et la place importante occupée par certains laïcs et en particulier par ceux qui ont fondé la "Congrégation". Après avoir décrit cette renaissance religieuse et l'épiscopat de Mgr de Pins, le prédécesseur de Mgr de Bonald, nous évoquerons les collaborateurs du nouvel archevêque, prêtres et religieux, puis nous nous attacherons à montrer suivant quelles grandes orientations, le cardinal de Bonald a dirigé son diocèse.

---

<sup>542</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations – Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, P.U. de Lyon, 2003, 281 p. (note 38 de la page 28). Voir aussi l'Ordo des paroisses du diocèse de Lyon (A.A. de Lyon)

<sup>543</sup> André LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, T.2, FAMOT, 1976, 250 p. (pp. 68-71)

<sup>544</sup> Xavier de MONTCLOS (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T.6, Lyon – Le Lyonnais – Le Beaujolais, Beauchesne, 1994, 456 p. (p. 14). Au cours de années 1830, le préfet du Rhône a remarqué un accroissement du nombre des protestants à Lyon et l'administrateur apostolique du diocèse, Mgr de Pins, dans sa circulaire aux curés du diocèse du 22 avril 1837, s'est ému du renouveau de leur prosélytisme. Les protestants créèrent les premières salles d'asile pour les jeunes enfants et dans l'esprit d'émulation entre catholiques et protestants pour la création d'œuvres d'assistance, l'abbé Bez publia en 1840 son "Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon" (B. BARFETY, *La vie de l'Église de Lyon sous la monarchie de Juillet (1835-1840) ...*, pp. 80-81)

<sup>545</sup> Bernadette ANGLERAUD et Catherine PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises – Des Morin-Pons aux Mérieux du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Perrin, 2003, 830 p., (pp. 399-400)

<sup>546</sup> 413 prêtres ont été ordonnés sous le Consulat et l'Empire (GERALD CHAIX (dir.), *Le diocèse – Espaces, représentations, pouvoirs – France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Le Cerf, 2002, 445 p. (pp. 97-98)

## I. UNE VIE RELIGIEUSE INTENSE AU DEBUT DU XIX<sup>E</sup> SIECLE

Un an avant les débuts de la Révolution, Mgr de Marbeuf avait succédé à Mgr de Montazet sur le siège de Lyon. Mais, retenu à Paris par ses fonctions de ministre de la Feuille<sup>547</sup>, il dirigeait son diocèse par l'entremise de ses vicaires généraux et le mandement de carême de 1789 que l'un d'eux rédigea avec des propos hostiles aux idées nouvelles, provoqua une mascarade des patriotes lyonnais qui tourna à l'émeute le 24 février 1789, jour de mardi-gras. Aussi, Mgr de Marbeuf ne revint jamais à Lyon de peur d'être molesté. En 1791, il émigra dans le Brabant, puis à Lübeck où il mourut en avril 1799<sup>548</sup>. La constitution civile du clergé et la question des serments avaient divisé le clergé du diocèse et lors de l'élection, début mars 1791, du nouvel archevêque, Lamourette<sup>549</sup>, selon les modalités constitutionnelles, plusieurs prêtres de Lyon s'étaient abstenus dont Linsolas, curé de Saint-Nizier, qui refusa le serment de 1792. Jacques Linsolas avait quitté Lyon de septembre à novembre 1792 et quand il revint, l'abbé de Castillon lui demanda de le seconder comme vicaire général de Mgr de Marbeuf. Mais Castillon fut arrêté en octobre 1793 et Linsolas devint alors le seul représentant de l'archevêque exilé<sup>550</sup>.

### 1. Le rôle majeur de l'Eglise clandestine de Linsolas et de l'administration du cardinal Fesch

Le curé Linsolas avait eu l'occasion d'afficher ses convictions au cours d'un sermon prêché à Saint-Nizier le 15 mars 1791 dans lequel il invitait à prier pour le pape, l'archevêque légitime de Lyon, le roi et la famille royale. Son sermon fut interrompu par un tumulte et il fut incarcéré jusqu'au 5 mai 1791<sup>551</sup>. De plus, avant la Révolution, Linsolas avait mis sur pied, en 1788, une association de jeunes filles, spécialement recommandables par leur piété, leur vertu et leur dévouement et qui étaient réparties en trois classes : celles qui visitaient les prisons, celles qui visitaient les malades à l'Hôtel-Dieu et celles qui faisaient le catéchisme aux petites filles<sup>552</sup>. Par ailleurs, si, dans les premiers temps, une trentaine de paroisses seulement étaient rattachées à l'obédience de Mgr de Marbeuf, par la suite, le clergé "légitime" vit le nombre de ses membres augmenter avec de nombreuses rétractations du serment après les brefs pontificaux de mars et avril 1791, et surtout, l'opinion populaire, principalement dans les campagnes, était largement favorable aux prêtres réfractaires<sup>553</sup>. Par conséquent, le nouveau chef de l'Eglise de Lyon avait des atouts pour mener à bien une organisation originale, celle

<sup>547</sup> Au ministre de la Feuille incombaient les nominations épiscopales.

<sup>548</sup> A. CHAPEAU, "Mgr Marbeuf", in *Encyclopédie Catholique*, T. 34, 1977, col. 366 et 367.

<sup>549</sup> Adrien Lamourette, originaire du Pas de Calais, était conseiller de Mirabeau, en matière ecclésiastique. Il eut beaucoup de mal à organiser une Eglise constitutionnelle. Il resta parmi ses fidèles au moment du siège de Lyon. Arrêté en septembre 1793, il mourut sur l'échafaud le 11 janvier 1794. L'élection du nouvel archevêque, Primat, évêque constitutionnel de Cambrai depuis 1791 n'intervint qu'en avril 1798.. Mais ce dernier, averti de la situation de sa nouvelle Eglise, n'arriva à Lyon que fin 1799 pour se voir opposer la même protestation que les vicaires généraux, nommés par le chapitre, avaient déjà rédigée contre Lamourette. Primat fit partie, par la suite, du nouvel épiscopat concordataire et devint archevêque de Toulouse (Jacques GADILLE (dir.), *Histoire des diocèses de France – Le diocèse de Lyon ...*, pp. 195-201).

<sup>550</sup> Charles LEDRÉ, *Le culte caché sous la Révolution – Les missions de l'abbé Linsolas*, Bonne Presse, 1949, 429 p. (pp. 6-7)

<sup>551</sup> J. LEFLON, "Jacques Linsolas", in *Encyclopédie Catholique*, T. 30, 1973, col. 814.

<sup>552</sup> Jacques GADILLE (dir.), *Histoire des diocèses de France. Le diocèse de Lyon ...*, p. 203. Une de ces associées, Claudine Thévenet, qui assista ses deux frères aînés jusqu'à leur exécution en 1793, joua, on le verra, par la suite, un rôle important comme fondatrice de providence et de congrégation.

<sup>553</sup> Ibid., pp. 201-202.



du culte clandestin, inspirée des missions d'Extrême-Orient où les chrétiens étaient persécutés.

La stratégie de Linsolas était très différente de celle qui fut adoptée par les vicaires généraux de Paris qui essayèrent de rétablir le culte dans les églises en profitant d'une certaine liberté accordée par les "Thermidoriens" à partir de juillet 1794 puis par le Directoire. Linsolas, au contraire, jugeait ces régimes inconciliables avec la doctrine et la vie de l'Eglise<sup>554</sup>. En mars 1794, Marbeuf avait accepté la proposition de Linsolas que son diocèse soit érigé en mission. Les vingt-cinq missions, correspondant à des archiprêtres ou cantons regroupant plusieurs paroisses, étaient confiées à des chefs de missions, au début choisis par les missionnaires puis, par la suite, par l'archevêque ou ses vicaires généraux. Le chef de mission indiquait à chaque missionnaire les paroisses dont il aurait la charge, surveillait son secteur, interdisait aux fidèles toute communication avec les prêtres non autorisés. De plus, il transmettait au Conseil<sup>555</sup> les lettres des missionnaires et aux missionnaires les réponses et les règlements du Conseil. Ces prêtres itinérants, qui travaillaient de préférence la nuit, étaient secondés par des chefs de villages, nommés par le chef de mission, qui présidaient les prières et veillaient à l'état religieux de la paroisse en l'absence des missionnaires. Ces derniers étaient aidés aussi par des catéchistes chargés de prospecter les communes où la mission n'avait pas encore pénétré, d'assurer la sécurité des missionnaires ou de s'occuper des aumônes, de l'ondolement des nouveau-nés et de la visite des malades. Bien des femmes furent des collaboratrices efficaces des missions : des laïques qui cédèrent leur maison comme oratoire ou donnèrent aux gendarmes de fausses indications, des religieuses qui furent des auxiliaires pour faire l'école ou le catéchisme<sup>556</sup>.

Certains missionnaires organisèrent même de petits séminaires pour former de jeunes prêtres, à Saint-Martin en Haut, dans les monts du Lyonnais, Roche, dans les monts du Forez, Saint-Jodard, près de Roanne. Comme les grands séminaristes de l'établissement de la place Croix-Paquet s'étaient dispersés, Linsolas confia à Mermet, un ancien maître de morale de Saint-Irénée, la formation des séminaristes qu'il avait pu réunir : cet enseignement dispensé à trois étudiants était répercuté par eux à leurs camarades dispersés<sup>557</sup>. A la fin de 1797, Mgr d'Aviau, archevêque de Vienne, quittant son lieu d'exil en Suisse et passant à Lyon, procéda à plusieurs ordinations clandestines chez le négociant Guérin, place du concert. Après la mort de Mermet, en 1800, son successeur réussit à installer quarante séminaristes, en 1801, dans la maison dite de la Providence<sup>558</sup>.

Les missions qui regroupaient moins de cent prêtres en 1795, en regroupaient 677, quatre ans plus tard<sup>559</sup>. Quelle fut leur efficacité ? Linsolas en donne lui-même une idée, à l'issue de ses visites annuelles : pour la Loire, en 1796, la religion "avait pris un grand accroissement" depuis deux ans ; si les ouvriers de Saint-Etienne étaient acquis aux

---

<sup>554</sup> J. LEFLON, "Jacques Linsolas", in *Encyclopédie Catholisme ...*, col. 814.

<sup>555</sup> Le Conseil qui dirigeait les missions comprit quatre vicaires généraux : outre l'abbé Linsolas, un ancien Jésuite, le père Desprès, l'ancien supérieur lyonnais de la Congrégation de Saint-Lazare, Jacques Daudet et un chanoine de Besançon, l'abbé Huot de Villers. En dehors de ces derniers qui résidaient à Lyon, il y avait trois vicaires généraux forains chargés d'un arrondissement (Charles LEDRÉ, *Les missions de l'abbé Linsolas ...*, pp. 82, 83, 132).

<sup>556</sup> Charles LEDRÉ, *Les missions de l'abbé Linsolas ...*, p. 185

<sup>557</sup> Jacques GADILLE (dir.), *Le diocèse de Lyon ...*, p. 204

<sup>558</sup> Charles LEDRÉ, *Les missions de l'abbé Linsolas ...*, p. 185. Mgr d'Aviau et Mgr Galart, évêque du Puy, avaient procédé à d'autres ordinations de séminaristes lyonnais à Saint-Maurice en Valais, en Suisse.

Le séminaire de la Révolution demeura dans la maison de la Providence jusqu'en 1805

<sup>559</sup> Ibid., pp. 96-97. La mission de Montbrison est celle qui avait le plus de prêtres après la métropole (Lyon).

constitutionnels, les non pratiquants protégeaient le plus souvent les missionnaires<sup>560</sup>. La solution appliquée par Linsolas avait l'avantage de former des élites ferventes et décidées et elle devait son succès à son organisation méticuleuse et aussi à son intransigeance et à sa méfiance vis à vis de tous les pouvoirs qui s'affrontaient à la fin de la Révolution<sup>561</sup>. Mais cette intransigeance rebuta de plus en plus, non seulement le clergé constitutionnel, mais aussi les membres du chapitre, si bien qu'à la mort de Mgr de Marbeuf, en avril 1799, les chanoines du chapitre élurent, pour administrer le diocèse vacant, un vicaire capitulaire, Rully. De son côté, le pape nomma comme administrateur apostolique, le vicaire général émigré de Mgr de Marbeuf, Verdolin, alors que Linsolas, appuyé par ce dernier, voulut continuer à diriger l'Eglise de Lyon<sup>562</sup>.

La reconstitution du siège de Lyon, en vertu du concordat de 1801, annulait tous les pouvoirs accordés à l'abbé Verdolin. On nomma un nouvel administrateur apostolique, Mgr de Méroville, évêque de Troyes, avant que l'abbé Fesch, oncle du Premier Consul, devienne, en juillet 1802, le nouvel archevêque de Lyon<sup>563</sup>. Ce dernier avait les capacités d'organisation de son neveu, mais n'avait pas ses préjugés contre le clergé. Il avait grand besoin de ces qualités dans un diocèse immense, regroupant le Rhône, l'Ain et la Loire et où la division des esprits était grande. De plus, comme il fut souvent absent de son diocèse où il ne résida que seize mois au cours d'un épiscopat de douze ans, ses directives furent appliquées avec généralement une grande compétence par ses vicaires généraux et, en particulier par Joseph Courbon ; ce dernier avait été choisi comme vicaire général par Mgr de Marbeuf sur le conseil de M. Emery, dès 1788<sup>564</sup>. Ennemi des affrontements doctrinaux et bon connaisseur du clergé du diocèse, il sut trouver des solutions pour pacifier les esprits et faire adhérer les prêtres constitutionnels et réfractaires au concordat. Le cardinal Fesch choisit aussi, comme vicaire général, André Jouffret, qui avait été son condisciple à Aix, et qu'il chargea de restaurer l'instruction dans le diocèse. Il le nomma comme premier vicaire et le remplaça à ce poste par l'abbé Courbon lorsque Jouffret fut nommé évêque de Metz, en 1806. L'archevêque confia, par ailleurs, à l'abbé Renaud, ancien premier vicaire de Lamourette et Primat, la mise en place des nouvelles circonscriptions paroissiales<sup>565</sup>. Un ancien missionnaire de l'Eglise clandestine de Linsolas, l'abbé Bochart, joua également un rôle important après avoir été nommé vicaire général par le cardinal Fesch, en 1808. Il réorganisa les séminaires et restaura de nombreuses congrégations religieuses. Après l'exil du cardinal en 1814, il assumait la plus grosse part de l'administration du diocèse<sup>566</sup>.

Le cardinal Fesch montra qu'il accordait une grande importance à la formation des prêtres en fondant six séminaires : l'Argentière, où il introduisit les Pères de la foi, et Alix, dans le Rhône, Meximieux dans l'Ain, Saint-Jodard, Roche et Verrières dans la Loire. Il voulut aussi susciter les vocations ecclésiastiques en invitant les curés à former dans leurs

---

<sup>560</sup> Linsolas fut mieux reçu en montagne qu'en plaine. A Lyon, il y avait de nombreux foyers de vie catholique très active ; après le 18 Fructidor (septembre 1797), le culte nocturne fut célébré activement. (Charles LEDRÉ, *Les missions de l'abbé Linsolas ...*, pp. 361-368).

<sup>561</sup> A l'issue du coup d'état de Fructidor qui relança la persécution contre les prêtres, les missionnaires de Linsolas furent moins facilement arrêtés que les prêtres constitutionnels (Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 207).

<sup>562</sup> Linsolas fut arrêté par Fouché le 8 septembre 1801, peu avant l'arrivée du nouvel archevêque, Mgr Fesch. Refusant de renoncer à son titre de vicaire général, il fut emprisonné et ne reentra en France qu'à la Restauration. (J. LEFLON, "Jacques Linsolas", in *Encyclopédie Catholique ...*, 1973, col. 815).

<sup>563</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 208.

<sup>564</sup> Ibid., p. 214.

<sup>565</sup> Idem, pp. 212 et 214.

<sup>566</sup> Article de Louis TRÉNARD concernant l'abbé Bochart, in Xavier de MONTCLOS (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Le Lyonnais ...*, p. 61.

paroisses des écoles cléricales. Pour ce qui est de son grand séminaire, Saint-Irénée, il le confia aux Sulpiciens et lorsqu'en 1812, ces derniers furent contraints par Napoléon à quitter le séminaire, le cardinal Fesch fit appel à l'abbé Gardette à qui il avait confié en 1802 la direction du petit séminaire de Saint-Jodard<sup>567</sup>. Quant aux Pères de la foi, Roger et Barat, ils durent fermer leur pensionnat ouvert à Lyon en 1801, l'année suivante, sur l'intervention de Fouché ; il comptait déjà 127 élèves<sup>568</sup>.

L'enseignement élémentaire avait aussi souffert de la crise révolutionnaire. En 1803, une vingtaine de Frères des Ecoles Chrétiennes qui dirigeaient dix écoles à Lyon demandèrent à l'archevêque d'intervenir auprès du pape et du gouvernement pour fixer le chef-lieu de l'Institut à Lyon. En 1804, les Frères échappèrent au décret qui dispersait les congrégations non autorisées et le cardinal les aida à installer leur maison mère de même que leur noviciat et en 1808, il fit reconnaître leur institut par un décret impérial qui introduisait les Frères des Ecoles chrétiennes dans l'université<sup>569</sup>. Ces derniers tenaient non seulement des écoles mais aussi des ateliers d'apprentissage : en 1814, une centaine de frères, dans la Loire et dans le Rhône, instruisaient plus de 3600 élèves<sup>570</sup>. Le cardinal accorda aussi son appui et sa protection aux Sœurs de Saint-Charles dont le prêtre Charles Démia avait établi à Lyon la première communauté de maîtresses d'école, en 1680. En 1802, le maire de Lyon leur avait proposé de reprendre leurs fonctions. Puis, en novembre 1804, les religieuses furent présentées par le cardinal Fesch, sous les auspices du vicaire général Jauffret, au pape Pie VII, de passage à Lyon. En 1806, l'association des dames charitables, dite de Saint-Charles était autorisée dans le diocèse de Lyon et l'année suivante, la mère de l'empereur, sœur du cardinal Fesch, accordait à la Supérieure le couvent des Annonciades, dans la Montée des Carmélites à la Croix-Rousse, qui abrita 77 religieuses en 1813<sup>571</sup>. Le cardinal leur accorda aussi les jardins attenants aux bâtiments. Les sœurs de Saint-Charles, hospitalières et institutrices, ouvrirent plusieurs écoles à Lyon et une à Saint-Etienne. Dans les deux villes, le conseil municipal fournissait le salaire de ces enseignantes et des enseignants, les Frères des Ecoles chrétiennes<sup>572</sup>. Pour parfaire la rechristianisation de son diocèse, le cardinal Fesch envisagea aussi une institution de prêtres missionnaires diocésains. Pour cela, il acheta une partie de l'ancienne chartreuse des Lys, près de l'église Saint-Bruno à la Croix-Rousse, où l'abbé Rauzan de Bordeaux vint diriger les premiers missionnaires en 1807. Ces Missionnaires de France, comme les appelait le cardinal, prêchèrent plusieurs missions dans le diocèse, en particulier à Lyon et assurèrent le service paroissial de Saint-Bruno. Mais le décret de Napoléon du 26 décembre 1809 dispersa les maisons de missions et le cardinal Fesch essaya de sauver ses missionnaires en accueillant certains d'entre eux, dont l'abbé Rauzan<sup>573</sup> dans sa

---

<sup>567</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 211 et article de Xavier de Montclos concernant Philibert Gardette dans *le dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Le Lyonnais ...*, p. 196. L'abbé Gardette fut supérieur du grand séminaire de 1812 à 1841 et y maintint les traditions sulpiciennes si bien que lorsque les sulpiciens revinrent à Lyon en 1824, il fut agréé à la société. Parmi les 2000 prêtres qui furent formés sous sa direction, il y eut Jean-Marie Vianney.

<sup>568</sup> Joseph BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France* T. 1, ...p. 15.

<sup>569</sup> Si, en 1803, les Frères étaient tolérés comme instituteurs individuels, en 1808, à cause du manque de personnel et d'argent et par opportunisme, Napoléon introduisit leur institut dans l'université (Louis TRÉNARD, *Lyon de l'Encyclopédie au préromantisme*. Thèse pour le doctorat ès Lettres – Université de Lyon – 1958, tome second, [pp.660-674] ).

<sup>570</sup> Ibid., p. 673.

<sup>571</sup> Marie GRANGE, "Congrégation des sœurs de Saint-Charles de Lyon depuis 1680", *Bulletin de la Diana*, T. 54, 1995, p. 639.

<sup>572</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations – Le diocèse de Lyon (1801-1905) ...*, p. 35.

<sup>573</sup> Le cardinal fit nommer l'abbé Rauzan chapelain de l'empereur et ce dernier poursuivra, par la suite, à partir de Paris, avec ses anciens confrères, l'action des missionnaires de France tout au long de la Restauration. Leurs

“maison” du grand aumônier à Paris et en laissant les autres à Saint-Bruno à titre de vicaires. Le cardinal qui avait acheté différentes parties de l’ancienne chartreuse, dont la Maison Carrée, vint s’y installer, de retour du concile de Paris, au cours de l’été 1811, accompagné de son secrétaire, le jeune abbé de Bonald<sup>574</sup>. Exilé à Rome, le cardinal continua à s’occuper, à partir de la fin de 1814, de sa fondation des Chartreux, en écrivant à ce sujet, à son vicaire général, l’abbé Bochard qui, avec l’aide du directeur du grand séminaire, l’abbé de la Croix, prépara le redémarrage de l’œuvre<sup>575</sup>.

L’archevêque de Lyon prit donc des décisions importantes en vue de la restauration religieuse de son diocèse, et, on peut en mesurer les effets en examinant la situation du clergé sous le premier empire : le diocèse compta, de 1803 à 1815, 340 nouveaux prêtres, ce qui est nettement supérieur aux résultats obtenus dans les autres diocèses. En effet, dans le diocèse de Cambrai, Mgr Belmas n’ordonna, au cours de la même période que 61 prêtres et dans le diocèse de Quimper, il n’y eut, de 1803 à 1810 que 65 ordinations<sup>576</sup>. Dans le diocèse de Lyon, comme ailleurs, le manque de prêtres était criant puisque le 1<sup>er</sup> juin 1805, le cardinal écrivait à M. Emery qu’ “il avait un déficit de 250 prêtres alors que 60 autres mouraient chaque année<sup>577</sup>”. De plus, les prêtres qui attendaient leur affectation avaient une moyenne d’âge élevée puisqu’en 1805, les trois quarts des ecclésiastiques du Rhône avaient plus de quarante-cinq ans<sup>578</sup>.

Malgré les efforts du cardinal et de son vicaire général Courbon pour réconcilier les constitutionnels et les réfractaires, des ferments de désunion se sont maintenus dans le clergé, en particulier à Saint-Etienne où des prêtres ont été les derniers du diocèse à signer la formule d’adhésion au concordat, en janvier 1803, et où l’abbé Cholleton, le nouveau curé de la Grande église, eut des relations difficiles avec ses paroissiens<sup>579</sup>. De plus, il demeura un noyau de prêtres opposés au concordat et jansénistes. Jusqu’à la fin de la Restauration, des prêtres de la “petite Eglise”<sup>580</sup> et des prêtres jansénistes “illuministes”<sup>581</sup> posèrent problème à l’administration diocésaine<sup>582</sup>.

---

successeurs formeront à Lyon, nous le verrons, une société nouvelle en 1816. (A.M. ODIN, *Les Chartreux de Lyon*, Audin, 1937, 291 p. [pp. 48-54] ).

<sup>574</sup> A.M. ODIN, *Les Chartreux de Lyon ...*, p. 52. L’abbé de Bonald occupa au second étage une chambre d’angle, qu’il eut le désir de revoir trente ans après, lorsqu’il fut devenu à son tour archevêque de Lyon.

<sup>575</sup> Ibid., p. 54.

<sup>576</sup> Pierre SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – Le rétablissement du culte – L’état des paroisses – 1802-1805*, D.E.S., 1948, 441 p. (p. 410). Le grand nombre des ordinations, les premières années, s’explique par le travail spirituel effectué auparavant par les missionnaires de Linsolas. Rappelons à ce sujet que, grâce à Linsolas, 40 séminaristes étaient réunis en 1801 à la maison de la Providence. Ce nombre augmenta fortement après l’arrivée du cardinal Fesch puisqu’il y avait près de 300 séminaristes, place Croix-Paquet en 1812, pour 48 ordinations cette année-là. (Jean SOULCIÉ, *La formation des clercs au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905*. Thèse de doctorat, T. II, 1955, p. 188) .

<sup>577</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 211.

<sup>578</sup> Pierre SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – 1802-1805 ...*, p. 408.

<sup>579</sup> Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914*, Mémoire de Maîtrise, 2000, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 178 p. (pp. 51-54).

<sup>580</sup> La diffusion des principes jansénistes à Lyon à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle s’explique à la fois par l’action des prêtres oratoriens, hostiles aux Jésuites et par les complaisances de l’archevêque de Lyon, Mgr de Montazet, prédécesseur de Mgr de Marbeuf, à l’égard du jansénisme. Une vingtaine de prêtres de Lyon, qui s’étaient opposés au concordat, formèrent la “petite Eglise” : ils renoncèrent à solliciter des lettres de communion et exercèrent leurs fonctions dans le secret des oratoires privés (Camille LATREILLE, *La petite Eglise de Lyon*, Lardanchet, 1911, 296 p. (pp. 7-96)). Dans le diocèse de Lyon, quelques prêtres et quelques milliers de fidèles jansénistes étaient aussi présents dans les cantons au sud-ouest de l’Ain, dans la plaine et les monts du Forez, à Roanne et à Saint-Etienne.

<sup>581</sup> La plupart des jansénistes du diocèse appartiennent à la forme millénariste du jansénisme, dite “convulsionnaire” ou “illuministe”. Ils voient dans l’avènement du monde moderne accéléré par la Révolution,

En tout cas, l'action de Fesch et de ses vicaires généraux, précédée des missions de Linsolas, avait été efficace. Ces dernières avaient non seulement porté leurs fruits grâce au zèle de nombreux prêtres mais aussi grâce à des laïcs, chefs de villages, catéchistes, jeunes filles qu'ils avaient regroupées en association, dès avant la Révolution. Tous, en particulier les membres de la bourgeoisie lyonnaise touchés par la répression de 1793, vont jouer un rôle majeur dans le renouveau du catholicisme au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

## 2. La place tenue par les laïcs et en particulier par la Congrégation

“Nul n'a mieux saisi, sans doute, le lien intime qui unit, dans la même dynamique sacrificielle, le martyr des prêtres et des fidèles lyonnais en l'an II et le renouveau catholique du premier XIX<sup>e</sup> siècle, que Pierre-Simon Ballanche<sup>583</sup>”. Cette réflexion de Philippe Boutry souligne le tournant important que constitue pour la ville de Lyon la répression qu'elle a subie en 1793 et la perception aiguë qu'a eue le philosophe lyonnais des possibilités de renaissance pour ses habitants. Ballanche qui eut peur que son père fût guillotiné après le siège de 1793, pensait que Dieu envoyait des fléaux comme cette crise révolutionnaire mais qu'après la déchéance suivait la réhabilitation<sup>584</sup>. Cet écrivain, dont la doctrine est complexe, songeait à unir la tradition catholique et la théorie du progrès en essayant de “réconcilier les archéophiles et les néophiles<sup>585</sup>”. La “Palingénésie sociale” qu'il a élaborée à partir de 1823, désigne une renaissance des êtres et des sociétés dans le sens du perfectionnement. Quand il emploie ce terme, il souligne la recherche de l'unité et de l'harmonie et propose aux catholiques l'alliance du “Credo” et de l'humanitarisme laïque<sup>586</sup>. La doctrine paraît particulièrement intéressante dans la perspective du renouveau du catholicisme lyonnais car elle suggère un rapprochement entre la société chrétienne et la société issue de la Révolution et par là, elle montre qu'elle a influencé les intellectuels chrétiens avec lesquels prendra consistance le catholicisme social<sup>587</sup> : nous pouvons penser ici à l'écrivain catholique lyonnais, fondateur des conférences de Saint-Vincent de Paul, Frédéric Ozanam, de même qu'au publiciste buchezien de Lyon, moins connu, Jérôme Morin. Tous deux vont essayer, nous le verrons, de réaliser le projet de Ballanche, en particulier au moment de la Révolution de février 1848, peu de temps après la mort de Ballanche, en juin 1847.

La « société chrétienne » qu'avait fondée Ballanche en 1804, réunissait des personnalités très diverses, reflétant l'éclectisme religieux des intellectuels lyonnais à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>588</sup>. On y trouvait le libéral Camille Jourdan, qui, comme Ballanche, essayait de

---

une étape décisive de la marche vers la fin des temps. Pour eux, la Révolution est un aboutissement dans le déclin de l'Eglise catholique (J.P. CHANTIN, “ Le jansénisme contemporain à l'épreuve de la modernité : un projet de société des “amis de la vérité” du Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle”, in L. VAN YPERSELE et A.D. MARCELIS (dir.), *Rêves de chrétienté – Réalités du monde – Imaginaires catholiques* – Actes du colloque, Louvain-la-Neuve, 4-6 novembre 1999, Le Cerf, 2001, 444 p. (pp. 229-236).

<sup>582</sup> En 1803, le cardinal Fesch fit arrêter douze prêtres jansénistes (Benoît LAURENT, *L'Eglise janséniste du Forez*, 1942, 270 p. (pp. 58-72) ).

<sup>583</sup> Philippe BOUTRY, “Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX<sup>e</sup> siècle”, in M. LAGREE (dir.), *Chocs et ruptures en histoire religieuse – Fin XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles ...*, p. 159.

<sup>584</sup> Louis TRÉNARD, *Lyon de l'Encyclopédie au Prérromantisme*, thèse pour le doctorat ès lettres, Université de Lyon, T. II, imprimerie Allier, Grenoble, 1958, 821 p. (p. 715).

<sup>585</sup> Ibid., p. 715. L'auteur cite l' “Essai sur les institutions” de Ballanche, 1818, Œuvres, IV, p. 168.

<sup>586</sup> G. GENGEMBRE, “ Ballanche Pierre Simon (1776-1847)”, in *Dictionnaire des écrivains de langue française*, T. 1, p. 81.

<sup>587</sup> Ibid., p. 81.

<sup>588</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 224. Dans cette société chrétienne, on philosophe sur le destin de l'homme et des civilisations. Les œuvres de Ballanche qui en sortiront, sont la première forme de ce que

concilier l'esprit scientifique hérité des philosophes avec une intention religieuse et morale. Faisaient partie également de cette « société chrétienne » l'apologiste catholique Deplace, éditeur de Maistre, le physicien et philosophe André-Marie Ampère, ami de Ballanche, de même que l'agent de change Benoît Coste, cofondateur de la Congrégation des Jeunes Gens, de la Congrégation des Messieurs et de l'œuvre de la Propagation de la Foi<sup>589</sup>. Ce dernier illustre parfaitement cette bourgeoisie lyonnaise dont l'élite a été régénérée par les événements de 1793. Fils d'un négociant en soierie qui s'était réfugié en Suisse, fin 1793, pour échapper à l'échafaud, Benoît, après le retour de sa famille à Lyon en 1797, va avoir pour directeur de conscience l'abbé Ribière, qui est le secrétaire du conseil épiscopal présidé par Linsolas. Le jeune garçon assiste aux ordinations clandestines et sert la messe de Mgr d'Aviau, archevêque nommé de Vienne, qui loge sous un faux nom chez sa grand-mère<sup>590</sup>. Il ne faut donc pas s'étonner si le secret absolu exigé pour les missions de Linsolas va se retrouver dans la Congrégation mariale fondée à Lyon, en 1802, par sept jeunes gens<sup>591</sup>.

Le 18 juillet 1802, Benoît Coste et ses amis, qui avaient déjà remis en état l'église Saint-Bruno et y avaient réorganisé la procession de la Fête-Dieu, se retrouvèrent à l'oratoire tenu à Lyon par les Pères de la foi pour donner naissance à la Congrégation. Quatre jours auparavant, ils en avaient fixé le but : la gloire de Dieu, l'honneur de Marie, leur propre sanctification et celle du prochain ; la Congrégation de Lyon avait pour patronne la Saint Vierge et son immaculée conception<sup>592</sup>. Un Père de la Foi, le Père Roger, qui exerça son ministère à Lyon de 1802 à 1806, où il ouvrit un collège, avait été contacté par Benoît Coste et ses jeunes amis et il les aida à rédiger un règlement, inspiré de celui des congrégations mariales des collèges Jésuites, mais mettant l'accent sur l'action apostolique<sup>593</sup>. Deux autres congrégations<sup>594</sup> mariales de Jeunes Gens, celles de Bordeaux et de Paris, apparues le 2 février 1801, avaient précédé celle de Lyon. Celle de Paris eut comme fondateur un ancien jésuite, le Père Delpuits et comme initiateur, un Lyonnais, Régis Buisson. A cause des mesures prises à son encontre par Napoléon<sup>595</sup>, elle dut rentrer en sommeil de 1809 à 1814, avant de disparaître lors de la révolution de 1830, contrairement à celle de Lyon, car confondue avec la société secrète, royaliste, des Chevaliers de la foi et subissant les effets de la forte hostilité manifestée à l'égard des Jésuites<sup>596</sup>.

A la Congrégation des Jeunes Gens s'ajoutèrent d'autres congrégations suivant l'âge et le sexe des Lyonnais qui en faisaient partie. A vrai dire, la Congrégation des Demoiselles fut seulement restaurée par le Père Roger, le 8 décembre 1802, car Linsolas avait fondé dès

---

l'historien Joseph Buche a appelé "l'école mystique lyonnaise", qui porte un cachet de christianisme et de romantisme (A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, T. II ..., p.75).

<sup>589</sup> *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Le Lyonnais* ..., pp. 10-11-35-125-156.

<sup>590</sup> Ibid., pp. 125-126 (Article de Xavier de Montclos sur Benoît Coste).

<sup>591</sup> Ripoud, Jordan et Boni, qui deviendront prêtres, Dégrange, Lallemand, Journoud et Benoît Coste qui a 21 ans en 1802. [Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon – De la clandestinité à la fondation de la Propagation de la foi*, Nouvelles éditions latines, 1967, 364 p. (p. 80)].

<sup>592</sup> Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., pp. 81-85.

<sup>593</sup> La société des Pères de la Foi avait été créée à Rome par le Père Paccanari, en 1799, pour pallier la suppression de la Compagnie de Jésus (Article de Xavier de Montclos sur le Père Roger, *Dictionnaire du monde religieux*, T. 6, pp. 374-375). Le cardinal Fesch prit pour confesseur le Père Roger qu'il confirma dans sa charge de Père de la Congrégation des jeunes gens et le Père Roger la lui fera bénir. (Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., p. 104).

<sup>594</sup> Les premières sociétés de jeunes gens connues sous le nom de Congrégation apparurent d'abord vers 1560, avec les élèves les plus pieux du Collège romain qui se plaçaient sous le patronage de la Sainte Vierge, puis dans les collèges des Jésuites (Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., p. 73).

<sup>595</sup> Elle avait favorisé la publication de la bulle pontificale excommuniant l'empereur. Pour ce faire, la Congrégation de Paris collabora étroitement avec celle de Lyon (Ibid., pp. 175-179).

<sup>596</sup> Gérard CHOLVY, *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle – 1790-1914*, Le Seuil, 1997, 177 p. (p. 52).

1788, on l'a vu, une société de jeunes filles chargées de visiter les malades, les prisonniers et de faire le catéchisme<sup>597</sup>. A la fin de l'année 1802, le Père Roger fonda la Congrégation de la Sainte Famille pour les hommes de plus de trente ans. Elle se recrutait par cooptation comme les deux autres congrégations, et son règlement insistait sur l'attention portée à la formation chrétienne des enfants par les pères de famille<sup>598</sup>. En janvier 1804, le Père Roger fonda également la Congrégation des Dames dont le but était similaire à celui des autres congrégations ; on demandait en particulier à leurs membres de mépriser les modes et les parures indécentes. La loi du secret était exigée pour toutes les congrégations de même que pour la Congrégation des ouvriers, créée également en 1804 et dont les membres faisaient partie auparavant de l'association charitable des Hospitaliers Veilleurs. Pendant la période impériale, seule la Congrégation des Demoiselles ne fut pas inquiétée mais grâce à une pratique efficace de la clandestinité, toutes les congrégations furent reconstituées facilement au début de la Restauration<sup>599</sup>.

La Congrégation est dirigée par un préfet, qui est nécessairement un laïc, élu pour un an et rééligible deux fois de suite comme ses assistants. Il y eut deux préfets de 1817 à 1848 par suite d'un dédoublement de la Congrégation des hommes, mais les liens entre les deux congrégations sont restés très étroits et elles ont eu le même directeur spirituel de même que de nombreuses réunions communes<sup>600</sup>. Les autres congrégations avaient moins d'autonomie : la Congrégation des ouvriers avait un préfet, mais ce dernier ne présidait le conseil de direction qu'en l'absence du directeur spirituel ecclésiastique. La Congrégation des Dames et celle des Demoiselles étaient prises en main par le directeur spirituel et cette dernière n'envoyait même pas de déléguées à la commission centrale des bonnes œuvres qui réunissait chaque mois les délégués des autres congrégations<sup>601</sup>. En 1832, la Congrégation des Jeunes gens regroupait 78 membres, et celle des Messieurs, 90. Dix ans plus tôt, le nombre total des hommes était de 150. Lorsque le Père Roger a remis en route la Congrégation des Demoiselles en décembre 1802, 50 jeunes filles étaient présentes. Quand aux membres de la Congrégation des Dames, leur nombre augmenta rapidement, passant de 30 en 1804 à 130 en 1807<sup>602</sup>. Mais tous ces chiffres ne peuvent suggérer toute l'importance accordée par les congréganistes à l'expression de leur foi : communions fréquentes, méditations, retraites sous la direction de leurs directeurs spirituels. Ils ne peuvent, non plus, donner une idée du nombre considérable d'œuvres mises en route par les diverses congrégations pour secourir spirituellement et matériellement les personnes dans la tradition ignatienne qui suppose un engagement dans la vie des hommes<sup>603</sup> : Benoît Coste, qui a joué un rôle majeur au sein de la

<sup>597</sup> A. LESTRA affirme que Linsolas avait sans doute chargé le Père Roger de prendre en main la Congrégation des Demoiselles (*Histoire secrète de la Congrégation de Lyon*, p. 95).

<sup>598</sup> Ibid., p. 98

<sup>599</sup> Idem, pp. 118-120. En 1817, on distingua une Congrégation des jeunes gens, célibataires de moins de 33 ans et une Congrégation des Messieurs. Les deux congrégations ne recevaient pas d'hommes engagés dans les ordres (Règlements de la Congrégation de 1823, article 43, I 227, Archives de l'archevêché de Lyon).

<sup>600</sup> Auguste MAROTTE, *Histoire de la Congrégation*, 1945, pp. 1-4, (I 227, A.A. de Lyon)

<sup>601</sup> Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon ...*, pp. 95, 119, 121 et 122. Règlement de la petite congrégation (ou Congrégation des ouvriers) de l'Immaculée conception de la ville de Lyon fondée en 1817, pp. 17-21 (I 227, A.A. de Lyon)

<sup>602</sup> Antoine LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon ...*, p. 119. Jean-Claude BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon – Aspects et limites de son action lyonnaise (1817-1840)", in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du sud-est. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Audin, 1972, 624 p. (p. 512).

<sup>603</sup> Si les congréganistes de Lyon comme ceux de Paris, soutiennent la royauté et combattent les idées révolutionnaires, ceux de Lyon sont les plus proches de la spiritualité ignatienne en s'engageant activement dans l'apostolat pour le salut des âmes, alors que la Congrégation de Paris a surtout des buts spirituels. ( pour la Congrégation de Paris, voir Geoffroy de GRANDMAISON, *La Congrégation (1801-1830)*, Paris, 1889)

Congrégation jusqu'en 1840, disait qu'“un véritable congréganiste peut être considéré comme une espèce de religieux, obligé par son état de rester au milieu du monde, mais qui n'en doit pas moins vivre toujours de la vie de foi<sup>604</sup>”.

Les congréganistes ont d'abord rétabli des œuvres anciennes : à partir de 1803, les paroisses de Saint-Nizier, Saint-Pierre, Saint-François, puis les autres paroisses de Lyon eurent leur confrérie du Saint-Sacrement. Les curés acceptèrent les suggestions des congréganistes et ces confréries furent pour la Congrégation une abondante pépinière de nouveaux membres<sup>605</sup>. Les congréganistes ont fait renaître aussi la confrérie des Martyrs de Lyon qui organisait des recollections pour stimuler la charité de ses membres<sup>606</sup>. Les autres œuvres de la Congrégation se sont multipliées grâce au dynamisme des membres de ses sections. En dehors de la section du zèle qui devait viser l'accroissement du nombre des congréganistes, les autres sections de la Congrégation des Jeunes gens et de celle des Messieurs se préoccupaient de la formation religieuse et de la visite des pauvres, des malades et des prisonniers. La section des aumônes de la Congrégation des Jeunes gens prévoyait la visite des pauvres honteux par deux personnes, au moins une fois par semaine, en joignant une aide matérielle aux consolations de la religion. La section de charité des “Messieurs” venait aussi en aide à toutes les misères et visitait les condamnés à mort. Entre 1825 et 1840, les deux sections des Aumônes et de Charité se sont occupées chacune d'une quarantaine de familles représentant 200 personnes<sup>607</sup>. Les sections de l'instruction des “Jeunes Gens” et des “Messieurs” faisaient connaître les vérités de la religion grâce aux catéchismes. La Congrégation des “Messieurs” fonda dans les paroisses des catéchismes de persévérance transformés en Sociétés de Saint-Louis de Gonzague, sortes de petites congrégations où on était admis après avoir fait preuve d'assiduité et d'attention. Les membres de ces sociétés vont visiter les pauvres et font le catéchisme aux enfants de la paroisse. En 1840, huit sociétés fonctionnaient, fréquentées par plus de 400 adolescents<sup>608</sup>. Frédéric Ozanam, qui fit partie de la Congrégation des Jeunes Gens de décembre 1836 jusqu'à son mariage en 1841, a dirigé la Société de Saint-Louis de Gonzague, dans la paroisse Saint-Polycarpe avec zèle, et y a séduit par sa parole les jeunes gens qui l'écoutaient<sup>609</sup>. A partir de 1836, les “Messieurs” ont fondé deux nouvelles sections, celle des “Mariages” et celle des “Vieillards”. La première formait le noyau de la société de Saint-François Régis, dirigée par un conseil de seize membres auquel Mgr de Pins avait confié la direction de cette œuvre, chargée de faciliter le mariage parmi ceux et celles qui vivaient hors de la société civile et religieuse<sup>610</sup>. Pour sa part, la section des “Vieillards” réunissait ces derniers dans plusieurs paroisses, pour leur donner une instruction religieuse régulière.

On dispose de peu d'informations concernant la Congrégation des Demoiselles reconstituée à la fin de 1802. La société des Charlottes, du nom de Charlotte Dupin qui faisait partie du groupe des demoiselles de Linsolas et qui avait œuvré dans les prisons, était une de

<sup>604</sup> J.C. BAUMONT, “Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon” ..., p. 514.

<sup>605</sup> A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., p. 116.

<sup>606</sup> Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon* ..., p. 219.

<sup>607</sup> A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., pp.89, 117 et 275. J.C. BAUMONT, “ Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon” ..., p. 520. Cette pratique de la visite des familles pauvres existe aussi dans la Congrégation des Dames et celle des Demoiselles.

<sup>608</sup> J.C. BAUMONT ..., p. 517.

<sup>609</sup> Ibid., pp. 530-531.

<sup>610</sup> Idem, p. 518. La société de Saint-François Régis avait été créée en 1826, à Paris, par le congréganiste Jules Gossin ; elle procurait sans frais les documents nécessaires pour le mariage des pauvres, en particulier des ouvriers, et pour la légitimation de leurs enfants. De 1837 à 1849, elle a réussi à faire sanctionner plus de 4 000 mariages et à faire légitimer 1 800 enfants (A.M. de Lyon, 744WP076). Les “Messieurs” avaient aussi une section de l'Education qui s'occupait de l'apprentissage des garçons (A. LESTRA ..., p. 276).



ses filiales. Par la suite, les Charlottes qui continuèrent leur apostolat dans les prisons de femmes et qui n'avaient pas rejoint les religieuses de Saint-Joseph, s'intégrèrent à la Congrégation des Dames, reconstituée en 1817<sup>611</sup>. Les membres de cette dernière, qui avaient formé quatre sections, donnaient la priorité à la propagande des bons livres et jouèrent un rôle majeur dans l'ouverture des providences ou refuges pour les jeunes filles<sup>612</sup>. On recommandait aussi aux dames congréganistes d'inciter leurs maris à la fréquentation des sacrements ou du moins d'entretenir leurs bonnes dispositions à l'égard de la religion. Parmi les œuvres mises en route par la Congrégation, celle de la Propagation de la foi lui apporta la plus grande notoriété et lui permit d'élargir sa mission au monde entier. Les protagonistes de l'œuvre sont membres de la Congrégation au début des années 1820, au moment où les catholiques lyonnais sont sensibilisés au problème des missions : Benoît Coste, qui pensait qu'il fallait créer une seule œuvre centrale pour le financement des missions, était préfet de la Congrégation, en 1822, lorsque le conseil qu'il avait réuni, fonda la Société de la Propagation de la Foi<sup>613</sup> ; quant à Pauline Jaricot, membre de la Congrégation des Demoiselles, qui fut informée par son frère Philéas, secrétaire de la section de charité des "Messieurs", de l'urgence de l'aide à fournir aux missions étrangères<sup>614</sup>, elle eut l'idée, prise chez les Anabaptistes en Angleterre, de demander à ses associés<sup>615</sup>, organisées en dizaines, de verser un sou par semaine et la nouvelle association prendra en compte son système de collecte. Si les fondateurs de la Propagation de la Foi appartiennent à la Congrégation, il en est de même pour les membres du conseil central de l'œuvre, à Lyon, qui, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont en même temps congréganistes. Tous appartiennent à l'élite de la société et la majorité d'entre eux, à l'image de l'ensemble des congréganistes, ont une origine nobiliaire comme Victor de Verna, premier président de l'œuvre de la Propagation de la Foi, ou font partie du monde du négoce et de l'industrie ; ainsi Didier Petit tient une manufacture d'étoffes pour ameublement et ornement d'église et André Terret, qui à sa mort en 1859, était président du conseil central de la Propagation de la Foi à Lyon, a été successivement fabricant de soieries puis à partir de 1839, directeur de la compagnie des forges de la Loire et de l'Ardèche<sup>616</sup>.

On comprend que des laïques catholiques aussi dynamiques aient pu avoir de bonnes relations avec l'Eglise de Lyon : même si Mgr de Pins a exigé au début que l'œuvre de la Propagation de la Foi lui verse une somme importante pour compenser, pensait-il, la diminution prévisible des ressources de ses séminaires<sup>617</sup>, les relations entre la Congrégation et l'administration diocésaine ont toujours été bonnes : l'archevêché nommait le directeur

<sup>611</sup> Janice FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*, dissertation, Catholic University of America, Washington, 1989, 293 p. (pp. 74-75)

<sup>612</sup> A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon ...*, pp. 120-124. Nous aurons l'occasion d'évoquer le rôle de la Congrégation des Dames concernant les providences de filles dans le chapitre 8 consacré à l'encadrement du travail des jeunes gens par l'Eglise.

<sup>613</sup> X. de Montclos, "Benoît Coste", in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T.6, *le Lyonnais ...*, p. 127

<sup>614</sup> Les besoins du séminaire des missions étrangères à Paris étaient transmis à Lyon à la fois par un de ses séminaristes, Rondot, qui était membre de la Congrégation de Lyon et par Philéas Jaricot, qui était séminariste à Saint-Sulpice (Robert ROUQUETTE, "Pauline Jaricot et les Messieurs de Lyon", *Etudes*, avril-mai-juin 1962, pp. 3-22).

<sup>615</sup> Pauline Jaricot avait fondé en 1817 une association de "Réparatrices du Cœur de Jésus méconnu et méprisé" dont les membres furent les premières à souscrire en faveur des missions étrangères. (A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon ...*, pp. 293-305)

<sup>616</sup> Richard DREVET, *Laïques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : l'œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, thèse, Lyon 2, 2003, 626 p. (pp. 203-230)

<sup>617</sup> Finalement, il fut décidé d'accorder aux évêques qui en feraient la demande la somme de 1500 F par sujet embarqué pour l'étranger. (Richard DREVET, *L'œuvre de la Propagation de la Foi ...*, p. 319)

spirituel, qui était parfois vicaire général, comme l'abbé Cholleton, sous l'épiscopat de Mgr de Pins, et on communiquait à l'archevêché le nom du préfet. Mgr de Pins, puis Mgr de Bonald<sup>618</sup> ont prêté un salon de l'archevêché pour les assemblées annuelles de la Congrégation auxquelles ils assistaient fréquemment. Par ailleurs, certains prêtres devenaient membres honoraires de la Congrégation.

En dehors de la Propagation de la Foi, la Congrégation ne s'est pas implantée hors de la ville de Lyon, à l'exception toutefois de la deuxième ville du diocèse, Saint-Etienne où quelques membres de la Congrégation de Lyon, qui habitaient Saint-Etienne, ont essayé de constituer un groupe en 1804 et où les "Dames" et les "Demoiselles" de Lyon avaient une succursale. Une congrégation des "Hommes" et des "Jeunes gens" a fini par se constituer à la fin des années 1830, sous la direction de l'abbé Saint-Jean, curé de Notre-Dame, associée à celle de Lyon et dont les membres assistaient chaque année, en juillet, à leur fête anniversaire respective. La Congrégation de Saint-Etienne, qui avait créé une section à Saint-Chamond et qui réunissait une cinquantaine de membres au début des années 1840, a disparu après la révolution de février 1848 et ses membres ont rejoint plus tard ceux des conférences de Saint-Vincent-de-Paul<sup>619</sup>. En effet, depuis 1833 à Paris et depuis l'été 1836 à Lyon, une autre œuvre de charité inspirée en partie par de jeunes étudiants lyonnais, en particulier Frédéric Ozanam, a été créée : la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Celle-ci va apparaître comme une rivale<sup>620</sup> pour la Congrégation et être mal acceptée par ses membres de même que par une partie du clergé et par l'administrateur apostolique, Mgr de Pins<sup>621</sup>, dont il nous faut maintenant étudier l'action à la tête du diocèse.

### 3. Le bilan en demi-teinte de l'épiscopat de Mgr de Pins

Avant de partir pour l'Italie en avril 1814, le cardinal Fesch avait transféré par ordonnance tous ses pouvoirs à ses vicaires généraux, les abbés Courbon, Renaud et Bochard<sup>622</sup>. Le pape Pie VII accepta cette solution même après qu'il eût interdit en août 1817 toute correspondance entre ces derniers et le cardinal<sup>623</sup>. En dehors des Jansénistes, les vicaires généraux, en particulier l'abbé Courbon, eurent des relations difficiles avec l'abbé Besson, curé de la paroisse Saint-Nizier, à Lyon. Celui-ci avait fait imprimer, en novembre

---

<sup>618</sup> En 1860, Mgr de Bonald s'est démarqué un peu du zèle intempestif des congréganistes en faveur du maintien du pouvoir temporel du pape, en interdisant la confrérie de Saint-Pierre. Mais l'archevêque a été un fidèle soutien de l'œuvre de la Propagation de la Foi (Richard DREVET, *L'œuvre de la Propagation de la Foi ...*, pp. 241 et 320-321). De plus, jusqu'à la fin de son archiépiscopat, il n'a cessé de donner des marques d'estime et d'affection au négociant-banquier Prosper Dugas, devenu préfet de la Congrégation en 1840. (L et P.J. DUGAS, *Prosper Dugas. Vie et souvenirs*, Oudin, 1878, 203 p., [p. 151]).

<sup>619</sup> Benoît COSTE, *Histoire de la Congrégation (1802-1840)*, Rédaction imprimée à partir de son manuscrit, 297 p. (pp. 271-274), Œuvres Pontificales Missionnaires, Lyon.

<sup>620</sup> Le rédacteur des mémoires historiques de la Congrégation pour la période 1840-1855 (I 227, A.A. de Lyon, p. 23) s'interrogea en 1851 sur une éventuelle remise en cause du mot de Congrégation et sur l'utilité du secret et se demanda s'il n'était pas "plus politique de marcher désormais tête levée comme le faisait avec succès depuis plusieurs années la Société de Saint-Vincent-de-Paul".

<sup>621</sup> Mgr de Pins laissa seulement échapper une parole de bienveillance dans une conversation particulière, à l'égard de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et le soutien épiscopal ne s'affirma qu'avec l'arrivée de Mgr de Bonald, en juillet 1840. (Bruno DUMONS, "Elites catholiques et engagement social – Frédéric Ozanam et les premières conférences Saint-Vincent de Paul à Lyon (1836-1840)", in Isabelle CHAREIRE(dir.), *Frédéric Ozanam, Actes du Colloque des 4 et 5 décembre 1998 à Lyon*, Bayard, 2001, pp. 25-50 [p. 34]).

<sup>622</sup> Lors des "cent jours", le cardinal fit à Lyon une brève réapparition du 26 au 29 mai 1815 qui lui permit de constater la désaffection de son clergé à l'égard du régime napoléonien.

<sup>623</sup> J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, pp. 214-215.

1821, à Genève, un “Mémoire sur l’exercice actuel de la juridiction ordinaire dans le diocèse de Lyon”, dans lequel il affirmait que l’administration du diocèse par les grands vicaires de Fesch n’était pas conforme aux règles reçues dans l’Eglise. Le mois suivant, le curé Besson profita de la formation d’un ministère ultraroyaliste et de l’appui du directeur de la police générale, Franchet d’Espérey, membre de la Congrégation de Lyon, pour inciter le gouvernement, à la fin de 1823, à réclamer un administrateur apostolique pour Lyon. Le cardinal avait refusé de nouveau sa démission, la Curie romaine avait de son côté refusé de procéder à un jugement canonique mais, après la mort de Pie VII, en avril 1823, le nouveau pape, Léon XII, accepta, le 22 décembre 1823, de nommer un administrateur apostolique, Mgr de Pins, évêque de Limoges depuis février 1822 et ami du curé Besson<sup>624</sup>.

Mgr de Pins fut nommé archevêque in partibus d’Amasie le 3 mai 1824 et ses pouvoirs comme administrateur apostolique du diocèse de Lyon furent prorogés par le bref pontifical du 28 juillet 1830. L’abbé Courbon, maintenu dans son poste de vicaire général, mourut quelques mois plus tard et l’abbé Bochard, hostile à la nomination de Mgr de Pins se retira dans l’Ain. Il semble bien que l’archiépiscopat de Mgr de Pins ait été placé sous le signe de la maladresse et du manque d’autorité : dès son premier mandement, l’archevêque s’abstenait de prononcer le nom de Fesch et faisait remonter la prospérité du diocèse à Mgr Marbeuf, qui n’avait jamais paru dans le diocèse<sup>625</sup>. De plus, ses vicaires généraux Barou et surtout Cholleton et Cattet<sup>626</sup>, qui jouaient un rôle prépondérant au sein du conseil archiépiscopal, étaient mal perçus par une partie du clergé à l’égard duquel il faisait preuve de discrimination. Une lettre adressée à Mgr de Bonald le 9 mars 1841, signée “Les Macchabées”, et émanant d’un groupe de prêtres lyonnais, est très éclairante à ce sujet puisqu’on peut y lire : “l’autorité déchuée s’est conduite envers les prêtres avec autant de cruauté que d’indignité et d’injustice. Le plus grand crime de plusieurs est de n’avoir jamais voulu reconnaître une folle et imaginaire infaillibilité dans l’administration diocésaine<sup>627</sup>”. Un certain nombre de prêtres auxquels on reprochait des fautes avérées ou infondées et parmi eux des prédicateurs qui avaient acquis une notoriété, comme les abbés Cœur et Deguerry, durent quitter le diocèse<sup>628</sup>. Lacordaire lui-même n’échappa pas au reproche d’hérésie qu’on pourchassait au sein de l’administration diocésaine : dans une lettre à la comtesse de Varvineux du 17 mars 1839, Lacordaire fait allusion à un dîner à l’archevêché de Lyon, en présence de l’abbé Cattet, qui, trois ans auparavant, l’avait accusé dans un écrit public de 25

---

<sup>624</sup> Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine, T.6, le Lyonnais, pp. 55-56, 133. Dès mai 1823, l’évêque de Limoges avait écrit à son ami Besson qu’il ne repoussait pas la proposition qui lui était faite d’autant plus que le diocèse de Limoges lui était apparu trop étendu et difficile pour ses infirmités. (André LATREILLE, “Un épisode de l’histoire religieuse de la Restauration : la question de l’administration du diocèse de Lyon [1814-1839]”, *Revue d’histoire de l’Eglise de France*, T. XXX, 1944, pp. 54-93).

<sup>625</sup> André Latreille, *La question de l’administration du diocèse de Lyon ...*, p. 83.

<sup>626</sup> L’abbé Cattet avait été grand vicaire de Viviers et professeur au séminaire Saint-Irénée. L’abbé Cholleton était directeur spirituel de la Congrégation et avait été directeur au séminaire Saint-Irénée. (A. LATREILLE ..., p. 84)

<sup>627</sup> B.M. du Puy : Fonds local et régional (réf. 11260). Le publiciste catholique, F.Z. Collombet, confirme le point de vue de ces prêtres lyonnais en écrivant dans son article intitulé “Quinze ans de l’Eglise de Lyon” en 1840, que lorsqu’il s’agissait du placement des curés et des vicaires au sein du conseil archiépiscopal, l’abbé Cholleton pratiquait le favoritisme et le népotisme (*Revue du Lyonnais*, T. XI, 1840, p. 497).

<sup>628</sup> F.Z. COLLOMBET, “Quinze ans de l’Eglise de Lyon” , pp. 497-498 et 511. Collombet avait suivi les classes de théologie au séminaire Saint-Irénée de Lyon et connaissait le milieu ecclésiastique lyonnais. L’épuration, opérée par l’administration de Mgr de Pins dans le clergé était-elle parfois justifiée ? En tout cas, elle était bien effective puisque de 1824 à 1840, s’il y eut 847 ordinations, il y eut 415 “exeat”, sorties du diocèse acceptées par l’archevêque pour les missions mais aussi départs provoqués. (Jean SOULCIÉ, *La formation des clercs au Séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905*, thèse de doctorat présentée devant la faculté de droit canonique de Lyon, 1955, 332 p., T. II, p. 190).

ou 26 hérésies et il ajoute que la direction de Mgr de Pins dans ce diocèse “dépend d’une force qu’il ne peut pas vaincre<sup>629</sup>”.

Il dut être pénible pour Mgr de Pins de condamner les écrits de Lamennais car il avait été son correspondant et son ami<sup>630</sup>. Mais il craignit comme les autres évêques d’“être emporté par le tourbillon de ces nouvelles doctrines qui menacent de troubler et l’Eglise et l’Etat<sup>631</sup>”. L’hérésie janséniste pour sa part était proche de sa fin avec la mort de son dernier prêtre éminent, en juillet 1835<sup>632</sup>, l’abbé Jacquemont, curé de Saint-Médard, dans la Loire. Mais, il n’en était pas de même du danger que représentait pour Mgr de Pins le prosélytisme des protestants sur lequel il attirait l’attention des curés du diocèse, comme nous avons pu le constater (voir la note 544 de ce chapitre) dans sa lettre circulaire du 22 avril 1837.

Au crédit de Mgr de Pins, on peut noter tous ses efforts pour la création, la reconstruction ou l’agrandissement des écoles secondaires ecclésiastiques qui avaient permis le renouveau des vocations à l’époque impériale. Il réussit à défendre ces écoles contre les décrets de 1828 qui en limitaient le nombre des élèves et à les faire considérer comme des écoles spéciales, officiellement destinées au recrutement des maîtrises paroissiales<sup>633</sup>. Mais son intransigeance et sa manière de procéder, en correspondant directement avec le Curie romaine, sans passer par l’intermédiaire du gouvernement, augmentèrent les hostilités des autorités civiles à son égard<sup>634</sup>. De plus, sa maladresse irrita même le Saint-Siège car il avait envoyé à deux autres archevêques la copie de sa lettre que reçut le ministre et dont la formulation lui avait été conseillée par Rome pour obtenir l’autorisation de ses petits séminaires, alors que le pape lui avait demandé la plus grande discrétion à ce sujet<sup>635</sup>.

Mgr de Pins a non seulement favorisé le développement des écoles secondaires ecclésiastiques dont la création du petit séminaire de Montbrison dans la Loire en 1824, mais aussi l’enseignement primaire en accompagnant le mouvement d’expansion des congrégations religieuses, en particulier féminines. La circulaire au sujet de la cessation de son administration apostolique du 1<sup>er</sup> juillet 1839<sup>636</sup>, adressée à son clergé, donne une liste impressionnante d’acquisitions ou d’agrandissements de propriétés pour les écoles et les sociétés de charité et une liste tout aussi significative des nouveaux établissements des congrégations religieuses. Nous aurons l’occasion d’évoquer à nouveau l’expansion

---

<sup>629</sup> G. BEDOUELLE et C.A. MARTIN, *H.D. Lacordaire, correspondance, T. I (1816-1839) ...*, p. 1034.

<sup>630</sup> Dans une lettre à Jean de Lamennais du 31 août 1824, Mgr de Pins disait toute l’affection qu’il avait pour les deux frères [LE GUILLOU, *Correspondance générale de Lamennais, T. II (1820-1824)*, Colin, 1971, 703 p. (p. 608)]

<sup>631</sup> Commentaire de Mgr de Pins de la lettre encyclique du pape Grégoire XVI du 24 juin 1834, condamnant le livre de Lamennais, “Les Paroles d’un croyant”, envoyée à ses curés le 27 juillet 1834 (3/II/6, A.A. de Lyon).

<sup>632</sup> B. BARFETY, *La vie de l’Eglise de Lyon sous la monarchie de Juillet ...*, p. 77

<sup>633</sup> Jacques GADILLE, “Mgr de Pins”, in *Dictionnaire du monde religieux, T. 6, Le Lyonnais ...*, p. 338

<sup>634</sup> A. LATREILLE, *La question de l’administration du diocèse de Lyon ...*, p. 89. Mgr de Pins a irrité également le préfet du Rhône, en 1838, lorsqu’il l’a averti, trois jours avant la date prévue, que la translation des reliques de Saint-Exupère, que le pape avait envoyées à l’association de la Propagation de la Foi, serait l’occasion d’une procession faisant le tour de la place Bellecour. Le préfet fut d’autant plus mécontent que le déroulement de la cérémonie, le 1<sup>er</sup> décembre, fut perturbé par des incidents. (Vincent ROBERT, *Les chemins de la manifestation. 1848-1914.*, P.U. de Lyon, 1996, 394 p. [pp. 68-69] )

<sup>635</sup> Dans une lettre écrite le 23 juillet 1841 à la Grande Chartreuse où il s’était retiré et adressée au cardinal Bernetti à Rome, Mgr de Pins explique que le nonce lui a reproché d’avoir rendu publique la lettre qu’il avait reçue de Rome et que c’est depuis ces événements qu’on a trouvé une raison de le faire partir de Lyon (3., II. 11, A.A. de Lyon)

<sup>636</sup> A.A. de Lyon. On peut noter que, si Mgr de Pins refusa de célébrer un service lors du décès du cardinal Fesch, il n’oublie pas, au début de cette circulaire, de reconnaître qu’il a trouvé à son arrivée “un diocèse muni de toutes les institutions fondamentales qui en assurent la prospérité spirituelle”.

surprenante des congrégations dans le diocèse, mais notons déjà, pour les quinze années d'épiscopat de Mgr de Pins, la réinstallation des Jésuites à Lyon en 1832, l'installation d'une communauté de Capucins l'année suivante, les 9 établissements nouveaux des Frères des Ecoles Chrésiennes et surtout les 136 nouveaux établissements des religieuses de Saint-Charles et de Saint-Joseph, dont près d'une centaine pour ces dernières. Ces congrégations religieuses ont essayé de s'adapter, par l'action caritative, aux transformations sociales survenues dans un diocèse où l'industrialisation a été précoce. C'est ainsi qu'elles ont multiplié, comme on le verra, providences et refuges<sup>637</sup> avec leurs ateliers. Ce constat nous amène à nous interroger sur la perception qu'a pu avoir Mgr de Pins de la question sociale.

Si Mgr de Pins réclame au début de son archiépiscopat, pour lui-même, une dotation substantielle de 60 000 francs afin de pouvoir secourir les 100 000 ouvriers de Lyon en cas de chômage<sup>638</sup>, dans son mandement de septembre 1833, il approuve, pourtant, pleinement, le rétablissement de l'ordre après la révolte des canuts de novembre 1831, remerciant la Providence divine qui "vient tout récemment encore d'éteindre le volcan de la sédition, à l'instant même où tout allait s'engloutir pour nous sous les laves d'une éruption nouvelle<sup>639</sup>". Toutefois, peut-être parce que le gouvernement avait accusé certains de ses prêtres de complicité avec les insurgés lors de la deuxième révolte d'avril 1834, l'évêque a eu, par la suite, un sentiment plus net des inégalités sociales. Il est intervenu pour soutenir le vicaire de Saint-Bonaventure, accusé d'avoir fabriqué des cartouches et le curé de la Croix-Rousse qui avait célébré une messe anniversaire pour une des victimes des journées d'avril<sup>640</sup>. Dans son mandement de carême de 1835, il a remis en cause ceux qui étaient "si ardents dans leurs projets de vengeance et si insensibles aux besoins des malheureux ... qui employaient toute leur adresse à s'enrichir<sup>641</sup> aux dépens de leur prochain et à le supplanter dans un emploi qui était leur unique ressource<sup>642</sup>". Puis, dans sa lettre pastorale du 28 février 1837, l'évêque a fait clairement allusion "aux milliers d'ouvriers sans travail gémissant sous le poids de la plus affreuse indigence" et il a réclamé pour eux des secours et des prières<sup>643</sup>. Mgr de Pins a donc pris conscience des problèmes posés par les périodes de chômage pour les ouvriers, même s'il n'évoque pas leurs conditions de travail et s'il n'envisage pas, comme Mgr de Bonald, au Puy, de demander à ses curés de collaborer avec les autorités civiles pour aider ceux qui sont dans le besoin.

Nous savons pourquoi Mgr de Pins n'est pas devenu archevêque de Lyon, à la mort du cardinal Fesch (voir le début du chapitre 3). Il en éprouva beaucoup d'amertume, malgré le Bref de décharge de son administration apostolique que le pape lui envoya le 28 avril 1840 et qui lui rappelait le bilan élogieux de ses principales réalisations à la tête du diocèse<sup>644</sup>. D'ailleurs, dans une lettre envoyée au cardinal Pacca à Rome le 14 mai 1840, il se plaignit des lacunes de ce Bref qui omettait, entre autres, de signaler l'action de ses missionnaires, sur les

<sup>637</sup> Une vingtaine de providences de filles ont été créées dans le diocèse de 1824 à 1840 (voir le chapitre 8).

<sup>638</sup> Lettre de Mgr de Pins à l'abbé de la Chapelle du 18 septembre 1824, citée par Bérangère DANJOU, *Approche du thème de la pauvreté dans les actes épiscopaux lyonnais (1824-1893)*, Mémoire de maîtrise, Lyon II, 1986, 189 p. (p. 27)

<sup>639</sup> Mandement du 2 septembre, pp. 16, 18-19, cité par Paul DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848" ..., p. 282

<sup>640</sup> B. BARFETY, *La vie de l'Eglise de Lyon sous la monarchie de Juillet (1835-1840)* ..., pp. 33-34

<sup>641</sup> Dans le mandement de carême de 1839, Mgr de Pins menace les riches de la colère de Dieu "qui punira éternellement leurs rapines et leur dureté envers les pauvres" : cité par B. DANJOU, *Approche du thème de la pauvreté dans les actes épiscopaux lyonnais* ..., pp. 30-31.

<sup>642</sup> pp. 4 et 6 (A. A. de Lyon). Sans doute fait-il allusion ici à la disparition de nombreux ateliers de tisseurs.

<sup>643</sup> P. 3 (A.A. de Lyon)

<sup>644</sup> B.M. de Lyon, Fonds Coste, 110888.

autres continents, le synode qu'il avait rassemblé en 1827 et "les dons immenses qui avaient absorbé toutes ses ressources pour des constructions dans l'intérêt du diocèse"<sup>645</sup>.

Lorsque Mgr de Bonald a pris contact avec Mgr de Pins pour le remplacer sur le siège de Lyon, il lui a fait savoir qu'il aurait dû rester pour continuer à gouverner l'Eglise de Saint-Irénée et que seule, la volonté du pape l'avait contraint à quitter les fidèles du diocèse du Puy<sup>646</sup>. Toutefois, après son installation à Lyon, il dut régler quelques différends avec l'ancien administrateur : il lui écrivit de nombreuses lettres<sup>647</sup> pour lui demander de restituer des biens du diocèse qu'il gérait encore, ce qui ne l'empêcha pas, par la suite, de mettre les appartements de la maison des Chartreux à sa disposition.

Des hôtes de cette maison des Chartreux, il nous faut parler maintenant puisque nous allons évoquer le personnel religieux du diocèse et d'abord l'élite de son clergé pour l'apostolat, les missionnaires des Chartreux.

## II. LE PERSONNEL RELIGIEUX DU DIOCESE

La vitalité religieuse du diocèse de Lyon dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, était redevable aussi de son clergé, vicaires généraux, prêtres missionnaires des Chartreux, prêtres des paroisses, de même que des religieux et des religieuses dont les congrégations se sont multipliées.

### 1. L'élite intellectuelle du clergé et les proches collaborateurs de l'archevêque : les "Chartreux" et les vicaires généraux

L'abbé Bochard, un des vicaires généraux qui remplaçaient le cardinal Fesch, exilé à Rome, prépara activement, comme le lui demandait le cardinal, la mise en place d'un groupe de missionnaires diocésains qui se consacraient à l'évangélisation des paroisses. Nicolas de la Croix d'Azolette, directeur du grand séminaire et André Coindre, qui s'était fait remarquer par ses dons de prédicateur comme vicaire à Bourg, préparèrent le programme, imprimé en 1814, sous le titre de "Pensée pieuse"<sup>648</sup>. La société de missionnaires qui fut fondée le 11 juin 1816 sous le nom de société "de la Croix de Jésus" deviendra à partir de 1833 la société "des prêtres de Saint-Irénée", dénommée plus souvent "Chartreux de Lyon". L'association a été fondée sur le modèle de la congrégation des Oblats de Saint-Ambroise que Saint Charles Borromée avait créée en 1581, dans son diocèse de Milan et mise totalement à la disposition de l'évêque<sup>649</sup>. Les neuf premiers membres de la société s'installèrent dans la Maison Carrée qui avait été achetée par le cardinal Fesch. Leur statut était celui de prêtre séculier appartenant au diocèse et réunis sous l'autorité de l'archevêque, en vue de missions intérieures à prêcher et de l'enseignement à donner dans les petits séminaires diocésains et dans l'Institution annexée à leur œuvre en 1837<sup>650</sup>. Ces prêtres, vivant en communauté, avaient un supérieur qui

---

<sup>645</sup> 3.II.11 (A.A. de Lyon)

<sup>646</sup> Lettres de Mgr de Bonald à Mgr de Pins du 9 octobre 1839 et du 12 juillet 1840 (3.II.10, A.A. de Lyon)

<sup>647</sup> Lettres du 19 mai 1841, du 27 juin 1841 et du 10 janvier 1843 (3. II. 10 : A.A. de Lyon).

<sup>648</sup> J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 221.

<sup>649</sup> A. DUVAL, "Charles Borromée", in *Encyclopédie Catholique*, 1949, T. 2, col. 993-994.

<sup>650</sup> En 1825, l'abbé Pousset, curé de Saint-Bruno et qui logea avec ses confrères dans la Maison Carrée jusqu'en 1830, fonda une petite école cléricale dont François Hyvrier fut un des élèves, puis un des enseignants avant d'en

n'était que le délégué de l'archevêque, lequel leur donnait une fonction de prédicateur, de professeur, de curé, vicaire et aumônier. Ils ne formaient pas une congrégation et de prononçaient pas de vœu<sup>651</sup>.

Les premiers missionnaires prêchèrent d'abord la retraite de rentrée dans les petits séminaires de l'Argentière, Verrière, Alix et Meximieux. Leur première mission paroissiale sous la Restauration fut celle de Saint-Sauveur en rue dans la Loire. Puis, ils se rendirent à Belleville sur Saône, Saint-Germain Laval et à la Guillotière où ils plantèrent une grande croix de mission<sup>652</sup>. En 1825, la société des Chartreux avait 32 membres, prédicateurs ou professeurs pour la plupart. En 1826, lors du Grand Jubilé, les Pères de la Croix de Jésus reçurent l'aide de leurs collègues de Paris, les "Missionnaires de France" dirigés par M. Rauzan. Si ces derniers cessèrent leurs activités à cause de la révolution de 1830, les Pères de la Croix de Jésus continuèrent, après 1830, leur œuvre de missions et de retraites toujours plus nombreuses, même s'ils durent subir une occupation militaire à la maison des Chartreux de 1831 à 1837<sup>653</sup>.

En 1838, fut établie à Saint-Etienne une succursale de l'œuvre de Lyon par l'abbé Barret qui venait de prêcher le carême à Notre-dame, sur la demande du curé, M. de Saint-Jean. M. Barret s'installa avec trois autres prêtres dans le presbytère. L'abbé Delphin, qui devint curé de la paroisse Notre-Dame, le remplaça en 1844 comme supérieur de la succursale, et ce, jusqu'à sa mort en 1880<sup>654</sup>.

En dehors de la prédication, les Chartreux jouèrent un rôle important dans l'enseignement et l'éducation<sup>655</sup>. Ils se virent confier dès 1819 la direction du petit séminaire de l'Argentière et de celui d'Alix, qui devient à cette date une annexe du Grand Séminaire<sup>656</sup>. Mais le collège de M. Hyvrier devenu en 1837 "Maison d'éducation des Chartreux" puis en 1849 "Institution des Chartreux" et qui recevait à l'époque entre 200 et 300 élèves, refléta tout particulièrement l'esprit libéral et ouvert de la Maison. Ne considérant pas l'Université comme une rivale, il envoya dès l'année 1848-1849 des prêtres des Chartreux préparer la licence à la faculté des Lettres de Lyon. Il envoya également quatorze sujets à l'Ecole des Carmes de Paris en vue de leur faire prendre leurs grades à la Sorbonne<sup>657</sup>. L'abbé Thibaudier fut parmi les premiers prêtres de Saint-Irénée à prendre ses grades académiques et c'est lui qui, en collaboration avec l'abbé Hyvrier, prépara l'école de hautes études ecclésiastiques, dont on aura l'occasion de reparler.

Avec de telles compétences, plusieurs prêtres de la société des Chartreux se virent proposer la promotion à l'épiscopat. Si l'abbé Hyvrier refusa toutes les offres qu'on lui fit, l'abbé Mioland, supérieur de la société pendant plus de vingt ans, finit par accepter en 1838

---

devenir le directeur en 1835 et de transformer cette école en collège l'année suivante (X. de MONTCLOS, "François Hyvrier", in *Dictionnaire du monde religieux*, T. 6, *Le Lyonnais*, pp. 235-236).

<sup>651</sup> A.M. ODIN, *Les Chartreux de Lyon ...*, p. 237.

<sup>652</sup> A.M. ODIN, *les Chartreux de Lyon ...*, p. 64.

<sup>653</sup> Ibid., pp. 68-73.

<sup>654</sup> Idem, pp. 78, 205-206.

<sup>655</sup> Deux parmi les premiers membres de la société, l'abbé de Lupé, vicaire de Saint-Bruno, et l'abbé Coindre, s'occupèrent aussi de bonnes œuvres, en particuliers de providences (voir chapitre 8).

<sup>656</sup> Georges BABOLAT, "Les Chartreux de Lyon", in J. GADILLE (dir.) *Les catholiques libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle*, P.U. de Grenoble, 1974, 595 p. (pp. 453-462). Le petit séminaire de l'Argentière est assez différent des autres dans la mesure où l'on y manifeste un véritable souci de formation intellectuelle et où on y trouve aussi bien des jeunes laïcs que des aspirants au sacerdoce. (G. BABOLAT, *L'école ecclésiastique de Hautes études de Lyon aux Chartreux*, Maîtrise, Lyon II, 1972, 55 p. [p.54]).

<sup>657</sup> X. de MONTCLOS, "François Hyvrier", in *Dictionnaire du monde religieux*, T. 6, *Le Lyonnais ...*, p. 236.

l'épiscopat d'Amiens, avant de devenir, onze ans plus tard, archevêque de Toulouse. Ce dernier forma, à la Maison des Chartreux, plusieurs professeurs qui devinrent des évêques : l'abbé Cœur qui devint évêque de Troyes, l'abbé Callot qui devint évêque d'Oran et l'abbé Plantier qui devint évêque de Nîmes<sup>658</sup>. Pour ce dernier, le cardinal de Bonald s'était auparavant attaché ses services comme vicaire général comme il le fit pour l'abbé Beaujolin et l'abbé Pagnon, qui aussi, avaient été auparavant membres de la société des Chartreux.

Avant d'évoquer les vicaires généraux du cardinal de Bonald, il nous faut d'abord préciser le rôle et la place de ces collaborateurs de l'archevêque dans l'administration des diocèses au XIX<sup>e</sup> siècle. Le vicaire général, en tant que second de l'évêque, apparaît dès la loi du 18 germinal an X qui stipule : "chaque évêque pourra nommer deux vicaires généraux et chaque archevêque pourra en nommer trois". Les Articles organiques font de ces vicaires généraux les administrateurs provisoires désignés en cas de vacance du siège épiscopal, ce qui contredit le droit canon mais dans les faits, l'élection des vicaires capitulaires au XIX<sup>e</sup> siècle revenait finalement aux chapitres<sup>659</sup>. Ces vicaires généraux, qui ont plus de pouvoir qu'avant la Révolution, car, moins nombreux, doivent recevoir l'agrément du gouvernement après leur nomination par l'évêque. En général, les diocèses étaient divisés en archidiocèses avec, à leur tête, un des vicaires généraux, chargé de tout ce qui concerne en particulier les relations avec les paroisses ; c'est lui qui les visite entre deux passages de l'évêque et qui prépare les nominations ecclésiastiques dans sa circonscription. Le vicaire général a aussi la charge d'autres secteurs comme les congrégations religieuses et prend part souvent à la rédaction des documents épiscopaux<sup>660</sup>.

Des vicaires généraux de Mgr de Pins, Mgr de Bonald n'a gardé que l'abbé Barou à cause de son expérience, puisqu'il était vicaire général depuis 1824, et à cause de son caractère conciliant<sup>661</sup>. Il a été auparavant curé de Saint-Médard en Forez où il a eu la tâche difficile de remplacer l'abbé Jacquemond, chef des Jansénistes foreziens. Il a été ensuite professeur de philosophie au séminaire de l'Argentière, puis supérieur du séminaire de Verrières, avant d'être nommé curé de la paroisse Saint-Pierre de Montbrison, pour laquelle le préfet et les notables montbrisonnais souhaitaient un choix en conformité avec leurs opinions légitimistes<sup>662</sup>. Dans son rapport adressé au ministre des cultes, le préfet du Rhône confirme d'ailleurs, que s'il est un homme modéré, il n'a pas un dévouement chaleureux en faveur du roi Louis-Philippe. Le préfet ajoute qu'il a de bons rapports avec le clergé du diocèse et qu'il n'était point concerné par les griefs contre l'administration précédente<sup>663</sup>.

Le deuxième vicaire général choisi par Mgr de Bonald, Pierre Grange, qui remplaçait Jean Cholleton et le troisième, Joseph Beaujolin qui remplaçait Simon Cattet, étaient

---

<sup>658</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire – 1802-1905 ...*, p. 227. Parmi les futurs évêques, on peut ajouter l'abbé Thibaudier qu'on a déjà évoqué, devenu évêque de Soissons en 1876 et dont la carrière s'identifie bien à la vocation enseignante des Chartreux : il a été d'abord professeur de philosophie au collège des Chartreux en 1849 avant d'y devenir directeur des études en 1864.

<sup>659</sup> J. O. BOUDON, *L'épiscopat français ...*, pp. 190-191

<sup>660</sup> Ibid., pp. 191 et 197

<sup>661</sup> Ce sont les qualités que Mgr de Bonald souligne dans le tableau qu'il a envoyé au ministre des cultes le 2 juillet 1840. (A.N., F19/2801, dossiers personnels des vicaires généraux de Lyon)

<sup>662</sup> Joseph BAROU, "Saint-Pierre de Montbrison", *Village de Forez*, supplément au n°48 d'octobre 1991, 55p. (pp. 25-26)

<sup>663</sup> A.N. F19/2801, dossiers personnels des vicaires généraux de Lyon. On peut noter que le groupe de prêtres lyonnais contestataire qui s'était adressé à Mgr de Bonald au début de son archiepiscopat, sous le pseudonyme "Les Macchabées", (voir note 627 de ce chapitre), n'adoptait pas le point de vue du préfet et considérant l'abbé Barou comme quelqu'un d'entêté qui n'acceptait pas la contradiction, aurait préféré qu'il ne soit plus vicaire général (B.M. du Puy, fonds local et régional, ref. 11260).



appréciés à la fois par le clergé et l'administration, à la seule réserve, de la part du préfet, pour l'abbé Grange, de son peu de sympathie pour le gouvernement, à l'image de l'ensemble des ecclésiastiques. Tous deux étaient réputés pour leurs connaissances, en philosophie pour l'abbé Grange et en littérature pour l'abbé Beaujolin. Le premier avait été auparavant desservant de la paroisse Saint-Louis à Saint-Etienne et le second avait été supérieur, d'abord du séminaire d'Alix, puis du séminaire de l'Argentière<sup>664</sup>. On peut remarquer déjà que Mgr de Bonald donne la priorité à des ecclésiastiques qui ont de l'expérience et aussi réputés pour leur science. Ce dernier critère va être confirmé par les choix que l'archevêque fera par la suite : en 1855, pour remplacer l'abbé Barou, décédé, il choisit l'abbé Plantier qui avait commencé, à l'âge de 23 ans, à professer aux Chartreux l'écriture sainte. En 1838, Mgr de Pins avait proposé ce dernier pour la chaire d'Hébreu à la faculté de théologie et en 1847, appelé par Mgr Affre, il avait succédé au Père de Ravignan à la chaire de Notre-Dame de Paris. Mgr de Bonald utilisa d'abord ses services pour la préparation du concile de Lyon en 1850, puis il l'appela à faire partie de son conseil privé, le chargea de l'inspection des écoles de filles comme le demandait un décret du gouvernement avant qu'il devienne, en avril 1855, son nouveau vicaire général<sup>665</sup>. Mais trois mois plus tard, l'abbé Plantier devenait évêque de Nîmes, et le cardinal de Bonald le remplaça par un ancien professeur de la société des Chartreux, l'abbé Pagnon qui dirigeait le petit séminaire Montbrison depuis 1839. A la fin de son archiépiscopat, lorsque Mgr de Bonald voulut, en 1868, après le décès du vicaire général Grange, présenter à l'agrément de l'empereur la nomination de l'abbé Richoud, qui était également l'ancien supérieur du séminaire de Montbrison, il rencontra d'importantes difficultés : en effet, une partie du clergé et de l'administration contestait la nomination de ce dernier, le trouvant beaucoup trop ultramontain. Le ministre des cultes reçut des lettres anonymes présentant cet ecclésiastique "comme un prêtre romaniste, candidat des Jésuites et ennemi de l'empereur"<sup>666</sup>. Le procureur général de Lyon, qui reprend ces accusations dans une lettre au ministre des cultes du 22 mai 1868, ajoute que cette nomination pourrait raviver les tensions à propos de la question liturgique<sup>667</sup>. La question était d'autant plus difficile à résoudre pour le ministre des cultes que le préfet de la Loire et le sous-préfet de Montbrison soutenaient la candidature de l'abbé Richoud alors que le préfet du Rhône y était hostile<sup>668</sup>. L'archevêque de Lyon dut envoyer plusieurs lettres au ministre des cultes et attendre plus de six mois avant que l'abbé Richoud devienne officiellement son vicaire général.

Dans une note envoyée au ministre des cultes par un de ses collaborateurs, à propos de l'abbé Richoud, il est rappelé au ministre que "le cardinal de Bonald est dominé par son neveu, aussi borné dans les affaires de l'Eglise qu'hostile à nos institutions"<sup>669</sup>. Ce neveu était Gustave de Serres, un des vicaires généraux<sup>670</sup> du cardinal, mais non agréé par le

<sup>664</sup> Extrait du tableau de M. l'archevêque de Lyon du 7 juillet et du 11 août 1840, A.N. F19/2801.

<sup>665</sup> J. CLASTRON, *Vie de sa grandeur Mgr Plantier, évêque de Nîmes*, librairie Houdin, 1882, 669 p. (pp. 46, 55, 162 et suivantes, 206, 220 et 221).

<sup>666</sup> Lettre confidentielle adressée par le ministre des cultes au préfet de la Loire et au préfet du Rhône le 8 octobre 1868, demandant par ailleurs des renseignements sur l'abbé Richoud. (A.N. F19/2801, dossiers personnels des vicaires généraux de Lyon). Ces accusations s'expliquent bien sûr facilement lorsqu'on tient compte de la dégradation des relations entre le gouvernement de Napoléon III et l'Eglise de France depuis le début des années 1860, à la suite des interventions de la France dans les affaires italiennes et la question romaine.

<sup>667</sup> A.N. F19/2801. A la fin de l'archiépiscopat de Mgr de Bonald, le diocèse de Lyon a été le dernier à adopter la liturgie romaine.

<sup>668</sup> Lettres du sous-préfet de Montbrison du 11 octobre 1868 au préfet de la Loire, du préfet de la Loire et du préfet du Rhône au ministre des cultes du 14 octobre et du 27 octobre 1868. (A.N. F19/2801).

<sup>669</sup> Note du 27 novembre 1868 (A.N. F19/2801).

<sup>670</sup> Il y avait à l'archevêché un autre vicaire général non agréé par le gouvernement, l'abbé Allibert.

gouvernement. La mère de l'abbé de Serres était la sœur du cardinal<sup>671</sup>. Gustave de Serres fit ses études théologiques au séminaire français de Rome. Il devint chanoine de la primatiale Saint-Jean et à l'archevêché, son oncle lui confia les fonctions de secrétaire particulier et de vicaire général. En 1846, il fut un des deux conclavistes qui accompagnèrent le cardinal de Bonald à Rome à l'occasion de l'élection du successeur du pape Grégoire XVI<sup>672</sup>. L'oncle pouvait comprendre son neveu qui était membre de la compagnie de Jésus, mais leurs relations n'ont pas toujours été faciles, car ce dernier a pris des initiatives sans avertir le cardinal et parce que l'ultramontanisme de l'abbé de Serres qui devint camérier secret du pape Pie IX<sup>673</sup>, était très marqué. En décembre 1859, des catholiques emmenés par les congréganistes Prosper Dugas et Amand Chaurand<sup>674</sup> formèrent un conseil dénommé "Œuvre de Saint-Pierre<sup>675</sup>", destinée à aider financièrement l'Etat pontifical qui avait perdu ses provinces les plus riches. Le cardinal avait accepté que l'abbé de Serres en fut le président et ce conseil devait faire circuler dans Lyon les adresses au pape et les listes de souscription. Mais, le 17 juillet 1860, le ministre des cultes, par une lettre aux évêques et archevêques leur signalait la société formée à Lyon comme illégale et il se déclarait décidé à l'interdire. Le cardinal de Bonald, tout en continuant à verser entre les mains de l'ancien trésorier les fonds du denier de Saint-Pierre, qui étaient apportés à l'archevêché, décida alors d'inviter la "Confrérie de Saint-Pierre" à se dissoudre<sup>676</sup>. L'attitude ambiguë du cardinal en la circonstance s'explique, sans doute, à la fois par la pression exercée par son neveu et le milieu catholique lyonnais ultramontain et surtout par sa volonté de garder de bonnes relations avec le gouvernement. En d'autres circonstances, l'abbé de Serres a pris des initiatives qui ont surpris ou déplu à son oncle : ainsi, lorsqu'en décembre 1858, Camille Rambaud, fondateur de la Cité de l'Enfant-Jésus, à Lyon s'est rendu à Rome avec l'abbé Chevrier, aumônier de cette cité, afin de s'y préparer au sacerdoce. Il avait demandé conseil à l'abbé de Serres, mais n'avait pas informé l'archevêque de son projet. Ce dernier, qui se trouvait à Rome, fut très surpris par la visite de frère Camille et du Père Chevrier mais a fini par donner l'autorisation à Camille Rambaud d'entrer au séminaire français de Rome<sup>677</sup>. Au cours de son archiépiscopat, Mgr de Bonald favorisa l'apostolat de ces deux prêtres dans le milieu ouvrier mais aussi de bien d'autres ecclésiastiques dont nous allons essayer d'évoquer les divers types de vocation.

## 2. De "bons" prêtres, des prêtres animateurs d'œuvres, bâtisseurs d'églises ...

Nous avons déjà noté le nombre important d'ordinations et d'"exeat" pour le diocèse de Lyon dans la période allant de 1824 à 1840<sup>678</sup>. Il y avait eu déjà un chiffre record sur le plan national de 413 ordinations sous le premier Empire, de 1802 à 1815<sup>679</sup>. Les vocations affluèrent et augmentèrent dans le diocèse sous la Restauration, avec une moyenne annuelle

<sup>671</sup> Voir la généalogie simplifiée de la famille de Bonald au début du 1<sup>er</sup> chapitre.

<sup>672</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 670.

<sup>673</sup> C. GIVRE, *Notables lyonnais et foreziens – Documents historiques sur Louis d'Arnal de Serres, directeur de la Schola Cantorum et sa famille et le cardinal Maurice de Bonald, archevêque de Lyon, grand-oncle de Louis de Serres*, 1980, 125 p. (p. 8) : référence aux A.D. de la Loire : B.H.3730

<sup>674</sup> Ce dernier était aussi un des fondateurs de la première conférence de Saint-Vincent- de- Paul à Lyon, en 1836.

<sup>675</sup> Le vice-président de l'œuvre, Chaurand et le secrétaire qui se rendirent, à Rome obtinrent du pape Pie IX l'élévation de l'œuvre de Saint-Pierre à la dignité d'archiconfrérie et ce dernier approuva l'idée des deux lyonnais de rétablir comme en 1848 l'antique Denier de Saint-Pierre. (L. DUGAS et P.J. DUGAS, *Prosper Dugas – Vie et souvenirs ...*, p. 90)

<sup>676</sup> L. DUGAS et P.J. DUGAS, *Prosper Dugas – Vie et souvenirs ...*, pp. 94-96.

<sup>677</sup> Jean- François SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier – Fondateur du Prado*, Le Seuil, 1965, 537 p. (pp. 162-163)

<sup>678</sup> Voir la note 628 de ce chapitre

<sup>679</sup> J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 211

des ordinations qui passa de 45,8 pour la période 1803 à 1823 à 47,6 pour la période de 1824 à 1830. Le taux s'est ensuite stabilisé à 47,2 pour la période 1831-1850<sup>680</sup>. Sous la monarchie de Juillet, le fléchissement des ordinations a été moins important dans le diocèse que dans le reste du pays<sup>681</sup>. Le mouvement des entrées au grand séminaire a connu un maximum entre 1861 et 1870<sup>682</sup> et le nombre d'“exeat”, au moment où le départ de prêtres missionnaires vers l'Amérique a été important, a été en progression constante jusqu'à cette dernière date. Toutefois, le nombre de prêtres desservant les paroisses a fortement augmenté, de 1840 à 1870, passant de 950 à près de 1 200 pour l'ensemble du diocèse et le taux d'encadrement sacerdotal, à ces deux dates, était comparable, avec environ un prêtre pour 1000 habitants<sup>683</sup>. Le chiffre de la population du diocèse a aussi fortement progressé pendant cette période<sup>684</sup>, en particulier celui de la population de Saint-Etienne et des faubourgs de la ville de Lyon, aussi n'est-il pas surprenant de constater que le taux d'encadrement sacerdotal dans ces deux villes était inférieur au taux d'encadrement moyen du diocèse. Ce taux était plus médiocre à Lyon, avec un prêtre pour 2 860 habitants en 1840 et une légère amélioration en 1870, avec un prêtre pour 2 830 habitants. A Saint-Etienne, le taux d'encadrement des prêtres des paroisses a été comparable entre le début et la fin de l'épiscopat de Mgr de Bonald, avec environ un prêtre pour 2 200 habitants<sup>685</sup>. D'où étaient originaires les prêtres du diocèse ? Au cours du siècle, la majorité des séminaristes et des prêtres venait du département de la Loire, des zones rurales les plus chrétiennes : ainsi, sous la monarchie de Juillet, il y eut 595 ordinations de séminaristes originaires de la Loire et seulement 448 pour le Rhône. Ces prêtres étaient, pour près des deux tiers d'entre eux, des fils de paysans, le quart était des fils d'artisans ou de petits commerçants et un très faible pourcentage était fils d'ouvriers ou de négociants<sup>686</sup>.

Trouve-t-on, dans le diocèse, ces “bons prêtres” dont la fidélité au Christ est soulignée par les écrivains romantiques, dont les paroisses sont sanctifiées, et qui, dévoués aux pauvres

---

<sup>680</sup> J. SOULCIE, *La formation des clercs au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905 ...*, p. 190. IL y eut également un grand nombre d'ordinations sur le plan national à la fin de la Restauration (F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français*, Le Cerf, 1950, 479 p. (p. 77).

<sup>681</sup> M. CUTIVEL, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Lyon pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, D.E.A., Lyon II, 1980, 28 p. (p. 5).

<sup>682</sup> Sur le plan national, la fin des années 1860 et le début des années 1870 correspondent à la période où le nombre de prêtres a été le plus important (F. BOULARD, *Essor ou déclin du clergé français ...*, pp. 78-79). Dans le diocèse de Lyon, en 1869, 65 prêtres ont été ordonnés (Envoi de l'archevêché de Lyon au ministre des cultes du 1<sup>er</sup> janvier 1870, concernant l'état du personnel du clergé - A.N. F / 19 / 2431).

<sup>683</sup> Un prêtre pour 984 habitants en 1840 et un prêtre pour 1015 habitants en 1869 (PEY J.B., “Documents statistiques sur la population de Lyon”, in *Lyon et la région lyonnaise, études et documents publiés à l'occasion du XV<sup>e</sup> congrès des Sociétés françaises de géographie en 1894*, Vitte, 1894, 151 p. (p. 148) et Ordo de 1841 et de 1870). Si on tient compte des prêtres auxiliaires, habitués, ou sans fonction et des aumôniers, il y avait, en 1869, un prêtre pour 809 habitants (Envoi de l'archevêché du 1<sup>er</sup> janvier 1870), chiffre plus conforme à la moyenne nationale correspondant à 750 catholiques pour un prêtre en 1848 (G. CHOLVY, *Le diocèse de Montpellier ...*, p. 204).

<sup>684</sup> Les deux départements du Rhône et de la Loire avaient 935 000 habitants en 1841 et 1 215 000 en 1870 (PEY J.B., “Documents statistiques sur la population de Lyon” ..., p. 143).

<sup>685</sup> D'après *Ordo des paroisses*, J.B. PEY ..., p. 143 ; tableau de l'évolution démographique de Saint-Etienne et des communes annexées, in Etienne FOURNIAL (dir.), *Saint-Etienne, histoire de la ville et de ses habitants*, Horvath, 1976, 427 p. (p. 232) ; tableau de l'évolution comparée de la population, du nombre de paroisses, de prêtres et du nombre moyen d'habitants par paroisse et par prêtre de 1851 à 1881, in Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, (p. 105). A titre de comparaison, à Lille, au milieu du siècle, il y avait un prêtre pour 2 500 habitants. [Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire*, Charles Corlet, 1991, 532 p. (p. 373)]. Bien sûr, ce taux était variable suivant les types de paroisse. Nous reviendrons sur cette question et les efforts de l'archevêque pour améliorer l'encadrement des fidèles dans le chapitre 12.

<sup>686</sup> M. CUTIVEL, *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Lyon pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 8. Ces appréciations concernent essentiellement la période de la Restauration et de la monarchie de Juillet.

et aux malades, sont des modèles pour leurs paroissiens<sup>687</sup> ? Rencontre-t-on aussi des curés et des desservants plus entreprenants, animateurs d'œuvres, fondateurs de paroisses ou bâtisseurs d'églises ? Les prêtres, souvent d'origine rurale, ont-ils montré quelque originalité lorsqu'ils ont été nommés dans une paroisse des deux grandes villes, Lyon et Saint-Etienne ? Les prêtres nés dans des milieux pauvres ont-ils eu un sacerdoce plus spécifique ? La grande diversité des cursus ecclésiastiques peut nous aider à fournir certaines réponses<sup>688</sup>. Le curé d'Ars réalise sans doute l'idéal des prêtres du diocèse. Dans les campagnes, ces derniers condamnent, comme lui, l'immoralité qui se développe au cours des fêtes des saints ou de la jeunesse alors que le cardinal de Bonald, plus conciliant, leur conseille de ne pas s'opposer ouvertement à ces pratiques populaires<sup>689</sup>. Ils disposent sans doute, dans leurs presbytères, comme ce curé de campagne de Saint-Martin Lestra<sup>690</sup> dans la Loire, de nombreux ouvrages d'apologétique permettant d'assurer la défense du catholicisme contre les protestants et les philosophes. Parmi ces curés de campagne nés le plus souvent, comme le curé d'Ars, dans des familles dont le catholicisme était fervent, quelques-uns ont été les condisciples de Jean-Marie Vianney au grand séminaire Saint-Irénée, comme Marcellin Champagnat et Louis Querbes. Ces derniers vont, comme lui, privilégier l'éducation des enfants pauvres des campagnes et leur projet va aboutir à la création de deux nouvelles congrégations enseignantes, celle des Frères Maristes et celle des Clercs de Saint-Viateur. Ce projet, l'abbé Champagnat l'a mis en application quand il a été nommé vicaire à La Valla en Gier, près de Saint-Chamond en 1816 et l'abbé Querbes, lorsqu'en 1822, il devint curé de Vourles, petit village au sud de Lyon où il avait été auparavant vicaire à Saint-Nizier<sup>691</sup>. Tous deux se sont trouvés confrontés au même problème : assurer l'existence d'une école de garçons alors qu'une congrégation de frères était réticente pour s'installer dans un petit village<sup>692</sup>. Au début, Marcellin Champagnat a établi deux jeunes paysans, futurs catéchistes, dans une maison proche de la cure, qui va devenir le noviciat des Petits Frères de Marie dont l'institut a été fondé en 1817<sup>693</sup>. Pour sa part, Louis Querbes installa d'abord un instituteur dans son presbytère qui fut en même temps catéchiste et sacristain et il pensa à l'installation dans d'autres villages d'instituteurs de ce type, des clercs tonsurés, non prêtres, qui se réuniraient chaque semaine et recevraient une formation pédagogique et spirituelle au cours de l'été. Ainsi naquit la société des Clercs de Saint-Viateur<sup>694</sup> approuvée par ordonnance royale en 1830 et par Mgr de Pins l'année suivante. On comprendrait moins les projets réalisés par ces deux prêtres, si on oubliait qu'il était sous-tendu par leur dévotion à la Vierge Marie et qu'il était placé dans une certaine perspective apocalyptique : au grand séminaire Saint-Irénée, le jeune Marcellin Champagnat a adhéré au projet d'une société de Marie avec d'autres

<sup>687</sup> Marcel LAUNAY, *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, 1986, 326 p. (p. 140).

<sup>688</sup> Rappelons brièvement le statut des prêtres des paroisses : les 70 curés des paroisses du diocèse, en 1841, ont le privilège de l'inamovibilité et une meilleure rémunération que les 492 desservants ou succursalistes et les 388 vicaires. (ordo du diocèse). Les vicaires n'ont pas la responsabilité d'une paroisse comme les curés ou les desservants mais peuvent être mutés comme ces derniers.

<sup>689</sup> Eric BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon de 1827 à 1908*, Mémoire de maîtrise, Lyon III, 1982, 121 p. (p. 74).

<sup>690</sup> D'après un inventaire des ouvrages de ce curé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle réalisé par J.G. GIRARDET à la bibliothèque Roublev de Saint-Etienne.

<sup>691</sup> Dictionnaire du monde religieux, T. 6, *Le Lyonnais ...*, pp. 108 et 353.

<sup>692</sup> Les Frères des Ecoles Chrétiennes tenaient à enseigner gratuitement ; donc, il fallait prendre en charge leur rémunération.

<sup>693</sup> Ces jeunes gens instruits par le vicaire et initiés à la méthode simultanée par un ancien Frère des Ecoles chrétiennes vont ouvrir leur première école à Marllhes fin 1818. Les Petits Frères de Marie coûtaient peu car ils admettaient une rétribution scolaire fournie par les parents. [André LANFREY, *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes, de 1850 à 1904*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lyon 2, 1979, 385 p. (les dix premières pages du 1<sup>er</sup> chapitre)].

<sup>694</sup> Saint-Viateur avait été disciple de Saint-Just, évêque de Lyon au IV<sup>e</sup> siècle. (X. de MONTCLOS, in *Dictionnaire du monde religieux ...*, p. 353).

séminaristes. Comme l'un d'eux, Jean-Claude Colin, qui a fondé les pères et les sœurs maristes, il associe la Vierge, qui a été le soutien de l'Église naissante, à la lutte de l'Église des derniers temps<sup>695</sup>, contre, par exemple, ces instituteurs laïcs qui ne présentaient pas de garanties morales et chrétiennes. Le Père Querbes voulait, lui aussi, à Vourles, se débarrasser de deux maîtres d'école indignes de leur profession<sup>696</sup> et la spiritualité ignatienne qui inspire le manuel donné à sa congrégation n'est pas étrangère à l'apocalyptisme puisque les Exercices spirituels d'Ignace de Loyola donnent comme enjeu le salut ou la damnation, car l'homme participe à une histoire cosmique qui le dépasse<sup>697</sup>.

A La Valla, le Père Champagnat a terminé son ministère paroissial, avec le curé Bedoin, en novembre 1824, quand l'archevêque l'a autorisé à se consacrer entièrement à son œuvre<sup>698</sup>. Etienne Bedoin avait été le condisciple de Marcellin Champagnat au grand séminaire et lui aussi fut à l'origine d'une nouvelle congrégation religieuse. Vicaire d'abord dans la paroisse Sainte-Marie à Saint-Chamond, il fut ensuite, pendant 40 ans de 1824 à 1864, curé de La Valla, vaste paroisse dans le massif du Pilat. Le curé Bedoin, d'après les témoignages<sup>699</sup>, est assez représentatif du "bon prêtre", sachant réconcilier, à l'occasion, ses paroissiens, les visitant quand ils sont malades et les accueillant paternellement au confessionnal. Plusieurs membres de sa famille furent engagés dans le sacerdoce puisque son neveu devint plus tard curé de Sainte-Anne à Roanne et son frère Benoît fut son vicaire de 1828 à 1861, avant de devenir curé à Mably. Ce dernier l'aida à mener à bien la construction d'une nouvelle église. Le curé de La Valla a eu également le souci spirituel des enfants pauvres des campagnes, en particulier des plus jeunes qui ne pouvaient se rendre tous les jours aux écoles communales et qui étaient trop pauvres pour y être admis comme pensionnaires. Le curé Bedoin fit d'abord venir des Béates<sup>700</sup>, puis en 1843, il réunit sept jeunes filles dont six de La Valla afin de les envoyer ouvrir des écoles de proximité, sortes de salles d'asile<sup>701</sup> dans les hameaux. Elles deviendront des religieuses dont le Père Bedoin, à la fois leur supérieur, leur confesseur et leur directeur spirituel, donnera le nom de Sœurs de l'Enfance : en 1849, Mgr de Bonald, après avoir consacré la nouvelle église de La Valla, encouragea la jeune communauté de douze religieuses et en 1865, il approuva les Constitutions de la nouvelle congrégation<sup>702</sup>.

Ces curés de campagne exemplaires du diocèse ont naturellement de nombreux points communs avec les curés des villes, dont certains ont fondé également des congrégations. Ainsi, l'abbé Rey, originaire de la campagne forezienne et l'abbé Pousset, originaire de la

---

<sup>695</sup> Bernard BOURTOT, "Marie dans la fondation des pères maristes", in Jean COMBY (dir.), *Théologie, histoire et piété mariale*. Actes du colloque de la Faculté de Théologie de Lyon – 1-3 octobre 1996, Profac, 1997, 367 p. (pp. 154-157).

<sup>696</sup> Antoine LESTRA, *Le Père Querbes et les Clercs de Saint-Viateur*, Robert, 1942, 207 p. (p. 60)

<sup>697</sup> Paul AIRIAU, *L'Église et l'Apocalypse du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Berg international, 2000, 203 p. (p. 45)

<sup>698</sup> André LANFREY, *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904 ...*, p. 7

<sup>699</sup> Témoignages de son neveu Mathieu Bedoin et d'un curé de Cours originaire de La Valla. (Renée JOLY, *Les Petites Sœurs de la Sainte Enfance : l'intuition fondamentale du fondateur et l'évolution du charisme des origines à nos jours (1844-1976)*, 1977, 60 p. (p. 15). Travail effectué sous la direction de Jean Comby.

<sup>700</sup> Voir la fin du paragraphe concernant les Béates au début du chapitre 8.

<sup>701</sup> Les sœurs partaient le lundi matin avec leur panier de provisions faisant de 5 à 12 km pour rejoindre leur hameau. Là, elles donnaient un enseignement élémentaire aux jeunes enfants, faisant le catéchisme, réunissaient les gens pour la prière, visitaient les malades. Elles rentraient chaque samedi à la Maison Mère au bourg [Sœur Anne de Jésus CHALAVON, *Petites Sœurs de la Sainte Enfance de Lyon – 150 ans d'histoire – Evolution du charisme*, 1995, 100 p. (p. 15)].

<sup>702</sup> Renée JOLY, *Les Petites Sœurs de la Sainte Enfance ...*, p. 18. Pour le contenu des règles : A.A. de Lyon, 4/II/8. Conjointement à leur mission dans les hameaux, on étendit aussi le service des sœurs à la surveillance des ouvrières dans les fabriques (voir le chapitre 10)

campagne roannaise, ont eu un sacerdoce très actif à Lyon, où le premier a fondé la congrégation des frères de Saint-Joseph et le second, celui des religieuses de la Sainte-Famille<sup>703</sup>. Curés et desservants à la campagne et en ville ont aussi été nombreux à restaurer ou à faire construire de nouvelles églises, mais dans les grandes villes, certains ont du faire preuve de qualités particulières lorsque l'archevêque leur a demandé de fonder une nouvelle paroisse. Deux prêtres, de milieu social très différent, l'abbé Callot et l'abbé Reuil, ont été les fondateurs de deux paroisses lyonnaises, le premier de celle du Bon Pasteur en 1856, et le second, de celle de l'Annonciation en 1860. L'abbé Callot, futur évêque d'Oran, professeur de philosophie à l'institution des Chartreux, avait déjà été chargé par le cardinal de Bonald de préparer l'organisation de la nouvelle paroisse de Saint-Augustin, à la Croix-Rousse, érigée en 1851 et, à nouveau, en 1855, l'archevêque le chargea de fonder une autre paroisse à la Croix-Rousse, celle du Bon Pasteur, dont il devint curé en 1856<sup>704</sup>. Le curé Callot, qui, fils de négociant, disposait de plus de 20 000 francs de rentes annuelles<sup>705</sup>, utilisa sa fortune personnelle, une subvention de la Chambre de commerce et diverses souscriptions pour acheter l'emplacement d'une église provisoire qui fut construite rapidement. L'abbé Reuil, d'origine ouvrière, fut d'abord apprenti dans l'atelier de tissage de la providence de l'abbé Collet à Cuire. Ordonné prêtre en 1845, il fut préfet d'études au séminaire Saint-Jodard, puis vicaire à Saint-Nizier avant de se voir confier la création de la paroisse de l'Annonciation dans le quartier de la récente gare de Vaise. Il transforma en peu de temps ce quartier déshérité : construction d'une église provisoire, d'un presbytère, d'une école de filles et de garçons, d'une école cléricale et d'une salle d'asile<sup>706</sup>.

Les prêtres nommés dans les paroisses urbaines ont souvent été animateurs d'œuvres diverses, comme l'abbé Monnier, vicaire de la paroisse Saint-Roch à Saint-Etienne, qui fonda un patronage pour la jeunesse ouvrière en 1864<sup>707</sup>, ou comme Jean Boué qui exerça son sacerdoce à Lyon, pendant plus de cinquante ans, de 1817 à 1868. Il y fut successivement vicaire à la primatiale Saint-Jean, curé de Saint-Just et curé de Saint-Martin d'Ainay à partir de 1844. Il était un archéologue distingué et fit restaurer les églises de Saint-Just et de Saint-Martin. A l'image de son archevêque, Mgr de Bonald, il était très attentif aux pauvres et au développement de toutes les œuvres de charité<sup>708</sup>. En s'occupant de la société de Saint-François-Xavier, il fit partie des prêtres qui ont réussi à nouer des liens avec le monde ouvrier<sup>709</sup>. Les prêtres d'origine modeste sont entrés généralement plus facilement en contact avec le monde du travail. Ce fut le cas de Joseph Rey, Camille Rambaud, Antoine Chevrier, dont nous évoquerons par la suite les divers apostolats et aussi de l'abbé Faivre ; ce dernier

<sup>703</sup> Nous évoquerons plus longuement leur apostolat dans le chapitre 8.

<sup>704</sup> Les habitants, de plus en plus nombreux, souffraient de leur éloignement de l'église paroissiale, Saint-Bruno. (A.M. ODIN, *Les Chartreux de Lyon ...*, pp. 166 et 222)

<sup>705</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 49

<sup>706</sup> J.B. MARTIN, *Histoire des «églises et chapelles de Lyon*, Lardanchet, T. II, 1909, 497 p. (pp. 191-192). A Saint-Etienne, quelques prêtres ont joué un rôle similaire comme l'abbé Clément, nommé desservant de la nouvelle paroisse Saint-Charles en 1840, où il est resté jusqu'en 1881. [H. RIVOIRE, *Monographie de la paroisse Saint-Charles à Saint-Etienne, 1825-1927*, 1927, 160 p. (p. 18 et suivantes) ]

<sup>707</sup> Voir le chapitre 7

<sup>708</sup> En 1840, il accueillit les inondés du faubourg de Vaise. (J. BLANCHON, article nécrologique concernant Jean Boué, curé d'Ainay, in *Revue du Lyonnais*, T. 6, 3<sup>e</sup> série, 1868, pp. 303-306)

<sup>709</sup> Voir le chapitre 9. On peut rapprocher le pastorat de Jean Boué de celui de l'abbé Nicod qui comme lui a exercé un long sacerdoce à Lyon et a été curé de Saint-Denis de la Croix-Rousse de 1830 à 1853. Il restaura et agrandit son église, donna une impulsion à diverses associations et confréries et sut lors des deux insurrections de 1831 et 1834 être très proche de la population ouvrière. Mais, son attachement mystique pour le baron de Richemont dans lequel il avait reconnu le fils de Louis XVI, lui attira les foudres de son archevêque, lorsqu'il publia, en 1850, son ouvrage : *L'avenir prochain de la France*. [Max BOBICHON, *Saint-Denis de la Croix-Rousse. Histoire d'une église et d'une paroisse*, 1983, 119 p. (pp. 53-57)].

eut une vie sacerdotale originale : devenu vicaire d'Ainay en 1837, il y regroupa en un catéchisme spécial les enfants de tous les régiments de Lyon. En 1840, il demanda à partir en Algérie où il ne resta que quelques mois car Mgr de Bonald le nomma professeur à la Martinière ; établi dans une maisonnette du quartier des Brotteaux, il recevait des soldats et des pauvres, catéchisait les chanteurs de rues et éloignait des jeunes filles de la prostitution. Au cours des journées révolutionnaires de 1848, il noua des contacts avec les Voraces, ouvriers des clubs<sup>710</sup>. En 1852, il devint aumônier du camp de Sathonay, au nord de Lyon et en 1856, il installa au château de Sathonay l'œuvre du patronage de Saint-Maurice pour les orphelins de soldats qu'il confia aux religieuses Saint-Charles<sup>711</sup>.

Pour finir de broser le portrait de quelques ecclésiastiques représentatifs du diocèse, il nous faut évoquer un prêtre, dont le sacerdoce a permis également à l'Eglise de Lyon, de nouer plus de contacts avec l'ensemble de la société. Il s'agit de l'abbé Noirot, aumônier du collège royal de Lyon de 1822 à 1826 puis, à partir de 1827, professeur de philosophie à ce collège royal devenu lycée<sup>712</sup>. En effet, ce prêtre, qui éveillait les intelligences et n'imposait pas sa vérité, a eu une influence considérable sur la jeunesse lyonnaise, d'autant plus méritoire que l'état d'esprit dans les collèges et lycées à l'époque où on lisait beaucoup d'ouvrages de Voltaire, ne jouait pas en faveur des prêtres professeurs comme l'abbé Noirot.<sup>713</sup> En cherchant un accord entre la foi et la raison, il a influencé l'élite catholique lyonnaise au sein de laquelle on peut relever les noms de l'abbé Thibaudier, déjà évoqué, de Camille Rambaud et de Frédéric Ozanam. Ces deux derniers, qui se sont intéressés aux problèmes sociaux, ont sans doute profité des cours d'économie politique que leur professeur abordait en philosophie<sup>714</sup>.

Tous ces prêtres du diocèse de Lyon dont on vient de percevoir le visage multiple, ont collaboré étroitement, dans leur apostolat, avec les congrégations religieuses, qui se sont alors reconstituées et multipliées.

### 3. L'essor des congrégations masculines et féminines

De nombreuses congrégations ont été créées en France au XIX<sup>e</sup> siècle et les 130 000 congréganistes de 1880 étaient dix fois plus nombreux que ceux de 1808<sup>715</sup>. Une partie de cette croissance est due au retour des ordres religieux anciens comme ceux des Jésuites et des Dominicains pour les hommes ou des Clarisses et des Ursulines pour les femmes, dont les membres prononcent des vœux solennels. Mais cette croissance est due surtout à la multiplication des congrégations à supérieur(e) général(e)<sup>716</sup>, se consacrant souvent à l'enseignement et tout particulièrement des congrégations féminines dont l'essor a été

<sup>710</sup> Martin BASSE, *L'abbé Faivre (1809-1873) – Professeur à la Martinière – Aumônier de l'armée de Lyon – Fondateur de l'œuvre des Petites Filles de soldats*, Lyon, 1931, 123 p. (pp. 16-29). L'abbé Faivre disait que pour le peuple, il fallait "des prêtres du peuple et qui sachent vivre de sa vie, parler sa langue et se contenter de peu" (Martin BASSE ..., p. 77)

<sup>711</sup> Ibid., pp. 40, 63 et suivantes.

<sup>712</sup> X. de MONTCLOS, Joseph Noirot, in *Dictionnaire du monde religieux*, T. 6, *Le Lyonnais* ..., p. 319

<sup>713</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam. L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle* ..., pp. 93-94

<sup>714</sup> Dès 1829, l'abbé Noirot fut chargé d'un cours à l'école de commerce de Lyon. (M. GONTARD, "L'abbé Noirot (1793-1880) : un Socrate chrétien", *Cahiers d'histoire*, T. 19, 1974 / 1, pp.65-92 [p.76] )

<sup>715</sup> Denis PELLETIER, *Les catholiques en France depuis 1815*, La Découverte, 1997, 125 p. (p. 28)

<sup>716</sup> Leurs membres prononcent des vœux simples, le plus souvent de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Un décret de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers du 11 août 1889 a explicitement consacré l'expression "congrégation religieuse" dans le sens d'institut à vœux simples, mais, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, le vocabulaire a été assez onduoyant. (*Encyclopédie catholique*, Le Touzey et Ané, 1952, T. 3, col. 9).

exceptionnel. Les congrégations à supérieur(e) général(e) se sont développées parce qu'elles étaient utiles socialement et parce qu'elles correspondaient au modèle centralisateur qui prévalut dans la société politique. Toute la société était demandeuse : l'Assistance publique introduisit systématiquement les congrégations dans les hôpitaux et les hospices ; l'alphabétisation des enfants a concerné toutes les classes de la société et les congrégations prirent également en charge les institutions d'enfermement comme les providences ou refuges, qui proliférèrent au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>717</sup>. Le mouvement congréganiste s'est manifesté particulièrement dans le diocèse de Lyon avec des fondations et des innovations importantes.

Napoléon 1<sup>er</sup>, comme les gouvernements révolutionnaires précédents, maintint la suppression des congrégations, mais il dut tenir compte de la désorganisation de l'assistance et de l'enseignement dont seules, s'occupaient les congrégations sous l'Ancien régime et il fit preuve, donc, de tolérance vis à vis de certaines congrégations religieuses féminines. De plus, le diocèse de Lyon bénéficiait de la présence de son oncle, le cardinal Fesch, qui, nous l'avons vu, facilita la réinstallation des Frères des Ecoles chrétiennes et des religieuses Saint-Charles. Comme la législation leur a été souvent hostile<sup>718</sup>, les congrégations masculines se sont surtout développées sous des régimes qui leur étaient favorables, la Restauration et la période de l'Empire autoritaire. Il n'en a pas été de même pour les congrégations féminines qui ont déjà bénéficié de la loi de 1825 qui accordait à toutes la reconnaissance légale, puis de la loi Falloux qui suscita une forte demande d'institutrices, et du décret du 31 janvier 1852 qui permettait l'autorisation des congrégations fondées depuis 1825 et reconnaissait sans difficulté celle qui se livraient à une activité utile à la société<sup>719</sup>.

On peut distinguer trois périodes dans la dynamique congréganiste du diocèse jusqu'en 1870 : une période de reconstitution des anciennes congrégations<sup>720</sup> sous le premier Empire, une période de fondation de nouvelles congrégations sous la Restauration et la monarchie de Juillet et une période d'accueil de congrégations fondées hors du diocèse, surtout à partir des années 1860. Avant 1840, il y eut 20 fondations pour 8 accueils de congrégations et à partir de 1860, seulement 9 fondations pour 14 accueils<sup>721</sup>. Au début des années 1860, le nombre de religieux et de religieuses dans le diocèse est parmi les plus élevés de France : plus de 70 pour 10 000 femmes catholiques et plus de 15 pour 10 000 hommes catholiques alors que les moyennes nationales sont de 49,4 pour les femmes et de 9,8 pour les hommes<sup>722</sup>. La lettre circulaire de Mgr de Bonald du 2 juillet 1860, adressée à son clergé et concernant la pétition Dupin qui se plaignait des congrégations et associations religieuses, confirme la richesse du diocèse en congrégations religieuses : il énumère une centaine de

---

<sup>717</sup> Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, le Cerf, 1984, 776 p. (pp. 151, 211-213)

<sup>718</sup> L'hostilité gouvernementale à l'égard des congrégations masculines s'explique surtout par le fait qu'elles sont souvent indépendantes de l'autorité diocésaine et relèvent du Saint-Siège.

<sup>719</sup> Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin ...*, pp. 628-630

<sup>720</sup> 12 des 14 congrégations féminines existant dans le diocèse avant la Révolution furent reconstituées. (I. CARRON DE LA MORINAIS, *Les congrégations religieuses féminines à Lyon : leur reconstitution ou leur installation de 1802 à 1878*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1963, 123 p. (pp. 51-52)

<sup>721</sup> B. TRUCHET, *Les congrégations dans la ville : leur patrimoine foncier et leurs fonctions à Lyon (1789-1901)*, Thèse, Lyon III, 1987, 756 p. (p. 389). A la fin des années 1860, il y avait environ 50 congrégations dans le diocèse dont 40 de femmes.

<sup>722</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations. Le diocèse de Lyon (1801-1905) ...*, pp. 34 et 63



communautés religieuses dont 15 ont leur supérieur(e) général(e) à Lyon et qui se consacrent pour la plupart à l'assistance et à l'enseignement<sup>723</sup>.

Même s'ils n'ont pas obtenu d'autorisation, les Jésuites ont tout de même eu dans le diocèse une influence discrète mais efficace. On a déjà évoqué leur influence sur la bourgeoisie catholique lyonnaise au sein de la Congrégation. Les Jésuites sont peu nombreux, moins de 800 en France en 1844<sup>724</sup>, répartis dans 55 maisons, mais leur apostolat a été marquant dans le diocèse comme prédicateurs et confesseurs, d'autant plus que Mgr de Bonald leur était très favorable, comme on a déjà pu le constater lorsqu'il était évêque du Puy. Ce dernier les a encouragés à s'installer à Fourvière en 1841 où ils furent attachés au sanctuaire et ils y fondèrent un scolasticat en 1858. Par ailleurs, les Jésuites favorisèrent le développement de plusieurs œuvres à Lyon dont celle du Calvaire de Madame Garnier au service des cancéreuses et en 1851, ils ouvrirent près de Villefranche le collège de Mongré<sup>725</sup>. Parmi les ordres religieux anciens, il faut signaler aussi les Capucins revenus à Lyon en 1833, présentés par leurs adversaires comme les hommes à tout faire des Jésuites. Etablis dans le quartier des Brotteaux où ils étaient les gardiens de la chapelle du monument dédié à la mémoire des victimes du siège de Lyon, ils donnèrent partout des missions et contribuèrent à faire pénétrer l'esprit franciscain qui a marqué Frédéric Ozanam de même que Camille Rambaud. Ce dernier, qui fut admis dans le tiers ordre franciscain<sup>726</sup>, fut à l'origine de la venue des Dominicains à Lyon, lesquels furent chargés du collège d'Oullins et cultivaient comme les Capucins, l'esprit de pauvreté et de dévouement aux œuvres sociales<sup>727</sup>. On peut noter également l'installation à Lyon en 1860 des Carmes Dechaux, prédicateurs et confesseurs. Les quelques autres congrégations d'hommes installées dans le diocèse exercèrent surtout leur activité dans le domaine de l'assistance, comme les Frères hospitaliers de Saint-Jean de Dieu, installés en 1824 au sud de Lyon<sup>728</sup>, ou de l'éducation.

Les congrégations mixtes unissant une branche féminine et une branche masculine sont, comme dans le reste de la France, peu nombreuses. Si les Lazaristes, adonnés aux missions, ne sont revenus à Lyon qu'en 1861, à la demande de Mgr de Bonald<sup>729</sup>, les Filles de la Charité, autorisées par Bonaparte dès décembre 1800, n'eurent plus qu'à reprendre leur costume religieux, car elles avaient été réintégrées à titre civil dans leurs établissements de charité, par la municipalité. Depuis 1795, les religieuses faisaient fonctionner à nouveau les marmites, avec distribution, entre autres, de soupe aux indigents<sup>730</sup>. Comme les deux autres congrégations majeures du diocèse, les religieuses Saint-Charles et Saint-Joseph, les filles de la charité exercent un apostolat polyvalent : si elles ne tiennent que quelques écoles, elles dirigent surtout, à Lyon, des providences et des orphelinats, assurent le bureau de bienfaisance des paroisses, desservent les hôpitaux de Saint-Luc et de Saint-Joseph<sup>731</sup>. Pour ce qui est des deux autres congrégations mixtes, on trouve les religieux et les religieuses du Prado qui ont collaboré avec le Père Chevrier et qui ont encadré une providence originale qu'on aura l'occasion d'évoquer ; on trouve enfin les frères et les sœurs Maristes de la Société de Marie,

---

<sup>723</sup> Archives du diocèse de Saint-Etienne. En 1876, le diocèse de Lyon comptera 1 300 religieux et 4 673 religieuses dont 3 000 religieuses Saint-Joseph (E. BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon de 1827 à 1908 ...*, p. 41)

<sup>724</sup> Michel LEROY, *Le mythe jésuite ...*, p. 22.

<sup>725</sup> J. BURNICHON, *La compagnie de Jésus en France ...*, T.2, pp. 283-287, T.3, pp. 429-430.

<sup>726</sup> Jean- François SIX, *Un prêtre. Antoine Chevrier. Fondateur du Prado*, Le Seuil, 1965, 537 p. (pp. 148-156)

<sup>727</sup> J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 247.

<sup>728</sup> Ibid., p. 223.

<sup>729</sup> B. TRUCHET, *Les congrégations dans la ville ...*, p. 230.

<sup>730</sup> I. CARRON DE LA MORINAIS, *Les congrégations religieuses féminines à Lyon ...*, p. 46.

<sup>731</sup> B. TRUCHET, *Les congrégations dans la ville ...*, p. 171.

fondée par Jean-Claude Colin. Ce dernier a créé la congrégation des sœurs Maristes en 1817, en collaboration avec Jeanne-Marie Chavain, originaire de Coutouvre dans la Loire. Le Père Colin voulait, à Lyon, un couvent de sœurs Maristes pour servir de lieu de réunion au tiers ordre féminin dont il s'occupait. Les sœurs Maristes dirigèrent un petit pensionnat à la Croix-Rousse jusqu'en 1856<sup>732</sup>.

Les congrégations religieuses féminines, plus nombreuses<sup>733</sup>, sont, à Lyon, plus concentrées encore que celles des hommes, à Fourvière ou à la Croix-Rousse et ont des activités plus diversifiées. Les congrégations contemplatives occupent une place assez importante : aux trois congrégations reconstituées en 1805 et 1806, celles des Carmélites, des Clarisses et de la Visitation, se sont ajoutées 5 autres congrégations, dont celle de Notre-Dame de la Retraite du Cénacle née à La Louvesc et qui essaima à Lyon en 1841 sous l'impulsion de Madame Perrin, sœur de Pauline Jaricot<sup>734</sup>. Ces nouvelles congrégations manifestaient les courants spirituels caractéristiques du XIX<sup>e</sup> siècle, donnant la priorité à la découverte de Jésus-Christ avec le culte du Sacré-Cœur, l'adoration eucharistique et aussi le culte marial. A cet égard, Pierre-Julien Eymard, auquel le Père Colin avait confié la direction du tiers ordre de Marie, branche séculière de la Société de Marie, joua un rôle important dans la diffusion de ce type de spiritualité à Lyon. Ce dernier, en tant que visiteur de la Société de Marie, avait connu à Paris les œuvres eucharistiques nouvelles et une des membres de son association du Tiers ordre fit connaître au cardinal de Bonald l'existence, à Paris, de la Société de l'Adoration réparatrice. Comme il privilégiait la dévotion au Saint-Sacrement, l'archevêque demanda au Père Eymard de le documenter sur cette œuvre, dont la fondatrice était Mère Dubouché et qui vint à Lyon en janvier 1851 pour louer une maison place Saint-Jean. Ainsi, le 24 janvier 1851, Mgr de Bonald donna son accord pour la fondation de la congrégation de l'Adoration réparatrice, dont la chapelle devint un centre d'adoration pour les fidèles du quartier<sup>735</sup>.

Même si les adultes ne sont pas négligés avec, par exemple, en 1835, la création de la congrégation de Notre-Dame-de-Bon-Secours de Lyon pour l'assistance gratuite des malades à domicile<sup>736</sup>, la plupart des congrégations créées jusqu'à la fin du second Empire donnent la priorité à l'assistance et à l'éducation des enfants et des adolescents. Parmi les providences et les refuges qui se multiplièrent sous la Restauration et la Monarchie de juillet, plusieurs donnèrent naissance à des congrégations ou se tournèrent vers des congrégations existantes<sup>737</sup>, en particulier les religieuses Saint-Charles et surtout les religieuses Saint-Joseph.

---

<sup>732</sup> Ibid., p. 212. La Société de Marie comprenait aussi des religieux qui partirent en mission en Océanie.

<sup>733</sup> On peut remarquer que parmi les 282 paroisses visitées par Mgr de Bonald, de 1841 à 1855, la grande majorité d'entre elles ont une communauté de religieuses. De petites villes comme Beaujeu ou comme Bourg-Argental, ont même pour la première, quatre communautés religieuses et, pour la deuxième, trois communautés. Pour les frères, il y a environ une communauté pour un peu moins de quatre paroisses. (A.A. de Lyon, I 127, I 128, I 129).

<sup>734</sup> B. TRUCHET, *Les congrégations dans la ville ...*, p. 228.

<sup>735</sup> André GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l'Eucharistie*, Médiaspaul, 1992, 383 p. (pp. 76-82). Mgr de Bonald encouragea aussi, en 1861, la fondation à Lyon d'une congrégation féminine missionnaire, celle de Notre-Dame des Missions (I. CARRON DE LA MORINAIS, *Les congrégations religieuses féminines à Lyon ...*, p. 59).

<sup>736</sup> En 1834, quelques religieuses de l'Hôtel-Dieu, ne voulant plus être dépendantes du Comité des Hospices civils partirent fonder avec leur supérieur ecclésiastique, l'abbé Gabriel, une congrégation installée rue Bourbon, puis rue Sainte Hélène (I. CARRON DE LA MORINAIS, *Les congrégations religieuses féminines à Lyon ...*, p. 57).

<sup>737</sup> Voir le chapitre 8. Plusieurs de ces congrégations comme celle de Saint-François d'Assise ou de la Sainte-Famille se reconvertirent par la suite dans l'enseignement à la suite des dommages subis par leurs providences en 1848.

Le cardinal Fesch facilita, on l'a vu à Lyon, la reconstitution de la congrégation des religieuses Saint-Charles. Le nombre de ces religieuses progressa rapidement car leurs supérieures admirèrent collectivement des religieuses venant d'ordres divers, désorganisés par la Révolution. Les religieuses Saint-Charles qui, avec 1 300 membres en 1861<sup>738</sup> se trouvaient au huitième rang national, étaient surtout des enseignantes mais elles s'occupaient également des pauvres et des malades dans les quartiers où elles avaient des écoles. Le cardinal de Bonald appréciait particulièrement le rôle qu'elles jouaient dans le monde ouvrier puisqu'il écrivait au ministre des cultes en 1846 : "nous devons la moralité de la classe industrielle aux sœurs de Saint-Charles. Leur zèle répand l'instruction parmi les jeunes ouvrières. C'est encore à ces sœurs que l'on doit l'amour du travail qu'elles inspirent à leurs élèves<sup>739</sup>". L'archevêque pouvait aussi compter sur l'apostolat des religieuses de Saint-Joseph, congrégation la plus importante du diocèse, avec 2 100 membres en 1861<sup>740</sup>. Pourtant, cette congrégation n'est devenue lyonnaise qu'en 1816, après que la supérieure de l'ancienne communauté de Monistrol, Mère Saint-Jean Fontbonne, eût transféré la maison mère, de Saint-Etienne, où elle avait été appelée par le cardinal Fesch en 1807, à Lyon<sup>741</sup>. En dehors de l'instruction des filles, les sœurs Saint-Joseph sont à la tête d'œuvres bien spécialisées, comme celle des providences ou comme la section des prisons dont les religieuses formeront, en 1841, avec l'autorisation de Mgr de Bonald, une nouvelle congrégation qui s'installa au Dorat, dans la Haute-Vienne<sup>742</sup>.

S'il est un domaine où les congrégations du diocèse ont obtenu des résultats remarquables, c'est celui de l'enseignement. En effet, en 1850, le Rhône et la Loire font partie des cinq départements comptant plus de la moitié de leurs élèves dans les écoles congréganistes, mais ils sont aussi les deux seuls départements parmi les cinq à avoir un taux de scolarisation de près de 75%<sup>743</sup>. Le nombre des instituteurs congréganistes a presque doublé entre 1840 et 1863 et la proportion de leurs élèves a atteint presque les trois-quarts en 1863<sup>744</sup>. Dans la Loire, l'Eglise éduque même 94% des filles en 1850. Dans ces conditions, il y a peu de paroisses qui n'ont pas une école congréganiste<sup>745</sup>. Mais pendant la période d'expansion scolaire, la demande d'enseignants congréganistes a dépassé l'offre, aussi les paroisses et les communes ont-elles dû adapter leur demande à leurs ressources et aux conditions exigées par les congrégations enseignantes. Moins la congrégation a de prestige, moins elle coûte : seuls, les villes et les gros bourgs peuvent recevoir les Frères des Ecoles

<sup>738</sup> Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin ...*, p. 332.

<sup>739</sup> Cité par Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations ...*, p. 142.

<sup>740</sup> Claude LANGLOIS, *Le catholicisme au féminin ...*, p. 332.

<sup>741</sup> B. TRUCHET, "Jeanne Fontbonne (Mère Saint-Jean)", in *Dictionnaire du monde religieux*, T. 6, *Le Lyonnais ...*, p. 182.

<sup>742</sup> Charlotte Dupin, servante d'un prêtre de la paroisse d'Ainay, à Lyon, est à l'origine de cette congrégation. Elle fut incarcérée, ainsi que le prêtre, pendant la Terreur, en 1793. Une fois libérée, Charlotte voulut visiter les prisonniers et s'adjoignit d'autres femmes pour cet apostolat, appelées par la suite les Charlottes qui, en 1819, s'affilièrent à la congrégation Saint-Joseph (article de MARIE BERNARD BOOS concernant les Sœurs de Marie-Joseph, in *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française ...*, p. 430).

<sup>743</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations ...*, p. 24. Les trois autres départements ayant plus de la moitié de leurs élèves dans les écoles congréganistes sont le Vaucluse, la Haute-Loire et les Côtes du Nord.

<sup>744</sup> La moyenne nationale en 1863 est de 22% pour les garçons et de 54% pour les filles. Dans le diocèse, à la même date, on trouve 64% des élèves garçons et 80% des élèves filles dans l'enseignement congréganiste. (Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations ...*, pp. 40 et 62).

<sup>745</sup> Parmi les 115 paroisses visitées par le vicaire général Cattet en 1838 et 1839, les plus petites, souvent, n'avaient pas d'école mais avaient des projets de construction ou d'accueil de congréganistes. Par contre, moins de 1% des 282 paroisses visitées par Mgr de Bonald de 1841 à 1855 n'avaient pas d'écoles congréganistes. (A.A. de Lyon, I 125, I 127, I 128, I 129, I 131).

chrétiennes qui s'établissent toujours par trois<sup>746</sup>. Les Frères Maristes se sont rendus<sup>747</sup> dans les paroisses qui ne pouvaient pas recevoir les Frères des Ecoles chrétiennes et les localités plus petites pouvaient compter sur les Clercs de Saint-Viateur<sup>748</sup> qui, se rendant individuellement dans les communes, étaient moins "chers". On retrouvait également ce type de hiérarchie parmi les congrégations féminines enseignantes, même si les sœurs de Saint-Charles<sup>749</sup> et les sœurs de Saint-Joseph ont établi de nombreuses écoles dans les zones rurales. Une dizaine d'autres congrégations féminines étaient spécialisées dans l'enseignement, mais certaines constituaient en quelque sorte, l'échelon inférieur du système d'instruction congréganiste du diocèse de Lyon, comme ces Sœurs de l'Enfance, parcourant les hameaux du massif du Pilat, que nous avons évoquées ou les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Claveisolles<sup>750</sup>, qui disposaient, dans les petites communes et les hameaux, de locaux souvent misérables. Il y eut quelques rivalités entre ces congrégations féminines, comme celles qui se produisirent entre les sœurs de l'Enfance et les sœurs de Saint-Joseph, mais l'Eglise du diocèse pouvait compter sur elles pour éduquer des futures mères et accroître ainsi la foi des générations futures<sup>751</sup>. Cela faisait partie des souhaits de Mgr de Bonald sur lequel nous allons nous interroger concernant les grandes orientations qu'il a données à l'administration de son diocèse.

### III. MGR DE BONALD A LA TETE DU DIOCESE DE LYON : QUELS PRINCIPES ? QUELLES ORIENTATIONS ?

Dans son ouvrage "La crise du clergé", publié en 1907, l'historien et polémiste ecclésiastique, Albert Houtin, affirmait que le cardinal de Bonald ne se gênait pas pour dire, concernant ses prêtres : "Des savants, que voulez-vous que j'en fasse ?"<sup>752</sup>. Même si Houtin est en conflit alors avec l'Eglise et si ses ouvrages ont été mis à l'index par Pie X, il importe de s'interroger sur la pertinence de ces propos. Comment s'est manifesté pour Mgr de Bonald le souci de formation de son clergé ? A-t-il continué dans son nouveau diocèse à défendre les libertés de l'Eglise ? Quel type de relations a-t-il eu avec les ecclésiastiques de son diocèse et comment a-t-il vécu la charge de son ministère ?

<sup>746</sup> Pratiquant, comme les autres congréganistes, la méthode simultanée, ils sont en rivalité, à Lyon, avec les instituteurs de la Société d'Instruction Primaire du Rhône, qui pratiquent la méthode mutuelle et dont les écoles sont subventionnées, comme celles des Frères par la municipalité. Les Frères des Ecoles chrétiennes, qui dirigent l'ensemble des écoles publiques de garçons du diocèse, ont fondé, au XIX<sup>e</sup> siècle, un institut agricole à Limonest, Vingt-cinq établissements dans le Rhône et une quarantaine dans la Loire. (Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations* ..., pp. 35 et 55 et J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon* ..., p. 223).

<sup>747</sup> En 1830, les Frères Mariste occupaient 17 écoles et en 1848, 140 écoles. (André LANFREY, *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904* ..., pp. 8-10).

<sup>748</sup> Les Clercs de Saint-Viateur étaient présents dans une vingtaine de paroisses. On peut noter aussi la présence de la congrégation enseignante des Frères du Sacré-Cœur fondée par l'abbé Coindre à Lyon en 1821, dans quelques paroisses. (d'après les visites pastorales effectuées de 1838 à 1866).

<sup>749</sup> Comme les Frères des Ecoles chrétiennes, les sœurs de Saint-Charles sont très présentes à Lyon et à Saint-Etienne où les deux congrégations organisent également des classes d'adultes et où elles ont obtenu le contrat pour les écoles publiques. (Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations* ..., pp. 35 et 49)

<sup>750</sup> Cette congrégation fondée en 1842 dans le Beaujolais par la lyonnaise Joséphine du SABLON a fusionné entre 1846 et 1858 avec les "Damoiselles de l'Instruction" du Puy. Elle a fondé dans le diocèse entre 1842 et 1881 près de 80 établissements. (article de André LANFREY concernant les Sœurs du Monde Rural, in *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne* ..., p. 641).

<sup>751</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations* ..., pp. 20, 133-134.

<sup>752</sup> Albert HOUTIN, *La crise du clergé*, Paris, Librairie Nourry, 1907, 346 p. (pp. 239-240).

## 1. Quelle formation pour les séminaristes et le clergé ?

Evêque du Puy, Mgr de Bonald faisait comprendre à ses prêtres, en particulier quand il leur annonça le rétablissement des conférences ecclésiastiques<sup>753</sup> en 1827, combien l'acquisition d'une science, conforme à la doctrine de l'Eglise, avait du prix. Il leur conseillait même de consacrer leurs après-dîners à des entretiens portant sur des questions de théologie<sup>754</sup>. Arrivé à Lyon, l'archevêque garda le souci de solides connaissances pour son clergé et de la diffusion de bons livres pour les fidèles de son diocèse. Il bénéficia pour cela de la collaboration des deux grands éditeurs catholiques de Lyon, Périsse et Pélagaud, qui ont laissé une réputation de dévouement constant à toutes les "bonnes œuvres"<sup>755</sup>. Les établissements d'enseignement représentaient pour ces derniers une clientèle importante, car ils achetaient des ouvrages concernant les offices, la méditation et la vie des saints. Mgr de Bonald voulut améliorer et centraliser la distribution des bons livres en demandant à ses curés, dans une circulaire du 29 octobre 1855<sup>756</sup>, d'établir des liens entre les bibliothèques chrétiennes des paroisses et l'"association de la propagation des bons livres" de Lyon, qui avait beaucoup d'ouvrages dans sa bibliothèque centrale et qui possédait plusieurs dépôts dans la ville.

Lorsqu'il prit possession de son archevêché, Mgr de Bonald trouva à la tête du grand séminaire Saint-Irénée l'abbé Gardette, qui avait été appelé à prendre en main cet établissement par le cardinal Fesch, en 1812<sup>757</sup>. L'abbé Gardette fut remplacé dans sa fonction, à sa demande, en 1841, par l'abbé Duplay, auquel l'archevêque confia également la direction des écoles cléricales du diocèse où on enseignait le latin aux enfants avant de les envoyer dans les écoles ecclésiastiques d'enseignement secondaire<sup>758</sup>. Dès sa fondation, en 1659, le séminaire Saint-Irénée de Lyon fut confié aux prêtres de Saint-Sulpice, sauf le court intervalle de 1812 à 1824, provoqué par la dissolution de la société par Napoléon. Depuis 1669, le grand séminaire était installé place Croix-Paquet à la Croix-Rousse, mais la vieille maison était trop petite et insalubre et il y eut des projets de translation du séminaire à partir des années 1830. Dès son arrivée, en 1840, Mgr de Bonald envisagea plusieurs solutions et le projet définitif né en 1843, n'aboutit qu'au bout de 16 ans, en 1859, avec le transfert du séminaire sur la colline de Saint-Just, au lieu dit "les Bains Romains"<sup>759</sup>.

L'abbé Duplay, comme son prédécesseur, représentait le type parfait du sulpicien du XIX<sup>e</sup> siècle. Il imposa le respect de la discipline et des traditions avec des règlements qui se multiplièrent. Le conservatisme régnait dans l'établissement avec une priorité accordée à la piété sur les études. Des besoins nouveaux étaient ressentis, mais les changements étaient souvent remis en question : ainsi, l'assemblée des directeurs constate, en 1852, que "les leçons de droit canonique qu'on avait commencé à faire aux élèves de 4<sup>e</sup> année n'ont pas été

<sup>753</sup> Mandement du 8 décembre 1827 (H. FISQUET, *La France pontificale* ..., p. 632).

<sup>754</sup> Anonyme, *Vie de son Eminence, le cardinal de Bonald* ..., pp. 48 et 67

<sup>755</sup> Claude SAVART, *Les catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Le témoignage du livre religieux*, Beauchesne, 1985, 718 p. (p. 182). Pélagaud est imprimeur-éditeur des *Annales de la Propagation de la Foi*. (Richard DREVET, *L'œuvre de la Propagation de la foi* ..., p. 254)

<sup>756</sup> A.A. de Lyon

<sup>757</sup> Voir la note 26 de ce chapitre. L'abbé Gardette était resté un an en détention pendant la Révolution dans des conditions effroyables et, à la demande de l'abbé Linsolas, en 1798, il avait présidé les débuts du petit séminaire Saint-Jodard.

<sup>758</sup> J.M. CHAUSSE, *Vie de M. l'abbé Jean-Louis Duplay (1788-1877), prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du grand séminaire de Lyon*, T. 2, Forestier, 1887, 364 p. (pp. 79-80). Un grand nombre d'écoles cléricales furent fondées jusqu'en 1870.

<sup>759</sup> J. SOULCIÉ, *La formation des Clercs au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905* ..., T. 1, p. 22, T. 2, pp. 196-202, 247-254

continué<sup>760</sup>». Toutefois, il y a un progrès en 1863 avec la décision de grouper toutes les questions canoniques au premier trimestre de la dernière année. Mais l'objet de cette science reste tout de même discuté. Pour ce qui est de l'Écriture Sainte, on ne vise pas à donner un enseignement biblique complet, mais simplement à donner le goût de l'Écriture. En 1863, un directeur a été prévu pour donner des répétitions d'hébreu aux élèves qui suivent les cours de l'Université, mais ces derniers sont peu nombreux à suivre ces cours car on ne les encourage pas à le faire<sup>761</sup>. A cet égard, l'archevêché est plus ouvert aux changements et plus enclin à accepter une ouverture du grand séminaire sur l'extérieur. En 1838, Mgr de Pins demanda que le séminaire envoie des élèves suivre les cours de la faculté de théologie et, Mgr de Bonald, après lui, fit de même. Au lendemain de la révolution de 1848 qui avait provoqué une interruption des cours, les directeurs espérèrent ne plus envoyer personne<sup>762</sup>, mais devant l'insistance de Mgr de Bonald, ils se soumièrent. Ce dernier demanda aussi, en 1842, le rétablissement des thèses publiques, deux fois par an, ce qui provoqua, là aussi, la réticence des directeurs. Finalement, les thèses furent rétablies, ce qui favorisa l'émulation des élèves et leur entraînement à l'argumentation<sup>763</sup>. L'archevêque dut aussi tenir compte de la susceptibilité des Sulpiciens par rapport aux Chartreux de Lyon qui les concurrençaient pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie, et attiraient les meilleurs élèves. En 1840, les directeurs de Saint-Irénée remarquaient qu'ils avaient peu de sujets talentueux, car, chaque année, "on choisit les quatre ou cinq plus forts de philosophie pour les envoyer faire leur théologie à la Maison des Missionnaires<sup>764</sup>". Le supérieur général de Saint-Sulpice à Paris, M. Carrière, fit d'ailleurs remarquer à Mgr de Bonald, peu après son accession au siège de Lyon, les inconvénients de deux cours de théologie dans son diocèse, mais l'archevêque répondit que le bien de la paix devait passer avant tout<sup>765</sup>. Sans doute, tenait-il essentiellement à conserver l'élite ecclésiastique que représentaient les Chartreux et espérait-il que son grand séminaire améliorerait la formation intellectuelle de ses clercs. D'ailleurs, dans le discours qu'il prononça lors de l'inauguration de son nouveau séminaire, le 21 novembre 1859, il souligna que "cette nouvelle maison était une maison d'études et que, Dieu étant le Dieu des sciences, il voulait être servi par notre application à l'étude des sciences sacrées<sup>766</sup>".

Pour ses prêtres, Mgr de Bonald souhaitait également une mise à jour de leurs connaissances. Dans son mandement sur les conférences ecclésiastiques de son diocèse du 6 avril 1844, il affirme que "si le Seigneur veut que le cœur d'un prêtre soit le sanctuaire de la justice, il veut aussi que ses lèvres soient les dépositaires de la science<sup>767</sup>". Cette science lui paraissait tout particulièrement nécessaire quand il fallait faire face au prosélytisme des protestants. Dans une de ses lettres aux curés du diocèse du 1<sup>er</sup> novembre 1846, il donne une liste de 15 ouvrages à lire pour ses curés afin qu'ils soient plus armés pour repousser les attaques du protestantisme<sup>768</sup>.

<sup>760</sup> Ibid., T. 2 p. 269

<sup>761</sup> Idem, T. 2, p. 271.

<sup>762</sup> La réticence des directeurs du séminaire, encouragée par le supérieur de Saint-Sulpice à Paris, s'explique par deux raisons principales : d'une part, on a peur de rompre le rythme de vie du séminariste, de menacer son recueillement mais aussi, on craint que ce dernier compare l'enseignement de l'Université avec celui du séminaire qui, certes, a fait ses preuves, mais dont les méthodes sont surannées. (J. SOULCIÉ, *La formation des Clercs au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905 ...*, T. 2, pp. 218-220 et p. 274)

<sup>763</sup> Idem, pp. 221-222. Un des premiers sujets de thèse concernait l'état actuel du protestantisme relativement à l'Eucharistie.

<sup>764</sup> Idem, p. 235.

<sup>765</sup> Idem, p. 235.

<sup>766</sup> A.N. F19 / 2531, dossier de Bonald.

<sup>767</sup> Anonyme, *Vie de son Eminence ...*, p. 111.

<sup>768</sup> Lettre au sujet du prosélytisme que les protestants exercent dans les départements du Rhône et de la Loire, citée par MIGNE, T. 81, pp. 755-768.

Les préoccupations de Mgr de Bonald concernant la formation des ecclésiastiques, ont été confirmées par son désir de la création d'une Ecole des Hautes Etudes. Son prédécesseur, le cardinal Fesch, avait voulu installer aux Chartreux, en dehors des prêtres missionnaires, des prêtres retraités qui finiraient "leurs jours dans l'étude des Saintes Ecritures et de la Tradition"<sup>769</sup>. Mais le cardinal, dans un rapport à l'empereur du 2 avril 1806, proposait également son projet parisien d'adjoindre au chapitre de Saint-Denis une école de perfectionnement du clergé, d'application aux sciences ecclésiastiques<sup>770</sup>. Ce projet, qui n'eut pas de suite dans l'immédiat, fut repris par les gouvernements de Charles X et Louis-Philippe et, en 1842, le ministre des cultes adressa une lettre circulaire aux archevêques pour leur demander de lui faire connaître leurs idées sur une Ecole de Hautes Etudes. Le cardinal de Bonald répondit, pour sa part, qu'une seule maison à Paris ne suffirait pas, une autre serait nécessaire à Lyon et une troisième à Toulouse<sup>771</sup>. De plus, il subordonnait la création de ces maisons à l'approbation du pape et souhaitait qu'elles deviennent des facultés de théologie afin que l'Eglise puisse accorder des grades canoniques. L'Ecole des Carmes, fondée par Mgr Affre à Paris, en 1845, précéda celle de Lyon : elle comportait une division laïque préparant aux écoles du gouvernement et une division ecclésiastique qui formait des professeurs pour les petits séminaires et les collèges libres<sup>772</sup>.

Le concile provincial de Lyon, ouvert aux Chartreux le 30 juin 1850, s'intéressa aux études supérieures du clergé comme l'avait fait le concile provincial de Paris en 1849. La lettre synodique du 1<sup>er</sup> août 1851, qui en fit le compte-rendu, annonça le projet d'établir à Lyon un collège spécial d'où "sortiront ... des professeurs destinés à répandre ..., avec la bonne odeur de Jésus-Christ, les principes de la saine littérature, ... l'étude de toutes les sciences et de tous les beaux-arts"<sup>773</sup>. Le décret concernant cette future école précise qu'il est souhaitable que les jeunes gens d'élite qui y seront envoyés "ne restent au dessous d'aucun des maîtres qui pourraient venir d'ailleurs"<sup>774</sup>. La préparation de l'école a été réalisée par la société des Chartreux avec l'acquiescement du cardinal qui rencontra fréquemment l'abbé Desgeorge, supérieur de la société depuis 1856 et l'abbé Hyvrier, directeur de l'institution des Chartreux. Dans sa lettre circulaire du 30 septembre 1865 au clergé et aux fidèles de son diocèse, Mgr de Bonald affirme que le projet de Maison des Hautes Etudes pour le clergé est en bonne voie, que le premier bâtiment sortira de terre au printemps 1866 et qu'il a nommé l'abbé Thibaudier, supérieur de la nouvelle Ecole. Il ajoute que cette nouvelle institution "nous apparaît si indispensable au milieu des épreuves que traverse la société chrétienne, ... que si Dieu nous accorde de donner un heureux couronnement à notre entreprise, elle sera la joie de nos dernières années"<sup>775</sup>. Finalement, c'est par le mandement du 29 juin 1869 que Mgr de Bonald annonça officiellement le projet de fonder une Maison de Hautes Etudes pour le

<sup>769</sup> Lettre du cardinal Fesch au vicaire général Courbon du 18 février 1806, cité par GEORGES BABOLAT, *L'Ecole Ecclésiastique des Hautes Etudes de Lyon aux Chartreux ...*, p. 4.

<sup>770</sup> Ibid., p. 4.

<sup>771</sup> Lettre de Mgr de Bonald au ministre des cultes du 28 octobre 1842, citée par G. BABOLAT dans l'annexe 1 de son mémoire de maîtrise, *L'Ecole Ecclésiastique des Hautes Etudes de Lyon aux Chartreux*.

<sup>772</sup> Idem, pp. 5-7. Plusieurs prêtres du diocèse de Lyon et professeurs aux Chartreux sont passés par cette école. Comme l'Ecole des Carmes, l'Ecole des Chartreux instaurera une coopération avec les facultés de l'Etat.

<sup>773</sup> A.A. de Lyon, 4 /II/1. Dossier 4B<sub>3</sub> p. 16.

<sup>774</sup> Cité par G. BABOLAT, *L'Ecole Ecclésiastique des Hautes Etudes de Lyon aux Chartreux ...*, p.8.

<sup>775</sup> A.A. de Lyon. Laurent-Paul Brac de la Perrière, avocat et président des conférences de Saint-Vincent de Paul à Lyon, le curé de Saint-Polycarpe, M. Devienne et Louis Guérin, négociant-banquier, faisaient partie du comité pour concentrer les fonds. (G. BABOLAT, *L'Ecole Ecclésiastique des Hautes Etudes de Lyon aux Chartreux*, p. 12)

clergé<sup>776</sup>. Il y est rappelé que la mission de l'Eglise est de faire des saints beaucoup plus que des savants, mais aussi que l'Eglise a toujours eu des Docteurs et que le ministère ecclésiastique suppose de longues études au moment où la science aspire à devenir la reine du monde. Il est donc nécessaire de former "des hommes spéciaux" capables d'aider l'Eglise à "opposer une barrière infranchissable aux envahisseurs de l'erreur". L'Ecole, établie aux Chartreux, doit "recevoir de jeunes ecclésiastiques qui désirent agrandir leurs connaissances ... soit dans la théologie et le Droit canonique, soit dans les lettres et les sciences humaines<sup>777</sup>". L'Ecole ne fut ouverte qu'en 1871, après la mort de Mgr de Bonald, avec 13 élèves. Elle accueillit, de 1871 à 1891, des prêtres se préparant à la licence de lettres et de sciences. Elle s'articula, comme le souhaitait son directeur, M. Thibaudier, sur les facultés lyonnaises de l'Etat : les prêtres de l'Ecole recevaient aux Chartreux la pension, les répétitions et l'encadrement intellectuel ; ils suivaient au Palais Saint-Pierre les cours des professeurs de la faculté des lettres et des sciences<sup>778</sup>.

Après avoir examiné les préoccupations du cardinal à l'égard de ses séminaristes et de ses prêtres, que peut-on penser du jugement critique de Houtin le concernant ? S'il s'agit de la formation de prêtres très compétents dans les sciences sacrées ou de bons humanistes, on ne peut pas dire que les propos prêtés à Mgr de Bonald correspondent à ses décisions. Mais, sans doute Houtin veut-il dire que le cardinal ne ressent pas, pour l'Eglise, l'utilité de prêtres qui auraient des compétences scientifiques larges, non nécessaires pour défendre la Vérité. En tout cas, la réponse que Mgr de Bonald a donnée au ministre des cultes, en 1842, concernant la création d'une Ecole des Hautes Etudes, montre bien qu'il était très attaché aux libertés de l'Eglise puisqu'il demandait que cette dernière puisse accorder des grades canoniques au sein de cette école. Sa participation active à la campagne pour la liberté de l'enseignement va nous le confirmer.

## 2. La poursuite de la défense des libertés de l'Eglise

Si les relations entre le gouvernement du régime de Juillet et l'Eglise de France ont été tendues au début des années 1830, par la suite, les libéraux au pouvoir ont convenu de la nécessité d'un accord entre eux et la religion catholique pour lutter contre l'instabilité sociale. Pour l'Eglise et les catholiques militants, il fallait regagner la bourgeoisie et donner à ses fils une éducation religieuse, ce qui amena leur campagne pour la liberté de l'enseignement<sup>779</sup>. Les ministres de Louis-Philippe ne sont pas hostiles à la liberté de l'enseignement, mais ils ne lui donnent pas le même sens que les évêques : pour les premiers, c'est un moyen de faire sortir l'école de la dépendance de l'Eglise alors que, pour les seconds, c'est un moyen de lutter contre le monopole universitaire.

Le premier projet de loi concernant la liberté de l'enseignement, présenté par Guizot en 1836, rendait solidaires l'action de l'Eglise et celle de l'Etat, mais les deux projets Villemain de 1841 et 1844 maintenaient le contrôle de l'Université et provoquèrent l'hostilité

---

<sup>776</sup> Georges BABOLAT indique que le journal de l'abbé Desgeorge, supérieur des Chartreux, permet d'affirmer que ce dernier a rédigé le mandement et que le cardinal n'y a apporté que quelques retouches

<sup>777</sup> A.A. de Lyon. Le mandement provoqua surtout les critiques de ceux qui pensaient que la Maison deviendrait la chose de la société des Chartreux. (G. BABOLAT ..., pp. 16-19)

<sup>778</sup> G. BABOLAT, *L'Ecole Ecclésiastique des Hautes Etudes de Lyon aux Chartreux* ..., pp. 3 et 31

<sup>779</sup> Georges WEILL, *Histoire du catholicisme libéral en France – 1828-1908* -, Alcan, 1909, 312 p. (p. 70)



des évêques à cause des titres exigés pour les directeurs de petits séminaires<sup>780</sup>. Pour sa part, Mgr de Bonald, qui avait déjà défendu les droits de l’Eglise quand il était évêque du Puy, en protestant, en particulier, en 1828, contre la remise en cause de la surveillance des écoles primaires par les évêques, écrivit au ministre Villemain, dès le 5 mars 1841. Il essaya de le convaincre en soulignant que la liberté complète qu’il réclamait, serait tout de même “sous la surveillance de l’autorité qui en réprimerait les abus<sup>781</sup>”. Dans cette lettre, l’archevêque précisait qu’il était favorable au modèle de la liberté de l’enseignement adopté en Belgique où l’université catholique de Louvain dépendait des évêques et où l’Eglise était à peu près indépendante de l’Etat<sup>782</sup>. Mgr de Bonald suivit la même ligne que son suffragant, Mgr Parisis, évêque de Langres, qui alla consulter en 1843, l’évêque de Liège, Mgr Van Bommel, pour trouver une stratégie efficace face au gouvernement français<sup>783</sup>. Les catholiques engageaient alors, en France, toutes leurs forces dans la campagne pour la liberté de l’enseignement. Après le dépôt du second projet de loi Villemain, l’archevêque de Lyon adressa à la Chambre des Pairs des “observations” sur ce projet qui, disait-il, tuait la liberté qu’il avait la prétention de réaliser<sup>784</sup> et le 15 février 1844, il adressa avec tous ses suffragants, une lettre de protestation au ministre des cultes, contre ce projet<sup>785</sup>. Mais il se désolidarisa du violent pamphlet anonyme paru à Lyon en 1843 et intitulé “Le monopole universitaire destructeur de la religion et des lois ou la Charte et la liberté de l’enseignement<sup>786</sup>”. Si, dans sa lettre au recteur de l’académie de Lyon du 11 octobre 1843, il affirme ne pouvoir laisser un aumônier dans un collège où la foi de ses jeunes diocésains catholiques serait en danger, il affirme également qu’il ne veut pas la destruction de l’Université, ni que le clergé ait seul le privilège d’enseigner et il “demande la libre concurrence d’un enseignement religieux et savant<sup>787</sup>”. C’est également au nom de la pleine liberté de l’Eglise que son mandement du 21 novembre 1844 condamna le manuel du droit public ecclésiastique français de Dupin, député de la Nièvre, qui se disait catholique gallican. Mgr de Bonald reprocha surtout à ce dernier de ne pas respecter le pouvoir spirituel de l’Eglise : “Et de quelle permission le pontife romain a-t-il besoin s’il juge à propos de publier une liturgie et un catéchisme ? Le pape ... peut faire des lois qui obligent l’Eglise universelle et chaque Eglise en particulier<sup>788</sup>”. Or, le manuel réédité d’André Dupin stipulait le contrôle des relations entre l’épiscopat et la papauté. La condamnation de l’ouvrage fut approuvée par 53 évêques mais le gouvernement déféra le mandement devant le Conseil d’Etat qui déclara qu’il y avait abus et l’ordonnance royal du 9 mars 1845 supprima le dit mandement<sup>789</sup>. De son côté, le 5 avril, la congrégation de l’Index donna raison à Mgr de Bonald et condamna le “Manuel” de Dupin. Quand arriva le nouveau projet de loi Salvandy sur l’enseignement secondaire le 12 avril 1847, Mgr de Bonald

<sup>780</sup> J. GADILLE, “Les catholiques (en France)”, in J. M. MAYEUR, CH. ET L. PIETRI, A. VAUCHEZ, M. VENARD (dir.), *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 173.

<sup>781</sup> Passage cité par H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 649.

<sup>782</sup> Georges WEILL, *Histoire du catholicisme libéral en France ...*, p. 72.

<sup>783</sup> Ibid., p. 72.

<sup>784</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 663. Au même moment, la lettre pastorale de carême de l’archevêque, du 2 février 1844, affirmait que la religion est véritablement la base de l’éducation dans les seuls établissements où les maîtres ne “mettent pas l’infaillibilité de leur raison au-dessus de l’infaillibilité de l’Eglise” (A.A. de Lyon).

<sup>785</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 663.

<sup>786</sup> Ce pamphlet était dû au jésuite Nicolas Deschamp, originaire de Villefranche-sur-Saône et il était préfacé par l’abbé Desgarets, chanoine de la cathédrale de Lyon. (Dictionnaire du monde religieux, T. 6, *Le Lyonnais ...*, pp. 76 et 158).

<sup>787</sup> Citée par J. MIGNE, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, T. 81, col. 917.

<sup>788</sup> Ibid., col. 890.

<sup>789</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 666-667.

renouela l'argumentation qu'il avait fournie lors des précédents projets de loi en demandant de "laisser s'établir à côté de l'Université une concurrence sans entraves"<sup>790</sup>.

Il n'est pas surprenant que l'archevêque de Lyon ait choisi comme thème de son Instruction pastorale de carême l'année précédente, celui de la liberté de l'Eglise : il y soulignait la pleine souveraineté de l'Eglise dans le domaine des choses spirituelles et les conséquences qui en découlaient : indépendance de l'Eglise dans son enseignement, liberté de l'Eglise dans ses rapports avec le pape, liberté de l'Eglise dans l'exercice de son autorité législative et liberté de l'Eglise dans l'établissement des ordres religieux<sup>791</sup>. Le pouvoir politique n'avait pas, pensait-il, à contrarier l'Eglise dans l'exercice de toutes ces libertés. Mgr de Bonald ne se départira jamais de ce souci jaloux de la liberté de l'Eglise puisqu'en 1864, il protestera contre la limitation que le ministère Billault voulait imposer à la diffusion des écrits épiscopaux<sup>792</sup>.

Dans son Instruction pastorale de carême de 1846, le cardinal de Bonald réclamait avec insistance la possibilité pour les évêques de se réunir et de se concerter en rappelant que la tenue des conciles provinciaux était, dans l'antiquité, une pratique ordinaire de la religion. Or, le nouveau régime de la II<sup>e</sup> République, en 1848, pouvait lui donner satisfaction car il voulait se démarquer des gouvernements précédents en instituant les grandes libertés. L'ancien préfet du Puy, Mahul, qui avait continué à correspondre avec Mgr de Bonald, l'incita d'ailleurs à prendre une initiative en ce sens, moins de deux semaines après la proclamation de la République. Il lui proposa de profiter "des doctrines de liberté absolue pour tous professées par le gouvernement provisoire"<sup>793</sup>, pour convoquer un concile provincial dont la liberté serait acquise si les Pères du concile montraient leur soumission sincère au gouvernement de la République et leur adhésion aux libertés légitimes que cette forme de gouvernement comporte<sup>794</sup>. Dans sa réponse, l'archevêque se montre évidemment favorable à ces "réunions provinciales" qui auraient à régler quatre ou cinq questions capitales et il prévoit de s'entendre dès qu'il le pourra avec ses suffragants. Mais la tonalité de sa lettre est particulièrement pessimiste car il vient d'être confronté, à Lyon, aux conséquences des violences contre les providences, contre son séminaire, occupé, et même contre son archevêché, menacé d'être incendié. Son pessimisme apparaît particulièrement quand il affirme que l'Eglise finira "par n'avoir aucune part à cette liberté que nous poursuivons depuis si longtemps"<sup>795</sup>.

Mgr Affre, à Paris, avait été un des premiers à relancer l'idée des conciles provinciaux : en 1846, il avait réuni ses suffragants et en février 1848, il projetait une libéralisation du régime des cultes et adressa à ce sujet un mémoire à tous les évêques de

---

<sup>790</sup> Lettre de Mgr de Bonald au ministre de l'instruction publique du 27 avril 1847, citée par H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 672-673. Seule une émancipation par rapport à l'Université aurait pu satisfaire Mgr de Bonald mais le projet Salvandy prévoyait tout de même l'entrée du clergé dans les conseils chargés de surveiller l'enseignement. (J. GADILLE, "Les catholiques (en France)", in J. M. MAYEUR (dir.), *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 175)

<sup>791</sup> Instruction pastorale du 2 février 1846 (A.A. de Lyon)

<sup>792</sup> J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 242

<sup>793</sup> Lettre de Mahul à Mgr de Bonald du 6 mars 1848 (Portefeuille de Mahul ... Voir la note 184 du chapitre 2)

<sup>794</sup> Mahul pense qu'il vaut mieux ne pas attendre la réunion de l'Assemblée constituante, au sein de laquelle pourraient surgir les préjugés du gallicanisme. Mahul se montre, dans sa lettre, très favorable aux libertés catholiques et sans doute, a-t-il constaté quand il était au Puy que son point de vue personnel rejoignait celui de Mgr de Bonald, très attaché aux libertés de l'Eglise.

<sup>795</sup> Lettre de Mgr de Bonald à Mahul du 11 mars 1848 (Portefeuille de Mahul)

France<sup>796</sup>. Son successeur, Mgr Sibour, et les autres archevêques demandèrent au début de 1849 la réunion d'un concile plénier, à l'image de la conférence épiscopale allemande qui s'était tenue à Würzburg quelques mois avant. Mais, dans sa réponse du 17 mai 1849, le pape n'accepta que les conciles provinciaux<sup>797</sup>. Celui de Lyon fut ouvert le 30 juin 1850 dans l'église primatiale Saint-Jean et se déroula aux Chartreux jusqu'au 13 juillet 1850. Depuis 300 ans, Lyon n'avait pas vu se réunir un concile provincial. Les membres du concile furent divisés en cinq commissions<sup>798</sup> : la première, qui avait pour objet d'étude l'Eglise, était présidée par Mgr d'Héricourt, évêque d'Autun ; les autres commissions, qui se préoccupaient du dogme, du clergé, des affaires ecclésiastiques et enfin des études, étaient présidées respectivement par Mgr Parisis, évêque de Langres, Mgr Rivet, évêque de Dijon, l'abbé de Ferroul-Montgaillard, procureur de l'évêque de Saint-Claude et l'abbé Bertier, procureur de l'évêque de Grenoble. Pour sa part, le cardinal de Bonald présida les congrégations privées des évêques et les congrégations générales. Les évêques de Toronto, du Puy, de Valence, de Nevers, de Toulouse et d'Auch assistèrent également à ce concile<sup>799</sup>. Le discours d'ouverture du cardinal fut à l'image des décrets du concile, révélateur des craintes des participants concernant les incertitudes politiques et du désir de s'appuyer sur un pouvoir fort pour permettre à l'Eglise de continuer sa mission : "la société toute entière attendait dans l'épouvante l'avènement de l'anarchie qui voulait la précipiter dans l'abîme avec la famille, la propriété, l'autorité ... la main d'un prince qui met son titre de chrétien au-dessus de tous ces titres a brisé les chaînes de l'Eglise ... Nous nous réunissons dans ce saint concile pour fortifier surtout ... le principe d'autorité<sup>800</sup>". Si les décrets prévoient la future Ecole des Hautes Etudes que nous avons évoquée et l'institution d'un examen après les premières années de prêtrise, ils contiennent le plus souvent des condamnations : condamnation du panthéisme ; condamnation des idéaux de 1789, dont une liberté sans limites qui plongerait le monde dans le chaos, une égalité qui détruirait les divers pouvoirs de l'ordre social, une fraternité synonyme de licence ; condamnation par la même occasion d'un socialisme au nivellement destructeur<sup>801</sup>. Par ailleurs, un décret soumet à la censure des évêques les ouvrages se rapportant aux sciences et arts purement humains et, dans chaque diocèse de la province, les livres et les écrits des ecclésiastiques traitant de la religion seront déférés à une commission composée de personnes savantes, pour être soumis, après examen, au jugement de l'Ordinaire<sup>802</sup>. Les actes du concile de Lyon furent publiés après avoir été approuvés à Rome et le cardinal en fit la promulgation solennelle dans un synode diocésain du 16 octobre 1851. Parmi les décrets<sup>803</sup>, un portait également sur l'Immaculée Conception. Le 13 juillet 1850, lors de la clôture du concile, les Pères émirent le vœu qu'on poursuivît à Rome le procès de la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie. Cette religieuse de la Visitation à Paray-le-Monial, avait eu, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle des apparitions qui jouèrent un

<sup>796</sup> J.O. BOUDON, *L'archevêque de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle, primat des Gaules ?* Communication faite à l'Institut d'histoire du christianisme à Lyon, le 7 janvier 1998.

<sup>797</sup> J. GADILLE, "Les catholiques français", in J. M. MAYEUR (dir.), *Histoire du christianisme*, T.11 ..., p. 175

<sup>798</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, pp. 676-677

<sup>799</sup> Ibid., pp. 676-677

<sup>800</sup> B.M. Lyon, Fonds Coste : 350 140. A noter que le discours de Mgr Parisis était du même registre lorsqu'il évoquait les gouvernements humains bien autrement en péril que l'Eglise et qui, s'ils doivent être sauvés, ne le seront que par elle. (Fonds Coste . 350 140)

<sup>801</sup> Lettre synodique faisant, le 1<sup>er</sup> août 1851, le compte-rendu du concile de Lyon (A.A. de Lyon, 4 / II / 1 : dossier 4B3)

<sup>802</sup> Décret sur l'approbation des livres (lettre synodique du 1<sup>er</sup> août 1851, p. 18). L'Ordinaire est le nom donné à l'autorité diocésaine.

<sup>803</sup> Le 13<sup>e</sup> et dernier décret, qui portait sur la convocation du Concile provincial pour 1853, ne fut jamais appliqué. Napoléon III, comme les monarques précédents, ne tolérait pas la réunion des évêques en concile. Il ne brisa donc pas complètement les chaînes de l'Eglise, comme l'espérait le cardinal de Bonald.

rôle important pour la diffusion du culte envers le Sacré-Coeur<sup>804</sup>. Aussi, ne fut-il pas surprenant que le cardinal de Bonald consacra la province de Lyon au Sacré-Cœur de Jésus<sup>805</sup>.

Sous le second Empire, Mgr de Bonald a continué à défendre les libertés de l'Église et il a protesté contre le gouvernement de Napoléon III, toutes les fois que ces dernières ont été entravées, en particulier, après qu'il ait décidé, en 1863, d'adopter la liturgie romaine, comme le souhaitait le pape. La remise en question de la liturgie lyonnaise rencontra l'hostilité du clergé qui y était très attaché ; elle provoqua aussi l'affrontement entre l'archevêque et le gouvernement qui lui reprocha d'avoir communiqué un Bref du pape à son clergé, concernant la modification de la liturgie lyonnaise sans son autorisation<sup>806</sup>.

Il nous reste maintenant, avant d'évoquer le monde du travail dans le diocèse, à parfaire notre connaissance du cardinal en examinant quelles furent ses relations avec son clergé et comment il a été perçu par ceux qui l'ont connu.

### 3. L'archevêque en son diocèse : bonté ? autorité ? autoritarisme ?

Mgr de Bonald n'avait pas apprécié l'ouvrage des frères Allignol, "De l'état actuel du clergé en France", qui étaient prêtres dans le diocèse de Viviers. Il pensait que si on appliquait leur proposition de rendre tous les curés inamovibles, il ne lui serait plus possible d'administrer un diocèse<sup>807</sup>. Il semblerait, d'après les témoignages et la correspondance du cardinal que ce dernier manifestait un certain paternalisme<sup>808</sup> vis à vis de ses prêtres et qu'il n'acceptait pas facilement de leur part une éventuelle critique : ainsi, dans une lettre écrite de Millau à un de ses vicaires généraux à Lyon, il pria celui-ci d'écrire au curé de Lissieux, considéré comme un "esprit de travers", pour lui "demander le désaveu d'une phrase de sa lettre au sujet du concile de Lyon<sup>809</sup>". En tout cas, ses prêtres ne devaient pas compter sur leur ancienneté pour être nommés dans une paroisse plus à leur convenance<sup>810</sup>.

Mgr de Bonald se félicita, au début de son archiépiscopat, de ses bonnes relations avec les chanoines du chapitre de la primatiale<sup>811</sup>, et quand la liturgie lyonnaise fut remise en question par Rome, il soutint ses prêtres de Lyon les autorisant à la fin de 1863, à rédiger une supplique en faveur du maintien de cette liturgie<sup>812</sup>. Toutefois, certains d'entre eux prirent

---

<sup>804</sup> Les écrits de la religieuse contiennent 30 récits de l'apparition du Christ, lui découvrant son cœur. Marguerite-Marie se servit de deux Jésuites qui correspondaient avec elle pour accomplir la mission qui lui avait été confiée de propager la dévotion au Cœur de Jésus. (J. LADAME, "Marguerite-Marie Alacoque", in *Encyclopédie catholique*, T. 34, 1977, col. 447-450).

<sup>805</sup> H. FISQUET, *La France pontificale ...*, p. 678.

<sup>806</sup> J. MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Mgr de Bonald et le gouvernement de Napoléon III ...*, pp. 374-386.

<sup>807</sup> Voir dans le chapitre 3 le paragraphe concernant les moyens et le rayonnement des évêques.

<sup>808</sup> Témoignage de l'abbé Plantier, futur évêque de Nîmes qui avait accompagné Mgr de Bonald en visite pastorale, en 1854, dans le département de la Loire. (J. CLASTRON, *Vie de sa grandeur – Monseigneur Plantier, évêque de Nîmes ...* T. 1<sup>er</sup>, p. 220).

<sup>809</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 27 août 1855 (A.A. de Lyon, 4 / II / 1, dossier 9D).

<sup>810</sup> Ibid., dans cette lettre, Mgr de Bonald indique à son vicaire général que les qualités de ses prêtres priment sur l'ancienneté qui "doit venir en dernière ligne".

<sup>811</sup> Lettre du cardinal de Bonald écrite de Montpellier à l'abbé Bonnevie, doyen du chapitre de la primatiale de Lyon, le 24 juillet 1841. Le cardinal le remercie de lui avoir transmis une lettre de son chapitre pleine d'attention à son égard (A.A. de Lyon, 4 / II / 1, dossier 9D).

<sup>812</sup> J. GADILLE, "Maurice de Bonald", in *Dictionnaire du monde religieux ...* T. 6, *Le Lyonnais*, p. 65.

ombrage de ses bonnes relations avec le peuple de la ville, rendues possibles, disaient-ils, par d'abondantes aumônes que lui permettaient des ressources pécuniaires variées dont, eux, ne disposaient pas<sup>813</sup>.

A l'occasion, le cardinal savait être directif<sup>814</sup>, même avec les congrégations, quand il s'agissait d'améliorer la situation religieuse dans certaines paroisses ; ainsi, à l'Arbresle, il a imposé la venue des Frères Maristes comme à Bully, non loin de là, où il s'est fait l'interprète du curé, en 1852, en réclamant des sujets prudents, zélés et instruits<sup>815</sup>. Comme dans beaucoup d'autres évêchés, certains prêtres se sont plaints d'avoir eu une carrière sacerdotale mouvementée et d'avoir été contraints d'exercer leur ministère dans de nombreuses paroisses : ainsi, cet abbé Menut, qui, au cours de l'archiépiscopat de Mgr de Bonald, a été nommé dans une douzaine de paroisses différentes où, parfois, il n'est resté que quelques mois. Il faut dire, à la décharge de l'archevêché, que ce dernier a eu plusieurs fois un conflit, que ce soit avec le maire ou avec le curé d'une paroisse et que des problèmes de santé ont amené l'archevêque à le retirer des deux paroisses de Doizieux et de La Valla<sup>816</sup>. Mais c'est surtout avec l'abbé Théolière, ancien curé de Marcoux et ancien aumônier à la maison d'arrêt de Saint-Etienne que Mgr de Bonald a supporté un long conflit qui a duré une quinzaine d'années. Ce prêtre<sup>817</sup> avait confié, au début des années 1850, la somme de vingt mille francs à un certain Vallon qui, sans le consulter, avait utilisé l'argent pour acheter à Lyon, "le jardin d'hiver". L'abbé, devenu malgré lui actionnaire de ce "jardin d'hiver" où on donna plus tard des fêtes dansantes, ne put obtenir le remboursement de ses droits, d'autant plus que le jardin eut plusieurs propriétaires. L'abbé Théolière gagna plusieurs procès contre ces derniers, mais ils surent récriminer contre lui à l'archevêché et l'affaire prit suffisamment d'importance pour que, le 18 octobre 1854, l'archevêque fit savoir à l'abbé Théolière qu'il n'avait plus la permission de célébrer dans tout le diocèse. Dès lors, avec persévérance et entêtement, l'abbé Théolière<sup>818</sup> mena une guerre d'usure contre le cardinal afin qu'il revienne sur sa décision : il fit publier plusieurs mémoires complétés par une douzaine d'appendices et écrivit à l'empereur et plusieurs fois à Rome. En mai 1864, il forma contre l'archevêque un recours comme d'abus, afin d'être autorisé à le poursuivre devant les tribunaux compétents. Mais, un

---

<sup>813</sup> Lettre d'un groupe de prêtres lyonnais au cardinal, du 9 mars 1841, signée "Les Macchabées", dont nous avons déjà évoqué les violentes critiques concernant l'épiscopat de Mgr de Pins. On sent apparaître dans leur lettre une jalousie provoquée par la popularité de Mgr de Bonald : "Vous prétendez posséder seul les affections du peuple ... Vous vous êtes montré le père du peuple, soyez l'ami de votre clergé". (B. M. du Puy, Fonds local et régional, 11260)

<sup>814</sup> Il a été dit : "qu'il menait ses prêtres en général d'armée", d'après l'abbé Boyer, prêtre de Saint-Etienne dans son "rapport aux évêques sur l'affaire de M. l'abbé Théolière avec le cardinal de Bonald", 1865, 32 p. (p. 28) : B. M. de Lyon, Fonds Magnien, 321621.

<sup>815</sup> Son éminence, disent les Annales des Frères Maristes, intervenait peu dans nos affaires, mais il fallait s'exécuter lorsqu'elle le faisait. (A. LANFREY, *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904 ...*, pp. 16-19)

<sup>816</sup> L'abbé Menut a raconté ses tribulations dans un mémoire qu'il a écrit à la fin des années 1860 mais qu'il n'a envoyé à l'archevêché que le 14 juillet 1872, après la mort du cardinal de Bonald. (A.A. de Lyon, 4 / II / 1, dossier 9D)

<sup>817</sup> L'abbé Théolière était le neveu de M. de Chantelauze, ancien ministre de Charles X. Ce dernier avait déjà dû se rendre à l'archevêché en 1847 pour intervenir en faveur du prêtre qui était alors curé de Marcoux. M. de Chantelauze écrivit à nouveau à Mgr de Bonald en 1856, pour lui demander de suspendre la sanction qu'il avait prise contre son neveu, mais en vain. (Rapport aux évêques, de l'abbé Boyer, sur l'affaire de M. l'abbé Théolière : voir la note 272)

<sup>818</sup> Dans ses écrits, cet abbé manifeste un esprit particulièrement procédurier ; il démontre qu'il est persécuté et répète maintes fois ses griefs contre le cardinal (V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> appendice du mémoire de l'abbé Théolière à Mgr de Bonald : archives de la Société de la Diana à Montbrison).

décret du Conseil d'Etat du 23 juillet 1864 rejeta ce recours<sup>819</sup> et comme l'abbé continuait à diffuser des écrits contre le cardinal, ce dernier prononça contre lui, le 30 juillet 1868, un interdit personnel, devant le suivre partout où il irait<sup>820</sup>.

Mgr de Bonald recevait tous ceux qui se présentaient à son audience, les pauvres, les personnes les plus critiques à son égard, comme l'abbé Théolière ou d'autres personnes, tout à fait étrangères au monde clérical, comme Flora Tristan, militante socialiste et féministe, qui fit deux séjours à Lyon en 1844, pour diffuser son livre, "L'Union ouvrière". Celle-ci a confirmé que l'accès auprès de l'archevêque était assez facile<sup>821</sup>. Le récit qu'elle fait de son entrevue avec lui du 10 juin 1844 est très instructif, car il montre la confrontation entre deux personnalités très différentes, avec leurs préjugés respectifs. Flora Tristan, femme au grand cœur et au caractère entier, qui pensait rencontrer un prélat spirituel et caustique, trouva, dit-elle, un homme "sans chaleur ni originalité", qui cherchait à être un homme simple, faisant le bonhomme. Leur conversation montre qu'ils ont été en désaccord complet à propos du monde ouvrier : lorsque Flora Tristan a évoqué le sort des ouvriers pour lesquels le clergé français aurait dû réclamer des droits, l'archevêque lui aurait répondu que : "les ouvriers gagnaient de bonnes journées, qu'ils ribotaient<sup>822</sup> le dimanche, le lundi, qu'ils n'avaient pas de religion ... , que la loi interdisait aux prêtres de se mêler de politique<sup>823</sup>". Elle en conclut que cet homme était "effrayant de bêtise bigote, d'inintelligence de toutes choses et surtout de manque de cœur pour les ouvriers qui souffrent". Le dialogue est donc difficile entre deux interlocuteurs qui ont leur vérité, d'autant plus que le cardinal n'a pas souligné la qualité majeure de son interlocutrice, comme l'avait fait l'évêque de Dijon, deux mois avant<sup>824</sup>. Mgr de Bonald dit à Flora Tristan que son livre soulevait beaucoup de critiques et quand elle lui demanda de coopérer à son œuvre, il refusa, en précisant qu'il ne comprenait pas cette œuvre, laquelle ne pouvait avoir la même valeur que les œuvres d'aumône établies à Lyon sous sa direction<sup>825</sup>.

Comment vivait Mgr de Bonald à l'archevêché, qui était tout à côté de la primatiale Saint-Jean, sur les bords de la Saône ? Son arrière petit-neveu, Joseph de Bonald qui, lorsqu'il était enfant, est venu parfois en vacances à l'archevêché avec son frère et ses cousins, nous en donne un aperçu. Il le décrit comme un homme simple, aimable, gai et il insiste sur le contraste entre la simplicité de sa personne et le faste qu'il souhaitait montrer lors des manifestations publiques du culte<sup>826</sup>. C'était le cas lors des processions de la Fête-Dieu qui revêtaient une grande ampleur à Lyon et en particulier à la Primatiale Saint-Jean. Lors de sa

---

<sup>819</sup> Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Etat envoyé par le ministère de la Justice et des Cultes à Mgr de Bonald. Décret du 16 août 1864, qui rejette le recours comme d'abus formé contre Mgr de Bonald par M. l'abbé Théolière (A.A. de Lyon, 4 / II / 1, dossier 9D).

<sup>820</sup> Cette sanction est évoquée dans un nouveau mémoire intitulé : *Cri d'une victime de l'arbitraire épiscopal substitué au droit en France au XIX<sup>e</sup> siècle ou Mémoire de l'abbé Théolière à son éminence le cardinal de Bonald contre les abus du pouvoir pour servir à l'histoire du clergé après la loi du 18 Germinal an X*, Lebigre-Duquesne, Paris, 1868, 483 p. , XIII<sup>e</sup> appendice, pp. 465-470 (B.M. de Lyon, Fonds Magnien, 321622).

<sup>821</sup> Flora TRISTAN, *Le tour de France, journal (1843-1844). Etat actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel et matériel*, textes et notes établis par J.L. PUECH, Maspero, 1980, 236 p., T. 1, (p. 176).

<sup>822</sup> Ils se livraient à la débauche. Il paraît surprenant que Mgr de Bonald ait affirmé que "les ouvriers gagnaient de bonnes journées", si on se réfère dans ce domaine au point de vue qu'il a exprimé dans ses lettres pastorales (voir le chapitre 12).

<sup>823</sup> Flora TRISTAN, *Le tour de France, journal (1843-1844)*, T. 1 ..., p. 177.

<sup>824</sup> L'évêque de Dijon, Mgr Rivet, avait reçu Flora Tristan le 23 avril 1844 : il lui avait refusé sa coopération, mais il avait dit que la grande Union qu'elle projetait pouvait réussir avec une foi comme la sienne. (Idem, pp. 94-97)

<sup>825</sup> Idem, p. 178.

<sup>826</sup> Archives de la famille de Bonald à Millau. A l'archevêché, le jeune Joseph de Bonald craignait seulement le "terrible abbé Gustave de Serres", vicaire général du cardinal, qui se faisait remarquer par sa sévérité.

première Fête-Dieu lyonnaise, Mgr de Bonald avait voulu, en 1841, une procession générale au cours de laquelle le cortège parcourut toute la ville<sup>827</sup>

La plupart de ceux qui ont connu le cardinal s'accordent à reconnaître sa bonté et son esprit de charité : lorsque sa voiture sortait de l'archevêché, l'après-midi, elle était entourée d'une foule de quémandeurs ; alors, l'aumônier, l'abbé Magat, présentait au cardinal une bourse remplie de pièces d'or et ce dernier donnait à tous ceux qui lui demandaient<sup>828</sup>. Son esprit de charité se manifestait surtout lors des catastrophes, comme en novembre 1840, au moment des inondations provoquées par la crue du Rhône : il se mêla aux sauveteurs et offrit un abri à l'archevêché, à des personnes qui n'avaient plus d'asile. A l'occasion, son aide permettait l'éducation d'enfants de familles ruinées ou une fin de vie plus confortable pour des personnes âgées<sup>829</sup>. Mais la direction du diocèse a toujours été perçue comme difficile et avec appréhension par Mgr de Bonald.

Nous avons déjà constaté qu'il avait accepté avec réticence d'être établi sur le siège de Lyon. La charge lourde qu'il pressentait lui a paru comme telle dès 1841, d'autant plus qu'il eut des problèmes de santé, surtout à partir de la fin des années 1850. Le 11 juin 1841, l'abbé Pousset, curé de la paroisse Saint-Bruno des Chartreux, écrivait à son frère : "Je sais par quelques lettres de Mgr en secret qu'il s'ennuie déjà bien de tant d'opposition et d'occupations et qu'il ne serait pas éloigné de penser à une démission<sup>830</sup>". Ces propos sont confirmés dans deux lettres envoyées par Mgr de Bonald, une à Mgr de Pins, le 27 juin 1841, et l'autre au doyen du chapitre de la primatiale de Lyon, le 24 juillet 1841 : il y souligne les trop grandes responsabilités de sa pesante charge dans un grand diocèse<sup>831</sup>. Dix ans plus tard, le 10 mars 1851, le cardinal de Bonald demandait au pape Pie IX d'accepter sa démission ; dans sa lettre, il affirmait ne plus être capable d'assumer à la fois la charge des prédications sacrées et des visites pastorales et qu'il désirait vivement veiller à son salut éternel<sup>832</sup>. Le 27 mars, le pape lui répondit que si, parfois, le siège apostolique permettait aux évêques d'abandonner leur évêché pour des raisons canoniques, dans le cas présent, ce serait un grave préjudice pour l'Eglise de Lyon. Il lui demandait donc de continuer de s'occuper de son troupeau et de trouver appui auprès des ecclésiastiques de son diocèse pour le remplacer, quand il ne pouvait assumer toutes ses charges<sup>833</sup>. En 1858, Mgr de Bonald demanda un coadjuteur, sans l'obtenir. En 1864, il renouvela sa demande, toujours sans succès mais le pape lui donna comme évêque auxiliaire<sup>834</sup>, un évêque missionnaire et franciscain, Mgr de Charbonnel, qui le suppléa dans l'administration des Sacrements et dans la présidence de nombreuses cérémonies religieuses. En octobre 1869, ce dernier reçut une délégation du cardinal pour le représenter au Concile, avec recommandation de déposer en son nom un vote affirmatif, si la question de l'infaillibilité du pape était posée<sup>835</sup>.

---

<sup>827</sup> Vincent ROBERT, *Les chemins de la manifestation. 1848-1914 ...*, p. 62

<sup>828</sup> Témoignage de Joseph de Bonald (Archives de la famille de Bonald à Millau)

<sup>829</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald ...*, pp. 77-80, 136-137

<sup>830</sup> Jeanne POUSSET-CARCEL et Bernadette CARCEL, *Deo Soli. La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)*, Feurs, 1998, 750 p. (p. 258)

<sup>831</sup> A.A. de Lyon, 3 / II / 10 et 4 / II / 1, (dossier 9D)

<sup>832</sup> Jean STERN, dans le tome 3, p. 31 des *Documents authentiques sur La Salette* (voir note 158 du chapitre 3), établit une relation entre cette demande de démission et les ennuis qu'avait à ce moment-là le cardinal à cause de l'affaire de La Salette.

<sup>833</sup> Archives de la famille de Bonald à Millau.

<sup>834</sup> En France, l'usage est de dire "coadjuteur" quand il y a future succession et "auxiliaire" dans le cas contraire. (E. JOMBART, in *Encyclopédie Catholique*, T. II, 1949, col. 1273). De plus, la pratique concordataire est réticente aux coadjuteurs, pour éviter de fixer par avance une succession.

<sup>835</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald ...*, pp. 34 et 37

Nous nous interrogeons au début de ce chapitre, sur le dynamisme de l'Eglise du diocèse de Lyon. Grâce, en particulier, aux missions de l'abbé Linsolas pendant la Révolution, qui ont assuré un minimum d'instruction religieuse à la population, et grâce à la réorganisation du diocèse accomplie par le cardinal Fesch sous le premier Empire, l'Eglise de Lyon est devenue dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle un des premiers pôles de l'Eglise de France. Le dynamisme du diocèse s'est manifesté tout particulièrement dans les années 1820 à 1830 au moment où, paradoxalement, l'administrateur du diocèse, Mgr de Pins, était contesté par une partie de son clergé et par les pouvoirs publics. Ce dynamisme s'explique d'abord par le rôle des laïcs au sein de la Congrégation qui, avec ses œuvres et en particulier, celle de la Propagation de la Foi, a joué un rôle majeur dans le maintien de la vie religieuse<sup>836</sup> et s'est insinuée partout, jusque dans le conseil municipal de Lyon<sup>837</sup>. Ce dynamisme s'explique ensuite par le rôle de son clergé, que ce soient les prêtres missionnaires des Chartreux, les prêtres fondateurs de paroisses, ou de congrégations religieuses. Les contemporains ont sans doute été frappés par le nombre de congrégations qui ont été créées du début de la Restauration jusqu'au milieu du second empire, surtout dans le domaine de l'assistance et de l'enseignement. Lorsque Mgr de Bonald arriva dans le diocèse, il y avait une forte attente du clergé de Lyon qui avait eu des relations conflictuelles avec Mgr de Pins et, en même temps, comme le nouvel archevêque avait été prévenu de l'indocilité d'une partie de ce clergé, la restauration de l'autorité à la tête du diocèse n'a pas été aisée. Celui-ci, en tout cas, a poursuivi la défense des libertés de l'Eglise, qu'il avait engagée dans le diocèse du Puy et il fit le maximum pour assurer une bonne formation à ses séminaristes et à ses prêtres, désireux qu'il était de maintenir le dynamisme du catholicisme dans le diocèse.

---

<sup>836</sup> Le souscripteur de l'œuvre de la Propagation de la Foi était invité à réciter une prière quotidienne et à assister à des messes aux fêtes de l'œuvre. A la fin des années 1830, plus de mille personnes assuraient la bonne marche de la Propagation de la Foi. (J.C. BAUMONT, *Un e association de laïcs catholiques : la Congrégation de Lyon* ..., p. 520)

<sup>837</sup> A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., pp. 280-286.



## Conclusion

Maurice de Bonald, né à Millau dans le Rouergue, deux ans avant la Révolution, reçut, dans une famille de l'ancienne noblesse, dont le père était un écrivain catholique réputé, une solide éducation chrétienne. Sa formation intellectuelle, religieuse, puis sacerdotale chez les Pères de la foi à Amiens et au séminaire Saint-Sulpice, a développé sa piété, son esprit de charité et son goût pour la prédication. Son passage chez les sulpiciens et son premier apprentissage à l'épiscopat auprès du cardinal Fesch de 1811 à 1814, ont contribué à cultiver aussi un esprit de modération et de conciliation qu'il manifesterait quand il sera évêque à partir du milieu des années 1830. Par ailleurs, sa participation à Rome à l'ambassade auprès du pape Pie VII de 1814 à 1816 et sa collaboration à l'administration du diocèse de Chartres avec Mgr de Latil de 1821 à 1823 lui ont permis d'aiguiser sa perception de la défense des intérêts de l'Eglise et de parfaire sa préparation à l'épiscopat.

Mgr de Bonald était un prélat réservé et d'une grande simplicité, même s'il tenait au faste des cérémonies religieuses. Il a dirigé avec autorité son évêché du Puy de 1823 à 1839 et, devenu archevêque de Lyon en 1840, il a dû reprendre en main l'administration du diocèse à la suite des difficultés rencontrées par son prédécesseur, Mgr de Pins, auprès d'une partie du clergé. Toutefois, traumatisé pendant son enfance par les événements révolutionnaires qui l'ont séparé d'une partie de sa famille, il aura par la suite un préjugé contre ceux qui projettent des changements importants dans la société, préjugé qui nuira à des relations plus sereines avec le monde ouvrier. De plus, à cause de sa modestie et d'une santé déficiente, l'archevêque de Lyon demanda sa démission en 1851 et en 1856, l'aide d'un coadjuteur qui lui fut refusée.

Un tournant important s'est dessiné au cours de son épiscopat au Puy, à partir des années 1830 : défendant jusque là des convictions légitimistes et déconcerté par la rupture entre le trône et l'autel provoquée par la révolution de 1830, il se rallia tout de même progressivement à la monarchie de Juillet. Contrairement à son père, Louis de Bonald, il accepta de composer avec un pouvoir politique qui était parfois en désaccord avec l'Eglise. Ce changement d'attitude a été facilité par la nomination d'un nouveau président du conseil, le comte Molé, plus favorable à l'Eglise, par ses bonnes relations avec le préfet de la Haute-Loire, Mahul et par sa visite au pape Grégoire XVI, en mai 1839, qui tenait à avoir des relations sereines avec le gouvernement de Louis-Philippe. Mais Mgr de Bonald qui était ainsi un des premiers évêques à renouer avec la tradition des visites "ad limina" et qui fut un soutien fidèle à la papauté en se ralliant dès cette époque à l'idée d'infaillibilité, a été intransigent pour la défense de la doctrine et des libertés de l'Eglise. Devenu archevêque de Lyon, il a continué le combat pour la liberté de l'enseignement en demandant la libre concurrence entre un enseignement contrôlé par l'Eglise et un enseignement contrôlé par l'Université. Par ailleurs, dans le diocèse du Puy, pourtant essentiellement rural, il a prêté attention dès les années 1830, au problème posé par la pauvreté ouvrière. C'est cette ouverture aux problèmes de la vie sociale et surtout son accommodement avec le régime de Juillet qui expliquent sa nomination sur le siège de Lyon.

Même si l'évêque du Puy était réticent pour ce nouveau ministère dans un diocèse beaucoup plus peuplé et dont la ville archiépiscopale avait connu des tensions sociales très fortes, il s'était préparé à cette nouvelle charge en nouant des relations avec de jeunes catholiques lyonnaises d'une grande piété et qui exerçaient un apostolat dans le monde ouvrier. Quand Mgr de Bonald arriva sur le siège du primat des Gaules, le catholicisme dans le diocèse montrait un visage particulièrement dynamique et ce, depuis le début du siècle : les missions de l'abbé Linsolas avaient empêché l'interruption de la vie religieuse pendant la

Révolution ; le travail de réorganisation des paroisses et de réinstallation de certains ordres religieux, s'était effectué de manière efficace, comme le nouvel archevêque avait pu le constater lorsqu'il accompagnait le cardinal Fesch ; les laïcs de la Congrégation avaient restauré des œuvres anciennes et créé des œuvres nouvelles, assurant la formation religieuse des plus jeunes et la visite des plus démunis. De plus, sous l'épiscopat de Mgr de Pins, les "Chartreux de Lyon", dont la société avait été créée dès 1816, avaient intensifié leur œuvre de mission et de retraite alors que les congrégations religieuses s'étaient multipliées. Quant aux prêtres dont le nombre avait fortement augmenté dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, ils s'étaient attachés, dans leur diversité, aussi bien à sanctifier leurs paroisses en imitant le curé d'Ars, nommé dans un village du diocèse voisin de Belley, qu'à faciliter la formation religieuse des enfants, en créant des congrégations religieuses enseignantes ou à améliorer l'accueil des fidèles en construisant de nouvelles églises ou, pour certains curés des villes, en fondant une nouvelle paroisse.

Mgr de Bonald poursuivit l'œuvre de son prédécesseur en essayant d'améliorer la formation de ses séminaristes et de ses prêtres : il prépara pour ces derniers, l'établissement d'une Maison de Hautes Etudes. Mais il facilita plus que Mgr de Pins, comme nous aurons l'occasion de le constater, l'ouverture du catholicisme aux réalités du monde du travail.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **UN MONDE DU TRAVAIL ORIGINAL PERTURBE PAR L'IRRUPTION DU LIBERALISME ECONOMIQUE**

## Introduction

Mgr de Bonald a été nommé dans un diocèse où le monde du travail est marqué par sa diversité et son originalité. Cette diversité est due à la présence d'activités anciennes comme celle du travail de la soie et aussi d'activités nées de la Révolution industrielle, comme celle de l'exploitation du charbon et des industries mécaniques. Mais, les paysans occupent une place majeure parmi les actifs. Le peuplement des campagnes arrive à son maximum au cours des années 1840 et les ruraux sont souvent à la recherche d'autres ressources que l'agriculture pour vivre. Nous aurons donc à préciser toutes les formes de leur pluriactivité. De plus, comme le travail agricole est souvent complémentaire du travail industriel et comme les travailleurs de la grande industrie sont peu nombreux, il faudra s'interroger sur le sens à donner au mot "ouvrier".

L'originalité du monde du travail dans la Loire et le Rhône est liée quant à elle, à l'irruption du libéralisme économique qui a fait augmenter les tensions sociales, en particulier dans les Fabriques de Lyon et de Saint-Etienne, les deux grands centres de l'industrie de la soie. En recherchant la réduction des coûts de production, les fabricants ont provoqué un accroissement du nombre des travailleurs parmi les femmes et les enfants et la confrontation de ces fabricants avec les chefs d'atelier, à propos du tarif, a été à l'origine de l'insurrection des canuts, à Lyon, en 1831. Le questionnement des chapitres cinq et six portera donc aussi sur l'enjeu représenté par le travail des enfants et des femmes, avec les types de travaux qui leur sont réservés et sur la façon dont l'ouvrière est perçue par la société. Il portera également sur les habitudes, les mentalités et les conditions de travail dans les principales branches d'activité, de même que sur les relations entre patrons et ouvriers. Pourquoi, à l'exception des houillères, ces relations sont-elles moins conflictuelles dans la grande industrie ? En quoi le monde de la Fabrique est-il le lieu où naissent les revendications sociales, et où se diffuse l'idéologie socialiste utopique, du Saint-Simonisme au Fouriérisme ? Il sera, par la même occasion, opportun d'analyser l'intérêt porté aux prolétaires par les écrivains et les philanthropes et de vérifier, si dans la région du nord, où le libéralisme économique transforme aussi les conditions de travail, on trouve le même type de société industrielle et si un dialogue a pu s'y instaurer entre les manufacturiers et les premiers catholiques sociaux.

Il sera en effet question, dans les deux chapitres suivants, de confronter les catholiques du diocèse de Lyon avec le monde du travail. Quel type d'œuvres a mis en place la Congrégation, pour les travailleurs de Lyon et, en particulier, une de ses membres particulièrement zélée auprès des jeunes ouvrières, Pauline Jaricot ? L'apostolat, auprès des ouvriers de la Société de Saint-Vincent de Paul était-il différent ? Il nous faudra aussi, pour mieux connaître l'emprise du catholicisme sur la population du diocèse, examiner d'une part, l'action spécifique de certains notables catholiques et parfois protestants, dans les grandes villes, en collaboration avec le clergé ; nous devons, d'autre part, donner un aperçu de la pratique religieuse dans les paroisses en établissant des liens avec le milieu géographique et le type d'activité des paroissiens.

Enfin, nous aurons à nous interroger sur la présence effective de l'Eglise dans le monde du travail, avec une place majeure occupée par des femmes pieuses : quelle fut l'action des Béates dans les montagnes au sud du diocèse et surtout, quel fut le rôle majeur de ces jeunes citadines dans la création et la direction des providences, établissements qui éduquaient et encadraient le travail d'une jeunesse déshéritée et le plus souvent féminine ? Quels étaient les buts visés par ces établissements et pourquoi ont-ils été contestés dans le milieu ouvrier ?

## CHAPITRE 5

### DE NOUVELLES INDUSTRIES MAIS SURTOUT DES ACTIVITES TRADITIONNELLES DANS LESQUELLES TRAVAILLE UN GRAND NOMBRE DE FEMMES ET D'ENFANTS

En 1840, le Rhône et la Loire qui rassemblent environ 935 000 habitants, représentent un des diocèses les plus peuplés de France. Les densités de la population des deux départements, 90 habitants au km<sup>2</sup> pour la Loire et 154 habitants au km<sup>2</sup> pour le Rhône, sont nettement supérieures à la densité moyenne de la population française qui est de l'ordre de 60 habitants au km<sup>2</sup>. Si les villes de Lyon et surtout de Saint-Etienne voient leur population fortement augmenter, il en est de même pour les cantons ruraux comme celui de Chazelles-sur-Lyon, ou celui de Thizy dont la densité est passée, entre le début et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de 50 habitants à plus de 150 habitants<sup>838</sup> au km<sup>2</sup>. Il faut dire que les campagnes parviennent à leur maximum de population au cours des années 1840 et que leurs habitants réussissent à vivre grâce à une étroite imbrication entre les activités industrielles ou artisanales et les activités agricoles. Dans la région, ces activités sont liées le plus souvent à l'industrie textile dans le cadre de la Fabrique.

#### I. LES FORMES TRADITIONNELLES DU TRAVAIL AVEC LA FABRIQUE ET LA PLURIACTIVITE DES PAYSANS

La politique libérale de la monarchie de Juillet a favorisé le développement d'une bourgeoisie d'affaires mais elle n'a pas remis en question le système économique et social fondé sur la pluriactivité. C'est un constat qu'on peut faire particulièrement dans les régions lyonnaise et stéphanoise où l'activité économique reste centrée sur la Fabrique de soieries à laquelle s'identifient les travailleurs.

##### 1. Les fabriques lyonnaise et stéphanoise

La Fabrique est une organisation de l'industrie de la soie qui instaure des relations originales et parfois tendues entre ses membres d'autant plus qu'elle connaît des périodes successives de prospérité et de crise puisque la soie est une industrie de luxe. Implantée dans la région depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, l'industrie de la soie a connu une nouvelle expansion après 1815 et elle est à l'origine d'une progression de la population : si on prend l'exemple de la commune de la Croix-Rousse, le principal fief du tissage de la soie, son chiffre de population a presque quintuplé entre 1801 et 1851<sup>839</sup>. La Fabrique, que ce soit à Lyon ou à Saint-Etienne, rassemblait beaucoup plus de travailleurs que les autres industries. A la fin de la monarchie de Juillet, la soierie rassemblait à Lyon et dans ses faubourgs 40 000 personnes dont 30 000

---

<sup>838</sup> Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais* – T. 1(1800-1970), P.U. de Grenoble, 1973, 714 p. (pp. 46-52) et T. 2, 246 p., carte 7 : densités cantonales en 1841.

<sup>839</sup> La Croix-Rousse avait moins de 6 000 habitants en 1801 et 28 000 habitants en 1851 (Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) - La formation de la classe ouvrière régionale*, P.U. de Lyon, 1977, 573 p. (p. 27).

tisseurs appelés aussi canuts<sup>840</sup>. 11 000 personnes dispersées dans la Loire et dans le Rhône travaillaient aussi pour le compte de la Fabrique lyonnaise. La Fabrique de Saint-Etienne, qui n'avait pas la même ampleur que la Fabrique lyonnaise, mais dont elle était indépendante, comptait à la même époque, 30 000 ouvriers dont 23 000 à Saint-Etienne<sup>841</sup>. Jusqu'à la fin des années 1860, le nombre de personnes travaillant dans le cadre de la Fabrique et le nombre de métiers à tisser seront en forte augmentation, malgré les périodes de crise.

L'organisation de la Fabrique repose, à Lyon comme à Saint-Etienne, sur la division du travail entre le fabricant d'une part, et d'autre part, les chefs d'atelier et leurs compagnons qui travaillent pour plusieurs fabricants. Les quelques centaines de fabricants, à Lyon et à Saint-Etienne, limitent leur investissement aux magasins et aux bureaux situés dans le centre de la ville ; ils achètent à des négociants<sup>842</sup> la soie qu'ils font ensuite préparer à de petits industriels ou artisans, avant de la confier aux canuts ou aux passementiers afin que ces derniers la transforment en tissu ou en étoffe que les fabricants se chargent ensuite d'écouler sur les marchés français et étrangers<sup>843</sup>. Pour leur part, les ouvriers de la soie, chefs d'atelier et leurs compagnons, installés le plus souvent sur les collines de la ville et de plus en plus, comme on le verra, à la campagne, se chargent d'exécuter un travail pour lequel ils étaient rémunérés "à façon", sur la base de tarifs dont le taux variait en fonction de la longueur de la pièce et de la qualité du travail.

Si les tisseurs représentent la majorité de la main d'œuvre, de nombreux autres métiers gravitent autour de la soierie avec une place importante occupée par les femmes : dévideuses et ovalistes qui préparent les fils dans les ateliers de moulinage ; dans l'atelier du canut, la metteuse en mains qui divise les paquets de soie ouvrée, l'ourdisseuse et la remetteuse qui préparent la chaîne, sans oublier le liseur de dessins et le monteur qui vient organiser le métier lorsqu'il s'agit d'un article nouveau<sup>844</sup>. Dans la région de Saint-Chamond, des fabricants de rubans, qui avaient subi durement la concurrence des fabricants de Saint-Etienne, transformèrent leurs locaux pour recevoir des métiers à tresser des lacets, à partir de la fin des années 1810. Mais, contrairement à la Fabrique de rubans, il s'agissait là d'un secteur précocement mécanisé et rassemblant en 1855, seulement 28 fabricants pour 8 000 métiers. Pour leur part, les établissements Benoît Oriol et Alamagny possédaient trois grandes usines à Saint-Chamond qui employaient 1 500 personnes<sup>845</sup>.

---

<sup>840</sup> Le Canut est celui qui use de la canne dont a été faite la canette qui est le tube placé dans la navette du métier (Bernard PLESSY et Louis CHALLET, *La vie quotidienne des canuts, passementiers et moulinières au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1988, 284 p. (p. 127).

<sup>841</sup> Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) - La formation de la classe ouvrière régionale ...* pp. 27-32. Fabricants lyonnais et stéphanois étaient présents parfois dans la même localité, comme à Bourg-Argental, petite ville au sud de la Loire où ils ont installé des usines : usines de rubanerie des stéphanois Colcombet et Berne, usines de moulinage et tissage des lyonnais Guty et Jarosson etc... (N. BATHIE, *Bourg-Argental, un actif foyer économique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991, 84 p. (pp. 24-34).

<sup>842</sup> Le négociant en soie comme Louis Guérin, à Lyon (1810-1872), est aussi souvent un banquier : il fait des avances aux producteurs, ouvre des crédits aux fabricants et reçoit des soies en consignation. Certains marchands de soie sont devenus également des industriels qui préparent la soie en devenant filateurs et mouliniers [Bernadette ANGLERAUD et Catherine PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises – Des Morin-Pons aux Mérieux du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Perrin, 2003, 830 p. (p. 19)].

<sup>843</sup> Jean LORCIN, *Economie et comportements sociaux et politiques – La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale*. Thèse de doctorat d'Etat, 1988, T. 1, 224 p. (p. 82).

<sup>844</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 142.

<sup>845</sup> M. MARRONNE, *L'industrie des tresses et lacets dans le canton de Saint-Chamond des origines à nos jours*, Mémoire de maîtrise, Jean Monnet, Saint-Etienne, 1983, 142 p. (pp. 6-13) et Jean LORCIN, *...La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale*, T. 1 ... , p. 127.

Même si les fabricants ont utilisé de plus en plus des soies étrangères, les besoins de la Fabrique ont entraîné, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, un grand développement de la sériciculture, surtout dans l'Ardèche et la Drôme et même au sud de la plaine du Forez<sup>846</sup>. Près des magnaneries, la filature et le moulinage ont pris une forme industrielle et certains fabricants sont devenus manufacturiers : ainsi, Claude Joseph Bonnet, dont l'activité originelle était le moulinage à Jujurieux, dans l'Ain, a réuni toutes les opérations de la soierie, la filature, le moulinage et le dévidage, avec le tissage à Lyon et à la campagne<sup>847</sup>.

La soierie lyonnaise était totalement urbaine à la fin de l'Ancien Régime mais l'essaimage des métiers à tisser a commencé dès le premier Empire car la ville n'avait pas assez de travailleurs, et, par la suite, parce que les fabricants voulaient utiliser une main d'œuvre rurale à meilleur marché. A partir des années 1830, la dispersion s'est accélérée et en 1840, la moitié des 57 000 métiers à tisser étaient situés hors de Lyon et ses faubourgs<sup>848</sup>. Lyon conservait les métiers Jacquard et se réservait les tissus façonnés et les plus coûteux, alors que la campagne s'emparait des tissus unis. Il en était de même pour la Fabrique stéphanoise où le bel article façonné était réservé aux ateliers urbains alors que le taffetas et le satin tout venant étaient réservés aux métiers ruraux. Toutefois, les rubaniers de Saint-Etienne étaient quatre fois plus nombreux en 1848 que ceux qui travaillaient hors de la ville, dans les vallées de l'Ondaine et du Gier et dans les cantons de Saint-Héand et de Saint-Genest-Malifaux<sup>849</sup>.

A l'ouest du département du Rhône, une autre région d'industrie textile regroupait les Fabriques de Tarare et de Thizy, spécialisées, la première, dans l'industrie des mousselines de coton, des broderies, des peluches de soie, et la seconde, dans le travail du coton et dans le tissage de la soie. En 1855, 75 fabricants de Tarare ont concouru à l'exposition universelle de Paris<sup>850</sup>. Le travail du coton était surtout la spécialité de la région roannaise même si le tissage de la soierie y est apparu au milieu des années 1830 autour de Charlieu et de Roanne. Le tissage du coton à domicile s'est maintenu, mais la plupart des ouvriers travaillaient à Roanne en atelier. L'industrie du coton roannaise a lancé deux nouveautés au cours des années 1850, la fabrication du "Vichy", toile à carreaux avec des filés de couleur, et les premiers articles de bonneterie<sup>851</sup>. En 1861, on comptait à Roanne 4 000 des 6 000 ouvriers de l'industrie du coton de l'arrondissement<sup>852</sup>.

---

<sup>846</sup> Yves LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise – La formation de la classe ouvrière régionale ...*, pp. 33-34

<sup>847</sup> Ibid., p. 34. Bonnet commença à édifier une manufacture à la campagne en 1835. Certains fabricants stéphanois firent de même, Sarda en 1844 et les frères Colcombet en 1853. Tous deux utilisèrent la force hydraulique de la Semène et s'installèrent à une trentaine de kilomètres de Saint-Etienne, en Haute-Loire, près de Saint-Didier et à la Séauve. (Nicole MAVRIDORAKIS, *Le ruban et le métal – Recherches sur les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, thèse, Lyon II, 1995, T. 1, 239 p. (p. 169)

<sup>848</sup> Idem, pp. 28-29. Les tisseurs dépendant de la Fabrique de Lyon se trouvaient surtout dans les Monts du Lyonnais et à l'ouest du département du Rhône, dans le nord de la Loire et dans le Bas-Dauphiné. La multiplication des métiers campagnards à domicile ou rassemblés en grandes usines, s'est poursuivie sous le second Empire. En 1860, Lyon commandait à 36 000 métiers urbains et à 100 000 métiers campagnards.

<sup>849</sup> Idem, pp. 28-33.

<sup>850</sup> Un grand nombre des 60 000 ouvriers employés par la Fabrique de Tarare au milieu des années 1850, sont disséminés dans la campagne dans un rayon de 20 à 40 kilomètres autour de Tarare et jusque dans le Doubs et la Haute-Saône pour les ouvrières brodeuses : Lettre de la chambre consultative de commerce de Tarare au ministre du commerce du 20 juillet 1848. (Registre de la chambre consultative de commerce de Tarare n°4, avec les comptes-rendus pour la période 1848-1862, pp. 3-4 : Archives de la chambre de commerce de Lyon).

<sup>851</sup> Marcel GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région*, Horvath, T. 2, 1976, 515 p. (pp. 160-166). On peut noter également la naissance dans la région de Cours, à l'est de Roanne, en 1825, d'une fabrication originale, celle de la couverture à trame grossière, filée à partir de déchets textiles et de chiffons obtenus à bas prix. Par la

Pour comprendre les enjeux représentés par le monde du travail au sein de la Fabrique, il nous faut revenir sur le rôle et la place du fabricant et du chef d'atelier dans les deux grands centres de la soie de Lyon et de Saint-Etienne, où leurs relations étaient souvent difficiles. A Tarare, même si la population de la ville est passée de 7 000 à 14 000 habitants entre 1831 et 1851 à cause du développement de l'industrie de la soie, les ouvriers mousseliniers de la ville sont 10 fois moins nombreux que ceux qui travaillent sur tous les métiers répartis dans 300 communes de montagne, en particulier autour de Saint-Symphorien-en-Lay, qui emploie 3 600 ouvrières au tissage de la mousseline. De plus, comme la ville de Tarare manque d'eau l'été, les traitements du produit fini ne peuvent s'y poursuivre et les travailleurs, alors au chômage, vont travailler aux champs<sup>853</sup>. On ne trouvait donc pas, dans la Fabrique de Tarare, de relations aussi conflictuelles qu'à Lyon et Saint-Etienne entre les fabricants et les chefs d'atelier dont la rivalité se manifestait déjà sous l'Ancien Régime avec le terme de marchand-fabricant utilisé pour les premiers et de maître-fabricant pour les seconds<sup>854</sup>.

Au cours des années 1830, au moment où leurs relations ont conditionné l'histoire sociale et politique de Saint-Etienne et surtout de Lyon, une polémique s'est engagée dans les journaux lyonnais sur le rôle des fabricants : dans "Le Précurseur", journal ouvert aux idées républicaines, on pouvait lire le 26 février 1833 que "dans la Fabrique de Lyon, le véritable industriel n'est pas le fabricant qui n'est qu'un capitaliste ... ou un entrepositaire de crédit et de marchandise ..., mais le chef d'atelier qui monte les métiers, loue les lieux de travail, engage et paie les ouvriers ...<sup>855</sup>". Un correspondant du "Courrier de Lyon", journal favorable à la bourgeoisie, rétorqua à cette attaque contre les fabricants en citant les mérites de MM. Bonnet et Rémond qui, grâce à leurs études "sur les matières premières ont élevé la supériorité de notre fabrication en étoffes unies, au point de ravir à Florence les taffetas qui s'y faisaient ces derniers temps<sup>856</sup>". Pour sa part, Edouard Aynard, banquier et homme politique catholique libéral, souligne bien la spécificité du fabricant lyonnais qui "fournit la matière première, la création, l'indication ou le choix de l'art et court le risque commercial<sup>857</sup>". Le fabricant était bien créateur puisqu'il indiquait à l'artisan le dessin à exécuter dans le cas du façonné ou la couleur à la mode, dans le cas de l'uni. Mais, en fournissant la matière première, la soie, très onéreuse, il avait surtout des moyens financiers dont ne disposait pas le chef d'atelier. Ce dernier, sans contact direct avec la clientèle à laquelle il n'avait ni le droit, ni les moyens de vendre sa production, sans passer par l'intermédiaire du fabricant, dépendait entièrement de ses commandes<sup>858</sup>.

---

suite, Cours deviendra un centre lainier d'importance nationale. (Bernard GRIFFAULT, *Le Roannais, une région ? Un pays ?*, Centre d'études foréziennes, 1993, 317 p. (p. 144).

<sup>852</sup> *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire – Roanne et son arrondissement*, Jean-Pierre HOUSSEL (dir.), Horvath, 1984, 517 p. (p. 18).

<sup>853</sup> La ville de Tarare fait travailler également un grand nombre de brodeuses et à partir de 1843, des jeunes filles de la campagne dans la manufacture de peluches et de velours installée par l'industriel lyonnais Martin. [Claude ALBOUT, *Démographie et industrialisation d'une région rurale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours : le canton de Tarare*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1970, T. 1., 237 p. (pp. 28-39)].

<sup>854</sup> Maurice GARDEN, *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle ...*, Flammarion, 1975, 374 p. (p. 283, note 15). Les chefs d'atelier qui étaient environ 7 000 à Lyon au cours des années 1840 étaient aussi appelés, mais de plus en plus rarement, maîtres-ouvriers.

<sup>855</sup> Article cité par Henri PANSU, *Claude-Joseph Bonnet – Soierie et société à Lyon et en Bugery au XIX<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 2003, 590 p. (p. 199).

<sup>856</sup> Ibid., p. 200 : article cité du 4 mars 1833.

<sup>857</sup> Edouard Aynard, "Lyon en 1889. Introduction au rapport de la section d'économie sociale", citation de B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, p. 20.

<sup>858</sup> Jean LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...*, T. 1, p. 82.



Le statut du chef d'atelier était ambigu : il n'était pas prolétaire, au sens marxiste du mot, puisque dans son espace de travail, il n'y avait ni usine, ni emploi généralisé de machines<sup>859</sup> ; il n'était que demi-entrepreneur puisque d'un côté, il vivait d'un travail salarié et d'un autre, il lui arrivait d'être à son tour employeur<sup>860</sup>. Il n'avait de contacts fréquents qu'avec le commis de barre de la Fabrique, sourcilieux quant au poids de la matière première employée<sup>861</sup>, prompt à déceler un défaut ou une tache et trompant souvent l'ouvrier pour servir les intérêts de son patron<sup>862</sup>. En définitive, les 15 000 tisseurs chefs d'atelier de Lyon et de Saint-Etienne représentent une population pauvre<sup>863</sup>, mais une main d'œuvre fortement alphabétisée puisqu'il lui faut savoir lire les feuilles d'ordre et les comptabilités<sup>864</sup>. C'est aussi un groupe social qui a sa fierté, sa dignité, une éthique et qui saura mettre en place, nous le verrons, ses propres organisations.

Pour sa part, le monde des fabricants, appelés aussi « soyeux », qui s'était étoffé surtout sous la Restauration et regroupait, sous le second Empire, environ 400 maisons de Fabrique, à Lyon, et 200 fabricants rubaniers à Saint-Etienne, était assez hétérogène. Cette diversité était apparente au niveau du chiffre d'affaires et de la production. Les très grands fabricants, comme Heckel à Lyon, qui avait 1 200 métiers dans la ville en 1845<sup>865</sup>, n'étaient qu'une dizaine. Ces derniers, avec les grands fabricants qui occupaient entre 100 et 500 métiers, réalisaient les trois quarts du chiffre d'affaires de la Fabrique<sup>866</sup>. Certains fabricants vendaient des étoffes de soie en tout genre, mais d'autres se sont spécialisés, comme J. B. Martin pour les velours et peluches et Montessuy-Chomer pour les crêpes. Au cours du siècle, près de 200 fabricants se sont également spécialisés dans le vêtement liturgique<sup>867</sup>. Mais, il ne faut pas oublier de nombreuses petites maisons très éphémères.

Quand nous évoquerons, dans un des chapitres suivants, les catholiques du diocèse face au monde du travail, nous retrouverons cette opposition au sein de l'élite de la Fabrique entre les chefs d'atelier et les fabricants, mais cette fois par rapport à leurs relations avec

---

<sup>859</sup> On peut noter d'ailleurs que dans le monde de la Fabrique, les métiers à bras sont dominants et qu'il n'y a qu'une faible progression des métiers mécaniques à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>860</sup> Françoise BAYARD, Mathilde DUBESSET, Yves LEQUIN, "Un monde de la soie" in Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes, cinq cents années lumière, Mémoire industrielle*, Plon, 1991, 501 p. (p. 102).

<sup>861</sup> Certains chefs d'atelier pratiquent le "piquage d'once" en incorporant à la pièce tissée un peu d'eau ou d'huile afin de pouvoir conserver une partie de la matière première.

<sup>862</sup> Maurice MOISSONNIER, *Les canuts*, Messidor/éditions sociales, 1988, 202 p. (pp. 52-54) et Antoine LIMOUSIN, *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et chefs d'ateliers rubaniers acceptée par la majorité des délégués*, Saint-Etienne, 1848, 56 p. (pp. 23-24). Après son passage à Saint-Etienne à la fin du mois de juin 1844, Flora Tristan, militante socialiste et féministe, évoquera "ces ignobles commis de barre qui privent, selon leurs caprices, l'ouvrier de travail et par conséquent de nourriture ou lui paient si peu son travail que le malheureux est obligé de travailler dix-huit et vingt heures" (Flora Tristan, *Le Tour de France. Journal : 1843-1844*, T. 2, Maspéro, 1980, 236p. (p.8).

<sup>863</sup> Quand le salaire journalier du tisseur est de 2,25 F, au même moment, le salaire moyen de l'ouvrier lyonnais, en dehors de la Fabrique de soierie, est de 3,50 F. A Saint-Etienne, le passementier arrive à 3F par jour mais, l'aide de sa femme, non rémunérée, est intégrée à ce chiffre. (B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 201).

<sup>864</sup> Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière ...*, p. 101.

<sup>865</sup> J. P. CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli. La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)*, Feurs, 1998, 750 p. (p. 309)

<sup>866</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises...*, p. 20. Les deux auteurs, dans les pages suivantes, donnent des exemples significatifs de familles lyonnaises de fabricants.

<sup>867</sup> Ibid., p. 20. Le vêtement liturgique était un article de très haute qualité, mais sa production ne représentait qu'une petite partie de la production lyonnaise de soierie.

l'Eglise du diocèse. Il nous faut, pour l'instant, décrire les activités du monde rural qui avaient souvent des liens avec la Fabrique.

## 2. Des paysans liés souvent à la Fabrique

En 1846, les trois quarts des 35 402 000 Français sont des ruraux en majorité paysans<sup>868</sup>. Si la proportion des ruraux est moins forte dans les départements du Rhône et de la Loire, on y retrouve, dans les campagnes, le même dynamisme démographique. Dans des cantons où la vocation agricole est prédominante, comme ceux de Beaujeu, Saint-Symphorien sur Coise ou Mornant dans le Rhône, la densité de la population a augmenté de 10% à 20% entre 1820 et 1841<sup>869</sup>. Dans la Loire, s'il y a stagnation du chiffre de la population dans l'arrondissement de Montbrison, les communes de montagne, dans la région du Pilat, ont vu leur chiffre de population augmenter de 23% entre 1820 et 1851<sup>870</sup>. Les campagnes supportent des densités de population élevées car la plupart des familles paysannes pratiquent des activités variées hors du cadre de l'exploitation agricole, laquelle présente une grande souplesse. Les paysans sont capables de reconverter leurs activités et si besoin, d'effectuer une émigration temporaire ou définitive<sup>871</sup>.

L'agriculture des deux départements est assez routinière avec une pratique fréquente de la jachère, malgré quelques innovations introduites par des grands propriétaires sous le second Empire. L'exploitation en faire valoir direct est la plus répandue sauf dans la plaine du Forez où les grandes fermes sont exploitées en fermage ou en métayage et dans le Beaujolais, où le vigneronnage est une forme de métayage à mi-fruits avec une association entre le propriétaire et le vigneron<sup>872</sup>. Sur le plateau lyonnais et dans la plaine de Saône, on cultive surtout les céréales et les pommes de terre. L'arboriculture se développe autour de Lyon. Les monts du Lyonnais, de Tarare et du Beaujolais ne peuvent pratiquer qu'une médiocre polyculture céréalière<sup>873</sup>. Dans le département du Rhône, l'agriculture montre un nouveau visage dans l'arrondissement de Villefranche en Beaujolais avec une augmentation des surfaces plantées en vigne. L'enquête agricole de 1866 montre que la culture de la vigne est devenue source d'aisance car l'essor démographique de l'agglomération lyonnaise assure des

---

<sup>868</sup> Ronald HUBSCHER, "La France paysanne : réalité et mythologies", in Yves LEQUIN (dir.), *Histoire des Français – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, T. II, *La société*, Colin, 1983, 623 p. (p. 10). C'est lors du recensement de 1846, que la population rurale est définie pour la première fois comme celle des communes ayant moins de deux mille habitants agglomérés au chef-lieu.

<sup>869</sup> Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais – T. 1 (1800-1970) ...*, pp. 46-52.

<sup>870</sup> Jacques SCHNETZLER, *Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne (1820-1876)*, "Etudes foréziennes I", Mélanges, 1968, 292 p. (p. 172).

<sup>871</sup> Jean-Luc MAYAUD, "Les campagnes et la question sociale au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle", in Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième tenu à l'assemblée nationale à Paris les 23- 25 février 1998*, Créaphis, 2002, 583 p. (p. 231).

<sup>872</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, pp. 145-153. En fait, le type d'exploitation est parfois assez complexe comme dans l'arrondissement de Saint-Etienne où les domaines s'affermement en argent avec des redevances en nature ajoutées au prix de location (Lettre du maire de Bourg-Argental du 6 mars 1855, au sous-préfet de Saint-Etienne : A.D. de la Loire, 7M24, différentes enquêtes agricoles, 1810-1913). Dans les monts du Lyonnais, le métayer ne doit pas seulement laisser au propriétaire la moitié des fruits de son travail ; il doit approvisionner la table du maître, transporter les meubles d'une maison à l'autre, entretenir le parc et envoyer sa femme faire les gros ménages (Yves LEQUIN (dir.), *Histoire des Français, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, T. 2, *La société*, Armand Colin, 1983, 623 p. (p. 39).

<sup>873</sup> Gilbert GARRIER et Yves LEQUIN, "Deux siècles de transformations économiques et sociales", in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours*, Bordessoules, 1987, 427 p. (pp. 280-285).

débouchés et parce que l'achèvement de la voie ferrée Paris-Lyon, en 1854, a ouvert le marché national<sup>874</sup>.

Dans le département de la Loire, la vigne occupe une place beaucoup plus limitée, sur la "Côte roannaise", les versants du Forez et du Jarez. On retrouve, comme dans le Rhône, la culture des pommes de terre, des céréales, dont du blé seulement sur les meilleures terres, avec un élevage bovin très limité à cause du manque de fourrage<sup>875</sup>. Toutefois, l'herbe est beaucoup plus abondante sur les sommets des monts du Forez, dans la zone des hautes chaumes, où les vaches sont conduites en période estivale et la transformation de leur lait permet la fabrication de la fourme. Des marchands appelés coquetiers viennent acheter ce fromage dans les loges foréziennes et le vendre ensuite sur les marchés de Montbrison, Saint-Etienne et Ambert<sup>876</sup>. Cette activité pastorale n'est qu'une des multiples activités des habitants des montagnes haut-foréziennes qui connaissent un dynamisme démographique puisque le chiffre de leur population passe de 50 000 à 60 000 habitants entre le début et le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>877</sup>. Comment un peuplement aussi important était-il possible ? Si on prend l'exemple du canton de Saint-Bonnet-le-Château, au sud-est du département de la Loire, qui, parti de 13 700 habitants en 1806, atteint 16 500 habitants en 1846, on constate que sa vie agricole est restée banale, sans changement notable, et que les hommes et les femmes ont trouvé de quoi vivre grâce aux ressources d'appoint : émigration saisonnière et activité artisanale ou industrielle, en particulier celle de la serrurerie<sup>878</sup>. La plaine du Forez retenait, quant à elle, beaucoup moins de monde, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à cause surtout du mauvais état sanitaire de la population qui souffrait de fièvres paludéennes endémiques. Mais, sous l'impulsion des Sociétés d'agriculture de Roanne et de Montbrison, créées respectivement en 1816 et 1818, quelques grands propriétaires favorisèrent l'assainissement de la plaine avec l'assèchement des étangs insalubres et la modernisation de son agriculture avec le développement de l'élevage d'autant plus que sous le second Empire, des Foréziens comme le vicomte de Meaux et le duc de Persigny devinrent ministres<sup>879</sup>. Dans les fermes de ces grands propriétaires, le degré de pénibilité du travail et de misère variait suivant le type de travail attribué à chacun, depuis les domestiques gagés à l'année jusqu'aux journaliers loués pour une durée et un travail déterminés sans oublier les enfants qui devaient s'occuper des oies, des dindes ou des porcs. Au-dessus de toute cette main d'œuvre, le maître-valet conduisait les

---

<sup>874</sup> Ibid., p. 291 et Richard SCEAU, *Lyon et ses campagnes – Héritages historiques et mutations contemporaines*, P.U. de Lyon, 1995, 375 p. (p. 283).

<sup>875</sup> Ronald HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ? L'exemple des paysans ouvriers du département de la Loire au XIX<sup>e</sup> siècle", in *La pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes français éditions, 1984, 343 p. (p. 76).

<sup>876</sup> Françoise BERLANDE, *Les hommes et la terre à Saint-Bonnet-le-Courreau au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de maîtrise, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1998, 158 p. (pp. 63-67). Notons que cette exploitation de la montagne concerne la couche paysanne la plus aisée de la commune de Saint-Bonnet. Ce travail saisonnier était, pour les hommes surtout, celui de la fenaison et pour les femmes, celui de la fabrication de la fourme.

<sup>877</sup> Gérard BERGER, "Les grandes lignes de l'évolution démographique du versant oriental des monts du Forez aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles", in *Les Monts du Forez – Le milieu et les hommes*, Centre d'études foréziennes, avril 1990, 226 p. (pp. 119-127).

<sup>878</sup> Gérard BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château de 1775 à 1975. Flux et reflux d'une société*, Université de Saint-Etienne, centre d'histoire régionale, 1985, 453 p. (pp. 177-200).

<sup>879</sup> François THOMAS, *La création du paysage forézien* in *Paysages et milieux naturels de la plaine du Forez*, Centre d'études foréziennes, 1984, 310 p. (pp. 49-65). Certains grands propriétaires comme Balaÿ à Sourcieux (Chalain-le-Comtal) et d'autres comme de Neufbourg à Beauvoir (Arthun) suivirent de plus près l'exploitation de leurs métairies ou de leurs fermes.

opérations<sup>880</sup>. Ce dernier était le fermier ou le “granger”, sorte de métayer, du bourgeois ou du châtelain propriétaire et ses revenus n’étaient pas non plus très élevés<sup>881</sup>.

Finalement, au sein de la société paysanne, on trouvait des genres de vie très divers, avec la possibilité de cultiver sa terre, cultiver la terre d’autrui avec un bail ou en salaire mais aussi la pratique de l’artisanat et d’un travail industriel à domicile en utilisant les temps morts du calendrier agricole. La nouvelle stratégie des soyeux qu’on a déjà évoquée, fut pour la main d’œuvre rurale l’occasion d’intensifier les activités de complément. La Fabrique, encouragée par le gouvernement et relayée par les sociétés d’agriculture a même incité les propriétaires du Forez, région où, nous venons de le constater, la vie paysanne était précaire, à développer la sériciculture qui a connu un essor important, mais bref, à cause d’une maladie du ver à soie et du climat, des années 1830 aux années 1860<sup>882</sup>. De plus, les fermiers étaient hostiles à ces plantations de mûriers.

Mais c’est surtout avec l’installation des métiers à la campagne que les intérêts du fabricant et du paysan ont pu se rejoindre. La soie a pris la place du coton<sup>883</sup> à partir des années 1840 dans les campagnes lyonnaises où vers 1850, battaient 13 000 métiers. Le tissage rural produisait du velours, tissu grossier fabriqué avec des soies de qualité inférieure. En 1861, les veloutiers de 6 localités de 1 000 à 2 000 habitants de la vallée de l’Yzeron, de Saint-Laurent-de-Vaux à Francheville, à l’ouest de Lyon, possédaient au total 172 métiers<sup>884</sup>. Après s’être installée sur le plateau lyonnais, la soie a remonté les vallées de la Brévenne, de la Turdine et surtout de l’Azergues. Ainsi, l’enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel pour le canton de l’Arbresle, révèle que 3 500 métiers au moins, pour la fabrication des étoffes de soie, étaient dispersés dans les diverses communes du canton. A l’amont de la vallée de la Turdine, les nombreux ouvriers tisseurs de la région de Tarare, disséminés dans la campagne, étaient en même temps cultivateurs, domestiques ou garçons de ferme et de juin à novembre, les neuf dixièmes d’entre eux quittaient le métier pour les travaux des champs<sup>885</sup>. Dans ce canton de Tarare et plus au nord dans celui de Thizy, le travail rural des textiles occupait plus de la moitié de la population masculine active. Mais, dépendantes de la Fabrique de Tarare, on trouvait également des milliers de brodeuses dans la Loire et le Rhône, dont moins d’un dixième s’occupait continuellement de broderies<sup>886</sup>. Le département de la Loire n’était pas seulement le fief de la Fabrique de Saint-Etienne avec l’installation de rubaneries dans des cantons proches de la ville, ou plus éloignés, comme celui de Saint-Bonnet-le-Château. La Fabrique lyonnaise était également présente, avec l’installation de

---

<sup>880</sup> Jean VERCHERAND, *Un siècle de syndicalisme agricole – La vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Centre d’études foréziennes, 1994, 443 p. (chapitre préliminaire).

<sup>881</sup> Tous les frais de culture sont à sa charge ; si les produits de la basse-cour et des écuries lui sont abandonnés ainsi que la récolte de pommes de terre, le blé, le froment, l’orge, l’avoine et les colzas sont les récoltes soumises au partage. (D’après la “Feuille du cultivateur forézien” de 1845, p. 5, publication de la Société d’Agriculture de Montbrison).

<sup>882</sup> François THOMAS, “La sériciculture en Forez”, *Bulletin de la Diana*, 1964, pp. 160-171. En 1841, plus de 50 000 mûriers ont été plantés et 5 000 kg de cocons ont été recueillis (p. 166).

<sup>883</sup> Entre 1800 et 1845, les fabriques d’indiennes en coton qui ont fait travailler 600 à 1 000 personnes dans la région de Villefranche ont connu l’échec à cause de la médiocrité des tissus et de la cherté de la main d’œuvre (Gilbert GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, pp. 202-205).

<sup>884</sup> Henri DE FARCY, *Paysans du Lyonnais. La vie agricole dans la vallée de l’Yzeron*, Audin, 1950, 161 p. (p. 124).

<sup>885</sup> Lettre de la chambre consultative de Tarare au ministre du commerce du 12 mars 1859. (Registre de la chambre consultative de Tarare n°4, avec les comptes-rendus pour la période 1848-1862, p. 200 : Archives de la chambre de commerce de Lyon). Les membres de la chambre de Tarare précisent que la productivité de ces ouvriers est cinq fois moins élevée que celle des ouvriers qui sont réunis en ateliers.

<sup>886</sup> Ibid.

métiers pour le tissu de soie proprement dit, dans le canton de Charlieu, de Bourg-Argental, puis plus tard, dans le canton de Pélussin et même dans certaines communes des monts du Forez<sup>887</sup>.

Quel type de rapport la Fabrique avait-elle avec le paysan ? Des contremaîtres étaient les intermédiaires locaux des soyeux qui les payaient à façon. Le contremaître résidait sur place, faisait les trajets de Lyon, plaçait la soie et reprenait les pièces tissées<sup>888</sup>. Le fabricant payait l'étoffe au contremaître et le paysan achetait le métier dont il était propriétaire. Sa femme assurait le dévidage de la trame et ce travail lui était payé au kilogramme, en fin de mois, par le contremaître, alors que le tissage était payé au mètre<sup>889</sup>. Les rapports du paysan-ouvrier tisseur avec le représentant du fabricant étaient parfois difficiles. Fiers et indépendants, les passementiers ruraux toléraient mal les inspections de leurs pièces en cours de tissage par les commis placiers des fabricants de rubans de Saint-Etienne, surtout, lorsqu'à cette occasion ils subissaient des vexations, comme le révèle l'enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel. De plus, il arrivait que le passementier dût attacher un veau à sa porte pour obtenir du travail<sup>890</sup>. Toutefois, il y avait aussi de bons commis, et l'enquête de 1848 indique également que dans le canton de l'Arbresle, l'entente était parfaite entre l'ouvrier cultivateur et le contremaître.

Cette diffusion rurale de l'artisanat textile a-t-elle eu des effets négatifs ou positifs ? Il semble bien que la satisfaction l'a emporté, aussi bien du côté du fabricant que du côté du tisseur rural, même s'il y eut parfois une pression à la hausse sur le salaire agricole. Pour le fabricant, le but recherché a été atteint puisque, en 1848, le tarif des veloutiers dépendant de la Fabrique lyonnaise était de 2,2 francs pour les ruraux et de 3,25 francs pour les citadins<sup>891</sup>. En cas de difficulté économique, le fabricant donnait un salaire plus faible, comme ce fut le cas à la fin des années 1840. Or, l'enquête de 1848 montre que, dans le canton de l'Arbresle, le tisseur rural, qui chôme peu, a une situation acceptable, au moment où règne la misère. En général, les parents restaient agriculteurs et employaient au besoin des domestiques tandis que les grands enfants faisaient marcher les métiers. Ces derniers pouvaient alternativement passer du métier au travail agricole<sup>892</sup>. Or, les mousseliniers de la ville de Tarare et les tisseurs de coton de la ville de Thizy, qui avaient abandonné la terre, étaient réduits au chômage total. Les fabricants trouvaient également avantageuse, la multiplication des métiers à la campagne, car celle-ci favorisait la moralité et la vie de famille<sup>893</sup> et aussi pour des raisons idéologiques, car elle empêchait la diffusion des idées pernicieuses favorisées par la concentration urbaine<sup>894</sup>.

---

<sup>887</sup> Jacques SCHNETZLER, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise*, 1975, Saint-Etienne, 485 p. (p. 75).

<sup>888</sup> Ronald HUBSCHER, "La France paysanne : réalité et mythologies", in Yves LEQUIN (dir.), *Histoire des Français*, T. 2 ..., p. 90.

<sup>889</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais* ..., pp. 206-207.

<sup>890</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts* ..., p. 95.

<sup>891</sup> R. HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ?" ..., p. 82.

<sup>892</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais* ..., pp. 208-213. Pour le paysan, le tissage était une ressource d'appoint qui permettait de faire survivre des populations relativement denses dans des campagnes pauvres. A l'inverse, l'industrie du ruban disparaissait, dans la plaine, au nord-ouest de Saint-Etienne, dès que les rendements agricoles s'élevaient. (J. LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale* ..., T.1, pp. 66-72).

<sup>893</sup> Lettre des membres de la chambre consultative de commerce de Tarare au juge de paix de la ville, le 12 mai 1860 (Registre n° 4, Archives de la chambre de commerce de Lyon).

<sup>894</sup> R. HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ?" ..., p. 82. G. Garrier fait remarquer à ce sujet qu'aucune agitation ne s'est produite dans les campagnes lyonnaises lors de la Révolution de 1848, malgré

La pluriactivité des paysans de la Loire et du Rhône ne s'est pas seulement manifestée dans ses liens avec la Fabrique ; elle a montré aussi ses multiples facettes dans des secteurs de l'industrie textile autres que celui de la soie et dans beaucoup d'autres professions, comme nous allons le vérifier.

### 3. Les autres formes de pluriactivité à la campagne

La pluriactivité a permis des liens entre le travail du paysan et celui de nombreuses autres professions au XIX<sup>e</sup> siècle, même celle d'instituteur lorsque le maire n'était pas très généreux à son égard<sup>895</sup>. Dans le pays de Saint-Bonnet-le-Château, au sud-ouest du département de la Loire, la pluriactivité s'est manifestée, également, pour le paysan-ouvrier, au sein d'une industrie originale, celle de la serrurerie dont l'organisation correspondait à une sorte de Fabrique. Cette industrie, très prospère au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord établie au bourg de Saint-Bonnet, puis infiltrée dans les villages et les hameaux voisins, avait ses marchands ou fabricants de serrures, ses ouvriers serruriers permanents qui possédaient un atelier où travaillaient une ou plusieurs personnes et ses ouvriers saisonniers, agriculteurs qui employaient les mois d'hiver à faire quelques serrures, ou journaliers qui, lorsque le travail des champs avait cessé, s'adonnaient au montage de quelques pièces<sup>896</sup>.

Si on pénètre dans le monde artisanal des villages de la Loire et du Rhône, il est difficile de distinguer le monde artisanal du monde paysan. Chaque cultivateur devient artisan pour ses propres besoins, avec par exemple la fabrication de ses sabots et l'artisan, qui peut être aussi maréchal-ferrant, tailleur etc. est fréquemment paysan. Ainsi, dans le village de montagne de Roche en Forez, à l'ouest de Montbrison, tout le monde travaillait la terre<sup>897</sup>, les tisserands, les maçons, les menuisiers etc. qui, grâce à la terre qu'ils cultivaient à la belle saison et à l'usage des communaux, pouvaient se procurer pain, laitage et viande de porc. Comme ils étaient payés en argent, ils disposaient de petits capitaux qu'ils prêtaient aux cultivateurs<sup>898</sup>. Parmi les secteurs qui procuraient des emplois à la main d'œuvre rurale, figuraient bien sûr au premier rang les textiles : dentellerie et broderie dans les cantons de Saint-Bonnet-le-Château et de Feurs qui occupaient à la fin des années 1840 plusieurs milliers d'ouvrières, chapellerie autour de Chazelles-sur-Lyon, travail du chanvre et du coton autour de Panissières avec fabrication du linge de table, tissage du chanvre dans les cantons de Thizy, Lamure, l'Arbresle<sup>899</sup>... etc. . Les toiles étaient blanchies et expédiées à dos de mulet vers Villefranche et Lyon<sup>900</sup>. Les blanchisseries étaient au bord des rivières.

---

les efforts des "voraces" givordins ou lyonnais alors que le Beaujolais a été beaucoup plus agité. (*Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, p. 213).

<sup>895</sup> Pierre ZIND, "L'enseignement primaire sous la Restauration dans l'arrondissement de Saint-Etienne", *Cahiers d'histoire*, T. III (partie 1), 1958, p. 369.

<sup>896</sup> La serrurerie faisait travailler 2 500 hommes dans le canton de Saint-Bonnet au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette industrie tomba en décadence à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle lorsque les pièces de la serrure furent fabriquées mécaniquement en usine. (Gérard BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château de 1775 à 1975 ...*, pp. 204-215).

<sup>897</sup> A l'exception du curé, de son vicaire, des religieuses et de l'instituteur.

<sup>898</sup> Antoine LUGNIER, *Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez (1440-1940)*, Saint-Etienne, 1962, 414 p. (pp. 25-27).

<sup>899</sup> Il arrivait que le cultivateur soit aussi manufacturier comme à Ecoches, au nord-est de la Loire où le propriétaire d'une filature de coton, Glatard, avait également une exploitation de cinquante hectares (Jacques VALSERRES, *Les industries de la Loire*, Saint-Etienne, 1862, 503 p. (p. 460).

<sup>900</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, pp. 197-201.

Le village de Craponne, à l'ouest de Lyon, s'est spécialisé dans cette activité du blanchissage au XIX<sup>e</sup> siècle, laquelle faisait vivre la moitié des 1 500 habitants, en 1861, dispersés en 165 ateliers<sup>901</sup>. Il s'agissait de laver le linge des bourgeois lyonnais et des communautés religieuses. La cendre de bois était employée comme détersif et l'eau des sources comme celle de la rivière de l'Yzeron, dénuées de calcaire, faisaient bien mousser le savon. L'été, lorsque l'Yzeron était à sec, on entassait le linge à dos de chevaux et, par les traverses, on rejoignait la Rhône à Oullins. Le travail des femmes dans les pièces où on faisait bouillir le linge était très pénible, car la température montait à trente degrés<sup>902</sup>. Leurs maris abandonnaient parfois leur travail sur le lopin de terre qu'ils cultivaient si les gains réalisés dans la blanchisserie étaient suffisants ; dans ce cas, ils se contentaient d'aller chercher le linge à Lyon et d'aider leurs femmes pour le blanchissage et l'étendage des draps<sup>903</sup>.

Dans les monts du Lyonnais, les blanchisseries étaient souvent les annexes d'une grande ferme ou d'un moulin. Les moulins à eau étaient particulièrement nombreux au XIX<sup>e</sup> siècle : 182 dans le seul canton de Saint-Jean-Soleymieux, à l'ouest de Montbrison<sup>904</sup>. Le moulin à huile qui permettait de faire de l'huile avec toutes sortes de graines, noix dans le Beaujolais, colza sur le plateau lyonnais<sup>905</sup> etc., était le complément du moulin à blé. Mais les moulins avaient d'autres usages, comme ces moulins qu'on appelait mailleries, à cause du maillet de bois dur qui retombait sur les matières qu'on voulait écraser. Ils pouvaient servir à recueillir les graines du trèfle et à broyer les tiges de chanvre pour dissoudre la substance gommeuse afin de détacher plus facilement les fibres<sup>906</sup>. Il y avait peu de meuniers professionnels. Dans le Forez, le moulin à blé rentrait dans le cadre de l'activité complémentaire du paysan.

Même chez les viticulteurs qui ne devaient pas pratiquer, d'après leur contrat de vigneronnage, les activités professionnelles non viticoles, on trouvait des exemples de pluriactivité : le chantier de la construction de la voie ferrée Paris-Dijon-Châlon embaucha des vigneron beaujolais de 1846 à 1854 et des viticulteurs se sont faits charretiers ou rouliers, des villages du vignoble jusqu'à la Saône ou jusqu'à la voie ferrée, après 1854<sup>907</sup>. La viticulture était à l'origine, dans le Beaujolais, d'un travail du bois très diversifié : fabrication de tonneaux, de baquets et de robinets par les boisseliers qui fabriquaient aussi pour l'artisanat textile les fuseaux de fileuses et les navettes des métiers à main<sup>908</sup>. En montagne, le travail du bois jouait, naturellement, un rôle très important : en dehors de la fabrication des sabots très répandue, on trouvait dans les communes d'Usson, d'Apinac et d'Estivareilles, à l'extrémité sud-ouest du département de la Loire, une exploitation originale de la forêt avec la production de poix ; celle-ci était obtenue en faisant brûler la résine des bûches de pin dans des fours,

---

<sup>901</sup> H. DE FARCY, *Paysans du Lyonnais – La vie agricole dans la vallée de l'Yzeron ...*, p. 120. Une partie de la population des autres localités de la vallée de l'Yzeron, en particulier à Francheville, vivait aussi du blanchissage.

<sup>902</sup> Ibid., p. 122.

<sup>903</sup> Les degrés étaient multiples entre le paysan qui ne lavait que quelques jours par an et celui qui y consacrait la plus grande partie de son temps.

<sup>904</sup> Mireille BUSSEUIL et Catherine RENOU, "De la meule au moulin – L'industrie meunière dans le canton de Saint-Jean-Soleymieux", *Village de Forez*, supplément au n°87-88 d'octobre 2001, 56 p. (p. 14).

<sup>905</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, pp. 197-201.

<sup>906</sup> Mireille BUSSEUIL et Suzanne POMMIER, "La vallée des Moulins – En suivant la Mare de Gumières à Saint-Marcellin-en-Forez", *Village de Forez*, supplément au n°77-78 d'avril 1999, 58 p. (p. 11).

<sup>907</sup> G. GARRIER, "Des vignes sans vigneron ? Limites à la pluriactivité dans la viticulture française" in G. GARRIER et R. HUBSCHER (dir.), *Entre faucilles et marteaux*, P.U. de Lyon, 1988, 242 p. (p. 125).

<sup>908</sup> G. GARRIER, *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais ...*, pp. 197-201.

bâties dans la forêt<sup>909</sup>. La poix, matière liquéfiée récupérée, servait au goudronnage des bateaux.

Le travail du bois donnait également la possibilité au paysan de la région d'Usson-en-Forez de devenir scieur de long, travail manuel dur et dangereux, occupant deux personnes pour scier des troncs d'arbre. Cette activité va occuper une place importante jusqu'à la disparition de la batellerie sur la Loire à la fin des années 1850, car le bois servait surtout à fabriquer les planches des bateaux. En dehors de ceux qui étaient propriétaires d'une scierie, il y avait deux principaux types de scieurs de long, originaires des monts du Forez, les itinérants et les émigrants. Les itinérants allaient par deux dans un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres autour de leur village. Ils travaillaient à façon chez des particuliers, dans les scieries des artisans. On leur offrait le gîte et le couvert. Généralement, ils étaient scieurs à la mauvaise saison et paysans à la belle saison<sup>910</sup>. Les scieries étaient employées par des constructeurs de bateaux, qui achetaient les arbres sur pied aux propriétaires forestiers, les faisaient scier sur place et transportaient les planches par chars au bord du fleuve pour y fabriquer les barques<sup>911</sup>. Les chantiers se trouvaient à Saint-Rambert, port d'attache de 720 "barquaires" et à Roanne où travaillaient une centaine de charpentiers et 280 mariniers. On fabriquait à Saint-Rambert de grandes barques appelées "Saint-Rambertes" qui, chargées de marchandises, descendaient la Loire jusqu'à Nantes ou jusqu'à Paris en empruntant le canal de Briare. Les bateaux n'étaient utilisés qu'à l'aller : certains étaient déjà mis en pièce à Roanne et vendus au prix du bois de chauffage. Les charpentiers de Roanne remettaient aussi en état des "Saint-Rambertes" qui poursuivaient leur route vers Paris<sup>912</sup>. La marine de Loire a connu un développement sans précédent grâce à l'ouverture du premier chemin de fer français, Andrézieux-Saint-Etienne, en 1828. Le charbon de la région de Saint-Etienne était chargé à Saint-Just et à Andrézieux, d'où sont partis en moyenne, 2 360 bateaux par an, entre 1844 et 1848. Au total, plus de 2 200 personnes demeuraient au service du trafic sur la Loire<sup>913</sup>. A la fin des années 1850, le chemin de fer deviendra véritablement une menace pour la navigation ligérienne et rhodanienne, après l'ouverture des grandes lignes en direction de Paris. Les scieurs de long, quant à eux, devenaient émigrants lorsqu'ils ne trouvaient pas suffisamment de travail dans les montagnes foréziennes. Beaucoup d'entre eux, scieurs professionnels ou paysans, émigraient temporairement dans d'autres départements forestiers, entre autres, dans le Var. En général, ils partaient à l'automne et revenaient au printemps : leur absence durait huit à neuf mois<sup>914</sup>.

S'il y a un type de profession dans monde rural qui se prêtait bien à la pluriactivité, c'est celui de domestique, car dans les petites exploitations, le domestique devait tout son temps au maître et pour tous les travaux commandés. Les domestiques employés aux travaux

---

<sup>909</sup> G. BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château ...*, pp. 227-228. L'auteur indique que cette fabrication de la poix pouvait être le résultat du travail de paysans occupant leurs moments libres ou de journaliers employés par les négociants en bois et en bateaux.

<sup>910</sup> Annie ARNOULT, *La grande histoire des scieurs de long*, Feurs, 1996, T. 1, 231 p. (pp. 24-32).

<sup>911</sup> G. BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château ...*, p. 224.

<sup>912</sup> Philippe GRANCHAMP, *Roanne sous le second Empire*, mémoire de maîtrise, Université Jean Monnet de Saint-Etienne, 1997, 151 p. (pp. 76-77). Les charpentiers de Roanne construisaient des "Roannaises" pour la navigation sur la Loire et des "Bâtards" pour la navigation sur le canal de Roanne à Digoin, ouvert en 1839. Charpentiers et mariniers souvent originaires d'une même famille, avaient des salaires assez élevés.

<sup>913</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 19. La navigation fluviale rassemblait aussi des mariniers à Perrache, Vaise et à Givors, au débouché du canal Rive-de-Gier – Givors.

<sup>914</sup> Un chef d'équipe recrutait la main d'œuvre, cherchait le travail, traitait avec le marchand de bois ou l'exploitant forestier qui se chargeait des conditions de travail, des rémunérations, de la nourriture et de l'hébergement (Annie ARNOULT, *La grande histoire des scieurs de long ...*, T.1, pp. 33-68).



des champs étaient loués à l'année ou pour une durée de 3, 4, 6 ou 8 mois<sup>915</sup>. Ainsi, ces sabotiers du village de Sauvain, à l'ouest de Montbrison, qui, à la belle saison, devenaient des domestiques à gages chez les plus grands exploitants<sup>916</sup>. L'obligation de consacrer tout son temps au maître donnait aux gages promis un caractère forfaitaire, surtout quand il s'agissait d'une première louée : le domestique ne pouvait savoir la somme de travail qu'on exigerait de lui ni la qualité des avantages en nature qui lui seraient accordés<sup>917</sup>. Les domestiques étaient des salariés beaucoup plus liés au maître que les journaliers et les tâcherons, mais ils formaient un groupe social très hétérogène au sein duquel on trouvait aussi bien les bonnes à tout faire, dans les fermes, et les domestiques d'auberge que les servantes du curé qui aidaient également au catéchisme et faisaient la distribution des aumônes<sup>918</sup>. Dans les villes, les domestiques originaires souvent de la campagne, pouvaient être valets de chambre, cochers, dames de compagnie etc. au service d'institutions, de commerçants ou de maisons bourgeoises. Dans ce dernier cas, la condition ancillaire pouvait changer d'une période à l'autre de l'année, car, dans le logement urbain, une alcôve auprès de la cuisine était affectée à la servante qui partageait l'intimité de la famille, alors qu'à la campagne, comme les maîtres recevaient davantage, le personnel était relégué dans les combles, à l'exception des gardes d'enfants<sup>919</sup>.

Parmi les multiples solutions qui pouvaient être adoptées par le travailleur rural qui voulait compléter ses revenus, il y avait un type de travail qui lui était complètement étranger, celui de la mine de charbon dans le bassin houiller de Saint-Etienne<sup>920</sup>. Mais il ne s'agissait pas pour lui, du moins dans un premier temps, de s'intégrer socialement au nouvel univers créé par la Révolution industrielle, que nous allons évoquer maintenant avec les nouvelles industries apparues autour de Lyon et de Saint-Etienne.

## II. LES NOUVELLES INDUSTRIES DANS L'ORBITE LYONNAISE ET STEPHANOISE

Aux activités liées à l'agriculture, l'artisanat et l'industrie textile, il nous faut joindre maintenant celles des autres industries, anciennes, ou nées de la première révolution industrielle et qui montrent l'avance de nos deux départements dans le domaine de l'industrialisation<sup>921</sup>. Après avoir évoqué ces diverses activités industrielles dans les régions

---

<sup>915</sup> Yvonne CREBOUW, "Droits et obligations des journaliers et des domestiques, droits et obligations des maîtres" ? in R. HUBSCHER et J.C. FARCY (dir.), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Créaphis, 1996, 361 p. (p. 185).

<sup>916</sup> R. HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ?" ..., p. 78.

<sup>917</sup> Yvonne CREBOUW "Droits et obligations des journaliers et des domestiques"..., p. 186.

<sup>918</sup> Pierre GUIRAL et Guy THUILLIER, *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette littérature, 1978, 280 p. (pp. 12 et 172). Les statuts synodaux interdisaient au curé de prendre ses repas avec sa servante et de veiller avec elle le soir à la cuisine ; on a réglementé sévèrement l'âge des servantes qui devaient avoir au moins quarante ans (ibid., p. 170).

<sup>919</sup> Nicole VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Saint-Etienne, 1999, 448 p. (p. 370). Il faut remarquer que les domestiques chargés de l'éducation des enfants avaient un rôle culturel important.

<sup>920</sup> Le cinquième environ des cultivateurs de Sorbiers employés une grande partie de l'année aux mines de la Chazotte, obtiennent un congé pour les fenaisons et la moisson. L'hiver, des paysans de Planfoy deviennent aussi mineurs (R. HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ?" ..., p. 78).

<sup>921</sup> D'après le recensement de 1851, la part des salariés industriels dans l'ensemble de la population active masculine et la part des ouvriers des manufactures est nettement supérieure dans la Loire et le Rhône à celle de

lyonnaise et stéphanoise, nous nous interrogerons sur les habitudes, les mentalités et les relations entre patronat et salariés dans les principaux lieux de travail. Enfin, nous nous demanderons comment le monde du travail occupe et transforme l'espace urbain, en particulier à Lyon et à Saint-Etienne.

## 1. La région lyonnaise

Nous évoquerons d'abord une ancienne industrie qui a conservé son dynamisme au XIX<sup>e</sup> siècle et qui était très présente aux confins de la Loire et du Rhône, celle de la verrerie. Rive-de-Gier est devenu un des principaux centres verriers de France et même d'Europe et ses verreries ont été gérées à partir de la fin des années 1850, selon le modèle du "monopole" expérimenté pour les houillères de la Loire ; en 1840, il y avait une dizaine de firmes faisant travailler 2 400 ouvriers, et en 1870, 3 600 ouvriers travaillaient autour des 37 fours du "monopole"<sup>922</sup>, qui adopta la forme d'une société anonyme en 1867, et des 14 fours de la société Neuvesel. Les verreries ripagériennes dont la production s'est modernisée au début des années 1860, avec l'adoption de générateurs à gaz, fabriquaient surtout des vitres et des bouteilles<sup>923</sup>. Les verreries de Givors, moins importantes, comptaient tout de même 9 établissements au milieu du siècle, contrôlés en partie par les deux sociétés déjà citées et rassemblant près de 200 verriers. Hormis la cristallerie d'Oullins, les autres verreries de Lyon, Saint-Etienne et Saint-Just-sur-Loire, avaient des effectifs beaucoup plus modestes.

Pour ce qui est des nouvelles industries, il en est une qui trouve son origine dans la principale industrie lyonnaise, celle de la soie : il s'agit de l'industrie chimique. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, s'étaient développées à Lyon des vitrioleries et soudières fournissant les savonneries, les fabriques de lessive et les verreries de la région, mais aussi, des artisans fournissaient des produits pour les opérations liées à la chaîne de la soie et une centaine de teinturiers travaillaient pour la Fabrique<sup>924</sup>. Il s'agissait d'une sorte d'artisanat chimique dispersé dans la ville de Lyon et ses faubourgs, dont vont émerger quelques entreprises qui, pour certaines d'entre elles, laisseront leur nom dans l'histoire de l'industrie chimique française. On peut d'abord remarquer à propos des fondateurs d'entreprise, marquant les débuts de la chimie lyonnaise, leur audace dans l'innovation, aboutissant dans l'exploitation de procédés industriels ingénieux : ainsi, les frères Renard surent s'attacher les services de Verguin en 1858, qui mit au point le rouge d'aniline, lequel reçut le nom de "fuchsine"<sup>925</sup> ; le teinturier en soie Gillet, pour sa part, collabora, à partir de 1846, avec le fabricant Bonnet dont un des chefs de service avait réussi la mise au point de "noirs cuits"<sup>926</sup>. Ces entreprises de la chimie qui connurent le succès, auxquelles il faut ajouter les noms des Maisons Coignet et Guimet, employèrent de 100 à 500 ouvriers. L'entreprise Perret atteignit, quant à elle, une plus grande envergure, puisque, devenue la deuxième entreprise chimique de France et le

---

l'ensemble des départements français (Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 13).

<sup>922</sup> Il s'agissait de P. Hutter et Compagnie devenue en 1856 Charles Raabe et Compagnie – Le "monopole" rassemblait 16 compagnies. (Y. LEQUIN ..., pp. 59-60)

<sup>923</sup> Ibid., pp. 59-60. La production de bouteilles est passée de 17 millions en 1854 à 25 millions en 1865.

<sup>924</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises – Des Morin-Pons aux Mérieux du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, p. 45.

<sup>925</sup> Ibid., p. 46

<sup>926</sup> François Gillet avait installé son entreprise au bord de la Saône ; celle-ci bénéficia d'une solide réputation pour la qualité et la diversité de ses noirs ; en 1865, il édifia une usine à Izieux, près de Saint-Chamond et en 1871, les Gillet créèrent à Vaise la Société des Produits chimiques Gillet et Fils avec une usine fabriquant les produits nécessaires à la teinture des soies noires. (Idem, pp. 52-53)

premier producteur français d'acide sulfurique, elle occupait, en 1869, 2 000 ouvriers répartis en 7 usines<sup>927</sup>. Mais la Chimie lyonnaise connut une prospérité éphémère : le tournant des années 1870 est marqué par la dissolution de la "Société La Fuchsine", la fusion des Perret avec Saint-Gobain et le déplacement du siège social de Coignet à Paris<sup>928</sup>.

La révolution industrielle a aussi donné naissance à une sidérurgie rhodanienne, en symbiose avec la sidérurgie stéphanoise. D'origine lyonnaise, Louis Frèrejean a construit, à la fin des années 1810, le second haut-fourneau au coke du pays, près de Vienne, au carrefour du charbon ripagérien et du fer ardèchois<sup>929</sup>. Par la suite, ses successeurs, à la tête de la "Compagnie des fonderies et forges de Terrenoire, la Voulte et Bersèges", née en 1859, vont diriger la première entreprise sidérurgique française<sup>930</sup>. A Givors, d'autres entreprises sidérurgiques s'installèrent dont la principale, celle d'Eustache Prénat, originaire de Saint-Chamond, qui construisit, de 1843 à 1848, 5 hauts-fourneaux et 3 fonderies de fer. En 1870, le centre métallurgique givordin employait plus de 1 500 ouvriers<sup>931</sup>.

Dans la région lyonnaise, les industries nouvelles furent surtout celles des industries mécaniques en relation avec la révolution des transports. La fabrication de matériel ferroviaire s'est installée pour l'essentiel dans l'agglomération lyonnaise mais sa prospérité fut liée jusqu'aux années 1880 à celle des aciéries et hauts-fourneaux foréziens<sup>932</sup>. Les ateliers de la Buire, nés à la Guillotière en 1847, sont les plus importants. Ils sont contrôlés progressivement par Frossard de Saugy, originaire de Lausanne et actionnaire du chemin de fer Lyon-Avignon. Dans ces ateliers, on construit 700 wagons en moyenne par an de 1857 à 1867<sup>933</sup> ; en 1866, les chantiers de la Buire furent achetés par les frères Mangini<sup>934</sup>, à l'origine de plusieurs liaisons ferrées régionales centrées sur Lyon. La société des chantiers de la Buire aura jusqu'à 1 650 ouvriers en 1867, fabriquant le matériel ferroviaire et les chassepots commandés par le gouvernement<sup>935</sup>. Les ateliers d'Oullins furent créés à la même époque que ceux de la Buire par le parisien Désormes qui, auparavant, s'occupait des ateliers de réparation du chemin de fer. Son usine, comme celle de la Buire, frappe par sa modernité et sa taille, puisqu'elle peut employer 1 000 ouvriers ; entre 1850 et 1854, on y répare une soixantaine de locomotives ; on y fabrique également des axes de roues motrices pour les bateaux. Les ateliers d'Oullins furent rachetés en 1854 par la Compagnie du Chemin de fer du Grand Central et furent intégrés dans le système PLM en 1861<sup>936</sup>. L'agglomération lyonnaise s'est donc spécialisée dans l'entretien du matériel ferroviaire alors qu'au départ, les frères Seguin, originaires d'Annonay, avaient sorti de leurs établissements de Perrache, au début de

---

<sup>927</sup> Idem, pp. 54-56

<sup>928</sup> Idem, p. 57.

<sup>929</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 38.

<sup>930</sup> En 1846, la Compagnie de Terrenoire a 6 machines à vapeur, 2 hauts-fourneaux et emploie 550 ouvriers. Elle deviendra, en 1868, le plus gros producteur d'acier français et elle fournira les 2/5 des rails français. (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, p. 60).

<sup>931</sup> Gilbert GARRIER et Yves LEQUIN, "Deux siècles de transformations économiques et sociales", in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours ...*, p. 288. Ce sont les établissements Prénat qui ont réalisé en 1860, à partir de la fonte des canons pris à Sébastopol, la statue de la Vierge du Puy.

<sup>932</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 58.

<sup>933</sup> Ibid., p. 59.

<sup>934</sup> Leur père, originaire du Piémont et entrepreneur de travaux publics, avait travaillé pour les frères Seguin lors de la construction du chemin de fer Lyon-Saint-Etienne (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 76-77).

<sup>935</sup> Ibid., p. 77.

<sup>936</sup> Maurice BERNADET et Yves LEQUIN, "Des nautes du Rhône au T.G.V.", in Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle ...*, pp. 448-449.

la monarchie de Juillet, les premières locomotives de fabrication totalement française<sup>937</sup>. La brève épopée de la navigation à vapeur fluviale, des années 1830 aux années 1850 a provoqué aussi l'installation d'entreprises fabriquant des coques métalliques, des chaudières et des machines à vapeur : la principale d'entre elles, la Maison Breton et Danto<sup>938</sup> s'est installée en 1838 à Gerland. Comme le marché de la construction navale fut vite saturé, les deux associés se consacrèrent surtout aux machines à vapeur, très demandées par les industries mécaniques et chimiques naissantes ; en 1855, ils fabriquaient le quart des machines à vapeur et chaudières de la ville et employaient 140 personnes<sup>939</sup>.

Nous avons surtout souligné la place des industries nées de la première révolution industrielle dans la région lyonnaise mais d'autres fabrications, dont l'énumération serait fastidieuse, faisaient aussi la réputation de Lyon, depuis celle des balances de l'entreprise Trayvou<sup>940</sup>, des aiguilles et des corsets de la société Teste jusqu'aux brasseries et fabrications de pâtes alimentaires<sup>941</sup>. Il importe maintenant de s'interroger sur les relations entre patrons et ouvriers dans les nouvelles industries en les comparant avec celles qui prévalaient dans la Fabrique et en se demandant, entre autres, si leur mentalité et leur état d'esprit favorisaient le paternalisme.

Nous avons vu précédemment qu'il n'y avait pas de relations directes entre le fabricant de soieries et le chef d'atelier et pour le premier, il n'était donc pas question d'exercer un paternalisme lui permettant d'avoir des relations plus pacifiées avec le second. Toutefois, certains soyeux qui fondèrent des manufactures purent pratiquer un paternalisme très poussé, comme Bonnet à Jujurieux, dans les usines-internats que nous évoquerons dans le chapitre dix. Le paternalisme suppose un lien de dépendance hors les nécessités du travail entre le patron<sup>942</sup> et ses employés et un réseau d'institutions sociales et d'aides sociales pour répondre à des besoins de protection, d'éducation, d'épargne et de loisirs. Ce paternalisme, terme auquel on substitue plutôt celui de patronage au XIX<sup>e</sup> siècle, permet au patron de s'attacher une main d'œuvre instable et il est aussi inspiré, pour les patrons catholiques, nombreux dans la région lyonnaise, par le message évangélique. Dès 1841, le sidérurgiste Eustache Prénat, à Givors, accorde à ses ouvriers fondeurs une allocation logement, les soins gratuits d'un médecin attaché à l'établissement, et les secours d'une caisse maladie financée par une cotisation mixte. Une dizaine d'années plus tard, Frossard, aux chantiers de la Buire, à Lyon, met en place une caisse de secours à laquelle tous ses ouvriers sont obligatoirement affiliés<sup>943</sup>. Les industriels de la chimie eurent une pratique similaire : ainsi, chez les Gillet, les ouvriers profitent d'une infirmerie et d'une salle d'asile, quant aux ouvrières en couches, elles reçoivent un mois de salaire, mais avec l'obligation de rester dans leur ménage. De plus, les ouvriers qui ont travaillé de longues années dans l'usine, ne sont pas renvoyés : ils sont occupés à l'atelier et s'ils sont incapables de remplir un emploi, ils reçoivent une pension. Ainsi, les Gillet peuvent se flatter de n'avoir connu leur première grève, à Serin, qu'en

---

<sup>937</sup> Ibid., p. 448.

<sup>938</sup> Danto était forgeron et Breton chaudronnier à Lyon.

<sup>939</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 66-67.

<sup>940</sup> L'entreprise employait 350 personnes en 1860 (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 66-67).

<sup>941</sup> En 1866, la ville compte neuf fabricants de pâtes dont Rivoire et Carret qui se spécialisent dans les pâtes de qualité supérieure (Ibid., pp. 83-84).

<sup>942</sup> Le mot maître, plus utilisé avant 1860, est remplacé par la suite par le mot patron. [Jean FOMBONNE, *Personnel et DRH – L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises – France (1830-1990)*, Vuibert, 2001, 777 p. (p. 53 et p. 162)].

<sup>943</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) – Les intérêts de classe et la République*, P.U. de Lyon, 1977, 500 p. (p. 113 et suivantes). Frossard est protestant et comme d'autres entrepreneurs protestants, il fut à l'origine, on le verra, de fondations sociales et charitables, sans discrimination vis à vis des catholiques.

1903<sup>944</sup>. Effectivement, dans les grands établissements sidérurgiques, dans les verreries où le logement était généralement fourni, dans les grandes usines en général, les tensions entre employeurs et salariés furent moins fortes qu'ailleurs et les revendications plus faibles<sup>945</sup>. Les travailleurs adhéraient probablement à ce paternalisme<sup>946</sup> même si, d'après le commissaire spécial de Lyon, il n'y a pas dans le département d'industries notoirement connues à raison de la bonne entente entre patrons et ouvriers<sup>947</sup>. Ils y adhéraient d'autant plus, si le patron était présent dans l'usine et s'il manifestait un souci d'instruction pour des ouvriers qui, en 1848, ont réclamé des cours pour adultes.

Nous aurons plus loin l'occasion d'évoquer les conditions de vie des travailleurs de diverses industries et de tenter de cerner la notion d'ouvrier, mais nous devons déjà, au niveau des mentalités, faire une distinction, dans les grandes usines, entre une aristocratie d'ouvriers qualifiés et des travailleurs d'origine rurale ou étrangère, sans qualification. Les premiers que Jean Lorcin appelle les "grosses culottes", étaient les verriers, les forgerons et les ajusteurs dans les aciéries, qui dirigeaient les seconds à la tête de véritables équipes suivant une structure hiérarchique pyramidale<sup>948</sup>. La mentalité des premiers s'apparentait à celle des chefs d'atelier de la Fabrique au niveau de leur pratique professionnelle et du désir de s'identifier à la classe moyenne.

Doit-on aussi opérer des distinctions parmi les membres du patronat qui tous, par ailleurs, accordaient une grande valeur au travail et étaient très précautionneux à l'égard de la concurrence ? En dehors des clivages politiques ou religieux dont nous aurons l'occasion de reparler, la défense des intérêts de leur profession opposait des marchands-fabricants libre-échangistes, dont la Chambre de commerce de Lyon, où ils étaient majoritaires, se faisait le porte-parole, à des sidérurgistes protectionnistes<sup>949</sup>.

Il nous reste à poser le même type de questions concernant les hommes et les activités industrielles qui se sont maintenues ou développées, dans une région stéphanoise où la révolution industrielle a bien porté son nom.

## 2. La région stéphanoise

Même si, comme dans la région lyonnaise, l'industrie textile garde sa prépondérance dans la région stéphanoise, sa part baisse en valeur relative au XIX<sup>e</sup> siècle, à cause des progrès importants des branches d'activité en pleine expansion : celles des mines de charbon et de la métallurgie. Le nombre des mineurs est passé de plus de 3 000 en 1828 à plus de 15 000 en 1869 ; le chiffre a donc été multiplié par cinq<sup>950</sup>. Les effectifs de travailleurs dans la métallurgie ont augmenté de manière aussi significative, puisqu'ils sont passés de 800

<sup>944</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 284-285.

<sup>945</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) – Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 113-115.

<sup>946</sup> Jean FOMBONNE, *Personnel et DRH – L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises – France 1830-1990*, p. 180. L'auteur pense que cette réalité a été souvent sous-estimée par les historiens ces dernières années.

<sup>947</sup> Y. LEQUIN, ... *Les intérêts de classe et la République ...*, p. 105.

<sup>948</sup> Jean LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...*, T. 1, p. 47 et T. 2 p. 349.

<sup>949</sup> Les sidérurgistes et métallurgistes souhaitaient être protégés de la concurrence anglaise par des tarifs douaniers élevés alors que la Fabrique qui importait des pays d'Extrême-Orient ses matières premières pour les réexporter ensuite, était logiquement hostile à des mesures protectionnistes.

<sup>950</sup> J. SCHNETZLER, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise ...*, p. 60.

ouvriers en 1828 à 12 000 en 1872<sup>951</sup>. Toutefois, l'atelier artisanal l'emporte encore sur l'usine au début des années 1870, puisque, avec la passementerie, la fabrique des armes de commerce et une bonne part de la quincaillerie se perpétuent encore dans le cadre de l'atelier. Ces deux dernières activités sont loin d'être négligeables et participent à l'essor industriel de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La quincaillerie concerne des activités variées, certaines en déclin comme la coutellerie et la clouterie, d'autres en expansion comme la lime, les faux et la boulonnerie<sup>952</sup>, localisées à Saint-Etienne et dans la vallée de l'Ondaine. En 1848, les quatre cantons de Saint-Etienne emploient environ 3 000 ouvriers et celui du Chambon-Feugerolles, 3 770, dans les industries de la quincaillerie<sup>953</sup>. Ces dernières, au XVII<sup>e</sup> siècle, furent issues de l'industrie de l'armurerie qui débuta elle-même en 1515 avec la fondation de la Fabrique Royale par François 1<sup>er</sup>. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la fin du second Empire, les armuriers, qui se partageaient entre l'arme de guerre et l'arme de commerce, furent entre 4 000 et 5 000 à Saint-Etienne et dans les communes proches<sup>954</sup>. L'Etat qui se réservait le monopole de la fabrication des armes de guerre, recourait aux services d'entrepreneurs qui furent propriétaires de la Manufacture d'armes de guerre jusqu'en 1838 et étaient contrôlés par un inspecteur. Les entrepreneurs continuèrent à assurer les commandes de l'Etat, après que ce dernier fût devenu propriétaire en 1838, et ils décidèrent la construction, entre 1866 et 1869, pour satisfaire les grosses commandes, d'une usine moderne, équipée d'un parc de machines-outils actionnées par des machines à vapeur sur la plaine du Treuil, à la sortie nord de Saint-Etienne<sup>955</sup>. La fabrication des armes de commerce se maintint, quant à elle, dans une structure artisanale, marquée par une forte division du travail et une dispersion de la main d'œuvre contrôlée et dirigée par des marchands-fabricants, souvent par l'intermédiaire de commissionnaires<sup>956</sup>. Le travail est réalisé dans des ateliers familiaux du quartier de Villeboeuf, à Saint-Etienne, à Firminy, au Chambon-Feugerolles et dans les communes rurales du canton de Saint-Héand.

La présence conjuguée dans la région stéphanoise<sup>957</sup> du charbon et d'une tradition du métal perpétuée par des artisans du fer contribua à la mise au point par l'Anglais Jackson, de l'acier fondu au creuset dans l'atelier du Trablaine, au Chambon-Feugerolles, en 1817<sup>958</sup>. A sa suite, la métallurgie se répandit dans la Loire : au début de la monarchie de Juillet, il y avait

<sup>951</sup> Il faut entendre par métallurgie, la sidérurgie, la grosse métallurgie et la mécanique (Ibid., p. 78). Notons que les usines métallurgiques, nombreuses, avaient surtout un personnel de spécialistes et rarement plus de 100 ouvriers, avant le processus de concentration du second Empire.

<sup>952</sup> Le développement de ces industries est permis par la quantité de fer et d'acier disponible, le gonflement de la demande agricole et la croissance des fabrications métalliques.

<sup>953</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 24.

<sup>954</sup> Jean-Paul BURDY, "L'arme et le cycle", in Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle ...*, p. 308. Les effectifs des armuriers comme le nombre de fusils fabriqués ont varié suivant la conjoncture nationale et internationale, mais ils ont globalement augmenté au cours du siècle.

<sup>955</sup> Ibid., p. 308. Les anciens ateliers dispersés des quartiers des Rives et de Chavanelle furent alors regroupés dans le nouvel établissement. En cas de presse, la Manufacture faisait appel à la sous-traitance des fabricants indépendants, d'ordinaire voués à la chasse.

<sup>956</sup> Idem, p. 311. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la région stéphanoise devint pratiquement le seul centre français de fabrication des armes de commerce.

<sup>957</sup> En dehors de l'industrie textile, on peut noter aussi hors de la région stéphanoise, le travail du papier dans la région roannaise avec les papeteries de Renaison et surtout celle de Villerest, mue par l'eau d'un canal de dérivation de la Loire, qui employait, en 1840, 164 ouvriers. (Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 21).

<sup>958</sup> Jean-Paul BURDY et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, "Le charbon et le fer", in Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle ...*, p. 146. Par la suite, Jackson, qui utilisait une main d'œuvre en partie anglaise, transféra son atelier au Soleil, près de Saint-Etienne, puis se fixa en 1830 à Assailly, entre Lorette et La Grand-Croix.

entre Firminy et Rive de Gier, 4 hauts-fourneaux alimentés par la production de coke du bassin houiller, 6 scieries et 7 forges à l'anglaise, avec un millier d'ouvriers. En 1848, la Loire fournissait un tiers des aciers français et la moitié, en 1870<sup>959</sup>. Il serait fastidieux d'énumérer tous les inventeurs, les innovations et les établissements qui ont transformé les vallées de l'Ondaine et du Gier après l'exemple donné par Jackson<sup>960</sup>. Citons tout de même quelques noms : Beaunier, à l'origine de l'Ecole des mines de Saint-Etienne et réalisateur du premier chemin de fer français de Saint-Etienne à Andrézieux, a fabriqué le premier acier fondu, à l'usine de la Bérardière, à Outrefurens, en 1817, qu'il créa avec l'aide d'ouvriers allemands et alsaciens ; l'association entre Petin, ancien ajusteur et dessinateur et Gaudet<sup>961</sup>, ancien ouvrier forgeron, fut particulièrement fructueuse. Tous deux fondèrent en 1839 une usine à Rive-de-Gier où ils améliorèrent le marteau-pilon, mis au point au Creusot. L'usine fabriquait des machines à vapeur, des essieux et roues de locomotives, des canons en fer ... En 1854, Petin et Gaudet se sont associés aux frères Jackson en fondant la Compagnie des hauts-fourneaux, forges et aciéries de la Marine et des Chemins de fer. La nouvelle société<sup>962</sup> se spécialisa dès lors dans la trempe des ateliers de blindage, pour lesquels elle resta longtemps au premier rang mondial ; on peut citer également dans la vallée de l'Ondaine, Jean et Jacob Holtzer<sup>963</sup> qui, dans leurs ateliers d'Unieux et de Cotatay, réunissaient 500 ouvriers en 1860. Jacob Holtzer utilisa, le premier en France, des aciers soudables et des pièces d'acier moulé ; quant à Verdié, qui venait de l'Ariège, il a été à l'origine, avec la Société des Aciéries et Forges de Firminy, créée en 1854, d'une usine-champignon, qui a vu la mise au point du four Martin à récupération de chaleur et a produit une grande variété d'aciers. Elle est devenue rapidement, à Firminy, un des plus grands établissements industriels de France, qui comptait en 1860, 750 ouvriers<sup>964</sup>.

On peut relever déjà quelques caractéristiques de cette industrie métallurgique de la région stéphanoise : ses fondateurs qui sont le plus souvent des hommes étrangers à la région, ont dû, à la différence des fabricants de rubans, consentir à de lourds investissements afin d'utiliser un matériel coûteux et de disposer de vastes installations. Leurs entreprises, qui ont engagé un personnel qualifié, afin de connaître la réussite, ont parfois tendu au gigantisme, mais elles étaient entourées d'un grand nombre de petites entreprises archaïques. Finalement, la métallurgie a été un secteur d'activité où la concentration de la main d'œuvre et des

---

<sup>959</sup> Ibid., p. 146.

<sup>960</sup> Voir Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale* ..., pp. 36-42 et 53-56, ... *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière –Mémoire industrielle* ..., pp. 147-154 et J. SCHNETZLER, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise* ..., pp. 66-68.

<sup>961</sup> Jean-Marie Gaudet avait connu Hippolyte Petin à Lyon, à l'occasion des cours du soir de dessin que ce dernier donnait aux ouvriers (J. DU CHEVALARD, *Notice biographique sur Jean-Marie Gaudet, ancien maître de forge à Rive de Gier*, Théolier, 1887, 24 p. [p. 10]).

<sup>962</sup> En 1862, la Compagnie installa à Assailly des convertisseurs Bessemer, acheta des ateliers givordins et en 1866 des mines de houille à Roche-la-Molière et Fraisse. La Compagnie employait alors plus de 2 000 ouvriers. (Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p.53).

<sup>963</sup> Ces deux cousins, d'origine alsacienne et protestants, étaient arrivés dans la Loire en 1815. Jacob avait été inspecteur des manufactures d'armes de guerre. Parmi les inventeurs, il convient aussi d'évoquer le Givordin Verpillieux qui, après avoir créé à Rive-de-Gier, le premier atelier de construction mécanique, construisit une locomotive à roues couplées en 1839et, en 1840, un bateau à grappins pour remonter le Rhône. (J. SCHNETZLER, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise* ..., p- 68).

<sup>964</sup> Jean-Paul BURDY et Michelle ZANCARINI-FOURNEL, " *Le charbon et le fer*", in Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière –Mémoire industrielle* ..., pp. 153-154. A tous ces pionniers de l'industrie sidérurgique et métallurgique dans la Loire, on peut ajouter quelques noms comme ceux des frères Neyrand, à Saint-Julien-en-Jarez et des frères Marrel à Rive-de-Gier.

moyens de production ont été fortes, mais tout de même moins que dans les mines de charbon<sup>965</sup>, comme nous allons le vérifier.

Le charbon forézien était exploité depuis longtemps et au XVIII<sup>e</sup> siècle, les houilles ripagériennes et stéphanoises étaient vendues sur les marchés parisiens. Mais l'essor du bassin houiller de la Loire date du début du XIX<sup>e</sup> siècle et se poursuivit jusqu'au début des années 1870, avec une production approchant les quatre millions de tonnes alors qu'elle n'était que d'un demi-million de tonnes en 1824. Il faut dire que trois années plus tard, l'ouverture de la ligne de chemin de fer Saint-Etienne-Andrézieux permit de mieux écouler la production de charbon<sup>966</sup>. En 1836, avec une production d'environ un million de tonnes de charbon, les mines du bassin houiller de Rive-de-Gier et de Saint-Etienne représentaient 45% de la production française. Cette part relative a ensuite diminué mais jusqu'au second Empire, le bassin houiller de la Loire demeura le premier bassin français<sup>967</sup>. Le nombre de mineurs augmenta également, passant de 2 000 en 1823 à 18 000 en 1873. Des innovations techniques comme le remplacement du transport à dos d'homme par le traînage, ou le triage du charbon, améliorèrent un peu les conditions de travail et la qualité de la production, mais la multiplication des concessions et des exploitations de même que les incidents de fonctionnement<sup>968</sup>, freinèrent le développement du bassin. Aussi, des capitalistes saint-simoniens, lyonnais et parisiens, voulurent regrouper plusieurs compagnies et créèrent en 1845, la Compagnie des Mines de la Loire qui employa désormais les deux tiers des mineurs et assura les cinq sixièmes de la production de charbon de la Loire. Cette Compagnie appelée "Monopole" dans la région, rentabilisa l'exploitation en fermant des puits et en améliorant le rendement par une rémunération non plus collective des brigades de mineurs, mais du travail de chacun d'eux, à la tâche. De plus, la Compagnie vendit les meilleurs charbons à l'extérieur et réserva ceux qui étaient de moindre qualité à la consommation locale<sup>969</sup>. Le "Monopole" lésait, bien sûr, beaucoup d'intérêts et provoqua le mécontentement des autres compagnies, des propriétaires fonciers à cause de la fermeture de certains puits, des artisans locaux qui subissaient les prix élevés pratiqués par le "Monopole" et également des mineurs qui déploraient l'augmentation de leur temps de travail. L'opposition des municipalités et de la chambre de commerce, hostiles à des capitalistes qui n'étaient pas de la région, conjuguée à une grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1852<sup>970</sup>, vinrent à bout de la Compagnie que Napoléon III décida, en 1854, de fractionner en quatre compagnies rivales<sup>971</sup>.

Cet épisode du "Monopole" amène à s'interroger sur les relations sociales et professionnelles prévalant dans les mines d'autant que la Compagnie des Mines de la Loire a adopté une attitude paradoxale à l'égard de son personnel. D'un côté, elle s'est montrée exigeante au niveau de la productivité en multipliant entre autres le nombre d'amendes et de

---

<sup>965</sup> J. LORCIN, ...*La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale* ..., T. 1, pp. 119-121.

<sup>966</sup> Le chemin de fer permit le développement précoce aussi bien des charbonnages que de la sidérurgie qui possédaient des embranchements directs sur les voies ferrées, elles-mêmes reliées à la Loire et au Rhône. (Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle* ..., p. 142).

<sup>967</sup> Ibid., p. 142 et Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p. 36.

<sup>968</sup> A la veille de la création de la Compagnie des Mines de la Loire, il y avait plus de 60 concessions dont 33 furent réunies par la Compagnie et 105 exploitations indépendantes. En ce qui concerne les incidents de fonctionnement, une inondation rendit inutilisable tout le centre du bassin de Rive-de-Gier de 1829 à 1836. (J. SCHNETZLER, *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise* ..., pp. 60-61).

<sup>969</sup> Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle* ..., pp. 142-143.

<sup>970</sup> L'empereur Napoléon III eut une attitude bienveillante à l'égard des mineurs dont il reçut trois délégués à Paris. (P. GUILLAUME, "Grèves et organisations ouvrières chez les mineurs de la Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle", *Le Mouvement Social*, avril-juin 1963, pp. 5-18).

<sup>971</sup> Les compagnies de Montrambert, des Houillères de Saint-Etienne, des Mines de la Loire et de Rive-de-Gier.



l'autre, elle a adopté une politique protectrice en créant un hôpital à Lorette pour les mineurs blessés en travaillant, ou en subventionnant la municipalité de Rive-de-Gier pour que les enfants des mineurs soient admis dans l'école des Frères<sup>972</sup>. Ces mesures en faveur des mineurs n'ont pas empêché ces derniers d'être particulièrement revendicatifs en déclenchant des grèves, que ce soit avant, pendant, ou après la période du "Monopole". Pourquoi le paternalisme des compagnies minières n'a-t-il pas obtenu les effets souhaités, comme dans les établissements sidérurgiques où les revendications ont été beaucoup plus faibles ? Les accidents nombreux qui se produisaient dans les houillères foréziennes incitaient peut-être les mineurs à être plus exigeants concernant leurs salaires et la durée du travail. De plus, les mineurs grévistes qui avaient tissé des liens avec les sociétés secrètes lyonnaises qui les ont soutenus à l'occasion de la grève de Rive-de-Gier en 1844, montrèrent très tôt un sens aigu de l'organisation, en particulier en 1848, même s'ils furent peu réceptifs au débat idéologique concernant l'association, qui passionnait les verriers et les passementiers ; le 9 juin 1848, une organisation clandestine, le "comité central des mineurs" avait chargé des "présidents de puits" de mettre en marche les exploitations alors que la Compagnie avait décidé qu'on ne travaillerait pas ce jour-là<sup>973</sup>. En fait, les mineurs ne voulaient pas avoir affaire aux ingénieurs et gouverneurs nommés par les compagnies, rarement issus du monde ouvrier ; ils auraient préféré, à leur place, comme autrefois, des chefs de brigade désignés par les mineurs<sup>974</sup>.

Le paternalisme des maîtres de forges comme Holtzer ou Gaudet, qui étaient d'origine ouvrière, était sans doute plus efficace puisque, lorsque le Président de la République arriva à Rive-de-Gier en 1851, il se vit remettre une pétition dans laquelle les ouvriers demandaient pour leurs patrons, Petin et Gaudet, la décoration de la Légion d'honneur<sup>975</sup>. La position de Delahante, directeur des Mines de Firminy, était plus délicate quand il s'opposa au renvoi des mineurs en surnombre et se trouva ainsi en désaccord avec son lointain conseil d'administration<sup>976</sup>. Comme les patrons des nouvelles industries de la région lyonnaise, ceux de la région stéphanoise pratiquèrent donc également une politique paternaliste à cause de leurs convictions humanitaires, religieuses et aussi, parce qu'il leur fallait s'attacher une main d'œuvre trop rare. Ainsi, Verdié, à Firminy, a créé un fonds de prévoyance pour secourir les anciens contremaîtres et ouvriers méritants, un ouvroir et un orphelinat<sup>977</sup>. Jacob Holtzer, pour sa part, s'est occupé de l'ensemble de la population d'Unieux, en fondant une école maternelle et en faisant construire des logements ouvriers en 1847, puis des maisons plus petites avec jardin en 1861. Son gendre, Frédéric Dorian, devenu son associé en 1860, installa dans l'usine d'Unieux, un laboratoire de recherches où furent expérimentés des aciers

<sup>972</sup> D. BARAU et E. DELAVEAU, *Catalogue de l'exposition aux archives départementales de la Loire d'octobre à décembre 1991, concernant Thomas Hutter (1809-1879)*, 167 p. (pp. 122 et 125). La Compagnie des Mines de la Loire multiplia aussi les caisses de retraite et fonda diverses écoles.

<sup>973</sup> P. GUILLAUME, "Grèves et organisations ouvrières chez les mineurs de la Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle" ..., pp. 13-14. L'occupation des chantiers ne dura qu'un jour ; le lendemain, les mineurs reculaient devant l'ampleur de la tâche. Vingt ans plus tard, les mineurs feront preuve de la même détermination lorsque, sous l'impulsion de Michel Rondet, ils créeront leur propre caisse de secours mutuel.

<sup>974</sup> Ibid., pp. 14 et 17.

<sup>975</sup> J. DU CHEVALARD, *Notice biographique sur M. Jean-Marie Gaudet ...*, p. 16. Dans leur réponse à l'enquête de 1848, Petin et Gaudet ont affirmé que "L'esprit de leurs ouvriers était bon mais, par le manque d'instruction, ils étaient faciles à tromper, surtout par les théories socialistes qu'on était venu leur prêcher" : réponse citée par N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle*, Saint-Etienne, 1999, 448 p. (p. 238).

<sup>976</sup> J. JACQUEMOND, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine (1815-1914)*, thèse, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1992, 287 p. (p. 161).

<sup>977</sup> Ibid., pp. 96-105.

spéciaux ; il poursuit les réalisations sociales en mettant l'accent sur l'instruction des enfants, avec la construction d'une école et d'un ouvroir pour les filles<sup>978</sup>.

Les communes où a été créée une activité minière ou industrielle, comme Unieux, ont vu leur aspect changer et leur population fortement augmenter. C'est ce que nous allons découvrir en nous attachant surtout aux nouveaux espaces urbains lyonnais et stéphanois.

### **3. Des travailleurs autochtones et itinérants dans un espace urbain qui se transforme**

En quoi l'épanouissement de l'industrie textile et l'arrivée de nouvelles industries ont-ils modifié le visage des villes de la Loire et du Rhône ? Pour répondre à cette question, nous décrirons les transformations des villes marquées par l'industrialisation et tout particulièrement les nouveaux paysages urbains de Lyon, de Saint-Etienne et de leurs faubourgs, en lien avec les changements démographiques et la géographie des activités.

Avant l'annexion de 1852<sup>979</sup>, la population de la ville de Lyon a augmenté beaucoup moins vite que celle des trois faubourgs qui lui ont été rattachés : de 130 000 habitants au début du siècle, le chiffre est passé à 177 000 en 1851. Dans le même temps, la population de Vaise a quadruplé avec 2 231 habitants en 1806 et 8 800 en 1851, celle de La Croix-Rousse a quintuplé, on l'a vu, avec 6 000 habitants en 1806 et 28 000 en 1851, et celle de la Guillotière a sextuplé avec 7 000 habitants en 1806 et 41 500 en 1851<sup>980</sup>. Ces chiffres montrent le dynamisme économique de ces trois localités dont le pourcentage d'actifs était particulièrement important : 62% à la Croix-Rousse et à Vaise au milieu du siècle et même 82% à la Guillotière<sup>981</sup>. L'emploi était offert en abondance dans les ateliers de soieries à l'est de la colline de la Croix-Rousse<sup>982</sup> qui abritait en 1848 la moitié des métiers lyonnais dans ses grandes maisons à larges baies et hauts plafonds. Même à l'époque des révoltes, au début des années 1830, la population du faubourg a fortement augmenté, à cause d'une immigration féminine massive<sup>983</sup>. Sous le second empire, les travaux du préfet Vaisse permirent de relier le plateau de la Croix-Rousse au quartier des Terreaux par un funiculaire urbain pour faciliter les déplacements des canuts et des commis de la Fabrique<sup>984</sup>.

Vaise, carrefour de routes et port fluvial actif sur la rive droite de la Saône, avec de nombreux voituriers, aubergistes, mariniers ..., était aussi un faubourg industriel, avec ses

---

<sup>978</sup> Idem, pp. 163-164. Devenu un des patrons de l'usine de faux de Pont-Salomon en Haute-Loire, Dorian y installa également deux écoles et une caisse d'épargne produisant 5% d'intérêt. Il était très lié à Considérant, disciple de Fourier. Opposant au second Empire, il fut élu député de la Loire en 1863 et 1869. (N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 253).

<sup>979</sup> Le décret du 24 mars 1852 a rattaché à Lyon les faubourgs de Vaise, La Croix-Rousse et la Guillotière et a préparé une future expansion lyonnaise en incluant dans le Rhône les communes de Villeurbanne, Vaulx, Bron et Vénissieux.

<sup>980</sup> A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, T. 2, p. 41.

<sup>981</sup> F. BAYARD et P. CAYEZ, *Histoire de Lyon du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Horwath, 1990, T. 2, 479 p. (p. 264). Dans ces faubourgs, les loyers sont plus bas et les habitants n'ont pas à payer les taxes de l'octroi lyonnais.

<sup>982</sup> Quelques chiffres montrent bien la relation entre l'augmentation de la population et celle du nombre de métiers à tisser : de 1826 à 1847, le chiffre du nombre d'habitants de la Croix-Rousse est passé de 11 767 à 29 099 et celui de son nombre de métiers à tisser de 3 726 à 11 585. [Josette BARRE, *La colline de la Croix-Rousse. Histoire et géographie urbaine*, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1993, 469 p. (p. 132)].

<sup>983</sup> A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, T. 2, p. 43. La stagnation et même la baisse de la population de la Croix-Rousse, au début des années 1860, coïncidera avec le déclin du tissage urbain.

<sup>984</sup> Vincent ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, p. 121.

chantiers de construction de bateaux à vapeur, ses tanneries, ses teintureries et ses brasseries<sup>985</sup>. Après les inondations catastrophiques de novembre 1840, un millier de canuts se sont repliés à la Croix-Rousse. A la Guillotière, sur la rive gauche du Rhône, les premières fabriques nauséabondes refoulées par Lyon, sont apparues sous l'Empire, comme les savonneries des frères Coignet. Par la suite, la Guillotière devenant le pôle lyonnais des nouvelles industries, la présence de l'industrie chimique va y être confirmée, de même que celle des moyens de transport, toutes deux rassemblant 90% des travailleurs lyonnais de ces branches d'activité sous le second Empire. Ce nouveau quartier avait aussi la suprématie pour les industries de la céramique, rassemblait près de la moitié des métallurgistes lyonnais et même 13% des canuts, soit plus de 5 000 ouvriers et ouvrières en soie, travaillant en partie dans l'apprêt et la teinture<sup>986</sup>. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si la population de la Guillotière a continué à augmenter fortement après 1851, rassemblant près de 100 000 habitants à la fin du second Empire. L'extrême variété des professions, où se mêlent paysans, artisans et travailleurs des nouvelles industries, ses petites maisons à un étage, construites en briques ou en pisé, aux cours encombrées d'ateliers et d'appentis, font l'originalité de la Guillotière, dont la partie la plus ancienne, autour de la rue Basse-Combalot, est un des repères de la prostitution et des cafés louches<sup>987</sup>.

Si les trois anciens faubourgs sont bien représentatifs du monde du travail lyonnais, le cœur de la ville reste, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, le nord de la presqu'île avec l'hôtel de ville, la préfecture et surtout les comptoirs des banquiers et des marchands-fabricants, au bas de la colline de la Croix-Rousse<sup>988</sup>. Le véritable centre de la ville est la place des Terreaux, centre des affaires commerciales, avec ses cafés fréquentés par les négociants en soierie, avec les locaux de la chambre de commerce dans des salles du palais Saint-Pierre, avec le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce à l'intérieur de l'hôtel de ville. Au nord et au nord-est des Terreaux, se trouve le fief de la Fabrique avec le quartier du Griffon et le nouveau quartier Saint-Clair sur la rive droite du Rhône. Là, vivaient les fabricants, leurs employés y recevaient les canuts ou leurs femmes, et de là, partaient les commis de fabrique pour inspecter les métiers<sup>989</sup>. Des Terreaux à Bellecour, comme dans les vieux quartiers de la rive droite de la Saône, on trouve un dédale de rues étroites, tortueuses et sales, mais les travaux du préfet Vaïsse vont changer la physionomie de la ville, même si celle-ci reste entourée d'ouvrages fortifiés, avec les grandes percées de la rue Impériale et de la rue de l'Impératrice<sup>990</sup>, qui unissent les "beaux quartiers" de Bellecour et des Terreaux. Là, surtout dans les quartiers d'Ainay et de Bellecour, où les riches, en particulier les aristocrates, ont

<sup>985</sup> A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, T. 2, p. 42. Toutefois, l'urbanisation reste linéaire, le long des deux grandes routes de Paris.

<sup>986</sup> Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale ...*, pp. 168-172. Comme les travailleurs lyonnais dans la métallurgie, la chimie, la céramique et dans la fabrication des moyens de transport, ne représentaient que 8 000 personnes, soit 9% des ouvriers d'industrie, le canut restait, sous le second Empire, le type dominant de travailleur et le métallurgiste n'était qu'un élément marginal.

<sup>987</sup> Gilbert GARRIER et Yves LEQUIN, "Deux siècles de transformations économiques et sociales", in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours ...*, pp. 265-266. Contrairement à la Croix-Rousse, l'horizontalité domine à la Guillotière où une partie de la population, des maçons jusqu'aux scieurs de long, est aussi mal fixée que ses maisons emportées par les inondations de 1856. (Ibid., p. 266).

<sup>988</sup> La Fabrique et ses tisseurs étaient présents aussi aux Brotteaux, au nord de la Guillotière, quartier où se mêlaient une population bourgeoise et ouvrière très diverses. Il restait également des tisseurs autour de la cathédrale Saint-Jean de même que dans les vieux quartiers de Saint-Georges et de Saint-Just. (Idem, p. 262)

<sup>989</sup> Vincent ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, pp. 28 et 30.

<sup>990</sup> Idem ..., p. 259. Les grands magasins font leur apparition et des banques viennent s'installer. Le préfet va aussi achever les quais de la Saône et de la rive gauche du Rhône et créer au nord de la ville le vaste parc de la Tête d'Or. Sous le second Empire, la ville, avec les limites communales de 1852, passe de 234 000 à environ 300 000 habitants. (Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 410).

leurs demeures<sup>991</sup>, le paysage social change avec une forte présence des membres des professions libérales, des rentiers, un grand nombre de domestiques et des ouvriers travaillant surtout dans l'habillement et le bâtiment. Vers le sud de la presqu'île, Perrache est un quartier neuf, stimulé par le passage du chemin de fer et l'établissement de la gare. On y retrouve les travailleurs des nouvelles industries : métallurgistes, cheminots, sans oublier les 800 ouvrières de la manufacture des tabacs<sup>992</sup>. En dehors de la ville, Oullins et Sainte-Foy, avec son faubourg de la Mulatière, ont été les seules parties de l'agglomération lyonnaise où les progrès de la population, importants entre 1860 et 1880, ont été dus à un brutal appel de main d'œuvre, surtout masculine : en effet, le nombre des travailleurs de la sidérurgie et surtout des ateliers de chemin de fer du P.L.M., y ont augmenté brutalement des années 1850 aux années 1860<sup>993</sup>.

A Saint-Etienne et dans son arrondissement, l'espace occupé par les hommes a subi encore plus de transformations qu'à Lyon, à l'image des bouleversements démographiques et économiques qu'a connus la région stéphanoise au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. La ville de Saint-Etienne est passée de 31 544 habitants<sup>994</sup> en 1821, en comprenant les communes de Montaud, Valbenoîte et Outre-Furan, à 110 814 habitants en 1872. Entre temps, Saint-Etienne avait absorbé en 1855 les quatre communes suburbaines de Beaubrun<sup>995</sup>, Montaud, Outre-Furan et Valbenoîte, avant de devenir, l'année suivante, préfecture de la Loire. La population de l'arrondissement de Saint-Etienne, correspondant à tout le bassin industriel, de Firminy à Rive-de-Gier, a aussi fortement augmenté, passant de 121 000 habitants en 1820 à 269 000 en 1872<sup>996</sup>, si bien que le taux d'urbanisation de la Loire en 1872 était nettement supérieur à celui de la France, 42% au lieu de 31%<sup>997</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'étroit axe minier et métallurgique qui suit les vallées de l'Ondaine, du Furan et du Gier, est déjà une rue industrielle qui s'étire sur plus de 50 km. Le paysage y est dominé par les grandes halles de métal et de brique, les hauts fourneaux et, encore plus visibles, les cheminées de toutes tailles et de toutes formes. Les usines sont entourées d'un habitat hétéroclite et sillonnées par les embranchements ferroviaires. Le paysage et les installations sont sans cesse remaniés et à Saint-Etienne, le développement anarchique a pour effet de laisser entre les divers quartiers, des espaces vides, des champs, des jardins ou des terrains en friche<sup>998</sup>.

Si on prend l'exemple du quartier du Soleil, au nord-est de Saint-Etienne, il correspondait, au début des années 1830, à un hameau semi-rural de la commune d'Outre-Furan, avec quelques fermes, quelques ateliers de passementiers ou de forgerons et déjà une dizaine de puits de mine. A partir des années 1840, avec la formation de la Compagnie des Mines, qui restructure l'exploitation de la houille<sup>999</sup>, le quartier devient un quartier ouvrier

---

<sup>991</sup> Toutefois, quelques familles d'industriels sont restées longtemps domiciliées dans les faubourgs populaires à proximité de leurs usines, comme François Gillet, à Vaise, où son habitation était attenante à son atelier de teinture. (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, , *Les dynasties lyonnaises ...*, p. 333)

<sup>992</sup> Y. LEQUIN, ...*La formation de la classe ouvrière régionale ...*, p. 176

<sup>993</sup> Ibid., p. 182

<sup>994</sup> Dont 19 102 habitants pour Saint-Etienne, sans les communes suburbaines ; le cap des 100 000 habitants a été franchi vers 1870. [ E. FOURNIAL (dir.), *Saint-Etienne – Histoire de la ville et de ses habitants*, Horwath, 1976, 427 p. (pp. 231-232) ]

<sup>995</sup> La commune de Beaubrun avait été créée en 1842, à partir du territoire de Montaud.

<sup>996</sup> J. SCHNETZLER, *Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne (1820-1876)* ..., p. 169

<sup>997</sup> J. LORCIN, ...*La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...*, T. 1, p. 205

<sup>998</sup> YVES LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière –Mémoire industrielle ...*, p. 154 et J. LORCIN, ...*La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...*, T. 1, p. 209.

<sup>999</sup> Elle concentre la production sur une vingtaine de puits seulement, le plus près possible du chemin de fer.

cerné par les mines. Parmi ces ouvriers, on trouve des métallurgistes, depuis l'installation de l'aciériste Jackson en 1820, des cheminots, avec la proximité de la gare de Châteaueux, des ouvrières de la Fabrique et surtout des mineurs qui représentent une bonne moitié de la population active sous le Second Empire<sup>1000</sup>. Une partie de l'habitat ouvrier est issue de la transformation des bâtiments agricoles et les maisons ressemblent à celles des villages ruraux et montagnards dont sont originaires les mineurs.

Si l'aménagement de l'espace, au Soleil, dépend de la stratégie de la Compagnie, au centre de Saint-Etienne, les fabricants de rubans, détenteurs du pouvoir économique et politique<sup>1001</sup>, s'imposent. De l'Hôtel de ville à la place Jaurès et à la place Jacquard, la Fabrique contrôle l'espace central, autour de la Condition des soies<sup>1002</sup>, avec les ateliers de finition et les différentes recettes qui sont à proximité des magasins où revient le produit après chaque étape de transformation et auxquels sont intégrés les bureaux de dessin<sup>1003</sup>. La recette qui est une petite enceinte, placée à la porte du magasin, dont elle est séparée par une barrière, se trouve au rez-de-chaussée des immeubles, occupés au premier étage par les luxueux appartements des fabricants. C'est après être arrivé dans la cour de ces immeubles, à laquelle on accède par des allées cochères qui souvent communiquaient entre elles<sup>1004</sup>, que le passementier pouvait rencontrer le commis de barre, après une attente plus ou moins longue.

Autour de cet espace central de la ville, se trouvaient les dévidages mécaniques et plus loin, sur les collines, les quartiers passementiers de Tardy, Sainte-Barbe, du Crêt de Roc, Montaud, où l'étagement des maisons procurait un meilleur éclairage ; les teintureries étaient localisées au sud, le long du Furan, de même que l'armurerie dans les quartiers de Saint-Roch et de Chavanelle. Les fabricants de rubans qui souhaitaient éloigner surtout les entreprises métallurgiques, susceptibles, avec les fumées, de détériorer les couleurs des rubans, ont obtenu partiellement satisfaction dans la mesure où peu d'entre elles se sont installées dans la ville et où l'espace central a été préservé. Mais leurs projets de cantonnement spatial des activités économiques n'ont jamais été entérinés<sup>1005</sup>.

D'autres villes de la Loire et du Rhône ont connu une expansion démographique et une transformation de leur espace : la ville de Roanne, grâce à l'industrie textile, s'est largement développée par l'extension du faubourg Mulsant au nord et du faubourg de Clermont au sud-ouest et sa population est passée de 11 000 à 19 000 habitants entre 1841 et 1866<sup>1006</sup>. A Givors, l'installation de nouvelles verreries à l'embouchure du canal et de hauts-fourneaux, entre la voie ferrée Saint-Etienne – Lyon, le bassin du Canal et le Rhône, ont permis un doublement rapide de la population qui est passée de 3 544 à 7 415 habitants entre

---

<sup>1000</sup> Jean-Paul BURDY, *Le Soleil noir – Un quartier de Saint-Etienne (1840-1940)*, P. U. de Lyon, 1989, 270 p. (pp. 7-82).

<sup>1001</sup> Ils ont fourni les 2/3 des présidents du tribunal de commerce au XIX<sup>e</sup> siècle, ont été majoritaires à la chambre de commerce et ont été maires comme Tézenas du Moncel, Heurtier ou Faure-Belon. Les compagnies houillères contesteront leur pouvoir mais, lors des modifications des limites d'extraction de la houille, ils s'adapteront en entrant dans le conseil d'administration des compagnies, conservant ainsi leurs revenus tréfonciers. (Ibid., p. 74).

<sup>1002</sup> Etablissement unique créé en 1808 où la soie subit diverses opérations.

<sup>1003</sup> B. BOUREILLE et A. VANT, "Essai sur la production de l'espace stéphanois au XIX<sup>e</sup> siècle", *Espaces et sociétés*, mars-juin 1977, pp. 85-99 (pp. 90-91).

<sup>1004</sup> Un réseau de passages appelés traboules, comme à Lyon, s'est mis en place. Il se prolongeait à l'est sur les pentes du Crêt de Roc, où les passementiers construisaient l'équivalent stéphanois de la Croix-Rousse. (M. BONILLA, F. THOMAS, D. VALLAT, *Saint-Etienne au XIX<sup>e</sup> siècle. L'immeuble, la rue, la ville*, Université de Saint-Etienne, 1994, 209 p. (p. 77).

<sup>1005</sup> B. BOUREILLE et A. VANT, *Essai sur la production de l'espace stéphanois au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 90-94.

<sup>1006</sup> P. GRANCHAMP, *Roanne sous le Second Empire ...*, pp. 11-38.

1819 et 1845<sup>1007</sup>. Par contre, la population de Saint-Chamond a doublé seulement au bout de cinquante ans, de 1820 à 1870, passant d'environ 6 000 à 12 000 habitants<sup>1008</sup>. La population ouvrière de la ville, composée en majorité de métallurgistes et d'ouvrières de l'industrie textile, présentait surtout l'originalité d'être dispersée dans la localité et d'être bien intégrée au reste de la population<sup>1009</sup>.

A Saint-Chamond, comme dans les autres villes touchées par l'industrialisation, une partie des travailleurs venait de l'extérieur. Mais, dans le pays noir, de Firminy à Rive-de-Gier, la mobilité se faisait surtout à l'intérieur de cet espace industriel, plus fortement qu'à Lyon. Les vieux métiers de passementiers ou de canuts, d'armuriers et, à un degré moindre, de verriers, avaient en général un fort enracinement dans le Loire et dans le Rhône. Par contre, les mineurs, les métallurgistes et les maçons étaient beaucoup plus soumis aux migrations temporaires<sup>1010</sup>. A Lyon, au début de la monarchie de Juillet, 15 000 migrants temporaires représentaient la moitié des ouvriers<sup>1011</sup>. Dans la ville, la souche lyonnaise des travailleurs du textile, avec 36% d'ouvriers et d'ouvrières de la Fabrique, était supérieure à la moyenne de la ville. Mais, en même temps, les travailleurs du textile étaient les plus nombreux à être étrangers à la ville, d'origine rurale le plus souvent, en provenance de régions occupées au tissage de la soierie, en premier lieu, du Dauphiné<sup>1012</sup>. Parmi les autres régions qui envoyaient des migrants à Lyon, on peut relever le Limousin, avec ses maçons, l'Auvergne avec ses chiffonniers qui devenaient commerçants en gros des déchets de tissus, les Cévennes avec ses ouvrières en soie et ses anciennes nourrices devenues des bonnes. La Savoie était la région qui envoyait à Lyon le plus grand nombre d'émigrants : ouvriers et ouvrières en soie, ramoneurs, scieurs de bois et jeunes filles à la recherche d'une place de domestique<sup>1013</sup>. A Saint-Etienne, les ouvriers et ouvrières de la Fabrique étaient stéphanois pour plus de la moitié d'entre eux et les autres étaient le plus souvent des Foréziens et plus rarement des Vellaves. L'arrondissement de Montbrison, avec en particulier les Monts du Forez et du Lyonnais, et l'arrondissement d'Yssingaux, en Haute-Loire, ont fourni la plus grande partie des 40 000 personnes qui sont arrivées dans le pays noir, des années 1820 aux années 1870. Mais, dans les villes, dont l'accroissement de la population a été particulièrement rapide, à Saint-Jean-Bonnefonds, dans la vallée du Gier et Firminy, dans la vallée de l'Ondaine, l'excédent des arrivées sur les départs a été moindre que celui des naissances sur les décès<sup>1014</sup>.

Finalement, le paysage urbain s'est surtout modifié au milieu du siècle, au sud-est du diocèse, de Firminy jusqu'à Lyon. Dans cette dernière ville, surtout, a coexisté une masse

---

<sup>1007</sup> F. DUTACQ, M. CHAULANGES, J. PAGE, *Petite histoire de la région lyonnaise*, édit. Charles Levauzelle, 1942, 154 p. (pp. 69, 114 et 116).

<sup>1008</sup> J. SCHNETZLER, *Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne (1820-1876)* ..., p. 174.

<sup>1009</sup> E. ACCAMPO, "Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond (1815-1880)", *Le Mouvement social*, janvier-mars 1982, pp.39-59, (pp. 49-54-55-57). Voir dans le chapitre 7 le paragraphe consacré aux contacts entre la bourgeoisie des villes et l'Eglise.

<sup>1010</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale* ..., pp. 224 et 230.

<sup>1011</sup> Ronald HUBSCHER, "La France paysanne : réalité et mythologies", in Yves LEQUIN (dir.), *Histoire des Français – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, T. II*, ..., p. 100. A la Croix-Rousse, le tiers des compagnons de la Fabrique étaient étrangers à la ville et représentaient une main d'œuvre très instable (Ibid., p. 343).

<sup>1012</sup> Y. LEQUIN, ... *La formation de la classe ouvrière régionale* ..., pp. 227-229.

<sup>1013</sup> Abel CHATELAIN, *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914*, Université de Lille, 1976, T. 1 et 2, 1213 p. (pp. 590-597). Les migrants à Lyon étaient surtout originaires de la France de l'est et du sud-est et l'ouvrier étranger était souvent le tailleur suisse ou le cordonnier allemand.

<sup>1014</sup> J. SCHNETZLER, *Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne (1820-1876)* ..., p. 174 et pp. 180-189.

instable de travailleurs itinérants et un noyau stable de travailleurs de souche lyonnaise, ce qui amène à nous interroger présentement sur l'identité sociale de la classe ouvrière et sur ses conditions de vie et de travail.

### III. DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE TOUS AGES CUMULENT BEAUCOUP DE HANDICAPS

On a constaté précédemment que le monde du travail était caractérisé par une certaine stabilité, si on pense par exemple à l'enracinement des chefs d'ateliers à Lyon<sup>1015</sup> et à Saint-Etienne, mais on a constaté également la polyvalence et la mobilité des travailleurs. Beaucoup d'entre eux sont des manœuvres qui s'adaptent au travail qui se présente : ainsi le mineur stéphanois peut être aussi un passementier ou un paysan<sup>1016</sup>. L'industrie doit tenir compte du cycle saisonnier des activités rurales. Dans ces conditions, peut-on dire qui est ouvrier ? Pour les gens de métier, est ouvrier celui qui a une qualification comme ces "grosses culottes" de l'industrie lourde qu'on a déjà évoquées : ajusteurs dans les aciéries, piqueurs dans les mines... Pour ceux qui ont lancé des enquêtes, au début des années 1840, comme Villermé, l'ouvrier est à la fois celui qui travaille dans les manufactures et dans le cadre de la Fabrique. Quant aux monographies de l'Ecole de Le Play, publiées dans la revue des "Ouvriers des deux mondes", elles perçoivent l'ouvrier aussi bien chez l'artisan que chez l'instituteur ou le paysan<sup>1017</sup>. Il y a donc de grandes difficultés pour préciser une identité ouvrière, aussi tiendrons-nous compte du large éventail des travailleurs et travailleuses salariés de tous âges pour évoquer leurs conditions de vie et de travail et l'éventuelle remise en cause de ces dernières<sup>1018</sup>.

#### 1. Conditions de vie, conditions de travail et réactions ouvrières

Rappelons d'abord que l'idéologie libérale refuse toute intervention de l'Etat dans les rapports du travail et donc une quelconque réglementation protectrice. De plus, la loi Le Chapelier de 1791 a rendu illégaux les regroupements professionnels et elle ne sera remise en question qu'en 1864, avec la loi abolissant le délit de coalition<sup>1019</sup>. Par ailleurs, la loi de 1803, instituant le livret ouvrier pour les ouvriers des manufactures, fabriques et ateliers, et celle de 1854, qui a étendu aux femmes l'obligation du livret, n'ont été abrogées qu'en 1890<sup>1020</sup>. En ce qui concerne la durée du travail, la loi du 9 septembre 1848 l'a fixée à 12 heures pour les adultes dans les manufactures. Les jours non travaillés, en dehors du dimanche, étaient au

<sup>1015</sup> Toutefois, en 1869, des canuts préféreront au métier à tisser la cueillette des raisins en Beaujolais (Y. LEQUIN, ... *La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p. 138).

<sup>1016</sup> En 1863, un conflit s'est éternisé à Roche-la-Molière après son règlement : les mineurs avaient refusé de rentrer car les activités agricoles où ils étaient engagés pendant la grève, leur paraissaient plus avantageuses (Ibid., p. 139).

<sup>1017</sup> G. NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, le Seuil, 1986, 317 p. (p. 40).

<sup>1018</sup> Il pourrait être question aussi bien du salarié agricole que de la demoiselle de magasin dont le statut était proche de celui d'une domestique, mais, bien sûr, nous puiserons surtout des exemples dans l'industrie textile et dans les nouvelles industries.

<sup>1019</sup> Cette loi a permis un certain exercice du droit de grève mais la loi autorisant dans certaines conditions les syndicats professionnels, n'a été adoptée qu'en 1884.

<sup>1020</sup> Les ouvriers voyaient dans le livret une loi d'exception contre eux et les patrons n'y étaient pas intéressés. (J. FOMBONNE, *Personnel et DRH* ..., pp. 56-60).

nombre de cinq auxquels pouvaient s'ajouter des fêtes chômées patronales, des fêtes corporatives et des fêtes civiles locales<sup>1021</sup>.

Comme dans les autres régions françaises concernées, et nous en avons déjà eu un aperçu avec la prise de position de certains évêques, la condition des travailleurs salariés de l'industrie dans la Loire et le Rhône était difficile. En ce qui concerne les conditions de travail, on déplore le plus souvent le manque d'hygiène : ainsi, à Saint-Etienne, la seule pièce où loge le forger-quincaillier sert aussi d'atelier à sa femme et à ses enfants pour limer et achever les pièces forgées. Les croisées de l'atelier du passementier stéphanois restent fermées pour éviter l'altération de la couleur du ruban, donc l'air est vicié par les brins de soie et la poussière des colorants. Cet atelier, comme celui du canut lyonnais, sert aussi de cuisine et de dortoir. On pourrait multiplier les exemples comme celui des tisseurs de toile à Feurs et à Panissières, dans la Loire où les boutiques sont des caves humides. Il y a tout de même des exceptions comme les aciéries de Rive-de-Gier qui sont des établissements très salubres<sup>1022</sup>.

La durée du travail, quant à elle, est variable suivant les professions et les périodes de l'année, mais la loi de septembre 1848 qui la fixait à douze heures, n'est pas respectée<sup>1023</sup>. La journée de travail est particulièrement longue pour les ouvriers de la soie : Limousin, chef d'atelier dans la rubanerie stéphanoise, répond à ce sujet, lors de l'enquête de 1848, que dans son industrie "on travaille de quatorze à seize heures par jour, quelquefois dix-huit et plus"<sup>1024</sup>. Dans les moulinages de Lorette, la durée du travail était encore de seize heures en 1856<sup>1025</sup>. Les verriers de Rive-de-Gier peuvent aussi travailler quotidiennement jusqu'à dix-huit heures mais seulement pendant la moitié du mois et en 1856, ils travaillaient en moyenne treize heures par jour<sup>1026</sup>. La journée de travail était la moins longue, autour de dix à onze heures, pour des ouvriers très spécialisés comme ceux du livre, pour les mineurs et les métallurgistes<sup>1027</sup>. A partir des années 1860, les demandes de réduction de la journée de travail se multiplieront et seront à l'origine de grèves. D'ailleurs, la tendance a été à la réduction du temps de travail entre 1840 et 1870 grâce au progrès technique mais ce dernier a pu contribuer à aggraver les conditions de travail en intensifiant la tâche : ainsi, l'ingénieur Euverte, placé à la tête de l'usine métallurgique de Terrenoire en 1858, a introduit le salaire aux pièces pour augmenter la production<sup>1028</sup>.

Si les sidérurgistes et les métallurgistes sont parmi les plus favorisés pour la durée du travail, ils le sont aussi pour les salaires. Ces derniers sont également élevés dans la verrerie.

---

<sup>1021</sup> J. FOMBONNE ..., pp. 84-87. En dehors du repos dominical qui sera remis en question en 1880, les jours non travaillés étaient ceux du 1<sup>er</sup> janvier et correspondant aux fêtes de l'Ascension, l'Assomption, la Toussaint et Noël.

<sup>1022</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). Les intérêts de classe et la République*, P. U. de Lyon, 1977, 500 p. (pp. 9 et 14).

<sup>1023</sup> A Saint-Chamond, certains industriels qui ont fréquemment des contraventions, imaginent toutes sortes de moyens pour échapper à la loi. (Ibid., p. 55).

<sup>1024</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et des chefs d'ateliers rubaniers*, Saint-Etienne, 1848, 56 p. (p. 44). Dans le travail de la soie, à Bourg-Argental, il arrivait également qu'on dépasse les dix-huit heures de présence (Y. LEQUIN, ... *Les intérêts de classe et la République* ..., p. 57).

<sup>1025</sup> Etats statistiques dressés en 1856 par les Commissaires de police et cités par H. BARET, *Histoire locale du travail*, édit. Dumas, 1932, 140 p. (p. 135).

<sup>1026</sup> Ibid., p. 134 et J. CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur le travail de 1848*, Publi sud, 1994, 513 p. (p. 85 et suivantes).

<sup>1027</sup> La durée du travail pouvait aussi varier pour des usines qui avaient le même type d'activité et la même direction. Ainsi, les ouvriers des établissements Jackson et Pétin-Gaudet travaillaient en 1856 dix heures par jour à Saint-Chamond et douze heures à Lorette (H. BARET, *Histoire locale du travail* ..., pp. 133-135).

<sup>1028</sup> J. LORCIN, ... *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale* ..., T. 2, p. 329.



D'une manière générale, les salaires sont plus élevés en ville qu'à la campagne<sup>1029</sup>. Les salaires les plus faibles sont ceux de la petite métallurgie dispersée dans la région stéphanoise et ceux de la filature et du tissage du coton et de la soie. On a déjà évoqué dans ce chapitre (note 863) la faiblesse des salaires du tisseur lyonnais et du passementier stéphanois, certes difficiles à évaluer, puisqu'il faut tenir compte des gains de la maîtresse d'atelier et du compagnon, lequel doit payer, par ailleurs, comme l'apprenti, certaines sommes<sup>1030</sup> au chef d'atelier. En tous cas, les fabricants ne s'en tiennent qu'à la loi de l'offre et de la demande et refusent de fixer un tarif en prétextant les inégalités de capacité individuelle, de matériel et d'articles. Si on prend l'exemple de la région roannaise, on retrouve le même type d'échelle des salaires, les plus favorisés étant ici les mariniers et les plus défavorisés, les travailleurs de l'industrie textile : en 1858, à la Pacaudière, à l'extrémité nord-ouest de la Loire, un tisseur en soie perçoit quotidiennement entre 1,75 franc et deux francs, un tisseur en coton, autour de 2,5 francs comme le maçon de Saint-Symphorien-de-Lay ; pour leur part, les forgerons, charpentiers et menuisiers gagnent 3 francs et les serruriers 3,5 francs<sup>1031</sup>. A partir de 1848, les secours fournis en cas de maladie ou d'accident tendent à représenter une part non négligeable du revenu de l'ouvrier<sup>1032</sup>, mais il faut tenir compte des crises de cherté, surtout sous le second Empire, et des longues périodes d'inactivité.

Dans la rubanerie stéphanoise, le chômage dure en moyenne trois ou quatre mois dans l'année<sup>1033</sup>. Mais dans les fabriques stéphanoises et lyonnaises, comme l'industrie de la soie est une industrie de luxe, il y a autant d'années normales, où le nombre de passementiers ou de canuts sans ouvrage augmente ou diminue faiblement, que d'années de crise ou de presse. En 1851, année de crise, plus de la moitié des 40 000 métiers de la ville de Lyon et des communes suburbaines ont été démontés dans le courant du printemps et de l'été. Au début des années 1860, la guerre civile américaine eut des effets dévastateurs sur l'industrie textile de la région : 30 000 canuts, au cours de l'hiver 1861-1862, ont été régulièrement secourus par les bureaux de bienfaisance et les comités paroissiaux ; l'hiver suivant, 28 000 tisserands autour de Tarare et de Thizy étaient sans ouvrage<sup>1034</sup>. Dans les autres industries, il y a aussi des périodes d'inactivité, aussi bien pour les typographes, les maçons, les constructeurs de bateaux, les mineurs ... et même pour les métallurgistes qui ont connu une période difficile à la fin des années 1850<sup>1035</sup>.

Avec des moyens d'existence insuffisants et précaires, les ouvriers sont le plus souvent mal nourris et mal logés. Ceux qui travaillent chez un chef d'atelier rubanier à Saint-Etienne, couchent tous au grenier, réduit malsain au-dessus de la fabrique, qui reçoit tout l'air vicié de l'atelier<sup>1036</sup>. Les mineurs vivent souvent dans une seule pièce très sale, encombrée

<sup>1029</sup> A Roanne, un fileur gagne 2,25 francs par jour en 1848 contre 1,5 franc pour le fileur de Saint-Germain-Laval (Y. LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République ...*, p. 46).

<sup>1030</sup> Le chef d'atelier prélève, pour location du métier, la moitié du salaire gagné par les compagnons et l'apprenti paye une somme pour frais d'apprentissage (B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 197).

<sup>1031</sup> M. GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région ...*, T. 2, pp. 173-179. Les salaires des femmes et des enfants étaient, bien sûr, encore plus faibles, comme nous aurons l'occasion de le constater.

<sup>1032</sup> J. LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...*, T. 2, p. 339.

<sup>1033</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête de 1848*, p. 29.

<sup>1034</sup> Y. LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 68-72.

<sup>1035</sup> En 1858, on a renvoyé 160 ouvriers chez Pétilin-Gaudet à Saint-Chamond et les ateliers du P.L.M. d'Oullins ont renvoyé la moitié de leurs 1 200 ouvriers entre avril et juillet 1859 (Ibid., pp. 72-73).

<sup>1036</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête de 1848*, p. 18. Les ouvriers en soie du quartier Saint-Georges, à Lyon, sur la rive droite de la Saône, vivent dans de véritables taudis. (L.R. VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des*

par la literie où les enfants sont entassés<sup>1037</sup>. La médiocrité du logement dans les villes en expansion est surtout due au prix élevé des loyers. A Lyon comme à Saint-Etienne, les ouvriers de la Fabrique montrent toutefois, le dimanche, s'ils ne sont pas trop endettés, une tenue vestimentaire assez recherchée<sup>1038</sup>. La pauvreté, le chômage et la dangerosité de nombreux métiers ont des conséquences graves et trouvent peu de solutions. La pauvreté<sup>1039</sup> engendre l'illettrisme chez la plupart des ouvriers et des fléaux comme celui de l'alcoolisme. Le chômage, encore plus grave lorsqu'il s'accompagne d'une augmentation du prix du pain comme en 1856 ou 1867, provoque une extrême mobilité des ouvriers qui ont parfois la possibilité d'aller travailler dans les chantiers de travaux publics ouverts par le gouvernement et les municipalités, surtout sous le second Empire<sup>1040</sup>. Pour ce qui est des maladies professionnelles, les informations fournies par le rapport de la commission médicale stéphanoise lors de l'enquête de 1848, expliquent bien pourquoi l'espérance de vie des travailleurs de certaines professions est réduite. L'espérance de vie la plus faible, de 37 ans, est celle des mineurs : ils souffrent souvent d'asthme et de catarrhes pulmonaires mais leur mortalité précoce s'explique surtout par les accidents nombreux qui se produisent dans la mine<sup>1041</sup>. La durée moyenne de la vie, de 42 ans, n'était guère plus élevée chez les passementiers stéphanois et il en était sans doute de même pour les canuts lyonnais : la phtisie pulmonaire les décimait cruellement, la baisse de leur acuité visuelle ne leur permettait plus de travailler au-delà de 50 ans et l'appui répété du battant du métier à barre sur la poitrine provoquait des maladies de l'estomac. Les forgerons, dans la quincaillerie et l'armurerie, avaient des ulcères variqueux car ils devaient travailler constamment debout<sup>1042</sup>.

Il reste à nous demander comment les ouvriers ont réagi face à leurs conditions de travail. Remarquons d'abord que le délit de coalition n'a pas empêché les grèves qui, souvent, étaient liées à l'insuffisance des salaires et que le mouvement des grèves dans la région était semblable, globalement, à celui de la France toute entière. Ainsi, l'année 1833, qui a vu, à Lyon et à Saint-Etienne, l'arrêt des métiers par les ouvriers de la soie, a connu en France un nombre de poursuites contre les coalitions d'ouvriers plus important qu'à l'habitude<sup>1043</sup>. Nous distinguerons les périodes de la monarchie de Juillet, puis des débuts de la seconde République avec l'application des droits de réunion et d'association jusqu'à ce que le délit de coalition soit réaffirmé avec la loi du 27 novembre 1849 ; nous distinguerons ensuite la période 1849-1863, au cours de laquelle la grève devint un moyen de lutte habituel et enfin, les dernières années du second Empire, après le vote de la loi de 1864 supprimant le délit de coalition.

---

*ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1840, 458 p., T. 1, Editions d'histoire sociale, 1979, p. 361).

<sup>1037</sup> H. BARET, *Histoire locale du travail ...*, p.121.

<sup>1038</sup> Si le médecin spécialiste des questions sociales, Villermé, en fait le reproche aux ouvriers (*tableau ...*, p. 363), pour le chef d'atelier Limousin, c'est la conséquence de la propreté et de la délicatesse de l'industrie du ruban (*Enquête de 1848*, p. 19).

<sup>1039</sup> En 1848, le juge de paix de Roanne écrit que sur 20 000 habitants, 3 000 "grouillent dans les quartiers fangeux de Roanne, du Coteau, des baraques Mulsant". (M. GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région ...*, p. 176).

<sup>1040</sup> Y. LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 173-176.

<sup>1041</sup> Dans le bassin houiller de Saint-Etienne, non compris celui de Rive-de-Gier, plus de 400 accidents graves sont survenus de 1836 à 1843. (H. BARET, *Histoire locale du travail ...*, p.122).

<sup>1042</sup> L'espérance de vie des forgerons était de 48 ans, beaucoup plus faible que celle des cultivateurs qui était de 59 ans. (*Ibid.*, pp. 121-124).

<sup>1043</sup> Il y eut, en moyenne, de 1825 à 1847, en France, cinquante-quatre poursuites par an contre les coalitions d'ouvriers dont quatre-vingt dix en 1833. (J. FOMBONNE, *Personnel et DRH ...*, p. 213).

Dès les débuts du règne de Louis-Philippe, les ouvriers de Loire et du Rhône se sont montrés particulièrement combatifs. Dès le 2 mars 1831, un grand nombre d'ouvriers canonniers de Saint-Etienne, Valbenoîte et Rochetaillée avait provoqué une émeute devant l'atelier Girardet à Valbenoîte où une machine à fabriquer des canons de fusils avait été introduite. La machine fut détruite, le matériel saccagé et le préfet fit venir la troupe de Montbrison<sup>1044</sup>. Le début des années 1830 devait aussi connaître les révoltes violentes que nous évoquerons ultérieurement : celles des canuts lyonnais en novembre 1831, puis en avril 1834 où leur exemple fut suivi par les passementiers stéphanois. Seules, les années 1835, 1838, 1839 et 1841 ne semblent pas avoir été marquées par des conflits notables à Lyon, Saint-Etienne, Roanne et Rive-de-Gier, centres industriels majeurs où naissent les grèves. L'année 1846 voit une recrudescence de la contestation avec la dégradation de la conjoncture économique : grève des ouvriers teinturiers à Saint-Etienne et à Lyon, grève des menuisiers et charpentiers à Saint-Etienne, grèves et violences dans le bassin minier à Saint-Etienne<sup>1045</sup>. On a tenté précédemment d'expliquer le fort esprit revendicatif des mineurs avec la dangerosité de leur profession et les liens qu'ils ont pu établir avec les sociétés secrètes lyonnaises. On peut y ajouter le paternalisme autoritaire de la Compagnie qui les excluait de la gestion de la caisse de secours qu'ils alimentaient<sup>1046</sup>. Mais, déjà, avant la constitution de la Compagnie, les mineurs de Rive-de-Gier s'étaient mis en grève en 1840 et 1844. Ceux de Saint-Etienne firent de même en 1846. Les deux grèves de 1844 et 1846 furent à l'origine d'affrontements sanglants entre les soldats qui avaient arrêté les mineurs et les grévistes<sup>1047</sup>.

Le conflit reprit entre la Compagnie et les mineurs de Saint-Etienne et Rive-de-Gier en mars 1848 entre le moment où les ouvriers en soie lyonnais, en février 1848, et stéphanois, en avril 1848, s'en sont pris au matériel textile des providences (voir le chapitre 10). Des cortèges armés de bâtons parcourent la région mais le travail ne s'est arrêté véritablement qu'en mars 1849, avec une grève d'un mois qui a paralysé tout le bassin houiller. A la suite de la Révolution de 1848, l'agitation ouvrière est devenue multiple avec à la fois des revendications salariales, des manifestations de luddisme avec le bris de machines, au cours des expéditions contre les communautés religieuses et des démonstrations dans la ville de Lyon des "Voraces", compagnons tisseurs républicains. L'agitation est particulièrement forte à Lyon, où on parle de 40 000 ouvriers sans travail, qu'une Commission du travail va tenter d'occuper dans les chantiers nationaux<sup>1048</sup>.

Malgré la remise en question du droit de coalition à partir de 1849, il ne s'est pas passé une année sous le second Empire, sans qu'il y eût un mouvement revendicatif et cela dans divers secteurs : parmi les plus combatifs se trouvaient les ouvriers lyonnais du bâtiment qui voulaient eux aussi un tarif unique, les fabricants de tulles, les tisseurs de peluche de l'usine Martin à Tatare etc. ... Quant aux mineurs, après leur grève de 1852, celle de 1869 toucha tout le bassin houiller, rassemblant 15 000 grévistes et fut marquée par la fusillade de la

<sup>1044</sup> Jean MERLEY, *Saint-Etienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle – La Révolution de 1848 et les débuts de la seconde République*, Saint-Etienne, 2003, 443 p. (p. 95).

<sup>1045</sup> Jean-Pierre AGUET, *Les grèves sous la monarchie de Juillet (1830-1847)*, Droz, 1954, 406 p., (p. 296 et suivantes). D'après la police, 500 ouvriers sur 700 ont pris part à la grève des teinturiers lyonnais de décembre 1846 qui a duré trois semaines. (Vincent ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, p. 74).

<sup>1046</sup> P. GUILLAUME, "Grèves et organisations ouvrières chez les mineurs de la Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle" ..., p. 29

<sup>1047</sup> Toutes ces grèves provoquées par une baisse des salaires connurent l'échec, sauf celle de 1844 qui rapporta aux mineurs une augmentation de vingt-cinq centimes. Des grévistes furent blessés au cours de l'affrontement du 5 avril 1844 à Grand-Croix et le 30 mars 1846, près d'une mine d'Outre-Furan, quatre mineurs et deux femmes furent tués. (Jean PRALONG, *Saint-Etienne, histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales*, impr. Reboul, 1990, T. II, 213 p. (pp. 56-60).

<sup>1048</sup> Y. LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 158-162.

Ricamarie le 16 juin 1869 qui fit onze morts<sup>1049</sup>. Si avant 1864, les poursuites judiciaires limitaient la durée des grèves, après cette date, le pouvoir judiciaire n'intervint qu'en cas d'incident ou d'entraves à la liberté du travail<sup>1050</sup>. Les grèves devenues plus nombreuses, connurent plus souvent le succès et se multiplièrent. Ainsi, le pays roannais connut ses premières véritables grèves : grèves des charpentiers, des cordonniers, des ébénistes et des tisseurs qui se succédèrent à Roanne de 1865 à 1868<sup>1051</sup>. Si les grèves se multiplièrent, surtout à partir de 1868, ce fut en partie à cause de l'essor des organisations ouvrières : société civile et de prévoyance des canuts en façonnés de Lyon, caisse fraternelle des mineurs stéphanois etc. ..., sans oublier la "Société Internationale" dont le Lyonnais Albert Richard a promu une section dans sa ville en 1869.

A la troisième question de l'enquête de 1848 concernant l'apprentissage, Antoine Limousin avait répondu que l'apprentissage commençait trop tôt, durait trop peu de temps et que des chefs d'atelier abusent des jeunes apprentis en les utilisant seulement comme une aide pour mener le métier<sup>1052</sup>. Cette réponse nous amène à nous interroger sur l'enfant-ouvrier.

## 2. La loi de 1841 a-t-elle limité le travail des enfants ?

Le travail des enfants n'est pas apparu au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'industrialisation. Au siècle précédent, les enfants de la campagne étaient déjà insérés progressivement dans les travaux de la ferme et certains d'entre eux étaient placés comme bergers, domestiques ou petites servantes. En ville, des enfants plus âgés, à partir de quinze ans, étaient placés aussi comme apprentis auprès d'un maître. Mais le changement majeur intervenu au XIX<sup>e</sup> siècle a été celui de l'augmentation du nombre des machines qui ont concurrencé l'artisan et, en particulier, l'arrivée des métiers à tisser mécaniques, aussi bien dans les familles paysannes qu'en ville. Dès lors, le travail des enfants n'avait plus le même objectif : il s'agissait moins de les insérer progressivement dans le travail familial que de les mobiliser<sup>1053</sup> pour satisfaire le rythme des machines et la demande des fabricants. Seuls les enfants pouvaient grimper sur le métier pour raccrocher un fil cassé, se glisser dessous pour nettoyer et, à Lyon, les fillettes étaient employées aussi dès l'âge de huit à neuf ans pour le dévidage ou tirage des cocons du ver à soie<sup>1054</sup>, travail pénible qui consistait à dissoudre dans de l'eau très chaude la gomme enduisant le fil du cocon. L'avenir de l'enfant était donc handicapé par une embauche précoce

---

<sup>1049</sup> Les mineurs réclamaient la centralisation des caisses de secours, l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail. Les compagnies minières acceptèrent de réduire la durée du travail à onze heures, mais refusèrent une augmentation des salaires. (G. GARDES (dir.), *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire – Le pays stéphanois – La vallée de l'Ondaine*, Horvath, 1985, 465 p. [pp. 386-388]).

<sup>1050</sup> Les pouvoirs publics sont souvent sollicités comme arbitres d'autant plus que l'empereur, on l'a vu, a montré une certaine sollicitude pour les mineurs. (Y. LEQUIN, ... *Les intérêts de classe et la République* ..., pp. 135-145).

<sup>1051</sup> M. GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région*, T. 2 ..., p. 181. S'il y eut moins de dix grèves en 1868, leur nombre a dépassé la quarantaine en 1869 et 1870, touchant des petites villes comme Bourg-Argental, où se rassemblèrent des travailleurs de plusieurs professions. (Y. LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République* ..., pp. 205-206).

<sup>1052</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et des chefs d'ateliers rubaniers* ..., pp. 7-8.

<sup>1053</sup> Catherine ROLLET, *Les enfants au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette littérature, 2001, 219 p. (pp. 115-119).

<sup>1054</sup> Louis-René VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, T. 1 ..., p. 395. Pour faire ce travail, les fillettes devaient plonger leurs doigts dans de l'eau bouillante et ne pouvaient se protéger qu'en trempant de temps en temps leurs doigts endoloris dans du vin rouge froid versé dans une bassine. L'historien Jules Michelet qui eut l'occasion de visiter un atelier de tisseur à la Croix-Rousse en avril 1839, affirme même qu'il a vu travailler un petit garçon de cinq ans sur un petit métier à tisser ; il était debout à cause de sa taille. [Jules MICHELET, *Journal*, T. 1 (1828-1848), Gallimard, 1959, 934 p. (p. 302)].

et, malheureusement pour lui, l'intérêt des entrepreneurs rencontrait souvent celui des familles, obligées de se procurer un salaire d'appoint.

L'initiative en vue d'une loi réglementant le travail des enfants revint à la Société industrielle de Mulhouse, fondée en 1825, pour favoriser le progrès industriel et améliorer le sort des travailleurs. Le 30 novembre 1827, un manufacturier protestant de Guebviller, Bourcart, copropriétaire de la filature Schlumberger et Cie, avait saisi la Société d'une proposition sur la nécessité de fixer l'âge des ouvriers dans les filatures et de réduire les heures de travail<sup>1055</sup>. Son intervention était basée sur trois motifs essentiels : un motif philanthropique visant le bien-être des ouvriers, un motif économique, car 1827 est une année de crise et le chômage pose le problème de la concurrence du travail infantile et enfin un motif patriotique, car il s'agissait d'assurer le recrutement de l'armée menacée par le trop grand nombre de réformés<sup>1056</sup>. L'intervention de Bourcart incita la Société de Mulhouse à organiser une enquête qui révéla qu'en Alsace, il était courant d'employer des enfants de huit ans de cinq heures du matin à huit ou neuf heures du soir<sup>1057</sup>. En 1833, les propositions Bourcart furent à nouveau d'actualité avec le vote de la loi Guizot sur l'enseignement primaire et, en 1835, commençait l'enquête du docteur Villermé demandée par l'Académie des Sciences morales et politiques et concernant l'état physique et moral des classes ouvrières. Deux ans plus tard, le 2 mai 1837, à la séance annuelle des cinq Académies, Villermé prononçait un discours sur "la durée trop longue du travail des enfants dans beaucoup de manufactures"<sup>1058</sup>. Le gouvernement se préoccupa alors du problème et le 31 juillet 1837, la circulaire du ministre du commerce, Martin du Nord, prescrivait une enquête à travers la France sur le travail des enfants dans les manufactures<sup>1059</sup>. Parmi les réponses<sup>1060</sup> qui parvinrent au ministère et parmi les réactions face à un projet de réglementation, on peut distinguer les indifférents, comme les membres des chambres de commerce qui n'envoyèrent pas de réponse, ou les députés, qui furent à peine la moitié, 235 sur 459, pour se prononcer sur le projet de loi, le 11 mars 1841. Il y eut aussi les adversaires du projet, en particulier les membres de la chambre de commerce de Lille et les partisans d'une réforme, comme les industriels mulhousiens ou ceux de Rouen. Enfin, parmi ceux dont les avis étaient partagés, mais dont la majorité des réponses correspondait aux vœux des Mulhousiens, on trouvait les membres de la chambre de commerce de Tarare et de Lyon<sup>1061</sup>.

---

<sup>1055</sup> Pierre PIERRARD, *Enfants et jeunes ouvriers en France (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle)*, Editions ouvrières, 1987, 225 p. (pp. 51-52).

<sup>1056</sup> En 1840, la France comptera plus de 40 réformés sur 1000 conscrits dans les départements industrialisés et moins de 300 pour 1000 conscrits dans les départements ruraux. (Ibid., p. 52).

<sup>1057</sup> Les membres de la Société industrielle de Mulhouse, qui imputent la misère des ouvriers à leurs désordres, ne souhaitent pas une loi réglementant le travail des enfants ; quant à la philanthropie de ceux qui souhaitent une intervention de l'Etat, elle a ses limites dans la mesure où ils désirent une loi pour contraindre leurs concurrents à restreindre également le recours aux enfants et aussi parce qu'ils ont intérêt à disposer plus tard d'ouvriers en meilleure santé. (C. ROLLET, *Les enfants au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 133).

<sup>1058</sup> Pierre PIERRARD, *Enfants et jeunes ouvriers en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) ...*, p. 53.

<sup>1059</sup> Ibid., p. 53. L'exemple de la législation anglaise et prussienne a joué aussi un rôle incitatif.

<sup>1060</sup> L'exposé du Conseil des prud'hommes de la ville de Lyon du 8 décembre 1837 et relatif à cette enquête cite le cas des ateliers pour la fabrication des châles qui emploient beaucoup d'enfants. Chaque métier en exige un, appelé lanceur, qui renvoie la navette à l'ouvrier et est obligé de suivre son travail qui est de quinze heures. Les enfants effectuent ce travail de dix à quinze ans et sont placés sous l'influence du compagnon qui leur fait souvent subir de mauvais traitements. Leur instruction morale et religieuse est entièrement nulle et les trois-quarts ne savent pas lire. (Henri PANSU, *Le travail des enfants à Lyon et dans le département du Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle*, Archives du Rhône, Service éducatif, livret de l'élève).

<sup>1061</sup> Pierre PIERRARD, *Enfants et jeunes ouvriers en France ...*, pp. 53-54 et André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, P.U.F., 1964, 1277 p. (Livre II, pp. 583-587).

Comme les principes moraux et les intérêts étaient étroitement mêlés dans la question du travail des enfants, la gestation de la loi fut longue. Dans la préparation de cette loi, les protestants avec la Société industrielle de Mulhouse furent plus présents que les catholiques, mais ce fut l'occasion pour les premiers catholiques sociaux, désireux de corriger les abus du libéralisme économique, de se manifester, dans la personne essentiellement du vicomte de Villeneuve-Bargemont. Préfet du Nord de 1828 à 1830, ce dernier, qui fut l'auteur en 1834 d'un traité d'économie politique chrétienne, souhaitait la réalisation d'une synthèse entre la charité chrétienne et l'économie politique et était favorable à une intervention de l'Etat dans le domaine social<sup>1062</sup>. Rapporteur à la Chambre des députés de la loi sur le travail des enfants, Villeneuve-Bargemont évaluait en France à 900 000 le nombre des enfants-ouvriers de moins de douze ans dans l'industrie cotonnière, à 250 000 dans l'industrie de la laine et à 180 000 dans celle de la soie<sup>1063</sup>. Les préoccupations de l'économiste légitimiste rejoignaient celles de Mgr de Bonald qui, dans sa lettre pastorale de prise de possession de son siège à Lyon, le 2 juillet 1840, condamnait l'usage abusif du travail des enfants.

La loi, votée finalement le 11 mars 1841 par 218 voix sur 235 votants, prévoit un âge minimal à l'embauche fixé à huit ans. La durée quotidienne du travail effectif est limitée à huit heures par jour pour les jeunes de huit à douze ans, divisées par des repos et à douze heures par jour pour les jeunes de douze à seize ans. Le travail de nuit, de neuf heures du soir à cinq heures du matin est interdit aux moins de treize ans et tous les enfants de moins de douze ans qui travaillent doivent en même temps fréquenter une école. Enfin, si des inspecteurs doivent veiller au respect de la loi, celle-ci ne s'applique qu'aux fabriques occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier, à moins qu'il s'agisse de manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu<sup>1064</sup>.

Avant de vérifier comment a été appliquée la loi de 1841 dans la Loire et le Rhône, il nous faut évoquer un autre problème qui est lié à celui du travail des enfants, le problème de l'apprentissage. Le monde du travail n'est pas favorable à l'apprentissage, même s'il s'est maintenu dans des ateliers artisanaux. En effet, rappelant les corporations, il est susceptible de ressusciter les associations professionnelles proscrites par la loi Le Chapelier. De plus, l'employeur désire en priorité une main d'œuvre bon marché. D'après l'enquête de 1848, l'apprentissage peut apparaître comme un faux semblant, "un calcul de la part du maître" pour moins rémunérer les ouvriers, comme on le fait observer à Neuville-sur Saône<sup>1065</sup>. Parfois, il n'y a pas d'apprentissage, comme dans les mines, où l'enfant est conducteur de chevaux, mais pas apprenti piqueur ou boiseur. Il en est de même dans la métallurgie à Rive-de-Gier, où les patrons Pétin et Gaudet déclarent : "Il n'y a pas chez nous d'apprentis ; nous avons l'habitude de faire passer les ouvriers, frappeurs ou forgeurs, lorsque nous leur en connaissons l'aptitude<sup>1066</sup>". Dans le travail de la soie, les débuts et la durée de l'apprentissage sont variables, mais ce dernier semble avoir occupé une place plus importante chez les passementiers stéphanois que chez les tisseurs lyonnais. A l'Arbresle, il commence à quatorze ou quinze ans et dure deux ans. A Saint-Genis-Laval, il commence à quinze ou seize ans et

---

<sup>1062</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, P.U.F., 1951, 787 p. (pp. 59-71).

<sup>1063</sup> Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, T. 3, De la Révolution à l'école républicaine (1789-1870)*, La nouvelle librairie de France, 1981, 683 p (p. 246).

<sup>1064</sup> Pierre PIERRARD, *Enfants et jeunes ouvriers en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) ...*, p. 57.

<sup>1065</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise, ... les intérêts de classe ...*, pp. 4-9.

<sup>1066</sup> P. GUILLAUME, "La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l'enquête sur le travail agricole et industriel du 25 mai 1848", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, X, 1963, p. 21.

de quatre ans si l'apprenti ne paie rien, trois ans s'il donne 200 francs au patron<sup>1067</sup>. Il n'existe pas de règle en matière d'apprentissage et nous avons pu observer précédemment que Limousin, délégué des chefs d'ateliers rubaniers à Saint-Etienne, se plaignait d'un apprentissage trop bref et aussi trop précoce<sup>1068</sup> pour des jeunes gens qui n'avaient pas encore une force physique suffisante. Limousin voit un remède dans l'établissement d'une école professionnelle. Or, si l'Etat a tenté une organisation générale de l'apprentissage avec la loi du 22 février 1851, son absence d'initiatives dans le domaine de l'éducation technique élémentaire n'a été palliée que par quelques initiatives privées comme, à Lyon, la création de l'école professionnelle de garçons de la Martinière, établie en 1831, la création en 1864 de la société d'enseignement professionnel du Rhône et en 1845, l'organisation par les Frères des Ecoles Chrétiennes de cours de la théorie de la soie<sup>1069</sup>.

Les catholiques sociaux, en particulier Armand de Melun, jouèrent un rôle plus important dans la préparation de la loi de février 1851. Cette loi améliora celle de 1841 dans la mesure où l'âge d'accès au travail fut élevé à douze ans et pour les apprentis de moins de quatorze ans, la durée du travail était limitée à dix heures par jour. De plus, les patrons devaient prendre un nombre limité d'apprentis et indiquer dans le contrat d'apprentissage les clauses concernant les cours professionnels<sup>1070</sup>. Mais cette loi, comme celle votée dix ans plus tôt, ne fut guère appliquée.

Dans le Rhône, le préfet avait pris contact avec la Chambre de commerce, le Tribunal de commerce et le Conseil des prud'hommes dès l'été 1841. Mais, dans sa réponse, le président de la Chambre de commerce, Brosset, considérait que la loi n'était pas applicable aux fabriques d'étoffes de soie, car les enfants n'y étaient admis qu'après leur communion, à l'âge de douze ans. Par ailleurs, il souhaitait que la loi fût appliquée en utilisant la persuasion plutôt que la rigueur. En ce qui concerne les inspections, la commission de surveillance ne fut prête que le 4 juillet 1843 et le sous-préfet de Villefranche fit savoir au préfet le 6 juin 1843 qu'il lui fallait changer les quatre inspecteurs qui avaient refusé leur nomination ou n'avaient adressé aucune note. Le département de la Loire figure quant à lui, d'après une enquête ministérielle menée en 1844, parmi la vingtaine de départements où on avait constaté l'inexécution générale de la loi<sup>1071</sup>.

La loi de 1841 a été très peu appliquée et celle de 1851 a semblé méconnue. En 1853, le ministre de l'intérieur faisait savoir au préfet de la Loire que d'après les résultats des commissions, la loi de 1841 était encore loin de s'exécuter comme elle le devait dans le

---

<sup>1067</sup> JANINE CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur le travail de 1848...*, p. 64.

<sup>1068</sup> Voir la fin du paragraphe précédent : "Conditions de vie, conditions de travail et réactions ouvrières". Limousin indique que pour le tissage des façonnés, brochés et satins unis, il y a seulement 110 garçons et 45 filles apprentis.

<sup>1069</sup> La Martinière a pris le nom du donateur lyonnais Martin qui laissa à la ville de Lyon un legs important à la charge pour elle de fonder une école professionnelle : celle de filles a été établie en 1879 (F. MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, T. 3, ..., p. 256). La Société d'enseignement professionnel du Rhône fondée par Arlès-Dufour, Germain et Mangini, accueillit d'abord dans des cours du soir des employés du Crédit Lyonnais et des ouvriers des ateliers ferroviaires d'Oullins et, en 1867, un premier cours de calcul s'ouvrit pour les dames à la Croix-Rousse. (JACQUELINE CLAIR, *L'enseignement professionnel et technique féminin à Lyon dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de D.E.A. d'histoire sociale, Lyon II, 1997, 93 p. [p. 47]). Nous évoquerons les cours de la théorie de la soie dans le chapitre 8.

<sup>1070</sup> PIERRE PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Hachette, 1984, 600 p. (pp. 83-84).

<sup>1071</sup> ANDRE-JEAN TUDESQ, *Les grands notables en France*, T. 2 ..., pp. 596 et 598. Il paraissait difficile de trouver des inspecteurs bénévoles acceptant de dénoncer les industriels. Il faudra attendre 1868 pour qu'un corps d'inspecteurs salariés soit créé en France. (CHRISTIAN BRUNET, "Le travail des enfants à l'aube du capitalisme (1815-1848)", *Masses ouvrières* n° 342, février 1978, p. 39).

département<sup>1072</sup>, et en 1867, la Chambre de commerce de Lyon reconnaissait que la loi de 1841 n'avait jamais reçu dans la ville même un commencement d'exécution<sup>1073</sup>. Quels étaient les secteurs d'activité où on trouvait le plus grand nombre d'enfants au travail ? L'industrie textile, les mines de charbon et les verreries employaient un grand nombre d'enfants, de même que la cristallerie, alors qu'ils étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux dans la sidérurgie<sup>1074</sup>. Dans les verreries de Rive-de-Gier, le nombre des enfants atteignait, au milieu des années 1850, le quart des effectifs ouvriers<sup>1075</sup> et ceux-ci travaillaient de treize à quatorze heures par jour. Pour celles de Givors, le maire, répondant, en mai 1867, à un questionnaire d'enquête du préfet du Rhône, reconnaissait que l'exécution de la loi de 1841 laissait beaucoup à désirer, puisque, dans ces établissements à feu continu, les enfants de huit ans, comme ceux de seize ans, pouvaient travailler les dimanches et la nuit<sup>1076</sup>. De plus, il n'existait aucun service d'inspection. Dans les mines de charbon, si on se base sur les 41 puits de Rive-de-Gier et de Saint-Paul-en-Jarez, les mineurs comptaient parmi eux 12% d'enfants travaillant également onze heures par jour<sup>1077</sup>. L'enquête de 1848 indique la présence d'enfants de dix à onze ans et lors de la venue du prince-président en 1852, les mineurs de Rive-de-Gier souligneront le triste sort de ces enfants forcés de pousser des bennes de 35 kilos de charbon et dans l'impossibilité, souvent, de trouver un moment pour manger<sup>1078</sup>. L'un d'eux, Jean Paulet, bien qu'âgé seulement de quatorze ans, avait incité, en avril 1844, six autres jeunes pousseurs, dans un puits de mine de la commune d'Outre-Furens, à faire grève. Mais il fut arrêté par le garde champêtre<sup>1079</sup>. Dans l'industrie textile, on a déjà constaté qu'on avait volontiers recours au travail des enfants. Les indications manquent pour comparer globalement leur nombre avec celui des adultes<sup>1080</sup> : les jeunes filles sont souvent présentes dans les fabriques de lacets à Saint-Chamond ; la chambre de commerce de Tarare affirme que de nombreux garçons et filles de dix à douze ans sont utilisés pour le dévidage du

<sup>1072</sup> Lettre du ministre de l'intérieur au préfet de la Loire du 11 mars 1853, citée par JOSIANE DELAIGUE, *Les préoccupations sociales sous le second Empire à Saint-Etienne*, Mémoire de maîtrise, Saint-Etienne, 1991, 97 p. (pp. 37-40).

<sup>1073</sup> Délibération de la Chambre de commerce de Lyon du 20 juin 1867 évoquant la réponse faite au préfet du Rhône à la suite de sa lettre du 24 mai 1867 (Archives de la Chambre de commerce de Lyon, registre des comptes-rendus 1864-1868, p. 142). La chambre a insisté dans sa réponse sur la nécessité de faire exécuter rigoureusement la loi de 1841.

<sup>1074</sup> Si on prend l'exemple des forges et aciéries Petin-Gaudet à Rive-de-Gier et à Lorette, environ 5% de leurs ouvriers étaient des enfants. (Etats statistiques dressés en 1856 par les Commissaires de police, cités dans H. BARET, *Histoire locale du travail ...*, pp. 134-135).

<sup>1075</sup> 381 enfants pour 1157 adultes (Ibid., p. 134).

<sup>1076</sup> Le maire soulignait la souffrance de ces enfants de huit à douze ans devant un four tellement ardent qu'il leur brûle la face qui est constamment rouge et crevassée. (Henri PANSU, *Le travail des enfants à Lyon et dans le département du Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle*, Archives du Rhône, service éducatif : livret de l'élève, pp. 3 et 4).

<sup>1077</sup> Statistiques de 1856 citées par H. BARET, *Histoire locale du travail ...*, pp. 134-135.

<sup>1078</sup> Yves LEQUIN, *Les intérêts de classe et la République ...*, p. 9. En 1870, il y avait encore 1487 enfants dans les houillères de Saint-Etienne. (J. LORCIN, ... *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ...* T. 2, p. 320).

<sup>1079</sup> Rapport du commissaire de police d'Outre-Furens au sous-préfet de Saint-Etienne le 24 avril 1844 (A.D. de la Loire 92M4). Les sept jeunes mineurs voulaient empêcher de travailler si, au lieu d'1 Franc de salaire, ils n'obtenaient pas 1,25 franc, Les mineurs adultes avaient un salaire trois fois plus élevé. Si on compare les salaires des enfants suivant les types d'activité et avec ceux des adultes masculins, on s'aperçoit qu'ils sont particulièrement faibles dans l'industrie textile où ils représentent environ 10% des salaires journaliers masculins. Les salaires atteignent très rarement la moitié des salaires masculins comme c'est le cas pour les forges et les hauts-fourneaux de même que pour la fabrication de faux et de faucilles (P. GUILLAUME, "La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l'enquête sur le travail agricole et industriel du 25 mai 1848 "..., p. 20).

<sup>1080</sup> Les états statistiques indiquent rarement à la fois le nombre des adultes et celui des enfants.



coton<sup>1081</sup> ; celle de Roanne reconnaît que des enfants, dès l'âge de huit ans, sont les manœuvres des adultes, tout en travaillant aussi longtemps qu'eux<sup>1082</sup> et un rapport fait à celle de Lyon, précise qu'on ne fait rien dans les ateliers pour que l'enfant puisse aller à l'école, alors que des fillettes mal logées, mal nourries et mal traitées, travaillent de cinq heures du matin à neuf heures du soir et parfois même jusqu'à onze heures<sup>1083</sup>. Tout en faisant preuve de bonne volonté en proposant par exemple la rétribution des inspecteurs par l'Etat, les Chambres de commerce font donc généralement un constat d'échec dans leurs réponses à l'enquête de 1867, concernant l'application de la loi de 1841 sur le travail des enfants.

Il restera à nous interroger dans le chapitre huit sur le cas particulier du travail des enfants dans les providences mais pour le moment, nous devons achever le tableau du monde du travail dans la Loire et le Rhône en y soulignant la forte présence des femmes.

### 3. Pourquoi une forte présence des femmes dans le monde du travail ?

Il nous faut, en premier lieu, analyser le contexte dans lequel se situe le travail des femmes, en France, au XIX<sup>e</sup> siècle. Les femmes sont nombreuses à travailler, comme paysannes, domestiques ... et dans l'industrie où elles occupent près de 30% des emplois sous la monarchie de Juillet<sup>1084</sup>, malgré les limites imposées à leur liberté de travailler à l'extérieur du domicile : en effet, d'après le code civil, elles doivent avoir l'autorisation de leur mari pour exercer une profession séparée et leur salaire appartient à ce dernier. Le problème posé à la société, au XIX<sup>e</sup> siècle, est celui de l'extension du travail salarié féminin à l'extérieur de la maison et de sa compatibilité avec le statut de mère de famille. En effet, on opposait alors foyer et travail, maternité et salariat, féminité et productivité et on ne concevait le travail féminin que pendant de courtes périodes avec un abandon de l'emploi salarié dès que les femmes se mariaient ou avaient des enfants. On ne concevait une reprise du travail pour ces dernières que si le salaire du mari était insuffisant, ce qui justifiait des emplois mal payés et non qualifiés<sup>1085</sup>. Aussi étaient-elles particulièrement nombreuses pour effectuer les travaux accessoires de l'industrie de la soie et on trouvait de bonnes raisons pour justifier un salaire plus faible en prétextant que les femmes avaient moins besoin de nourriture, qu'elles n'allaient pas au cabaret et qu'elles entretenaient elles-mêmes leurs vêtements<sup>1086</sup>.

Si l'industrie textile était avide de travail enfantin, elle l'était tout autant du travail féminin. Villermé a constaté dans son enquête, à Lyon, en 1836, que la fabrication des étoffes unies légères, qui n'exigeait pas l'emploi d'une certaine force physique, était presque toujours une spécialité féminine. A Saint-Etienne et à Saint-Chamond, il remarque aussi que les trois-

---

<sup>1081</sup> Lettre de la Chambre consultative de commerce de Tarare au ministre du commerce du 12 novembre 1847. Registre de la chambre consultative de commerce de Tarare n° 3, avec les comptes-rendus pour la période 1821-1847, p. 225 (Archives de la Chambre de commerce de Lyon).

<sup>1082</sup> Réponses de la Chambre de commerce de Roanne à l'enquête du ministère du commerce relative à l'application de la loi de 1841 : citées par PHILIPPE GRANCHAMP, *Roanne sous le second Empire ...*, pp. 124-127.

<sup>1083</sup> Rapport de M.E. Pariset à la Chambre de commerce de Lyon du 15 juin 1867 (HENRI PANSU, *Le travail des enfants à Lyon et dans le département du Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, livret de l'élève, p. 5).

<sup>1084</sup> M.H. ZYLBERBERG-HOCQARD, "L'ouvrière", *Historiens et géographes*, octobre 1995, pp. 265-274 (p. 265).

<sup>1085</sup> JOAN W. SCOTT, "La travailleuse", in G. FRAISSE et M. PERROT (dir.), *Histoire des femmes en occident, T.IV, le XIX<sup>e</sup> siècle*, Perrin, 2002, 765 p. (p. 480).

<sup>1086</sup> M. H. ZYLBERBERG-HOCQARD, "Eclairage par l'histoire : de la paysanne à l'ouvrière : le pénible itinéraire du prolétariat féminin à travers la révolution industrielle", *Masses ouvrières*, novembre - décembre 1980, pp. 15-21 (p. 19).

quarts des 27 000 ouvriers de la Fabrique de rubans sont, en 1835, des femmes ou des enfants du même sexe<sup>1087</sup>. En 1848, les “rubanières” restent majoritaires dans les deux villes et pour l’ensemble du département de la Loire, les femmes qui travaillent pour la Fabrique de soieries sont presque deux fois plus nombreuses que les hommes<sup>1088</sup>. A Saint-Chamond, elles sont particulièrement nombreuses dans les établissements de moulinage de la soie et dans l’industrie du lacet où, sous le second Empire, les 8 000 à 10 000 métiers mis en mouvement par des appareils hydrauliques sont uniquement surveillés par des femmes<sup>1089</sup>. La prépondérance féminine dans l’industrie textile s’est maintenue sous le second Empire puisqu’en 1866, les femmes représentaient environ 60 % des effectifs de l’industrie des rubans et velours stéphanois et de la Fabrique lyonnaise<sup>1090</sup>.

Pourquoi le travail féminin était-il si nécessaire à la Fabrique lyonnaise ? Quand les exportations vers les Etats-Unis et le Royaume-Uni baissèrent à la fin des années 1830 et au début des années 1840, les fabricants lyonnais voulurent trouver de nouveaux débouchés sur le marché local en faisant tisser des déchets de soie et en produisant des tissus mélangés dont le prix était à la portée de la petite bourgeoisie de la ville. Pour cela, ils achetèrent un nouvel outillage, surtout pour tirer la soie du cocon et pour la torsion du fil. Ils purent ainsi fournir du travail pour les ouvriers moins qualifiés, augmentant surtout le nombre des canutes. Le nouveau matériel, métiers Jacquard adaptés, machines à vapeur, dévidoirs, fut installé dans de grands ateliers ou usines, propriété des soyeux lyonnais. Les filatures, où les bassines étaient chauffées à la vapeur, employaient entre cinquante et cent ouvrières venues des campagnes environnantes<sup>1091</sup>. Ces améliorations technologiques qui étaient onéreuses et la crise des années 1845-1847 provoquèrent non seulement la faillite de certains fabricants et la diminution de leur nombre, mais aussi la baisse des tarifs pour les chefs d’atelier et un chômage plus fréquent pour les ouvriers de la soie. Aussi, les ateliers familiaux qui ne pouvaient concurrencer les ateliers plus grands et les usines comme celles de la Sauvagère<sup>1092</sup>, sur les rives de la Saône, virent leur nombre diminuer. Les fabricants qui avaient besoin d’autres partenaires pour le travail de la soie et qui ne pouvaient investir pour construire de nouveaux bâtiments, trouvèrent une autre solution en finançant des ateliers installés dans les providences et les refuges qui étaient contrôlés par des congrégations religieuses<sup>1093</sup>.

Le nombre de femmes employées par la Fabrique augmenta donc en même temps que celui des machines, que ce soit à la suite d’installation d’ateliers dans les providences de filles ou dans les nouveaux établissements créés par les fabricants. Le phénomène s’est même intensifié au cours des années 1860 avec l’adoption de métiers à grande largeur où la navette volante était mue mécaniquement et exigeait moins de force<sup>1094</sup>. Quelles étaient les conditions

---

<sup>1087</sup> L. R. VILLERME, *Tableau de l’état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, T. 1 ..., pp. 384 et 402.

<sup>1088</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale* ..., pp. 29 et 32.

<sup>1089</sup> A. AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Capelle, 1860, T. 2, 430 p. (p. 83)

<sup>1090</sup> J. LORCIN, ...*La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale* ..., T. 2, p. 313 et Y. LEQUIN, *La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p. 168.

<sup>1091</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870*, Eden Press, Women’s publications, Montréal, 1979, 161 p. (pp. 3-4-17-18). Les patrons de ces ateliers se munissaient de certificats délivrés par un curé de Lyon et, avec ces documents, se présentaient chez les curés de campagne du Dauphiné, du Bugey et de la Savoie. (N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d’un prolétaire à travers la Révolution*, Maspero, 1977, 278 p. (pp. 133-134).

<sup>1092</sup> Voir le chapitre 10 consacré aux usines-internats.

<sup>1093</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870* ..., p. 8. Nous évoquerons le problème des providences et des refuges dans les chapitres 8 et 10.

<sup>1094</sup> Y. LEQUIN, *La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p. 168.

de travail des ouvrières dans ces ateliers des soyeux lyonnais ? Au cours des années 1840, les fileuses<sup>1095</sup> travaillaient entre quatorze et seize heures par jour, moins le temps des trois repas. Les dimanches étaient les seuls jours de congé. Toutes les femmes employées à la filature travaillaient sous le contrôle d'un surveillant qui était toujours un homme. En dehors des fileuses, dans les ateliers en sous-sol ou au rez-de-chaussée, travaillaient les bourretaires qui participaient aux travaux préliminaires de la production de soie, dont la récupération de la soie à partir de cocons défectueux. Toutes ces ouvrières subissaient des atteintes graves à leur santé dans des ateliers dont les fenêtres étaient toujours hermétiquement fermées, pour éviter l'altération des soies. Dans les filatures, elles respiraient la puanteur due à la putréfaction de la chrysalide. Nous avons déjà évoqué les brûlures que devaient subir celles qui tiraient les filaments de soie. L'air confiné était responsable du pourcentage élevé d'ouvrières atteintes de tuberculose, en particulier celles qui travaillaient la bourre de soie. Quant aux ouvrières affectées aux métiers à tisser, leurs épaules se voûtaient et leur poitrine se creusait à cause de la posture devant le métier<sup>1096</sup>. Toutes ces ouvrières avaient les mêmes horaires et les patrons ne souhaitaient pas les changer. Ainsi, lorsque la loi du 9 septembre 1848 réduisit la journée de travail à douze heures pour les adultes, les mouliniers de Bourg-Argental, dans la Loire, envoyèrent une pétition au préfet en soulignant que les ouvrières qui commençaient leur journée à quatre heures du matin, la finiraient désormais à sept heures du soir au lieu de huit heures et auraient ainsi une heure de libre avant le souper sans surveillance, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la moralité<sup>1097</sup>. Le sort de certaines ouvrières de la soie était-il plus enviable ? Il semble que celles qui étaient chargées des opérations le plus en amont du tissage de la soie, dévideuses, moulinières ou ovalistes qui préparaient les fils, effectuaient le travail le plus pénible et le moins rémunéré. Par contre, les remetteuses qui préparaient le tissage lui-même, ainsi que les tisseuses, étaient un peu plus favorisées<sup>1098</sup>. Quant à la femme du chef d'atelier stéphanois ou lyonnais, sa journée était également bien remplie puisqu'elle aidait son mari dans son travail sur le métier, mais elle pouvait user d'initiative et de responsabilité puisqu'elle servait d'intermédiaire entre son mari et les fabricants et rencontrait ce dernier ou le commis de barre au magasin<sup>1099</sup>.

A la campagne, l'industrie textile jouait aussi un rôle majeur pour les femmes puisqu'elle permettait leur pluriactivité : ainsi, dans le village de Bully, au sud de Roanne, et à Chérier, autre village au nord-ouest du département de la Loire, on trouvait également soixante tricoteuses de même qu'un chiffre comparable de dentellières, qui appartenaient souvent à des familles de cultivateurs<sup>1100</sup>. Les femmes étaient aussi présentes dans diverses

<sup>1095</sup> Les femmes employées à la filature passaient les cocons au four et les séchaient, tiraient les filaments de soie, prenaient les filaments pour obtenir des fils, ou dévidaient les fils en échevaux.

<sup>1096</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870 ...* Dans le chapitre II, l'auteur décrit le travail des canutes (pp. 17-32). N. TRUQUIN cite aussi l'exemple de jeunes filles tissant le satin dans un atelier de la Croix-Rousse, en 1857, et travaillant dix-sept heures par jour, dont la moitié devenaient poitrinaires avant la fin de leur apprentissage. (N. TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la Révolution ...*, pp. 133-134).

<sup>1097</sup> Les mouliniers pensaient par ailleurs que le travail des ouvrières qui consistait à surveiller le dévidage et à renouer les fils à mesure qu'ils se cassaient n'était pas fatigant (N. BATHIE, *Bourg-Argental, un actif foyer économique au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 46-50).

<sup>1098</sup> Voir Jules SIMON, *L'ouvrière*, Hachette, 1876, 444 p. (pp. 42-45) et A. LIMOUSIN, *réponse à la dixième question de l'enquête de 1848 concernant l'aisance ou l'indigence liée aux diverses branches du travail ...*, pp. 19-21.

<sup>1099</sup> Si le chef d'atelier Antoine Limousin affirme que la femme du chef d'atelier travaille comme une mercenaire, l'écrivain et homme politique Jules Simon pense que cette dernière travaille dans des conditions excellentes puisqu'elle est affranchie de toute surveillance, a ses enfants sous la main et reste maîtresse de partager son temps au mieux de ses intérêts (J. SIMON, p. 38 et A. LIMOUSIN ..., p. 15).

<sup>1100</sup> R. HUBSCHER, "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ?" ..., p. 78.

autres industries : dans l'armurerie, pour le travail des bois de crosse, et dans les ateliers de limes et de râpes de la vallée de l'Ondaine où elles représentaient un tiers de la main d'œuvre<sup>1101</sup>. On les trouvait également dans l'industrie du bâtiment et les femmes étaient presque aussi nombreuses que les hommes dans l'industrie chimique à Lyon<sup>1102</sup>.

Dans les services, les femmes pouvaient exercer diverses activités, comme blanchisseuses, repasseuses etc., et surtout comme domestiques ; mais plus de la moitié d'entre elles travaillaient dans l'agriculture. Là, leur condition pouvait varier considérablement<sup>1103</sup> entre la fermière-propriétaire, la vachère des hautes chaumes des monts du Forez, qui confectionnait beurre, fromage et filait la laine de ses moutons, et la journalière agricole. A Anse-en-Beaujolais, sous le second Empire, le salariat à la journée concernait les trois-quarts des femmes salariées agricoles, qui étaient filles de vigneron ou de journaliers et dont la famille avait des ressources insuffisantes. Embauchées jeunes pour un faible salaire, elles restaient peu de temps dans les fermes et vigneronnages d'Anse car elles étaient renvoyées lorsqu'adultes, elles étaient en droit d'être plus exigeantes<sup>1104</sup>. Un bon exemple de conditions de vie des journalières agricoles peut nous être fourni par le témoignage de Benoît Malon, théoricien du socialisme français. Il avait trois ans lorsqu'il a perdu son père en 1844, et que sa mère se loua à la journée dans une ferme près de Précieux dans la plaine du Forez, en laissant ses deux plus jeunes enfants, dont Benoît, à la maison. L'été, elle partait à trois heures du matin, et à quatre ou cinq heures au cours des autres saisons. Le soir, revenant à huit heures, elle effectuait donc, au minimum, un travail de quinze heures par jour, trajet compris, en étant nourrie et en gagnant dix sous par jour<sup>1105</sup>.

Les salaires des femmes étaient-ils beaucoup plus faibles que ceux des hommes ? Dans l'industrie textile, les salaires féminins<sup>1106</sup> représentaient en général entre le tiers et la moitié des salaires masculins : ainsi, à Saint-Etienne, dans la rubanerie, la dévideuse gagnait 9 centimes par jour en 1848, soit le tiers du gain du passementier alors que l'ourdisseuse, dont le travail consistait à réunir dans un certain ordre les fils de la longueur du tissu, gagnait 1,4 franc, soit la moitié du gain du passementier<sup>1107</sup>. Dans les autres branches d'activité, les salaires féminins pouvaient atteindre les deux tiers des salaires masculins comme dans la

---

<sup>1101</sup> Yves LEQUIN (dir.), *Rhône-Alpes. Cinq cents années lumière – Mémoire industrielle* ..., p. 310 et p. 156.

<sup>1102</sup> Y. LEQUIN, ... *La formation de la classe ouvrière régionale* ..., p. 169.

<sup>1103</sup> Toutefois, les propriétaires comme les journalières préparaient le travail des hommes et n'avaient pas accès généralement aux tâches nobles, comme celles de la vinification, dans les régions de vignobles (Sylvie SCHWEITZER, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, 330 p., Odile Jacob, 2002, p. 136).

<sup>1104</sup> Pierre GOUJON, "Le salariat agricole féminin à Anse-en-Beaujolais (1851-1872)", in R. HUBSCHER et J. L. FARCY (dir.), *La moisson des autres – Les salariés agricoles aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Créaphis, 1996, pp. 125-137 (p. 129). Il faut tout de même remarquer que le travail salarié agricole féminin a tendu à devenir marginal, à Anse, à une période de progrès agricoles et viticoles (p. 127).

<sup>1105</sup> Pendant l'hiver 1846-1847, particulièrement rude, la mère de Benoît Malon, qui ne pouvait plus travailler à la ferme, fut embauchée, comme d'autres veuves de Précieux qui avaient des enfants, pour ramasser des pierres dans les champs qui longeaient les grands chemins et les mettre sur ces derniers, après les avoir portés dans de lourds paniers (Claude LATTA, "Benoît Malon (1841-1893) : militant et théoricien du socialisme français", cahier de 59 p. constituant le supplément n° 20 au numéro de *Village du Forez* de 1984).

<sup>1106</sup> A travail égal, les salaires féminins représentaient à peu près la moitié des salaires masculins : ainsi, les dessinatrices qui projetaient l'esquisse du ruban sur le papier gagnaient 2 francs par jour pour 4 francs accordés à leurs homologues masculins (P. GUILLAUME, "La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l'enquête de 1848" ..., p. 20)

<sup>1107</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête de 1848* ..., p. 20. Le kilo de pain vaut alors plus de 30 centimes. A Lyon, au début des années 1860, les dévideuses qui travaillent pour des maîtresses d'atelier gagnent entre 1 franc et 1,25 franc par jour et celles qui travaillent pour des fabricants sont un peu plus rémunérées. (J. SIMON, *L'ouvrière* ..., pp. 42-43).

cordonnerie mais dans l'armurerie, ils n'en représentaient que le sixième<sup>1108</sup>. Cet écart de salaire entre les hommes et les femmes n'était pas remis en cause par les chefs d'atelier qui, au moment où ils désignèrent les providences où on travaillait la soie, dans les années 1840, comme leur ennemi privilégié, ne demandèrent pas que les religieuses dirigeant ces providences de filles augmentent les salaires des jeunes femmes qu'elles employaient<sup>1109</sup>. Tout en continuant à reprocher aux providences leur concurrence déloyale, ils persistèrent à réclamer pour eux-mêmes aux fabricants un tarif plus élevé.

La faiblesse des salaires féminins dans l'industrie conjuguée avec les périodes de chômage constituaient un problème insurmontable pour les femmes seules, qui explique les cas d'exploitation sexuelle et d'extension de la prostitution, en particulier à Lyon. Au cours des années 1840, un grand nombre de femmes qui furent arrêtées dans la ville pour cause de prostitution, étaient ouvrières en soie et près du tiers des jeunes filles atteintes de la syphilis et soignées à l'Antiquaille avaient aussi la même profession<sup>1110</sup>. A Saint-Etienne, parmi les mères des enfants qui étaient exposés, on trouvait également une forte proportion d'ouvrières du textile<sup>1111</sup>.

Il reste à nous interroger sur la participation des femmes à des manifestations<sup>1112</sup> et à des mouvements de grève pour améliorer leurs conditions de travail. En mars 1848, les femmes prirent largement part aux cortèges revendicatifs à Lyon, puisqu'il y eut quatre manifestations féminines dont une des ovalistes<sup>1113</sup> qui réclamaient une augmentation de leurs salaires et une réduction des heures de travail, et une manifestation des travailleuses sans ouvrage qui se rendirent à la préfecture de police pour réclamer à Arago, commissaire du gouvernement, l'ouverture d'ateliers nationaux féminins. Un atelier ouvert pour les canutes embaucha deux cents ouvrières et fut organisé grâce à Elisa Morellet et Aline Juif, épouses de deux avocats fouriéristes, influents auprès de la commission municipale<sup>1114</sup>. Par la suite, à la fin de l'année 1848, parmi les nombreuses coopératives de production et de consommation mises en place, figurent quelques coopératives d'ouvrières<sup>1115</sup>. Les ouvrières de la soie furent aussi à l'origine d'une vingtaine de grèves à la fin du second Empire, s'inscrivant dans la grande poussée gréviste de la région lyonnaise des années 1868-1870. Ces grèves eurent lieu de juin à août 1869, d'abord à Lyon, où il y eut plus de 2000 grévistes chez les ovalistes qui

---

<sup>1108</sup> P. GUILLAUME, "La situation économique et sociale du département de la Loire d'après l'enquête de 1848" ..., p. 20)

<sup>1109</sup> Si les directrices des providences de filles avaient augmenté ces salaires, elles auraient exigé des fabricants de leur concéder un tarif plus élevé et alors, le travail des ateliers familiaux serait devenu plus compétitif (Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870* ..., p. 9). En 1869, quand les ouvriers s'occuperont du problème des ovalistes lyonnaises, ils ne se soucieront pas non plus d'égalité de salaire, puisqu'ils prôneront un salaire aux pièces pour les femmes et un salaire au temps pour les hommes. (Michelle PERROT, Préface de l'ouvrage de Claire AUZIAS et Annick HOUEL, *La grève des ovalistes – Lyon, juin-juillet 1869*, Payot, 1982, 182 p.).

<sup>1110</sup> L. STRUMINGHER, *Women and the making of the working class* ...pp. 33-34 et E. DUCPETIAUX, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Paris, Edition l'Histoire sociale, 1979, réimpression de l'édition de 1843, T. I, 444 p. (p. 391).

<sup>1111</sup> N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier* ..., p. 233.

<sup>1112</sup> Lors des événements de 1848, Monfalcon, dans ses annales, inaugure le mot manifestation dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui (V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation* ..., p. 94).

<sup>1113</sup> Les ovalistes appelées parfois aussi moulinières surveillent le moulinage qui doit rendre le fil de soie, au sortir de la filature, propre au tissage ; elles surveillent en particulier le mouvement de la pièce centrale du moulin, appelée ovale, s'occupent des bobines, des fils cassés etc. (C. AUZIAS et A. HOUEL, *La grève des ovalistes* ..., p. 11).

<sup>1114</sup> L. STRUMINGHER ..., p. 35 et V. ROBERT ..., pp. 95-96.

<sup>1115</sup> Une coopérative de production comprenait des services pour s'occuper des enfants (L. STRUMINGHER ..., p. 35).

travaillaient dans de petits ateliers à la Croix-Rousse et des ateliers plus importants, en particulier aux Brotteaux, où le maître-moulinier Bonnardel avait entre cent et deux cents ouvrières. Les ovalistes, originaires surtout des campagnes au sud de Lyon, réclamaient deux heures de travail en moins, cinquante centimes de plus par jour et voulaient surtout être payées au temps comme les hommes. Leurs patrons utilisèrent des briseuses de grève piémontaises, l'expulsion du logement pour celles qui couchaient dans des dortoirs et l'arrestation de quelques ovalistes obtenue avec le soutien de la force publique. La grève se termina milieu juillet avec pour certains ateliers, l'obtention de deux heures de travail en moins, mais il n'y eut aucune augmentation de salaire.<sup>1116</sup> Dans la Loire, la grève partit de Saint-Etienne, à Valbenoîte, en juillet, puis gagna les fabriques des bourgs du Pilat, Pélussin, Maclas, Saint-Julien-Molin-Molette où il y eut 50 grévistes et Bourg-Argental où 1 200 tisseuses et ovalistes rejoignirent les maçons, les papetiers et les menuisiers en grève. Ces dernières ne cachèrent pas leur rancœur contre leur patron en disant qu'elles étaient ses "esclaves du temps et du prix" et eurent les mêmes revendications que leurs "sœurs" de Lyon. Par contre, les moulinières de Pélussin furent plus craintives et envoyèrent un télégramme au préfet pour lui demander l'autorisation de faire grève. Finalement, la plupart des patrons des fabriques du Pilat firent quelques concessions : à Bourg-Argental, où la grève avait occupé les deux premières semaines d'août, le salaire journalier devait passer de 1,4 franc à 1,55 franc et la journée de travail devait être réduite d'une heure<sup>1117</sup>.

Ce chapitre nous aura permis de décrire le monde du travail que Mgr de Bonald a découvert dans son diocèse de Lyon. Les paysans, qui représentent alors la majorité de la population et qui vivent jusqu'à la fin des années 1840 dans des campagnes très peuplées, pratiquent une agriculture routinière qui les contraint à exercer une autre activité, le plus souvent dans des métiers artisanaux très divers, depuis le travail du bois jusqu'à la serrurerie, ou dans le cadre de la Fabrique de soieries. La Fabrique, qui emploie des dizaines de milliers de travailleurs dans le Roannais et surtout dans les villes de Lyon et de Saint-Etienne de même que dans leur périphérie, inclut aussi une forme d'artisanat, dans la mesure où les chefs d'atelier, qui sont propriétaires de leur métier à tisser, transforment la soie en tissu ou étoffe qu'ils livrent au fabricant sur la base d'un tarif. Mais, pour faire face à la concurrence, les fabricants ne participèrent plus seulement à ce "domestic system", mais s'intégrèrent à la grande industrie en créant leurs propres usines où ils installèrent de nouvelles machines. La grande industrie, regroupant les ouvriers en plus grand nombre, s'est aussi développée dans les régions lyonnaise et stéphanoise avec d'anciennes activités comme celle de la verrerie, ou de nouvelles comme celles des mines de charbon, de la métallurgie ou de la chimie, laquelle a prospéré en lien avec l'industrie de la soie.

La croissance économique dans la région, transformant les paysages, de Lyon à Firminy, en passant par Givors, Rive-de-Gier et Saint-Etienne, a aussi donné naissance à un monde du travail très divers où les relations humaines pouvaient être empreintes de paternalisme, même si les conditions de vie et de travail des salariés étaient, comme dans le reste de la France, très difficiles. La mécanisation a aussi augmenté considérablement le nombre des enfants au travail, pour lesquels une législation protectrice a été inopérante et surtout celui des femmes, nombreuses dans l'industrie textile, avec des salaires beaucoup plus faibles que ceux des hommes. Même pendant les périodes où le droit de coalition n'était pas accordé, les travailleurs salariés ont souvent utilisé la grève comme moyen de lutte. Les

---

<sup>1116</sup> Le 29 juillet, la grève est déclarée close, mais depuis que la commission de grève des ovalistes avait déclaré le 11 juillet adhérer à l'Association Internationale des Travailleurs, le mouvement était allé decrescendo (C. AUZIAS et A. HOUEL, *La grève des ovalistes ...* surtout les huit premiers chapitres).

<sup>1117</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, pp. 73-74.

relations furent particulièrement conflictuelles, comme nous allons le vérifier, au sein de la Fabrique lyonnaise où les canuts surent s'organiser et promouvoir toutes les utopies susceptibles de trouver des réponses à la question du travail.

## CHAPITRE 6

### LE MONDE DU TRAVAIL EN QUESTIONS DANS LA REGION LYONNAISE

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, de graves conflits s'étaient déjà produits au sein de la Fabrique lyonnaise : en 1744, les maîtres-ouvriers avaient tenté, sans succès, par la grève et la révolte, d'obtenir le droit de vendre leur production et en 1786, ils s'étaient résignés à réclamer, par des pétitions et des grèves, un tarif<sup>1118</sup>, prix uniforme d'achat de leur tissu ouvré, leur permettant d'être à l'abri du besoin. On va retrouver la même revendication à l'origine de l'insurrection de 1831. Quels furent les aspects de cette révolte des canuts et de celle qui suivit en 1834 ? Quelles furent les capacités d'organisation des ouvriers en soie ? Quelles furent les conséquences de leur remise en cause de l'ordre établi auprès des penseurs officiels et des écrivains ? En quoi leur critique du libéralisme économique a-t-elle favorisé l'épanouissement du socialisme utopique dans la métropole lyonnaise ? Par ailleurs, il nous a paru intéressant de comparer les réalités du monde du travail dans le diocèse de Lyon avec celles des diocèses industrialisés du nord de la France.

#### I. LES INSURRECTIONS LYONNAISES DE 1831 ET 1834

Les ouvriers n'avaient pas été, de même qu'à Paris, les véritables acteurs de la révolution bourgeoise de juillet 1830, même s'ils avaient collaboré avec les fabricants en arrêtant le travail dans les ateliers et si certains d'entre eux avaient dépavé la place des Terreaux et construit la barricade du quai de Retz<sup>1119</sup>. Mais le milieu instruit des canuts lyonnais qui reste exclu politiquement et socialement par la monarchie de Juillet<sup>1120</sup> a pris conscience des droits qui lui sont dus et va les revendiquer fortement. Les années 1830 vont être marquées à Lyon, mais aussi à Saint-Etienne, par des insurrections, l'essor des sociétés de secours mutuel, devenues parfois des sociétés de résistance et également par le développement d'une presse ouvrière et celui de coopératives de production et de consommation.

##### 1. Le mutuellisme et la révolte lyonnaise de 1831

Le compagnonnage, forme d'associations d'ouvriers visant à la fois l'instruction professionnelle et l'assistance mutuelle, a vu son importance se réduire au XIX<sup>e</sup> siècle, même si l'agglomération lyonnaise est restée sous la Restauration un centre important du compagnonnage et si ce dernier a connu des tentatives de rénovation. Dans la Fabrique, le compagnonnage a joué un rôle temporaire de 1831 à 1834 avec la Société des Ferrandiniers, dont nous aurons l'occasion de reparler et avec la "Société de bienfaisance des ouvriers tisseurs de la ville de Lyon" qui, créée en 1844 et affiliée à l'union des Travailleurs du Tour

---

<sup>1118</sup> J. P. GUTTON, *Histoire de Lyon et du lyonnais ...*, p. 75.

<sup>1119</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1830-1834*, La Découverte, 2001, 208 p. (p. 19). L'ouvrage a déjà été édité en 1982 aux éditions Maspéro.

<sup>1120</sup> Ils ne peuvent bénéficier ni du droit de vote, ni du droit de coalition, ni du droit de grève.



de France, a disparu en 1847<sup>1121</sup>. Il n'était pas simple pour les artisans et les ouvriers de trouver une autre forme d'association que le compagnonnage, qui avait l'inconvénient de réserver ses secours aux jeunes ouvriers effectuant leur tour de France. En effet, la loi Le Chapelier de 1791 interdisait théoriquement les associations d'un même métier. De plus, les sociétés de secours étaient régies par l'article 291 du code pénal de 1810 qui interdisait toute association de plus de vingt personnes et qui exigeait l'agrément de cette association et le contrôle de ses statuts de la part de l'administration<sup>1122</sup>. Les sociétés de secours mutuels protégeaient, moyennant une cotisation ouvrière, contre les risques sociaux, maladie, vieillesse ..., chômage, mais dans ce dernier cas, l'aide pouvait être perçue comme une caisse de grève secourant un chômage volontaire. On comprend dès lors la discrétion des membres des sociétés et la surveillance méfiante des autorités. Pourtant, dès 1804, avait été créée à Lyon la société des approprieurs-chapeliers dont les ouvriers avaient organisé une caisse de retraite qui rappelait celle de la confrérie d'Ancien Régime. D'autres sociétés suivirent cet exemple et les chapeliers furent aussi les premiers à ne pas se contenter du simple souci d'entraide et à créer, en 1817, la société de secours mutuels dite la "Bourse commune" qui soutint une grève en faveur d'un tarif<sup>1123</sup>. Sous la Restauration, avec la tolérance des autorités, vingt-sept sociétés de secours mutuels purent fonctionner dont huit dans la Fabrique, associant le plus souvent compagnons et chefs d'atelier<sup>1124</sup>. La société mutuelle la plus connue fut celle qui, rassemblant des chefs d'atelier, fut au cœur de la lutte des canuts pendant l'automne 1831 et dont l'initiateur fut Pierre Charnier.

Ce dernier avait ouvert, en 1818, un atelier avec quatre métiers à tisser, rue Saint-Marcel, à Lyon et était devenu un chef d'atelier en étoffes façonnées qui joua un rôle majeur dans la fondation d'un mutuellisme revendicatif et dans les événements de novembre 1831. Dès 1825, il conçut l'idée d'une association de chefs d'ateliers après avoir connu le désagrément de monter trois métiers sans suite<sup>1125</sup>. Charnier voulait, à la fois, se défendre contre les fabricants et contre les compagnons et les apprentis dont il dénonçait "l'insubordination toujours croissante". Il avait la nostalgie des corporations d'Ancien Régime et avait sans doute projeté avec le fabricant Pavy de reconstituer l'ancienne "Communauté de maîtres marchands et maîtres ouvriers fabricants en étoffe d'or, d'argent et de soie"<sup>1126</sup>. Charnier était un royaliste, hostile au libéralisme économique et politique et un catholique sincère. Mais il fut aussi influencé par l'idéologie socialiste utopique et en particulier par le saint-simonisme. Il voulait créer une "franc-maçonnerie ouvrière, neutre en politique, mais créée en opposition contre la franc-maçonnerie révolutionnaire"<sup>1127</sup>. En

---

<sup>1121</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) – Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 181-183.

<sup>1122</sup> Alain DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950*, Armand Colin, 1998, 170 p. (p. 72). Les articles 414 et 415 du code pénal punissaient moins sévèrement les coalitions de fabricants en vue d'abaisser les salaires que celles des ouvriers coupables du délit de cessation concertée du travail : pour les premiers, était prévue une peine d'emprisonnement de six jours à un mois et pour les seconds, une peine variant de un à trois mois ; les chefs du mouvement ouvrier pouvaient même subir un emprisonnement de deux à cinq ans. (Jean ALAZARD, "Le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. XVI, n°1, juillet-août 1911, p. 39).

<sup>1123</sup> Y. LEQUIN, ... *Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 191 et 195.

<sup>1124</sup> Ibid., p. 191 et Paul ROUGIER, "Les sociétés de secours mutuels et les associations industrielles ouvrières à Lyon de 1800 à 1850", in *Les associations ouvrières. Etudes sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès*, De Guillaumin, 1864, 467 p. (p. 151).

<sup>1125</sup> François RUDE, "L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier", *Bulletin de la Révolution de 1848*, T. 35, 1938, pp. 21-26. Dans la fabrication des tissus façonnés, il fallait jusqu'à un mois pour monter un métier, ce qui exigeait de la part du chef d'atelier une avance d'argent assez forte.

<sup>1126</sup> Ibid., pp. 28-29.

<sup>1127</sup> Idem, pp. 30, 158, 160-161.

septembre 1827, il fonda la “Société d’indication mutuelle des chefs d’atelier de soieries de Lyon”, première association de défense mutuelle. Cette association, très hiérarchisée, devait comprendre quinze compagnies de vingt membres dirigées par un “syndic” et la réunion des quinze “syndics” avec le bureau central composé du directeur, Charnier, de deux sous-directeurs, d’un secrétaire et d’un trésorier, devait former le “Grand Conseil”. Ce projet recueillit plus de cent adhésions mais Charnier rentra en opposition avec ses compagnons et se sépara de l’association en avril 1828. Celle-ci toutefois, se maintint sous le nom de “Devoir Mutuel”, avec une quarantaine de mutuellistes, groupés autour de l’un des deux sous-directeurs, Bouvery<sup>1128</sup>. Dans le “Devoir Mutuel”, les compagnies deviennent des loges de vingt membres. Les délégués de onze loges forment une loge centrale dont les présidents constituent le conseil directeur de l’association. L’association du “Devoir Mutuel” qui rassembla 240 membres en 1831, avait pour objet le secours mutuel, l’organisation de cours professionnels, la recherche du travail et la lutte contre les abus<sup>1129</sup>. Les conditions d’admission dans la société, qui était secrète, étaient rigoureuses : le postulant devait être présenté par deux membres de la société et sa vie privée était soumise à une enquête sévère<sup>1130</sup>. Quant au droit d’entrée, il était fixé à 3 francs et la cotisation mensuelle à 1 franc.<sup>1131</sup>

Depuis la Révolution de juillet 1830, le ralentissement de l’activité économique faisait progresser le chômage et le mécontentement des ouvriers lyonnais se traduisait par des placards affichés dénonçant entre autres “cette liberté qui donne la misère”, de même que par des manifestations : celle du 19 janvier 1831 rassembla 800 travailleurs aux Brotteaux qui criaient : “Du travail et du pain” ; 15 ouvriers furent arrêtés<sup>1132</sup>. La loi du 26 mars 1831 aggrava la situation des ouvriers par une augmentation des impôts : “La somme des contributions de toute la classe ouvrière de Lyon se trouva, écrivait le préfet du Rhône, triplée et souvent quadruplée.” Il n’est donc pas surprenant de voir circuler à Lyon des brochures posant la question sociale comme celle de “L’Age d’Or dévoilé” du marchand-chapelier Dervieux qui était vendu au profit des ouvriers sans travail<sup>1133</sup>. L’aile gauche du parti républicain, représentée à Paris par la “Société des amis du peuple”, où on trouvait les théoriciens socialistes comme Buchez et Blanqui, n’était pas non plus indifférente à la question sociale. Ils proposaient aux ouvriers un front commun contre leurs adversaires et leurs critiques violentes furent relayées à Lyon, en juin 1831, dans la presse républicaine naissante avec “La Sentinelle nationale” et “La Glaneuse”<sup>1134</sup>.

De leur côté, de février à avril 1831, 4000 ouvriers en soie, ont signé une adresse à la chambre des députés, reprochant la partialité du Conseil des prud’hommes, favorable aux fabricants. A l’automne 1831, la situation économique s’était améliorée, mais les prix de façon n’avaient pas augmenté comme le réclamaient les canuts. Aussi, le mutuelliste Bouvery prit-il l’initiative d’une réunion à la Croix-Rousse le 8 octobre, où les 300 assistants exigèrent un tarif de la part des fabricants<sup>1135</sup> et une nouvelle organisation vit le jour, élaborée

<sup>1128</sup> Idem, p. 28 et Fernand RUDE, *La révolte des canuts ...*, pp. 15-16. Charnier ne rentra à nouveau dans la société qu’en 1832.

<sup>1129</sup> Edouard DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)*, Armand Colin, 1953, 397 p. (p. 59).

<sup>1130</sup> J. ALAZARD, “le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d’avril 1834 ...”, T. XVI, n°1, pp. 41-42.

<sup>1131</sup> A. DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950 ...*, p. 71.

<sup>1132</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 20-21.

<sup>1133</sup> Ibid., pp. 21-22.

<sup>1134</sup> Idem, pp. 25-26.

<sup>1135</sup> Idem, p. 22 et p. 27.

essentiellement par Charnier<sup>1136</sup>, qui avait mis en route la première association de défense mutuelle : 40 sections de la ville de Lyon comprenant chacune environ 200 chefs d'atelier devaient nommer 2 délégués siégeant dans une commission, composée par conséquent de 80 commissaires ou "syndics". Le 13 octobre, ces derniers nommèrent à leur tour une commission centrale, dont faisait partie Charnier, ayant pour président Bouvery et pour vice-président, Falconnet. Le premier cadre du mutuellisme, rassemblant une ou deux centaines de chefs d'atelier, était donc dépassé, d'autant plus que le 30 octobre, fut mis en place "l'association générale et mutuelle des chefs d'atelier de la ville de Lyon et des faubourgs", véritable association de résistance<sup>1137</sup>.

Le rapport de force entre les canuts et les autorités avait commencé dès la réunion du 8 octobre à la Croix-Rousse. Deux jours plus tard, les chefs d'atelier étaient 1500 à se réunir et alors, redoutant des désordres dans la ville, le général Roguet fit pression pour obtenir une réunion du conseil des prud'hommes, aboutissant à un accord concernant l'augmentation des façons des ouvriers en soie. Le même jour, 11 octobre, le conseil fut donc réuni et déclara "utile qu'un tarif au minimum soit fixé pour le prix des façons<sup>1138</sup>". A l'image du général Roguet, le préfet, qui avait réuni le 15 octobre les membres de la chambre de commerce, de même que les maires de Lyon et des trois faubourgs, admit le tarif comme une nécessité "dans la crainte des excès auxquels se porteraient les masses soulevées si on trompait leur attente<sup>1139</sup>". Ainsi, le 21 octobre, sous la présidence du préfet, des maires, des membres de la chambre de commerce et du conseil des prud'hommes, put avoir lieu la première réunion d'une commission mixte composée de 22 fabricants et de 22 commissaires délégués par les chefs d'atelier. Le 25 octobre, jour où le tarif fut enfin signé par les membres de la commission mixte, 6 000 chefs d'atelier et compagnons montrèrent leur force et leur détermination en marchant en silence, des faubourgs vers la préfecture, rangés par section<sup>1140</sup>. Entre temps, les compagnons avaient voulu imiter les chefs d'atelier : le 17 octobre 1831, près de 150 d'entre eux s'étaient rassemblés sur les fortifications du quartier des Tapis, avaient nommé leurs commissaires et avaient fondé une association dissimulée sous le titre d'une société de bienfaisance<sup>1141</sup>. Ces commissaires devaient visiter les ateliers pour s'assurer du respect des tarifs, tarifs auxquels une minorité de fabricants, soutenus par le ministre du commerce, le comte d'Argout, allaient bientôt s'opposer. Le 5 novembre, ces derniers envoyèrent un mémoire à la chambre des députés afin de présenter leur plainte et le ministre du commerce ordonna au préfet du Rhône, Bouvier du Molart, de préciser que "le tarif n'avait pas force de loi, qu'il n'était qu'un engagement d'honneur<sup>1142</sup>". Dès lors, le conseil des prud'hommes qui, depuis le 1<sup>er</sup> novembre, condamnait les fabricants qui n'observaient pas le tarif, cessa de condamner sa non-exécution. L'agitation ne fit donc que grandir chez les canuts et le dimanche 20 novembre, chefs d'atelier et compagnons, réunis sur la place de la Croix-

---

<sup>1136</sup> Charnier avait des relations difficiles avec les autres chefs d'atelier parce qu'entre autres, il était hostile au tarif, car, pensait-il, ce dernier, création éphémère, serait vite remis en cause par la libre concurrence. Mais, il était favorable à l'envoi d'une pétition aux autorités pour demander la création d'une commission formée de négociants et de chefs d'atelier afin de supprimer certains abus. (François RUDE, "L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier" ..., pp. 46-49)

<sup>1137</sup> Les membres de l'association s'engageaient, sur leur honneur, à refuser le concours de leur main d'œuvre au négociant qui ne voudrait pas se conformer au tarif qui avait été décidé le 25 octobre. (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts. 1831-1834...*, pp. 27, 32 et 33).

<sup>1138</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts. 1831-1834...*, p. 28.

<sup>1139</sup> Ibid., p. 29.

<sup>1140</sup> Idem, pp. 30-31.

<sup>1141</sup> Idem, p. 29.

<sup>1142</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)...*, pp. 63-64. Bouvier du Molart évaluait à 104 sur 1 400 le nombre des fabricants manifestant leur hostilité au tarif.

Rousse, décidèrent de ne pas reprendre le travail le lendemain et de venir, en masse, dans la ville, comme le 25 octobre, afin d'exiger le respect du tarif convenu<sup>1143</sup>.

Le 21 novembre au matin, à la Croix-Rousse, les chefs de section ont fait arrêter tous les métiers et, comme des rassemblements se sont formés, les autorités ont envoyé pour les disperser, des détachements de la garde nationale, composés surtout de fabricants et de commis de fabrique. Ces derniers ont été naturellement très mal accueillis par les canuts et ainsi, les affrontements ont commencé<sup>1144</sup>. Les canuts de la Croix-Rousse, surtout les compagnons, ont rapidement dressé des barricades<sup>1145</sup> sur l'une desquelles ils avaient arboré le drapeau noir, symbole de deuil, avec la fameuse inscription : "Vivre en travaillant ou mourir en combattant". Le 22 novembre, les insurgés, auxquels se sont joints les ouvriers des autres quartiers, se sont emparés de la ville de Lyon, évacuée par les troupes du général Roguet dans la nuit du 22 au 23 novembre. Les ouvriers ont pris possession de l'hôtel de ville où, un groupe hétéroclite, constitué d'anciens volontaires du Rhône qui avaient tenté une expédition malheureuse en Savoie en février 1831, et de petits bourgeois républicains, a formé un gouvernement insurrectionnel. Pour leur part, les dirigeants mutuellistes, non partisans de la violence, Bouvery, Falconnet et Charnier, se sont effacés. Ils ont gardé des contacts avec le préfet, impuissant à l'intérieur de sa préfecture, et satisfait de pouvoir utiliser leur concours pour neutraliser les occupants de l'hôtel de ville les plus révolutionnaires. Le 24 novembre, les chefs d'atelier, qui voulaient se rapprocher des autorités légales, ont réussi à remplacer le gouvernement insurrectionnel et à former un gouvernement provisoire. Le 26 novembre, le maire provisoire<sup>1146</sup> et le préfet, après entente avec les chefs de section<sup>1147</sup>, ont annoncé qu'une nouvelle commission mixte réviserait le tarif<sup>1148</sup>. A la fin du mois de novembre, le préfet avait repris la situation en main : le 28 novembre, les magasins étaient ouverts, les ouvriers en soie commençaient à reprendre le travail et dans premiers jours de décembre, le pouvoir était rendu aux autorités légitimes. Le 3 décembre, le duc d'Orléans, héritier du trône et le maréchal Soult, avec une armée de 26 000 hommes rentraient dans la ville. Le libéralisme économique reprenait ses droits : le 17 décembre, le ministre du commerce recommandait aux préfets de se servir des articles 414 et 416 du Code Pénal pour réprimer les appels illégaux des ouvriers lorsqu'ils réclamaient des augmentations de salaire<sup>1149</sup>. Toutefois, les ouvriers restaient organisés et leur résistance allait se poursuivre.

---

<sup>1143</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts. 1831-1834...*, pp. 34-35.

<sup>1144</sup> Si les canuts ont des armes, puisque beaucoup de chefs d'atelier font partie de la garde nationale, beaucoup d'ouvriers en soie vont combattre sans armes à feu. Fernand RUDE donne un récit détaillé de l'insurrection qui a duré jusqu'à la fin du mois de novembre. (pp. 36 à 70 de son ouvrage *Les révoltes des canuts...*)

<sup>1145</sup> La proclamation du général Roguet, le matin du 22 novembre, invitant les gardes nationaux à prendre les armes, a eu peu de succès et les troupes de ligne, pour leur part, opposèrent une faible résistance aux insurgés.

<sup>1146</sup> Le maire de Lyon, Prunelle, était à Paris et ne reviendra dans sa ville que le 30 novembre. (François RUDE, "L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier" ..., p. 151)

<sup>1147</sup> Les chefs de section du mutuellisme, qui déléguèrent deux des leurs, Bernard et Charnier, pour se rendre à Paris, afin d'informer le gouvernement sur les causes des troubles de Lyon, jouèrent un rôle important dans le rétablissement de l'ordre et de la légalité dans la ville. En effet, ils servirent d'intermédiaire entre le conseil municipal et les ouvriers, pour la distribution d'argent et de vivres, qui commença dès le 24 novembre. De plus, le 30 novembre, ils déléguèrent certains d'entre eux pour se rendre auprès du duc d'Orléans afin de le presser de faire son entrée dans la ville. (Ibid., pp. 150-151)

<sup>1148</sup> Cette décision pouvait être interprétée diversement : les ouvriers en soie ont vu, là, l'imminence de la fixation d'un tarif enfin appliqué, alors que cela laissait présager l'annulation du tarif par le maréchal Soult le 7 décembre 1831, après qu'il eût occupé la ville avec son armée.

<sup>1149</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)* ..., p. 68. Pour sa part, le préfet Bouvier du Molart, rappelé à Paris et accusé de faiblesse et de parti pris, fut destitué et remplacé par un préfet énergique, Gasparin.

## 2. L'intensification du mouvement d'association des ouvriers après 1831

Les journées de novembre 1831, essentiellement celles des 21 et 22 novembre, ont provoqué un millier de victimes dont 350 hommes et femmes tués et le double de blessés<sup>1150</sup>. Si les onze insurgés arrêtés, puis jugés à Riom ont été acquittés,<sup>1151</sup> l'association générale et mutuelle des chefs d'atelier a provisoirement disparu<sup>1152</sup>.

Mais, au moment où les chefs d'atelier avaient essayé d'obtenir un accord sur le tarif, Falconnet, vice-président de la commission centrale, publiait, le 25 octobre 1831, le prospectus d'un journal hebdomadaire ouvrier, "L'Echo de la Fabrique"<sup>1153</sup>. Parmi les 38 premiers actionnaires du journal, fondé par l'avocat Peyronnet et dont Falconnet devient le gérant, 31 étaient des chefs d'atelier en soierie, dont une dizaine figurait parmi les fondateurs du mutuellisme. Parmi les 7 autres, se trouvait un tulliste, Vidal, le principal rédacteur de l'"Echo", un fabricant républicain, Depouilly et un gradué en droit, Chastaing, autre rédacteur, qui deviendra rédacteur en chef, après la mort de Vidal en août 1832<sup>1154</sup>. Marius Chastaing avait un long passé républicain et il soutenait la cause ouvrière en affirmant que "L'Echo" se proposait pour but "l'amélioration physique et morale de la classe prolétaire"<sup>1155</sup>. Son éclectisme politique se manifestait dans le journal en accordant autant de crédit à l'école saint-simonienne qu'aux théories fouriéristes. Chastaing était plus déiste que chrétien mais on peut tout de même le rattacher à ces fortes personnalités lyonnaises qui, s'inspirant de Ballanche, voulaient rapprocher le christianisme de l'humanitarisme laïque<sup>1156</sup>. Comme d'autres rédacteurs de la presse ouvrière, Chastaing appréciait le journaliste de "L'Avenir" devenu célèbre, Lamennais, qui non seulement voulait concilier Dieu et la liberté, mais se préoccupait des classes laborieuses et vit dans la force des canuts "qui vainquit, une force qui se modérant elle-même, se montra pure comme la justice et sainte comme l'humanité"<sup>1157</sup>. La presse ouvrière de Lyon avait une attitude bienveillante envers le courant catholique libéral de Lamennais, représenté dans la ville par "L'Echo des paroisses", "La Sentinelle catholique" et surtout "L'Institut catholique" dirigé par Auguste Rivet, ami de Lacordaire et Montalembert, au cours des années 1840<sup>1158</sup>.

Chastaing ne resta pas longtemps à la tête de la rédaction de "L'Echo" : en conflit avec certains actionnaires du journal, il le quitta en août 1833, remplacé par le mutuelliste

---

<sup>1150</sup> Gérard CHOLVY, *FREDERIC OZANAM – L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 164-165. L'auteur cite le témoignage du docteur Ozanam qui se trouva dès le matin du 22 novembre à l'hôtel de ville de Lyon pour panser les blessés.

<sup>1151</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871) ...*, p. 69.

<sup>1152</sup> Le 12 février 1832, le journal ouvrier "L'Echo de la Fabrique" annonçait que les cotisations versées seraient remises aux adhérents qui voudraient les retirer.

<sup>1153</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 32.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, pp. 106-110.

<sup>1155</sup> "L'Echo de la Fabrique" du 9 septembre 1832. A partir du numéro du 3 mars 1834, "L'Echo" s'intitula "Journal industriel et littéraire" et on pouvait lire dans le numéro du 1<sup>er</sup> juillet 1832 que le journal était lu en Angleterre "avec avidité". Cette édition de Londres en langue anglaise s'explique par la présence de l'économiste Bowring à Lyon, en 1832, qui enquêta sur le commerce des soies et devint un des actionnaires de "L'Echo". (Fernand RUDE ..., p. 116).

<sup>1156</sup> Nous avons déjà évoqué, dans le chapitre 4, l'orientation nouvelle proposée par Ballanche aux catholiques, qui influença certains laïcs lyonnais.

<sup>1157</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 76.

<sup>1158</sup> Roger VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de juillet et la deuxième république", *Les cahiers d'histoire*, T. VII, 1963, pp. 413-414 ; et Roger VOOG, "Auguste Rivet", in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T.6, *le Lyonnais ...*, p. 371.

Bernard<sup>1159</sup>. Chastaing créa alors de multiples journaux éphémères, à cause de conflits au sein de la rédaction du journal et surtout à cause des sanctions gouvernementales et de la législation plus répressive à l'encontre de la presse à partir de septembre 1834 : en novembre 1833, apparut "L'Echo des travailleurs", puis Chastaing édita de 1834 à 1835 "La Tribune Prolétaire", à laquelle succéda le "Nouvel Echo de la Fabrique". Les lois de septembre 1835, à la suite de l'attentat de Fieschi contre le roi du 28 juillet, portèrent un coup d'arrêt à la presse ouvrière jusqu'en 1840. En 1841, Chastaing reprend le titre primitif de "L'Echo de la Fabrique" qui est alors, avec "Le Censeur", le seul journal d'opposition démocratique et sociale, à Lyon, et lu surtout dans les milieux de canuts de la Croix-Rousse. Chastaing, évincé de "L'Echo" en 1845, crée enfin la "Tribune lyonnaise", dont le public est plus large que celui de "L'Echo"<sup>1160</sup> et qui sera supprimé en février 1851.

On peut remarquer que Chastaing, dont les prises de position reflètent celles de l'ensemble des journaux ouvriers lyonnais, resta respectueux à l'égard des personnalités de l'Eglise même s'il critiqua certains mandements de Mgr de Bonald. Il a même pris la défense de ce dernier qui, en février 1848, avait ordonné des prières publiques "pro populo" et non "pro Republica", comme l'avait fait l'archevêque de Paris<sup>1161</sup>. Toutefois, si "La Tribune" et "L'Echo" défendent la moralité publique comme les journaux catholiques et reconnaissent la dignité du sacerdoce, les deux journaux deviennent anticléricaux lorsqu'ils dénoncent l'intolérance de certains prêtres, le silence de l'Eglise à l'égard des injustices sociales et sa servilité envers le pouvoir<sup>1162</sup>.

En dehors des journaux fondés par Chastaing, on peut citer d'autres titres de la presse ouvrière : "L'Indicateur"(1834-1835), dont le gérant, Favier, est un tulliste qui deviendra adepte de Fourier ; "L'Echo des ouvriers" (1840-1841), fondé par le chef d'atelier, Collomb ; "Le Travail", organe de la rénovation sociale, journal démocrate communiste (1841)<sup>1163</sup> ... A Saint-Etienne, à la fin des années 1830, est apparue également une presse ouvrière avec "L'ami des ouvriers", parrainé par le "journal de Saint-Etienne" et fondé par Grandjasse, passementier et producteur de garance. Cet hebdomadaire qui tire à 300 exemplaires et qui est lu par les rubaniers, ressemble à "L'Echo de la Fabrique"<sup>1164</sup>.

L'agitation politique et sociale ne tarda pas à renaître à Lyon, moins d'un an après l'insurrection de novembre 1831. L'année 1833 a été particulièrement marquée par une mobilisation des ouvriers, que ce soit à Lyon ou à Saint-Etienne. La France connut d'ailleurs, cette année-là, une vague de grèves sans précédent, dont une dizaine à Lyon et à Saint-Etienne, surtout dans les centres anciens de métiers et d'artisanat<sup>1165</sup>. La nouveauté réside, par rapport à l'agitation de 1831, dans une collusion entre mutuellistes ouvriers et groupes républicains dont il nous faut évoquer l'organisation.

---

<sup>1159</sup> "L'Echo" est devenu alors le journal officiel du mutuellisme qui va prendre en charge son financement (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 116).

<sup>1160</sup> Roger VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de juillet et la deuxième république" ..., pp. 406-407.

<sup>1161</sup> Ibid., p. 416.

<sup>1162</sup> Idem, pp. 410-412.

<sup>1163</sup> C. LEVY, "Les ouvriers en soie de la Fabrique lyonnaise de 1835 à 1848", *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, été 1947, T. XXXVIII, pp. 36-37.

<sup>1164</sup> Jacqueline MOURIER, *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848*, E.N.S. de Fontenay, 158 p. (p. 112) ; référence aux A.D.L. : 11J51.

<sup>1165</sup> Cette recrudescence de la mobilisation ouvrière s'explique surtout par l'organisation de sociétés ouvrières qui coordonnent leur action entre certaines villes (Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, 1991, 392 p. (p. 53).

A partir du deuxième semestre 1832, la police constate, à Lyon, une activité accrue des républicains que conforte le retour des emprisonnés de novembre 1831. Un banquet patriotique, présidé par Baune, qui venait de se faire connaître auprès des canuts lyonnais par son “Essai pour faire cesser la détresse de la Fabrique”<sup>1166</sup> et offert à Garnier-Pagès, chef républicain parisien, rassembla à l’Elysée lyonnais, le 30 septembre 1832, 1883 convives, chiffre jamais atteint jusqu’alors<sup>1167</sup>. Des sociétés secrètes se formaient comme celle des “Indépendants philanthropes” de Chastaing où se trouvaient des canuts de la Croix-Rousse. Mais le préfet surveillait surtout le journal républicain, “La Glaneuse”, qui fut l’objet de plusieurs saisies et poursuites. Son directeur, Granier, organisait des réunions d’ouvriers dont Berger, le gérant de “L’Echo de la Fabrique” lui donnait la liste pour l’achat collectif d’actions de “La Glaneuse”<sup>1168</sup>. Comme chevilles ouvrières de ce journal, relevons deux noms, celui de Rivière Cadet et celui d’ Antide Martin. Le premier, qui était imprimeur sur étoffes à Lyon, était à la fois correspondant du journal “Le Phalanstère”, publié à Paris par les disciples de Fourier, et rédacteur à “L’Echo de la Fabrique”. Il exposait le fouriérisme aux chefs d’atelier mutuellistes et provoqua, en août 1833, le départ de Chastaing du journal, car ce dernier refusait de se laisser endoctriner<sup>1169</sup>. En 1840, il devint directeur-gérant d’une petite revue mensuelle, “La Démocratie lyonnaise”, dont nous aurons l’occasion de reparler, car elle a prêté attention aux préoccupations du nouvel archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, à l’égard du monde du travail. Martin, pour sa part, qui devint, en novembre 1833, rédacteur en chef de “La Glaneuse”, y fit paraître son “Catéchisme républicain”, qui fut diffusé également en un grand nombre d’exemplaires dans le sud-est et le centre de la France. Martin y démontrait non seulement les avantages de la République, mais aussi sa sympathie pour les prolétaires et dans sa vingtième leçon consacrée au travail, proposait des solutions saint-simoniennes et fouriéristes, avec entre autres, grâce à la puissance des associations, l’obtention des instruments de travail par ceux qui les emploient<sup>1170</sup>. Le “Catéchisme républicain” antérieur à l’“Exposé des principes républicains” de la Société parisienne des droits de l’homme, préluait à la propagande de la section lyonnaise de la Société des droits de l’homme<sup>1171</sup>, à la fondation de laquelle Martin avait participé. A la fin de l’année 1833, cette dernière, en plein essor, comptait un nombre de plus en plus important d’ouvriers mutuellistes.

La réorganisation du mutuellisme ouvrier n’avait en effet pas tardé à se produire. La Société des compagnons ferrandiers<sup>1172</sup>, dissimulée au début sous le nom d’une société de bienfaisance, avait même poursuivi son existence, après sa naissance, en octobre 1831, sur les fortifications du quartier des tapis. Le droit d’entrée dans la Société, fixé à 3 francs et la

<sup>1166</sup> Eugène Baune devint président de la section lyonnaise de la Société des droits de l’homme, association républicaine dirigée à Paris par Cavaignac et fondée à Lyon en 1833. (Claude LATTA, *Eugène Baune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montbrison, 1995, 198 p. (pp. 36-43).

<sup>1167</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 86-87.

<sup>1168</sup> Ibid., pp. 87-89.

<sup>1169</sup> Jean MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. 1<sup>ère</sup> partie : 1789-1864. De la Révolution française à la fondation de la première Internationale*, les Editions ouvrières, T. III, 1966, pp. 320-321.

<sup>1170</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 91-95.

<sup>1171</sup> Voir la note 1166.

<sup>1172</sup> Les ferrandiers étaient spécialisés dans la fabrication d’une étoffe de soie tramée laine, la ferrandine, inventée par un fabricant de Lyon, J. Ferrand (François RUDE, “L’insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier” ..., p. 146). Les ferrandiers avaient choisi la couleur verte, symbole de l’espérance et le rouge, symbole de l’honneur. Ils avaient aussi des emblèmes professionnels : boucles d’oreilles aux anneaux desquelles pendaient les outils du tisseur, les ciseaux plats et les pincettes. (J. ALAZARD, “le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d’avril 1834 ...”, T. XVI, n°1, p. 45).

cotisation mensuelle de 1 franc étaient les mêmes que ceux de l'association du "Devoir Mutuel" des chefs d'atelier, créée en 1828. Les Ferrandiniers, dont la société tenait à la fois du compagnonnage et du mutuellisme, avait aussi des loges de vingt membres, appelées "fractions" et un de leurs principaux soucis était la limitation des horaires du travail et du nombre des apprentis<sup>1173</sup>.

De leur côté, les chefs d'atelier lyonnais qui, en dehors d'une commande de 640 000 francs d'étoffe d'ameublement pour le compte du roi, n'avaient obtenu que la constitution d'une caisse de prêts, eurent quelque espoir au niveau d'une réforme du conseil des prud'hommes mais les deux ordonnances royales de janvier 1832 et juin 1833 ne fixèrent pas, comme ils le souhaitaient, un nombre égal de fabricants et de chefs d'atelier pour siéger au sein du conseil<sup>1174</sup>. Dès lors, les chefs d'atelier renforcèrent leur organisation secrète : leurs 6 centrales réunissant 1234 membres en avril 1833 passent à 11 centrales en décembre 1833 et le nombre de membres est doublé. Chacune des centrales nomma deux délégués pour constituer un conseil exécutif de 22 membres dont la position se durcit<sup>1175</sup>. En juin 1833, les mutuellistes, d'accord avec les Ferrandiniers, avaient appliqué le système des mises en interdit contre les maisons qui refusaient les augmentations des prix de façon qu'ils réclamaient<sup>1176</sup>. Depuis le début de l'année 1833, le mutuellisme faisait de plus en plus d'adeptes dans les divers métiers : le 13 janvier, "L'Echo de la Fabrique" annonçait la création par les ouvriers imprimeurs lyonnais de l'"Emancipation des prolétaires", société d'assurance mutuelle au titre provocateur puisqu'elle se proposait de lutter contre la privation de travail ; suivirent en novembre, l'"Ordre des Frères-Unis", fondé par les maîtres et ouvriers tireurs d'or, guimpiers, passementiers et enjoliveurs et, en janvier 1834, ce fut la société des "Frères de la Concorde", créée par les ouvriers cordonniers<sup>1177</sup>.

L'idée d'association s'était aussi répandue parmi les passementiers<sup>1178</sup> stéphanois dont les relations avec les ouvriers en soie de Lyon devinrent plus fréquentes en 1833. En avril, des délégués furent envoyés par les passementiers de Saint-Etienne pour étudier l'organisation des mutuellistes lyonnais<sup>1179</sup>. Les chefs d'atelier réclamaient, comme à Lyon, l'établissement d'un tarif et étaient confrontés également au problème de la multiplication des mises en train sur le métier à cause des changements fréquents d'articles à tisser. Ils avaient fondé d'abord, dans les premiers mois de 1833, une société mutuelle de secours, puis, le 4 mai 1833, une organisation plus revendicative, le "Conseil des syndics passementiers", qui réclama aux négociants l'établissement d'un tarif de façons. Après que le sous-préfet eût convoqué les chefs d'atelier individuellement et les eût dissuadés de maintenir leur revendication, ils décidèrent de renforcer leur organisation en créant, le 31 mai, dans un café de Montaud, la "Société générale des passementiers" : la ville de Saint-Etienne était divisée en 9 sections au sein desquelles les passementiers se réunissaient en comités de 16 à 18 membres. Les cotisations devaient alimenter une caisse de secours pour venir en aide aux sociétaires en cas

---

<sup>1173</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 119.

<sup>1174</sup> Ibid., p. 68 et 106.

<sup>1175</sup> Ce conseil exécutif devait assister le conseil des présidents de centrale mais comme ce dernier a refusé de transmettre aux loges une proposition de suspension des travaux pour sept fabricants de peluche qui avaient abaissé les prix de façon, la majorité des mutuellistes, à la demande du conseil exécutif, vota la destitution du conseil des présidents, jugé trop modéré et qui ne sera pas renouvelé. ( Idem, p. 114 et 124)

<sup>1176</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871) ...*, p. 93.

<sup>1177</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 113 et 121.

<sup>1178</sup> Même si la passementerie a une acception plus large que la rubanerie, les mots rubaniers et passementiers sont indifféremment employés.

<sup>1179</sup> Jean PRALONG, *Saint-Etienne – Histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales, Livre II : De la Restauration des Bourbons à la Commune de Paris*, Saint-Etienne, 1990, 213 p. (p. 48).



de maladie ou de chômage<sup>1180</sup>. Comme les versements à cette caisse ne comportaient pas de reçu, le sous-préfet ne pouvait engager des poursuites contre la Société des passementiers qui ne tarda pas à montrer son efficacité : en août et début septembre 1833, des mises en interdit furent prononcées contre des négociants et l'enterrement de deux passementiers fournit à la Société l'occasion de passer en revue ses troupes, fortes alors de 1 500 à 2 000 hommes<sup>1181</sup>. Les autorités s'inquiétaient d'autant plus que l'effervescence républicaine s'était répandue chez les passementiers<sup>1182</sup> et qu'un banquet annoncé en septembre, réunit finalement, à Givors, le 10 novembre 1833, 150 mutuellistes de Lyon, 60 passementiers de Saint-Etienne et 20 mutuellistes de Saint-Chamond<sup>1183</sup>.

En février 1834, à Lyon, un défi est lancé à nouveau aux autorités par les ouvriers mutuellistes, comme à l'automne 1831. Toutefois, la situation est cette fois un peu différente : d'un côté, une collusion est possible entre les ouvriers et les associations républicaines et de l'autre, le préfet Gasparin n'a pas l'esprit conciliant et se prépare à l'affrontement. Le conseil exécutif des mutuellistes poursuivait ses mesures de rétorsion contre les fabricants récalcitrants et, le 14 février 1834, après qu'une majorité de mutuellistes aient voté la grève, soutenus par les Ferrandiniers, 14 000 métiers s'arrêtèrent. Mais, comme le préfet refusa de présider une réunion concernant le tarif, les mutuellistes votèrent la reprise du travail, le 19 février<sup>1184</sup>. Les autorités passent bientôt à l'offensive : le préfet fait entrer de nouvelles troupes dans la ville et six membres du conseil exécutif mutuelliste sont poursuivis de même que trois Ferrandiniers et quatre autres ouvriers. De plus, au niveau gouvernemental, un projet de loi renforce les dispositions du code pénal concernant l'interdiction des réunions pour les associations non autorisées<sup>1185</sup>. Ce projet de loi, qui les vise directement, provoque le rapprochement entre mutuellistes et républicains. Le 6 mars 1834, le journal républicain, "La Glaneuse" annonce que toutes les associations ouvrières ou républicaines vont grouper leurs forces, des mutuellistes aux sociétaires des droits de l'homme en passant par les Concordistes. Le 5 avril, un comité d'ensemble est créé, composé de douze membres dont Baune, président de la section lyonnaise des droits de l'homme, Girard, président du conseil exécutif des

---

<sup>1180</sup> Ibid., p. 49. Les ouvriers passementiers s'organisèrent également en un groupe minoritaire de compagnons ferrandiniers et en une autre société d'ouvriers à laquelle la Société générale des passementiers communiquait les décisions prises à l'égard des négociants récalcitrants concernant le tarif. A Saint-Chamond, il existait aussi une société mutuelle de chefs d'atelier passementiers qui, au cours de l'été 1833, conclut une entente avec celle de Saint-Etienne, de même qu'une société ouvrière de Ferrandiniers qui, comme à Saint-Etienne, s'affrontaient parfois violemment avec les mutuellistes (Idem, pp. 49-50).

<sup>1181</sup> Idem, p. 51. Au début du mois d'août, un fabricant, Colard, premier adjoint au maire de Saint-Etienne, accepta de payer à un chef d'atelier 13 aunes faites, alors que l'usage voulait qu'il n'en paye que 12, sous la menace d'arrêt des 100 métiers qui travaillaient pour lui. A cause des craintes de troubles, les mandats provoqués par la plainte de Colard et prévus contre 6 membres de la Société des passementiers furent transformés en mandats de comparution (Idem, p. 50).

<sup>1182</sup> Le passementier Caussidière était à Saint-Etienne le représentant de Baune. La Société lyonnaise des droits de l'homme implanta également des sections à Villefranche, Rive de Gier et Montbrison (Claude LATTÀ, *Eugène Baune (1799-1880)*. ... , pp. 44-45).

<sup>1183</sup> Les discours qui y furent prononcés, glorifiaient l'union entre tous les travailleurs. (Jean PRALONG, *Saint-Etienne – Histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales, Livre II* ..., pp. 51-52).

<sup>1184</sup> Tous les ouvriers n'acceptèrent pas d'emblée cette décision prise par les mutuellistes, par 1 382 voix contre 545. Quelques rixes se produisirent sur la place des Terreaux et à la Croix-Rousse, accompagnées des cris de "Vive la république". Les Ferrandiniers, pour leur part, déclarèrent qu'ils avaient droit à une indemnité pour tous les jours qu'ils avaient passés sans travailler. (J. ALAZARD, "le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ...", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. XVI, n°3, novembre-décembre 1911, p. 290).

<sup>1185</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)* ..., pp. 96 et 98. La loi qui sera votée le 10 avril 1834, contraint toute association même de moins de vingt personnes à avoir une autorisation préalable.

mutuellistes et Marigné, président de la société philanthropique des ouvriers tailleurs<sup>1186</sup>. Le même jour, le procès de treize meneurs de la coalition de février commence devant le tribunal correctionnel, place Saint-Jean, où beaucoup de mutuellistes et de Ferrandiniers se sont rendus. Mais, le président du tribunal qui ne parvient pas à maintenir l'ordre, renvoie l'affaire au 9 avril, jour qui va être choisi par le conseil exécutif du "Devoir mutuel" pour déclencher une grève générale. Dès lors, on se prépare, tant du côté des ouvriers que des responsables politiques et militaires, à l'affrontement : le 6 avril, l'enterrement d'un chef d'atelier appartenant au "Devoir mutuel", suivi par huit à dix mille personnes, fournit le prétexte d'une démonstration des forces ouvrières et républicaines. Le 8 avril, les responsables mutuellistes siègent sans désespérer et de leur côté, les autorités répartissent les troupes de soldats dans la ville<sup>1187</sup>.

### 3. Les révoltes de 1834 ont-elles remis en cause le mouvement associatif ?

Le 9 avril 1834, cinq à six mille ouvriers occupent, en se promenant, toute la partie de la ville comprise entre le Pont de Pierre et le Pont du Concert, la place Bellecour et le palais de justice. Après le premier coup de feu qui éclate en fin de matinée, rue Saint-Jean, interrompant la plaidoirie de Jules Faure, qui défendait au palais de justice des meneurs de février, la fusillade s'engage entre les ouvriers et les soldats. Des barricades commencent à être érigées par les ouvriers dans le centre de Lyon de même qu'à la Croix-Rousse, et le soir du 9 avril, les soldats ont réussi à prendre le contrôle du centre de la ville alors que les hauteurs sont occupées par les insurgés<sup>1188</sup>. Parmi ces derniers, la part des ouvriers est moins écrasante qu'en 1831, et même si les compagnons ferrandiniers occupent une place importante, beaucoup de canuts restent chez eux. Quelques centaines d'insurgés sont moins armés qu'en 1831, car des désarmements avaient suivi l'insurrection<sup>1189</sup>. Le 10 avril, Vaise et la Guillotière ont pris part à la révolte mais comme ce dernier faubourg représentait un nœud de communications important, le général Aymard y concentra ses efforts et ses troupes en reprirent possession dès le 12 avril<sup>1190</sup>.

Contrairement à l'insurrection de 1831 qui s'est limitée à Lyon, celle d'avril 1834 a eu des répercussions à Paris et dans les villes de province, dont Saint-Etienne. Le 13 avril, les républicains de Paris avaient tenté un soulèvement pour soutenir ceux de Lyon, mais, après deux jours de combat, l'émeute fut écrasée. A Saint-Etienne, déjà, le 24 février 1834, une manifestation organisée par la section de la Société des droits de l'homme au sujet du procès contre les mutuellistes lyonnais et stéphanois avait tourné à l'émeute<sup>1191</sup>. En avril, les premières nouvelles de l'insurrection lyonnaise trouvent la population ouvrière dans un état de surexcitation car la Société générale des passementiers faisait encore pression pour imposer ses prix<sup>1192</sup>. Le 10 avril, l'interdit général des métiers de la Fabrique fut décidé par tous les

<sup>1186</sup> D'après les rapports du commissaire central de Lyon, cité par E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871) ...*, p. 99.

<sup>1187</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 131-133.

<sup>1188</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871) ...*, p. 101.

<sup>1189</sup> Les insurgés organisent des expéditions dans les communes voisines pour se procurer des armes mais sans grand succès. (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 173).

<sup>1190</sup> *Ibid.*, p. 143 à 158.

<sup>1191</sup> Un agent de police avait été tué (J. MOURIER, *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848 ...*, pp. 97-98).

<sup>1192</sup> A la fin du mois de mars 1834, l'association avait décidé que tous les fabricants devaient s'engager, par une affiche placardée dans leurs ateliers, à payer les prix fixés par elle. Les métiers de deux fabricants qui avaient refusé, furent arrêtés le 1<sup>er</sup> avril. Mais le 2 avril, le Conseil des Prud'hommes condamna les ouvriers à des dommages-intérêts. (Jean PRALONG, *Saint-Etienne – Histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales, Livre II ...*, p. 54).

ouvriers et on parlait d'aller "aider ceux de Lyon". Le 11 avril au matin, trois à quatre mille ouvriers manifestèrent en chantant des chansons républicaines place de l'Hôtel-de-ville de Saint-Etienne et réussirent à faire cesser le travail dans une partie des mines de charbon de la ville et des alentours. Les membres de la Société des passementiers tentèrent en vain de calmer la foule en annonçant que les deux négociants en rubans qui avaient réclamé des dommages-intérêts y avaient renoncé. (Voir la note 1192). Les émeutiers se dirigèrent ensuite vers la Manufacture d'armes à Villeboeuf, mais deux compagnies d'infanterie contraignirent la foule à refluer vers le centre-ville. Quelques barricades furent hâtivement dressées mais tombèrent rapidement. Le 12 avril, la ville de Saint-Etienne était en état de siège et une nouvelle tentative fut faite le soir, sans succès, par des ouvriers, pour s'emparer de la manufacture<sup>1193</sup>.

Le 13 avril à Saint-Etienne et le 14 avril à Lyon, après la dispersion des insurgés de la Croix-Rousse, le calme était revenu. L'insurrection lyonnaise coûta la vie à environ 130 soldats et 200 civils. L'affrontement dépassa en violence celui de 1831 dans la mesure où un grand nombre de victimes n'avaient pas pris part à l'insurrection. La reconquête de la ville par les 10 000 soldats du général Aymard fut méthodique et sanglante, comme en témoigne le massacre des habitants de la grande rue de Vaise le 12 avril<sup>1194</sup>. A Saint-Etienne, un soldat et cinq ouvriers furent tués<sup>1195</sup>. Pendant l'insurrection lyonnaise et après son échec, plus de 500 personnes furent arrêtées et 135 le furent également à Saint-Etienne<sup>1196</sup>. Cette fois, les 121 accusés, dont 59 de Lyon et 5 de Saint-Etienne, qui furent incarcérés fin mars 1834, à Paris, à la Conciergerie, furent déférés à la Chambre des pairs, constituée en haute cour de justice. Les accusés stéphanois de même que les accusés lyonnais, dont l'abbé Noir, qui avait probablement secouru les insurgés, avaient sollicité l'assistance de Lamennais devant la cour des pairs<sup>1197</sup>. Ce dernier venait de s'illustrer à nouveau, avec son ouvrage paru fin avril 1834, "Paroles d'un croyant" qui, appelant le peuple à se libérer de tous ses oppresseurs, ne pouvait que reconforter les vaincus d'avril 1834 qui étaient prisonniers. Lamennais rendit visite aux détenus et, ému de leur détresse qui contrastait avec l'aisance de certains Parisiens détenus à Sainte-Pélagie, il décida de lancer une collecte en leur faveur. Dans son appel reproduit par lithographie et qui circula parmi les militants républicains, il soulignait le problème des familles d'ouvriers lyonnais tombés dans le dénuement à cause de l'emprisonnement du père de famille<sup>1198</sup>. Le procès ouvert le 5 mai 1835 se termina le 25 juillet et le 13 août, la cour rendit son arrêt : en ce qui concerne les lyonnais présents, 50 furent condamnés dont 7 à la déportation parmi lesquels figuraient Baune et Martin, et 9 furent acquittés dont les mutuellistes Girard et Poulard. Restaient 26 contumaces dont 22 furent condamnés et 4 furent acquittés<sup>1199</sup>. Le procès des stéphanois ne se termina qu'en décembre 1835 : Caussidière, le

---

<sup>1193</sup> Ibid., p. 54 et Etienne FOURNIAL, *Le grand républicain, Christian Duché (1804-1865)*, Roanne, 1990, 323 p. (p. 24).

<sup>1194</sup> Pierre Charnier déposa à ce sujet au procès des insurgés de mai 1834 (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 171 et 181).

<sup>1195</sup> Maurice DUROUSSET, *La vie ouvrière dans la région stéphanoise sous la monarchie de Juillet et la deuxième république ...*, D.E.S., Lyon, 1958, 280 p. (p. 120).

<sup>1196</sup> Fernand RUDE ..., p. 175 et Maurice DUROUSSET ... p. 120 : la plupart étaient des ouvriers ou des artisans dont 64 passementiers, 18 quincailliers, 10 mineurs, 9 armuriers, 6 cordonniers et 5 tailleurs.

<sup>1197</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 176. Le comité des Lyonnais et Stéphanois avait présenté une liste de 13 défenseurs choisis parmi les personnalités les plus notables. Mais la cour prononça un arrêt récusant ces défenseurs car ils n'étaient pas inscrits au tableau comme avoués ou comme avocats. (Idem, p. 177).

<sup>1198</sup> Ibid., pp. 176-177.

<sup>1199</sup> Parmi ces derniers se trouvaient Rivière cadet, le républicain phalanstérien dont Considérant lui-même avait rédigé le mémoire justificatif et deux ouvriers en soie de la Croix-Rousse (Idem, pp. 186-187).

passementier président de la section stéphanoise des droits de l'homme fut condamné à vingt ans de détention et devait rester sa vie durant sous la surveillance de la haute police<sup>1200</sup>. Les autres furent condamnés à des peines de prison plus légères. Finalement, les républicains furent frappés plus sévèrement que les canuts mais il ne faut pas oublier que ces derniers étaient souvent des militants républicains.

Les journées d'avril 1834 et les lois de septembre 1835 qui étaient la conséquence de l'attentat de Fieschi à Paris, provoquèrent l'interruption de la presse ouvrière<sup>1201</sup> et la désorganisation des sociétés de résistance mutuellistes, à la suite des arrestations. Les chefs d'atelier et les Ferrandiniers abandonnèrent leur organisation mutuelliste mais ces derniers maintinrent leur association compagnonnique qui seule, pouvait être tolérée par les pouvoirs publics<sup>1202</sup>. Villermé, médecin spécialiste des questions sociales qui a enquêté en 1835 et 1836 sur le monde des ouvriers du textile et en particulier à Lyon, établit une nette distinction entre le mutuellisme reconnu par l'autorité locale et le mutuellisme de résistance. Pour le premier type de mutuellisme, il a identifié chez les ouvriers en soierie de la Fabrique de Lyon, 81<sup>1203</sup> sociétés de secours mutuels, dites aussi de prévoyance, réunissant 3 700 membres qui mettaient en commun une petite partie de leurs gains pour aider ceux qui tombaient malades ou devenaient infirmes. Villermé précise qu'il ne faut pas confondre ce premier type d'institution éminemment morale avec la société mutuelliste des chefs d'atelier et celle des Ferrandiniers, qui s'étaient développées après les journées de novembre 1831. Il admet que ces dernières aient souhaité secourir les ouvriers sans travail, mais il leur reproche d'avoir menacé l'autorité légale et d'avoir voulu, avec la fixation d'un tarif, faire augmenter le prix du travail<sup>1204</sup>. Villermé, comme les autorités gouvernementales, ne conçoit donc pas que les ouvriers puissent disposer d'un quelconque pouvoir économique qui puisse remettre en cause l'ordre établi : dans les années qui suivirent l'insurrection de 1834, la surveillance avait été très serrée pour couper court à toute renaissance des sociétés de résistance ouvrières dans la Fabrique. Aussi, beaucoup d'ouvriers se tournèrent vers les associations politiques et militèrent dans des sociétés secrètes, en particulier dans les cellules "communistes" comme on aura l'occasion de le découvrir. Toutefois, au début des années 1840, d'autres tentatives de coalition eurent lieu dans la Fabrique lyonnaise : en novembre 1842, une société de résistance, dite l'"Auxiliaire", fut soupçonnée d'avoir été à l'origine du mouvement de coalition des chapeliers en vue d'obtenir une augmentation de salaires<sup>1205</sup>. De même, de mars à mai 1844, des chefs d'atelier fabricants de châles mélangés d'une part, de même que des compagnons d'autre part, s'étaient regroupés en une douzaine de sections et avaient revendiqué à nouveau un tarif des prix de façon<sup>1206</sup>.

Pour s'arroger un pouvoir économique et s'assurer des moyens d'existence plus substantiels, les ouvriers tentèrent aussi l'expérience des coopératives de consommation et

---

<sup>1200</sup> Etienne FOURNIAL, *Le grand républicain, Christian Duché (1804-1865) ...*, p. 25. Caussidière devint en février 1848 préfet de police à Paris.

<sup>1201</sup> "L'Echo de la Fabrique" cessa de paraître après le 4 mai 1834.

<sup>1202</sup> Un rapport du commissaire central de Lyon du 18 août 1835 fixait le nombre des Ferrandiniers autour de 800. (François RUDE, "L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier" ..., pp. 165-166).

<sup>1203</sup> 10 d'entre elles étaient composées de chefs d'atelier (L.R. VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, T. 1 ...*, pp. 396-397).

<sup>1204</sup> Ibid., p. 397.

<sup>1205</sup> Douze prévenus furent condamnés en janvier 1843 à une peine de prison pour "coalition en vue de faire cesser le travail ... et d'encherir les travaux des ouvriers chapeliers" : J.P. AGUET, *Les grèves sous la Monarchie de juillet (1830-1847) ...*, p. 240.

<sup>1206</sup> Deux fabricants, pressés d'assurer de grosses commandes d'Amérique, accordèrent l'augmentation demandée et les poursuites du procureur général de Lyon furent ralenties à cause des déplacements qu'il devait effectuer à Rive-de-Gier, à la suite de l'agitation des mineurs. (Ibid., pp. 262-265)

surtout de production. D'inspiration fouriériste, ces associations eurent une existence plus ou moins éphémère. Si l'“Association commerciale d'échanges” de de Mazel, créée en 1833 rue de la Préfecture à Lyon et fondée sur la suppression de la monnaie, eut peu de succès<sup>1207</sup>, le fabricant d'étoffes de soie, Derrion, réussit à fonder en 1835, la première coopérative de consommation française, le “Commerce véridique et social”. Avant le déclenchement de l'insurrection d'avril 1834, Derrion avait pris, vis à vis des membres de l'association des Mutuellistes, l'engagement de travailler à l'établissement d'“un nouvel ordre social”. Il envisageait de faire fonctionner plusieurs maisons de vente au détail et au demi-gros, d'objets de consommation courante, puis, plus tard, une fabrique centrale d'étoffes en soie. “L'Indicateur”, journal auquel il collaborait, ouvrit, le 8 février 1835, une souscription gratuite “pour la fondation d'une vente sociale d'épicerie devant commencer la réforme commerciale”. Le journal recueillit peu d'argent, mais la contribution financière d'un ancien chef d'atelier permit le démarrage de la Société Derrion et Compagnie. Un premier magasin vendant des denrées d'épicerie fut ouvert, montée de la Grande Côte à la Croix-Rousse et le montant des ventes permit l'ouverture de cinq autres magasins. Mais les soupçons de la police et les tracasseries administratives firent peu à peu abandonner la coopérative par les consommateurs<sup>1208</sup>. Des coopératives de production furent également mises en route dans la Fabrique lyonnaise : en 1833, des tireurs d'or, des guimpiers, puis des tailleurs d'habit travaillèrent quelque temps en ateliers coopératifs. En octobre 1834, s'était également créée, sous la forme d'une Société en nom collectif, une association qui réunissait des compagnons et des chefs d'atelier<sup>1209</sup>.

Mais, la tentative faite par les passementiers de Saint-Etienne, en 1841, pour créer une coopérative de production préoccupait beaucoup plus les pouvoirs publics car il s'agissait d'une entreprise ambitieuse et qui leur faisait craindre une coalition d'ouvriers, comme cela avait été le cas en 1833 avec la “Société générale des passementiers”. Depuis les événements de 1834, les sociétés de secours et de prévoyance autorisées et contrôlées par l'administration avaient été les seules, comme à Lyon, à se multiplier<sup>1210</sup>. Les passementiers stéphanois n'avaient, pour leur part, fondé aucune association depuis la dissolution de leur société en 1834. Une crise de la rubanerie au printemps 1840 incita onze d'entre eux à fonder une “Société de bienfaisance des ouvriers rubaniers de la ville de Saint-Etienne” dont ils remirent les statuts au sous-préfet le 19 mai<sup>1211</sup>. Si, dans un premier temps, le sous-préfet ne trouva pas d'objection à cette création, il éprouva bientôt comme le préfet des craintes et tous deux firent l'amalgame entre les projets des rubaniers et la propagande républicaine. Finalement, ces derniers renoncèrent à la fondation de leur société, mais un deuxième projet vit le jour au début de 1841 et le préfet le trouva très différent du précédent qui se contentait de mettre en place une société de bienfaisance. Il s'inquiéta d'autant plus que le sous-préfet lui avait fait

<sup>1207</sup> J. ALAZARD, “le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ...”, T. XVI, n°1, juillet-août 1911, p. 40.

<sup>1208</sup> La coopérative disparut en 1838 et Derrion qui avait englouti sa fortune dans cette entreprise, quitta Lyon. Il alla par la suite au Brésil où, avec d'autres fouriéristes, il essaya, sans succès, de fonder une colonie sociétaire. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864, T.II*, 1965, pp. 66-67).

<sup>1209</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914) – Les intérêts de classe et la République.*, p. 183.

<sup>1210</sup> Il en existait une dizaine à Saint-Etienne en 1843, dont celle des Ferrandiniers, réservée aux compagnons rubaniers célibataires, qui s'est maintenue sans doute, comme à Lyon, sous la forme compagnonique. (Maurice DUROUSSET, *La vie ouvrière dans la région stéphanoise sous la Monarchie de juillet et la deuxième république ...*, p. 184).

<sup>1211</sup> Etienne FOURNIAL, *Le grand républicain, Christian Duché (1804-1865) ...*, p. 36.

savoir que l'initiateur de la nouvelle société, un rubanier-passementier nommé Laurent, était vice-président du Comité de Réforme électorale de Saint-Etienne<sup>1212</sup>.

Quel type d'association les passementiers voulaient-ils donc créer ? Le prospectus de la société qui devait porter le nom de "Société générale pour la fabrique de rubans" indique que des chefs d'atelier et compagnons voulaient créer une association de travail permettant de récompenser le travail de chacun dans des proportions égales, d'assurer des secours comme une société de prévoyance ordinaire et d'assurer une éducation gratuite aux enfants<sup>1213</sup>. La société dont l'acte fut déposé au parquet le 12 mars 1841, avait pour but "soit d'acheter les soies et matières premières, de fabriquer ou de faire fabriquer et de vendre les produits, soit de travailler à façon pour les autres maisons de commerce<sup>1214</sup>". Fabricants de rubans, dessinateurs, chefs d'atelier et ouvriers passementiers étaient appelés à en faire partie jusqu'à concurrence du nombre de 5 000. Le fonds social se composait des apports divers des membres<sup>1215</sup>, des prélèvements sur les prix de façons, sur les bénéfices etc. ...Le capital inaliénable et indivisible, appartenait à la Société entière<sup>1216</sup>. Il s'agissait donc bien d'une coopérative de production, d'inspiration surtout buchezienne<sup>1217</sup>, et on comprend que les autorités du département aient tout fait pour que le projet des rubaniers, qui pouvait intéresser des milliers d'ouvriers, ne devienne pas une réalité. La correspondance entre le ministre de l'intérieur et le préfet de la Loire montre que ces derniers redoutent l'influence des bucheziens, qu'ils qualifient à tort de communistes, car les découvertes faites chez l'avocat Nermon de Montbrison montrent que ce dernier est l'intermédiaire entre Ott<sup>1218</sup>, disciple de Buchez et les organisateurs de la société des passementiers<sup>1219</sup>. Le préfet craint également que la force persuasive des républicains favorise la constitution de la société des passementiers d'autant plus que Laurent, son principal protagoniste, était en rapport avec Arago, député et futur membre du gouvernement provisoire de la République en février 1848<sup>1220</sup>. Le ministre et le préfet pensent que les passementiers veulent échapper à la loi sur les associations en formant une société commerciale et ils sont décidés à neutraliser leur projet par tous les moyens<sup>1221</sup>. Des membres de l'association des passementiers furent arrêtés à partir du mois de

---

<sup>1212</sup> Lettre de sous-préfet de Saint-Etienne au préfet de Montbrison du 15 janvier 1841, citée par Etienne FOURNIAL ..., p. 37.

<sup>1213</sup> Octave FESTY, "Un essai de « société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841", *Revue d'histoire de Lyon*, T. 6, 1907, p. 266.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>1215</sup> Chaque chef d'atelier apportait à la société ses métiers et les accessoires. La valeur des métiers devait être remboursée au fur et à mesure que le fond d'amortissement le permettrait. Chaque chef d'atelier devait verser dans la caisse de la société 5 francs et chaque compagnon 2,5 francs (*Idem*, p. 266).

<sup>1216</sup> Les bénéfices annuels se divisaient en deux parties : la première devait être répartie également entre tous les associés et la deuxième devait alimenter le fonds inaliénable et la caisse de secours.

<sup>1217</sup> Nous aurons l'occasion d'évoquer l'influence de Buchez et de ses disciples dans le milieu ouvrier de la région à la fin de ce chapitre.

<sup>1218</sup> Ott fut accusé d'inciter les ouvriers à se coaliser à la suite de la publication de sa brochure "Des associations d'ouvriers" en 1838. Plus tard, on saisit chez lui un message de Nermon qui lui écrivait : "Je vois la révolution tellement près de nous qu'il est de notre devoir d'y collaborer par tous les moyens possibles" (Daniel MANDON, *Les barbelés de la culture – Saint-Etienne ville ouvrière*, Editions Fédérop, 1976, 380 p. (p. 191).

<sup>1219</sup> Lettre du préfet de la Loire au ministre de l'intérieur du 21 janvier 1841 (A.D.L., documentation sur les sociétés de secours mutuels dans la Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : X 859).

<sup>1220</sup> Dans une lettre du 27 mai 1841, Laurent précise à Arago que son projet a déjà rallié 800 chefs d'atelier ou ouvriers (Octave FESTY, "Un essai de « société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841" ..., p. 269-270).

<sup>1221</sup> Lettre du préfet de la Loire au ministre de l'intérieur du 25 février 1841 et lettre du ministre au préfet du 5 mars 1841. Le préfet conclut sa lettre en disant qu' "il est urgent d'arrêter à sa naissance une véritable association des ouvriers contre les fabricants, de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent quelque chose". Par ailleurs, une lettre du ministre de l'intérieur au Garde des Sceaux du 25 février 1841 précise l'organisation de la société : celle-ci divise la ville de Saint-Etienne en 18 quartiers qui ont élu chacun deux membres responsables

septembre 1841, dont Laurent et plusieurs passementiers cafetiers car ces derniers avaient accueilli des réunions de plus de 20 personnes. Le jugement du tribunal correctionnel de Saint-Etienne du 10 janvier 1842 précisa dans ses attendus que l'acte de Société des passementiers ne pouvait être considéré comme celui d'une société commerciale mais comme un règlement tendant à organiser le travail des passementiers et que ces derniers, notamment Laurent, auraient dû demander l'autorisation du gouvernement pour leur association. Le tribunal prononça la dissolution de l'association, condamna Laurent à deux mois de prison et trois passementiers cafetiers à une amende<sup>1222</sup>.

Les ouvriers devront attendre l'avènement de la II<sup>e</sup> République pour tenter de créer à nouveau, en toute liberté, des coopératives de production et de consommation. Après avoir constaté combien les deux insurrections de 1831 et 1834 et les multiples tentatives d'association des ouvriers lyonnais et stéphanois avaient inquiété les pouvoirs publics, il nous faut examiner quel écho a eu leur action dans le monde des penseurs, écrivains et économistes.

## **II. ECRIVAINS, PHILANTHROPES ET ECONOMISTES SE PREOCCUPENT DE LA QUESTION OUVRIERE**

Les écrivains se sont penchés sur les révoltes lyonnaises : Balzac y consacre une page de *La Maison Nucingen* et constate que l'émeute n'a pas éclairé la bourgeoisie ni le gouvernement<sup>1223</sup>. Des écrivains qui ont visité la région lyonnaise et des poètes lyonnais ont, comme nous le verrons, donné leur témoignage sur les insurrections de 1831 et 1834 et sur le monde du travail. Nous aurons aussi à nous interroger sur la façon dont ces événements et les problèmes posés par le travail des femmes et des enfants ont incité philanthropes et économistes à soulever la question ouvrière et à donner, à l'issue de leurs enquêtes, des réponses circonstanciées. Enfin, nous choisirons les diocèses de Cambrai et d'Arras dans la région du Nord qui ont connu également la croissance industrielle au XIX<sup>e</sup> siècle, afin d'analyser comme nous avons commencé à le faire pour le diocèse de Lyon, la confrontation entre les classes dirigeantes, l'Eglise et le monde ouvrier.

### **1. Des écrivains découvrent le monde ouvrier et les nouveaux paysages urbains**

Lamennais avait séjourné à Lyon avec Lacordaire et Montalembert au moment où s'essouffait la révolte ouvrière, fin novembre 1831<sup>1224</sup>, et il avait donné, on l'a vu, une appréciation louangeuse sur la conduite des canuts. On a vu également qu'en 1834, il leur manifesta une solidarité encore plus marquée. Par la suite, dans son historique du "Procès d'avril", il glorifia à nouveau les vaincus qui voulaient "établir sur la large base de l'égalité et

---

et le ministre affirme qu'on connaît "ces 36 membres qui sont en relation avec les communistes de Paris et de Lyon" (Lettres citées par Daniel MANDON, *Les barbelés de la culture* ..., pp. 192 et 193).

<sup>1222</sup> Sur 18 prévenus, 4 seulement eurent une condamnation (Etienne FOURNIAL, *Le grand républicain, Christian Duché (1804-1865)* ..., pp. 44-45).

<sup>1223</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834* ..., p. 189.

<sup>1224</sup> Gerard CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ..., p. 166.

de la liberté bien comprises, le règne de la vraie justice sociale<sup>1225</sup>”. Deux poètes lyonnais, Marceline Desbordes-Valmore et Louis-Agathe Berthaud<sup>1226</sup>, rappelèrent aussi, avec beaucoup d’émotion et une grande sensibilité, les insurrections lyonnaises. Mme Desbordes-Valmore écrivait à un correspondant parisien, un mois après l’émeute de 1831 que cette dernière s’expliquait par la faim et le désespoir et qu’elle recommencerait plus terrible peut-être, car le peuple dans “son règne de cinq jours, avait été sublime de clémence, d’ordre et de générosité<sup>1227</sup>”. Trois ans et demi plus tard, les faits lui avaient donné raison et elle confiait alors qu’il restait à bien des cœurs dont le sien, “d’horribles échos de tous ces bruits de tocsins, de canons, de barricades et d’égorgement”<sup>1228</sup>. Les vers qu’elle écrivit à cette époque et qui parurent dans son recueil de poèmes intitulé “Pauvres fleurs” en 1839, traduisaient l’angoisse qu’elle avait ressentie :

“Quand le sang inondait cette ville éperdue,  
 Quand la bombe et le plomb, balayant chaque rue,  
 Excitaient les sanglots des tocsins effrayés,  
 Quand le rouge incendie aux longs bras déployés  
 Etreignait dans ses nœuds les enfants et les pères,  
 Refoulés sous leurs toits par les feux militaires ...,  
 J’étais là ! J’écoutais mourir la ville en flammes ...<sup>1229</sup>”

Les vers de Berthaud rappelaient également la faim des révoltés mais remettaient aussi en cause l’ordre politique et social. Dans “L’homme rouge”, satire hebdomadaire où il collaborait avec un poète de son âge venu de Savoie, Jean-Pierre Veyrat, il écrivait en mai 1833 : il faut

“Harmoniser le gain avec le travailleur, ...  
 Le monde trop longtemps sur l’or s’est arrêté,  
 Le travail aujourd’hui vaut la propriété<sup>1230</sup> ...  
 Lyon, vaste atelier où s’élabore enfin  
 Une loi dont l’esprit abolira la faim ! ...  
 Ouvrez mieux votre bourse à ses<sup>1231</sup> travaux sans fin  
 Si vous ne voulez pas qu’en un jour de bataille,  
 Se levant devant vous, grand de toute sa taille,  
 Il vous rejette encore ce dilemme brûlant :  
 Mourir en combattant ou vivre en travaillant ”

Stendhal, qui a séjourné à Lyon en mai et juin 1837 et a trouvé la ville dévote et vertueuse, souligne lui aussi la pauvreté de l’ouvrier en soie, pénalisé à la fois par l’octroi qui le contraint à payer sa viande et son pain beaucoup plus cher et par les crises de la Fabrique qui lui enlèvent son salaire tous les cinq ou six ans. Il constate la baisse du niveau de vie de

<sup>1225</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 192. Stendhal, pour sa part, dans *Lucien Leuwen*, prit le parti de “ces jeunes et respectables fous” qu’on appelait les conspirateurs d’avril (Ibid., p. 190).

<sup>1226</sup> Marceline Desbordes-Valmore (1786-1859) était installée à Lyon depuis 1827 [Jacques PREVOSTO, “Deux siècles de vie politique contemporaine”, in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours ...*, p. 319] . Louis-Agathe Berthaud (1810-1843), venu très jeune habiter Lyon avec sa famille, écrivait dans le journal républicain “La Glaneuse”. (F. RUDE, “Un poète oublié : L.A. Berthaud”, *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, été 1947, T. XXVIII, pp. 5-6).

<sup>1227</sup> Citée par Jacques PREVOSTO, “Deux siècles de vie politique contemporaine”, in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône de la préhistoire à nos jours ...*, p. 319.

<sup>1228</sup> Lettre de Mme Desbordes-Valmore à M. Quinebaux, rue Rochechouart à Paris, citée par J. ALAZARD, “le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d’avril 1834 ...”, T. XVI, n° 3, novembre-décembre 1911, p. 298.

<sup>1229</sup> FERNAND RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 191.

<sup>1230</sup> On voit là l’influence du saint-simonisme.

<sup>1231</sup> Berthaud fait allusion ici au peuple. Ces vers sont cités par F. RUDE, “Un poète oublié : L.A. Berthaud” ..., pp. 12-13.



l'ouvrier en soie qui en est réduit à demander l'aumône. "Ce genre de pauvres dont j'ai pitié me gêne absolument la tombée de la nuit, le moment le plus poétique de la journée ; c'est l'heure à laquelle leur nombre redouble dans les rues<sup>1232</sup>". Stendhal oppose la situation des ouvriers de Lyon à celle qu'il avait constatée en 1828 et 1829, époque où dit-il, ces derniers étaient aussi bien vêtus que lui : "ils ne travaillaient que trois jours par semaine, et ils passaient gaiement leur temps dans les jeux de boules et les cafés des Brotteaux<sup>1233</sup>". Constatant l'extrême pauvreté des ouvriers en soie qui ne pouvaient périodiquement subvenir aux besoins de leur famille, Stendhal en concluait qu'ils n'auraient pas dû se marier, contrairement à ce que leur demandait le clergé de Lyon<sup>1234</sup>. D'une manière générale, Stendhal n'appréciait pas le milieu de la Fabrique où "l'attention continue aux détails, l'habitude de dépenser moins qu'on ne gagne et la crainte de tout ce qui est extraordinaire produisait petitesse et niaiserie égoïste<sup>1235</sup>".

L'historien Michelet qui, également, a résidé une quinzaine de jours à Lyon, peu de temps après Stendhal en 1839, a, pour sa part, été frappé par la différence de condition et par les tensions qui pouvaient se produire entre le chef d'atelier, le compagnon et l'apprenti. Le premier, dit-il, moins ouvrier qu'autrefois, surveillant le travail et vivant en partie au café, "doit être détesté du compagnon dont il exige un travail assidu<sup>1236</sup>". Le compagnon, impatient de s'établir à son tour, doit tyranniser l'apprenti, écrit-il, car en l'absence du chef d'atelier, il est son maître. Michelet a eu l'occasion de se rendre chez un tisseur, à la Croix-Rousse, en accompagnant Arlès-Dufour, fabricant soyeux qui se préoccupait du monde ouvrier<sup>1237</sup>. Il put ainsi constater de visu la pauvreté d'une famille de tisseur de huit enfants dont quatre travaillaient sur un métier à tisser et le plus jeune des quatre, âgé de cinq ans, travaillait debout devant un petit métier. De petites soupentes contenaient les lits des enfants. Arlès-Dufour avait réussi, en 1834, à éviter au père qui était républicain et venait de passer sept mois dans la prison de Perrache, d'être envoyé à la Cour des pairs ; de plus, pendant son emprisonnement, il avait secouru la femme du tisseur et ses enfants<sup>1238</sup>. Dans sa prise de position concernant les changements dans le monde du travail à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, Michelet souligne le conditionnement de l'ouvrier par la machine : "La machine ne comporte aucune rêverie, nulle distraction ... Il faut bien que l'être de sang et de chair ... subisse l'invariabilité de cet être d'acier<sup>1239</sup>". Ce nouveau sort réservé à l'ouvrier, Michelet l'admet encore moins pour l'"ouvrière ! mot impie, sordide qu'aucune langue n'eut jamais, qu'aucun temps n'aurait compris avant cet âge de fer ...<sup>1240</sup>". Il repousse l'argument des

<sup>1232</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste*, Calman-Lévy, T. I, 1953, 362 p. (pp.115 et 162)

<sup>1233</sup> Ibid., p. 162.

<sup>1234</sup> Idem, p. 162. Stendhal a pu être informé de la fondation, en 1837, année au cours de laquelle il a séjourné à Lyon, de la Société charitable de Saint-François-Régis, qui, à Lyon, comme à Paris, avait pour but de prévenir et faire cesser les unions illégitimes (Annuaire départemental administratif et statistique du Rhône et du ressort de la Cour royale, Mougin-Rusand, janvier 1848, pp. 332-333).

<sup>1235</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste* ..., p. 109.

<sup>1236</sup> Jules MICHELET, *Journal, T. I, (1828-1848)*, texte intégral publié avec une introduction, des notes et des documents inédits par Paul Viallanex, Gallimard, 1959, 934 p. (p. 298).

<sup>1237</sup> François-Bathélemy Arlès-Dufour (1797-1872), saint-simonien, était une forte personnalité lyonnaise qui s'impliqua dans la vie économique et sociale. Devenu fabricant, il avait d'abord vécu parmi les ouvriers, dans une fabrique parisienne de châles. Aussi essaya-t-il, par la suite, de soulager leur misère matérielle et morale (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises* ..., pp. 33-35).

<sup>1238</sup> Après une autre visite chez un chef d'atelier fabriquant de riches ornements d'église, Michelet a pu constater que ce type d'ouvrier faisait à la fois le bonheur du clergé et la fierté des autorités de la ville (Jules MICHELET, *Journal, T. I, (1828-1848)* ..., p. 302).

<sup>1239</sup> Jules MICHELET, *Le peuple*, cité par Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française* ..., p. 24. Tout en critiquant le machinisme, Michelet a conscience que les travailleurs des grands établissements mécanisés ne représentent qu'une part minime des ouvriers (Ibid., p. 30).

<sup>1240</sup> Jules MICHELET, *La femme*, Flammarion, 1981 (rééd.), 364 p. (p. 54).

économistes qui affirment que le travail de l'ouvrière est à la fois nécessaire pour le ménage ouvrier et pour l'industrie, en soulignant que "la paysanne meurt de travail et l'ouvrière de faim<sup>1241</sup>" et que les enfants deviennent de plus en plus des avortons.

Les écrivains ont pu aussi percevoir d'autres aspects du monde du travail en découvrant le deuxième centre ouvrier du diocèse, Saint-Etienne. Le stéphanois, Jules Janin, dans la description de sa ville, en 1828, nous la montre toute entière vouée à l'industrie et à un travail intense et précis, à toute heure du jour et de la nuit : "Il faut entrer par la rue de Lyon ... étroite et bruyante, encombrée d'un peuple en guenilles, au visage noir, aux dents blanches ... A sept heures du soir, 500 forges bruyantes sont en mouvement ... A minuit va commencer le commerce de la ville ... Vous entendez tout à coup un grand bruit de chariots roulant avec un bruit de tonnerre ... Voilà l'heure où la ville de houille envoie à tout l'univers le produit de son travail<sup>1242</sup>". Lorsque, le matin venu, explique le conteur stéphanois, tous les marchands qui ont beaucoup gagné dans la nuit mais se sont cachés l'un de l'autre, se saluent comme de vrais amis et se plaignent entre eux des temps difficiles, cela rappelle le point de vue de Stendhal sur la petitesse des négociants lyonnais et leur crainte de ne pas gagner<sup>1243</sup>. Le voyageur qui est entré le soir dans Saint-Etienne "au bruit méthodique de trente mille marteaux" et "s'est endormi au bruit de mille deux cents chariots", peut observer, le matin "une armée de jeunes filles ... se rendant à l'ouvrage au pas accéléré d'un bataillon. Ce sont les ouvrières de la ville ... Elles font des rubans ... des lacets<sup>1244</sup>". Mais si Saint-Etienne a du charbon, de la soie, des fusils, des couteaux ..., la ville se passe de bibliothèque et de spectacle ; à peine y trouverait-on par hasard un bon tableau<sup>1245</sup>. Pour tout divertissement, il y a un cercle, mais il ferme à huit heures, et à neuf heures, tout le monde est couché. Stendhal en conclut que c'est "une ville anglaise ... les rues sont noires comme en Angleterre<sup>1246</sup>". Le voyageur qui va de la rue de Lyon vers le centre de la ville marche au milieu d'un fracas terrible : au bruit du fer s'ajoute celui de la scie puis des chars qui se heurtent, de l'aboiement des chiens auxquels se mêlent les chansons des hommes et les jurements des femmes<sup>1247</sup>. Quant à la vision donnée par la ville, à partir d'une colline, dans la campagne environnante, elle est associée à la présence de diverses fumées : "l'épaisse fumée de la pompe à feu, l'infecte fumée du four à chaux, la noire fumée du charbon purifié<sup>1248</sup>". Ces sont ces fumées et les hautes cheminées que Michelet a d'abord perçues lorsqu'il se rendit de Lyon à Saint-Etienne le 3 avril 1839, en utilisant la ligne de chemin de fer<sup>1249</sup>. Il a surtout été frappé en apercevant les nouveaux paysages nés de l'industrie, à partir de Rive de Gier, par une violente et rapide conquête de la nature par l'homme ; mais cette conquête, mal maîtrisée puisque les eaux inondaient les mines et les champs s'affaissaient, lui déplaisait car, dans sa force, il sentait une fatalité susceptible d'être nuisible à l'homme. En tout cas, Michelet a été rassuré

---

<sup>1241</sup> Ibid., p. 55.

<sup>1242</sup> Jules JANIN, *Contes fantastiques et Contes littéraires*, Collection Ressources, 1979 (Réimpression de l'édition de Paris, 1863), 310 p. ( pp. 291-293).

<sup>1243</sup> Ibid., p. 293 et STENDHAL, *Mémoires d'un touriste ...*, p. 109.

<sup>1244</sup> Jules JANIN, *Contes fantastiques et Contes littéraires ...*, pp. 294-295.

<sup>1245</sup> Ibid., pp. 289-290.

<sup>1246</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste ...*, p. 150.

<sup>1247</sup> Jules JANIN, *Contes fantastiques et Contes littéraires ...*, p. 292.

<sup>1248</sup> Ibid., p. 302.

<sup>1249</sup> Réalisé par la compagnie Seguin, le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne était alors très rudimentaire puisque les locomotives peu puissantes n'étaient utilisées qu'en terrain plat de Lyon à Givors. Sur les longues pentes, en allant de Givors à Saint-Etienne, des chevaux tiraient les wagons alors qu'au retour, le poids pouvait entraîner le convoi. (*Transports et échanges dans la région lyonnaise de l'antiquité à nos jours*, livret d'accompagnement de documents, centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Lyon, 1979, 64 p. (p. 45).

lorsqu'au retour, il revit Fourvière de même que les nobles et doux horizons de la grande ville<sup>1250</sup>.

Les paysages urbains des agglomérations lyonnaises et stéphanoises étaient-ils donc à ce point différents ? Non, puisqu'à Lyon, le brouillard épais, qui règne deux fois par semaine pendant six mois, fait tout paraître noir<sup>1251</sup>. De plus, dans les deux villes existent des rues étroites et tortueuses de même que des maisons étagées pour les ouvriers en soie.

Nous ne pouvons terminer cet aperçu sur les liens tissés par les écrivains avec le monde du travail sans insister sur l'intense débat provoqué par le roman, au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, et, en particulier, sous la monarchie de Juillet. En effet, comme le roman participe à la vaste entreprise d'exploration de la société, il est jugé. On se prononce à son sujet aussi bien dans les revues et feuilleton littéraires, dans les livres pédagogiques et religieux que dans la presse, le discours médical et dans les tribunaux ou à la Chambre<sup>1252</sup>. Il est surtout reproché au roman de décrire les plaies sociales, car sa lecture selon une opinion alors très répandue, provoque un réflexe d'imitation. Ainsi, Jules Janin, lui-même romancier, condamne "Un grand homme de province à Paris", de Balzac, dans la Revue de Paris, en juillet 1839, non à cause de son style, mais parce que ce dernier évoque les vils héros des bas-fonds de la société<sup>1253</sup>. Janin justifie sa critique en prenant un autre exemple, celui de l'ouvrage du médecin et hygiéniste parisien Parent-Duchâtelet, paru en 1836, concernant la prostitution à Paris. "Ce rigide chrétien de Port-Royal", dit-il, "raconte qu'un jour ...on le fit entrer dans une vaste maison où sur une montagne de chiffons ... , dormaient pêle-mêle avec des voleurs une centaine de filles de joie". Janin ajoute : "Parce que la chose existe, est-ce donc à dire que le roman et la comédie, le crochet à la main, se puissent occuper de ce pandemonium<sup>1254</sup> grouillant sur ce tas d'immondices ?" On va retrouver, bien sûr, cette exigence du bon goût et surtout de la moralité, en ce qui concerne les romans, dans la presse catholique et cette exigence sera renouvelée maintes fois au cours de l'archiépiscopat de Mgr de Bonald. Dans son instruction pastorale pour le carême de 1845, l'archevêque reproche au régénérateur moderne de vouloir répandre la lumière et réformer les mœurs non avec les évangiles, mais avec un roman<sup>1255</sup> et à la fin de sa lettre pastorale de carême de 1854, il conseille carrément aux parents de brûler dans leur bibliothèque les romans passionnés<sup>1256</sup>. En effet, Mgr de Bonald constate que le romancier est toujours ingénieux à trouver des excuses pour le crime. "Lisez, Nos Très Chers Frères, la statistique des crimes d'une année. Nous ne craignons pas de le dire ; les romans à quatre sous en font presque tous les frais<sup>1257</sup>".

Philanthropes et économistes se sont eux aussi, naturellement, intéressés, comme les écrivains, à tout ce qui gravite autour du monde ouvrier et ils ont proposé des solutions et des réformes.

---

<sup>1250</sup> Jules MICHELET, *Journal, T. 1, (1828-1848) ...*, pp. 300-301.

<sup>1251</sup> STENDHAL, *Mémoires d'un touriste ...*, p. 113.

<sup>1252</sup> Judith LYON-CAEN, "Le romancier, lecteur du social dans la France de la monarchie de Juillet", *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, n° 24, 2002, pp. 23-24.

<sup>1253</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1254</sup> Etymologiquement, le pandemonium est l'endroit où sont réunis tous les démons ; c'est donc un lieu où règnent la corruption et le désordre.

Idem pour la citation de ce passage, pp. 24-25.

<sup>1255</sup> Instruction pastorale du 19 janvier 1845 (J. MIGNE, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, T. 81, col. 717).

<sup>1256</sup> Lettre pastorale du 2 février 1854 : "Contre les mauvaises lectures". (A.A. de Lyon).

<sup>1257</sup> Lettre pastorale du 2 février 1855 : "Ce qui allume la colère de Dieu" (J. MIGNE, *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, T. 81, col. 864).

## 2. Philanthropes et économistes explorent le monde ouvrier

Le 8 décembre 1831, Saint-Marc Girardin écrivait dans le “Journal des débats”, organe du ministère, que la reddition de Lyon avait montré une lutte au sein de la société “entre la classe qui possède et celle qui ne possède pas”, que “les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières<sup>1258</sup>”. Cet article écrit quelques jours après la fin de la première insurrection lyonnaise, est révélateur d’une inquiétude des classes dirigeantes de la monarchie de Juillet concernant tout ou une partie du monde ouvrier. Le mot “barbare” s’appliquait, pour l’auteur de l’article, à des hommes que le défaut d’instruction et la vie précaire tenaient dans un état d’hostilité dangereux pour la société. On utilisait aussi pour qualifier ces derniers, les mots “sauvage, misérable, nomade”, et le ministre Thiers utilisait de préférence l’expression “multitude”<sup>1259</sup>. Le terme prolétariat n’apparaîtra dans le dictionnaire de l’Académie qu’en 1862, mais dès 1825, l’économiste Saint-Simon utilisa le mot prolétaire en l’opposant à celui de bourgeois et en 1843, l’ouvrier lyonnais Cœur, compositeur à ses heures, intitulait son livre : “Chansonnier du prolétaire<sup>1260</sup>”. Le mot paupérisme, qui date du XIX<sup>e</sup> siècle, est sans doute celui qui est alors le plus apte à caractériser un type de population ouvrière qui inquiète. L’économiste catholique et ancien préfet du nord, Villeneuve-Bargemont, définissait le paupérisme comme “la détresse générale, permanente et progressive des populations ouvrières<sup>1261</sup>”. Il le distinguait donc de la pauvreté comme un état individuel et le paupérisme représentait pour la bourgeoisie de 1840, sous son aspect collectif, un danger social. Aussi, Louis-Napoléon, qui pensait régner un jour, mais qui était, en 1840, emprisonné au fort de Ham, rédigea alors “L’extinction du paupérisme”. Voulant améliorer le bien-être du monde ouvrier, il pensait y parvenir grâce au progrès matériel, assuré par le libéralisme, à condition de tempérer, sur le plan social, avec une juste répartition des bénéfices, la concurrence et les lois du marché<sup>1262</sup>.

Au cours des dix premières années de la monarchie de Juillet et surtout en 1840, plusieurs ouvrages<sup>1263</sup> écrits à la suite d’enquêtes, publiés et couronnés par l’Institut ou des sociétés savantes, ont simultanément dénoncé la condition misérable dans laquelle vivait un grand nombre d’ouvriers. Les enquêtes de Buret et Frégier essaient d’y voir plus clair dans le milieu où se côtoient le crime et le paupérisme. S’ils se focalisent, comme d’autres médecins et philanthropes, sur le crime et la misère, c’est parce que la société leur apparaît comme un corps malade. Leurs enquêtes présentent de la même manière que la littérature la trace des préoccupations contemporaines : ainsi, les “Mystères de Paris” d’Eugène Sue, parus en feuilleton dans le “Journal des débats” en 1842, montrent comme Buret ou Frégier, une

<sup>1258</sup> Article cité par Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 71-72.

<sup>1259</sup> Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Plon, 1958, 566 p. (pp. 455-458).

<sup>1260</sup> Ibid., pp. 458 et 500.

<sup>1261</sup> André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d’une psychologie sociale*, T. II, 1964, 712 p. (p. 569). Le paupérisme n’a figuré qu’en 1878 dans l’édition du dictionnaire de l’Académie.

<sup>1262</sup> Serge BERNSTEIN et Pierre MILZA, *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Hatier, 1996, 538 p. (p. 363).

<sup>1263</sup> Il s’agit des ouvrages de Louis VILLERME, *Tableau de l’état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, J. Renouard, 1840, 2 volumes ; de Charles FREGIER, *Des classes dangereuses de la population des grandes villes et des moyens de les rendre meilleures*, Bruxelles, Méline, Cans et Cie, 1840, 2 volumes ; d’Eugène BURET, *De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France : de la nature de la misère, de son existence, de ses effets, de ses causes et de l’insuffisance des remèdes qu’on lui a opposés jusqu’ici, avec les moyens propres à en affranchir les sociétés*, Paris, Paulin, 1840, 2 volumes.

société affligée de plaies mystérieuses<sup>1264</sup>. Le livre de Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, montre, en particulier à Paris, cette tendance des écrivains et des économistes à faire le lien entre la misère et la violence<sup>1265</sup>. Que penser, a priori, de ces descriptions misérabilistes et inquiétantes ? D’abord, il faut comprendre que la plèbe des grandes villes est facilement considérée comme un monde étrange par ceux qui l’étudient puisque les classes populaires sont alors exclues de la vie politique, ne participent pas à la culture écrite et n’ont pas de véritables droits sociaux<sup>1266</sup>. De plus, si on regarde du côté des classes dirigeantes, il y a à la fois une préoccupation concernant les dépenses provoquées par l’indigence et une crainte de la cassure de la société en deux blocs hostiles. Le danger vient à la fois du milieu ouvrier traditionnel à l’origine des insurrections lyonnaises et du nouveau prolétariat apparu sous la monarchie de Juillet et employé dans les nouvelles fabriques, les mines et les chantiers du chemin de fer. Pour les enquêteurs, ce nouveau monde ouvrier représente un danger pour la société parce qu’il constitue un foyer de pathologie sociale, minant la morale dominante<sup>1267</sup>.

Pour mieux mesurer l’enjeu et l’impact des enquêtes ouvrières qui se sont multipliées à partir de 1840, il convient de s’interroger sur leurs auteurs et la motivation des membres de l’Académie des sciences morales et politiques qui ont commandé les travaux. L’Académie avait créé une “mission économique” annuelle, financée par ses soins. En 1835, 1836, 1837, Villermé, médecin spécialiste des questions sociales, fut un des deux membres chargés de la mission avec pour objet la “constatation aussi exacte que possible de l’état physique et morale des classes ouvrières<sup>1268</sup>” et, en 1840, le concours de l’Académie posa la question : “En quoi consiste la misère, par quels signes se manifeste-t-elle en divers pays, quelles sont ses causes ?”. Vingt-deux mémoires furent remis et les rapports rédigés par Villermé et Buret (voir note 1263) furent primés. Ces derniers montraient à travers leurs enquêtes sociales l’existence d’un problème nouveau, avec la misère qui apparaissait comme une réalité liée à l’industrialisation<sup>1269</sup>. Buret écrivait : “Cet amas grossissant des misères sociales a saisi les gouvernements d’une grande inquiétude et déconcerté tristement l’optimisme de la science de la richesse<sup>1270</sup>”, et il donnait sa définition de la misère : “une pauvreté moralement sentie<sup>1271</sup>”, ce qui supposait que la conscience de la souffrance était plus éveillée chez les ouvriers des villes. Le troisième auteur d’une enquête, en 1840, Frégier (voir note 1263), chef de bureau à la préfecture de la Seine, montrait, en décrivant la vie des ateliers et le vagabondage des enfants, comment, par contagion, les “ouvriers honnêtes et laborieux” étaient contaminés et attirés vers la “vie fainéante et criminelle”<sup>1272</sup>. Il y a une continuité et une même préoccupation dans toutes les enquêtes qui ont été effectuées des débuts de la monarchie de Juillet jusqu’à la deuxième République : des précurseurs, Villeneuve-Bargemont, Gérando, Morogues, aux successeurs de l’année 1840, jusqu’à l’enquête parlementaire du 25 mai 1848 et celle d’Adolphe Blanqui, chargé par l’Académie, en 1848, d’étudier “l’état moral et

<sup>1264</sup> Judith LYON-CAEN, “Le romancier, lecteur du social dans la France de la Monarchie de juillet” ..., pp. 20-21.

<sup>1265</sup> On voit souvent les ouvriers, vivant dans la misère, sortir de la légalité par le vol, l’abandon d’enfants, la prostitution, les rixes et le vagabondage

<sup>1266</sup> G. NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy* ...p. 56.

<sup>1267</sup> Christophe CHARLE, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, 1991, 392 p. (p. 57).

<sup>1268</sup> Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, auteurs de la postface de l’ouvrage : *Ouvriers des deux mondes. Etudes publiées par la Société d’Economie Sociale à partir de 1856, sous la direction de Frédéric le Play*, A l’enseigne de l’arbre verdoyant, 1983, 336 p. (p. 323).

<sup>1269</sup> A. DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950* ..., p. 86 et p. 89.

<sup>1270</sup> LOUIS CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses* ..., p. 157.

<sup>1271</sup> Ibid., p. 160.

<sup>1272</sup> A. DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950* ..., p. 86.

économique des populations dans les villes de Lyon, de Marseille, de Rouen et de Lille”, on retrouve la peur sociale et le désir de moraliser<sup>1273</sup>.

On peut se demander pourquoi tant d'intellectuels ont effectué des enquêtes sur la classe ouvrière pendant la monarchie de Juillet. Le soulèvement des canuts n'est pas la seule explication ; les groupes sociaux qui souhaitent la chute de Louis-Philippe, voient dans le prolétariat un instrument qui peut permettre de renverser le régime et les utopistes ont, à l'occasion, inspiré les études sur la main-d'œuvre française<sup>1274</sup>. Sous le Second Empire, de nouvelles enquêtes furent consacrées au monde ouvrier, mais l'orientation politique du régime ayant changé, elles s'employèrent souvent à réfuter celles de la monarchie de Juillet, en particulier quand il s'agissait de l'utilisation des statistiques des conseils de révision. Celles-ci avaient jusqu'alors servi à démontrer les méfaits des manufactures alors que Reybaud et Audiganne<sup>1275</sup>, par exemple, prouvèrent, au contraire les effets positifs de l'industrie sur le peuple, puisque la taille des nouvelles recrues de l'armée avait plus augmenté dans les régions d'industrie textile que dans les régions rurales<sup>1276</sup>.

L'Académie des sciences morales et politiques qui a aussi, par la suite, couronné les ouvrages d'autres enquêteurs comme Leroy-Beaulieu<sup>1277</sup>, a reçu parmi ses membres, en 1832, un publiciste et philosophe, le baron de Gérando (1772-1842) qui était alors un parfait représentant de l'élite bien pensante du pays. D'origine lyonnaise, il fut, à Paris, sous la monarchie de Juillet, un des proches du pouvoir en devenant vice-président du Conseil d'Etat et pair de France. Catholique, il s'intéressa aux questions sociales en tant que philanthrope : il avait fait partie de la Société chrétienne de Lyon et à Paris, il devint membre de la Société de la Morale chrétienne. En 1823, Louise Guisart, membre de cette société protestante, disait que la philanthropie était une “manière philosophique d'aimer et de servir l'humanité”<sup>1278</sup>. Les sociétés philanthropiques regroupaient surtout des chrétiens, mais la Société de la Morale chrétienne, une des plus importantes sociétés philanthropiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, fut fondée, en 1821, contre la Congrégation. Comme ses statuts prévoyaient l'admission des membres de toutes les communions, elle fut une œuvre suspecte pour l'Eglise, ce qui n'empêcha pas des catholiques éclairés, comme le baron de Gérando, d'en

---

<sup>1273</sup> Ibid., p. 89.

<sup>1274</sup> Michelet disait : “ils exagèrent les maux pour nous faire jouir plus vite de la félicité que leurs théories nous préparent”. (Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 30-31)..

<sup>1275</sup> Louis REYBAUD, *Etudes sur le régime des manufactures. Condition des ouvriers en soie*, Lévy, 1859, 396 p. Economiste et député sous la II<sup>e</sup> République, Reybaud estimait que l'évolution vers les manufactures était inéluctable et qu'il fallait favoriser leur implantation en milieu rural pour freiner la trop forte industrialisation des villes.

Armand AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Capelle, 1860, T. 1, 404 p., T. 2, 430 p. Avocat et publiciste, Audiganne a été secrétaire de la Commission à l'Exposition universelle de 1850. Il admirait les progrès industriels, mais s'inquiétait du danger moral que faisait courir la grande usine (B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 278)

<sup>1276</sup> Gérard NOIRIEL, *Les ouvriers dans la société française – XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 270.

<sup>1277</sup> Paul LEROY-BEAULIEU, *De l'état moral et intellectuel des populations industrielles et de son influence sur le taux des salaires (1868)*. Economiste et professeur au Collège de France, il défendait farouchement les idées libérales.

<sup>1278</sup> Jacqueline LALOUETTE, “Charité, philanthropie et solidarité en France vers 1848. Pour une histoire des mots et des doctrines”, in Jean-Luc MAYAUD (dir.), 1848, *Actes du colloque international du cent cinquantiennaire ...*, p. 206. Le mot “philanthropie” qualifie l'ensemble des actions et œuvres à finalité sociale, caritative ou humanitaire, qu'elles soient ou non d'inspiration religieuse. Mais, au sens spécifique, les œuvres “philanthropiques” sont des œuvres neutres ou inter confessionnelles étrangères à tout objectif spirituel ou missionnaire. [CATHERINE DUPRAT, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social, à Paris, au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1996, T. I, 574 p. (p. V de l'avant-propos)].

faire partie<sup>1279</sup>. Ce dernier, dans son traité “De la bienfaisance publique” paru en 1839, se montre un philanthrope habitué à continuer la tradition de l’ancestrale charité urbaine et assimile une large fraction de la population ouvrière à une population de mendiants<sup>1280</sup>. De plus, il n’accordait à l’indigent qu’un droit moral ; pour lui, le pauvre n’avait pas à réclamer une dette, mais à attendre un service<sup>1281</sup>, d’autant plus que la misère, inévitable, était due le plus souvent à la débauche et à l’intempérance. A la fin de son traité, de Gérando proposait comme remède, l’éducation religieuse et morale de la classe ouvrière et préconisait l’établissement de la part des riches vis à vis des pauvres, d’une protection qui prenne le caractère d’un patronage bienveillant et volontaire<sup>1282</sup>.

Ce patronage fut souvent préconisé par les auteurs des enquêtes ouvrières, par Villermé, et aussi par l’économiste et ingénieur Le Play (1806-1882)), éminence grise de Napoléon III et auteur d’une nouvelle méthode d’investigation pour ses enquêtes. Ce dernier avait entrepris, depuis 1835, une étude systématique des populations ouvrières des différents pays européens et, en 1848, il participa à titre d’expert à la Commission du gouvernement pour les travailleurs, présidée par Louis Blanc. En 1855, année où il fut apprécié par Napoléon III, après avoir réussi l’organisation de l’exposition universelle, il publia “Les ouvriers européens”, ouvrage dans lequel il présentait sa méthode d’observation par échantillonnage, qui provoqua beaucoup de réactions<sup>1283</sup>. L’année suivante, Le Play fonda la Société d’Economie Sociale, dont le but était d’observer partout la condition de personnes occupées de travaux manuels, et qui appliqua sa méthode. Cette société publia les résultats de ses recherches, qu’elle encouragea par des prix dans un recueil intitulé : “Les ouvriers des deux mondes”. Le Play était un libéral comme l’économiste Michel Chevalier qui faisait partie de la Société d’Economie Sociale et qui a négocié le traité franco-anglais de 1860. Dans la “Réforme sociale” qu’il publia en 1864, Le Play reprend l’essentiel de sa doctrine : il pense, comme Gérando, que la religion est le premier fondement de la société et que le patronage<sup>1284</sup> est un des meilleurs moyens de rétablir l’harmonie sociale car, exercé au profit des classes imprévoyantes, il permet la guérison du paupérisme<sup>1285</sup>. Le travail est pour lui, après la religion, le symbole qui élève le mieux l’humanité vers l’ordre moral et celui-ci sera

---

<sup>1279</sup> La Société fut fondée contre “les tendances rétrogrades” et le “hideux fanatisme” de certaines œuvres catholiques : *Journal de la Société de la Morale chrétienne*, III<sup>e</sup> série, tome VII, 1847, p. 121 (J. LALOUETTE ..., pp. 206 et 219). Au début de la Restauration, les œuvres confessionnelles, à Paris, ne sont pas encore les plus nombreuses et les sociétés de bienfaisance ont un recrutement diversifié, qui s’étend bien au-delà des militants des églises, d’où leur succès.

<sup>1280</sup> L. CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses* ..., pp. 154-155.

<sup>1281</sup> Comme le vicomte de Melun, forte personnalité du catholicisme social des milieux conservateurs, il aurait apprécié l’article 13 de la Constitution, en 1849, qui accordait la liberté du travail et non le droit au travail, car ce droit, pour de Melun, aurait donné “aux ouvriers et aux pauvres une sorte d’hypothèque sur la fortune de la France” (Jacqueline LALOUETTE, “Charité, philanthropie et solidarité en France vers 1848” ..., pp. 207 et 220.

<sup>1282</sup> André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d’une psychologie sociale*, T. II, pp. 568-569, 573-574. De Gérando avait, toutefois, milité, en 1841, à la Chambre des Pairs, pour le vote et la loi limitant le travail des enfants (Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France* ..., pp. 188-189).

<sup>1283</sup> La science sociale de Le Play rompait avec la méthode d’investigation de Villermé, approuvée par l’Académie et qui procédait, avant toute conclusion, à une étude de la population considérée. Audiganne reprocha à Le Play de généraliser à partir d’exemples pris arbitrairement dans la masse. (Bernard KALAORA et Antoine SAVOYE, in *Ouvriers des deux mondes*. (1983) ..., pp. 322-328). Ainsi, Le Play, après avoir réalisé des monographies d’ouvriers ruraux en Angleterre, France, Espagne et Allemagne, en a déduit sa préférence pour la condition des ouvriers ruraux de ces trois derniers pays [FREDERIC LE PLAY (1806-1882), *Textes choisis et préface* par Louis BAUDIN, Dalloz, 1947, 314 p. (p. 274)].

<sup>1284</sup> Pour lui, le patronage était l’ensemble des idées, des mœurs et des institutions qui tenaient plusieurs familles groupées, à leur satisfaction, sous l’autorité d’un patron (Jean FOMBONNE, *Personnel et DRH – L’affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises (France, 1830-1990)* ..., pp. 134-135).

<sup>1285</sup> FREDERIC LE PLAY (1806-1882), *Textes choisis* ..., p. 277.

fécond si on a affaire à une famille souche<sup>1286</sup> dans laquelle le père de famille pourra user de la liberté testamentaire et si on améliore la propriété individuelle<sup>1287</sup>. Finalement, en exaltant la famille, la religion et l'enracinement des autorités locales, Le Play a essayé de concilier les principes du libéralisme avec une conception du monde social fondée sur les liens domestiques. Il encourageait les familles paysannes et ouvrières à devenir propriétaires, parce qu'il pensait qu'ainsi, elles éviteraient les inconvénients de la société salariale<sup>1288</sup>. Il préférait des ouvriers dans une fabrique rurale et jouissant d'un lopin de terre entretenu par les autres membres de la famille à des ouvriers tournés vers l'activité industrielle, en milieu urbain, dont la souffrance pouvait être à l'origine d'un esprit révolutionnaire<sup>1289</sup>. C'est après 1871, que Le Play exercera sur les milieux catholiques sociaux l'influence la plus profonde en renforçant dans les classes dirigeantes l'idée de responsabilité vis à vis des classes inférieures.

Il reste à nous demander si les constats et les solutions de Gérando et Le Play recourent entièrement ceux de l'élite bourgeoise du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Tous, naturellement, défendent le libéralisme économique. Ils plaçaient les rapports entre les patrons et les ouvriers sur le plan individuel et il n'était pas question que l'Etat prenne les travailleurs à sa charge<sup>1290</sup> ni que ces derniers s'organisent de quelque façon que ce soit. Beaucoup, comme Villermé, étaient favorables au livret ouvrier<sup>1291</sup>, garant de leur fidélité et condamnaient comme Le Play et Audiganne, les coopératives de production. Ce dernier trouvait que le projet de "Société générale pour la fabrique de rubans", réalisé en 1841, à Saint-Etienne, avait semé la discorde et qu'il était absurde de croire que les solutions des questions industrielles dépendaient de bouleversements sociaux<sup>1292</sup>. Au sein de la bourgeoisie industrielle, beaucoup avaient rencontré le paupérisme, comme le fabricant Peyret-Lallier, à Saint-Etienne, qui reconnaissait que la vie était bien plus difficile dans les cités manufacturières où les denrées étaient plus chères ; mais ce dernier expliquait ce paupérisme, comme beaucoup d'économistes et de moralistes par "l'intempérance de l'ouvrier qui absorbait une partie de son salaire"<sup>1293</sup>. En tout cas, les classes dirigeantes étaient unanimes pour faire le constat d'une crise morale ouvrière, en particulier chez les enfants ouvriers, "moralement abrutis", disait Montalembert<sup>1294</sup>, ce qui amena la société industrielle de Mulhouse à lancer, comme on l'a vu, une campagne en faveur de la réglementation du travail des enfants. La dangerosité morale du travail des femmes dans les ateliers ou les manufactures posait aussi un problème difficile à résoudre : "Si on veut que la mère reste au foyer", disait Leroy-Beaulieu, "il faut souvent que la jeune fille travaille à l'usine : loi cruelle, mais inévitable"<sup>1295</sup>. Le Play pensait avoir résolu ce dilemme en proposant le travail de toute la

<sup>1286</sup> Le père de famille associe un seul des enfants au travail familial.

<sup>1287</sup> Bernard KALADORA et Antoine SAVOYE, in *Ouvriers des deux mondes*. (1983) ..., p. 330.

<sup>1288</sup> G. NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy ...* pp. 52-55.

<sup>1289</sup> A. DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950 ...*, p. 83.

<sup>1290</sup> Prenant un exemple de solution efficace pour aider les ouvriers sans travail, Villermé cite la décision de la commission de prévoyance et de travail mise en place par le préfet de Lyon en 1836. Celle-ci, tout en accordant une subvention, a traité avec des entreprises qui ont payé les ouvriers à la tâche, au lieu d'organiser, comme à l'habitude, des ateliers de travaux publics (L.R.VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, T. 2 ..., pp. 193-194).

<sup>1291</sup> Ibid., pp. 140-141. Villermé affirme que le livret est peut-être le meilleur moyen pour moraliser les ouvriers et que les bons ouvriers y sont très attachés.

<sup>1292</sup> ARMAND AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France ...* T. 2, pp. 123-126.

<sup>1293</sup> André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849) ...*, T. II, pp. 570-573. Dans la conclusion de son ouvrage, Villermé explique la misère ouvrière par la dépense d'une partie des gains de l'ouvrier au cabaret, ce dont certains maîtres sont en partie responsables à cause des prêts qu'ils font à leurs ouvriers (LOUIS VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers...*, T. 2, pp. 355 et 363).

<sup>1294</sup> Discours de Montalembert à la Chambre des Pairs, cité par A. DEWERPE, *Le monde du travail en France – 1800-1950 ...*, p. 82.

<sup>1295</sup> Cité par C. AUZIAS et A. HOUEL, *La grève des ovalistes ...*, p. 143.



famille à la campagne, comme nous l'avons indiqué précédemment, car les revenus des femmes obtenus au logis dans les industries et les cultures domestiques valaient largement les salaires obtenus dans les ateliers. Les industriels qui misaient sur la faiblesse des salaires féminins n'appréciaient pas, évidemment, la théorie de Le Play.

Pour ce qui est des solutions pour résoudre le problème du paupérisme, beaucoup accordent, comme Gérando et Le Play, une place majeure à la religion : pour Audiganne, le trouble moral qu'il a constaté à Lyon dans l'industrie, vient de l'altération du sentiment religieux ; les semences de rénovation sociale ne peuvent, dit-il, fructifier qu'à condition d'être répandues par des mains habiles. Il fait référence, alors, à l'archevêque de Lyon qui, dans son instruction pastorale du carême de 1853, "La religion doit régler et sanctifier l'industrie", avait montré que la religion pouvait rapprocher les cœurs<sup>1296</sup>. Philanthropes et économistes s'accordent aussi à reconnaître l'importance de la vie de famille de même que l'accès à la propriété, qui, pour Jules Simon, permettrait aux ouvriers de se sentir impliqués dans la défense des intérêts généraux de la société<sup>1297</sup>. Tous, également, attendent de l'ouvrier, non seulement un attachement plus marqué à la religion, mais aussi à "la sobriété et l'économie"<sup>1298</sup>. En définitive, les préoccupations et les solutions des philanthropes, économistes et autres enquêteurs que nous avons eu l'occasion d'évoquer sont très proches les unes des autres. Tous, concernant le problème du paupérisme, ont des solutions paternalistes susceptibles de ne pas remettre en cause le libéralisme économique. Seul le belge Ducpétiaux, même s'il se préoccupe de la moralisation de la classe laborieuse, envisage une intervention de l'Etat en demandant la création d'un ministère du progrès, et des initiatives des ouvriers, aboutissant ultérieurement à la mise en place d'une association générale des travailleurs<sup>1299</sup>.

Nous allons comparer maintenant les effets de la croissance industrielle de la région lyonnaise avec ceux de la région du Nord pour y retrouver la confrontation des points de vue de l'Eglise et des divers acteurs de la vie économique sur les problèmes du paupérisme.

### 3. Le monde du travail dans la région du Nord : les mêmes enjeux?

Les diocèses de Cambrai et d'Arras, formant une province ecclésiastique dont l'archevêque de Cambrai était le métropolitain, correspondaient respectivement aux départements du Nord et du Pas de Calais. Plus vastes et plus peuplés que la Loire et le Rhône, ces deux départements rassemblaient environ deux millions d'habitants au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.<sup>1300</sup>

Le Pas de Calais et surtout le Nord ont connu, au XIX<sup>e</sup> siècle, comme le Rhône et la Loire, un fort développement de l'industrie. Les activités, quoiqu'il ne s'agisse pas du travail

---

<sup>1296</sup> Armand AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France ... T. 2*, p. 69.

<sup>1297</sup> Jules SIMON, *L'ouvrière ...*, p. 312.

<sup>1298</sup> Moyens préconisés par le bulletin de la société industrielle de Saint-Etienne (cité par André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849) ...*, T. II, 423 p., [p. 574]).

<sup>1299</sup> Edouard DUCPETIAUX, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer ...*, T. II, p. 319. Ducpétiaux était inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance. Il était membre également de la commission chargée de préparer le projet de loi sur le travail des enfants en Belgique.

<sup>1300</sup> En 1846, le Nord et le Pas de Calais étaient des départements dont la densité dépassait 100 habitants au km<sup>2</sup> et le Nord, comme le Rhône, faisait partie des trois départements français les plus densément peuplés (André ARMENGAUD, *La population française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Que sais-je ?, P.U.F., 1971, 120 p. (p. 9)).

de la soie, font penser à celles de la région stéphanoise, avec une croissance très rapide des villes du grand triangle textile, Lille-Roubaix-Tourcoing.<sup>1301</sup> Dans le Pas de Calais qui, comme le Nord, avait une agriculture riche, l'artisanat jouait un rôle essentiel et la grande industrie ne s'est véritablement développée qu'à partir du second Empire avec l'exploitation de la partie occidentale du bassin charbonnier. La partie orientale de ce bassin, située dans le département du Nord, était déjà intensivement exploitée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et cette exploitation attira la sidérurgie dans le Valenciennois. La sidérurgie et les constructions mécaniques étaient aussi présentes dans la région lilloise, avec l'usine de Fives-Lille qui se spécialisera à partir du second Empire dans la construction de locomotives. Mais Lille était surtout le royaume du coton et du lin<sup>1302</sup>, qui s'étendait jusque dans la vallée de la Lys. Les filatures de coton se concentrèrent dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle dans de grandes fabriques même si le tissage était encore la spécialité d'ouvriers-paysans qui travaillaient à domicile sur des métiers à bras. Tourcoing était spécialisé dans le négoce de la laine et la filature et Roubaix s'imposait surtout dans le tissage alors que la mécanisation du peignage entraînait la disparition du tissage saisonnier à la main dans les campagnes<sup>1303</sup>.

Comme dans la Loire et le Rhône, le libéralisme économique a accru la fortune industrielle et commerciale, même si, au moment des crises, des manufacturiers furent éliminés. Les classes populaires, pour leur part, vivaient souvent dans des conditions misérables, dont Villermé s'est fait l'écho dans son enquête de la fin des années 1830. L'ouvrage de Pierre Pierrard sur la vie ouvrière à Lille évoque également de manière suggestive les taudis lillois et l'intensification du travail des femmes et des enfants<sup>1304</sup>.

Nous nous attacherons surtout, afin d'établir des comparaisons significatives avec le diocèse de Lyon, à évoquer les relations entre les industriels, l'Eglise et les ouvriers. Signalons tout d'abord que des industriels lyonnais ont tissé des relations d'affaires avec le Nord qui ont débouché parfois sur de grandes amitiés et sur des alliances matrimoniales. Ainsi, Louis Isaac (1824-1899), né à Lille et envoyé à Lyon par un fabricant de tulles de cette ville et de Calais, devint un des notables les mieux considérés de Lyon et son petit-fils, Joseph, épousa une fille d'Eugène Motte, un des grands patrons du textile à Roubaix<sup>1305</sup>. Les femmes des industriels, dans le Nord, occupèrent une place plus importante dans les affaires que leurs homologues lyonnaises. Si, à Lyon, quelques femmes ont joué un rôle de premier plan pour assurer la pérennité de la société familiale comme la veuve de Dupasquier qui a créé la fabrique de colle de Saint-Rambert<sup>1306</sup>, dans le Nord, bien des veuves conservèrent la direction des affaires de longues années : à Roubaix et à Tourcoing, les épouses d'entrepreneurs trouvaient le temps entre leurs nombreuses grossesses et la satisfaction de leurs devoirs religieux d'aider leurs maris, et parfois de les remplacer<sup>1307</sup>.

Les enjeux posés par les conséquences du développement de la grande industrie provoquèrent une situation beaucoup plus conflictuelle dans le Nord, entre philanthropes,

---

<sup>1301</sup> Entre 1815 et 1871, les chiffres de population de Lille, Roubaix et Tourcoing sont passés respectivement de 65 000 à 116 000 habitants, de 9 000 à 35 000 habitants et de 12 000 à 28 000 habitants [Henri PLATELLE, "Un survol historique", in C. DHERENT et alii (dir.), *Les pays du Nord*, Bonneton, 1994, 432 p. (p. 55)].

<sup>1302</sup> 38 filatures de coton et 78 filatures de lin faisaient travailler à la fin des années 1850 plus de 20 000 ouvriers et ouvrières. IL faut ajouter une autre spécialité lilloise, la filerie, fabrication de fil à coudre, qui, longtemps artisanale, est devenue industrielle sous le second Empire et faisait travailler plus de 5 000 ouvriers.

<sup>1303</sup> Henri PLATELLE, *Un survol historique*, in..., *Les pays du Nord* ..., pp. 50-59.

<sup>1304</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire* ..., pp. 79-97- et 167-178.

<sup>1305</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises* ..., p. 314.

<sup>1306</sup> Associée à son fils et à son gendre, elle fonda l'entreprise chimique Coignet. (Ibid, p. 47).

<sup>1307</sup> Pierre POUCHAIN, *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Perrin, 1998, 413 p. (pp. 64, 95-96).

économistes et l'évêque de Cambrai d'une part et industriels d'autre part. En 1841, l'ouvrage de Villermé, le rapport de Loiset sur les logements insalubres à Lille<sup>1308</sup>, l'intervention de Villeneuve-Bargemont aboutissant à la loi réglementant le travail des enfants<sup>1309</sup>, prenaient à parti le régime industriel. Les patrons du Nord se sont montrés particulièrement hostiles au projet de loi, considérant que si le travail des enfants était long, il n'était pas fatigant et qu'on ne pouvait pas dissocier le travail des adultes et des enfants<sup>1310</sup>. Par ailleurs, ils trouvaient injuste de rendre l'industrie coupable du paupérisme ouvrier. Dans une lettre au ministre de l'agriculture de septembre 1840, le président du Conseil des prud'hommes de Lille, Derosse-Bonte, affirmait que l'introduction des machines à vapeur avait amélioré considérablement les conditions de travail et que les ouvriers oubliaient la beauté des ateliers modernes<sup>1311</sup>. Pour sa part, Auguste Mimerel, filateur à Roubaix, qui joua un rôle déterminant dans son milieu professionnel et dans la vie politique locale sous la monarchie de Juillet et sous le Second Empire<sup>1312</sup>, s'en est pris à ceux qui, sincères, mais mal informés, dont l'évêque de Cambrai, Mgr Belmas, accusaient les chefs d'industrie d'être des hommes sans justice ni charité, à l'origine d'une démoralisation ouvrière<sup>1313</sup>. Dans une lettre ouverte au préfet de 1841, intitulée "Paupérisme, son accroissement attribué dans une foule d'écrits à l'industrie", Mimerel soulignait que l'industrie n'était pas à l'origine de la pauvreté, que cette dernière existait déjà avant la Révolution et qu'il était normal que les pauvres se recrutent parmi les travailleurs<sup>1314</sup>. Pour lui, le paupérisme dénotait non seulement une souffrance physique de l'ouvrier mais un état "où des besoins toujours surexcités n'étaient plus satisfaits"<sup>1315</sup>. De plus, Mimerel trouvait que les manufacturiers faisaient preuve d'humanité et de charité en fondant des hospices ou en installant des cantines pour leurs ouvriers<sup>1316</sup>.

Même Kolb-Bernard, notable le plus en vue du catholicisme lillois, qui se dévoua particulièrement à la cause de l'Eglise, s'éleva contre les attaques subies par le mouvement industriel, qui, pensait-il, avait fait progresser la richesse publique<sup>1317</sup>. Cet industriel sucrier joua un rôle aussi important au sein de la société Saint-Vincent-de-Paul, qu'il implanta à Lille en 1838 et dont il avait connu les fondateurs à Paris<sup>1318</sup>, que Laurent-Paul Brac de la Perrière à Lyon<sup>1319</sup>. Il fut non seulement à l'origine de la plupart des œuvres catholiques lilloises,

<sup>1308</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 183.

<sup>1309</sup> On a vu que l'économiste catholique, préfet du Nord de 1828 à 1830 et député d'Hazebrouck en 1840, avait été rapporteur à la chambre des députés, de la loi concernant le travail des enfants. Villeneuve-Bargemont pensait qu'au lieu de développer sans frein l'industrie manufacturière, il aurait fallu s'occuper de l'agriculture. Il était favorable à une intervention de l'Etat, par exemple pour fixer une sorte de salaire minimum [Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, P.U.F., 1951, 787 p. (pp. 59-71)].

<sup>1310</sup> André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849) ...*, T. II, pp. 584-585. Pour ne pas rompre le rythme du travail, les employeurs de Lille ont fait ouvrir des écoles du soir et après l'échec de ces écoles, ils se sont plaints par la suite des écoles du midi établies en 1844 (Françoise MAYEUR, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, T. 3 ..., p. 249).

<sup>1311</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 183.

<sup>1312</sup> Auguste Mimerel (1786-1871) fut membre de la Chambre de commerce de Lille en 1837, maire de Roubaix de 1834 à 1836, conseiller général en 1839, député en 1849 et sénateur en 1852. (Pierre POUCHAIN, *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, pp. 102-103).

<sup>1313</sup> Paul DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848" ..., p. 288.

<sup>1314</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 183.

<sup>1315</sup> Idées exprimées dans une lettre adressée au Conseil général des manufactures, « Du paupérisme dans ses rapports avec l'industrie en France et en Angleterre ». (André-Jean TUDESQ, *Les grands notables en France (1840-1849) ...*, T. II, p. 568).

<sup>1316</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 184.

<sup>1317</sup> Ibid., p. 183.

<sup>1318</sup> Idem, p. 392. Charles Kolb-Bernard (1798-1888) devint, en 1853, président du Conseil provincial des départements du Nord et du Pas de Calais.

<sup>1319</sup> Pour la place qu'a tenue Brac de la Perrière dans la société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon, voir le chapitre 7.

conseillé par l'abbé Charles Bernard, curé de la paroisse Sainte-Catherine de Lille<sup>1320</sup>, mais il fut mêlé à l'action politique en étant élu à l'assemblée législative en 1849 et au corps législatif en 1859<sup>1321</sup>. Kolb-Bernard représentait dans le diocèse de Cambrai la meilleure référence en ce qui concerne les relations entre l'Eglise et le monde ouvrier puisque Mgr Régnier, le nouvel archevêque, lui demanda en 1851 "un rapport sur la situation morale et religieuse des classes ouvrières à Lille et sur les moyens à prendre pour l'améliorer"<sup>1322</sup>. Dans sa réponse, Kolb-Bernard fit un tableau sombre de la situation des ouvriers, indiqua rapidement les trois remèdes à appliquer au niveau du ministère paroissial, de l'enseignement et des œuvres, et surtout traça un programme d'action avec une organisation générale et religieuse du travail par l'association des patrons chrétiens. Il suffirait, disait-il, qu'une quinzaine de bons patrons introduisent des pratiques pieuses dans leurs maisons et qu'une élite ouvrière à la conduite irréprochable serve d'émulation dans leurs ateliers pour que toute l'industrie locale en récolte les bénéfices<sup>1323</sup>. Les propositions de Kolb-Bernard n'eurent pas d'effet immédiat. Si, dans l'usine de tissage des frères Scrive, dans la banlieue de Lille, on appliquait déjà un certain paternalisme chrétien, la filature Féron-Vrau, à Lille, deviendra, au début des années 1870, une véritable usine chrétienne<sup>1324</sup>.

Quel type de relations prévalait entre les industriels et les ouvriers ? La contestation ouvrière a-t-elle été aussi forte que dans la région lyonnaise et la région stéphanoise ? Si l'attitude des industriels vis à vis des ouvriers pouvait être variable sous le second Empire, le type du vieux patron, proche de ses ouvriers, comme Kuhlmann, à Loos, qui leur offrait chaque année un banquet, était en voie de disparition<sup>1325</sup>. A l'exemple du bassin houiller stéphanois, les mouvements revendicatifs des mineurs furent fréquents et donnèrent lieu à 29 grèves dans les mines du Pas de Calais sous le second Empire et à des violences à Anzin, près de Valenciennes, en 1833 et 1846<sup>1326</sup>. Mais dans l'industrie textile et l'industrie métallurgique, les grèves furent, semble-t-il, moins fréquentes dans le Nord et furent déclenchées surtout à la fin du second Empire<sup>1327</sup>.

Interrogeons-nous maintenant sur les relations entre l'Eglise et le monde ouvrier dans les diocèses de Cambrai et d'Arras après avoir évoqué rapidement les pasteurs des deux diocèses. La ville de Lille n'était pas encore le siège d'un évêché et l'archevêque de Cambrai était, au milieu des années 1850, le pasteur d'un plus grand nombre de paroisses que

---

<sup>1320</sup> L'abbé Bernard, de la grande famille des raffineurs de sucre, cousin de Kolb-Bernard, anima, à la fin des années 1830, le premier patronage pour les enfants qui préparaient leur première communion, de même que les conférences Saint-Vincent-de-Paul. Il devint plus tard vicaire général de Cambrai. (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, pp. 383-384 et 405)

<sup>1321</sup> Pierre POUCHAIN, *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, pp. 120-121.

<sup>1322</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 404.

<sup>1323</sup> Ibid., p. 404. Notons que Kolb-Bernard rêvait de ressusciter les anciennes corporations dont il fit l'éloge, lors de la discussion en 1864, du projet de loi sur le droit de coalition (Pierre POUCHAIN, *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, p. 121).

<sup>1324</sup> On trouvera des indications concernant ces deux établissements dans le chapitre 10, lorsqu'il sera question de la géographie des usines-internats.

<sup>1325</sup> D'après un agent secret de la police à la solde du préfet, le seul lien demeurant entre les ouvriers et les patrons de Lille en 1858 était la peur du libre-échange. Pour le reste, les ouvriers étaient traités en "chair à mécanique" par des industriels qu'ils exétraient (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, pp. 185-186).

<sup>1326</sup> Yves-Marie HILAIRE, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, thèse, Paris IV, 1976, 1542 p., T. 3, (p. 1059) et Pierre PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Hachette, 1984, 600 p. (p. 123).

<sup>1327</sup> La plus longue grève affecta l'industrie métallurgique avec la grève des mouleurs à Lille qui, en 1866, dura un mois (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, pp. 484-485).

l'archevêque de Lyon<sup>1328</sup>. Sur le siège de Cambrai, Mgr Belmas et surtout Mgr Giraud se sont signalés, on l'a vu, par leurs prises de position en faveur des ouvriers d'industrie<sup>1329</sup>. Le diocèse d'Arras a connu, pour sa part, un épiscopat de près d'un demi-siècle, de 1802 à 1851, avec le cardinal de la Tour d'Auvergne, homme d'Ancien régime et pasteur gallican. Sous le second Empire, dans les deux diocèses, à Arras avec Mgr Parisis, ancien suffragant de Mgr de Bonald, puis avec Mgr Lequette, et à Cambrai, avec Mgr Régnier, il y eut une flambée des œuvres et de la dévotion de même qu'une amélioration du recrutement sacerdotal<sup>1330</sup>. Concernant l'encadrement sacerdotal, il paraît intéressant de comparer les villes de Lille et de Saint-Etienne qui, au milieu du siècle, avaient un chiffre de population comparable, autour de 70 000 habitants et qui, quelques années plus tard, ont absorbé les populations de quatre communes suburbaines. L'encadrement était meilleur à Saint-Etienne puisqu'en 1854, les 9 paroisses de la ville disposaient de 34 prêtres, alors qu'à la même date, 6 paroisses de Lille groupaient 31 prêtres<sup>1331</sup>. Si la paroisse la plus bourgeoise de Lille, Saint-André, n'avait que 6 200 habitants, Saint-Sauveur, la plus pauvre, en avait 18 800. Par ailleurs, une seule église fut construite à Lille, sous le second Empire, celle de Saint-Michel et dans le diocèse, une seule paroisse de mineurs, la Sentinelle, fut fondée près de Valenciennes, avant 1870<sup>1332</sup>.

Que pensait le clergé de ses ouailles ? Villeneuve-Bargemont signalait déjà sous la Restauration, le peu d'influence du clergé lillois sur la classe ouvrière, même si un certain nombre de prêtres était très vertueux<sup>1333</sup>. L'ensemble du clergé des deux diocèses, sous la monarchie de Juillet, constatait que l'industrie entraînait une régression des habitudes chrétiennes<sup>1334</sup>, provoquée par la difficulté des conditions d'existence. Alors qu'en 1821, l'évêque d'Arras se réjouissait de constater que la majorité des habitants de son diocèse observait religieusement les lois de l'Eglise, il n'en était plus de même en 1830 où il constatait dans les deux diocèses une faible pratique pascalle masculine dans les villes, sauf en Flandre. Les visites pastorales du diocèse d'Arras, en 1842, révélaient la plupart des griefs formulés le plus souvent par le clergé, à cette époque, pour expliquer le nouveau comportement des populations. Etaient mis en cause les usines, le travail du dimanche, les mœurs dépravées ou les migrations ouvrières<sup>1335</sup>. Quelles étaient, au juste, les pratiques religieuses des ouvriers ? Quelles catégories d'ouvriers étaient les plus attachées à ces pratiques ? Il est difficile de répondre à ces questions, en particulier à la première et, d'ailleurs, les historiens formulent aujourd'hui des réponses qui se distinguent de celles des

<sup>1328</sup> Le diocèse de Cambrai, moins vaste, mais plus peuplé que ceux d'Arras et de Lyon, rassemblait, en 1855, 634 paroisses alors que celui de Lyon comptait alors 621 paroisses (Ibid., p. 371 et ordo des paroisses du diocèse de Lyon).

<sup>1329</sup> Voir le chapitre 3. Louis Belmas, qui était alors suffragant de l'archevêque de Paris, a été évêque de Cambrai de 1802 à 1841. Son successeur, Pierre Giraud, a été archevêque de Cambrai de 1841 à 1850.

<sup>1330</sup> Pierre PIERRARD (dir.), *Histoire des diocèses de France. Cambrai et Lille*, Beauchesne, 1978, 352 p. (p. 238). Remarquons que le cardinal Régnier n'a pas, comme son prédécesseur, stigmatisé le mépris du travailleur. Pour lui, le problème ouvrier se confondait avec celui de la pauvreté. (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 374).

<sup>1331</sup> Il y avait environ un prêtre pour 2 500 habitants à Lille (un prêtre pour 4 000 habitants à Saint-Sauveur, paroisse la plus pauvre) et un prêtre pour 2 300 habitants à Saint-Etienne. (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, pp. 371-373 et Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, p. 37).

<sup>1332</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, pp. 373-374 et du même auteur, *Histoire des diocèses de France. Cambrai et Lille ...*, p. 249.

<sup>1333</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 375.

<sup>1334</sup> Yves-Marie HILAIRE, "Les ouvriers de la région du Nord devant l'Eglise catholique" (*XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*) in François BEDARIDA et Jean MAITRON (dir.), *Christianisme et monde ouvrier. – cahier du "mouvement social" n°1*, Les éditions ouvrières, 1975, 300 p. (pp. 223-243).

<sup>1335</sup> Ibid., p. 223 et G. CHOLVY, Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...* pp. 53-56.

années 1960-1970, dans la mesure où ils relativisent plus la baisse de la pratique religieuse des ouvriers<sup>1336</sup>. Globalement, les ouvriers sont restés attachés aux rites de passage concernant le baptême, la première communion et les funérailles<sup>1337</sup> à l'église. Ils venaient aussi, généralement, en nombre important aux missions. Pour ce qui est de l'assistance à la messe, on peut distinguer des catégories d'ouvriers plus pratiquantes comme les filtiers du quartier Saint-Sauveur à Lille, établis depuis des générations de même que les ouvriers étrangers, surtout flamands, qui à Lille, comme à Roubaix et Tourcoing, trouvaient des prêtres parlant leur langue. A Roubaix, en 1870, il y avait plus de Belges que de Français et, dans certaines paroisses, les deux tiers au moins des habitants pascalisaient<sup>1338</sup>. Par contre, à Arras ou à Saint-Omer, dans le Pas de Calais, des traditions moins favorables à l'Eglise limitaient l'influence du clergé sur les ouvriers-artisans ou les verriers. De même, les personnes concernées par les migrations temporaires, bûcherons, militaires, marins, etc. sont souvent indifférentes ou ignorantes en matière religieuse<sup>1339</sup>. Les mineurs, pour leur part, ont souvent conservé les traditions du milieu rural et restent en tout cas des chrétiens festifs à l'occasion des messes de corporation<sup>1340</sup>. L'évêque d'Arras, Mgr Parisis, voulut développer une pastorale spécifique à destination des mineurs, en confiant, en 1863, à un vicaire de Béthune, l'abbé Condette, une aumônerie de mineurs. Ce dernier fut apprécié des ouvriers, mais ayant aidé un mineur renvoyé à la suite d'une altercation avec un contremaître, le président du conseil d'administration de la compagnie de Béthune exigea son départ<sup>1341</sup>.

Quelles autres actions furent conduites par le clergé et les congrégations religieuses dans le cadre d'un apostolat auprès des ouvriers ? A Arras, une expérience originale a été conduite par le vicaire de la paroisse Saint-Jean-Baptiste, le Père Halluin, à partir du milieu du siècle : poursuivant les expériences d'éducation ouvrière de la conférence arrageoise de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à ses débuts, il créa une œuvre d'orphelins apprentis qui pouvaient fréquenter un externat. Il organisa pour ces derniers des conférences, qui étaient des sortes de célébrations de la fraternité, rassemblant les anciens de la maison et les autres ouvriers de la ville<sup>1342</sup>. En décidant de laisser les jeunes gens travailler à l'extérieur et en s'adaptant au milieu populaire, il a choisi une stratégie comparable à celle du père Chevrier à Lyon, que nous évoquerons ultérieurement<sup>1343</sup>. Les 173 apprentis présents à l'externat en 1838, se préparaient à divers métiers artisanaux, de la cordonnerie à la serrurerie. A Lille, un Jésuite, le père Coeurdacier, se préoccupa également des jeunes ouvriers, en essayant, en 1857, de donner un nouvel élan<sup>1344</sup> à l'œuvre du patronage des jeunes ouvriers, mise en place par la Société de Saint-Vincent-de-Paul et dont il était directeur spirituel. Il rompit avec les

<sup>1336</sup> Significatives à cet égard sont les nuances d'appréciation concernant le Nord de la France entre l'article de Yves Marie HILAIRE concernant "les ouvriers de la région du Nord devant l'Eglise catholique" paru en 1975 (voir la note 1334) et les pages concernant la même région dans l'ouvrage édité en 2000 et cité précédemment (note 1335).

<sup>1337</sup> A Lille, avant 1870, il y eut un seul cas d'ouvrier demandant un enterrement civil (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 364)

<sup>1338</sup> Ibid., p. 368 et G. CHOLVY, Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...* p. 23.

<sup>1339</sup> Idem (*Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...* p. 22 et 53)

<sup>1340</sup> Yves Marie HILAIRE, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914) ...*, T. 3, p. 1027.

<sup>1341</sup> Ibid., p. 1066.

<sup>1342</sup> Idem, pp. 1042-1045.

<sup>1343</sup> Le père Chevrier s'était fixé un but plus strictement religieux en permettant à des adolescents de préparer leur première communion, mais, comme le père Halluin, il leur permettait de retrouver rapidement contact à l'extérieur avec le milieu ouvrier réel, et, en refusant de les faire travailler, il ne concurrençait pas le commerce local. Le père Halluin fut aidé dans sa tâche par les frères de Saint-Vincent-de-Paul et les pères de l'Assomption.

<sup>1344</sup> Les confrères de Saint-Vincent-de-Paul chargés de l'œuvre assumaient difficilement les cours du soir, ajoutés aux longues heures de présence le dimanche, et aux séances trimestrielles. En 1857, le père Coeurdacier n'avait plus que 77 patronnés (Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 406).

confrères de Saint-Vincent-de-Paul, les remplaça par les Frères des Ecoles chrétiennes et le patronage des jeunes ouvriers devint l'Oeuvre de la jeunesse. Grâce à l'aide financière de la comtesse de Grandville, il installa dans l'ancien hôtel des Monnaies un patronage et une école du soir pour la jeunesse ouvrière. On y trouvait des salles de jeu, un buffet, une chapelle, des salles d'étude où enseignaient les frères. En fait, il s'agissait d'une œuvre de préservation réservée à une élite ouvrière et la démarche du père Coeurdacier était donc très différente de celle du père Halluin<sup>1345</sup>.

En ce qui concerne l'apostolat des congrégations religieuses féminines, on peut noter qu'à la différence du diocèse de Lyon, les jeunes filles n'étaient pas recueillies en internat dans le cadre de providences ; mais, que ce soit les carmélites de Roubaix, les sœurs bénédictines d'Estaires ou les sœurs augustines de Boulogne, toutes recevaient les jeunes filles travaillant dans les fabriques pour les instruire, en général le soir, après leur travail<sup>1346</sup>. A Lille, les Filles de la charité mirent en place en 1859, un ouvroir, à l'hospice Stappaert, où elles recevaient des jeunes filles de Saint-Sauveur, trop jeunes pour travailler dans les manufactures, en attendant qu'elles trouvent une place dans l'industrie<sup>1347</sup>.

La ville de Lille était-elle comme Lyon "la ville des bonnes œuvres" ? L'avocat Prat la saluait, en 1856, de la sorte, en mettant en valeur "le nombre de pauvres secourus", des apprentis et des ouvriers patronnés et instruits"<sup>1348</sup>. Toutefois, en dehors de la Société Saint-Joseph d'Edouard Lefort, qui fut le premier à concevoir un patronage pour les ouvriers<sup>1349</sup>, les œuvres sociales ne se développèrent véritablement qu'après l'installation à Lille de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en 1838. L'étude de cette société, de même que celle d'Arras, qui représentaient alors l'essentiel de l'apostolat des laïcs catholiques dans les deux préfectures de la région du Nord, permet de constater que le modèle parisien des premières conférences, donnant la priorité à la visite des pauvres, n'a pas toujours été suivi. La Société de Saint-Vincent-de-Paul implantée à Lille par Kolb-Bernard, a eu d'abord la particularité d'admettre des dames de charité qui se joignirent aux confrères<sup>1350</sup>, et elle mit en route un nombre d'œuvres particulièrement impressionnant. A celles qu'on retrouvait habituellement au sein des conférences, visite des pauvres à domicile, Oeuvre des militaires, Oeuvre de la Sainte-Famille<sup>1351</sup>, laquelle réunissait, certains dimanches, des familles pauvres à l'église, s'ajoutèrent l'Oeuvre de Saint-François Régis, facilitant le mariage des indigents, le patronage d'apprentis repris par le père Coeurdacier, un Secrétariat des pauvres et l'Oeuvre de Saint-François-Xavier<sup>1352</sup>, habituellement réservée aux ouvriers. Cette dernière qui, à Lyon, connut un grand

---

<sup>1345</sup> L'ordre à "La Monnaie" était strict : il y était interdit de porter la blouse et de parler patois. Le père Coeurdacier voulait que l'Oeuvre de la jeunesse devint une pépinière de contremaîtres, de chefs d'ateliers et de chefs de bureaux (Ibid., pp. 406-411).

<sup>1346</sup> Emile KELLER, *Les Congrégations religieuses en France – Leurs œuvres et leurs services*, Poulssiègue, 1880, 735 p. (pp. 130-137).

<sup>1347</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 355.

<sup>1348</sup> Ibid., p. 362.

<sup>1349</sup> Edouard Lefort (1801-1891), libraire, trouva un local, rue Sainte-Catherine, où les jeunes ouvriers pouvaient, le dimanche, trouver des distractions saines (Idem, pp. 386-392).

<sup>1350</sup> Leur première présidente fut Mme Bernard-Serret, mère de l'abbé Bernard et belle-mère de Kolb-Bernard. En 1861, les 10 conférences lilloises rassemblèrent 348 membres actifs (Idem, pp. 394-396-398).

<sup>1351</sup> A cette œuvre furent annexées une caisse d'économie et une caisse des loyers qui recevaient l'épargne des pauvres et qui, d'après Kolb-Bernard, eurent beaucoup de succès (Idem, p. 402).

<sup>1352</sup> A partir d'une œuvre d'ouvriers qui rendaient visite aux malades dans la paroisse Saint-André, Kolb-Bernard l'annexa, en 1843, à la Société de Saint-Vincent-de-Paul et en fit l'Oeuvre de Saint-François-Xavier pour l'instruction religieuse des adultes. (Idem, pp. 399-400). Notons également que la première conférence de Lille s'occupa activement du logement des ouvriers. (Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870) ...*, p. 181).

succès, comme on le verra, fonctionnait dans cette ville de manière tout à fait indépendante de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et les ouvriers y étaient plus autonomes. Or, à Lille, les confrères étaient eux-mêmes les catéchistes et les conférenciers qui instruisaient les ouvriers le premier dimanche de chaque mois. Audiganne remarquait pour sa part que “pour rester sociétaire de Saint-François-Xavier, à Lille, il fallait être déjà fort avancé dans la voie chrétienne”<sup>1353</sup>.

Les dirigeants de la conférence d’Arras fondée en décembre 1839<sup>1354</sup> prirent, pour leur part, une décision originale, en donnant la priorité à l’œuvre des ouvriers qui occupa spécialement les deux tiers des membres. Cette œuvre avait pour but de procurer aux jeunes ouvriers une formation religieuse et technique. Placés en apprentissage auprès des artisans de la ville, les jeunes gens assistent à la messe de leur paroisse, accompagnés des membres de la conférence, se retrouvent dans les locaux de l’œuvre pour des jeux, des lectures et des instructions religieuses assurées par un prêtre. Recrutés à la sortie de l’école des Frères, 109 apprentis<sup>1355</sup> étaient concernés en juillet 1843, âgés le plus souvent de 14 à 16 ans et originaires du prolétariat et de l’artisanat pauvre. Dans les locaux de l’œuvre furent installés aussi des ateliers pour ouvriers tailleurs et imprimeurs et un des animateurs, Lefranc, fonda, en 1848, l’imprimerie catholique qui publia le journal “La Liberté”. Mais, dès 1843, l’expansion de ce patronage des apprentis ouvriers fut combattue par le conseil général de la société et, entre 1849 et 1854, la visite des pauvres devint progressivement l’activité principale<sup>1356</sup>.

Dans le Nord, comme d’ailleurs dans les autres régions touchées par la croissance industrielle, des philanthropes, des économistes, des industriels et une élite catholique, se sont préoccupés du paupérisme ouvrier. Ils l’ont fait tout particulièrement pour battre en brèche les idéologies socialistes, susceptibles de nuire, pensaient-ils, aux ouvriers. Ces idéologies furent, comme nous allons le constater, particulièrement influentes dans le milieu ouvrier lyonnais.

### III. DES SAINT-SIMONIENS AUX FOURIERISTES : LYON, CAPITALE DU SOCIALISME UTOPIQUE

Le mot socialisme est né à la même époque en Italie, en Angleterre de même qu’en France où il a été utilisé d’abord dans la correspondance saint-simonienne, vers 1832. Avec le britannique Owen, Saint-Simon (1760-1825) et Fourier (1772-1832) apparaissent comme les fondateurs de ce socialisme, mais l’œuvre des deux Français a été prolongée et réinterprétée par des successeurs, Enfantin (1796-1864) pour le premier, Considérant (1808-1893) pour le

---

<sup>1353</sup> Pierre PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire ...*, p. 401. Finalement, le nombre de sociétaires n’a jamais atteint 200.

<sup>1354</sup> Un noble, Thellier de Sars, présida la conférence de la société de Saint-Vincent-de-Paul d’Arras, depuis sa fondation jusqu’en 1857. (Yves Marie HILAIRE, *La vie religieuse des populations du diocèse d’Arras (1840-1914) ...*, T. 1, p. 401)

<sup>1355</sup> La sélection des jeunes gens était assez rigoureuse puisque, de 1840 à 1843, 81 apprentis ont été renvoyés (Ibid., p. 403).

<sup>1356</sup> En 1854, sous l’influence du nouvel évêque Parisi, on adopta le règlement de Paris qui considérait la visite des familles comme l’œuvre principale. Deux autres conférences du diocèse d’Arras, celle de Saint-Omer et de Montreuil, fondées en 1843, suivirent la même stratégie que celle d’Arras en soutenant des écoles d’adultes fréquentées par de jeunes ouvriers et confiées aux Frères. (Idem, pp. 404-405)



second, qui ont fondé des Ecoles<sup>1357</sup>. A côté de ces Ecoles et, parfois, parmi leurs dissidents, il y eut d'autres auteurs et courants socialistes dont les plus influents dans la région lyonnaise ont été Philippe Buchez (1796-1865), Flora Tristan (1803-1844), Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865) et Etienne Cabet (1788-1856)<sup>1358</sup>. Les doctrines très diverses de ces théoriciens socialistes ont été qualifiées d'utopiques parce que des économistes libéraux comme Louis Reybaud ou même des socialistes comme Proudhon, critiquant d'autres théories socialistes, saint-simoniennes et fouriéristes, les ont considérées comme telles<sup>1359</sup>. Les socialistes utopiques voulaient des projets de transformation radicale de la société et apporter des réponses plus satisfaisantes que celles des penseurs officiels au problème de l'asservissement des plus faibles provoqué par le libéralisme économique et à celui du paupérisme ouvrier. Quelle a été l'influence sur les ouvriers de ces socialistes, d'origine modeste comme Proudhon, ou bourgeoise comme Cabet et qui, pour certains d'entre eux, se sont rencontrés à Lyon au début des années 1840 ? En quoi les doctrines socialistes pouvaient-elles répondre aux espoirs non seulement des ouvriers mais aussi des ouvrières particulièrement nombreuses dans les villes touchées par l'industrie ? Quelle était la position de ces doctrines qui se référaient souvent à l'évangile, par rapport à l'Eglise catholique ? Pourquoi y eut-il des relations particulières entre les buchéziens, appelés socialistes chrétiens, et les fouriéristes d'une part, et les catholiques d'autre part ?

## 1. L'influence du saint-simonisme

Claude Henri de Rouvroy, comte de Saint-Simon, était un noble libéral, défenseur du progrès industriel et des entrepreneurs, mais son analyse du progrès économique et de ses conséquences sociales s'éloignait de celle des libéraux. En effet, l'organisation politique qu'il promouvait, écartant les nobles, les militaires, les rentiers et privilégiant les hommes d'affaires, assistés par les savants, devait permettre un développement industriel harmonieux au service du bonheur de l'ensemble de la société<sup>1360</sup>. A la mort de Saint-Simon, plusieurs disciples, qui compléteront sa doctrine, et des étudiants se rassemblèrent d'abord autour de Rodrigues, puis d'Enfantin<sup>1361</sup> qui fonda en 1824 avec des amis de Saint-Simon et grâce à des banquiers libéraux, le journal "Le Producteur", auquel collaborèrent des futurs fondateurs de

<sup>1357</sup> Henri MALER, article sur le socialisme utopique, in Michèle RIOT-SARCEY, Thomas BOUCHET et Antoine PICON, *Dictionnaire des utopies*, Larousse, 2002, 284 p. (p. 205).

<sup>1358</sup> On pourrait ajouter à ces noms celui de Félicité de Lamennais dont nous avons déjà noté le soutien qu'il avait apporté aux canuts lors des insurrections de 1831 et 1834. Comme les socialistes, Lamennais était favorable à l'association et son ouvrage, "Les paroles d'un croyant", avait forgé l'image d'un "Jésus" ami des pauvres et des opprimés. Toutefois, Lamennais reprochait aux socialistes leur athéisme et leurs idées religieuses erronées.

<sup>1359</sup> Henri MALER, in Michèle RIOT-SARCEY..., *Dictionnaire des utopies* ..., pp. 206-207.

<sup>1360</sup> Serge BERSTEIN et Pierre MILZA (dir.), *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Hatier, 1996, 538 p. (pp. 97-98). Saint-Simon publia "le Catéchisme des industriels" (1822-1824) et surtout le "Nouveau Christianisme" (1825), ouvrage dans lequel il prévoit un autre système, une autre religion que le christianisme pour la nouvelle société, et qui aura comme objectif, grâce aux producteurs, d'améliorer l'existence morale et physique de la classe la plus nombreuse.

<sup>1361</sup> Barthélemy Prosper Enfantin (1796-1864), polytechnicien, fut mis en contact par Rodrigues avec Saint-Simon, quelques semaines avant la mort de ce dernier. Dans le journal le "Producteur", il apporta à la nouvelle doctrine saint-simonienne ses principaux éléments économiques. A partir du régime de Juillet qui désigna un des leurs, Lafitte, comme ministre, les saint-simoniens reçurent de nombreuses adhésions. Mais le conflit entre Bazard et Enfantin, la prédication assez étrange d'Enfantin concernant sa morale sexuelle et les rumeurs concernant les soirées qui avaient lieu chez les saint-simoniens, à l'ancien hôtel de Gesvres, rue Monsigny, à Paris, provoquèrent des défections. [J.P. CALLOT, "Les polytechniciens et l'aventure saint-simonienne" (page consultée le 14 mars 2005). Adresse : <http://site.annales.org/archives/x/saint-simonisme.html>. L'article a été publié dans "Le jaune et le rouge" en septembre et octobre 1864, 15 p. (pp. 4-5-6)].

mouvements socialistes comme Blanqui, Cabet et Buchez. En 1829, les saint-simoniens se constituèrent en groupe religieux et désignèrent deux “pères”, Enfantin et Bazard. La propagande devint alors active et grâce à des appuis financiers, commença à se répandre en France<sup>1362</sup>. Des missions furent envoyées en province : le 19 avril 1831, le journal “Le Globe” acheté par les saint-simoniens, annonçait le départ d’une mission dirigée par Laurent<sup>1363</sup>, accompagné de Pierre Leroux<sup>1364</sup> et du lyonnais Jean Reynaud, ingénieur des mines et rédacteur en chef du “Globe”. La mission arriva à Lyon début mai et connut beaucoup de succès puisque la salle de la Loterie qui rassembla 1 500 personnes lors de la deuxième séance, se révéla insuffisante et il fallut utiliser par la suite le cirque des Brotteaux où furent rassemblées le 20 mai, 3 000 personnes<sup>1365</sup>. Jean Reynaud y parla de la propriété et souligna la misère permanente pour ceux qui enfantaient l’opulence.

La propagande saint-simonienne ne laissa pas indifférent “un jeune homme de dix-huit ans, Frédéric Ozanam<sup>1366</sup>” qui avait pu assister, en avant-première, à une “prédication” de Jean Reynaud dans l’atelier d’un tisseur de la Grande-Côte<sup>1367</sup>. Le jeune lyonnais envoya au journal “Le Précurseur” ses “Réflexions sur la doctrine de Saint-Simon par un catholique” et le libraire Périsset accepta d’en faire une brochure d’une centaine de pages qui parut à la fin du mois de juillet. Ozanam critiquait surtout la partie historique de la doctrine des saint-simoniens et reprochait à leur religion de se réduire à “une doctrine de philanthropie ayant pour base une conception panthéiste de l’Univers”<sup>1368</sup>. Aux saint-simoniens qui affirmaient que le christianisme avait condamné les sciences à l’oubli, il répondait en se lançant dans une longue énumération destinée à démontrer le contraire ; quant au système organique de Saint-Simon, le jeune lyonnais lui reprochait d’envisager une propriété devenant commune alors que, disait-il, la propriété était “un besoin pour l’homme”<sup>1369</sup>.

La propagande des disciples de Saint-Simon trouva un écho plus favorable auprès des chefs d’atelier de la Fabrique, et lorsque la mission repartit le 23 juin 1831, l’Eglise saint-simonienne de Lyon, à laquelle s’ajoutèrent les Eglises de Marseille, Toulouse, Montpellier et Brest, était fondée. Les chefs d’atelier approuvaient l’acte d’accusation contre l’ordre social existant, le dénigrement des oisifs de même que la critique du dogme de la liberté de l’industrie. Dès le deuxième numéro du 6 novembre 1831, l’“Echo de la Fabrique” avait

<sup>1362</sup> Gérard CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, p. 133.

<sup>1363</sup> Laurent sera en 1844 l’initiateur à Saint-Etienne d’une Société générale pour la fabrique de rubans, qui inquiéta, on l’a vu, le sous-préfet.

<sup>1364</sup> Pierre Leroux (1797-1871), un des fondateurs du “Globe”, resta peu de temps dans mouvance saint-simonienne qu’il quitta en novembre 1831 pour fonder “La Revue encyclopédique” où les questions religieuses tenaient une grande place, et, en 1836, il fonda avec Jean Reynaud “l’Encyclopédie nouvelle” (Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...* p. 136).

<sup>1365</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 23-24. Le costume des saint-simoniens pouvait attirer l’attention de tous les lyonnais : pantalon rouge, tunique bleue qu’une ceinture en cuir serrait à la taille, béret rouge, gilet boutonnant par derrière, sur lequel le nom de l’apôtre était inscrit. (Ibid., p. 81)

<sup>1366</sup> Idem, p. 25. Nous verrons, par la suite, la place importante occupée par Frédéric Ozanam (1813-1853) parmi les premiers catholiques sociaux.

<sup>1367</sup> Marcel VINCENT, *Ozanam. Une jeunesse romantique ...*, p. 159. L’auteur fait remarquer avec raison qu’on ne peut rester indifférent au fait que Fernand Rude faisait mention du futur écrivain catholique dans un ouvrage consacré aux “Révoltes des canuts” (p. 165). Rude, pour sa part, justifie son allusion en affirmant que les missionnaires saint-simoniens “provoquaient un éveil de la réflexion” (p. 25).

<sup>1368</sup> Cité par Marcel VINCENT, *Ozanam. Une jeunesse romantique ...*, p. 161.

<sup>1369</sup> Gérard CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, pp. 134 et 137. La doctrine saint-simonienne, exposée en 1830 par ses disciples dans un manifeste, admettait le droit de propriété mais demandait que la production soit constamment gérée par les plus capables. (Serge BERSTEIN et Pierre MILZA (dir.), *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p.98).

reproduit des passages d'un ouvrage saint-simonien<sup>1370</sup> et le journal, sous l'influence du saint-simonien lyonnais Arlès-Dufour<sup>1371</sup>, qui collaborait à l'"Echo", préconisait l'association universelle des travailleurs, en publiant le 27 mai 1832, une adresse "A nos frères d'Angleterre" rédigée par ce dernier et qui affirmait la solidarité des peuples<sup>1372</sup>.

Le saint-simonisme eut des adeptes à Lyon dans divers milieux sociaux, même si les convertis à la nouvelle religion le furent souvent de manière assez temporaire, comme le chef d'atelier royaliste Pierre Charnier, le poète Louis-Agathe Berthaud, le docteur Imbert ou la féministe lyonnaise Eugénie Niboyet<sup>1373</sup>. Toutefois, le saint-simonisme séduisait surtout une certaine élite, comme le montre la liste des personnes dignes de recevoir "Le Globe", dressée en avril 1832, par Ribes, missionnaire envoyé à Lyon par Enfantin : on y trouve le préfet Gasparin, ce qui peut expliquer sa compréhension à l'égard des canuts lors des événements de l'automne 1831, les deux jeunes fabricants aux idées novatrices, Arlès-Dufour, ami d'Enfantin, et Derrion, cinq médecins dont l'adjoint au maire, Terme, mais aussi les fondateurs du mutuellisme, Bouvery et Charnier<sup>1374</sup>. La propagande saint-simonienne pénétra difficilement chez les ouvriers d'autant plus que ces derniers se tournaient de plus en plus vers les associations mutuellistes et républicaines.

Apôtres de paix, les disciples lyonnais saint-simoniens n'ont pas pris part à la révolte de 1831 et après celle-ci, ils demandèrent un changement de stratégie aux pères de l'Eglise saint-simonienne de Paris qui se contentèrent de leur dire de continuer à être les médiateurs entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas<sup>1375</sup>. Mais l'insurrection ouvrière et le schisme du père Bazard, qui s'était brouillé avec Enfantin en 1832, avaient jeté le trouble dans l'Eglise saint-simonienne de Lyon où Enfantin envoya deux missionnaires, Ribes et Massol. Ces derniers firent distribuer, au début de 1832, une proclamation "aux Lyonnais", faisant appel aux industriels, fabricants et ouvriers, aux artistes et aux femmes. Leur programme reposait sur "un système d'association, pouvant seul faire cesser la crise actuelle<sup>1376</sup>". L'exode des saint-simoniens parisiens en direction de Lyon s'accrut en 1832 car ces derniers subissaient une répression policière<sup>1377</sup>. A Paris, Michel Chevalier écrit la proclamation intitulée "A Lyon", où il recommande l'exode vers le "plus grand foyer de production et d'économie dont s'enorgueillisse le continent européen", vers ce "Lyon, travailleur infatigable, assis sur le Rhône et la Saône...". A partir du 7 novembre 1832, plusieurs groupes de missionnaires arrivèrent à Lyon et le 25 novembre, toute la famille saint-simonienne de Lyon se portait à la rencontre de deux missionnaires revenus du midi et, en cortège, traversa les faubourgs, le pont de la Guillotière, les Brotteaux et se rendit à un

---

<sup>1370</sup> L'"Echo de la Fabrique" et l'"Echo des travailleurs" diffusaient les idées saint-simoniennes car les canuts, redoutant la concurrence entre fabricants, appréciaient sa condamnation par Saint-Simon qui affirmait que si la concurrence faisait quelques heureux, elle "laisait sur le carreau d'innombrables victimes" : cité par J. ALAZARD, "le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ...", p. 33.

<sup>1371</sup> Pour des précisions concernant cette personnalité lyonnaise, voir la note 1237 de ce chapitre.

<sup>1372</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 24-25, 107-108.

<sup>1373</sup> Ibid., pp. 25, 79, 80 et Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870 ...*, pp. 37-38. Il y avait aussi à Lyon une saint-simonienne poétesse, Sophie Grangé, qui portait des costumes masculins et fut un moment la muse de Berthaud (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 80).

<sup>1374</sup> Ibid., pp. 78-79. Ribes constate aussi quelque progrès dans la classe ouvrière.

<sup>1375</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 74 et 78.

<sup>1376</sup> Ibid., p. 78 et J. ALAZARD, "le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ...", p. 28.

<sup>1377</sup> La police a interdit leurs réunions, saisit les papiers de la communauté et le gouvernement traduira leurs chefs devant la Cour d'assises en août 1832 (J. ALAZARD, "le mouvement politique et social ...", p. 28).

banquet<sup>1378</sup>. La plupart des missionnaires venus de Paris voulurent connaître l'épreuve du travail manuel salarié et s'embauchèrent dans les ateliers et les chantiers lyonnais au début de l'année 1833. Un rapport de police signale que leur arrivée a été à l'origine de coalitions pour obtenir une augmentation, en particulier chez les ouvriers fondeurs<sup>1379</sup>.

L'année 1833, année extraordinaire, disait Enfantin, dix-huit siècles après la mort sur une croix du divin libérateur des esclaves, devait être celle de l'affranchissement des femmes, l'année où la Femme allait se ranger aux côtés de l'Homme pour établir la nouvelle religion<sup>1380</sup>. Enfantin avait une position assez ambiguë concernant la condition féminine puisqu'il réclamait l'émancipation et l'égalité des femmes en tant que genre et en même temps, il voulait une complète liberté des sexes et avait institué un "couple prêtre" à la vocation équivoque<sup>1381</sup>. Le 15 janvier 1833, un mois après l'emprisonnement d'Enfantin<sup>1382</sup> et le départ du saint-simonien Barrault de Paris en direction de Lyon, celui-ci déposa l'autorité qu'il avait prise au nom du Père et, considérant la société saint-simonienne comme dissoute, il décida d'instituer l'association des "Compagnons de la femme". A la fin du mois de janvier 1833, Barrault prit la décision de partir pour l'Orient et déclara à ses amis : "je sais où est la Mère, en Orient ... Orient ! Occident ! Femme ! Homme ! Voilà l'hymen de la terre et de l'humanité !" A la prison Sainte-Pélagie à Paris, le Père Enfantin avait eu la même pensée et écrivit le 26 janvier à Barrault : "J'entends, du fond de ma prison, l'Orient qui s'éveille ... le temps est venu. Tu peux m'annoncer à l'Orient et y appeler la Mère"<sup>1383</sup>. Le 15 février 1833, Barrault apprenait au public lyonnais dans son opuscule "1833 ou l'année de la Mère" le voyage d'Orient et le 4 mars, il quittait Lyon avec onze compagnons. Le père Enfantin, gracié le 1<sup>er</sup> août 1833, se mit à son tour en route pour l'Orient et prépara son expédition d'Egypte<sup>1384</sup>. Le 1<sup>er</sup> septembre, il arrivait à Lyon et les femmes saint-simoniennes de Lyon, les vingt "femmes de la Mère" lui remirent, par la main de Clorinde Rogé, le signe de "célibat rompu", qui devait mettre fin à cette période qui avait commencé en mars 1832 à Ménilmontant<sup>1385</sup>. L'"Echo de la Fabrique" du 15 septembre 1833 salua le passage des saint-

---

<sup>1378</sup> Ibid., p. 29. Comme à Paris, la police surveille de près les saint-simoniens lyonnais : le préfet interdit leurs réunions de la rue Saint-Dominique et la famille fut obligée de se transporter à la place Sathonay où elle possédait un logement (Idem, p. 28).

<sup>1379</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 82-84.

<sup>1380</sup> Ibid., pp. 82-83.

<sup>1381</sup> PHILIPPE REGNIER, article sur Saint-Simon, in Michèle RIOT-SARCEY..., *Dictionnaire des utopies ...*, p. 195.

<sup>1382</sup> En janvier 1832, l'hôtel de Gesvres, rue Monsigny, où se réunissaient les saint-simoniens, fut investi par les soldats et Enfantin, de même que ses principaux lieutenants, furent inculpés de délit d'association, d'escroquerie et d'outrages aux bonnes mœurs. Enfantin se retira alors dans une propriété qu'il possédait à Ménilmontant, à l'est de Paris, où il organisa de façon rigoureuse la vie communautaire. Mais les activités saint-simoniennes furent à nouveau interrompues par la police en juillet 1832 et Enfantin, de même que ses disciples, Chevalier et Duveyrier, furent condamnés, un mois plus tard à un an de prison. Deux autres saint-simoniens inculpés, Rodrigues et Barrault, ne furent pas condamnés. (J.P. CALLOT, " Les polytechniciens et l'aventure saint-simonienne"..., pp. 7-8-9)

<sup>1383</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 83. Dans la communauté de Ménilmontant, le culte saint-simonien utilisait un nouveau calendrier où le samedi était le jour du Père et le dimanche, celui de la Mère. A son procès, Enfantin s'était comparé à Jésus, en invoquant le Femme-Messie : "Moi, je suis envoyé par mon Dieu, Père et Mère de tous et de toutes, pour faire désirer au monde sa tendresse de Mère". Pour Enfantin, chercher la Femme-Messie associée à Marie et aussi à Cybèle, c'était continuer l'œuvre de Jésus. [Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)*, Le Cerf, 1987, 361 p. (pp. 176-178)].

<sup>1384</sup> Dès son arrivée en Egypte, Enfantin essaya de réaliser son grand dessein du percement de l'isthme de Suez.

<sup>1385</sup> FERNAND RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, pp. 83-85. L'auteur précise que Clorinde Rogé n'a pas seulement brisé de manière symbolique la chaîne du célibat que le Père s'était forgée dans l'attente de la Mère.

simoniens partant pour l’Égypte, rappela que leur dévouement pour le peuple était apprécié, mais fit des réserves concernant leurs idées religieuses<sup>1386</sup>.

On peut imaginer que les catholiques lyonnais, à l’image d’Ozanam, étaient plus que réservés au sujet de la religion saint-simonienne. Avant d’évoquer des liens qui ont pu s’établir entre saint-simoniens et catholiques, il nous faut d’abord préciser comment ces derniers, et globalement, les auteurs des divers socialismes, faisaient le lien entre l’évangile<sup>1387</sup> et l’avenir de l’humanité. Le discours socialiste sur le Christ sert alors à véhiculer l’espérance et veut situer le royaume de Dieu dans l’avenir de l’humanité. Les socialistes tentent de matérialiser le paradis spirituel et la vie future des chrétiens. Alors que les premiers font dépendre le progrès de l’organisation de la cité, le christianisme le subordonne à la régénération individuelle<sup>1388</sup>. Saint-Simon considérait la morale chrétienne comme négative et individualiste. Dans son “Nouveau christianisme”, il réduisait le “divin” du christianisme au principe de l’amour fraternel. Les disciples poursuivirent dans la même optique en soulignant dans “L’exposition de la doctrine” (1831), que le christianisme enseignait la fraternité universelle, mais qu’il en méconnaissait les conséquences sociales et politiques en disant que cette fraternité ne devait pas avoir de but sur la terre<sup>1389</sup>. A ce sujet, Enfantin adoptera la même position que les buchéziens, les fouriéristes et Lamennais, concernant la traduction de la phrase de l’évangile de Saint-Jean (XVIII, 36) : “Nunc autem regnum meum non est hinc”. Buchez, citant cette phrase dans son *Histoire parlementaire de la Révolution française (1834-1838)* précisait en note que le mot “nunc” n’était traduit dans aucune des versions françaises du Nouveau Testament<sup>1390</sup>, ce qui sous-entendait que le règne de Jésus-Christ n’était pas de ce monde ; or, pour lui, cette phrase signifiait : “Mon règne n’est pas maintenant d’ici”, ce qui impliquait un temps à venir où le règne de Jésus-Christ serait d’ici-bas. Enfantin, dans ses *Lettres à un catholique* (1847), prit parti, lui aussi pour le “maintenant”, démarche qu’on peut comprendre, de sa part, comme une tentative de rapprochement à l’égard de l’Église catholique, à condition que celle-ci, bien sûr, assume le but de l’établissement de la justice sur terre<sup>1391</sup>.

Si on a pu noter, pour certains, dans les années 1830 et 1840, un va-et-vient entre socialisme et catholicisme comme pour Alphonse Dory qui a été, tour à tour, voltairien, catholique, saint-simonien et à nouveau catholique<sup>1392</sup>, pour les théologiens et les évêques, il n’était pas question de faire une quelconque concession aux doctrines socialistes ou communistes que Mgr de Bonald considérait comme “une des plus monstrueuses erreurs qui

---

<sup>1386</sup> Ibid., p. 85.

<sup>1387</sup> Les évêques étaient agacés par les références fréquentes que faisaient les socialistes à l’évangile. Ainsi, Mgr de Bonald disait que lorsque ces derniers voulaient humilier l’autorité, attaquer le droit de propriété et renverser la société telle que Dieu l’avait créée, ils invoquaient à chaque fois l’évangile (lettre pastorale du 25 janvier 1850, à l’occasion du Carême, *Contre quelques erreurs de notre époque*, A.A.L., p. 15).

<sup>1388</sup> Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., pp. 28, 31 et 356.

<sup>1389</sup> Ibid., pp. 168-170-172

<sup>1390</sup> François-André ISAMBERT, *Buchez ou l’âge théologique de la sociologie*, Cujas, 1967, 339 p. (pp. 160-161). A vrai dire, il y avait des traductions protestantes qui tenaient compte du “nunc” et traduisaient ainsi le verset 36 : “mais maintenant, mon règne n’est pas d’ici-bas” (Ibid., p. 161). Aujourd’hui encore, on trouve une version différente du verset dans la “Bible de Jérusalem” (Le Cerf, 1994) : “Mais mon royaume n’est pas d’ici” et dans la “Traduction œcuménique de la bible” (Le Cerf, 1995) : “ Mais ma royauté, maintenant, n’est pas d’ici”.

<sup>1391</sup> François-André ISAMBERT, *Buchez ou l’âge théologique de la sociologie* ... p. 161.

<sup>1392</sup> Alphonse Dory, dans *Retour au christianisme de la part d’un saint-simonien* (1834), explique son itinéraire qui l’a conduit à prêcher le saint-simonisme à Marseille puis à chercher des réponses à la question de la douleur dans la lecture de Ballanche. ( Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades* ..., p. 328).

aient souillé la terre”<sup>1393</sup>. Infantin engagea pour sa part une polémique, en 1858, avec le Père Félix, prédicateur à Notre-Dame de Paris. Au chef de l’Eglise saint-simonienne qui lui reprochait de prêcher pour une cause froide, triste et désolante, le prédicateur répliquait en accusant les saint-simoniens de nier le péché originel et de brandir le drapeau infâme de la réhabilitation de la chair<sup>1394</sup>. Trois autres théoriciens socialistes, Cabet, Proudhon et Flora Tristan, qui ont séjourné à Lyon au début des années 1840, ont été, eux aussi, comme nous allons le voir, hostiles à l’Eglise catholique.

## 2. Cabet, Proudhon et Flora Tristan : un socialisme plus populaire ?

En dehors des théories de Fourier et de Buchez dont nous étudierons l’impact à la fin du chapitre, trois autres courants socialistes ont été influents dans la région lyonnaise : celui de Flora Tristan (1803-1844) et surtout ceux d’Etienne Cabet (1788-1856) et de Pierre Joseph Proudhon (1809-1865). Dans leur désir de transformer la société, tous trois ont cherché à nouer le contact avec les ouvriers et venaient dans les ateliers lyonnais donner de l’animation aux réunions “en exposant leurs idées, leurs systèmes et en répondant aux objections qui leur étaient faites”<sup>1395</sup>.

L’idéologie communiste néo-babouviste prit le pas sur le saint-simonisme dans le milieu ouvrier lyonnais à partir du milieu des années 1830. Le révolutionnaire français d’origine italienne, Buonarrotti, avait fait connaître le système de Babeuf, dont il était le disciple avec son histoire de la “Conspiration pour l’égalité”, dite “de Babeuf” (1828). Le programme de Babeuf, prônant la mise en place d’une communauté de biens après l’installation d’une dictature révolutionnaire, pouvait séduire par sa simplicité. Le chef d’atelier, Joseph Benoît, fut un des plus ardents propagateurs du néo-babouvisme à Lyon ; il organisa la “Société des fleurs” en 1836, qui eut une courte existence, puis la “Société des égaux”, qui disparut en 1843, à cause de désaccords entre ses membres<sup>1396</sup>. Les communistes de la “Société des égaux” étaient en relation avec Pierre Leroux, favorable au partage égalitaire et fraternel, qui vint s’adresser à eux au cours d’un voyage à Lyon<sup>1397</sup>.

La “Société des égaux” de Benoît était fortement concurrencée par l’apôtre communiste dijonnais, Etienne Cabet<sup>1398</sup>, qui propageait ses idées dans son journal “Le Populaire”, lancé en 1833. Albert, au nom de la section lyonnaise de la “Société lyonnaise des

---

<sup>1393</sup> Lettre pastorale du 25 janvier 1850, *Contre quelques erreurs de notre époque*, p. 8.

<sup>1394</sup> Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 174.

<sup>1395</sup> JOSEPH BENOIT, *Confessions d’un prolétaire, Lyon, 1871*, présentées par Maurice Moissonnier, Editions Sociales, 1968, 310 p. (p. 75). Joseph Benoit (1812-1880), ouvrier en soierie puis chef d’atelier à Lyon, était dans la mouvance communiste babouviste.

<sup>1396</sup> Maximilien BUFFENOIR, “Le communisme à Lyon de 1834 à 1848”, *Revue d’Histoire de Lyon*, T. VIII, 1909, pp. 347-350. Il y avait aussi, à Lyon, au début des années 1840, une autre société d’inspiration communiste, la “Société de l’avenir” (ibid., p. 350).

<sup>1397</sup> Lamennais écrit à Mme Yéménix, dame d’œuvres qui tenait un salon littéraire à Lyon, en lui demandant si les ouvriers de Lyon étaient des communistes, puisque 25 canuts de la Croix-Rouge s’étaient abonnés à la “Revue indépendante” fondée par Pierre Leroux et George Sand. (Idem, p. 351) Installé à Boussac, dans la Creuse, en 1844, où il devint imprimeur, Leroux essaya d’expliquer ses idées en fondant une société égalitaire. (PIERRE PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...* pp. 137-138).

<sup>1398</sup> Etienne Cabet, ancien avocat, procureur destitué considéré comme républicain, devint député de la Côte d’Or en 1831. Après que son journal “Le Populaire”, républicain, eût été condamné en 1834, Cabet s’exila à Londres où il resta jusqu’en 1839. Il fut surtout connu grâce à son livre “Voyage en Icarie” édité en 1842 et qui connut quatre rééditions jusqu’en 1848. (Jean MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français – Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., pp. 333-336).

droits de l'homme" était allé le consulter en février 1834, au moment d'une grève importante<sup>1399</sup>. Mais la popularité de Cabet se développa surtout après la parution de son ouvrage *Voyage en Icarie* (1840). Dans la description utopique qu'il faisait d'une société communiste achevée, les canuts appréciaient ses idées sur la communauté des biens, des travaux et des devoirs, de même que sur la réglementation des heures de travail par la République<sup>1400</sup>. La formule "A chacun selon ses besoins – De chacun selon ses forces" leur convenait également. La perspective d'une amélioration matérielle des classes les plus déshéritées séduisait les ouvriers de la petite industrie concurrencée par le machinisme car Cabet ne voulait pas un trop grand nombre de machines dans le système de la communauté<sup>1401</sup>. Non seulement Cabet était un communiste pacifique, mais il était aussi en désaccord avec les néo-babouvistes à propos du type de communauté à mettre en place. Il ne souhaitait pas comme ces derniers une communauté vivant dans la sobriété et la frugalité, mais une communauté profitant des progrès de l'industrie, à condition que l'homme ne soit que directeur des machines, afin que le travail reste agréable<sup>1402</sup>. Cabet avait dans le Rhône des correspondants qui l'informaient et recevaient ses instructions : des ouvriers en soie dont Coignet qui fonda en juin 1841, le journal "Le travail, organe de la rénovation sociale", des tailleurs et des cordonniers<sup>1403</sup>. Au milieu des années 1840, un sixième des abonnés au "Populaire" habitait dans l'Isère, la Loire et le Rhône : Givors et Rive de Gier étaient deux des fiefs communistes icariens avec respectivement 24 et 10 abonnés<sup>1404</sup>. Si Cabet essaya, en vain, au cours de sa venue à Lyon, en juillet 1844, de ramener dans son obéissance les dissidents néo-babouvistes, l'enthousiasme icarien fut à son comble quand, deux ans plus tard, il annonça son intention d'aller en Amérique réaliser son roman<sup>1405</sup>.

On ne sait pas si des ouvrières appréciaient les idées de Cabet, mais on constate que son pamphlet "La femme" publié en 1848, ne fait pas de distinction entre la situation des ouvriers et la précarité spécifique du travail féminin. Il voit seulement dans la société une majorité pauvre et une minorité riche et ses voyages à Lyon ne l'ont pas amené à prendre conscience du grand nombre d'ouvrières embauchées avec des salaires très bas<sup>1406</sup>. Dans le domaine religieux, Cabet restait dans la tradition déiste des socialismes utopiques ; il voyait seulement dans le Christ un prolétaire et un communiste et prônait un culte sans temple, sans rites ni prêtres, se contentant d'un banquet de communauté<sup>1407</sup>. Aussi, le journal catholique, "La Gazette de Lyon" reprochait-elle aux condisciples de Cabet une doctrine immorale, se rapprochant de l'athéisme. Leur était reproché également le manque de liberté laissé par l'Etat

<sup>1399</sup> Maximilien BUFFENOIR, "Le communisme à Lyon de 1834 à 1848" ..., p. 351.

<sup>1400</sup> Claude LEVY, "Les ouvriers en soie de la Fabrique lyonnaise de 1835 à 1848", *1848 et les Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, été 1947, T. XXVIII, p. 38.

<sup>1401</sup> J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., p. 334.

<sup>1402</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>1403</sup> M. BUFFENOIR, "Le communisme à Lyon de 1834 à 1848",... pp. 351-353.

<sup>1404</sup> Dans la mesure où un abonnement au "Populaire" correspondait à un vingtaine de lecteurs, on peut en conclure une bonne pénétration des idées de Cabet chez les ouvriers verriers et métallurgistes givordiens et ripagériens (J. MOURIER, *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848* ..., p. 154 et Vincent ROBERT, "Eviter la guerre civile : la région lyonnaise au printemps 1848", in *1848, Actes du colloque international du cent cinquantième* ..., p. 316). Coeffé, fabricant de formes pour chaussures, un des plus ardents propagandistes de Cabet à Lyon puis à Vienne, réussit dans cette dernière ville à rassembler un groupe de communistes icariens de quatre à cinq cents membres. (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français : 1789-1864*, T. III ..., p. 479).

<sup>1405</sup> M. BUFFENOIR, "Le communisme à Lyon de 1834 à 1848"..., pp. 354 et 357. Des départs de Lyon s'organisèrent dès 1847 mais Cabet ne partit rejoindre le groupe icarien installé en Amérique qu'en décembre 1848.

<sup>1406</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class . Lyon 1830-1870* ..., pp. 46-48.

<sup>1407</sup> Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., pp. 208-210.

dans l'organisation du travail. Les communistes répondirent dans la "Tribune lyonnaise" qu'un communiste devait être vertueux et qu'il leur semblait impossible de contester que l'homme fût appelé à vivre heureux sur la terre sans mettre en doute la justice divine<sup>1408</sup>.

Proudhon qui, comme Cabet, a suscité un enthousiasme populaire<sup>1409</sup>, s'est opposé à ce dernier et aux socialistes utopiques en leur reprochant de mêler Dieu qui, pour lui, représentait le mal, à leurs projets<sup>1410</sup>. Comme Fourier, Proudhon a été marqué par le milieu du travail lyonnais. Après avoir exercé diverses professions, en particulier dans l'imprimerie<sup>1411</sup>, dans sa ville natale, Besançon, en Suisse et dans le sud de la France, il vint à Paris en 1840 pour faire paraître son second mémoire sur la propriété et, en avril 1843, ayant trouvé un nouveau travail, il s'installa à Lyon pour quatre ans. On lui avait offert une place de chef du contentieux dans l'entreprise des frères Gauthier<sup>1412</sup> qui assurait un transport de houille par le canal du Rhône au Rhin. Il avait l'occasion, après avoir, le soir, quitté son bureau du quai Sainte-Marie-des-Chênes, dans le quartier Saint-Paul, de nouer contact avec des ouvriers mutuellistes qui, après la secousse de 1831 et de 1834, fréquentaient des sociétés secrètes et commençaient à se réorganiser<sup>1413</sup>. Proudhon a été fortement marqué par le type de mouvement associatif discuté et élaboré dans le milieu ouvrier de la Fabrique depuis le début des années 1830, puisqu'il a baptisé son système le mutuellisme. Un article de "L'Echo de la Fabrique", à Lyon, du 1<sup>er</sup> décembre 1833, évoquant une administration générale du travail en germe dans les diverses associations ouvrières, et la nécessité d'une confédération, n'anticipait-il pas sur les théories de Proudhon ?<sup>1414</sup>

Hostile à l'Etat et au profit du capital<sup>1415</sup>, Proudhon préconise un système mutuelliste avec des ateliers autogérés, liés par des contrats librement conclus. Les producteurs de ces ateliers élaborent en commun des règlements, participent aux bénéfices, mais aussi aux charges de leur société de production<sup>1416</sup>. Pour Proudhon, chaque propriété est mutuelliste et fédérative et la fédération des propriétés mutuellistes constitue la société économique mutuelliste des travailleurs. Sur le plan international est prévue aussi une confédération mutuelliste, alliant des groupes de sociétés économiques nationales<sup>1417</sup>. Mais Proudhon

---

<sup>1408</sup> M. BUFFENOIR, "Le communisme à Lyon de 1834 à 1848"..., p. 355

<sup>1409</sup> Au moment des événements de 1848, les idées de Proudhon se répandaient plus à Saint-Etienne où un banquet avait eu lieu en son honneur en 1847, que celles des fouriéristes ou des buchéziens (J. MOURIER, *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848* ..., p. 154).

Elu député de la Seine lors d'une élection complémentaire le 5 juin 1848, Proudhon échoua lors de l'élection législative du 13 mai 1849 mais obtint tout de même 85 000 voix [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., pp. 257-258].

<sup>1410</sup> Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., p. 278.

<sup>1411</sup> A Besançon, devenu chef d'atelier de composition typographique chez Gauthier qui éditait les Pères de l'Eglise, il eut l'occasion de bien connaître la bible. Il put se familiariser également avec les écrits de Fourier (*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* ..., première partie, T. 3, p. 256).

<sup>1412</sup> Un des patrons, Antoine Gauthier, était un ancien camarade de collège de Proudhon (Henri DE LUBAC, *Proudhon et le christianisme*, Le Seuil, 1945, 316 p. (p. 19).

<sup>1413</sup> Voir les indications du bas de la p.186.

<sup>1414</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834* ..., p. 120.

<sup>1415</sup> En lançant la formule "La propriété, c'est le vol", dans son ouvrage "Qu'est-ce que la propriété ?" (1840), Proudhon ne condamnait pas l'appropriation individuelle en elle-même ; il reprochait seulement à la propriété de conférer au propriétaire le droit de percevoir un revenu sans travail ; en effet, pour lui, le travail seul justifiait la propriété parce que seul il était productif. ((Michel MOURE, *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire*, Bordas, 1986, vol. 6, p. 3846)

<sup>1416</sup> Michèle RIOT-SARCEY..., *Dictionnaire des utopies* ..., p. 229. Proudhon remplace l'argent par des billets de crédit gagés par des produits dont la valeur est déterminée en fonction de la quantité de travail nécessaire à leur production. Quant au crédit, il doit relever d'une société mutuelle, c'est à dire réciproque, des producteurs (Ibid., p. 229).

<sup>1417</sup> Jean BANCAL, article "Proudhon et Proudhonisme", in *Encyclopédie Universalis*, corpus 19, 1989, p. 139.



préfère la mutualité consistant dans l'échange de bons offices et des produits à l'association, groupement des forces et communauté des travaux : il veut surtout éviter tout impérialisme et tout communisme et souhaite que chaque producteur conserve son entière indépendance d'action<sup>1418</sup>.

A la critique de l'Etat et du libéralisme économique, qui prône le profit capitaliste, Proudhon ajoute celle de l'Eglise catholique. Au début de son séjour à Lyon, il écrivait qu'il ne lui convenait guère de vivre dans cette cité qui présentait "un mélange de population débauchée et bigote<sup>1419</sup>". Si Proudhon admire Jésus dont l'enseignement était, pensait-il, uniquement social et se considère comme son disciple, qui va compléter son travail d'amélioration de la condition humaine, il affirme que le christianisme n'a pas 25 ans à vivre. Il s'en prend surtout au christianisme des théologiens qui lui apparaît comme une négation du moi humain et constate que l'habitude d'obéir et de croire chez le prêtre produit un engourdissement de ses facultés<sup>1420</sup>. Proudhon, qui accorde une très grande valeur au travail, ne peut supporter que celui-ci soit considéré par l'Eglise comme la rançon du péché originel et il reproche aussi à cette dernière de mal interpréter des textes bibliques. Il a pris prétexte des conférences de Carême du R.P. Lacordaire qu'il a suivies à la primatiale Saint-Jean à Lyon en 1845 pour publier dans la "Revue indépendante", en mars 1845, un article intitulé : "Le Miserere ou la pénitence d'un Roi. Lettre au R.P. Lacordaire sur son carême de 1845". Proudhon y critiquait les prédicateurs qui, d'après lui, prétendaient établir un lien entre le Vieux et le Nouveau Testament<sup>1421</sup>. Trois jours plus tard, Proudhon a réagi également en exégète en reprochant à Lacordaire, qui avait comparé le socialisme à l'Antéchrist, de se méprendre sur le sens du mot pauvreté en affirmant d'après l'évangile, qu'il y aurait toujours des pauvres. Il lui a rappelé que dans la langue sainte, le mot pauvreté signifiait toute sorte d'affliction et non pas chômage<sup>1422</sup>. Au sujet de cette pauvreté, Proudhon protestait contre l'exploitation abusive de la charité chrétienne et constatait qu'économistes, hommes d'Etat et possédants disaient au peuple : travaille ! Puis, lorsque le paupérisme s'étendait, "ils proposaient des prix pour l'extinction de la mendicité et donnaient des bals pour les pauvres<sup>1423</sup>".

Proudhon qui a pu rencontrer Flora Tristan, au cours de réunions ouvrières, lorsqu'elle séjourna à Lyon, en 1844, disait de la militante socialiste qu'elle était folle<sup>1424</sup>. Cette dernière, qui le rejoignait dans son anticléricalisme et dans la place accordée au travail, ne pouvait pas, évidemment, apprécier sa misogynie, puisque "bien loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme", il inclinait plutôt "s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion"<sup>1425</sup>. Flora Tristan, qui perdit son père à l'âge de quatre ans, connut avec sa mère, à Paris, le dénuement et dut entrer à dix-sept ans comme ouvrière dans l'atelier d'un graveur lithographe<sup>1426</sup>. Après avoir épousé ce dernier, elle eut

---

<sup>1418</sup> Henri DE LUBAC, *Proudhon et le christianisme* ..., pp. 228-229.

<sup>1419</sup> Ibid., p. 19. (Lettre de Proudhon à Maurice du 4 août 1843 citée par l'auteur).

<sup>1420</sup> Idem, pp. 84-85, 132-133 et Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., pp. 278-280.

<sup>1421</sup> Henri DE LUBAC, *Proudhon et le christianisme* ..., p. 127.

<sup>1422</sup> Pierre PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)* ... p. 175.

<sup>1423</sup> "Dimanche", p. 57, cité par H. DE LUBAC, *Proudhon et le christianisme* ..., p. 211.

<sup>1424</sup> Alain DECAUX, *Histoire des Françaises. De George Sand au MLF*, Librairie académique Perrin, 1972 et Trinckvel, 1976, T. 5, 357 p. (p. 65)

<sup>1425</sup> Proudhon cité par Geneviève FRAISSE, "De la destination au destin – Histoire philosophique de la différence des sexes", in G. FRAISSE et M. PERROT (dir.), *Histoire des femmes en occident*, T. IV, *Le XIX<sup>e</sup> siècle* ..., p. 87.

<sup>1426</sup> Flora qui avait épousé son patron, André Chazal, poussée par sa mère, obtint la séparation de biens d'avec son mari en 1828 et, pour être libre matériellement, alla, en 1834, réclamer sa part de l'héritage paternel au Pérou

une vie conjugale très mouvementée<sup>1427</sup> et réussit, au milieu des années 1830, à parfaire son autonomie financière en commençant une carrière d'écrivain.

Dans sa première œuvre importante éditée en 1838, *Pérégrinations d'une Paria (1833-1834)*, Flora Tristan souligna la nécessité de l'affranchissement de la femme par l'affranchissement social<sup>1428</sup> et elle devint plus connue à Paris grâce à son ami, le peintre Jules Laure qui l'introduisit dans le monde littéraire et artistique. Son voyage à Londres, en 1839, fut déterminant pour sa foi socialiste et son engagement en faveur des opprimés, car elle y rencontra les chefs du chartisme, mouvement ouvrier anglais, et y découvrit la misère dans les manufactures, les prisons et les bas fonds de la prostitution. Elle consigna ses souvenirs dans son livre *Promenades dans Londres (1840)*, où elle prédisait la révolution sociale<sup>1429</sup>.

Rentrée à Paris, Flora Tristan fréquente et reçoit des militants ouvriers qui veulent réformer le compagnonnage, comme le forgeron Gosset, et l'ouvrier menuisier Perdiguier. Elle retient dans leurs livres<sup>1430</sup> l'idée d'union universelle des ouvriers et des ouvrières qui va inspirer son ouvrage intitulé "L'Union ouvrière"; mais elle va rencontrer beaucoup d'obstacles avant de pouvoir le faire éditer une première fois en 1843 : en effet, non seulement ses premiers éditeurs refusèrent un ouvrage projetant une association de tous les ouvriers dont les membres, aidés par les patrons, financeraient des centres d'instruction et d'entraide<sup>1431</sup>, mais des ouvriers lui reprochèrent de les dénigrer en évoquant dans son livre leur fréquentation des cabarets<sup>1432</sup>. Flora Tristan, personne exaltée, d'une extrême sensibilité et qui croit à la sainteté de sa mission, ne craint pas de dire et d'écrire ce qu'elle pense<sup>1433</sup>; aussi ne fut-elle pas toujours bien accueillie lorsqu'elle parcourut les rues de Paris afin de trouver de l'argent pour la publication de l'"Union ouvrière". Finalement, deux éditions de l'ouvrage furent publiées à Paris, la première en 1843 et la deuxième en janvier 1844, grâce à des souscriptions, en majorité individuelles<sup>1434</sup>. Une troisième fut imprimée à Lyon en juin 1844 "aux frais de travailleurs lyonnais", grâce surtout aux souscriptions collectives et anonymes d'ouvriers, car entre temps, Flora Tristan, qui avait entamé un Tour de France pour faire connaître son livre et son projet d'union ouvrière, avait porté sa bonne parole chez les

---

d'où son père était originaire. Mais, elle fut éconduite par son oncle. [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, première partie, T. III ..., p. 471].

<sup>1427</sup> André Chazal enleva son troisième enfant en 1835 et, après un jugement de séparation de corps en 1838, il la blessa d'un coup de pistolet (Ibid., pp. 471-472).

<sup>1428</sup> Idem, p. 471.

<sup>1429</sup> Michel COLLINET, Préface à la première édition (1973), in Flora TRISTAN, *Le Tour de France – journal : 1843-1844* T. 1, (pp. 20-25).

<sup>1430</sup> Agricola Perdiguier a écrit *Le livre du compagnonnage* et Jacques Gosset *Le projet de régénération du compagnonnage* (E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier – 1830-1871* ..., p. 192).

<sup>1431</sup> Rapport du procureur du roi près le tribunal civil de Lyon au procureur général près la cour royale de Lyon du 10 mai 1844 qui résume les projets d'"Union ouvrière" de Flora Tristan à la suite d'une perquisition effectuée à son hôtel, à Lyon. (In FLORA TRISTAN, *Lettres réunies, présentées et annotées par Stéphane MICHAUD*, Le Seuil, 1980, 262 p. (p. 197)

<sup>1432</sup> GERHARD LEO, *Flora Tristan, la révolte d'une paria*, L'Atelier, 1994, 203 p. (p. 149).

<sup>1433</sup> Ainsi, elle a dédié l'"Union ouvrière" aux ouvriers et aux ouvrières intelligents car, dit-elle, son livre s'adresse spécialement à ceux qui savent voir, entendre et comprendre (Flora TRISTAN, *Le Tour de France – journal : 1843-1844*, T. II, Maspero, 1980, 236 p. (p. 19).

<sup>1434</sup> Parmi les souscripteurs, on peut relever, bien sûr, les noms d'ouvriers comme Perdiguier, mais aussi des écrivains comme Marceline Desbordes-Valmore et George Sand, des économistes libéraux comme Adolphe Blanqui et des théoriciens socialistes comme Victor Considérant (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, première partie, T. III ..., p. 472).

ouvriers lyonnais<sup>1435</sup>. Après un premier voyage à Bordeaux en septembre 1843, pour aller visiter des correspondants de province, elle commença son tour de France le 12 avril 1844 à Auxerre, pour le terminer à Bordeaux, où elle mourut le 14 novembre 1844.

Elle séjourna fréquemment dans les trois principaux centres ouvriers de la Loire et du Rhône, du 2 mai au 7 juillet, en particulier à Lyon, où, peu de temps après son arrivée, le procureur général informait le garde des Sceaux de son action menée dans la ville<sup>1436</sup>. Elle a pu vérifier la condition des ouvriers tisseurs en proie à un chômage fréquent, comparer le coût de la vie, plus élevé à Lyon qu'à Roanne et comparer la durée du travail, plus longue en général à Lyon qu'à Paris. La visite d'ateliers d'ourdissage, à Saint-Etienne, où travaillaient des ouvrières, et surtout de deux ateliers-caves de tissage et de filature à Roanne, où les conditions de travail étaient particulièrement éprouvantes, l'ont révoltée<sup>1437</sup>. A Lyon, elle retrouvait fréquemment des ouvriers en soie après la journée de travail : un ouvrier venait la chercher à huit heures et ensemble, ils montaient à la Croix-Rousse, "vraie croix !, écrit-elle, où le pauvre prolétaire est crucifié vingt heures sur vingt-quatre"<sup>1438</sup>. Au cours des premières rencontres, Flora Tristan a été découragée et a eu l'impression d'être incomprise par des ouvriers qui acceptaient leur sort ; mais, par la suite, elle a apprécié l'esprit d'initiative des chefs d'atelier qui s'associaient et lisaient des ouvrages d'économie, parfois, même, en tissant<sup>1439</sup>. Finalement, à l'issue de son séjour dans la ville, elle était pleine d'admiration pour le peuple de Lyon, fier, éclairé et digne dans la misère : à ce sujet, elle a pu vérifier que chaque jour, plus de la moitié des ouvriers recevaient des aumônes diverses alors qu'aucun d'entre eux n'était inscrit au bureau de charité<sup>1440</sup>. Flora Tristan a éprouvé moins de satisfaction auprès des ouvriers de Roanne et de Saint-Etienne, venus de la campagne ou de la montagne et souvent analphabètes. A Saint-Etienne, même les chefs d'atelier, dit-elle, n'ont pas compris ce que signifiait le "droit au travail"<sup>1441</sup>.

Dans ses notes pour le livre futur concernant son tour de France, Flora Tristan proclame le "droit de vivre en travaillant" que tout être apporte en naissant mais elle pense que la loi doit d'abord assurer le droit au travail au lieu de donner la priorité à son organisation<sup>1442</sup>, comme elle le reproche à certains théoriciens socialistes. Si elle eut d'assez bonnes relations avec les ouvriers réformateurs du compagnonnage qui appréciaient son programme d'émancipation des ouvriers, elle reprocha au saint-simonien Enfantin de confondre organisation du travail et organisation de l'armée dans son livre "De la colonisation de l'Algérie"<sup>1443</sup>. Elle fut surtout incomprise par les Icariens qu'elle rencontra à Lyon et par les rédacteurs buchéziens de l'"Atelier" avec lesquels elle ne put obtenir une entrevue pour

---

<sup>1435</sup> "Le Tour de France. Etat actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel et matériel", était le titre des deux dernières éditions de l'"Union ouvrière" (Michel COLLINET, *Préface ...*, in Flora TRISTAN, *Le Tour de France – journal : 1843-1844*, T. I ..., pp. 20-25).

<sup>1436</sup> Il faisait remarquer, en particulier, que les menées de Flora Tristan pouvaient être dangereuses, car celle-ci arrivait dans une ville en proie à une agitation de la part de sa population ouvrière (Rapport du procureur du roi près le tribunal civil de Lyon du 10 mai 1844 transmis par voie hiérarchique au garde des Sceaux, in Flora TRISTAN, *Lettres réunies, présentées et annotées par Stéphane Michaud ...*, pp. 196-197).

<sup>1437</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. I, ..., pp. 136, 201, 205-206, 228.

<sup>1438</sup> Ibid., p. 129.

<sup>1439</sup> Idem, pp. 115, 116, 124, 131 et 132.

<sup>1440</sup> Flora Tristan précise que cette discrétion est voulue par l'ensemble des lyonnais car, si les ouvriers désirent cacher leur misère, les fabricants et les autorités ne veulent pas, non plus, qu'on sache que la moitié des ouvriers de la ville est réduite à l'aumône, faute d'un salaire suffisant. (FLORA TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. II, ..., pp. 23-24).

<sup>1441</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. I, ..., p. 228.

<sup>1442</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. II, ..., p. 233-234.

<sup>1443</sup> Flora TRISTAN, *Lettres réunies ...*, p. 140.

présenter son livre<sup>1444</sup>. Ses relations avec les Fouriéristes furent meilleures : Considérant, avec lequel elle correspondait, rendit hommage, dans son journal “La Phalange”, à une des femmes les plus douées pour la cause sociale<sup>1445</sup>. Celle-ci qui, pour ses centres d’instruction et d’entraide, appelés palais de l’union ouvrière, s’était inspirée du phalanstère fouriériste, reprochait tout de même à Considérant de ne pas proposer de réalisation pratique<sup>1446</sup>.

Les saint-simoniens ont, pour leur part, influencé le féminisme de Flora Tristan qui voyait les travailleurs trouver en elle une femme venue pour les servir, la Femme-Guide telle qu’elle l’avait rêvée<sup>1447</sup>. Celle-ci avait prévu que les garçons et les filles accueillis dans les palais de l’union ouvrière recevraient une partie de l’argent gagnée par leur travail et que tous recevraient un salaire égal pour un travail égal. Elle affirmait que, de toute façon, donner une moitié de salaire aux femmes mettait en danger, à long terme, les emplois de tous les hommes<sup>1448</sup>.

Si Flora Tristan se considère comme la Femme-Guide, la femme envoyée par Dieux<sup>1449</sup>, elle ne peut bien sûr, adhérer à l’idéal féminin du christianisme d’après lequel la femme doit se montrer un être plein d’abnégation. Dans le catholicisme, elle méprise particulièrement la religion populaire : ce fut un spectacle douloureux pour elle de voir les églises “remplies de peuple, femmes, hommes, enfants<sup>1450</sup>”, que ce soit à Lyon ou à Saint-Etienne. Elle pensait que l’affranchissement des prolétaires n’était pas possible tant que le clergé incitait le peuple à la résignation, aussi demandait-elle aux prêtres, dans “L’Union ouvrière”, de prendre leur place parmi le peuple et de marcher à sa tête<sup>1451</sup>. Leur archevêque, Mgr de Bonald, avait eu une entrevue avec Flora Tristan, à l’archevêché, le 10 juin 1844, qui s’était soldée par une totale incompréhension entre les deux interlocuteurs<sup>1452</sup>. Celle-ci se rappela un peu plus tard la partie de leur conversation qui avait trait à l’aumône et qui montre bien que leur idéal concernant le monde ouvrier ne pouvait se rejoindre : à l’archevêque qui voulait lui démontrer l’importance des aumônes dont la suppression un seul jour, dans la ville, pouvait y déclencher, affirmait-il, la révolution, la militante socialiste s’était fait violence pour ne pas lui répondre : “Oh ! Mgr, supprimez-les ! Vous rendrez là un service dont les

---

<sup>1444</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. I, ..., p. 136 et Gerhard LEO, *Flora Tristan, la révolte d’une paria ...*, p. 150. Cabet et les rédacteurs de l’Atelier appelaient Flora Tristan “une O’Connell en jupon” (Flora TRISTAN, *Lettres réunies ...*, p. 178 : le catholique irlandais O’Connell pratiqua la résistance passive contre le gouvernement anglais).

<sup>1445</sup> Considérant, dans le numéro 6 de “La Phalange” du 1<sup>er</sup> septembre 1836, répondait à une lettre que venait de lui écrire Flora Tristan (Flora TRISTAN, *Lettres réunies ...*, p. 64)

<sup>1446</sup> Lettre de Flora Tristan à Victor Considérant d’août 1836 (Ibid., pp. 61-64). Considérant lui faisait le même type de reproche puisqu’il taxait son programme pour les travailleurs d’utopie (Gerhard LEO, *Flora Tristan, la révolte d’une paria ...*, p. 153). A Lyon, Flora Tristan eut les relations les plus conflictuelles avec le rédacteur en chef du journal “Le Censeur”, Rittiez, qui lui reprochait d’être une agente secrète du gouvernement et d’être allée chez l’archevêque (Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. II, ..., pp. 7, 12 et 20).

<sup>1447</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. I, ..., p. 123. La féministe lyonnaise Eugénie Niboyet, qui fonda, en 1833, le journal féminin “Le Conseiller des femmes” avait adopté également le principe saint-simonien selon lequel les femmes devaient être le guide des hommes au cours de la vie. (Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class . Lyon 1830-1870 ...*, p. 38).

<sup>1448</sup> Laura STRUMINGHER ..., pp. 48-50.

<sup>1449</sup> Flora Tristan écrit Dieux au pluriel. Elle rend ainsi hommage à l’universel et prend ses distances par rapport au Dieu prêché par le clergé [Michel CLEVENOT, “Flora Tristan, 1803-1844. La femme-guide de l’humanité”, in *Un siècle cherche sa foi. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Retz, 1992, 308 p. (p. 50)]. Dans une discussion avec l’évêque de Nîmes, en août 1844, elle affirma qu’elle ne croyait pas à la divinité de Jésus-Christ, mais à l’excellence de certains principes qu’il prêchait (Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. II, ..., p. 120).

<sup>1450</sup> Elle assimile le peuple dévot à un peuple stupide et vil (Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. I, ..., pp. 126, 127, 213, 228).

<sup>1451</sup> Ibid., p. 128.

<sup>1452</sup> Voir la fin du chapitre 4.

générations vous seront bien reconnaissantes<sup>1453</sup>”. Flora Tristan considérait Mgr de Bonald comme son plus grand ennemi<sup>1454</sup> et seuls, quelques prêtres catholiques libéraux du collège d’Oullins trouvèrent grâce à ses yeux, en particulier l’abbé Tranchant, qu’elle rencontra à Lyon. En effet, ce dernier, ainsi que quelques autres catholiques, comme nous allons le constater, avait adopté l’idéologie fouriériste.

### 3. Des socialistes susceptibles de collaborer avec les catholiques : les fouriéristes et les buchéziens

Charles Fourier (1772-1837) qui travailla une trentaine d’années à Lyon, comme courtier, chef de bureau de statistique, puis comme caissier, eut l’occasion d’analyser la société lyonnaise et la misère des canuts. Dès la publication de ses premiers écrits, on trouva les prémisses de sa doctrine : dans un article du 25 décembre 1803 du “Journal de Lyon” qui insérait une lettre adressée au ministre de la Justice par Fourier, ce dernier affirmait que la pauvreté était la principale cause des désordres sociaux, que, pour l’extirper, il fallait inventer un ordre industriel plus productif qui donnerait un minimum décent au peuple, et alors, on atteindrait l’harmonie universelle qui permettrait d’assouvir quantité de passions non malfaisantes<sup>1455</sup>. Par la suite, il publia de nombreux ouvrages<sup>1456</sup>, se fit remarquer par des propositions plus ou moins farfelues comme celle de décongeler les pôles et à partir de 1816, il recruta ses premiers disciples. Le principal d’entre eux, Victor Considérant (1808-1893), polytechnicien, dirigea en 1832, la revue de l’école sociétaire<sup>1457</sup> constituée, le “Phalanstère”, où il résumait les principales idées de Fourier, puis la nouvelle revue de l’école, “La Phalange”, à partir de 1836. Considérant exposa l’ensemble de la doctrine sociétaire dans “Destinée sociale”, publiée de 1834 à 1838 et fonda le journal quotidien “Démocratie pacifique” en 1843<sup>1458</sup>. Considérant et les membres de l’école sociétaire voulaient partir du constat de l’essence passionnelle de l’homme pour construire un milieu social en harmonie avec elle. Cette réhabilitation de l’être passionnel devait se réaliser en premier lieu par la reconnaissance du droit au travail entendu comme droit à la vie. Pour permettre le plein épanouissement de l’être humain, ce droit au travail devait s’exercer dans le cadre du phalanstère, sorte de petite société où les hommes s’agrègent spontanément et où ils effectuent un travail attrayant<sup>1459</sup>.

---

<sup>1453</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. II, ..., p. 75.

<sup>1454</sup> Ibid., p. 75.

<sup>1455</sup> J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. II, ..., p. 206.

<sup>1456</sup> Notons *La Théorie des quatre mouvements et des Destinées générales. Prospectus et annonce de la découverte* (1808), *Le nouveau monde industriel et sociétaire (1829-1830)* et les numéros de sa revue “La réforme industrielle ou le Phalanstère” (1832-1833) proposant la fondation d’une phalange agricole et manufacturière (Ibid., pp. 207-208).

<sup>1457</sup> Les successeurs de Fourier refusent le terme de “fouriéristes” car ils ne se réclament pas d’un homme. Ils se réclament d’une science et, à ce titre, se baptisent “Ecole sociétaire” ; ils se réclament également d’une expérience, d’où le qualificatif de “phalanstérienne” attribué aussi à leur école. Ainsi, la première tentative phalanstérienne française eut lieu, sans succès, dans la colonie agricole de Condé-sur Vesgre, en Seine-et-Oise, en 1832. (Denis BURCKEL et Loïc RIGNOL, article sur l’école sociétaire, in Michèle RIOT-SARCEY..., *Dictionnaire des utopies ...*, p. 82).

<sup>1458</sup> Le pape Grégoire XVI condamna le premier volume de “Destinée sociale” le 22 septembre 1836. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. I, ..., pp. 448-449).

<sup>1459</sup> Ibid., pp. 83-84. Dans la société future imaginée par Fourier, hommes, femmes et enfants associés et non pas salariés, vont au travail en chantant (Konstantinos CHATZIS article sur le travail, in *Dictionnaire des utopies ...*, p. 230).

Cette idée de travail attrayant, de même que ces phalanstères ressemblant à des villages et aussi la garantie d'un minimum de subsistance assuré à chacun, pouvait séduire les ouvriers lyonnais. Dès 1831, le saint-simonisme et le fouriérisme<sup>1460</sup> étaient en concurrence à Lyon et ce dernier prit l'avantage à partir de 1833, grâce à la presse ouvrière. Si, à "L'Echo de la Fabrique", Chastaing, directeur du journal jusqu'en mai 1833, se contenta d'approuver le principe fouriériste d'association et la garantie d'un minimum vital pour chaque sociétaire, il n'en fut pas de même pour son collaborateur, Longraire, qui fit l'éloge de Fourier et surtout pour Rivière cadet<sup>1461</sup>, imprimeur sur étoffes à Lyon et ami de Considérant : dans une série de neuf articles publiée d'avril à septembre 1833 et intitulée "Un disciple de Charles Fourier à ses concitoyens", Rivière cadet s'efforça de prouver aux chefs d'atelier, lecteurs du journal, qu'il fallait "choisir entre la ruine et l'émigration de la Fabrique lyonnaise et l'organisation sociétaire"<sup>1462</sup>. Rivière cadet défendit la même cause dans "La Démocratie lyonnaise", Vidal dans "L'Harmonie", journal à la fois catholique et fouriériste et Fabvier, un ouvrier tulliste dans la "Revue Sociale" et "L'Echo de l'Industrie". Ce dernier journal organisa en mars 1846 une pétition aux Chambres en faveur de l'organisation du travail, demandant une enquête sur les effets de la concurrence anarchique et le moyen de lui substituer l'association des intérêts<sup>1463</sup>. Des années 1841 à 1848, le fouriérisme trouva aussi un soutien plus net de la part de Chastaing dans "L'Echo de la Fabrique", puis dans "La Tribune lyonnaise"<sup>1464</sup>.

Les idées de Fourier furent également diffusées à Lyon par ses missionnaires, d'abord Berbrugger, qui donna des conférences dès 1833, au Palais Saint-Pierre, sur le système de colonisation agricole de Fourier, puis Considérant en 1841 et Journet, en 1847, un orateur qui était aussi poète<sup>1465</sup>. Considérant s'était déjà signalé à l'attention des ouvriers lyonnais, en 1836, dans une brochure intitulée "Nécessité d'une dernière débâcle politique en France" où il affirmait que la seule façon de résoudre la question sociale posée par les insurgés de 1834, était d'organiser la commune sociétaire<sup>1466</sup>. Au cours des conférences qu'il fit à la Faculté des Sciences, Considérant proposa la solution d'une exploitation industrielle unique pour remplacer les exploitations industrielles particulières et rivales. La propagande fouriériste porta ses fruits puisque, dès 1837, était formé à Lyon un groupe de travailleurs phalanstériens, réunissant surtout des ouvriers, présidé par Romano, ancien saint-simonien, puis par Fabvier, gérant de "L'Echo de l'Industrie"<sup>1467</sup>. Chaque année, les fouriéristes lyonnais célébraient par

<sup>1460</sup> Dans une des brochures qui circulaient à Lyon en 1831, "L'Age d'or dévoilé, ou plan d'organisation civile, politique et religieuse", on retrouvait, entre autres, l'utopie de l'harmonie universelle par l'équilibre des passions (Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 21).

<sup>1461</sup> Rivière cadet était en même temps correspondant du journal fouriériste parisien "Le Phalanstère". En 1840, il devint directeur-gérant d'une petite revue mensuelle, "La Démocratie lyonnaise", à laquelle collaborèrent de nombreux fouriéristes. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., pp. 320-321). Nous aurons l'occasion de constater, dans le chapitre 9, que cette revue s'intéressa fortement aux premières initiatives prises par Mgr de Bonald, à son arrivée dans le diocèse.

<sup>1462</sup> Maximilien BUFFENOIR, "Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)", *Revue d'Histoire de Lyon*, novembre-décembre 1913, T. XII, pp. 445-446.

<sup>1463</sup> Ibid., pp. 451 et 454. Dans la "Théorie des quatre mouvements ...", Fourier avait condamné la libre concurrence, ce qui augmentait à l'infini le nombre de marchands et d'agents commerciaux ; aussi était-ce une des raisons pour lesquelles "L'Echo de l'Industrie" et les autres journaux ouvriers appréciaient le fouriérisme. (J. ALAZARD, "le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d'avril 1834 ...", T. XVI, juillet-août 1911, p. 33.

<sup>1464</sup> Maximilien BUFFENOIR, "Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)"..., p. 451.

<sup>1465</sup> Ibid., pp. 446-452.

<sup>1466</sup> J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. I, ..., p. 448.

<sup>1467</sup> Un autre groupe s'était aussi constitué vers 1846, composé de diverses notabilités lyonnaises (Maximilien BUFFENOIR, "Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)"..., pp. 448-450).

des banquets réunissant une centaine de personnes, les anniversaires de la naissance et de la mort de Fourier. Le fouriérisme inspira aussi, comme nous l'avons signalé précédemment, le mouvement coopératif à Lyon : des boulangeries sociétaires livrèrent du pain à deux centimes au-dessous du tarif. D'autre part, il y eut des tentatives des disciples lyonnais pour établir en Algérie et en Amérique des colonies sociétaires<sup>1468</sup>.

Finalement, le groupe des phalanstériens lyonnais était le plus important et le plus dynamique des groupes de province : une multitude de brochures exposait le système fouriériste dans la ville où les librairies sociétaires étaient nombreuses. "Démocratie pacifique" comptait plus de souscripteurs dans le Rhône que partout ailleurs en province<sup>1469</sup>. Le fouriérisme était aussi implanté dans la Loire où, à Saint-Etienne, les 46 bourgeois phalanstériens avaient sans doute plus d'influence que leurs 332 homologues parisiens<sup>1470</sup>. Lorsque Considérant est venu à Saint-Etienne en février 1841, "Le Journal de Saint-Etienne", dont un des rédacteurs, Tamisier, avait connu personnellement Fourier, a commenté longuement son passage<sup>1471</sup>. La même année, les passementiers de la ville qui ont tenté de créer une coopérative de production d'inspiration buchézienne<sup>1472</sup>, ont tout de même prévu quelques réalisations s'inspirant de l'école sociétaire<sup>1473</sup>.

Si le journal catholique "La gazette de Lyon" ne ménage pas les fouriéristes en les accusant de prêcher la religion de la matière<sup>1474</sup>, ces derniers vont, à partir de 1840, faire un effort de conciliation vis à vis des catholiques. Fourier, qui se considérait comme le "postcurseur" de Jésus, refusait le sacrifice, le péché et réduisait le mal à une erreur de calcul ou d'organisation<sup>1475</sup>. Considérant, pour sa part, évoquait dans un article de "La Phalange", en 1837, la "nullité sociale de l'Évangile"<sup>1476</sup>. Toutefois, quelques points communs pouvaient rapprocher le fouriérisme et le catholicisme : la recherche de solutions pacifiques aux conflits et la recherche de l'unité et de l'harmonie. A ce dernier titre, la philosophie du lyonnais Ballanche pouvait permettre une certaine réconciliation entre le fouriérisme et le christianisme. Mais les efforts de rapprochement des fouriéristes vis à vis des catholiques ont été probablement réalisés, en partie, pour des raisons de propagande. On se mit à chercher dans les évangiles une caution ou une inspiration pour la création du Nouveau Monde et les fouriéristes applaudissaient quand l'épiscopat bénissait chemins de fer et machines à vapeur<sup>1477</sup>. Les lettres pastorales ainsi que les mandements des évêques donnaient lieu à des études copieuses<sup>1478</sup> et après l'avènement de Pie IX, "Démocratie pacifique" fut enthousiaste car elle affectait de voir en Pie IX l'homme qui briserait l'esprit réactionnaire des prélats<sup>1479</sup>.

---

<sup>1468</sup> Ibid., pp. 453-455.

<sup>1469</sup> Idem, pp. 450-451.

<sup>1470</sup> Vincent ROBERT, "Éviter la guerre civile : la région lyonnaise au printemps 1848", in Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848. Actes du colloque international du cent cinquantième ...*, p. 316.

<sup>1471</sup> J. MOURIER, *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848 ...*, pp. 124 et 125.

<sup>1472</sup> Voir le projet des passementiers stéphanois p.188.

<sup>1473</sup> L'article 51 de l'acte de la "Société générale pour la fabrication de rubans" indiquait que "les immeubles que la Société acquerrait seraient organisés en ferme-modèle" (Octave FESTY, "Un essai de « société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841", *Revue d'histoire de Lyon ...*, p. 268).

<sup>1474</sup> Maximilien BUFFENOIR, "Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848) ..." , p. 452.

<sup>1475</sup> Fourier affirmait que Jésus avait été chargé de la révélation religieuse et lui-même de la révélation sociale et du salut de la société (Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848) ...*, pp. 180-181-187).

<sup>1476</sup> Ibid., p. 182.

<sup>1477</sup> Idem, p. 182. Le publiciste fouriériste Hennequin fut un des premiers rédacteurs de "Démocratie pacifique" qui aient parlé d'une alliance entre l'Église catholique et le socialisme en 1843 (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. II, ..., p. 340).

<sup>1478</sup> Voir les réactions à la première lettre pastorale de Mgr de Bonald (chapitre 9).

<sup>1479</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870) ...*, pp. 122-127.

En tout cas, des catholiques, et parmi eux, des prêtres, devinrent fouriéristes, de même que des fouriéristes se convertirent au catholicisme<sup>1480</sup>. Le Breton Louis Rousseau (1787-1856) illustre parfaitement ces catholiques qui se sont trouvés au point de convergence entre l'école sociétaire et la foi catholique. Tour à tour saint-simonien et fouriériste, au début des années 1830, puis de retour dans le giron de l'Eglise, tout en préconisant des projets d'inspiration fouriériste<sup>1481</sup>, il collabora à "L'Université Catholique"<sup>1482</sup> et publia des articles dans l'"Univers", journal fondé par l'abbé Migne en 1833. La publication des articles de Rousseau, exposant la thèse des fouriéristes dans l'"Univers" provoqua un certain scandale dans les milieux catholiques. Le journal qui, au départ, voulait prémunir les lecteurs d'une synthèse hasardeuse entre catholicisme et fouriérisme, eut tout de même la satisfaction de recevoir une lettre d'approbation de la part d'un des ecclésiastiques les plus distingués de la ville de Lyon dont il publia un extrait le 25 septembre 1841 : "Membre du congrès scientifique<sup>1483</sup> et témoin des lectures faites dans les réunions assez nombreuses, de vos feuilletons sur Fourier, je puis vous assurer qu'ils nous ont été de la plus grande utilité"<sup>1484</sup>. Ce prêtre qui assiste aux lectures publiques au cours desquelles on présente des articles de Louis Rousseau concernant le fouriérisme, est probablement l'abbé Tranchant, qui rencontra trois ans plus tard Flora Tristan, à Lyon. En rupture de ban avec l'Eglise catholique, il vivait dans une pension de famille à Paris<sup>1485</sup> et séjourna à Lyon au début des années 1840 où il fréquentait le milieu fouriériste et où il avait trouvé refuge à la pension du collège du Perron, à Oullins, dirigé par des prêtres libéraux<sup>1486</sup>. Flora Tristan qui, pour éviter la police, rencontrait l'abbé Tranchant dans des maisons tierces, à Lyon, espérait que ce "jeune prêtre, un vrai socialiste", et qui l'assurait qu'il pourrait lui faire connaître une dizaine d'ecclésiastiques aussi avancés que lui, demanderait une souscription pour son ouvrage "l'Union ouvrière". Mais il n'osa le faire et la militante socialiste en conclut que sa foi au progrès n'était pas sincère et que les hommes comme lui ne pouvaient rien faire car ils étaient obligés de rester dans le dogme, ennemi de tout progrès<sup>1487</sup>.

<sup>1480</sup> J.B. Duroselle se demande si, dans la tentative fouriériste de rapprochement, les amitiés personnelles avec des catholiques n'ont pas joué un rôle important (Ibid., p. 127).

<sup>1481</sup> Il voulait fonder une "tribu chrétienne", tenant à la fois du monastère, du phalanstère et de l'association pieuse (Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., p. 332).

<sup>1482</sup> "L'Université catholique", revue religieuse, philosophique, scientifique et littéraire, succéda en 1836 à la "Revue européenne" qui succéda elle-même au "Correspondant" de tendance mennaisienne (Gérard CHOLVY, *FREDERIC OZANAM – L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle* ..., pp. 204 et 211). En juin 1835, Louis Rousseau rencontra à Paris l'abbé Gerbet et l'abbé de Salinis qui lui proposèrent de collaborer à la revue. [Jean TOUCHARD, *Aux origines du catholicisme social. Louis Rousseau (1787-1856)*, Armand Colin, 1968, 257 p. (p. 133)].

<sup>1483</sup> Le prêtre, qui écrit la lettre, a assisté au Congrès scientifique de France qui a tenu à Lyon, sa neuvième session début septembre 1841. Parmi les questions proposées figurait celle concernant la valeur des principes de l'école sociétaire fondée par Fourier. (Maximilien BUFFENOIR, "Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)" ..., p. 449).

<sup>1484</sup> Cité par Jean TOUCHARD, *Aux origines du catholicisme social. Louis Rousseau (1787-1856)* ..., p. 170.

<sup>1485</sup> J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., p. 468.

<sup>1486</sup> L'abbé Dauphin qui, aidé par deux confrères, fonda ce collège en 1833, voulait y concilier les lumières de la religion et les connaissances littéraires et scientifiques. (Xavier DE MONTCLOS, article sur Etienne Dauphin, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, ..., *Le Lyonnais* ..., p.147).

<sup>1487</sup> Flora TRISTAN, *Le Tour de France* ..., T. I, ..., pp. 133, 170 et 180. L'abbé Tranchant fut réprimandé par Mgr de Bonald à cause des rencontres qu'il avait eues avec Flora Tristan ; celle-ci, lorsqu'elle séjourna à Saint-Etienne, en juin 1844, apprit par le capitaine Gautier que "l'abbé Tranchant venait d'être destitué". (Ibid., p. 226). Par la suite, ce dernier collabora à "Démocratie pacifique" et présida à Paris, le 29 avril 1849, un banquet de prêtres socialistes. Le mois de juillet suivant, le préfet du Rhône signalait son départ de Paris, pour Lyon ou pour la Loire, département où il était né. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., p. 468).



Parmi les catholiques de la région, on peut signaler aussi le docteur Guyard, à Roanne, qui fonda en 1844 “Le Progrès de la Loire”, de tendance fouriériste. Intéressé par “l’Union ouvrière” de Flora Tristan, il fit venir cette dernière à Roanne<sup>1488</sup>. La propagande fouriériste attirait également des lyonnaises dans les sociétés phalanstériennes qui, lors des banquets annuels, appelaient de leurs vœux le jour où la femme, “cette esclave dont on sent la chaîne sous les fleurs qui la cachent, reconquerra ses droits sacrés dans la grande famille humaine<sup>1489</sup>”. En effet, Fourier avait dénoncé le mariage comme un système de propriété dans lequel la femme était considérée comme une marchandise<sup>1490</sup>.

Buchez, inspirateur d’un socialisme chrétien également influent dans la région lyonnaise, dénonça aussi le sort réservé aux femmes dans la société française. Mais sa position de même que celle des buchéziens vis à vis de l’Eglise catholique ont été sensiblement différentes de celle des fouriéristes. Philippe Buchez (1796-1865) fut d’abord saint-simonien mais il contesta le panthéisme d’Enfantin et après la révolution de 1830, il créa sa propre école. Il basait son système sur l’association ouvrière, susceptible d’assurer le progrès social, c’est à dire la réalisation des principes chrétiens de fraternité et de charité<sup>1491</sup>. En effet, la fraternité prônée dans l’évangile devait conduire à la justice sociale, réalisée grâce à la suppression du profit, considéré comme un prélèvement sur le travail de l’ouvrier, et grâce à la mise en place de l’association ouvrière de production<sup>1492</sup>. L’école buchézienne participa au journal écrit et composé par des ouvriers parisiens, “L’Atelier”, organe des intérêts moraux et matériels des ouvriers” (1840-1850). Les rédacteurs de “L’Atelier” dont le typographe Henri Leneveux, qui écrivit aussi dans un autre journal à Saint-Etienne, critiquaient plus violemment que les autres buchéziens le système économique libéral, mais comme ces derniers, ils se disaient à la fois socialistes et catholiques<sup>1493</sup>. Au début de chaque assemblée de l’Association des Ouvriers bijoutiers en doré, la plus durable des associations de type buchézien, un des gérants lisait à haute voix un chapitre de l’évangile afin de bien marquer que l’association était fondée pour chercher le Royaume de Dieu et sa justice<sup>1494</sup>. Mais si les buchéziens reconnaissent l’Eglise romaine, ils lui reprochent de ne pas être fidèle à sa mission et lui demandent une conversion sur le plan de la morale sociale, la discipline ecclésiastique et l’enseignement dogmatique<sup>1495</sup>. Aussi Buchez a-t-il lancé un appel au clergé en 1842, pour que les prêtres guident les hommes sur la voie sinueuse de l’avenir<sup>1496</sup>. Dans le

<sup>1488</sup> J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. II, ..., p. 328.

<sup>1489</sup> Maximilien BUFFENOIR, “Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)”..., p. 454.

<sup>1490</sup> Geneviève FRAISSE, “De la destination au destin – Histoire philosophique de la différence des sexes”, in G. FRAISSE et M. PERROT (dir.), *Histoire des femmes en occident*, T. IV, *Le XIX<sup>e</sup> siècle* ..., p. 84.

<sup>1491</sup> Ces idées furent développées dans son “Journal des Sciences morales et politiques” devenu “L’Européen” (1831-1832). [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. I, ..., p. 31].

<sup>1492</sup> Afin que cette association soit vraiment émancipatrice, Buchez prévoyait de la rendre indissoluble grâce à l’indivisibilité du capital social [Armand CUVILLIER, *Hommes et idéologies de 1840*, Librairie Rivière et Cie, 1956, 250 p. (pp. 50-68)].

<sup>1493</sup> Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)* ... pp. 134-135.

<sup>1494</sup> Armand CUVILLIER, *Hommes et idéologies de 1840* ..., p. 79. Pour l’interprétation donnée par Buchez à ce passage de l’évangile concernant le royaume du Christ, voir supra, la fin du paragraphe concernant l’influence du saint-simonisme.

<sup>1495</sup> FRANCOIS-ANDRE ISAMBERT, *Buchez ou l’âge théologique de la sociologie* ... p. 163. Buchez contestait le péché originel et avait demandé à Lacordaire de prendre position contre certains commandements de l’Eglise comme l’obligation de faire maigre le vendredi.

<sup>1496</sup> *Ibid.*, p. 162. Cet appel précède de peu celui de “Démocratie pacifique”. Notons que l’attitude buchézienne envers Fourier a d’abord été conciliante, puis il a été reproché à Fourier d’avoir assimilé l’homme à la brute en

prospectus de la seconde série de “L’Européen”, en octobre 1835, Buchez se donnait pour objet d’obtenir la réforme de l’Eglise catholique. Par rapport à la réalisation du progrès, qui est essentiel pour Buchez, celui-ci préfère à la doctrine protestante, qui, dit-il, regarde les individus comme des existences indépendantes, la doctrine catholique qui affirme une foi commune et un but commun<sup>1497</sup>. Les buchéziens, qui avancent que le progrès se réalise d’abord sur le mode moral ou spirituel, se rapprochent de Ballanche pour qui le progrès est le produit de la volonté qui, à travers l’action humaine, transforme le monde<sup>1498</sup>. L’abbé Noirot et son élève, Ozanam, pour qui le progrès était un effort par lequel l’homme s’arrachait à son imperfection présente, optèrent également pour cette philosophie de l’histoire<sup>1499</sup>. Finalement, les idées de Buchez pouvaient être appréciées à Lyon où elles séduisirent des amis d’Ozanam<sup>1500</sup> et où “L’Européen” était lu par les rédacteurs de “L’Echo de la Fabrique”<sup>1501</sup>.

Le groupe buchézien de Lyon faisait partie des rares petits groupes de province à effectifs réduits, mais il a été assez actif. Il était dirigé par Jérôme Morin, un des acteurs de la révolution de 1830 à Lyon et rédacteur en chef à la même époque du “Précurseur”, journal des libéraux, qui deviendra ensuite le journal des républicains modérés<sup>1502</sup>. Avec quelques amis, dont Joanny Paradis, qui collaborait au journal de l’ateliériste Chevé, “Le Socialiste”, il publia en 1848 un journal buchézien, “Le Vingt-quatre février”<sup>1503</sup>. Ce journal citait fréquemment “L’Atelier” et reprenait les thèmes chers aux buchéziens : mise en place de l’association dans le travail réunissant chefs d’industrie et salariés afin d’accomplir la réalisation sociale de l’évangile et de faire échec au régime de la concurrence illimitée<sup>1504</sup> ; demande faite aux prêtres d’enseigner le salut social et de rechercher les institutions qui guérissent la misère<sup>1505</sup> ; solutions à la question du travail en demandant à l’Etat de fournir du travail suffisamment rétribué à qui en demande et en procédant à son organisation. A cet égard, “Le Vingt-quatre février” a soutenu les ouvrières lyonnaises qui ont demandé du travail à Arago, commissaire du gouvernement provisoire, lequel a promis l’ouverture d’ateliers de couture<sup>1506</sup>. Sous le titre du journal (“Le Vingt-quatre février” puis “Le Réformateur”) ont toujours figuré trois citations du Nouveau Testament, dont l’une rappelait l’exhortation de Saint-Paul au travail : “Si quelqu’un ne veut pas travailler, qu’il ne mange pas non plus”<sup>1507</sup>.

---

lui donnant pour seul but la recherche du bonheur. (Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ... pp. 126-127).

<sup>1497</sup> François-André ISAMBERT, *Buchez ou l’âge théologique de la sociologie* ..., pp. 158-160.

<sup>1498</sup> Frank Paul BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., p. 197.

<sup>1499</sup> Gérard CHOLVY, *FREDERIC OZANAM – L’engagement d’un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle* ..., pp. 655-656.

<sup>1500</sup> B. BARFETY, *La vie de l’Eglise de Lyon sous la Monarchie de juillet (1835-1840)* ..., p. 47.

<sup>1501</sup> E. DOLLEANS, *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)*..., p. 74.

<sup>1502</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ...p. 373 et Jean ALAZARD, “Le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d’avril 1834”, *Revue d’histoire moderne et contemporaine*, T. XVI, n°3, novembre-décembre 1911, p. 274. Nous aurons l’occasion d’évoquer plus longuement Jérôme Morin, un des principaux acteurs de la tentative de rapprochement entre catholicisme et socialisme chrétien à Lyon, dans le chapitre 9.

<sup>1503</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ...p. 373 et J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III, ..., p. 125. Le journal paraissait trois fois par semaine et huit numéros ont paru du 26 mars au 14 avril 1848. “Le 24 février” n’avait pas d’abonné et la vente se faisait dans la rue. Comme les marchands prétendaient que le titre du journal abusait les lecteurs, “Le 24 février” devint “Le Réformateur”. [NIZIER DU PUITSPÉLU, *Souvenirs lyonnais. Lettres de Valère. Colligées*, T. 1, Metton, 1881, 194 p., (pp. 44-50 de l’introduction)].

<sup>1504</sup> Numéros du 30 mars, du 11 avril et du 20 avril 1848.

<sup>1505</sup> Numéro du 4 avril 1848.

<sup>1506</sup> Numéros du 2 avril, du 4 avril, du 13 avril et du 20 avril 1848.

<sup>1507</sup> Deuxième épître de Saint-Paul aux Thessaloniciens, III,10. Cette phrase était aussi en exergue dans “L’Atelier”.

A Saint-Etienne, “La Sentinelle populaire” dont Leneveux<sup>1508</sup> était rédacteur en chef, a revendiqué également le devoir du travail, de même que le droit au travail, mais en précisant que pour garantir ce dernier, il ne s’agissait pas que “l’Etat fournisse du travail à tout ouvrier inoccupé”<sup>1509</sup>. Le journal proposa aussi quelques solutions pour résoudre le problème du chômage, en reconnaissant que ces dernières étaient difficiles à trouver dans l’industrie : l’Etat pourrait, par une série de mesures de publicité, empêcher l’encombrement des ouvriers dans telle ou telle profession, quant à la solution de la colonisation, elle avait l’inconvénient pour les ouvriers de proposer le travail des champs<sup>1510</sup>. Leneveux et Nermon, avocat à Montbrison, étaient les principaux militants buchéziens de la Loire : tous deux ont collaboré à la mise en place de la “Société générale pour la fabrique de rubans” des passementiers stéphanois en 1841<sup>1511</sup>, et ont été candidats malheureux à la députation, aux élections d’avril 1848. Leneveux se présenta surtout comme un des ouvriers rédacteurs de “L’Atelier”. Comme Nermon, il défendait la cause républicaine et proposait la solution de l’association des travailleurs. A la différence de Leneveux qui ne fait pas allusion à Dieu dans sa profession de foi, Nermon évoque le lien spirituel nécessaire de l’homme avec Dieu, son créateur<sup>1512</sup>. En ce qui concerne le projet de coopérative de production des passementiers stéphanois, nous avons déjà indiqué son inspiration fouriériste, mais surtout buchézienne, avec la constitution d’un “capital inaliénable et indivisible”, même si un article prévoit qu’en cas de dissolution, tout l’actif sera “réparti par égales portions à chacun des associés”. D’ailleurs, “L’Atelier” remarquait, en octobre 1841, que la Société prévue à Saint-Etienne, avait pour but l’exploitation de l’industrie rubanière “sur des bases analogues aux principes que nous émettons dans “L’Atelier”<sup>1513</sup>”.

L’étude des insurrections lyonnaise de 1831 et 1834 nous a montré l’ardente volonté des chefs d’atelier de la Fabrique lyonnaise de soieries pour fonder des sociétés de secours mutuels, les protégeant non seulement contre la maladie ou la vieillesse, mais aussi contre le chômage et leur assurant pour la production de leurs métiers, un tarif qui les mette à l’abri du besoin. Ce tarif, finalement accepté puis refusé par une partie des fabricants, fut à l’origine de l’affrontement de novembre 1831 entre les ouvriers en soie et la troupe. L’échec des insurgés ne remit pas en cause la détermination des anciens mutuellistes qui se manifesta par la création de journaux ouvriers et à partir de 1833, par la reprise du mouvement d’association en collusion avec les groupes républicains et les passementiers stéphanois. L’insurrection d’avril 1834 provoquée par une nouvelle loi contre les associations et le procès de

---

<sup>1508</sup> Henri Leneveux (1817-1878) avait participé à la fondation de “L’Atelier” en 1840 et fut le directeur-gérant de ce journal, jusqu’à sa disparition, fin juillet 1850. “La Sentinelle populaire” dont il dirigea la rédaction à Saint-Etienne, succéda curieusement, en juillet 1848, à un journal lu par la bourgeoisie stéphanoise “Le Mercure Ségusien”. “La Sentinelle populaire” fut suspendue à la suite de la manifestation du 13 juin 1849 à Paris, contre l’expédition française à Rome. Leneveux prit, par la suite, des initiatives originales dans le domaine de l’éducation populaire et de l’organisation du travail avec la mise en place d’une commandite ouvrière dans l’imprimerie parisienne où il était employé. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. II, ..., p. 493 et premier numéro de “La Sentinelle populaire” du 12 juillet 1848).

<sup>1509</sup> Numéro du 16 juillet 1848.

<sup>1510</sup> Numéro du 26 juillet 1848.

<sup>1511</sup> Jean MERLEY, *Saint-Etienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La Révolution de 1848 et les débuts de la seconde République*, Rebourl, 2003, 443 p. (p. 106). Voir aussi dans ce chapitre la fin du paragraphe concernant les révoltes de 1834

<sup>1512</sup> Professions de foi de Nermon le 26 mars 1848 et de Leneveux du 5 avril 1848 (B.M. de Saint-Etienne, MAG EH 2134 et MAG FH 2170).

<sup>1513</sup> Octave FESTY, “Un essai de « société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841” ..., pp. 267-269.

mutuellistes fit des victimes non seulement à Lyon mais aussi à Saint-Etienne et n'arrêta que momentanément le mouvement associatif ouvrier. Ces derniers militèrent alors dans des sociétés secrètes et certains tentèrent, à partir des années 1840, l'expérience des coopératives de consommation et surtout de production. Les révoltes lyonnaises ont naturellement trouvé un écho chez les écrivains lyonnais comme Marceline Desbordes-Valmore ou chez ceux qui ont visité la région transformée par l'industrie comme Stendhal ; mais "les barbares qui menaçaient la société" comme l'écrivait Saint-Marc Girardin, ont surtout interpellé philanthropes et économistes, qui ont fait de nombreuses enquêtes au cours des années 1830-1840. Ces derniers, tout en constatant la misère ouvrière, ne voulaient pas remettre en cause le libéralisme économique, à la différence des socialistes utopiques qui se donnèrent rendez-vous à Lyon sous la monarchie de Juillet. Aux saint-simoniens, influents au début des années 1830, mais qui se préoccupèrent ensuite d'expansion économique, succédèrent les communistes néo-babouvistes et icariens prônant la communauté des biens. Ces derniers, de même que les fouriéristes, qui voulaient rendre le travail attrayant au sein de leurs phalanstères et séduisirent des catholiques, eurent le plus de succès auprès des ouvriers de la région. Mais tous ces socialistes utopiques, dont les socialistes chrétiens buchéziens qui formèrent un groupe actif à Lyon, furent victimes de la réaction politique conservatrice de la fin de la seconde République<sup>1514</sup>. Seul, Proudhon, qui s'est inspiré du mutuellisme lyonnais pour proposer des ateliers autogérés, a continué à influencer les ouvriers sous le second Empire. L'Eglise, quant à elle, comme on l'a constaté pour la région du Nord, a pu critiquer l'insensibilité du patronat concernant la situation des ouvriers, mais elle a prôné les mêmes solutions paternalistes que ce dernier pour battre en brèche les idéologies socialistes. Elle ne pouvait tolérer celles-ci qu'elle déclarait irréligieuses et qui prétendaient situer le Royaume de Dieu dans l'avenir de l'humanité.

L'Eglise de Lyon a-t-elle adopté les mêmes positions que les Eglises de Cambrai et d'Arras et quel type de relations a-t-elle préconisé avec le monde du travail ? Nous allons essayer de le découvrir dans l'apostolat des laïcs auprès des ouvriers et dans le type de liens établis entre le clergé et les travailleurs des paroisses.

---

<sup>1514</sup> Considérant et Buchez, élus députés en avril 1848, participèrent activement, comme Cabet, aux débuts de la seconde République. Mais les projets communistes et fouriéristes furent ardemment combattus à l'assemblée constituante. Si Buchez fut élu président de cette dernière et vit aboutir son projet de subvention des associations en 1850, il dut se retirer de la vie politique et le journal "L'Atelier" dut disparaître. Quant à Flora Tristan, la mort l'a surprise avant qu'elle ait pu espérer transformer "L'Union ouvrière" en une organisation de tous les prolétaires. (J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. I, ..., pp. 320, 335, 449).

## CHAPITRE 7

### LES CATHOLIQUES DU DIOCESE FACE AU MONDE DU TRAVAIL : ENTRE FORMULES EPROUVEES ET INNOVATIONS

Dans le nouveau contexte économique et social de la monarchie de Juillet, quel type de rencontre l'Eglise catholique du diocèse de Lyon pouvait-elle réaliser avec le monde du travail ? L'élite dynamique de cette Eglise pouvait-elle concurrencer les socialismes utopiques sans proposer de changement de société ? Cette élite était, bien sûr, représentée, en premier lieu, par la Congrégation de Lyon dont l'activité ne fut pas remise en question par les secousses politiques de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. La Congrégation polarise alors les initiatives prises en direction du monde ouvrier, qu'elles émanent de sa commission des bonnes œuvres, ou qu'elles soient lancées à titre personnel par un membre de la Congrégation des Demoiselles, comme ce fut le cas pour Pauline Jaricot. Même un des fondateurs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, l'étudiant lyonnais Frédéric Ozanam, fit partie pendant quelques années de la Congrégation des Jeunes Gens. Nous évoquerons donc l'apostolat de la Congrégation, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et de Pauline Jaricot dans le monde du travail, avec pour cette dernière, une attention particulière portée aux jeunes ouvrières, puis il nous restera à préciser les liens que le clergé du diocèse a pu garder avec la population laborieuse des villes et des campagnes.

#### I. L' APOSTOLAT DE LA CONGREGATION ET DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL AUPRES DES OUVRIERS

Trente-quatre ans séparent la date de fondation de la Congrégation de Lyon en 1802 de celle de la première conférence de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dans la même ville, en 1836. Entre temps, le vent de la liberté avait soufflé, en 1830, et avait plus séduit les premiers confrères, le plus souvent étudiants en droit ou en médecine, que les congréganistes issus du milieu du commerce et de la Fabrique et qui étaient attachés au légitimisme<sup>1515</sup>. Des points communs existent entre les buts visés par les deux institutions catholiques lyonnaises, de même que des différences dans leurs relations avec le clergé et dans l'apostolat qu'elles ont exercé auprès des ouvriers.

##### 1. De la Congrégation des ouvriers à l'œuvre des maçons et des Savoyards

La Congrégation de Lyon avait été créée en 1802, en étroite collaboration avec un Père de la foi, le Père Roger, membre d'une société de prêtres qui devait suppléer la Compagnie de Jésus et préparer sa restauration. Avant sa suppression en 1763, celle-ci avait déjà noué des liens à Lyon avec les diverses conditions sociales et professions en mettant en place des congrégations dans de nombreux métiers, même pour les aniers qui venaient chaque jour dans

---

<sup>1515</sup> Bruno DUMONS, "Elites catholiques et engagement social. Frédéric Ozanam et les premières conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon (1836-1840)", in *Frédéric Ozanam, Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998*, Bayard, 2001, 382 p. (p.31).

la ville pour en enlever les immondices<sup>1516</sup>. Aussi, dès 1823, le Père Roger fonda une congrégation des ouvriers qui disparut toutefois après quelques mois d'existence et la même année, des membres de la Congrégation des Jeunes Gens furent chargés de venir en aide aux ouvriers frappés par la misère<sup>1517</sup>. Lorsque les Jésuites purent à nouveau avoir une résidence à Lyon à partir de 1832, ils reprirent leurs initiatives : ils établirent en 1843 leur première congrégation, celle des laveuses<sup>1518</sup> dont les associées se réunirent dans une chapelle de l'église de Saint-Paul et, le Père Nègre, prédicateur réputé, établit en 1848, d'abord une congrégation d'ouvriers et de petits marchands puis la Congrégation des Jeunes ouvrières de Notre-Dame de Fourvière, qui s'administra elle-même et réunissait plus de mille membres dès la quatrième année<sup>1519</sup>. Benoît Coste et ses amis congréganistes avaient aussi œuvré en direction du monde du travail en essayant de rétablir la Congrégation des ouvriers qui avait été fondée par le Père Roger et en s'investissant dans l'œuvre des maçons et des Savoyards.

A partir du début des années 1820, les congréganistes s'inquiétèrent du sort des Savoyards qui venaient chaque année à Lyon, à l'approche de l'hiver, pour trouver un travail de ramoneur, décrotteur ou tourneur de meules. La Congrégation a d'abord créé un catéchisme pour les jeunes Savoyards<sup>1520</sup> afin qu'ils préparent leur première communion. Puis, l'essentiel de leurs efforts s'est porté sur les adultes et les congréganistes des deux sections de l'Instruction et de l'Education ont développé l'œuvre des Savoyards en collaboration avec un ami de la Congrégation, l'abbé Cattet, curé de Saint-Paul<sup>1521</sup>. Chaque dimanche, dans la chapelle des Frères des Ecoles Chrétiennes, ce dernier les instruisait<sup>1522</sup> de la religion catholique et les Savoyards pouvaient ensuite participer à des activités. Pour leur part, les congréganistes les visitaient à domicile, distribuaient des livres et établissaient des liens avec les paroisses d'origine où les curés se félicitaient de cette œuvre qui était un moyen de préservation pour leurs montagnes<sup>1523</sup>. Le roi de Piémont-Sardaigne versa une allocation annuelle de 1 500 francs pour l'œuvre des Savoyards, de 1842 à 1860, mais après l'annexion de la Savoie à la France, le gouvernement sarde fit savoir à l'abbé Cattet qu'il ne pourrait plus fournir cette aide et qu'il devait la solliciter du gouvernement français. Aussi l'abbé Cattet écrivit-il à l'empereur Napoléon III pour lui demander de poursuivre l'assistance à cette œuvre, dont il s'occupait depuis quarante ans en s'efforçant de procurer du travail aux Savoyards et de les pourvoir de logements convenables<sup>1524</sup>.

<sup>1516</sup> Benoit COSTE, *Histoire de la Congrégation (1802-1840)*, première partie : 1802-1820, 365 p. (pp. 350-351), I 227, CM 11, A.A. de Lyon.

<sup>1517</sup> J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon "..., p. 526.

<sup>1518</sup> Les laveuses travaillaient dans de vastes bateaux lavoirs amassés le long des quais du Rhône et de la Saône. (J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France*, T. 2 ..., p. 286).

<sup>1519</sup> J. BURNICHON, *La Compagnie de Jésus en France*, T. 3 : 1845-1860, Beauchesne, 1919, 637 p. (pp. 162-163). Au départ, le Père Nègre avait remarqué les jeunes ouvrières lyonnaises qui, à l'occasion du mois de Marie, gravissaient chaque jour la colline de Fourvière. Par la suite, il réunit, le 16 juillet 1848, une vingtaine d'entre elles dans la chapelle de Fourvière et leur proposa la fondation de cette congrégation qui essaima dans d'autres paroisses.

<sup>1520</sup> A Paris, la "Société des bonnes œuvres", filiale de la Congrégation, s'était préoccupée également de catéchiser les jeunes ramoneurs venus de Savoie ou d'Auvergne. (J. B. DUROSELLE, "Les filiales de la Congrégation", *Revue d'histoire ecclésiastique*, T. 50, vol. n°4, 1955, p. 868).

<sup>1521</sup> J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon "..., pp. 518-519.

<sup>1522</sup> L'abbé Callot, futur évêque d'Oran, assura aussi les instructions : le rapport de la section de l'Education de 1844 indique que plus de 400 Savoyards, inscrits sur les listes de la Congrégation, sont venus entendre ses instructions (Activité des sections, I 233, A.A. de Lyon).

<sup>1523</sup> J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon "..., pp. 518-519.

<sup>1524</sup> Lettre du 27 novembre 1860 (œuvre des pauvres Savoyards – fonctionnement : 1860-1861, 744 WP 076, A.M. de Lyon). L'allocation de mille francs accordée par le ministre de l'intérieur a rendu l'abbé perplexe, car il s'est demandé s'il s'agissait d'une somme définitive (lettre de l'abbé Cattet au préfet du Rhône du 4 août 1861 : mêmes références).

L'œuvre des maçons, le plus souvent Auvergnats, procurait également beaucoup de satisfactions aux congréganistes car il s'agissait de migrants qui conservaient à Lyon leurs mœurs pures et innocentes. Les maçons auvergnats réunis par les congréganistes étaient en nombre comparable à celui des Savoyards, environ 500, mais cette œuvre se maintint difficilement<sup>1525</sup>.

Les congréganistes comptaient aussi sur les ouvriers les plus pieux pour parvenir à mettre sur rail une congrégation des ouvriers. Pour cela, ils prirent contact avec quelques artisans et ouvriers de la Société des Hospitaliers-Veilleurs qui exerçaient des œuvres de charité envers les malades de l'Hôtel-Dieu et les prisonniers. Ces derniers acceptèrent de fonder une société dans le but de procurer la gloire de Dieu et en 1817, la congrégation des ouvriers, ou petite congrégation de l'Immaculée Conception de la ville de Lyon, était fondée<sup>1526</sup>. Les membres de cette congrégation surent se prendre en charge même si leur préfet ne présidait pas toujours le conseil de direction. En effet, ils surent s'opposer aux commissaires de la Congrégation qui voulurent, au moment où ils rédigèrent ensemble un projet de règlement, leur faire prendre le titre de "L'Annonciation de la Sainte Vierge" au lieu de celui de "L'Immaculée conception" donné aux autres congrégations. De plus, au bout de quelques années, ils purent se passer de la présence d'un congréganiste qui avait été désigné par les préfets pour les conseiller et la congrégation des ouvriers, qui eut son directeur spirituel, l'abbé Pater, vicaire de Saint-Louis, prit son essor<sup>1527</sup>.

La congrégation des ouvriers dont Benoît Coste admirait l'humilité et le dévouement des membres, reçut la haute approbation de Mgr de Bonald en 1842 et ses œuvres avaient été enrichies d'indulgences par le pape Léon XII en 1826<sup>1528</sup>. Les membres de cette congrégation agissaient seuls dans les faubourgs et, dans les quartiers de la ville, travaillaient en collaboration avec les autres congrégations en s'occupant plus spécialement des ouvriers. Ils se consacraient à l'instruction religieuse, visitaient les pauvres, et catéchisaient les vieillards. Le préfet de la congrégation des ouvriers contribua à la fondation de la section des "Vieillards" en 1836 en collaboration avec les "Messieurs" : les "ouvriers" assuraient les visites et organisaient les réunions alors que les "Messieurs" assuraient plutôt les instructions<sup>1529</sup>. L'aide de la congrégation des ouvriers fut encore plus précieuse lorsque les "Messieurs" mirent en place la même année la section des "Mariages", noyau de la société de Saint-François-Régis<sup>1530</sup>. En effet, ces derniers créèrent à cette occasion une "œuvre pour l'instruction des ouvriers chrétiens" appelée aussi "Œuvre des Pères de famille". Or, seuls, des ouvriers chrétiens zélés pouvaient vraiment entrer en contact avec d'autres ouvriers, car ils parlaient la même langue qu'eux et partageaient le même type de vie. Ainsi, les membres

---

<sup>1525</sup> Le rapport de la section de l'Éducation de 1855 indiquait que Mgr de Bonald souhaitait la reconstitution de l'œuvre des maçons (I 233, A.A. de Lyon).

<sup>1526</sup> Benoît COSTE, *Histoire de la Congrégation (1802-1840)*, première partie : 1802-1820 ..., pp. 351-353 et règlement de la petite congrégation de l'Immaculée-Conception de la ville de Lyon, fondée en 1817, qui a été mis à jour en 1888, I 227, A.A. de Lyon.

<sup>1527</sup> Benoît COSTE, *Histoire de la Congrégation (1802-1840)*, première partie : 1802-1820 ..., pp. 353-355.

<sup>1528</sup> Règlement de la petite congrégation.

<sup>1529</sup> Benoît Coste fait remarquer que seule, une minorité d'hommes, dans la congrégation des ouvriers, pouvait assurer l'instruction religieuse (J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon" ..., p. 527).

<sup>1530</sup> La section des mariages qui avait le souci de fournir une instruction religieuse avant le mariage et de suivre les "nouveaux mariés" par des visites à domicile avec le concours de la Congrégation des Dames, a permis la célébration d'environ 400 mariages annuels au cours des années 1847, 1848 et 1849. (J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon"..., p. 518 et comptes-rendu des assemblées de la Congrégation (1849-1852), I 230, A.A. de Lyon).

de la congrégation des ouvriers pouvaient dissiper les préventions lors de leurs visites à domicile ; par ailleurs, ils organisaient les réunions pour l’instruction religieuse et assuraient le fonctionnement de la bibliothèque<sup>1531</sup>. L’archevêque, Mgr de Bonald, favorisa l’apostolat de la congrégation des ouvriers au sein de la section des mariages en autorisant les curés à donner des dispenses en cas d’urgence<sup>1532</sup>. L’œuvre des Pères de famille fut installée dans la paroisse Saint-Jean en 1839, où elle rassembla 125 personnes, dans la paroisse d’Ainay en 1840 où, dans le quartier Perrache, les congréganistes étaient particulièrement en contact avec la misère, et dans la paroisse Saint-Polycarpe, l’année suivante<sup>1533</sup>. Le préfet de la congrégation des ouvriers qui soulignait l’ampleur de la tâche dans son rapport du 10 février 1841, précisait que sa congrégation consacrait la moitié de ses membres aux “Pères de famille”. Comme il trouvait les “Messieurs” hésitants, il leur disait que des congréganistes ne pouvaient se dérober lorsqu’il s’agissait de donner le pain matériel et le pain spirituel aux pauvres et que, lorsqu’ils feraient l’exposé de cette œuvre à Mgr de Bonald, celui-ci les aiderait à trouver des moyens auxquels ils ne pensaient pas<sup>1534</sup>. On aimerait mieux connaître les membres de cette congrégation des ouvriers. Ils étaient originaires, probablement, des milieux pauvres de l’artisanat, des quartiers de la rive droite la Saône. S’ils pensaient, comme les “Messieurs”, que les pauvres pouvaient se sanctifier par la patience, ils avaient toutefois une conscience plus aiguë de la misère matérielle de ces derniers.

La Congrégation pouvait aussi entrer en contact avec les jeunes ouvriers par le biais des catéchismes de persévérance organisés dans certaines paroisses le dimanche « afin d’entretenir en eux le sentiment de piété qu’une éducation chrétienne et les grâces reçues de la première communion y ont fait éclore »<sup>1535</sup>. Nous avons indiqué que les représentants les plus zélés à ces catéchismes, pouvaient ensuite former de petites congrégations appelées “Sociétés de Saint Louis de Gonzague”<sup>1536</sup>, qui furent dynamiques au milieu des années 1840. Mais elles se trouvaient aussi en concurrence à cette époque avec des œuvres créées en dehors de la Congrégation et qui ne se contentaient pas, pour christianiser les ouvriers, “d’exhortations édifiantes”, mais proposaient “l’étude des sciences”<sup>1537</sup>. Il est fait, ici, clairement allusion à la société de Saint-François-Xavier lorsque sont évoquées ces réunions présentant “un attrait que la nôtre n’offre pas, tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes et celles organisées aux Brotteaux par une société pieuse et charitable qui joint l’instruction”<sup>1538</sup> aux paroles de religion. En effet, la société de Saint-François-Xavier, introduite à Lyon en 1844, est alors en pleine expansion<sup>1539</sup>. L’état de l’œuvre présenté dans un mémorial à la fin de l’année 1845 évoque bien ces réunions très nombreuses tenues aux Lazaristes, dans l’église des Frères des Ecoles Chrétiennes et l’organisation de l’œuvre à Saint-Pothin, dans le quartier des Brotteaux<sup>1540</sup>. La Congrégation était donc en concurrence avec d’autres sociétés catholiques qui, dans les années 1840, se préoccupèrent du monde ouvrier. Parmi ces dernières, figurait celle qui fut promise à un long avenir, la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>1531</sup> J.C. BAUMONT, *Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon ...*, p. 527.

<sup>1532</sup> Compte-rendu des assemblées de la Congrégation (1849-1852), I 230, A.A. de Lyon.

<sup>1533</sup> J.C. BAUMONT, “Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon ”..., p. 527.

<sup>1534</sup> Ibid., p. 528.

<sup>1535</sup> Rapport de la section de l’Instruction (1844-1845) présenté à Mgr de Bonald, I 233, A.A. de Lyon.

<sup>1536</sup> Voir dans le chapitre 4, le paragraphe consacré à la Congrégation.

<sup>1537</sup> Conclusion du rapport concernant les œuvres de la section de l’Instruction (1844-1845) ..., I 233, A.A. de Lyon.

<sup>1538</sup> Ibid.

<sup>1539</sup> Nous étudierons le rôle important qu’a joué cette société dans le chapitre 9.

<sup>1540</sup> *Mémorial religieux, scientifique et littéraire publié par un comité catholique en faveur de l’œuvre de Saint-François-Xavier*, T. 1, première livraison, Lyon, 1847, 432 p. (pp. 7-19) : B.N.F., Z 54960.



## 2. Un apostolat plus novateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ?

Les initiateurs des conférences de Saint-Vincent-de-Paul furent M. Bailly et Frédéric Ozanam. Emmanuel Bailly avait été reçu dans la Congrégation de Paris en 1820 et dans une des “filiales” de cette dernière, la Société des Bonnes Etudes, il avait institué des conférences. A l’automne 1832, le jeune Ozanam, arrivé l’année précédente à Paris pour entamer des études de droit, se retrouva à la conférence d’histoire, animé par M. Bailly. Il y rencontra des étudiants qui le mirent au défi, lui et ses compagnons catholiques, de démontrer la vitalité de leur foi<sup>1541</sup>. Ces derniers voulurent relever le défi et Ozanam demanda conseil à M. Bailly qui lui proposa ainsi qu’à ses amis d’agir comme les congréganistes et comme le suggérait sœur Rosalie Rendu<sup>1542</sup>, c’est à dire en visitant les pauvres à domicile. Pour mettre en route ce nouveau projet, une réunion particulière fut prévue le 23 avril 1833, dans les locaux de “La Tribune catholique”, dirigé par Emmanuel Bailly. Ce dernier et les six étudiants présents<sup>1543</sup>, décidèrent de demander une liste de familles pauvres à sœur Rosalie Rendu et de donner à leur petit groupe le nom de conférence<sup>1544</sup>. La réunion, et l’habitude en sera gardée par la suite au sein des conférences, commença par l’invocation à l’Esprit-Saint, suivie par la lecture de l’“Imitation” et se termina par une quête. Les rangs de la première conférence grossirent rapidement avec l’admission d’un bon nombre de lyonnais et, comme, en décembre 1834, le nombre des confrères atteignait la centaine et que certains d’entre eux habitaient des quartiers éloignés, on divisa la conférence en sections qui prirent le nom de la paroisse où elles exerçaient leur action<sup>1545</sup>. La réunion du 8 décembre 1835 précisa le règlement de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en indiquant son but, la visite des familles pauvres, sans négliger les autres œuvres de charité. A ce but, étaient conviés tous les jeunes gens chrétiens, voulant par ailleurs s’unir par la prière. De plus, fut mis en place, un Conseil général, chargé d’assurer l’unité d’esprit et d’action entre les conférences et il était prévu d’unir par un conseil particulier, les diverses conférences établies dans une ville. Par la suite, on désigna sous le nom de conseils provinciaux, puis de conseils centraux, à partir de 1853, le groupement de conférences réalisé à l’échelle d’un pays ou d’une vaste région<sup>1546</sup>.

Huit étudiants lyonnais qui avaient œuvré au sein des conférences parisiennes, décidèrent, lors de leur retour à Lyon, durant l’été 1836, de se réunir pour continuer leurs liens d’amitié et leurs pratiques charitables. Ils se retrouvèrent, le 16 août 1836, au domicile de l’un d’eux, Amand Chaurand, qui habitait près des Terreaux, sur la paroisse Saint-Pierre et avait été un ancien condisciple de Frédéric Ozanam, d’abord au collège royal de Lyon, puis à la

---

<sup>1541</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam. L’engagement d’un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 144-193-194-240-241.

<sup>1542</sup> Sœur Rosalie Rendu était supérieure de la résidence des filles de la Charité de la rue Mouffetard, un des quartiers les plus pauvres de Paris. Elle vivait de l’esprit du fondateur des Lazaristes et des filles de la Charité, Vincent de Paul, en pensant que les pauvres évangélisaient les riches. (Ibid., pp. 246-247)

<sup>1543</sup> Il y avait quatre étudiants en droit : Auguste Le Taillandier, fils de négociants, François Lallier, Paul Lamache et Frédéric Ozanam, fils de médecins. Le cinquième, Jules Devaux, était aussi fils de médecin et étudiant en médecine. Le sixième, Félix Clavé, dont le père était professeur de collège, était ami d’Ozanam comme François Lallier (Idem, pp. 244-245-246).

<sup>1544</sup> Le patronage et le titre de Saint-Vincent-de-Paul ne furent pas adoptés à cette réunion mais lors de la séance du 4 février 1834 (Idem, pp. 249-250).

<sup>1545</sup> Deux lyonnais présidèrent deux des quatre conférences parisiennes : Ozanam, celle de Saint-Etienne-du-Mont ; Chaurand, celle de Saint-Sulpice. Une autre réunion de charité sur le modèle parisien avait aussi été établie à Nîmes (Idem, pp. 255-262-264-267).

<sup>1546</sup> Idem, p. 266 et livre du centenaire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, *L’œuvre d’Ozanam à travers le monde. 1833-1933*, Beauchesne, 1933, T. 1, 320 p. (pp. 3-6). Le Conseil central de Lyon, regroupant les conférences du Rhône, de la Loire, de l’Ain et de la Drôme, a été installé en 1853.

Faculté de droit à Paris<sup>1547</sup>. Ce dernier, revenu de Paris en novembre 1836, rejoignit ses amis et devint président de cette nouvelle conférence de province, la conférence de Saint-Pierre. Six des fondateurs de la première conférence lyonnaise, Joseph Arthaud, Amand Chaurand, Auguste Genin, anciens condisciples d'Ozanam au collège de Lyon, de même que Louis Accarias, Pierre-Irénée Gignoux et Antoine Lacour, appartenaient à la jeunesse bourgeoise catholique lyonnaise, se destinant au barreau ou à la médecine. Les deux autres, Jean-Baptiste Frénet et Louis Lacuria, étudiaient la peinture à l'École des Beaux-Arts de Paris. Parmi les nouveaux venus, il y aura d'autres artistes, comme le peintre lyonnais Louis Janmot, mais surtout des jeunes gens qui exerceront dans la magistrature et le négoce<sup>1548</sup>. La consultation du tableau statistique des conférences de la circonscription du Conseil central de Lyon pour l'année 1853, confirme cette prépondérance des professions d'avocat et de négociant en ce qui concerne l'encadrement des conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul du diocèse de Lyon<sup>1549</sup>. Toutefois, si on examine l'origine sociale de l'ensemble des membres d'une conférence, on constate que celle-ci est plus diversifiée. Ainsi, les 54 membres de la conférence de Villefranche-sur-Saône, sont certes, représentés par une forte majorité de négociants et aussi de rentiers, originaires de la campagne environnante ; mais, d'autre part, un nombre important de confrères sont originaires de la petite bourgeoisie<sup>1550</sup>.

La première conférence lyonnaise, celle de Saint-Pierre, dont l'unique activité à ses débuts était la visite des pauvres, prit rapidement son essor. De 12 membres en octobre 1836, elle est passée à 30 membres en mars 1837<sup>1551</sup>, si bien que le 15 novembre 1837, la conférence s'est divisée en deux sections : l'une sur la paroisse Saint-Pierre, sous la présidence du docteur Joseph Arthaud, l'autre, plus au sud, dans le quartier Bellecour, sur la paroisse Saint-François et confiée à l'avocat Laurent-Paul Brac de La Perrière. Frédéric Ozanam prend alors la direction du conseil particulier faisant le lien entre les deux conférences<sup>1552</sup>. L'essor se poursuit en 1838, puisque dans son rapport du 19 juillet, Frédéric Ozanam indiquait que la conférence Saint-Pierre avait accueilli 36 confrères qui avaient visité 48 familles et que les 16 membres de la conférence de Saint-François s'étaient rendus dans 28 familles<sup>1553</sup>. A l'été 1840, au moment où Mgr de Bonald noua son premier contact avec la Société, 70 confrères avaient visité plus de 120 familles et distribué plusieurs milliers de livres de pain et de viande<sup>1554</sup>. Six nouvelles conférences ont été créées jusqu'au milieu des années 1850 (voir le tableau des conférences du diocèse), mais, rapidement, les dirigeants de la Société de Saint-Vincent-de-Paul se sont trouvés confrontés au fait que les

<sup>1547</sup> Bruno DUMONS, "Elites catholiques et engagement social. Frédéric Ozanam et les premières conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon (1836-1840)" ..., pp. 31-32.

<sup>1548</sup> Ibid., pp. 31-32 et 35.

<sup>1549</sup> Archives de la SSVP à Paris (Département du Rhône : dossier Lyon. 1853-1883).

<sup>1550</sup> On trouve ainsi six épiciers, un cordonnier, un forgeron, un serrurier et un menuisier. (Archives de la SSVP à Paris, dossier Villefranche. 1849-1912 : Bulletin d'agrégation de la conférence de Villefranche de juillet 1849 avec la liste des membres).

<sup>1551</sup> Des les premiers mois de cette année 1837, les confrères durent organiser une loterie pour se procurer des ressources [Rapport sur les œuvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon du président Brac de la Perrière le 19 juillet 1883 (26 p.), p. 10, archives de la S.S.V.P. à Lyon].

<sup>1552</sup> Le conseil particulier de Lyon sera par la suite dirigé par Arthaud de 1838 à 1849, puis par Brac de la Perrière de 1849 à 1894. Genin, pour sa part, remplacera Ozanam à la tête de la conférence Saint-Pierre de 1839 à 1849 (Bruno DUMONS, "Elites catholiques et engagement social. Frédéric Ozanam et les premières conférences Saint-Vincent-de-Paul à Lyon (1836-1840)" ... p. 32 et 37).

<sup>1553</sup> Ibid., p. 37. Les rapports du Conseil particulier de Lyon couvrent toujours une année, du 19 juillet au 19 juillet suivant, jour de la fête de Saint-Vincent-de-Paul. Pour Ozanam, la conférence de Saint-François représente "le côté aristocratique de la société alors qu'à celle de Saint-Pierre, on trouve les prolétaires du jeune commerce et du barreau stagiaire" [Rapport des œuvres de la Société à Lyon du 27 avril 1838 envoyé pour l'assemblée générale de la Société à Paris (Archives de la Société à Paris, département du Rhône, dossier Ozanam)].

<sup>1554</sup> Bruno DUMONS, "Elites catholiques ..." , p. 38.

confrères ne résidaient pas dans les quartiers où les familles pauvres étaient les plus nombreuses. Ainsi la conférence Saint-Nizier, créée en 1841, a disparu en 1849, car ses membres ont fondé une conférence plus au nord, sur la paroisse Saint-Polycarpe afin d'intervenir à la Croix-Rousse et de laisser le centre de la ville aux mains des confrères de la conférence Saint-Pierre. Pour leur part, les conférences de Saint-François et de Saint-André dont le lieu de réunion se situait place Bellecour, devaient exercer leur charité à la Guillotière<sup>1555</sup>.

A partir du milieu des années 1850, avec les transformations des quartiers du centre de la ville qui provoquent l'émigration de la plupart des pauvres au-delà du Rhône, la stratégie des dirigeants des conférences lyonnaises va changer. D'une part, ils constatent de plus en plus que les conférences qui visitent les quartiers du centre voient diminuer le nombre de leurs familles alors que des demandes toujours plus nombreuses concernent la conférence de Saint-André et celle de Saint-Pothin, la seule qui était alors implantée sur la rive gauche du Rhône<sup>1556</sup>. D'autre part, comme ils s'interrogent sur les moyens d'exercer une influence religieuse et morale sur les ouvriers<sup>1557</sup>, ils ont été amenés, non seulement à diriger les jeunes recrues vers les conférences qui avaient le plus de familles à secourir, mais à créer de nouvelles conférences, dans les quartiers les plus ouvriers, à la périphérie de la ville : ainsi, coup sur coup, ont été créées la même année 1857, les conférences de Saint-Denis, à la Croix-Rousse<sup>1558</sup>, de Saint-Pierre de Vaise, de Saint-Just, au sud de Fourvière et de Saint-Louis à la Guillotière. L'année suivante, la Société s'implantait au sud de la ville, à Perrache, dans la paroisse Saint-Blandine, où se trouvaient un grand nombre d'ouvriers des nouvelles industries. En 1865, deux nouvelles conférences virent le jour, dans la paroisse Saint-Maurice, à l'extrémité sud-est de la ville et dans la paroisse de l'Immaculée Conception<sup>1559</sup>, au nord du quartier de la Guillotière. Entre temps, le nombre de confrères avait naturellement beaucoup augmenté à Lyon, puisqu'il était passé de 288 en 1853 à 562 en 1860 et à 753 en 1867. Toutefois, le compte-rendu de 1860 précise que seulement un peu plus de la moitié des confrères participent de manière sérieuse aux œuvres de la Société<sup>1560</sup>. Parmi les 753 confrères, membres des 18 conférences en 1867, 130 d'entre eux étaient des élèves de quatre institutions catholiques où avait été fondée une conférence. (Voir le tableau des conférences du diocèse dans les annexes du T.2 de la thèse).

La création de ces conférences de collège montre que le clergé, surtout à partir de l'épiscopat de Mgr de Bonald, a été en général bien disposé vis à vis de la société de Saint-

---

<sup>1555</sup> Il est d'ailleurs symptomatique que la conférence Saint-André porte le nom de la nouvelle paroisse créée à la Guillotière en 1846. Les conférences de Saint-Jean et de Saint-Paul devaient s'occuper des quartiers de la rive droite de la Saône. (Rapport du conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1849 au 19 juillet 1850 et procès verbal de l'assemblée d'installation du conseil central de Lyon du 12 juin 1853, in *Comptes-rendus des conseils de Lyon de la société de Saint-Vincent-de-Paul (1836-1860)*, imprimerie Perrin, archives de la S.S.V.P. à Lyon).

<sup>1556</sup> Rapport sur les œuvres de la société de Saint-Vincent-de-Paul lu à l'assemblée générale du 19 juillet 1861 du Conseil de Lyon. (*Comptes-rendus des conseils de Lyon – 1861-1880*, archives de la S.S.V.P. à Lyon).

<sup>1557</sup> La Section permanente a soumis au Conseil central de Lyon, le 20 mai 1855, la question de savoir à quels moyens les conférences pourraient recourir pour exercer une influence religieuse et morale sur les ouvriers d'usines, de manufactures ou de grands ateliers. (*Comptes-rendus des conseils de Lyon – 1836-1860*).

<sup>1558</sup> Cette conférence est tout de même animée par des notables habitant la presqu'île. [Catherine PELISSIER, *La vie privée des notables lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, 239 p. (p. 25)].

<sup>1559</sup> Dans ce dernier cas, remarquons qu'il s'est écoulé moins de temps entre la date de la création de la paroisse (1855) et celle de la conférence (1865).

<sup>1560</sup> Rapports du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1853, du 19 juillet 1860 et du 19 juillet 1867. La circulaire Persigny d'octobre 1861 qui provoqua l'isolement des conférences, ne semble pas avoir ralenti la progression globale du nombre des confrères. Mais les effectifs de chaque conférence restèrent souvent assez fluctuants d'une année à l'autre.

Vincent-de-Paul. Ce fut le cas, au début de l'installation de la nouvelle œuvre, de l'abbé Desrozier, curé de Saint-Pierre, des prêtres de l'Institution d'Oullins et surtout de l'abbé Ozanam, frère de Frédéric, qui était alors attaché à la maison des Chartreux et qui recommanda la Société aux prêtres qu'il connaissait<sup>1561</sup>. Mais, Mgr de Bonald, qui, lors de son séjour à Paris, avant son installation à l'archevêché de Lyon, avait rencontré M. Bailly, fut le plus ardent soutien des confrères de Saint-Vincent-de-Paul<sup>1562</sup>. Dès son arrivée à Lyon, le 19 juillet 1840<sup>1563</sup>, le nouvel archevêque visita la Société et assura ses membres qu'il les appuierait de toute son autorité et qu'ils "trouveraient à toute heure accueil sous le toit épiscopal"<sup>1564</sup>. Quelques mois plus tard, lors des inondations de l'automne 1840 dans la cité rhodanienne, Mgr de Bonald confirma la confiance qu'il avait placée dans la société en invitant son président à siéger dans une commission du comité de secours chargée de répartir les sommes d'argent confiées à l'archevêque<sup>1565</sup>. Par la suite, l'archevêque maintint son soutien aux confrères de la société de Saint-Vincent-de-Paul, assistant souvent aux assemblées générales qui se tenaient parfois dans un salon de l'archevêché, reconnaissant dans certains projets "la charité intelligente qui animait la Société"<sup>1566</sup>, demandant même aux curés de Lyon de recevoir dans les églises des réunions de l'œuvre de la Société<sup>1567</sup>. Mgr de Bonald a tenu également à apporter son soutien aux membres de la première conférence de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Etienne, dans la Loire, qu'il a reçus en avril 1842 dans son salon de l'archevêché et qu'il "a enflammés de zèle par sa parole apostolique"<sup>1568</sup>.

La conférence de Saint-Etienne fut une des premières conférences créées dans le diocèse. Quatre nouvelles conférences se sont ajoutées à celle-ci, qui était sur la paroisse la plus ancienne de la ville, et en 1867, les cinq conférences rassemblaient 122 membres<sup>1569</sup>. Cinq autres conférences ont également été instituées dans les principales villes du département de la Loire dont deux à Saint-Chamond, une pour les hommes et une pour les élèves de l'Institution des Frères Maristes. En dehors de la ville de Lyon, le département du Rhône a vu pour sa part la création de cinq conférences (voir le tableau des conférences du diocèse). Quelles furent les œuvres créées au sein de ces conférences et quelles furent les relations entre le conseil général de Paris et les confrères de Lyon de même qu'entre ces derniers et les confrères de la Loire ? Nous verrons que ces relations ont été parfois difficiles car des dissensions sont apparues à propos du bien fondé de la présence d'un prêtre dans les conférences, comme directeur spirituel et en toile de fond de ces tensions, nous aurons à expliquer les différences, dans l'esprit et dans la pratique entre la Congrégation et la société de Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>1561</sup> Rapport sur les œuvres de la société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon du président Brac de la Perrière, le 19 juillet 1883. (Archives de la S.S.V.P. à Lyon).

<sup>1562</sup> Ibid., p. 17.

<sup>1563</sup> Sa lettre pastorale à l'occasion de la prise de possession de son Siège est du 2 juillet.

<sup>1564</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon du mois d'août 1836 au 19 juillet 1841, pp. 21-24, in *Comptes-rendus des conseils de Lyon de la société de Saint-Vincent-de-Paul (1836-1860)*.

<sup>1565</sup> Le cardinal chargea également la société de placer douze garçons appartenant à des familles inondées (Ibid., pp. 25-32).

<sup>1566</sup> Le cardinal appréciait particulièrement l'œuvre des apprentis et le patronage des enfants [Lettre de Mgr de Bonald de janvier 1848, approuvant le projet de fondation d'une maison de charité pour les petits garçons à Oullins, citée lors du conseil particulier de Lyon du 15 janvier 1851 (B.M. de Lyon, Fonds Coste : 352802)].

<sup>1567</sup> Lorsque l'archevêque a formulé cette demande, en 1858, les curés ont accepté en rechignant (F. BAYARD, P. CAYEZ, *Histoire de Lyon du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Horvath, 1990, T. 2, 479 p. (p. 311)).

<sup>1568</sup> La première séance de la conférence Saint-Etienne avait eu lieu le 6 novembre 1841 et Mgr de Bonald en a reçu les membres le 19 avril 1842. (Lettre de M. Mignard, professeur au collège royal, premier président de la conférence Saint-Etienne, de juillet 1842 : archives de la S.S.V.P. à Paris, département de la Loire, dossier concernant les conférences de Saint-Etienne).

<sup>1569</sup> Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...* p. 123.

A l'exemple des premiers fondateurs, les conférences du diocèse donnèrent leurs premiers soins à la visite des pauvres à domicile, appelée "Œuvre des Familles". Il s'agissait pour celui qui allait porter du pain et de la viande à des familles d'ouvriers misérables, de rendre des chrétiens à leurs devoirs par des exhortations et des conseils et ainsi de réparer le désordre intérieur des maisons indigentes<sup>1570</sup>. Il s'agissait également d'essuyer des larmes et lorsque le confrère rencontrait des pauvres vertueux, il revenait plus modeste, meilleur et "le cœur plein de joie et de consolation"<sup>1571</sup>. Indépendamment des secours apportés aux familles, les visiteurs réussissaient parfois à procurer du travail à leurs membres ou à leur fournir les outils nécessaires à l'exercice de leur profession<sup>1572</sup>. En 1854, les conférences lyonnaises visitaient 1100 familles qui formaient "un personnel de 5000 pauvres dans tous les quartiers"<sup>1573</sup>.

La première conférence lyonnaise, celle de Saint-Pierre, mit aussi en place, en 1837, sous l'impulsion de Frédéric Ozanam, l'Œuvre des Militaires pour laquelle son frère abbé faisait les instructions religieuses ; cette œuvre créa une bibliothèque pour les soldats et leur proposa des leçons d'orthographe et d'arithmétique<sup>1574</sup>. Après la fondation d'une deuxième conférence à Lyon et la mise en place d'un Conseil particulier, une caisse centrale permit aux futures conférences lyonnaises de débiter avec quelques moyens financiers procurés par l'aumône secrète des membres, des collectes faites au dehors ou grâce à l'organisation d'une loterie<sup>1575</sup>. Les conférences travaillèrent aussi désormais à des œuvres communes dont le nombre augmenta. S'ajoutèrent l'œuvre des Apprentis, qu'on évoquera ultérieurement, le Patronage des Ecoliers, qui consistait à visiter et à récompenser les enfants des familles secourues fréquentant l'école des Frères<sup>1576</sup>, l'œuvre des Saintes Familles qui, à l'imitation des confrères parisiens, proposait aux pauvres une instruction et une messe, célébrée à une heure commode dans la chapelle des Frères de Ecoles Chrétiennes<sup>1577</sup>. En dehors de l'œuvre majeure des Familles, le Patronage des Ecoliers et des Apprentis furent les œuvres les plus expérimentées hors de la métropole lyonnaise. Le Patronage des Ecoliers convenait aux conférences de collège. Ainsi, en 1863, 80 garçons des paroisses Saint-Jean et Saint-Paul recevaient des fournitures scolaires et des vêtements grâce aux membres de la conférence

<sup>1570</sup> Rapport d'Ozanam, du 27 avril 1838, sur les œuvres de la Société à Lyon, à l'assemblée générale de la société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris [Correspondance d'Ozanam : ses rapports sur les conférences de Saint-Vincent-de-Paul de Lyon (1838-1844), Archives de la S.S.V.P. à Paris, département du Rhône].

<sup>1571</sup> Ibid., Compte-rendu d'Ozanam du 9 février 1837. Pour rendre la visite des pauvres plus efficace, l'Œuvre des familles de la conférence Saint-Pierre avait mis en place un dépôt de vieux vêtements et un service médical gratuit pour les malades (rapport du Conseil particulier de Lyon du mois d'août 1836 au 19 juillet 1841, p. 8).

<sup>1572</sup> Lettre d'Arthaud au secrétaire du Conseil général de Paris du 17 juillet 1840 [Archives de la S.S.V.P. à Paris, département du Rhône, dossier Arthaud (1838-1849)].

<sup>1573</sup> Lettre de L.P. Brac de la Perrière du 24 mars 1854 au président général de la Société à Paris [Archives de la S.S.V.P. à Paris, département du Rhône, dossier L.P. Brac de la Perrière (1849-1855)].

<sup>1574</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon d'août 1836 au 19 juillet 1841 (pp. 8-9). Cette œuvre reprenait la tradition de la section de l'Instruction des "Jeunes Gens" de la Congrégation qui agissait de la sorte sous la Restauration (J.C.BAUMONT, "La Congrégation de Lyon ...", p. 521).

<sup>1575</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon d'août 1836 au 19 juillet 1841, pp. 11-16.

<sup>1576</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1851, p. 19.

<sup>1577</sup> A cette messe, les chaises étaient gratuites. L'œuvre des Saintes Familles pour augmenter son attrait, organisait aussi des loteries financées par des dames charitables et installa deux secrétariats, l'un dans le quartier Saint-Paul, l'autre dans quartier des Brotteaux, où les confrères de la Société recevaient les membres des Saintes Familles qui avaient à écrire des lettres ou à recevoir des conseils. (Rapports du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1860, pp. 18-19, et du 19 juillet 1864, p. 14).

Saint-Joseph du pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes<sup>1578</sup>. Pour leur part, les élèves de l'Institution des Chartreux, ont contribué, en dehors du Patronage d'Ecoliers, à la création d'une crèche<sup>1579</sup>.

Une œuvre originale, celle des Voyageurs, a été mise en place par le Conseil de Lyon, au début des années 1840 : celui-ci, sur recommandation d'une autre conférence qui réglait les frais de voyage<sup>1580</sup>, secourait des personnes indigentes qui devaient se déplacer, lors de leur passage à Lyon. Les responsables de l'œuvre, qui rendaient des services importants en rapprochant les membres des familles ou en permettant à quelques pauvres de profiter d'une cure thermale<sup>1581</sup>, se plaignaient toutefois des touristes de l'indigence qui traversaient Lyon plusieurs fois en quelques mois ou des ouvriers venant de l'autre bout de la France demander du travail au moment où tant de pauvres en attendaient vainement à Lyon. L'œuvre des Voyageurs s'est maintenue jusqu'à ce que la circulaire Persigny, en supprimant les liens entre les conférences, provoqua sa disparition à la fin de l'année 1861<sup>1582</sup>.

L'esprit de la société Saint-Vincent-de-Paul, surtout celui qui prévalait à Lyon, avec une forte autonomie des laïcs par rapport au clergé, semble avoir difficilement pénétré dans les conférences de la Loire. A Montbrison, on ne veut pas consentir à visiter les familles pauvres pour ne pas contrarier le curé que certains verraient bien à la tête de la conférence<sup>1583</sup>. A Saint-Etienne, rappelons que des membres de la conférence avaient auparavant fait partie de la Congrégation<sup>1584</sup>. D'ailleurs, un des fondateurs de la conférence de Saint-Etienne, Barthélemy Courbon, avait établi en même temps une société congréganiste, celle de Saint-François Régis, qui œuvrait pour le mariage des pauvres ; un autre fondateur de la conférence, Auguste Gerin, aida l'abbé Monnier à mettre en route son Œuvre pour la Jeunesse Ouvrière mais refusa d'en prendre la direction<sup>1585</sup>. De plus, en 1852, le président de la conférence de Saint-Etienne, Foujols, décida de demander à un père Jésuite, l'abbé de Damas, de devenir père spirituel de la conférence, ce qui provoqua un différend avec les confrères de Lyon et leur président, Brac de la Perrière. Ce dernier fit savoir aux confrères de Saint-Etienne qu'en choisissant un père Jésuite comme père spirituel, ils perdaient le caractère de conférence pour revêtir celui de congrégation<sup>1586</sup> et que ce choix était une dérogation regrettable à l'esprit et

---

<sup>1578</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1864, p. 9. Par ailleurs, les élèves distribuent chaque jour à 40 pauvres les restes des tables du pensionnat.

<sup>1579</sup> Ibid., p. 10. On peut remarquer que les conférences des collèges de Lyon avaient un budget annuel assez important qui dépassait 3000 francs et leur permettait de secourir une quarantaine de familles. (Rapport du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1864, p. 10).

<sup>1580</sup> Les compagnies de bateaux à vapeur et de chemin de fer accordaient des réductions et des passages gratuits.

<sup>1581</sup> 40 à 80 personnes étaient aidées de la sorte chaque année. Le rapport du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1857, cite l'exemple d'un enfant qui, laissé en nourrice à Lyon par ses parents, partis travailler à Clichy, a pu rejoindre ces derniers grâce aux confrères de Clichy et de Lyon. Les conférences de Paris, Chalons et Marseille, comme celle de Lyon, devaient engager de fortes dépenses pour l'œuvre des Voyageurs.

<sup>1582</sup> Rapports du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1852 et du 19 juillet 1862.

<sup>1583</sup> Lettres de M. de Sévaux, secrétaire de la conférence de Montbrison, du 10 juin et du 27 juin 1850, adressées à M. Baudon, président du Conseil général à Paris. (Archives de la S.S.V.P. à Paris, dossier Loire, carton I, conférence de Montbrison). Après plusieurs tentatives, sous l'impulsion des curés de Notre-Dame, qui se révélèrent infructueuses, car les avis étaient partagés concernant les buts et le mode de fonctionnement de la conférence de Montbrison, celle-ci fut finalement agrégée en 1895.

<sup>1584</sup> Voir dans le chapitre 4, la fin du paragraphe 2 consacrée à la Congrégation de Saint-Etienne.

<sup>1585</sup> Livret de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Etienne, à l'occasion du cinquantième, 1893, 28p. (pp. 3 et 26), Archives de la S.S.V.P. à Paris, dossier Loire, carton II. Voir aussi Michel SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or – 1864-1914*, Mémoire de maîtrise, 1991, Saint-Etienne, 170 p. (p. 15).

<sup>1586</sup> En fait, l'ancien président de la conférence, Devuns, qui, avec une minorité de confrères, n'était pas d'accord avec ce choix, avait démissionné et Brac de la Perrière avait pris son parti. (Lettre de Foujols, président de la

aux usages de la société<sup>1587</sup>. Le président général Baudon, à qui on demanda d'arbitrer le conflit, répondit au président stéphanois que l'adjonction à une conférence d'un directeur spirituel ecclésiastique était une chose facultative, mais possible et qu'en conséquence, la conférence de Saint-Etienne pouvait, sans toucher à son caractère, s'adjoindre l'abbé de Damas comme directeur spirituel<sup>1588</sup>. La Perrière n'était pas le premier président du Conseil particulier de Lyon à défendre le caractère laïc de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; déjà, son prédécesseur, Arthaud, s'était plaint de l'adjonction d'un ecclésiastique au Conseil de direction à Paris<sup>1589</sup> et les rapports entre ce dernier et le Conseil de Lyon se sont considérablement détériorés en 1842 et 1843<sup>1590</sup>. En tout cas, les conférences lyonnaises passèrent pour avoir "une tendance exagérée au laïcisme" comme le pensait le président de la conférence de Saint-Chamond dans la Loire. Lorsque parut le projet de l'établissement d'un Conseil central à Lyon en 1853, ce dernier craignit à cet égard l'antagonisme qui existait dans la ville entre la Congrégation et les conférences<sup>1591</sup>.

Les critiques des congréganistes à l'encontre des membres de la première conférence lyonnaise avaient commencé dès sa création et ont continué même après l'admission de leur président, Frédéric Ozanam, à la Congrégation, en décembre 1836. Les membres de la Congrégation, qui voyaient dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul une œuvre concurrente pour s'occuper des pauvres, lui reprochaient entre autre, le non respect de la loi du secret et, même à l'archevêché, le vicaire général, l'abbé Cholleton, montra aussi ses réticences en cherchant à modifier le règlement de la Société<sup>1592</sup>. Finalement, quels points communs et quelles différences peut-on établir entre ces deux associations de laïcs catholiques ? Les ressemblances sont d'autant moins surprenantes que des congréganistes sont également confrères : tous ont une pratique semblable de l'assistance, essaient d'encadrer les individus à tous les âges et sont confrontés au même problème d'implantation dans les quartiers ouvriers comme ceux de Perrache ou La Guillotière. Au niveau du fonctionnement des deux

---

conférence de Saint-Etienne, du 8 juillet 1852, au président général Baudon à Paris, département de la Loire, carton II, conférences de Saint-Etienne, archives de la S.S.V.P. à Paris).

<sup>1587</sup> Lettre de la Perrière au Conseil général de Paris du 11 juillet 1852 (dossier La Perrière : 1849-1855). La Perrière a écrit plusieurs lettres au Conseil général de Paris concernant ce problème, dont une de dix pages, le 11 août 1852, dans laquelle il se montre attaché au principe d'indépendance laïque et affirme que pour les questions spirituelles, il vaut mieux s'adresser au curé de la paroisse.

<sup>1588</sup> Lettre de Baudon aux membres de la conférence de Saint-Etienne, du 21 juillet 1852 (archives de la S.S.V.P. à Paris, département de la Loire, carton II, conférences de Saint-Etienne). Pour sa part, Mgr de Bonald avait donné son accord pour le choix de l'abbé de Damas comme directeur spirituel, qui finalement renonça, mais il avait également informé les confrères de Saint-Etienne que le Conseil de Lyon n'acceptait pas l'entrée d'ecclésiastiques dans les conférences (Lettres du président de la conférence de Saint-Etienne au Conseil général de Paris du 8 juillet 1852 et du 26 mars 1853 : carton II, conférences de Saint-Etienne).

<sup>1589</sup> Lettre d'Arthaud au Conseil général de Paris du 15 mars 1844 (dossier Arthaud : 1838-1849, département du Rhône, archives de la S.S.V.P. à Paris). Le président de la conférence Saint-Jean, Louis Gros, expliquait cet attachement au caractère laïc de la Société par les relations difficiles que les confrères avaient eues avec le clergé à l'époque de l'épiscopat de Mgr de Pins (Lettre adressée au Conseil général de Paris, le 16 février 1844).

<sup>1590</sup> "Entre Paris et Lyon", disait La Perrière, au cours de la séance du 30 juin 1843, "il y a différence de règlement, différence d'usage : dans le règlement, les rapports avec la puissance spirituelle, l'élection du président du conseil sont entendus autrement, et Lyon ne reconnaît pas le Conseil général qui s'est fondé lui-même à Paris ; comme usages, les conférences de Lyon sont entièrement laïques par leur local, leurs présidents, leurs membres. Il y a donc divergence sérieuse." Cité par Maximilien BUFFENOIR, "Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848", *Revue des études historiques*, 1922, p. 546.

<sup>1591</sup> Historique de la conférence de Saint-Chamond, carton III, : conférence de Saint-Chamond, département de la Loire, archives de la S.S.V.P. à Paris.

<sup>1592</sup> J.C. BAUMONT, *Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon ...*, p. 531 ; G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, pp. 272-277 ; rapport sur les œuvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon du président Brac de la Perrière le 19 juillet 1883 ..., p. 16.

associations, on a déjà évoqué l'absence de loi du secret pour les confrères<sup>1593</sup> et leur volonté d'indépendance vis à vis du clergé. Paradoxalement, dans les conférences, où le recrutement est plus ouvert puisque certains membres ne sont pas pratiquants<sup>1594</sup>, les notables accaparent plus facilement le pouvoir qu'à la Congrégation où le même préfet ne peut être réélu plus de trois ans de suite<sup>1595</sup>. Pour ce qui est des buts à atteindre, congréganistes et confrères cherchent à se sanctifier, à sanctifier les pauvres<sup>1596</sup> qu'ils visitent et à leur fournir des secours matériels. Mais si, à la Congrégation, on donne la priorité à la constitution de noyaux solides de personnes pieuses préservées de la "corruption du siècle" et si on pense que la fraternité dans le Christ suffit à rétablir l'égalité<sup>1597</sup>, il n'en est pas de même à la société Saint-Vincent-de-Paul, où, à la suite d'Ozanam, on prend de plus en plus conscience, à la fin des années 1830, d'un possible affrontement entre un camp des riches et un camp des pauvres<sup>1598</sup>. Aussi, les confrères essaient-ils de rendre les œuvres charitables plus efficaces, de leur donner plus d'envergure et réfléchissent sur les moyens à utiliser pour être mieux perçus dans le monde ouvrier. A cet égard, contrairement aux congréganistes, les confrères lyonnais trouvaient plus d'inconvénients que d'avantages aux providences qui, disaient-ils, formaient des ouvriers inhabiles et les privaient de relations avec la classe ouvrière<sup>1599</sup>. En 1848, Arthaud, président du Conseil particulier de Lyon, essaya, pour sa part, de trouver une solution au problème du chômage féminin et demanda au Conseil général de Paris des informations concernant l'"Œuvre des femmes sans travail" de l'abbé Roux<sup>1600</sup>. Quant à la question des moyens à utiliser pour exercer une influence sur le monde ouvrier, deux sessions du Conseil central de Lyon ont essayé d'y répondre en 1855<sup>1601</sup> et 1856 et ont donné lieu à un débat. Ce dernier a permis au directeur de la conférence du collège Saint-Thomas d'Aquin à Oullins, d'évoquer l'expérience d'un cours de physique et de mécanique donné par les Dominicains et qui satisfaisait les ouvriers qui y assistaient. En tout cas, le devenir du monde ouvrier préoccupait les confrères qui, nous allons le découvrir, ont tenté dans ce domaine de multiples expériences pour faire fonctionner un patronage d'apprentis.

### 3. La société de Saint-Vincent-de-Paul et l'œuvre des patronages d'apprentis

Nous avons déjà évoqué les patronages d'apprentis ou de jeunes ouvriers de la société de Saint-Vincent-de-Paul, dans la région du Nord, où on donnait la priorité aux activités de détente de même qu'à la formation chrétienne et professionnelle des jeunes gens. A Lyon, la Congrégation des Dames a aussi, comme nous le verrons dans le chapitre huit, fondé

<sup>1593</sup> Ozanam disait que ce secret pouvait manifester un refus d'humilité (J.C.BAUMONT ... *la Congrégation de Lyon*, p. 531).

<sup>1594</sup> Ce problème a été soulevé à la Cinquième session du Conseil central de Lyon en 1857 où, tout en recommandant de ne pas admettre des membres qui ne pratiquent pas leurs devoirs religieux, on a demandé une certaine condescendance pour "des confrères qui n'ont peut-être abandonné que momentanément la voie chrétienne". (p. 25 du rapport, in *Comptes-rendus des conseils de Lyon – 1836-1860*).

<sup>1595</sup> A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation ...*, p. 90. Paul Brac de la Perrière a dirigé le Conseil particulier de la société Saint-Vincent-de-Paul à Lyon de 1849 à 1894 et Auguste Gerin, celui de Saint-Etienne de 1856 à 1879.

<sup>1596</sup> Ozanam évoque lui-même plusieurs fois dans sa correspondance, entre 1835 et 1840, les paroles de résignation à porter dans le camp des pauvres (J.C.BAUMONT ... *la Congrégation de Lyon*, p. 525).

<sup>1597</sup> Ibid., pp. 521-523-524.

<sup>1598</sup> Idem, p. 525.

<sup>1599</sup> Troisième session du Conseil central de Lyon : séance du 27 mai 1854, in *Comptes-rendus des conseils de Lyon – 1836-1860*.

<sup>1600</sup> Dans ce domaine, il faut souligner que les congréganistes lyonnais ont été partie prenante d'un œuvre originale, que nous aurons l'occasion d'évoquer, l'"Œuvre du travail de Marie".

<sup>1601</sup> Voir à la p.233, l'allusion aux efforts des confrères pour toucher le monde ouvrier.



l'«Œuvre du patronage des jeunes filles». Mais, là, il s'agissait de patronner seulement une minorité d'entre elles dans leur apprentissage et, pour la majorité, de les accueillir comme pensionnaires et de leur fournir une éducation chrétienne et du travail dans un refuge ou une providence. Au départ, le but poursuivi dans les milieux catholiques a été, dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, de préserver les jeunes ouvriers et ouvrières des mauvaises influences. Mais pour y parvenir, deux solutions furent envisagées : soit, prendre en charge totalement garçons ou filles pendant plusieurs années en internat, soit, leur procurer un patronage individuel pour leur vie professionnelle<sup>1602</sup>, leur permettre de compléter leur formation à la vie chrétienne au cours de réunions et leur offrir l'occasion de jouer avec leurs camarades<sup>1603</sup>. Cette deuxième solution, prévue surtout pour les garçons, et qui leur laissait plus d'autonomie, fut inaugurée par la Congrégation de Paris, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, puis poursuivie par la société de Saint-Vincent-de-Paul et l'homme d'œuvre catholique, Armand de Melun<sup>1604</sup>. Dans le cadre de la société de Saint-Joseph, créée en 1822 par la Congrégation de Paris, l'abbé Lowenbruck proposa à des chefs d'atelier catholiques de leur fournir des ouvriers honnêtes. Pour cela, il offrait à des ouvriers arrivés à Paris munis de bons certificats, l'hospitalité gratuite jusqu'à ce qu'on leur trouve un atelier, puis la possibilité de profiter d'une table peu coûteuse et de distractions innocentes le dimanche. La société prospéra jusqu'à réunir 7 000 ouvriers mais elle fut dissoute en 1830, comme filiale de la Congrégation<sup>1605</sup>.

Pour leur part, les confrères parisiens de la société de Saint-Vincent-de-Paul, devant les difficultés rencontrées par les apprentis et leur ignorance religieuse, commencèrent par donner des leçons d'orthographe à de jeunes ouvriers et dès 1836, fonctionnait, rue Copeau, une maison de famille pour des apprentis orphelins adoptés par la Société et auxquels, chaque dimanche, s'ajoutaient des apprentis externes, enfants des familles visitées par les conférences<sup>1606</sup>. Mais les débuts des premiers patronages d'apprentis furent difficiles et Armand de Melun qui, après son expérience dans plusieurs œuvres d'orphelins, pensait avoir trouvé une solution en remplaçant l'internat par un patronage<sup>1607</sup>, accepta en juin 1840 de diriger l'Œuvre du patronage des apprentis de la Société. Les Frères des Ecoles Chrétiennes fournirent un local pour les réunions du dimanche ; toutefois, à la suite d'un conflit avec la société de Saint-Vincent-de-Paul<sup>1608</sup>, en avril 1843, une scission aboutit à l'existence de deux institutions : d'un côté, le patronage des apprentis, sous la direction de la Société, de l'autre, l'Œuvre des apprentis dirigé par Melun, qui collaborait avec les Frères des Ecoles Chrétiennes<sup>1609</sup>. Désormais, les membres des conférences parisiennes visitèrent les enfants placés en apprentissage et l'œuvre des apprentis de Melun et des Frères, plus ambitieuse, se

<sup>1602</sup> Si possible avec contrat d'apprentissage et visite à l'atelier.

<sup>1603</sup> Alain HOURY, «Patronages chrétiens de garçons», in *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française ...*, p. 502.

<sup>1604</sup> Armand de Melun (1807-1877) était un notable de l'Aisne qui rentra en 1841 au Conseil général de la Société à Paris.

<sup>1605</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870) ...*, pp. 29-36. A la même époque, à Paris, en 1823, le Comité des Jeunes gens de la Société de la Morale chrétienne, fondait un patronage pour placer des orphelins en apprentissage dans des fabriques ou chez des maîtres ouvriers [Catherine DUPRAT, *Usage et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1996, T. II, 819 p. (pp. 721-725)].

<sup>1606</sup> J.B. DUROSELLE, p. 183 et P. PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 180.

<sup>1607</sup> P. PIERRARD ..., p. 180.

<sup>1608</sup> Duroselle évoque un conflit entre la Société et les Frères alors que Pierrard pense que le système de Melun, excluant l'internat, a rencontré l'hostilité de nombreux confrères.

<sup>1609</sup> P. PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 181.

chargeait non seulement du placement des apprentis mais les accueillait le soir, avec l'aide de jeunes gens de milieux aisés<sup>1610</sup>.

A partir du milieu des années 1840, l'histoire des patronages catholiques devient complexe car d'autres institutions sont créées pour améliorer l'efficacité des premiers patronages d'apprentis apparus à Paris ou dans d'autres villes comme Orléans, Rennes ou Lyon. En 1845, Jean-Léon Le Prévost (1803-1874), président de la conférence de Saint-Sulpice et dirigeant de l'Œuvre des apprentis, fonda à Paris, avec son ami Maurice Maignen et avec Clément Myionnet, à l'origine de la conférence d'Angers, les Frères de Saint-Vincent-de-Paul, afin que des laïcs se consacrent entièrement à l'amélioration morale et matérielle du monde ouvrier<sup>1611</sup>. L'année suivante, à Marseille, l'abbé Timon-David (1823-1891), fondait "L'Œuvre de la jeunesse ouvrière de Marseille". Son livre, *Méthode de direction des Œuvres de jeunesse* (1859), s'imposera comme référence pour les patronages. Il insistait sur l'importance du jeu pour les enfants, sur leur encadrement par des jeunes gens formés dans le patronage et croyait surtout aux moyens spirituels pour sauver les jeunes ouvriers<sup>1612</sup>. Lorsqu'une œuvre avait adopté sa méthode, elle s'affiliait à "l'archiconfrérie du Très-Saint-Enfant-Jésus". A la fin des années 1860, neuf œuvres étaient agréées à l'"archiconfrérie", canoniquement érigée par Pie IX, le 8 juillet 1859, dont l'"Œuvre de la jeunesse ouvrière" de l'abbé Monnier, à Saint-Etienne, agréée en 1867<sup>1613</sup>. Les confrères de Saint-Vincent-de-Paul fondèrent dans la ville et dans deux autres villes du diocèse, Tarare et Saint-Chamond, l'Œuvre des apprentis. Quant à Lyon, cette dernière œuvre y fut implantée en 1839 par la Société, mais ce fut à la suite de multiples tâtonnements qu'elle parvint à des résultats conformes à ses espérances.

Dès les débuts de la conférence de Saint-François, ses membres placèrent les enfants des familles pauvres chez de bons maîtres d'apprentissage<sup>1614</sup> et les surveillèrent, puis le Conseil de Lyon se fixa un programme ambitieux. Il s'agissait de juxtaposer trois œuvres : pour la première, concernant l'enfance des ouvriers, la Société envisageait d'agir par le patronage des familles et par l'éducation dans les providences ; pour la seconde, correspondant à l'Œuvre des apprentis, les confrères prévoyaient non seulement d'assurer l'apprentissage mais d'établir entre ceux qui persévéraient des liens de fraternité pieuse et de contribuer à la conservation de leur foi en même temps qu'au succès de leur instruction professionnelle. La troisième œuvre concernait l'âge viril et là, il s'agissait d'accueillir et d'aider, de ville en ville, les apprentis devenus ouvriers<sup>1615</sup>. Mais cette œuvre ne put se

---

<sup>1610</sup> A Paris, les patronages d'apprentis de la société de Saint-Vincent-de-Paul et l'Œuvre des apprentis d'Armand de Melun touchaient, moins de cinq ans après leur établissement, environ 2 000 apprentis. En province, de nombreuses conférences s'occupaient d'apprentis, mais elles se contentaient en général de les surveiller dans les ateliers (J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ..., pp. 190-197).

<sup>1611</sup> P. PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)* ..., p. 181. Myionnet, Maignen et Le Prévost s'installèrent avec le patronage des apprentis, rue du Regard. Les apprentis au nombre de 120 en 1850 sont visités chaque semaine dans leur atelier et pris en charge le dimanche où alternent la messe, le repas, les jeux, le salut du Saint-Sacrement... L'œuvre est patronnée par la société de Saint-Vincent-de-Paul.

<sup>1612</sup> Alain HOURY, "Patronages chrétiens de garçons", in *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française* ..., p. 502 et J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ..., p. 564.

<sup>1613</sup> J.B. DUROSELLE, ..., pp. 565-567 et Michel SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or - 1864-1914* ..., p. 23.

<sup>1614</sup> Lettre d'Arthaud au Conseil général de Paris du 6 décembre 1839 (dossier J. Arthaud, 1838-1839, département du Rhône ; Archives de la S.S.V.P. à Paris).

<sup>1615</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon du mois d'août 1836 au 19 juillet 1841, pp. 17-19, in comptes-rendus des Conseils de Lyon de la S.S.V.P. (1836-1860), Archives de la Société à Lyon.

concrétiser. La première œuvre ne vit le jour qu'en 1851, à cause des problèmes financiers et se concrétisa par la fondation d'une Maison de charité pour les petits garçons à Oullins, sorte de providence destinée à de très jeunes enfants orphelins<sup>1616</sup>. Pour la deuxième œuvre qu'ils mirent tout de suite en route, celle des apprentis, les confrères se trouvèrent face à un dilemme ; en effet, ils voulaient à la fois mettre les jeunes gens en contact avec le monde ouvrier et leur éviter les mauvaises influences qui pouvaient en résulter. Ils donnèrent tout d'abord la priorité au placement des apprentis : pour cela, ils créèrent un comité de placement et un comité de surveillance comprenant les patrons visitant leur pupille dans les ateliers<sup>1617</sup>. Par ailleurs, un comité d'éducation dirigeait les réunions du dimanche auxquelles étaient convoqués tous les apprentis, en fin de matinée dans un local appartenant à la Société<sup>1618</sup>. Le nombre des apprentis patronnés par la Société a beaucoup varié, de 7 enfants au début, jusqu'à 75, au milieu des années 1850, dont une majorité était placée chez des maîtres, alors qu'une dizaine de confrères se dévouaient à cette œuvre<sup>1619</sup>. Les enfants apprenaient des métiers très divers : fabricants de châles, serruriers, ébénistes, mécaniciens sur métaux, doreurs, etc., mais les maîtres demandaient à la Société de payer le logement et la nourriture<sup>1620</sup>. Finalement, le placement des jeunes garçons posait beaucoup de problèmes à cause de l'incertitude du travail, du prix de la nourriture et de la réticence des maîtres pour les loger. De plus, une fois la Maison de charité pour les petits garçons d'Oullins créée, il paraissait difficile d'exposer ces derniers aux influences corruptrices des ateliers, où les maîtres étaient rarement de bons éducateurs, alors qu'ils venaient d'être élevés pieusement par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul<sup>1621</sup>. Aussi le Conseil de Lyon changea-t-il de stratégie et envisagea, en 1854, d'ouvrir une maison qui logerait les apprentis, lesquels seraient placés sous une direction religieuse grâce aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et sous une direction militaire avec des contremaîtres choisis parmi les anciens sous-officiers de l'armée<sup>1622</sup>. De plus, on essaya de rendre les réunions du dimanche plus attractives en introduisant des jeux et en donnant des bons points qui servaient de monnaie deux fois l'an pour que les jeunes gens puissent acheter des objets désirés et utiles<sup>1623</sup>.

En 1860, l'Œuvre des apprentis fut réorganisée : les réunions du dimanche furent supprimées provisoirement et les quelques enfants qui apprenaient encore un état, furent pris en charge par les confrères qui s'étaient antérieurement occupés du placement des apprentis. Le 21 novembre 1840, la Maison des apprentis, achetée, montée Saint-Barthélemy, était ouverte avec sept enfants, trois religieuses et un adjudant<sup>1624</sup>. En dehors des heures passées dans les ateliers, de sept heures, le matin, à sept heures et demie, le soir, les enfants étaient

---

<sup>1616</sup> Voir le paragraphe consacré aux providences de garçons dans le chapitre 8.

<sup>1617</sup> Rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1841 au 19 juillet 1843, pp. 9-12. Le contrat entre la Société et le chef d'atelier stipule la liberté du dimanche et le patron en charge d'un pupille adresse tous les mois son rapport au comité de surveillance.

<sup>1618</sup> Au cours des séances du dimanche, les enfants, au nombre d'environ 200, venus des divers quartiers de la ville, recevaient des leçons de calcul et d'écriture auxquelles succédait une instruction religieuse [Bilan des conférences de la Société à Lyon en 1843 dans le dossier Arthaud (1838-1849) et rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1848]

<sup>1619</sup> Rapport du 19 juillet 1855. Un certain nombre d'apprentis étaient renvoyés à cause de leur conduite et quelques-uns étaient placés chez des fermiers à la campagne.

<sup>1620</sup> Dans le rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1851, les confrères qui ont su qu'à Paris et à Mâcon, les apprentissages étaient gratuits, regrettaient qu'à Lyon, ce ne fût le cas que pour une minorité de maîtres.

<sup>1621</sup> Rapports du Conseil de Lyon du 19 juillet 1854 et du 19 juillet 1859.

<sup>1622</sup> Deuxième session du Conseil central de Lyon des 27 et 28 mai 1854 (Comptes-rendus des Conseils de Lyon – 1836-1860)

<sup>1623</sup> Rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1855.

<sup>1624</sup> Rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1860 et neuvième session du Conseil central de Lyon du 20 avril 1861. (Comptes-rendus des Conseils de Lyon : 1861-1880).

logés, nourris et instruits dans l'établissement<sup>1625</sup>. Ce nouveau système de semi-indépendance semblait satisfaisant, mais la Maison des apprentis, qui ne réunit jamais plus de seize apprentis, coûtait cher, et le manque de ressources a conduit à sa suppression momentanée<sup>1626</sup>.

A la fin des années 1860, les confrères lyonnais axèrent leur priorité sur l'accueil des jeunes apprentis le dimanche et grâce à des souscriptions suffisantes, achetèrent un terrain aux Chartreux<sup>1627</sup> pour y construire une Maison du patronage pour les apprentis. Il s'agissait toujours de surveiller l'apprentissage des jeunes gens en assurant une inspection semestrielle chez des patrons qui garantissent le repos du dimanche, d'assurer leur éducation morale et chrétienne avec l'assistance aux offices du dimanche et à une instruction, dans la Maison du patronage<sup>1628</sup> ; mais il s'agissait aussi, de donner la possibilité aux apprentis de recevoir des cours de dessin, de calcul ou de géographie et de s'y livrer à des jeux de même qu'à des exercices de gymnastique. De plus, la Maison du patronage eut une bibliothèque et, dès ses débuts, elle mit en place une caisse d'épargne qui permettait aux jeunes ouvriers, à la fin de leur apprentissage, de retrouver l'argent qu'ils avaient placé, augmenté d'un intérêt et des primes d'encouragement<sup>1629</sup>. La bénédiction solennelle de cette maison de patronage pour les apprentis, appelée Patronage de Notre-Dame-de-Bon-Conseil, eut lieu, rue des Chartreux, le 14 novembre 1869. La Maison, fréquentée, au début, par 25 enfants, en recevait près d'une centaine en août 1870<sup>1630</sup>. Lorsque M. Brac de la Perrière prit la parole le 14 novembre, il salua la résurrection de l'Œuvre des apprentis dans l'établissement de la rue des Chartreux, sur le modèle de quelques Maisons de patronage, dont celle de Saint-Etienne, de l'abbé Monnier, que nous allons évoquer<sup>1631</sup>.

Célestin Monnier est arrivé à Saint-Etienne en juin 1861 comme vicaire de la paroisse Saint-Roch, paroisse ouvrière où se trouvait un fort pourcentage d'armuriers. Il constata rapidement que peu de jeunes hommes fréquentaient l'église et que deux seulement assistaient régulièrement aux offices. Chargé du catéchisme des petits garçons, il remarqua également que plus de moitié des 60 à 80 jeunes gens qui se préparaient à la première communion étaient déjà dans les ateliers et qu'une trentaine d'entre eux ne savaient ni lire, ni écrire. Dans le cadre de son ministère, il chercha sans succès à ranimer l'ardeur religieuse de ces garçons et comme son entourage lui conseilla d'aller consulter l'abbé Timon-David, il se rendit deux fois à Marseille, en 1861 et en 1863<sup>1632</sup>. Avant de retourner à Marseille, en mai 1863, il proposa

---

<sup>1625</sup> Rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1861.

<sup>1626</sup> La caisse de la Maison des apprentis et de l'établissement d'Oullins pour les jeunes enfants, présentait un découvert de 5 000 francs. (Session du Conseil central de Lyon du 2 décembre 1871).

<sup>1627</sup> L'abbé Bernard, prêtre de la maison des Chartreux, contribua également à la fondation de cette Maison du patronage (A. VACHET, *Lyon et ses œuvres*, 1900, Vitte, 322 p., [pp. 95-96]).

<sup>1628</sup> Rapport du Conseil de Lyon du 19 juillet 1869 et rapport de M. Baudrand, président de la commission administrative de l'Œuvre des apprentis le 14 novembre 1869 (Brochure du patronage de Notre-Dame-de-Bon-Conseil du 25 décembre 1869, in Archives de la S.S.V.P. à Paris, département du Rhône, carton II, Lyon – 1853-1883). Notons que lorsque les réunions du dimanche avaient lieu au local de la Société, les apprentis ne pouvaient y assister que de onze heures à treize heures alors qu'ils pouvaient se rendre à la Maison de patronage des Chartreux du huit heures du matin à huit heures du soir. (Session du Conseil central de Lyon du 2 décembre 1871, in Comptes-rendus des Conseils de Lyon – 1861-1880).

<sup>1629</sup> Rapport de M. Baudrand du 14 novembre 1869.

<sup>1630</sup> Brochure de la Maison de patronage pour les apprentis du 31 décembre 1870, in Archives de S.S.V.P. à Paris, département du Rhône, carton II, Lyon – 1853-1883.

<sup>1631</sup> Brochure du patronage de Notre-Dame-de-Bon-Conseil du 25 décembre 1869. Comme le préconisait l'abbé Timon-David à Marseille, imité en cela par l'abbé Monnier, les enfants de la Maison du patronage, rue des Chartreux, étaient encadrés par ceux qui, parmi eux, étaient des exemples de bonne conduite et de zèle et qu'on appelait les "Dignitaires". (Brochure de la Maison de patronage pour les apprentis du 31 décembre 1870).

<sup>1632</sup> Michel SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or – 1864-1914* ..., pp. 6, 12, 15, 18, 19.

vainement au président du Conseil particulier de la société de Saint-Vincent-de-Paul, Auguste Gerin, de diriger l'œuvre qu'il projetait pour la jeunesse ouvrière, mais ce dernier accepta, de même que quelques laïcs et trois curés stéphanois, de s'engager pendant son absence à réunir les ressources matérielles nécessaires à la fondation d'une œuvre à Saint-Etienne. De plus, revenu de Marseille en septembre 1863, après avoir étudié la fondation de l'abbé Timon-David, l'abbé Monnier sollicita auprès de son archevêque, Mgr de Bonald, l'autorisation de quitter son ministère afin de pouvoir se consacrer à la mise en place d'une œuvre, "qui recevrait les enfants pour les former aux pratiques chrétiennes"<sup>1633</sup>. Mais l'abbé Monnier était déçu, car les promesses faites avant son départ en présence de Mgr de Bonald n'avaient pas été tenues ; seul, Auguste Gerin était véritablement motivé pour l'établissement d'une maison de patronage pour les jeunes ouvriers. Toutefois, l'abbé réussit à rassembler, le 8 décembre 1863, un certain nombre de notables catholiques stéphanois qui allaient devenir les bienfaiteurs de l'œuvre<sup>1634</sup>.

L'abbé Monnier accueillit, le 2 février 1864, les 27 premiers enfants, au rez-de-chaussée de la maison du fabricant de rubans Epitalon, rue Mi-Carême. Mais le local était trop petit pour accueillir les 400 enfants qui se présentèrent au cours de la première année et ne leur permettait pas de s'amuser en toute liberté, au risque de fatiguer les propriétaires<sup>1635</sup>. Cinq ans plus tard, les administrateurs de l'œuvre de l'abbé Monnier trouvèrent un terrain et des bâtiments plus fonctionnels rue Saint Michel, près de la place Jacquard. La grande majorité des enfants, fils de mineurs, passementiers, découpeuses, maçons, etc. , venaient de milieux modestes<sup>1636</sup>. En 1865, une société civile fut fondée pour quinze ans afin de donner à l' Œuvre son assise juridique et financière, à l'issue d'une réunion tenue à la Grande Eglise et organisée par l'abbé Froget, curé de Saint-Etienne. Le comité qui patronnait cette "Œuvre de la jeunesse et du patronage des jeunes apprentis" était présidé par le baron Vital de Rochetaillée et composé des plus éminents bienfaiteurs catholiques stéphanois<sup>1637</sup>. Le comité visait dans l' Œuvre du Patronage un but similaire à celui des confrères lyonnais dans le cadre de leur Œuvre des apprentis : réunir les enfants de la classe ouvrière le dimanche et quelquefois la semaine pour parfaire leur éducation morale et professionnelle et leur procurer des divertissements honnêtes<sup>1638</sup> ; en deuxième lieu, s'occuper, de concert avec les parents, du choix d'un état pour les enfants patronnés et du placement de ces enfants dans de bons ateliers<sup>1639</sup>. Par rapport à cet objectif, l'abbé Monnier voulait replacer l'enfant du peuple sous la salutaire influence de l'école, de la famille et de l'Eglise. Comme l'atelier est une école d'immoralité, il faut, disait-il, continuer l'éducation du jeune ouvrier pendant les périlleuses années de son apprentissage en lui inculquant, entre autres, le sentiment du devoir. Pour cela, les enfants doivent être sortis de la rue et attirés à des réunions plusieurs fois dans la semaine et surtout le dimanche, seul jour qui soit à eux. Ces réunions leur permettront de développer en eux les qualités d'un ouvrier chrétien prévoyant, mais aussi de se divertir et d'avoir "des jouissances plus émouvantes que celles qu'on leur présente dans leur famille où le nécessaire manque souvent". On retrouve là les idées chères à l'abbé Timon-David concernant l'importance du jeu pour l'enfant, et de même, quand l'abbé Monnier souhaite former au sein

<sup>1633</sup> Ibid., pp. 15 et 19.

<sup>1634</sup> Idem, pp. 20-21.

<sup>1635</sup> Idem, p. 21.

<sup>1636</sup> Idem, pp. 21 et 24.

<sup>1637</sup> Joseph MABON, *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne – 2 février 1864-28 juin 1914*, imprimerie Cannier, 1914, 153 p. (pp. 7-8) et Michel SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or – 1864-1914 ...*, p. 22.

<sup>1638</sup> Les jeux de cartes, le billard et le tabac furent interdits (M. SIGOURE ..., pp. 24-25).

<sup>1639</sup> Rapport de fondation du comité patronnant l' "Œuvre de la jeunesse et du patronage des jeunes apprentis", placé dans les annexes du mémoire de M. Sigoure.

du Patronage une élite d'une dizaine d'enfants, vertueux par tempérament et qui, dévoués au directeur, deviendraient ses auxiliaires<sup>1640</sup>. Ces derniers étaient réunis par l'abbé, de bonne heure, le matin, avant qu'il reçoive les enfants et leur parle chacun en particulier. Cet établissement de relations entre le directeur et chacun des enfants, qui durait deux heures, était prolongé en fin de journée par son "Grand Avis du soir" qui était "le résumé des observations de la journée et un arsenal de conseils en tous genres"<sup>1641</sup>. L'abbé Monnier voulut aussi, en 1868, donner aux jeunes gens qui étaient ses collaborateurs un moyen efficace pour défendre leur foi, en leur donnant des cours de logique : trois fois par semaine, la grande salle était pleine d'auditeurs qui venaient lui faire des objections sur une question fixée d'avance par eux au cours précédent<sup>1642</sup>.

L'abbé Monnier n'était pas le seul à se préoccuper activement de la jeunesse ouvrière stéphanoise. Plusieurs initiatives visant le même but furent prises à la fin des années 1860. On a déjà évoqué l'Œuvre des apprentis mise en place par la conférence Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Etienne en 1845, qui concerna, au cours des années suivantes, une douzaine d'enfants et qui donna lieu à l'établissement d'une école du soir<sup>1643</sup>. S'ajouta la mise en place de deux patronages : en 1867, Anatole Rondel, vice-président du Conseil particulier de la société de Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Etienne, fonda une œuvre de patronage pour les enfants pauvres qui rassembla en 1869 environ 300 enfants. Les familles assistées par les conférences y envoyaient leurs enfants dont plusieurs, par la suite, devinrent prêtres ou religieux<sup>1644</sup>. En 1869, à Valbenoîte, fut fondée une société de Saint-Louis de Gonzague, ouverte aux adolescents de plus de quinze ans, qui visait les mêmes buts que les œuvres pour les apprentis que nous avons évoquées. Pour en faire partie, il fallait payer une cotisation annuelle de deux francs, et subir un temps d'épreuve pendant six mois. Au patronage, qui était ouvert le dimanche, les jours de fêtes et les soirs de semaine, les jeunes pouvaient assister à des cours d'écriture et d'arithmétique, participer à une chorale et avaient à leur disposition une bibliothèque et des jeux. Le patronage était fréquenté surtout par des fils de passementiers<sup>1645</sup>.

L'abbé Monnier s'est retiré de son patronage de jeunes apprentis en 1876, pour des raisons de santé et surtout parce qu'un différend l'opposait au président du comité qui patronnait l'Œuvre, Vital de Rochetaillée. Il fit appel, en accord avec le dirigeant de la société de Saint-Vincent-de-Paul, Gerin, à la Congrégation des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, pour

---

<sup>1640</sup> Rapport lu par l'abbé Monnier lors de la constitution, en 1865, de la société civile et du comité patronnant son œuvre. Ce rapport suit, dans les annexes du mémoire de M. Sigoure, celui de la fondation du comité. L'abbé Monnier avait réuni les enfants, en général plus âgés, qui étaient devenus ses collaborateurs, dans une Congrégation des Saints-Anges, lorsque son œuvre était installée rue Mi-Carême. Installé rue Saint-Michel, il fonda la Congrégation du Sacré-Cœur, devenue par la suite la Congrégation de Notre-Dame de la Salette (Joseph MABON, *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne ...*, p. 10).

<sup>1641</sup> Lettres de l'abbé Monnier à M. Darbois en 1876, cité par M. SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne ...*, pp.23-24.

<sup>1642</sup> Ibid., p. 24 et J. MABON, *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne ...*, p. 12. Ces réunions prirent une telle extension que l'abbé dut les transférer dans l'église de Montaud. Notons également qu'un manuel, "L'Echo du Patronage", devant diffuser l'esprit de l'œuvre, fut lancé en février 1869 et parut pendant deux ans (M. SIGOURE ..., p. 25).

<sup>1643</sup> Les confrères stéphanois semblent avoir été aux prises avec les mêmes difficultés que leurs collègues de Lyon puisque le nombre d'apprentis patronnés se réduisait à quelques unités (Deuxième, troisième et cinquième session du Conseil central de Lyon des années 1854, 1855 et 1857 : comptes-rendus des Conseils de Lyon – 1836-1860, Archives de la S.S.V.P. à Lyon)

<sup>1644</sup> *Livret de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Etienne à l'occasion du cinquantenaire en 1893 ...*, pp. 23-24.

<sup>1645</sup> Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*p. 126.

poursuivre son œuvre<sup>1646</sup>. Comme l'abbé Monnier, une jeune lyonnaise très pieuse, Pauline Jaricot, alla aussi à la rencontre de la jeunesse ouvrière, surtout féminine, de manière originale, comme nous allons le constater.

## II. PAULINE JARICOT IMPLIQUE DE JEUNES OUVRIERES DANS SON ENTREPRISE MISSIONNAIRE

Après un déclin des missions catholiques à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1647</sup>, on assiste en France, au début du siècle suivant, à une renaissance de l'idée missionnaire. Les prêtres, émigrés pendant la Révolution, qui, parfois, sont devenus missionnaires, ont provoqué un renouveau de l'esprit apostolique. De plus, le "Génie du christianisme" (1802) de Chateaubriand, a réhabilité les ouvrages des missionnaires. A Paris, les directeurs des Missions Etrangères, tout juste reconstituées, cherchent à obtenir, comme en Angleterre, une aide financière permanente par le versement d'un ou deux sous par semaine pour leurs missions et s'efforcent d'informer le public<sup>1648</sup>. A Lyon, l'abbé Linsolas qui, déjà en 1788, avait organisé une société de jeunes filles pour la prière et la charité missionnaire, divisée en trois classes<sup>1649</sup>, érigea, pendant la Révolution, le diocèse en missions, ce qui donna à ses collaborateurs itinérants, une vision de l'Eglise dépassant le cadre paroissial. Après sa conversion au total amour de Dieu<sup>1650</sup>, Pauline Jaricot (1799-1862) qui, comme les autres congréganistes, devait rechercher le salut et la sanctification du prochain, se situa également dans une perspective missionnaire. En 1817, elle forma un groupe de jeunes ouvrières, les "Réparatrices du cœur de Jésus méconnu et méprisé", appelées à travailler par la sainteté de leur vie, à la rechristianisation de la France<sup>1651</sup>. Elle s'adressa aux dévideuses, ourdisseuses et peigneuses de son quartier des Terreaux<sup>1652</sup>, qui furent subjuguées par elle. Elle exerça également son apostolat, à partir de 1818, auprès des 200 jeunes ouvrières qui travaillaient dans l'usine de tissus de soie de son beau-frère, M. Chartron, à Saint-Vallier, dans la Drôme.

---

<sup>1646</sup> Michel SIGOURE, *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or – 1864-1914 ...*, pp. 27-28 et *Livret de la société de Saint-Vincent de-Paul de Saint-Etienne à l'occasion du cinquantième en 1893 ...*, p. 26. L'abbé Monnier s'est éteint dans sa nouvelle paroisse Sainte-Blandine à Lyon, le 7 mai 1881 (M. SIGOURE ..., p. 29).

<sup>1647</sup> Parmi les causes de ce déclin, il faut souligner les coups portés par les gouvernements et les philosophes contre la Compagnie de Jésus, qui manifestait un grand dynamisme missionnaire et qui a été supprimée par le pape Clément XIV en 1773. [Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962*, Le Cerf, 2001, 427 p. (pp.13-14)]. Il faut tenir compte également de la concurrence des sociétés de missions protestantes anglaises.

<sup>1648</sup> Ils ont publié, de 1818 à 1823, huit tomes des Nouvelles Lettres Edifiantes des Missions de la Chine et des Indes Orientales. (J.C. BAUMONT, "La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle", in *Les réveils missionnaires en France du Moyen Age à nos jours – XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque de Lyon – 29-31 mai 1980, Beauchesne, 1984, 423 p. (pp. 202-209).

<sup>1649</sup> Jacques GADILLE (dir.), *Histoire des diocèses de France. Le diocèse de Lyon ...*, p. 188. Voir aussi le début du chapitre IV évoquant l'Eglise clandestine de Linsolas.

<sup>1650</sup> Voir la fin du chapitre II.

<sup>1651</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot fondatrice", in Gérard CHOLVY, *La religion et les femmes*, Centre régional d'histoire des mentalités – Université Paul Valéry, Montpellier, 2002, 287 p. (p. 115). Au désir d'imiter Jésus-Christ, vient s'ajouter un courant mystique de réparation qui s'en prend aux blasphémateurs et aux impies. (G. CHOLVY (dir.), *Histoire religieuse de la France – 1800-1880 ...*, p. 197).

<sup>1652</sup> Pauline Jaricot habitait avec son père, rue du Puits-Gaillot, à l'est de la place des Terreaux. Elle s'adressa de préférence aux jeunes filles de milieux populaires car "pour les riches, précise-t-elle, je n'osais guère espérer me faire comprendre à moins que ce ne fût de bien jeunes personnes". ("Continuation de l'histoire de ma vie", Cahier 1, p. 20, citée par J. SERVEL, *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot*, Le Chalet, 1962, 125 p. (p. 78).

Préoccupée de leur trouver du travail, Pauline envoya dans l'usine "des pauvres filles tirées des rues de Lyon", mais, d'après le témoignage du vicaire de Saint-Vallier, "il fut impossible de les dresser au bien"<sup>1653</sup>. Ce furent les "Réparatrices" et les ouvrières de Saint-Vallier, qui furent les premières, sollicitées pour prier et collecter une petite aumône, chaque semaine, en faveur des missions<sup>1654</sup>.

## 1. La mission extérieure : la Propagation de la Foi

Pauline Jaricot fut orientée vers l'aide aux missions étrangères, en 1817, par son frère, Philéas, qui était alors séminariste à Saint-Sulpice. Il lui fit savoir que les Missions Etrangères de Paris avaient rétabli une association chargée de recueillir de l'argent pour leurs missions d'Asie et elle y agrégea son groupe de "Réparatrices"<sup>1655</sup>. Elle communiquait à celles-ci les lettres de son frère qui l'incitaient fortement à s'occuper de la Propagation de la Foi, comme de l'œuvre essentielle entre toutes les autres<sup>1656</sup>. Mais la jeune lyonnaise comprit que le zèle de ses filles ne suffirait pas "s'il n'y avait une organisation pour rendre son œuvre perpétuelle et en faciliter les collectes"<sup>1657</sup>. Un soir de l'automne 1819, elle conçut son organisation hiérarchisée : les associés qui verseraient un sou par semaine pour la Propagation de la Foi, seraient groupés par "dizaines", dix dizaines formeraient une "centurie" et dix centuries une "division". A chaque échelon, des chefs de dizaine, de centurie et de mille associés, tiendraient le compte de ce qui dépend d'eux<sup>1658</sup>. Pauline réunit ensuite ses "Réparatrices", leur parla des missions de la Chine et leur confia son plan d'œuvre après leur avoir expliqué que le manque d'argent empêchait les missionnaires d'aller sauver des multitudes d'âmes dans les pays lointains<sup>1659</sup>. Les collaboratrices approuvèrent son plan dont l'application donna d'excellents résultats : dès 1821, plusieurs dizaines fonctionnaient à Lyon et dans ses faubourgs, d'autres à Saint-Etienne, Rive de Gier, Saint-Chamond, et aussi à Saint-Vallier où Philéas, frère de Pauline, avait pris la tête de la division<sup>1660</sup>. Le 8 octobre 182, cette dernière fit parvenir 1500 francs aux Missions étrangères de Paris, par l'intermédiaire de l'abbé Gourdiat, curé de Saint-Polycarpe, et pour gagner de nouvelles recrues d'associés, elle distribua des copies de lettres écrites par des missionnaires aux chefs de dizaines<sup>1661</sup>. Mais, comme la tâche était très lourde, Pauline demanda de l'aide, en 1821, à Victor Girodon, un commis en soierie, ami de son frère et ce dernier continua à l'encourager malgré les mises en garde de certains prêtres<sup>1662</sup>.

<sup>1653</sup> Ibid., p. 72. L'auteur cite une notice sur la vie édifiante des ouvrières d'une grande manufacture de soieries en France, par un prêtre du diocèse de Valence, l'abbé Bleton, Archives des Pères Dominicains de Lyon, p. 23.

<sup>1654</sup> Dans l'usine Chartron, une jeune ouvrière, Rose Descôtes, était chargée, chaque vendredi, de collecter un sou auprès des ouvrières. (E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la Propagation de la Foi (1799-1862) ...*, p. 65).

<sup>1655</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot fondatrice ...", p. 116.

<sup>1656</sup> Lettre de Pauline Jaricot à l'abbé Girodon, 1858, citée par E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la Propagation de la Foi (1799-1862) ...*, p. 66.

<sup>1657</sup> Ibid., p. 66.

<sup>1658</sup> Henri HOURS, *Pauline Jaricot, fondatrice ...*, p. 116.

<sup>1659</sup> Déclaration écrite de Mademoiselle Rose Arnaud, qui avait bien connu Pauline Jaricot, le 27 juin 1891, à la cure de Saint-Polycarpe (AAL 13, 12, Archives des O.P.M. à Lyon).

<sup>1660</sup> Henri HOURS, *Pauline Jaricot, fondatrice ...*, p. 116.

<sup>1661</sup> Julia MAURAIN, *Pauline-Marie Jaricot, fondatrice des œuvres de la Propagation de la Foi et du Rosaire vivant et martyre de la cause catholique ouvrière*, 1896, 28 p., (p. 11). Julia Maurain, amie de Pauline Jaricot, avait été envoyée à Lyon par l'évêque de la Rochelle, Mgr Villecourt. Le versement de 1500 F correspondait à la souscription annuelle de plus de 500 associés et était nettement supérieur à la somme de 600 F que Pauline Jaricot avait recueillie avant la mise en place de son système de dizaines. [Mgr CHRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot*, Le Chalet, 1961, 158 p. ( pp. 30 et 32)].

<sup>1662</sup> Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, p. 26.



D'un autre côté, les missions d'Amérique firent connaître leurs besoins par l'intermédiaire du vicaire général de l'évêque de la Louisiane, Mgr Dubourg, qui prit contact avec Benoît Coste, fondateur de la Congrégation de Lyon, et de passage dans la ville, réunit douze congréganistes, le 3 mai 1822 et leur proposa la création d'une œuvre universelle qu'on appellerait la "Propagation de la Foi". Victor Girodon, présent à la réunion, alors que Pauline Jaricot, malade, était à Saint-Vallier, demanda qu'on intègre son association. Au cours des réunions suivantes, l'organisation décimale de Pauline fut adoptée et avec l'accord de cette dernière, Girodon remit à la toute nouvelle Propagation dont un des deux conseils centraux s'établit à Lyon, les dizaines constituées de plus de mille personnes et les sommes recueillies<sup>1663</sup>. La même année, le 4 novembre 1822, la Société des Missions Evangéliques de Paris, d'obédience protestante, était fondée, rivale de l'Association de la Propagation de la Foi, ce qui n'empêcha pas, l'année précédente, la création, par des catholiques libéraux et des protestants parisiens, de la Société de la Morale Chrétienne<sup>1664</sup>. En tout cas, en matière de mission, il y a une stimulation des catholiques par les protestants. En effet, les responsables de la Propagation de la Foi, fascinés par les résultats de la propagande missionnaire anglaise, vont faire publier, dès 1822, un cahier de 45 pages, de "Nouvelles reçues des Missions", intitulé définitivement, en 1825, *Annales de la Propagation de la Foi*<sup>1665</sup>. Chaque cahier des *Annales*, qui faisaient suite aux copies de lettres des missionnaires distribuées par Pauline Jaricot, était envoyé gratuitement au chef de dizaine et devait circuler entre les membres de la dizaine avant de rester la propriété du responsable. Cette diffusion des nouvelles des missions avait un impact important car, même si beaucoup d'associés ne savaient pas lire, chaque numéro des *Annales* était lu, en partie au moins, par plusieurs personnes et connu par d'autres grâce aux sermons ou à une lecture groupée au cours d'une veillée<sup>1666</sup>.

Après avoir renoncé à un rôle dirigeant dans l'Association de la Propagation de la Foi, Pauline Jaricot se contenta de rester chef de centurie<sup>1667</sup>. Mais elle créa d'autres œuvres que nous aurons l'occasion d'évoquer et les évêques lui surent gré d'être une des fondatrices de la "Propagation" ; Mgr de Bonald lui avait fait savoir, alors qu'il était encore évêque du Puy, qu'il appréciait tout particulièrement l'Œuvre de la Propagation de la Foi<sup>1668</sup>. Pour sa part, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, l'a consultée en juillet 1842, car voulant intéresser les enfants de France à la situation pitoyable de nombreux enfants païens, en particulier en Chine, il voulait mettre en place une œuvre sur le modèle de la "Propagation". Ainsi créa-t-il, en 1843, l'"Œuvre de la Sainte-Enfance", éveillant les enfants à la solidarité par la prière et l'entraide avec d'autres plus démunis et qui connut une grande expansion en Europe et en Amérique<sup>1669</sup>.

<sup>1663</sup> Benoît Coste était déjà engagé aux côtés de Pauline Jaricot pour les missions d'Asie. Quant au nom de "Propagation de la Foi", proposé par le vicaire général, l'abbé Inglesi, c'était celui que les Missions Etrangères avaient donné à leur association dès 1817. (Henri HOURS, "Pauline Jaricot, fondatrice" ..., p. 116 et Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962* ..., pp. 26-27).

<sup>1664</sup> Celle-ci poursuivait des objectifs philanthropiques tels que la lutte contre la traite des noirs (Jean-François ZORN, "1822-L'année de la mission", in J.D. DURAND et R. LADOUS (dir.), *Histoire religieuse – Histoire globale – Histoire ouverte – Mélanges offerts à Jacques Gadille*, Beauchesne, 1992, 537 p. (pp. 221-226).

<sup>1665</sup> J.C. BAUMONT, "La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle" ..., p. 212 et Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962* ..., p. 43.

<sup>1666</sup> J.C. BAUMONT, "La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle" ..., pp. 219-221.

<sup>1667</sup> Mgr CHRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot* ..., p. 47.

<sup>1668</sup> Voir la note 313 à la fin du chapitre II.

<sup>1669</sup> Article d'Anne-Marie Audic concernant l'enfance missionnaire dans le *dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française* ..., p. 238.

Il reste à nous interroger sur les milieux de travail, les paroisses et les quartiers qui se sont le plus mobilisés en faveur de la Propagation de la Foi et sur les jeunes femmes qui se sont encore plus engagées dans cette œuvre jusqu'à devenir elles-mêmes missionnaires. Nous savons que Pauline Jaricot recrutait ses "Réparatrices" qui furent les premières à collecter le sou par semaine, parmi les jeunes ouvrières. Lorsqu'elle fut sur le point d'expérimenter son "plan" de la Propagation de la Foi, elle voulut en partager l'exécution avec une ouvrière en soie, Marie-Madeleine Gillot-Demoras, nièce du maître canut Jean-Baptiste Demoras, résidant près de la cathédrale, qui accepta lui aussi de devenir chef de dizaine<sup>1670</sup>. Près de chez elle, Pauline recruta Mlle Vial, qui avait un atelier d'ourdissage, rue Vieille monnaie, et d'autres ouvrières en soie, Mlles Bêtemps, Henri et Godemard<sup>1671</sup>. Bien sûr, elle recruta également dans la bourgeoisie catholique : ainsi, un jeune négociant, Jean Termier, résidant au pied de la Croix-Rousse, se fit chef de dizaine et devint chef de centurie, en 1821<sup>1672</sup>. Toutefois, lorsque Pauline Jaricot lança le "sou par semaine" en 1819, elle faisait appel aux plus pauvres et excluait de l'association ceux qui auraient voulu donner globalement une grosse somme. De plus, elle ne voulait pas d'un geste anonyme, mais d'un geste reproduit chaque semaine de personne à personne afin de maintenir un souci permanent des missions. Par ailleurs, il lui était plus facile d'associer dix personnes parmi les ouvriers qui se retrouvaient ensemble au travail que parmi les femmes de la bourgeoisie qui se retrouvaient seulement pour des occasions mondaines<sup>1673</sup>.

De jeunes femmes, de milieu artisanal ou ouvrier, qui se sont impliquées dans la Propagation de la Foi, ont été à l'origine de congrégations religieuses, dont certaines sont devenues missionnaires. A la Croix-Rousse, Anne Rollet, qui dirigeait un atelier de tissage de la soie d'une vingtaine d'ouvrières et où circulaient les lettres des missionnaires reçues par Pauline Jaricot, fut une des premières dizainières du sou par semaine. Son atelier, où régnait une ambiance monacale, devint le berceau d'une communauté du tiers ordre de Saint-François d'Assise qu'elle dirigea à partir de 1839, en devenant sœur Agnès de la Conception<sup>1674</sup>.

A Couzon-au-Mont-d'or, au nord de Lyon, le curé, Jean-François Moyne, rêvant d'envoyer des missionnaires chez les infidèles, voulut fonder une congrégation consacrant ses prières et le fruit de son travail à l'œuvre de la Propagation de la Foi. Il exposa son projet à l'abbé Pousset, curé de Saint-Bruno des Chartreux, qui avait déjà amené de jeunes femmes dirigeant un atelier-providence de soieries à la Croix-Rousse à devenir religieuses de la Congrégation de la Sainte-Famille<sup>1675</sup>. Ce dernier lui proposa trois ouvrières en soie de sa paroisse, Marie-Anne Michon, maîtresse tisseuse, Anne Alex et Anne Chazelle, ouvrières, qui

<sup>1670</sup> Georges NAÏDENOFF, *Pauline Jaricot*, Mediaspaul, 1986, 108 p. (p. 96) et du même auteur, *Pauline Jaricot – L'acte fondateur de la Propagation de la Foi*, texte de synthèse terminé le 21 janvier 1986, p. 4 (Archives des O.P.M. à Lyon)

<sup>1671</sup> Georges NAÏDENOFF, texte de synthèse du 21 janvier 1986 ..., p. 4 et témoignage de Rose Arnaud (voir la note 1659). Le versement du sou par semaine par les ouvrières de la soie jouait un rôle important puisqu'en 1849, avec la misère causée par le chômage dans la Fabrique ou dans les manufactures, les aumônes hebdomadaires pour la Propagation de la Foi ont diminué. [Richard DREVET, *Laiques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle. L'Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)* ..., p. 178].

<sup>1672</sup> Georges NAÏDENOFF, texte de synthèse du 21 janvier 1986 ..., p. 4

<sup>1673</sup> Georges NAÏDENOFF, "Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle", conférence des 11-13 mai 1987 à la session pastorale des O.P.M., in *Revue Omnis Terra – union pontificale missionnaire* – août 1987, pp. 366 à 370.

<sup>1674</sup> M. A. KOEHLI, *Sur les pas du poverello*, éditions du sud-est, 1954, 156 p. (pp. 7-8 et 23). Voir la note 1940 du chapitre 8.

<sup>1675</sup> Pour l'abbé Pousset et la société de la Sainte-Famille, voir les p.286-287 du chapitre 8.

acceptèrent de jeter les fondements de la congrégation.<sup>1676</sup> Elles arrivèrent à Couzon le 18 mai 1837. D'autres se joignirent à elles, aussi fallut-il installer de nouveaux métiers et leur communauté donna le tiers de son gain à l'œuvre de la Propagation de la Foi. Mgr de Bonald encouragea dans cette entreprise le curé de Couzon qui, le 6 août 1844, prit l'habit du tiers ordre franciscain avec ses huit filles, qui devinrent les religieuses franciscaines de la Propagation de la Foi<sup>1677</sup>. La maison de Couzon, appelée maison Saint-François, vendait sa production de tissus de soie au négociant Héckel, comme le faisait l'abbé Pousset pour les providences de la Sainte-Famille, et fabriquait des vêtements envoyés dans les missions. Le 6 février 1867, les sœurs de la maison Saint-François, qui avaient été formées en vue des missions, reçurent l'appel tant attendu : le supérieur des Missions africaines de Lyon demandait des sœurs pour le Dahomey, afin d'ouvrir des écoles et des dispensaires à Porto Novo et à Lagos. Le conseil de leur communauté accepta et le 28 janvier 1868, les quatre premières missionnaires quittaient la France pour le Dahomey<sup>1678</sup>. Avant elles, une lyonnaise, Françoise Perroton, était partie seule, en 1845, pour l'Océanie.

Née en 1796, dans le quartier de la paroisse Saint-Nizier, où son père, mercier, et sa mère, brodeuse, vivaient modestement, la jeune lyonnaise est devenue chef de dizaine de la Propagation de la Foi dès 1820<sup>1679</sup>. A partir de 1833, elle est venue habiter avec sa mère, rue du Bât d'Argent, sur la paroisse Saint-Pierre, chez Monsieur et Madame Janmot<sup>1680</sup>, parents de Louis, qui est parti faire ses études aux Beaux-Arts, à Paris. Françoise Perroton a pu faire connaissance avec ce dernier et ses amis lorsqu'il revenait pour des séjours à Lyon, et en particulier avec Paul Brac de la Perrière<sup>1681</sup>, qui sera toujours l'ami du peintre. Elle a pu rencontrer aussi d'autres étudiants en droit : Jean Dominique Chaurand et Frédéric Ozanam, qui collaborait à la rédaction des Annales de la Propagation de la Foi<sup>1682</sup>. Françoise Perroton, qui a eu la vocation missionnaire dès qu'elle fut dizainière, était une lectrice fidèle des Annales<sup>1683</sup>. Or, en septembre 1843, les Annales ont publié une "Lettre des femmes d'Ouvéa<sup>1684</sup> aux fidèles de Lyon", écrite le 10 novembre 1842, dans laquelle, après avoir remercié de l'envoi de prêtres dans leur île, elles demandaient la venue de quelques "femmes pieuses" pour instruire les femmes dans leur île. Françoise Perroton, qui avait été, une trentaine d'années auparavant, institutrice dans une famille lyonnaise<sup>1685</sup>, est décidée à répondre à cet appel. Le Père Eymard, provincial des Maristes, tente de la décourager, mais elle parvient à obtenir l'accord du commandant du navire qui va l'emmenner, avec treize Pères

<sup>1676</sup> J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lardanchet, T.I, 1908, 372 p. (pp. 295-298) et Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, pp. 74-75).

<sup>1677</sup> Après la mort du Père Moyne, en 1854, Mgr de Bonald assura les religieuses de sa protection et donna ce nom à leur congrégation. En 1862, il en approuva la constitution définitive axée sur la spiritualité franciscaine et les Missions étrangères. (Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, p. 75).

<sup>1678</sup> Ibid., p. 75.

<sup>1679</sup> Idem, pp. 64 et 233.

<sup>1680</sup> Léonard Janmot qui est employé au bureau des hypothèques et son épouse qui tient un magasin, "Aubusson pour meubles et broderies", sont profondément chrétiens. [Marie-Cécile DE MIJOLLA, *Une Lyonnaise - Marie-Françoise Perroton (1796-1873)- Missionnaire en Océanie*, Rome, 1997, 161 p. (p. 37)].

<sup>1681</sup> Dans ses lettres envoyées à son ami bourguignon, François Lallier, Brac de la Perrière donne, à plusieurs reprises, des nouvelles de Mlle Perroton. (Ibid., p. 39)

<sup>1682</sup> Idem, pp. 37 et 39.

<sup>1683</sup> Les lettres qu'elle a écrites plus tard le confirment (Idem, pp. 33 et 43).

<sup>1684</sup> Ouvéa est l'île principale de l'archipel des Wallis, dans l'océan pacifique. Depuis le milieu des années 1830, les Pères et les Frères Maristes sont partis évangéliser dans l'Océanie (Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, p. 59). En octobre 1842, le cardinal de Bonald a ordonné en sa cathédrale un évêque mariste, Mgr Douarre, s'appêtant à partir pour l'Océanie. (Marie-Cécile DE MIJOLLA, *Une Lyonnaise - Marie-Françoise Perroton (1796-1873) ...*, p. 41).

<sup>1685</sup> Y. ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, p. 233.

et Frères Maristes, à Wallis, où elle va débarquer le 25 octobre 1846 et devenir la première femme missionnaire en Océanie<sup>1686</sup>.

L'exemple de l'aventure missionnaire de Françoise Perroton et des religieuses franciscaines de la Propagation de la Foi, amènent à penser que les quartiers de Lyon où existait un réseau serré de paroisses et où habitaient des notables catholiques influents<sup>1687</sup> auprès d'un monde d'ouvrières et d'employés, ont été un milieu particulièrement fécond pour la Propagation de la Foi. D'ailleurs, Pauline Jaricot a recueilli là, dans les paroisses Saint-Nizier et Saint-Polycarpe, ses premiers fonds. Les plus fortes recettes ont été réalisées dans les paroisses du centre de la ville et les plus anciennes : ainsi, la paroisse Saint-Charles de Serin et même Saint-Denis de la Croix-Rousse, à forte population ouvrière, ont été beaucoup plus généreuses que les espaces urbanisés au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'ouest de la Croix-Rousse et du côté de Gerland où les paroisses de Saint-Augustin et de Saint-Vincent-de-Paul, n'ont été créées respectivement qu'en 1851 et 1855. Là, de même que sur la commune de la Guillotière où les dizaines de la Propagation de la Foi étaient absentes, les vicaires ne donnaient pas la priorité à l'évangélisation outre-mer<sup>1688</sup>. Au total, les recettes réalisées dans la ville de Lyon pour la Propagation de la Foi, de même qu'à Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, ont été particulièrement importantes. On peut trouver plusieurs explications aux bons résultats des cités industrielles de la Loire : nous avons déjà constaté que des dizaines y ont été mises en place rapidement ; de plus, on peut voir là l'influence d'un patronat catholique bien présent, par exemple dans l'industrie métallurgique : ainsi, André Terret, membre du conseil central de Lyon de la Propagation de la Foi, dirigeait la puissante compagnie des Forges de la Loire et de l'Ardèche<sup>1689</sup> et Jean-Marie Gaudet, maître de forge à Rive-de-Gier, a été particulièrement fier de l'attitude de ses ouvriers lorsque le cardinal de Bonald a visité son usine<sup>1690</sup>. N'oublions pas non plus que Jean-Louis Bonnard et Etienne Duval, morts martyrs au Tonkin, étaient originaires de deux villages au nord de Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez et Lorette<sup>1691</sup>. Les régions les plus généreuses proportionnellement au nombre d'habitants furent celles d'où sont partis, en général, le plus grand nombre de missionnaires. Il en fut ainsi des villages du massif du Pilat au sud de Saint-Etienne<sup>1692</sup>. Cette région, avec celle des Monts du Lyonnais et du Forez, furent les plus accueillantes à l'Œuvre de la Propagation de la Foi, contrairement aux régions de plaine, comme la vallée de la Saône et la plaine de Roanne<sup>1693</sup>. Ces régions zélées de montagnes coïncident avec les régions de forte pratique religieuse du diocèse, pratique que nous aurons par la suite l'occasion d'analyser de manière plus précise.

En définitive, le diocèse de Lyon était le plus généreux donateur, fournissant, vers 1840, environ dix pour cent des recettes de l'Œuvre en France<sup>1694</sup>. Pauline Jaricot avait donc bien initié la relance de la mission extérieure et elle allait poursuivre cette mission

---

<sup>1686</sup> Le 31 mai 1858, Françoise Perroton est devenue sœur Marie du Mont-Carmel et a revêtu l'habit du tiers ordre de Marie (Ibid., pp. 64-65 et 233).

<sup>1687</sup> Les contacts que Françoise Perroton a eus avec la famille Janmot et les amis du fils, Louis, l'ont probablement confortée dans son désir de devenir missionnaire.

<sup>1688</sup> Richard DREVET, *Laïques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : l'Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922) ...* pp. 182-184.

<sup>1689</sup> Par ailleurs, les ouvriers sont souvent originaires des montagnes du Massif Central, très pratiquantes (Ibid., pp. 133-136).

<sup>1690</sup> Nous aurons l'occasion de le vérifier dans la dernière partie de ce chapitre consacrée aux rapports du clergé avec le monde du travail.

<sup>1691</sup> Y. ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise – 1815-1962 ...*, pp. 93, 330, 331, 333.

<sup>1692</sup> Ibid., p. 92 et carte de la répartition des missionnaires par archiprêtres, p. 376.

<sup>1693</sup> Idem, pp. 92-93.

<sup>1694</sup> J.C. BAUMONT, "La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle" ..., p. 218.

d'évangélisation, mais en donnant la priorité, cette fois, à la lutte contre l'incroyance, avec le Rosaire Vivant.

## 2. La mission intérieure : le Rosaire Vivant

Après avoir laissé la direction de la "Propagation de la Foi" en d'autres mains, Pauline Jaricot pratiqua, de 1822 à 1826, une sorte de semi-retraite, fortement influencée en cela par son directeur spirituel, l'abbé Würtz. Ce dernier avait des visions et prédisait la marée montante de l'irréligion, ce qui amena la jeune femme à ressentir de manière encore plus aiguë, les progrès du démon dans la société et elle voulut s'offrir en victime pour la religion et pour la France afin d'arrêter l'impiété<sup>1695</sup>. Elle fut d'autant plus décidée que le pape Léon XII, en annonçant le grand jubilé de 1825, avait fait entendre un cri d'alarme à propos des dangers qui menaçaient l'Eglise<sup>1696</sup>. Ainsi, elle conçut, fin 1826, un projet destiné à rendre la piété mariale accessible à des personnes de milieux populaires, avec pour but ultime, comme pour les "Réparatrices", de pousser le peuple à œuvrer pour rendre la France à sa vocation chrétienne<sup>1697</sup>.

Pauline Jaricot était une habituée du Rosaire, puisqu'à 18 ans, elle était entrée dans la confrérie du Saint-Rosaire de la paroisse Saint-Pierre<sup>1698</sup>. Seulement, ouvriers et ouvrières n'avaient pas le temps de prier longuement et Pauline était consciente des préjugés contre le Rosaire, considéré comme une dévotion laissée aux vieilles dévotes. L'important et le plus difficile, écrivait-elle, était de "faire agréer le Rosaire à la masse<sup>1699</sup>". Comme il ne pouvait être question de faire réciter trois chapelets de cinq dizaines par jour<sup>1700</sup>, elle trouva une solution, en créant une association de prière organisée à la manière de la Propagation de la Foi : les associé(e)s, qui furent surtout des femmes, formaient des "sections" de 15 membres (des quinzaines au lieu des dizaines) dirigées par une "zélatrice", 11 sections formaient une "division" dirigée par une conseillère. Chaque membre des sections ne s'engageait à réciter quotidiennement qu'une dizaine du rosaire, mais à la condition de méditer le "mystère" qui lui était échu par tirage au sort chaque mois<sup>1701</sup>. Les associés devaient aussi donner une petite offrande de 5 francs<sup>1702</sup> par an, correspondant à deux sous par semaine, servant à l'achat de livres<sup>1703</sup>, de chapelets et autres objets de piété. Ainsi, Pauline Jaricot venait au secours des

---

<sup>1695</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 97-107.

<sup>1696</sup> Anthelme CATHERIN, *Le Rosaire dans le diocèse de Lyon*, Vitte, 1901, 257 p. (p. 92).

<sup>1697</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot, fondatrice" ..., pp. 117-119.

<sup>1698</sup> Mgr CRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot ...*, p. 26.

<sup>1699</sup> Citée par Georges NAÏDENOFF, "Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle", conférence des 11-13 mai 1987 ..., p. 367.

<sup>1700</sup> Donc 15 dizaines, c'est à dire 150 "Ave Maria" ("Je vous salue Marie") avec un "Pater" ("Notre Père") séparant chaque dizaine. La récitation du Rosaire, introduite par Saint-Bernard au XII<sup>e</sup> siècle, puis popularisée par les Dominicains, doit également s'accompagner d'une méditation sur la vie du Christ avec l'évocation des 5 mystères joyeux, 5 douloureux, 5 glorieux, résumant le message évangélique (Gabriel AUDISIO, *Les Français d'hier*, T. 2., *Des croyants XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 1996, 479 p. (pp. 35 et 233)).

<sup>1701</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot, fondatrice" ..., p. 118. Au bout de quinze mois, chaque associé avait récité le rosaire complet.

<sup>1702</sup> Dans les centres ouvriers, la cotisation annuelle n'était que de 3 francs pour les zélateurs ou zélatrices, et de 0,75 franc pour les associés [David LATHOUD, *Marie-Pauline Jaricot, victime pour la France et la classe ouvrière*, T. 2, Maison de la bonne presse, 1937, 271 p. (p. 28)].

<sup>1703</sup> Pauline Jaricot répondait ainsi à la demande du Père Barelle, jésuite à Billon, qui lui avait suggéré d'organiser une œuvre de distribution de bons livres. [H. HOURS, "Autour de la fondation du Rosaire Vivant", in J. COMBY (dir.), *Théologie, histoire et piété mariale* – Actes du colloque de la faculté de théologie de Lyon – 1-3 octobre 1996, Profac, 1997, 367 p. (p. 167)].

paroisses, et des images pieuses étaient également distribuées dans les usines<sup>1704</sup>. Elle dirigea seule l'association du Rosaire Vivant, appuyée seulement par deux prêtres, le chanoine Bétemps, et l'abbé Marduel à Paris<sup>1705</sup>. Son association s'établit sur les pentes de Fourvière, dans la maison de Lorette, qu'elle avait achetée en 1831 et où elle s'installa en août 1833 avec la communauté des Filles de Marie. D'anciennes "Réparatrices" faisaient partie de cette communauté, fondée par Pauline Jaricot en 1831, qui tenait le secrétariat du Rosaire Vivant<sup>1706</sup>.

Le succès du Rosaire Vivant fut rapide : il regroupait, en France, plus d'1 000 000 d'associés en 1824 et 2 250 000 en 1862, membres de plus de 150 000 quinzaines. A Lyon, Mme de Leusse, Mme Coste et Mme Guérin firent leur possible pour implanter les quinzaines dans les quartiers de Bellecour et des Terreaux<sup>1707</sup>. Dès 1827, 20 quinzaines étaient établies à Saint-Chamond. Les quinzaines se multiplièrent également en Europe et en Amérique et Pauline Jaricot, par son œuvre, vint au secours des paroisses, en distribuant livres, chapelets, gravures pieuses etc.<sup>1708</sup>. De la ville du Puy, Mgr de Bonald écrivit à Pauline Jaricot que les deux prêtres de son diocèse qui avaient l'honneur de la voir, étaient fort zélés pour le rosaire vivant et que cette dévotion s'étendait et se consolidait partout<sup>1709</sup>. Même des chefs de l'armée firent savoir à la fondatrice lyonnaise, après la répression de l'insurrection de novembre 1831, que des soldats avaient organisé entre eux plusieurs sections du Rosaire Vivant : "C'est vite fait", disaient-ils, "et cela vaut gros"<sup>1710</sup>. Pauline Jaricot exerçait aussi une grande influence par ses circulaires aux associés du Rosaire Vivant. Un prêtre du diocèse de Belley comparait leur impact à celui des épîtres de saint Paul pour les premiers chrétiens<sup>1711</sup>.

Le pape ne pouvait qu'apprécier le désir de "rallier les membres épars d'Israël dont le Rosaire Vivant ferait une seule famille"<sup>1712</sup>. L'esprit de famille était entretenu par les réunions mensuelles des consœurs, la lecture des circulaires de liaison et par la correspondance<sup>1713</sup>. Pauline Jaricot sut se procurer le soutien du nonce apostolique, le cardinal Lambruschini, auquel l'abbé Bétemps la présenta lors de son passage à Lyon, dès 1827 et, en 1831, un bref du pape Grégoire XVI lui donna la caution officielle de l'Eglise, qui devait faire taire les opposants. Car le Rosaire Vivant rencontra, non seulement l'opposition des libéraux et du préfet Gasparin qui voulait savoir ce qui s'y tramait, mais aussi du clergé lyonnais : Pauline Jaricot, qui s'adressait directement à Rome, agaçait forcément le conseil épiscopal ; de plus, comme l'association du Rosaire Vivant gérait des finances importantes, on voulait savoir ce que devenaient les sommes énormes qui dépassaient les besoins de la distribution de livres et d'objets pieux. Aussi, l'abbé Bétemps, fit-il connaître au diocèse, fin 1834, les comptes des distributions de livres ainsi que les recettes et les dépenses de l'Œuvre depuis sept ans<sup>1714</sup>.

<sup>1704</sup> Joseph JOLINON, *Pauline Jaricot, patronne des chrétiens sociaux*, Fayard, 1957, 156 p. (p. 45).

<sup>1705</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot, fondatrice" ..., p. 118.

<sup>1706</sup> H. HOURS, "Autour de la fondation du Rosaire Vivant" ..., p. 169.

<sup>1707</sup> Sœur CECILIA GIACOVELLI, *Pauline Jaricot*, Mame, 2005, 335 p. (p. 145).

<sup>1708</sup> Mgr CHRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot* ..., pp. 54-56.

<sup>1709</sup> Lettre de Mgr de Bonald à Pauline Jaricot du 9 mars 1839. (A.D.L. XVII 11, Archives des O.P.M. à Lyon).

<sup>1710</sup> Georges NAÏDENOFF, "Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle", conférence des 11-13 mai 1987 ..., p. 365.

<sup>1711</sup> Ibid., p. 365.

<sup>1712</sup> Pauline Jaricot citée par J. SERVEL, *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot* ..., p. 46.

<sup>1713</sup> L'association du Rosaire Vivant s'adapta, après plusieurs années de fonctionnement, aux structures diocésaines et paroissiales, mais resta dirigé, de Lyon, par le "Bureau central", présidé par Pauline Jaricot. Celui-ci dirigeait la marche de l'ensemble, diffusait l'esprit commun et entretenait la correspondance. (H. HOURS, "Autour de la fondation du Rosaire Vivant" ..., pp. 169 et 172).

<sup>1714</sup> Ibid., pp. 169-180.

L'association du Rosaire Vivant permit à Pauline Jaricot de continuer à œuvrer efficacement en faveur de la Propagation de la Foi : les associés contribuèrent à l'augmentation du nombre des souscripteurs de l'Œuvre et on donna des objets de dévotion aux missionnaires. En 1837, le président du Conseil central, le baron de Verna, obtenait encore de Pauline Jaricot la distribution des imprimés de l'Œuvre à ses associés<sup>1715</sup>.

Dans son engagement pour le Rosaire Vivant, comme cela avait été le cas pour la Propagation de la Foi, Pauline Jaricot voulut montrer sa foi dans la force irrésistible des humbles prières et des petites actions. Sa spiritualité se manifestait par l'esprit d'enfance, de louange du Seigneur et le désir d'une imitation de Jésus-Christ, réparatrice. Elle voulut faire de ses fondations, une œuvre universelle, car elle avait le souci d'évangélisation des masses populaires dans toute la France et dans les pays de mission<sup>1716</sup>. Or, comme le Rosaire Vivant connut un grand succès en France et hors de France, Pauline Jaricot conçut, vers 1833, une entreprise encore plus ambitieuse, à l'échelle du monde, à partir du Rosaire Vivant. Elle voulut que cette association n'ait pas seulement comme finalité la dévotion, mais également la réconciliation sociale. Elle se demanda pourquoi le Rosaire Vivant ne pourrait pas permettre, en son sein, la rencontre et le rapprochement entre les deux fractions de la société et ne pourrait pas devenir une sorte de vaste coopérative où se retrouveraient les classes sociales favorisées et les ouvriers. Elle eut conscience que ce projet utopique exigerait beaucoup de temps avant d'être réalisé mais, disait-elle, "il faudrait très peu de personnes dans chaque contrée pour commencer", et, à long terme, "les chrétiens ne seraient plus qu'une famille ... et, quand même ce projet, commencé sous les ailes de Marie, n'aurait sa pleine exécution qu'à la fin des temps prédit par les Ecritures, où les enfants de Dieu auront tant d'épreuves et par conséquent besoin d'être unis par des liens extérieurs et intérieurs, ne serait-ce pas une œuvre digne de nos désirs ?"<sup>1717</sup>.

On découvre ici, avec les épreuves qui attendent les chrétiens à la fin des temps, la vision apocalyptique et millénariste de Pauline Jaricot, qui a été influencée, on le sait, par l'abbé Würtz. Pour les millénaristes, le temps de prospérité et de béatitude correspondant au règne terrestre du Christ<sup>1718</sup>, entouré de ses élus et dont il s'agit de favoriser la venue, est précédé de périodes de troubles de nature apocalyptique, d'où se détachent les diverses figures de l'Antéchrist. Ces dernières sont nettement perçues par Pauline Jaricot lorsqu'elle évoque, au moment de la fondation du Rosaire Vivant, les ouvrages non chrétiens : "Qu'on parcourt, dit-elle, les villes et les campagnes, partout les livres infâmes, comme une lave enflammée, ont couvert le champ du Seigneur"<sup>1719</sup>. La vision apocalyptique de Pauline Jaricot s'inscrit dans la lutte que mènent nombre de catholiques après la Révolution contre la cité du mal, contre Satan<sup>1720</sup>. Pour précipiter le retour glorieux du Christ, il s'agit de favoriser

---

<sup>1715</sup> Richard DREVET, *Laiques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : l'Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)* ... p. 328.

<sup>1716</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot, fondatrice" ..., p. 118 et H. HOURS, "Autour de la fondation du Rosaire Vivant ...", p. 169.

<sup>1717</sup> Pauline JARICOT, *Continuation de l'histoire de ma vie*, premier cahier, p. 113, citée par J. SERVEL, *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot* ..., p. 80.

<sup>1718</sup> Ce règne de mille ans est désigné dans le chapitre XX de l'apocalypse de Jean, sous le terme de "millenium". Le règne du Christ sur terre se situe entre une première résurrection, celle des élus déjà morts, et une seconde, celle des pécheurs, en vue de leur jugement. (HILAIRE MULTON, article sur le millénarisme, in M. RIOT-SARCEY..., *Dictionnaire des utopies* ... pp. 141-142).

<sup>1719</sup> Note sur la fondation de l'Œuvre des bons livres, vers 1827, citée par H. HOURS, "Autour de la fondation du Rosaire Vivant" ..., p. 177.

<sup>1720</sup> Après 1789, le catholicisme n'a plus une place évidente dans la société. Déclaré inapte à réaliser les aspirations du bonheur terrestre, il trouve en face de lui deux eschatologies, le socialisme et le libéralisme qui promettent à l'humanité, un bonheur collectif et pacifique. Les millénaristes considèrent qu'ils ont à combattre

l'installation d'une civilisation chrétienne ; or, la fondatrice lyonnaise, qui a déjà œuvré dans ce sens avec la Propagation de la Foi et le Rosaire Vivant, veut poursuivre ses efforts pour rapprocher les classes de la société. En effet, en dirigeant le Rosaire Vivant, elle a pris conscience des maux qui la divisaient et de la détresse du monde ouvrier<sup>1721</sup>. Les insurrections lyonnaises des années 1830, au cours desquelles elle envisageait de mourir en martyr, l'ont confirmée dans son analyse et ses projets.

### 3. Les insurrections des années 1830 confirment la mission sociale de Pauline Jaricot

Au moment des trois “glorieuses”, en juillet 1830, la maison Jaricot, près de la place des Terreaux, ne fut pas pillée comme certaines maisons voisines dont les marchandises furent jetées par les fenêtres et brûlées sur le quai de Retz. Il faut dire que la famille Jaricot avait bonne réputation auprès du peuple puisque leur maison était appelée la Providence des ouvriers<sup>1722</sup>. Lors des événements, Pauline Jaricot résidait sur la colline de Fourvière, dans la maison achetée par sa sœur, Mme Perrin, maison que son frère Philéas avait baptisée Nazareth. Comme l'insurrection avait un caractère anticlérical et comme les insurgés étaient hostiles non seulement aux carlistes mais aussi aux congréganistes, elle crut qu'elle allait mourir “à cause des impies assouvissant sur elle toute leur rage”. Elle passa trois jours et trois nuits en prière dans la chapelle de Fourvière où on vint lui parler de la fuite d'un grand nombre et l'engager à faire de même. Elle endurait “une sorte de martyr anticipé”, craignant la mort, mais, disait-elle, “au-devant de laquelle je me fusse précipitée malgré tout, s'il eût plu à Dieu de me l'ordonner”<sup>1723</sup>.

En novembre 1831, la pensée du martyr envahit à nouveau Pauline Jaricot car, “semblable à un petit enfant qui voit son père irrité contre ses fils criminels”, elle veut se jeter entre eux pour arrêter leur révolte et “les coups que s'apprête à décharger le bras vengeur du père”<sup>1724</sup>. Mais elle veut éloigner ce bras du Dieu vengeur, parce que non seulement elle veut sauver et unir tous ses concitoyens<sup>1725</sup>, mais aussi, parce qu'elle a un faible pour ces ouvriers révoltés. Elle connaît leur misère et la cupidité des négociants qui, dit-elle, “les porte à rédimmer, sous divers prétextes, vrais ou exagérés, le salaire de ceux qu'ils occupent”, contraignant ceux-ci à accepter toutes sortes de privations ou à humilier leur front devant le négociant pour accepter l'aumône<sup>1726</sup>. Pauline Jaricot était particulièrement choquée par ces bals auxquels on pouvait assister moyennant un écu, destiné à exercer la bienfaisance envers

---

ces idéologies prônées par les suppôts de Satan. [Paul AIRIAU, *L'Eglise et l'Apocalypse du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Berg international, 2000, 203 p. (pp. 17 et 155)].

<sup>1721</sup> Elle expliquait dans une lettre au cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat du pape Grégoire XVI, qu'au cours des rencontres concernant le Rosaire Vivant, qui avaient lieu dans sa maison, les problèmes sociaux lui apparaissaient comme à découvert, car les membres du Rosaire Vivant représentaient toutes les classes de la société. (Georges NAÏDENOFF, “Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle”, conférence des 11-13 mai 1987 ..., p. 370).

<sup>1722</sup> Joseph JOLINON, *Pauline Jaricot, patronne des chrétiens sociaux* ..., p. 63. Le quartier général des insurgés se trouvait rue Puits-Gaillot où se trouvait la maison Jaricot.

<sup>1723</sup> Citée par Mgr CRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot* ..., pp. 66-68.

<sup>1724</sup> Ibid., p. 68.

<sup>1725</sup> Julia MAURAIN, *Pauline-Marie Jaricot, fondatrice des œuvres de la Propagation de la Foi et du Rosaire Vivant, et martyre de la cause catholique ouvrière* ..., p. 14.

<sup>1726</sup> Pauline JARICOT, “Continuation de l'histoire de ma vie”, premier cahier, pp. 112-113, citée par J. SERVEL, *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot* ..., p. 79.



les malheureux ouvriers de Lyon<sup>1727</sup>. On peut imaginer, dans ces conditions, la joie qu'elle éprouva le 25 octobre 1831, le jour où le tarif tant réclamé par les canuts, fut enfin signé et sa déception, lorsqu'il fut remis en question par le ministre du commerce.

Au cours des deux journées et des deux nuits des 22 et 23 novembre 1831, au moment où les ouvriers prenaient le contrôle de la ville de Lyon et des faubourgs, Pauline Jaricot demeura, comme en juillet 1830, prosternée en prière au pied de l'autel de la chapelle de Fourvière. Les informations qu'elle reçut la rassurèrent sur les bonnes dispositions des ouvriers à l'égard de la religion : "Dans le quartier de la cathédrale, dit-elle, on vit des insurgés, l'arme au bras et la tête découverte, accompagner le prêtre qui portait le saint Viatique aux malades<sup>1728</sup>". De plus, elle a pu voir elle-même la modération et le désintéressement des insurgés, nombreux à se munir de médailles<sup>1729</sup> qu'elle avait pu diffuser dans la ville grâce à ses associés du Rosaire Vivant. Pauline Jaricot comptait aussi sur l'effet bénéfique des médailles au moment où l'armée reprendrait la ville. Lorsque les troupes du maréchal Soult et du duc d'Orléans furent sur le point de pénétrer dans Lyon, elle envoya dans la nuit du 2 au 3 décembre 1831, une veuve courageuse qui parcourut les rues du faubourg de la Guillotière que devait emprunter l'armée et y sema des médailles de la sainte Vierge. Des petits tracts qui portaient l'inscription : "Marie conçue sans péché" furent également jetés<sup>1730</sup>. Pauline Jaricot fut très satisfaite du résultat puisque plus de 12 000 médailles furent finalement distribuées et au bout de quelques mois, les soldats voulurent non seulement des médailles, mais aussi des chapelets et des scapulaires<sup>1731</sup>. Elle écrivit alors, vouloir conserver "Toujours les lettres et les billets que m'ont envoyés les chefs de l'armée réclamant des médailles pour leurs subordonnés<sup>1732</sup>".

Après la mise au pas des insurgés, Pauline Jaricot ne put assister, comme elle le souhaitait, au rapprochement entre ses concitoyens. Comme les ouvriers étaient de plus en plus sensibles à la propagande républicaine, le sou par semaine des travailleurs risquait d'ailleurs d'avoir une autre destination. La révolte d'avril 1834 la trouva à nouveau à Fourvière, dans sa nouvelle demeure de Lorette, mais cette fois elle était gravement malade et fut au cœur de l'affrontement. En effet, les ouvriers qui, le 11 avril, avaient occupé le fort Saint-Irénée, avaient installé deux canons sur la terrasse de Fourvière. Ils tiraient en direction du quartier général de la place Bellecour dont l'artillerie ripostait et visait, entre autre, la maison où Pauline Jaricot, étendue<sup>1733</sup> sur un matelas, priait, entourée de sa communauté des Filles de Marie. Comme les boulets pleuvaient de tous côtés, elle désigna comme lieu de refuge, le tabernacle entre les bras, un souterrain situé à proximité. Elle demeurera là, sur un

---

<sup>1727</sup> Ibid., p. 79.

<sup>1728</sup> Citée par Mgr CRISTIANI et J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot ...*, p. 69.

<sup>1729</sup> La face des médailles était frappée à Notre-Dame de Fourvière et le revers aux Sacrés Cœurs de Jésus et de Marie (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, p. 166).

<sup>1730</sup> Georges NAÏDENOFF, "Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle", conférence des 11-13 mai 1987 ..., p. 364. Le père Naïdenoff précise que ces médailles ramassées par les soldats calmèrent leur agressivité et qu'ainsi Lyon fut réoccupé sans effusion de sang (p. 365).

<sup>1731</sup> Deux images d'étoffe réunies par deux rubans et portées en signe de dévotion. Dans son apostolat au sein de l'armée présente à Lyon, Pauline Jaricot trouva une collaboratrice efficace, Agathe Tavet, une ouvrière très pieuse qui habitait dans le voisinage de la colline de Fourvière. Elle allait dans les casernes pour diffuser, parmi les soldats, la bonne presse. Nombre de soldats l'accueillirent avec des témoignages de foi, allant jusqu'à demander spontanément la préparation à la première communion. (Sœur Cecilia GIACOVELLI, *Pauline Jaricot ...*, Mame, 2005, 335 p. [pp. 175-176]).

<sup>1732</sup> GEORGES NAÏDENOFF, "Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au service de l'Eglise universelle" ..., p. 365.

<sup>1733</sup> Fernand RUDE, *Les révoltes des canuts – 1831-1834 ...*, p. 151. Pauline Jaricot souffrait d'une affection cardiaque.

grabat, avec dix-sept personnes, durant quatre jours et quatre nuits alors que les boulets de canon ébranlaient la colline de Fourvière. Une nouvelle fois, elle se désigna en victime afin de sauver Lyon et les lyonnais : “Qu’ils soient épargnés et que, seule, je sois frappée comme il plaira à la Justice suprême<sup>1734</sup>”. Elle pria Dieu également afin que ses concitoyens attachent plus d’importance à leurs intérêts communs qu’à leurs antagonismes.

Malgré son mauvais état de santé, Pauline Jaricot se rendit un an plus tard à Rome, accompagnée d’une de ses filles spirituelles, Marie Melquiond, d’un domestique et de l’aumônier de Lorette, afin de demander au pape Grégoire XVI de nouveaux privilèges pour les associés du Rosaire Vivant. Elle lui demanda également d’autoriser dans l’Eglise le culte de sainte Philomène si, au tombeau de cette sainte à Mugnano, près de Naples, où elle comptait se rendre, elle obtenait sa guérison<sup>1735</sup>. Pauline fut doublement comblée et lorsque, revenue de Mugnano, elle alla trouver à nouveau le pape, celui-ci fut tellement surpris et ravi de la voir guérie, qu’il la retint à Rome presque un an. De retour à Lyon, en 1836, Pauline Jaricot retrouva sa chère et belle demeure de Lorette, sur les pentes de la montée Saint-Barthélemy. A cette époque, le versant oriental de la colline de Fourvière appartenait presque tout entier à Pauline et à sa sœur, Mme Perrin, qui en avaient acquis les différentes parties<sup>1736</sup>. Ainsi, en mai 1835, alors qu’elle séjournait à Chambéry et qu’elle était en route pour Rome, Pauline Jaricot avait donné l’ordre à son notaire d’acheter l’immeuble des Visitandines<sup>1737</sup>, en bas de la montée Saint-Barthélemy. Les Visitandines risquaient d’être expulsées à cause d’embarras financiers et on craignait la vente aux enchères de même que les réactions hostiles des ouvriers auxquels le monastère ne pourrait pas payer les réparations achevées<sup>1738</sup>. L’édifice que venait d’acquérir Pauline Jaricot intéressait un acheteur qui voulait établir des maisons de rapport, mais elle lui préféra les Frères des Ecoles Chrétiennes qui achetèrent l’immeuble en 1836. La stratégie qu’elle appliquait consistait à garantir autour du sanctuaire de Fourvière un entourage de silence et de piété et à empêcher l’installation de maisons de plaisir et de cabarets. En utilisant les nombreuses relations qu’elle avait dans le monde religieux, elle pouvait revendre à des communautés religieuses les immeubles et les terrains qu’elle avait acquis<sup>1739</sup>. Mais ce faisant, d’autant qu’elle était très directive, elle fut amenée à régenter le monde des congrégations et à rentrer en conflit avec les supérieurs de certaines d’entre elles. Ainsi, en 1841, lorsque Pauline Jaricot et sa sœur, Mme Perrin, voulurent vendre une maison de la montée Saint-Barthélemy aux sœurs de Saint-Régis<sup>1740</sup> qui s’occupaient de l’œuvre des retraites à la Louvesc, le cardinal de Bonald donna, dans un premier temps, son accord, après beaucoup d’hésitation<sup>1741</sup>. Puis, la supérieure des sœurs de Saint-Régis, qui était venue à Lyon vérifier l’état de la maison, se contenta de la louer en attendant de trouver

---

<sup>1734</sup> Pauline Jaricot citée par Julia MAURAIN, *Pauline-Marie Jaricot ...*, pp. 14-15.

<sup>1735</sup> Ibid., pp. 16-17 et E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 150 et 157. Nous avons déjà évoqué, à la fin du chapitre 3, les raisons pour lesquelles Pauline Jaricot vouait un culte à cette jeune martyre.

<sup>1736</sup> Julia MAURAIN, *Pauline-Marie Jaricot ...*, pp. 18-19.

<sup>1737</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 152.

<sup>1738</sup> Pauline Jaricot affirma qu’elle ne pouvait “refuser à la religion cette preuve de son dévouement”. En fait, elle pensait que l’immeuble des Visitandines abriterait à la fois l’hospice pour les femmes pauvres et âgées qu’elle avait fondé un peu plus haut, dans la montée Saint-Barthélemy, et le couvent lui-même. Finalement, les Visitandines rentrèrent dans leur ancien couvent de la Croix-Rousse et Pauline Jaricot renonça à installer son hospice. [Historique : “Les Frères des Ecoles Chrétiennes aux Lazaristes” ( Archives des Frères des Ecoles Chrétiennes à Caluire)].

<sup>1739</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 182.

<sup>1740</sup> La fille de Mme Perrin, Pauline, a pris l’habit chez les sœurs de Saint-Régis en 1837.

<sup>1741</sup> Mgr de Bonald, qui connaissait bien les sœurs de Saint-Régis, s’inquiétait un peu du zèle dévorant de la famille Jaricot et se demandait si une nouvelle fondation aurait les moyens de vivre à Lyon (J. COMBY, “Thérèse Couderc, Le cénacle et la vie Lyonnaise”, in J. D. DURAND et R. LADOUS (dir.), *Histoire religieuse – Histoire globale – Histoire ouverte – Mélanges offerts à Jacques Gadille ...*, p. 321).

mieux, ce qui provoqua l'irritation des deux sœurs Jaricot et amena Pauline Perrin à sortir de la congrégation. Enfin, le 18 mars 1842, lorsqu'eut lieu la bénédiction de la chapelle des sœurs de Saint-Régis, le cardinal de Bonald, en visite, dit, devant Pauline Jaricot et Mme Perrin, que les sœurs ne devaient pas acheter cette maison<sup>1742</sup>.

A cette époque, Pauline Jaricot avait d'autant plus tendance à patronner des religieuses que sa grande réputation de fondatrice de bonnes œuvres, faisait de Lorette une véritable ruche, où elle recevait plusieurs dizaines de personnes par jour et, où, même de grands personnages, devaient attendre des heures entières pour obtenir une audience<sup>1743</sup>. A Lorette, vivaient une dizaine de femmes de la communauté des filles de Marie, autour de Pauline Jaricot, qui manifestait pour elles une grande sollicitude. L'aumônier, l'abbé Rousselon, avait, dans la maison, son appartement privé. Tout le monde se levait à quatre heures et demie, le matin, et le travail manuel consistait à fabriquer des ornements d'église. A chaque repas, une part était gardée, qu'on appelait "la part de la sainte Vierge" et qui était remise à tour de rôle à un mendiant. Pour sa part, Pauline Jaricot écrivait sans cesse, en rédigeant en particulier les circulaires mensuelles pour les associés du Rosaire Vivant. Elle recevait, chaque dimanche, les associées de Lyon, tisseuses, ourdisseuses, domestiques ..., auxquelles elle ouvrait, à la belle saison, les jardins de Lorette, où elle leur faisait porter des repas<sup>1744</sup>. Le soir, au pied de l'autel de sa chapelle domestique, elle traitait avec Dieu de la grande question ouvrière qui l'absorbait depuis longtemps. Les confidences douloureuses qu'elle recevait chaque jour des travailleurs, l'amenaient à chercher des solutions pour la régénération et le relèvement des classes ouvrières<sup>1745</sup>. Elle conçut pour ces dernières, au début des années 1840, un projet d'usine modèle que nous évoquerons dans le chapitre 11.

L'étude de l'apostolat de la Congrégation, de la Société de Saint-Vincent-de-Paul et de Pauline Jaricot dans le monde du travail, nous ont montré comment des laïcs catholiques zélés avaient établi des liens fructueux avec les ouvriers. Il s'agit maintenant de s'interroger sur les résultats de la rencontre entre le personnel religieux du diocèse et les travailleurs de la campagne et des villes.

### III. LES RELATIONS DU CLERGE ET DES RELIGIEUX DU DIOCESE AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Les résultats de l'enquête demandée par le cardinal Fesch le 8 pluviôse an XII (29 janvier 1804) et sa visite pastorale de 1807, permettent d'avoir un point de vue sur l'état religieux de la population du diocèse de Lyon, au sortir de la Révolution. L'esprit religieux était particulièrement bon à l'ouest du diocèse, dans les monts du Forez et aussi dans les monts du Beaujolais<sup>1746</sup> et du Lyonnais, tout particulièrement dans le canton de Thizy, pépinière de séminaristes et celui de Saint-Symphorien-sur-Coise, bastion religieux des monts

---

<sup>1742</sup> Ibid., pp. 321-322.

<sup>1743</sup> Idem, pp. 321-322.

<sup>1744</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 166-168.

<sup>1745</sup> Julia MAURAIN, *Pauline-Marie Jaricot ...*, pp. 20-21.

<sup>1746</sup> Les conclusions de l'enquête de 1804 concernant les populations des monts du Beaujolais, permettent d'affirmer que celles-ci, souvent pauvres, sont assidues aux offices mais ignorantes des choses religieuses. Elles sont par ailleurs restées attachées au catholicisme.

du Lyonnais<sup>1747</sup>. A Lyon, le constat était comparable dans les paroisses d'Ainay, Saint-François de Sales, Saint-Nizier, Saint-Polycarpe, et les Lyonnais avaient retrouvé avec plaisir les cérémonies religieuses. Même si l'assiduité aux offices était plus faible à la Guillotière et surtout aux Brotteaux, on ne constatait pas, à l'époque, de signes majeurs de désaffection, de la part des classes laborieuses. Les zones de détachement religieux se trouvaient au nord-est du diocèse, dans le département de l'Ain, et le long du sillon Saône-Rhône : dans le vignoble du Beaujolais, la pratique est surtout le propre des femmes et dans les communes fluviales, comme Neuville-sur-Saône, les croyances des aubergistes et des gens de rivière deviennent superficielles. Dans la Loire, seuls, les cantons de Boën et de Charlieu manifestaient une indifférence religieuse et, dans quelques paroisses de la région stéphanoise, comme à Valbenoîte, la présence aux offices était réduite par l'obligation faite aux ouvriers de remettre aux fabricants, rubans et confections, le dimanche. Quant aux errants et aux déclassés sociaux, ils échappaient à toute emprise religieuse. Après ce tableau<sup>1748</sup> rapide évoquant l'esprit religieux dans le diocèse sous le premier Empire, nous devons nous interroger sur son évolution au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous le ferons, en donnant également un aperçu de la vie religieuse dans les paroisses rurales où le clergé vivait en symbiose avec les habitants. Nous aurons aussi à analyser le type de catholicisme pratiqué par la bourgeoisie des villes et les diverses attitudes des ouvriers face à l'Église.

## 1. Des relations traditionnelles avec les travailleurs des paroisses rurales

Les procès verbaux des visites pastorales effectuées au cours des années 1827-1828<sup>1749</sup> indiquent le maintien d'une bonne pratique religieuse dans la majeure partie des campagnes. Les paroisses qui ont un très bon esprit religieux sont, généralement, des paroisses de montagne, comme Saint-Sauveur en rue, à l'extrémité sud de la Loire, dans le massif du Pilat<sup>1750</sup>, Merle, dans les monts du Forez, au sud de Saint-Bonnet-le-Château ou Cherier, dans les monts de la Madeleine, au nord-est de Saint-Just-en-Chevalet<sup>1751</sup>. Les bonnes paroisses restent également dans les monts du Beaujolais, à l'ouest des monts du Lyonnais et dans la partie ouest de la plaine de Roanne<sup>1752</sup>. Les paroisses dont l'esprit religieux est médiocre se retrouvent sur la bordure ouest de la Saône et du Rhône<sup>1753</sup>. Elles se situent aussi dans la plaine du Forez : ainsi, le desservant de Poncins, près de Feurs, affirme que la foi de ses

---

<sup>1747</sup> Le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise était surnommé "rognon du diocèse" dans les milieux ecclésiastiques. Le canton de Mornant était également profondément catholique. (Pierre SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – 1802-1805 ...*, pp. 253-259.

<sup>1748</sup> D'après Louis TRENARD, *Lyon de l'Encyclopédie au Prémantisme ...*, pp. 724-725, Jacques GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, pp. 209-211, et Pierre SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – 1802-1805 ...*, pp. 253-297.

<sup>1749</sup> De 1827 jusqu'au début des années 1870, le formulaire utilisé pour les visites pastorales, n'a, parmi les 24 rubriques, qu'une seule rubrique concernant l'état spirituel intitulée : "Population et moralité de la paroisse".

<sup>1750</sup> On trouve généralement des taux élevés de pratique religieuse dans la montagne au sud de Saint-Etienne, en particulier dans le canton de Saint-Genest-Malifaux, où les Béates renforcent la présence de l'Église (voir le début du chapitre 8).

<sup>1751</sup> Eric BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, carte p. 41 (dans les annexes) : "L'esprit religieux – 1827-1828".

<sup>1752</sup> Ibid., p. 84.

<sup>1753</sup> L'enquête de 1804 signalait qu'à Sainte-Colombe, village de 600 habitants, en face de Vienne, le tiers des paroissiens qui n'assistaient pas aux offices, était batelier ou commerçait, même le dimanche, avec les fabricants de la ville de Vienne. Par contre, dans les localités plus à l'intérieur, comme Longe, les paysans avaient mieux conservé les traditions religieuses que dans les paroisses du bord du Rhône. (P. SOUMILLE, *La vie religieuse dans le Rhône – 1802-1805 ...*, pp. 227-233).

paroissiens est engourdie, qu'il y a beaucoup d'ignorants et une grande indifférence en matière de religion<sup>1754</sup>.

Toutefois, les visites pastorales de l'abbé Cattet, en 1838-1839, montrent que l'esprit religieux s'est amélioré dans la plaine du Forez : ainsi, à Poncins et à L'Hôpital-le-Grand, l'esprit religieux, qui était considéré comme médiocre, est devenu bon<sup>1755</sup>. De même, dans le canton de Boën, la moralité est presque toujours considérée comme bonne dans les 20 paroisses visitées au cours du mois de mai 1838<sup>1756</sup>. Dans les monts du Forez, dont les paroisses ont été visitées en septembre 1838, les appréciations des curés sont restées très louangeuses. En tout cas, les prêtres des paroisses rurales, sont très soupçonneux à l'égard de la vie urbaine et, lorsque leurs paroissiens en subissent l'influence, ils constatent une détérioration de l'esprit religieux. Ainsi, à Moingt, le curé note des "désordres par suite du voisinage de la ville de Montbrison"<sup>1757</sup>.

Sous l'épiscopat de Mgr de Bonald, les curés de la plus grande partie du diocèse sont satisfaits de leurs ouailles puisque la part des paroisses "bonnes" ou "très bonnes" passe de 46,4% du total en 1827-1828 à 83,5% en 1841-1855<sup>1758</sup>. Ainsi, la moralité est désormais bonne dans les villages du canton de Charlieu<sup>1759</sup>. Il en est de même sur la bordure ouest de la Saône, dans des paroisses comme Charnay, dans le canton d'Anse, au sud de Villefranche, ou comme Charentay, au sud-ouest de Belleville. Or, dans ces deux localités, le constat sera très différent à la fin du siècle puisque les deux curés souligneront un esprit peu religieux et une faible assistance aux offices.<sup>1760</sup> La question portant sur l'état de l'éducation morale et religieuse, lors de l'enquête de 1848 sur le travail agricole et industriel, permet-elle de mieux apprécier la foi et la pratique religieuse dans les campagnes ? Cela paraît difficile : en effet, comme cette question embarrassait les paysans peu instruits, membres de la commission d'enquête, ces derniers laissèrent au juge de paix le soin d'y répondre à leur place<sup>1761</sup>. L'ensemble des réponses permet tout de même de constater que dans certains cantons comme ceux de Roanne ou de Bourg-Argental, "l'éducation morale et religieuse est loin d'être satisfaisante pour la classe agricole"<sup>1762</sup>.

---

<sup>1754</sup> Eric BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, pp. 87-88.

<sup>1755</sup> Ibid., carte p. 41. Visites pastorales du 13 mai 1838 à L'Hôpital-le-Grand et du 16 mai 1838 à Poncins. (A.A. de Lyon, I 125).

<sup>1756</sup> La population est même jugée très religieuse dans le village de Trelins (visite pastorale du 20 mai 1838). Par contre, l'ignorance et une moralité qui laisse à désirer sont signalées dans le canton de Montbrison, à Chalin d'Uzore et à Mornand : visites du 5 mai 1838.

<sup>1757</sup> La ville de Montbrison n'a que 6 000 habitants, mais la présence du personnel du tribunal et des soldats de la caserne est suffisante, d'après le curé de Moingt, et celui de la paroisse Notre-Dame à Montbrison, pour "affaiblir les mœurs". (Visites pastorales du 3 mai 1838 à Notre-Dame de Montbrison et du 6 mai 1838 à Moingt : A.A. de Lyon, I 125).

<sup>1758</sup> Eric BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, p. 104.

<sup>1759</sup> Visites pastorales à Mars en 1844, Vougy en 1851, Saint-Pierre-la-Noaille en 1855 ; la moralité est même très bonne à Nandax en 1861. (A. A. de Lyon, I 128, I 129, I 131).

<sup>1760</sup> Visites pastorales à Charnay en 1850 et en 1880 et à Charentay, en 1850 et en 1892. (A.A. de Lyon, I 128, I 129, I 133). Il faut dire qu'après 1870, les formulaires accordent une plus grande place au domaine spirituel et des informations données sur l'assistance aux offices et la fréquentation des sacrements permettent de mieux apprécier la pratique religieuse.

<sup>1761</sup> Monique VINCENNE et Helene COURTOIS, "Notes sur la situation religieuse de la France en 1848 d'après l'enquête cantonale ordonnée par le comité du travail", *Archives de sociologie des religions* n°6, juillet-décembre 1958, p. 106.

<sup>1762</sup> A.N. C 956 : département de la Loire.

Pour illustrer le fort attachement au catholicisme dans le monde rural, au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, où près de trente paroisses ont été qualifiées de “très bonnes”<sup>1763</sup>, il nous a paru intéressant de choisir comme exemple le canton de montagne de Saint-Bonnet-le-Château, au sud des monts du Forez, à l’extrémité sud-ouest du diocèse. Les prêtres des dix paroisses visitées par l’abbé Cattet en 1838 de même que ceux des huit paroisses visitées par Mgr de Bonald de 1848 à 1861, sont, sans surprise, satisfaits de leurs ouailles, mais on peut tout de même s’interroger sur la croissance des vocations qui s’est produite à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et sur leur localisation assez particulière. Le nombre des vocations sacerdotales et religieuses est en progrès constant de 1850 à 1900, dans le pays de Saint-Bonnet-le-Château<sup>1764</sup>. On peut l’expliquer par un bon encadrement religieux : le nombre de curés et de vicaires augmente puisque deux nouvelles paroisses ont été créées dans les années 1850-1860, alors que le chiffre de la population commençait à baisser<sup>1765</sup>. Le nombre de religieux et surtout de religieuses a aussi augmenté, en particulier des sœurs Saint-Joseph. Cette congrégation s’est implantée dans 10 paroisses sur 12 du canton, au XIX<sup>e</sup> siècle, et a compté jusqu’à 70 religieuses pour un canton peuplé de 16 000 habitants<sup>1766</sup>. A Usson en Forez, paroisse très vaste de 3 800 habitants qui avait les caractéristiques d’un bourg rural, résidaient au milieu du siècle, environ 30 religieuses de la congrégation Saint-Joseph et de Notre-Dame. Elles éduquaient 250 filles et les frères Maristes s’occupaient pour leur part de 230 garçons<sup>1767</sup>. On peut expliquer également l’éclosion des vocations, qui a coïncidé avec la période où l’encadrement était le meilleur, par le développement de la scolarisation.

Mais ces vocations ont été beaucoup plus importantes dans les communes situées à l’ouest du canton, comme Usson et Apinac, riches en paysans, en scieurs de long et en marchands de dentelle, qu’à l’est, autour de Saint-Bonnet, Saint-Nizier-de-Fornas et Rozier-Côtes-d’Aurec<sup>1768</sup>. Là, le milieu du travail était différent, avec un noyau important, surtout à Saint-Bonnet, d’artisans serruriers et armuriers. Il semblerait que le milieu plus urbain avec la présence d’artisans qu’on retrouve surtout à Saint-Bonnet, même si la localité n’a que 3 000 habitants, ait été moins favorable à la naissance de vocations. La comparaison entre Saint-Bonnet et Usson est révélatrice : Saint-Bonnet, quoique mieux desservie avec quatre prêtres contre trois à Usson, qui pourtant était plus peuplée, a donné naissance à beaucoup moins de vocations sacerdotales et religieuses<sup>1769</sup>. Les familles de négociants ou de cultivateurs aisés d’Usson avaient l’ambition d’avoir un prêtre et le village d’Apinac, pour sa part, a vu un certain nombre de ses enfants devenir religieux : Maristes et surtout Frères des Ecoles Chrétiennes avec entre autres, le frère Philippe (Mathieu Bransiet) né près d’Apinac et devenu en 1838, supérieur général de l’Institut des Frères des Ecoles Chrétiennes<sup>1770</sup>. Les facteurs liés aux activités et donnant naissance à deux types de mentalités, peuvent donc expliquer les

<sup>1763</sup> Visites pastorales de Mgr de Bonald de 1841 à 1855 (A.A. de Lyon : I 127, I 128, I 129).

<sup>1764</sup> Gérard BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château de 1775 à 1975 ...*, pp. 375-376.

<sup>1765</sup> En 1846, on trouvait un desservant pour 1494 habitants et en 1866, un desservant pour 1178 habitants (G. BERGER, “Aspects de la vie religieuse dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château”, *Annales du centre régional de l’Université de Saint-Etienne*, Centre d’histoire régionale, 1984, n°2, p. 20). A Apinac, en 1845, il y avait un curé et un vicaire pour seulement 800 habitants (visite pastorale de Mgr de Bonald du 18 juin 1845).

<sup>1766</sup> G. BERGER..., p. 20 et 26.

<sup>1767</sup> La paroisse d’Usson avait aussi, vers 1850, cinq sœurs “hospitalières”. (Ibid., p. 28 et visite pastorale de Mgr de Bonald du 22 août 1841). Les religieuses, comme les Béates, dans le canton, formaient également les jeunes filles à la pratique de la dentelle.

<sup>1768</sup> Gérard BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château de 1775 à 1975 ...*, pp. 375-376.

<sup>1769</sup> G. BERGER, “Aspects de la vie religieuse dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château” ..., pp. 31-35. L’auteur a pu se faire une idée du nombre des vocations sacerdotales en consultant les matrices cadastrales des communes du canton, qui révélaient l’identité d’un certain nombre de prêtres devenus propriétaires dans ces communes.

<sup>1770</sup> Gérard BERGER, *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château ...*, pp. 315-316.

différences de sensibilité religieuse entre l'ouest et l'est du canton de Saint-Bonnet : l'ouest très agricole, où vivaient d'assez nombreux propriétaires, et habitué à une intense émigration temporaire, se différenciait d'une partie orientale, partiellement industrielle où vivaient des artisans et ouvriers pauvres, portée vers une migration définitive en direction des vallées stéphanoises. Dans cette zone orientale, les valeurs religieuses traditionnelles auraient subi un certain effritement<sup>1771</sup>.

N'oublions pas, tout de même, que le pays de Saint-Bonnet-le-Château demeure une zone de bonne pratique religieuse, à l'image de l'ensemble des campagnes du diocèse. On peut expliquer cette situation par une forte présence de l'Eglise dont les prêtres, qui fournissaient un véritable service public, assuraient la présence de la religion lors des grands événements de la vie individuelle et collective : baptêmes, mariages, obsèques et fêtes souvent liées à la dévotion envers un saint protecteur ou guérisseur. Certains ecclésiastiques ont aussi apporté des innovations dans le domaine agricole et ont contribué à la modernisation de leur village : ainsi, à Cordelle, au sud de Roanne, l'abbé Pierre Pousset cadet<sup>1772</sup>, aumônier de la congrégation de la Sainte-Famille, fit construire sur sa propriété familiale d'Allat des murets de soutènement pour empêcher le ravinement des terroirs dans les gorges de la Loire ; son travail fut visité par la commission agricole du département. Celui-ci obtint aussi l'amélioration des chemins autour du village et l'acheminement du courrier par le service des Postes jusqu'à Cordelle<sup>1773</sup>.

Des gentilshommes agriculteurs ont aussi contribué au maintien d'un bon esprit religieux dans les campagnes : à Mornand, dans la plaine du Forez, au nord de Montbrison, Lucien Souchon du Chevalard, président de la Société d'Agriculture de Montbrison, a écrit, en 1864, un "catéchisme agricole" qu'il destinait aux élèves des écoles primaires<sup>1774</sup>. Il pensait que l'enseignement du catéchisme devait faciliter celui de l'agriculture et il démontrait qu'en faisant des hommes religieux, on pouvait faire de bons agriculteurs car servir Dieu signifiait aussi qu'on servait la nature<sup>1775</sup>.

Si les curés des campagnes étaient globalement satisfaits de la fréquentation des offices religieux par leurs paroissiens, ils condamnaient l'immoralité qu'ils percevaient au cours des fêtes agraires et des confréries, des fêtes des saints et de la jeunesse. Leur archevêque, Mgr de Bonald, était plus conciliant dans ce domaine et leur a conseillé plusieurs fois de faire preuve à la fois de résignation et d'exigence en ce qui concerne la foi. Il ne s'opposait pas ouvertement aux pratiques populaires et ainsi, lors de sa visite pastorale à Crémeaux, près de Saint-Just en Chevalet, en 1849, il a noté, sans trop s'émouvoir, qu'on sonnait la plus grosse cloche, pendant l'orage, la nuit comme le jour<sup>1776</sup>. Les pratiques superstitieuses faisaient parfois bon ménage avec les fêtes religieuses : ainsi, le soir de Noël, les paysans du Forez ne laissaient jamais la maison seule pendant la messe de minuit. Ils

---

<sup>1771</sup> G. BERGER, "Aspects de la vie religieuse dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château" ..., p. 33.

<sup>1772</sup> Il était le frère de Pierre Pousset, curé de Saint-Bruno des Chartreux et supérieur de la congrégation de la Sainte-Famille qui installa à Cordelle un atelier de soieries (voir le chapitre 8).

<sup>1773</sup> Anne CARCEL-ROBERT BOUILLER, *A l'ombre des clochers du pays entre Loire et Rhône. La religion dans l'histoire, les coutumes, l'art, des origines aux temps modernes*, Copley, 1997, 205 p. (p. 96).

<sup>1774</sup> Henri SOUCHON, "Lucien Souchon du Chevalard (1798-1878) – Les travaux et les jours d'un gentilhomme agriculteur", *Bulletin de la Diana*, 3<sup>e</sup> trimestre 2005, T.LXIV n°3, pp. 229-241.

<sup>1775</sup> Ibid., p. 240.

<sup>1776</sup> Eric BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon* ..., pp. 73-74.

croyaient que ce soir-là, les âmes voyageaient et venaient voir les lieux que leurs corps avaient habités<sup>1777</sup>.

Quelles étaient les manifestations de la foi dans les campagnes ? En quoi les confréries et les diverses constructions religieuses qui virent le jour, illustrent-elles la spiritualité du XIX<sup>e</sup> siècle, axée en particulier sur le culte de la Vierge ? Pour répondre à ces questions, nous choisirons le canton de Saint-Symphorien-de-Lay, situé au sud-est de Roanne, entre le fleuve Loire et le département du Rhône. Ce canton essentiellement rural avec quelques activités textiles liées aux centres industriels de Thizy et de Tarare, n'avait, en dehors de son chef-lieu, que de petites localités peuplées de 1 000 à 3 000 habitants. Mgr de Bonald a visité neuf des paroisses du canton dont les curés ont souligné la bonne moralité, en particulier dans celles de Saint-Symphorien-de-Lay, Régnay et Saint-Martin de Cordelle<sup>1778</sup>.

Dans les familles, la foi se manifestait par des figurines de plâtre représentant la Vierge et Saint-Joseph, des bénitiers et des crucifix près des lits, des lithographies achetées à des colporteurs, collées sur les murs et représentant des scènes religieuses ; plus rarement, comme à Cordelle, une croix était placée quelquefois dans le mur de la grange ou de l'étable. Les patron(ne)s de certaines professions étaient particulièrement honoré(e)s : Saint Anne, mère de la Vierge, qui avait, dit-on, tissé la robe de Marie, patronnait la corporation des tisseurs. Le jour de la Sainte Anne, le 26 juillet, les paroissiens de Saint-Symphorien-de-Lay se rendaient à la chapelle de Montcizor<sup>1779</sup>. Le calendrier chrétien, en harmonie avec le cycle du renouvellement de la nature, permettait aux ruraux d'appréhender le mystère de la mort et de la résurrection du Christ : le 3 mai, jour de l'Invention de la Sainte-Croix, le prêtre bénissait les petites croix de noisetier qui étaient placées ensuite dans les cultures en vue de favoriser les récoltes ; et le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, les paysans venaient faire bénir à l'office, à Cordelle, un petit sac de grains de semences, mélangé ensuite à la réserve prévue pour les emblavures. Les fêtes patronales coïncidaient souvent avec une des foires du lieu. Ainsi, à Machézal, la foire du 24 juin correspondait à la fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste ; ce jour-là, avait lieu la "loue", foire aux domestiques et journaliers : les propriétaires engageaient non seulement des valets mais aussi des faucheurs et des moissonneurs<sup>1780</sup>.

Les confréries créées dans les villages, le furent souvent en l'honneur de Marie, comme la Confrérie des Enfants-de-Marie, destinée aux jeunes filles qui pratiquaient des exercices de piété. L'appartenance au groupement donnait des avantages, sous forme d'indulgences énumérées dans le manuel des Enfants-de-Marie ; d'autres confréries en l'honneur de la Vierge furent constituées : celle de Notre-Dame des Douleurs, à Chirassimont, celle du Saint et Immaculé Cœur de Marie à Saint-Symphorien-de-Lay. Une apparition de la Vierge à une jeune bergère, dans un hameau, près de Saint-Just-la-Pendue, en 1849, et non reconnue par l'Eglise, amena l'édification d'une chapelle. La deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle a vu se multiplier les statues monumentales de la Vierge et les grottes, à l'image de celle de Lourdes. De plus, des lieux de culte sont devenus des buts de pèlerinage : le 8 septembre 1847

---

<sup>1777</sup> Louis-Pierre GRAS, *Les paysans du Forez, ouvrage de 1862 revu et annoté par Robert Bouiller*, Recueil de Mémoires et Documents sur le Forez publiés par la société de la Diana, T. 37, 92 p. (p. 71).

<sup>1778</sup> Visites pastorales du 27 novembre 1841, du 11 juin 1849 et du 11 juin 1853. Dans les 9 paroisses visitées, 6 congrégations religieuses enseignantes étaient présentes : les religieuses Saint-Charles à Lay, de Saint-Joseph à Neulise, Machezal, Fourneaux, Croizet et Saint-Just-la-Pendue, de l'Instruction à Régnay et de la Sainte-Famille à Cordelle. Pour leur part, les Frères Maristes étaient présents à Saint-Symphorien-de-Lay et les Frères de Saint-Viateur à Saint-Just-la-Pendue (A.A. de Lyon, I 127, I 128, I 129, I 131).

<sup>1779</sup> Anne CARCEL-ROBERT BOUILLER, *A l'ombre des clochers du pays entre Loire et Rhône ...*, pp. 100-103.

<sup>1780</sup> *Ibid.*, pp. 106-108-109-110.



fut organisé à la chapelle Notre-Dame de Pitié, à Chirassimont, le premier pèlerinage ; quant à la chapelle de Notre-Dame de Lay, construite entre 1838 et 1842 grâce aux dons des paroissiens, elle fut bénie le 8 novembre 1843 par Mgr de Bonald et la bénédiction de la statue de la Vierge placée sur la façade, donna lieu, à partir de 1854, à une célébration quinquennale<sup>1781</sup>.

Si les relations entre l’Eglise et le monde rural du diocèse furent le plus souvent harmonieuses, les relations avec la population urbaine furent plus délicates et plus ambiguës<sup>1782</sup>. Toutefois, comme nous allons le découvrir, une collaboration étroite fut tout de même instaurée entre des notables catholiques et l’Eglise.

## 2. Quels contacts entre l’Eglise du diocèse et la bourgeoisie des villes ?

Il n’est pas simple de porter un jugement sur la pratique religieuse de la bourgeoisie car il s’agit non seulement de cerner les activités de ce groupe social, mais aussi de tenir compte de l’évolution de la mentalité bourgeoise qui s’est produite entre la première et la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant la Révolution de 1848, nombre de bourgeois étaient fidèles aux idéaux de la Révolution et hostiles à l’Eglise, alors qu’ils rallieront cette dernière sous le second Empire. Ainsi, dans la vallée de l’Ondaine, une partie de la classe dirigeante se montra anticléricale pendant la première moitié du siècle, tout acquise aux idées de Voltaire, pour se rapprocher, par la suite, dans sa majorité, de la religion<sup>1783</sup>. Pour ce qui est de la présence de cette bourgeoisie dans le monde du travail, nous la retrouverons dans les métiers du commerce et des transports, au sein des anciennes industries avec les marchands, fabricants soyeux, au sein des nouvelles industries avec les patrons de houillères, des forges ou de la chimie, sans oublier les métiers du droit avec les avocats. Les réponses à quelques questions nous permettront de mieux cerner l’attitude de cette bourgeoisie. Le sillon Saône-Rhône, de Condrieu à Belleville, est-il resté une zone de détachement religieux où comme nous l’avons déjà remarqué, les hommes ne fréquentaient guère les sacrements ? Quel type de catholicisme manifestaient les notables catholiques des villes, en particulier à Lyon et à Saint-Etienne et comment ont-ils collaboré avec le clergé et les congrégations religieuses ? Enfin, nous aurons à nous interroger sur le cas particulier de la ville de Saint-Chamond où prévalaient de bonnes relations entre la bourgeoisie catholique et les ouvriers.

Dans les cantons du val de Saône, l’esprit religieux s’est amélioré au cours des années 1840-1850, sauf semble-t-il, dans les chefs-lieux où bateliers, rouliers, aubergistes, négociants en vin étaient en plus grand nombre : à Anse, le curé signale une moralité médiocre et peu de foi ; à Belleville et à Saint-Georges de Reneins, le dimanche est mal observé<sup>1784</sup>. A Villefranche-sur-Saône, plus de la moitié de la population est indifférente, mais non ennemie de la religion : “le barreau ne pratique pas, le commerce peu”<sup>1785</sup>. A Saint-Just-sur-Loire, le curé, en 1838, faisait la distinction entre les ruraux qui avaient une bonne moralité et les

---

<sup>1781</sup> Idem, pp. 98, 112-117.

<sup>1782</sup> Aux yeux du paysan, le monde était religieux et l’Eglise en était une réalité représentée par son curé, à la fois familière et lointaine. Si ceux qui avaient l’esprit bourgeois en savaient plus long que le peuple, ils ne croyaient plus assez aux yeux de l’Eglise.[Emile POULAT, *Eglise contre bourgeoisie – Introduction au devenir du catholicisme actuel*, Castermann, 1977, 290 p. (p. 112)].

<sup>1783</sup> J. JACQUEMOND, *La révolution industrielle dans la vallée de l’Ondaine (1815-1914) ...*, pp. 175-176.

<sup>1784</sup> Visites pastorales du 10 avril 1845, des 17 et 18 mai 1841 (A.A. de Lyon, I 128).

<sup>1785</sup> Visite pastorale du 29 avril 1843, I 128.

étrangers travaillant dans le port, lesquels sollicitaient son zèle et sa patience ; mais en 1855, le curé a jugé que la moralité de sa paroisse était bonne<sup>1786</sup>.

Les visites pastorales qui ont eu lieu à Lyon ne permettent pas d'avoir d'indications précises concernant la bourgeoisie, mais on a déjà constaté au début de ce chapitre, que les notables catholiques de la ville ont joué un rôle prépondérant, comme à Saint-Etienne. Ces derniers manifestaient soit un catholicisme assez intransigeant, dans l'esprit de la Congrégation, soit un catholicisme beaucoup plus libéral. Les industriels de Saint-Etienne étaient plutôt du premier type avec une pratique religieuse scrupuleuse et déployant un prosélytisme constant. Comme les entrepreneurs lillois, ils se montraient des catholiques fervents, quoique ces derniers eussent plus tendance à considérer la religion comme un domaine réservé aux femmes<sup>1787</sup>.

Denis Epitalon (1794-1874) qui, on l'a vu, hébergea rue Mi-Carême les premiers enfants réunis par l'abbé Monnier, est bien représentatif de ces fabricants de rubans stéphanois qui furent des catholiques zélés. Le curé de Saint-Ennemond était son confesseur et il était parent et ami de l'abbé Clauzet, curé de Saint-Apolinard, au sud-est de la Loire, à qui il se confia après son veuvage en 1849 et l'abandon de son commerce en 1852<sup>1788</sup>. Il intensifia alors ses pratiques religieuses et charitables<sup>1789</sup> : il commençait sa journée par une prière ou une méditation de trois quarts d'heure et réserva toujours aux pauvres une part de ses bénéfices. Chaque année, il revêtit une quarantaine d'enfants pauvres de la paroisse Saint-Ennemond, qui allaient faire leur première communion. Pour ses aumônes, il choisissait le plus souvent des intermédiaires qui étaient des ouvrières en qui il avait confiance<sup>1790</sup>. Toutefois, il nourrit longtemps un préjugé à l'égard des communautés religieuses, car, ayant le culte du travail et de l'économie, il pensait qu'on y rentrait pour éviter de travailler. Aussi fallut-il qu'il se rende chez les Petites Sœurs des Pauvres<sup>1791</sup> pour s'apercevoir qu'il se trompait et, dès lors, il les aida de ses subsides pour la construction d'une maison de vieillards, rue des Noyers, qu'il ravitaillait grâce à la production de la ferme de sa maison de campagne, au nord de Saint-Etienne<sup>1792</sup>.

Des filles et des femmes de fabricants de rubans participèrent aussi activement aux œuvres de charité chrétienne. Fanny Balaÿ (1783-1844), fille aînée de Jean-François Balaÿ<sup>1793</sup>, aida les jeunes ouvrières pauvres qui travaillaient pour le commerce de son père et fit partie des dames patronnesses qui permirent l'installation à Saint-Etienne de la providence

---

<sup>1786</sup> Visites pastorales du 11 mai 1838 et du 9 mai 1855 (I 125, I 129).

<sup>1787</sup> N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier – Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914) ...*, p. 271 et Pierre POUCHAIN, *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, p. 117.

<sup>1788</sup> F. CORON, *La vie de Denis Epitalon racontée à ses petits-fils*, Saint-Etienne, imprimerie Forestier, 1876, 268 p. (p. 110). L'abbé F. Coron était précepteur des petits-fils de Denis Epitalon et s'occupa tout particulièrement de Mathieu Epitalon, né en 1857 (p. 73).

<sup>1789</sup> La bourgeoisie stéphanoise n'envisageait pas de remettre en cause l'ordre social établi voulu par Dieu, par une politique sociale institutionnelle, mais elle s'imposait en revanche le devoir de charité (N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier ...*, pp. 245 et 272).

<sup>1790</sup> F. CORON, *La vie de Denis Epitalon racontée à ses petits-fils ...*, pp. 19, 68 et 122.

<sup>1791</sup> Peu après leur arrivée à Saint-Etienne en 1856, Mgr de Bonald leur rendit visite afin de bénir leur petit oratoire, mais lorsqu'il vit qu'elles n'avaient pas de lits, il donna l'ordre d'acheter à ses frais un lit pour chacune des trois religieuses (Ibid., p. 165).

<sup>1792</sup> Idem, pp. 160-169 et p. 187.

<sup>1793</sup> Ce riche marchand de rubans qui siégeait aux Prud'hommes et au conseil municipal, eut dix enfants dont six garçons qui vont tous faire carrière dans le négoce. (Michel THERMEAUX, "L'ascension d'une dynastie bourgeoise : les Balaÿ", *Bulletin de la Diana*, 3<sup>e</sup> trimestre 2003, T.LXII n°3, pp. 240-241).

du Pieux Secours et du Refuge pour les jeunes prostituées<sup>1794</sup>. La sœur de Fanny, Agathe, et deux de ses belles-sœurs, Valérie et Emilie Balay, administrèrent l'œuvre des dames de miséricorde de la paroisse de Saint-Etienne dont le curé était le directeur. Cette œuvre, qui avait pour but de soulager la misère et de sanctifier les membres qui en faisaient partie, comptait 96 dames visiteuses en 1847<sup>1795</sup>. Les dirigeantes de l'Œuvre durent s'entendre avec les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, qui exerçaient le même apostolat et aussi, sans doute, avec les membres de la première conférence vincentienne stéphanoise, de création plus tardive<sup>1796</sup>.

Les fabricants stéphanois, proches du clergé, qui moralisait leur main d'œuvre, étaient présents dans les conseils de Fabrique et ils ont fait construire des églises dans la ville, par exemple à Montaud, et dans les communes proches ou à la campagne<sup>1797</sup>. Des patrons protestants qui vivaient dans la région stéphanoise ont aussi apporté leur aide à la construction des églises : ainsi, Charles Raabe et Petrus Hutter, administrateurs de la Compagnie des mines de la Loire, ont participé à la souscription pour la construction de l'église Saint-Jean-Baptiste de Rive-de-Gier<sup>1798</sup>. Les patrons protestants lyonnais, qui considéraient leur devoir social sans discriminations religieuses, ont, pour leur part, largement collaboré aux initiatives catholiques, en particulier à celles des deux prêtres lyonnais, très impliqués dans la cause de la pauvreté ouvrière, Camille Rambaud et Antoine Chevrier. Frossard de Saugy, directeur des chantiers de la Buire à la Guillotière, donna, en 1861, 10 000 francs à l'abbé Rambaud pour la reprise des travaux concernant l'église de la cité ouvrière de l'Enfant-Jésus. Même lorsque l'entreprise de l'abbé lui parut très hasardeuse, quand, en 1865, ce dernier voulut transformer sa cité en asile pour les vieillards, il ne lui retira pas son aide<sup>1799</sup>. Frossard aida également l'abbé Chevrier, lorsque celui-ci voulut, en 1860, transformer le bâtiment du Prado, à la Guillotière, en un local pour accueillir les enfants pauvres en vue de les catéchiser. A cette occasion, il envoya dix ouvriers à ses frais, pour aménager une grande partie de la chapelle et il fournit tout le bois nécessaire pour les travaux<sup>1800</sup>.

---

<sup>1794</sup> Marie-Agnès BABOIN, *La famille Balay : trois générations de la fin de l'Ancien Régime à la fin du second Empire*, Mémoire de Maîtrise, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991, 145 p. (pp. 76-77).

<sup>1795</sup> Ibid., pp. 24-77. Les réunions hebdomadaires chez la présidente commençaient par une lecture de piété, puis on travaillait à la fabrication de draps et de vêtements, donnés plus tard aux pauvres ou vendus au cours de loteries.

<sup>1796</sup> Les choses auraient peut-être été plus simples si la Société de Saint-Vincent-de-Paul stéphanoise avait admis, comme à Lille, les dames de charité.

<sup>1797</sup> Ce fut le cas d'André Neyron à Roche-la-Molière et de François Colcombet à la Séauve en Haute-Loire (voir le chapitre 10, concernant les usines-internats). Les patrons des Houillères de Firminy-Roche-la-Molière financèrent également la construction d'une église à Firminy et ceux des mines de Montrambert donnèrent 6 000 francs pour l'agrandissement de l'église de La Ricamarie (N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier ...* p. 272 et J. JACQUEMOND, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine (1815-1914) ...*, p. 177).

<sup>1798</sup> Denis BARAU et Elisabeth DELAVEAU, *Catalogue de l'exposition aux Archives départementales de la Loire d'octobre à décembre 1991, concernant Thomas Hutter (1809-1879)* (lui aussi administrateur de la Compagnie des mines de la Loire), 167 p. (p. 110).

<sup>1799</sup> Joseph BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon – Sa vie, ses œuvres sociales*, Cermin et Masson, 1907, 332 p. (pp. 102 et 104). Frossard aida aussi l'abbé Rambaud de ses deniers lorsque celui-ci voulut monter des pièces de théâtre afin d'occuper les enfants de la première communion (Ibid., p. 105). Edouard Frossard était frère du pasteur Charles-Louis Frossard, archiviste du synode des Eglises réformées de France, qui avait fait paraître, en 1854, un catéchisme protestant. (Jean-François SIX, *Un prêtre – Antoine Chevrier, fondateur du Prado*, Le Seuil 1965, 537 p. (p. 217). Le protestant Arthur Bröleman, négociant en soies, apporta aussi de l'aide à la Cité de l'abbé Rambaud. (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, p. 408).

<sup>1800</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, d'après ses écrits et son Procès de Béatification*, Vitte, 1932, 622 p. (pp. 157, 158, 162).

L'abbé Rambaud, toujours confiant et très entreprenant, reçut naturellement de l'aide de l'ensemble des négociants lyonnais, depuis Claude-Joseph Bonnet<sup>1801</sup>, tenant d'un catholicisme traditionnel, jusqu'au saint-simonien Arlès Dufour<sup>1802</sup>. L'abbé avait surtout des affinités avec les notables catholiques qui manifestaient un catholicisme assez libéral : ils accomplissaient avec conscience leurs devoirs religieux à l'église mais considéraient la religion comme une affaire privée qui ne conditionnait pas leur opinion politique<sup>1803</sup>. L'un d'eux, le banquier Edouard Aynard, qui avait horreur du cléricisme, écrivait à son ami le pasteur Jules Aeschmann qu'il servait "le même Dieu que les protestants mais sous des formes différentes"<sup>1804</sup>.

Le fondateur d'une des premières conférences de la société de Saint-Vincent-de-Paul, Laurent-Paul Brac de La Perrière (1814-1894) est assez représentatif des notables catholiques lyonnais d'esprit libéral, même si, à la différence de ces derniers, il a montré un grand attachement au maintien de la puissance temporelle de la papauté<sup>1805</sup>. Profondément croyant, Brac se confessait tous les mois, rendait un culte à la Vierge, le samedi, à Fourvière, et récitait le Rosaire avec sa femme. Il éprouvait des scrupules s'il était obligé de travailler le dimanche pour les conférences lyonnaises. Mais il a refusé d'adhérer à la Congrégation et s'est toujours opposé, on l'a vu, à une mainmise du clergé sur les conférences. Par ailleurs, il a choisi pour son fils le collège d'Oullins qui dispensait une éducation très ouverte et où il a aidé Lacordaire à installer l'ordre dominicain<sup>1806</sup>. Il a soutenu également Ozanam lorsque celui-ci a recommandé la modération chrétienne dans le combat engagé par l'Église contre l'Université<sup>1807</sup>. Toutefois, contrairement à ce dernier, la perspective d'une République l'effrayait<sup>1808</sup> et s'il souhaitait une amélioration de la condition ouvrière, il le faisait en termes très mesurés. Ainsi, lors de la grève des ovalistes, en 1869, à Lyon, il écrivit au Conseil général de la S.S.V.P. à Paris, qu'il ne doutait pas qu'il fallait améliorer le statut des dévideuses (ovalistes), "en grande partie honnêtes et sincères", mais il lui paraissait difficile de "changer les conditions de vie et de travail d'une classe d'ouvrières". Il se demandait comment les maîtresses d'atelier pouvaient augmenter les salaires ou diminuer la durée du travail à cause de la situation difficile de la Fabrique et, si des dames d'œuvre intervenaient

<sup>1801</sup> Ce fabricant de soies et manufacturier était un ancien confrère de Camille Rambaud, puisque ce dernier avait été l'associé du fabricant Potton. Il souscrivit, en 1857, une obligation de 2 000 francs en faveur de la cité de l'Enfant-Jésus. (Henri PANSU, *Claude-Joseph Bonnet ...*, p. 508.

<sup>1802</sup> Ce négociant en soierie fut, en 1865, un des premiers souscripteurs, lorsque la cité de l'Enfant-Jésus fut en passe de devenir un asile pour les vieillards. (Joseph BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, p. 104).

<sup>1803</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 391-392.

<sup>1804</sup> Ce pasteur, président du consistoire de Lyon, connaissait intimement l'abbé Rambaud dont il a rédigé une biographie et dont il a obtenu la collaboration à son œuvre lyonnaise de l'hospitalité de nuit, pour les sans asile (B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, pp. 391-394 et "Biographie de Jules Aeschmann" par C. PELLISSIER, in *Dictionnaire du monde religieux ...*, T. 6, *Le Lyonnais ...*, p. 23).

<sup>1805</sup> Il a soutenu les diverses actions menées à Lyon en faveur du rétablissement du pape dans ses États et, en 1860, il a avoué au cardinal de Bonald que le Conseil central de la S.S.V.P. de Lyon lui avait recommandé de recueillir les signatures des adresses en faveur du pape, en dehors des conférences. D'ailleurs, le cardinal a abondé dans le même sens en lui recommandant d'empêcher que la S.S.V.P. ne se mêle de cela (E. HARDOUIN-FUGIER, "Laurent-Paul-Marie Brac de la Perrière (1814-1894). Notes pour une biographie" in *Mélanges offerts à Jacques Gadille ...*, p. 425-426 et C. PELLISSIER, *Loisirs et sociabilités des notables Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, 272 p. [p. 83]).

<sup>1806</sup> E. HARDOUIN-FUGIER, "Laurent-Paul-Marie Brac de la Perrière" ..., p. 425-428 et p. 80, in *Dictionnaire du monde religieux ...*, T. 6, *Le Lyonnais*. Voir aussi C. PELLISSIER, *La vie privée des notables Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 39.

<sup>1807</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, pp. 497-505.

<sup>1808</sup> E. HARDOUIN-FUGIER ... p. 428.

auprès des maîtresses d'atelier, comme on le lui avait suggéré, il pensait qu'il leur faudrait user de beaucoup de diplomatie<sup>1809</sup>.

Si le cardinal de Bonald voyait fréquemment La Perrière, il était aussi un proche des notables légitimistes et dont le catholicisme était plus intransigeant, comme le négociant banquier Prosper Dugas (1810-1875) et l'avocat Amand Chaurand (1813-1896). Le premier, rentré à la Congrégation en 1834, participe activement le dimanche, dans la paroisse Saint-Jean, aux réunions pour l'instruction religieuse des jeunes ouvriers ; et en 1845, il fonda avec d'autres notables lyonnais "La Gazette de Lyon", journal d'obédience légitimiste<sup>1810</sup> et il collabora, on l'a vu, avec l'abbé de Serres, pour aider financièrement l'Etat pontifical, au sein de l'"Œuvre de Saint-Pierre". Amand Chaurand, qui fut aussi un des fondateurs de cette œuvre<sup>1811</sup>, a eu des engagements comparables en faveur du légitimisme et de l'ultramontanisme. A la fois congréganiste et initiateur des conférences lyonnaises, comme Ozanam, il s'impliqua dans de nombreuses œuvres catholiques et dans la société du patronage des jeunes libérés du département du Rhône<sup>1812</sup>.

Les notables catholiques accordaient une grande importance à la formation chrétienne de leurs domestiques, leur prodiguant, comme La Perrière, de saines lectures, les incitant à aller à la messe, à verser le sou pour la Propagation de la Foi et à faire partie de sociétés les accueillant le dimanche dans le but de les moraliser, comme la Maison des Blandines fondée à Lyon par l'abbé Ozanam<sup>1813</sup>. En ce qui concerne l'éducation religieuse de leurs enfants, la préparation à la première communion est un moment important pour la bourgeoisie catholique et aussi pour les curés des paroisses. Dans tous les milieux sociaux, on fait alors sa première communion, véritable rite de passage de l'enfance à l'adolescence, mais elle peut être suivie de l'abandon de la pratique religieuse, assez fréquente dans le milieu ouvrier. La formation chrétienne de l'adolescent(e) peut également être prolongée au sein d'une organisation mariale ou grâce à un directeur de conscience<sup>1814</sup>.

Une partie de la bourgeoisie lyonnaise, sans doute plus nombreuse avant le soulèvement populaire de juin 1848 à Paris, en particulier les rédacteurs de certains journaux

---

<sup>1809</sup> Lettre du 23 août 1869 (Archives de la S.S.V.P. à Paris – Rhône : Lyon –1853-1883). Comme avocat, La Perrière a défendu la cause des congrégations religieuses : ainsi, il a assisté de ses conseils juridiques bénévoles les religieuses de la Sainte-Famille à la Croix-Rousse et les sœurs des prisons. Par ailleurs, en 1863, il est devenu officiellement conseiller juridique de Mgr de Bonald (E. HARDOUIN-FUGIER ... pp. 424-428).

<sup>1810</sup> L. et P.J. DUGAS, *Prosper Dugas – Vie et souvenirs*, Oudin Frères, 1878, 203 p. (pp. 22 et 45). Prosper Dugas était parent et ami de Frédéric Ozanam, dont il a facilité la nomination à la chaire de droit commercial à Lyon, fin 1838 (Ibid., pp. 29-30).

<sup>1811</sup> Voir les notes 674 et 675 du chapitre 4, p.104.

<sup>1812</sup> Baron CHAURAND, *Cinq siècles de chronique familiale (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Audin, 1986, 421 p. (pp. 156-159). On peut rapprocher Dugas et Chaurand du banquier Louis Guérin (1810-1871) qui, comme le précédent, militait au sein de l'œuvre de la Propagation de la Foi. IL ne s'occupait jamais d'affaires le dimanche et, lorsqu'il rencontrait un ouvrier travaillant ce jour-là, il allait jusqu'à lui payer sa journée pour qu'il cesse son travail (C. PELLISSIER, *La vie privée des notables Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 40).

<sup>1813</sup> C. PELLISSIER ..., pp. 46 et 49. Voir le fonctionnement de la Maison des Blandines dans le paragraphe du chapitre 8, consacré à la spécificité des providences. Alphonse Ozanam, frère de Frédéric, a été nommé vicaire de la paroisse Saint-Pierre en 1833 et rejoignit son frère à Paris en 1844, où il dirigea une maison de Maristes. Dans son manuel des pieuses domestiques, édité en 1847, il souligne que ces dernières sont moins vouées à la solitude que les ouvrières (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, pp. 114 et 405 et P. GUIRAL et G. THUILLIER, *La vie quotidienne des domestiques en France, au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 108).

<sup>1814</sup> C. PELLISSIER, *La vie privée des notables Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 93-97. Vers 1880, les grands bourgeois catholiques de Lyon ont toujours un directeur de conscience (G. CHOLVY et Y. M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 80).

républicains comme le “Censeur”, était hostile à l’Eglise<sup>1815</sup>. D’autres bourgeois lui manifestaient seulement de l’indifférence. Pierre-Julien Eymard, qui a exercé son ministère de Père Mariste, à Lyon, comme prédicateur et animateur du Tiers-ordre de Marie, à la fin de la monarchie de Juillet et sous la deuxième République, se montre très dur à l’égard d’une certaine bourgeoisie. Il écrit en 1845 qu’“il n’y a que les bourgeois qui mettent leur religion dans leurs coffres et dans leur ventre. Aussi ont-ils peur du canon et de la famine !”<sup>1816</sup>. On peut découvrir une ligne de partage au sein de la bourgeoisie à propos de ses relations et de ses sentiments à l’égard de l’Eglise, en comparant la façon dont étaient perçues les congrégations, et en particulier celle des Frères des Ecoles Chrétiennes. A Lyon et dans les faubourgs, leurs principes d’éducation étaient contestés par les ouvriers influencés en partie par les bourgeois républicains qui les dénoncèrent en 1848 comme “carlistes” et leur reprochèrent leur hostilité au peuple républicain<sup>1817</sup>. Pourtant, leur pensionnat de la montée Saint-Barthélemy à Fourvière, qui a été la cible des critiques en 1847 et a subi des destructions lors des expéditions de février 1848 contre les providences, proposait un cours de la théorie de la soie fréquenté par la petite bourgeoisie travaillant dans l’artisanat<sup>1818</sup>. Sous le second Empire, 37% des enfants fréquentant le pensionnat avaient des parents artisans et commerçants et le tiers des élèves avaient des parents propriétaires, rentiers ou négociants<sup>1819</sup>. A Saint-Chamond, contrairement à Lyon, les Frères des Ecoles Chrétiennes faisaient l’unanimité en leur faveur. Ils y tenaient les deux écoles primaires, avaient inauguré un cours supérieur en 1845 et un cours d’adultes l’année suivante. L’adjoint au maire de Saint-Chamond attribuait aux Frères la bonne formation de la jeunesse et la tranquillité qui avait toujours régné dans la ville, même pendant la Révolution de 1848<sup>1820</sup>. Interrogeons-nous sur cette cohésion sociale établie à Saint-Chamond et sur la réussite de la classe dirigeante et de l’Eglise dans la ville.

La ville de Saint-Chamond, tout comme l’ensemble des paroisses du canton, comblaient le clergé de satisfaction. Les huit paroisses visitées entre 1844 et 1863, montrent un bon esprit religieux et même très bon à Notre-Dame de Saint-Chamond, Valfleury, Doizieux et à La Valla, où les abbés Champagnat et Bedoin ont exercé leur ministère<sup>1821</sup>. Les appréciations louangeuses des curés des paroisses visitées sont confirmées par l’enquête sur le travail de 1848 où il est répondu à la question sur l’éducation religieuse, que dans le canton, la religion chrétienne est pratiquée par la généralité et que l’enseignement moral y est très

<sup>1815</sup> Nous évoquerons dans les chapitres 8 et 10 la campagne menée par le “Censeur” et les journaux ouvriers contre les providences placées sous la houlette de l’Eglise de Lyon.

<sup>1816</sup> Lettre du Père Eymard au supérieur du collège de Belley, après la célébration de la Fête-Dieu dans la paroisse Saint-Paul, à Lyon. Quatre ans plus tard, il écrivait à une de ses “dirigées”, alors qu’il prêchait le carême à la chapelle de la Charité, place Bellecour, que “ceux de la classe riche sont souvent les plus mauvais” [André GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l’Eucharistie*, Médiaspaul, 1992, 383 p. (pp. 83-84)]. Le curé de Valsonne, au nord de Tarare, fait sans doute allusion au même type de bourgeoisie lorsqu’il évoque les “quelques industriels mauvais” de sa paroisse (visite pastorale de Mgr de Bonald du 23 avril 1863, A.A de Lyon, I 131).

<sup>1817</sup> A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, T. 2, p. 74.

<sup>1818</sup> Voir la fin du paragraphe sur les providences de garçons dans le chapitre 8 et la contestation des providences à la fin de ce chapitre 8 et au début du chapitre 10.

<sup>1819</sup> F. MONTIBERT, *Vie et rayonnement des Frères des Ecoles Chrétiennes au pensionnat lyonnais, “aux Lazaristes” (1839-1914) ...*, pp. 65-78.

<sup>1820</sup> D’après le discours du notaire et adjoint Thomas, prononcé à la distribution des prix aux enfants des écoles communales en 1867. [Stéphane BERTHOLON, *Histoires de Saint-Chamond*, Théolier, 1927, 304 p. (pp. 151-153-157 et 163)].

<sup>1821</sup> Voir le chapitre 4 où Etienne Bedoin est évoqué comme curé exemplaire. Les paroisses Notre-Dame de Saint-Chamond, Valfleury, Doizieux et La Valla ont été visitées respectivement le 12 juin 1847, le 23 mai 1844, le 26 juin 1863 et le 2 août 1849 (A. A. de Lyon, I 128 et I 131). On peut noter qu’à La Valla, la visite pastorale du 16 juin 1891 a confirmé le très bon esprit religieux (A.A. de Lyon, I 134).

bon<sup>1822</sup>. Les paroisses du canton sont situées dans le massif du Pilat, dans la dépression houillère et une d'entre elles, Valfleury, se trouve dans les Monts du Lyonnais, au nord de Saint-Chamond. Dans une paroisse proche de Valfleury, Cellieu, l'importance de la pratique religieuse peut se percevoir à travers le culte et l'enseignement qui ont lieu presque sans discontinuer à l'église, le dimanche : après la messe, où les communions sont fréquentes, l'après-midi voit se succéder le catéchisme pour les enfants, les Vêpres, la bénédiction du Saint-Sacrement et, en fin de journée, une réunion de prières et une lecture pieuse<sup>1823</sup>.

Les congrégations religieuses étaient fortement représentées dans les paroisses rurales et dans la ville de Saint-Chamond : ainsi, un village de 500 habitants comme Valfleury, avait onze religieuses de Saint-Joseph et deux clercs de Saint-Viateur. Quant aux 3 600 paroissiens de Saint-Pierre de Saint-Chamond, ils disposaient d'un cinquantaine de religieux et religieuses répartis en six congrégations<sup>1824</sup>.

A Saint-Chamond, le nombre des ouvriers d'industrie métallurgique et textile a augmenté des années 1840 à la fin du second Empire comme dans les localités voisines de la dépression houillère et le chiffre de la population est passé de 7 000 à 12 000 habitants. Mais on n'y a pas relevé d'agitation, ni de gestation d'un mouvement ouvrier comme à Saint-Etienne et Rive de Gier<sup>1825</sup>. Le bon encadrement religieux complété par le paternalisme des notables catholiques peut fournir une première explication. Dans presque tous les moulins de Saint-Chamond, les ouvrières récitaient des chapelets au cours de leur travail<sup>1826</sup> et les propriétaires des grandes entreprises avaient une meilleure réputation de philanthropes que la bourgeoisie stéphanoise plus préoccupée, disait-on, par l'argent<sup>1827</sup>. Certains patrons du textile, attachés aux vieilles traditions, comme le fabricant de lacets, Ennemond Richard, administraient, en qualité de syndic, la confrérie des passementiers (ou confrérie de la Nativité), dont la fête du 8 septembre était chômée<sup>1828</sup>. L'exemple du rentier Ernest Neyron qui fut maire de la ville de 1843 à 1861 est une bonne illustration du notable catholique de Saint-Chamond. Il céda le collège aux Maristes auxquels il fit de nombreuses concessions, mais ceux-ci devaient admettre deux ou trois élèves gratuits pris parmi les enfants doués des milieux populaires ; par ailleurs, les travaux prévus pour relier la nouvelle gare à la ville furent confiés en partie aux ateliers de charité pour soulager les ouvriers à la fois capables et nécessiteux<sup>1829</sup>.

Si la classe ouvrière n'a pas fait parler d'elle à Saint-Chamond, on peut aussi l'expliquer par son intégration au reste de la population. Il s'est produit un métissage

---

<sup>1822</sup> A.N. C956 : département de la Loire.

<sup>1823</sup> Gérard CHAPERON, *Cellieu – Un village du Jarez au cours des âges*, Actes géographiques, 1999, 400 p. (pp. 273-281).

<sup>1824</sup> Il s'agissait des Frères Maristes et des Frères des Ecoles Chrétiennes pour les religieux, des sœurs Augustines, Saint-Charles, Saint-Joseph et Saint-Vincent-de-Paul pour les religieuses. (Visites pastorales du 23 mai 1844 à Saint-Pierre de Saint-Chamond, A.A. de Lyon, I 128).

<sup>1825</sup> Elinor ACCAMPO, "Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond, 1815-1880" ..., *Le Mouvement social*, p. 40.

<sup>1826</sup> Stéphane BERTHOLON, *Histoires de Saint-Chamond* ..., p.76.

<sup>1827</sup> Elinor ACCAMPO ..., p. 41.

<sup>1828</sup> Ennemond Richard a été un des deux syndics administrant la confrérie en 1845 et 1846. A son entrée en fonction, il offrit, comme le voulait la tradition, un goûter au clergé de Notre-Dame, et en 1846, en sa qualité de syndic sortant, il a fait un cadeau à la chapelle de la confrérie (Stéphane BERTHOLON, *Histoires de Saint-Chamond* ..., pp. 94-97).

<sup>1829</sup> Michel THERMEAU, "Un notable du second Empire – Ernest Neyron (1813-1861)", *Bulletin de la Diana*, 2<sup>e</sup> trimestre 2002, T.LXI n°2, pp. 110-121-123. Ernest Neyron sympathisa avec le notable catholique lyonnais Louis Guérin.

professionnel dans les quartiers de la ville ; ainsi, les ouvriers du quartier Notre-Dame, devenu le centre ville au XIX<sup>e</sup> siècle, qui travaillaient pour la plupart aux forges Petin, se trouvaient au côté des commerçants et des employés vivant nombreux dans ce quartier<sup>1830</sup>. Le point de vue du curé de la paroisse de Saint-Ennemond au nord de la ville, dans un quartier qui s'est pourtant paupérisé au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1831</sup>, montre bien que le clergé n'a pas ici, comme c'est souvent le cas ailleurs, d'a priori défavorable à l'encontre des ouvriers : "La Moralité s'améliore tous les jours"<sup>1832</sup>, "Esprit de foi et de progrès religieux, on assiste de plus en plus aux offices"<sup>1833</sup>. La forte présence des femmes dans le monde du travail explique également la docilité et l'esprit religieux des ouvriers à Saint-Chamond<sup>1834</sup>. Après avoir analysé le cas particulier de Saint-Chamond, il nous faut évoquer l'attitude des ouvriers face à l'Eglise dans l'ensemble du diocèse.

### 3. Une attitude variable des ouvriers face à l'Eglise

Nous avons déjà remarqué qu'au début du siècle, on ne notait pas de signe majeur de désaffection des ouvriers à l'égard de l'Eglise catholique du diocèse. De même, lors des émeutes de novembre 1831 et avril 1834, les insurgés respectèrent les lieux du culte et les prêtres<sup>1835</sup>. Lamennais et Montalembert, qui ont séjourné à Lyon à la fin de novembre 1831, soulignèrent, comme Pauline Jaricot, leur esprit religieux. Lamennais évoque des canuts, prosternés sur le pavé d'une église solitaire afin de prier<sup>1836</sup> et Montalembert relate leur refus de s'en prendre aux séminaires comme le leur suggéraient des gardes nationaux ; ils leur répondirent en criant : "Non, non, vive la religion, vive les prêtres, ce sont eux qui nous ont nourris l'hiver dernier"<sup>1837</sup>.

Toutefois, les années 1830 ont vu aussi les canuts et d'autres ouvriers se rapprocher des partis républicains et s'intéresser aux idées des théoriciens socialistes utopiques, saint-simoniennes ou fouriéristes. Ainsi, ont-ils été amenés à exercer un fort esprit critique à l'égard des dogmes catholiques et de la façon dont le clergé appliquait l'évangile. Mais les divers témoignages montrent, tout de même, que la pratique religieuse est restée globalement importante au cours des années 1840, dans les paroisses ouvrières de Lyon et des autres villes du diocèse. Parmi les témoignages, celui de Flora Tristan, de passage à Lyon au printemps 1844, est particulièrement convainquant, car, à cause de son hostilité à l'Eglise, elle se montre agacée, lorsqu'elle constate, le dimanche 12 mai, que "toutes les églises sont remplies de peuple"<sup>1838</sup>. De son côté, Frédéric Ozanam affirme que les familles pauvres de Lyon

<sup>1830</sup> Les historiens locaux notent tous la familiarité qui existait à Saint-Chamond entre les diverses classes sociales (Elinor ACCAMPO ..., pp. 52-53).

<sup>1831</sup> Saint-Ennemond avec Saint-Pierre et Notre-Dame était une des trois paroisses de la ville, dont la population d'environ 1 000 habitants, était surtout composée de métallurgistes, de mineurs, de tailleurs et de maçons (Ibid., pp. 45 et 48).

<sup>1832</sup> Visite pastorale du 4 mai 1860 (A.A. de Lyon, I 131).

<sup>1833</sup> Visite pastorale du 18 novembre 1890 (A.A. de Lyon I 134).

<sup>1834</sup> Elinor ACCAMPO ..., *Identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond* ..., p. 57.

<sup>1835</sup> Certains prêtres offrirent refuge aux insurgés ou participèrent, comme l'abbé Nicod, curé de la Croix-Rousse, aux collectes en faveur des blessés, des veuves et des orphelins. Le journal "L'Echo de la Fabrique" complimenta ce dernier à plusieurs reprises. (FERNAND RUDE, "Biographie de Claude Nicod" in *Dictionnaire du monde religieux* ..., T. 6 *Le Lyonnais* ..., p. 317).

<sup>1836</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts* ..., p. 226.

<sup>1837</sup> Article publié par Montalembert dans "L'Union bretonne" en 1832 et intitulé : "Lyon en 1831". (Cité par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ..., p. 167).

<sup>1838</sup> Elle a remarqué par ailleurs, l'ennui des fidèles au cours de la messe et elle explique la forte pratique dominicale par le joug du clergé et des religieux sur la bourgeoisie ; or, celle-ci, le supporte, dit-elle, parce



visitées par ses amis conférenciers et par lui-même, ont des habitudes chrétiennes, que “la foi est partout, mais languissante, que la pratique est encore observée, mais souvent sans intelligence<sup>1839</sup>”. Pour sa part, le prédicateur Mariste, Pierre-Julien Eymard, a conclu, après des processions de la Fête-Dieu admirables de recueillement à Lyon, en 1845, que le peuple avait encore de la religion dans le cœur<sup>1840</sup>. Ces processions qui avaient lieu les deux dimanches de juin suivant la Fête-Dieu, revêtaient une grande ampleur et l’ensemble de la population lyonnaise y participait, ne serait-ce qu’en décorant les maisons de tentures<sup>1841</sup>.

Les témoignages soulignant que les ouvriers de Lyon avaient gardé leurs habitudes religieuses, ne concordent pas avec l’avis de Proudhon qui, présent dans la ville au milieu des années 1840, prétend que le peuple a abandonné l’Eglise et que de nombreuses familles lyonnaises ont rompu tous les liens avec cette dernière<sup>1842</sup>. Certes, comme l’indique le canut Joseph Benoît, communiste babouviste, des ouvriers gagnés par le socialisme, s’opposaient au clergé catholique en refusant de faire baptiser leurs enfants<sup>1843</sup> ; mais il s’agissait d’une minorité et les comptes-rendus des visites pastorales montrent également que dans la majorité des paroisses à fort peuplement ouvrier, un bon esprit religieux s’est maintenu. Si à la Guillotière, en 1836, règnent l’impiété et l’irréligion<sup>1844</sup>, la situation s’est améliorée dans la paroisse Saint-Pothin, aux Brotteaux, où la moralité est généralement bonne. Si un quartier comme Perrache semble, en 1840, impénétrable<sup>1845</sup>, les curés des paroisses de la Croix-Rousse sont assez satisfaits : à Saint-Bruno-des-Chartreux, il y a de la piété même parmi les hommes et une bonne moitié de la paroisse fréquente les sacrements<sup>1846</sup> ; à Saint-Eucher, paroisse récente, créée en 1841, sur une partie du territoire de celle de Saint-Denis, la moralité gagne tous les jours depuis l’établissement de l’église en 1842<sup>1847</sup>, quant à Saint-Denis, paroisse qui reste très peuplée avec 22 000 habitants, le curé fait la distinction entre ses paroissiens habituels qui sont religieux, contrairement aux ouvriers de passage<sup>1848</sup>.

A Saint-Etienne, le 23 juin 1844, Flora Tristan a constaté, comme à Lyon, que la cathédrale<sup>1849</sup> était “comble et de peuple principalement”. Dans la ville, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les rites religieux de passage concernant le baptême, la première communion, le mariage et l’enterrement, demeuraient profondément enracinés dans

---

qu’ainsi, elle peut tenir le peuple dans la résignation. (F. TRISTAN, *Le tour de France ...*, T. 1 ... , pp. 126-128).

<sup>1839</sup> Rapport des œuvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Lyon, du 27 avril 1838, envoyé pour l’assemblée générale à Paris. (Archives de la Société à Paris, département du Rhône, dossier Ozanam).

<sup>1840</sup> André GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l’Eucharistie ...*, pp. 83-84.

<sup>1841</sup> Lors de la première Fête-Dieu lyonnaise de Mgr de Bonald, en 1841, la procession parcourut toute la ville. Mais, généralement, chacune des paroisses avait sa procession qui faisait le circuit des reposoirs installés sur les quais et les places ; celle de la primatiale Saint-Jean était particulièrement grandiose. (V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, pp. 62-63 et 138).

<sup>1842</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870 ...*, p. 53.

<sup>1843</sup> Joseph BENOIT, *Confessions d’un prolétaire*, Lyon, 1871, présentées par Maurice MOISSONNIER, 1968, Editions sociales, 310 p. (pp. 75-76).

<sup>1844</sup> G. CHOLVY et Y. M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 80.

<sup>1845</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>1846</sup> Visite pastorale du 7 juin 1841 (A.A de Lyon, I 127).

<sup>1847</sup> Visite pastorale du 8 juin 1846 (I 128) et D. BERTIN, J.F. REYNAUD, N. REVEYRON, *Guide des églises de Lyon*, Editions lyonnaises d’art et d’histoire, 2000, 96 p. (p. 83).

<sup>1848</sup> Visite pastorale du 28 mai 1844 (I 128).

<sup>1849</sup> Sans doute fait-elle allusion à l’église de la paroisse Saint-Etienne, appelée Grand’ Eglise (F. TRISTAN, *Le Tour de France ...* T. 1..., p. 213).

les mentalités populaires<sup>1850</sup>. A l'image de ce que nous avons constaté pour Saint-Chamond, le clergé des paroisses de Saint-Etienne et des autres localités ouvrières du bassin houiller, à l'ouest et à l'est de la ville, montrait sa satisfaction, avec une unanimité beaucoup plus marquée qu'à Lyon. Une bonne moralité est signalée pour les quatre paroisses de Saint-Etienne visitées en 1842 et 1849<sup>1851</sup>, et pour Saint-Jean-Bonnefonds, la paroisse voisine de celle de Sainte-Barbe, à l'est de la ville, le curé précise que la plus grande partie de la paroisse remplit ses devoirs religieux<sup>1852</sup>. Les autres paroisses de la dépression houillère, de Firminy à Rive-de-Gier, visitées en 1842, 1845 et 1849, sont qualifiées également de "bonnes" ou "généralement bonnes"<sup>1853</sup>. Le maintien de l'esprit religieux dans ce milieu urbain à majorité ouvrière peut s'expliquer par la fidélité à un esprit artisanal : ainsi, les tisseurs de Saint-Etienne sont restés longtemps fidèles à des confréries, comme la société des passementiers de Valbenoîte, reconstituée en 1849, qui organisait des fêtes religieuses ou les funérailles de ses membres<sup>1854</sup>. On peut l'expliquer aussi par l'influence exercée par une bourgeoisie pratiquante et surtout par les liens étroits établis entre le "pays noir" et le milieu rural chrétien traditionnel des montagnes avoisinantes dont étaient originaires un grand nombre de migrants. En tout cas, la religion populaire restait très vivante à Saint-Etienne et s'exprimait en particulier à travers le culte marial. Ainsi, dans la paroisse Notre-Dame, l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires fondée en 1841, connut un grand succès, puisque dans une paroisse de 10 000 habitants, elle réunissait 6 200 sociétaires dont 2 000 hommes. Ceux-ci se faisaient un honneur de porter la médaille miraculeuse exigée par les statuts et d'après le curé de la paroisse, "jamais les sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie n'avaient été fréquentés comme cette année (1842)"<sup>1855</sup>.

En dehors des régions lyonnaise et stéphanoise, les villes ouvrières du diocèse les plus importantes comme les centres textiles de Roanne et Tarare qui rassemblaient 11 000 habitants au milieu des années 1840, montraient aussi un attachement vivace au catholicisme<sup>1856</sup>. Le monde ouvrier du diocèse restait donc très attaché à la religion catholique sous la monarchie de Juillet, mais cet attachement pouvait être variable selon le milieu de travail.

Le métier masculin des rubaniers stéphanois et des canuts lyonnais est celui qui a pris le plus de distance par rapport à l'Eglise, même si chez ces rubaniers, on trouvait des croix et des représentations de la Vierge et des saints<sup>1857</sup>. En effet, les réponses à la question de l'enquête de 1848 portant sur l'état de l'éducation morale et religieuse montrent que les chefs

<sup>1850</sup> Toutefois, le concubinage pour les plus pauvres et les immigrants ignorants des démarches à accomplir est assez fréquent puisque la Société Saint-François-Régis a été à l'origine de un sixième à un septième des mariages célébrés dans l'année, entre 1844 et 1849. (O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1814 ...*, pp. 64-65).

<sup>1851</sup> Les paroisses de Notre-Dame, de Valbenoîte et de Saint-Etienne ont été visitées respectivement les 18, 19 et 20 avril 1842. Celle de Saint-Barbe, dans le quartier de mineurs du Soleil, l'a été le 22 avril 1849, peu de temps après la construction de l'église (I 127).

<sup>1852</sup> Visite pastorale du 12 avril 1842 (I 127).

<sup>1853</sup> Il s'agit, dans la vallée du Gier, des paroisses de Rive-de-Gier (5 juin 1845), Saint-Genis-Terrenoire (8 juin 1845) et Saint-Paul-en-Jarez (9 juin 1845) et, dans la vallée de l'Ondaine, des paroisses de Firminy (14 avril 1842), Le Chambon-Feugerolles (15 avril 1842), Saint-Genest-Lerpt (27 avril 1849), La Ricamarie (28 avril 1849) et Unieux (30 avril 1849), A.A de Lyon, I 127, I 128.

<sup>1854</sup> N. VERNEY-CARRON, *Le ruban et l'acier ...*, pp. 242 et 243.

<sup>1855</sup> Cité par O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1814 ...*, pp. 70-71. L'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires fondée à Paris en 1838, connut une large diffusion en France (p. 70).

<sup>1856</sup> G. CHOLVY et Y. M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France – Géographie XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 80.

<sup>1857</sup> F. TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. 1 ..., p. 220.

d'atelier accordaient plus d'importance à l'éducation morale et à la moralité qu'à la pratique extérieure du culte. Ainsi, Limousin, délégué des chefs d'atelier pour la spécialité des rubans façonnés, à Saint-Etienne, affirme que les hommes observent peu les pratiques extérieures, mais "si on entend par religion les sentiments de l'existence de Dieu, de l'amour de ses semblables et de la justice, dans ce dernier cas, il y a beaucoup de religion"<sup>1858</sup>. On retrouve la même distance par rapport à la religion enseignée dans un autre secteur de la Fabrique, celui des ouvriers teinturiers de Lyon : "Quelques-uns pensent qu'on cultiverait mieux la religion, si on avait moins de pratiques superstitieuses et si la morale prêchée dans les temples de Dieu se rapprochait plus des occupations des travailleurs"<sup>1859</sup>. Le délégué des ouvriers relieurs de livres à Lyon relève au contraire une "éducation religieuse qui se borne à des pratiques de dévotion" ; mais, il s'agit en majorité d'ouvrières et il précise que tous "n'ont que ce moyen pour se faire bien voir des libraires ecclésiastiques et des ecclésiastiques eux-mêmes"<sup>1860</sup>. Le plus souvent, les réponses des délégués, en particulier au sein de l'élite ouvrière instruite comme celle des chefs d'atelier de la Fabrique, sont donc critiques à l'égard de l'Eglise<sup>1861</sup> ; ces réponses insistent aussi sur la moralité, l'honnêteté et l'attention de l'ouvrier pour ses semblables. Reybaud<sup>1862</sup> confirme cette mentalité chez le canut : le curé de Saint-Vincent-de-Paul, paroisse sur les hauteurs de la Grand'Côte, presque exclusivement peuplée d'ouvriers en soie, lui a raconté qu'un ouvrier avait refusé un don et avait suggéré au prêtre d'en faire bénéficier sa déveuse qui manquait de pain depuis trois jours.

Chez les mineurs de la Loire, si l'éducation morale et religieuse est en retard<sup>1863</sup>, ils vont généralement à la messe le dimanche, mais ils ont la réputation d'avoir des mœurs brutales et déréglées et d'être superstitieux : pour se protéger de la mort subite, les mineurs de Saint-Etienne célèbrent avec entrain la sainte Barbe, le 4 décembre, et conservent à la "recette" des puits, un petit oratoire avec une statue de leur patronne<sup>1864</sup>.

On trouvait aussi un esprit religieux parmi les ouvriers de la métallurgie, lorsque prévalait un paternalisme bien accepté, comme c'était le cas dans l'usine Petin et Gaudet de Rive-de-Gier. En 1849, à l'occasion de sa venue à Rive-de-Gier pour la confirmation, Mgr de Bonald, admiratif devant les progrès de l'industrie et plein d'attention pour le monde ouvrier, voulut visiter l'usine. Les deux patrons l'accompagnèrent et le cardinal se réjouit surtout de voir sur le visage des ouvriers, les marques de leur respect et l'indice de la joie que la visite du pasteur leur apportait. Lorsque la visite fut terminée et que l'archevêque arriva à la porte de sortie, suivi de la foule des ouvriers, il se tourna vers eux et annonça qu'il allait leur donner ainsi qu'à l'usine, sa bénédiction épiscopale. Alors, tous les ouvriers ployèrent les genoux et inclinèrent leur front<sup>1865</sup>.

<sup>1858</sup> A. LIMOUSIN, *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et des chefs l'atelier rubaniers ...*, pp. 42-43.

<sup>1859</sup> A.N. C 963. Rhône – Réponses du sixième canton de Lyon.

<sup>1860</sup> Janine CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur le travail de 1848 ...*, p. 403.

<sup>1861</sup> Voir aussi le contenu des journaux ouvriers comme "L'Echo de la Fabrique" que nous avons évoqué dans le chapitre 5 à propos de l'intensification du mouvement d'association des ouvriers après 1831.

<sup>1862</sup> Louis REYBAUD, *Etudes sur le régime des manufactures – condition des ouvriers en soie*, édit. Lévy, 1859, 396 p. (p. 176).

<sup>1863</sup> Réponses des délégués du Chambon-Feugerolles et de Rive-de-Gier à la question portant sur l'état de cette éducation (Enquête sur le travail de 1848, A.N. C 956 – Loire).

<sup>1864</sup> Articles du "Journal de Saint-Etienne", paru en 1845, cités par O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1814 ...*, pp. 68-69.

<sup>1865</sup> Lorsque Jean-Marie Gaudet raconta cette visite, trente ans plus tard, il expliqua combien avait été profonde l'émotion qu'il avait ressentie dans cette circonstance de sa vie : témoignage de Jules DU CHEVALARD, *Notice biographique sur Jean-Marie Gaudet, ancien maître de forges à Rive-de-Gier...*, pp. 15 et 16.

Le milieu de travail le plus favorable à l'Église, dans l'usine ou dans l'atelier, était assurément celui des ouvrières. Il faudra attendre la fin du siècle pour que les comptes-rendus des visites pastorales mentionnent précisément le comportement plus chrétien des femmes, mais de nombreux autres témoignages montrent que la pratique religieuse et la fréquentation des sacrements était plus importante chez les ouvrières. Ainsi, l'œuvre des Saintes Familles de la société de Saint-Vincent-de-Paul, rassemblait, lors des messes célébrées pour les pauvres, deux tiers de femmes pour un tiers d'hommes<sup>1866</sup>. Sur le lieu de travail, dans la plupart des ateliers lyonnais, les ouvrières étaient chargées de décorer la statue de la Vierge avec leur argent et elles récitaient des prières à la Vierge en entrant et en sortant<sup>1867</sup>. Dans les ateliers stéphanois, Flora Tristan a remarqué également qu'il y avait un petit autel de la Vierge, aux frais des ouvrières qui, dit-elle, étaient très dévotes<sup>1868</sup>. Une grande piété n'était pas rare chez les ouvrières : le Père Eymard n'a-t-il pas accepté de créer une branche féminine du Tiers-ordre de Marie, à Lyon, les "Vierges chrétiennes", sur la demande de Marguerite Guillot qu'il avait rencontrée lors de sa prédication de carême, à la chapelle de la Charité, et qui travaillait dans un atelier de repassage<sup>1869</sup>. Certaines ouvrières trouvaient aussi qu'il était de leur intérêt de se montrer bonne catholique, comme cette ourdisseuse qui avait des liens avec la Compagnie de Jésus et qui expliquait à un tisseur de soie lyonnais que, lorsqu'elle tomberait malade, l'Église l'aiderait un peu, tandis qu'"avec vos républicains, on ne reçoit que la misère et le mépris des riches"<sup>1870</sup>. Finalement, les ouvrières étaient plus fidèles à la religion catholique que leurs homologues masculins, même si ces derniers avaient souvent maintenu une pratique extérieure de cette religion. En fut-il de même sous le second Empire<sup>1871</sup> ? Y eut-il alors un détachement des ouvriers par rapport à l'Église ?

En avril 1849, les processions de premiers communiant, à la Croix-Rousse, furent troublées par des cris désapprobateurs, surtout au moment où les ecclésiastiques sont passés<sup>1872</sup>. Deux mois plus tard, lors des événements sanglants de juin dans le faubourg, après que les canuts, qui croyaient à un soulèvement parisien aient élevé des barricades, ceux qui furent internés au fort de la Vitriolerie, eurent l'occasion de montrer leur estime à l'égard d'un prêtre proche du peuple, l'abbé Faivre. Comme ce dernier avait réussi à faire acquitter un des prisonniers, les autres détenus lui écrivirent en soulignant le respect qu'ils avaient pour lui et en précisant qu'ils étaient des républicains sincères, mais qu'ils n'étaient pas athées<sup>1873</sup>. Il est donc confirmé que les ouvriers en soie adhéraient plus à un déisme qu'au catholicisme ; quant au respect pour le prêtre, il continuera à se limiter, semble-t-il, à une minorité du clergé, sous le second Empire, car les ouvriers reprocheront à l'Église de Lyon de s'être ralliée au régime autoritaire de Napoléon III<sup>1874</sup>.

Audiganne, qui a fait son enquête à Lyon au cours des années 1850, affirme que les habitudes religieuses des canuts ont beaucoup plus perdu de terrain que la vie de famille et,

<sup>1866</sup> Rapport du Conseil particulier de Lyon du 19 juillet 1864, p. 13.

<sup>1867</sup> Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon .1830-1870 ...*, p. 32.

<sup>1868</sup> F. TRISTAN, *Le Tour de France ...*, T. 1 ..., p. 228.

<sup>1869</sup> André GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l'Eucharistie ...*, p. 66.

<sup>1870</sup> Norbert TRUQUIN, *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la Révolution*, Paris, 1888, éditions Maspéro, 1977, 278 p. (p. 153). Norbert Truquin, qui a exercé de nombreux métiers dans divers pays, était canut à Lyon, sous le second Empire.

<sup>1871</sup> On étudiera dans les chapitres 8 et 10 les problèmes posés par la présence de l'Église du diocèse dans le monde du travail, à la fin de la monarchie de Juillet et sous la seconde République, avec la contestation des providences par les ouvriers.

<sup>1872</sup> V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, p. 135.

<sup>1873</sup> Martin BASSE, *L'abbé Faivre (1809-1873) ...*, pp. 29-30. Nous avons déjà indiqué dans le chapitre 4, comment l'abbé Faivre s'était montré un prêtre du peuple dans son apostolat.

<sup>1874</sup> A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais ...*, T. 2, p. 74.

qu'en temps ordinaire, les ouvriers lyonnais se méfient et s'éloignent du clergé<sup>1875</sup>. Le découragement et l'impuissance ressentis par les confrères de la société de Saint-Vincent-de-Paul de Lyon face à cette attitude fréquente des ouvriers, sont révélateurs d'un détachement qui s'opère par rapport à la religion catholique. Ainsi, lors de la troisième session du Conseil central de Lyon du 20 mai 1855, les confrères ont débattu sur les moyens d'exercer une influence religieuse et morale sur les ouvriers d'usines, de manufactures ou de grands ateliers et ont fait les constats suivants : les principes chrétiens ont disparu chez un grand nombre d'ouvriers et ont fait place à l'incrédulité ; d'autre part, les ouvriers ne peuvent supporter le moindre enseignement religieux tant ils ont l'esprit froissé par de mauvaises doctrines<sup>1876</sup>. Dans les années 1860, quand le prix du pain augmentait, les ouvriers en faisaient le reproche au parti clérical et, quand il y avait du chômage, ils accusaient le clergé de fournir de l'aide seulement à ceux qui allaient à l'église<sup>1877</sup>. A la fin du second Empire, l'augmentation du nombre d'enterrements civils dans les milieux populaires lyonnais, prouve une intensification de l'anticléricalisme. L'hebdomadaire libre-penseur de l'agglomération, "L'Excommunié", ne parvient même plus à les rapporter tous en détail, comme il le faisait jusque là, dans un but de propagande<sup>1878</sup>. Les causes de l'intensification de l'hostilité à l'Eglise étaient diverses, causes politiques aussi bien qu'économiques et culturelles, comme on le verra par la suite, mais intervenait également le problème posé au clergé par les rites du compagnonnage. Il semble bien, en effet, que Mgr de Bonald et le clergé à sa suite, n'aient pas accepté, à partir de 1866, l'apposition sur le drap funéraire de symboles du compagnonnage, communs avec ceux de la franc-maçonnerie, comme le compas et l'équerre<sup>1879</sup>.

A Saint-Etienne, le détachement des ouvriers par rapport à l'Eglise apparaît moins marqué et plus tardif. Audiganne affirme que les églises ne sont pas désertées, comme à Lyon, par la population laborieuse. D'autre part, si on va à l'église par habitude et routine et si on n'en rapporte aucun enseignement pour la conduite de la vie, du moins "les oreilles ne sont pas fermées à l'enseignement religieux qui peut finir par trouver le chemin des cœurs"<sup>1880</sup>. A la fin des années 1860, les rapports des commissaires de police confirment l'assistance à la messe dans les paroisses du centre ville et à Montaud où "en temps de carême, les églises sont pleines de monde" ; mais, il est question d'un public peu religieux et dont la majeure partie n'est là que "pour spéculer sur la charité mal entendue du clergé, d'accord avec celle des

<sup>1875</sup> Il faut, dit-il, une grande calamité, pour réveiller l'idée religieuse dans les âmes, mais la religion revêt alors la forme la plus superstitieuse (A AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France ...*, T. 2, p. 16). A la Guillotière, l'abbé Chevrier, vicaire de la paroisse Saint-André, constate, au début des années 1850 l'ignorance et l'indifférence religieuse de la plupart de ses paroissiens. (Voir, à la fin du chapitre 11, les indications concernant l'apostolat de ce prêtre, en milieu ouvrier).

<sup>1876</sup> Lorsqu'a été tentée une école du soir pour les ouvriers, dans un village voisin de Lyon, il a suffi de l'exigence de la prière pour rendre l'école déserte [séance du 20 mai 1855, pp. 20-25, in *Comptes-rendus des Conseils de Lyon - 1836-1860* (Archives de la S.S.V.P. à Lyon)].

<sup>1877</sup> L. STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon .1830-1870 ...*, p. 54.

<sup>1878</sup> Six obsèques civiles ont eu lieu en octobre, et autant en novembre 1869 (V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, p. 161). Le journal "L'Excommunié" tirait à 6 000 exemplaires à la fin de l'Empire, autant que les deux principaux quotidiens, "Le Salut public" et le "Progrès". (Jacques PREVOSTO, "Deux siècles de vie politique contemporaine", in G. GARRIER (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours ...*, p. 331).

<sup>1879</sup> V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, pp. 161-166. Mgr de Bonald consacra sa lettre pastorale de carême du 2 février 1868, à la condamnation de la franc-maçonnerie. Il soulignait que celle-ci, indifférente en matière de religion, était à l'origine de l'ébranlement de l'ordre social. Il terminait, en conseillant à ses prêtres, si des insignes de la franc-maçonnerie étaient placés sur le cercueil, à l'église ou au cours du trajet vers le cimetière, de demander de les enlever et, dans le cas contraire, de se retirer à la sacristie ou de retourner à l'église en silence (A.A de Lyon).

<sup>1880</sup> A. AUDIGANNE, *Les populations ouvrières et les industries de la France ...*, T. 2, p. 102.

bureaux de bienfaisance<sup>1881</sup>”. A la périphérie de la ville, la pratique religieuse est moins importante<sup>1882</sup> et les délais de baptême s’allongent : vers 1870, le délai de trois jours entre la naissance et le baptême est beaucoup moins respecté dans la paroisse de Sainte-Barbe, peuplée en majorité par des mineurs ou dans celle de Saint-François, qui lui a été détachée en 1858, que dans les paroisses centrales comme celle de Notre-Dame ou celle de Saint-Etienne<sup>1883</sup>.

Ce détachement des ouvriers par rapport à l’Eglise, constaté à Lyon et à Saint-Etienne, sous le second Empire, doit être un peu relativisé si on pense à ceux qui vivaient au cœur des deux grandes villes, où jouaient un bon encadrement du clergé et une forte influence des notables catholiques. Ainsi, le congréganiste Prosper Dugas, qui prit une part au placement des emprunts du Saint-Siège, trouva des donateurs parmi les ouvriers, pour son “Œuvre de Saint-Pierre”. Le 9 mai 1860, il reçut un Bref du pape Pie IX, qui, non seulement exprimait sa reconnaissance à l’égard de l’ensemble des Lyonnais qui l’avaient aidé financièrement et moralement, mais, en particulier, à l’égard des ouvriers qui avaient préféré “souffrir et se priver du nécessaire plutôt que paraître ne prendre aucune part aux afflictions et aux angoisses du Père commun des fidèles ...<sup>1884</sup>”. De plus, il reste dans d’autres centres ouvriers du diocèse, des paroisses qui donnent satisfaction à leur curé, comme Izieux, au sein du bastion catholique de Saint-Chamond, visitée par Mgr de Bonald en 1860<sup>1885</sup>. Par ailleurs, même quand il y a détachement par rapport à l’Eglise et à ce qu’elle prescrit, le peuple des villes continue à participer, de près ou de loin, aux principales fêtes et manifestations religieuses. Pensons ici aux enfants des canuts, qui continuent à faire leur première communion<sup>1886</sup>, à la décoration des maisons lors de la Fête-Dieu, à la participation aux pèlerinages de Valfleury ou Saint-Genest-Lerpt<sup>1887</sup>, de même qu’aux illuminations du 8 décembre, à Lyon, à partir de 1852<sup>1888</sup>.

Ce chapitre nous aura montré que les laïcs de la Congrégation ont non seulement été un des facteurs du maintien de la vie religieuse à Lyon, mais ont tissé des liens avec le monde du travail, en particulier avec les immigrants savoyards. En fondant une congrégation des ouvriers, ils étaient surtout à la recherche d’une élite pieuse et, de ce fait, leur emprise sur les ouvriers lyonnais fut limitée. A partir de 1836, les Congréganistes se trouvèrent en concurrence, pour la visite des pauvres à domicile, avec les confrères lyonnais de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Frédéric Ozanam, qui avait été un fondateur de la Société à Paris,

---

<sup>1881</sup> Rapports de commissaires de police de Saint-Etienne du 24 juin 1867 et du 25 décembre 1868, cités par O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, pp. 120-121.

<sup>1882</sup> Le curé de Villars, paroisse de 1 500 habitants au nord de Saint-Etienne, dit que les nombreux ouvriers de sa paroisse ont une moralité qui laisse à désirer (Visite pastorale du 8 juin 1863, A.A. de Lyon, I 131). Dans la paroisse Sainte-Barbe, au nord-est de la ville, “les services religieux ne sont guère suivis que par les femmes et les hommes avancés en âge” (Rapport du commissaire de police du 1<sup>er</sup> arrondissement, du 21 février 1867, cité par O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, p. 120).

<sup>1883</sup> O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 118.

<sup>1884</sup> “Qui ne pleurerait de joie, écrivait le pape en voyant les dons des ouvriers ?” (L. et P. DUGAS, *Prosper Dugas – Vie et souvenirs ...*, p.134).

<sup>1885</sup> Visite pastorale du 21 mai 1860. Cette paroisse de 3 800 habitants, toute proche de Saint-Chamond, avait un bon encadrement ecclésiastique avec un curé et trois vicaires (A.A. de Lyon, I 131).

<sup>1886</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 230.

<sup>1887</sup> O. MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 122.

<sup>1888</sup> Le soir du 8 décembre 1852, Mgr de Bonald, à l’occasion de l’inauguration de la statue de Notre-Dame de Fourvière, avait convié “notre population laborieuse, à prendre sa part de réjouissances de cette solennité religieuse”, en autorisant une “petite fête ajoutée à la cérémonie”. La statue devait être éclairée par des feux de Bengale et les particuliers pouvaient également illuminer, lorsque le signal serait donné de Fourvière. Mais, à cause du mauvais temps, le signal ne vint pas et les illuminations furent reportées. Toutefois, la population illumina spontanément (V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation ...*, pp. 139-140).

présida la première conférence du diocèse dans la paroisse Saint-Pierre à Lyon, et la trentaine de conférences qui apparurent ensuite, reçurent un soutien marqué de l'archevêque, Mgr de Bonald. A la différence des congréganistes, les confrères n'appliquaient pas la loi du secret et tenaient à leur autonomie, surtout à Lyon, par rapport au clergé ; mais ils pratiquaient le même type de charité chrétienne à l'égard de ceux qu'ils visitaient et recherchaient aussi leur propre sanctification. Plus conscients du problème posé par la pauvreté ouvrière que les congréganistes, les confrères lyonnais de la société de Saint-Vincent-de-Paul mirent en place des œuvres originales comme celle des "Voyageurs", qui aidait les personnes indigentes devant effectuer de longs trajets et ils firent plusieurs tentatives pour patronner les jeunes ouvriers. Il finirent par adopter, au cours des années 1860, une solution similaire à celle du patronage de l'abbé Monnier à Saint-Etienne, consistant à ne pas isoler les jeunes apprentis de leur milieu de travail, tout en leur donnant une éducation chrétienne et en leur permettant de se détendre. La congréganiste lyonnaise, Pauline Jaricot, exerça, quant à elle, son apostolat, surtout auprès des jeunes ouvrières et celui-ci fut plus ambitieux. En effet, elle voulut travailler avec ses collaboratrices pour la rechristianisation de la France et, grâce au sou par semaine qui alimentait l'Œuvre de la Propagation de la Foi, elle s'efforça aussi d'aider les missionnaires à sauver les âmes dans les pays lointains. Certaines zélatrices de l'Œuvre, comme les ouvrières en soie appelées par le curé de Couzon-au-Mont-d'Or pour fonder une congrégation, devinrent même, plus tard, des religieuses missionnaires. Pour parfaire la mission en vue de la conversion de la France et des autres pays chrétiens, une nouvelle œuvre à vocation universelle, celle du Rosaire Vivant, fut fondée, cette fois, à la seule initiative de la jeune lyonnaise. Pauline Jaricot, aidée par ses anciennes collaboratrices et soutenue par Rome, réussit la gageure de fonder une association de prière qui regroupait en 1834, huit ans après sa création, plus d'un million d'associés en France, informés régulièrement par des circulaires. En relation avec de jeunes ouvrières pauvres et avec des personnes de divers milieux sociaux qu'elle rencontrait au siège de son association, sur les pentes de Fourvière, Pauline Jaricot conçut le projet, plus ambitieux encore, à partir du Rosaire Vivant, de rassembler riches et pauvres dans une même famille chrétienne. Les insurrections des canuts au cours desquelles elle compatit avec les insurgés et fut, surtout en 1834, au cœur de l'affrontement, la confirmèrent dans son désir de rapprocher ses concitoyens. Ces derniers, comme les autres habitants du diocèse, catholiques dans leur grande majorité, étaient, suivant leur milieu de vie et de travail, plus ou moins proches de l'Eglise. Sous l'épiscopat de Mgr de Bonald, les bastions catholiques du diocèse se trouvaient dans les paroisses rurales de montagne, en particulier dans le massif du Pilat et les Monts du Forez où prêtres, religieux et religieuses, dont le nombre a augmenté, vivaient en symbiose avec le monde paysan. Des pays de chrétienté existaient aussi dans le bassin houiller stéphanois : à Saint-Chamond, de bonnes relations se sont établies entre l'Eglise, des notables philanthropes et les ouvriers. C'est dans les villes du val de Saône et dans certains quartiers de la métropole lyonnaise qu'on rencontrait le plus d'indifférence ou d'hostilité à l'égard de l'Eglise, parmi les négociants en vin, les rouliers, les journalistes, les tisseurs de Lyon et de Saint-Etienne ... Quant aux fidèles les plus pratiquants et les laïcs les plus engagés dans les œuvres catholiques, on trouvait les premiers dans le monde rural et les seconds, surtout au cœur des grandes villes : des fabricants, des avocats ... associés souvent avec leur femme ou leur fille, rivalisaient de zèle avec des ouvrières en soie qui manifestaient leur piété en rendant un culte à la Vierge dans l'atelier où elles travaillaient. Si les femmes furent le plus fidèle soutien à l'Eglise du diocèse, il n'en fut pas de même des ouvriers de la Fabrique, qui la contestèrent surtout à cause de ses établissements de bienfaisance pour les enfants abandonnés, appelés providences.

## CHAPITRE 8

### L'ENCADREMENT DU TRAVAIL DES JEUNES GENS PAR L'EGLISE : DES BEATES AUX PROVIDENCES

#### I. DES BEATES AUX PROVIDENCES DE L'ANCIEN REGIME ET DU DEBUT DU XIXE SIECLE

Les maisons d'assemblée de Béates, présentes essentiellement aux confins méridionaux du diocèse de Lyon et les providences, installées dans les villes, sont apparues à la même époque, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; par ailleurs, elles avaient le même type d'activité et poursuivaient un but similaire : elles instruisaient chrétiennement des enfants pauvres et ignorants, en particulier des jeunes filles, et les initiaient au travail de la soie ou de la dentelle.

##### 1. Les Béates : une solution pour maintenir une christianisation des campagnes?

La fondatrice de l'œuvre des Béates est Anne- Marie Martel (1644-1673), née au Puy-en-Velay, et fille du procureur du roi. Un prêtre de sa paroisse, l'abbé Tronson, lui demanda en 1665 de s'occuper de "l'instruction de ses paroissiens de la classe inférieure, ignorants en religion<sup>1889</sup>". Elle fit d'abord quelques visites aux malades de l'hôpital, puis elle entreprit de catéchiser les jeunes filles par quartier dans une "assemblée" et de leur enseigner les rudiments du travail de la dentelle. L'abbé Tronson lui adjoignit des collaboratrices et l'incita à former, en 1667, avec ses compagnes, une congrégation religieuse, celle des "Demoiselles de l'Instruction", mais sans prononcer des vœux. Celles-ci, dont le nombre fut fixé statutairement à neuf, créèrent plusieurs œuvres caritatives et éducatives, dont celle des ouvrières en dentelle qui, l'hiver, vivaient en commun dans la ville et les faubourgs du Puy<sup>1890</sup>. Sous l'impulsion des curés des environs, les "Demoiselles de l'Instruction" se rendirent aussi dans les villages, pour donner une instruction religieuse aux femmes et aux filles et elles choisirent des personnes capables de continuer leur action, qui reçurent une formation, au Puy, à la suite d'une retraite annuelle. Ces "Filles de l'Instruction", venues également de plusieurs diocèses avoisinants, s'établirent ensuite dans les villages et les hameaux et furent nommées "Béates" par les habitants<sup>1891</sup>. L'Œuvre des Béates connut son apogée au XIX<sup>e</sup> siècle : les Demoiselles de l'Instruction, devenues, en 1667, les Sœurs de l'Instruction, donnèrent, en 1834, une règle imprimée aux Béates<sup>1892</sup> ; en 1855, Dunglas, recteur de l'académie de la Haute-Loire, autorisa la création d'une section spéciale pour les Béates, dans l'école normale des Demoiselles de l'Instruction<sup>1893</sup>.

---

<sup>1889</sup> B.M. Le Puy.Fonds local et régional . Réf. 4359 : DUNGLAS, *Les Béates de la Haute-Loire*, 1854, opuscule de 8 pages. Dunglas était recteur de l'académie de la Haute-Loire.

<sup>1890</sup> M.A. ROLET et A. LANFREY, Article concernant les Béates, in G. AVANZINI (dir.), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française ...*, p. 52. Le dimanche, les jeunes filles étaient réunies en vue de l'instruction.

<sup>1891</sup> Ibid., p. 52. L'Œuvre des Béates gagna tout le diocèse du Puy et, dans le diocèse de Lyon, le sud du département de la Loire, tout proche.

<sup>1892</sup> Voir le paragraphe du chapitre 2, concernant l'enseignement et les congrégations féminines.

<sup>1893</sup> M.A. ROLET et A. LANFREY ..., p. 53.



De nombreuses questions se posent à propos des Béates, à commencer par le sens de ce mot. On peut s'interroger aussi sur leur statut et leur rôle dans l'industrie de la dentelle comme le fait Auguste Rivet<sup>1894</sup>, sur la façon dont la congrégation de "Demoiselles de l'Instruction" contrôle les Béates, sur les relations de ces dernières avec le clergé et la population des villages, sur la localisation des paroisses dans lesquelles elles sont installées, et surtout sur leur rôle dans le maintien des habitudes chrétiennes dans les montagnes du sud du diocèse.

Le nom Béate, au XVII<sup>e</sup> siècle, était donné dans le midi de la France aux personnes qui, sans quitter leurs maisons, faisaient profession de vie religieuse en étant affiliées à un tiers ordre. Béate veut dire "bénie de Dieu"<sup>1895</sup>, mais les Béates étaient appelées de plusieurs manières par les habitants, la "Dame", la "Sœur", ... ou de manière péjorative la "Roubiaque", personne bornée, bigote ou autoritaire. Presque toutes les Béates relèvent de la congrégation des "Demoiselles de l'Instruction" reconnue d'utilité publique par l'Ordonnance royale du 24 janvier 1843, et qui, dès l'origine, s'est fait une spécialité de la formation des Béates<sup>1896</sup>. Si elles dépendent d'une congrégation, elles ne sont pas religieuses<sup>1897</sup>, même si elles portent un costume religieux ; mais elles sont soumises à l'évêque, aux curés, et les habitants du village où elles résident ont des droits sur elles car ils les nourrissent et leur procurent un logement. Les "Filles de l'Instruction" ou Béates recevaient la mission de former dans les villages des "Assemblées" d'ouvrières en dentelles sur le modèle de celles du Puy et de leur donner une instruction religieuse et générale (lecture, écriture, calcul), de soigner les malades et d'aider les mourants. Quand les habitants d'un village voulaient avoir une Béate, ils s'adressaient par l'intermédiaire du curé de la paroisse à la supérieure des "Demoiselles de l'Instruction" et à l'évêque du Puy, et après une réponse favorable, ils construisaient la maison de la Béate, ou maison d'"Assemblée" comportant au moins deux pièces : l'une pour l'habitation de la Béate et l'autre pour la classe.

L'enseignement de la dentelle est une des activités principales des Béates et certaines d'entre elles jouent le rôle de contremaîtresses et courtières ou leveuses : elles groupent des jeunes filles qui apprennent et, à la mauvaise saison, en veillée, des femmes qui fabriquent. Les fabricants leur fournissent dessins et matière première et en septembre, à l'occasion de leur retraite annuelle au Puy, les Béates vont leur vendre les dentelles<sup>1898</sup>. Il est bien sûr très pratique pour le fabricant d'utiliser la Béate comme dépositaire, courtière et surveillante dans des régions de montagne, où la population reste relativement nombreuse, regroupée dans une

---

<sup>1894</sup> Auguste RIVET, "Des "ministres" laïques au XIX<sup>e</sup> siècle? Les Béates de la Haute-Loire", *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, janvier - juin 1978, p. 29-35.

<sup>1895</sup> Gilbert ET Yolande CASTANET, *La Béate de chez nous*, Brochure éditée en 1995, 83 p. (p. 2).

<sup>1896</sup> Certaines Béates sont rattachées à d'autres congrégations : Béates du tiers ordre de Saint-Dominique, de Saint-François, du Mont Carmel (M.A. ROLET et A. LANFREY ..., *Les Béates* ..., p. 53).

<sup>1897</sup> Ni congrégation, ni tiers ordre, les Béates sont une association de filles pieuses soumises à une règle commune : il leur est demandé de vivre dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. (R. LAGIER, "Une institution vellave : les Béates", *Cahiers de la Haute-Loire*, 1979, p. 134 et 135)

<sup>1898</sup> G. et Y. CASTANET, *La Béate de chez nous* ..., p. 30. Ce travail industriel contrôlé par les Béates et auquel se consacraient aussi les communautés religieuses, consistait à fabriquer soit des rubans et des chiffes de soie pour les usines de Lyon et de Saint-Etienne, soit de la dentelle. [J. Maurain, *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, librairie Alcan, Paris, 1930, 989 p. (p. 296)].

Au début des années 1830, un fabricant, Falcon, créa une véritable fabrique et alla lui-même dans la montagne porter des commandes à certains groupes d'ouvrières. Il fonda une école pratique de dentelle au Puy et les dentelles eurent un grand succès dans le midi de la France. En 1855, plus de vingt ouvrières dont quelques Béates reçurent une médaille de coopérateur. A la fin du second Empire, plusieurs maisons négociantes achetaient encore des dentelles soit aux ouvrières directement, soit à de petits fabricants, sans relation avec les marchés, qui parcouraient les villages et remplaçaient le leveur d'autrefois qui allait au chef-lieu de canton acheter la production des ouvrières de la campagne. [J. F. TURGAN, *Les grandes usines de France*, Lévy, 1866, T.6, 320p. (p. 247 à 267)].

multitude de hameaux, et où l'industrie de la dentelle est une ressource complémentaire pour de nombreuses familles. C'était le cas dans le massif du Pilat où des villages avaient une Béate : à Pélussin, on peut noter la présence d'une Béate au hameau de la Chaise ; à Saint-Régis du Coin, à la Bonche et au Prélager ; à Saint-Genest Malifaux, au Pleynet et aux Chomeys ; à Jonzieux, à Marllhes... Dans les Monts du Forez, on trouvait également des Béates dans les hameaux près d'Estivareilles, Usson en Forez, Apinac ... Les Béates sont présentes aussi, curieusement, jusque dans le bassin houiller stéphanois où elles gardent et catéchisent les filles de mineurs avant que celles-ci ne soient envoyées en usine<sup>1899</sup>.

Si la Béate joue un rôle majeur pour le fabricant, il en est de même pour les autorités ecclésiastiques qui, d'ailleurs, la contrôlaient étroitement : la supérieure des "Damoiselles de l'Instruction" place et déplace les Béates à volonté<sup>1900</sup>. Si ces dernières peuvent abandonner leur fonction quand elles le souhaitent, elles profitent rarement de cette liberté. Ce n'est qu'après une épreuve de quatre ou cinq ans que leur nom est inscrit sur un livre qui se conserve à la maison-mère. Elles doivent faire une retraite le premier jeudi de chaque mois et une de huit jours tous les ans dans une maison dépendant de l'institution, et on invite les plus jeunes à venir y passer un ou deux mois pour se perfectionner. De plus, les "Damoiselles de l'Instruction" multiplient leurs maisons pour mieux surveiller les Béates et leur faire faire des retraites. Le curé et l'évêque, de leur côté, on l'a vu, se prononcent sur la demande des villageois et les évêques ont généralement encouragé la congrégation des "Damoiselles de l'Instruction". Il faut dire que la Béate exerce une fonction religieuse très importante : non seulement elle apprend le catéchisme aux enfants des villages, mais elle les accompagne à la messe le dimanche et elle préside certains exercices religieux : prières de l'Avent et du Carême, mois de Marie et de Saint-Joseph<sup>1901</sup>. Donc, elle est une sorte d'auxiliaire du curé pour le maintien des pratiques chrétiennes d'autant plus qu'en hiver, si le mauvais temps empêche les villageois de se rendre à l'église le dimanche, la Béate les réunit chez elle à l'"Assemblée" pour qu'ils puissent faire leurs dévotions<sup>1902</sup>. Mais la Béate n'exerce des fonctions liturgiques que par délégation et dans un lieu profane, l'"Assemblée". Son ascendant devait dépendre de ses capacités et de la qualité de ses relations avec les habitants, sous le contrôle vigilant du curé.

Les Béates se consacrent essentiellement à l'instruction des filles et ne s'occupent qu'accessoirement des garçons, surtout pour rendre service aux parents qui, si elles les négligeaient, ne les enverraient pas à l'école. La règle interdit aux Béates de leur apprendre à écrire et de leur faire la leçon après douze ans accomplis, même si elles peuvent leur faire le catéchisme au-delà des douze ans<sup>1903</sup>. L'encadrement des enfants par la Béate, a des conséquences importantes : ils sont sous sa responsabilité du matin (sept heures en été, huit heures en hiver) jusqu'à la nuit. Leur éducation chrétienne est ponctuée par les prières, les leçons de catéchisme, les lectures pieuses, et c'est la Béate qui les prépare à la première Communion. En été, toutefois, avec les travaux dans les campagnes, lorsque les enfants vont aider leurs parents, la Béate exerce moins son rôle d'enseignante.

Si, avec le développement de l'enseignement primaire à partir de 1830, les Béates sont sujettes à une polémique entre les partisans de l'enseignement obligatoire et les catholiques, ce

---

<sup>1899</sup> Sarah A. CURTIS, *L'enseignement au temps des congrégations. Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, P. U. de Lyon, 2003, 281 p. (p. 57).

<sup>1900</sup> DUNGLAS, *Les Béates de la Haute-Loire*.

<sup>1901</sup> A. RIVET, "Des "ministres" laïques au XIX<sup>e</sup> siècle? Les Béates de la Haute-Loire"..., p. 32-33.

<sup>1902</sup> G. et Y. CASTANET, *La Béate de chez nous* ..., p. 20.

<sup>1903</sup> R. LAGIER, "Une institution vellave, les Béates"..., p. 148.

n'est pas seulement parce que la qualité de leur enseignement général laisse à désirer, mais aussi parce qu'elles représentent un enjeu important avec leur maison d'assemblée qui est au centre de la vie spirituelle et sociale du village ou du hameau<sup>1904</sup>. La fonction des Béates convenait bien à des régions de montagne, dont l'habitat était dispersé. Leur rôle important était souligné par le préfet de la Haute-Loire qui les faisait subventionner et organisait pour elles des cours de perfectionnement : "Les Béates font...ou préparent seules l'éducation des deux tiers des enfants. Ce sont elles aussi qui soignent les malades, qui secondent le clergé dans l'administration des sacrements, qui distribuent aux pauvres les aumônes, qui maintiennent la discipline morale parmi les jeunes filles, enfin qui président au travail industriel de toutes les femmes du hameau<sup>1905</sup>". L'Eglise en est bien consciente en s'assurant de placer une personne digne de confiance dans la maison de la Béate et en se félicitant de voir cette dernière assurer un encadrement très poussé des enfants qu'on va retrouver avec l'étude des providences.

## 2. Les premières providences nées sous l'Ancien Régime

Il faut situer l'origine des providences de la région lyonnaise à la convergence de plusieurs facteurs dont les plus importants sont l'application de la réforme catholique à la suite du concile de Trente et les problèmes posés par le développement de l'industrie de la soie avec une main d'œuvre féminine importante.

L'action réformatrice des archevêques de Lyon bénéficia de la multiplication de fondations de communautés religieuses, dans les années 1600-1630 surtout, de l'organisation des missions et de l'implication des laïcs dans le renouveau catholique avec la collaboration du clergé. Ces derniers ont créé de nouvelles confréries de piété, confréries paroissiales ou filiales de la Compagnie du Saint-Sacrement fondée à Paris en 1629.

A Lyon, cette société secrète eut une grande longévité (1630-1731) alors qu'elle disparut à Paris en 1666. L'élite catholique lyonnaise de la Compagnie du Saint-Sacrement prit des initiatives surprenantes en faveur des défavorisés : elle créa le premier mont-de-piété de cette ville<sup>1906</sup>, elle imposa aux marchands-fabricants le paiement d'un tarif convenable et elle créa également un bureau d'aide judiciaire<sup>1907</sup>. Mais les dévots de la compagnie lyonnaise mirent en application un catholicisme sévère et moralisateur car ils voulaient purifier le monde : en visitant les pauvres, ils prirent conscience de la misère sociale et remirent en

---

<sup>1904</sup> Le clergé appréciait particulièrement, semble-t-il, leur apostolat social et religieux, mais il pouvait craindre que les Béates usent de leur liberté puisqu'elles ne prononçaient pas de vœu. Ainsi, le curé de La Valla, près de Saint-Chamond, dont la paroisse comptait soixante douze hameaux, a dans un premier temps fait appel aux Béates; puis il a préféré réunir des jeunes filles du village en congrégation religieuse, les Sœurs de l'Enfance, pour les envoyer ouvrir, en 1843, des écoles de proximité dans les hameaux. Mais, pour initier les jeunes religieuses aux tâches multiples qu'elles devaient accomplir, il fit venir une Béate du Puy qui resta trois ans avec elles. (Sœur Anne de Jésus CHALAVON, *Petites Sœurs de la Sainte Enfance de Lyon – 150 ans d'histoire – Evolution du charisme*, 1995, 100 p. [p. 14 à 17]).

<sup>1905</sup> Rapport du préfet de la Haute-Loire au ministre de l'intérieur du 5 octobre 1853, cité par J. Maurain, *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869* ..., p. 296. Au cours du siècle, avec l'enrichissement des campagnes, l'Œuvre des Béates va être petit à petit supplantée par l'enseignement congréganiste et l'enseignement public.

<sup>1906</sup> Toutefois, on incite les emprunteurs à "souffrir patiemment leur misère et à éviter les péchés auxquels elle peut induire" : François LEBRUN, *Histoire des catholiques en France*, Privat, 1980, 588 p. (p. 139).

<sup>1907</sup> Jean-Pierre GUTTON, *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Que sais-je?, 1998, p. 71-72.

question l'aumône manuelle, suspectée d'encourager l'oisiveté et la fainéantise<sup>1908</sup> au moment où le thème de la valeur du travail comme aide sociale devenait plus populaire. Aussi, tout en continuant à servir le Christ à travers les pauvres, ils voulurent éloigner ceux-ci des rues et des porches des églises, instaurer un ordre moral dans les hôpitaux et lutter contre le vagabondage et la prostitution. C'est ainsi que les confréries paroissiales dépendant ou non de la Compagnie du Saint-Sacrement suivirent l'exemple des dirigeants de l'Aumône Générale, sorte d'assistance publique, qui avaient autorisé en 1672, l'installation d'ateliers à l'hôpital de la Charité qu'ils géraient et qu'ils avaient créés<sup>1909</sup>. Dans ces ateliers, les orphelins et les orphelines pourraient apprendre le dévidage de la soie.

La première providence de Lyon apparut en 1711, quand des “dames et demoiselles de piété” louèrent, montée Saint-Barthélemy, à Fourvière, une “Maison / Hôpital de la Providence” où des filles de huit à vingt ans dans le besoin et risquant de tomber dans la prostitution, étaient accueillies<sup>1910</sup>. Les dames directrices, épouses de notables de la ville<sup>1911</sup>, avaient adressé leurs suppliques à l'archevêque, au consulat et au roi. Elles y manifestaient leur inquiétude au sujet du développement de la prostitution. Dans leur supplique à l'archevêque de Lyon, elles évoquent ces “jeunes filles pauvres ... qui se perdent dès l'âge de dix à douze ans, faute d'éducation ... Leurs parents n'ayant pas de quoi les nourrir, ne pouvant les faire recevoir à l'hôpital ni à la Charité, et ne sachant pas les occuper, les obligent à mendier, ce qui les expose à tomber dans les derniers désordres<sup>1912</sup>”. Elles précisent également que la débauche de ces filles offense non seulement Dieu, mais est nuisible au public, au bien de l'Etat et au service du roi puisqu'elles infestent de maux contagieux les soldats passant dans la ville et elles remplissent les deux hôpitaux d'un grand nombre d'enfants qui sont les fruits de leur débauche. La supplique était d'autant plus urgente que les trois refuges de la ville créés par la Compagnie du Saint-Sacrement étaient déjà pleins : la Maison des Filles Pénitentes, qui devint un couvent de prostituées repenties, le Bon-Pasteur, qui était un refuge pour les mères célibataires, et la Maison des Recluses pour les prostituées récalcitrantes<sup>1913</sup>. Le projet de providence reçut l'approbation de l'archevêque de Lyon, Claude de Saint-Georges, puis, quelques années plus tard, du roi; une maîtresse fut engagée : elle les instruisait dans la piété et les bonnes mœurs et leur enseignait à travailler en couture, tapisserie et tricot. Deux prêtres, dont le vicaire général Pierre Terrasson, offrirent leurs services spirituels et des fonds furent collectés. Bientôt, la Maison de la Providence reçut trente à quarante enfants de huit à vingt ans, sous la direction d'une communauté séculière, les “Filles de la Trinité”. La maison était administrée par un bureau nommé par l'archevêque et composé de douze “Dames charitables” et de huit “Pères temporels”. Ces derniers s'occupaient surtout des problèmes financiers<sup>1914</sup>. Des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement faisaient partie du bureau. Les jeunes filles accueillies par les “Filles de la Trinité” devaient être originaires de Lyon, avoir entre huit et douze ans, ne pas avoir de maladie contagieuse et pouvoir s'initier à certains travaux : par la suite, les revenus de la providence provinrent en partie du travail des religieuses et des enfants. Ces dernières restaient toujours avec les jeunes filles qui ne quittaient la salle de travail que pour le dîner et le souper pris en silence. Aucune fille ne repartait avant l'âge de vingt et un ans. La piété et le travail étaient

<sup>1908</sup> Patrick CABANEL et Michel CASSAN, *Les catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Nathan Université, 1997, p. 33.

<sup>1909</sup> Janice FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*, dissertation, Catholic University of America, Washington, 1989, 293 p. (p. 14).

<sup>1910</sup> Ibid., p. 29.

<sup>1911</sup> Il y avait entre autres l'épouse du lieutenant-général de police et du prévôt de la corporation des marchands.

<sup>1912</sup> J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lardanchet, Lyon, T II, 1909, 497 p. (p. 329).

<sup>1913</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., p. 30.

<sup>1914</sup> Ibid., p. 31-32.

considérés comme la meilleure défense contre l'immoralité sexuelle : catéchisme, qui avait la place d'honneur, lecture, écriture, calcul, couture, tricot, broderie et travaux domestiques punctuaient la journée. Le bénéfice du travail qu'elles effectuaient à la providence leur était conservé. En 1785, il y avait cinquante filles à la providence entourées par dix religieuses<sup>1915</sup>.

Les autres providences apparues à Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle et à Saint-Etienne dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, répondirent aux mêmes préoccupations et furent dues le plus souvent à des initiatives de la Compagnie du Saint-Sacrement. Ce fut le cas lorsque cette dernière encouragea financièrement et moralement le prêtre Charles Démia (1637-1681), lorsqu'il mit en place un programme d'éducation primaire et établit des écoles libres pour garçons puis pour filles, appelées petites écoles, à Lyon, à partir de 1667 et à Saint-Etienne, à partir de 1674<sup>1916</sup>. En dehors des leçons de catéchisme et de prières qui permettaient d'apprendre la lecture et l'écriture, les enfants étaient occupés le reste du temps par des travaux manuels, ponctués d'exercices de piété, qui devaient empêcher les garçons de tomber plus bas dans la paresse, le vagabondage ou le vol. Pour les filles, bien sûr, il s'agissait de leur permettre d'échapper à la prostitution et comme celle-ci était liée à la pauvreté, des écoles de travail furent établies pour les élèves les plus prometteuses de onze ans quittant les petites écoles. Ce travail de couture leur procurait un peu d'argent, constituant une dot qui était remise aux jeunes filles au moment de leur départ de l'école de travail<sup>1917</sup>.

Si les premières providences furent la suite des écoles de travail, elles furent liées aussi aux refuges que la Compagnie du Saint-Sacrement installa non seulement à Lyon, comme on l'a vu, mais aussi à Saint-Etienne, grâce à un de ses membres, ami de Démia, le prêtre Guy Collombet. Le refuge créé par ce dernier en 1670 était sous le patronage des Dames de la miséricorde, liées à la Compagnie. Ces dernières qui visitaient les familles pauvres essayaient de placer leurs filles comme domestiques ou comme apprenties dans un atelier où elles apprenaient à tisser le ruban. Et c'est une maîtresse d'atelier, Jeanne Métheon, qui créa la première providence à Saint-Etienne, en rassemblant, en 1697, près du refuge, les onze premières "filles de la Providence" dans une maison où furent installés dix métiers à tisser. Il y eut bientôt quatre-vingts enfants dans la maison.

Une première providence paroissiale apparut à son tour à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avec la Confrérie de l'Œuvre des Messieurs, dans le quartier d'Ainay à Lyon, qui en 1699, avait été créée, sous la présidence du curé, pour aider les "Dames de la marmite" dans leur distribution de nourriture et de vêtements. Par la suite, les Messieurs patronnèrent plusieurs jeunes filles qu'ils plaçaient comme apprenties dans des maisons de confiance. Puis, ils décidèrent, en 1774, devant la négligence de certains maîtres-tisseurs, de confier leurs orphelines et leurs filles en danger à des religieuses, les Filles de la Charité de Saint-Vincent de Paul. En 1790, ces dernières, au nombre de sept, s'occupaient de vingt deux filles dont le travail rapportait deux mille livres chaque année<sup>1918</sup>.

Que faut-il penser de la mise en place de ces premières providences dans le diocèse de Lyon? Ce qui frappe le plus, c'est le défi lancé par l'ampleur du travail féminin et ses conséquences, à Lyon principalement, mais aussi à Saint-Etienne. La supplique, envoyée en 1711 à l'archevêque par les femmes des notables de Lyon, que nous avons évoquée plus haut,

---

<sup>1915</sup> Idem, pp. 32-38. Notons qu'au moment de l'admission, les parents ou les protecteurs devaient donner 100 livres.

<sup>1916</sup> Idem, pp. 22-23.

<sup>1917</sup> Idem, pp. 24-28.

<sup>1918</sup> Idem, pp. 27-42.

montre d'une part la gravité du fléau de la prostitution et d'autre part que les confréries ne pouvaient plus se contenter de parer au plus pressé en créant des refuges pour les prostituées, mais devaient aussi agir en amont en protégeant les toutes jeunes filles. Cette nouvelle stratégie a ainsi donné naissance aux providences de filles.

Mais, il faut aussi s'interroger sur les causes de la forte présence des femmes dans le monde du travail. Parmi les deux mille personnes qui arrivent chaque année à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on trouve plus de femmes que d'hommes. En effet, les emplois féminins sont nombreux, dans la domesticité, dans les petits emplois spécifiquement urbains, dans la boutique, et surtout dans la Fabrique où les jeunes filles sont les servantes des ouvriers, dévideuses et ourdisseuses<sup>1919</sup>. Si certaines d'entre elles réussissent à retourner dans leur village avec l'épargne qu'elles ont pu rassembler, la plupart mènent une vie misérable et sont victimes de la dureté de la ville. Les conséquences de la prostitution et les maladies dues à leurs conditions de travail dans l'industrie de la soie font que la liste de leurs noms est impressionnante sur les registres mortuaires de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Ce dernier recueille aussi les enfants trouvés des ouvrières en soie, nourrissons de quelques heures ou bébés de quelques mois qu'il est devenu impossible de garder dans les logements surpeuplés où la priorité est donnée aux métiers à tisser. Ces enfants perdus et aussi les enfants illégitimes se retrouvent donc dans les hôpitaux qui ne peuvent les garder et les nourrices de la campagne vont prendre le relais. Si dans les familles artisanales on évite l'abandon, on envoie aussi les enfants en nourrice car la rentabilité du travail de l'ouvrière en soie lyonnaise ou de la passementière stéphanoise serait beaucoup diminuée s'il lui fallait s'occuper de ses enfants. L'envoi des enfants en nourrice se pratique dans toutes les villes où on a besoin du concours féminin comme Villefranche -sur -Saône, Beaujeu ou Saint-Symphorien -sur-Coise<sup>1920</sup>.

### **3. Prêtres et femmes pieuses multiplient les providences de filles à partir des années 1820**

La Révolution eut de grandes répercussions sur le sort des providences. Les petites écoles fermèrent et les religieuses furent remplacées par des maîtresses laïques. En janvier 1793, l'œuvre des Messieurs tint sa dernière réunion et lors du siège de Lyon, les religieuses et les enfants furent dispersés. La maison et tous ses biens furent vendus à un architecte. Ce n'est qu'en 1799 que les Messieurs et les Filles de la charité remirent la providence en route<sup>1921</sup> et en 1802, elle était encore la seule à fonctionner.

Si une dizaine de providences ont été établies sous le Premier Empire dont celle des Trinitaires qui a pris un nouveau départ en 1804, la grande période de croissance se situe sous la Restauration avec la création de vingt-deux providences de filles dont six pour la seule année 1825<sup>1922</sup>. Sept nouvelles providences apparurent dans les dix premières années de la monarchie de Juillet et, au milieu des années 1840, période de leur apogée, il y avait une cinquantaine de providences de filles dans le diocèse de Lyon rassemblant environ deux mille jeunes filles<sup>1923</sup>.

---

<sup>1919</sup> M. GARDEN, "Trois provinces, une généralité (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)", in A. LATREILLE (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, T.I, Famot, 1976, 291 p. (p. 232).

<sup>1920</sup> Ibid., pp. 229-230.

<sup>1921</sup> J.FARNHAM, p. 49.

<sup>1922</sup> Ibid., pp. 63-64.

<sup>1923</sup> Idem, p. 114. Dans sa circulaire de mise au point sur les providences du 11 octobre 1847, Mgr de Bonald avance un chiffre quatre fois plus faible. Mais il faut tenir compte du fait que les filles les plus jeunes admises

Deux exemples peuvent nous permettre de constater les progrès rapides des providences créées au début des années 1820 même si les débuts furent humbles : la providence du “Pieux Secours”, à Saint-Etienne, mise en route par Reine Françon en 1821, n'avait alors qu'une orpheline, puis vingt orphelines en 1822, quatre-vingts en 1829 et cent trente-cinq en 1842. Quant à la providence de Jésus-Marie, fondée par Claudine Thévenet à Fourvière en 1821, elle abritait alors vingt-trois enfants et dix métiers à tisser et, quatre ans plus tard, on logea quatre vingt dix enfants dans un nouveau bâtiment et on y installa trente-trois métiers à tisser<sup>1924</sup>.

Qui étaient donc ces deux femmes pieuses, Reine Françon et Claudine Thévenet, qui furent à l'origine de deux providences parmi les plus florissantes à Saint-Etienne et à Lyon?

Reine Françon (1770-1842), fille de pauvres ouvriers installés à Saint-Etienne, avait travaillé très jeune chez une dévideuse, s'était initiée à la fabrication de rubans et avait accueilli une première orpheline dans sa chambre en 1821. Par la suite, avec quelques compagnes, elle accueillit d'autres orphelines. Son établissement, la providence du Pieux-Secours, commença à fonctionner avec de faibles ressources mais prit rapidement de l'importance grâce à ses qualités d'organisation, grâce au travail de ses orphelines et à la collaboration de la bourgeoisie catholique. Après que l'abbé Piron, curé de la paroisse Saint-Etienne, eût reconnu à son établissement les droits d'une communauté, Reine Françon revêtit l'habit, adopta la règle des religieuses de Saint-Joseph et, sous le nom de sœur Saint-François Régis, elle prononça ses vœux de religieuse, en 1823, âgée de cinquante trois ans<sup>1925</sup>. Dès 1826, la providence avait acquis une importance assez grande pour que sa supérieure songeât à acquérir la propriété d'un immeuble<sup>1926</sup>. Elle acquit, le 8 octobre 1828, pour le compte de sa communauté, rue de la paix, à Saint-Etienne, une maison pour le prix de quarante deux mille trois cents francs et un autre corps de bâtiment pour le prix de vingt mille francs<sup>1927</sup>. C'est là que furent installés des ateliers de dévidage, d'ourdissage et de couture. Ces réalisations furent possibles grâce aux dons, aux prêts sans intérêt et aux commandes des fabricants de rubans : les Janvier, Fontvieille, Balay, Epitalon, Vaillant et le maire de Saint-Etienne, Peyret-Lallier qui offrit une allocation sur le budget municipal. Ainsi, sœur Saint-François Régis put loger ses vingt religieuses, ses trente novices et ses quatre-vingts orphelines. La notoriété du Pieux-Secours fut rapide puisqu'une ordonnance royale du trente juillet 1828 le reconnaissait comme établissement d'utilité publique et un an plus tard, l'Académie française décerna à Reine Françon l'un des prix Monthyon, consistant en une médaille de bronze et un don de cinq mille francs<sup>1928</sup>.

Si Claudine Thévenet (1774-1837), à la différence de Reine Françon, est née dans une famille bourgeoise, comme cette dernière, elle connaît l'industrie de la soie car plusieurs membres de sa famille sont ou étaient des fabricants de Lyon. De plus, elle aussi a le souci des humbles et s'empresse d'offrir l'hospitalité aux enfants abandonnés et aux jeunes filles à la recherche de travail. Sa jeunesse a été très marquée par l'exécution de deux de ses frères à la

---

entre cinq et onze ans dans les providences, ne travaillaient pas sur les métiers. Voir la carte des providences et le tableau des providences de filles dans les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>1924</sup> Idem, p. 111.

<sup>1925</sup> J.M. CHAUSSE, *Reine Françon et la providence de la Reine à Saint-Etienne*, Freydier, Saint-Etienne, 1872, 53 p. (p. 6-11). A Saint-Etienne, sœur Saint-François Régis était connue sous le nom de sœur Reine et sa maison sous le nom de “couvent de la Reine”.

<sup>1926</sup> Lettre de sœur Sainte-Gertrude, nouvelle supérieure du “Pieux-Secours”, adressée au ministre de la justice et des cultes le 11 avril 1843, après le décès de sœur Saint-François Régis. (A.R. Saint-Joseph . S 13 1).

<sup>1927</sup> A.R. Saint-Joseph . S 13 2 bis.

<sup>1928</sup> J.M. CHAUSSE, *Reine Françon et la providence de la Reine à Saint-Etienne ...*, pp. 13-15.

suite du siège de Lyon en 1793, et à la Croix-Rousse où ses parents allèrent habiter, elle se voua entièrement à son apostolat dont elle fixa le centre à l'église Saint-Bruno. Claudine Thévenet fonda sa première providence en 1815, après que le nouveau vicaire de la paroisse Saint-Bruno des Chartreux, André Coindre, lui eût confié deux fillettes qu'il avait trouvées blotties contre le portail de l'église Saint-Nizier<sup>1929</sup>. Elle ne se contenta pas de la création de cette providence du Sacré-Cœur, connue sous le nom de providence de Saint-Bruno ; en 1818, elle fonda une deuxième providence dans le même quartier, celle de la rue de Pierres Plantées, qui, installée plus tard à Fourvière, en 1820, devint la providence de Jésus-Marie<sup>1930</sup>. Par ailleurs, l'abbé Coindre l'incita à former avec ses compagnes qui exerçaient le même apostolat, une association sous le patronage de Saint-Ignace, la Pieuse Union des Sacrés-Cœurs de Jésus. Cette association était affiliée à la Congrégation et son bureau put rassembler des fonds permettant d'aider financièrement les deux providences. Si, en 1825, la providence de Saint-Bruno fut confiée à la paroisse du même nom et aux religieuses de Saint-Joseph, la deuxième providence fut le noyau de la congrégation religieuse dont Claudine Thévenet fut la co-fondatrice en 1823, avec l'abbé Coindre, celle des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, appelée à partir de 1841, Congrégation de Jésus-Marie<sup>1931</sup>. Claudine Thévenet établit également deux autres providences : la providence du Sacré-Cœur à Belleville et celle de Saint-Laurent au Puy en 1825<sup>1932</sup>.

Les premières initiatives de Reine Françon et de Claudine Thévenet nous permettent d'imaginer le début de l'histoire de chaque providence : au départ, on trouve quelques enfants indigents, une femme pieuse et un prêtre qui assure la direction spirituelle et parfois aussi une collaboration matérielle. Ainsi, l'abbé Pierre Pousset, curé de la paroisse Saint-Bruno des Chartreux à la Croix-Rousse, est probablement un des ecclésiastiques qui s'est le plus impliqué dans les providences de filles, avec la société de la Sainte-Famille (1825). Les débuts sont tout à fait classiques : Marie Descombe, associée à Claudine Piégay, avait pris, dans leur atelier de soieries à la Croix-Rousse, de jeunes orphelines et toutes deux avaient demandé à l'abbé Pousset de devenir le père spirituel de leur Maison et de rédiger pour leur communauté un projet de règle<sup>1933</sup>. Pierre Pousset, né à Cordelle, près de Roanne, fut un condisciple de Jean-Marie Vianney au séminaire de Verrières et fut ordonné prêtre en 1817. Il fut d'abord vicaire et professeur à Verrières et, en 1823, fut nommé curé de Saint-Bruno. C'est là qu'il remarqua plusieurs ateliers de filles dont celui de Marie Descombe, qui, sans être des communautés, en imitaient la régularité. L'abbé Pousset, devenu directeur spirituel et supérieur de la congrégation des religieuses de la Sainte-Famille, va s'occuper de toutes les questions matérielles concernant les providences de la société. Le 30 avril 1835, il écrit ainsi à la Mère Descombe<sup>1934</sup>, en séjour à la Sainte-Famille de Cordelle : “Les sœurs ont leurs pièces

<sup>1929</sup> Gabriela-Maria, R.J.M., MONTESINOS, *En cette nuit-là aux pierres plantées, Claudine Thévenet...*, pp.218-221.

<sup>1930</sup> Ibid., p. 255.

<sup>1931</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)...*, pp. 79-81. L'auteur, elle-même religieuse de cette congrégation de Jésus-Marie a voulu retrouver les racines de sa congrégation en rédigeant sa thèse et repérer aussi le rôle de sa fondatrice qui a été béatifiée en 1981 et canonisée en 1993. Quatre ans après la mort de Claudine Thévenet (mère Saint-Ignace), en 1841, sa congrégation fut sollicitée pour les missions extérieures, en Inde, puis en Amérique du Nord (Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise. 1815-1962 ...*, pp. 71-72).

<sup>1932</sup> J. FARNHAM ..., p. 107.

<sup>1933</sup> J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)*, Feurs, 1998, 750 p. (pp. 52-56).

<sup>1934</sup> Marie Descombe avait prononcé ses vœux le vingt-cinq décembre 1825 en même temps que six autres novices et était devenue supérieure de la Société de la Sainte-Famille. Elle prit une part active à l'installation de nouvelles maisons : il y avait une dizaine de maisons en 1836, une vingtaine en 1845 dont dix-huit métiers à



d'avance à mesure qu'elles finissent, tout va bien ici. L'on vous a envoyé des mouchoirs à franger, il faudra qu'on les ait dans les quinze jours ici, on les paiera vingt sols la douzaine<sup>1935</sup>”. Bon connaisseur du travail de la soie, il écrit le quinze juillet 1838 à son frère cadet, l'abbé Pierre Pousset qui s'occupe de la Sainte-Famille à Cordelle : “J'attendais pour te répondre que les dernières pièces de soieries fussent arrivées ; une autre fois, il faut, en faisant préparer les pièces qui doivent remplacer celles qui se finissent, annoncer quels sont les métiers qui finissent. Le genre de pièces, c'est à dire les comptes, ne sont pas les mêmes. Tu vois bien que tu ne sais pas encore l'état des canuts<sup>1936</sup>”. Le supérieur de la Sainte-Famille organise aussi l'envoi de diverses fournitures aux maisons de la société et il est en relation avec le négociant Héckel qui doit plus de sept mille francs aux maisons de la Sainte-Famille en 1845, ce qui inquiète l'abbé Pousset qui trouve que ce dernier entreprend trop avec ses mille deux cents métiers<sup>1937</sup>.

L'abbé Pousset se préoccupe tellement des résultats financiers des maisons de la Sainte-Famille qu'il signale à son frère le huit février 1846 qu'une “demoiselle Thomas qui a fait ses vœux aura bien une douzaine de mille francs de dot, je crois<sup>1938</sup>”. Toutefois, il a bien conscience de la vanité de ses embarras pour un prêtre puisqu'en retraite à Valfleury en décembre 1844, il écrivait à son frère : “Comment tendre vers Dieu de toutes ses forces si mille soins extérieurs nous absorbent?<sup>1939</sup>”

Les débuts et le rapide succès des providences que nous venons d'évoquer nous ont permis de constater que la collaboration entre des femmes pieuses et le clergé des paroisses a été fructueuse même si des conflits d'autorité ont eu lieu, comme ce fut le cas, plus tard, entre la mère Descombe et l'abbé Pousset. A la lecture de l'histoire de ces providences, on s'interroge aussi sur leur véritable identité, sur leur statut : se sont-elles tournées vers des congrégations comme le Pieux-Secours à Saint-Etienne avec la congrégation des religieuses Saint-Joseph? Se transformèrent-elles en congrégation, comme celle de Jésus-Marie, après que Claudine Thévenet eût installé sa deuxième providence à Fouvière, ou comme la Sainte-Famille? Ont-elles donné lieu à un certain regroupement pour que leur gestion soit plus efficace?

Sous l'Ancien Régime et le premier Empire, les providences étaient surtout d'origine paroissiale. Sous la Restauration, elles furent de plus en plus d'origine privée. Mais, par la suite, peu de providences mises en route par des laïcs restèrent sous leur direction même si la majorité d'entre elles dépendait de leur soutien matériel et financier.

En dehors des congrégations de Jésus-Marie et de la Sainte-Famille, deux providences devinrent le cadre apostolique de nouvelles congrégations : la maison Rollet (1813-1839) qui fut le berceau des religieuses de Saint-François d'Assise à la Croix-Rousse<sup>1940</sup>, et la providence mise en route par deux ouvrières à Saint-Sorlin dans le Rhône qui donna naissance

---

tisser à Lyon, quatorze à Cordelle, treize à Beaujeu et dix-huit à Mornant. En 1846, la maison mère à Lyon abritait cent personnes dont soixante-sept religieuses. A la fin de 1844, les soixante-trois métiers des quatre maisons avaient rapporté près de soixante mille francs et il restait au magasin près de sept mille francs (Ibid., pp. 300-325).

<sup>1935</sup> Idem, p. 164.

<sup>1936</sup> Idem, p. 215.

<sup>1937</sup> Idem, p. 309.

<sup>1938</sup> Idem, p. 313.

<sup>1939</sup> Idem, p. 299.

<sup>1940</sup> Madame Rollet et sa fille Anne qui travaillaient avec des jeunes filles dans l'atelier familial sont devenues la supérieure et l'assistante de la communauté du tiers ordre de Saint-François d'Assise (1839) (M.A. KOEHLI, *Sur les pas du poverello*, éditions du sud-est, 1954, 156 p. ( pp. 17-38).

en 1847 à une autre congrégation à spiritualité franciscaine, celle des Petites sœurs de L'enfant-Jésus<sup>1941</sup>.

Les providences créées par des laïcs, et qui se tournèrent vers des congrégations, s'adressèrent le plus souvent aux religieuses Saint-Joseph comme la providence Saint-Bruno à la Croix-Rousse déjà évoquée ou celle des Jeunes économes, créée en 1804 par de pieuses demoiselles et prise en charge en 1822 par les religieuses Saint-Joseph, d'abord à la Croix-Rousse, puis à Fourvière en 1843<sup>1942</sup>. Là où les religieuses Saint-Joseph étaient établies, elles étaient souvent assistées par de généreuses collaboratrices appelées Dames de la miséricorde qui s'occupaient entre autre de la providence de la paroisse Saint-Polycarpe<sup>1943</sup>.

Comme les religieuses, les prêtres missionnaires diocésains des Chartreux utilisèrent des associations pour s'occuper des bonnes œuvres et en particulier d'une providence. Ainsi, un membre de la société des Chartreux, aumônier de la maison mère des religieuses Saint-Charles, l'abbé Mayol de Lupé (1786-1842) dirigea la société des demoiselles de Saint-Louis de Gonzague, créée en 1822 et qui s'occupait du placement et de la surveillance des ouvrières de la Croix-Rousse. Cette société ouvrit sa propre providence à Cuire en 1825 qu'elle administra jusqu'à ce que les religieuses de la Sainte-Famille en prennent le contrôle en 1843<sup>1944</sup>.

Quelques providences restèrent tout de même sous la houlette de laïcs comme celle de Bethléem (1838) créée par la société lyonnaise de patronage pour les jeunes filles. Cette organisation a été mise en place en 1837 à la suite du succès obtenu l'année précédente par le patronage en faveur des jeunes libérés du département du Rhône. Le patronage des jeunes filles né au sein de la Congrégation des dames était une sorte d'agence inter-paroissiale, originalité qui permettait d'augmenter les moyens financiers et d'améliorer le placement<sup>1945</sup> des orphelines, des jeunes filles sortant des refuges pour prostituées et des pénitenciers, et de celles dont les mœurs étaient en danger. Il obtint un soutien efficace dans la ville de Lyon, d'abord de l'Eglise, dont l'archevêque, Mgr de Bonald, présidait la plupart de ses assemblées générales dans une des salles de l'archevêché, mais aussi, il eut le soutien financier et moral des autorités administratives de Lyon et même d'ouvrières qui secondèrent l'œuvre par leurs démarches et leur travail<sup>1946</sup>. La société du Patronage dirigée par une présidente et un directeur qui était curé d'une paroisse de Lyon, était organisée sur le modèle de la Propagation de la Foi : les chefs de dizaines ou de centuries allaient recueillir les cinq francs annuels

---

<sup>1941</sup> E. KELLER, *Les congrégations religieuses en France*, Poulssiègue, 1880, 735 p. (pp. 256-257). Cette congrégation accueillait des orphelines et des sourdes muettes et les plaçait à Lyon dans des ateliers visités par les religieuses.

<sup>1942</sup> A. R. Saint-Joseph (L 21). Avant 1848, les religieuses Saint-Joseph administraient dix-huit providences, les Filles de la charité, huit, et les religieuses Saint-Charles, six. (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., p. 96.)

<sup>1943</sup> Ibid., p. 68.

<sup>1944</sup> Idem, pp. 69-70. L'abbé Mayol de Lupé avait appartenu comme laïc à la Congrégation de Lyon dont il devint le père spirituel de 1814 à 1816. (A. LESTRA, *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon* ..., p. 253).

<sup>1945</sup> J. FARNHAM ..., pp. 65 et 82.

L'association féminine des jeunes économes qu'on a déjà évoquée poursuivait les mêmes buts mais avec des revenus insuffisants. L'endettement de cette société provoqua des tensions entre les religieuses Saint-Joseph qui travaillaient directement avec les enfants et les dames patronnesses. Ces dernières, originaires de la bourgeoisie lyonnaise, avaient décidé, au moment de la création de l'association, d'économiser chaque jour cinq centimes en faveur de l'éducation et du placement des filles pauvres (J. FARNHAM ..., pp. 85-86).

<sup>1946</sup> Il s'agissait souvent d'ouvrières pieuses qui se consacraient aussi aux soins des malades dans la société dite des Veilleuses (N. BEZ, *La ville des aumônes- Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon*, Librairie chrétienne, 1840, 282 p. (p. 129).

réclamés à chaque souscripteur et, dans les vingt paroisses qui souscrivent en 1841, un bureau cherche les filles en danger et les place, puis les visite et les surveille si on leur a trouvé un atelier chrétien ; celles-ci sont placées comme domestiques ou apprenties dans les ateliers ou, en attendant, dans des providences ou refuges<sup>1947</sup>. Une autre originalité du patronage des jeunes filles réside dans le fait que la providence de Bethléem, puis le refuge du Bon Pasteur mis en place en 1841 pour accueillir aussi les grandes jeunes filles, ne sont que des lieux d'accueil provisoires puisque le budget du Patronage donne la priorité aux bureaux de placement. Le refuge du Bon Pasteur s'occupe de la régénération<sup>1948</sup> de toutes les filles vagabondes ou “vicieuses” suivant l'expression utilisée par la présidente de l'œuvre, qui ne peuvent immédiatement être mises en apprentissage sans mettre en danger leurs compagnes.

Plusieurs centaines de jeunes filles sont présentées chaque année au Patronage. Mais toutes ne peuvent être inscrites. Ainsi, en 1841, plus de 200 enfants ont été présentées au Patronage par leurs parents, tuteurs ou bienfaiteurs, mais seulement 130 ont été inscrites. Parmi elles, 73 ont été placées, dont un peu plus de la moitié dans des refuges ou des providences et les autres, en apprentissage, chez les divers ouvriers de la ville<sup>1949</sup>. Ce constat donne une idée de la tâche à accomplir et nous interroge sur les causes de la multiplication des lieux d'accueil pour les jeunes filles qui posent problème.

## **II. POURQUOI UNE MULTIPLICATION DES PROVIDENCES DE FILLES, BEAUCOUP PLUS NOMBREUSES QUE LES PROVIDENCES DE GARÇONS?**

Comme sous l'Ancien Régime, les providences semblent avoir été à nouveau une solution, dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à la pauvreté, l'ignorance et l'immoralité. Mais leur multiplication amène à s'interroger de manière plus précise sur la situation économique, sociale et sanitaire de la région lyonnaise, en particulier des villes de Lyon et de Saint-Etienne, à cette époque, à s'interroger également sur les mentalités et aussi à se demander s'il y a une stratégie des pouvoirs publics et de l'Eglise à propos de l'implantation des providences. Par ailleurs, comment expliquer la présence d'une cinquantaine de providences de filles au milieu des années 1840, dans le diocèse de Lyon, alors que les providences de garçons peuvent se compter sur les doigts de la main? Enfin, il faut nous interroger sur la géographie de ces providences et leur spécificité suivant l'origine des garçons et des filles concernées.

### **1. Les causes de la multiplication des providences de filles**

Les providences de filles se sont multipliées pour des raisons économiques comme on l'a vu à la fin du chapitre 5, mais aussi pour des raisons philanthropiques et religieuses. S'il y a un type de providences particulièrement appréciées à la fin des années 1830 par les autorités administratives et judiciaires de Lyon et par l'Eglise, ce sont celles qui essayent de remettre

---

<sup>1947</sup> Assemblée générale du Patronage de décembre 1841 et 1844 (A.M. de Lyon, 744 WP074 et 744WP076 )

<sup>1948</sup> Elles peuvent ensuite “entrer dans le monde avec un état qui les met à même de lutter contre les tentations, compagnes de la misère et de l'oisiveté” comme l'a affirmé Mgr de Bonald à l'assemblée générale de la Société du patronage du vingt-huit décembre 1844.

<sup>1949</sup> Assemblée générale du Patronage du 27 décembre 1841, A.M. de Lyon, 744WP076.

sur le droit chemin les jeunes filles sortant de prison, les jeunes prostituées ou celles qui sont susceptibles de le devenir. La présidente du patronage des jeunes filles ne dit-elle pas, au cours de l'assemblée générale du vingt-sept décembre 1841 : il nous faut “un Refuge (du Bon Pasteur) pour nos grandes filles, le premier était insuffisant (providence de Bethléem), et ne pouvait d'ailleurs être adapté qu'aux jeunes filles en bas âge ; le but du Patronage n'était donc pas complètement rempli ; une maison qui pût, en quelque sorte, purger la société des membres qui la déshonorent, devenait indispensable ; de toute part, elle était désirée, réclamée, et la voix publique semblait presque nous en faire une condition des souscriptions qui nous étaient journellement remises!” Les autres établissements susceptibles de “purger” la société des jeunes filles qui la déshonorent sont : le Refuge de la Solitude, de l'Antiquaille et celui de Saint-Michel.

Le Refuge de la Solitude a été fondé en 1821 par l'abbé Besson, aumônier de la prison Saint-Joseph et a été créé pour les femmes libérées de prison qui étaient dans l'impossibilité de trouver des moyens d'existence et étaient ainsi exposées à retomber dans les mains de la justice. En 1840, l'établissement, installé quartier de Montauban, dans la paroisse Saint-Paul, occupe chrétiennement plus de cent jeunes libérées, dans divers ateliers<sup>1950</sup>.

Les deux autres providences lyonnaises s'occupent des problèmes de prostitution en corrigeant les jeunes filles dont la conduite est immorale. Le refuge Saint-Michel, à Saint-Irénée, comprend non seulement une section pour les filles corrompues, mais aussi une section soigneusement séparée de la précédente pour les orphelines et les filles de parents pauvres. Dès le début (1811), on employa les pensionnaires du refuge pour le travail de la soie et, en 1837, une petite fabrique avec quarante métiers à tisser fut construite, avec trente mille francs fournis par la municipalité<sup>1951</sup>, pour les jeunes filles qui voulaient s'affermir dans le bien en prolongeant leur séjour dans la retraite. En effet, celles qui avaient fait la preuve d'un retour à la pratique de la vertu pouvaient être rendues à leurs familles. Une autre possibilité était offerte à celles qui voulaient embrasser l'état religieux : elles formaient alors une petite communauté de sœurs pénitentes, les Madelonettes, dans l'intérieur même de l'établissement<sup>1952</sup>. Dans ce dernier, en janvier 1848, les religieuses de Notre-Dame du Refuge accueillèrent plus de deux cent cinquante jeunes filles<sup>1953</sup>. Les responsables de l'Eglise de Lyon proposent donc le plus de solutions possible pour éloigner les jeunes filles d'une conduite immorale.

On va retrouver cette préoccupation et cette diversité de solutions à la providence de l'Antiquaille, refuge annexé à l'Hospice, situé près des ruines gallo-romaines de Fourvière. Sous le premier Empire, l'hospice de l'Antiquaille hébergeait des malades, des aliénés et des prostituées envoyées par le maire pour avoir commis des délits et dès 1804, le conseil municipal de Lyon vota une allocation de vingt mille francs pour y installer un atelier expérimental de tissage de la soie. En 1816, l'administration de l'établissement décida qu'à l'avenir, les prostituées soignées dans les infirmeries ne quitteraient l'hospice qu'à la suite d'un

---

<sup>1950</sup> Nicolas BEZ, *La ville des aumônes – tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon ...*, p. 93-99.

<sup>1951</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)...*, p. 108.

<sup>1952</sup> N. BEZ, *La ville des aumônes ...*, p. 147.

<sup>1953</sup> Annuaire départemental administratif et statistique du Rhône de 1848, p.345. Les sœurs hospitalières de Notre-Dame du Refuge, autorisées à Paris en 1807, envoyèrent un groupe à Lyon en 1811, pour administrer la providence restaurée des Trinitaires, qui devint le site du refuge Saint-Michel en 1812. Comme les religieuses voulaient admettre les prostituées qui s'étaient corrigées avec les autres jeunes filles, les dames patronnesses, en désaccord, installèrent une autre providence près de Bellecour. (J. FARNHAM ..., pp. 62 et 91).

séjour d'épreuve, dans les ateliers, d'au moins trois semaines<sup>1954</sup>. A partir de 1825, plusieurs prêtres essayèrent tour à tour d'ouvrir un refuge pour les prostituées repenties qui avaient été soignées dans l'hospice, et ainsi naquit l'œuvre du Refuge de Notre-Dame de Compassion dit providence de l'hospice de l'Antiquaille. L'œuvre intéressait vivement Mgr de Pins, inscrit au nombre de ses premiers bienfaiteurs et une confrérie Notre-Dame de Compassion a été érigée dans l'église de l'hospice en faveur de cette œuvre présidée par un bureau de dames charitables<sup>1955</sup>. Le refuge Saint-Michel et celui de l'Antiquaille agissaient en amont et en aval par rapport au phénomène de la prostitution : en effet, si dans le premier, les filles y étaient fermées par décision de leurs parents ou de leurs tuteurs, dans celui de l'Antiquaille, totalement séparé de l'hospice depuis 1837, les jeunes filles repentantes étaient admises librement. Là, elles pouvaient gagner leurs moyens d'existence en cousant ou en tissant la soie. Comme au refuge Saint-Michel, et comme dans tous les refuges de cette nature établis en France, celui de Notre-Dame de compassion a formé parmi ses pénitentes une section de sœurs de la Pénitence pour celles qui demandaient à passer le reste de leurs jours dans cette retraite<sup>1956</sup>. Au début de l'année 1848, cent trente cinq pénitentes étaient présentes au refuge.

Les refuges que nous venons d'évoquer correspondaient aux providences qui avaient les plus gros effectifs et ils recevaient une aide financière des autorités administratives. Comme les demandes d'admission dans ces établissements lyonnais ou dans le refuge de Saint-Etienne qui accueille une centaine de pénitentes en 1848, sont loin d'être satisfaites, il faut nous demander s'il y a une extension de la prostitution et quelles en sont les causes. Les témoignages de contemporains montrent que dans les villes où la population flottante de jeunes célibataires a beaucoup augmenté, la prostitution a progressé, ce qui était le cas à Lyon et à Saint-Etienne où, par ailleurs, comme on l'a vu, le nombre de jeunes femmes qui travaillaient était particulièrement élevé. Le phénomène était accentué à Lyon par la présence de plus en plus importante de soldats au cours des années 1830, puisque leur nombre dans la garnison était passé de cinq mille à dix-huit mille<sup>1957</sup>. Au cours des années 1830, cinq cents femmes vénériennes ont été admises chaque année à l'hospice de l'Antiquaille, toutes habitant Lyon et dont plus de la moitié était d'origine ouvrière<sup>1958</sup>.

Ce problème de la prostitution était-il envisagé de la même façon par les pouvoirs publics et par l'Eglise? Parent-Duchâtelet, qui sert de référence à cette époque pour les médecins, les économistes et les hygiénistes avec son ouvrage sur la prostitution à Paris (1836) pense que la prostitution est nécessaire, mais comme elle est dangereuse, elle ne doit être que tolérée et étroitement contrôlée<sup>1959</sup>. Il se réfère lui-même à Saint Augustin qui a écrit dans le "De Ordine" : "Supprime les prostituées, les passions bouleverseront le monde ; donne-leur le rang de femmes honnêtes, l'infamie et le déshonneur flétriront l'univers". Par ailleurs, il explique la prostitution par l'influence du tempérament, l'origine familiale mais aussi par la misère et la modicité des salaires<sup>1960</sup>. IL rejoint sur ce dernier point le docteur

<sup>1954</sup> A. POTTON, *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier*, 1842 (B.M. de Lyon, Fonds Coste : 354393), 289 p. (p. 194).

<sup>1955</sup> B.M. de Lyon, Fonds Coste, 110814 et 110815. Providence de l'Antiquaille.

<sup>1956</sup> B.M. de Lyon, Fonds Coste, 110819. Providence de l'Antiquaille.

<sup>1957</sup> A. POTTON, *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier* ..., p. 68.

<sup>1958</sup> Ibid., pp. 48-49. Il y a eu mille entrées de prostituées malades en 1841.

<sup>1959</sup> A. CORBIN, *Les filles de Noce*, Flammarion, 1982, 494 p. (p. 24). L'auteur évoque dans son premier chapitre " Le discours réglemmentariste", l'influence du livre de Parent-Duchâtelet, *De la prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*.

<sup>1960</sup> Ibid., p. 20.

Potton qui évoque à plusieurs reprises dans son ouvrage les travaux trop faiblement rétribués des ouvrières<sup>1961</sup>.

Mgr. de Bonald ne fait-il pas un constat similaire à l'assemblée générale du patronage des jeunes filles du vingt-sept décembre 1841, lorsqu'il affirme que le patronage s'occupe de la classe de la société la plus exposée<sup>1962</sup> ? L'analyse de la prostitution par Parent-Duchâtelet devient particulièrement éclairante lorsqu'il décrit le comportement de la fille publique : celle-ci, dit-il, refuse le travail au profit du plaisir ; elle ne se fixe pas et, imprévoyante, elle ignore les économies<sup>1963</sup>. Son attitude va donc à l'encontre des valeurs bourgeoises de cette époque et on peut en déduire la solution de l'enfermement qui va être préconisée à son encontre : en dehors de la maison close, la jeune prostituée risque donc de passer dans trois lieux d'enfermement : la prison, l'hôpital et le refuge.

Or, les autorités administratives et ecclésiastiques se rejoignent pour dire que ces établissements sont le domaine privilégié de la religion. Dans le long discours qu'il fit à Oullins le douze février 1836 dans le nouveau refuge des frères de Saint-Joseph créé par le père Rey, l'abbé Bez affirma qu'une ère nouvelle avait commencé pour cette religion sainte qui élevait avec zèle de nombreux ateliers où de sages conseils aidaient "les jeunes générations perverses à devenir meilleures"<sup>1964</sup>. De son côté, le docteur Potton souligne qu'à la providence de l'Antiquaille, les sœurs "réveillent chez des êtres faibles des sentiments religieux et font naître des idées de réforme"<sup>1965</sup>. Quant à Bonnardet, rapporteur de la Commission de surveillance des prisons de Lyon, il affirme dans sa lettre au ministre de l'intérieur du 14 mai 1838 : "Les hôpitaux, les prisons, tous les asiles ouverts à la misère, au malheur, sont le domaine naturel de la religion qui corrige et console!"<sup>1966</sup> Cette lettre avait pour objet la réforme des prisons et soulignait l'action remarquable des religieuses Saint-Joseph à la prison du même nom à Lyon. Ces dernières, présentes dans un grand nombre de providences du diocèse, et en particulier, leurs supérieures comme Mère Saint-Polycarpe, puis Mère Saint-Augustin, furent au centre du dispositif pour un meilleur fonctionnement des prisons et des refuges. Ainsi, Mère Saint-Polycarpe, supérieure du refuge de la Solitude, rue de Montauban, y mit en place un noviciat spécial pour le service des prisons, visité avec intérêt par Charles Lucas, en 1839, inspecteur général des prisons du royaume<sup>1967</sup>. Par

---

<sup>1961</sup> A. POTTON, *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier* ..., pp. 14 et 231. Il ajoute que dans les périodes de crise de la Fabrique, leur situation peut devenir catastrophique.

<sup>1962</sup> A.M. deLyon, 744WP076.

<sup>1963</sup> A. CORBIN, *Les filles de noce*..., p. 21.

<sup>1964</sup> L'abbé Bez s'exprimait dans la chapelle de l'établissement. (B.M. Lyon, Fonds Coste, 110823)

<sup>1965</sup> A. POTTON, *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier* ..., p. 280.

<sup>1966</sup> Vie de la Révérende Mère Saint-Augustin, fondatrice et première supérieure générale de la Congrégation des sœurs de Marie-Joseph pour les prisons, par une religieuse de la même Congrégation, Paris, Téqui, 1925, 230 p. (p. 25).

Il n'est pas facile de préciser si l'action et les idées des lyonnais Potton et Bonnardet se situaient dans une sphère catholique ou plutôt philanthropique. Ainsi Bonnardet, dans son ouvrage intitulé *De la mendicité* et publié en 1844, explique les inégalités sociales par un partage inégal des forces morales et physiques plutôt que par la faute originelle. Mais il en conclut seulement la nécessité de créer des dépôts de mendicité où les pauvres vivraient conformément au plan de Dieu. De toute façon, à Lyon, le clergé et les laïcs étaient d'autant plus facilement associés à des œuvres de bienfaisance publique que celles-ci étaient nées avant la Révolution, comme c'était le cas de l'œuvre de la marmite créée en 1689 pour distribuer de la nourriture aux pauvres. En 1840, cette œuvre de bienfaisance, qui existait dans de nombreuses paroisses, associait les Filles de la Charité, les sœurs Saint-Charles et les Dames de la Miséricorde (J. LALOUETTE, "Charité, philanthropie et solidarité en France vers 1848. Pour une histoire des mots et des doctrines", in *1848, actes du colloque international du cent cinquantième*, Créaphis, 2002, 580 p. [pp. 203 à 216]).

<sup>1967</sup> Vie de la Révérende Mère Saint-Augustin ..., pp. 17 à 27.

ailleurs, les dames patronnesses du Refuge de Saint-Etienne, créé en 1837, déplorant la possibilité pour les jeunes filles de leur établissement sans clôture, de se déplacer librement, demandèrent conseil à Mgr. de Pins qui les adressa aux religieuses Saint-Joseph. C'est ainsi que mère Saint-Polycarpe, accompagnée de trois religieuses, fut envoyée à Saint-Etienne. La supérieure du refuge de la Solitude, qui était aussi "Provinciale de la Section des Prisons", se mit tout de suite à la recherche d'une maison mieux appropriée aux besoins de l'œuvre. Elle trouva une propriété, rue du Haut-Tardy, entourée d'un jardin clos et, le vingt-sept avril 1838, elle y transporta la communauté composée alors de quatre sœurs et de dix pénitentes<sup>1968</sup>.

Finalement, les règlementaristes comme Parent-Duchâtelet, Potton ou Bonnardet<sup>1969</sup> qui voulaient marginaliser les prostituées turbulentes dont le comportement allait à l'encontre de la morale bourgeoise et favoriser l'ordre dans les lieux d'enfermement, ont facilité le succès des refuges<sup>1970</sup>. Leur point de vue correspond à celui de l'élite qui considère alors la "plèbe" des grandes villes comme une "nation" étrange, classée dans la catégorie des "classes dangereuses"<sup>1971</sup>. Les prostituées et les vagabondes ne sont pas, bien sûr, les seules à faire partie de cette catégorie ; il y a aussi toutes les ouvrières de la Fabrique, de plus en plus nombreuses<sup>1972</sup>, on l'a vu, pour remplacer les canuts et c'est là qu'on découvre les causes majeures de la multiplication des providences de filles. Qui peut prendre en charge les jeunes ouvrières prolétarisées à cause du développement du libéralisme économique, alors que la législation sociale est inexistante, sinon les "classes vertueuses" des notables catholiques? L'Eglise de Lyon est d'autant plus présente qu'elle manifeste alors un grand dynamisme et dispose d'un réseau d'organisation discret et efficace qui a fait ses preuves. La possibilité de disposer de revenus importants avec l'installation de métiers à tisser a également favorisé la multiplication des providences. Reste maintenant à essayer d'expliquer le moindre succès des providences de garçons.

## 2. Un encadrement difficile à trouver pour les providences de garçons?

Si on entend par providence, un établissement de bienfaisance, recueillant en internat des enfants orphelins, pauvres ou à la conduite immorale, leur donnant une éducation chrétienne, leur apprenant un métier de l'industrie textile, le plus souvent, revendant le produit de leur travail à un fabricant, il y avait dans le diocèse de Lyon au milieu des années 1840, moins de dix providences de garçons rassemblant moins de trois cents enfants. (Voir le tableau des providences de garçons dans les annexes du tome 2 de la thèse.) Ce chiffre est donc nettement inférieur à la cinquantaine de providences de filles qu'on a comptabilisées à la même époque. Si les providences de filles ont été créées surtout sous la Restauration alors que celles de garçons sont apparues, pour la plupart, sous la monarchie de Juillet, il faut remarquer

<sup>1968</sup> L. REGAT, *L'œuvre du Refuge (1837-1918)*, Mémoire de D.E.A., Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991, 30 p. (p. 5).

<sup>1969</sup> Dans son rapport au ministre de l'intérieur, celui-ci soulignait que "l'esprit de suite qui anime le corps religieux maintient sans oscillation l'ordre qui doit régner dans les prisons". (Vie de la Révérende Mère Saint-Augustin, p. 26).

<sup>1970</sup> Succès certain en ce qui concerne les demandes d'admission, plus relatif pour ce qui est des résultats : le docteur Potton, à la fin de son ouvrage, indique que si la providence de l'Antiquaille arrache vingt-cinq ou trente victimes chaque année au libertinage, seulement une prostituée sur vingt-cinq abandonne son infâme commerce.

<sup>1971</sup> Réflexions de G. NOIRIEL sur les transformations de la société française au XIX<sup>e</sup> siècle dans *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette Littératures, 1999, 335 p. (p. 56).

<sup>1972</sup> L'abbé Bez, dans son ouvrage déjà cité sur la ville des aumônes (p. 123) évoque une "multitude de jeunes filles qui encombrant notre grande cité". La cherté de la nourriture et du logement incitaient certaines d'entre elles à entrer dans les providences où on les nourrissait et logeait gratuitement (L. STRUMINGHER, "Les canuts de Lyon", *Le mouvement social*, octobre-décembre 1978, pp. 68-69).

que le mouvement de mise en place des providences s'est réalisé pour l'essentiel sous l'administration apostolique de Mgr. de Pins.

Après avoir évoqué les caractéristiques des providences de garçons, nous montrerons l'importance des initiatives prises par l'abbé Rey, en lien avec la mise en place de la Société du patronage pour les jeunes libérés du département du Rhône, et nous expliquerons les causes des difficultés de création de providences de garçons. Au début de l'histoire des providences de garçons, on retrouve également quelques enfants indigents et si, généralement, il n'y a pas la présence d'une femme pieuse, c'est aussi un prêtre qui est l'initiateur de l'œuvre. Ainsi, à la Croix-Rousse, l'abbé André Coindre, déjà à l'origine de la providence de filles de Saint-Bruno, fonda la providence du "Pieux Secours" en 1817, après avoir installé cinq ou six garçons dans une cellule de la Chartreuse, sous la direction d'un ouvrier nommé Jenton, qui leur apprenait le maniement du métier à tisser<sup>1973</sup>. Il en fut de même pour l'abbé Collet qui fonda une autre providence de garçons à la Croix-Rousse en 1824 et pour l'abbé Rey qui eut l'idée de fonder une providence de garçons lors de la révolte des canuts en avril 1834, alors qu'il était aumônier des sœurs de Jésus Marie à Fourvière. Comme les insurgés qui occupaient le haut de la colline voulaient investir l'établissement, il leur fit visiter les lieux et leur expliqua le but de l'orphelinat. Et lorsque l'un d'entre eux lui demanda pourquoi il ne faisait pas la même chose pour les garçons, il prit cela comme une indication de la providence<sup>1974</sup>. Il se mit alors à rechercher dans Lyon les jeunes garçons voyous et vagabonds, les accueillit dans son logement pour les catéchiser, et son charisme fit que le nombre augmenta et, bientôt, son logement fut trop petit<sup>1975</sup>. On verra comment, par la suite, l'abbé Rey a été amené à créer une providence de type original en participant à la mise en place du refuge d'Oullins.

Trois providences de garçons ont été fondées à la suite d'un legs après le décès d'un ou d'une riche propriétaire : ainsi, la providence Denuzière et la fondation Richard, créées respectivement en 1829 à la montée du chemin neuf, et en 1847 à Saint-Alban la Guillotière, portaient le nom de leurs donateurs. La providence Caille créée à Fourvière en 1841 devait aussi son existence à la donation d'une propriété par l'abbé Caille qui était chanoine honoraire de la cathédrale<sup>1976</sup>. Toutes les providences de garçons étaient généralement administrées par un conseil composé d'ecclésiastiques et de laïcs, notables de la ville de Lyon, et elles étaient dirigées le plus souvent par des frères maristes.

---

<sup>1973</sup> Gabriela- Maria, R.J.M., MONTESINOS, *En cette nuit-là, aux Pierres Plantées, Claudine Thévenet...*, p.262. Comme le nombre de protégés du père Coindre augmentait, il chercha en 1818 un local plus grand et le trouva en achetant avec l'aide de son père, l'ancienne ferme des Chartreux (Yannick ESSERTEL, *L'aventure missionnaire lyonnaise. 1815-1962* ..., p. 69). Constatant que les maîtres et les surveillants de sa providence ne répondaient pas suffisamment à ses vues, il leur proposa de devenir Frères. Deux d'entre eux acceptèrent, auxquels se joignirent sept jeunes gens qui vivaient déjà en communauté dans la paroisse de Valbenoîte, près de Saint-Etienne. Ainsi est née le 3 septembre 1821, une nouvelle congrégation enseignante, celle des Frères du Sacré-Cœur. (Biographie d'André Coindre par X.de Montclos, in *Dictionnaire du monde religieux*, T.6, Le Lyonnais ... p. 121)

<sup>1974</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey, serviteur de l'enfance défavorisée. Une expérience d'insertion au XIX<sup>e</sup> siècle*, Beauchesne, 1996, 210 p., (pp. 10 à 15). Avant d'être nommé aumônier, à cause de son état de santé, en 1829, Joseph Rey avait été vicaire à Nervieux et à Saint-Germain Laval dans la Loire, à Chaponest dans le Rhône, puis desservant à Mizérieux dans la Loire.

<sup>1975</sup> P. ZIND, "Une société de Frères enseignants spécifiquement au service des refuges pénitentiaires ou colonies agricoles au XIX<sup>e</sup> siècle", in Actes du XCVII<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, Nantes, 1972, Assistance et assistés de 1610 à nos jours. Actes parus dans la *Société d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 1, Paris, 1977, 560 p. (p. 179).

<sup>1976</sup> *Annuaire de Lyon de 1859* pp. 345-346, 349-351. La fondation Richard recevait les jeunes garçons pauvres, infirmes et incurables de la paroisse Saint-Nizier de même que ceux de la ville de Lyon, proportionnellement aux ressources. Le produit du travail de quelques incurables équilibrait le budget.



La création, en 1835, du refuge d'Oullins, la principale providence de garçons, est à mettre en relation avec le sentiment d'une croissance de la criminalité au cours des années 1830, et la conviction d'un échec de la prison. En effet, la bourgeoisie catholique et les autorités lyonnaises pensèrent alors réformer les individus en créant des institutions en amont et en aval des établissements pénitentiaires<sup>1977</sup>. On a déjà évoqué une stratégie similaire à propos des principaux refuges et providences pour jeunes filles : refuge de la Solitude, refuge Saint-Michel, providence de l'Antiquaille et société lyonnaise de patronage pour les jeunes filles. Pour les garçons, l'abbé Barbier avait projeté, en 1823-1824, de fonder à Lyon une maison de retraite correctionnelle, et il avait proposé à des notables lyonnais d'accueillir dans un refuge des enfants de moins de seize ans graciés en raison de leur manque de discernement, mais pour qui l'article 66 du Code pénal prévoyait l'incarcération s'ils ne pouvaient être remis à leurs parents<sup>1978</sup>. L'entreprise échoua, mais lorsqu'en 1833, le préfet décida<sup>1979</sup> la création, dans les prisons lyonnaises, d'un quartier réservé aux jeunes détenus de moins de seize ans, la commission administrative des prisons et l'abbé Valois, aumônier des prisons, recrutèrent de jeunes ouvriers qui devinrent des Frères des prisons et, comme certains religieux demandèrent une direction sacerdotale pour ces frères à l'archevêché, le vicaire général s'adressa à Joseph Rey qui essayait alors de fonder un refuge pour jeunes garçons et le nomma supérieur des Frères en 1835<sup>1980</sup>. Ces derniers prirent le nom de frères de Saint-Joseph, membres de la Société de Saint-Joseph, dont Rey devint le président et Babouin de la Barollière, qui était vice-président de la commission des prisons, en devint le vice-président. L'abbé Rey s'occupa de recruter, de former et de surveiller les religieux et c'est après être rentré en contact avec les abbés Valois et Salignat (aumônier de la prison de Perrache en 1831) qu'il s'engagea avec eux dans la fondation d'une nouvelle institution<sup>1981</sup>. Des personnalités laïques jouèrent aussi un rôle dans cette fondation, en particulier le notaire Victor Coste qui avait participé au projet de Barbier en 1823 et l'imprimeur Antoine Périsset, éditeur de l'archevêché.

Le "Règlement pour le conseil extérieur-laïque de l'œuvre de Saint-Joseph" de novembre 1835 présenta l'état définitif du projet de cette nouvelle institution : l'établissement devait abriter une providence de type classique pour les jeunes garçons abandonnés ou négligés par leurs parents, comme les providences Caille ou Denuzière ; on prévoyait aussi, à titre préventif, une Maison de correction et de travail pour les garçons vicieux, paresseux et vagabonds et enfin, pour les garçons qui sortaient de la prison de Perrache, et pour ceux dont les parents avaient subi une condamnation, un Asile du repentir ou Maison pénitentiaire<sup>1982</sup>. Il était prévu aussi un noviciat de frères, dirigé par le supérieur pour les former au service de l'œuvre. Grâce à une souscription lancée auprès des notables lyonnais, une propriété fut achetée à Oullins en octobre 1835 ; les abbés Valois, Rey et Salignat, qui en devinrent les propriétaires, fondèrent l'œuvre de Saint-Joseph et l'abbé Rey fut nommé gérant et administrateur de la société. L'immeuble servit de chapelle et d'habitation pour les deux

<sup>1977</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey ...*, pp. 28 à 30.

<sup>1978</sup> E. BARATAY, *ibid.*, pp. 31-32.

<sup>1979</sup> Décision prise sous l'impulsion de Charles Lucas, inspecteur général des prisons, venu à Lyon en 1832. Ce dernier, qui tenait à un encadrement assuré dans les prisons par des religieux et des religieuses, s'intéressa à l'expérience lyonnaise en ce domaine, depuis les "Charlottes", visiteuses bénévoles laïques des prisons de la Révolution et de l'Empire qui s'agrégèrent ensuite à la Congrégation des religieuses de Saint-Joseph, jusqu'au noviciat pour le service des prisons du refuge de la Solitude dont on a parlé.

<sup>1980</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey ...*, pp. 18-19.

<sup>1981</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>1982</sup> *Idem*, p. 26.

prêtres, les vingt frères, les six sœurs et les onze enfants qui s'y installèrent la première année en 1836<sup>1983</sup>.

En 1836, l'entreprise fut prolongée par la création d'une société de patronage sous l'impulsion de l'inspecteur Lucas, qui devait placer et surveiller les libérés du pénitencier. Rey favorisa la collaboration avec la Société de patronage qui envoyait à Oullins les placés qui se conduisaient mal. En indiquant que l'œuvre visait "l'instruction religieuse, sociale et industrielle d'une foule de malheureux", Rey considérait moins le condamné comme un criminel que comme une victime de l'enfance défavorisée et il rejoignait ainsi la position des philanthropes lyonnais de l'époque, le baron de Gérando qui encouragea l'œuvre d'Oullins en 1837 et le docteur Montfalcon. Rey ne partageait pas, semble-t-il, l'angoisse des notables locaux qui aidèrent à la création de l'œuvre et qui insistaient sur le péril social<sup>1984</sup>.

Qui étaient ces notables? Il faut d'abord remarquer que les deux tiers des membres du conseil "extérieur-laïque" de la société de Saint-Joseph qui assistaient l'abbé Rey, se retrouvaient dans le conseil d'administration de la société de patronage des jeunes libérés<sup>1985</sup>. A côté d'un conseil "intérieur-ecclésiastique" qui était chargé de la règle et de la discipline dans l'établissement d'Oullins, le conseil "extérieur-laïque" donnait un avis sur les dépenses à engager, récoltait des fonds et statuait sur les demandes d'admission d'enfants<sup>1986</sup>. Les administrateurs de ce conseil appartenaient à la haute et moyenne bourgeoisie catholique, présente dans les professions libérales, du commerce et de la production et souvent pratiquante. Sur les quatorze administrateurs laïcs du conseil en 1836, onze faisaient partie de la Congrégation de Lyon dont le négociant Mathieu Garnier et l'imprimeur Antoine Périsset qui furent respectivement président et vice-président du bureau du conseil extérieur. Dans son histoire de la Congrégation dont il a été un des fondateurs, l'agent de change Benoît Coste écrit que l'œuvre de Saint-Joseph à Oullins "s'élevait presque entièrement sous les hospices de la Congrégation" et que cette dernière fut très bien représentée dans le bureau qui s'était formé pour le patronage des jeunes libérés<sup>1987</sup>. Toutefois, la Congrégation n'eut pas toute la paternité de l'œuvre dans la mesure où des personnalités comme Victor Coste ou les abbés Valois, Rey et Salignat n'en faisaient pas partie.

L'abbé Rey non seulement organisa un noviciat pour former des frères, mais il dut aussi envisager la formation de religieuses spécialisées : vers 1842-1843, quelques desservants dont le curé d'Ars, lui envoyèrent des filles qui vaquèrent aux travaux ménagers. Ces dernières voulurent prendre l'habit, mais Mgr. de Bonald refusa dans un premier temps que des religieuses officient parmi des "garnements". Toutefois, le Père Rey sut persuader le cardinal qui, finalement, autorisa l'émission de vœux simples pour un an et une prise d'habit,

---

<sup>1983</sup> Idem, p. 35. Cet immeuble s'avéra insuffisant et, en 1838, on éleva un grand bâtiment en pierres destiné à recevoir des ateliers, des dépendances agricoles et des dortoirs. Il s'agissait d'une œuvre pionnière puisque ce fut seulement en 1839 que Demetz et de Bretinières de Courcelles fondèrent la colonie agricole de la Mettray et que l'abbé Fissieux ouvrit son établissement de Marseille. (P. ZIND, "Une société de Frères enseignants ... au service des refuges pénitentiaires ...", p. 179)

<sup>1984</sup> E. BARATAY, ..., pp. 33-34.

<sup>1985</sup> Cette société qui voulait préserver des dangers de la récidive, maintenir dans les sentiments religieux et dans les habitudes d'une vie laborieuse les jeunes libérés de la Maison pénitentiaire, s'occupait de leur placement comme apprentis ou ouvriers, pourvoyait chacun d'eux d'un patron et assurait les dépenses nécessaires pour les vêtements et les frais d'apprentissage. De plus, à partir de 1841, la Société de patronage a pratiqué, comme celle de Saint-Joseph, le patronage de préservation en faveur des jeunes garçons en péril d'être réprimés par la justice. (Annuaire départemental du Rhône de 1848, pp. 329-330).

<sup>1986</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey ...*, pp. 36-37.

<sup>1987</sup> Rédaction imprimée à partir du manuscrit de Benoît Coste, p. 267-268 (O.P. M., rue Sala, Lyon). Il ne faut pas oublier que les Congréganistes étaient très impliqués dans les œuvres consacrées aux hôpitaux et aux prisons.

qui eurent lieu pour cinq postulantes en février 1845<sup>1988</sup>. Elles furent appelées les Filles de Saint-Joseph.

L'établissement d'Oullins connut dès le départ des difficultés matérielles, car il fallait trouver de l'argent pour mettre le terrain en état. Au début des années 1840, l'œuvre ne fut sauvée que par des collectes extraordinaires : cinq mille francs donnés par l'archevêque en 1841 et cinq mille francs donnés par le ministère de l'intérieur en 1842. Aussi, la vente des produits de la maison fut indispensable et l'abbé Rey s'occupait lui-même de trouver de l'ouvrage à son établissement. Il allait à pied à Lyon et traitait avec les fabricants. Il passait des contrats, envoyait les frères chercher la matière première et rapporter les produits, mais il tenait à ce que les prix fussent ceux du marché pour ne pas fausser la concurrence<sup>1989</sup>.

Joseph Rey eut surtout des difficultés pour rassembler des Frères suffisamment nombreux et compétents pour l'éducation des enfants en situation difficile, ministère nouveau dans l'Eglise pour lequel il reçut le soutien du pape Grégoire XVI qui l'incita à persévérer et à établir une règle spéciale<sup>1990</sup>. La tâche des frères de Saint-Joseph au refuge d'Oullins était lourde, comparable à celle qu'ils effectuaient au Pénitencier. Ils étaient à la fois surveillants, instituteurs et chefs d'ateliers et J. Rey exigeait des candidats une naissance légitime, une bonne santé, une intelligence normale, un caractère droit, ferme mais docile et un certificat de bonne conduite délivré par le desservant de la paroisse d'origine. Ces derniers permirent tout de même à J. Rey de créer un établissement qui, privilégiant le souci d'apprentissage et l'éducation, ressemblait à la maison de sauvetage bâtie par Wichern à Horn près de Hambourg pour les jeunes garçons abandonnés<sup>1991</sup>.

Même si l'apostolat fut moins rude pour les Frères qui fournirent l'encadrement des autres providences de garçons, leur recrutement s'avéra, semble-t-il, aussi difficile. Ainsi, l'abbé Pousset qui avait demandé à l'abbé Valois en 1831 de lui permettre de prendre contact avec de pieux ouvriers qu'il évangélisait, échoua dans sa tentative de créer une "Sainte-Famille d'hommes". Cinq frères de la Sainte-Famille firent leurs vœux en février 1833, mais, dix ans plus tard, tous s'étaient dispersés<sup>1992</sup>. L'abbé Bez, qui dans son ouvrage sur les œuvres de charité de la ville de Lyon s'interroge sur la disproportion entre les providences de filles et celles de garçons, affirme que ce sont les "instruments capables de diriger et de surveiller" ces dernières qui sont insuffisants ; il ajoute que les congrégations religieuses de femmes peuvent entretenir des providences de filles grâce à l'abnégation des religieuses, mais que les tentatives faites jusqu'alors par des laïcs pieux pour diriger des providences de garçons ont échoué parce qu'il leur manque d'être soumis à une règle fixe, qu'on ne trouve que dans une congrégation<sup>1993</sup>. Et il donne en exemple la congrégation des Maristes, qui était présente, on l'a vu, dans la plupart des providences de garçons. Seulement, même si le nombre des petits

---

<sup>1988</sup> E. BARATAY, ..., p. 42. En ce qui concerne la congrégation des Frères de Saint-Joseph, l'archevêque approuva les statuts en 1853.

<sup>1989</sup> Ibid., pp. 45-49. A cause des difficultés financières et du manque de place, le nombre de garçons accueillis augmenta lentement : 11 en 1836, 45 en 1839, 100 en 1843, 112 en 1846.

<sup>1990</sup> Pour fonder cette Congrégation spécialisée, J. Rey pouvait être encouragé par l'exemple des sœurs des prisons autorisées en 1841 par Mgr. de Bonald à constituer une congrégation indépendante de celle des sœurs de Saint-Joseph. Elles devinrent les sœurs de Marie-Joseph et s'installèrent au Dorat dans la Haute-Vienne (E. BARATAY ..., p. 45)

<sup>1991</sup> E. BARATAY, ..., pp. 40-41-58. Entre 1835 et 1838, sur 150 volontaires venant surtout des campagnes pratiquantes, 34 firent leurs vœux simples et reçurent l'habit, 30 restèrent postulants et 86 renoncèrent.

<sup>1992</sup> J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883) ...*, p. 136.

<sup>1993</sup> N. BEZ, *La ville des aumônes*, ..., pp. 272-273.

Frères de Marie a augmenté rapidement, ceux-ci étaient très sollicités pour fonder<sup>1994</sup> des écoles primaires, d'autant plus que la loi Guizot avait créé une forte demande en obligeant les municipalités à avoir leur école et qu'ils coûtaient peu car ils admettaient la rétribution scolaire contrairement aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui tenaient à enseigner gratuitement. En tout cas, le fait que la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Lyon ait essayé de fonder une providence de garçons en 1839 et qu'elle n'y soit parvenue que douze ans plus tard en 1851, montre bien les difficultés de mise en route de ce genre de providence<sup>1995</sup>.

En dehors des problèmes d'encadrement, il semble par ailleurs que la longueur du séjour dans les providences, qu'on aura l'occasion d'évoquer plus loin, ait été la source de conflits entre les dirigeants des providences de garçons et ces derniers ou leurs familles. Les problèmes de la providence de l'abbé Collet, providence de garçons la plus contestée, en sont une illustration, avec en particulier l'affaire Collet-Piollet, portée devant le conseil des prud'hommes en juin et juillet 1840 : le jeune Piollet avait demandé au conseil la résiliation du contrat verbal qui le liait encore pour huit mois, à l'établissement de l'abbé Collet, en qualité d'apprenti veloutier, à cause de l'altération de sa santé due au régime intérieur de la providence et de l'illégalité selon l'usage de la durée de l'apprentissage<sup>1996</sup>.

Ce problème d'un internat de longue durée ne se posait pas pour les apprentis ou les jeunes ouvriers qui se rendaient aux cours de la théorie de la soie<sup>1997</sup> chez les Frères des Ecoles Chrétiennes de la Montée Saint-Barthélemy à Fourvière. Mais là, il ne s'agissait plus d'une providence, mais plutôt d'une école professionnelle. Toutefois, comme on aura l'occasion de le constater, les activités des Frères dans leur pensionnat provoquèrent elles aussi l'animosité des journaux ouvriers. Mais, avant d'évoquer la polémique concernant les providences, il nous faut d'abord décrire leur mode de fonctionnement et, en premier lieu, leurs objectifs spécifiques et leur type d'implantation.

### 3. Spécificité et géographie des providences

Si, globalement, les providences étaient censées protéger la jeunesse des dangers de l'ignorance, de la pauvreté, de l'immoralité et les instruisait pour les besoins de la foi, de la

---

<sup>1994</sup> Le nombre de maristes est passé de cent en 1830 à deux cent quatre-vingt en 1840 ; Ils étaient implantés dans quarante écoles en 1848 (André LANFREY, *Une congrégation enseignante : les frères maristes de 1850 à 1904*, Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lyon 2, 1979, 385 p. (pp. 8 à 10).

<sup>1995</sup> Rapport sur les œuvres de Saint-Vincent-de-Paul de Lyon du président P. Brac de la Perrière, 1883, p.15. (SSVP de Lyon). Il faut dire que cette providence, appelée Maison de charité pour les petits garçons, accueille, à Oullins, des enfants orphelins très jeunes, entre trois et cinq ans, qui sont encadrés par les religieuses de Saint-Vincent de Paul jusqu'à leur première communion. Malgré leur jeune âge, on a tenté, en 1858, de les faire travailler, en dévidant du coton, en fabriquant des chapelets et en tressant de la paille pour faire des chapeaux. (Conseil de Lyon : rapport sur les œuvres de la SSVP du 19 juillet 1858 au 19 juillet 1859).

<sup>1996</sup> La durée habituelle des apprentissages était de quatre ans alors que le contrat avait été passé verbalement pour six ans : articles de "L'Echo des ouvriers" de juillet 1840 et de la "Démocratie lyonnaise" du six septembre 1840. L'absence d'indépendance de l'adolescent devait, elle aussi, être d'autant moins acceptée que la mentalité du canut, sans lien paternaliste avec le marchand-fabricant, était en contradiction avec le type de relations existant dans les providences.

<sup>1997</sup> Ces cours ont été créés en 1845 pour ceux qui désiraient perfectionner le métier du tissage de la soie (F. MONTIBERT, *Vie et rayonnement des Frères des Ecoles Chrétiennes au pensionnat lyonnais "aux lazaristes" (1839-1914)*, Mémoire de maîtrise, Lyon II, 1988, 170 p. (p. 95). Ces cours s'adressaient en particulier à la petite bourgeoisie lyonnaise travaillant dans l'artisanat. On peut noter d'ailleurs, au passage, que les providences ne s'adressaient pas seulement aux enfants pauvres et vagabonds, puisque l'établissement du Pieux Secours offrait "des chambres particulières aux enfants des familles honnêtes et aisées désirant apprendre la Fabrique par pratique et par théorie, sans être confondus avec la classe ouvrière" (B.M. Lyon, Fonds Coste, 352833).

morale et du travail, leurs services s'effectuèrent souvent dans une aire géographique déterminée et se spécialisèrent de plus en plus.

La providence Notre-Dame à Saint-Etienne n'admettait que les filles de la paroisse ; les providences Saint-Nizier, Saint-Paul et Saint-Bonaventure n'admettaient que les filles des paroisses correspondantes<sup>1998</sup>. La providence de garçons Denuzière admettait seulement les jeunes garçons de Lyon et la providence Caille admettait ceux de Lyon et des faubourgs<sup>1999</sup>. De plus, les providences se spécialisèrent suivant les types de problèmes auxquels étaient confrontés les jeunes gens. Aux refuges et providences s'occupant des jeunes filles incarcérées, prostituées, ou risquant de l'être, déjà évoqués, on pourrait ajouter la providence Saint-Joseph abritant les enfants des détenues près de la prison des femmes Saint-Joseph à Bellecour.

D'autres providences s'adressaient à de jeunes malades comme celle des jeunes filles incurables d'Ainay fondée par Adélaïde Perrin en 1819<sup>2000</sup>, dirigée par la suite par les religieuses Saint-Joseph. Comme ce dernier établissement ne pouvait suffire aux nombreuses demandes d'admission, le conseil d'administration saisit l'offre d'un autre local à Vaise et d'un travail facile, fourni par une manufacture d'aiguilles, en 1844 ; ainsi fut fondée la providence des infirmes de Sainte-Elisabeth<sup>2001</sup>, pour tout le diocèse de Lyon puisqu'elle recevait les infirmes des départements du Rhône et de la Loire, de sept ans jusqu'à vingt et un ans : cent douze jeunes filles y étaient accueillies en 1845. On trouvait aussi à Vaise une providence pour les sourdes-muettes créée en 1845, sous la direction des sœurs Saint-Joseph.

Il y avait également des établissements pour les jeunes filles immigrées : certaines étaient de véritables providences comme l'œuvre des jeunes convalescentes sortant des hôpitaux fondée en 1844 par quelques dames pieuses et établie rue Sala puis montée Saint-Barthélemy à Lyon ; on y recevait généralement des dévideuses et des cuisinières nées pour la plupart à l'étranger<sup>2002</sup>. Mais d'autres, comme la Maison des Blandines, laissaient une plus grande autonomie aux jeunes filles, ne les obligeant pas à fournir un travail<sup>2003</sup> et les laissant traiter elles-mêmes avec les maîtres pour trouver une place de domestique. L'établissement, fondé rue du Bœuf, à Lyon, en 1838, par l'abbé Ozanam, vicaire à Saint-Pierre et qui recevait les filles munies d'un certificat de bonne conduite pour se placer comme domestique, comprenait une Congrégation de filles domestiques déjà placées et un logement ou providence pour les filles sans place, nouvellement arrivées à Lyon.

---

<sup>1998</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*...., p. 99.

<sup>1999</sup> Annuaire de Lyon de 1859, pp. 345 et 350.

<sup>2000</sup> L'établissement servait d'asile aux jeunes filles indigentes ou qu'une infirmité ou une maladie jugée incurable mettait dans l'impossibilité de pouvoir gagner leur vie. Ces dernières étaient occupées à divers emplois suivant leurs capacités et leurs forces (A.R. Saint-Joseph à Lyon, L28 bis). A partir de 1821, les jeunes filles furent occupées par le brochage des annales de la Propagation de la Foi. Ce travail procurait, suivant les années, entre dix et vingt pour cent des recettes de l'établissement. (A.M. Lyon, 744WP075)

<sup>2001</sup> La séparation entre l'établissement des jeunes incurables et la providence de Sainte-Elisabeth s'est faite avec le consentement de Mgr de Bonald (A.R. Saint-Joseph à Lyon, L19).

<sup>2002</sup> Les dépenses de l'établissement étaient couvertes en partie par le travail d'aiguilles des jeunes filles pour la fabrication d'ornements d'église. Celles-ci restaient en général deux à trois mois jusqu'à ce qu'il ait été possible de leur trouver une place (A.M. Lyon, 744WP075).

<sup>2003</sup> On demandait aux jeunes filles de verser une petite rétribution pour leur hébergement et la Congrégation des filles domestiques était solidaire des nouvelles arrivées, en contribuant par ses dons au fonctionnement de la providence. Lettre du commissaire de police de la Métropole au sénateur-préfet du Rhône, du 24 avril 1866, donnant des renseignements sur l'établissement des Blandines (A.M. Lyon, 744WP076).

Après le tournant de 1848 qui remit en cause un certain nombre de providences, d'autres types de providence furent bien perçues par les pouvoirs publics comme l'œuvre de Saint-Maurice pour les petites filles de soldats, établie en 1857 au château de Sathonay dans l'Ain, près de Lyon, par l'abbé Faivre<sup>2004</sup>, et surtout pour les garçons, les providences agricoles : providence agricole Saint-Isidore à Vernaison dans le Rhône et colonie agricole de Saint-Genest Lerpt dans la Loire qu'on aura l'occasion d'évoquer. Quant à la providence du Prado de l'abbé Chevrier créée en 1860, nous devons nettement la différencier des autres providences puisque le père Chevrier refusait de faire travailler les enfants et nous montrerons son originalité quand il sera question de l'apostolat de ce prêtre dans le quartier de la Guillotière.

Même si des providences agricoles sont apparues sous le deuxième Empire, la géographie des providences est restée urbaine dans la mesure où elle était essentiellement liée à l'industrie de la soie. Les providences se sont multipliées naturellement à Lyon et à un degré moindre à Saint-Etienne, là où se trouvaient de nombreux ateliers et où le grand nombre de jeunes filles immigrantes était appelé à effectuer les tâches se rapportant au tissage de la soie. A Saint-Etienne, les providences se trouvaient entre les collines où travaillaient les passementiers et le centre de la ville, dans l'espace où se concentraient les dévidages mécaniques<sup>2005</sup>. A Lyon, les providences étaient surtout situées dans la presqu'île, à Fourvière et à la Croix-Rousse ; dans les années 1840, la plupart des fondations se firent à Lyon et dans les faubourgs de la ville où on trouvait les deux tiers des providences de filles et la presque totalité des providences de garçons. Les autres providences du diocèse se trouvaient essentiellement dans les centres textiles comme Roanne, Tarare et Villefranche. En dehors du diocèse de Lyon, il n'y avait pas, semble-t-il, d'œuvres créées pour les jeunes garçons appelées providences, et parmi la trentaine de providences de filles créées hors du diocèse, cinq d'entre elles se trouvaient dans le diocèse de Belley. Toutes les autres étaient dispersées dans l'ensemble du pays<sup>2006</sup>.

Ne s'occupait-on pas de la jeunesse ouvrière en difficulté dans les autres diocèses ? On s'en occupait, assez souvent, de manière différente. Ainsi, dans le diocèse de Cambrai, à Lille,

---

<sup>2004</sup> Les filles depuis l'âge de six à dix ans jusqu'à l'âge adulte étaient éduquées par les sœurs Saint-Charles. On ne sait pas si leur éducation professionnelle les amenait par leur travail à compléter les ressources de l'établissement, mais les officiers supérieurs voulaient transformer l'œuvre reconnue légalement en 1861, en Institut militaire de Saint-Maurice, c'est à dire une grande fondation nationale administrée non plus par des dames, mais par un conseil d'hommes. Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863 (A.M. Lyon, 744WP074 et annuaire de Lyon et du département du Rhône de 1864, p. 369).

<sup>2005</sup> A. VANT, *Imagerie et urbanisation. Recherche sur l'exemple stéphanois*, Centre d'études foréziennes, 1981, 661 p. (p. 23 et suivantes).

<sup>2006</sup> Les tableaux des providences établis par J. FARNHAM, pp. 266-268 de sa thèse, semblent sous-estimer le nombre de providences créées hors du diocèse de Lyon : aucune providence n'est signalée, ni à Paris, ni dans le nord-est de la France. Pourtant, à Paris, une partie des apprentis de l'œuvre des apprentis et des ouvriers, vit en internat dans la maison des Frères des Ecoles Chrétiennes, rue Neuve-Saint-Etienne et travaille dans divers ateliers sous la direction de contremaîtres chargés de la vente des produits fabriqués. (E. DUCPETIAUX, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, 1843, Edit. L'histoire sociale, 1979, T.2, 423p. [p. 409-410]).

En ce qui concerne les providences de filles, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, à Paris, recueillent dans plusieurs de leurs maisons, des jeunes filles depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt ans et leur travail couvre une partie des dépenses. (E. DUCPETIAUX, ..., p. 411). Par ailleurs, à Strasbourg, les sœurs de la Croix possèdent dans la ville plusieurs ateliers où sont employées des jeunes filles jusqu'à l'âge de vingt et un ans et le produit de leur travail permet là aussi d'équilibrer le budget. (F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles: les internats industriels, rapport présenté à la Société de protection des apprentis*, impr. Chaix, 1869, 71 p., [p. 23]).

l'abbé Bernard organisa, à la fin des années 1830, un catéchisme de longue durée pour une bonne préparation à la première communion et, pour attirer les enfants, créa un patronage avec l'aide de la Société de Saint-Vincent-de-Paul où les enfants pouvaient jouer<sup>2007</sup>. Pour les jeunes ouvriers de plus de quinze ans, la Société de Saint-Vincent-de-Paul créa également un patronage d'apprentis avec des cours du soir. D'une manière générale, que ce soit à Roubaix, Valenciennes ou Arras, les religieuses qui s'occupaient des jeunes ouvrières les recevaient dans les écoles du dimanche ou les soirs des autres jours, pour les instruire et les distraire<sup>2008</sup>. Mais il n'y avait pas d'internat. On peut faire le même type de constat à Paris où l'œuvre des apprentis dans la mouvance de la Société de Saint-Vincent-de-Paul dirige des écoles du soir pour les enfants travaillant dans la journée et les réunit le dimanche sous la surveillance des Frères des Ecoles Chrétiennes. Quant à l'œuvre du patronage des jeunes ouvrières fondée en 1851 par madame Ladoucette, elle adopte des jeunes filles à la sortie des écoles primaires, les place en apprentissage et l'instruction religieuse leur est donnée le dimanche chez les sœurs.<sup>2009</sup>

Dans les pays voisins de la France, on trouve une expérience similaire aux providences de la région lyonnaise en suisse, où le père Florentini a ouvert en Suisse centrale et aux Grisons, pour les enfants pauvres, des "Fabrikheime", où un personnel spécialisé leur dispense à la fois des connaissances scolaires, une formation professionnelle et une éducation morale<sup>2010</sup>. Il nous faut maintenant examiner comment ces services sont rendus aux enfants dans les providences du diocèse de Lyon.

### III. DES PROVIDENCES OU DES COUVENTS-ATELIERS ?

La plupart des providences admettaient garçons ou filles, généralement après avoir fait payer un droit d'inscription, à un âge qui se situe entre cinq et dix ans. Les enfants y restaient une dizaine d'années<sup>2011</sup>, jusqu'à ce qu'ils puissent devenir autonomes. Ces providences étaient-elles des modèles de charité, fournissant un abri, de l'instruction et un apprentissage au travail ? Étaient-elles au contraire des couvents-ateliers, empêchant des relations sociales normales et provoquant, par un faible salaire, une concurrence déloyale ? Ont-elles favorisé

<sup>2007</sup> P. PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire*, éditions Charles Corlet, 1991, 532 p. (p. 405).

<sup>2008</sup> E. KELLER, *Les congrégations religieuses en France*, Poulsiègue, 1880, 735 p. (p. 132 et suivantes). Voir aussi d'autres indications concernant l'apostolat des religieuses de la région du Nord dans le chapitre 6.

<sup>2009</sup> Elle se charge également de placer chez des maîtres, les enfants sortis de l'école et les surveille pendant leur apprentissage (J.O. BOUDON, *Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Le Cerf, 2001, 557 p. [pp. 142-143]).

<sup>2010</sup> R. RUFFIEUX, "La Suisse", in S.H. SCHOLL (dir.), *Cent cinquante ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest (1789-1939)*, édit. Neuwelaerts-Louvain, 1966, 512 p. (p. 452).

<sup>2011</sup> Il est difficile de déterminer avec précision la réelle durée du séjour des enfants dans les providences car les bureaux qui les administraient font surtout état de cas individuels dont le séjour était abrégé. Toutefois, le registre des admissions du Refuge Saint-Michel donne des indications plus précises avec des chiffres concernant quatre vingt pour cent des admissions entre 1800 et 1850. Sur trois cent trente sept filles, moins d'un tiers sont restées au Refuge pendant dix ans ou plus, un quart y est resté entre six et dix ans, un bon tiers y est resté entre un et cinq ans et trente trois enfants ont quitté la providence ou y sont morts avant un an (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., p. 152). Plusieurs raisons pouvaient mettre fin à un séjour dans une providence : la maladie (un nombre important d'enfants mourait de tuberculose), la mort, le retrait prématuré de l'enfant par la famille (cas plus fréquent, semble-t-il, pour les garçons), le placement comme ouvrier ou ouvrière et l'entrée dans une congrégation religieuse, essentiellement pour les jeunes filles.

ou non la présence de l’Eglise dans le monde du travail ? A partir de quelques exemples, nous répondrons à ces questions en évoquant quatre aspects majeurs de la vie des pensionnaires : le travail et la piété, l’obéissance et l’enfermement, puis nous nous demanderons comment a été perçue la présence des providences dans le monde du travail.

## 1. Travail et piété

Piété, docilité et amour du travail étaient les valeurs les plus recherchées. A leur arrivée, les enfants devaient souvent être d’abord lavés et peignés et on les revêtait de l’uniforme de la providence. Les plus jeunes pensionnaires qui avaient entre cinq et onze ans apprenaient la lecture, l’écriture et un peu d’arithmétique, mais l’objectif principal était la leçon de catéchisme en vue de la première communion<sup>2012</sup>. Examinons le programme de la providence de filles des Trinitaires près de Bellecour, qui était comparable à celui de la providence de Jésus-Marie à Fourvière. Les enfants étaient réveillés avant le lever du soleil. Après leur toilette et la récitation des prières du matin, il y avait une période d’instruction religieuse, puis pour les plus âgées, couture et travail sur les métiers à tisser. Après le petit déjeuner, à huit heures, les plus jeunes avaient deux heures de classe et les plus âgées reprenaient leur travail. La matinée se terminait par l’examen de conscience et d’autres prières. Pendant les repas, les enfants gardaient le silence, sauf le dimanche, et écoutaient des lectures pieuses. A quatorze heures, après une heure de récréation, le travail reprenait en classe, pour les plus jeunes, et à l’atelier. Un goûter à seize heures précédait la dernière période de travail, avant le souper. Une récréation et la récitation des prières en commun terminaient la journée.

On donnait aux plus jeunes une instruction fort élémentaire dont le programme était axé sur le rôle traditionnel réservé aux femmes. Les élèves apprenaient surtout à réciter des prières, lire, écrire, compter et pour les filles, coudre, filer, faire de la dentelle. L’instruction élémentaire par la méthode catéchétique était aussi appliquée dans les autres écoles contrôlées par l’Eglise. Les enfants plus âgés apprenaient le texte, plus long, du catéchisme de persévérance. Afin de compléter l’instruction religieuse, on donnait des leçons sur les bonnes manières et la courtoisie. Pour de futures épouses chrétiennes et de dociles ouvrières, on développait les vertus de modestie, de bonté, d’obéissance et de piété<sup>2013</sup>. La journée de travail dans les providences était fort longue, même si Janice Farnham fait remarquer qu’on y travaillait qu’une dizaine d’heures par jour au lieu de quatorze ou quinze dans les ateliers ordinaires et que les règles limitant les heures de travail dans les providences ont précédé la loi sur le travail des enfants de 1841<sup>2014</sup>. Au refuge de Saint-Etienne, les jeunes pensionnaires se mettent tout de même au travail à six heures moins le quart et le soir, elles s’arrêtent de travailler à dix-neuf heures trente<sup>2015</sup>. A la maison Rollet, à la Croix-Rousse, le travail

---

<sup>2012</sup> J. FARNHAM, *ibid.*, pp. 177 à 181. On retrouve le programme des providences de l’Ancien Régime. A partir de douze ans, l’apprentissage occupait une partie de l’emploi du temps. Toutefois, des enfants travaillaient parfois plus tôt, comme au refuge de Bethléem où elles travaillaient alors qu’elles avaient à peine sept ans. (Assemblée générale du patronage pour les jeunes filles, du vingt-sept décembre 1841 : A.M. Lyon, 744WP076).

<sup>2013</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., p. 183 à 186.

<sup>2014</sup> *Ibid.*, pp. 181-182.

<sup>2015</sup> L. REGAT, *L’œuvre du Refuge (1837-1918)* ..., p. 9. Mémoire de D.E.A., Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991.



commence encore plus tôt, à cinq heures vingt, après la méditation et se termine avant le souper de vingt heures<sup>2016</sup>.

On insistait dans les providences sur la valeur du travail auquel on accordait une vertu salvatrice. Il est dit dans les règles particulières de la Sainte-Famille à la Croix-Rousse : “Plus on travaillera, plus on effacera ses péchés et plus on augmentera sa couronne”<sup>2017</sup>. Au Refuge d’Oullins, l’abbé Rey pensait aussi obtenir la moralisation des jeunes garçons par le labeur. Mgr de Bonald défendait également cette idée que le travail est un moyen de salut quand il affirmait que le travail est une dette contractée envers Dieu, une expiation du mal et que l’obligation du travail est comme le préservatif d’une rechute<sup>2018</sup>.

Un des objectifs majeurs des providences était de trouver un emploi convenable pour les jeunes garçons et les jeunes filles. A Oullins, l’abbé Rey diversifia au maximum les emplois : métiers textiles, ateliers de tailleurs et cordonniers, confection de boutons de nacre, ateliers de reliure et de forge, jardinage et horticulture. Il le fit pour les adapter aux forces des enfants, pour limiter les effets des périodes de crise en certaines branches et pour adapter la formation à la situation du marché<sup>2019</sup>. Les providences des Cinq-Plaies et du Sacré-Cœur à la Croix-Rousse de même que celle des Jeunes Economes à Fourvière, préparaient surtout les jeunes filles pour le service domestique. Mais la plupart des providences formèrent de plus en plus pour le tissage de la soie, travail le plus lucratif. Ainsi, aux Trinitaires, elles furent d’abord formées pour être femmes de ménage et couturières jusqu’à ce que le tissage de la soie fût introduit en 1835<sup>2020</sup>. Dans les providences importantes comme au Refuge et à l’Antiquaille, il y avait une diversité de formations pour le blanchissage, la couture, la broderie et le tissage de la soie. On a vu aussi que les jeunes filles malades et handicapées travaillaient : à la providence des infirmes de Sainte-Elisabeth à Vaise, le travail fourni par la manufacture d’aiguilles permettait aux infirmes un travail adapté à chacune : “avec un bras paralysé, une infirme ayant une main libre peut compter ou choisir des aiguilles. Les plus valides sont employées à faire de jolies têtes d’épingles émaillées”<sup>2021</sup>.

La plupart des providences installèrent des ateliers dans de grandes pièces où étaient occupés garçons et religieux ou prêtres, filles et religieuses. Dès que les enfants en étaient capables, ils travaillaient sur les métiers à tisser sous leur direction ou celle de maîtres ou maîtresses laïques. Dans les providences importantes comme celle de Jésus-Marie, cinquante filles pouvaient travailler en même temps. Un quota de deux à trois mètres de tissage ou de dévidage était prévu pour chacune d’elles et le travail supplémentaire, noté soigneusement, lui était payé ; il servait à lui former une dot pour le moment où elle aurait à quitter la providence<sup>2022</sup>.

---

<sup>2016</sup> M.A. KOEHLI, *Sur les pas du Poverello*, pp. 24 à 28. Il faut dire que les jeunes filles de cet établissement se destinaient à la vie religieuse et suivaient les mêmes règles que les religieuses dirigeant les enfants des providences.

<sup>2017</sup> J. POUSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d’un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883) ...*, p. 58.

<sup>2018</sup> Début du mandement à l’occasion du carême de 1842 : *Sur la sanctification du dimanche*.

<sup>2019</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey*, pp. 51-52. Notons que la durée quotidienne du travail au Refuge était inférieure à huit heures.

<sup>2020</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)...*, pp. 160-161. De même à Saint-Bruno, à la Croix-Rousse, on les plaça d’abord comme domestiques mais, en 1820, on décida de former les filles pour la couture et le tissage.

<sup>2021</sup> Prospectus d’information de la providence, A.R. Saint-Joseph à Lyon, L19.

<sup>2022</sup> En un an, les sommes pouvaient atteindre cent cinquante à trois cents francs (J. FARNHAM, ..., p. 188).

Bien sûr, le repos du dimanche était respecté et ce jour-là était sanctifié : grand messe, vêpres et leçons de catéchisme occupaient généralement la journée. La piété était aussi de mise, on l’a vu, le reste de la semaine. A la Sainte-Famille de la Croix-Rousse, on respectait religieusement le silence pendant plusieurs heures de la journée et à midi moins le quart, il y avait, chaque jour, cinq minutes d’examen de conscience à genoux<sup>2023</sup>. Même au Refuge d’Oullins, la journée commençait avec la prière et le catéchisme, et les cantiques alternaient avec le silence dans les ateliers<sup>2024</sup>. On peut noter que dans les providences, en particulier dans les refuges pour jeunes filles, la pratique de la confession jouait un rôle important. Au Refuge de Saint-Etienne, les constitutions de la Congrégation des sœurs Saint-Joseph leur prescrivent de préparer les jeunes filles “vicieuses”, qui leur sont confiées, à une bonne confession<sup>2025</sup>. L’aumônier, directeur de conscience de tous les membres de la communauté, entend les jeunes pénitentes en confession, le mercredi et le samedi. Pour faire naître un sentiment de repentir dans leur cœur, il leur fait souvent faire, dans la chapelle, les exercices du chemin de la croix. Il est non seulement le confesseur des jeunes filles, mais il leur donne également des cours d’instruction religieuse trois jours par semaine et les réunit par ailleurs, chaque matin, de même que les sœurs pour la messe qu’il célèbre dans l’établissement.

Pour maintenir une ambiance de travail et de piété dans les providences, leurs dirigeants faisaient aussi respecter des règles d’obéissance et ils isolaient leurs pensionnaires par rapport à l’extérieur, comme nous allons le découvrir.

## 2. Obéissance et enfermement

Pour maintenir une ambiance de travail et de piété dans les providences, il fallait naturellement respecter des règles d’obéissance. A la Maison Rollet qui est devenue plus tard la société du Tiers Ordre de Saint-François d’Assise à la Croix-Rousse, l’obéissance est une vertu majeure : “soyez obéissantes ; estimez-vous heureuses si vous obéissez une semaine promptement, avec joie et à tous vos supérieurs”, telle est la deuxième recommandation qui suit le règlement de l’abbé Dufêtre pour les filles de Saint-François<sup>2026</sup>. De la même façon, pour les filles de la Sainte Famille, à la Croix-Rousse, l’obéissance, fondée sur l’humilité chrétienne, sera la vertu qu’elles “estimeront le plus, désireront le plus et pratiqueront avec le plus de soin. Elles obéiront promptement comme si Jésus-Christ lui-même commandait... Elles obéiront ainsi non seulement à leurs maîtresses, mais encore à la surveillante du mois<sup>2027</sup>”. Celle-ci, nommée tous les mois, devait reprendre “celles de ses compagnes en qui elle remarquait quelque défaut et devait en avertir les maîtresses, si la faute était un peu considérable”.

Au Refuge de l’abbé Rey, l’obéissance était naturellement au centre du système, puisque l’abbé se proposait de remettre les indisciplinés sur le droit chemin et de donner à tous une formation professionnelle sérieuse. Des punitions étaient prévues pour les indociles,

---

<sup>2023</sup> Règles particulières de la Société de la Sainte-Famille (J. POUSSET-CARCEL, ..., p. 58).

<sup>2024</sup> E. BARATAY, ..., p. 54.

<sup>2025</sup> L. REGAT, ..., pp. 9 à 11. Le Refuge est rattaché à l’Association des cœurs dévoués, dont le but est de méditer la Passion du Christ et il est également affilié à la Congrégation première de Rome qui voue un culte à Notre-Dame des sept douleurs. Cette piété, centrée sur la Passion du Christ et les souffrances de la Vierge, correspond bien à la spiritualité doloriste du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2026</sup> M.A. KOEHLI, *Sur les pas du Poverello* ..., p. 27.

<sup>2027</sup> J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d’un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)*, p. 57.

L’obéissance est ici poussée très loin puisque les jeunes filles perdent toute autonomie et doivent s’abandonner complètement aux directives de leurs supérieures qui sont censées parler au nom de Jésus-Christ.

mais sans recourir aux brutalités et d'ailleurs, l'abbé comptait plus sur l'efficacité des encouragements et l'exemple des frères qui le secondaient dans son apostolat. Au début, cette éducation semble réussir d'autant plus que les effectifs étaient faibles et l'encadrement important : trente-quatre frères et prétendants pour trente élèves en 1838. De plus, l'abbé Rey accueillait plus de pauvres que d'asociaux. Mais, en 1841, l'augmentation des effectifs (soixante-quatorze élèves) et un recrutement plus axé sur les vagabonds et les cas les plus sensibles de la correction paternelle changèrent la situation. Des enfants endommagèrent les machines, d'autres s'évadèrent et l'abbé Rey dut durcir la discipline. Il donna aux garçons un costume particulier pour limiter les évasions et imposa des séjours en cellule pour les auteurs de violence ou d'évasion. Toutefois, il maintint sa stratégie de l'émulation : obtention de galons de bonne conduite à partir de 1846, distribution de médailles offertes par le conseil des prud'hommes et la société d'horticulture en 1847, enfin, création d'un corps de musique réservé aux éléments méritants. Dès 1843, le conseil d'administration avait constaté une amélioration du comportement des élèves.<sup>2028</sup>

Au Refuge de Saint-Etienne, l'obéissance est obtenue par une surveillance constante des sœurs et, comme au Refuge d'Oullins, par des sanctions éventuelles et des encouragements. Les principales punitions infligées aux jeunes filles fautives sont le bonnet blanc pour celles qui ont commis des agressions verbales, le bonnet de couleur pour corriger les paresseuses et la cellule pour celles qui, dans leur inconduite, causent un réel désordre. Dans ce dernier cas, elles sont séparées de leurs compagnes pour un laps de temps variant de un à six jours. Quant aux petites fautes ordinaires, elles sont sanctionnées par une mauvaise note et, dans ce cas, la jeune fille doit réclamer une pénitence avant la fin de la semaine, sinon, la mauvaise note est annoncée le dimanche soir devant toute la communauté<sup>2029</sup>. Le plus souvent, la jeune fille demandait une pénitence. Les récompenses consistaient en une petite somme d'argent qui leur permettait d'acheter des étoffes et ainsi de confectionner le trousseau que les jeunes filles emportaient avec elles à la sortie de l'établissement. Par ailleurs, chaque année, le dernier dimanche de décembre, trois prix de travail et trois prix de bonne conduite étaient décernés aux élèves les plus méritantes qui recevaient selon leur classement, un nombre plus ou moins grand de chemises.

L'idéal de vie préconisé par les dirigeants des providences impliquait aussi un isolement complet de leurs pensionnaires par rapport au monde extérieur, un véritable enfermement. Il est frappant de constater à quel point, non seulement dans les refuges où il s'agit de corriger des comportements déviants, mais aussi dans l'ensemble des providences, on limite au maximum les visites de parents ou tuteurs, visites d'ailleurs qui ont lieu en présence d'une tierce personne et on restreint de même les sorties des jeunes gens de l'établissement, sorties qui sont toujours accompagnées. Les Refuges d'Oullins et de Saint-Etienne ont une clôture qui protège de la ville corruptrice. Celui de Saint-Etienne est entouré de hauts murs et les visites y sont autorisées une fois par mois, au parloir, sous la surveillance des sœurs. Les relations épistolaires sont contrôlées et en dehors de la grande promenade organisée chaque année à Valfleury ou à Lyon, les jeunes filles ne sortent pas de l'établissement<sup>2030</sup>. A la Sainte-Famille à la Croix-Rousse, on renvoie celles qui seraient sorties de la Maison sans permission et le règlement de l'abbé Dufêtre pour la Maison Rollet précise qu'il faut vivre dans un grand éloignement du monde, qu'il est souhaitable que les visites des parents soient les moins fréquentes et les plus courtes possible ; enfin, il ne faut jamais sortir "de la Maison sans nécessité et sans permission expresse et toujours

<sup>2028</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey ...*, pp. 54 à 56.

<sup>2029</sup> L. REGAT, *L' Oeuvre du Refuge (1837-1918) ...*, pp. 11-12.

<sup>2030</sup> *Ibid.*, p. 11.

accompagnées<sup>2031</sup>». Les parents des enfants de l'œuvre des Messieurs au quartier d'Ainay n'avaient le droit de voir leurs filles que quatre fois par an et dans le vestibule de l'établissement. Quant aux filles des Jeunes Economes, à la Croix-Rousse, il leur était interdit de sortir de la providence avec leurs parents<sup>2032</sup>.

En définitive, le but fixé par les providences était de couper les enfants de leur milieu social et familial, pour une longue durée, environ dix ans, on l'a vu, pour les transformer et les rechristianiser. Il s'agissait de sauver le plus grand nombre d'âmes possible pour qu'elles puissent bâtir ensuite une autre société<sup>2033</sup> mais pour parvenir à ce but, il fallait que les enfants vivent suffisamment longtemps dans le même milieu. Les élites catholiques, souvent à l'origine des providences, épousaient ce point de vue, que ce soit les membres de la Congrégation ou les prêtres missionnaires des Chartreux : il suffit de penser à Claudine Thévenet, pour qui la plus grande infortune était de vivre et de mourir sans connaître Dieu<sup>2034</sup>, ou à l'abbé Pousset et à l'abbé Dufêtre. Tous deux, prêtres missionnaires des Chartreux, avaient élaboré les règles de la Sainte-Famille et de la Maison Rollet en y prescrivant un catholicisme austère et exigeant, recommandant par exemple à leurs filles spirituelles, le soir, une préparation à la mort<sup>2035</sup>.

L'enfermement prolongé posait plus de problèmes dans les providences de garçons. En 1838, l'abbé Rey dut faire face au désir de certains parents de retirer assez rapidement leurs garçons car ils voulaient profiter de leur formation en les plaçant en entreprise pour récupérer leur salaire et ils considéraient que le temps de correction avait été suffisant<sup>2036</sup>. De plus, des évasions se produisaient dans certaines providences, en particulier celle de l'abbé Collet. D'ailleurs, ce dernier a fini par supprimer les promenades extérieures pour ses apprentis qui profitaient parfois des promenades dans les lieux publics pour quitter définitivement la providence<sup>2037</sup>. Cette volonté de garder les enfants le plus longtemps possible et de les empêcher d'avoir des contacts avec l'extérieur ne pouvait que fortifier les critiques contre les providences, qui se sont multipliées à partir des années 1830 et amplifier, comme on le verra, certains bruits concernant des mauvais traitements infligés aux jeunes gens<sup>2038</sup>.

### 3. Une présence contestée des providences dans le monde du travail

Pourquoi les critiques contre les providences se sont-elles multipliées au début des années 1840? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte de trois facteurs : de la conjoncture économique concernant la Fabrique de Lyon, du développement d'un presse

<sup>2031</sup> M.A. KOEHLI, *Sur les pas du Poverello ...*, p. 28.

<sup>2032</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)...*, p. 142.

<sup>2033</sup> Dans les providences de la Sainte-Famille, en reconstituant la famille de Jésus à Nazareth, on veut retourner à un modèle ancien de société.

<sup>2034</sup> J. FARNHAM, p. 135

<sup>2035</sup> M.A. KOEHLI, ..., p. 26 : on regarde son lit comme l'image du tombeau et son sommeil comme l'image de la mort.

<sup>2036</sup> E. BARATAY, *Le Père Joseph Rey ...*, p. 53. Le conseil extérieur-laïque décida alors de fixer l'âge de sortie à vingt ans, ce qui représentait une moyenne de séjour de sept ans.

<sup>2037</sup> Article de la "Démocratie Lyonnaise" du six septembre 1840 : affaire Piollet et Collet.

<sup>2038</sup> Les ouvriers rubaniers de Saint-Etienne, dans leurs réponses à l' "enquête sur le travail agricole et industriel" du 25 mai, accusent les religieuses du Refuge de Saint-Etienne de séquestrer les jeunes filles, d'utiliser le cachot et les camisoles. (A. LIMOUSIN, *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et des chefs d'ateliers rubaniers...*, p. 39).

ouvrière et enfin, de l'arrivée sur le siège de l'archevêché de Lyon de Mgr de Bonald, au cours de l'été 1840.

S'il y a eu un ralentissement dans la création de providences après 1830, ces dernières eurent tout de même à ce moment-là, leur nombre maximum d'enfants et les métiers à tisser s'y multiplièrent. Ainsi, à la providence Saint-Bruno, à la Croix-Rousse, on trouvait deux métiers en 1822 et seize en 1835 ; à celle de la Sainte-Famille, à proximité, huit métiers en 1825, vingt en 1835 ; à " Jésus-Marie ", à Fourvière, trente-trois métiers en 1825, quarante-six en 1840. Claudine Thévenet, la directrice, écrivait en 1833 : " La Fabrique va mieux que jamais – Nous avons deux nouveaux magasins qui nous donnent de l'ouvrage – tous nos métiers battent – Nous en aurions cent, nous trouverions à les placer<sup>2039</sup> ". De son côté, le père Pousset, directeur spirituel de la " Sainte-Famille " et exerçant, comme Claudine Thévenet, la fonction de chef d'atelier, écrit le cinq août 1836 : " Oh ! Que nous avons du monde et puis toujours de nouvelles maisons<sup>2040</sup> ". La conjoncture est donc particulièrement favorable au milieu des années 1830, pour la Fabrique, et les providences, pour lesquelles le travail des enfants était une source majeure de revenus, profitent de cette prospérité. Mais la situation s'est dégradée à partir de 1837-1838, à la suite d'une crise économique aux Etats-Unis et l'inondation de 1840 a provoqué une migration de mille ouvriers à la Croix-Rousse<sup>2041</sup>.

Il ne faut donc pas s'étonner si, une presse ouvrière qui s'est développée à partir de années 1830<sup>2042</sup>, a pu se faire l'écho des griefs contre les providences au moment où la Fabrique est en crise et où les ouvriers en chômage savent, et l'abbé Bez le fait remarquer lui-même, que "la plupart des ateliers de travail dans les providences sont occupés"<sup>2043</sup>. "L'Echo des ouvriers" de Lyon, organe des chefs d'atelier, confirme ce constat de l'abbé Bez : "Tandis que les ateliers des pères de famille chôment, ceux des monastères-ateliers sont pourvus d'ouvrage<sup>2044</sup>". On leur reproche surtout, comme aux maisons pénitentiaires<sup>2045</sup>, leur concurrence déloyale, avec des salaires et des prix de revient moins élevés, à l'égard du travail des artisans libres. Cette concurrence est qualifiée d'homicide<sup>2046</sup>. On leur reproche

---

<sup>2039</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., pp. 230-232.

<sup>2040</sup> J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)* ..., p. 185.

<sup>2041</sup> J. FARNHAM, ..., p. 228.

<sup>2042</sup> Les combattants ouvriers lyonnais de 1831 et 1834 ont fondé une presse authentiquement ouvrière. Nous avons déjà évoqué, dans le chapitre 6, l'importance de cette presse ouvrière.

<sup>2043</sup> N. BEZ, *La ville des aumônes – tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon*, p. 269. Dans une lettre du 11 décembre 1839, à son frère, l'abbé Pousset précise les bons résultats des maisons de la Sainte-Famille pendant l'année écoulée : 17 métiers à Lyon qui ont rapporté 20400 francs, 10 métiers à Beaujeu qui ont rapporté 12050 francs, 12 métiers à Saint-Sorlin qui ont rapporté 11300 francs et 11 métiers à Cordelle qui ont rapporté 9890 francs. Et en même temps, il ajoute que la situation est cependant inquiétante pour le travail ouvrier. (J. POUSSET-CARCEL, ..., p. 229).

<sup>2044</sup> "L'Echo des ouvriers" d'août 1840.

<sup>2045</sup> "Des philanthropes pleins de zèle avaient imaginé de faire travailler les condamnés pour les moraliser. Mais ils travaillaient à bas prix et il en résulte que pour moraliser les voleurs, on privait les honnêtes gens de leur salaire et on les exposait à devenir eux-mêmes voleurs". (A. STEYERT, *Nouvelle histoire de Lyon*, T. 4, Pélardy, 1939, 395 p., p. 86).

<sup>2046</sup> "L'Echo de la Fabrique" du 15 novembre 1841, du 15 décembre 1841 et du 28 février 1842 : articles cités par Roger VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la Monarchie de juillet et la II<sup>e</sup> République, d'après des journaux ouvriers", *Les cahiers d'histoire*, T. VII, 1963, p. 417.

Notons aussi que la presse ouvrière stéphanoise avec " L' Ami des ouvriers", a lancé une campagne contre les providences, de juillet à décembre 1840. Un article de ce journal cité par "L'Echo des ouvriers" de Lyon d'octobre 1840 affirme : "L'accaparement par les communautés du dévidage des soies, de l'ourdissage et du découpage, a produit l'abaissement du salaire qui est réduit à 25 et 30% au-dessous des prix établis par les négociants qui se respectent".

également la rigueur excessive de leur méthode de formation : ainsi, on souligne le travail harassant des filles repenties soumises à la direction des sœurs Saint-Joseph, au château de Virieux, près de Sathonay.

Les chefs d'atelier espèrent toutefois une intervention du nouvel archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, pour empêcher la création de nouvelles providences. Les milieux ouvriers lyonnais ont à son égard un préjugé favorable : “...on dit que Mgr l'archevêque n'entend pas que l'on fasse de la religion métier et marchandise. Il aurait déclaré ne plus vouloir autoriser l'établissement de nouvelles communautés<sup>2047</sup>”. De plus, l'aide de l'archevêque aux sinistrés, lors des inondations d'octobre 1840, a conforté leur opinion favorable.

Finalement, la rencontre entre Mgr de Bonald et douze chefs d'atelier, venus lui présenter une pétition pour obtenir l'abolition du travail des étoffes de soie dans les communautés religieuses, a eu lieu à l'archevêché le 4 mars 1841. Ce dernier aurait assuré qu'à l'avenir il ne donnerait aucune permission pour l'établissement de nouvelles communautés-ateliers et qu'il ferait cesser le dévidage pénalisant de nombreuses femmes vivant de ce travail<sup>2048</sup>. Il est vrai que Mgr de Bonald, dès la prise de possession de son siège en juillet 1840, s'est préoccupé des conditions de vie des ouvriers dans son diocèse et de leurs doléances contre les providences puisque dès la première année de son épiscopat, en visite à Saint-Etienne, en août 1841, il avait retiré aux sœurs Saint-Charles la permission de faire exécuter par leurs élèves des travaux dont la communauté retirait de grands profits, au détriment des mères de famille et des jeunes filles sans travail<sup>2049</sup>. Par ailleurs, aucune providence, semble-t-il, n'a été créée entre 1841 et 1844.

Mais la position de Mgr de Bonald est devenue difficile car, après la visite des ouvriers en soie, il y eut celle des négociants, en secret, d'après le Père Pousset, qui lui firent “remarquer combien il serait injuste de refuser à de pieuses filles et cela contre les lois, ce qui était permis à tout le monde<sup>2050</sup>”. Par ailleurs, certains dirigeants de providence comme l'abbé Pousset, pensaient que l'archevêque s'était contenté de dire aux chefs d'atelier qu'“il ne laisserait pas les communautés se multiplier à l'excès” et ils disaient que les “bruits contre les communautés travaillant étaient répandus par quelque comité révolutionnaire<sup>2051</sup>”. D'un autre

---

Pour sa part, Janice FARNHAM a calculé qu'à la providence de Jésus-Marie, à Fourvière, les filles qui travaillaient sur les métiers à tisser pouvaient gagner trois francs par jour, chiffre qui n'était pas plus faible que la somme perçue par les femmes et les enfants dans la plupart des ateliers de Lyon. Mais elle indique, par ailleurs, que pour la même période, le milieu des années 1840, des rapports établissent que les religieuses et les jeunes gens, dans les couvents-ateliers, travaillaient pour des salaires plus bas. Elle conclut sur cette question que, de toute façon, il est difficile de concevoir que les providences aient pu être une menace de véritable concurrence pour la population des ouvriers en soie de Lyon (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)*..., pp. 239-242). Il est certain que ces derniers refusaient, d'abord, par principe, cette concurrence déloyale et surtout, quand les Fabricants appréciaient le travail de qualité fourni par les providences, comme c'était le cas à “Jésus-Marie”. En tout cas, il est indéniable que les providences étaient privilégiées, dans la mesure où elles étaient exonérées des droits de patente et où elles bénéficiaient d'un réseau commercial étendu dans les familles les plus riches. (J. MULLER, *Les charmes trompeurs du Second Empire – Mgr de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, T. 1, p. 60 et suivantes).

<sup>2047</sup> “L'Echo des ouvriers” d'août 1840. Le journal signale, par la suite, que Mgr de Bonald n'a autorisé une communauté nouvelle, qu'à la condition que “cette communauté ne contiendrait non seulement aucun métier à tisser, mais pas même une mécanique à dévider” (“L'Echo des ouvriers” de mars 1841). Par ailleurs, un article du “Censeur” a précisé (22 mai 1847) que Mgr de Bonald, qui avait promis aux chefs d'atelier de faire cesser le travail des communautés religieuses, comprenait très bien qu'avec le temps, la population ouvrière de Lyon pourrait y voir un inconvénient.

<sup>2048</sup> “L'Echo des ouvriers” de mars 1841 : article paru en première page.

<sup>2049</sup> Etienne FOURNIAL (dir.), *Saint-Etienne – Histoire de la ville et de ses habitants...*, p. 246.

<sup>2050</sup> J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883) ...*, p. 242-243.

<sup>2051</sup> Ibid., p. 243.

côté, une bonne partie des ouvriers acceptait de moins en moins sa dépendance économique à l'égard d'organismes d'assistance publics ou religieux<sup>2052</sup>. Nous pourrions le constater dans le chapitre sur la remise en cause des providences, lorsque l'animosité contre ces dernières sera devenue plus vive et que les ouvriers en soie auront adressé au ministre des cultes une pétition intitulée : "Jésus chassa les marchands du temple". Ils y affirmaient : " Nous préférons encore qu'on nous laisse notre travail et qu'on nous offre point une insultante aumône<sup>2053</sup>". Le fossé s'était alors élargi entre ceux qui voyaient dans les providences des maisons ou des communautés accueillantes et ceux qui les percevaient plutôt comme des lieux d'enfermement conventuel et de travail. Les premiers appelaient le plus souvent ces établissements des providences, mais aussi des refuges quand il s'agissait d'accueillir des enfants dont la conduite était immorale et des asiles lorsque les pensionnaires étaient des jeunes handicapés ou malades<sup>2054</sup>. Les seconds qui contestaient ces prétendus établissements de charité<sup>2055</sup>, les qualifiaient de "couvents-ateliers<sup>2056</sup>", de "communautés-ateliers" ou de monastères – ateliers<sup>2057</sup>.

Ce chapitre consacré à l'encadrement du travail des jeunes gens par l'Eglise nous a permis de constater que cette dernière tenait essentiellement à rechristianiser les campagnes et les villes, après la Révolution, par le biais de l'apostolat des Béates, aux confins montagnaux du sud du diocèse, et de celui des jeunes femmes pieuses au sein des providences des villes et en particulier, à Lyon. L'œuvre des Béates et celle des providences avaient déjà fait leurs preuves sous l'Ancien Régime, aussi furent-elles reconduites de façon similaire. L'accent fut mis sur les refuges pour les jeunes gens qui avaient un comportement déviant, et en particulier les jeunes filles de plus en plus nombreuses dans le monde ouvrier de la Fabrique à Lyon et à Saint-Etienne. Toutes ces providences prônaient la piété, l'obéissance, l'enfermement et le travail de la jeunesse orpheline ou à la conduite immorale, si possible sur des métiers à tisser qui procuraient des revenus suffisants à l'établissement. Les providences de garçons ont connu, pour leur part, moins de succès, à cause, surtout, des problèmes d'encadrement. Si le phénomène des providences fut spécifique à la région lyonnaise, ce fut sans doute parce que le travail de la soie favorisait ce type d'établissement, mais aussi parce que l'Eglise du diocèse de Lyon était particulièrement dynamique dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, et également parce que le paternalisme était plus marqué dans cette région qu'ailleurs. Cependant, les providences furent contestées de plus en plus, au cours des années 1840, par le monde ouvrier masculin de la Fabrique, qui s'était émancipé depuis sa révolte de 1831 et 1834. Il reprochait surtout aux providences leur concurrence déloyale et il les remit vraiment en cause lors des incidents qui se produisirent en 1847 et 1848 et que nous aurons l'occasion d'évoquer.

---

<sup>2052</sup> F. A. ISAMBERT, *Christianisme et classe ouvrière*, Casterman, 1961, 259 p. (pp. 211-212).

<sup>2053</sup> Article du "Censeur" du 22 mai 1847.

<sup>2054</sup> C'était le cas de l'asile des incurables d'Ainay doublé en 1844 par l'asile ou providence des incurables de Vaise.

<sup>2055</sup> Lors de l'enquête sur le travail de 1848, les délégués ouvriers de Saint-Etienne ont employé ces termes en répondant à la question concernant l'éventuelle concurrence des providences (A.N. C956, canton de Saint-Etienne : réponse à la 17<sup>e</sup> question).

<sup>2056</sup> Article de la "Tribune lyonnaise" de septembre 1846 (elle a succédé à l'"Echo de la fabrique" en mars 1845). Ce terme a souvent été repris par les historiens : J. BRUHAT, F.A. ISAMBERT...

<sup>2057</sup> Article de "L'Echo des ouvriers" d'août 1840.

## Conclusion

Le monde du travail dans le diocèse de Lyon, au milieu de XIX<sup>e</sup> siècle, se caractérise par le maintien d'une paysannerie nombreuse qui vit non seulement de l'activité agricole, mais aussi d'activités artisanales diverses, en particulier du travail de la soie, sous la dépendance des fabricants de Lyon, Saint-Etienne ou Tarare. Le monde du travail se caractérise également par des changements pour les artisans et les ouvriers avec l'irruption du libéralisme économique, qui, pour les fabricants, employant des dizaines de milliers de travailleurs, s'est concrétisé par la mécanisation de leurs ateliers et la création d'usines. Dans les nouvelles industries liées au charbon ou à l'industrie textile, autour de Saint-Etienne et de Lyon, les travailleurs, appelés ouvriers, surtout dans le cas de gens de métier qui avaient une qualification, subissaient aussi les conséquences du libéralisme économique, avec entre autres, les effets de la concurrence et la non intervention du gouvernement, si ce n'était pour rétablir l'ordre public. La mécanisation a fortement augmenté le nombre d'enfants et de femmes, travaillant aussi longuement que les hommes, pour des salaires beaucoup plus faibles. Lorsque le droit de grève fut toléré à la fin du second Empire, des ouvrières commencèrent à l'utiliser, dans l'industrie textile, où elles étaient particulièrement nombreuses. Les grèves de leurs homologues masculins avaient déjà été nombreuses dès le début de la monarchie de juillet car, en dehors des nouvelles industries métallurgiques ou chimiques, où des patrons paternalistes accordèrent des avantages à leurs ouvriers, les relations dans le monde du travail furent conflictuelles, en particulier dans les fabriques lyonnaises et stéphanoises.

Les chefs d'atelier de soieries qui possédaient leurs métiers, mais dépendaient de la commande des fabricants, réclamaient à ces derniers, un tarif minimum et, s'étaient associés dans des sociétés de secours mutuel devenues surtout des sociétés de résistance, embryons de syndicat. Le refus du tarif et les mesures prises par le gouvernement pour mettre fin au mutuellisme, furent à l'origine des insurrections des canuts lyonnais en novembre 1831 et en avril 1834, avec la collaboration des républicains lyonnais et stéphanois. Les chefs d'atelier de la Fabrique représentaient un milieu instruit, ce qui explique leur capacité d'organisation, le rôle qu'ils ont joué dans la naissance d'une presse ouvrière et le bon accueil qu'ils ont réservé aux idéologies socialistes. Les révoltes lyonnaises ont eu un écho important chez les écrivains, qui ont décrit également la région transformée par l'industrialisation. Elles ont aussi développé l'inquiétude de la bourgeoisie et multiplié les enquêtes des économistes comme Villermé, qui reconnaissaient la misère ouvrière, mais ne voulaient pas remettre en cause le libéralisme économique. Après les affrontements du début des années 1830, Lyon a aussi attiré ceux qui voulaient une transformation radicale de la société, Cabet, Proudhon, Flora Tristan, Considérant, et Lyon est devenue la capitale du socialisme utopique. Si les trois premiers étaient hostiles à l'Eglise catholique, il n'en fut pas de même des partisans de Fourier qui firent du prosélytisme auprès des catholiques, ni des buchéliens qui souhaitaient que l'Eglise améliore sa morale sociale.

L'élite catholique du diocèse tâchait de faire obstacle aux doctrines socialistes que son premier pasteur, le cardinal de Bonald, condamnait fermement. Les membres de la Congrégation et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne proposaient pas de changement de société mais exerçaient leur charité chrétienne en visitant les pauvres. L'apostolat des confrères de la Société s'exerça non seulement à Lyon où il assura son autonomie par rapport au clergé, mais dans d'autres villes du diocèse, et s'adressa tout particulièrement aux jeunes ouvriers, en essayant de mettre en place des patronages d'apprentis. La congréganiste lyonnaise Pauline Jaricot s'adonna, pour sa part, au sein de l'Œuvre de la Propagation de la



Foi puis du Rosaire Vivant, à une œuvre missionnaire universelle ambitieuse et s'appuya, pour ce faire, sur de jeunes ouvrières. Par ailleurs, ayant été témoin de la détresse des ouvriers, depuis sa décision de partager leur pauvreté et ayant vécu les événements de 1831 à 1834, elle conçut le projet, à partir de son association de prière du Rosaire Vivant qui connaissait le succès, de réconcilier riches et pauvres.

Sous l'épiscopat de Mgr de Bonald, la pratique religieuse dans le diocèse de Lyon apparaît le plus souvent satisfaisante, non seulement dans le monde rural, mais aussi dans des villes où les ouvriers étaient nombreux, en particulier dans le bassin houiller stéphanois. A Saint-Etienne, de même qu'à Lyon, où ils furent parfois associés à des protestants, les notables catholiques et une élite ouvrière pieuse, surtout féminine, collaborèrent au sein d'œuvres diverses avec le clergé et les congrégations religieuses. Ces deux villes et celles de la vallée de la Saône rassemblaient aussi les bourgeois et les ouvriers qui, souvent républicains, étaient les plus indifférents ou les plus hostiles à l'Eglise. Le détachement des ouvriers par rapport à l'Eglise, variable suivant les quartiers et les types de métiers, s'est intensifié sous le second Empire. Il a été plus précoce, semble-t-il, dans les diocèses du nord de la France, où les évêques de Cambrai ont polémique avec les industriels qui affirmaient ne pas être responsables de la démoralisation ouvrière.

A la différence de l'Eglise des diocèses du Nord, celle de Lyon s'immisça dans le monde du travail dans un but de christianisation, grâce à l'apostolat de jeunes femmes pieuses, qui accueillaient les enfants pendant la journée dans les hameaux de montagne, au sud du diocèse, ou comme internes dans les providences créées dans les villes. Ces établissements de bienfaisance qui accueillaient surtout des jeunes filles pauvres ou à la conduite immorale pour leur donner une éducation chrétienne, leur apprenaient un métier de l'industrie textile grâce à l'installation d'ateliers financés par les marchands soyeux. Ces providences furent fortement contestées à partir de la fin des années 1840 par les chefs d'atelier de la Fabrique qui leur reprochaient une concurrence déloyale. Toutefois, les années 1840 ont été propices à un questionnement des catholiques sur les ouvriers et le monde du travail.

## **TROISIEME PARTIE**

**MGR. DE BONALD ENCOURAGE TOUTES LES FORMES  
D'APOSTOLAT AUPRES DES TRAVAILLEURS**

## Introduction

Les débuts de l'épiscopat de Mgr de Bonald à Lyon coïncident avec une période d'expansion industrielle, marquée aussi par des crises fréquentes, faisant brutalement augmenter le nombre de chômeurs, en particulier dans les fabriques lyonnaises et stéphanoises. Le nombre de poursuites contre des coalitions d'ouvriers atteint, en France, son maximum en 1840<sup>1</sup> et, dans les années qui suivent, la prise de conscience du problème ouvrier, né de l'industrialisation devient plus aiguë. Ainsi, les enquêtes ouvrières se multiplient, de même que les ouvrages des économistes et des socialistes sur la question du travail<sup>2</sup>. Pour leur part, des catholiques dits "sociaux"<sup>3</sup>, à cause de leur prise de conscience de la question sociale et de leur volonté de lui trouver des solutions, critiquent le libéralisme économique, que ce soit en France ou dans les pays voisins, touchés également par la révolution industrielle. Leurs solutions, celles des laïcs comme celles du clergé, furent parfois audacieuses et la redécouverte de Jésus-Christ a permis quelques rapprochements entre catholiques et socialistes utopiques, dans l'esprit de fraternité particulièrement à l'œuvre en 1848. Cette réconciliation entre les classes sociales, le Lyonnais Frédéric Ozanam, fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, la souhaitait, comme Mgr de Bonald, arrivé à Lyon en juillet 1840 ; l'étude de la lettre pastorale de l'archevêque à l'occasion de la prise de possession de son siège, nous permettra de mesurer l'intérêt qu'il portait au monde ouvrier. Nous pourrions ensuite nous interroger sur les encouragements qu'il a multipliés concernant tous les types d'apostolat auprès des travailleurs : comment s'est-il impliqué dans la revue de l'"Institut catholique" qui essayait d'établir un lien entre la foi et les connaissances des réalités économiques ? Quel soutien a-t-il apporté à la société de Saint-François-Xavier, qui s'adressait aux ouvriers et qui a permis un certain rapprochement entre le clergé et le milieu buchézien. L'état des esprits était, d'un côté, propice à ce type de rapprochement, puisque, par exemple, la question de l'organisation du travail préoccupait aussi bien les ouvriers qui multiplièrent les coopératives, en 1848, que les dirigeants du journal catholique légitimiste, l'"Union nationale". Mais, d'un autre côté, ceux qui refusaient l'immixtion de l'Eglise dans le monde du travail, s'en prirent à la société de Saint-François Xavier et surtout aux providences, objet d'une contestation déjà ancienne. Cette contestation, qui s'est intensifiée à partir de l'année 1847, amena l'archevêque de Lyon à prendre position : pouvait-il concilier le point de vue des chefs d'atelier avec celui des fabricants et des dirigeants de providences ? Comment expliquer les violences de 1848 contre ces dernières et quel sera leur devenir après 1848 ? A cette date, des marchands-fabricants avaient déjà installé des usines-internats à la campagne où le travail des jeunes gens était encadré par des religieuses. Nous nous interrogerons sur les causes de leur installation, sur l'intérêt que le cardinal de Bonald leur a porté et sur la finalité que le clergé leur accordait.

La stratégie de l'enfermement appliquée dans les providences et les usines-internats n'a pas été suivie par les pionniers lyonnais d'un catholicisme social prônant un espace de liberté et un minimum de justice pour le monde ouvrier. Ainsi, des solutions ont été trouvées pour faciliter le travail des jeunes femmes à domicile avec l'Œuvre du travail de Marie". Par ailleurs, des entreprises, plus ou moins utopiques, que nous aurons à analyser, ont pris des formes diverses, que ce soit celle de Camille Rimbaud, Pierre-Julien Aymard ou Antoine

---

<sup>1</sup> 130 coalitions en 1840 pour une moyenne de 134 par an de 1825 à 1847 (JEAN FOMBONNE, *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises – France, 1830-1990 ...*, p. 213).

<sup>2</sup> Voir le paragraphe consacré aux philanthropes et aux économistes dans le chapitre 6, de même que la 3<sup>e</sup> partie du chapitre 7.

<sup>3</sup> On trouve l'expression "catholicisme ou christianisme social" dès 1843 (J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France – 1822-1870 ...*, p. 12).

Chevrier, qui ont donné la priorité aux enfants non catéchisés. Pour leur part, Camille Rambaud et Pauline Jaricot ont conçu un vaste projet concernant le monde ouvrier. Quels en furent les aspects ? Comment l'archevêque l'a-t-il perçu de même que celui du père Chevrier qui souhaitait pratiquer un type de sacerdoce plus conforme à l'idéal évangélique ?

Finalement, Mgr de Bonald a eu une préoccupation permanente et multiforme pour le monde du travail, et dans notre dernier chapitre, nous devons en préciser tous les aspects : comment jugeait-il la situation des ouvriers et l'attitude des chefs d'industrie ? Pourquoi condamnait-il les doctrines socialistes ? Pourquoi accordait-il une importance majeure à l'observation du dimanche ? En définitive, quelles réponses donnait-il à la question du travail et comment a-t-il assuré la présence de l'Eglise dans les nouveaux quartiers industrialisés ?

## CHAPITRE 9

### LA GRANDE EFFERVESCENCE DES ANNEES 1840 PERMET UN RAPPROCHEMENT ENTRE LE CATHOLICISME ET LE SOCIALISME CHRETIEN

Au cours des années 1840, socialistes et catholiques se rejoignent, d'une certaine façon, pour honorer le Christ<sup>4</sup>. Même s'ils sont très réservés à l'égard du clergé, bourgeois républicains et ouvriers alphabétisés ont retrouvé une tradition chrétienne, dans de nombreux écrits des penseurs sociaux<sup>5</sup>. Lamennais qui, dès 1822, avait écrit un article sur la démoralisation ouvrière<sup>6</sup> et à qui, on l'a vu, les insurgés de 1834 avaient demandé son soutien, a exercé une grande influence sur ces milieux populaires instruits qui s'attachaient surtout aux valeurs de l'évangile<sup>7</sup>. Par ailleurs, au sein de l'Eglise catholique, une piété christocentrique se développe, influencée par Alphonse de Liguori<sup>8</sup>, favorisée dans la région lyonnaise, par des prêtres comme Pierre-Julien Eymard ou le curé d'Ars et des laïques comme Pauline Jaricot<sup>9</sup>, qui, tous, veulent développer le culte eucharistique. De plus, lorsque Lacordaire attire l'attention sur l'humanité de Jésus qui a fondé son amour sur la terre<sup>10</sup>, il rejoint les socialistes chrétiens qui manifestent une familiarité nouvelle avec la personne de Jésus.

#### I. LES CATHOLIQUES ET L'ESPRIT DE FRATERNITE DES ANNEES 1840

Les catholiques sociaux prêts à tendre la main aux socialistes étaient minoritaires : ce furent ceux qui, en 1848, firent le choix de la démocratie et envisagèrent comme Ozanam, de remettre en cause l'ordre social existant. Beaucoup plus nombreux furent ceux qui avaient une vision conservatrice de la société comme Armand de Melun, en France, Ducpétiaux, en Belgique ou des ecclésiastiques qui, dans les pays touchés par la révolution industrielle, ont dénoncé les abus du libéralisme économique. Tous proposaient des solutions paternalistes, à l'exception toutefois, dans les pays de langue allemande, de l'abbé Kolping et de l'évêque Ketteler qui favorisèrent l'autonomie des ouvriers.

##### 1. Les précurseurs du catholicisme social dans l'Europe qui s'industrialise

---

<sup>4</sup> Nous avons pu constater (fin du chapitre 7) que des liens s'étaient noués entre buchéliens ou fouriéristes d'une part, et catholiques, d'autre part.

<sup>5</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France - -1800-1880 ...*, p. 194.

<sup>6</sup> Article paru dans le journal ultra-royaliste, le "Drapeau blanc" (J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social - 1822-1870 ...*, p. 27).

<sup>7</sup> Après les "Paroles d'un croyant", Lamennais avait publié en 1837 "Le livre du peuple" dont les journaux ouvriers lyonnais reproduisaient des extraits et "Les évangiles", en 1846, qui, disait-il, devaient permettre à l'humanité d'atteindre le but qui lui était assigné (G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE (dir.), *Histoire religieuse de la France - -1800-1880 ...*, p. 194).

<sup>8</sup> Son ouvrage "Pratique de l'amour envers Jésus-Christ" a été édité par Périsse, à Lyon, en 1839 (Ibid., p. 196).

<sup>9</sup> Pauline Jaricot a publié, en 1822, une brochure consacrée à "L'amour infini dans la divine eucharistie" (Idem, p. 198).

<sup>10</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, p.377.

Même si la ville de Rome n'était pas concernée, au début des années 1840, par la révolution industrielle, nous pouvons nous demander si le pape, bien informé des mutations économiques et sociales, accordait de l'importance à la question ouvrière. Le pape Grégoire XVI (1831-1846), préoccupé depuis son élection par la défense de son Etat temporel où plusieurs insurrections se produisirent, avait d'autres priorités. Son secrétaire d'Etat, le cardinal Lambruschini, avait une vision politique très proche de celle du chancelier autrichien Metternich<sup>11</sup>, qui envoya ses troupes dans l'Etat pontifical pour y rétablir l'ordre. Lorsque le cardinal Lambruschini reçut, en juillet 1840, la première lettre pastorale de Mgr de Bonald, dans laquelle ce dernier faisait nettement allusion à la condition ouvrière de son nouveau diocèse, il ne releva pas, dans sa réponse, les problèmes pastoraux qui pouvaient résulter du caractère industriel du diocèse de Lyon<sup>12</sup>. Il affirma simplement qu'il avait lu avec plaisir la lettre pastorale qui montrait " ce que devait être un évêque catholique en tous temps vis à vis de son troupeau<sup>13</sup>". Grégoire XVI, comme son successeur Pie IX (1846-1878), n'étaient pas, bien sûr, indifférents au sort du prolétariat et ils s'occupèrent d'institutions d'assistance<sup>14</sup>, mais ils prêtaient attention, surtout, au risque représenté par les mouvements ouvriers, perçus comme une extension dangereuse pour l'ordre public, du libéralisme. Cela n'empêchait pas Pie IX de s'intéresser à la question sociale, puisque dans sa bibliothèque, il avait rassemblé, à l'époque de son épiscopat à Imola, toute une documentation sur ce problème. ; toutefois, il fallut attendre l'encyclique "Quanta Cura" (1864), pour qu'il évoque "une société qui, soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice, ne peut avoir d'autre but que d'amasser des richesses"<sup>15</sup>.

Le clergé romain avait sans doute plus l'opportunité d'être sensibilisé aux problèmes sociaux apparus dans les régions marquées par l'industrialisation, lorsque ses membres étaient envoyés en mission à l'étranger. Ainsi, le futur Léon XIII, l'abbé Pecci, envoyé comme nonce à Bruxelles, de 1843 à 1846, a pu avoir une connaissance concrète des réalités de la vie industrielle et ouvrière belge. Certes, il n'a pas accordé plus d'importance que son collègue Lambruschini en poste, alors, à Paris, aux inquiétudes prolétariennes, puisque sa correspondance n'en apporte pas le témoignage. Mais peut-être s'en est-il souvenu, de même que de son rapide voyage à Londres, lorsque, devenu archevêque de Pérouse, il écrivait : " Que de plaintes ne nous est-il pas arrivé d'entendre même dans ces pays réputés marcher à la tête de la civilisation, au sujet du nombre exagéré d'heures de travail, imposé à ceux qui doivent gagner leur pain à la sueur de leur front<sup>16</sup>. En tout cas, lorsque Pecci écrivait aux siens, il s'émerveillait devant les progrès du chemin de fer<sup>17</sup> et n'a pu être complètement étranger à l'influence de la revue de l'"Université Catholique" ; celle-ci publia, à la fin des

<sup>11</sup> Philippe BOUTRY, "L'encyclique « Rerum Novarum » et le climat intellectuel des années 1840 du XIX<sup>e</sup> siècle", in *Colloque de l'école française de Rome*, 1997, 682 p. (p. 89).

<sup>12</sup> Lettre du cardinal Lambruschini du 23 juillet 1840 en réponse à celle de Mgr de Bonald du 10 juillet 1840, in Paul DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1844", *Cahiers d'histoire*, 1961, T. VI, pp. 265-285).

<sup>13</sup> Ibid., p. 279.

<sup>14</sup> Pie IX patronna une œuvre sociale romaine importante, la "Société artistique ouvrière de la charité réciproque" appelée également l'"Œuvre de Testa Spaccata" (Aloïs SIMON, "Le Vatican", in S.H. SCHOLL (dir.), *150 ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939*, Nauwelaerts, 1966, 512 p. (p. 18). Notons également que, lorsque le pape Pie IX reçut, en 1861, 300 000 francs du Denier de Saint-Pierre de la ville de Lyon, il s'informa de la situation des ouvriers lyonnais et leur destina une somme de plus de 32 000 francs (L. DUGAS et P.J. DUGAS, *Prosper Dugas – Vie et souvenirs ...*, pp. 105 et 109).

<sup>15</sup> Aloïs SIMON, "Le Vatican" ..., p. 18.

<sup>16</sup> Idem, p. 22-23 et Philippe BOUTRY, "L'encyclique « Rerum Novarum » et le climat intellectuel des années 1840 du XIX<sup>e</sup> siècle ..." p. 74.

<sup>17</sup> Lettre du 13 août 1843 au retour de l'inauguration de la nouvelle voie ferrée, de Namur à Bruxelles (PH. BOUTRY ..., p.75).

années 1830, les cours d'économie de Charles de Coux, professeur à l'université catholique de Louvain, et de Villeneuve-Bargemont, qui devint député d'Hazebrouck et fut l'initiateur du catholicisme social dans les milieux conservateurs<sup>18</sup>.

Après l'Angleterre<sup>19</sup>, la Belgique fut un des premiers pays industrialisés du continent et les conditions de travail des ouvriers, dans les nouvelles industries de Wallonie ou dans l'industrie textile de Flandre<sup>20</sup>, étaient aussi médiocres qu'en France. L'Eglise déploya, là aussi, de grands efforts en multipliant les œuvres de bienfaisance et les catholiques sociaux, prêtres ou laïcs, créèrent diverses confréries ou cercles dans un esprit paternaliste<sup>21</sup> : conférences Saint-Vincent-de-Paul, mutualités, caisses d'épargne, patronages, archiconfrérie Saint-François Xavier fondée à Bruxelles en 1854 par le père Van Caloen pour fédérer les associations ouvrières etc.<sup>22</sup>. Un laïc fut à l'origine de plusieurs de ces associations, le criminaliste Edouard Ducpétiaux (1804-1868)<sup>23</sup> qui lutta toute sa vie pour l'amélioration des conditions de logement et d'alimentation des travailleurs. Toutefois, il eut une attitude moins positive que celle du catholicisme social allemand devant la question ouvrière<sup>24</sup>.

Dans la confédération germanique, la Prusse était, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, au cœur du développement industriel, en particulier dans la Ruhr et dans la Sarre. Les salaires y furent particulièrement bas, jusqu'aux années 1860 car il s'agissait pour le patronat de faire face à la concurrence de l'industrie anglaise. L'Etat prussien a commencé à prendre des mesures en faveur des ouvriers à partir des années 1840, mais des personnalités ecclésiastiques observaient aussi le développement industriel d'un œil critique, car elles attribuaient son introduction surtout à des protestants alors que la population catholique, majoritaire au sein de la main-d'œuvre, faisait figure de victime. Avant 1848, quelques personnalités catholiques présentèrent des projets de réforme : von Baader, philosophe et théologien laïc, qui, dès 1835, déclarait que le droit de coalition était justifié, dans la mesure où les patrons exerçaient un monopole, fut le premier à introduire dans la langue allemande le mot prolétaire<sup>25</sup>. Quant au catholique badois, von Buss, il fut le premier parlementaire à évoquer en 1837, au parlement

---

<sup>18</sup> Idem, p. 75.

<sup>19</sup> Le christianisme social britannique se contenta, le plus souvent, comme sur le continent, de pratiques charitables. Du côté catholique, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul se sont installées en Angleterre dès 1844 (Jacques GADILLE, "Les îles britanniques", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., pp. 241-242), mais il faudra attendre les années 1880 pour voir le cardinal Manning, archevêque de Westminster, intervenir en faveur des ouvriers (G. ZANANIRI, article "Manning", in *Encyclopédie Catholique*, 1977, T. 34, col. 343).

<sup>20</sup> Les premières véritables associations d'ouvriers industriels qui existèrent en Belgique, celles de tisserands et de fileurs de Gand, fondées en 1857, avaient des objectifs mutualistes mais prirent, comme à Lyon, l'allure d'associations de résistance. Toutefois, il s'agissait d'associations catholiques mais sans lien organique avec l'Eglise (S.H. SCHOLL, "La Belgique", in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, p. 139).

<sup>21</sup> Ainsi, l'avocat bruxellois Charles Périn, dans son ouvrage "De la richesse dans les sociétés chrétiennes" (1861, propose comme idéal "la corporation libre et chrétienne, unissant patrons et ouvriers en réalisant la paix et le progrès par l'effort généreux de la charité et du renoncement ..." : cité par André TIHON, "La Belgique" in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 551.

<sup>22</sup> Ibid., pp. 132-135 et J. GADILLE, "Libertés publiques – Questions sociales", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 39.

<sup>23</sup> Nous avons déjà évoqué (fin du paragraphe 2 du chapitre 6) la place qu'il a occupée parmi les philanthropes qui se sont préoccupés du monde ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi les autres pionniers du catholicisme social en Belgique, on peut signaler le journaliste A. Bartels (1802-1862), qui publia, en 1842, l'"Essai sur l'organisation du travail", qui envisageait un salaire minimum et qui dans son journal "Le débat social" défiait l'opposition des évêques et se réjouissait de la sympathie de quelques curés et vicaires (S.H. SCHOLL, "La Belgique" ..., p. 136.

<sup>24</sup> Ibid., p. 134.

<sup>25</sup> P. JOSTOCK, "L'Allemagne" in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, p. 57 et V. CONZENIUS – R. LADOUS, "L'Allemagne", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 310.

de Bade, la question sociale et à exiger une législation du travail adaptée<sup>26</sup>. Mais le discours de ces pionniers ne trouvait pas beaucoup d'écho au sein de l'Eglise où on ne savait pas quelle stratégie adopter face à la nouvelle conjoncture, sinon soulager la misère ouvrière. A ce titre, la première société de Saint-Vincent-de-Paul fondée à Munich en 1845, put permettre aux notables catholiques d'exercer leur zèle et essaimer dans beaucoup d'autres villes<sup>27</sup>. L'année de la révolution de 1848 permit tout de même aux catholiques de mettre en route une dynamique sociopolitique avec la mise en place d'associations catholiques, en particulier celle de "Piusverein" (association de Pie IX) fondée par Lennig, chanoine de la cathédrale de Mayence. Cette association, qui se répandit dans toute l'Allemagne et dont les membres appartenaient à toutes les couches de la société, avait un programme qui prévoyait une aide aux maux sociaux. Et, dans le cadre de cette "Piusverein", se forma, en 1849, la première ligue ouvrière catholique d'Allemagne, la "société de secours catholique Saint-Joseph", sorte de société de secours mutuels qui, par la suite, s'adressa exclusivement à la classe ouvrière<sup>28</sup>. Par ailleurs, les assemblées générales de ces associations, les "Katolikentage" (rassemblements de catholiques), reprenaient les préoccupations sociales. Ainsi, le deuxième "Katolikentag" de Breslau, en 1849, a prévu des programmes d'enseignement destinés aux apprentis et aux compagnons, des bibliothèques populaires ...<sup>29</sup>.

Les prêtres allemands avaient l'avantage, par rapport aux prêtres français, confinés au séminaire, de pouvoir mieux appréhender les nouveaux problèmes de la société civile, en fréquentant l'université<sup>30</sup>. Ainsi, Kolping (1813-1865) et von Ketteler (1811-1877) qui vont devenir les guides du mouvement catholique social en Allemagne, ont pu profiter de l'enseignement des professeurs de l'université de Munich, en particulier de von Döllinger, qui s'était efforcé de rattraper le retard de la science catholique sur les protestants en matière d'histoire de l'Eglise<sup>31</sup>.

A l'automne 1846, un maître et son apprenti, à Elberfeld, en Westphalie, qui avaient fondé la première association catholique de compagnons, choisirent en 1847 comme guide spirituel le vicaire Adolphe Kolping. Ce dernier, qui eut une vocation tardive et avait été auparavant cordonnier, fonda en 1848 à Cologne, l'Association des apprentis (Gesellenverein). Cette association colonaise, comme les autres qui suivirent, présentait l'originalité d'être gérée par les ouvriers eux-mêmes<sup>32</sup>. Les associations de compagnons de Kolping furent d'abord conçues comme des fraternités de jeunes compagnons, puis elles se développèrent dans deux directions : d'une part, Kolping essaya de restaurer autour de l'artisan et de l'ouvrier isolé par l'individualisme libéral une structure communautaire : les compagnons disposaient d'un véritable livret-guide où était signalée chaque association qui offrait le couvert, le lit, le loisir et même la recommandation pour un stage professionnel<sup>33</sup>. La maison qui les accueillait offrait un environnement familial chrétien et les jeunes artisans

<sup>26</sup> V. CONZENIUS – R. LADOUS, "L'Allemagne", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ... p. 310.

<sup>27</sup> En dehors des groupements religieux, diverses associations civiles, comme les sociétés d'habitation à bon marché, s'occupaient de la misère de la classe ouvrière. (P. JOSTOCK, "L'Allemagne", in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, pp. 54-55).

<sup>28</sup> Parmi les associations catholiques, plusieurs associations de mineurs virent aussi le jour à partir de 1857 (Ibid., pp. 58-59).

<sup>29</sup> V. CONZENIUS – R. LADOUS, "L'Allemagne", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 309.

<sup>30</sup> Nicole LEMAITRE (dir.), *Histoire des curés*, Fayard, 2002, 523 p. (p. 318).

<sup>31</sup> J. GADILLE, "Libertés publiques – Question sociale et grands courants doctrinaux et de spiritualité dans le monde catholique", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., pp. 37 et 116.

<sup>32</sup> J. GADILLE, V. CONZENIUS – R. LADOUS, in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., pp. 39 et 311 et P. JOSTOCK, "L'Allemagne" ..., p. 58.

<sup>33</sup> R. RUFFIEUX, "La Suisse", in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, pp. 458-459.



célibataires, âgés de 17 à 27 ans, n'étaient acceptés qu'en tant que compagnons chrétiens, accomplissant leurs devoirs religieux<sup>34</sup>. D'autre part, Kolping voulait faire jouer à ces associations un rôle dans la réconciliation des classes : en renonçant à la grève et à toute agitation subversive, les compagnons étaient susceptibles de créer une communauté professionnelle d'un type nouveau à base d'entraide morale et de formation professionnelle réciproque<sup>35</sup>. On peut remarquer qu'à la différence de Kolping, on se préoccupait plus, en France, des jeunes apprentis que des ouvriers devenus adultes. Il faut dire que le désir de vouloir les encadrer était un obstacle<sup>36</sup> ; rappelons, à ce sujet, que les confrères de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Lyon, n'ont pas dépassé le stade du projet quand ils voulurent mettre en place une œuvre qui aiderait de ville en ville, les jeunes ouvriers. Remarquons également que les associations d'apprentis de Kolping connurent le succès<sup>37</sup>, car il les a bien rattachées à la tradition et parce qu'elles ne prirent jamais un caractère purement religieux<sup>38</sup>, même si les prêtres pouvaient accompagner l'association locale des apprentis.

La deuxième grande figure du catholicisme social allemand au XIX<sup>e</sup> siècle, Wilhelm Emmanuel von Ketteler, se préoccupa particulièrement de la question ouvrière, une fois devenu évêque de Mayence, en 1850. Alors qu'il était curé de la paroisse de Sainte-Hedwige à Berlin, il fut élu député, en 1848, au parlement de Francfort, où il donna la priorité à la question sociale par rapport à la question constitutionnelle, qui préoccupait ses collègues. Dans les sermons qu'il donna à la cathédrale de Mayence en 1848-1849, il développa la pensée thomiste concernant l'usage des produits de la propriété de chacun, en flétrissant les abus du droit de propriété et en s'opposant au libéralisme individualiste<sup>39</sup>. Evêque puis archevêque de Mayence, il se consacra à un inlassable effort d'analyse sociale. Dans "La question ouvrière et l'engagement chrétien" (1864), il affirmait que la classe ouvrière était traitée en marchandise<sup>40</sup>. Comme il voulait mettre en place des structures sortant du cadre de l'économie capitaliste, il demanda conseil au socialiste Lassalle pour l'installation d'une coopérative de production en Hesse, qui aurait été financée par les contributions volontaires des communautés catholiques. Mais il ne fut soutenu ni par les fidèles, ni par l'épiscopat, aussi fut-il contraint, à partir de 1865, de réclamer une intervention de l'Etat en faveur de la classe ouvrière<sup>41</sup>. En septembre 1869, à la conférence épiscopale de Fulda, il opta pour la reconnaissance de l'association ouvrière, pour la participation ouvrière aux bénéfices, pour le crédit permettant l'accession des ouvriers à la propriété et il demanda qu'une formation aux questions sociales fût prévue dans les séminaires<sup>42</sup>.

---

<sup>34</sup> Nicole LEMAITRE (dir.), *Histoire des curés ...*, pp. 458-459.

<sup>35</sup> R. RUFFIEUX ..., pp. 458-459.

<sup>36</sup> Il ne faut pas oublier non plus que le compagnonnage était perçu, dans les milieux catholiques, comme anticlérical et plus ou moins lié à la franc-maçonnerie.

<sup>37</sup> A la mort de Kolping (1865), il y avait 418 associations d'apprentis en Europe centrale et aux Etats-Unis, qui rassemblaient plus de 24 000 adhérents (P. JOSTOCK, "L'Allemagne" ..., p. 58).

<sup>38</sup> Martin GRESCHAT, *Das Zeitalter der Industriellen Revolution – Das Christentum von der Moderne in Christentum und Gesellschaft*, T. 11, Kohlhammer, 1980, 242 p. (p. 76).

<sup>39</sup> J. GADILLE, "Libertés publiques – Question sociale" in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 39 et Henri ROLLET, "Article sur Ketteler", in *Encyclopédie Catholicisme*, T. 26, 1966, col. 1421-1422.

<sup>40</sup> Henri ROLLET ..., col. 1421.

<sup>41</sup> Martin GRESCHAT, *Das Zeitalter der Industriellen Revolution ...*, p. 134. Si Ketteler était convaincu que, seule, la foi chrétienne pouvait venir à bout de la menace du bouleversement de la société, il comprenait aussi l'ouvrier qui devait assurer chaque jour sa subsistance ; aussi était-il d'accord avec Lassalle pour critiquer le libéralisme. (Gerhard BESIER, *Religion – Nation – Kultur – Die Geschichte der christlichen Kirchen in den gesellschaftlichen Umbrüchen des 19. Jahrhunderts*, Neukirchener, 1992, 279 p. (pp. 98 et 104).

<sup>42</sup> J. GADILLE, "Libertés publiques – Question sociale" in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 39 et Henri ROLLET, "Article sur Ketteler", in *Encyclopédie Catholicisme ...*, col. 1421.

La Suisse, comme l'Allemagne, fut un des premiers foyers du catholicisme social, mais celui-ci s'y manifesta de manière surtout paternaliste. Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'industrie textile suisse s'est mécanisée, mais le niveau très bas des salaires n'a pas provoqué de révolte comme celle des canuts lyonnais, car les industries avaient une forte implantation rurale. Le mouvement catholique social s'est manifesté surtout par l'idéal caritatif et de conciliation des associations de compagnons de Kolping ; la Suisse alémanique fut aussi le berceau de "L'association de Pie IX" dont les activités concernaient plus le domaine de l'instruction que celui de l'aide aux déshérités. La Suisse romande, pour sa part, vit l'implantation des premières conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Genève, en 1846. L'épiscopat, comme en France, abordait la question sociale dans ses lettres pastorales, en soulignant le problème des institutions remises en question par le libéralisme et le non respect du repos dominical<sup>43</sup>. Deux fortes personnalités ecclésiastiques ont essayé de tenir compte de la nouveauté de la question sociale : le capucin Théodore Florentini (1808-1865) et le cardinal Gaspard Mermillod (1824-1892). Le premier avait l'esprit d'entreprise qu'il voulait communiquer aux autres prêtres. Il a fondé des écoles et des hôpitaux et, sur un modèle similaire de celui des providences et des usines-internats de la région lyonnaise, il a expérimenté l'encadrement chrétien dans les "Fabrikheime" (maisons-usines), en particulier dans le diocèse de Chur où il devint vicaire général<sup>44</sup>.

Mgr Mermillod, pour sa part, eut une grande influence sur les catholiques sociaux français. D'abord vicaire, en 1847, de l'unique paroisse de Genève, il se préoccupa de la situation de ses paroissiens, pauvres immigrés pour la plupart. Dès 1851, il se fit un nom de prédicateur à Paris et devint évêque auxiliaire de Genève en 1864. Il avait des positions et des préoccupations proches de celles de Mgr de Bonald. S'il défendait Veillot et l'"Univers", il se lia d'amitié avec le docteur Dufresne, un proche de Lacordaire et d'Ozanam. Comme l'archevêque de Lyon, il était très attaché au pape et à ses enseignements<sup>45</sup> et il se préoccupait de la question ouvrière ; sans doute eut-il l'occasion d'en débattre lorsqu'il venait voir fréquemment, le cardinal de Bonald, à l'archevêché de Lyon<sup>46</sup>. Le 23 février 1868, prononçant un discours pour le cercle des jeunes ouvriers, dans la chaire de Sainte-Clotilde à Paris, Mgr Mermillod évoqua ce mouvement des classes ouvrières ressemblant à un torrent qui peut tout détruire sur son passage, mais dont l'Eglise peut faire un fleuve puissant et fécond : mais pour cela, disait-il, il fallait que prêtres et évêques aillent au peuple et lui montrent qu'"entre les puissants et lui le désaccord n'était qu'apparent et que la propriété et le travail, de même que la richesse et le prolétariat pouvaient et devaient se tendre une main fraternelle"<sup>47</sup>.

<sup>43</sup> R. RUFFIEUX, "La Suisse", in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, pp. 444-459.

<sup>44</sup> Ibid., p. 452. Voir la fin de la deuxième partie du chapitre 8. Cette forme d'encadrement chrétien a été aussi appliquée à des adultes dans l'usine du Val-des-Bois, en Champagne, chez les Harmel, où, en 1865, la majorité du personnel a accepté d'entrer dans des associations de mutualité et de piété (J. GADILLE, "Libertés publiques – Question sociale" in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 39).

<sup>45</sup> R. RUFFIEUX, "La Suisse"..., p. 453 et CHARLES COMTE, *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance*, Bloud et Gay, 1924, 270 p. (pp. 21-22-52).

<sup>46</sup> Témoignage du vicomte Joseph de Bonald, arrière petit-neveu du cardinal de Bonald (Archives de la famille de Bonald à Millau).

<sup>47</sup> Charles COMTE, *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance ...*, pp.196-197 et J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social – 1822-1870 ...*, p. 693. Comme Mgr de Bonald, Mgr Mermillod eut parfois des paroles très dures à l'égard de la bourgeoisie. Lors de son deuxième discours en l'Eglise Sainte-Clotilde, à Paris, le 16 mars 1868, en faveur de la société pour l'amélioration et l'encouragement des publications populaires, il choqua l'auditoire de cette paroisse du riche faubourg Saint-Germain : "Avec quelle autorité conseilleriez-vous au peuple, disait-il, le travail et la prévoyance, si votre vie se passe dans l'imprévoyance et

Dans les Etats de la péninsule italienne, contrairement à ceux que nous venons d'évoquer, l'industrie ne faisait que débiter, que ce soit dans le Piémont, en Toscane ou à Naples. Mais, là comme ailleurs, le nombre de travailleurs indépendants diminuait et les salariés qui avaient peu de droits ne pouvaient pas s'associer. Les notables n'étaient pas au fait des problèmes socio-économiques modernes et les libéraux subordonnaient le problème du prolétariat au problème national, car leur priorité était de mettre fin à la domination autrichienne. Même dans le royaume de Piémont-Sardaigne, le plus novateur, les mesures de l'Etat envers les ouvriers reprenaient l'activité charitable des confrères<sup>48</sup>. Les communautés professionnelles prônées par les théologiens romains du début des années 1850, les pères Curci, Liberatore et Taparelli d'Azeglio, rappelaient aussi les confréries du passé<sup>49</sup>. A la même époque, les premières associations ouvrières de la péninsule furent créées à Turin et quelques journaux parus à Gênes s'intéressèrent aux problèmes de l'ouvrier. La pensée catholique s'orientait, quant à elle, vers l'obligation qu'avait la société d'aider les pauvres mais cette pratique charitable devait incomber à l'initiative privée. Toutefois, des évêques du Piémont se préoccupèrent des solutions à apporter au problème ouvrier. Ainsi, Mgr Charvaz, évêque de Pinerolo, près de Turin, recommandait dans sa lettre pastorale de carême de 1847, les initiatives mutualistes et coopérativistes en faveur des ouvriers artisans et proclamait la responsabilité des chrétiens vis à vis de la question du travail<sup>50</sup>. L'évêque d'Annecy, Mgr Rendu, intervint pour sa part, de manière plus directe, en envoyant, en novembre 1845, un Mémoire à propos de la question ouvrière, au roi de Piémont, Charles-Albert<sup>51</sup>. Il y proposait, en 46 articles, une réglementation légale du travail, sous les auspices des pouvoirs publics et du clergé, pour les ateliers de plus de 10 personnes. Dans les localités concernées, un comité de surveillance, appelé Patronage et composé d'un juge, du curé et de trois autres membres nommés par le ministre de l'intérieur, aurait pour mission de régler et moraliser les rapports entre maîtres et ouvriers. Le Patronage, qui serait un tribunal de conciliation, nommerait à son tour, deux inspecteurs, chargés de faire un rapport sur l'état moral et sanitaire de la classe ouvrière. Le Patronage pourrait prendre des sanctions, modifier les salaires, mais les chefs d'industrie, en cas de désaccord, pourraient faire appel<sup>52</sup>. Le mémoire permet aussi de repérer quelle est pour l'évêque, la législation sociale idéale : il est favorable à l'association des ouvriers sous certaines conditions, mais il leur impose le livret. Il interdit le travail de nuit pour les femmes et les enfants et le travail de ces derniers, à partir de 14 ans, n'est autorisé que si les parents le demandent. L'évêque réclame aussi la séparation des sexes dans les manufactures. On constate finalement, qu'il ne fait confiance ni aux patrons, ni aux ouvriers, qui, tous, seraient placés sous la haute surveillance de l'Etat et des autorités locales.

---

l'inaction ? Vous lui reprochez de ne pas travailler le lundi, et vous ne faites rien toute la semaine !" (Cité par Pierre PIERRARD, *L'Eglise et les ouvriers en France – 1840-1940 ...*, p. 246).

<sup>48</sup> A. GAMBASSIN, "L'Italie", in *150 ans du mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest – 1789-1939 ...*, pp. 290-292.

<sup>49</sup> J. GADILLE, "Libertés publiques – Question sociale", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ..., p. 39. Le père Liberatore sera l'auteur, en 1890, du premier schéma de l'encyclique "Rerum Novarum" (J.M. MAYEUR, "La question sociale", in *Histoire du christianisme ...*, T. 11, p. 491).

<sup>50</sup> A. GAMBASSIN, "L'Italie" ..., pp. 293-296.

<sup>51</sup> L'évêque avait visité la manufacture de coton d'Annecy, qui faisait travailler 1 400 fileurs et tisseurs et il avait été reçu à la table du patron. Cette manufacture, la plus importante des Etats sardes, embauchait les enfants à l'âge de sept ans et leurs conditions de travail de même que celles des adultes y étaient très dures (J. FOMBONNE, *Personnel et DRH – L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises (France, 1830-1990) ...*, pp. 647-649). Au début de son mémoire, l'évêque évoque, d'ailleurs, les conditions de travail inhumaines imposées par les industriels, mais il précise plus loin, qu'il ne fait pas allusion aux principaux chefs d'industrie à Annecy, hommes religieux et remplis de charité.

<sup>52</sup> "Opinion d'un évêque sur la question ouvrière en 1845 - Mémoires et documents", *Académie salésienne*, T. 78, 1966, pp. 4-28.

Découvrons maintenant les préoccupations sociales qu'avait le nouvel archevêque de Lyon, à la même époque, lors de son arrivée sur le siège archiépiscopal.

## **2. Dès son installation, le nouvel archevêque de Lyon se préoccupe du monde ouvrier.**

La lettre pastorale de Mgr de Bonald, de prise de possession du siège archiépiscopal, du 2 juillet 1840, marque une attention particulière pour les travailleurs de la Fabrique. L'archevêque rend d'abord hommage à ses prédécesseurs et, en particulier, au cardinal Fesch, qu'il avait accompagné une trentaine d'années plus tôt, dans son diocèse de Lyon où il avait restauré, souligne-t-il, "l'éducation cléricale". Il s'adresse, ensuite, successivement, aux prêtres du diocèse, aux séminaristes, aux religieuses, puis aux "modestes et laborieux ouvriers, dont les mains multiplient les miracles de l'industrie"<sup>53</sup>. Parmi ces derniers, il souligne l'habileté des canuts qui fabriquent les ornements d'église et qui, pourtant, vivent dans la pauvreté ; à tous les ouvriers, il conseille la patience, la résignation, les secours de la religion qui leur donneront la force de pardonner les injustices qu'ils subissent et, en même temps, il compatit à leurs souffrances avec un cœur de père qui voudrait améliorer leur situation. Après les ouvriers, viennent les fabricants et les négociants dont l'archevêque souligne la position privilégiée et il leur fait remarquer que vis à vis de Dieu, ils sont à égalité avec le pauvre ouvrier qu'ils retrouveront au moment de comparaître devant le même juge. A tous les chefs d'industrie, Mgr de Bonald recommande une attitude paternaliste à l'égard de leurs ouvriers : "Aimez comme des enfants et des frères, ces hommes qui supportent le poids du jour ; excusez la rudesse de leur première éducation ; allégez ... le fardeau d'un travail pénible"<sup>54</sup>. Il insiste, ensuite, sur la situation douloureuse des enfants qui travaillent et fait des reproches véhéments aux chefs d'atelier qui, "avec une cupidité barbare, fauchent impitoyablement ces jeunes plantes pour quelques lambeaux d'étoffe ... et ne voient en eux que les rouages d'une machine qui fonctionne"<sup>55</sup>.

Quelles furent les réactions à cette première lettre pastorale ? Les fouriéristes, qui, comme nous l'avons indiqué, essayaient, au début des années 1840, de se rapprocher des catholiques furent parmi les plus intéressés par cette prise de contact de l'archevêque avec ses diocésains. Dans la région lyonnaise, les fouriéristes eurent plusieurs journaux<sup>56</sup>, dans lesquels ils interpellèrent l'Eglise à propos de la misère ouvrière. Ainsi, Edmond Vidal<sup>57</sup>, rédacteur gérant du journal hebdomadaire "L'Harmonie", qu'il fit paraître de 1836 à 1838, affirmait qu'il ne suffisait pas de donner de l'argent à un pauvre pour être chrétien, mais qu'il fallait travailler avec Jésus au bonheur de tous les hommes et proposer des solutions pour faire disparaître la misère<sup>58</sup>. Pour sa part, la revue mensuelle fouriériste, "La Démocratie

---

<sup>53</sup> Lettre pastorale, p. 11, Archives du diocèse de Saint-Etienne.

<sup>54</sup> Ibid., p.12.

<sup>55</sup> Idem, p. 12. Mgr de Bonald s'est adressé ensuite aux protestants, puis a confirmé les positions de neutralité politique qu'il avait adoptées au Puy, en affirmant qu'il tiendrait la main à tous ses diocésains, quelque soit leur opinion. Il a enfin, confié son nouvel épiscopat à la Vierge Marie.

<sup>56</sup> Voir à la fin du chapitre 6, le paragraphe consacré au fouriérisme.

<sup>57</sup> Ce libraire de la Guillotière, d'abord saint-simonien puis fouriériste, fut, en 1835, un des premiers adhérents de la coopérative de consommation lyonnaise "Le commerce véridique et social" de Michel Derrion [(J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. "Première partie : 1789-1864", T. III, ... p. 501)].

<sup>58</sup> Premier numéro spécimen de décembre 1837 - B.M. de Lyon - 5667.-

lyonnaise”, dirigée par Rivière Cadet, a évoqué dans deux numéros, ceux du 2 août et du 6 septembre 1840, la première lettre pastorale de l’archevêque. D’emblée, le journal précise qu’il n’a “pas de mal à dire sur M. de Bonald<sup>59</sup>”, qu’on croit “à sa sagesse ... et à ses hautes lumières dans le domaine spirituel”, mais comme il a soulevé un problème de société qui préoccupe les fouriéristes, en faisant allusion aux ouvriers et aux maîtres, le journal va, le 6 septembre, consacrer quatre pages à l’analyse de la lettre pastorale. Après avoir cité longuement l’archevêque et apprécié ses bonnes intentions, l’auteur de l’article lui reproche de ne proposer aux ouvriers, comme solution à leurs misères, que la prière et la résignation, alors qu’il faudrait procéder à une nouvelle organisation du travail et que ce travail soit la propriété et le droit de tous. Par ailleurs, les fouriéristes, ne croient pas, comme Mgr de Bonald, que ce soit la providence, donc Dieu, qui a placé les fabricants “dans une condition plus heureuse”<sup>60</sup>, mais plutôt l’imperfection de l’œuvre de l’homme. De plus, ils ne pensent pas que l’ouvrier ait besoin d’être excusé pour la rudesse de son éducation première, comme l’affirme l’archevêque ; ils pensent que ce sont ceux qui le considèrent “comme un éternel mobilier industriel” qui ont besoin d’excuse. Toutefois, l’article se termine par une appréciation positive : on juge, finalement, M. de Bonald, plus instruit qu’on ne l’a d’abord pensé sur toutes les choses de l’industrie et du travail et on souligne avec soulagement qu’“il n’a pas déclamé contre la perversité du siècle.”

Mais les autres journaux n’apprécièrent pas forcément l’ouverture de Mgr de Bonald en direction du monde ouvrier. Ainsi, le journal libéral gouvernemental “le Courrier de Lyon” reprocha au nouvel archevêque de n’avoir point rappelé au peuple l’interdiction par la loi chrétienne de “la révolte armée<sup>61</sup>”. Par contre, le journal légitimiste catholique le “Réparateur”, donna le 4 juillet, le texte intégral de la lettre pastorale et la commenta en soulignant l’attention du prélat à la misère des pauvres<sup>62</sup>. Par la suite, ce dernier continua à montrer, à travers ses lettres pastorales, ou en diverses circonstances, sa préoccupation pour les ouvriers. Répondant, en décembre 1844, à une offre de souscription d’un livre contenant une notice qui le concernait, il affirma qu’il ne pouvait accepter de souscrire à un ouvrage si cher, alors que “nous avons ici des ouvriers qui ont besoin de pain et de feu<sup>63</sup>”. Il avait eu aussi l’occasion, au printemps précédent, de se soucier des familles des mineurs de Rive-de-Gier, qui avaient été blessés grièvement, à la suite d’un accrochage avec des gendarmes et des soldats. Un article de l’“Union des provinces<sup>64</sup>”, du 11 avril 1844, indique que Mgr de Bonald venait d’écrire à M. le curé de Notre-Dame de Rive-de-Gier, pour s’informer si les familles des victimes qui avaient péri dans l’échauffourée du 5 avril, avaient besoin de quelques secours et il offrait de les leur faire passer aussitôt<sup>65</sup>. 2 000 mineurs de Rive-de-Gier avaient entamé une grève au début du mois d’avril 1844, qui durera un mois et demi, à cause de l’annonce d’une réduction des salaires. Le 5 avril, quatre d’entre eux furent gravement blessés et deux furent tués, après avoir voulu, à la Grand-Croix, intercepter le convoi qui emmenait

<sup>59</sup> Le journal est à priori bien disposé à l’égard du prélat parce que ce dernier “s’est mis à l’œuvre pour arrêter l’invasion du régime des communautés industrielles et que les ouvriers et chefs d’atelier lui en savent gré” (Numéro du 6 septembre 1840, B.M. de Lyon - 356002).

<sup>60</sup> Lettre pastorale, p. 12.

<sup>61</sup> Cité par Paul DROULERS, “La presse et les mandements sociaux d’évêques français avant 1848”, *Cahiers d’histoire*, T. IX, 1964, pp. 392-393.

<sup>62</sup> Journal du Lyonnais, Forez et Beaujolais, *ibid.*, p. 392.

<sup>63</sup> Lettre du 6 décembre 1844 (Archives de la famille de Bonald à Millau).

<sup>64</sup> Autre journal quotidien, légitimiste catholique de Lyon, qui venait de fusionner le 30 mars 1844, avec le “Réparateur” (Paul DROULERS, “Le cardinal de Bonald et la grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1844”, *Cahiers d’histoire*, T. VI, 1961, p. 271.)

<sup>65</sup> *Ibid*, p. 271. Pour leur part le “Censeur de Lyon” et l’“Atelier” avaient ouvert des souscriptions en faveur des mineurs (p. 267).

leurs camarades en prison à Saint-Etienne. Le jour même où parut l'article, annonçant la lettre envoyée au curé de Rive-de-Gier par le cardinal, le procureur général de Lyon écrivit au ministre des cultes que la charité de ce dernier aurait pu être plus discrète et "qu'en chargeant un journal légitimiste de proclamer sa bienfaisance, il lui procurait la satisfaction d'exciter la pitié publique en faveur de crimes pour lesquels l'esprit de parti est plein d'indulgence"<sup>66</sup>.

Les graves problèmes liés au chômage de l'année 1848 furent aussi l'occasion pour Mgr de Bonald, de collaborer à une initiative en vue de donner du travail aux ouvriers. Il avait reçu une pétition signée par des notables et des chefs d'atelier de la ville de Lyon<sup>67</sup>, le sollicitant pour demander aux curés du diocèse d'orneur leur église d'un oriflamme bleu avec la devise : "Marie, protégez la France, 1848". Le cardinal qui voyait-là l'occasion "d'adoucir la position des ouvriers inoccupés et de sécher les larmes de leurs femmes et de leurs enfants"<sup>68</sup> approuva le projet. Il demanda à ses curés de réunir les conseils de fabrique des paroisses, pour les engager à commander à Lyon une bannière en soie bleue<sup>69</sup>. Au début et à la fin des années 1840, au moment où les tensions dans le monde du travail furent les plus fortes, il ne manqua pas de faire allusion dans ses lettres pastorales ou ses mandements "aux ouvriers sans travail et sans aliments"<sup>70</sup> et à leurs dures conditions de travail<sup>71</sup>. Même le mandement sur la dévotion à la sainte Vierge du 21 novembre 1842, fut l'occasion de demander aux curés, le jour où le mandement serait lu, de recommander aux fidèles "les besoins pressants des pauvres ouvriers"<sup>72</sup>.

En 1847 et 1848, les soucis et les espoirs concernant le monde du travail deviennent plus pressants. Dans une lettre adressée au ministre de l'instruction publique, en avril 1847, à propos du projet de loi sur la liberté et l'enseignement, Mgr de Bonald signale que lorsque ce projet lui est parvenu, il était sur les montagnes de son diocèse, "occupé à consoler les populations doublement affligées de la cessation de leur industrie et de la cherté des subsistances"<sup>73</sup>. Trois mois plus tôt, dans le mandement pour le Carême de 1847, il demandait de "supplier Dieu de ne pas permettre que nos honnêtes ouvriers" soient séduits par des idéologies trompeuses qui abusent de leur simplicité au lieu de leur procurer de quoi manger<sup>74</sup>. Le changement de régime en 1848, avec l'avènement de la seconde République, lui laisse espérer qu'on "montrerait enfin un intérêt sincère et efficace à la classe laborieuse",

---

<sup>66</sup> Le procureur interprète curieusement l'échauffourée du 5 avril, en imputant les crimes aux mineurs et il prête abusivement au cardinal des intentions de propagande alors que l'"Union des provinces" s'est procurée probablement elle-même l'information (Idem, pp. 271-272).

<sup>67</sup> Deux négociants en soierie, huit chefs d'atelier, cinq prud'hommes et quatre conseillers municipaux signèrent la pétition. (Article de l'"Union Nationale", journal quotidien catholique, dont on aura l'occasion de reparler, du 15 juillet 1848. B.M. de Lyon – 5528).

<sup>68</sup> Circulaire de Mgr de Bonald au clergé de son diocèse du 21 juillet 1848 (A.A. de Lyon). Il s'agissait de donner une suite à la commande d'écharpes et de drapeaux du gouvernement provisoire aux fabricants de Lyon, dont l'exécution touchait à sa fin.

<sup>69</sup> Une commission fixa le prix des bannières pour porter aux processions, des oriflammes pour être suspendues aux voûtes des églises et des étendards pour être portés par les enfants dans certaines solennités (J. POUSSET-CARCEL et B. CARCEL, *Deo Soli – La vie d'un prêtre* : Pierre POUSSET (1794-1883) ... p. 351).

<sup>70</sup> Lettre pastorale du 15 novembre 1840 pour recommander à la charité de son diocèse les victimes de la dernière inondation (B.M. de Lyon – Fonds Coste).

<sup>71</sup> Mandement de Carême sur la sanctification du dimanche du 13 janvier 1842 et lettre pastorale à l'occasion du Carême sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque, du 20 février 1848 (A.A. de Lyon).

<sup>72</sup> Archives du diocèse de Saint-Etienne – La charité envers les pauvres, précise l'archevêque, ne peut que plaire au cœur miséricordieux de Marie.

<sup>73</sup> Lettre du 27 avril 1847 (Bibliothèque Roulev - Saint-Etienne).

<sup>74</sup> Mandement du 2 février 1847, pour le jubilé universel accordé par le pape Pie IX à l'occasion de son exaltation et pour le Carême de 1847 (A.A. de Lyon).

aussi demande-t-il à son clergé de “concourir à toutes les mesures qui pourraient améliorer le sort des ouvriers<sup>75</sup>”.

Ces multiples allusions au problème ouvrier dans les écrits épiscopaux, ne pouvaient que plaire aux premiers catholiques sociaux les plus novateurs. Nous pensons, ici, bien sûr, à Frédéric Ozanam qui attendait, d’abord, du nouvel archevêque un soutien plus marqué, pour la Société de Saint-Vincent-de-Paul. De plus, dans la première lettre pastorale, accueillie, généralement, écrit-il, “avec une joie admiratrice<sup>76</sup>”, sans doute Ozanam a-t-il retrouvé son propre désir de réconcilier les classes sociales qu’il manifestait dans son cours de droit commercial commencé à Lyon, en décembre 1839<sup>77</sup>. Ozanam a probablement eu des contacts avec Mgr de Bonald, lorsque celui-ci a invité les dirigeants de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à siéger dans le comité de secours chargé de répartir la somme d’argent débloquée par le gouvernement, à la suite des inondations de novembre 1840. Il a même retardé, pour cela, jusqu’au 14 décembre 1840 un départ pour Paris où il venait d’être nommé professeur suppléant de littérature étrangère à la Sorbonne<sup>78</sup>. Dans la capitale, Ozanam va tout particulièrement militer en faveur d’un rapprochement avec le monde ouvrier, au début de la seconde République, en 1848, au moment où l’esprit de fraternité sera vraiment à l’ordre du jour.

### **3. Les chrétiens et l’esprit de 1848 : une place majeure occupée par Ozanam.**

En 1848, les socialistes chrétiens sont à la recherche du “royaume de Dieu”, celui de l’Eglise primitive dont les membres attendaient le retour glorieux du Christ et se montraient particulièrement fraternels, ou le royaume qu’ils avaient à bâtir, à l’envers du modèle de la société de la monarchie de Juillet, bourgeoise, injuste et opprimante<sup>79</sup>. Les catholiques sociaux, qui voyaient en Jésus-Christ celui qui a tendu la main aux exclus, étaient alors en marche, également, vers ce royaume. Dans l’esprit de 1848, il y a donc un élément religieux et social ; on y trouve aussi la volonté de réformer le monde<sup>80</sup> et la révolution de février 1848 pouvait en fournir l’occasion<sup>81</sup>. Aussi, les journées de février et les semaines qui suivirent, permirent un rapprochement plus marqué entre socialistes et catholiques sociaux. Ces derniers partageaient le côté utopique du socialisme, à l’image de Frédéric Ozanam qui manifestait un enthousiasme généreux et affirmait qu’on ne pouvait déchirer une page de notre évangile sans déchirer également un des trois mots : liberté, égalité, fraternité<sup>82</sup>. Depuis les années 1840, le catholicisme social prenait de l’ampleur : citons les succès de la Société de Saint-François-Xavier auprès des ouvriers, que nous aurons l’occasion d’évoquer, et la fondation par l’abbé

---

<sup>75</sup> Circulaire au clergé du 27 février 1848 : *Soumission et bon accueil à la République* (A.A. de Lyon).

<sup>76</sup> Lettre d’Ozanam au libraire parisien, Gustave Olivier, le 11 juillet 1840, citée par Gérard CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ...p. 361.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>78</sup> Marcel VINCENT, *Antoine-Frédéric Ozanam*, Editions aux arts, 1997, 119 p. (pp. 60,62 et 68).

<sup>79</sup> Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*..., pp 125-126

<sup>80</sup> Jean-Baptiste DUROSELLE, “ L’esprit de 1848”, in *1848 – Révolution créatrice*, Bloud et Gay, 1948, 231p.(pp. 188-189).

<sup>81</sup> L’esprit de fraternité partagé par des personnes de tous les milieux sociaux qui souhaitaient la formation d’un gouvernement à la recherche du bonheur général, ne s’est épanoui que pendant deux à trois mois, après la constitution du gouvernement provisoire à Paris, le 24 février 1848. Dès le 16 avril, la fraternité fut remise en cause à la suite de la manifestation des socialistes et républicains démocrates qui réclamèrent, en vain, un report des élections.

<sup>82</sup> Article d’Ozanam dans *Le Correspondant*, revue du catholicisme libéral, le 10 mars 1848, cité par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ...p. 600.

Maret, professeur à la faculté de théologie de Paris, et par Ozanam, le 15 avril 1848, du journal des démocrates chrétiens et du catholicisme social, l'“Ere nouvelle”<sup>83</sup>.

Si les socialistes chrétiens et les catholiques sociaux se rejoignaient pour prôner la conciliation au sein de la société, les divergences qui les séparaient, restaient importantes, surtout entre fouriéristes et catholiques. Lorsqu'Ozanam publia dans l'“Ere nouvelle”, le 18 juillet 1848, un article sur les origines du socialisme et qu'il rangea les fouriéristes parmi les socialistes matérialistes, le directeur du journal, Lacordaire, reçut une lettre d'un fouriériste, Désiré Laverdant, qui venait de se convertir au catholicisme<sup>84</sup>. Ce dernier reprochait à Ozanam d'avoir jugé trop rapidement les fouriéristes et précisait qu'il devait à la théorie de l'association de Fourier, qui était une application des principes de solidarité chrétienne, d'avoir retrouvé la foi catholique. Ozanam répondit dans le numéro du 24 juillet que pour accepter le dogme catholique, il faudrait que les fouriéristes acceptent le dogme de la déchéance et de la rédemption<sup>85</sup>. Les critiques d'Ozanam n'empêchaient pas “Démocratie pacifique” de citer avantageusement l'“Ere nouvelle” et avant les élections du 23 avril 1848, les rédacteurs du journal fouriériste de Saint-Etienne, la “Voix du peuple”, espèrent de la part du clergé, un vote en faveur des candidats, considérés comme catholiques républicains, capables de satisfaire les besoins des classes ouvrières<sup>86</sup>.

Le rapprochement entre les catholiques sociaux et les buchéziens, dont la morale était plus exigeante que celle des fouriéristes, paraissait plus aisée. En tout cas l'esprit de fraternité qui prévalait en 1848, s'adaptait bien à leur moralisme. Ainsi, on pouvait lire dans le premier numéro du “Réformateur”, journal des buchéziens de Lyon qui avait pris la suite du “Vingt-quatre février”<sup>87</sup> : nous voudrions que “dans les rangs des travailleurs, le bourgeois, le négociant, les chefs d'industrie, puissent trouver une large place” ; nous voudrions “une fraternisation qui sera ... la préface de ce règne de la solidarité ... qui doit relier un jour ..., en un immense faisceau, le genre humain tout entier.”<sup>88</sup>. Les buchéziens, qui virent deux des leurs, Buchez et l'ateliériste Corbon, présider l'assemblée constituante, étaient des adversaires acharnés de la lutte des classes ; aussi furent-ils débordés, après le soulèvement populaire de juin 1848, à Paris<sup>89</sup>. A Lyon, le buchézien René Serve, un des fondateurs du “Vingt-quatre février” avait, dans la nuit du 25 février 1848, attaché au balcon de l'Hôtel de Ville de Lyon, le drapeau de la République. Il était commis de magasin, comme plusieurs membres du petit groupe buchézien<sup>90</sup> ; un de ses amis, Clair Tisseur<sup>91</sup>, architecte et écrivain lyonnais, faisait

---

<sup>83</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ... pp. 291-294. Ozanam publia 59 articles dans ce journal dont 20 consacrés à la question sociale.

<sup>84</sup> Ibid, pp. 306-307.

<sup>85</sup> Idem, p. 307. Ozanam n'avait pas d'amitié personnelle avec des fouriéristes, comme en eurent le père Gratry, aumônier de l'Ecole normale, et Arnaud de l'Ariège, rédacteur à l'Ere nouvelle, avec Abel Transon. Ozanam fut plus proche de Buchez et de ses disciples, comme Feugueray. (Christine MOREL, *Un journal démocrate chrétien en 1848-1849 : “L'Ere nouvelle”*, *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, T. LXIII – n° 170, janvier-juin 1977, p. 48).

<sup>86</sup> Article du 14 avril 1848, dont l'auteur, afin d'être plus persuasif, affirmait que la République garantirait au clergé la liberté qu'il n'avait jamais eue sous la monarchie. Le rédacteur de “La Voix du peuple”, Clovis Mortier, fut candidat aux élections pour l'assemblée constituante du 23 avril 1848, de la liste du comité de l'Union, sur laquelle figurait l'abbé Tranchand, qui, on l'a vu, était fouriériste. (B.M. de Saint-Etienne. FAR – J006).

<sup>87</sup> Voir la fin du chapitre 6.

<sup>88</sup> Article du 15 avril 1848 (B.M. de Lyon : 5641). Remarquons que le journal souhaite pour les élections du 23 avril, la présence de six ouvriers dans la liste qu'il avait rédigée, dont le communiste Benoît, qui, malgré sa doctrine, avait “les sympathies universelles des travailleurs” (“Le Réformateur” des 20 et 22 avril 1848).

<sup>89</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*...p.359.

<sup>90</sup> NIZIER DU PUITSPÉLU, *Souvenirs lyonnais – Lettres de Valère-Colligées*, T. 1<sup>er</sup>, Meton, 1881, 194 p. (pp. 44-50 de l'introduction).



partie d'un petit groupe d'artistes, également buchéziens, dont un ancien élève de l'abbé Noiro, Brosse, qui rédigea la profession de foi du Club national, en vue des élections d'avril 1848<sup>92</sup>. Clair Tisseur, qui avait découvert chez un bouquiniste, la préface rédigée par Buchez et Roux d'une édition populaire des évangiles, fut impressionné, comme ses jeunes amis, par les accents de foi et de dévouement de l'ouvrage. Aussi s'abonnèrent-ils à la "Revue Nationale" de Buchez, à l'"Atelier", à l'"Ere nouvelle" et à toutes les publications qui réclamaient le règne social du christianisme<sup>93</sup>. Malgré la disparition du journal "Le Réformateur", le 23 avril 1848, et malgré les déceptions qu'il dut surmonter par la suite, le groupe des buchéziens lyonnais se manifestait, encore en 1849. Leur dirigeant, Jérôme Morin et les deux autres cofondateurs du "Vingt-quatre février", Serve et Joanny Paradis, envoyèrent une adresse au nom des catholiques démocrates de Lyon à Frédéric Arnaud<sup>94</sup>, député de l'Ariège que celui-ci publia, à la suite de sa profession de foi du 1<sup>er</sup> mai 1849<sup>95</sup>. Dans cette dernière, Arnaud de l'Ariège affirmait que la démocratie, fille du christianisme, vaincrait, comme lui, mais qu'elle avait besoin du christianisme pour la guider<sup>96</sup>.

Cette position ne pouvait qu'être approuvée par Frédéric Ozanam qui fut comme Frédéric Arnaud, rédacteur de l'"Ere nouvelle". Si, au début des années 1830, le jeune Lyonnais n'était pas encore démocrate, il abordait déjà la question sociale en analysant le saint-simonisme dont il rejetait les formules collectivistes<sup>97</sup>. De plus, les révoltes ouvrières de 1831 et 1834, à Lyon, et la visite des pauvres qu'il effectua avec ses confrères de Saint-Vincent-de-Paul, lui confirmèrent l'acuité de cette question à laquelle il donna la priorité après une visite à Saint-Etienne, en 1836, où il put constater les "effroyables labours auxquels se livraient des milliers d'hommes pour mettre du pain sous leurs dents<sup>98</sup>". Ozanam avait reçu quelques rudiments d'économie politique lorsqu'il était élève de l'abbé Noiro, à Lyon ; puis étudiant, à Paris, il eut l'occasion de suivre les conférences de Charles de Caux, disciple de Lamennais, et spécialiste des questions économiques dans le groupe de "L'Avenir<sup>99</sup>".

---

<sup>91</sup> Clair Tisseur (1827-1895) qui a souvent utilisé le pseudonyme de Nizier du Puitspelu, avait été apprenti dans un atelier de canut, puis à 18 ans, il entra à l'école des Beaux-Arts d'où il sortit architecte. Il construisit entre autre l'église du Bon Pasteur, sur les pentes de la Croix Rousse et celle de Sainte-Blandine, derrière Perrache. (B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 122).

<sup>92</sup> Maximilien BUFFENOIR, "Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848", *Revue des études historiques*, 1922, p. 543.

<sup>93</sup> Ibid, p. 544.

<sup>94</sup> Arnaud de l'Ariège (1819-1878) avait été en contact avec les fouriéristes et surtout avec les buchéziens ; il avait été le seul député catholique à défendre, à l'assemblée constituante, le droit au travail, le 13 septembre 1848. [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Première partie : 1789-1864, T. I, ... pp. 108-111]

<sup>95</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870) ...*, p. 374.

<sup>96</sup> J.B. DUROSELLE, "L'attitude politique et sociale de catholiques français en 1848", *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 1948, T. XXXIV, p. 50.

<sup>97</sup> Voir dans le chapitre 6, le début du paragraphe consacré au saint-simonisme.

<sup>98</sup> Lettre d'Ozanam à Emmanuel Bailly du 22 octobre 1836, citée par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p. 235. Au cours de ce voyage, il apprécia à Saint-Chamond, les œuvres sociales mises en place par le métallurgiste Neyrand, dont les 250 ouvriers formaient une communauté dans laquelle on n'admettait que les hommes de bien, et qui avait une chapelle et un aumônier (Daniel MOULINET, "Le catholicisme social à Lyon", in *Frédéric Ozanam*, Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998...p. 72).

<sup>99</sup> Charles de Caux (1787-1864) déplorait le système industriel avec l'insuffisance des salaires et l'allongement des journées de travail. Il préconisait une alliance de l'action de l'Eglise avec un régime de liberté politique. En 1844 et 1845, il donna des cours d'économie politique à Louvain, qui sont à l'origine de l'école catholique sociale de Liège. (J. GADILLE, "Libertés publiques, question sociale", in *Histoire du christianisme*, T. 11 ... , pp. 21 et 41.

Dans les cours de droit commercial qu'il donna à Lyon en 1839 et 1840, Ozanam condamna comme de Coux, le "laissez faire, laissez passer" des partisans du libéralisme absolu, qui mettait l'ouvrier à la merci de l'entrepreneur<sup>100</sup>. Ce cours comprenait 47 leçons et la 24<sup>ème</sup> était consacrée aux ouvriers. Il y abordait successivement les questions du travail, qu'il définissait comme un acte volontaire de l'homme cherchant la satisfaction de ses besoins, puis celle du salaire, qui, proportionné au profit, devait permettre à l'ouvrier de subvenir à l'éducation de ses enfants et à sa retraite<sup>101</sup>. Il rejetait l'intervention autoritaire du gouvernement pour la fixation d'un tarif mais tolérait une intervention officieuse de ce dernier dans des circonstances extraordinaires. Il se montrait, par là, assez proche des idées exprimées par Villeneuve Bargemont dans son "Traité d'économie politique chrétienne" (1834), qui préconisait une sorte de salaire minimum mais souhaitait éviter toute intervention du gouvernement entre patrons et ouvriers<sup>102</sup>. Lorsque les circonstances extraordinaires se présentèrent, plus tard, sous la seconde République, Ozanam fut amené à préciser quel type d'intervention de l'Etat il souhaitait : dans un article de l'"Ere nouvelle" du 15 octobre 1848, il précise que le rôle de l'Etat est d'instruire et d'éduquer le peuple en ouvrant des "Sorbonnes populaires, où le fils du mécanicien ... trouverait, comme celui du médecin ... les plaisirs de l'intelligence<sup>103</sup>". L'Etat devait aussi exiger que les entrepreneurs auxquels seraient adjugés les travaux du gouvernement et des communes, respectent le dimanche<sup>104</sup>. Ozanam terminait sa 24<sup>ème</sup> leçon de son cours de droit commercial en soulignant les "aberrations dans les rapports du maître et de l'ouvrier". Il dénonçait les abus des ouvriers, comme le fanatisme contre les machines et surtout l'exploitation de l'ouvrier par le patron<sup>105</sup>. Finalement, il proposait une voie médiane entre le dirigisme et le libéralisme absolu et l'idée majeure qui ressort de son cours de droit commercial est celle d'opérer une réconciliation entre les classes, bien dans l'esprit de 1848 ; or la religion chrétienne pouvait seule parvenir à ce but, d'autant plus qu'il fallait obtenir des classes riches le maximum de sacrifices<sup>106</sup>.

Comme les travaux littéraires d'Ozanam l'amènèrent à affirmer les progrès de la civilisation par le christianisme et à montrer les espoirs justifiés que l'Eglise avait placés dans les barbares après la chute de l'empire romain<sup>107</sup>, celui-ci nourrit de plus en plus l'espoir de voir l'Eglise de son temps, passer au peuple de manière similaire. Il pensa voir cet espoir se réaliser après son séjour en Italie de décembre 1846 à mai 1847 au vu des premiers actes du pape Pie IX<sup>108</sup>. A la suite d'un mandement du cardinal de Bonald du 12 octobre 1847, ordonnant des prières pour Pie IX, il s'était formé à Lyon, un comité chargé de recevoir des souscriptions pour le pape, promu sans doute par Ozanam et dans lequel on trouvait plusieurs de ses amis. Au début de 1848, la souscription proposée par ce dernier prit le nom d'Œuvre du denier de Pie IX et, afin de donner plus d'importance à cette œuvre, Ozanam prononça à

<sup>100</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France ...*, p. 170.

<sup>101</sup> Daniel MOULINET, "Le catholicisme social à Lyon", in *Frédéric Ozanam*, Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998... pp. 69-70.

<sup>102</sup> Ibid., pp. 70-72 et 88.

<sup>103</sup> Cité par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, p. 620. A Lyon, déjà, Ozanam avait souhaité un enseignement professionnel et le 15 mars 1848, avait eu lieu chez lui, une réunion de professeurs en vue d'ouvrir des cours publics pour ouvriers, avec le concours d'ecclésiastiques des Carmes (lettre de F. Ozanam à l'abbé Ozanam du 15 mars 1848, citée par G. CHOLVY, *F. Ozanam ...*, p. 601).

<sup>104</sup> Ibid. p. 620.

<sup>105</sup> Daniel MOULINET, "Le catholicisme social à Lyon"... , p. 71.

<sup>106</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France ...*, p. 167.

<sup>107</sup> Jean LABBENS, "Le christianisme, matrice de la civilisation européenne selon Frédéric Ozanam", in *Frédéric Ozanam*, Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998 ... , pp. 151-158.

<sup>108</sup> Ce pape prêche "au peuple, ce qui ne s'était pas vu depuis six siècles ... visite les familles indigentes" écrivait-il à J.J. Ampère le 31 mars 1847. (Cité par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, p.578).

Paris, au Cercle catholique<sup>109</sup>, un discours qui, remanié, fut publié le 10 février 1848, dans “Le Correspondant”, sous le titre “Les dangers de Rome et ses espérances<sup>110</sup>”. Après avoir évoqué le danger représenté par les forces réactionnaires en Italie, l’écrivain catholique soulignait les raisons d’espérer, avec la possibilité de concilier religion et liberté, grâce au pape qui se tournait du côté de la démocratie, du côté de ces barbares des temps nouveaux ; aussi, concluait-il par cette formule, passée à la postérité : “Passons aux barbares et suivons Pie IX<sup>111</sup>”. A ses contradicteurs, nombreux parmi les catholiques pour qui les barbares étaient des anticléricaux et des hommes sans Dieu, Ozanam répondit que le pape, en passant du côté des barbares, allait sortir “du camp des hommes d’Etat de 1815 pour aller au peuple ... Je demande que nous fassions comme lui, qu’au lieu d’épouser les intérêts ... d’une bourgeoisie égoïste, nous nous occupions du peuple ... qui réclame avec raison ... des garanties pour le travail et contre la misère<sup>112</sup>”.

La candidature d’Ozanam dans sa ville de Lyon, à l’assemblée constituante, fut pour lui l’occasion de mieux préciser quel programme social il préconisait en faveur du peuple. Une lettre envoyée de Lyon le 28 mars 1848, l’informa qu’il avait été porté candidat à l’assemblée nationale<sup>113</sup>. L’auteur de la lettre, Louis Gros, ancien étudiant au quartier latin, devenu avocat et membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à ses débuts, était président du Club national, qui regroupait des buchéziens et des catholiques attachés à la République. Gros connaissait Ozanam, qui, d’abord, hésita, puis accepta. La profession de foi du Club national, rédigée par le secrétaire Léonce Brosse, lue et adoptée par acclamations, le 15 mars 1848, avait des accents menaisiens : “Enracinée en Dieu, la souveraineté s’établit d’abord sur une tête, puis elle descend dans une classe ... et de là, se répand dans les masses. Nous voulons l’égalité devant la loi industrielle ... L’égalité industrielle, c’est avant tout la garantie au travail”. La proclamation se terminait par la devise : “Dieu et le peuple<sup>114</sup>”. L’abbé Noirot écrivit à Ozanam que le bureau du club était composé “de très jeunes gens républicains”, mais qui avaient négligé “de s’adjoindre quelques travailleurs<sup>115</sup>”. L’abbé l’informa également que le Club n’avait pas un grand succès car il était désigné sous le nom de néo-catholique et de congréganiste. D’ailleurs dans son numéro du 8 avril 1848, la “Tribune du Peuple” rangeait Ozanam parmi les “légitimistes parti-catholique, propagateur de théories de soumission passive et de fanatisme<sup>116</sup>”. Le Club national proposa d’abord plusieurs listes comptant

---

<sup>109</sup> Fondé en 1841, le Cercle catholique, qui rétablissait sur de nouvelles bases les conférences de M. Bailly, tâchait de concilier la religion et la science (Ibid., pp. 497-498).

<sup>110</sup> Idem, p. 586.

<sup>111</sup> Idem, pp. 587-591. Sans doute, Ozanam se souvenait-il de l’article de Saint-Marc Girardin du 8 décembre 1831, comparant les prolétaires à des barbares menaçant la société (Voir dans le chapitre 6, le début du paragraphe “Philanthropes et économistes explorent le monde ouvrier”).

<sup>112</sup> Lettre à son ami Théophile Foisset, qui faisait partie des contradicteurs du 22 février 1848, quelques jours avant le déclenchement de la Révolution à Paris. Il pourra écrire alors (Lettre à Alexandre Daffieux du 6 mars 1848) : “Voilà que, bon gré mal gré, nous avons passé aux barbares”. (Lettres citées par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...*, pp. 591-592 et 614).

<sup>113</sup> La lettre précisait : “Personne mieux que vous ne pourra contribuer à la fondation de notre France nouvelle”. Citée par J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France ...* p. 301. Ozanam avait été sollicité à Paris par le comité électoral des libertés politiques, civiles et religieuses, le comité Montalembert, mais il avait refusé, ne s’estimant pas assez connu (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p. 602).

<sup>114</sup> NIZIER DU PUITSPÉLU, *Souvenirs lyonnais ...* pp. 44-50 de l’introduction.

<sup>115</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p. 602.

<sup>116</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France ...* p. 301. La forte animosité des ouvriers tisseurs contre les providences en février 1848 (voir le chapitre suivant) explique l’hostilité du milieu ouvrier républicain contre les initiatives catholiques. Ainsi, les Voraces interrompirent une séance du Club national et prirent la place des membres du bureau (NIZIER DU PUITSPÉLU...pp. 44-50 de l’introduction). Même la “Tribune lyonnaise ” qui avait un point de vue nuancé concernant l’Eglise de Lyon, pensait qu’Ozanam, homme de mérite, présentait peu de garanties sous le rapport des opinions (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p.604).

jusqu'à 42 noms alors qu'il y avait 14 représentants à élire. Ozanam, l'abbé Noirot, Victor de Laprade, le buchézien Jérôme Morin, le philosophe Blanc de Saint-Bonnet, le duc de Mortemart, y voisinaient avec l'ouvrier Joseph Benoît<sup>117</sup>. Toutefois, le Club national finit par établir une liste définitive de 14 candidats<sup>118</sup> et envoya 4 membres le représenter, le 29 mars, au Palais Saint-Pierre au Comité général des clubs, où ils retrouvèrent des membres d'autres clubs, monarchistes et catholiques conservateurs, donc "républicains du lendemain". Aussi n'est-il pas étonnant que le Comité général des clubs<sup>119</sup> de Lyon, de même que les comités des cantons ruraux des arrondissements de Lyon et Villefranche avec lesquels il avait fusionné, n'ont retenu de la liste du Club national, que Laforest, Auberthier, le marquis de Mortemart, Paulian et Lacroix. Tous, à l'exception de Laforest, n'étaient pas des républicains particulièrement fervents.

Le 15 avril 1848, Ozanam publia une adresse "Aux électeurs du département du Rhône". Le dernier paragraphe était consacré aux problèmes sociaux : il y défendait le principe sacré de la propriété, osait proposer le système d'un impôt progressif qui diminuerait les impôts de consommation<sup>120</sup>, soutenait les associations d'ouvriers entre eux, ou d'ouvriers et d'entrepreneurs qui réuniraient volontairement leur industrie et leurs capitaux.<sup>121</sup> Encore plus tardivement, le 18 avril 1848, Ozanam écrivit à Louis Gros pour l'informer des relations qu'il pouvait avoir à Lyon ; il indiquait qu'il avait été autrefois en rapport d'amitié avec de jeunes ouvriers du quartier des Capucins, lorsque, congréganiste, il allait au patronage de Saint-Polycarpe. Par ailleurs, son cousin, Pierre Jaillard, l'avait assuré des vœux en sa faveur de leurs amis, Dugas, Terret, Chaurand et La Perrière ; mais ces derniers étaient légitimistes<sup>122</sup>. Finalement, la candidature d'Ozanam ne se présentait pas sous de bons auspices puisqu'il était peu connu dans les quartiers ouvriers et que ses convictions démocratiques n'étaient pas celles de ses amis lyonnais. Il ne recueillit que 15 367 suffrages, en 33<sup>ème</sup> position sur la liste, un peu moins que Victor de Laprade qui avait obtenu 18 119 voix<sup>123</sup>.

Même après les événements de juin 1848<sup>124</sup>, Ozanam garda intact son esprit de fraternité et rappela dans l'"Ere nouvelle" qu'il ne fallait pas oublier de lutter contre le fléau

---

<sup>117</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ...p.603. On peut trouver surprenant la présence dans cette liste de Joseph Benoît, qui était aussi candidat du Club central, sous l'étiquette "communiste babouviste" [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T I ... p. 193.

<sup>118</sup> Il s'agissait de Laforest, maire provisoire de Lyon ; Ozanam, homme de Lettres ; de Laprade, homme de Lettres ; Baron, fabricant ; Auberthier, chef d'atelier et adjoint du maire de La Croix Rousse ; Meffier, chef d'atelier ; Couthy, ouvrier en soie ; Lacroix, propriétaire ; le marquis de Mortemart, propriétaire ; Pinet, propriétaire ; Paulian, propriétaire agriculteur ; Bacot, avocat ; Morin, juge de paix ; Glas, adjoint au maire de Givors. (Liste des candidats aux élections de 1848 : B.M. Lyon – Fonds Coste – 111502). On peut noter une forte représentation dans la liste, de la Fabrique et du monde rural.

<sup>119</sup> En dehors du Comité général des Clubs, deux autres grandes organisations regroupaient les nombreux clubs de Lyon et du département du Rhône : le Club Central, de tendance démocrate et socialiste et le Comité du quai de Retz, de tendance républicaine gouvernementale et soutenu par le journal "Le Censeur" (F. DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848...*, p. 291).

<sup>120</sup> Les droits d'octroi pourraient ainsi être remplacés. Ozanam suggérait d'établir trois classes : les grands propriétaires payant 25% de leur revenu, la moyenne propriété payant 10%, et la petite 5% (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ...p.615).

<sup>121</sup> Fonds Coste : 111545, B.M. de Lyon.

<sup>122</sup> G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ...p. 604.

<sup>123</sup> Ibid., p. 605. Le dernier élu dans le Rhône avait obtenu 45 943 voix.

<sup>124</sup> Ozanam, au cours de ces événements, avait montré son esprit de fraternité et de conciliation, en demandant avec M.M. Cornudet et Bailly, à Mgr Affre de se rendre sur les lieux des affrontements afin d'y tenter une médiation. Il se sentit, par la suite, une part de responsabilité dans la mort du prélat. Idem, pp. 608-609.

du paupérisme, et que l'assemblée devait traiter la question du travail<sup>125</sup>. Des journaux catholiques lyonnais se préoccupèrent aussi de cette question du travail, au cours des années 1840.

## II. LA QUESTION DU TRAVAIL : PROJETS ET REALISATIONS DANS LE DIOCESE

Au début des années 1840, la question du travail et de son organisation ne préoccupe pas seulement les ouvriers qui ont tenté, malgré les risques encourus, de mettre à nouveau en place diverses coalitions ou associations, à Lyon et à Saint-Etienne<sup>126</sup>. Elle préoccupe aussi de jeunes intellectuels lyonnais, Frédéric Ozanam (1819-1853), comme on vient de la voir, mais aussi Claudius Hébrard (1820-1885), car tous deux voudraient, en ce domaine, indiquer le chemin à suivre pour les catholiques. S'ils se sont installés dans la capitale en 1841, le second revint plus fréquemment à Lyon où résidait sa famille et où il participa à la création de l'Institut catholique en 1842, de la Société de Saint-François Xavier en 1844 et où il fonda en 1848, le journal l'"Union nationale"<sup>127</sup>. Avec les débuts de la seconde République, les projets d'organisation du travail purent se multiplier sans entrave et être financés, après l'acceptation, le 5 juillet 1848, par l'assemblée nationale, d'ouvrir un crédit, pour alimenter la caisse de prêts aux associations ouvrières et patronales<sup>128</sup> en formation.

### 1. L'"Institut catholique" : une revue catholique qui s'intéresse à l'économie politique.

Après la première conférence du Père Lacordaire à Notre-Dame de Paris, de jeunes catholiques lyonnais voulurent répondre à son appel généreux fait à la jeunesse française. Vers 1840, ils se sont réunis chaque soir dans des causeries intimes en vue de fonder une académie catholique qui aurait pour but d'opérer des effets aussi salutaires que ceux qui étaient obtenus par leurs frères des Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul. En 1842, ils eurent l'idée de fonder une revue, dont sept volumes parurent de 1842 à 1845<sup>129</sup>. Deux disciples de Lamennais, Henri Lacordaire et Charles Sainte-Foi, furent sollicités pour favoriser le développement de l'Institut catholique lyonnais. En 1842, on profita du passage de Charles Sainte-Foi<sup>130</sup> à Lyon pour lui demander sa collaboration ; ce dernier accepta comme un honneur le titre de membre de l'Institut catholique et promit d'envoyer quelques articles à la nouvelle revue<sup>131</sup>. Pour sa part, le Père Lacordaire fut invité, en 1842, par Brac de La Perrière

<sup>125</sup> Article de l'"Ere nouvelle" du 28 juin 1848, cité par G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p. 623.

<sup>126</sup> Voir la fin de la partie du chapitre 6 consacrée aux insurrections lyonnaises de 1831 et 1834.

<sup>127</sup> Xavier DE MONTCLOS, Article concernant Claudius Hébrard, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine ...* T. 6, "Le Lyonnais", p. 226.

<sup>128</sup> E. RÉVEIL, *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon (1848-1850)*, Rey, 1905, 19 p. (pp. 3-4).

<sup>129</sup> *L'Institut catholique*, Revue religieuse, philosophique, scientifique, artistique et littéraire, Lyon, Ayné, 1842, T. 1, pp. 56-57 et Camille LATREILLE, Introduction de l'ouvrage de Charles SAINTE-FOI, *Souvenirs de jeunesse* (1828-1835), Perrin, 1911, 454 p. (pp. 24-25).

<sup>130</sup> L'écrivain et traducteur Eloi Jourdain, qui avait choisi le pseudonyme de Charles Sainte-Foi (1805-1861), manifestait un libéralisme très éclairé : il participa à la fondation du "Correspondant" à Paris, en 1843, donna son adhésion à la fondation de l'"Ere nouvelle" en 1848 dont il fut un des collaborateurs, de même que de la "Bibliothèque illustrée des classes ouvrières". (Camille LATREILLE, Introduction de l'ouvrage de CHARLES SAINTE-FOI, *Souvenirs de jeunesse ...* pp. 11-27 et J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social ...*, p. 298).

<sup>131</sup> Camille LATREILLE ..., p. 24.

à participer aux activités culturelles de l'Institut catholique, qui ressemblait à la Société Saint-Jean, créée sous son égide, à Paris<sup>132</sup>. L'Institut catholique de Lyon entra en rapport avec celui de Paris qui avait été fondé en 1839, de même qu'avec ceux d'Aix et de Louvain, qui étaient des sociétés littéraires comparables<sup>133</sup>.

Les bureaux et l'imprimerie de l'Institut catholique, fondé sous le patronage de Saint Augustin, se trouvaient en 1842, au deuxième étage de l'immeuble en face de l'archevêché<sup>134</sup>. L'association se donnait pour but de "favoriser le développement et de nourrir le goût des études religieuses en particulier, et de toutes les études graves en général, ainsi que travailler à répandre les doctrines catholiques, et à les défendre contre toute attaque<sup>135</sup>". L'Institut s'efforçait d'atteindre ce but grâce à ses publications et à ses assemblées<sup>136</sup>. Les membres étaient répartis en quatre sections : le comité des sciences religieuses et philosophiques, celui des sciences historiques et sociales, celui des lettres et des arts et enfin, celui des sciences physiologiques, mathématiques et naturelles. Tous les membres devaient faire au moins une communication par an à la société et recevaient une rétribution annuelle de 10 francs<sup>137</sup>. Les séances commençaient et se terminaient par la prière. L'Institut catholique avait un président laïc, l'avocat Auguste Rivet, ami de Lacordaire, qui dirigea l'Institut de 1840 à 1848<sup>138</sup>, et aussi un président ecclésiastique, l'abbé Lyonnet, chanoine de la primatiale, qui deviendra plus tard archevêque d'Albi<sup>139</sup>. Si l'Institut a un caractère laïc, ses membres ont tout de même formé un comité d'orthodoxie et de censure sous la présidence d'un ecclésiastique délégué par Mgr de Bonald<sup>140</sup>. Parmi les membres titulaires ou correspondants, on trouvait Ozanam, Ballanche, Blanc de Saint-Bonnet, les architectes Bossan et Hébrard, le marquis de Cavour, de Turin et, parmi les ecclésiastiques, l'abbé Noirot, les abbés Pavy et Plantier, professeurs à la faculté de théologie, l'abbé Dauphin, supérieur de l'Institution d'Oullins, l'abbé Cœur, futur évêque de Troyes, des curés de Lyon, l'abbé de Serres, neveu du cardinal<sup>141</sup>. Le frère du cardinal, Henri de Bonald, était membre correspondant.

L'archevêque de Lyon, pour sa part, voulut bien accepter le titre de président perpétuel ; dans une lettre à l'Institut du 12 juillet 1841, il affirmait que si c'était pour "un évêque, un devoir d'encourager les œuvres qui tendaient au soulagement de l'humanité

---

<sup>132</sup> E. HARDOUIN-FUGIER, "Laurent-Paul-Marie Brac de La Perrière (1814-1894). Notes pour une biographie", in J.D. DURAND et R.LADOUS (dir.), in ...*Histoire religieuse. Histoire globale* ..., p. 426. Le Dominicain eut l'occasion de participer à la séance solennelle de l'Institut catholique le 11 février 1845, deux jours après la première de sept conférences qu'il donna à la primatiale Saint-Jean (T. 7 de l'Institut catholique p. 193).

<sup>133</sup> M. ROUSTAN et C. LATREILLE, "Lyon contre Paris après 1830", *Revue d'histoire de Lyon*, 1904, p. 110. L'Institut catholique de Paris comme le Cercle catholique, qui faisait suite aux conférences de M. Bailly et qui fut créé en 1841, poursuivait un but analogue : concilier la religion et la science. Mais le premier avait des liens privilégiés avec le légitimisme (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam* ..., pp. 497-498).

<sup>134</sup> NIZIER DU PUITSPÉLU, *Souvenirs lyonnais - Lettres de Valère*. Colligées. T. 1<sup>er</sup> ..., début de l'introduction.

<sup>135</sup> L'Institut catholique, T. 1, p. 357.

<sup>136</sup> Il y avait trois sortes d'assemblées : les assemblées particulières de chacune des classes de l'Institut qui avaient lieu tous les 8 jours, les assemblées générales, mensuelles, et les assemblées solennelles fixées par le bureau (article 8 des règlements de l'Institut, T. 1, pp. 357-360).

<sup>137</sup> Articles 4, 6 et 10 des règlements de l'Institut (pp. 357-360 du T. 1). Les membres, titulaires ou correspondants versent une cotisation de 10 francs par an.

<sup>138</sup> ROGER VOOG, Notice concernant Auguste Rivet, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine* ... T. 6, Le Lyonnais, p. 371.

<sup>139</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)* ... pp. 209 et 567.

<sup>140</sup> Compte-rendu des travaux de l'Institut catholique pendant l'année 1841 par le secrétaire-adjoint Claudius Hébrard (brochure à la fin du T. 4 de l'Institut catholique).

<sup>141</sup> T. 1 de l'Institut catholique, pp. 487-488.

souffrante, c'était pour lui une obligation plus étroite de concourir de toute son autorité à l'établissement d'une société qui se propose d'éclairer les esprits, de défendre la religion, et de la faire aimer en la faisant connaître<sup>142</sup>». Le 8 mars 1843, il se rendit à une séance solennelle de l'Institut, en compagnie de l'archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet. L'abbé Lyonnet ouvrit la séance en affirmant que la même voix qui proclamait Mgr de Bonald, le seigneur du pauvre, le désignait, en même temps, le protecteur des sciences et des arts. Dans sa réponse, ce dernier souligna que chacun devait prêcher, à sa manière, dans la position où la Providence l'avait placé<sup>143</sup>. Le ministre de l'intérieur autorisa l'Institut catholique et ses membres reçurent le soutien du maire de la ville de Lyon, le docteur Terme<sup>144</sup>. La presse ouvrière fut également bienveillante à l'égard de la nouvelle société. Les sommaires de l'Institut catholique étaient longuement énumérés dans les pages de la "Tribune" et de l'"Echo de la Fabrique". Lorsque le journal de Chastaing évoqua le projet d'un cercle d'ouvriers, idée qu'il avait empruntée au Moniteur du Conseil des Prud'hommes, l'Institut catholique approuva un semblable établissement si l'esprit de la religion y présidait. Un article de l'"Echo de la Fabrique" répondit<sup>145</sup> que cette pensée était louable mais qu'il ne fallait tout de même pas mêler les choses sacrées aux choses profanes car ils avaient seulement voulu voir dans le cercle ouvrier un moyen d'élever la classe prolétaire au niveau des autres classes de la société. Toutefois, l'auteur de l'article ajoutait que toute fondation qui améliorerait physiquement et moralement le sort des travailleurs, procurerait par la suite une amélioration religieuse. Pouvoir œuvrer également en direction des classes pauvres, tel était bien le souhait, difficilement réalisable, de l'Institut catholique. Ses membres envisagèrent, pour ce faire, d'imiter l'Institut de Londres, en créant une publication populaire pour la répandre parmi le peuple et ainsi le réformer à l'image de Dieu<sup>146</sup>. Cette publication ne vit pas le jour et, par la suite, l'Institut catholique rencontra également des difficultés pour obtenir un nombre suffisant de membres titulaires ou correspondants, "alors que la société pouvait offrir un genre d'université catholique aux classes lettrées et qu'elle n'était pas entravée par le gouvernement<sup>147</sup>".

Parmi les membres correspondants de l'Institut catholique, on peut noter la présence, un peu surprenante, du Savoyard Jean-Pierre Veyrat (1809-1844). Celui-ci avait collaboré avec un poète lyonnais, Berthaud, dans deux journaux lyonnais, républicains et sympathisant avec la cause des canuts, "L'homme rouge"<sup>148</sup> et "La Glaneuse", au début des années 1830. A la fin de 1833, les deux poètes tentèrent leur chance à Paris où Veyrat écrivit un roman autobiographique et fit jouer des vaudevilles alimentaires. Mais il ne parvint pas à sortir de la misère et, après sept ans d'exil à cause de ses opinions politiques, il écrivit en 1838, au roi du Piémont, Charles-Albert, pour obtenir son pardon et il rentra en Savoie<sup>149</sup>. En 1842, Veyrat devint rédacteur au "Courrier des Alpes", journal catholique intransigeant et collabora également avec l'Institut catholique de Lyon en envoyant un long article, intitulé "De

<sup>142</sup> Ibid., pp. 56-61. Recevant le premier volume de l'Institut catholique, le cardinal dit que cet envoi lui était d'autant plus agréable qu'à chaque page du livre, il trouvait des témoignages bien consolants de la foi et l'excellent esprit qui animait ses membres (T. 3 de l'Institut catholique, p. 125).

<sup>143</sup> T. 3, pp. 253-256.

<sup>144</sup> T. 1, p. 61.

<sup>145</sup> Article du 30 juin 1843.

<sup>146</sup> Compte-rendu des travaux de l'Institut catholique pour l'année 1842 par A. Rivet. T. 2, pp. 125-131.

<sup>147</sup> L'auteur de cette tribune, dans le tome 6 de la revue en décembre 1844, ne comprend pas pourquoi les catholiques, qui réclament la liberté, n'ont pas été plus nombreux à s'abonner à la revue dont il envisage la suspension.

<sup>148</sup> Voir dans la deuxième partie du chapitre 6, le début du paragraphe consacré aux écrivains découvrant le monde ouvrier.

<sup>149</sup> F. RUDE, "Un poète oublié : L. A. Berthaud", *1848 et les Révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle ...*, pp. 11-16.

l'industrie, au point de vue politique et social<sup>150</sup>». Il y défendait un point de vue conforme aux vœux de l'Eglise à propos du sens du travail et du rôle de l'industrie : le travail est un moyen d'expiation après la chute de l'homme. L'industrie vient, pour ainsi dire, racheter l'homme et le réhabiliter. Mais elle doit se développer dans un milieu chrétien. Or, les grands ateliers sont des écoles d'immoralité où des enfants, déjà flétris par la vie, s'épuisent, et l'industrie produit la lutte acharnée des intérêts. Parmi les industriels, Veyrat fait la distinction entre les spéculateurs sans entrailles et les honorables industriels qui n'ont pas dédaigné appeler le christianisme à leur secours pour moraliser les ouvriers. De plus, les progrès de l'industrie ne sont pas profitables à l'homme, car la multiplication des machines a enlevé le pain à une multitude effrayante d'ouvriers.

Sainte-Foi a eu aussi l'occasion, dans un de ses articles adressés aux rédacteurs de l'Institut catholique et consacrés aux questions économiques et sociales, de s'inquiéter des conséquences du remplacement de l'homme par la machine, risquant selon lui de provoquer la violence chez les oisifs<sup>151</sup>. Dans un autre article, consacré à la dignité de l'ouvrier, il établit un parallèle entre l'action du prêtre sur l'homme et l'action de l'ouvrier sur la nature : «l'homme transfiguré en chrétien par le prêtre ... devient le chef-d'œuvre de Dieu, alors que la nature transfiguré par l'ouvrier pieux et intelligent, devient le chef-d'œuvre de l'homme». L'ouvrier, devenu prêtre de la nature, participe donc à la liberté des enfants de Dieu, acquise par la rédemption. D'ailleurs, le Rédempteur, né dans une famille d'artisans, a voulu être à la fois ouvrier et prêtre. Le travail est donc une chose grande et sainte, «soit que nous le considérions par rapport à Dieu qui nous l'a inspiré, soit que nous le considérions dans l'homme qui l'accomplit, soit que nous le considérions dans la nature extérieure qu'il perfectionne». Mais Sainte-Foi constate que bien peu d'ouvriers comprennent la valeur de leur travail et il termine en disant aux ouvriers, que leur profession est un sacerdoce, leur atelier, un temple et leur établi, un autel<sup>152</sup>. Avec cette importance accordée aux progrès du chrétien et à la valeur du travail de l'ouvrier, il n'est pas surprenant que Sainte-Foi ait été en relation avec des buchéziens<sup>153</sup>, qu'il ait été considéré comme un disciple de Ballanche<sup>154</sup> et que les membres de l'Institut catholique aient apprécié ses idées philosophiques et religieuses. Dès le premier article envoyé à ses amis lyonnais, Sainte-Foi attire l'attention sur l'importance de l'économie politique que l'Eglise ne doit pas négliger, mais qui, malheureusement, est née à une époque de matérialisme et d'irrégion et qui donc, ne tient compte ni de Dieu, ni des hommes, mais seulement des choses. Cette science traite d'importantes questions, que ce soit du rapport des pauvres avec les riches, de l'artisan avec le fabricant, de l'éducation morale et religieuse, de l'association, du crédit, etc ...<sup>155</sup>

Claudius Hébrard, pour sa part, un des fondateurs de l'Institut catholique, et qui en fut, successivement, le secrétaire et le secrétaire adjoint, fit profiter à ses collègues de son expérience acquise dans les sociétés catholiques de Paris, en les informant entre autres, sur les

---

<sup>150</sup> Article évoquant le décès de Jean-Pierre Veyrat, dans le T. 6 de l'Institut catholique, pp. 167-168 et article de J.P. Veyrat dans le T. 4, pp. 278-282.

<sup>151</sup> Article figurant dans la rubrique « Economie sociale » et intitulé « De l'influence des principes religieux sur le bonheur et la richesse des peuples » (T. 1, pp. 297-313).

<sup>152</sup> Article paru dans le T. 5 de l'Institut catholique, janvier 1844, pp. 316-322.

<sup>153</sup> Lorsque Buchez a fait paraître le troisième volume de son traité de philosophie en décembre 1839, Sainte-Foi souhaita que le livre trouve accès dans les séminaires et les collèges ecclésiastiques (André DUVAL, « Lacordaire et Buchez – Idéalisme révolutionnaire et réveil religieux en 1839 », *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, juillet 1961, pp. 451,452).

<sup>154</sup> F.P. BOWMAN, *Le Christ des Barricades* (1789-1848) ...pp. 332-333.

<sup>155</sup> T. 1 de l'Institut catholique, p. 17.



types de ressources financières dont elles pouvaient disposer<sup>156</sup>. Mais, il s'est surtout fait connaître, dans la revue, par ses poèmes, adressés aux ouvriers chrétiens. Il y exaltait les vertus de la souffrance, de l'espérance et la beauté des chants anciens :

“O vous qui m'écoutez, vous tous que la souffrance  
Assiège chaque jour, seconde l'expérience  
Que font naître aujourd'hui les bontés du Seigneur  
Ne demandez qu'à lui la force et le bonheur<sup>157</sup>”.

Le deuxième fragment de poème a été lu, à la fois à la Société de Saint-François Xavier, à Paris et à l'Institut catholique de Lyon :

“Plus de ces chansons obscènes, dégoûtantes  
Des chants vociférés par des hordes errantes  
Bons ouvriers, Chantez le bonheur du hameau  
Où plusieurs d'entre vous peut-être ont leur berceau ...  
Reprenez ces vieux chants où respire la foi,  
L'honneur du vétéran et le respect au roi<sup>158</sup>”.

Claudius Hébrard manifesta aussi son zèle catholique dans sa ville natale, en y fondant un journal, en mars 1848, l'“Union nationale”.

## **2. L'“Union nationale” : un journal catholique qui se préoccupe d'organisation du travail.**

Il importe d'abord de mieux connaître le fondateur du journal. Après avoir été élève au petit séminaire des Minimes, à Lyon, Claudius Hébrard partit, en 1841, faire des études, d'architecte à Paris, comme son père le souhaitait, mais il s'adonna bientôt aux activités qu'il préférait, les études littéraires et les œuvres de charité. Il se trouva en rapports avec l'abbé Ledreuille, qui venait de fonder la Société de Saint-François-Xavier en faveur des ouvriers. Ce dernier l'incita à lire les pièces de vers, qu'il composait, dans les conférences et les réunions qui rassemblaient les ouvriers et où il intervenait également comme orateur avec succès<sup>159</sup>. Hébrard donna aussi des consultations de droit et de médecine à la Maison des ouvriers de l'abbé Ledreuille, mais ce fut surtout sa rencontre avec l'abbé de Genoude, directeur de la “Gazette de France”, pour laquelle il écrivit des articles, qui lui permit de subsister à Paris. A la fin de la monarchie de Juillet, Hébrard était un écrivain déjà connu dans la capitale et sa réputation s'était étendue à Lyon<sup>160</sup>. Aussi, après l'avènement de la seconde République, l'abbé de Genoude incita Hébrard à créer à Lyon, un journal qui fût une sorte de succursale de la “Gazette de France<sup>161</sup>”.

---

<sup>156</sup> Compte-rendu des travaux de l'année 1842, T. 2, p. 131.

<sup>157</sup> T. 4 de l'Institut catholique, p. 118.

<sup>158</sup> T. 5, pp. 71-73.

<sup>159</sup> Xavier DE MONTCLOS, Notice concernant Claudius Hébrard, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, ... Le Lyonnais ..., p. 226 et Clément DURAFOR (autre pseudonyme utilisé par CLAIR TISSEUR), “Les Lyonnais oubliés – Claudius Hébrard”, *Revue du siècle*, mai 1891, n° 48, pp. 295-308. Les poésies lues aux conférences par Hébrard furent réunies dans un premier ouvrage en 1844, puis un deuxième, en 1847.

<sup>160</sup> Dans une lettre du 20 janvier 1847 au publiciste lyonnais Collombet, Hébrard évoque un de ses ouvrages dont il est donné trois éditions en trois semaines et ses relations avec Sainte-Beuve et Madame Valmore. (M. ROUSTAN et C. LATREILLE, “Lyon contre Paris après 1830”, *Revue d'histoire de Lyon* 1904, pp. 112-113. A Lyon, Auguste Rivet, président de l'Institut catholique, pria Hébrard de représenter l'œuvre lyonnaise à Paris. (Clément DURAFOR “Les Lyonnais oubliés – Claudius Hébrard” ..., p. 300)

<sup>161</sup> Clément DURAFOR ... ,p. 300.

L'abbé de Genoude (1792-1849), qui eut une forte influence sur Claudius Hébrard, était une personnalité assez originale. Antoine-Eugène Genou, dit de Genoude, d'abord incroyant, s'était converti, était entré à deux reprises au séminaire Saint-Sulpice, s'était marié et devenu veuf, en 1834, avait fini par recevoir l'ordination. Se passionnant pour la Sainte Écriture, il fit paraître plusieurs traductions, dont la Sainte Bible, en 23 volumes, ce qui lui valut d'être anobli en 1822. Ses "Réflexions politiques" (1814), lui ouvrirent la voie du journalisme : dans "L'Etoile", il soutint brillamment la politique gouvernementale de Villèle, chef des ultraroyalistes et fit de la "Gazette de France" un organe ministériel influent. Sous Louis-Philippe, il défendit la politique légitimiste de manière originale, en prétendant concilier la monarchie traditionnelle et le suffrage universel<sup>162</sup>.

Hébrard pouvait donc, dans "L'Union nationale" qu'il fonda le 8 mars 1848, avoir de bonnes raisons de défendre le suffrage universel et sa personnalité contribua à donner au journal un esprit ouvert, favorable à la conciliation entre les classes. Il n'était pas sectaire et, parmi ses amis, se trouvaient des personnes qui avaient des convictions opposées aux siennes ; après la fusion de "L'Union nationale" avec "La Gazette de Lyon", en janvier 1849, il dirigea, à Mâcon, le journal "La Bourgogne", mais les royalistes ne le soutinrent pas plus qu'à Lyon, et lorsqu'il quitta la ville pour Paris, seule la rédaction du journal républicain de la localité était présente au bateau à vapeur<sup>163</sup>.

Pour souligner la spécificité de "L'Union nationale", il paraît intéressant de la comparer à un autre journal fondé également, en mars 1848, par de jeunes catholiques lyonnais, "Le Salut public"<sup>164</sup>. Ce journal présente la République comme le seul gouvernement possible, aujourd'hui<sup>165</sup>, alors que, pour Claudius Hébrard, la République est la forme de société la plus accomplie, si l'équilibre s'établit entre les droits et les devoirs<sup>166</sup>. Dans sa devise, "L'Union nationale" ajoutait au triptyque "liberté, égalité, fraternité", "Dieu, le droit, le devoir", alors que "Le Salut public" prône seulement "l'ordre dans la liberté". De plus, ce dernier journal ne se préoccupe pas d'emblée, de la classe ouvrière<sup>167</sup> qui, pour Hébrard, "a droit sans conteste, d'exiger du nouveau pouvoir de nombreuses améliorations dans sa condition actuelle"<sup>168</sup>. Les deux journaux marquèrent surtout leur désaccord à propos de la conception un peu différente qu'ils avaient du royalisme : faisant le point sur les partis politiques, un article du "Salut public" affirmait que le parti républicain devrait être accueillant avec les "républicains du lendemain" du seul autre parti, le parti légitimiste. "L'Union nationale" trouva que cette affirmation manifestait la plus naïve imprudence car le parti légitimiste n'existait pas et les partisans de la royauté représentaient bien autre chose, en particulier l'ardeur du patriotisme. "Le Salut public" répliqua que, depuis 1789, la légitimité n'avait pas été seulement la monarchie et que les légitimistes n'offraient aucun danger, ne

<sup>162</sup> J. MORIENVAL, in *Encyclopédie Catholique*, Letouzay et Ane, 1956, col. 1835.

<sup>163</sup> Clément DURAFOR "Les Lyonnais oubliés – Claudius Hébrard " ..., p. 301-303. A Paris, le ministre de l'Instruction publique le chargea de faire des lectures publiques hebdomadaires au Palais Royal et il continua à parler dans les réunions d'ouvriers. Au cours d'un de ses séjours à Lyon, il fonda, en 1852, le "journal des bons exemples et des œuvres utiles" (Ibid, p. 304).

<sup>164</sup> Martin BASSE, "A Lyon en 1848", *Chronique sociale de France*, mars-avril 1948, p. 123. Les noms des fondateurs cités par l'auteur, lui-même rédacteur à ce journal, n'ont pas connu la notoriété, mais le journal, contrairement à "L'Union nationale", devint presque centenaire.

<sup>165</sup> Premier numéro du 13 mars 1848.

<sup>166</sup> Prospectus de profession de foi du journal du 8 mars 1848. Les points de vue des deux journaux vont, certes, changer en fonction de la conjoncture politique, et aussi, particulièrement à "L'Union nationale", en fonction des auteurs des articles : ainsi, un article de ce journal du 19 mars 1848, affirma que la forme républicaine du gouvernement serait repoussée, si elle était attentatoire à la moindre de nos libertés.

<sup>167</sup> Premier numéro du 13 mars 1848.

<sup>168</sup> Prospectus de profession de foi du journal du 8 mars 1848.

mettant aucun obstacle au gouvernement républicain<sup>169</sup>. Le journal de Claudius Hébrard se sentait plus proche des rédacteurs de l'“Ere nouvelle” ou des buchéziens de la “Revue nationale” ou de l'“Atelier”<sup>170</sup>. Par contre, il eut fort affaire pour répondre aux critiques acerbes du “Censeur” qui lui reprochait de s'agiter pour défendre sa petite église et d'être un journal déniché au fond de la sacristie où il rédige<sup>171</sup>.

Fin mars 1848, Hébrard se présenta dans le journal, comme candidat à la députation en tant “qu'ami des ouvriers et connaissant mieux que personne leurs besoins”<sup>172</sup>. Mais, “Le Tribun du Peuple” affirma que cette candidature était une injure pour les ouvriers dont le nom accompagnait le sien<sup>173</sup>. Hébrard perçut ce jugement comme une injustice : il fit remarquer, pour sa défense, que depuis “son entrée dans le monde, il avait vécu constamment avec l'ouvrier”<sup>174</sup> et que de nombreux ouvriers, à Paris, lui donneraient le brevet de civisme que ceux de Lyon lui refusent. S'adressant à ces derniers, il leur fait remarquer que leurs tribuns l'excluent parce qu'il n'a pas fait preuve d'irréligion, et pourtant, le Christ, de l'aveu de tous, est le fondateur de la fraternité<sup>175</sup>. Finalement, Hébrard renonça à se présenter aux élections d'avril 1848, non seulement parce qu'il était critiqué par les journaux lyonnais républicains, mais aussi parce qu'il paraissait suspect aux légitimistes de la ville.

“L'Union nationale” s'est beaucoup préoccupée de la question sociale et de celle de l'organisation du travail, mais les positions du journal ont été souvent fluctuantes. Ce fut particulièrement le cas, lorsqu'il s'est agi de se prononcer face aux doctrines socialistes : tantôt celles-ci furent condamnées, tantôt elles furent présentées comme des remèdes contre les désordres violents, tantôt, on a apprécié leur principe d'association, tout en leur reprochant de vouloir étouffer la concurrence<sup>176</sup>. L'insurrection parisienne de juin 1848, perçue comme une illustration de la barbarie et de l'anarchie<sup>177</sup>, remit en question le point de vue du journal concernant la présence des ouvriers étrangers et le droit au travail : si dans un premier temps, on lance un appel à la générosité française en faveur des ouvriers étrangers dont l'expulsion est réclamée par des ouvriers lyonnais, par la suite, on craint que les souscriptions suscitées en faveur des ouvriers, ne contribuent à faire rester dans la ville une foule de travailleurs cosmopolites<sup>178</sup>. Pour ce qui est du droit au travail, d'abord déclaré imprescriptible, son affirmation est considérée ensuite, au moment du soulèvement populaire, comme une promesse imprudente, et cinq mois plus tard, il n'est plus question de droit au travail mais de droit sur le travail ; on considère alors que l'assurance d'avoir un travail est une prime d'encouragement pour le faire aussi mal que possible<sup>179</sup>.

Même si le travail ne constituait pas un droit, il s'agissait de trouver des solutions pour l'organiser de manière efficace afin de réduire le chômage et l'“Union nationale” réserva une

---

<sup>169</sup> Articles du “Salut public” des 21 et 25 avril 1848. Article de “L'Union nationale” du 23 avril 1848. Notons également que le journal d'Hébrard affirma beaucoup plus ses convictions chrétiennes que “Le Salut public” et comme Ozanam, prit pour modèle Pie IX qui “le premier, a déployé, de nos jours, le glorieux étendard de la liberté” (article de “L'Union nationale” du 19 mars 1848).

<sup>170</sup> Articles de “L'Union nationale” du 25 mars, du 11 avril et du 29 avril 1848.

<sup>171</sup> Articles cités dans “L'Union nationale” des 23 et 25 mai 1848.

<sup>172</sup> Clément DURAFOR, “Les Lyonnais oubliés – Claudius Hébrard ” ..., p.301.

<sup>173</sup> Article du “Tribun du Peuple” du 23 mars 1848.

<sup>174</sup> Article de “L'Union nationale” du 24 mars 1848.

<sup>175</sup> A la fin de l'article, Hébrard attribue aussi à son absence de Lyon depuis six ans, l'ignorance qui a motivé la défaveur dont il est l'objet.

<sup>176</sup> Articles de “L'Union nationale” du 25 mars, du 30 mars, du 12 avril et du 26 avril 1848.

<sup>177</sup> Article de “L'Union nationale” du 29 juin 1848.

<sup>178</sup> Articles de “L'Union nationale” du 29 mars et 23 juillet 1848.

<sup>179</sup> Articles de “L'Union nationale” du 19 mars, du 25 juin et du 27 novembre 1848.

grande place à cette question dans ses colonnes. En juillet 1848, le journal donna un large écho à la pétition envoyée par des membres de la Fabrique et des notables de Lyon au cardinal de Bonald, qui accepta volontiers, comme on le lui demandait, d'inciter ses curés à commander des bannières aux tisseurs de la ville<sup>180</sup>. Mais, quelles solutions préconiser pour le long terme et, principalement, quel rôle accorder à l'Etat dans cette organisation du travail ? Le journal d'Hébrard fut d'abord hostile à son intervention dans ce domaine et proposa une solution assez simpliste. Le rôle de l'Etat devait se limiter à encourager les ouvriers à former des associations dont ils avaient à exclure ceux qui n'étaient pas dignes d'y entrer. Les questions d'organisation du travail devaient se régler dans chaque atelier, avec des tarifs acceptés à l'amiable, de part et d'autre, entre le maître et l'ouvrier qui, soutenu par les caisses de secours mutuel, pouvait parvenir à l'aisance. Les bras inoccupés, surabondants pour l'industrie manufacturière, reflueraient vers les travaux agricoles<sup>181</sup>. Les rédacteurs du journal plaçaient en effet leurs espoirs dans l'agriculture, qui permettrait de combattre l'agglomération toujours croissante des populations dans les villes. Aussi soutiennent-ils le projet de l'"Association pour l'extinction de la mendicité en France" fondée en 1848 par l'abbé Raymond<sup>182</sup>, qui, pour interdire les émigrations de pauvres et la mendicité, prévoyait l'organisation de colonies et d'institutions agricoles. Devant la détérioration de la situation de la Fabrique, "L'Union nationale" fut tout de même amenée à envisager une intervention de l'Etat, qui permettrait une solution susceptible de faciliter l'écoulement des soieries lyonnaises : soit, une commission nommée par les fabricants réunis en une seule société, s'efforcerait de trouver des débouchés à l'étranger ; soit, l'Etat, en utilisant l'argent jusque là consacré à des ateliers nationaux inefficaces, achèterait les soieries et nommerait une commission, qui considérée comme une maison de commerce, s'efforcerait également de trouver des débouchés aux marchandises<sup>183</sup>. On suggéra aussi la création d'un ministère du travail et du progrès<sup>184</sup> et une intervention de l'administration, afin de fixer un âge minimum des enfants pour l'apprentissage et leur garantir un temps suffisant pour le travail scolaire<sup>185</sup>. En ce qui concerne les salaires, "L'Union nationale" a aussi révisé ses positions et un article du 3 décembre 1848 se prononçait pour l'intervention de la loi dans ce domaine. On reconnaissait que cette question du salaire et du tarif, qui fut abordée dans le long exposé d'un projet sur l'organisation du travail, était difficile<sup>186</sup>. Ce projet prévoyait la création dans les grandes villes manufacturières de commissions dont une moitié des membres serait élue par les manufacturiers et l'autre par les travailleurs<sup>187</sup>. Ces commissions devraient fixer les salaires ou le tarif, qui seraient mobiles, suivant la conjoncture économique et dans la ville, serait établi un bureau central de toutes les industries où les ouvriers pourraient s'informer sur les prix et les tarifs. Le projet était surtout novateur lorsqu'il prévoyait la création de caisses de retraite, alimentées par un prélèvement sur les patentes des industriels et un versement mensuel des travailleurs. Le rédacteur du projet voyait là un moyen de renouer des liens

---

<sup>180</sup> Articles de "L'Union nationale" des 15, 23 et 25 juillet 1848 – Voir dans ce chapitre la fin du paragraphe consacré aux préoccupations du nouvel archevêque pour le monde ouvrier.

<sup>181</sup> Articles de "L'Union nationale" du 25 mars et du 8 avril 1848. On pense que l'excès de production dans l'agriculture amène l'abondance et dans l'industrie, des désastres. Aussi le défrichement des terres incultes est-il préconisé (articles du 25 mars et du 15 avril 1848).

<sup>182</sup> Article de "L'Union nationale" du 8 juin 1848. L'abbé François Raymond, docteur de la faculté de théologie de Lyon, avait aussi envoyé à l'Assemblée nationale un mémoire, qui prévoyait un vaste plan d'organisation du travail [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*. Première partie ; 1789-1864, T. III, ... p. 286].

<sup>183</sup> Article de "L'Union nationale" du 3 juin 1848.

<sup>184</sup> Article de "L'Union nationale" du 1<sup>er</sup> juin 1848.

<sup>185</sup> Article de "L'Union nationale" du 23 juillet 1848.

<sup>186</sup> Articles de "L'Union nationale" du 25 et du 26 mai 1848.

<sup>187</sup> Mais, pour la soierie, à Lyon, le système devait être tripartite avec un tiers des fabricants, un tiers de chefs d'ateliers et un tiers de travailleurs.

d'union entre patrons et ouvriers. Ce projet sur l'organisation du travail abordait également le problème posé pour le travail effectué dans les maisons de détention, qui avait fait l'objet de la dix-septième question de l'enquête industrielle et sociale de 1848. On pensait que les commissions industrielles pourraient aussi fixer les prix pour ce type de travail et on souhaitait, dans les périodes de chômage, interdire l'utilisation des détenus au détriment du travailleur<sup>188</sup>.

Finalement, "L'Union nationale" a proposé de nombreuses réformes sociales, même si les événements de juin 1848 l'ont amenée à reconsidérer ses positions et à éprouver de la méfiance à l'égard du monde ouvrier. Le journal affirma que la propriété était inviolable mais il se prononça aussi de plus en plus en faveur d'initiatives émanant des pouvoirs publics et a contesté le libéralisme, en affirmant que la concurrence dans l'industrie ne pouvait pas être absolue et affranchie de toute intervention administrative<sup>189</sup>. Les rédacteurs du journal n'avaient pas de prédilection pour le monde industriel puisqu'ils conseillaient aux chômeurs des villes d'aller travailler dans l'agriculture. Mais ils voulaient que les ouvriers trouvent un raisonnable bien être grâce à des revenus décentes et pour l'ouvrier lyonnais, ils souhaitaient une diminution des droits perçus sur certaines denrées, à leur entrée dans la ville<sup>190</sup>. Le journal d'Hébrard défendit un programme social assez proche de celui d'Ozanam, dont il soutint d'ailleurs la candidature en 1848<sup>191</sup>, même s'il n'est pas allé jusqu'à proposer un impôt progressif sur les propriétés. Le programme du journal se rapprocha de plus en plus de celui des catholiques sociaux du courant conservateur<sup>192</sup>, représenté entre autre par Armand de Melun ou le marquis de La Rochejaquelein<sup>193</sup>. Ce dernier, qui faisait partie des personnalités, comme l'abbé de Genoude, qu'Hébrard admirait, fit paraître une adresse dans "L'Union nationale" intitulée "Des idées sociales au point de vue chrétien"<sup>194</sup> et qu'on pouvait signer au bureau du journal.

Si Hébrard approuva dans son journal, les prises de position et les candidatures aux élections de deux démocrates convaincus, Frédéric Ozanam et Jérôme Morin<sup>195</sup>, il y défendit rarement les vertus de la démocratie. Dès août 1848 "L'Union nationale" manifestait des sympathies pour le parti légitimiste, dont il avait nié l'existence auparavant<sup>196</sup> et, lorsque Jérôme Morin fut à nouveau candidat lors des élections partielles de septembre 1848, on lui fit des griefs concernant son passé politique alors que, quelques mois auparavant, le journal citait volontiers ses lettres<sup>197</sup>.

Après avoir évoqué les projets des catholiques lyonnais concernant la question du travail, il nous reste à voir leurs réalisations, avec la Société de Saint-François-Xavier à

---

<sup>188</sup> Il n'est pas question du travail effectué dans les providences ou les refuges, qui posait le même type de problème.

<sup>189</sup> Articles de "L'Union nationale" du 19 mars et du 7 juin 1848.

<sup>190</sup> Article de "L'Union nationale" du 31 mai 1848.

<sup>191</sup> Article de "L'Union nationale" du 21 avril 1848.

<sup>192</sup> D'après la classification de J.B. Duroselle.

<sup>193</sup> La Rochejaquelein, qui fut propriétaire de "L'Ere nouvelle" du 1<sup>er</sup> avril 1849 au 25 mai 1849, changea l'orientation politique du journal mais maintint son orientation sociale. (G. CHOLVY, *Frédéric Ozanam ...* p. 639).

<sup>194</sup> La Rochejaquelein proposait la fondation d'une caisse de secours pour les invalides du travail, financée par un impôt pesant sur le capital (Article de "L'Union nationale" du 21 mai 1848).

<sup>195</sup> Articles de "L'Union nationale" du 4 avril, 21 avril et du 3 mai 1848.

<sup>196</sup> Article de "L'Union nationale" du 6 août 1848.

<sup>197</sup> Article de "L'Union nationale" du 8 septembre 1848. Les sympathies du journal allaient naturellement à M. de Genoude et en décembre 1848 il se prononça en faveur de la candidature de Louis Napoléon Bonaparte à la présidence de la République (Articles des 3 et 10 décembre 1848).

laquelle adhéra Jérôme Morin et aussi les multiples associations qui ont été créées dans la Loire et le Rhône, grâce aux libertés accordées en 1848.

### 3. La multiplication des associations et coopératives ouvrières sous la Seconde République.

Plusieurs décisions des pouvoirs publics, en 1848, facilitèrent la création de sociétés de secours mutuels et de coopératives. Un décret du gouvernement provisoire du 25 février 1848 donne la complète liberté aux réunions et aux associations professionnelles<sup>198</sup> et un décret du 28 juillet 1848 supprima l'autorisation préalable à laquelle étaient soumises les sociétés de secours mutuels<sup>199</sup>. L'enquête sur le travail agricole et industriel, qui fut décrétée le 25 mai 1848, se préoccupa, pour sa part, du présent et du devenir de l'association, en formulant à ce sujet deux questions<sup>200</sup>. Les députés de l'assemblée constituante, élus en avril 1848, avaient également le souci, le 5 juillet 1848, d'ouvrir un crédit de 3 millions de francs, destiné à servir de caisse de prêt aux associations ouvrières et patronales en formation. Aussi, à Lyon, le comité de l'organisation du travail, nomma, en son sein, une commission, pour soumettre les projets, dont il avait eu connaissance, aux représentants du gouvernement<sup>201</sup>.

Comme l'association était largement inconnue dans la plupart des cantons, il fallait, au comité de l'organisation du travail, garantir les bonnes intentions des ouvriers qu'on accusait volontiers de vouloir détruire la propriété<sup>202</sup>. Toutefois, le projet de mise en place d'une coopérative de consommation et surtout de production, avait déjà connu, à Lyon et à Saint-Etienne, sous la monarchie de juillet, dans le milieu de la Fabrique, un grand engouement<sup>203</sup>. Le printemps 1848 a été plus propice au développement des coopératives de production que des sociétés de secours mutuels, mais il y eut deux exceptions notables dans la Loire, chez les mineurs<sup>204</sup> et chez les rubaniers. A la différence du mouvement coopératif, le mutuellisme ne représentait pas l'espoir d'une libération ouvrière et d'une transformation sociale, mais il débouchait plus facilement sur l'action collective, avec un support matériel : au sein de la société de secours mutuels, on pouvait mettre en place une caisse de grève et cette société, devenue société de résistance, pouvait devenir un syndicat<sup>205</sup>.

Parmi la multitude de projets de coopératives dont a été saisi le comité de l'organisation du travail, à Lyon, et émanant surtout de milieux fouriéristes et saint-simoniens, figuraient ceux des féministes, Elisa Morlet<sup>206</sup> et Eugénie Niboyet. La première œuvra pour

---

<sup>198</sup> A. DEWERPE, *Le monde du travail en France. 1800-1950* ... p. 91.

<sup>199</sup> P. ROUGIER, *Les associations ouvrières. Etude sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès*, De Guillaumin, 1864, 467 p. (p. 159).

<sup>200</sup> 15<sup>ème</sup> question : Existe-t-il dans le canton des associations, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers ?  
16<sup>ème</sup> question : Quelles applications nouvelles pourrait-on faire des principes de l'association ?

<sup>201</sup> C. LEVY, "La Fabrique de soie lyonnaise en 1848 d'après les documents de l'époque", *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, été 1947, T. XXXVIII, p. 45.

<sup>202</sup> J. CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur le travail de 1848* ..., pp. 93-96.

<sup>203</sup> Voir dans le chapitre 6, la fin de la partie concernant "Les insurrections de Lyon de 1831 et 1834."

<sup>204</sup> Nous avons déjà évoqué, à la fin du paragraphe concernant la région stéphanoise, dans le chapitre 5, le rôle d'un "comité central des mineurs", qui était alimenté par une retenue sur les salaires et qui conserva son influence jusqu'en 1852, où trois de ses membres furent reçus à Paris par l'empereur.

<sup>205</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise. (1848-1914)*. "Les intérêts de classe et la République" ... , pp. 195-196.

<sup>206</sup> Nous avons déjà évoqué, à la fin du chapitre 5, sa participation à l'organisation d'un atelier ouvert pour les canutes.

l'établissement de magasins pour les ouvrières sans travail<sup>207</sup>. La seconde, qui s'était signalée par la fondation de journaux féminins, à Lyon et à Paris, se replia sur Lyon en juin 1848 et créa dans le quartier de Saint-Georges, une société coopérative de production et de consommation, rassemblant environ 200 ouvrières. Mais elle n'obtint sans doute pas les résultats escomptés, puisque sa demande d'allocations fut rejetée par le conseil d'encouragement pour les associations ouvrières<sup>208</sup>.

Quelques essais d'association entre maîtres et ouvriers furent tentés en 1848 : les patrons de Rive-de-Gier signalent deux tentatives qui échouèrent, car le capital rassemblé avait été absorbé après une exploitation de quelques années. A Saint-Etienne, cependant, la plupart des ouvriers et même des patrons, qui pensaient que se trouvait là le seul moyen de sortir les ouvriers de l'abrutissement, souhaitaient que le gouvernement les aide à mettre en place ce type d'entreprise<sup>209</sup>. Un projet original dont le financement était garanti, et qui supposait également une entente entre patrons et ouvriers, vit le jour à Lyon, grâce à Camille Rambaud, associé du fabricant de soieries, Potton. Après avoir réuni une commission composée de huit personnes, Rambaud rédigea un projet qui se présenta sous la forme d'une pétition signée par 25 fabricants et fut envoyé le 14 septembre 1848 à la chambre de commerce de Lyon, qui l'accepta. Rambaud, qui voulait à la fois un rapprochement entre patrons et ouvriers et le soulagement de la misère de ces derniers souhaitait créer une sorte de syndicat mixte réunissant 15 patrons et 15 ouvriers, représentant toute la Fabrique, avec un pouvoir de délibération et de décision. Les ressources de ce syndicat mixte, fournies par une surtaxe de 6 centimes par kilogramme de soie, passant à la Condition, devaient procurer le bien intellectuel, moral et matériel de ses membres. Plus concrètement, une somme annuelle de 100 000 francs permettrait d'assurer une pension de retraite à 6 000 ouvriers qui devraient, de leur côté, fournir la cotisation de mutualité pour la maladie : 24 francs par an pour les hommes et 18 francs pour les femmes<sup>210</sup>. Après l'accord de la chambre de commerce, la commission réunie par Rambaud travailla afin de mettre en route le projet mais l'intervention du Prince-Président le dénatura ; ce dernier envoya à Lyon, en février 1850, un fonctionnaire du ministère des finances afin de parvenir à contrôler la nouvelle association et le 9 avril 1850, deux décrets reconnaissaient, comme établissement d'utilité publique, deux sociétés distinctes : la Société lyonnaise de secours mutuel et la caisse de retraite pour les ouvriers en soie<sup>211</sup>.

L'objectif des coopératives de production était d'assurer à l'ouvrier un travail régulier et celui des coopératives de consommation était de vendre, au prix coûtant à l'ouvrier, les objets nécessaires à la vie. Les projets de coopérative de production émanaient, le plus

---

<sup>207</sup> Un article de "L'Union nationale" du 11 avril 1848 cite la lettre envoyée le 6 mars 1848 par la vice-présidente de la commission du travail pour les femmes, à Lyon, Elisa Morlet, qui demande au journal d'annoncer une quête pour pourvoir aux premiers frais de l'établissement de ces magasins. Ainsi, fin 1848, le comité de l'organisation du travail put autoriser la coopérative de production "Les Fourmies réunies" des couturières et des lingères qui ouvrirent un atelier et un magasin de vente [Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914)*. Les intérêts de classe et la République ... p. 184].

<sup>208</sup> Claude RENNETIER (dir.), "Biographies nouvelles", in J. MAITRON (dir.) *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, T. 44, L'Atelier, 437 p. (pp.318-319).

<sup>209</sup> J. CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*. L'enquête sur le travail de 1848 ..., pp. 93-96.

<sup>210</sup> Par ailleurs, des sociétaires honoraires s'obligeaient à verser annuellement 24 francs sans participer aux avantages de la société. [Joseph BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon. Sa vie, ses œuvres sociales*, Cermin et Masson, 1907, 332 p. (pp. 16-17) et ROGER VOOG, Article sur Camille Rambaud, in Xavier DE MONTCLOS (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, Lyon ... p. 356].

<sup>211</sup> J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud...et ROUGIER, Les associations ouvrières. Etude sur leur passé, leur présent, leur condition de progrès* ..., pp. 161-162.

souvent, à Lyon, des chefs d'atelier de la Fabrique, dont les brochures se prononçaient pour une association générale des travailleurs avec participation aux bénéficiaires, au prorata de l'effort de chacun<sup>212</sup>. Parmi les coopératives de production approuvées à Lyon, en 1848, par le comité de l'organisation du travail, citons celles des menuisiers, des tailleurs de pierre, des charpentiers qui se rassemblèrent en une "association générale des travailleurs du bâtiment"<sup>213</sup>. En 1849, le mouvement de création continua, alors que des sociétés avaient déjà disparu. Ce fut le tour des cordonniers de la Croix Rousse, des bottiers, des fabricants de châles, des tisseurs ... Le veloutier Brosse donna son nom en mai 1849, à la première coopérative de la Fabrique, l'"Association Brosse et Compagnie", qui reçut un prêt gouvernemental de 200 000 francs. Cette coopérative rassemblait 280 chefs d'atelier versant 300 francs par métier et 1 000 francs par paiements échelonnés<sup>214</sup>. A la même époque apparut une coopérative similaire des tisseurs, "Félix Martin et Compagnie" réunissant 88 chefs d'atelier et qui bénéficia également d'un crédit gouvernemental. Les ouvriers versaient d'abord 100 francs et le reste était retenu sur les salaires<sup>215</sup>. Un projet, particulièrement ambitieux, d'inspiration fouriériste, celui de l'"Union des travailleurs", envisageait de rassembler 6 000 ouvriers dans une armée industrielle pour prendre en adjudication la construction de la ligne de chemin de fer, de Paris à Lyon et à Avignon<sup>216</sup>.

En dehors de Lyon, des tentatives de coopératives de production eurent lieu, à Rivede-Gier chez les verriers, et à Roanne, chez les tisseurs, où trois essais successifs n'aboutirent pas, par manque de ressources. En 1848, le capital de l'"Union des tisseurs Roannais" était de 200 000 francs divisé en actions de 500 francs souscrites par des associés travailleurs, et de 100 francs souscrites par des commanditaires, ouvriers dans d'autres métiers<sup>217</sup>. Finalement certaines coopératives de production ne sont restées qu'au stade du projet et seul, un petit nombre d'entre elles ont survécu<sup>218</sup>. Les échecs ont été dus au manque d'argent et de compétence des ouvriers qui les dirigeaient, aux désaccords nés de la gestion et aussi à leur orientation socialiste qui a joué de plus en plus contre elles, en particulier au lendemain du coup d'Etat de décembre 1851<sup>219</sup>.

La seconde République a donné aussi une nouvelle impulsion aux coopératives de consommation, moins nombreuses, mais au devenir plus assuré que celui des coopératives de production. La chaîne des "Travailleurs réunis", née à Lyon en janvier 1849, rassemblait 25 boulangeries ; puis cette coopérative s'est diversifiée et assurait le fonctionnement, fin 1851, de sept épiceries de détail, d'une boulangerie, d'une pâtisserie, de deux caves à charbon et

<sup>212</sup> C. LEVY, "La Fabrique de soie lyonnaise en 1848, d'après les documents de l'époque ..." p. 45.

<sup>213</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). Les intérêts de classe et la République* ..., p.184

<sup>214</sup> Ibid., p. 184. Brosse était le vice-président de cette coopérative dont le président Corillard dut lui-même se rendre à Paris pour défendre son projet et obtenir un crédit substantiel. (C. LEVY, "La Fabrique de soie lyonnaise en 1848, d'après les documents de l'époque ..." p. 46).

<sup>215</sup> Cette association de 1 000 métiers au capital de 500 000 francs divisé en actions de 500 francs chacune fonctionnait comme un comptoir d'achat et de vente de soie à ouvrier et de vente d'étoffes de soie (C. LEVY, "La Fabrique de soie lyonnaise ..." p. 45 et L. LEVY-SCHNEIDER, "Les débuts de la Révolution de 1848 à Lyon", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1911, T. 15, p. 54).

<sup>216</sup> Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). Les intérêts de classe et la République* ..., p. 184.

<sup>217</sup> M. GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région*, T. 2 ..., p. 178.

<sup>218</sup> Ainsi l'association des veloutiers "Brosse et Compagnie" n'a subsisté que quelques mois (C. LEVY, "La Fabrique de soie lyonnaise en 1848" ..., p. 46). Il en a été de même de la vaste association des ouvriers du bâtiment. (Y. LEQUIN ..., p. 186).

<sup>219</sup> Y. LEQUIN ..., p. 186 et M. GODINET ..., p. 178.



d'un entrepôt de vin<sup>220</sup>. 1 500 canuts y adhéraient dont Lacroix, conseiller municipal de La Croix-Rousse et Murat, gérant du journal "Le Censeur". Parmi les autres coopératives, moins importantes, citons celles de Perrache et la "Société fraternelle des Castors" : ces sociétés coopératives fondées sur un capital fourni par parcelles d'actions, trouvèrent leurs actionnaires dans le milieu populaire, qui pouvait s'approvisionner à meilleur compte<sup>221</sup>.

Pour leur part, les sociétés de secours mutuel, qui avaient été nombreuses sous la monarchie de Juillet et particulièrement revendicatives, dans la Fabrique lyonnaise et stéphanoise, purent toutes, vivre au grand jour en 1848. En effet, les passementiers stéphanois qui avaient déjà essayé, en 1833, puis en 1841, d'obtenir une rémunération équitable, dans le cadre d'une société de secours mutuels puis d'une coopérative de production, tentèrent à nouveau le premier type d'association en 1848 : le notaire Antide Martin, ancien rédacteur du journal républicain "La Glaneuse" les aida à organiser, au début de 1849, l'"Association industrielle ou de secours mutuels", dite aussi "Société populaire". Elle eut 200 sections réunissant 8 000 adhérents<sup>222</sup>. Les tisseurs lyonnais, quant à eux, rétablirent la "Société du Devoir Mutuel", dont l'existence avait été clandestine depuis 1834 : elle aurait eu encore, en 1848, 766 membres organisés en 37 "ateliers"<sup>223</sup>. En dehors de ces deux sociétés de résistance, il faut ajouter celle des chapeliers<sup>224</sup>, la "Société auxiliaire". Celle-ci, qui s'appuyait sur une comptabilité secrète depuis 1833, réussit, avec succès, en 1848, à négocier un "tarif" collectif avec les patrons. D'autres sociétés de secours mutuels, plus classiques, apparurent à Lyon<sup>225</sup> et dans d'autres centres industriels urbains : à Limonest, à Saint-Genis Laval avec les imprimeurs de papiers peints, à Villefranche, à Saint-Rambert sur Loire avec les mariniers. Ces sociétés avaient des modes de fonctionnement similaires : en échange d'un droit d'entrée et d'une cotisation mensuelle, on recevait une indemnité en cas de maladie et un semblant de retraite à partir d'un certain âge. Les patrons, chefs d'ateliers ou notables cotisaient à ces sociétés comme membres honoraires ou adhérents<sup>226</sup>.

Toutes les coopératives et les sociétés de secours mutuels de la région, qui risquaient de porter atteinte au maintien de l'ordre, furent dissoutes, en décembre 1851, par le maréchal de Castellane, commandant en chef de l'armée de Lyon. Si, après quelques années, il y eut un nouvel essor du mutualisme pour les sociétés qui acceptaient de perdre leur indépendance, afin d'être reconnues et aidées par le gouvernement de Napoléon III, les autres ont juxtaposé aux sociétés de secours mutuels, comme avant 1848, des "sociétés de résistance", à l'exemple des corroyeurs lyonnais. Ces formations occultes devinrent de véritables organisations syndicales dans la Fabrique lyonnaise, de même que chez les rubaniers et les mineurs stéphanois<sup>227</sup>. Un renouveau se produisit également pour les coopératives à partir de la fin des

---

<sup>220</sup> La coopérative qui fabriquait elle-même son pain et son chocolat, employait une cinquantaine de commis ; elle s'occupait, un moment, de deux écoles primaires et d'une caisse d'invalides du travail. (Y. LEQUIN, *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). Les intérêts de classe et la République ...*, pp. 184-185).

<sup>221</sup> Ibid., p. 185.

<sup>222</sup> Idem, p. 192 et S. PRALONG, *Saint-Etienne - Histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales*. Livre II ..., pp. 73-74.

<sup>223</sup> Y. LEQUIN ..., p. 196.

<sup>224</sup> Nous avons évoqué, au début du chapitre 6, la société de secours mutuels qu'ils avaient créée en 1817 et qui soutint une grève en faveur d'un tarif.

<sup>225</sup> L'enquête de 1848 distingue celle des teinturiers, des métiers du livre où on envisage une fédération professionnelle animée par une banque centrale, des fabricants de bijoux ... (Y. LEQUIN, "Les intérêts de classe et la République" ..., p. 192).

<sup>226</sup> Ibid., pp. 193-194.

<sup>227</sup> Idem, pp. 195-203.

années 1850<sup>228</sup>, mais leurs membres ne voyaient plus dans l'idée d'association un moyen de transformer la société et des membres de la bourgeoisie libérale se trouvaient parmi les administrateurs. Les coopératives de production connurent à nouveau un échec rapide, d'autant plus que les fabricants leur étaient hostiles, alors qu'ils accueillirent favorablement les coopératives de consommation<sup>229</sup>. Ces dernières ont permis tout de même aux militants des futures sociétés de résistance et de l'Internationale de faire leurs premiers pas et la coopération engendra, à partir de 1868, une autre forme d'association, celle des cercles d'échanges. Il s'agissait d'échanger des renseignements sur les métiers, de développer la culture intellectuelle et professionnelle et aussi, de divertir. Ces cercles, comme celui des Travailleurs des Brotteaux, développaient une idéologie pro-républicaine et anticléricale dans le domaine de l'instruction populaire<sup>230</sup>.

Plusieurs des coopératives qui apparurent sous la seconde République comptèrent parmi leurs dirigeants de fervents catholiques, comme l'association des ouvriers tailleurs du département du Rhône<sup>231</sup>. Il en était de même des sociétés de secours mutuels<sup>232</sup> qui, d'ailleurs gardèrent parfois l'invocation religieuse, même s'il ne s'agissait pas d'association catholique. N'oublions pas, non plus, l'association voulue, en 1848, au sein de la Fabrique lyonnaise, par Camille Rambard, qui était alors séduit par le fouriérisme. Or, celui-ci deviendra plus tard un prêtre qui sera à la tête de la Cité ouvrière de l'Enfant-Jésus. Il s'agit là d'une nouvelle illustration, pour les années 1840, du rapprochement entre le catholicisme et le socialisme chrétien, comme ce fut le cas, ainsi que nous allons le découvrir, au sein d'une œuvre d'Eglise implantée à Lyon au cœur du monde ouvrier, la Société de Saint-François-Xavier.

### III. LA SOCIÉTÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER : RENCONTRES ET ENJEUX

Depuis la dissolution, en 1830, de la Société de Saint-Joseph, filiale de la Congrégation, il n'existait plus, à Paris, de société catholique ouvrière destinée aux adultes. Comme les prêtres éprouaient le besoin d'évangéliser les ouvriers, un vicaire de Saint-Nicolas-des-Champs, aidé par un Frère des Ecoles chrétiennes, avait réuni, en septembre 1837, une dizaine d'ouvriers qui entendaient des lectures pieuses. D'autres ouvriers se joignirent à eux et l'homme d'œuvres catholiques, Armand de Melun, s'occupa en 1840, de créer des réunions analogues qui se déroulèrent par la suite dans les églises, afin d'accueillir plus d'ouvriers. Ainsi est née la Société de Saint-François-Xavier : ce qui n'était, au départ,

<sup>228</sup> En 1867, à Lyon, on trouvait une quinzaine de coopératives de production et une vingtaine de coopératives de consommation, avec une extension du mouvement au domaine du crédit. A Saint-Etienne, une "Société de consommation de matières premières" est apparue, au milieu des années 1860, avec sa boulangerie, sa fabrique de chocolat, sa scierie et sa casserie de sucre ; elle prit le nom de "Ruche stéphanoise" (Idem, pp. 187-190).

<sup>229</sup> Streten MARITCH, *Histoire du mouvement social sous le second Empire à Lyon*, Rousseau, 1930, 275 p. (p.140). Toutefois, les coopératives de production eurent à nouveau les faveurs de Napoléon III, à partir de 1864, parce qu'elles faisaient contrepoids à la loi de 1864 qui autorisait les coalitions (J. LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale ... T. 2*, p. 427).

<sup>230</sup> Georges J. SHERIDAN "Idéologies et structures sociales dans les associations ouvrières à Lyon de 1848 à 1877", *Bulletin du centre d'histoire économique et sociale de la région lyonnaise*, 1976, n° 2, pp. 6-7.

<sup>231</sup> J. PRALONG, *Saint-Etienne. Histoire de ses luttes politiques, économiques et sociales*, Livre II ..., pp. 73-74.

<sup>232</sup> Ces sociétés, dans le Roannais, sous le second Empire, inspirées par des prêtres ou des notables, portèrent souvent des noms de saints comme celle de Saint-François-Xavier à Charlieu. (M. GODINET, *Histoire de Roanne et de sa région*, T. 2 ..., pp. 177-178).

qu'un institut de bienfaisance, prit de l'ampleur. En effet, la Société, qui eut de plus en plus le caractère, non seulement d'une société de secours mutuels, mais aussi d'éducation populaire<sup>233</sup>, connut le succès auprès des ouvriers. En 1846, la Société de Saint-François-Xavier comptait 15 000 inscrits à Paris<sup>234</sup> et s'était répandue en province<sup>235</sup>, à Lyon et à Lille en 1844, à Marseille en 1846 et dans d'autres villes comme Tours, Toulon ou Grenoble. Nous nous efforcerons de comprendre pourquoi, à Lyon, la Société de Saint-François-Xavier réussit dans son entreprise, en recrutant au-delà de la minorité ouvrière, bien disposée à l'égard de l'Eglise et pourquoi, en même temps, elle inquiéta le gouvernement, et fut contestée surtout par le milieu républicain.

## 1. Une société de secours mutuels originale.

Le 5 mai 1844, une quinzaine de personnes, dont Claudius Hébrard, qui faisait un séjour à Lyon, et l'écrivain Collombet<sup>236</sup> se réunissaient dans l'église du Petit Collège, au pied de Fourvière et décidaient la création d'une Société de Saint-François-Xavier, dont la direction fut confiée à l'abbé Jayol, aumônier du pensionnat des Frères des Ecoles Chrétiennes de la Montée Saint-Barthélemy<sup>237</sup>. A vrai dire, les fondateurs ne savaient pas exactement, au départ, ce qu'ils voulaient créer, mais la réunion de quelques ouvriers dans l'église du Petit Collège connut un tel succès qu'il fallut changer d'église et s'installer dans celle des Frères, Montée Saint-Barthélemy : celle-ci pouvait accueillir les 500 ouvriers dont se composait la Société, cinq mois après sa création. Dès lors, le règlement de la Société de Saint-François-Xavier fut demandé à Paris et on l'adopta, sauf les dispositions locales<sup>238</sup>. L'Œuvre se développa rapidement, d'abord, à cause de la progression de la section (ou conférence) créée la première, celle des Lazaristes de la Montée Saint-Barthélemy qui, à une réunion du 15 février 1846, regroupait 1 200 ouvriers<sup>239</sup>. De plus, la création d'autres sections, en 1845 et 1846, à La Croix-Rousse et dans les paroisses de Saint-Polycarpe, au pied de La Croix-Rousse, de Saint-Bonaventure et Ainay, dans la presqu'île, firent progresser

---

<sup>233</sup> Des orateurs comme Hébrard ou l'abbé Ledreuille, qui fonda une Maison des ouvriers pour faciliter leur placement, intervenaient dans des réunions mensuelles ou alternaient discours, chants, lectures, instructions religieuses et morales [J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ..., pp 242-255.].

<sup>234</sup> Ibid., p. 260.

<sup>235</sup> A Paris et à Lyon, où elle connut le plus de succès, la Société garda son autonomie, alors qu'à Marseille et à Lille, elle a été intégrée à d'autres œuvres : "Œuvre des ouvriers" à Marseille, et Société de Saint-Vincent-de-Paul, à Lille. (J.B. DUROSELLE, ..., p. 281 et P. PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire* ..., p. 400).

<sup>236</sup> François-Zénon Collombet (1808-1853), publiciste polyglotte, qui écrivit dans la "Revue du Lyonnais", consacra sa vie à la défense de l'Eglise et de la foi contre le libéralisme antichrétien. Il défendit la cause légitimiste dans le journal lyonnais "Le Réparateur" et appartenait au courant intransigeant ultramontain. Toutefois, il entretint des relations de sympathie dans divers milieux. Il joua un rôle actif dans la Société de Saint-François-Xavier, en rédigeant entre autres le "Mémoire publié en faveur de l'Œuvre" (H. HOURS, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6 ..., pp. 122-123).

<sup>237</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)* ..., pp. 278-279. Dans sa lettre au directeur des cultes du 13 novembre 1844, le préfet du Rhône précise que l'Œuvre est dirigée par des légitimistes modérés, Collombet et le médecin Bouchacourt, et en général par des membres de l'Institut catholique.

<sup>238</sup> "Mémoire religieux, scientifique et littéraire publié par un comité catholique de Lyon en faveur de l'Œuvre de Saint-François-Xavier", T. I, 1847, 432 p.(pp.155-156). B.N.F. Z54960. Une lettre du ministre de la justice au procureur général de Lyon du 23 octobre 1844, fait aussi état d'une progression rapide de la Société (A.N. BB 18 1426).

<sup>239</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social* ..., pp. 279-282. Un bon tiers de ces ouvriers semblaient originaires de la paroisse Saint-Jean.

fortement le nombre de sociétaires. D'après les dirigeants ou les membres de la Société, le chiffre de 3 000 ouvriers était atteint en septembre 1845, de 4 000, à la fin de 1845 et dépassait les 5 000 membres, en 1848<sup>240</sup>. Si le procureur général de Lyon fait état seulement de 2 000 membres au début de l'année 1846<sup>241</sup>, tous s'accordent à reconnaître le succès de la Société.

La section des Lazaristes qui compta jusqu'à 13 centuriers, regroupant 1 300 ouvriers, recruta un grand nombre de chefs d'atelier de la Fabrique. Les sections de La Croix-Rousse, Saint-Bonaventure, qui avait dix centuriers en 1847, et celle de Saint-Polycarpe, qui présentait sept centuriers, ont aussi rassemblé un grand nombre d'ouvriers en soie. La conférence d'Ainay, créée après les précédentes, fin octobre 1846, avait huit centuriers dont les membres étaient surtout des travailleurs sur métaux<sup>242</sup>. La Société s'adressait aussi aux ouvriers du bâtiment et aux immigrants savoisiens, domestiques et ramoneurs<sup>243</sup>. Deux autres conférences virent difficilement le jour, celle de Saint-Pothin, aux Brotteaux, qui n'a pu s'établir en 1847 et dont la première réunion a eu lieu le 30 janvier 1848, dans l'église des Capucins, et celle de Saint-Eucher, à La Croix-Rousse, dont la réunion se tenait dans une salle des écoles des Frères<sup>244</sup>.

Dans sa lettre adressée au "Censeur" le 30 mars 1848, pour défendre la Société de Saint-François-Xavier, l'abbé Jayol, son directeur, indiquait que celle-ci n'avait d'autre but que de donner aux ouvriers l'instruction chrétienne<sup>245</sup>, de procurer, en cas de maladie, des secours à ceux qui les réclamaient et une sépulture honorable, après leur mort<sup>246</sup>. Mais les premières pages du *Mémorial*<sup>247</sup>, recueil des publications de la Société, sans oublier le devoir d'évangélisation des milieux ouvriers, insistent aussi sur l'esprit de fraternité qui régnait parmi ses membres : d'une part, les ouvriers s'entraidaient fraternellement par le bon exemple dans leur croyance religieuse et par leur charité, dans leurs besoins et leurs maladies. D'autre part, les hommes qui intervenaient, le dimanche, dans les assemblées d'ouvriers, souhaitaient donner à ces derniers le contenu de leurs allocutions et de leurs études.

Les ouvriers, membres de la Société, s'assemblaient deux fois par mois, le dimanche soir, dans l'église de la paroisse où l'Œuvre était établie et là, sous la présidence du curé<sup>248</sup> ou d'un prêtre délégué par lui, ils entendaient divers intervenants, laïcs ou ecclésiastiques, qui

---

<sup>240</sup> Ibid., p. 279 ; "Mémorial publié en faveur de l' Œuvre" ..., T. I, pp. 7-19 ; article de "L'Union nationale" du 26 mars 1848, qui fait état d'une lettre envoyée par les ouvriers qui sont membres de la Société.

<sup>241</sup> Lettre du procureur général de Lyon au ministre de la justice du 14 janvier 1846 (A.N. BB 18 1426).

<sup>242</sup> Bilan de la Société, en avril 1847, paru dans le "Mémorial publié en faveur de l'Œuvre" ..., T. I, pp.159-161.

<sup>243</sup> R.VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de juillet et la seconde République d'après les journaux ouvriers", *Les cahiers d'histoire*, T. VII, 1963, pp. 416-417.

<sup>244</sup> "Mémorial publié en faveur de l' Œuvre de Saint-François-Xavier " ..., T. I, p. 161 et T. II, 1848, 72p. (pp. 3-5). B.N.F. Z 54959.

<sup>245</sup> Ainsi a-t-on donné pour patron à la Société, Saint-François-Xavier qui avait propagé le christianisme (*Mémorial*..., T. I, les premières pages).

<sup>246</sup> Lettre de l'abbé Jayol, citée dans "L'Union nationale", le 1<sup>er</sup> avril 1848.

<sup>247</sup> Le *Mémorial religieux, scientifique et littéraire*, qui se vendait au profit des ouvriers, parut pour la première fois, en janvier 1847. Les feuilles périodiques qui le constituaient, ne paraissaient pas régulièrement et devaient former un volume de 432 pages. Il y avait des lecteurs dans toutes les classes de la société ("Mémorial"..., T. I, p. 363).

<sup>248</sup> Les conférences ont été, en général, fondées par les curés des paroisses, avec la collaboration des Frères des Ecoles Chrétiennes. Le curé, qui est président, est assisté, comme c'est le cas à Ainay, de laïcs qui occupent les fonctions de vice-président, de trésorier et de secrétaire. (Lettre circulaire du président de la section d'Ainay de la Société de Saint-François-Xavier, l'abbé Boué, curé de Saint-Martin d'Ainay. B.M. Lyon. Fonds Coste. 110795).

leur prodiguaient des paroles de religion, de science et d'art<sup>249</sup>. A la tête de la Société, se trouvait un conseil central composé de deux délégués de chaque section, dont le président était l'archevêque<sup>250</sup>. La politique était bannie des séances du dimanche soir, lesquelles, étaient publiques. Les ouvriers, désirant faire partie d'une section de la Société, étaient inscrits sur un registre et contractaient l'obligation d'assister régulièrement aux séances du dimanche et de payer une cotisation mensuelle de 50 centimes, qui leur donnait droit à des secours en cas de maladie<sup>251</sup>. La section d'Ainay dépensait plus de 80 francs par semaine en secours aux membres malades<sup>252</sup>. Les ouvriers eux-mêmes percevaient la cotisation et administraient les secours. Pour faciliter aux ouvriers la découverte du travail et donner aux maîtres les moyens d'avoir rapidement de bons ouvriers, un bureau d'indication et de placement de la Société fut fondé au centre de Lyon, rue de la Grenette, ouvert de huit heures du matin à huit heures du soir. Des membres de la Société de Saint-François-Xavier y recevaient des informations concernant les personnes à placer, les places à remplir et faisaient toutes les démarches nécessaires<sup>253</sup>. Un comité de neuf membres désignés par le conseil de la Société, contrôlait ce bureau.

La Société était placée sous la présidence et la direction de l'archevêque qui lui montrait son attachement par ses dons fréquents et par les paroles de bienveillance et d'encouragement adressées à son directeur, l'abbé Jayol. Le 31 août 1845, Mgr de Bonald lui écrivait qu'"il ne pouvait lui procurer un plus grand plaisir que de lui apprendre les progrès de la Société de Saint-François-Xavier". L'archevêque expliquait que les prêtres étaient les mieux placés pour s'occuper des ouvriers car d'autres le faisaient "pour s'enrichir de leur travail et de leurs sueurs" ou pour "égarer leur esprit ou leur ôter toute religion"<sup>254</sup>. Pour lui, le premier but de la Société était de penser à l'âme de l'ouvrier, de l'instruire de ses devoirs, de lui faire connaître, aimer et pratiquer la religion ; ainsi il aimerait davantage sa famille et ne dissiperait pas follement ce qui lui est nécessaire. Mais l'archevêque était loin d'oublier la situation matérielle des ouvriers. Nous devons, disait-il, "nous occuper d'eux pour rendre sur la terre leur condition meilleure". Avec "l'association, mais une association chrétienne, nous pouvons procurer aux ouvriers ces secours mutuels qui n'humilient pas mais qui leur font trouver des frères dans leurs compagnons"<sup>255</sup>. Par ailleurs, il insistait dans sa lettre pour que "les ouvriers de toutes religions aient part aux secours" que pourrait donner la Société : "la charité ne doit pas s'arrêter aux catholiques"<sup>256</sup>. Enfin, Mgr de Bonald souhaitait que les ouvriers puissent vivement trouver des réponses à leurs besoins et à leurs attentes : "Ne

---

<sup>249</sup> *Mémorial ...*, T. I, pp. 7-19.

<sup>250</sup> Lettre de Jérôme Morin qui venait d'accepter les fonctions de secrétaire de la section d'Ainay ; la lettre a été publiée dans "L'Union nationale" le 30 mars 1848.

<sup>251</sup> Cette cotisation qui donnait aussi le droit à l'ouvrier d'avoir une sépulture honorable après sa mort, était insuffisante ; aussi était-elle complétée par des souscriptions de membres honoraires. L'abbé Jayol, qui avait une fortune particulière, faisait partie des souscripteurs (Société de bienfaisance et de secours mutuels fondée sous le patronage de Saint-Joseph, connue d'abord sous le nom de Société de Saint-François-Xavier). Compte-rendu de 1849. Librairie Guyot. 1850. 31 p.(p. 2). B.M. Lyon. Fonds Coste : 805034.

<sup>252</sup> Lettre de J. Morin publiée dans "L'Union nationale" le 30 mars 1848.

<sup>253</sup> Les chefs d'atelier et ceux qui avaient besoin d'ouvriers pouvaient s'adresser à ce bureau de même que les ouvriers sans travail qui étaient invités à s'y faire inscrire. ("Mémorial" ..., T. I, p. 300).

<sup>254</sup> Ibid., pp. 7-19. On trouve là, les critiques souvent formulées du cardinal de Bonald, contre certains industriels et les théoriciens socialistes. Dans sa lettre, il interroge ces derniers, qualifiés de "grands faiseurs de systèmes humanitaires" : "Pensent-ils à ces pauvres ouvriers quand la maladie vient suspendre le travail et leur ôter le pain ?".

<sup>255</sup> Idem, pp. 7-19 : suite de la lettre de Mgr de Bonald à l'abbé Jayol.

<sup>256</sup> Dans une lettre à Collombet, Hébrard manifestait la même préoccupation en lui écrivant que "la Société devait éviter de ressembler à une confrérie", qu'elle devait "admettre toutes les religions, conviant toutes les âmes indisciplinées aux enseignements de l'évangile" (Cité par M. BUFFENOIR, "Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848", *Revue des études historiques*, 1922, p. 551).

multipliez pas trop les exercices religieux ; des instructions intéressantes, de la musique, des chants sacrés, voilà surtout ce qu'il faut ... et qu'on n'oublie pas de visiter les ouvriers malades et de les secourir". D'ailleurs, le cardinal ne manqua pas d'aller à la rencontre des ouvriers. Le dimanche 8 novembre 1846, il visitait à six heures, le soir, la section des Lazaristes de la Montée Saint-Barthélemy, qui s'était réunie dans l'église des Frères, où étaient présents plus de 1 400 ouvriers. Musiciens et chanteurs de la Société animaient la réunion<sup>257</sup>. Mgr de Bonald exprima toute sa joie de se trouver au milieu d'un si grand concours d'hommes. Il manifesta son désir de leur être utile et de protéger leur Société. L'assemblée fut émue quand il avoua que ce jour était le plus beau de son pontificat à Lyon. Il voulut aussi visiter, le 7 février 1847, la deuxième section de la Société de Saint-François-Xavier, celle de La Croix-Rousse. Prenant la parole devant 2 500 ouvriers, il s'écria : "J'ai pitié de ce peuple ... parce qu'il est exposé à une triple séduction : celle des Sociétés secrètes, qui lui offrent de belles théories au lieu de lui apporter du travail et du secours ; celle des méthodistes qui cherchent à égarer sa foi ; celle des maisons de plaisir et des réunions turbulentes qui lui ravissent son argent et sa santé. Ce sont là des motifs qui m'ont déterminé à instituer l'Œuvre de Saint-François-Xavier ... Vous trouverez, à la Société, une instruction religieuse à votre portée et des secours dans vos besoins". Les pauvres a-t-il ajouté, "sont mes meilleurs amis. Mais ma famille est grande, très grande"<sup>258</sup>.

Le cardinal trouva des collaborateurs efficaces pour animer les réunions du dimanche soir : en premier lieu Collombet, qui non seulement rédigeait le Mémorial, revue de la Société, mais aussi faisait des conférences sur des sujets divers : l'Œuvre des hospitaliers, le rôle de la papauté, la mission catholique du Tonkin ... Il proposait également, comme Hébrard, ses poèmes aux ouvriers. Des médecins et des avocats, des prêtres comme l'abbé Bez, intervenaient aussi, de même que des éducateurs comme Jean-Louis Guillard, qui, comme on le verra, saura défendre la Société, lorsqu'elle sera en difficulté<sup>259</sup>.

Dès 1845, la Société lyonnaise de Saint-François-Xavier, envoya des règlements à des sociétés qui se formaient dans d'autres villes : Arles, Marseille, Grenoble, Limoges, Mâcon, Bourges. De Marseille, l'abbé Julien fut envoyé par l'évêque pour se rendre à une réunion de la section des Lazaristes<sup>260</sup>. Malgré l'hostilité qu'ils rencontraient dans certains milieux, les dirigeants lyonnais de la Société étaient encore optimistes à la fin de l'année 1847, au moment de la venue dans la section d'Ainay, du buchézien Jérôme Morin, qui comme eux, était fort préoccupé par l'amélioration du sort des classes ouvrières.

## **2. Un buchézien dans la Société de Saint-François-Xavier : Jérôme Morin.**

La présence de certains militants, au sein de la Société de Saint-François-Xavier, peut paraître surprenante. Celle de Pierre Charnier, chef d'atelier mutuelliste, qui devint secrétaire d'une section, l'est, sans doute, moins que celle de Jérôme Morin, aux convictions républicaines et démocratiques bien affirmées. Jérôme Morin (1797-1861), originaire de Beaujeu, vint s'établir à Lyon en 1825, comme avoué et fut un des fondateurs de "L'Indépendant", journal philosophique et littéraire, qui peut être considéré comme le

---

<sup>257</sup> Comme les cantiques français en usage dans les églises n'étaient pas appropriés aux réunions de la Société, un recueil d'une vingtaine d'hymnes adaptés aux sentiments et besoins des ouvriers, fut constitué. Un premier chant "Invocation" fut composé par Collombet ("Mémorial" ..., T. I, pp. 7-19, 70-72).

<sup>258</sup> Ibid., pp. 156-157.

<sup>259</sup> Idem, pp. 20-348.

<sup>260</sup> Idem, pp. 73-77 et 160-161.

vulgarisateur du “Globe” parisien. En 1827, il participa également à la fondation du “Précurseur” puis en devint le directeur. Ce journal républicain qui était associé à la section lyonnaise de la Société des droits de l’homme, protesta contre les ordonnances liberticides de juillet 1830 et s’impliqua dans la Révolution qui suivit<sup>261</sup>. Après les événements de 1830, Morin conserva “Le Précurseur” dans l’opposition, puis affecté par la division de ses amis, il quitta la rédaction du journal et, lorsque le “Censeur” succéda au “Précurseur” en 1834, il en fut le rédacteur pendant une période très brève. En 1831, Morin avait été nommé juge de paix du premier arrondissement où il fut également secrétaire du Comité des bureaux de bienfaisance<sup>262</sup>. Il abandonna le journalisme jusqu’aux événements de 1848, qui le virent militer dans un groupe buchézien qu’il dirigeait<sup>263</sup>. Entre temps, il avait écrit quelques ouvrages d’histoire locale dont “L’histoire de Lyon depuis 1789” où apparaissaient souvent deux mots qui lui étaient chers, démocratie et christianisme. Les biographes, que ce soit l’abbé Vachet ou son collègue à l’académie de Lyon, Antoine Mollière<sup>264</sup>, s’accordent à reconnaître son esprit élevé, son intégrité, son attention pour les pauvres et la persévérance qu’il a montrée dans son combat au sujet des droits et des devoirs sociaux<sup>265</sup>.

C’est dans le quartier d’Ainay où il résidait, rue des Remparts, que le curé de la paroisse, l’abbé Boué, le sollicita, en août 1847, pour œuvrer au sein de la section d’Ainay de la Société de Saint-François-Xavier. Comme Morin partageait quelques-uns des préjugés populaires contre l’association<sup>266</sup>, le curé réussit à le rassurer, et à lever les obstacles qui étaient censés éloigner le “camp clérical” du “camp républicain”. D’abord, ses opinions libérales et démocratiques ne posaient pas problème dans la Société, qui était toute en faveur de la démocratie. Ensuite, la peur à l’égard des Jésuites était de l’histoire ancienne et l’abbé Boué ne voyait pas d’inconvénient au fait que Morin, un des fondateurs de l’école mutuelle<sup>267</sup>, se retrouve avec les Frères des Ecoles Chrétiennes dans les instances dirigeantes de la Société<sup>268</sup>. Devenu secrétaire de la Section d’Ainay, Morin a pu constater que la Société

<sup>261</sup> A. VACHET, *Nos Lyonnais d’hier (1831-1910)*, 1912, 392 p. (p. 260). A Lyon, les libéraux de cette époque ont fait frapper une médaille en l’honneur de Jérôme Morin. (Prospectus du Comité qui, lors des élections législatives de 1849, présenta des candidats de conciliation, dont Jérôme Morin. B.M. Lyon. Fonds Coste : 111649).

<sup>262</sup> A. VACHET, *Nos Lyonnais d’hier (1831-1910) ...*, p.260 et Marguerite MERLE, *Un journal légitimiste et catholique social conservateur : “L’Union nationale” (Lyon. 19 mars 1848-14 janvier 1849)*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1970, 165 p. (pp. 42-46).

<sup>263</sup> Voir la fin du chapitre 6.

<sup>264</sup> Antoine MOLLIÈRE, *Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l’esprit lyonnais et leur excellence dans l’ordre intellectuel et moral*. Discours de réception à l’académie de Lyon dans la séance du 8 mai 1864, précédé d’une notice nécrologique sur Jérôme Morin, membre de la dite académie. Clairon-Mondet, 1864, 36 p. (pp. 6-11). B.M. Lyon : 106380.

<sup>265</sup> Son fils, Frédéric Morin (1823-1874), marcha sur les pas de son père en devenant disciple d’Arnaud de l’Ariège et en animant un petit groupe buchézien à Mâcon, où il était professeur de philosophie. Il voulait comme son père, réconcilier le chrétien et la démocratie. Mais, par la suite, il abandonna progressivement l’Eglise, devint libre-penseur et ses idées se rapprochèrent de celles de Proudhon [J. MAITRON (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864*, T. III ..., p. 124]. L’auteur de la biographie évoque sa candidature aux élections d’avril 1848 dans la même liste qu’Ozanam, alors qu’il s’agit de celle de son père.

<sup>266</sup> Dans une lettre publiée dans “L’Union nationale” du 30 mars 1848, Morin explique comment il a été amené à devenir secrétaire de la section d’Ainay, après que le curé, président de la section, ait réussi à faire disparaître ses réticences.

<sup>267</sup> L’Eglise était hostile à l’enseignement mutuel, plus économique, où elle présentait une possibilité de mauvais esprit et était favorable à l’enseignement simultané, appliqué dans ses écoles congréganistes (F. MAYEUR, *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France*, T. III ..., p. 307).

<sup>268</sup> “L’Union nationale” du 30 mars 1848. Notons que le curé d’Ainay utilisait, bien sûr, un autre type d’argumentation, lorsqu’il s’adressait aux notables de Lyon, susceptibles d’aider financièrement la section d’Ainay : il insistait plutôt sur le rôle que devait jouer la Société pour préserver les artisans des doctrines

de Saint-François-Xavier ne pouvait être un instrument politique, car les sections paroissiales étaient isolées les unes des autres et il n'a pas vu qui que ce soit, dont l'admission ait été refusée. Il trouvait absurde de supposer qu'une association de charité milite pour Henri V, comte de Chambord<sup>269</sup> et il ne comprenait pas la haine contre les ouvriers, membres de la Société, qui furent exclus des réunions de citoyens, comme lui-même le fut, du "club des montagnards", affilié à la "Société démocratique", le 22 mars 1848. Morin regretta que son ancien journal, "le Censeur", dont il appréciait les idées républicaines, se soit fait l'écho de la calomnie et il écrivit au journal, qui ne publia pas sa lettre<sup>270</sup>. S'il appréciait l'excellent principe de la mutualité sur lequel était fondé la Société de Saint-François-Xavier, il pensait, tout de même, qu'elle aurait pu connaître un plus grand développement, si elle avait été plus indépendante par rapport au clergé, tout en restant chrétienne<sup>271</sup>.

Candidat aux élections d'avril 1848, Morin fit sa profession de foi devant le Club national, où militaient les buchéziens : il demanda de conserver le drapeau de la démocratie pour réaliser enfin ce que signifient les mots d'ordre que la doctrine du Christ a fait tomber dans la conscience universelle : liberté, égalité, fraternité. Il faut, disait-il, organiser le travail à travers les théories qui se disputent, en respectant les droits de la propriété et la constitution de la famille. Mais il faut trouver des moyens immédiats pour soulager sérieusement la détresse profonde des ouvriers. Il ajouta qu'il serait fier de siéger à Paris, à côté de l'abbé Noirot et des ouvriers du journal "L'Atelier". Il termina en disant que la devise du Club national serait toujours la sienne : "Dieu et le peuple ! Dieu et la liberté<sup>272</sup> !". Morin manifestait donc un idéal républicain catholique, comme les jeunes membres du Club national, même si ceux-ci étaient considérés comme des adversaires politiques dans les milieux républicains<sup>273</sup>. Parmi les 14 candidats du Club national, Ozanam et, à un degré moindre, de Laprade, professeur à la faculté de Lettres de Lyon, avaient les idées les plus proches de celles de Morin. Tous les trois défendaient la devise de 1789, conforme à l'évangile, la propriété, la famille et proposaient des solutions dans le domaine social. Victor de Laprade préconisait, pour sa part, une forte intervention de l'Etat dans le domaine économique et le développement de l'agriculture plutôt que celui de l'industrie<sup>274</sup>.

Lorsqu'il fut question de la constitution de la liste du Comité général des clubs, la candidature de Morin fut acceptée par l'arrondissement de Villefranche, mais comme le Comité général des clubs de Lyon l'avait refusée, le Comité de Villefranche revint sur sa décision<sup>275</sup>. Les résultats des élections du 23 avril 1848 furent surtout favorables au Comité général des clubs, puisque deux membres seulement de sa liste ne furent pas élus. Toutefois, il faut remarquer que les listes des trois grandes organisations politiques ne s'opposaient pas vraiment, puisque Benoît, Doutre, Laforest et Lortet, étaient patronnés à la fois par le Club central de tendance socialiste, le Comité du quai de Retz, de tendance républicaine gouvernementale et le Comité général des clubs. Quant au Club national, il n'eut pour élus

---

perverses et les amener à des habitudes honnêtes et chrétiennes. (Lettre circulaire du président de la section d'Ainay de la Société de Saint-François-Xavier datée probablement de 1847. B.M. Lyon. Fonds Coste : 110795).

<sup>269</sup> Suite de la lettre de Morin dans "L'Union nationale" du 30 mars 1848. Le comte de Chambord est devenu le prétendant légitimiste au trône de France après la mort de Charles X, en 1830.

<sup>270</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France ...*, pp. 430-431.

<sup>271</sup> Lettre de Morin dans "L'Union nationale" du 30 mars 1848.

<sup>272</sup> Profession de foi de Jérôme Morin devant le Club national en avril 1848. B.M. Lyon. Fonds Coste : 111542.

<sup>273</sup> Voir la fin du paragraphe "Les chrétiens et l'esprit de 1848" dans la deuxième partie de ce chapitre.

<sup>274</sup> Profession de foi de Victor de Laprade adressée aux électeurs du Rhône, le 8 avril 1848. B.M. Lyon. Fonds Coste : 111535.

<sup>275</sup> Liste des candidats aux élections d'avril 1848. B.M. Lyon. Fonds Coste : 111502.



que les cinq membres de sa liste, acceptés par le Comité général des clubs<sup>276</sup>. Morin, pour sa part, obtint un résultat honorable, puisqu'avec 36 593 voix, il obtint deux fois plus de voix que Laprade et un chiffre comparable à celui de Proudhon, qui eut 37 974 voix<sup>277</sup>. Il fut surtout ulcéré par l'ostracisme qu'il subissait, parce qu'il se proclamait sincèrement républicain et aussi sincèrement chrétien. Pour lui, la Révolution de février était destinée à opérer le rapprochement entre liberté politique et liberté chrétienne. Il demandait "la liberté d'être chrétien comme l'était l'abbé Grégoire, sans être appelé pour cela, légitimiste et Jésuite". Son drapeau, comme celui des buchéziens, était le "drapeau du démocratism catholique"<sup>278</sup>. Mais il n'ignorait pas que son désir de conciliation entre christianisme et démocratie provoquait de fortes préventions.

On a vu que "L'Union nationale" de Claudius Hébrard avait refusé de le soutenir lors des élections partielles de septembre 1848, ne voyant plus en lui que l'ancien rédacteur du "Précurseur", hostile au clergé. Toutefois, "L'Union nationale" fit paraître sa profession de foi, dans laquelle il se contenta de rappeler son parcours politique, mais, dans "La Liberté", journal républicain, pris en main par des catholiques buchéziens<sup>279</sup>, il affirma plus nettement ses convictions : il réaffirmait son attachement à la République et à la démocratie, malgré les épreuves survenues depuis février 1848 ; il continuait à considérer l'amélioration du sort des hommes de travail, comme le problème majeur, mais il fallait l'examiner dans la paix des esprits ; il déclarait enfin que la plus haute philosophie de la liberté était celle du christianisme<sup>280</sup>. Mais, comme son désir de conciliation entre christianisme et démocratie était de plus en plus mal perçu<sup>281</sup> et comme il voulait éviter l'éparpillement des voix, il retira sa candidature et pria ses électeurs de reporter leurs suffrages sur celui qui représentait le mieux l'ordre moral légal et la démocratie<sup>282</sup>. L'année suivante, Jérôme Morin s'impliqua tout de même à nouveau dans la vie politique locale, car un comité voulant présenter des candidats de conciliation aux élections législatives de 1849, s'était mis en place. Les membres de ce comité n'acceptaient pas l'option révolutionnaire ou réactionnaire des deux autres comités et Morin devint, naturellement, un candidat de conciliation aux côtés du maire de Lyon, Réveil, et de l'économiste, Petetin<sup>283</sup>.

Jérôme Morin connut une nouvelle fois la déception à l'issue de ces élections et la tournure que prenaient les événements sous la seconde République l'a amené à de nombreuses interrogations ; ainsi, a-t-il écrit un petit ouvrage, issu de la réflexion du chrétien dans le monde du travail<sup>284</sup>, dans lequel il évoque la question sociale qui a mal été traitée et il

---

<sup>276</sup> Ibid. et F. DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848* ..., pp. 338-343, 344-345.

<sup>277</sup> Notons que le dernier élu dans le Rhône, l'ouvrier tisseur Greppo, a obtenu 45 194 voix.

<sup>278</sup> Extrait d'une lettre de Jérôme Morin, envoyée à la rédaction de "L'Union nationale", qui la fait paraître le 3 mai 1848.

<sup>279</sup> Christine MOREL, "Un journal démocrate chrétien en 1848-1849 : « L'Ere nouvelle » "..., p. 33. Curieusement, deux journaux d'obédience buchézienne parurent à Lyon en 1848 : "Le 24 février" suivi du "Réformateur" (voir la fin du chapitre 6) et "La Liberté" qui fut prolongée par "La Constitution" en janvier et février 1849. Il semble, d'après Clair Tisseur, que "La liberté" était un journal très ouvert et avait une tonalité buchézienne moins marquée (Nizier du Puitspelu, *Souvenirs lyonnais*. Lettre de Valère. Colligées, T. I ..., pp. 51-54 de l'introduction).

<sup>280</sup> Article de "La liberté" du 4 septembre 1848.

<sup>281</sup> En résumé, "le Censeur" reprochait à Morin d'être religieux et par conséquent, il ne pouvait être démocrate et "L'Union nationale" lui reprochait d'être démocrate et par conséquent il ne pouvait être religieux.

<sup>282</sup> Article de "La liberté" du 16 septembre 1848.

<sup>283</sup> Prospectus du comité présentant des candidats de conciliation aux élections législatives de 1849. B.M Lyon. Fonds Coste : 111649.

<sup>284</sup> J. MORIN, *Le bon sens chrétien, traité populaire sur la richesse, le travail et l'ordre social*, Guyot, Lyon, 1849, 100 p. (B.N.F. : R. 44561). Dans l'en-tête de la première page de l'ouvrage, on peut lire : "On ne vaincra,

maintient ses convictions, en affirmant que l'homme peut façonner, avec l'aide de Dieu, une société plus juste, s'il poursuit ses efforts. On retrouve dans la lecture de cette opuscule sa foi buchézienne, lorsqu'il écrit que la propriété privée ne vaut que par la propriété sociale, car la société impose des devoirs à la propriété, et lorsqu'il affirme que l'association volontaire, qui est un des modes les plus légitimes de l'activité humaine, peut avoir des résultats très féconds<sup>285</sup>. S'interrogeant sur l'échec des avancées sociales, il affirme que si le droit au travail est un droit incontestable, on a eu le tort de l'affirmer comme un droit absolu opposé à la société. En ce qui concerne l'organisation du travail, on n'a pas abouti parce que les questions n'étaient pas résolues scientifiquement<sup>286</sup>. Il adresse aussi, dans son livre, un message aux ouvriers en leur disant que la société ne pouvait pas leur donner ce qu'ils demandaient car celle-ci ne peut pas changer la destinée de l'homme, qui, dans son travail, lequel est vertu et sacrifice, doit d'abord cultiver la patience<sup>287</sup>; et Morin, de citer la loi de Dieu<sup>288</sup>: "tu mangeras ton pain à la sueur de ton front". Il termine son livre en faisant référence à la pensée de Blanc de Saint-Bonnet<sup>289</sup>, car il pense sans doute, comme ce philosophe, que le sacrifice du Christ ancre le divin dans l'homme et dans l'histoire grâce à la douleur et que c'est là, une promesse de restauration et d'avenir<sup>290</sup>.

D'autres écrits de Morin eurent trait au monde du travail, en particulier ceux qui furent issus de ses rapports présentés à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. En 1846, il rédigea un opuscule curieux, en traduisant les idées d'un tailleur allemand résidant à Lyon<sup>291</sup>, qui proposait une grande association de personnes des deux sexes et de toutes conditions, qui rassemblerait toutes les sociétés de secours mutuels, tout en leur donnant une direction morale. Dans l'association projetée, qui paraissait praticable à Morin<sup>292</sup>, les membres de "l'Union", rassemblés en centuries, étaient dirigés par un président qui avait des attributions importantes: non seulement, il percevait les contributions mensuelles et devait faire parvenir les secours, mais ses obligations morales l'amenaient à intervenir pour améliorer les mauvaises conduites, resserrer l'union des familles, veiller à l'instruction des enfants et arbitrer les conflits à l'intérieur de la centurie<sup>293</sup>. En plus du secours, "L'Union chrétienne des bonnes œuvres" offrait donc le patronage et rappelle le comité de surveillance

---

dans l'ordre moral, le socialisme, qu'en prenant pied dans le christianisme et dans l'ordre politique, la démagogie, qu'en prenant pied dans la démocratie".

<sup>285</sup> Ibid., pp. 6-7, 76. Par ailleurs, il rappelle que la démocratie est la fin sociale du christianisme (p. 19).

<sup>286</sup> Idem, pp. 80-81, 88.

<sup>287</sup> Idem, Introduction du livre, pp. 5, 57-58.

<sup>288</sup> Morin, qui affirme fortement sa foi en Dieu dans cet ouvrage, dit que "Nier Dieu, c'est mettre en présence, sans conciliation, deux éléments qui seront sans cesse en conflit: la société et l'individu" (p. 10).

<sup>289</sup> Le livre de Blanc de Saint-Bonnet "*De la douleur*", a été édité en 1849, comme celui de Morin.

<sup>290</sup> F.P. BOWMAN, *Le Christ des Barricades (1789-1848)* ..., p. 344. Si au moment de la révolution de 1848, Blanc de Saint-Bonnet a salué la loi qui a établi les hommes, frères, les ouvrages qu'il a écrits à partir de 1851, ont fait de lui un auteur de la cause contre-révolutionnaire (M. BUFFENOIR, *Le mouvement social catholique à Lyon, avant 1848* ..., p. 544).

<sup>291</sup> 4 à 5 000 Allemands résidaient à Lyon. L'abbé Drevet avait ouvert, pour les ouvriers allemands, une école du soir de Français, en décembre 1840, et il leur donnait également des réunions religieuses. Il les a réunis en confrérie érigée canoniquement sous le vocable Saint Michel par Mgr de Bonald (*L'Institut catholique* ..., T. I, p. 280). L'opuscule était intitulé "L'Union chrétienne des bonnes œuvres" par M. Christian Siegwaldt, rédigé, avec notes, par M. J. Morin. Imprimerie Lepagnez, 1846, 48 p. (B.M. de Lyon. Fonds Coste: 355736). La brochure se vendait 30 centimes au profit de l'œuvre projetée et, dans le cas où cette œuvre ne serait pas réalisée, au profit du bureau de bienfaisance.

<sup>292</sup> En 1849, l'administration municipale de Lyon envisagea d'appliquer ce plan, car le bureau de bienfaisance avait cessé de fonctionner l'année précédente. J. Morin donna cette information dans le rapport qu'il lut à l'Académie de Lyon le 21 juin 1859. (B.M. Lyon. B 22638/2).

<sup>293</sup> "L'Union chrétienne des bonnes œuvres" ..., pp. 12-13.

chargé de moraliser les rapports entre maîtres et ouvriers, qui avait été imaginé par l'évêque d'Annecy, l'année précédente<sup>294</sup>.

Les compétences de Morin concernant les questions qui se posaient à propos du travail étaient probablement reconnues, puisqu'il eut à présenter devant l'Académie de Lyon, les mérites de travaux de recherche concernant le problème du chômage dans la Fabrique<sup>295</sup> et les problèmes spécifiques du travail féminin<sup>296</sup>. Il ressort de son rapport concernant le travail féminin, que Morin souhaite que le salaire de l'homme soit suffisamment élevé pour éviter le travail de la mère et de la fille à l'extérieur de la maison. Pour ce qui est du type d'enseignement proposé aux filles, si la création d'une université féminine lui paraît trop opposée à la mentalité de son époque, il souhaite, par contre, la création d'écoles professionnelles pour les filles et d'établissements secondaires, où les élèves riches patronneraient des élèves pauvres, pour lesquelles l'instruction serait gratuite<sup>297</sup>. Morin est devenu lui aussi, hostile à l'accumulation des populations dans les villes et souhaite la dissémination des ateliers industriels dans les campagnes, ce qui permettrait pour la famille, comme le souhaite Le Play<sup>298</sup>, le travail des deux sexes. Par ailleurs, il est bien conscient que, dans les providences, la jeune fille rapporte un bénéfice à la communauté, mais plutôt que de supprimer cet avantage, Morin pense qu'il vaudrait mieux le reproduire au sein d'associations laïques<sup>299</sup>. Pour ce qui est des salaires, il estime qu'il est impossible de les tarifer<sup>300</sup>, mais il est favorable à une limitation des heures de travail des femmes, comme de celles des enfants. Il termine ce rapport en soulignant que les mémoires qui ont été rendus, proposent tous une réforme dans l'éducation des filles, qui aboutirait, à la création de nouvelles carrières féminines et donc à une réduction des inégalités entre le salaire des hommes et celui des femmes<sup>301</sup>. Il se montre également optimiste, à la fin de ce rapport, comme de celui concernant les effets des crises dans la Fabrique, à savoir que la part du mal moral a tendance à se retirer devant celle du bien<sup>302</sup>. En effet, dans certains ateliers, une discipline chrétienne transforme les personnes en être libres et d'une manière générale, les hommes et les sociétés

---

<sup>294</sup> Mémoire envoyé par Mgr Rendu, évêque d'Annecy, en 1845, au roi de Piémont. Voir la fin du paragraphe consacré aux précurseurs du catholicisme social en Europe, dans ce chapitre.

<sup>295</sup> Concours sur les moyens d'adoucir et d'atténuer pour les ouvriers en soie, les effets des crises de la Fabrique de Lyon. Rapport fait par M. J. Morin, en séance publique, le 3 juillet 1855. Imprimerie Dumoulin, 1855, 15 p. B.N.F. RP 12612.

<sup>296</sup> Rapport lu dans la séance publique de l'Académie du 21 juin 1859, par M. J. Morin, au nom de la question du prix à décerner sur la question : "Etudier, rechercher, surtout au point de vue moral et indiquer aux gouvernants, aux administrateurs, aux chefs d'industrie et aux particuliers quels seraient les meilleurs moyens, les mesures les plus pratiques : 1) pour élever le salaire des femmes à l'égal de celui des hommes, lorsqu'il y a égalité de services ou de travail. 2) pour ouvrir aux femmes de nouvelles carrières et leur procurer des travaux qui remplacent ceux qui leur sont successivement enlevés par la concurrence des hommes et la transformation des usages et des mœurs", 21 p. Académie de Lyon. Rapport sur les prix : 1857-1891. B.M. Lyon : B 22638/2.

<sup>297</sup> Rapport de 1859..., pp.6-11-19.

<sup>298</sup> Ibid., p.13. Voir dans le chapitre 6, la fin du paragraphe : "Philanthropes et économistes explorent le monde ouvrier".

<sup>299</sup> Idem, pp. 16-17. On retrouve là, l'attrait qu'avaient les buchéziens pour l'association. Il s'agirait, sans doute, comme le revendiquaient les ouvriers dans les années 1840, de mettre en place des coopératives de production, au sein desquelles les familles ouvrières partageraient leurs frais comme dans une communauté.

<sup>300</sup> Idem, p. 17. Déjà, dans "*Le bon sens chrétien*", il avait affirmé que la rémunération du travail était sujette à des éléments si variables qu'il était à peu près impossible de la renfermer dans les limites d'un tarif (p. 86).

<sup>301</sup> Rapport de 1859 ..., pp. 17-18.

<sup>302</sup> Rapport de 1859..., p.18 et rapport de 1855 concernant les effets, pour les ouvriers, des crises dans la Fabrique, p.14. Dans ce dernier rapport, J. Morin a surtout retenu un mémoire prévoyant une sorte de coopérative de consommation gérée par les fabricants et les ouvriers, qui permettait à ces derniers d'assurer leurs dépenses de loyer, de nourriture, de chauffage et d'éclairage. (pp.8-10).

s'améliorent. Morin reste donc fidèle, aussi, à la pensée de Ballanche qui croyait à une renaissance des êtres et des sociétés dans le sens du perfectionnement<sup>303</sup>

De cette confiance dans l'avenir, les dirigeants et les ouvriers attachés à la Société de Saint-François-Xavier en ont eu besoin pour faire face à l'hostilité qu'ils ont rencontrée dès le début.

### **3. La Société de Saint-François-Xavier dans la tourmente politique et sociale de la fin des années 1840.**

Le gouvernement de Louis-Philippe eut une position ambiguë vis à vis de la Société de Saint-François-Xavier, car, d'un côté, il souhaitait que l'Eglise mette en place ce type d'œuvre pour moraliser la classe ouvrière et, d'un autre côté, il s'est inquiété quand la Société a pris de l'extension, car il craignait qu'elle devienne un foyer d'opposition politique. D'après un article du journal fouriériste, à Paris, "Démocratie pacifique"<sup>304</sup>, les ministres de l'intérieur et des cultes ont invité, en 1842, l'archevêque de Paris, à s'occuper de la moralisation en masse de la classe ouvrière la plus remuante, celle des ouvriers d'atelier. Le projet aboutissant à la mise en place d'une société de secours mutuels et d'éducation populaire et approuvé successivement par l'archevêque et le gouvernement, permit à la Société de connaître un tel succès, à Paris, que, par la suite, les deux ministres auraient souhaité arrêter ses progrès. A Lyon, également, le gouvernement, s'inquiéta de l'extension de la Société. Après que "Le National" eut signalé son existence, le garde des Sceaux écrivit au parquet de Lyon et le directeur des cultes, au préfet du Rhône, pour demander des renseignements. Le procureur général de Lyon et surtout le préfet semblaient favorables à l'association. Le procureur répondit le 26 octobre 1844, que le but de la Société paraissait être religieux et que celle-ci voulait ressembler en tous points à celle qui avait été fondée à Paris et qui recevait les encouragements du gouvernement<sup>305</sup>. Le préfet, qui répondit de manière plus précise et prit la défense de la Société, indiqua que les questions de morale et d'hygiène domestique ne représentaient rien de répréhensible ; par ailleurs, il affirma que le clergé avait agi avec discernement, en voulant étendre son influence sur la classe ouvrière et que les Jésuites n'avaient rien à voir avec l'Œuvre<sup>306</sup>. Toutefois, le gouvernement n'épousa pas son point de vue puisqu'il ordonna de faire rentrer la Société dans le cadre des œuvres paroissiales et d'interdire aux laïques d'y prendre la parole<sup>307</sup>, ce qui n'empêcha pas celle-ci de prospérer.

La Société de Saint-François-Xavier eut surtout à subir, à Lyon, les attaques de la presse ouvrière et républicaine. "Le Censeur" qui ne considérait pas la Société comme une association religieuse, ne comprenait pas pourquoi le pouvoir judiciaire laissait se dérouler ses

---

<sup>303</sup> Voir le début du deuxième paragraphe du chapitre 4 : "La place tenue par les laïcs, et en particulier, par la Congrégation". Notons que Blanc de Saint-Bonnet se réclamait de Ballanche.

<sup>304</sup> Article de "Démocratie pacifique", cité intégralement par "La Gazette de Lyon" du 22 août 1845. Les rédacteurs de "La Gazette de Lyon" ont cité tout l'article car ils ont apprécié l'impartialité de son auteur. Pourtant, habituellement, le journal catholique réagissait contre les préventions du journal fouriériste à l'égard de l'Eglise.

<sup>305</sup> A.N. BB 18 1426.

<sup>306</sup> Lettre du procureur général de Lyon au garde des Sceaux du 7 novembre 1844 et du préfet du Rhône au directeur des cultes du 13 novembre 1844. En janvier 1846, puis à d'autres reprises, "La Tribune Lyonnaise" parlera d'une nouvelle Sainte-Ligue, dirigée par les Jésuites [J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*...p. 280].

<sup>307</sup> C. LEVY "Les ouvriers en soie de la Fabrique lyonnaise de 1835 à 1848", *1848 et les révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle*, été 1947, T. XXXVIII, p.39.

réunions et interdisait celles des ouvriers<sup>308</sup>. On reprochait à la Société de Saint-François-Xavier d'inciter les ouvriers à abandonner toute lutte revendicative, mais, surtout, "Le Censeur" et "La Tribune lyonnaise" l'accusaient d'être un foyer de conspiration carliste. A ce titre, elle aurait reçu des "subventions venues des familles légitimistes et nommément du Comte de Chambord" et les dirigeants de l'Œuvre auraient mené de dangereuses intrigues, de concert avec la cour réactionnaire de Turin<sup>309</sup>. On reprochait aussi à la société de Saint-François-Xavier d'encourager le travail dans les ateliers organisés par les Congrégations<sup>310</sup>. Il faut dire que les Frères des Ecoles Chrétiennes étaient fort impliqués dans la création des diverses sections de la Société et, tout particulièrement, les Frères de la Montée Saint-Barthélemy, dont l'aumônier dirigeait la Société. Or, les Frères possédaient justement des ateliers, dont l'activité était fortement dénoncée par les ouvriers<sup>311</sup>. Au début de la seconde République, l'hostilité contre la Société de Saint-François-Xavier était telle que certains de ses membres, qui s'étaient engagés dans les clubs républicains en furent exclus : ce fut non seulement le cas de Morin, mais aussi de Brun, expulsé du "Club central" le 21 mars 1848 et de Le Sage, exclu du comité municipal<sup>312</sup>.

Hébrard et le directeur de la Société, l'abbé Jayol, prirent sa défense. Ayant été accusé par le "Tribun du peuple" d'être un des chefs les plus zélés de la Société, Hébrard répondit qu'il n'en était même pas membre, mais qu'invité par les ouvriers, dans ces réunions populaires, il s'est contenté d'y porter la parole<sup>313</sup>. Il ajouta qu'il était indigné par les accusations portées contre cette Société et jura sur l'honneur que "dans tous ses rapports avec elle, soit à Paris, soit à Lyon, il n'avait rien aperçu qui pût donner lieu au moindre soupçon d'association politique". Dans sa réponse à Hébrard, le "Tribun du peuple" reconnut que ce dernier avait quelque courage à défendre cette Société à laquelle tout le monde était hostile et le rédacteur ajouta, sans doute pour relativiser son agressivité à l'égard des "Saint-François-Xavier", que partout où ceux-ci se sont montrés, on s'est contenté de les expulser et nulle part ils n'ont éprouvé aucune violence. L'article se terminait par l'invocation de la raison majeure de l'ostracisme à l'égard de la Société : les rédacteurs du journal redoutaient la remise en cause par celle-ci, dans la perspective des prochaines élections, de la forme du gouvernement<sup>314</sup>.

Au même moment, l'abbé Jayol écrivit au "Censeur" pour prouver aux rédacteurs du journal qu'il s'était montré un directeur responsable en prévenant les pouvoirs publics, lorsqu'il avait constaté la forte augmentation du nombre d'ouvriers, et en demandant la

---

<sup>308</sup> Article du "Censeur" du 25 novembre 1844.

<sup>309</sup> Articles de "La Tribune Lyonnaise" de 1847, cités par R. VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de Juillet de la seconde République d'après les journaux ouvriers"... , pp. 416-417. A la fin de la monarchie de Juillet et au début de la seconde République, les critiques contre l'Eglise de Lyon se focalisent sur cette soi-disant conspiration carliste. Ainsi, lorsque Mgr de Bonald est venu bénir l'arbre de la liberté, place Saint-Jean le 3 mai 1848, le soir, au moment de la séparation, on a entendu le cri : "A bas les carlistes !" (Article de "L'Union nationale" du 4 mai 1848). DUTACQ, dans son histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848, affirme qu'aucune preuve matérielle n'a pu établir une connivence quelconque entre les légitimistes et la Société de Saint-François-Xavier (p. 301).

<sup>310</sup> J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France...*, p. 429.

<sup>311</sup> Voir le début du chapitre 10. Les bruits les plus fous circulaient à propos des Frères de la Montée Saint-Barthélemy : le 28 mars 1848, des Carbonari, membres d'une association secrète luttant pour les libertés politiques, firent, chez eux, une perquisition, pour vérifier s'ils avaient réellement entreposé 30 000 fusils pour la Société de Saint-François-Xavier (J.B. DUROSELLE..., p. 431).

<sup>312</sup> Ibid., p. 430.

<sup>313</sup> Article de "L'Union nationale" du 30 mars 1848.

<sup>314</sup> Idem.

présence aux réunions de commissaires de police<sup>315</sup>. De plus, l'abbé Jayol démontrait la forte implication des ouvriers dans la Société de Saint-François-Xavier, puisque les conseils formés par ces derniers avaient toujours eu la direction de l'Œuvre et que ces ouvriers distribuaient eux-mêmes les secours aux malades. D'ailleurs, précisait l'abbé, des registres signés et clos par eux, font foi de tout ce que j'avance et je les ai déposés à l'Hôtel de ville pour une vérification par l'autorité, de même que j'ai déposé la petite somme que contenait notre caisse, sans l'aliéner. En effet, l'abbé Jayol, qui venait de suspendre, par prudence, disait-il, les réunions des sections<sup>316</sup>, ne pouvait demander l'avis des ouvriers concernant l'utilisation de l'argent de la Société. L'abbé terminait sa lettre en s'indignant lui-aussi, des calomnies proférées à l'encontre de bons ouvriers et il défiait qui que ce soit de prouver que la Société était l'ouvrage du légitimisme et que s'y trouvaient des capitalistes<sup>317</sup>.

Comment les ouvriers, membres de la Société de Saint-François-Xavier, ont-ils réagi, face aux attaques qu'elle subissait et face aux décisions prises par le directeur de la Société, l'abbé Jayol ? Ils ont protesté, eux aussi, contre les accusations dont elle était l'objet : certains d'entre eux ont envoyé une lettre à "L'Union nationale" pour condamner l'article du "Censeur" du 25 mars : "Nous le jurons sur l'honneur, disaient-ils, la Société n'est nullement politique. Elle n'a qu'un but humanitaire et des moyens honnêtes ; elle est ouverte à toutes les opinions<sup>318</sup>". Redoutant les pressions de plus en plus fortes que la Société subirait jusqu'aux élections du 23 avril, ils ont décidé, sans doute en accord avec l'abbé Jayol, de dissoudre les sections de la Société<sup>319</sup>. Mais la majorité des ouvriers fut, semble-t-il, en désaccord avec l'abbé Jayol, puis avec un des dirigeants qui animait les réunions du dimanche, Louis Guillard, lorsqu'il fallut décider de l'utilisation de l'argent dont disposait encore la Société. Plusieurs demandes furent faites pour réserver cet argent aux travailleurs des chantiers nationaux<sup>320</sup>, dont les ouvriers se sentaient, sans doute, solidaires, et une reprise des activités de la Société de Saint-François-Xavier leur paraissait, probablement, impossible. Les sections de Saint-Polycarpe et des Lazaristes souhaitèrent ainsi que la somme qui leur restait en caisse, à savoir 975 francs pour la première et 3 140 francs pour la seconde, soit versée à la caisse de souscription patriotique en faveur des travailleurs<sup>321</sup>. Mais, aux "Lazaristes", l'aumônier et le trésorier s'y opposèrent et confièrent l'argent, en attendant une décision, à la Caisse du Mont-de-Piété<sup>322</sup>. Afin de résoudre ce problème du devenir des fonds de l'Œuvre, les membres de la Société de Saint-François-Xavier furent convoqués pour le 16 avril 1848, dans la salle de la Bourse, au palais Saint-Pierre. A vrai dire, dès avant l'interruption de ses activités, la Société

---

<sup>315</sup> Lettre de l'abbé Jayol envoyée au "Censeur" le 30 mars 1848 et citée dans "L'Union nationale" le 1<sup>er</sup> avril 1848.

<sup>316</sup> Il avait déjà fait savoir, en février 1848, qu'il s'était rallié à la République et qu'il cessait les activités de son Œuvre. Par la suite, il devint curé de Saint-Martin en Coailleux, près de Saint-Chamond. (R. VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de Juillet et la seconde République d'après des journaux ouvriers"..., p. 417).

<sup>317</sup> Dans son numéro du 25 mars 1848, "Le Censeur" avait affirmé que la plupart des capitalistes qui avaient retiré leur argent de la circulation, se trouvaient dans la Société.

<sup>318</sup> Lettre parue dans le numéro de "L'Union nationale" du 26 mars 1848.

<sup>319</sup> Le 28 mars 1848, le vice-président et le trésorier de la section de Saint-Polycarpe écrivirent au "Censeur" pour lui annoncer qu'à l'unanimité des membres du bureau, il avait été décidé de dissoudre la section. La Section des Lazaristes demanda, de son côté, la dissolution de la Société (J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France...*, p. 432).

<sup>320</sup> Société de bienfaisance et de secours mutuels fondée sous le patronage de Saint-Joseph, n° 110, connu d'abord sous le nom de Société de Saint-François-Xavier. Compte-rendu de 1849. Librairie Guyot. 1850. 31p. (p. 11). B.M. Lyon. Fonds Coste : 805034.

<sup>321</sup> A la section des Lazaristes de la Montée Saint-Barthélemy, une pétition signée par 48 membres sur 50, demanda ce versement (J.B. DUROSELLE ..., p. 432).

<sup>322</sup> Ibid., p. 432.

n'était plus placée sous le même patronage. Le 28 janvier 1848, alors qu'il présidait le Conseil central de la Société, Mgr de Bonald avait annoncé son intention de mettre celle-ci, par une ordonnance officielle, sous le patronage de Saint Joseph. Ainsi, disait-il, les membres de la Société trouveraient un modèle dans un patron qui a été artisan comme eux<sup>323</sup>.

La réunion des ouvriers de la Société de Saint-Joseph, le dimanche 16 avril 1848, eut lieu sous la présidence de Castel, membre de la commission municipale et Louis Guillard<sup>324</sup> y prit la parole pour défendre la Société. Ce dernier a surtout rassuré les membres de la Société en affirmant que le légitimisme dont on les accusait n'était pas une doctrine du christianisme et que les catholiques pouvaient fort bien se rallier à la République. Lorsqu'une voix dans l'assemblée s'est élevée pour dire : "Mais, on nous exclut des clubs", Guillard a alors répondu qu'on ne les excluait pas des assemblées électorales. Celui-ci, qui s'opposait au partage des fonds appartenant à la Société, sut habilement déterminer le vote des indécis contre les partisans du partage ; ainsi, il fut décidé, après le discours, que la caisse ne serait pas aliénée et que la Société se rétablirait en se conformant aux lois et règlements<sup>325</sup>. Les ouvriers qui étaient partisans d'offrir à la commune l'argent en caisse, écrivirent dès le lendemain au rédacteur de "L'Union nationale", Hébrard, pour lui reprocher d'avoir affirmé dans son journal<sup>326</sup> que la majorité de l'assemblée avait reconnu que ce serait un acte "mal compris de donner à la ville l'argent en caisse, qui revenait de droit aux sociétaires malades et nécessiteux". Les ouvriers mécontents affirmaient, au contraire que "la majorité de l'assemblée était très empressée de laisser à la commune en faveur de la généralité de nos frères malheureux, la plus grande partie du solde" possédé et déposé dans une caisse municipale<sup>327</sup>. La majorité, disaient-ils, voulait seulement qu'une certaine somme fut conservée pour secourir les malades et "elle a voté le maintien de la Société de Saint-François-Xavier, sous la seule condition que ses séances soient plus publiques que jamais"<sup>328</sup>.

La Société, officiellement, de Saint-Joseph, connut ensuite une interruption de ses réunions mais, après quelques mois le silence, des sociétaires qui s'étaient concertés, prirent contact avec les autorités, qui donnèrent la permission de convoquer une assemblée générale pour donner connaissance du règlement. A plusieurs reprises, un grand nombre de lettres furent lithographiées afin de prendre contact avec les anciens membres de la Société et la première réunion pour le rétablissement de l'Œuvre, où plus de 400 sociétaires étaient

---

<sup>323</sup> "Mémorial religieux, scientifique et littéraire publié par un comité catholique en faveur de l'Œuvre de Saint-François-Xavier", T. II, 1848, 72 p. (p. 3). B.N.F. : Z54959. L'archevêque aurait donc préféré faire référence à la Sainte famille, avec Joseph le charpentier, plutôt qu'à l'évangélisation des ouvriers. En réalité, on peut se demander si cette nouvelle identité donnée à la Société, n'était pas souhaitée pour qu'elle échappe aux turbulences et retrouve plus de sérénité.

<sup>324</sup> Jean Louis Guillard (1807-1876) était une des fortes personnalités de la Société. Il s'était voué de bonne heure à l'enseignement et avait fondé avec son frère aîné, à Lyon, un pensionnat de jeunes gens, l'Institution du Verbe incarné, qu'il dirigea seul, à partir de 1835. Il était aussi membre de la Société nationale d'éducation et de l'Académie de Lyon. Administrateur du bureau de bienfaisance de son quartier, il visitait lui-même les pauvres (Jules MICHEL, notice sur Jean Louis Guillard lue dans la séance de l'Académie de Lyon du 15 mars 1881, 25 p., in *Lyonnais. Opuscules divers*. B.M. Lyon : 210005, et H. HOURS, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, "Le Lyonnais" ..., pp. 221-222).

<sup>325</sup> Discours de Louis Guillard adressé aux membres de la Société de Saint-François-Xavier dans la séance publique tenue à la salle de la Bourse le dimanche 16 avril 1848. B.M. Lyon. Fonds Coste. 111525. On peut remarquer que le nouveau nom de la Société n'apparaît pas.

<sup>326</sup> Article de "L'Union nationale" du 20 avril 1848.

<sup>327</sup> Article précité. Ils précisait que la question concernant l'utilisation de l'argent n'avait pas vraiment été débattue et regrettaient que la séance eût été levée aussitôt après le premier vote concernant le maintien de la Société.

<sup>328</sup> Idem. Les ouvriers veulent-ils dire par là qu'ils souhaiteraient que les séances du dimanche soient aussi ouvertes aux membres de leur famille ?

présents, eut lieu le 15 octobre 1848. Un bureau de sept membres, présidé par Girard, confirma la séparation des membres de la Guillotière de la Société et le report des secours aux malades, à cause des dettes à payer. De novembre 1848, jusqu'à la fin de l'année 1849, 280 sociétaires supplémentaires se sont inscrits<sup>329</sup>. Le curé Gonin, de la paroisse Saint-Just, remplaça l'abbé Jayol, pour diriger la nouvelle Société, où les ouvriers étaient admis entre 20 et 50 ans. La société de Saint-Joseph, toujours sous la protection de l'archevêque, retrouva non seulement le fonctionnement d'une société de secours mutuels ordinaire<sup>330</sup>, mais, à la demande de plusieurs membres, les réunions bimensuelles du dimanche, consacrées à l'instruction religieuse et morale, et ouvertes aux personnes étrangères à l'œuvre, ont été rétablies et assurées dans une salle du Petit-Collège<sup>331</sup>. Les ouvriers exerçaient des responsabilités importantes au sein de la nouvelle Société de Saint-Joseph, puisque sur la première page du compte-rendu de 1849, figurait l'avertissement suivant : la Société et son bureau, étant composés d'ouvriers seulement, osent compter sur l'indulgence de tous ceux qui liront les comptes-rendus et autres publications concernant leur œuvre. Il est plus surprenant de constater la présence de la Société de Saint-Joseph, parmi les sociétés de secours mutuels qui ont joué secrètement le rôle d'organisatrices et d'animatrices de grèves en 1856, d'après le commissaire spécial de Lyon<sup>332</sup>. Louis Guillard, qui joua un rôle éminent au sein de la Société de Saint-François-Xavier, puis de Saint-Joseph, pendant plus de trente ans, fut choisi par les présidents des sociétés de secours mutuels de Lyon pour diriger une sorte de syndicat qu'ils avaient formé, sous son inspiration, pour être plus efficace dans leur action bienfaitrice<sup>333</sup>. Sous son influence, également, la Société de Saint-Joseph se rapprocha du modèle du cercle catholique d'ouvriers<sup>334</sup>.

Finalement, dès ses débuts, la Société de Saint-François-Xavier, qui était tolérée par les pouvoirs publics, a pu attirer un grand nombre d'ouvriers car elle était la seule à pouvoir les réunir ; mais l'ouverture des clubs, en février 1848, aurait remis en question sa capacité de séduction<sup>335</sup>, d'autant plus qu'elle subissait les attaques des journaux républicains. Certes, les ouvriers qui espéraient trouver une plus grande autonomie dans les clubs et qui n'avaient pas de liens particuliers avec l'Eglise ont dû quitter la Société, dès les débuts de la seconde République. Mais, d'après ce que nous avons constaté, concernant le grand nombre de membres de la section des Lazaristes, dans la montée de Fourvière, et concernant la remise en route de la Société de Saint-Joseph, un noyau important de chefs d'atelier et d'ouvriers

<sup>329</sup> Société de Saint-Joseph, compte-rendu de 1849..., pp. 12-29. D'anciens membres qui s'étaient inscrits dans une autre société de secours mutuels, abandonnèrent tous leurs droits à la caisse, en faveur de la nouvelle Société. Les dépenses de la Société restaient consacrées aux secours des malades et aux frais de funérailles, auxquels s'ajouta une pension pour les vieillards et les incurables. Les recettes étaient fournies par les cotisations, le dépôt au Mont-de-Piété et le produit des quêtes.

<sup>330</sup> Chaque sociétaire donnait chaque mois, 1,5 franc et avait droit, ainsi que son épouse, moyennant une cotisation de 25 centimes par mois, aux visites régulières du médecin, en cas de maladie et recevait 1,5 franc par jour, pendant sa maladie. Au-delà de six mois, il touchait une pension viagère de 120 francs par an (Notice d'information de la Société de Saint-Joseph du 18 février 1850).

<sup>331</sup> Parmi les questions traitées en 1850, on peut noter celle qui a été évoquée par le curé de Saint-Just concernant le reproche fait à l'Eglise de représenter une religion d'argent et la démonstration faite par Louis Guillard concernant la nécessité de la charité chrétienne pour être un bon sociétaire [Société de Saint-Joseph, compte-rendu de 1850, Librairie Guyot, 1851, 29 p. (pp.23-28). B.M. Lyon. Fonds Coste : 805034].

<sup>332</sup> Le commissaire cite les chapeliers, les ferrandiers... et la 110<sup>ème</sup> société qui couvre celle de Saint-François-Xavier. Il s'agit bien de cette société puisque, dans les brochures la concernant, elle est toujours présentée ainsi : "Société de bienfaisance et de secours mutuels, fondée sous le patronage de Saint-Joseph n°110, connue d'abord sous le nom de Société de Saint-François-Xavier". (S. MARITCH, *Histoire du mouvement social sous le second Empire à Lyon...*, p. 38).

<sup>333</sup> Jules MICHEL, *Notice sur Jean-Louis Guillard*, ... p.17.

<sup>334</sup> H. HOURS, "Biographie de Louis Guillard" dans *Le dictionnaire du monde religieux*, T.6..., p.222.

<sup>335</sup> C'est la thèse défendue par J.B. DUROSELLE, *Les débuts du catholicisme social en France...*, p. 433.



catholiques, a probablement permis un développement rapide de la Société, et, plus tard, une reprise de ses activités. Il n'est pas impossible que, parmi ces derniers, se trouvaient ceux qui, comme le suggère J.C. Baumont<sup>336</sup>, organisaient les réunions de "l'Œuvre pour l'instruction des ouvriers chrétiens" ou "Œuvre des Pères de famille" de la Congrégation<sup>337</sup>. Cette œuvre avait, en effet, débuté dans des paroisses de la rive droite de la Saône, où s'était développée rapidement la Société de Saint-François-Xavier. Il semble indéniable par ailleurs, que la plupart des ouvriers étaient fort demandeurs en ce qui concerne les réunions publiques du dimanche soir : ils recherchaient l'instruction scientifique et sociale qu'on y prodiguait et ils souhaitaient des réunions tous les dimanches où ils auraient pu conduire leurs femmes et leurs enfants<sup>338</sup>.

A l'issue de ce chapitre, nous pouvons souligner que les années 1840 ont été propices, non seulement en France, mais aussi, dans les pays voisins qui s'industrialisaient, à une certaine prise de conscience dans l'Eglise, par le clergé et les laïcs, de la question ouvrière. Confréries, patronages, conférences de Saint-Vincent-de-Paul furent fondés, dans une optique plus ou moins paternaliste, en Belgique, en Suisse et dans les Etats italiens. Des laïcs s'illustrèrent comme Ducpétiaux en Belgique, des prêtres comme l'abbé Mermillod à Genève et des évêques, comme Mgr Charvaz, dans la région de Turin. Dans la future Allemagne, l'abbé Kolping, à Cologne, et l'évêque de Mayence, Von Ketteler, optèrent, quant à eux, pour une plus forte implication des apprentis ou des ouvriers dans une association qu'ils étaient capables de diriger. En France et dans le diocèse de Lyon, en particulier, l'émulation entre catholiques et socialistes chrétiens amena des dialogues et des rencontres inattendus de même qu'un intérêt certain des intellectuels catholiques pour les questions qui devinrent alors d'actualité, surtout au début de la seconde République, comme celle de l'organisation du travail. Mgr de Bonald, en consacrant dans sa lettre pastorale de prise de possession de son siège, en juillet 1840, un long passage aux modestes et laborieux ouvriers, a surpris les fouriéristes de "La Démocratie lyonnaise", par ses connaissances concernant l'industrie locale, même si ces derniers lui ont reproché, de ne proposer aux ouvriers aucune solution concrète. Les quelques mois séparant la Révolution de février 1848 de l'insurrection ouvrière de juin, à Paris, furent le temps fort d'un rapprochement entre certains catholiques et des socialistes chrétiens, dans un esprit de fraternité et avec le même attachement à la République. Le lyonnais Frédéric Ozanam, qui, dans sa jeunesse, avait déjà abordé la question sociale, lançait, juste avant le déclenchement de la Révolution de février, sa formule "Passons aux barbares et suivons Pie IX", pour montrer, à la fois, l'intérêt qu'il portait au peuple et sa fidélité à l'Eglise. Deux publications, catholiques lyonnaises, la revue de l'Institut catholique, au début des années 1840 et "L'Union nationale", en 1848, dont Claudius Hébrard était le secrétaire pour la première, et le rédacteur en chef, pour la seconde, s'intéressèrent à l'économie politique et abordèrent la question du travail. Hébrard, qui était pourtant légitimiste, a reproduit dans les colonnes de son journal, des lettres et les professions de foi électorales du dirigeant buchézien Jérôme Morin, dont le groupe, présent à Lyon, jusqu'à la fin de la seconde République, fonda plusieurs journaux, en 1848, pour défendre ses idées. Morin, qui fut candidat aux élections d'avril 1848, dans la même liste qu'Ozanam, dont il partageait l'idéal d'une démocratie chrétienne, fut invité par le curé d'Ainay, à entrer dans la Société de Saint-François-Xavier. Cette société de secours mutuels fut une des meilleures illustrations de la rencontre entre le monde ouvrier et l'Eglise, au cours des années 1840. Elle avait l'avantage de leur faciliter la recherche d'un travail, de pouvoir réunir dans ses réunions

---

<sup>336</sup> J.C. BAUMONT, "Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon...", p. 529.

<sup>337</sup> Voir la fin du paragraphe "De la Congrégation des ouvriers à l'Œuvre des maçons et des Savoyards" au début du chapitre 7.

<sup>338</sup> Article de "Démocratie pacifique" citée par "La Gazette de Lyon" du 22 août 1845.

du dimanche un grand nombre d'ouvriers, catholiques ou protestants, comme le souhaitait le cardinal de Bonald et de leur prodiguer un savoir non seulement religieux, mais aussi scientifique et artistique. Mais, à partir de mars 1848, au moment où les associations et les diverses coopératives purent se multiplier, il parut moins intéressant aux ouvriers d'en être membres. De plus, le succès de la Société irritait les journaux républicains qui, voyant en elle un foyer d'opposition légitimiste, prirent des mesures d'exclusion à l'encontre des "Saint-François-Xavier" qui s'étaient engagés dans les clubs républicains. L'hostilité à l'égard de la Société de Saint-François-Xavier devint telle que son directeur, l'abbé Jayol en suspendit les activités pour plusieurs mois. L'animosité contre les Frères des Ecoles Chrétiennes, qui ont souvent facilité la fondation des sections de la Société, a joué un rôle majeur. Les journaux républicains et les ouvriers de la Fabrique leur reprochaient une concurrence déloyale, à la suite de l'installation d'ateliers dans leur établissement de la Montée Saint-Barthélemy. Comme nous allons le voir, un fort mécontentement s'est focalisé contre eux et contre les responsables des providences à partir de 1847.

## CHAPITRE 10

### DES PROVIDENCES REMISES EN QUESTION ET L'EXPERIMENTATION DES USINES – INTERNATS

#### **I. LA REPRISE DE LA CAMPAGNE CONTRE LES PROVIDENCES : SES CAUSES, LES VIOLENCES DE 1848 ET LEURS CONSEQUENCES**

On n'a jamais autant évoqué les providences et les refuges dans les annuaires administratifs de la Loire et du Rhône et dans les journaux ouvriers lyonnais et stéphanois qu'au cours des années 1840 à 1848, dans les premiers, pour souligner les bienfaits de leurs œuvres, dans les seconds, pour dénoncer le tort qu'ils causaient à la classe ouvrière. Cette contestation des providences que nous avons déjà eu l'occasion d'analyser, va atteindre son paroxysme en 1847 et 1848. Quelles sont alors les positions des deux camps antagonistes ? Quelles sont les causes et les conséquences des incidents de 1847 et surtout de 1848 qui se déroulèrent dans les régions lyonnaises et stéphanoises ?

##### **1. Les positions des antagonistes et les incidents de septembre 1847 à la Croix – Rousse**

Pour bien comprendre les arguments des dirigeants des providences, lorsqu'ils justifient le bien-fondé de leur apostolat, il faut avoir à l'esprit leur grande priorité, qui est de moraliser et protéger la classe ouvrière, même s'ils peuvent être conscients des inconvénients représentés par un séjour de longue durée<sup>339</sup> dans leur établissement. Nous avons déjà évoqué à ce sujet la remarque de l'abbé Bez concernant le rôle bienfaisant des refuges pour les jeunes générations à l'occasion de l'inauguration de celui d'Oullins. Dans le discours<sup>340</sup> qu'il prononça alors devant les bienfaiteurs du refuge, il a défini une véritable stratégie de l'Eglise, sachant s'adapter aux conditions économiques de la France de la monarchie de Juillet : "De nos jours, elle (la religion) deviendra industrielle mais elle fera que cette industrie soit chrétienne ; elle ne permettra pas que la bouillante activité du siècle ne soit occupée qu'à la recherche d'un bien matériel qui doit lui échapper tôt ou tard, mais elle fixera son attention sur un bien plus solide et plus durable, les trésors de l'autre vie...". Pour que l'industrie soit chrétienne, il s'agit donc d'établir des ateliers à l'intérieur des providences grâce à la collaboration des patrons soyeux qui fourniront les machines et alors la religion pourra réduire le nombre d'ateliers qui sont des "foyers de libertinage" et opérer la "régénération d'un grand nombre de ceux qui se livrent chaque jour à un travail pénible et qui épouvantent ensuite la société par cet esprit de révolte qui les domine<sup>2</sup>". Les dirigeants des providences étaient donc persuadés de rendre service aux ouvriers et à leurs familles et comme ils avaient de bonnes relations avec les fabricants qui avaient intégré leurs établissements à leur nouvelle stratégie

---

<sup>339</sup> Toutefois, les petites sœurs de l'enfant-Jésus, à Saint-Sorlin dans le Rhône, résolvaient le problème posé par un long séjour en plaçant leurs jeunes filles à Lyon comme apprenties, dès l'âge de douze ans. Elles les visitaient ensuite régulièrement et les jeunes filles revenaient à la providence, à certaines périodes. Sans doute ressentaient-elles la nécessité de les adapter le plus rapidement possible au monde du travail (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850) ...*, pp. 151-152)

<sup>340</sup> Discours prononcé le 12 février 1836 dans la chapelle du nouvel établissement (B.M. Lyon, Fonds Coste, 110823)

industrielle<sup>341</sup>, la plupart n'envisageaient pas de remettre en question les bas tarifs que leur proposaient ces derniers. Ainsi, Claudine Thévenet, directrice de la providence de Jésus-Marie, pensait qu'elle pouvait garder une position de neutralité à propos des tarifs. En effet, dans une lettre envoyée à sa sœur, en juillet 1833, elle précise d'abord qu'elle a assuré les canuts que son établissement n'a pas de relations commerciales avec les fabricants placés sur leur liste noire et elle ajoute : "nous restons neutres dans tous ces démêlés. Si on nous paye davantage, nous ne le refusons pas ; si on ne nous augmente pas, nous ne disons mot<sup>342</sup>". Dans ces conditions, les providences pouvaient être défendues au nom de la liberté du travail comme le firent en 1847 l'archevêque, les journaux amis des Frères ou des religieux et le journal fouriériste "Démocratie pacifique"<sup>343</sup>. En tout cas, l'incompréhension du clergé fut totale après les violences de 1848 : "On suppose au moins un motif aux étranges dévastations (celles que subit la providence de la Reine à Saint-Etienne). Il n'en existe aucun sinon la haine qui pousse certaines gens lorsqu'il s'agit d'œuvres faites sous l'inspiration de la religion<sup>344</sup>".

Le désaccord entre les partisans et les adversaires des providences portait surtout sur l'exploitation des enfants ou leur problématique formation professionnelle et sur la concurrence injuste par rapport aux ateliers familiaux<sup>345</sup>. Ces deux pierres d'achoppement furent à l'origine des incidents de 1847. La qualité de la formation professionnelle semble avoir été très variable suivant les providences. On pouvait surtout leur reprocher de proposer un choix limité pour le futur métier des enfants. Quant aux critiques déjà évoquées des journaux ouvriers concernant leur concurrence déloyale, on peut ajouter au dossier, le fait que ces critiques furent rarement nuancées<sup>346</sup> et qu'elles ne concernaient pas seulement l'industrie textile puisque les ouvriers du livre se plaignaient de la concurrence gênante de la providence des incurables d'Ainay qui travaillaient dans l'industrie de la brochure pour la Propagation de la foi : leurs travaux, affirmaient-ils "pourraient alimenter toute l'année deux ateliers à la fois<sup>347</sup>".

Si en 1847, les critiques contre l'implication de l'Eglise dans le monde du travail ont redoublé d'intensité, on peut donner deux explications : d'un côté, la situation de la Fabrique s'est à nouveau dégradée sérieusement à partir de 1843 et, depuis 1844 de nouvelles

---

<sup>341</sup> Les conditions de vie et de travail étaient très différentes dans un atelier familial traditionnel et dans une providence. Dans le premier, le travail était intégré aux habitudes journalières de l'existence alors que, dans le second, le travail était séparé des autres aspects de la vie. En l'absence de famille ou d'amis, les enfants devenaient plus conditionnés, à la providence, par la cloche ou l'horloge (Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon (1830-1870)*, ..., p. 63).

<sup>342</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)* ..., p. 236.

<sup>343</sup> P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'attitude de l'épiscopat", *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1966, p. 28

Toutefois, les prises de position officielles ou officieuses de Mgr de Bonald montrent qu'à l'occasion, il pouvait relativiser cette liberté du travail.

<sup>344</sup> J.M. CHAUSSE, *Reine Françon et la providence de la Reine à Saint-Etienne*, impr. Freydier, 1872, 53 p., p. 30.

<sup>345</sup> Certains chefs d'atelier demandèrent le droit pour les ouvriers de former de grandes coopératives d'ateliers afin d'être compétitif vis à vis des prix bas pratiqués par les providences. D'autres réclamèrent une taxe imposée à ces providences qui avaient des métiers, afin que le produit de cette taxe soit utilisé pour aider les ouvriers. (Laura STRUMINGHER, *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870* ..., p. 9).

<sup>346</sup> En réponse à la 17<sup>e</sup> question concernant l'éventuelle concurrence des providences lors de l'enquête sur le travail de 1848, les ouvriers de l'Arbresle ont répondu, toutefois, que le travail des prisons était plus préjudiciable que celui des providences et que la suppression de ces dernières serait fâcheuse car des enfants pauvres y sont élevés (A.N.C963, canton de l'Arbresle).

<sup>347</sup> J. CHARON-BORDAS, *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : l'enquête sur le travail de 1848*, Publi sud, 1994, 513 p., p. 417 (A.D.L., B.H.6718).

providences sont apparues<sup>348</sup>. La faillite de plus de cent vingt fabricants en 1843 et 1844 n'incitait-elle pas les "rescapés" à proposer des tarifs encore plus bas que d'habitude<sup>349</sup> ? Le mécontentement se focalisa en 1847 contre l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes dans la montée Saint-Barthélemy vers Fourvière et contre deux providences de la Croix-Rousse, particulièrement répréhensibles aux yeux de leurs détracteurs, les providences Denis et Collet. La polémique concernant les activités des Frères des Ecoles Chrétiennes opposa non seulement les journaux lyonnais, mais fut à l'origine aussi d'un désaccord parmi les fabricants. Le journal "le Censeur", républicain et anticlérical, lança l'attaque contre les Frères le 28 avril 1847 en les accusant de "devenir de véritables fabricants, des négociants et de faire sous le couvert de leur titre de communauté autorisée, concurrence à plusieurs branches de commerce ... et d'accepter au rabais les travaux de certains fabricants". Un des Frères, chef des ateliers de l'école, est personnellement accusé d'avoir "fondé, sous la raison sociale de Frère Pataurien, une nouvelle maison de commerce". "Le Courrier de Lyon", journal favorable au gouvernement et à la bourgeoisie locale, reprit les mêmes accusations dans son numéro de mai 1847 en précisant les conditions privilégiées dans lesquelles les Frères "se sont emparés du commerce et de la fabrication des ornements d'église" : "ils ont des exemptions de loyer et de patente<sup>350</sup> que ne connaissent pas les particuliers". La Gazette de Lyon, journal catholique, proche de l'archevêché, répliqua le 20 mai 1847, aux accusations du "Censeur" et du "Courrier de Lyon" en reconnaissant qu'il y avait eu marché, mais sur des échantillons sans valeur positive et qu'il s'agissait simplement de fournir des produits à des parents ou des amis<sup>351</sup>. La réponse était plus ferme, en ce qui concerne l'accusation de travailler au rabais puisqu'on précisait dans l'article, que les huit métiers étaient installés pour les besoins des élèves, laïcs comme leurs professeurs, et que le prix de la façon était payé par le fabricant au prix normal.

Que faut-il penser des accusations portées contre les Frères de la montée Saint-Barthélemy ? Le préfet de police de Lyon confirme les accusations des journaux lyonnais dans son rapport du 11 septembre 1847 : les Frères, dit-il, viennent d'ouvrir "des ateliers et des magasins dans lesquels ils font confectionner ou vendre pour les parents des élèves et les adultes des classes du soir, des redingotes, des pantalons, des souliers ... Depuis quelque temps, ils ont ouvert un magasin d'ornements d'église avec des chasubles, des broderies jusqu'à mille francs, en or et en argent ..., des draps noirs pour soutanes ... Ils ont des dépôts en province et deviendront, si on n'y met un empêchement, les fournisseurs exclusifs du clergé et des communautés de France. M. Didier-Petit, ancien fabricant de chasubleries à Lyon, l'homme des carlistes français et espagnols, leur a cédé une partie de ses marchandises et a accepté la direction honoraire provisoire de leur commerce d'ornements d'église. Il en résulte un tort pour les petits boutiquiers et fabricants payant l'impôt, la patente<sup>352</sup>". Il est certain que les Frères des Ecoles Chrétiennes, surtout le Frère Pataurien, agissaient non

<sup>348</sup> Fondations en 1844 de la providence des incurables de Vaise et en 1845 : Maison Saint-Benoît à Cuire et providence des Sourdes-Muettes à Vaise (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850) ...*, p. 268 : liste des providences de filles dans la région lyonnaise).

<sup>349</sup> Les faillites furent dues à l'insolvabilité de nombreux fabricants qui avaient investi dans les chemins de fer et les travaux publics au cours de l'année 1840, d'autant plus que leurs achats de nouvelles machines exigeaient un capital conséquent. Par ailleurs, les "sans travail" représentaient 60% de la main d'œuvre soyeuse. (L. STRUMINGHER *Women and the making of the working class : Lyon 1830-1870 ...*, pp. 5 à 7).

<sup>350</sup> Nous avons déjà évoqué et reconnu cet argument à propos de la campagne contre les providences, commencée au début des années 1840.

<sup>351</sup> B. TRUCHET, *Les Congrégations dans la ville : leur patrimoine foncier et leurs fonctions à Lyon (1789-1901)*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lyon III, 1987, 756 p. (p. 434).

<sup>352</sup> Cabinet du préfet de police de Lyon : rapport concernant les activités des Frères des Ecoles Chrétiennes à Lyon (A.N. BB 18 1452, dossier 3869).

seulement comme des chefs d'atelier, mais comme des patrons de maisons de commerce et étaient ainsi à l'origine d'une concurrence déloyale. Mais cette activité, dénoncée bien sûr par les canuts, fut diversement appréciée par les maisons de fabrique et il semble bien que Mgr de Bonald soit intervenu pour provoquer le départ du Frère Pataurien des ateliers de la montée Saint-Barthélemy. En effet, d'un côté, des fabricants envoyèrent une pétition<sup>353</sup> aux députés et au ministre des cultes, en précisant que le commerce des articles et ornements d'église, tels que chasublerie, étoffes et passementerie, pratiqué par les Frères, avait été confirmé par les démarches faites par plusieurs d'entre eux auprès de Mgr de Bonald<sup>354</sup>. D'un autre côté, un courtier près de la bourse de Lyon, dans une lettre qu'il a fait paraître dans le "Courrier de Lyon" de mai 1847, précise qu'il a choisi pour son fils, les Frères, car c'était le meilleur établissement théorique et pratique avec des métiers variés et que "les maisons de fabrique qui confient le travail aux Frères sont sans crainte de les voir monter les articles qu'elles confectionnent, à des prix de façon, d'ailleurs, qui sont les mêmes que dans les autres ateliers de la ville<sup>355</sup>". Quant aux ouvriers en soie, s'ils font remarquer, dans leur pétition du 20 mai 1847 adressée au ministre des cultes, qu'ils attendent depuis sept ans l'application de la promesse de Mgr de Bonald, le comité chargé des pétitions contre le travail des communautés religieuses, attribue tout de même à ce dernier le départ du Frère Pataurien qui s'occupait de la confection et de la vente des ornements d'église<sup>356</sup>. De plus, lorsqu'on lit dans le "Censeur" des 7 et 8 juillet 1847 qu'il dépend de Mgr de Bonald "sans que l'autorité civile intervienne, de faire cesser les scandaleuses prétentions de certains couvents", on peut en conclure que les canuts comptent encore sur son action : d'ailleurs, si le Frère directeur Imbert a supprimé les cours de théorie de la soie, Montée Saint-Barthélemy, à la rentrée d'octobre 1847<sup>357</sup>, n'est-ce pas à la suite d'une nouvelle intervention du cardinal ?

En définitive, le "Censeur" qui était à l'origine de la polémique concernant les Frères des écoles chrétiennes, a étendu ses attaques à l'ensemble des congrégations<sup>358</sup>, à partir de l'été 1847 et il semble bien que ses critiques contre le commerce des Frères aient dépassé l'enjeu que représentait la présence de l'Eglise dans le monde du travail. Les innovations des Frères dans le domaine de l'enseignement<sup>359</sup> (enseignement des langues, des sciences -, qui s'ajoutaient à celui de la théorie de la soie) étaient aussi source de louanges et de critiques et d'autres initiatives critiquables comme l'utilisation de presses lithographiques qualifiées de clandestines par l'administration<sup>360</sup>, ne pouvaient que rassembler dans une même réprobation professeurs de théorie, instituteurs publics et imprimeurs.

<sup>353</sup> Comme les ouvriers en soie, on l'a vu (article du Censeur du 22 mai 1847).

<sup>354</sup> François DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848 (25 février- 15 juillet)*, Cornély, 1910, 458 p., p. 68. L'auteur cite le "Censeur" du 1<sup>er</sup> juin 1847 pour le contenu de la pétition et donne la réponse de la "Gazette de Lyon" : "Des fabricants se sont rendus auprès de Mgr l'Archevêque et ont accusé les Frères de la Doctrine chrétienne de certains actes de commerce. Il leur a été répondu que si les faits allégués étaient exacts, on empêcherait qu'ils se renouvelassent et qu'on écrirait pour cette affaire au provincial de l'ordre".

<sup>355</sup> Cité par B. TRUCHET, *Les Congrégations dans la ville : leur patrimoine foncier et leur fonction à Lyon (1789-1901) ...*, p. 435.

<sup>356</sup> "Mgr de Bonald, sur les plaintes des cinq fabricants qui ont eu l'honneur de le visiter, a promis d'examiner les choses ... Qu'a fait Son Eminence ? Nous ne le savons pas ; mais ce qui est notoire, c'est que le Frère qui avait organisé le commerce d'ornements d'église, ... n'est plus là" (Communiqué du comité paru dans le "Censeur" du 3 juillet 1847).

<sup>357</sup> F. MONTIBERT, *Vie et rayonnement des Frères des Ecoles Chrétiennes au pensionnat lyonnais "aux Lazaristes" (1839- 1914) ...*, p. 97. Pour le cours de la théorie de la soie, voir note 1997 du chapitre 8.

<sup>358</sup> Le "Censeur" du 22 décembre 1847 donne la liste des couvents et congrégations établis dans la ville de Lyon.

<sup>359</sup> E. MONTIBERT, ..., pp. 22à 24.

<sup>360</sup> Divers rapports du préfet et du procureur général de mars à juin 1847, cités par P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle : l'attitude de l'épiscopat...", p.26.

A la fin du mois de septembre 1847, une autre affaire, “l’affaire Denis”, mobilisa à nouveau les esprits contre les providences, et, cette fois, il y eut des manifestants. Il s’agissait, au départ, d’un simple fait divers concernant un problème de possession démoniaque dans le pensionnat – providence de Mademoiselle Denis à la Croix-Rousse, rue de Margnolles, qui recevait une quarantaine de filles. Toutefois, s’il y eut simplement un attroupement au début, le mercredi 22 septembre, devant la maison Denis, les manifestants, qui attendaient l’arrestation d’ecclésiastiques, provoquèrent une émeute le samedi soir : des bandes de deux à trois cents personnes se sont dirigées, en chantant la “Marseillaise” et en criant “à bas les prêtres, à bas les couvents !”, soit vers l’église de la Croix-Rousse, soit vers la maison Denis, bombardée à coups de pierres, soit vers la providence de l’abbé Collet dont la porte a été enfoncée et ce dernier a été menacé de la pendaison<sup>361</sup>. Le calme ne fut totalement rétabli qu’à la fin de la semaine suivante.

Dès lors, vu la façon dont son Eglise est contestée, Mgr de Bonald est obligé de prendre position officiellement : dans une circulaire aux curés de son diocèse du 11 octobre 1847<sup>362</sup>, il indique d’abord que la maison Denis<sup>363</sup> était étrangère à son Eglise, puis il justifie les providences en disant qu’on y donne à la jeunesse des habitudes d’ordre et de travail et qu’on y apprend un métier ; puis, sans doute, désabusé, il précise que ceux qui écrivent contre le clergé, trouveraient la position de l’Eglise concernant la classe ouvrière beaucoup plus proche de la leur, s’ils écoutaient ses observations.

De son côté, le préfet essaya une solution pour calmer les esprits : il voulut, en décembre 1847, nommer une commission pour examiner le cas des providences et maisons de travail ; l’abbé Pousset, désigné par le cardinal pour y siéger avec quelques négociants et ouvriers, pensait que le préfet allait assimiler les providences aux autres ateliers. Mais, sans doute n’est-il pas complètement rassuré puisqu’il ajoute dans sa lettre à son frère : “Il y a très peu de travail pour le moment. Lyon souffrira peut-être plus cet hiver que dans celui de l’an passé<sup>364</sup>”. Les religieuses de la providence de Jésus-Marie à Fourvière étaient sans doute encore plus inquiètes lorsqu’elles virent au cours de l’automne 1847, des ouvriers, un cierge allumé à la main, passer plusieurs fois devant la maison en chantant le Miserere et le De profundis<sup>365</sup>.

## 2. Les violences de février et avril 1848 contre les providences

Le pressentiment des dirigeantes de la providence de Jésus-Marie a été confirmé dans la nuit du 25 au 26 février 1848 lorsqu’une bande d’ouvriers mit à sac complètement deux des trois ateliers : 55 métiers furent détruits de même qu’un grand dévidoir et de nombreuses pièces de tissus<sup>366</sup>. Après la proclamation de la deuxième République, des ouvriers tisseurs s’étaient rassemblés sur les places de Lyon en vue d’attaquer certaines maisons religieuses.

---

<sup>361</sup> V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation (1848-1914)*, P.U. de Lyon, 1996, 394 p., p. 71.

<sup>362</sup> Archives de l’archevêché de Lyon.

<sup>363</sup> Mademoiselle Denis qui fut arrêtée le 26 septembre 1847, avait été autrefois admise dans un couvent dont elle sortit sans prononcer de vœux ; elle fut reçue ensuite institutrice par l’académie de Lyon et devint maîtresse d’un pensionnat de demoiselles. Puis, elle se mit à la tête de la providence de la rue de Margnolles (article de “la gazette de Lyon” des 6 et 7 décembre 1847).

<sup>364</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo Soli*, ..., p. 337.

<sup>365</sup> J. FARNHAM, ..., p. 242.

<sup>366</sup> Les ouvriers retournèrent à “Jésus-Marie” au cours des journées des 26 et 27 février, pour achever leur travail (J. FARNHAM, ..., pp. 244 à 248).

S'étaient joints à eux les canuts sans emploi, des vagabonds, des journaliers et des badauds. Avant de s'en prendre à la providence de Jésus-Marie, les émeutiers avaient saccagé plusieurs ateliers religieux situés dans le clos des Chartreux à la Croix-Rousse, puis ils s'étaient dirigés vers Fourvière pour pénétrer de force dans le pensionnat des Frères de la montée Saint-Barthélemy<sup>367</sup> : les portes de la Théorie furent enfoncées, les métiers qui restaient furent brisés, l'appartement de l'abbé Jayol, aumônier et directeur du pensionnat, fut saccagé, et ce dernier dut s'enfuir par une porte de derrière<sup>368</sup>. La maison de l'abbé Collet à Caluire, de même que la maison Denis eurent le même sort : les établissements les plus contestés en 1847 subirent donc les premières agressions. Jusqu'au 29 février, en l'absence de réaction des autorités municipales, une dizaine d'autres providences furent saccagées, leurs métiers à tisser détruits à Lyon et dans les faubourgs, jusqu'à Villefranche : si, à Sainte-Foy les Lyon, les sœurs maristes, prévenues, purent sauver le mobilier industriel qui avait de la valeur, il n'en fut pas de même pour les Trappistines de Vaise, les Trinitaires de la Croix-Rousse ou les dirigeants du Refuge d'Oullins qui retrouvèrent des établissements sérieusement endommagés. Mais, les providences n'ont pas été les seuls établissements à subir des destructions de matériel : des métiers de passementiers, de même que les machines d'une scierie, d'une fabrique d'allumettes et de la Manufacture de tabac furent aussi détruits. L'incident qui se produisit au faubourg Saint-Clair le 13 mai 1848, où des ustensiles de fabrique d'étoffes furent brûlés<sup>369</sup>, montre bien également que les agresseurs recherchaient toujours des responsables de la disparition du travail à Lyon : des ouvriers du chantier national de Bellevue avaient arrêté le long du Rhône deux voitures qui transportaient, selon eux, des mécaniques à tisser à destination de Jujurieux dans l'Ain, à une soixantaine de kilomètres de Lyon pour le compte du fabricant Bonnet<sup>370</sup>.

Dans l'autre capitale de la soie, Saint-Etienne, les violences contre les providences furent plus tardives, car des mesures avaient été prises pour arrêter dans les couvents, le tissage de la soie et la passementerie, activités qui attisaient la colère des ouvriers. Une suspension temporaire du travail y fut décidée par le maire et les scellés furent placés sur les métiers dès le premier mars : mais, sous la pression des fabricants<sup>371</sup> et de la directrice du "Pieux-Secours" qui avait consenti à l'apposition des scellés à la condition que les autorités promettent de pourvoir à l'entretien de ses cent quarante orphelines, les scellés ont été levés par le juge de paix le 14 mars 1848<sup>372</sup>. Toutefois, les métiers ne fonctionnèrent pas longtemps : dès le 23 mars, une foule nombreuse, drapeau noir en tête, défila devant les

<sup>367</sup> F. DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848, ...*, donne un récit détaillé des violences commises contre les providences dans la région lyonnaise en février 1848 (p. 114 à 126).

<sup>368</sup> D'après les *Annales du Pensionnat (1836-1892)*, citées par F. MONTIBERT, *Vie et rayonnement des Frères des Ecoles Chrétiennes ...*, p. 97-98.

<sup>369</sup> A.D.R. 1M112 : rapport de l'adjoint de la commune de Caluire au commissaire du département du Rhône du 13 mai 1848.

<sup>370</sup> H. PANSU, *Claude-Joseph Bonnet, Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX<sup>e</sup> siècle*, impr. des Beaux Arts, Lyon, 2003, p. 486 à 493 : l'auteur donne de nombreuses informations sur cette affaire du bris des "métiers" Bonnet et il évoque en particulier le voyage des Voraces à Jujurieux les 17 et 18 mai 1848, où ils ont pu constater que deux métiers seulement étaient en activité.

<sup>371</sup> Le journal "La Voix du peuple", des 14 et 15 avril 1848, affirme que "quelques personnes se sont aperçues que certains fabricants qui refusaient constamment de l'ouvrage à la population ouvrière, l'envoyaient secrètement, dans ces maisons". Cette affirmation paraît exacte dans la mesure où de la soie a été trouvée dans les établissements dévastés et où les Sociétés Vaillant et Rivolier, Epitalon aîné et Vignat frères éprouvèrent le besoin de déclarer officiellement dès le 14 avril qu'elles n'avaient "donné ... aucune soie à dévider et à ourdir à aucune communauté" (E. FOURNIAL, *Le grand républicain Tristan Duché (1804-1865)*, Roanne, 1990, 323 p.[p. 123]).

<sup>372</sup> Lettre de la supérieure de l'établissement du Pieux-Secours aux autorités municipales de Saint-Etienne le 1<sup>er</sup> mars 1848 et déposition de cette dernière le 2 mai 1848 à propos des préjudices subis par son établissement (A.R. Saint-Joseph de Lyon - S13<sup>2</sup>)



établissements religieux en proférant des menaces<sup>373</sup> et le 25 mars, deux rassemblements de plusieurs centaines d'individus s'étaient portés devant le couvent de la visitation, à Bel-Air, dans la commune de Montaud et au Refuge rue du Haut-Tardy<sup>374</sup>. Le bruit courait dans la ville que les maisons religieuses avaient repris le travail, ce qui déclencha sans doute les expéditions punitives contre ces dernières les 13 et 14 avril 1848, similaires à celles qui s'étaient produites à Lyon un mois et demi plus tôt : tour à tour, le Pieux-Secours (couvent de la Reine), rue de la Paix, le Refuge, la Providence<sup>375</sup>, rue de Foy, la Sainte-Famille<sup>376</sup>, la maison des dames de l'instruction, mitoyenne de la précédente, rue de l'Île, furent pillées, les métiers et la marchandise qui s'y trouvaient furent incendiés<sup>377</sup>. Les ouvrières qui, souvent, se trouvaient à la tête des émeutiers, payèrent un lourd tribut puisque quatre d'entre elles trouvèrent la mort, lors de l'expédition contre l'établissement de la Sainte-Famille, à la suite de la réaction des gardes nationaux<sup>378</sup>. Les émeutiers se rendirent aussi dans les villages environnants, au couvent des religieuses de Saint-Genest-Lerpt qui ne faisaient plus travailler depuis longtemps et dans les établissements des religieuses Saint-Joseph à Villars et à Saint-Priest-en-Jarez où tout fut dévasté<sup>379</sup>. En dehors du diocèse de Lyon, la communauté du Bon Pasteur subit des agressions à Reims et à Bourg-en-Bresse. Mais dans cette dernière ville, l'orphelinat de la Providence fut épargné, grâce à l'intervention des gardes nationaux<sup>380</sup>.

Après cet aperçu des violences commises contre les providences entre février et avril 1848, nous avons à nous poser quelques questions : a-t-on eu affaire à des actions désordonnées ou à des actions véritablement organisées ? Quel était le but véritable recherché par ces agressions ? Y eut-il des manifestations d'anticléricalisme ?

Si à Saint-Etienne, les auteurs de violences visitèrent la plupart des établissements religieux, peu nombreux, à Lyon, ils paraissaient "obéir à une sorte de discipline, et semblaient suivre un plan arrêté à l'avance", comme l'indique le procureur général de Lyon dans son rapport du 1<sup>er</sup> mars 1848<sup>381</sup>. Les équipées des briseurs de métiers, dirigées par les Voraces, ouvriers canuts républicains, furent montées comme autant d'expéditions militaires dans le but d'exécuter la justice populaire. De véritables expéditions furent montées vers Fourvière, Vaise, Oullins et Saint-Genis-Laval derrière le drapeau rouge et un tambour, dirigées par un homme portant une ceinture rouge<sup>382</sup>.

Quant au but principal recherché par ces expéditions, ce fut naturellement de sanctionner les ateliers des providences qui faisaient concurrence au travail libre. En effet, les

---

<sup>373</sup> E. FOURNIAL, ..., p. 120.

<sup>374</sup> Lettre du 30 mars 1848 du commissaire du gouvernement à Saint-Etienne au procureur général (A. N. BB 30 361)

<sup>375</sup> Cet établissement comme le Pieux-Secours, accueillait les jeunes filles pauvres de la ville.

<sup>376</sup> La communauté des dames de l'Instruction publique ou Sainte-Famille enseignait la lecture, l'écriture, la religion et le dévidage de la soie à des jeunes filles de six à douze ans (A. PAUZE, "Avril 1848 : le sac des couvents stéphanois", *Bulletin du vieux Saint-Etienne*, 1987, n° 147 p. 66 et 148 p. 90).

<sup>377</sup> Journaux et ouvrages divers relatent ces événements. Les comptes-rendus les plus clairs et les plus complets se trouvent dans : M. DUROUSSET, *La vie ouvrière dans la région stéphanoise sous la monarchie de Juillet et la deuxième République*, D.E.S., 1958, 280 p., pp. 214 à 222, dans E. FOURNIAL, *Le grand républicain Tristan Duché (1804-1865)*..., p. 120 à 123, et dans J. MERLEY, *Saint-Etienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle* ..., pp. 162-168. Ces deux derniers ouvrages donnent un point de vue complètement opposé concernant les responsables des violences et en particulier le rôle de Duché, conseiller municipal républicain. Si E. FOURNIAL affirme que Duché a tout fait pour calmer les émeutiers, J. MERLEY pense que ce dernier était de connivence avec eux.

<sup>378</sup> Article du "Mercure Ségusien" du 14 avril 1848.

<sup>379</sup> J. MERLEY, *Saint-Etienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle* ..., p. 169.

<sup>380</sup> H. PANSU, *Claude-Joseph Bonnet* ..., p. 483.

<sup>381</sup> A.N. B.B 30 361

<sup>382</sup> V. ROBERT, *Les chemins de la manifestation* ..., pp. 83-85.

maisons épargnées, que ce soit à Lyon ou à Saint-Etienne, furent celles qui n'apprenaient pas le tissage et le dévidage : ainsi, les Voraces ne pénétrèrent pas à l'intérieur de la maison des sœurs du Cénacle, à Fourvière, alors que ces dernières purent entendre dans le voisinage le bruit provoqué par ceux qui enfonçaient les portes de la providence de Jésus-Marie<sup>383</sup>. De même, à Saint-Etienne, les sœurs Saint-Charles ne furent pas inquiétées et, en témoignage de leur gratitude, adressèrent un don de vingt-cinq francs, destiné au soulagement des ouvriers sans travail<sup>384</sup>. Par ailleurs, on a déjà constaté que des métiers autres que ceux des providences furent détruits et leur disparition était prévue : ainsi, l'acte d'accusation du procureur général près la Cour d'appel de Lyon du 13 avril 1848 concernant les pillages, évoque en préambule que "le bruit s'était répandu à la Croix-Rousse que l'un des actes de la révolution devait être la suppression de tous les métiers exploités dans les communautés religieuses ou laïques ainsi que des mécaniques et machines à vapeur en général ... Les uns et les autres ne voulaient qu'une chose, briser les machines<sup>385</sup>". Et les actions furent conformes aux intentions, puisque les bandes dévastatrices s'en prirent aussi bien aux métiers d'une association libre de femmes connue sous le nom de la Sainte-Famille qu'à ceux des passementiers Anselmet, rue Grolée, ou Cornet, rue Masséna<sup>386</sup>. Dans les autres provinces françaises, à la suite de la révolution de 1848, on retrouve ce type de violences urbaines qui furent souvent dirigées contre les objectifs emblématiques de la modernité, représentés par les "mécaniques" ou les chemins de fer<sup>387</sup>.

A ces causes économiques des violences de 1848, faut-il ajouter des causes idéologiques avec manifestation d'anticléricalisme ? F. Dutacq affirme que les ouvriers "n'en voulaient pas à la robe du prêtre ou de la religieuse", et que s'ils ont fait une démonstration bruyante devant l'archevêché, abandonné par le cardinal de Bonald, c'est parce que ce dernier "n'avait pas donné satisfaction entière à leurs réclamations concernant les communautés<sup>388</sup>". L'abbé Celles, secrétaire de l'archevêché, confirme cette bonne disposition des ouvriers : "J'étais sur les lieux, les agresseurs furent en petit nombre et les ouvriers repoussèrent avec horreur l'idée de brûler l'archevêché. Ils furent les premiers à le garder ... tout a été respecté, tout est resté intact<sup>389</sup>". Les journaux précisent, d'ailleurs, que les églises ont été partout respectées et que les ouvriers qui se sont établis au Grand séminaire n'ont commis aucune violence<sup>390</sup>. Il faut dire que Mgr de Bonald a fait bon accueil à la République : dans sa circulaire au clergé du 27 février 1848, il a demandé à ses prêtres de donner aux fidèles l'exemple de l'obéissance et de la soumission à la République dont le drapeau sera toujours

<sup>383</sup> J. COMBY, "Thérèse Couderc, le Cénacle et la vie lyonnaise", dans J.D. DURAND et R.LADOUS (dir.), *Histoire religieuse. Histoire globale. Histoire ouverte...*, p. 325.

<sup>384</sup> E. FOURNIAL, *Le grand républicain Tristan Duché (1804-1865)*, p. 124. Notons, par ailleurs, qu'à l'issue du sac de la Providence, les émeutiers ramenèrent un crucifix qu'ils avaient trouvé dans les appartements, aux cris de "Vive le Christ". (Article de "La Voix du Peuple" des 14 et 15 avril 1848).

<sup>385</sup> A.M. de Lyon, I 240, pièce 273.

On peut noter aussi qu'à Villefranche, les manifestants brûlèrent les métiers sur lesquels travaillaient les détenus des prisons, dans la nuit du 27 au 28 février 1848 et allèrent ensuite détruire les ateliers d'un filateur. (René LACOUR, *La Révolution de 1848 dans le Beaujolais et la campagne lyonnaise*, Lyon, 1955, 103 p., p. 37).

<sup>386</sup> A.M. de Lyon, I 240, pièce 273.

<sup>387</sup> Frédéric CHAUVAUD, Jean-Jacques YVOREL, "Les provinces face à février 1848. Echos et contre-échos (22 février – 16 mars)", in Jean-Luc MAYAUD (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième*, Créaphis, 2002, 580 p., p. 262-263.

<sup>388</sup> F. DUTACQ, *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848 ...*, pp. 108-109. F. Dutacq affirme que Mgr de Bonald abandonna sa résidence de Lyon pendant quatre jours sur les conseils des fonctionnaires.

<sup>389</sup> Article du "Censeur" du 19 mars 1848.

<sup>390</sup> Articles du "Courrier de Lyon" du 28 février 1848 et de la "Gazette de Lyon" du 5 mars 1848. A Saint-Etienne, au cours du sac du couvent de la Providence, un Christ, couché dans une niche, a été trouvé dans les appartements et emporté à la mairie aux cris de Vive le Christ ! (Article de la "Voix du Peuple" des 14 et 15 avril 1848)

protecteur de la religion<sup>391</sup> et, à la fête de la Constitution qui s'est déroulée place des Terreaux, le 19 novembre 1848, il a entonné le Te Deum et le Domine Salvum fac Republicam<sup>392</sup>. Son clergé le suivit, en insistant sur l'union nécessaire et possible de la religion et des principes républicains lors de la bénédiction des arbres de la liberté<sup>393</sup>. Les réactions anticléricales, quand elles eurent lieu, furent rares<sup>394</sup> et s'exercèrent contre des prêtres qui dirigeaient les ateliers des providences comme l'abbé Collet et contre quelques prêtres de paroisses avec une forte présence ouvrière, comme à Vienne où des cortèges attaquèrent la cure de Saint-Maurice ou à Saint-Maurice de la Guillotière où des habitants exigèrent la démission du desservant<sup>395</sup>. L'aventure qu'ont connue l'abbé Faivre, professeur à la Martinière et l'abbé Eymard, provincial des Maristes à Lyon, au moment des événements de 1848 à Lyon, montre bien que les prêtres pouvaient être plus ou moins bien perçus dans le milieu ouvrier. En février, le Père Eymard se trouva un jour en présence d'une bande d'émeutiers qui se mirent à crier : "Comment, ici, un calotin !" Et certains enchaînèrent : "Le prêtre au Rhône !". Mais quelqu'un le reconnut et on passa de la haine à l'admiration : "Oh ! Non, celui-là fait trop de bien dans notre ville !". Et on le ramena en triomphe jusqu'à sa résidence aux cris de "Vive le Père Eymard !". L'abbé Faivre, pour sa part, qui était allé visiter un chantier où travaillaient 1 800 ouvriers, les trouva, un jour devant sa porte, formés en bataillons et ils lui offrirent un drapeau avec les inscriptions suivantes : "A Nazareth, le Christ a travaillé. A Golgotha, le Christ s'est dévoué. Gloire au Christ. Honneur aux prêtres qui l'imitent". Les autorités vinrent même, par la suite, faire appel à l'abbé Faivre pour ramener le calme sur les chantiers, un jour que les sections s'insurgeaient<sup>396</sup>. Il reste le cas des Frères des Ecoles Chrétiennes dont le pensionnat subit les premières agressions, on l'a vu, le 25 février ; le 21 mars, ils subirent à nouveau une perquisition à Caluire où depuis 1846 se trouvait leur noviciat<sup>397</sup>. Jouaient contre eux probablement des griefs à la fois économiques, politiques puisqu'ils étaient accusés de carlisme, et culturels dans la mesure où leur type d'enseignement était à la fois jaloué et contesté.

### 3. Les événements de 1848 ont-ils remis en question les providences ?

Si certaines providences comme celle de l'abbé Collet ne résistèrent pas à la tourmente de 1848, d'autres qui avaient subi les dégradations les plus importantes durent prendre des décisions urgentes : les providences de Sainte-Foy, de Jésus-Marie et du Pieux secours durent renvoyer les enfants jusqu'à ce qu'elles aient récupéré leurs pertes financières<sup>398</sup> ; à la

<sup>391</sup> A.A. de Lyon. Toutefois, certains journaux, comme celui de Berthault ("La République, organe des intérêts du peuple", numéro du 12 mars 1848), trouvent son ralliement au nouveau régime, suspect.

<sup>392</sup> J. GODART, *Le journal d'un bourgeois de Lyon en 1848*, P.U.F., 1924, 180 p. (p. 162). Toutefois, si le 18 mars 1848, le cardinal avait recommandé aux curés de campagne de célébrer la messe le 9 avril, avant le jour, pour faciliter la participation aux élections, le 13 mars, il avait demandé à la "Gazette de Lyon" d'insérer une protestation contre l'interdiction des communautés religieuses à Lyon (A.A. de Lyon)

<sup>393</sup> Au Séminaire de l'Argentière, le supérieur fit même hisser le drapeau tricolore et des élèves écrivirent des petits poèmes pour glorifier les événements de février (R. LACOUR, *La Révolution de 1848 dans le Beaujolais et la campagne lyonnaise ...*, p. 22 à 27)

<sup>394</sup> Dans son rapport du 1<sup>er</sup> mars 1848 sur les violences contre les providences en février 1848, le procureur général de Lyon affirme que partout les personnes ont été respectées (A.N. BB 30 361).

<sup>395</sup> Mgr de Bonald a pensé devoir déplacer le desservant. (Lettre du ministre de l'instruction publique et des cultes du 14 juin 1848 au ministre de la justice. A.N. BB 30 361).

<sup>396</sup> André GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l'Eucharistie ...*, p. 85 et Martin BASSE, *L'abbé Faivre (1809-1873) ...*, pp. 26-27.

<sup>397</sup> Le comité de la Croix-Rousse recherchait des armes et des munitions de guerre (R. LACOUR, *La Révolution de 1848 dans le Beaujolais et la campagne lyonnaise ...*, p. 29)

<sup>398</sup> J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850) ...*p. 254. De 1848 à 1853, le bâtiment de Jésus-Marie, utilisé par la garde mobile, rapporta quelques revenus.

maison-mère de la Sainte-Famille, même les religieuses ont été contraintes en grand nombre d'aller travailler chez des particuliers : au début de mars 1848, il ne restait plus que 25 religieuses à la maison-mère de la Croix-Rousse contre 67 en 1846<sup>399</sup>.

Les providences dévastées attendaient bien sûr le paiement de dommages. Il ne fut pas facile de fixer le montant des indemnités car les communautés religieuses réclamaient des sommes très importantes et les communes dans lesquelles s'étaient déroulés les événements ne voulaient pas toujours endosser la responsabilité des dégradations. A Saint-Etienne, le montant des créances pour les communautés religieuses des huit providences concernées, dans la ville et les villages environnants, avoisina le total de 400 000 francs<sup>400</sup> et les plus forts contribuables de la ville durent avancer, le 20 février 1851, la somme de 120 000 francs<sup>401</sup>. L'abbé Rey, au nom du refuge d'Oullins, perçut l'indemnité la plus forte, comparativement aux autres providences puisque la commune d'Oullins fut condamnée dans un premier temps à lui payer la somme de 398 669 francs<sup>402</sup>. Mais les frères restés à Oullins furent d'abord contraints à réparer un petit bâtiment pour se loger et recevoir quelques orphelins et l'indemnité, qui fut réduite par la suite, ne commença à être versée qu'en 1856. L'œuvre, finalement, redémarra grâce à des dons et surtout à la transformation du refuge en colonie pénitentiaire<sup>403</sup>.

Les providences furent donc obligées dans un premier temps de réduire leurs services mais elles durent aussi reconvertir leurs activités en tenant compte du décret du 24 mars 1848 qui demandait à ce que les travaux exécutés dans les communautés religieuses ne créent pas de concurrence fâcheuse pour l'industrie libre. Ce fut surtout le travail de la soie qui fut remis en question. Le tissage et le dévidage reprirent seulement après 1851 et à une échelle plus réduite. Les providences en furent souvent réduites aux travaux d'aiguilles. Ainsi, à la "Sainte-Famille", à Lyon, on vit surtout de la couture et par la suite, les religieuses de cette congrégation travailleront dans l'enseignement ou dirigeront et surveilleront les jeunes filles dans quelques fabriques. En dehors de Lyon, les providences de la Sainte-Famille n'ont pas été dévastées<sup>404</sup> et l'abbé Pousset aurait souhaité réinstaller des métiers à tisser, mais Mgr de Bonald était trop réticent. Il ne voulait pas provoquer de nouvelles hostilités ; voulant rassurer les ouvriers, protéger les religieuses et les enfants, il s'opposa vigoureusement à toute reprise du travail de la soie dans les providences, que ce soit à Lyon ou à Saint-Etienne. Ainsi, en 1852, lorsque les religieuses de Jésus-Marie essayèrent d'ouvrir à nouveau la providence de Fourvière, le cardinal leur écrivit "qu'il ne permettait pas aux religieuses de rétablir les métiers ; il y aurait trop de danger"<sup>405</sup>. L'année suivante, dans une lettre au maire de Saint-Etienne datée du 8 janvier 1853, il confirma cette prise de position ferme vis à vis des providences : "Il ne faut pas que dans les providences, on travaille à meilleur marché que dans les maisons des ouvriers de la ville... Quant à la fabrication des rubans en étoffe, je ne

<sup>399</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo Soli* ..., p. 342.

<sup>400</sup> Arrêt de la cour d'appel de Lyon du 9 juillet 1850 acquiescé par délibération du conseil municipal de Saint-Etienne du 10 août 1850 (A.R. Saint-Joseph de Lyon, S15c). Les créances s'échelonnaient de 2500 francs pour la communauté de Saint-Priest-en-Jarez, à 148 000 francs, la plus élevée, pour la Providence de Saint-Etienne.

<sup>401</sup> Document émanant de la mairie de Saint-Etienne (A. R. Saint-Joseph, S13<sub>2</sub>)

<sup>402</sup> Jugement du tribunal de Lyon du 30 août 1849 (A.M. de Lyon, I240, pièce 304). La commune d'Oullins fit appel et obtint en 1853 une diminution de l'amende, désormais fixée à 250 000 francs. Celle-ci fut partagée avec les communes de Lyon, de Saint-Foy, de la Guillotière et de la Croix-Rousse, car la majorité des manifestants fut reconnue originaire de ces communes (E. BARATAY, *Le père Joseph Rey*, ..., p. 71-72).

<sup>403</sup> E. BARATAY, ..., p. 72.

<sup>404</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo Soli* ..., p. 340.

<sup>405</sup> Lettre de Mgr de Bonald à la supérieure générale, Mère Saint-Andrée Ramier, du 8 août 1852. Finalement, la providence de Jésus-Marie ne fut jamais rétablie et les bâtiments abritèrent une pension pour dames âgées (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)* ..., p. 257).

suis pas d'avis que les sœurs reprennent encore ce genre de travail dans leurs maisons<sup>406</sup>. D'ailleurs, le règlement de la providence de la paroisse Sainte-Marie, rue de Foy, dut être changé : dans l'article 3 du règlement de 1852, il était indiqué qu' "on verrait avec peine pour le moment les enfants travailler sur la soie" alors que le même article du règlement de 1853 affirme "qu'il n'est pas possible pour le moment que les enfant travaillent sur la soie"<sup>407</sup>. Le point de vue de Mgr de Bonald n'a pas changé lorsqu'il écrit à l'abbé Pousset le 15 août 1858 : "Je désire avant tout qu'on fasse des sujets de votre congrégation des religieuses plutôt que des ouvrières. Il y a plus d'un danger à faire d'une maison religieuse un atelier de travail"<sup>408</sup>.

Les directives du cardinal ont-elles été respectées ? Il semble que ce fut le cas dans les providences qui avaient subi des violences en 1848 : ainsi, à la maison-mère de la Sainte-Famille, à la Croix-Rousse, une trentaine de sœurs, en février 1849, vivent pauvrement de la couture et du produit de la vente du lait de deux vaches qui étaient à l'étable<sup>409</sup>. Les sœurs sont presque toutes rentrées en mars 1849, mais les métiers ne sont pas remontés et en février 1851, l'atelier est même cédé à la sœur d'une religieuse<sup>410</sup>. Il en a été de même à la providence de la Reine à Saint-Etienne où les religieuses n'ont pas osé réorganiser, après les événements d'avril 1848, leurs ateliers de dévidage et d'ourdissage qui fournissaient le principal revenu de l'établissement. Elles leur ont substitué les travaux de couture qui réclament des aptitudes particulières pour espérer devenir une bonne ouvrière et gagner autant d'argent que dans la préparation du travail de la soie<sup>411</sup>. Toutefois, des métiers ont continué à fonctionner dans les providences de la "Sainte-Famille" qui n'avaient pas été perturbées par les événements de 1848, à Beaujeu, à Mornant et à Cordelle où Mgr de Bonald, devant l'insistance de l'abbé Pousset, a fini par accepter la mise en route de trois ou quatre métiers à la condition que l'abbé n'y "envoie que des religieuses âgées et solides"<sup>412</sup>. En règle générale, le travail de la soie ne s'est maintenu que dans des providences éloignées des deux foyers de contestation, Lyon et Saint-Etienne. Si on examine le tableau des œuvres de bienfaisance du département du Rhône, dressé par l'administration en 1863, seul le Refuge Saint-Michel fait travailler les jeunes filles sur des métiers relatifs au travail de la soie, mais le tableau montre aussi que le nombre de providences reste aussi important qu'avant 1848<sup>413</sup> et que pour la

---

<sup>406</sup> Ibid., p. 257.

<sup>407</sup> Règlements du 4 mars 1852 et du 12 janvier 1853 approuvés par Mgr de Bonald (A. R. Saint-Joseph de Lyon, S15A).

<sup>408</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo Soli ...*, p. 500-501.

<sup>409</sup> Idem, p. 359 (informations prises dans l'histoire de la congrégation de la Sainte-Famille par l'abbé Pousset)

<sup>410</sup> Ibid, p. 386.

<sup>411</sup> J. M. CHAUSSE, *Reine Françon et la providence de la Reine à Saint-Etienne ...*, pp. 32 et 38. L'abbé Chausse souhaite que "le travail sur la soie soit en grande partie substitué au travail assez improductif de la couture" pour augmenter les revenus et pour assurer un métier plus lucratif aux jeunes filles (p. 33). On peut noter aussi une reconversion similaire pour la providence, à Lyon, des sœurs de la Trinité, dont les métiers avaient brûlé en 1848. Les filles sont désormais employées à des travaux de couture ou de lingerie (Annuaire de Lyon et du département du Rhône de 1864, pp. 356-357). Quant à la section des Pénitentes du "Refuge" de Saint-Etienne qui regroupait des jeunes filles ayant fait des vœux temporaires et vivant du travail de la soie, elle dut fermer après les émeutes de 1848 (L. REGAT, *L'œuvre du Refuge, 1837-1918...*, p. 10).

<sup>412</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo Soli ...*, p. 505.

<sup>413</sup> Si dans l'index de l'annuaire de Lyon, la rubrique providence a disparu en 1849, celle-ci est réapparue par la suite et occupe dans les années 1860 une place aussi importante qu'avant 1848. Parmi les cinq providences de filles créées dans l'agglomération lyonnaise sous le second Empire, il faut mettre à part celle du Prado où les enfants ne travaillaient pas. A Saint-Etienne, en 1867, les providences Sainte-Marie et du Pieux-Secours où se trouvaient des ateliers de travail, accueillèrent respectivement 42 et 60 jeunes filles. (Nomenclature des établissements privés de la ville de Saint-Etienne au 1<sup>er</sup> janvier 1867 : Archives municipales de Saint-Etienne 2 Q48).

plupart d'entre elles, le travail des enfants demeure un enjeu financier majeur<sup>414</sup>. Ainsi, à la providence de garçons de la paroisse Saint-Nizier, le travail des enfants correspond en 1854 à l'excédent du budget, 1200 francs<sup>415</sup>. Les providences auraient préféré ne pas abandonner le travail de la soie car celui-ci reste plus rémunérateur. Les démarches faites à la providence Marie-Joseph de Montbrison, en 1871, pour empêcher le départ de la supérieure, sont à cet égard révélatrices : dans sa lettre à la supérieure générale des religieuses Marie-Joseph du Dorat dans la Haute-Vienne, un des administrateurs de la providence indique que le départ de la supérieure, Mère Alfred, serait préjudiciable à l'activité du dévidage installé par le fabricant Guinet de Lyon. Il précise aussi que l'état financier actuel ne peut se maintenir qu'à la condition de trouver dans le travail des enfants un revenu relativement considérable. La lettre du fabricant Guinet au curé de Notre-Dame de Montbrison, président de l'œuvre, soutient la même argumentation : "nous avons monté dans les bâtiments de la providence un dévidage de soies qui constitue le principal revenu de la maison... Si le résultat de cette entreprise a répondu à nos efforts, c'est à la vigilante supérieure que nous allons perdre que nous le devons ... Sans elle, nous nous serions découragés plusieurs fois, surtout après nos essais malheureux de tissage... Quel que soit le mérite de la future supérieure, il lui manquera toujours la connaissance de la petite histoire de la soie à Montbrison et du mécanisme de cette industrie..."<sup>416</sup>

Si certaines providences ont eu à résoudre de graves problèmes financiers après avoir abandonné le travail de la soie, d'autres ont réussi parfaitement leur reconversion<sup>417</sup> et sont même devenues l'objet de plaintes de la part de commerçants dans un autre secteur de l'activité textile, celui de la lingerie. Le 18 avril 1861, 22 commerçants en lingerie de Lyon adressèrent au préfet Vaïsse une réclamation pour se plaindre de la concurrence qu'ils subissaient de la part de deux communautés religieuses, celle de Saint-Vincent-de-Paul qui dirigeait la providence de filles de la paroisse d'Ainay et celle du Bon Pasteur dirigeant le refuge sous le contrôle de la Société du patronage pour les jeunes filles<sup>418</sup>. Ils reprochaient à la supérieure de la première communauté, sœur Marchand, de confectionner en grande quantité trousseaux et layettes, de quêter des travaux à domicile et d'y prendre à forfait des commandes. La supérieure du "Bon Pasteur", pour sa part, se déguise en laitière pour cacher son état et vend deux fois par semaine à domicile des broderies. Après enquête, le préfet confirma les accusations des commerçants dans sa lettre du 6 juin 1861 adressée au ministre des cultes<sup>419</sup> : il précise d'abord que dans la plupart des providences, on fabrique de la lingerie à façon pour les magasins et les particuliers mais dans les communautés mises en cause par les commerçants, il s'agit de véritables maisons de commerce qui fournissent aussi à leur clientèle des châles et des dentelles qu'elles achètent en gros pour les vendre au détail. Sœur Marchand, dont la providence, rue de la Charité, abrite 40 jeunes filles, est qualifiée d'une intelligence commerciale remarquable et profite de ses relations continues avec l'association laïque de Saint-Vincent-de-Paul pour s'introduire dans les maisons riches de Bellecour et

---

<sup>414</sup> Tableau daté du 14 janvier 1863 (A.M. de Lyon, 744WP074).

<sup>415</sup> Providence des jeunes garçons de la paroisse de Saint-Nizier, fonctionnement (1854-1862) : A.M. de Lyon, 744WP074.

<sup>416</sup> Lettres écrites en juillet 1871 (Archives des religieuses Marie-Joseph du Dorat dans la Haute-Vienne).

<sup>417</sup> Ainsi, les Trappistines de Vaise ont acheté des métiers à broder et ont établi un pensionnat qui ne recevait pas seulement des orphelines, mais aussi des enfants de familles moyennes qui pouvaient payer une pension (J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lardanchet, T.II, 1909, 497 p. (pp. 114 et 115).

<sup>418</sup> A.N. F19/6324. Pourtant, dans les directives du manuel des œuvres des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul de 1841, il était précisé "Qu'on ne cherchait point à profiter du talent des jeunes filles en vue de l'intérêt matériel de la maison". (J. FARNHAM, *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century Lyon (1800-1850)* ..., p. 190).

<sup>419</sup> A.N. F19 / 6324.

s'enquérir des jeunes filles sur le point de se marier ou des jeunes femmes près d'accoucher. Le préfet évalue à trois ou quatre cent mille francs le chiffre d'affaires réalisé chaque année par sœur Marchand. Quant aux jeunes filles du refuge du "Bon Pasteur", elles travaillent dans la lingerie, les broderies et les dentelles de prix.<sup>420</sup> Le préfet en conclut que les deux établissements font une concurrence redoutable aux marchands patentés de la ville. Mais, réaliste et faisant la part des choses, il fait remarquer que les commerçants ont provoqué eux-mêmes l'abus dont ils se plaignent car ils "trouvent leur bénéfice à faire collectionner à prix réduits leurs articles de lingerie dans les providences, les ouvroirs ... au préjudice des ouvrières de la ville ... qui ne peuvent gagner de quoi vivre et presque toujours demandent à la prostitution les ressources que leur refuse le travail".

Les providences de garçons qui ne pouvaient bien sûr se reconverter dans la lingerie, installèrent d'autres activités dans leurs ateliers comme celle de la cordonnerie à la providence de la paroisse Saint-Nizier dirigée par les frères maristes<sup>421</sup>. Mais les trois ou quatre providences de garçons créées dans le diocèse de Lyon, sous le second Empire, furent toutes des providences agricoles, à l'image du projet imaginé par l'abbé Rey dès 1842, qui voulait éloigner ses jeunes gens de la ville corruptrice et qu'il réalisa à Cîteaux en Côte d'or à partir de 1846<sup>422</sup>. L'utopie de l'abbé Rey était en phase avec l'agronomie qui s'était développée dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion de l'Etat et des notables qui animèrent des sociétés d'agriculture. Une éducation agricole dans des fermes-écoles ou des colonies devait contribuer à former des laboureurs honnêtes et à rééduquer les enfants des villes. Au refuge d'Oullins, transformé en colonie pénitentiaire agricole comme Cîteaux<sup>423</sup>, la principale activité fut celle de l'horticulture<sup>424</sup> : en 1863, frères et sœurs de Saint-Joseph y encadraient 125 jeunes gens. En 1864, des notables catholiques stéphanois proposèrent à l'abbé Rey d'établir une colonie près de leur ville et constituèrent une société laïque de Saint-Joseph. Un domaine fut acheté à Saint-Genest-Lerpt. Deux dirigeants de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Saint-Etienne, Charles Serre et Auguste Gerin, ont largement collaboré à l'établissement de cette colonie. La société et le père Rey considérèrent que le but de cette maison paternelle serait l'accueil des orphelins, des abandonnés, des vagabonds et des enfants confiés en correction par leurs parents. Le conseil général et la municipalité de Saint-Etienne fournirent une aide financière. L'éducation était semblable à celle dispensée à Cîteaux et à Oullins : instruction chrétienne et primaire, formation à l'agriculture, à l'horticulture ou à des métiers de l'artisanat et de l'industrie recherchés à Saint-Etienne<sup>425</sup>. L'initiation aux travaux de l'horticulture était même proposée, en ville, aux orphelins de la providence de Saint-Joseph créée en 1861 à la Croix-Rousse<sup>426</sup> et aux petits garçons orphelins âgés de trois à cinq

<sup>420</sup> A.N. F19/6324. Le refuge établi aux environs de Lyon, au lieu dit "Le point du jour" dans un ancien château, rassemble 40 sœurs cloîtrées et 50 jeunes filles orphelines ou enfermées par la volonté de leurs parents.

<sup>421</sup> Rapport annuel du 3 janvier 1851 (B.M. de Lyon, Fonds Coste : 110793). A cette date, les Frères Maristes dirigeaient quatre autres providences : deux à Lyon, une à Saint-Etienne et une à Saint-Chamond.

<sup>422</sup> E. BARATAY, *Le père Joseph Rey ...* voir le chapitre III de l'ouvrage, qui évoque la crise de 1848 et la transformation de l'œuvre de 1846 à 1849.

<sup>423</sup> L'abbé Rey fut nommé par le ministère, directeur de la colonie de Cîteaux en 1851 et l'abbé Pont, de celle d'Oullins. En 1853, Mgr de Bonald approuva les statuts de la société religieuse de Saint-Joseph. (E. BARATAY, pp. 78 et 85).

<sup>424</sup> Dans l'autre providence agricole du Rhône, celle de Saint-Isidore à Vernaison (Rhône), les jeunes garçons apprenaient les travaux de la petite et grande culture (tableau des œuvres de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863, A.M. de Lyon, 744 WP 074)

<sup>425</sup> E. BARATAY, ..., pp. 105 à 109 et livret de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à l'occasion du cinquantenaire (1844-1891), Archives de la Société de Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

<sup>426</sup> A.M. de Lyon, 744WP076

ans de la maison de charité créée à Oullins en 1851 par la société de Saint-Vincent de Paul de Lyon<sup>427</sup>.

Finalement, il y a eu un renouveau des providences sous le second Empire, lié au dynamisme des congrégations religieuses : si on prend l'exemple des religieuses Saint-Joseph de Lyon, elles contrôlent dans le diocèse, à la fin du second Empire, une quinzaine de providences, asiles ou refuges rassemblant plus de 600 jeunes filles sans compter les ateliers de femmes des fabriques de Tarare et Bourg-Argental<sup>428</sup> que nous aurons l'occasion d'évoquer. Le dynamisme des congrégations religieuses concerne toute la France : les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, pour leur part, ont plus de 400 maisons où on enseigne les travaux à l'aiguille<sup>429</sup>. Le nombre de providences ou ouvriers de jeunes filles a, semble-t-il, beaucoup augmenté en France, à la fin du second Empire, puisque 2000 ouvriers rassembleraient 80000 élèves et, si on tient compte du travail de 100000 religieuses, la production industrielle de toutes ces institutions représenterait le travail d'environ 150 000 personnes<sup>430</sup>. En tout cas, le travail dans les providences dans la région lyonnaise reste, sous le second Empire, un facteur d'animosité à l'égard des communautés religieuses : ainsi en 1869, à Lyon, les ovalistes<sup>431</sup> en grève, retrouvant les réflexes de 1848, se sont rendues, dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> juillet, dans un atelier de la communauté des religieuses Saint-Charles, montée des Carmélites. Elles ont occupé les locaux et voulurent faire cesser le travail<sup>432</sup>.

Tout en continuant à adapter leur production, les providences continuèrent à prospérer au XX<sup>e</sup> siècle : en 1900, sept providences abritaient 268 jeunes filles, en 1926, dix providences de la ville et aux alentours s'occupaient de 400 à 500 jeunes filles ; et, en 1976, il restait encore trois providences à Lyon<sup>433</sup>. Mais, après le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, leur importance diminua, au profit des usines-internats, comme nous allons le découvrir.

## II. LES USINES-INTERNATS : LES DEBUTS ET LES CAUSES DE LEUR DEVELOPPEMENT

Si la création de providences a été due le plus souvent à des initiatives de jeunes femmes pieuses ou de prêtres qui ont essayé de s'adapter aux aléas de l'industrie de la soie, il n'en a pas été de même des usines-internats dont l'installation a obéi à une stratégie économique et financière doublée de la volonté de contrôler étroitement les ouvrières grâce, le plus souvent, à un encadrement de religieuses.

### 1. Les origines : de la fabrique-dortoir à l'usine-internat

---

<sup>427</sup> Annuaire de Lyon de 1859, p. 352

<sup>428</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles : les internats industriels*, rapport présenté à la société de protection des apprenties, 1862, 71 p., pp. 12 et 13 (B.N.F., R.44264). Les jeunes filles de ces établissements confectionnent surtout des objets de lingerie mais aussi des aiguilles et des épingles et les incurables d'Ainay mettent en livraison les Annales de la société pour la Propagation de la Foi.

<sup>429</sup> F. MONNIER, *ibid.*, p. 8.

<sup>430</sup> Paul LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Charpentier et Cie, 1873, 464 p. (p. 377).

<sup>431</sup> Voir la fin du chapitre 5.

<sup>432</sup> J. BRUHAT, "Anticléricalisme et mouvement ouvrier avant 1914", in *Christianisme et monde ouvrier*, cahier du "mouvement social" n°1, Les éditions ouvrières, 1975, 300 p. (p. 103).

<sup>433</sup> L. STRUMINGHER, *Women and the making of the working class...*, p. 63.



Pour assurer les nouveaux débouchés anglais et américains et affronter la concurrence suisse et prussienne, la Fabrique lyonnaise utilisa d'abord la solution de l'extension géographique puis celle de l'intensification usinière<sup>434</sup>. La diffusion des métiers hors de Lyon a eu lieu dès le premier Empire dans le Rhône et dans l'Ain, puis sous la monarchie censitaire. Les fabricants de tissus unis, plus directement concernés par la croissance de la production et la concurrence étrangère, recoururent largement aux métiers ruraux d'autant plus que la main d'œuvre était moins chère, surtout quand il s'agissait de femmes. Les insurrections lyonnaises de 1831 et 1834 accentuèrent le mouvement.

L'autre solution pour résister aux prix suisses et prussiens en regroupant les opérations du travail de la soie était celle de l'usine, où on logea ouvriers et ouvrières dans des dortoirs, car il a fallu drainer une partie plus importante, donc plus étendue de la zone rurale où l'usine était installée<sup>435</sup>. En réalité, on est d'abord passé par le stade de la fabrique-dortoir car la coutume de loger une partie du personnel existait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>436</sup>. Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, à Rive-de-Gier, à Pélussin et dans d'autres localités du Pilat, chaque lundi matin, des ouvrières arrivaient à la fabrique où vingt ou trente personnes travaillaient dans le moulinage de la soie, portant au bras un panier avec des provisions pour la semaine<sup>437</sup>. Le passage à l'usine-internat s'est réalisé dès la fin du premier Empire : en 1812, les frères Massot de Lyon ont fait construire à Saint-Nazaire en Royans dans la Drôme une fabrique d'étoffes de soie comptant plus de 80 métiers et occupant environ 50 ouvriers<sup>438</sup>. Cinq ans plus tard, s'installait à Saint-Rambert, au bord de la Saône, en face du pont de l'île Barbe, près de Lyon, l'usine de la Sauvagère qui sera un peu le modèle original pour les autres usines-internats. Créée par Berna de Francfort, cette usine de châles intégrait toutes les opérations de fabrication : préparation de la matière, tissage avec un métier perfectionné dérivé du Jacquard, découpage et apprêt<sup>439</sup>. L'amélioration technique introduite dans l'usine, qui réunissait en 1827, 250 métiers, permettait l'utilisation d'une main d'œuvre non qualifiée et très jeune : plusieurs centaines de garçons qui mangeaient en commun et couchaient dans de grands dortoirs. De même, les jeunes filles avaient leur dortoir et chacune d'elles avait son lit, ce qui représentait un progrès notable par rapport au lit étroit que devaient se partager deux ouvrières dans les ateliers de Lyon<sup>440</sup>. Ducpétiaux et Villermé qui ont enquêté sur la misère ouvrière au début des années 1840, se sont attachés à montrer les avantages de cet établissement en souhaitant qu'il serve de modèle : la nourriture y était bon marché, une école était prévue pour ceux qui travaillaient dans la maison et surtout le propriétaire de la Sauvagère dirigeait paternellement sa "communauté" alors qu'entre les ouvriers des ateliers et les marchands-fabricants, il n'y avait pas de lien et ils pouvaient même ne pas se connaître<sup>441</sup>. On voit donc quel type de

---

<sup>434</sup> P. CAYEZ, *Métiers Jacquard et hauts fourneaux – Aux origines de l'industrie lyonnaise*, P.U. de Lyon, 1978, 475 p. (pp. 152 à 163).

<sup>435</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts, passementiers et moulinières au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1987, 284 p. (p. 39).

<sup>436</sup> En 1775, l'inventaire d'une fabrique de Dunières (Haute-Loire) mentionne "six bois de lit servant à coucher les ouvriers" (Ibid., p. 39).

<sup>437</sup> Idem, p. 38.

<sup>438</sup> A. CHATELAIN, "De l'histoire sociale à la géographie sociale : les horizons d'une géohistoire de la bourgeoisie lyonnaise", *Revue de Géographie de Lyon*, 1950, p. 96.

<sup>439</sup> P. CAYEZ, *Métiers jacquard et hauts fourneaux ...*, p. 161-162.

<sup>440</sup> L. STRUMINGHER, "Les canutes de Lyon (1835-1848)", *Le mouvement social*, n° 105, 1978, p. 69

<sup>441</sup> E. DUCPETIAUX, *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, T. II, Bruxelles, 1848, EDHIS, Paris, 1979, 423 p. (pp. 204 et 262).

L. R. VILLERME, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, T. I, 1840, édit. d'histoire sociale, 1979, 458 p. (p. 356-357).

relation était souhaité par les spécialistes des questions sociales, dans l'usine textile : on préférait une relation maître-serviteur à une relation patron-ouvrier.

D'autres usines suivirent le modèle de la Sauvagère en intégrant les opérations de fabrication, comme Martin qui s'installa à Tarare à partir de 1836, ou en utilisant la force hydraulique<sup>442</sup> et celle de la vapeur, comme le fabricant lyonnais Bonnet qui créa l'usine de Jujurieux dans l'Ain en 1835 : Martin, à Tarare, associait le tissage au moulinage et à un atelier de teinture pour la fabrication des crêpes et velours. Bonnet, qui s'est spécialisé dans la fabrication des tissus unis noirs est venu à Jujurieux surtout pour maîtriser tout le processus de fabrication des soieries et il a pu utiliser la force hydraulique pour le moulinage grâce à des eaux abondantes et pures<sup>443</sup>. De plus, comme Jean-Baptiste Martin et Claude-Joseph Bonnet étaient des chrétiens convaincus<sup>444</sup>, ils furent les promoteurs de ce type d'établissement où prévalait la relation maître-serviteur et où régnait une discipline de vie rigoureuse grâce à la présence de religieuses. En effet, dans des usines de filature, moulinage et tissage recrutant de 100 jusqu'à 600 jeunes filles, les fabricants étaient soucieux d'éviter les risques représentés par une main d'œuvre aussi nombreuse d'autant plus qu'il fallait éviter le déchet d'une matière d'un grand prix, la soie<sup>445</sup>. Ce type d'établissement, usine-pensionnat ou usine-internat, fut qualifié par ses détracteurs d'usine-couvent. Les établissements Chartron, à Saint-Vallier, qui tissaient le crêpe, correspondaient à ce modèle, même sans la présence de religieuses : en effet, Marie-Laurette Jaricot, épouse Chartron, soucieuse de donner une éducation religieuse aux 300 jeunes ouvrières de l'usine, demanda à sa sœur, Marie-Pauline et à son beau-frère, Philéas, prêtre, de préparer en 1817 un règlement religieux pour la fabrique. Le vicaire de Saint-Vallier, visitant la maison Chartron, put en constater les heureux résultats puisqu'il eut l'impression de se trouver dans une communauté religieuse<sup>446</sup>.

Pour obtenir de tels résultats, il fallait naturellement recruter une main d'œuvre peu évoluée et docile, originaire des montagnes du Bugey, de la Savoie, puis de l'Auvergne et du Forez, comme le fit Bonnet<sup>447</sup> à Jujurieux. Ce dernier embaucha également des jeunes filles venant de l'hôpital des Enfants-Trouvés à Lyon<sup>448</sup>. Ces jeunes filles pouvaient-elles à priori trouver un avantage dans ces usines-internats ? Pouvaient-elles y être attirées ? Elles pouvaient voir dans la fabrique ou dans l'usine installée en pays rural une possibilité de profiter des avantages de l'industrie moderne avec des salaires plus élevés et un risque moindre de chômage, sans quitter le foyer familial et le village<sup>449</sup> dans la mesure où il s'agissait d'une migration hebdomadaire comme c'était le cas à Jujurieux et encore plus à Tarare ou à la Séauve en Haute-Loire, où les jeunes filles étaient originaires de villages assez

---

<sup>442</sup> Les établissements qui s'installaient dans l'Isère et au sud de l'Ain pouvaient disposer de la richesse hydraulique fournie par les petites rivières descendant des Préalpes (P. CAYEZ, *Métiers jacquard et hauts fourneaux* ..., p. 163).

<sup>443</sup> J. F. TURGAN, *Les grandes usines de France*, T. VII, Lévy éditions, 1867, 320 p. (p. 209).

<sup>444</sup> C.J. Bonnet est devenu membre de la Confrérie du Saint-Sacrement dans sa paroisse Saint-Polycarpe à Lyon en 1819 et il est rentré à la Congrégation en 1840. (Article d'Henri PANSU dans le *dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. VI, Lyon, le Lyonnais et le Beaujolais ..., pp. 66-67).

J. B. Martin, pour sa part, avait promis à Dieu, dès ses premières entreprises dans le commerce, que s'il réussissait, il ferait construire un établissement destiné à recevoir comme apprenties et ouvrières, des jeunes filles (A.R. Saint-Joseph à Lyon, T<sub>2</sub> : histoire de la Maison J.B. Martin).

<sup>445</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles : les internats industriels* ..., p. 39.

<sup>446</sup> B. DELPAL, *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Peuple libre, 1989, 297 p. (pp. 248-249).

<sup>447</sup> L. REYBAUD, *Etudes sur le régime des manufactures – condition des ouvriers en soie* ..., p. 202.

<sup>448</sup> G. DUVEAU, *La vie ouvrière en France sous le deuxième Empire*, Gallimard, 1946, 605 p. (p. 292).

<sup>449</sup> A. CHATELAIN, "Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise – Seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, XLVIII<sup>e</sup> volume, 1970, p. 374.

proches. Leurs parents, surtout, pouvaient redouter d'être contraints de les envoyer vers les villes, souvent considérées comme des centres de dangers moraux et Bonnet, à Jujurieux, utilisait cette peur pour les convaincre de lui confier leurs jeunes filles dans son usine où il y avait une garantie de moralité<sup>450</sup>. Et, qui pouvait le mieux garantir cette moralité, assurer la discipline dans l'établissement en essayant de rendre les jeunes filles vertueuses, sinon les religieuses ? Comment celles-ci et leurs congrégations ont-elles répondu aux demandes des manufacturiers qui réclamaient leur présence dans leurs établissements ? Quel fut leur rôle dans les usines-internats ? Mais, avant de répondre à ces questions, il nous faut d'abord apporter des précisions sur les types d'usines-internats et sur leur localisation.

## 2. La géographie des usines-internats

Comme l'industrie de la soie a donné en France aux internats manufacturiers l'extension la plus importante, les usines-internats les plus nombreuses se trouvaient dans l'espace couvert par la diaspora de la fabrique lyonnaise et de la fabrique stéphanoise. La plupart des installations eurent lieu dans les années 1850 et 1860. Si, en 1851, les 400 fabricants lyonnais n'avaient que douze usines<sup>451</sup>, la main d'œuvre féminine s'est accrue de 25% au cours des dix dernières années du second Empire, dans les opérations de travail de la soie avant le tissage<sup>452</sup>. Ces jeunes filles entraient à l'usine entre neuf et douze ans et la quittaient entre vingt et vingt-cinq ans. La plupart d'entre elles étaient internes car peu de filatures pouvaient s'établir avec moins de cent ouvrières. C'est ainsi que 40 000 jeunes filles ont grandi dans ces manufactures du sud-est de la France spécialisées dans la filature et aussi dans le tissage, avec les filateurs-mouliniers de l'Ardèche, de la Drôme et du Vaucluse, les filateurs de soies grèges des Cévennes, les tisseurs de Lyon et les rubaniers de Saint-Etienne<sup>453</sup>.

Nous avons pu répertorier, à la fin des années 1860, une trentaine d'usines-internats fondées par des fabricants lyonnais ou stéphanois et par des manufacturiers travaillant pour des maisons lyonnaises, surtout dans l'Isère, à cause de la richesse hydraulique, la Drôme, l'Ardèche et la Loire et à un degré moindre dans le Rhône, la Haute-Loire, l'Ain et le Vaucluse. En dehors du sud-est de la France, il y avait aussi quelques usines où travaillait un grand nombre de jeunes ouvrières pensionnaires dans les Vosges<sup>454</sup>, dans la région parisienne avec des fabriques de soie à coudre<sup>455</sup> et dans la Corrèze à Bort où plus de 400 jeunes filles travaillaient dans une filature<sup>456</sup>. Dans un grand nombre de ces usines-internats, les jeunes filles étaient encadrées par des religieuses. Les congrégations sollicitées furent surtout celles qui étaient le plus présentes dans les providences : religieuses de la Sainte-Famille, religieuses Saint-Joseph et Saint-Vincent de Paul. Toutefois, il est à noter qu'une congrégation forma ses religieuses aux exigences de l'industrie et fut toute entière consacrée à la surveillance des ateliers séricicoles. Il s'agit de la congrégation des religieuses des Sacrés-Cœurs-de-Jésus-et-Marie qui fut fondée par la baronne de Montbrond à Recoubreau dans la Drôme en 1851 avec la protection de l'évêque de Valence et des autorités locales, et reconnue en 1866. La

---

<sup>450</sup> A. CHATELAIN, *Ibid.*, p. 379.

<sup>451</sup> B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts ...*, p. 33. Voir le tableau et la carte des usines-internats de la soie dans les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>452</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, pp. 39-40.

<sup>453</sup> P. LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Charpentier et Cie, 1873, 464 p. (p. 415). L'auteur compte par certaines les manufactures-internats établies dans le midi de la France.

<sup>454</sup> E. KELLER, *Les congrégations religieuses en France*, Poulssiègue, 1880, 735 p. (p. 555).

<sup>455</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, pp. 40-45.

<sup>456</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo soli ...*, p. 749.

congrégation institua d'abord un orphelinat basé sur le travail de la soie et servant de noviciat aux religieuses puis, des établissements industriels se rattachèrent à la congrégation : on pouvait en dénombrer sept à la fin des années 1860 dans la Drôme et l'Ardèche essentiellement, jusqu'à l'Indre et Loire, réunissant près de 1300 jeunes filles pour la préparation de la soie<sup>457</sup>.

Trouvait-on des usines-internats dans d'autres branches de production industrielle ? Dans l'établissement de tissage de toiles de lin des frères Scrive à Marquette, dans la banlieue lilloise, rassemblant environ 350 ouvriers, les patrons ont aménagé un dortoir pour les ouvriers célibataires mais ont fait construire aussi en 1846 des maisons proches des ateliers, plus salubres que les habitations ordinaires des ouvriers, louées à la semaine à ces derniers. Par ailleurs, pour s'assurer la fidélité de leurs ouvriers, les manufacturiers ont installé dans l'usine un certain nombre de commodités qu'on retrouvera parfois dans certains établissements de la région lyonnaise : caisse de secours pour les ouvriers malades et caisse de retraite, machine à vapeur pour assurer la cuisine des ouvriers dont les légumes sortent du jardin cédé à ces derniers, salles de bain et local appelé "Estaminet-tabagie" pour soustraire les ouvriers aux pernicieuses habitudes du cabaret. Le système mis en place par les frères Scrive à Lille, présente des analogies avec celui des usines-internats que nous allons avoir l'occasion de décrire plus précisément : on retrouve le même paternalisme, le même encadrement, surtout pour les enfants employés dans l'établissement à la préparation des trames des tisserands, qui étaient toute la journée sous la surveillance d'un contremaître, récitaient en commun la prière avant le travail au cours duquel ils chantaient en chœur. Mais on peut remarquer que les ouvriers ne sont pas obligés de s'approvisionner à la cuisine de l'établissement ni d'y loger : on fait le compte de chaque ménage et de chaque ouvrier tous les samedis et on retient éventuellement sur les salaires le montant des dépenses d'alimentation et de logement. Ce régime laissait donc une certaine autonomie aux ouvriers et était moins claustral que celui rencontré généralement dans les usines-internats. Il faut dire qu'on a affaire ici à une population ouvrière à majorité masculine<sup>458</sup>.

Il existait aussi en France quelques manufactures-internats dans l'industrie de la papeterie. Ainsi, la papeterie de Canson Mongolfier à Vidalon-les-Annonay dans l'Ardèche, comprenait un internat de garçons et un autre de 150 jeunes filles réparties en chambrées de trois à six lits sous l'autorité de contremaîtresses et à l'école, des religieuses Saint-Joseph<sup>459</sup>. Quant aux internats industriels des pays étrangers, Etats-Unis, Angleterre, pays de langue allemande de la vallée du Rhin, ils avaient la préférence des économistes et enquêteurs comme Frédéric Monnier et Paul Leroy-Beaulieu<sup>460</sup> que nous avons cités : ils y appréciaient à

---

<sup>457</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, p. 51 à 53.

<sup>458</sup> Notes sur la situation des ouvriers de l'établissement de tissage mécanique fondé à Lille en 1839 par M.M. Scrive frères, Lille, impr. Danel, 1851, brochure de 24 pages (B.M. de Lille, n°25384 – FZ79<sup>2</sup>). Toutefois, en 1874, lors de la modernisation de l'usine de filature Féron-Vrau, à Lille, on substituera les femmes aux hommes dans les ateliers : les 411 ouvrières seront surveillées par six religieuses de Portieux (P. PIERRARD, *La vie ouvrière à Lille sous le Second Empire ...*, p. 412). Mais il faut remarquer que cette initiative resta exceptionnelle dans le Nord ; ainsi, à Roubaix, Auguste Lepoutre préférait voir les religieuses rencontrer les ouvrières chez le concierge de son usine de tissage (P. POUCHAIN, *Les maîtres du Nord, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours ...*, p. 124-125).

<sup>459</sup> P. LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 421-422. On peut noter aussi des internats manufacturiers pour les garçons sous le second Empire chez l'imprimeur Chaix et chez le fabricant de lorgnettes Lemaire, à Paris : ce dernier reçoit des apprentis de 13 à 18 ans, logés en dortoir (P. PIERRARD, *Enfants et jeunes ouvriers en France, XIX<sup>e</sup> –XX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 76).

<sup>460</sup> Frédéric Monnier était maître des requêtes au Conseil d'Etat et Paul Leroy-Beaulieu était professeur au Collège de France. L'ouvrage de ce dernier concernant le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle a été couronné par l'académie des sciences morales et politiques.

la fois le paternalisme et une certaine liberté laissée aux jeunes filles, que ce soit à l'immense usine de tissage de Pacific Mills dans le Massachusetts aux Etats-Unis où 825 internes étaient réparties en 17 habitations dirigées par des surintendantes âgées, que ce soit à la filature de lin de Gildford-Mills en Irlande où les jeunes filles étaient logées dans des familles recommandables<sup>461</sup>, ou à la fabrique de soie à coudre de Fribourg en Brisgau où les ouvrières, qui pouvaient être libérées d'une semaine à l'autre, subissaient tout de même l'intervention incessante du patron qui présidait aussi le culte<sup>462</sup>. Là, point de religieuse, ni d'aumônier, mais un adage "prie et travaille", que nous allons voir aussi appliqué dans les usines soyeuses des fabriques lyonnaises et stéphanoises lorsque l'atmosphère était toute conventuelle.

### 3. La place des religieuses dans les usines-internats

Quelles étaient les motivations et les réactions des congrégations religieuses lorsque des manufacturiers demandaient à leurs supérieures d'envoyer quelques sœurs dans leurs usines ? Après s'être assuré de l'obtention de l'autorisation de l'évêché, les congrégations répondaient positivement mais avec plus ou moins d'empressement. Certes, il s'agissait en priorité de ramener au bien les jeunes ouvrières, de les diriger dans la piété ou de leur servir de guide<sup>463</sup>, mais il y avait aussi des préoccupations plus terre à terre. A la Sainte-Famille de Lyon, l'abbé Pousset envoyait parfois des religieuses dans les fabriques "où elles gagneraient plus de ressources pour payer nos grandes dettes<sup>464</sup>". Pour sa part, le curé Bedoin de La Vallée-en-Gier, près de Saint-Chamond, dans la Loire, qui avait fondé la congrégation des Petites sœurs de l'enfance, envisagea d'envoyer trois religieuses dans la fabrique de lacets Simon à Saint-Chamond en 1864, en sachant que ce dernier était susceptible de fournir du travail à ses religieuses de La Vallée. Mais il craignait en même temps que ces dernières n'aient pas suffisamment de temps pour leurs prières ou pour se rendre à la messe et il trouvait que la somme de 300 francs donnée à chaque sœur était un peu maigre<sup>465</sup>.

Comme les objectifs des dirigeants des fabriques ne coïncidaient pas toujours avec ceux des religieuses, leurs relations n'étaient pas faciles et même parfois conflictuelles lorsqu'il s'agissait de préciser les responsabilités et les pouvoirs des sœurs dans l'établissement. Ainsi, en prenant l'exemple des religieuses de la Sainte-Famille, on constate qu'à trois reprises, ces dernières ont quitté l'usine au bout de une à deux années de présence : à Boussieux, à Saint-Etienne de Saint-Geoirs et au Péage de Roussillon<sup>466</sup>. Dans ces trois fabriques de l'Isère, il y avait une mésentente avec les propriétaires ou alors les religieuses constataient qu'une liberté insuffisante leur était accordée.

A vrai dire, quel était le rôle des religieuses dans ces usines ? Dans les règlements, il est prévu généralement que les religieuses surveillent les ouvrières. Mais il se posait surtout le problème de leur présence et de leur rôle dans les ateliers. Les règlements n'étaient pas toujours clairs à ce sujet et la situation était variable suivant les usines. Dans les établissements où se trouvaient les religieuses des Sacrés-Cœurs de Recoubeau, ces dernières non seulement surveillaient le travail des jeunes filles dans les ateliers mais dirigeaient aussi

---

<sup>461</sup> P. LEROY-BEAULIEU, pp. 412-423.

<sup>462</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, pp. 57 à 62.

<sup>463</sup> Règle des Petites sœurs de l'enfance approuvées le 21 mars 1865 (A.A. de Lyon, 4 II 8).

<sup>464</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo soli ...*, p. 510.

<sup>465</sup> Lettre du curé Bedoin de La Vallée du 7 mai 1864 au curé de Grand-Croix (Archives des Petites sœurs de la sainte enfance, rue commandant Charcot à Lyon, II 13)

<sup>466</sup> Fabrique Gindre et Auger à Boussieux ; fabrique Joly à Saint-Etienne de Saint-Geoirs et fabrique Heckel au Péage de Roussillon (J. POUSSET-CARCEL, *Deo soli ...*, pp. 748-749).

ce travail et y participaient de leurs mains<sup>467</sup>. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où ces religieuses étaient recrutées surtout parmi les jeunes ouvrières formées dès leur enfance dans l'industrie séricicole. Elles servaient de trait d'union entre l'ouvrière et le chef d'atelier et recherchaient la moralisation de la première. Il leur fallait, sans doute, beaucoup de souplesse pour concilier leur règlement avec celui des ateliers et trouver un terrain d'entente avec le chef d'atelier et le patron. A la fabrique de rubans de Colcombet à la Séauve en Haute-Loire, fondée en 1852, les religieuses Saint-Joseph du Puy, si elles ne sont pas elles-mêmes ouvrières, dirigent comme celles de Recoubeau les ateliers de dévidage et de canetage<sup>468</sup> regroupant chacun vingt ouvrières. Là aussi, tout en présidant à la discipline de l'atelier, il leur faut collaborer avec le contremaître. Par contre, dans le règlement pour les Petites sœurs de l'enfance appliqué aux fabriques, il était précisé que si les sœurs devaient surveiller le travail, elles ne devaient pas s'ingérer dans les emplois des unes et des autres<sup>469</sup>. Quant aux usines Durand à Vizille, dans l'Isère et au Cheylard, dans l'Ardèche, les religieuses de la Sainte-Famille n'y avaient aucun rôle dans les ateliers<sup>470</sup>.

Evidemment, les religieuses devaient être mieux perçues dans ces derniers établissements que dans ceux où elles collaboraient avec les chefs d'atelier pour réclamer des jeunes ouvrières un travail soutenu comme à la Séauve<sup>471</sup> où elles étaient payées aux pièces ; dans ce dernier cas, leur rôle social, moral et religieux devait sans doute avoir une portée moins grande. En effet, les religieuses ne se contentaient pas d'un rôle de surveillantes des réfectoires, des dortoirs ou, le cas échéant, des ateliers ; elles dirigeaient aussi, parfois, l'infirmerie, de même qu'un ouvroir après les heures de travail où les ouvrières pouvaient, comme c'était le cas à l'usine de rubans Vaillant à Arlos Izieux, confectionner leur trousseau<sup>472</sup>. A la Séauve, pendant ce moment de loisirs, les jeunes filles utilisaient les déchets de soie pour broder des ornements d'église, donnés ensuite aux paroisses pauvres<sup>473</sup>. A la rubanerie Vignat, à Bourg-Argental, dans la Loire, qui rassemblait 164 ouvrières, les 14 religieuses devaient à la fois diriger la cuisine, la buanderie, la boulangerie et les magasins d'approvisionnement<sup>474</sup>, alors que la supérieure des religieuses Saint-Joseph à Lyon, les avait envoyées seulement pour instruire et surveiller les jeunes personnes de la fabrique<sup>475</sup>. Bien sûr, les religieuses assumaient une fonction plus naturelle, lorsqu'elles apprenaient la lecture et l'écriture aux plus jeunes ouvrières ou lorsqu'elles présidaient à la prière du matin et du soir et leur enseignaient le catéchisme. On a l'impression que certains patrons les considéraient parfois comme des bonnes à tout faire. Les propositions faites par le fabricant Colcombet pour la fabrique de Bourg-Argental, en 1876, sont, à cet égard, éloquentes : il

---

<sup>467</sup> E. KELLER, *Les congrégations religieuses en France ...*, pp. 625 à 627.

<sup>468</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, p. 47.

<sup>469</sup> Archives des Petites sœurs de la Sainte enfance à Lyon.

<sup>470</sup> P. LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 419.

<sup>471</sup> Même si F. Monnier évoque des sentiments d'affection et de reconnaissance des ouvrières à l'égard du patron Colcombet (p. 47). Les religieuses n'avaient-elles pas le rôle ingrat de faire "aimer cette vie un peu cloîtrée qu'elles menaient à la fabrique ?", comme c'était indiqué dans le régime intérieur de l'établissement. (L. REYBAUD, *Etudes sur le régime des manufactures – condition des ouvriers en soie...*, p. 337)

<sup>472</sup> Lettre de M. Vaillant, patron de l'usine de 300 ouvrières, du 16 janvier 1863, qui se félicite du rôle des Petites sœurs de l'enfance dans son établissement qui veillent au bien moral des jeunes filles (Archives des Petites sœurs de la sainte enfance).

<sup>473</sup> F. MONNIER, *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles ...*, p. 47. Les élèves distribuaient aussi, à tour de rôle, aux familles pauvres du voisinage les secours alloués par le patron ou prélevés sur le produit des amendes (p. 48).

<sup>474</sup> J. VALSERRES, *Les industries de la Loire*, impr. Robin, Saint-Etienne, 1862, 503 p. (p. 309).

<sup>475</sup> Dans sa réponse à la demande de M. Vignat de Saint-Etienne, la supérieure de la Congrégation de Saint-Joseph à Lyon, avait consenti le 9 avril 1860 à envoyer sept religieuses dans la fabrique à Bourg-Argental, uniquement dans ce but (A. R. Saint-Joseph de Lyon, B 9).

demande aux religieuses Saint-Joseph d'assurer non seulement la surveillance de la salle de dévidage, mais aussi de se charger de la cuisine, du raccommodage, du blanchissage des torchons des fabriques, de l'entretien de la literie, des ustensiles de cuisine et de réfectoire, de la fourniture des balais et du combustible pour le chauffage en dehors de la fabrique moyennant une redevance etc.<sup>476</sup>

Dans les diverses usines-internats, un aumônier était présent également en même temps que les religieuses. Les sources sont peu prolixes à son sujet : on sait qu'il célébrait la messe dans la chapelle plus ou moins fréquemment et qu'il y présidait des cérémonies religieuses<sup>477</sup>. Sans doute était-il bien placé pour régler les différends survenus dans l'établissement, dans la mesure où il était moins impliqué dans la vie de l'usine et sa responsabilité y était moins engagée que celle des religieuses. Quant à ces dernières, quand elles étaient présentes dans les ateliers, elles étaient les plus aptes à comprendre les conditions de vie des jeunes ouvrières que nous allons évoquer maintenant.

### **III. LES USINES-INTERNATS : UN MOYEN DE SANCTIFIER L'INDUSTRIE ?**

Va-t-on retrouver dans les usines-internats l'ambiance de travail, de piété et d'enfermement des providences ? Quels furent les établissements qui constituèrent un modèle de travail chrétien en internat pour l'Eglise ? Pour répondre à ces questions, on aura d'abord à établir une distinction entre les fabriques qui ont appliqué un régime assez libéral et celles dont le règlement était plutôt de type conventuel ; ensuite, on confrontera les deux modèles de Jujurieux et de Tarare avant d'analyser pourquoi certains moralistes et Mgr de Bonald se sont retrouvés pour plébisciter les usines-internats dirigés par un patronat chrétien paternaliste.

#### **1. Un règlement aussi contraignant que celui des providences ?**

Dans le Bas-Dauphiné où les soyeux lyonnais ont procédé au plus grand nombre d'installations, les contemporains de ces expériences d'usines-internats comme Louis Reybaud et Paul Leroy-Beaulieu, soulignent une plus grande liberté laissée aux jeunes filles, par exemple dans les établissements Durand à Vizille dans l'Isère ou au Cheylard, dans l'Ardèche : au départ, à l'usine du Péage, près de Vizille, en 1839, les ouvrières étaient logées dans des baraquements affreux, puis, on aménagea des dortoirs pour trois cents jeunes filles internes, et, à l'extérieur, des habitations sur le modèle de Mulhouse pour contenir quatre cents ouvrières et deux cents ouvriers<sup>478</sup>. De plus, les religieuses de la Sainte-Famille ne jouaient aucun rôle dans les ateliers de ces deux établissements, les internes étaient libres de

---

<sup>476</sup> Conventions entre la maison-mère de Lyon et Messieurs Colcombet du 12 décembre 1876 approuvées par les deux parties (A.R. Saint-Joseph de Lyon, B 9)

<sup>477</sup> L'article consacré à l'aumônier, pour le régime intérieur de la Séauve, indique aussi que ce dernier, le dimanche, avant les vêpres, fait le catéchisme aux apprenties et aux ouvrières. Par ailleurs, il est demandé à l'aumônier de donner ses conseils au directeur dans le cas où les intérêts de la maison le demanderaient et dans les circonstances où il y aurait de l'indécision (L. REYBAUD, *Etudes sur le régime des manufactures* ..., pp. 339 et 340).

<sup>478</sup> P. LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle* ..., p. 419. Avec le modèle de Mulhouse, l'auteur fait allusion aux cités Dollfuss de cette ville, qui, à partir de 1853, ont vu huit cents pavillons construits en quatorze ans (A. DEWERPE, *Le monde du travail en France de 1800 à 1950* ..., p. 79).

se rendre ou non à la chapelle et le travail était suspendu dans l'après-midi du samedi pour que les élèves puissent rentrer de bonne heure dans leurs familles. Dans ce modèle d'usine-pensionnat, le concours de congrégations religieuses n'était demandé que pour certains services spécifiques, les jeunes ouvrières préparaient elles-mêmes leur nourriture car on mettait à leur disposition des fourneaux économiques<sup>479</sup>, une part plus importante était accordée à l'enseignement et les ouvrières travaillaient aux pièces. Si, donc, une certaine autonomie était accordée aux jeunes filles, le travail aux pièces constituait-il un progrès ?

L'introduction du travail aux pièces ou à la tâche, augmentait le rendement, souvent aussi le salaire de l'ouvrière mais également la fatigue. Dans les usines-internats, la durée moyenne quotidienne du travail était d'environ douze heures ; dans les providences, la durée moyenne avoisinait les dix heures, mais en général, on avait affaire à des enfants plus jeunes et dans les refuges, la longueur des journées de travail était comparable à celles des usines-pensionnats. A l'usine Colcombet, à la Séauve, la durée du travail était même de treize heures par jour à la fin des années 1850 puisque le travail commençait à cinq heures un quart le matin pour finir à huit heures un quart le soir avec deux heures prévues pour les repas et le repos<sup>480</sup>. Là, il s'agissait, au départ, d'une usine de type couvent, recrutant ses ouvrières dans les montagnes du Velay, dont le régime était proche de celui des usines Bonnet à Jujurieux et Martin à Tarare dont nous étudierons le modèle. Le fabricant de rubans stéphanois, François Colcombet, avait fondé sa première usine en 1852, au hameau de la Séauve, dans la commune de Saint-Didier en Velay, et il l'installa sur la rivière, la Semène, en utilisant un moteur hydraulique. Ce dernier faisait mouvoir cents métiers et occupait 150 ouvrières de 15 à 25 ans<sup>481</sup>. Ces tisseuses, peigneuses et dévideuses, placées, on l'a vu, sous la direction de religieuses du Puy, étaient rangées en trois classes, établies d'après les notes de leur livret, qui tenaient compte de la qualité de leur travail. Le classement était renouvelé tous les mois et si les ouvrières des deux premières classes recevaient une prime, celles de la troisième classe n'y avaient pas droit. Par la suite, Colcombet supprima les salaires à la journée et les primes pour instaurer le travail aux pièces. De plus, il n'assura plus la nourriture du personnel et mit à sa disposition des fourneaux économiques<sup>482</sup>.

Dans les fabriques de tresses et lacets à Saint-Chamond, dans la Loire, la pénibilité du travail augmentait pour les jeunes filles avec le travail de nuit<sup>483</sup>. Les fabricants le justifiaient à la fois par le caractère saisonnier du travail de la soie, par des arguments moraux, en opposant l'excellente moralité des internats au laisser-aller des ouvrières de la ville et surtout, ils invoquaient, en compensation de ce travail de nuit, la possibilité pour les jeunes filles de revenir plus tôt en fin de semaine dans leurs familles<sup>484</sup>. Parmi ces moulinières-paysannes vivant une longue semaine de travail à la fabrique, un mouvement revendicatif pouvant aller

---

<sup>479</sup> En revenant à l'usine, le dimanche soir ou le lundi matin, les jeunes filles portaient un panier avec quelques provisions pour la semaine, fournies par leurs parents.

<sup>480</sup> L. REYBAUD, *Etude sur le régime des manufactures ...*, p. 341-343 : régime et règlement du tissage de soie. Dans les fabriques-dortoirs du Pilat, la journée de travail était encore plus longue : elle atteint quinze ou seize heures de présence, six jours sur sept. A peine était-elle raccourcie le samedi de trois ou quatre heures pour permettre aux ouvrières de revenir chez elles (B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts...*, p. 46).

<sup>481</sup> Xavier DE MONTER, *Notice sur l'usine hydraulique et à vapeur de la maison Colcombet frères et Cie* ; impr. Goupy, 1873, 14 p. (p. 3 et 4).

<sup>482</sup> P. LEROY-BEAULIEU, ..., p. 417-418.

<sup>483</sup> Les deux principaux fabricants à Saint-Chamond étaient Simon et Oriol-Alamagny. Ces derniers avaient un personnel de 15 hommes pour s'occuper des trois machines à vapeur et faire les ballots d'expédition. 275 femmes ou jeunes filles travaillaient toujours debout dans le moulinage de soies et le tissage des lacets. Ces dernières, souvent originaires de l'Auvergne, trouvaient un domicile à la fabrique. (J. VALSERRES, *Les industries de la Loire, ...*, p. 321-322).

<sup>484</sup> J. LORCIN, *Economie et comportements sociaux et politiques. La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale*, thèse de doctorat d'Etat, 1988, T. 2, pp. 361-362.



jusqu'à la grève était-il envisageable ? D'un côté, le règlement prévoyait une solution radicale : à la Séauve, si une ouvrière prenait part à une coalition, elle était renvoyée sur le champ sans avoir aucun droit aux sommes versées par elle dans la caisse de secours et de prévoyance<sup>485</sup>. D'un autre côté, la présence de jeunes filles peu instruites, l'hostilité de leur famille à une revendication collective et la dispersion des fabriques rurales ne laissaient guère de possibilité à une telle éventualité. Pourtant, en juillet 1869, la grève, partie de Valbenoîte à Saint-Etienne, a gagné une fabrique de Pélussin, s'est étendue à Maclas en août et surtout à Bourg-Argental où 1200 ouvrières ont arrêté le travail<sup>486</sup>. Elles ont suivi l'exemple des ovalistes lyonnaises, ouvrières des moulinages urbains, qui s'étaient mises en grève le 17 juin. Les ouvrières de la région du Pilat réclamaient et ont obtenu, le plus souvent, une réduction de travail et une petite augmentation de salaire.

Si ce salaire pour les jeunes filles issues d'un milieu rural très pauvre pouvait être appréciable, ces dernières abandonnaient leur indépendance et leur liberté. Les religieuses, lorsqu'elles étaient présentes, exerçaient une surveillance constante, surtout lorsqu'il y avait de jeunes hommes car il fallait empêcher les jeunes filles de travailler seules avec eux. Le terme d'enfermement concernant les usines-internats recrutant en montagne se justifie tout autant que pour les providences : ainsi, à la rubanerie Vignat à Bourg-Argental, on mène les ouvrières à la promenade le dimanche, après les Vêpres, mais il ne leur est pas permis de sortir seules<sup>487</sup>. Ce jour-là, à la fabrique Colcombet, à la Séauve, les ouvrières qui doivent sortir ne quittent l'établissement qu'après la messe de neuf heures et doivent être rentrées le soir à huit heures. Les apprenties, quant à elles, ne peuvent sortir que toutes les six semaines. L'obéissance est aussi de règle comme dans les providences : à la Séauve, l'ouvrière doit déférence et obéissance à toutes les personnes chargées de la surveiller et les apprenties doivent encore plus, si c'est possible, obéir et se soumettre<sup>488</sup>. Si la piété a surtout sa place le dimanche, jour de repos et d'accomplissement des devoirs religieux, à la rubanerie Vignat, à Bourg-Argental, on a affaire véritablement à un régime conventuel puisque les repas commencent par le Bénédicité, finissent par les Grâces et, pendant leur durée, on fait des lectures édifiantes. Il s'agit donc là de l'exemple d'une usine-couvent dont nous allons voir le modèle apprécié par l'Eglise et mis en place à partir du milieu des années 1830 à Jujurieux et à Tarare.

## 2. Les exemples de Jujurieux et de Tarare

Claude Joseph Bonnet et Jean-Baptiste Martin ont été les promoteurs des usines-internats, appelées usines-couvents. Le modèle d'usine qu'ils ont installée à Jujurieux dans l'Ain et à Tarare dans le Rhône, présente un intérêt à plusieurs titres : non seulement ils s'y sont montrés des manufacturiers à la pointe du progrès dans l'industrie de la soie<sup>489</sup>, mais ils

---

<sup>485</sup> L. REYBAUD, *Etude sur le régime des manufactures ...*, p. 344.

<sup>486</sup> B. PLESSY et L. CHALLET ..., p. 73-74-75. Les grèves de femmes dans l'industrie de la soie auront lieu surtout à la fin du siècle et plusieurs d'entre elles toucheront des internats.

<sup>487</sup> J. VALSERRES *Les industries de la Loire ...*, p. 39.

<sup>488</sup> L. REYBAUD, *Etude sur le régime des manufactures ...*, p. 340 à 344 (régime et règlement du tissage de soie à la Séauve). L'ouvrière a deux livrets : celui qui est exigé par la loi et celui qui contient ses notes de même que l'état de son compte.

<sup>489</sup> En 1843, seule l'usine de Jujurieux possédait une machine à vapeur et Martin en acheta une à Tarare en 1849. (P. CAYEZ, *Métiers Jacquard et hauts fourneaux...*, p. 164) Par ailleurs, Bonnet et Martin ont cherché à améliorer la teinture de la soie en particulier ce dernier qui réussit grâce à un teinturier venu de la Moselle, à produire un noir brillant qui assura la supériorité de ses produits (Article de la Navette de Tarare du 14 avril 1867 : T. 2, dossier concernant la fabrique J.B. Martin, à Tarare, A. R. Saint-Joseph de Lyon).

ont eu, aussi, l'approbation et le soutien des moralistes, des pouvoirs publics et surtout de l'Eglise pour le type de paternalisme qu'ils ont instauré dans leurs établissements.

Le modèle de Bonnet et Martin a connu une grande longévité puisque les religieuses étaient encore présentes à Jujurieux et à Tarare au début des années 1930 et les deux manufacturiers ont obtenu, grâce à leur réussite, les plus hautes récompenses : leur réussite industrielle a d'abord été reconnue avec l'attribution de nombreuses médailles lors des expositions nationales, internationales et universelles ; entre autres, tous deux ont obtenu la médaille d'or à l'occasion de l'exposition de l'industrie française à Paris en 1849<sup>490</sup>. Par ailleurs, leurs mérites ont été reconnus par les autorités civiles puisque tous deux ont été nommés chevaliers de la légion d'honneur<sup>491</sup>. De plus, la Société de protection des apprenties a décerné aux établissements J. B. et P. Martin, en séance solennelle du 27 octobre 1867, tenue au Palais de l'Industrie sous la présidence de S.M. l'impératrice, la plus haute récompense, comme manufacturiers signalés pour avoir organisé leurs établissements en vue d'assurer la santé, l'instruction, la moralité, l'enseignement religieux et l'avenir des apprenties et jeunes ouvrières<sup>492</sup>.

C. J. Bonnet et J. B. Martin se sont assigné une sorte de mission religieuse en installant leur manufacture, et pour bien la comprendre, il nous faut rappeler leurs convictions chrétiennes qui en sont à l'origine. C. J. Bonnet avait puisé la foi religieuse qui ne l'avait jamais abandonné chez sa mère, très pieuse, et chez l'abbé Brunet, capucin réfugié chez ses parents à l'époque du directoire<sup>493</sup>. Sa femme, qui lui écrivait en 1831 que leurs affaires temporelles ne devaient pas leur faire oublier leurs devoirs spirituels dans la sanctification du dimanche, renforça ses principes religieux qui l'influencèrent beaucoup quand il aménagea la vie du personnel de sa fabrique de Jujurieux, principal théâtre de ce qu'il considérait comme son action sociale. N'a-t-il pas fait inscrire comme maxime au-dessus de la porte d'entrée de son usine à Jujurieux : "Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, le reste vous sera donné par surcroît"<sup>494</sup> ? Sans doute pensait-il comme J. B. Martin, qu'il aiderait ses jeunes ouvrières à appliquer ce que Dieu demandait et attendait d'elles<sup>495</sup>. Ce dernier, en 1853, pouvait constater que depuis longtemps, Dieu bénissait tout particulièrement ses travaux. De jour en jour, il voyait aussi augmenter sa fortune, preuve certaine que la Providence voulait l'établissement qu'il avait projeté et promis à Dieu. Dès lors, il se mit à l'œuvre pour que son établissement soit construit et lorsque les travaux touchèrent à leur fin, il se rendit à Lyon, sur la colline des Chartreux, à la maison mère des religieuses Saint-Joseph pour prier la supérieure de lui donner des sœurs aptes à diriger les jeunes filles de son établissement. De son côté, C. J. Bonnet avait fait la même démarche, en 1837, auprès de la supérieure des religieuses Saint-Joseph de Bourg-en-Bresse.

Les deux manufacturiers obtinrent l'accord des deux supérieures et naturellement l'appui des hautes autorités de leur diocèse, l'évêque de Belley, Mgr Devie, et l'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald. Mgr Devie est venu donner les sacrements de communion et de confirmation dans la chapelle de l'usine de Jujurieux et il a établi un aumônier à demeure

---

<sup>490</sup> H. PANSU, *C. J. Bonnet, Soierie et société...*, p. 256.

<sup>491</sup> La rosette d'officier de la légion d'honneur a même été attribuée à C. J. Bonnet en 1867 (H. PANSU, p. 256)

<sup>492</sup> Prospectus reçu par les prêtres des paroisses vantant les mérites de l'établissement en vue de l'envoi de nouvelles jeunes filles au moulinage de Tarare (A. R. Saint-Joseph de Lyon, T<sub>2</sub>)

<sup>493</sup> H. PANSU, ..., pp. 56, 64, 110 et 510.

<sup>494</sup> Passage de l'Evangile selon Saint-Matthieu, 6, 33.

<sup>495</sup> Dans sa prière du matin qu'on a trouvée dans son bureau après sa mort en 1867, J. B. Martin s'adressait ainsi à Dieu : "Faites que notre asile prospère tourne à votre gloire et à mon salut et accordez-moi les qualités convenables pour le bien diriger". (A. R. Saint-Joseph à Lyon, T<sub>2</sub> : Histoire de la maison J. B. Martin)

dans l'usine comme l'a fait Mgr de Bonald à celle de Tarare. Ce dernier a visité à deux reprises, en 1855 et en 1868, l'établissement Martin à Tarare et à chaque fois, il a envoyé une lettre d'encouragement au patron de l'usine. Dans ses deux lettres, il insiste surtout sur trois points : la garantie du maintien de la vertu et de l'empêchement de l'immoralité régnant dans d'autres usines, grâce à la surveillance dont seront l'objet les jeunes filles : " La présence d'un aumônier prudent secondera puissamment les religieuses et vous aurez la satisfaction d'avoir une manufacture où régneront les bonnes mœurs"<sup>496</sup>. Il évoque aussi la valeur représentée par le travail : "...Une manufacture où régnera l'amour du travail ...Grâce aux sœurs de Saint-Joseph, le travail prospère dans cette maison"<sup>497</sup>. Le compte-rendu de la visite du moulinage des soies par le cardinal à la fin du mois d'octobre 1868 traduit une atmosphère de travail monacale : "Les jeunes filles, groupées sur deux rangs, recevaient d'abord la bénédiction de l'archevêque qui passait au milieu d'elles ; puis, en un instant, chaque ouvrière était remise au travail, la machine tournait, et au silence religieux succédait immédiatement le roulement des mécaniques, le mouvement des fuseaux et toute l'activité calme et régulière de ces immenses ateliers"<sup>498</sup>. Mgr de Bonald insiste enfin sur le caractère familial du regroupement de toutes les jeunes filles dans l'usine : "L'ordre, la probité et l'union font de toutes ces ouvrières une seule famille".

Ces trois objectifs souhaités par Mgr de Bonald ont-ils été atteints, que ce soit à Tarare ou à Jujurieux ? Ils l'ont été et sans doute plus encore que dans les usines-internats que nous avons déjà évoquées, recrutant les ouvrières en montagne, que ce soit à l'usine Colcombet à la Séauve ou à l'usine Vignat à Bourg-Argental. Si les ouvrières qui rentrent à l'usine Bonnet ou Martin sont déjà adolescentes et si leur séjour semble plus court que dans la plupart des autres usines-internats<sup>499</sup>, elles y sont, là aussi, gagées, logées, blanchies, chauffées. La nourriture est assurée par l'établissement qui vit presque en autarcie : à Jujurieux, le pain est fait dans l'établissement, le lait est fourni par les vaches nourries avec le fourrage des propriétés de M. Bonnet. Le vin est fourni également par ses vignes<sup>500</sup>. Une vingtaine de religieuses encadrent plus de cinq cents jeunes filles dans les deux établissements, à la fin des années 1860, et ces dernières travaillent surtout à la préparation des soies. Elles reçoivent aussi des gratifications financières si le travail à l'atelier et le travail scolaire sont satisfaisants et elles sont incitées à placer leur argent à la caisse d'épargne de l'usine. Mais plus qu'ailleurs, elles sont surveillées, elles ne sont pas laissées sans occupation et le paternalisme y est plus marqué. La surveillance des religieuses est de tous les instants, avec une double surveillance dans les ateliers, ce qui provoque des conflits d'autorité. A Tarare, dans les ateliers du moulinage des soies, il est précisé que les religieuses veillent à tout ce qui touche à la moralité, au bon emploi du temps, aux déchets et au silence et que la surveillante d'atelier contrôle le travail des jeunes filles<sup>501</sup>. Le règlement de Tarare précise aussi que la supérieure des religieuses contrôle tout le courrier

<sup>496</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 9 août 1855. La prudence de l'aumônier évoquée par le cardinal peut sous-entendre le rôle délicat qu'il a à jouer dans un milieu fermé, essentiellement féminin, où il y aura des conflits à arbitrer (A. R. Saint-Joseph, T<sub>2</sub>)

<sup>497</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 5 décembre 1868 (A.R. Saint-Joseph, T<sub>2</sub>)

<sup>498</sup> Article de "La Navette", journal de Tarare, du 1<sup>er</sup> novembre 1868 (A. R. Saint-Joseph, T. 2).

<sup>499</sup> Les jeunes filles sont admises entre treize et seize ans et leur séjour dure généralement de trois à cinq ans alors que F. Monnier, on l'a vu, indiquait pour les internats manufacturiers de la soie des entrées se situant entre l'âge de neuf et douze ans et des départs entre vingt et vingt-cinq ans. Les dirigeants de Tarare précisent d'ailleurs que leur œuvre ne peut se maintenir que par l'envoi incessant de jeunes filles (prospectus envoyé dans les paroisses)

<sup>500</sup> J. F. TURGAN, *Les grandes usines de France...*, p. 221. Les jeunes filles bénéficient, semble-t-il, de conditions de nourriture et de logement meilleures que dans la plupart des fabriques : la maison leur fournit quatre repas et les jeunes filles peuvent utiliser une salle de bains en hiver.

<sup>501</sup> Mise au point de M. Martin concernant la surveillance des ateliers et les rapports des religieuses avec les surveillantes du travail, du 10 mars 1862 (A.R. Saint-Joseph de Lyon, T<sub>2</sub>)

des jeunes filles et, le dimanche, les sœurs accompagnent les ouvrières en promenade dont le but est, à Jujurieux, le parc que possède Bonnet à Chenavel<sup>502</sup>.

On pratique aussi le culte du travail chez Martin et Bonnet : on demande des filles accoutumées au travail dès l'enfance<sup>503</sup>, on apprend la couture aux jeunes ouvrières pour bien employer leur temps même pendant les récréations<sup>504</sup>, et ceux qui veillent au bon fonctionnement des machines stimulent les ouvrières en comparant leur rendement et donnent des informations au patron concernant le rendement journalier et mensuel<sup>505</sup>. En retour, ce dernier ne manquait pas, bien sûr, d'assurer du travail à son personnel, en particulier dans les temps de chômage : il s'évertuait alors à "donner de l'ouvrage à ses risques et périls tant il était désireux du bien-être de ses ouvriers, et fier de maintenir ses fabriques en activité"<sup>506</sup>. Par ailleurs, les ouvrières-modèles des deux établissements sont recherchées comme épouses et deviennent d'excellentes mères de famille. A Jujurieux, lorsqu'un jeune homme des environs de la fabrique, cultivateur ou ouvrier, désire se marier avec une jeune ouvrière de la maison, il en fait la demande au directeur qui s'enquiert de sa situation et si les renseignements obtenus sont bons, ce dernier consent au mariage. Entre 1835 et 1870, une centaine de jeunes filles de la fabrique se sont mariées avec des cultivateurs de Jujurieux. Quelques-unes des jeunes filles ainsi mariées reçoivent du travail au dehors et M. Bonnet a monté chez plusieurs jeunes ménages des ateliers de dévidage et de tissage<sup>507</sup>. Une grande famille se constitue donc dans chacune des deux usines de Jujurieux et de Tarare<sup>508</sup> et le paternalisme qui s'y manifeste est sans doute facilité par la présence d'un aumônier qui préside aux cérémonies du culte dans la chapelle<sup>509</sup>.

Peu de choses, finalement, différencient les deux fabriques : à Jujurieux, le personnel est entièrement féminin à l'exception de quelques ouvriers mécaniciens alors qu'à Tarare, les hommes qui travaillent dans les ateliers de la manufacture de peluches sont séparés des ateliers de jeunes filles. De plus, à Tarare, les ouvrières portent un uniforme lorsqu'elles sortent. On imagine que de telles contraintes ont suscité le même type de critiques que celles qui ont été formulées contre les providences : nous allons les confronter avec le point de vue de ceux qui, moralistes et ecclésiastiques surtout, ont apprécié ce modèle d'usine.

### **3. Pourquoi le système était-il apprécié par les moralistes et surtout par l'Eglise ?**

A Tarare, les ouvriers qui, on l'a vu, travaillaient dans la manufacture de peluches, à proximité du moulinage où se trouvaient les jeunes ouvrières, critiquaient cette nouvelle "providence" car, ayant des salaires plus élevés, ils craignaient qu'on finisse par confier aux

---

<sup>502</sup> J. F. TURGAN, ..., p. 222. A Tarare, les promenades sont recommandées le dimanche matin pour éviter des rencontres.

<sup>503</sup> Lettre-circulaire envoyée par la supérieure des sœurs de Saint-Joseph de Lyon à ses filles des autres communautés (A. R. Saint-Joseph, T<sub>2</sub>bis).

<sup>504</sup> J. F. TURGAN ..., p. 223.

<sup>505</sup> A.R. Saint-Joseph...T<sub>2</sub>.

<sup>506</sup> Article de la "Navette", journal de Tarare, du 14 avril 1867, à la suite du décès de Jean-Baptiste Martin

<sup>507</sup> J. F. TURGAN, ..., p. 220.

<sup>508</sup> A la fin des années 1860, les dirigeants de Tarare affirment qu'ils sont sur le point de recevoir les enfants nés de leurs premières apprenties. (Prospectus envoyé dans les paroisses)

<sup>509</sup> Dans la chapelle de la fabrique Martin se déroulent non seulement des cérémonies de baptême, première communion et confirmation, mais aussi des abjurations de protestantes.

femmes des travaux de fabrication et non plus de préparation<sup>510</sup>. Aussi, certains d'entre eux allaient à la rencontre des jeunes filles qui s'étaient mises en route en direction de l'internat, les apostrophaient et "cherchaient à les détourner de leur dessein en comparant le moulinage à une Cayenne ; puis, ils entraient dans le détail des prétendues misères qui attendaient l'apprentie<sup>511</sup>..." L'histoire de la maison Martin confirme la virulence des critiques des ouvriers et leurs craintes : les religieuses et les jeunes filles ne pouvaient sortir de la maison sans être insultées par un grand nombre d'ouvriers, furieux de voir des étrangères leur enlever leur travail. Les religieuses Saint-Joseph, qui étaient arrivées dans l'établissement à la fin de l'année 1855, en vinrent à remettre en question la poursuite de leur œuvre et deux d'entre elles demandèrent l'autorisation à leur supérieure d'aller trouver le curé d'Ars qui les rassura en leur disant que la maison prospérerait et que les enfants qui y mourraient, feraient une sainte mort<sup>512</sup>."

Si les jeunes ouvrières travaillant à Tarare, à Jujurieux ou dans d'autres usines-internats avaient été interrogées à propos de leur vie à la fabrique, qu'auraient-elles répondu ? D'un côté, les liens qu'elles créaient avec leurs compagnes pouvaient être forts et sans doute devaient-elles apprécier, comme les anciennes ouvrières mariées dans la région de Saint-Didier en Velay, l'occasion de revenir visiter l'usine de la Séauve et de prendre part avec les patrons et les jeunes filles qui les avaient remplacées, à une fête de famille<sup>513</sup>. D'un autre côté, on peut se faire une idée des contraintes permanentes que ces jeunes paysannes subissaient en lisant le témoignage d'une jeune fille ayant connu les derniers prolongements de cette vie dans un moulinage, au début du XX<sup>e</sup> siècle : Claudia Jeury se souvient de ce besoin irrépressible de s'extérioriser au dortoir, qu'elle éprouvait avec ses compagnes, car "c'était tellement sérieux la vie à ce moment-là ; on était soumises, on était vaillantes, mais on n'était pas heureuses, on était trop seules<sup>514</sup>."

Quant aux économistes, philanthropes et autres moralistes qui ont visité ces établissements implantés en milieu rural, ils en appréciaient généralement le paternalisme mais regrettaient, ce qui était le cas de Monnier et Leroy-Beaulieu, on l'a vu, le peu de liberté laissée aux jeunes filles. Ils y appréciaient aussi la garantie de la moralité. Ainsi, Jules Simon affirme que c'est "rendre service aux jeunes ouvrières lyonnaises que de les enfermer pendant trois ans en les assujettissant à un travail de treize heures par jour..." car "le plus grand intérêt d'un père ou d'une mère obligés de se séparer de leur fille est d'être rassurés sur sa conduite morale<sup>515</sup>", mais il avoue en même temps le peu d'attrance qu'il a "pour ces agglomérations de personnes, qui substituent la communauté à la famille et le règlement à l'affection". La sauvegarde de la moralité de la femme va se faire dans l'enceinte de l'usine-internat, institution "des plus propres à atteindre le but que toute société se doit de proposer, la consolidation de la famille<sup>516</sup>". En s'exprimant de la sorte, Leroy-Beaulieu rejoint l'économiste Le Play, qui, dans le chapitre VI de la *Réforme sociale* affirme que la mission

---

<sup>510</sup> Les bons ouvriers gagnaient de 3 à 5 francs par jour alors que les ouvrières gagnaient seulement de 1,5 à 2 francs. (A. CHATELAIN, "Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise – deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire économique et sociale*, 1970, pp. 387-388).

<sup>511</sup> L. REYBAUD, *Etude sur le régime des manufactures ...*, p. 207-208.

<sup>512</sup> A.R.S.J. T<sub>2</sub>.

<sup>513</sup> X. DE MONTER, *Notice sur l'usine Colcombet ...*, p. 10.

<sup>514</sup> Claudia et Joseph JEURY, *Le crêt de Fonbelle*, Seghers, coll. "Mémoire vive", 1981 (ouvrage cité par B. PLESSY et L. CHALLET, *La vie quotidienne des canuts...*, pp. 72-73).

<sup>515</sup> Jules SIMON, *L'ouvrière*, Hachette, Paris, 1876, 444 p. (pp. 59-60). Jules Simon, philosophe et homme politique s'est penché lui aussi sur le sort des ouvrières en soie. Il s'est inspiré des travaux de Reybaud qui a également déploré le caractère néfaste de la mixité de l'atelier, facteur de démoralisation.

<sup>516</sup> P. LEROY-BEAULIEU, *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ...*, p. 411.

des patrons est de propager chez les ouvriers la connaissance de l'ordre moral et le respect des lois de la famille<sup>517</sup>.

Tous ces enquêteurs qui constituent l'élite intellectuelle de la France du second Empire, approuvent, avec plus ou moins de réserve, le modèle des usines-internats, car ils souhaitent que les jeunes ouvrières qui y séjournent s'intègrent à l'univers moral de la bourgeoisie<sup>518</sup> qui prône l'amour du travail, la maîtrise de soi, l'ordre et l'économie<sup>519</sup>. L'idéal est donc de passer de l'usine-internat au foyer conjugal mais "cette idée n'a pas encore pénétré entièrement la mentalité ouvrière<sup>520</sup>". En tout cas, à Jujurieux ou à Tarare, le patron "substitue en partie à la répression directe l'usage de la religion comme instrument de contrôle<sup>521</sup>". Il faut dire que ce dernier a une supériorité sociale sur le simple fabricant. On a vu qu'il assume parfois les fonctions paternelles en autorisant le mariage des jeunes qu'il emploie. Son paternalisme l'amène à assumer un devoir social et à donner plus que le salaire. Il a un contact direct avec ses ouvrières qu'il éduque comme ses enfants tout en leur donnant les moyens d'une vie chrétienne<sup>522</sup>. Il est donc en parfait accord avec les aumôniers et les religieuses des usines-internats qui accordent une importance toute particulière à la moralisation des jeunes filles qui s'y trouvent. Ainsi, l'abbé Pousset, dans les notes qu'il a transmises en août 1869 pour la préparation du concile, précise que la Sainte-Famille dont il est le directeur spirituel, assure la surveillance morale et religieuse d'ateliers et de certaines usines et que ses préoccupations rejoignent par là celles des grands industriels qui réclament les sœurs de sa congrégation pour éviter l'immoralité<sup>523</sup>.

Finalement, une des préoccupations de l'Eglise est de retenir les ouvrières loin des cités industrielles, car, une fois qu'elles ont vécu dans la ville, il est malaisé de la leur faire abandonner : "une fois habituées à ne dépendre que d'elles-mêmes aux heures où l'atelier ne les réclame pas, elles ne pensent pas volontiers à reprendre le joug des habitudes domestiques<sup>524</sup>". L'enjeu est celui de l'autonomie de la jeune fille qu'on ne croit pas capable

---

<sup>517</sup> F. LE PLAY, *Textes choisis et préface*, par Louis BAUDIN, Paris, Dalloz, 1947, 314 p. (p. 268). Le PLAY faisait un devoir grave aux familles patronales de protéger les familles de leurs ouvriers dans un sentiment de solidarité et d'affection. Toute son œuvre peut être lue comme une tentative visant à concilier les principes du libéralisme avec une conception du monde social fondé sur les liens domestiques. (G. NOIRIEL, *Les origines républicaines de Vichy ...*, p. 65).

<sup>518</sup> J. LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale...*, T. 2, p. 361.

<sup>519</sup> Au moulinage Martin de Tarare, quelques ouvrières, à tour de rôle, sont occupées, soit à la cuisine, soit à la lingerie où elles sont formées au raccommodage et à l'entretien du linge, afin qu'à leur sortie de la Maison, elles soient à même de soigner convenablement un ménage. (Lettre circulaire de la supérieure des religieuses Saint-Joseph, A.R.S.J. T<sub>2</sub> bis)

<sup>520</sup> C. AUZIAS et A. HOUEL, *La grève des ovalistes, Lyon, juin et juillet 1869*, Payot, 1982, 182 p. (p. 146). Les deux historiennes qui ont écrit cet ouvrage opposent cette morale voulue par les partisans des usines-internats au désir d'émancipation des ovalistes qui ont osé causer des désordres à Lyon et, en premier lieu, en faisant grève.

<sup>521</sup> A. MELUCCI, "Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d'usine et contrôle de la main d'œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle", *Le Mouvement social*, octobre-décembre 1976, p. 155.

<sup>522</sup> A. DEWERPE, "Conventions patronales. L'impératif de justification dans les politiques sociales des patronats français (1800-1936)", in *Textes réunis* par S. SCHWEITZER, *Les chemins de la recherche – Logiques d'entreprises et politiques sociales – Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines*, décembre 1993, 255p. (pp. 25-26).

<sup>523</sup> J. POUSSET-CARCEL, *Deo soli ...*, p. 623.

<sup>524</sup> J.M. CHAUSSE, *De la réforme du travail manufacturier par l'établissement des usines à la campagne – Etudes sur l'organisation de la population ouvrière des manufactures urbaines et des manufactures rurales*, impr. Forestier, Saint-Etienne, 1875, 172 p. (p. 71). Dans son ouvrage, l'abbé Chausse démontre la supériorité des manufactures rurales sur les manufactures urbaines ; il préconise le maintien de la femme au foyer que le manufacturier rural peut occuper par des travaux lucratifs et bien sûr, si l'industrie exige la présence des femmes et des jeunes filles dans les ateliers, il faut prendre les plus sérieuses précautions pour assurer leur moralité (p. 106).

d'éviter les pièges qui lui sont tendus dans la ville tentatrice. Ainsi Mgr de Bonald s'est opposé au projet Duruy de faire donner un enseignement supérieur aux jeunes filles de 14 à 17 ans par des professeurs de lycée, car, exposées ainsi au langage séducteur des jeunes hommes, et laissées avec leur faible raison pour conseillère, elles pouvaient devenir libre-penseuses et athées. Et, dans ce cas, affranchies du joug de la religion comment pourraient-elles ensevelir leur jeunesse dans un hôpital et devenir filles de la Charité ?<sup>525</sup> Il ne s'agit donc pas de mettre une séparation entre la religion et le cœur de la femme ni entre l'Eglise et le foyer domestique comme le redoute Mgr de Bonald, car c'est la femme qui peut rétablir la vie chrétienne, et la manufacture rurale, en ramenant la femme et la mère dans la maison, contribue à ce rétablissement<sup>526</sup>. En effet, la femme prépare les enfants aux vertus et aux devoirs de la vie domestique et comme le souligne l'abbé Meyzonnier, aumônier de l'établissement séricicole Lacroix à Monboucher près de Montélimar, c'est "sur elle que doit se reporter l'attention de l'homme qui veut sérieusement moraliser ..., c'est par elle qu'il faut combattre le socialisme et ses exécrables doctrines"<sup>527</sup>.

En définitive, les usines-internats qui ont été au départ une adaptation de la Fabrique à la concurrence, ont été un modèle d'expérimentation du travail qui convenait bien à l'Eglise car elles visaient le même but que les providences<sup>528</sup> et prolongeaient l'œuvre de rechristianisation engagée par les "missions" de la Restauration<sup>529</sup>. Il s'est agi d'une rechristianisation par les femmes dont le rôle a été majeur dans l'Eglise jusqu'à aujourd'hui. Quant au succès des usines-internats et à leur devenir, il a été limité par le paternalisme trop calculé des industriels et surtout par la mise en cause des migrations hebdomadaires par la bicyclette et les engins motorisés<sup>530</sup>, même si l'expérience de Jujurieux et de Tarare s'est prolongée au XX<sup>e</sup> siècle.

Ce deuxième chapitre concernant l'encadrement du travail des jeunes gens par l'Eglise nous a permis d'abord de comprendre les causes majeures des violences exercées contre les providences en 1847 et, surtout, fin février 1848 : à savoir, une crise de la Fabrique, au moment où le nombre de providences augmentait, qui a exacerbé l'animosité des ouvriers en soie contre les établissements considérés comme responsables de la concurrence déloyale à leur égard. Après les manifestations, à la Croix-Rousse, contre la providence Denis et celle de l'abbé Collet, en septembre 1847, le cardinal de Bonald prit position, en justifiant l'existence des providences et le préfet essaya de calmer les esprits ; mais la révolution de février 1848 fut un exutoire pour des ouvriers sans emploi et particulièrement vindicatifs, qui saccagèrent les providences où on travaillait la soie, que ce soit à Lyon, ou, un mois et demi plus tard, à Saint-Etienne. Des métiers autres que ceux des providences furent détruits, et des maisons religieuses furent épargnées, ce qui prouve que les émeutiers s'en prenaient surtout aux outils de travail censés leur porter préjudice. Au début des années 1850, des providences avaient disparu, d'autres avaient changé leurs activités sous la pression des pouvoirs publics et de

---

<sup>525</sup> Circulaire de Mgr de Bonald adressée le 10 décembre 1867 aux curés du diocèse de Lyon, au sujet de l'établissement d'un cours d'enseignement dirigé par M.M. les professeurs de lycées et auquel seraient appelées les jeunes filles de 14 à 17 ans. (Bibliothèque Roulev, Saint-Etienne).

<sup>526</sup> J.M. CHAUSSE, *De la réforme du travail manufacturier par l'établissement des usines à la campagne ...*, p. 167.

<sup>527</sup> L'abbé Meyzonnier s'exprime ainsi dans une lettre adressée à Louis Reybaud, le 4 mars 1858 et il lui reproche d'avoir employé le terme de couvent à propos des fondations industrielles tempérées par l'élément religieux. (L. REYBAUD, *Etude sur le régime des manufactures ...*, [pp. 265 à 277]).

<sup>528</sup> La lettre circulaire de la supérieure des religieuses Saint-Joseph de Lyon indiquait d'ailleurs que l'établissement J. B. Martin était fondé sous forme de providence (A.R.S.J. T<sub>2</sub> bis).

<sup>529</sup> J. LORCIN, *La région de Saint-Etienne de la grande dépression à la 2<sup>e</sup> guerre mondiale...*, T. 2, p. 359.

<sup>530</sup> A. CHATELAIN, *Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise...*, pp. 392-393.

Mgr de Bonald, qui leur avait interdit toute reprise du travail de la soie. A la même époque, quelques soyeux lyonnais avaient installé, autour de Lyon, des usines-internats qui regroupaient des opérations du travail de la soie, afin de faire face à la concurrence étrangère. Mais les providences demeurèrent pratiquement aussi nombreuses sous le second Empire où les jeunes filles étaient initiées à d'autres travaux, comme celui de la lingerie ; les garçons, pour leur part, étaient placés, le plus souvent, dans des providences agricoles.

L'usine-internat n'est apparue que pour des raisons économiques, mais comme elle rassemblait un grand nombre de jeunes filles, il fallait y faire régner une discipline sévère et les religieuses étaient les plus aptes à exercer ce rôle. Certaines congrégations, comme celle de la Sainte-Famille, qui avaient été impliquées dans l'encadrement des providences de filles, acceptèrent volontiers de placer leurs religieuses dans ces usines, non seulement pour exercer un apostolat chrétien auprès des jeunes ouvrières, mais aussi pour augmenter leurs ressources. Les religieuses, qui étaient plus ou moins impliquées dans le travail effectué dans les manufactures, avaient parfois des relations difficiles avec leurs dirigeants. Quant aux jeunes ouvrières, elles étaient assujetties aux mêmes exigences que dans les providences, concernant le travail, l'obéissance et l'isolement par rapport au monde extérieur. Deux chrétiens convaincus, Claude-Joseph Bonnet et Jean-Baptiste Martin, avaient fondé respectivement les usines-internats de Jujurieux, dans l'Ain, et de Tarare, dans le Rhône, considérés comme des modèles dans la région lyonnaise. Mgr de Bonald a visité deux fois l'établissement Martin à Tarare, en 1855 et en 1868 et en a fait l'éloge, car il y a constaté le maintien de la vertu, l'amour du travail et l'atmosphère familiale. Si les ouvriers de Tarare comparaient l'usine où travaillaient les jeunes filles à un bagne, les économistes et les philanthropes appréciaient ce genre d'établissement, comme le cardinal, car son organisation paternaliste leur convenait malgré sa rigueur parfois excessive et l'usine-internat permettait aux jeunes filles d'échapper à l'immoralité de la ville.

Il nous faut maintenant évoquer une forme de catholicisme social bien ancré au sein du monde ouvrier lyonnais et proche de ses préoccupations.



## CHAPITRE 11

### DES PROJETS POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE ET UNE EGLISE PLUS PROCHE DU MONDE OUVRIER

La crise économique qui a sévi à partir du milieu des années 1840 amena les catholiques sociaux lyonnais à chercher des solutions au problème du chômage, non seulement pour les ouvriers, qui pouvaient s'adresser au bureau de placement de la Société de Saint-François-Xavier, mais aussi pour les jeunes femmes. A cet égard, nous aurons à nous demander quelles furent les réalisations de "l'Œuvre du travail de Marie" de l'abbé Cattet. De leur côté, Pauline Jaricot et Camille Rambaud conçurent des projets afin que le cadre de vie ou de travail des ouvriers deviennent plus propices à leur épanouissement. Quels furent ces projets ? Par ailleurs, nous aurons à nous pencher sur la collaboration entre Camille Rambaud et l'abbé Chevrier, qui ont voulu catéchiser les enfants pauvres de la Guillotière ; nous aurons aussi à évoquer la collaboration tentée entre l'abbé Chevrier et l'abbé Eymard en vue d'une œuvre de première communion. Nous terminerons en examinant l'apostolat d'Antoine Chevrier, qui fut une source d'interrogation et de renouveau pour l'Eglise de Lyon, avec la création d'une providence originale et avec la pratique d'un sacerdoce plus conforme à l'idéal évangélique.

#### I. COMMENT L'EGLISE PEUT-ELLE AIDER LES FEMMES QUI DOIVENT TRAVAILLER ?

Deux solutions ont été trouvées à la fois pour fournir du travail aux femmes pendant les périodes de crise de la Fabrique et accorder diverses aides aux jeunes ouvrières de la ville.

##### 1. "L'Œuvre du travail de Marie" : fournir du travail à domicile

"L'Œuvre du travail de Marie" fut fondée par l'abbé Cattet, curé de la paroisse Saint-Paul, aidé par plusieurs dames de charité. Son but était d'assister les femmes indigentes de la classe ouvrière en leur procurant du travail dans les moments de crise industrielle où elles en manquaient<sup>531</sup>. "L'Œuvre du travail de Marie" trouve son origine dans une autre œuvre, fondée en 1840, également par l'abbé Cattet, pour les petites filles pauvres réunies le jeudi, jour de vacances, dans les ouvroirs des paroisses. Cette œuvre plus ancienne, appelée "le petit travail de Marie", fournissait aux ouvroirs de cinq paroisses de Lyon, du tissu préparé, afin que les enfants puissent, sous la direction de leurs maîtresses, apprendre à coudre et à confectionner des vêtements. Or, le travail qu'on donnait aux enfants fut aussi réclamé par leurs mères, et ainsi, on envisagea d'annexer à l'œuvre du "petit travail de Marie" une sorte d'agence charitable qui était destinée à procurer de l'ouvrage aux femmes qui en étaient

---

<sup>531</sup> Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863. A.M. de Lyon. 744 WP 074. Le document indique l'année 1846 pour la date de la fondation, mais tous les documents émanant du ministère de l'intérieur que nous aurons à évoquer, font référence à l'année 1848. On peut remarquer qu'à la suite de la crise économique qui toucha la France à partir de 1846, l'élite catholique féminine de Lyon s'est ingéniée à secourir les jeunes femmes sans travail. Ainsi, l'Ouvroir de Marie, administré par les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, s'adressa, à partir de 1847, aux orphelines et aux ouvrières adultes sans état et sans ressources. Celles-ci bénéficiaient d'une sorte d'apprentissage correspondant à leurs dispositions et recevaient aussi une instruction religieuse (Prospectus de fondation. B.M. de Lyon. Fonds Coste : 110 790).

dépourvues<sup>532</sup>. Les dames qui se consacrèrent à “ L’Œuvre du travail de Marie”, organisée définitivement en 1849, achetaient de la toile, la découpaient et la distribuaient aux femmes d’ouvriers de Lyon. Celles-ci l’utilisaient pour confectionner des chemises et recevaient un prix de façon un peu supérieur à celui qui était pratiqué dans la ville<sup>533</sup>.

Les femmes qui voulaient être secourues devaient justifier de leur indigence par leur inscription sur le registre du bureau de bienfaisance<sup>534</sup>. Les chiffres concernant le nombre de femmes assistées ont beaucoup varié et ont été les plus élevés lors des périodes de chômage dans la Fabrique. 60 femmes furent secourues en 1850, 200 l’année suivante, 400 en 1854, entre 1500 et 1800 en 1858, 1800 en 1863 et 500 en 1869<sup>535</sup>. L’Œuvre était dirigée par un conseil composé à ses débuts, de six dames dignitaires<sup>536</sup> et administrée également par d’autres dames, dites Dames de paroisse. Les Dames de paroisses recevaient et visitaient les femmes qui demandaient ou qui avaient reçu du travail. Elles s’efforçaient de développer en elles des sentiments de foi et de les entretenir dans des habitudes chrétiennes<sup>537</sup>. A l’intérieur du conseil, un comité de travail, dont les membres étaient proposés par la présidente, déterminait les types d’ouvrage à adopter et trouvait les moyens d’écoulement des objets confectionnés. Ce comité de travail contrôlait un bureau avec lequel les Dames de paroisse mettaient en rapport les ouvrières<sup>538</sup>. Au total, “ L’Œuvre du travail de Marie”, dont les membres étaient répartis en décuries comprenant dix personnes, a réuni un grand nombre de femmes, qui étaient plus de 200 en 1863<sup>539</sup>, au moment où l’œuvre, implantée dans 22 paroisses, devait faire face à une forte demande des ouvrières sans travail.

Quelle place les hommes avaient-ils dans l’association ? En premier lieu, un directeur ecclésiastique, nommé par l’archevêque, dirigeait la partie spirituelle de l’œuvre et assistait aux réunions du conseil, avec voix délibérative<sup>540</sup>. L’abbé Cattet exerça d’abord cette fonction et fut remplacé à la fin des années 1860 par le nouveau curé de Saint-Paul, l’abbé Pupier<sup>541</sup>. Ensuite, le conseil pouvait réclamer l’appui et les avis d’une commission composée d’hommes honorables<sup>542</sup>. On recherchait surtout les compétences des messieurs dans le domaine financier<sup>543</sup> : ainsi, Prosper Dugas fit partie du conseil à titre de trésorier, puis à celui de banquier de l’Œuvre. Les recettes de l’Œuvre étaient fluctuantes et difficiles à prévoir, parce qu’elles étaient constituées en grande partie par la vente des chemises, chaussettes,

---

<sup>532</sup> Lettre de l’abbé Cattet, du 4 août 1861, au secrétariat du préfet du Rhône. Œuvre des pauvres Savoyards ; fonctionnement : 1860-1861. A.M. de Lyon. 744 WP 076 et A. VACHET, *Lyon et ses œuvres*, Vitte, 1900, 322 p. (pp. 68-69).

<sup>533</sup> Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863. Il ne faut pas confondre le “petit travail de Marie et “ L’Œuvre du travail de Marie”, avec “L’ouvroir de Marie”, Montée du Chemin-Neuf, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il s’agissait là, plutôt du type d’établissement qu’on a évoqué dans le chapitre 8, c’est à dire une sorte de refuge pour les jeunes filles adultes et plus particulièrement pour les jeunes ouvrières de Lyon et les orphelines (Annuaire départemental, administratif et statistique du Rhône de 1848).

<sup>534</sup> Article 2 du règlement de “ L’Œuvre du travail de Marie” du 11 avril 1852. A.M. de Lyon. 744 WP 076.

<sup>535</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de l’intérieur du 7 février 1859 ; comptes-rendus de “ L’ Œuvre du travail de Marie” du 1<sup>er</sup> mars 1855 et du 17 janvier 1870. A.M. de Lyon. 744 WP 076.

<sup>536</sup> Les dignitaires du conseil sont une présidente, une vice-présidente, une économe, une vice-économe, une secrétaire et une vice-secrétaire (Article 8 du règlement de “ L’Œuvre du travail de Marie” du 11 avril 1852).

<sup>537</sup> Article 13 du règlement.

<sup>538</sup> Articles 17 et 20 du règlement.

<sup>539</sup> Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863.

<sup>540</sup> Article 9 du règlement.

<sup>541</sup> Compte-rendu de l’œuvre présenté à l’assemblée générale du 17 janvier 1870. A.M. de Lyon. 744 WP 076.

<sup>542</sup> Article 14 du règlement.

<sup>543</sup> Parmi les cinq messieurs, cités à l’assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855, comme faisant bénéficier l’œuvre de leur zèle, on trouve deux banquiers, Prosper Dugas et Louis Guérin.

tabliers etc., fabriqués par les femmes auxquelles on avait procuré du travail. Le compte-rendu, pour l'année 1853-1854, fait état de pertes annuelles assez considérables sur les confections : celles-ci sont difficiles à vendre, car "nous employons des ouvrières auxquelles le défaut d'aptitude empêche de trouver de l'ouvrage dans les magasins de la ville<sup>544</sup>". De plus, certaines confections, comme les chemises d'hommes, trouvaient moins facilement des acheteurs. "L'Œuvre du travail de Marie" pouvait bien sûr disposer de revenus plus classiques, à partir des dons, du produit des quêtes, des loteries, et avec la souscription annuelle de 1 franc pour les personnes qui voulaient la soutenir; mais ces recettes n'atteignaient pas la moitié du montant des ventes de confection. En ce qui concerne les dépenses, l'achat de tissu pour les enfants dans le cadre du "petit travail de Marie" représentait une faible somme, alors que l'achat de divers tissus de coton pour les travailleuses et les salaires qu'il fallait payer pour leur travail à façon, représentaient la presque totalité des dépenses<sup>545</sup>.

Le principal problème était celui de la vente des confections. Celles-ci faisaient l'objet d'une vente publique aux enchères, car la vente qui avait lieu au magasin de l'Œuvre ne suffisait pas. Un premier magasin fut établi dans une des salles de la mairie du cinquième arrondissement. Ce magasin était ouvert aux travailleuses plusieurs fois par semaine. Les dames de l'économat<sup>546</sup> y recevaient les demandes d'ouvrage, admettaient les ouvrières munies d'un billet de leur Dame de paroisse et inspectaient les objets confectionnés. Dès 1855, un second magasin fut recherché et établi, finalement, en 1868, rue Saint-Pierre, en vue de la vente des objets confectionnés par les ouvrières<sup>547</sup>. A chaque assemblée générale, on sollicitait les femmes présentes pour qu'elles viennent s'approvisionner dans le magasin, où elles pouvaient trouver non seulement des vêtements, mais aussi du linge de cuisine et d'office.

"L'Œuvre du travail de Marie" prit rapidement de l'extension : présente d'abord, en 1850, dans 6 paroisses où avait été établi "le petit travail de Marie", elle fonctionnait, en 1855, dans 9 autres paroisses, à Lyon et dans les anciens faubourgs de Vaise et la Guillotière. En 1864, 7 nouvelles paroisses étaient concernées : 4 paroisses de la Croix-Rousse, Saint-Denis, Le Bon-Pasteur, Saint-Bruno et Saint-Augustin ; 2 paroisses de la rive droite de la Saône, Saint-Irénée et Saint-Just ; 2 nouvelles paroisses de la rive gauche du Rhône, La Rédemption et l'Immaculée-Conception<sup>548</sup>. L'Œuvre était donc présente dans les parties de la ville où la population ouvrière féminine était importante. On comprend, dans ces conditions, pourquoi le nombre des zélatrices de l'Œuvre avait aussi augmenté et pourquoi son conseil, ou bureau, avait vu le nombre de ses membres doubler<sup>549</sup>. Parmi ces derniers, on peut relever la présence de l'abbé Callot, curé de la paroisse du Bon-Pasteur, devenu sous-directeur de

---

<sup>544</sup> Compte-rendu de "L'Œuvre du travail de Marie", lu à l'assemblée générale tenue à l'archevêché, le 1<sup>er</sup> mars 1855. A.M. de Lyon. 744 WP076.

<sup>545</sup> Budget arrêté en juin 1854, à l'occasion de l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855. Les dames de l'Œuvre pensaient que le travail des petites filles était très utile car elles avaient reconnu l'extrême ignorance en couture des femmes de la Croix-Rousse. (Lettre de la présidente de l'Œuvre, Mme Guimet, au préfet du Rhône, du 30 novembre 1855. A.M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>546</sup> Au début, deux économes suffirent pour la direction du travail. Puis, comme toutes les paroisses avaient des ouvrières à occuper, il fallut plus de dames d'œuvre pour acheter les étoffes et vendre les confections. Dans le conseil de l'Œuvre, en 1864, on trouvait trois économes et une sous-économe (Comptes-rendus présentés à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855 et du 22 décembre 1864).

<sup>547</sup> Comptes-rendus présentés à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855 et de celle du 17 janvier 1870.

<sup>548</sup> Comptes-rendus présentés à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855 et de celle du 12 décembre 1864.

<sup>549</sup> Aux six membres féminins du conseil, auquel assistaient également le directeur ecclésiastique et le trésorier, s'étaient ajoutés un sous-directeur, deux économes, une trésorière et quatre conseillers. (Règlement de l'Œuvre du 11 avril 1852 et compte-rendu présenté à l'assemblée générale du 22 décembre 1864).

l'Œuvre, qui a non seulement facilité son organisation, mais qui lui a probablement fourni une aide financière conséquente, puisque sa fortune personnelle lui permettait de disposer de plus de 20 000 francs de rentes annuelles<sup>550</sup>. “L'Œuvre du travail de Marie” a pu se développer également grâce au soutien de l'archevêque et des pouvoirs publics lyonnais.

## **2. Une œuvre particulièrement encouragée par l'archevêque et soutenue par les pouvoirs publics lyonnais**

L'archevêque de Lyon, le préfet du Rhône et le maire de Lyon, instruits du projet des dames qui voulaient fonder une œuvre destinée à secourir les femmes sans travail ou disposant d'un faible salaire, les ont vivement encouragées à en poursuivre la réalisation en les assurant de leur patronage<sup>551</sup>. Toutefois, le gouvernement manifesta à l'égard de l'Œuvre, comme nous le verrons, moins d'enthousiasme, et des critiques émanèrent des propriétaires de magasins de confection lyonnais.

Mgr de Bonald, qui avait donné son agrément pour la constitution du conseil de “L'Œuvre du travail de Marie”, a approuvé également son règlement “comme pouvant utilement diriger et soutenir une des œuvres les plus nécessaires de notre ville épiscopale<sup>552</sup>”. Le cardinal fit régulièrement des dons à l'Œuvre et a fréquemment assisté aux assemblées générales qui se tenaient à l'archevêché. Il reconnaissait qu'il avait éprouvé, comme ses curés, de la méfiance<sup>553</sup>, quand elle fut fondée, mais qu'après réflexion, il l'avait trouvée parfaite et digne de bénéficier de la protection de l'Eglise de Lyon. Il désirait que cette œuvre, on ne peut plus morale, qui “prévenait, dans les ménages, bien des désordres occasionnés par l'oisiveté”, soit accueillie par tous les curés des paroisses de Lyon<sup>554</sup>.

Dans la ville, l'administration appréciait aussi cette œuvre, surtout dans les époques de crise de l'industrie du tissage des soies<sup>555</sup>. Le conseil général du Rhône lui accordait chaque année une allocation de 500 francs, qu'il porta à 1 000 en 1869<sup>556</sup>. En 1866, au moment où, dans l'agglomération lyonnaise, 50 000 métiers à tisser la soie sur 70 000 furent inoccupés, le préfet du Rhône essaya de calmer les esprits en utilisant les 30 000 francs qu'il avait reçus de la Chambre de commerce pour les ouvriers sans travail et les 100 000 francs qu'il avait reçus du ministre de l'intérieur. Il utilisa cet argent, non seulement pour créer des ateliers de charité, mais aussi pour subventionner “L'Œuvre du travail de Marie”, qui procurait du travail de lingerie aux femmes des chômeurs<sup>557</sup>. Aussi n'est-il pas surprenant que le préfet ait accepté, comme le lui demandait l'abbé Cattet, d'intervenir auprès du gouvernement pour que ce dernier accorde à l'œuvre la reconnaissance légale<sup>558</sup>. Le préfet souligna dans sa lettre au ministre de l'intérieur, que cette association n'avait pas cessé de répondre, depuis sa création,

---

<sup>550</sup> J.O. BOUDON, *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905) ...*, p. 49. L'abbé Callot (1814-1875) avait été d'abord professeur au noviciat des Chartreux. Il est devenu évêque d'Oran en 1867.

<sup>551</sup> Préambule du règlement de “L'Œuvre du travail de Marie” du 11 avril 1852. A.M. de Lyon. 744 WP 076.

<sup>552</sup> Annotation placée après le règlement de l'Œuvre.

<sup>553</sup> Peut-être craignait-il les inconvénients présentés par une entreprise à caractère commercial et les critiques qui pouvaient surgir dans le milieu de la Fabrique, comme cela avait été le cas pour les providences.

<sup>554</sup> Paroles prononcées par le cardinal de Bonald, lors de l'assemblée générale de 1854 et rapportées par la vice-présidente de l'Œuvre, dans son compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 1855. A.M. de Lyon. 744 WP 076

<sup>555</sup> Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863.

<sup>556</sup> Compte-rendu présenté à l'assemblée générale du 17 janvier 1870.

<sup>557</sup> S. MARITCH, *Histoire du mouvement social sous le second Empire à Lyon ...*, pp. 104-107.

<sup>558</sup> Lettre de l'abbé Cattet du 4 août 1861 au secrétaire du préfet, lui signalant qu'en 1852, à la demande des dames de “L'Œuvre du travail de Marie”, il a écrit au préfet pour obtenir son autorisation légale (Œuvre des pauvres savoyards – Fonctionnement – 1860-1861 - A.M. de Lyon. 744 WP 076).

à la pensée de charité qui l'avait inspirée et que l'expérience avait montré qu'elle était utile<sup>559</sup>. Il lui fut répondu que "L'Œuvre du travail de Marie" était plutôt une association religieuse qu'une œuvre de bienfaisance puisque l'archevêque intervenait dans la nomination des membres du conseil et qu'une institution placée sous l'autorité immédiate de l'archevêque et d'un directeur ecclésiastique, pourrait être amenée à refuser les personnes indigentes n'appartenant pas à la religion catholique. En conséquence, l'existence civile ne pouvait être conférée à l'œuvre, d'autant plus que les informations fournies, concernant les services qu'elle rendait, étaient insuffisantes<sup>560</sup>. Six ans plus tard, le préfet réitéra sa demande auprès du ministre de l'intérieur, en s'appuyant sur les chiffres en progression du nombre de femmes secourues et en évoquant le fait que l'administration locale n'avait pas pour habitude d'assurer du travail aux mères de famille de la classe ouvrière qui en étaient dépourvues<sup>561</sup>. Mais le ministère de l'intérieur refusa à nouveau de reconnaître "L'Œuvre du travail de Marie" comme un établissement d'utilité publique, ce qui lui aurait permis d'obtenir une existence légale. Il fut reproché, cette fois, à l'Œuvre, d'avoir les caractéristiques d'une entreprise commerciale, qui ne convenaient pas à un établissement d'utilité publique. En effet, dans le cas où, dotée de l'existence civile, elle ne résistait pas à une grave crise industrielle, elle aurait d'abord inspiré plus de confiance, donc déçu un plus grand nombre de familles malheureuses qui avaient compté sur son secours<sup>562</sup>.

Il est vrai que "L'Œuvre du travail de Marie" fonctionnait un peu comme une entreprise commerciale, dans la mesure où elle rémunérait des travailleuses et disposait d'un magasin où elle vendait des confections. Comme les religieuses de Saint-Vincent-de-Paul et du Bon Pasteur, dont les providences s'étaient spécialisées dans la fabrication et la vente de lingerie<sup>563</sup>, les dirigeantes de l'Œuvre ne payaient pas de patente, contrairement aux commerçants de Lyon. Ces derniers ne leur reprochèrent pas, comme aux religieuses, le vente des diverses pièces d'habillement qu'elles réalisaient, mais le prix de façon plus élevé qu'elles accordaient à leurs confectionneuses. Dans son rapport présenté à l'assemblée générale de 1855, la vice-présidente de "L'Œuvre du travail de Marie", s'étonne qu'un secours accordé à de pauvres femmes pour qu'elles puissent subsister, nuise aux magasins de la ville. Certes, les ouvrières secourues percevaient un salaire plus convenable que celui qui leur était donné dans les magasins, mais l'Œuvre avait, au moins le mérite de les former à la couture et la concurrence exercée ne pouvait être dangereuse, puisque temporaire<sup>564</sup>. Avec "L'Œuvre du travail de Marie", des catholiques lyonnaises se sont donc impliquées dans la question du travail concernant les femmes adultes. Il reste à nous interroger sur la philosophie qu'avaient adoptée les dirigeants de l'Œuvre, avec, en particulier, la valeur qu'ils accordaient au travail, et à nous demander si l'Eglise de Lyon ne s'est pas aussi préoccupée de l'accompagnement des jeunes ouvrières qui devaient travailler hors de leur foyer.

### **3. Redonner de la dignité à l'ouvrière qui travaille à domicile ou à l'extérieur**

---

<sup>559</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'intérieur du 10 avril 1853 (A.M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>560</sup> Lettre du conseiller d'Etat chargé de la direction générale de l'administration intérieure, au préfet du Rhône, du 21 mai 1853. (A.M. de Lyon. 744 WP 076). Le gouvernement accorda toutefois, en 1855, une subvention de 400 francs à "L'Œuvre du travail de Marie" (Compte-rendu donné à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855).

<sup>561</sup> Lettre du préfet du Rhône au ministre de l'intérieur du 7 février 1859. (A.M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>562</sup> Lettre du ministre de l'intérieur au préfet du Rhône du 25 février 1859 - A.M. de Lyon. 744 WP 076 - Cet argument est surprenant car le gouvernement semble craindre une plus grande popularité de "L'Œuvre du travail de Marie" dans le milieu ouvrier.

<sup>563</sup> Voir, dans la première partie du chapitre 10, le paragraphe : "Les événements de 1848 ont-ils remis en cause les providences ?

<sup>564</sup> Compte-rendu de la vice-présidente à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855. A.M de Lyon. 744 WP 076.

L'abbé Cattet pensait, et, en cela, disait-il, il épousait le point de vue des économistes, que l'assistance des femmes indigentes par le travail, n'était pas dégradante comme l'aumône, qui, par ailleurs, pouvait favoriser la paresse et la mendicité<sup>565</sup>. La vice-présidente de "L'Œuvre du travail de Marie" le rejoignait en affirmant : "Notre Œuvre relève les femmes laborieuses à leurs propres yeux en changeant l'aumône en un salaire dû à leur travail et souvent à leurs veilles<sup>566</sup>". Le rédacteur de la "Semaine religieuse de Lyon" ajoutait que ce travail, moralisateur de la famille, protégeait contre les écarts de l'imagination, dangereux pour les jeunes femmes, surtout dans les milieux pauvres<sup>567</sup>. Pour souligner la valeur du travail, le cardinal de Bonald, choisissait, quant à lui, le modèle de la Sainte-Famille. Vous avez mis votre Œuvre, disait-il, sous la sainte protection de Marie, et vous ne pouvez mieux choisir ; en effet, "elle a donné l'exemple, en travaillant elle-même. La tunique que portait Notre Seigneur ... était tissée des mains de la Vierge Marie. Jésus-Christ lui-même a travaillé ; tous travaillaient dans la maison de Nazareth<sup>568</sup>". Puis, conscient de la difficulté qu'éprouvaient la plupart de ses prêtres pour entrer en contact avec le monde ouvrier, il ajoutait : "Dites cela, Mesdames, lorsque vous irez visiter les pauvres ménages : ils recevront ces paroles avec moins de défiance de votre part que de la nôtre<sup>569</sup>".

Le travail à domicile des ouvrières était-il le seul acceptable ? L'Eglise de Lyon se préoccupait-elle aussi des jeunes femmes qui devaient travailler à l'atelier ou dans les magasins ? Dans son compte-rendu présenté à l'assemblée générale du 17 janvier 1870, la présidente de "L'Œuvre du travail de Marie" a précisé que le but recherché était de "fournir des ouvrages de couture aux pauvres travailleuses et, à domicile, car la femme doit rester au foyer domestique, aux soins du ménage et des enfants ; c'est la tâche que Dieu lui a faite<sup>570</sup>". Toutefois, des dames d'œuvre et des religieuses se sont aussi impliquées pour fournir une aide aux jeunes filles et aux jeunes mères de famille qui devaient travailler hors de leur foyer. L'abbé Cattet a collaboré à nouveau avec des femmes charitables, lorsqu'on a décidé d'accueillir, au milieu des années 1840, à la crèche de la paroisse Saint-Paul, les enfants de moins de deux ans, pour venir en aide aux ouvrières obligées de laisser leurs enfants à la maison. Les mères pouvaient venir allaiter, à la crèche, plusieurs fois par jour, les enfants qui n'étaient pas sevrés. Dans une des pièces de la crèche, on pouvait aussi cuire les soupes et laver les enfants. Une autre pièce formait un dortoir avec 20 petits lits. La surveillance était exercée par une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul et un médecin venait chaque jour, faire sa visite de la crèche<sup>571</sup>.

La congrégation de Marie-Auxiliatrice, fondée en 1864, dans le midi toulousain, par Marie-Thérèse de Soubiran<sup>572</sup>, essayait, pour sa part, de soutenir les jeunes filles qui,

<sup>565</sup> Lettre de l'abbé Cattet envoyée au préfet du Rhône en 1852, pour que ce dernier demande au gouvernement, la reconnaissance légale de "L'Œuvre du travail de Marie" (Œuvre des pauvres Savoyards – Fonctionnement – 1860-1861. A.M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>566</sup> Compte-rendu fait à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1855 (A.M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>567</sup> *Semaine religieuse de Lyon, d'Autun et de la Province*, 1863, pp. 106-107.

<sup>568</sup> Paroles prononcées par le cardinal de Bonald, lors de l'assemblée générale de 1854 et rapportées par la vice-présidente de l'Œuvre, dans son compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 1855.

<sup>569</sup> Ibidem.

<sup>570</sup> Cette position n'est pas surprenante. L'Eglise, comme la plupart des philanthropes et des économistes percevait le travail des femmes dans les ateliers ou les manufactures, comme dangereux, moralement.

<sup>571</sup> Mémorial religieux, scientifique et littéraire publié par un comité catholique en faveur de l'Œuvre de Saint-François-Xavier ... T. I pp. 246-248.

<sup>572</sup> Marie-Thérèse de Soubiran (1834-1889) fonda cette congrégation dans la ligne de la spiritualité ignatienne, c'est à dire en exerçant un apostolat éducatif, qui procurerait le bien du prochain, sans option exclusive. (Article

éloignées de leur famille ou sans famille, travaillaient dans les grandes villes. Pour cela, elle créa des maisons familiales qui étaient, à la fois, un foyer pour jeunes ouvrières et vendeuses, et une société de secours mutuels. Ces maisons familiales proposaient aussi des services annexes, comme celui d'une infirmerie gratuite en cas de maladie ou d'accident ou d'un logement, gratuit également, pendant un mois, en cas de chômage. De plus, des cours et des conférences complétaient la formation morale et intellectuelle des jeunes filles<sup>573</sup>. Au cours de l'été 1869, Marie-Thérèse de Soubiran traversa Lyon et fit une visite à Mgr de Bonald ; le cardinal, vivement intéressé par le type d'apostolat exercé par sa congrégation, lui fit promettre de ne pas quitter son diocèse, avant d'y avoir établi une maison. La maison fut effectivement fondée à Lyon, à Ainay, mais Mgr de Bonald ne put bénir lui-même l'oratoire des religieuses de Marie-Auxiliatrice. Elles eurent, toutefois, sa dernière visite : il était si faible qu'on dut le soutenir pour monter les marches qui conduisaient à l'habitation de cette communauté naissante<sup>574</sup>.

Nous avons à évoquer, maintenant, le projet ambitieux conçu par quelques prêtres lyonnais et Pauline Jaricot, pour christianiser et améliorer le milieu de vie et de travail de l'ensemble des ouvriers.

## **II. DE CAMILLE RAMBAUD A PAULINE JARICOT ET A PIERRE-JULIEN EYMARD : UN DESIR DE FAVORISER LE REGNE SOCIAL DU CHRIST**

Pauline Jaricot et Camille Rambaud, dont les parents étaient soyeux, ont été tous les deux ébranlés par les tensions sociales et politiques qui ont affecté leur ville de Lyon. Pierre-Julien Eymard était, lui, originaire d'une petite ville de l'Isère, mais, venu dans la métropole des Gaules, en 1845, comme provincial des Maristes, il eut aussi l'occasion de suivre de près les événements de 1848<sup>575</sup>. Tous trois ont partagé en commun le désir de mobiliser leur foi et leur piété en vue d'une réinsertion de Dieu dans une société qui se sécularisait.

### **1. Camille Rambaud : de la Fabrique lyonnaise à la Cité de l'Enfant-Jésus**

Camille Rambaud (1822-1902), interrompit ses études au lycée de Lyon, qui l'ennuyaient, pour devenir commis en soieries dans l'importante maison Potton. Après sa journée de travail, en autodidacte, il apprenait l'anglais, la comptabilité et le dessin et il put ainsi, en 1846, devenir l'associé de son patron, M. Potton<sup>576</sup>. Il s'intéressait aux questions de société, en particulier au problème du paupérisme et cherchait des solutions en lisant Saint-Simon et Fourier<sup>577</sup>. Bien qu'ayant abandonné la religion à 17 ans, il admirait Lacordaire et

---

de Jeanne-Marie FORT concernant les sœurs de Marie-Auxiliatrice, in *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française* ... p. 426).

<sup>573</sup> B. TRUCHET, *Les congrégations dans la ville : leur patrimoine foncier et leurs fonctions à Lyon (1789-1901)*, T.I...., p. 196.

<sup>574</sup> Anonyme, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon*, ...pp. 180-181.

<sup>575</sup> Voir dans chapitre 10, la fin du paragraphe concernant les violences contre les providences en 1848.

<sup>576</sup> Joseph BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon. Sa vie, ses œuvres sociales* ...pp. 5-10.

<sup>577</sup> Jules AESCHIMANN, *Une grande figure de prêtre social : l'abbé Rambaud (1822-1902)*, Georg, 1905, 36 p. (p. 8).

Ozanam, il retint surtout le principe de la séparation de la religion et de la politique<sup>578</sup>. Camille discutait avec les fils Potton, Ferdinand et Louis, dont il devint ami, des remèdes possibles pour atténuer la misère de la classe ouvrière, dont il fut témoin en 1848, comme garde national. Il trouva une solution concrète, dès la fin des années 1848, en créant le syndicat mixte de la “Société de l’industrie lyonnaise”, réunissant à la fois les contributions des fabricants et des ouvriers<sup>579</sup>. Camille Rambaud put bénéficier de la collaboration de Louis Potton, dont les convictions sociales étaient appuyées par sa foi catholique, pour rédiger ce projet assez révolutionnaire qui fut, malgré tout, accepté par la Chambre de commerce. En effet, celle-ci devait se substituer aux patrons pour gérer leur contribution et opérer les versements de plusieurs milliers de pensions de retraites<sup>580</sup>.

Après les événements de 1848, Camille Rambaud retourna au comptoir en s’interrogeant non seulement sur les problèmes sociaux, mais aussi sur le sens qu’il pouvait donner à sa vie. Il en parla, naturellement, avec Louis Potton et, après un souper, fin septembre 1849, en compagnie du philosophe Rondelet, au cours duquel il fut à nouveau question de religion, il alla retrouver son ancien curé de la paroisse Saint-Pierre et renoua avec l’Eglise<sup>581</sup>. Il passa moins de temps, désormais, dans les soirées mondaines et rentra, avec les deux frères Potton, dans la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de la paroisse Saint-Pierre. En compagnie de ces derniers et de M. Barbequot, dessinateur de fabrique, il partait, dès le matin, à la découverte des miséreux et se demandait quels moyens utiliser pour instruire l’ouvrier et particulièrement l’enfant d’ouvrier. Il était dans cet état d’esprit, lorsqu’un jour de décembre 1849, un petit garçon vint le trouver à son bureau pour lui vendre des allumettes. Intrigué par cet enfant qui n’allait pas à l’école, comme nombre de ses camarades, il lui proposa d’aller le voir le dimanche suivant. Il put alors constater, avec son ami Barbequot, que le jeune marchand d’allumettes vivait dans des conditions misérables avec d’autres gamins. Camille Rambaud entama alors un apostolat auprès des enfants pauvres car, effrayé également par l’ignorance de ces enfants, il conçut le projet, avec son ami, de réunir, les dimanches suivants, les jeunes garçons dans la même situation, afin de leur apprendre à lire et à écrire et de les instruire de leur religion<sup>582</sup>.

En janvier 1850, Barbequot recruta les premiers gamins dans le quartier de la Guillotière et Camille Rambaud les reçut dans deux petites chambres qu’il avait louées aux Brotteaux. Il leur donna une petite leçon de religion, termina par la prière et leur distribua quelques bonbons. Le dimanche suivant, comme le nombre des enfants augmentait, on loua une autre chambre dans la même maison et à l’école du dimanche matin fut ajoutée, deux à trois fois par semaine, une école du soir, à laquelle collaborèrent, pour le catéchisme, des confrères de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Lorsqu’on essaya de conduire les enfants aux instructions données à l’église Saint-Pothain, leur familiarité posa quelques problèmes, mais Camille Rambaud ne se découragea pas et, à cause de l’exiguïté du local, il fit bâtir, derrière l’église, une petite maison, la Maison de l’Enfant-Jésus, où l’installation eut lieu à l’automne 1850<sup>583</sup>. Le dimanche, on rassemblait une soixantaine d’enfants autour d’une soupe

---

<sup>578</sup> M. BUFFENOIR, “Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848”, *Revue des études historiques* ... pp. 554-555.

<sup>579</sup> Voir dans deuxième partie du chapitre 9, le paragraphe consacré à la multiplication des associations et coopératives ouvrières sous la seconde République.

<sup>580</sup> Henri HOURS, “Camille Rambaud et la Cité de l’Enfant-Jésus”, *Rive Gauche*, n° 25, juin 1968, p. 7 et préface d’Edouard Aynard dans l’ouvrage de J. BUCHE, *L’abbé Camille Rambaud de Lyon* ..., pp. 23-30.

<sup>581</sup> J. BUCHE, *L’abbé Camille Rambaud de Lyon* ..., pp. 23-30.

<sup>582</sup> Jules AESCHIMANN, *Une grande figure de prêtre social : l’abbé Rambaud (1822-1902)* ..., pp. 10-11.

<sup>583</sup> A cette époque, Camille Rambaud et Louis Potton, après avoir visité l’ “Œuvre des Dames du Calvaire” de Mme Garnier, consacrée aux femmes cancéreuses, accueillirent aussi, au premier étage de leur maison, des



aux choux puis, après la messe à l'église toute proche, se déroulait la leçon de catéchisme, et on chantait<sup>584</sup>.

Camille Rambaud se trouva alors à un autre tournant de sa vie, car les frères Potton rentrèrent dans un ordre religieux et lui-même se demanda s'il allait abandonner le commerce. Finalement, il rompit son contrat avec la maison Potton en mai 1854 et décida de vivre pauvre parmi les pauvres : il prit la blouse, les galoches et la casquette, comme les enfants dont il s'occupait et se fit appeler frère Camille. Comme la petite Maison de l'Enfant-Jésus ne suffisait plus aux besoins grandissants de son œuvre, il loua aux hospices civils de Lyon, un vaste terrain de 13 000 m<sup>2</sup>, plus proche du quartier ouvrier de la Guillotière, au coin des rues Duguesclin et Rabelais. Là, il fit bâtir une chapelle et une nouvelle maison, afin que des enfants puissent, pendant six mois, s'y instruire et se préparer à la première Communion<sup>585</sup>. Frère Camille eut alors le réconfort d'être rejoint dans son apostolat, par Paul Dubourg, un peu plus jeune que lui, petit-fils du banquier Guérin, qui s'interrogeait aussi sur sa vocation. Il venait souvent se promener à cheval aux Brotteaux et rentra, un jour, à la Maison de l'Enfant-Jésus. Paul Dubourg revêtit, à son tour, la blouse bleue, devint frère Paul et procéda, avec frère Camille, au déménagement et à l'installation dans la nouvelle maison, qui eut lieu le 22 décembre 1854<sup>586</sup>. Au début, on fit le catéchisme et la classe à 16 enfants, qui furent remplacés par 32 autres, en juin suivant ; de plus, quelques petits malades recevaient toujours des soins. Frère Paul et frère Camille<sup>587</sup> reçurent des dons pour leur œuvre et le vendredi, ils allaient quêter en ville afin de pouvoir nourrir tout le monde.

Les inondations de 1856 provoquées par la crue du Rhône donnèrent une autre orientation à l'apostolat de frère Camille. Ces inondations interrompirent les travaux de la construction d'une chapelle sur un terrain qu'il avait loué aux Brotteaux pour assurer les besoins religieux des nouveaux arrivants et elles entraînèrent aussi l'évacuation de la nouvelle maison de l'Enfant-Jésus<sup>588</sup>. Les maisons du quartier en pisé, où s'entassait une population ouvrière misérable, avaient été détruites et, comme la maison de l'Enfant-Jésus était restée debout, frère Camille hébergea les personnes sans abri et des amis lui fournirent de quoi manger. Mais cette situation ne pouvait être que provisoire et Camille Rambaud conçut alors l'idée d'une Cité ouvrière bâtie sur les terrains vagues qu'il avait loués aux hospices et qui entouraient la maison de l'Enfant-Jésus<sup>589</sup>. Il recueillit des dons importants provenant de personnes charitables<sup>590</sup> et Mgr de Bonald approuva le projet.

Ses relations avec l'archevêque avaient commencé en 1850, car tous deux figuraient parmi les administrateurs de la "Société lyonnaise de Secours Mutuels" née, par la volonté du Prince-Président, de la "Société de l'industrie lyonnaise" de Camille Rambaud. Le cardinal

---

enfants incurables dont ils pensaient les plaies. (Ibid., pp. 11-12). Ils s'essayèrent aussi à la vie religieuse et firent construire quatre cellules sous le toit (J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud ...*, p. 43).

<sup>584</sup> Henri HOURS, "Camille Rambaud et la Cité de l'Enfant-Jésus", *Rive Gauche*, n° 25, juin 1968, p. 8.

<sup>585</sup> Jules AESCHIMANN, *Une grande figure de prêtre social : l'abbé Rambaud (1822-1902) ...*, pp. 13-17.

<sup>586</sup> Ibid., pp. 16-17.

<sup>587</sup> Tous deux sont entrés dans le tiers ordre franciscain et quelques jeunes gens appelés "frères" vinrent partager leur vie de 1854 à 1856. (Henri HOURS, "Camille Rambaud et la Cité de l'Enfant-Jésus", *Rive Gauche*, n° 26, juin 1968, p. 11).

<sup>588</sup> Ibid., p. 11.

<sup>589</sup> J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, pp. 82-86.

<sup>590</sup> Frossard, directeur des chantiers de la Buire, à la Guillotière, donna pour sa part 35 000 francs. (Rapport au préfet du Rhône du commissaire spécial de Lyon du 3 novembre 1869, concernant la Cité de l'Enfant-Jésus. A.M. de Lyon. 744 WP 075).

s'était pris d'affection pour ce jeune homme<sup>591</sup> passionné, audacieux à concevoir et énergique. Aussi, lorsque ce dernier endossa la blouse de l'ouvrier, il le couvrit de son approbation et le défendit même contre son clergé<sup>592</sup>. Mgr de Bonald donna 3 000 francs pour la Cité de l'Enfant-Jésus et promit 500 francs pour les 40 premières familles qui entreraient dans les maisons. Il vint bénir la première pierre de l'immeuble le dimanche 24 juin 1856, du haut d'une fenêtre de la salle des malades, car tout était encore sous la boue<sup>593</sup>. Même lorsque, à l'incitation du père Chevrier, frère Camille envisagea des études théologiques à Rome pour devenir prêtre, sans en avoir informé au préalable le cardinal, celui-ci finit tout de même par donner son accord<sup>594</sup>. Le séminariste interrompit ses études à Rome plusieurs fois, afin de venir régler à Lyon, les problèmes de la Cité de l'Enfant-Jésus et il dut terminer sa théologie à Fourvière au début de l'année 1861, avant d'être ordonné prêtre par le cardinal de Bonald, le 25 mai 1861<sup>595</sup>. Ce dernier acquiesça à nouveau lorsqu'il fut informé par l'abbé Rambaud de la transformation de la cité ouvrière en asile pour les vieillards, pourvu, dit-il, "que l'œuvre soit en rapport avec les ressources dont vous pouvez disposer"<sup>596</sup>.

En 1856, Camille Rambaud souhaitait non seulement que la Cité de l'Enfant-Jésus, véritable petite ville de 1 000 à 1 200 âmes, loge plus convenablement et à meilleur marché la population ouvrière, mais il visait également un but moral, en réunissant autour de l'église, de nombreuses familles qui seraient placées à l'abri des mauvais exemples<sup>597</sup>. Pour le financement de la Cité, il put compter sur des dons, mais il lui fallait aussi trouver des souscripteurs à un emprunt par obligations garantie sur les loyers<sup>598</sup> payés par les occupants, même si les locations étaient fixées à un prix inférieur à celui pratiqué dans le voisinage. En juin 1857, 75 familles, rassemblant 300 personnes, étaient installées dans les maisons construites. Les enfants des locataires pouvaient recevoir l'instruction primaire et religieuse dans une école de filles et une école de garçons. Les habitants de la Cité devaient aussi pouvoir disposer d'un lavoir, de salles de bains, d'une boulangerie et d'un marché couvert<sup>599</sup>. Mais frère Camille devait résoudre deux problèmes difficiles, celui de la liberté laissée aux

---

<sup>591</sup> Dans quelques billets conservés, le cardinal lui donne toujours ce titre : "Mon ami" (J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, p. 95).

<sup>592</sup> Lorsqu'un curé d'une paroisse voisine se plaignit des œuvres faites par M. Rambaud, "un homme sans mission", le cardinal lui répondit : "Vous m'oubliez, M. le curé, j'approuve M. Rambaud. Je réponds de lui". (Idem, pp. 94-95).

<sup>593</sup> Idem, pp. 84-85.

<sup>594</sup> Mgr de Bonald qui se trouvait à Rome à la fin de l'année 1858, fut surpris de recevoir la visite de Camille Rambaud et de l'abbé Chevrier qui l'accompagnait, mais frère Camille put tout de même rentrer au séminaire français de Rome le 4 janvier 1859, après avoir attendu quelques jours la décision du cardinal. [J.F. SIX, *Un prêtre. Antoine Chevrier. Fondateur du Prado*, Le Seuil, 1965, 537 p. (pp. 161-163)].

<sup>595</sup> Jules AESCHIMANN, *Une grande figure de prêtre social : l'abbé Rambaud (1822-1902) ...*, p. 19.

<sup>596</sup> Lettre du vicaire général, l'abbé Pagnon, du 7 avril 1866, citée par J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, p. 103.

<sup>597</sup> Notice sollicitant des souscripteurs pour l'emprunt concernant la construction de la Cité de l'Enfant-Jésus. (A.M. de Lyon . 744 WP 075). Voir la lithographie et le plan de la Cité de l'Enfant-Jésus dans les annexes du tome 2 de la thèse.

<sup>598</sup> Ces obligations rapportaient un intérêt de 5% l'an et étaient remboursables par un tirage annuel sur un tableau d'amortissement calculé sur 55 ans. Par la suite, les immeubles et les terrains devinrent la propriété des administrateurs de la Cité et devinrent donc également la garantie des obligations. Il semble que les souscriptions ont été réunies difficilement (Rapport sur la Cité de l'Enfant-Jésus, du 17 juin 1857, envoyé au sénateur-maire de Lyon par le premier adjoint du troisième arrondissement de Lyon. A.M. de Lyon. 744 WP 075).

<sup>599</sup> Chaque matin, des fournisseurs de comestibles viendront dans ce marché couvert "vendre leurs marchandises à des prix réduits déterminés à l'avance avec la direction de l'établissement". (Ibid., rapport du 17 juin 1857).

locataires dans une cité où tout devait être fait pour Jésus, et celui du faible recouvrement des loyers<sup>600</sup>.

Un ancien clerc de notaire, Pierre Louhat et l'abbé Chevrier, vicaire à Saint-André de la Guillotière, qui se proposa comme aumônier de la Cité, vinrent collaborer quelques années avec Camille Rambaud et Paul du Bourg, mais pensant qu'il n'était pas possible de mener de front l'Œuvre de la Cité ouvrière et celle de la première communion, ils quittèrent la cité en 1860, pour réaliser ailleurs, l'Œuvre de la première communion<sup>601</sup>. Lorsque frère Camille revint de Rome, en janvier 1861, la situation de la Cité ouvrière était préoccupante : l'église se dressait, inachevée, au milieu de la Cité, les locations ne rentraient pas, l'Œuvre des catéchistes avait émigré au "Prado" de l'abbé Chevrier, le désordre et le mauvais esprit étaient partout. Il redressa quelque peu la situation, surtout grâce à une aide financière importante, fournie par plusieurs négociants et industriels lyonnais<sup>602</sup>, qui lui permit, entre autres, de reprendre la construction de l'église, achevée en 1866. Mais, constatant par ailleurs que les jeunes gens, pour lesquels il avait essayé d'organiser des réunions, ne fréquentaient pas l'église et ne s'amélioraient pas, l'abbé Rambaud conçut alors l'idée de transformer sa Cité en cité asile pour les vieillards<sup>603</sup>.

Il ne s'agissait pas d'imiter l'apostolat des Petites Sœurs des pauvres. Les vieillards, accueillis à partir de 65 ans, avaient la possibilité de vivre avec leur femme, n'étaient soumis à aucune obligation religieuse<sup>604</sup> et ne payaient pas leur logement. Toutefois, ils devaient subvenir à leurs besoins et pour cela, on leur procurait souvent du travail à domicile<sup>605</sup>. Les vieillards n'étaient donc pas isolés comme à l'hospice, puisqu'ils disposaient d'un "chez-eux" où leurs enfants et leurs petits-enfants pouvaient librement les visiter et les secourir de leurs économies, quand ils ne pourraient plus exercer leur ancien métier. En 1867, près de 400 vieillards entrèrent à la Cité de l'Enfant-Jésus, accueillis par l'abbé du Bourg, alors que l'abbé Rambaud consacrait son temps à l'organisation générale de la Cité et à ses ouvrages sur l'enseignement. En effet, les deux prêtres s'étaient souciés, au moment où résidaient des familles ouvrières, de l'absence d'écoles à leur portée. Aussi, l'abbé Rambaud songea-t-il à

---

<sup>600</sup> Les locataires devaient rentrer à leur logis avant des heures indues de la nuit et assister à la messe du dimanche (Idem, rapport du 17 juin 1857). Le commissaire spécial de Lyon affirme que des locataires, hostiles aux contraintes du règlement, s'empressaient de chercher un logement ailleurs ; de plus, ils partaient souvent sans payer, considérant que les dons recueillis par leurs bienfaiteurs étaient largement suffisants (Rapport du commissaire spécial de Lyon au préfet du Rhône du 3 novembre 1869. A. M. de Lyon. 744 WP 075 et J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, pp. 88-90).

<sup>601</sup> R. BLANCHON, *L'abbé Paul du Bourg, second fondateur de la Cité de l'Enfant-Jésus à Lyon (1827-1898)*, Lardanchet, 1915, 271 p. (p. 67). Mgr de Bonald trouva une solution administrative pour l'abbé Chevrier, arrivé en 1857 à la Cité ouvrière de l'Enfant-Jésus, en lui faisant desservir la Cité sous la juridiction du curé de la paroisse, M. Coudour. (J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, p. 92). Pour l'apostolat de l'abbé Chevrier à la Guillotière, voir la 3<sup>e</sup> partie de ce chapitre.

<sup>602</sup> Nous avons déjà évoqué dans le paragraphe du chapitre 7 consacré aux relations entre l'Eglise du diocèse et la bourgeoisie des villes, les diverses aides reçues par Camille Rambaud. Lorsque fut mise en place, par la suite, l'Œuvre des vieillards, qui ne procurait aucune rentrée d'argent, l'abbé Rambaud et l'abbé du Bourg durent à nouveau aller en ville, solliciter leurs habituels donateurs.

<sup>603</sup> J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon ...*, p. 99-103. En janvier 1865, le dimanche de l'Epiphanie, il annonça du haut de la chaire à ses locataires, qu'ils avaient trois mois pour trouver une nouvelle habitation. Ceux-ci, bien sûr, montrèrent leur mécontentement. (J. AESCHIMANN, ... *L'abbé Rambaud ...*, p. 19).

<sup>604</sup> Le règlement, toutefois, n'était pas le même pour les vieillards privés de ressources suffisantes et appelés "hospitalisés" : on demandait à ceux-ci, l'assistance régulière à la messe du dimanche et à la prière du soir. (R. BLANCHON, *L'abbé Paul du Bourg, second fondateur de la Cité de l'Enfant-Jésus à Lyon (1827-1898) ...*, p. 103).

<sup>605</sup> Article de Roger VOOG, concernant Camille RAMBAUD, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Le Lyonnais...*, p. 357.

transformer son œuvre de catéchisme en école<sup>606</sup>. Pour cela, il avait fait appel, depuis le début des années 1860, à plusieurs enseignants, dont les Frères des Ecoles Chrétiennes, mais l'enseignement primaire, tel qu'il était prodigué, ne lui convenait pas. En effet, il souhaitait que les enfants d'ouvriers et de petits artisans accèdent, à partir de questions simples stimulant leur curiosité, à une réflexion sur le monde qui les entourait, et qu'on ne leur apprenne pas seulement l'orthographe et le calcul. Il privilégiait trois types d'enseignement : la religion, la philosophie et l'économie. En 1866, il confia l'école, selon la méthode qu'il souhaitait, à des jeunes femmes de la Congrégation de la Sainte-Vierge fondée à la Cité de l'Enfant-Jésus et qui étaient prêtes à appliquer sa méthode pédagogique<sup>607</sup>. L'école de la Cité de l'Enfant-Jésus, qui réunissait un petit nombre d'enfants, s'est maintenue jusqu'à la mort de l'abbé Rambaud.

Après la guerre de 1870, au cours de laquelle il partagea la captivité de soldats français à Königsberg, l'abbé Rambaud reprit son activité à la Cité de l'Enfant-Jésus, se préoccupant surtout des problèmes de l'éducation des jeunes filles et de la formation sociale des jeunes. Il écrivit sur ces sujets plusieurs ouvrages dont "l'Economie sociale et politique" ou "Science de la vie", en 1887, où il défendait l'idée que la femme est le cœur de la société et de la civilisation<sup>608</sup>. Il créa, par ailleurs, deux autres résidences à Lyon : la Cité de l'industrie à Vaise et la Cité Lafayette aux Brotteaux.

Camille Rambaud a servi d'exemple à son cousin Louis Boisard (1851-1938) qui entendit beaucoup parler de lui dans sa famille, à l'époque de sa première communion, en 1863. Louis Boisard a d'abord été ouvrier, puis, chef d'usine. Devenu prêtre, il fut nommé aumônier du patronage Notre-Dame de la Guillotière, juste après la mort de l'abbé Chevrier, en 1879. Très actif, comme son cousin, il a aussi exercé son apostolat dans le monde ouvrier, en ouvrant des ateliers d'apprentissage et en fondant l'Institut séculier de Saint-Joseph Artisan<sup>609</sup>.

Finalement, l'abbé Rambaud était très attaché à la liberté, non seulement pour lui-même, mais surtout pour les autres. Vu sa grande attention pour les pauvres et sa persévérance, il n'est pas étonnant qu'il ait fait sienne la formule de Blanc de Saint-Bonnet : "L'homme sort de chez lui pour lutter et rentre de la lutte pour aimer"<sup>610</sup>. Par ailleurs, il n'était pas hostile au machinisme qui pouvait contribuer à améliorer la condition ouvrière,

---

<sup>606</sup> R. BLANCHON, *L'abbé Paul du Bourg, second fondateur de la Cité de l'Enfant-Jésus à Lyon (1827-1898)* ..., pp. 102-107. Notons que Paul du Bourg, moins entreprenant et inquiet lorsque Camille Rambaud lançait une nouvelle œuvre, a tout de même joué un rôle majeur à la Cité de l'Enfant-Jésus, d'autant plus qu'il a dû diriger parfois seul, la Cité. A l'époque de la Cité ouvrière, il a réussi à former une Congrégation de la Sainte-Vierge, avec un noyau zélé d'ouvrières en soie, venues de l'Ardèche. (R. BLANCHON ..., p. 106).

<sup>607</sup> J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon* ..., pp. 106-110 et Henri HOURS, "Camille Rambaud et la Cité de l'Enfant-Jésus", *Rive Gauche*, n° 26, octobre 1968, p. 13. L'abbé Rambaud fut béni par le pape, en juillet 1869, sa "Méthode raisonnée d'enseignement primaire" et il l'exposa à Genève sur l'invitation de Mgr Mermillod. (J. BUCHE, ..., pp. 111-130).

<sup>608</sup> Article de R. VOOG, concernant Camille Rambaud, in *Dictionnaire du monde religieux* ..., T. 6, pp. 357-358. Camille Rambaud souhaitait que la femme soit libre de remplir sa mission d'épouse et de mère, ce qui explique son opposition au travail des femmes hors du foyer.

<sup>609</sup> Antoine LESTRA, *Le père Boisard, prêtre ouvrier*, Lardanchet, 1949, 311 p. (p. 19) et article de R. VOOG, concernant Louis Boisard, in *Dictionnaire du monde religieux* ..., T. 6..., p. 82.

<sup>610</sup> Passage de l'ouvrage de Blanc de Saint-Bonnet dans *La Douleur* (pp. 28-29) cité par J. BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud de Lyon* ..., p. 192. On peut rapprocher à ce sujet la personnalité de Camille Rambaud et celle du buchézien Jérôme Morin, qui, lui aussi, partageait le point de vue de Blanc de Saint-Bonnet concernant le côté bienfaisant de la douleur. (Voir dans la troisième partie du chapitre 9, le paragraphe consacré à Jérôme Morin).

mais il voulait de meilleurs rapports humains sur les lieux de travail<sup>611</sup>, comme l’imagina Pauline Jaricot dans l’usine modèle qu’elle projeta.

## 2. Pauline Jaricot conçoit pour les ouvriers l’usine modèle de Rustrel

Dans sa maison de Lorette, sur les pentes de Fourvière, Pauline Jaricot qui, par ses nombreux contacts, directs ou épistolaires, avec les associés du Rosaire Vivant, connaissait bien les réalités du monde du travail, s’efforça de trouver une solution concrète pour améliorer le sort des ouvriers. Elle envisagea une fondation industrielle dont les bénéfices pourraient également profiter aux œuvres catholiques de même qu’aux monastères et aux couvents, privés de leurs biens par la Révolution<sup>612</sup>.

Pauline Jaricot pouvait suivre l’exemple de son père qui avait élaboré le plan d’une œuvre en faveur de l’ouvrier et, elle-même, avait rédigé un examen de conscience pour sa sœur Sophie, qui tenait un magasin de soieries à coudre, dans lequel elle s’interrogeait sur l’humiliation subie par les ouvriers<sup>613</sup>. Pour Pauline, la classe ouvrière était tyrannisée par l’avarice et l’impiété : l’avarice provoquait une mauvaise utilisation de l’or et de l’argent pour les heureux du siècle qui multipliaient leurs besoins de jouissance et elle refusait à un travail honnête et chrétien son juste salaire ; l’impiété, quant à elle, exigeait pour les ouvriers, des travaux le dimanche<sup>614</sup>. Accablés, donc, par un travail pénible, et empêchés de remplir leurs devoirs, les ouvriers cédaient au découragement, à l’immoralité et à l’exaspération. Cette situation était d’autant plus dommageable, disait-elle, que l’ouvrier chrétien ne pouvait même plus disposer de “cette honnête médiocrité qui lui permettait encore de faire l’aumône<sup>615</sup>”. Par conséquent, Pauline Jaricot pensait qu’il fallait d’abord rendre à l’ouvrier sa dignité d’homme, sa dignité de père et sa dignité de chrétien. Elle pensait également qu’il était illusoire de vouloir moraliser le peuple, car les voix les plus éloquents étaient étouffées par les cris de la douleur et de la haine et qu’il fallait d’abord le soulager et l’aimer<sup>616</sup>.

Pauline Jaricot réfléchit, pria et consulta pendant une dizaine d’années, avant de parfaire sa mission à l’intérieur, avec l’Oeuvre de la Conservation de la Foi, complément de la Société pour la Propagation de la Foi<sup>617</sup>. Une des branches de cette mission pour les pays chrétiens devait être la régénération et le relèvement des classes ouvrières. Dans un premier temps, elle voulut mettre en place une caisse de prêts gratuits pour contribuer au maintien de la foi et pour les œuvres commençantes ou souffrantes qui recherchaient le salut des âmes, en formant une congrégation de 15 personnes, dont elle-même, faisant chacune une mise de fond de 100 000 francs. Il s’agissait pour elle de fonder une banque du ciel, car les intérêts seraient,

---

<sup>611</sup> Article de R. VOOG, concernant Camille Rambaud, in *Dictionnaire du monde religieux ...*, T. 6, p. 358.

<sup>612</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot, fondatrice de la Société pour la Propagation de la Foi (1799-1862) ...*, pp. 199-200.

<sup>613</sup> J. SERVEL, *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot, présentés et commentés*, Le Chalet, 1962, 125 p. (pp. 73-76).

<sup>614</sup> Adresse de Pauline Jaricot (de 1858 ou 1859) à la Sainte Eglise en la personne de son premier pasteur, Mgr de Bonald. Archives des Œuvres Pontificales missionnaires à Lyon : ADL XXII bis.

<sup>615</sup> J. SERVEL, *Un autre visage ...*, p. 82 et lettre de Pauline Jaricot de juin 1845 aux associés du Rosaire Vivant pour les entretenir de la détresse ouvrière. O.P.M. à Lyon : ADL V bis.

<sup>616</sup> Lettre écrite par Pauline Jaricot au comte de Brémont d’Ars, citée par Georges NAÏDENOFF, “Les intuitions créatrices et l’itinéraire de Pauline Jaricot au service de l’Eglise universelle”, *Omnis Terra (Union pontificale missionnaire)*, août 1987, p. 370.

<sup>617</sup> Georges GORREE, *Pauline Jaricot - Une laïque engagée*, Le Vieux Colombier, 1962, 131 p. (pp. 64-65).

chaque année, placés dans le ciel, c'est à dire prêtés aux œuvres catholiques<sup>618</sup>. Pour faire fructifier le capital réuni pour sa caisse de prêts, Pauline Jaricot se confia à un banquier de Grenoble, Jean-Pierre Ailloud, responsable de l' Œuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse de Grenoble et zéléateur du Rosaire Vivant, mais qui, ruiné par sa mauvaise gestion, se fit, en 1841, héberger par elle, avec sa famille, pendant trois ans. Ailloud la mit en relation avec un maître de forges du midi, Gustave Perre, un escroc qui avait séjourné en prison et qui proposa à la femme d'œuvres d'utiliser les sommes recueillies pour monter à Rustrel, dans le Vaucluse, une usine de fonderie<sup>619</sup>. Ce dernier qui, sorti de prison en juillet 1845, avait loué le mois suivant, la maison de Nazareth, où Pauline avait un pied à terre, sut se comporter en dévot et trouver le langage approprié au projet dont elle lui avait fait part<sup>620</sup>. Finalement, le 8 septembre 1845, Pauline Jaricot signa une convention par laquelle elle contractait une société en commandite, au capital de 150 000 francs, fourni uniquement par elle, dont Perre était le gérant<sup>621</sup>.

Quels étaient donc les atouts du domaine de Rustrel, acheté par la société le 20 septembre 1845, au nom de Mayer, complice de Perre ? Le domaine où se trouvait l'établissement industriel de Rustrel, appelé Notre-Dame des Anges<sup>622</sup> par Pauline Jaricot, s'étendait sur plus de 500 hectares. L'usine comprenait quatre hauts fourneaux, un à cuve pour l'élaboration de la fonte en fusion, deux machines à vapeur, plusieurs magasins et hangars pour stocker les approvisionnements, la production de l'usine et pour réparer les machines ; elle comprenait également divers accessoires et outillage, un bâtiment pour les bureaux, des logements pour le maître et les ouvriers et un moulin à farine à l'usage de l'établissement. Par ailleurs, tous ces bâtiments étaient entourés d'une grande étendue de terrains où l'entreprise pouvait s'approvisionner en minerai, en fondants nécessaires à la fusion du minerai et en sable<sup>623</sup>.

Avec une usine bien équipée et un domaine aussi vaste, Pauline Jaricot pouvait laisser agir son imagination afin de combler son espérance de chrétienne. Elle souhaitait que l'industrie sanctifie ceux dont elle employait les bras et que l'établissement devienne une colonie dirigée par la vertu. Ce dernier avait toutes les caractéristiques d'une usine chrétienne, puisqu'une partie de la production devait être celle d'objets religieux de bonne qualité, comme des crucifix de mission ou des candélabres. De plus, Pauline voulait élever un asile de

---

<sup>618</sup> Projet de l' Œuvre de la banque du ciel exposé par Pauline Jaricot dans une lettre qu'elle écrivit en 1852 à une amie, la Mère Saint-Laurent, religieuse ursuline en Vendée. Archives des O.P.M. à Lyon : AAL 13,9.

<sup>619</sup> Henri HOURS, "Pauline Jaricot", in G. CHOLVY (dir.), *La religion et les femmes ...*, pp. 119-120. Le domaine de Rustrel avait été vendu à Perre en octobre 1837 pour 180 000 francs. Celui-ci s'était approprié les terrains de Rustrel en payant uniquement les droits d'enregistrement et en août 1844, il était déclaré en faillite. (G. NAIDENOFF, *Pauline Jaricot*, Mediaspaul, 1986, 108 p. (p. 66) et E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 221-222).

<sup>620</sup> Perre était recommandé par le supérieur des Pères Oblats, près d'Apt, qui vint exprès à Lyon pour l'appuyer auprès de Pauline ; de plus, Ailloud collaborait étroitement avec Perre et il dissuada cette dernière d'acheter l'usine de Rustrel avec le concours de ses amis, en prétextant que ces derniers n'y connaissaient rien et que seul, Perre, avait les compétences pour tirer le meilleur parti des hauts fourneaux (G. NAIDENOFF, *Les intuitions créatrices ...*, p. 371 et Colette YVER, *Marie-Pauline de Jésus-Christ – Mademoiselle Jaricot*, Spes, 1937, 243 p. (pp. 185-187).

<sup>621</sup> Un premier pacte avait été conclu pour le compte de cette société, mais au nom de Gustave Perre, Mayer et Cie. Perre, avec un complice, Mayer, avait trouvé des fonds pour s'assurer une des hypothèques mises sur Rustrel (E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 224).

<sup>622</sup> Elle l'appelait ainsi car il était situé près d'une chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges.

<sup>623</sup> Notice sur l'usine, les immeubles et l'industrie de l'établissement de Notre-Dame des Anges (1849). O.P.M. à Lyon : ADL V bis 2 et 3.

prière et une école de vertu religieuse<sup>624</sup>, autour de la chapelle de Notre-Dame des Anges, toute proche. L'usine devait être un asile pour les ouvriers vertueux, ayant conservé la foi et qui manquaient d'ouvrage. Ceux-ci, auxquels on fournirait une nourriture de bonne qualité et moins coûteuse qu'au dehors, pourraient pratiquer librement et facilement la loi de Dieu et de l'Eglise. Les ouvriers de l'usine pourraient ensuite aller dans d'autres établissements, donner le bon exemple aux ouvriers égarés par les mauvaises doctrines. Dans son projet, Pauline Jaricot se préoccupait particulièrement des enfants des ouvriers : on donnerait à ces derniers, le goût du travail, l'amour de Dieu et du prochain, et on encouragerait leurs talents par des récompenses. Des religieux et des religieuses feraient l'école aux enfants<sup>625</sup> et on formerait des filles, surtout aux travaux de leur sexe<sup>626</sup> : couture, lavage, etc. . L'enfant, devenu plus âgé, aurait un travail rétribué, afin de l'encourager et d'alléger les charges de ses parents. Des artisans et d'autres travailleurs attachés à l'établissement faciliteraient l'apprentissage, gratuit, des enfants des ouvriers : maçons, voituriers, meuniers, bouchers, mineurs ..., seraient organisés en compagnies, lesquelles formeraient une petite colonie réglée par des lois paternelles qui devraient s'observer rigoureusement<sup>627</sup>. Il ne s'agissait donc pas de mettre en place une coopérative où les ouvriers auraient été propriétaires, comme il a été dit parfois<sup>628</sup>, puisque l'institution de Notre-Dame des Anges "ne donnait à aucun la propriété, mais le travail et la conscience du devoir<sup>629</sup>". De plus, il paraît exagéré d'affirmer que Léon Harmel, industriel filateur au Val des Bois, près de Reims, a repris, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée de Pauline Jaricot<sup>630</sup>. En effet, s'il a, comme celle-ci, recherché le bien être spirituel et matériel des ouvriers, il a aussi associé les ouvriers les plus capables à ses affaires, concernant, par exemple, les problèmes de fabrication ; or, cela n'était pas prévu à "Notre-Dame des Anges" où les chefs de la grande famille devaient diriger les travaux et maintenir la discipline<sup>631</sup>.

Le projet pouvait difficilement aboutir, car, une fois la société constituée, l'établissement de Rustrel ne fut entre les mains de Perre qu'une usine fantôme, paravent pour dévorer les capitaux fournis par Pauline et ses amis<sup>632</sup>. Il combla de générosité le personnel, paya ses dettes, mais l'argent ne fut pas utilisé pour l'usine. Bientôt, Perre annonça qu'il était prêt à former une nouvelle société, nécessaire pour l'exploitation en grand des minerais de Rustrel. Pauline Jaricot, dont l'aveuglement durait, engagea ses amis à souscrire aux actions de 500 francs<sup>633</sup> de cette société fondée en avril 1846 par Perre, sous le nom de

---

<sup>624</sup> Cette école devait recevoir les pauvres des campagnes (Elle pense entre autres aux bergères près d'Apt, privées de secours spirituels) qui ne peuvent trouver leur place dans aucune maison religieuse. Par ailleurs, elles pourraient continuer à faire paître leurs troupeaux et à filer la laine, en utilisant les immenses pâturages du domaine de Rustrel. (Buts de l' Œuvre de Notre-Dame des Anges, 1849 : Archives des O.P.M. à Lyon, AAL 10 et brochure de l' Œuvre de Notre-Dame des Anges, imprimerie Berger, Boulogne sur Mer, 1849, 19 p. : O.P.M., AAL 10, 4.)

<sup>625</sup> Pour ceux qui auraient des dispositions, on faciliterait les études de l'artiste et de l'ingénieur. (Lettre de Pauline Jaricot du 1<sup>er</sup> mai 1849, adressée aux associés du Rosaire Vivant : Archives des O.P.M. à Lyon, ADL 5 bis).

<sup>626</sup> Il était prévu, aussi, qu'une ou deux veuves dévouées formeraient les femmes des ouvriers à l'économie et à la tenue de leur ménage.

<sup>627</sup> Buts de l'Œuvre de Notre-Dame des Anges, 1849.

<sup>628</sup> Voir Georges GORREE, *Pauline Jaricot, une laïque engagée*, Le Vieux Colombier, 1962, 131 p. (p. 61).

<sup>629</sup> Brochure de l'Œuvre de Notre-Dame des Anges (1849).

<sup>630</sup> Voir CECILIA GIACOVELLI, *Pauline Jaricot*, Mame, 2005, 335p. (pp. 226-227).

<sup>631</sup> Buts de l'Œuvre de Notre-Dame des Anges, 1849.

<sup>632</sup> G. NAÏDENOFF, *Pauline Jaricot ...*, p. 68.

<sup>633</sup> Perre souhaitait éloigner les personnes riches et pieuses auxquelles avait pensé Pauline Jaricot, car elles auraient été alarmées par leurs hommes d'affaires ; il préférait s'adresser aux personnes à petites ressources qui, disait-il, pourraient ainsi avoir un placement sûr de leurs économies (Projet de l' Œuvre de la banque du ciel exposé par Pauline Jaricot dans une lettre qu'elle écrivit en 1852 à une amie, la Mère Saint-Laurent).

Société Sainte-Anne d'Apt. Ce fut la demande en annulation de la société par Mayer<sup>634</sup>, en juillet 1846, qui mit à jour la triste réalité : la partie de Rustrel achetée en septembre 1845 n'était pas payée, ni les autres acquisitions faites postérieurement et tous les capitaux versés avaient fondu puisqu'il ne restait que 500 francs en caisse<sup>635</sup>.

Pauline Jaricot aurait pu se contenter de perdre l'argent qu'elle avait placé, mais comme les hauts fourneaux étaient utilisables, elle préféra relancer la production de Rustrel. Seulement, il lui fallait trouver à nouveau de l'argent, alors qu'il ne lui restait que l'immeuble de Rustrel, celui de Lyon et des dettes<sup>636</sup>. Par un acte du 25 novembre 1846, elle s'engagea d'honneur à rembourser intégralement ses amis<sup>637</sup>. Par ailleurs, elle demanda et obtint, en 1847, à la suite de plusieurs procès, la demande en annulation de la Société Sainte-Anne d'Apt, dont elle fut nommée liquidatrice. Elle remit l'usine sur pied : deux hauts fourneaux sur quatre furent allumés et, peu à peu, sept familles de travailleurs y furent installés. Un riche agriculteur, Aurran, improvisé maître de forges, se fit l'associé de Pauline et de riches propriétaires formèrent avec des princes étrangers, un petit groupe qui consentit un emprunt en faveur de l'industrie de Notre-Dame des Anges, établi à Lyon le 10 février 1848<sup>638</sup>. Mais Perre, sorti de prison, intriguait avec l'espoir de récupérer Rustrel et décourageait tous ceux qui collaboraient avec son ancienne associée, dont Aurran qui se retira.

Ce fut surtout la Révolution du 24 février qui remit tout en question : les hauts fourneaux s'éteignaient en France, faute de ravitaillement et le métal ne trouvait pas d'acheteur. Le citoyen-maire de Rustrel enjoignit à Mlle Jaricot de faire cesser le chômage des usines et celle-ci parvint à rallumer un haut fourneau. Elle ne se découragea pas et partit plaider, de ville en ville, la cause de ses usines<sup>639</sup>. Elle comptait sur les associés du Rosaire Vivant auxquels elle envoya des appels pressants et fit éditer diverses brochures et notices qui soulignaient les atouts de l'établissement de Notre-Dame des Anges<sup>640</sup>. Elle eut de nombreux soutiens, dont le pape Pie IX qui écrivit aux membres du Conseil de la Propagation de la Foi, pour leur demander de l'aider. Mais ces messieurs intervinrent, au contraire, pour enrayer la collecte d'argent partout où ils le purent, à Paris<sup>641</sup>, comme à Lyon. Si Pauline Jaricot réussit à récupérer quelque argent qui lui permit de payer les ouvriers de Rustrel, les principaux prêteurs français et étrangers se retirèrent, dont surtout la marquise Deydé de Grémian qui

---

<sup>634</sup> Le complice de Perre trouvait sa part de gain trop restreinte au sein de l'association "Gustave Perre- Mayer".

<sup>635</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 224-227.

<sup>636</sup> *Ibid.*, pp. 227-228 et G. NAIDENOFF, *Les intuitions créatrices et l'itinéraire de Pauline Jaricot au sein de l'Eglise universelle ...*, p. 371.

<sup>637</sup> A cette date, le nombre des actionnaires de Notre-Dame des Anges était de 87, représentant 364 actions de 500 francs chacune, soit au total 182 000 francs (extrait du traité authentique passé entre les actionnaires et Mademoiselle Jaricot. O.P.M. à Lyon : ADL V Bis 2 et 3. Deux riches propriétaires lui avaient proposé de fournir les fonds nécessaires pour payer l'immeuble de Rustrel : projet de l'Œuvre de la banque du ciel exposé par Pauline Jaricot dans une lettre qu'elle écrivit en 1852 à une amie, la Mère Saint-Laurent).

<sup>638</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, pp. 227-280.

<sup>639</sup> G. NAIDENOFF, *Pauline Jaricot ...*, pp. 71-73.

<sup>640</sup> Ces mises au point se multiplièrent en 1849 et 1850 : dans la notice de 1849, on démontre, d'après les résultats des derniers mois de 1848, que deux hauts fourneaux en activité peuvent, chaque année, malgré la baisse du prix des fontes, permettre un bénéfice net de 81 000 francs. (O.P.M. : ADL V Bis 2 et 3). Dans ses deux lettres aux associés du Rosaire Vivant de 1849 et 1850, elle propose de souscrire à un prêt avec des sommes au-dessus de 20 francs ou de faire un petit don de deux sous (dix centimes) par mois (O.P.M. : ADL V Bis). Par ailleurs, elle n'a pas abandonné l'espoir de pouvoir soutenir les œuvres religieuses commençantes ou souffrantes (O.P.M. : AAL 10).

<sup>641</sup> A Paris, un conseil de trois prêtres avait ouvert, à la fin de 1849, une demande de souscription parmi les catholiques (G. NAIDENOFF, *Pauline Jaricot ...*, p. 238).



avait souscrit des sommes importantes et que son homme d'affaires<sup>642</sup> incita à retirer sa mise. Mlle Deydé provoqua la vente à folle enchère de l'usine de Rustrel le 12 mai 1852<sup>643</sup>. Mlle Jaricot devait payer une dette énorme de 430 000 francs, représentée par beaucoup de petits et quelques gros souscripteurs, dette qu'elle avait assumée dans l'espoir de remettre l'usine en marche. Il lui restait Lorette, grevé d'hypothèques et qui fut mis sous séquestre immédiatement<sup>644</sup>.

Que pensa l'archevêque de l'affaire de l'usine de Rustrel ? Après les premiers déboires de Pauline Jaricot, il lui écrivit, en 1846, en soulignant qu'elle s'était engagée, sans doute avec trop de confiance, dans cette malheureuse affaire, même si ses intentions étaient parfaitement pures. Il ajoutait que le désir de faire le bien l'avait trop facilement séduite et qu'il eut mieux valu s'en rapporter à la providence qui dispense tous les biens<sup>645</sup>. Lorsqu'en 1849, la femme d'œuvres se trouva aux prises avec des difficultés financières inextricables, le cardinal de Bonald essaya de lui apporter un soutien moral, en affirmant qu'elle ne méritait pas ses tribulations, qu'il aurait voulu pouvoir diminuer ses peines et que Dieu, qui l'avait éprouvée, viendrait à son secours<sup>646</sup>. Plus tard, lorsque, inscrite parmi les indigents au bureau de bienfaisance de la paroisse Saint-Just, elle se trouva dans le malheur, le cardinal Villecourt écrivit au cardinal de Bonald, pour l'informer qu'il allait recevoir une lettre de Rome, le priant de réunir les dirigeants de l'Œuvre pour la Propagation de la Foi, afin de les engager à libérer financièrement Mlle Jaricot<sup>647</sup>. Ainsi, l'archevêque de Lyon écrivit, le 18 décembre 1856, à André Terret, président du conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, pour lui transmettre la demande du Saint-Père. Le notable répondit, sans surprise, dès le lendemain, que si des fonds étaient détournés, et, à cet égard, nous pourrions évoquer, disait-il le propre témoignage de votre Eminence, les associés seraient surpris et les aumônes cesseraient. Terret précisait également, dans sa lettre, que la famille de Mlle Jaricot était prête à l'aider, mais pas à l'occasion d'une entreprise industrielle et commerciale<sup>648</sup>. Il était assurément difficile pour l'archevêque de la protéger trop ostensiblement en prenant le contre-pied du point de vue des dirigeants de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. Pauline Jaricot fit la part des choses en demandant dans une "Adresse à ses ennemis" de ne pas "impliquer dans leurs actes de violence, de fraude et d'improbité ... le digne et saint archevêque de Lyon"<sup>649</sup>.

Le cardinal Villecourt<sup>650</sup> fut un des plus fidèles soutiens de Pauline Jaricot. Lorsque celle-ci s'adressa aux associés du Rosaire Vivant, en 1850, elle put joindre une lettre

---

<sup>642</sup> Celui-ci, auprès duquel les neveux de Mlle Deydé s'inquiétaient pour leur héritage, se fit confier par Pauline Jaricot le document qui liait la vieille demoiselle et qui disparut (G. NAIDENOFF, *Pauline Jaricot ...*, pp. 74-78).

<sup>643</sup> L'usine fut revendue à folle enchère 120 000 francs alors qu'elle avait coûté 352 000 francs (Mgr CRISTIANI, J. SERVEL, *Marie-Pauline Jaricot*, Le Chalet, 1961, 158 p. [p. 108]).

<sup>644</sup> E. SAINTE-MARIE PERRIN, *Pauline Jaricot ...*, p. 260.

<sup>645</sup> Lettre de Mgr de Bonald à Pauline Jaricot (O.P. M. de Lyon : ADL XVII, 11). Dans sa lettre aux associés du Rosaire Vivant de l'année précédente, celle-ci avait, d'ailleurs, laissé poindre sa crainte de ne pas respecter la providence, en ne suivant pas le plan de Dieu.

<sup>646</sup> Lettre de Mgr de Bonald à Pauline Jaricot du 21 mai 1849 (O.P.M. de Lyon : ADL XVII, 11).

<sup>647</sup> Lettre datée de Rome du 2 novembre 1856 (O.P.M. de Lyon : correspondances diverses). Le cardinal Villecourt, tout en soulignant qu'il était juste d'aider celle qui avait fondé l'Œuvre pour la Propagation de la Foi, reconnaissait toutefois son imprudence et qu'elle aurait dû écouter des conseils, en particulier ceux de son archevêque, ce dont, d'ailleurs, elle ne disconvenait pas.

<sup>648</sup> David LATHOUD, *Marie-Pauline Jaricot, victime pour la France et pour la classe ouvrière*, T. II, Maison de la bonne presse, 1937, 271 p. (pp. 237-238).

<sup>649</sup> Ibid., pp. 248-249.

<sup>650</sup> Clément Villecourt (1787-1867) fut prêtre dans la région lyonnaise, avant d'être nommé évêque de La Rochelle en 1835 et d'être appelé auprès du pape Pie IX, en 1855. (Mgr RICARD, *Les grands évêques de l'Eglises de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, T. 3, Desclée de Brouwer, 1893, 261 p. [pp.1-30]).

d’approbation de l’évêque de La Rochelle, dans laquelle il affirmait aux associés que, s’ils étaient unanimes, leur offrande de 10 centimes par mois suffisait pour faire réussir l’œuvre. Après avoir fait divers calculs, il indiquait également, que si les autorités ecclésiastiques soutenaient le projet dans les diocèses, il serait possible de réunir rapidement la somme de 360 000 francs qui permettrait de sauver l’entreprise<sup>651</sup>. L’évêque de La Rochelle envoya aussi à Pauline Jaricot une collaboratrice efficace, Julia Maurain, qui avait été en relation avec elle dès l’époque de la fondation de la Propagation de la Foi. Cette jeune femme, qui rejoignit Pauline à Paris et l’aida ensuite à récolter des fonds, en particulier en Angleterre, a probablement rédigé la brochure de l’Œuvre de Notre-Dame des Anges, imprimée en 1849, dans laquelle elle a joint les témoignages de soutien de plusieurs évêques<sup>652</sup>. Une autre jeune femme envoyée par le curé d’Ars<sup>653</sup>, en 1842, Marie Dubouis, fut aussi une collaboratrice fidèle de Pauline Jaricot. Lorsqu’elle l’accompagnait dans ses pérégrinations, elle portait quelques beaux spécimens de pesants médaillons de fonte ouvragés à Rustrel<sup>654</sup>.

Parmi les ecclésiastiques qui soutinrent également l’œuvre de régénération de la classe ouvrière, figuraient des Pères Maristes, en particulier, Pierre-Julien Eymard qui, pour sa participation financière, a fait vendre un champ par sa sœur<sup>655</sup>. Le Père Eymard s’arrêta plusieurs fois à la résidence de Lorette pour animer la prière des associées de Pauline Jaricot. Il voulut comme elle, “réveiller la France et l’Europe engourdies dans un sommeil d’indifférence<sup>656</sup>”.

### 3. Pierre-Julien Eymard centre son apostolat sur l’eucharistie

Les parents de Pierre-Julien Eymard (1811-1868) qui vivaient à La Mure, dans l’Isère, avaient, et tout particulièrement sa mère, une dévotion pour le Saint-Sacrement. Leur fils eut une piété précoce et entra, en 1829, chez les Oblats de Marie, à Marseille, qui étaient des missionnaires de Provence. Mais, à cause de sa santé fragile, Pierre-Julien n’y resta que quelques mois et opta pour le grand séminaire de Grenoble. Ordonné prêtre en 1834, il fut nommé successivement vicaire à Chatte, près de Saint-Marcellin, puis curé de Monteynard, près de son pays natal, où il aida ses paroissiens à retrouver le chemin des sacrements. Mais toujours attiré par l’apostolat missionnaire, il voulut entrer dans la communauté des religieux, récemment fondée, qui s’adonnait aux missions paroissiales et obtint de son évêque l’autorisation de quitter sa paroisse pour la rejoindre. Le 20 août 1839, il était accueilli par le Père Colin, fondateur et Supérieur général des Maristes, à la maison générale de la Société de Marie, montée Saint- Barthélemy, à Lyon<sup>657</sup>. Le Père Colin nomma Pierre-Julien Eymard directeur spirituel du collège de Belley, dans l’Ain, où il montra de grandes capacités pour la catéchèse, la prédication et la direction spirituelle des enfants. Aussi, en 1845, le Père Colin

<sup>651</sup> Lettre d’approbation par Mgr Villecourt de l’Œuvre de Notre-Dame des Anges, du 21 avril 1850 (O.P.M. à Lyon : ADL V bis).

<sup>652</sup> Figurent le témoignage de soutien de l’évêque de Bristol du 5 décembre 1849, de John Newman, fondateur de l’Oratoire anglais et de l’archevêque coadjuteur de Corfou du 8 décembre 1849. (Brochure de l’Œuvre de Notre-Dame des Anges ... O.P.M de Lyon : AAL 10,4).

<sup>653</sup> Le curé d’Ars, consulté par Pauline Jaricot à propos de son projet, lui avait dit : “ma sœur, cela est beau, excellent devant le divin Maître, mais le grappin vous le fera payer bien cher” (Georges GORREE, *Pauline Jaricot, une laïque engagée ...*, p. 70).

<sup>654</sup> G. NAIDENOFF, *Pauline Jaricot ...*, p. 73.

<sup>655</sup> G. NAIDENOFF, *Les intuitions créatrices et l’itinéraire de Pauline Jaricot au sein de l’Eglise universelle ...*, p. 371.

<sup>656</sup> Lettre du Père Eymard à Mme Tholin-Bost, tertiaire de Tarare, du 11 février 1852, citée par A. GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l’Eucharistie ...*, p. 87.

<sup>657</sup> A. GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l’Eucharistie ...*, pp. 1-50.

lui demanda de le seconder et lui conféra la tâche de Provincial, puis de Visiteur général, au moment où la Société de Marie était en plein développement.

Le Père Eymard fut donc transféré de Belley à Lyon, et passa à un nouvel apostolat, axé sur la prédication en milieu urbain, la participation à des missions paroissiales et la formation des laïcs avec l'animation du Tiers-ordre de Marie dont le Père Colin lui avait confié la direction<sup>658</sup>. A partir de cette époque<sup>659</sup>, il éprouva un attrait de plus en plus fort envers le Christ eucharistique et on note dans sa direction épistolaire une insistance plus grande sur la pratique de la communion. En centrant sa réflexion mystique sur l'eucharistie, le Père Eymard manifesta un des traits les plus marquants de l'orientation christocentrique du catholicisme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>660</sup>. L'eucharistie est alors, en premier lieu, le sacrement de la présence divine, indiquée dans chaque église par la lampe qui brûle continuellement et célébrée par des cérémonies d'adoration du Saint-Sacrement qui se multiplient. De plus, des congrégations nouvelles se donnent pour but principal l'adoration du Saint-Sacrement, mais aussi la prière réparatrice<sup>661</sup>. Alors qu'il visitait la communauté mariste de Paris, le Père Eymard fut informé de ces œuvres eucharistiques nouvelles axées sur la Réparation, et le cardinal de Bonald, mis au courant de l'existence d'une Société de l'Adoration réparatrice, fondée par Mère Dubouché<sup>662</sup>, le chargea, en 1850, de s'occuper à Lyon, d'une fondation similaire. Quelques jours avant que le Père Eymard bénisse, place Saint-Jean, le 28 janvier 1851, la chapelle de la nouvelle communauté de l'Adoration réparatrice, il fut à nouveau marqué par une forte expérience spirituelle ; comme il s'était arrêté à Fourvière pour prier, il se sentit appelé à organiser un groupe de laïcs qui favoriseraient l'adoration du Saint-Sacrement dans les églises<sup>663</sup>. Devenu supérieur du collège Sainte-Marie à la Seyne-sur-Mer, à la fin de 1851, il continua à réfléchir à une œuvre du Très-Saint-Sacrement, qu'il put fonder à Paris, en 1856, après que le Père Favre, successeur du Père Colin, l'eût relevé de ses vœux de Mariste<sup>664</sup>.

L'archevêque de Paris, Mgr Sibour, fut d'abord réticent devant son projet de Société de Saint-Sacrement, car il y voyait seulement une œuvre contemplative, mais l'archevêque devint très intéressé, lorsque le Père Eymard lui expliqua que, dans cette société, il ne s'agissait pas seulement d'adorer mais de faire adorer, en promouvant la première communion des adultes<sup>665</sup>. Pourquoi Mgr Sibour manifesta-t-il ce brusque intérêt ? La fête religieuse de la première Communion connaissait alors, non seulement son apogée, mais elle avait aussi atteint, au XIX<sup>e</sup> siècle, sa plus grande dimension sociale, car elle était un grand moment de l'histoire familiale et un rite de passage. A partir de la première Communion, on prenait place à la grande table où on pouvait se servir soi-même ; les garçons mettaient un pantalon long et

---

<sup>658</sup> Ibid., pp. 50-66. Le Tiers-ordre de Marie regroupait à Lyon 300 membres en 1850, dont le curé d'Ars.

<sup>659</sup> D'après ses notes personnelles, il vécut une expérience spirituelle très forte à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, qu'il présida, en 1845, dans la paroisse Saint-Paul : il prit conscience d'un attrait de plus en plus fort envers le Christ et de façon particulière envers le Christ sacramentel. Comme il fut amené, par la suite, à parler plus souvent du mystère eucharistique, c'est à Lyon qu'on va appeler, avant l'heure, le Père Eymard, le "Père du Saint-Sacrement" (Idem, pp. 66-76).

<sup>660</sup> G. CHOLVY et Y.M. HILAIRE, *Histoire religieuse de la France (1800-1880) ...*, p. 198. Le culte eucharistique eut les faveurs des catholiques les plus fervents puisque nous avons noté que Pauline Jaricot avait publié une brochure consacrée à "L'Amour infini dans la divine Eucharistie" et accordait une place importante à l'adoration du Saint-Sacrement.

<sup>661</sup> François LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, pp. 377-378.

<sup>662</sup> Voir, dans le chapitre 4, le troisième paragraphe de la deuxième partie, consacré aux congrégations religieuses.

<sup>663</sup> A. GUITTON, *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l'Eucharistie ...*, pp. 76-82.

<sup>664</sup> Ibid., pp. 87-115.

<sup>665</sup> Idem, p. 116.

pouvaient partir, avec un membre de leur famille à la recherche d'un travail saisonnier. Les filles étaient autorisées à relever leurs cheveux en chignon et commençaient à préparer leur trousseau<sup>666</sup>. Les familles pauvres avaient besoin que leurs enfants fassent leur première Communion, car beaucoup de maîtres ne voulaient pas une interruption du travail par le catéchisme. Toutefois, les enfants sur lesquels pesaient très tôt les contraintes du travail, ne pouvaient pas suivre le catéchisme et ne faisaient pas leur première Communion. Il s'agissait souvent d'enfants appartenant aux catégories sociales mal intégrées, en particulier les migrants, dont le nombre augmenta dès la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aussi l'Église essaya-t-elle de prévenir une déchristianisation amorcée par une pastorale de l'adolescent, dont la première Communion était la pierre d'angle<sup>667</sup>. A Lyon, comme le catéchisme était assuré, dans les paroisses, pour les populations stables, des œuvres furent créées, en dehors de celles-ci, pour permettre à des enfants ou des adolescents jetés à la rue, d'acquérir quelques rudiments de la foi chrétienne, avant de faire leur première Communion<sup>668</sup>. C'est dans cette perspective que s'exerça l'apostolat des Capucins, du Père Chevrier et aussi du Père Eymard.

Ce dernier, après avoir obtenu le soutien de Mgr Sibour, acquit, grâce à des dons, une propriété, rue du faubourg Saint-Jacques où il a réuni, en 1858, dans la Société du Saint-Sacrement, 4 prêtres et 4 frères<sup>669</sup>. Dans ce quartier, au sud de Paris, où vivait une population en majorité ouvrière, marquée par l'ignorance religieuse, le Père Eymard joignit ses efforts à ceux des chrétiens, en particulier les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il fonda, au 68, rue du faubourg Saint-Jacques, l' "Œuvre de la première Communion des adultes". Trois lyonnaises le rejoignirent, dont Marguerite Guillot, membre du Tiers-ordre de Marie. Elles constituèrent la branche féminine de l'œuvre eucharistique et le secondèrent dans l'œuvre de la catéchèse des jeunes ouvriers. Avec l'accord du nouvel archevêque, Mgr Morlot, le Père Eymard devint, en juin 1858, aumônier et directeur de l' "Œuvre de la première Communion des adultes"<sup>670</sup>.

Le Père Eymard voulait faire le lien entre le culte de l'eucharistie, la catéchèse et l'action missionnaire<sup>671</sup> ; il souhaitait que les membres de ces congrégations eucharistiques soient les apôtres du règne social du Christ car, comme Ballanche, il voyait dans l'eucharistie, un symbole de médiation entre le Dieu d'Amour et les hommes<sup>672</sup>. Il se sentait proche des écrivains de "L'école mystique de Lyon", que ce soit Ballanche ou Blanc de Saint-Bonnet<sup>673</sup>. Pour ce qui est des artistes qu'on rattache à cette école, il appréciait, sans doute, la façon dont

<sup>666</sup> Jean DELUMEAU (dir.), *La première Communion. Quatre siècles d'histoire*, Desclée de Brouwer, 1987, 314 p. (présentation de l'ouvrage par Jean Delumeau, pp. 12-13). Toute une société était partie prenante de cette fête de la première Communion autour de l'enfant-roi et l'exaltation de l'eucharistie permit le glissement vers le banquet familial.

<sup>667</sup> Odile ROBERT, "Fonctionnement et enjeux d'une institution chrétienne au XVIII<sup>e</sup> siècle", in J. DELUMEAU (dir.), *La première Communion ...*, pp. 105-109. Cette pastorale prit forme, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à Marseille, avec la mission de l'Œuvre de la jeunesse du Père Allemand.

<sup>668</sup> Françoise BAYARD et Pierre CAYEZ, *Histoire de Lyon du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, T. 2, Horwath, 1990, 479 p. (p. 305).

<sup>669</sup> La Société du Saint-Sacrement essaima par la suite à Marseille, à Angers et à Tarare (A. GUITTON, *Pierre-Julien Eymard ...*, pp. 179 et 185).

<sup>670</sup> Ibid., pp. 136-145.

<sup>671</sup> Idem, p. 145.

<sup>672</sup> F. LEBRUN (dir.), *Histoire des catholiques en France ...*, p. 378 et Lauréat SAINT-PIERRE, "l'heure" du Cénacle dans la vie et les œuvres de Pierre-Julien Eymard, imprimerie Lescuyer, 1968, 460 p. (p. 170).

<sup>673</sup> Blanc de Saint-Bonnet, ayant fait parvenir, en 1849, au Père Eymard, un exemplaire dédié de son livre "De la douleur", ce dernier le remercia en lui demandant de continuer "le combat pour la vérité et la manifestation généreuse du bien divin" (Lettre du Père Eymard à Blanc de Saint-Bonnet, du 10 mars 1850, citée par Lauréat SAINT-PIERRE, "l'heure" du Cénacle dans la vie et les œuvres de Pierre-Julien Eymard ..., p. 180).

le peintre Janmot avait exprimé dans la Cène une théologie de l'action de grâce de la communion<sup>674</sup>. L'œuvre d'enseignement pour les enfants pauvres de Camille Rambaud, mise en route en 1849, avait pu servir de modèle pour le Père Eymard, bien informé des réalisations lyonnaises ; mais il n'y a pas de témoignage concluant à l'influence de l'une des œuvres sur l'autre. En tout cas, la Société du Saint-Sacrement de la rue du faubourg Saint-Jacques se dévoua pour l' "Œuvre de la première Communion des adultes" : elle présentait, en 1860, une centaine de jeunes ouvriers et deux jeunes filles, à la première Communion et au sacrement de confirmation<sup>675</sup>. Parmi les bénévoles qui collaborèrent dès le début à cette œuvre, se trouvait le lyonnais Louis Perret<sup>676</sup>, qui était architecte. Il était devenu membre de la Congrégation en 1821, puis tertiaire de Marie en 1832 et venait d'étudier à Rome, les peintures des Catacombes. Ami du Père Eymard, il fut hébergé à Paris chez les Pères Maristes. Revenu à Lyon, à la fin de l'année 1859, il soutint l'œuvre de ses dons ; il fallait, en effet, pourvoir aux besoins matériels de ces enfants pauvres, qu'on habillait de neuf, le jour de la première Communion<sup>677</sup>.

Quand le Père Eymard se rendit à Rome, en décembre 1858, pour demander au pape un encouragement à son œuvre, il emmena les lettres testimoniales de six évêques, dont celle de Mgr de Bonald. Il n'avait pas oublié Lyon, où il avait fondé, en 1850, une communauté de l'Adoration réparatrice et il eut bientôt l'occasion, d'envisager un rapprochement entre son œuvre de première Communion et celle de l'abbé Chevrier. Ce dernier venait de louer à la Guillotière, la salle du Prado, pour son œuvre de catéchisme en vue de la préparation des enfants pauvres à la première Communion, lorsqu'il écrivit, en mars 1861, au Père Eymard, pour lui suggérer des liens entre leurs deux œuvres. Les deux prêtres s'étaient rencontrés à Rome, en décembre 1859, lorsque le Père Chevrier avait accompagné Camille Rambaud, désireux de commencer ses études de théologie en vue de la prêtrise et tous étaient hébergés au Séminaire français<sup>678</sup>. A vrai dire, ce fut Mgr de Charbonnel, ancien évêque de Toronto, revenu à Lyon en 1860 et ami des Pères Chevrier et Eymard<sup>679</sup>, qui mit ces derniers en relation. Le Père Eymard, intéressé également par la proposition de l'abbé Chevrier, lui demanda de parler de son projet au cardinal de Bonald<sup>680</sup> et vint passer la journée du 24 avril 1861 à Lyon, pour examiner la question avec l'abbé Chevrier. Cette question de l'union entre le Prado et l'œuvre de première Communion du Père Eymard, resta en suspens assez longtemps et, finalement, le Prado, que nous allons évoquer, resta lyonnais.

### III. ANTOINE CHEVRIER : L'EVANGILE AU MILIEU DES PAUVRES

Antoine Chevrier (1826-1879) est né dans une famille lyonnaise modeste qui vivait dans un quartier situé entre les Terreaux et Ainay. Son père était, alors, employé de l'octroi

<sup>674</sup> Le Père Eymard faisait partie des clients de ce peintre (Ibid., pp. 170-175).

<sup>675</sup> A. GUITTON, *Pierre-Julien Eymard ...*, p. 147.

<sup>676</sup> Il recherchait les jeunes ouvriers et les prenait le soir, à leur sortie des fabriques (Ibid., p. 148).

<sup>677</sup> Idem. pp. 148 et 152.

<sup>678</sup> Idem, pp. 157 et 176.

<sup>679</sup> Mgr de Charbonnel s'attacha à l'œuvre du Prado au point de s'appeler "l'évêque du Prado" ; par ailleurs, il donna le sacrement de confirmation le 15 août 1860, au faubourg Saint-Jacques à Paris, aux 37 premiers communiant préparés par le Père Eymard (Idem, p. 177).

<sup>680</sup> Si Mgr de Charbonnel était favorable, comme l'abbé de Serres, neveu du cardinal, à ce projet, qu'on ne connaît pas exactement, Mgr de Bonald semblait plus hésitant (Idem, p. 178).

municipal et sa mère, ancienne ouvrière en soie, possédait un petit atelier avec deux métiers à tisser<sup>681</sup>. Antoine fit des études à l'école cléricale de sa paroisse Saint-François-de-Sales<sup>682</sup>, puis au petit séminaire de l'Argentière. La mère d'Antoine pratiquait sérieusement sa religion et habitua son fils à une stricte obéissance<sup>683</sup>. Quand ce dernier entama ses études de théologie au grand séminaire de Saint-Irénée, à la Croix-Rousse, en 1846, le manuel de Bouvier, inspiré de Saint-Alphonse de Liguori, venait de remplacer le manuel jansénisant de Bailly<sup>684</sup>. Les journées de février 1848 permirent au jeune séminariste d'entrer en contact avec le monde ouvrier. En effet, les Voraces s'installèrent pendant deux mois au séminaire, à la fin du mois de février 1848. Antoine Chevrier garda de cette rencontre une bonne impression car il remarqua que les hommes de 1848 respectaient les choses de la religion et il pensait que les gens du peuple pouvaient être facilement incités au bien si on savait les aimer<sup>685</sup>. Après avoir été ordonné prêtre par le cardinal de Bonald, le 25 août 1850, il apprécia d'être nommé vicaire de la paroisse Saint-André de la Guillotière où il avait la perspective d'une mission dans un quartier où il y avait beaucoup de bien à faire<sup>686</sup>.

### 1. Une priorité : le catéchisme aux enfants pauvres, en vue de la première Communion

Le faubourg de la Guillotière, où l'abbé Chevrier commence son sacerdoce, a déjà une population de 40 000 habitants en 1850, qui va fortement augmenter sous le second Empire, avec l'implantation des nouvelles industries<sup>687</sup>. Les ouvriers, nombreux, avec une prédominance des femmes dans l'industrie textile et l'habillement, travaillent le plus souvent à la tâche, à domicile ou dans de petits ateliers<sup>688</sup>. De nombreux enfants travaillent, que ce soit dans la cristallerie Dillaz, où ils représentent plus de 40 % des 439 ouvriers ou dans les métiers de l'industrie textile, comme fileurs, bobineurs ou renvoyeurs de navette. Les ouvrières qui travaillent dans cette industrie et dont le salaire est très faible, se livrent, le soir, à la prostitution. Beaucoup de prostituées se recrutent dans la population nouvellement arrivée à Lyon. Les émigrants viennent le plus souvent des campagnes du Dauphiné, dont est originaire la mère d'Antoine Chevrier, et de la Savoie. Polonais, Autrichiens, Suédois, Espagnols et des Mexicains sont également présents à la Guillotière<sup>689</sup>. Dans ce faubourg, les rues ne sont pas pavées, et comme il n'y a ni service des eaux, ni égouts, ni transports, les

<sup>681</sup> Jean GUEHENNEC, Notice concernant Antoine Chevrier in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, "Le Lyonnais" ..., p. 117 et C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier*, Vitte, 1932, 622 p. (pp. 1-13).

<sup>682</sup> L'abbé Vignon, vicaire à Saint-François, avait discerné en lui les germes de vocation sacerdotale et avait demandé à ses parents de le faire entrer à l'école cléricale de la paroisse (J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier, fondateur du Prado* ..., pp. 42-43).

<sup>683</sup> Ibid., pp. 30-31.

<sup>684</sup> J.F. SIX, "Le curé d'Ars – Le Père Chevrier – Une même sainteté ?", *Masses ouvrières*, novembre-décembre 1986, n° 410, p. 34.

<sup>685</sup> J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier* ..., pp.83-84.

<sup>686</sup> Antoine Chevrier avait fait savoir à l'abbé Dutey, qui avait renoncé à être vicaire dans cette paroisse, que ce poste lui conviendrait ; de plus, son désir d'être nommé à la Guillotière est conforme à ses notes de retraite où il affirme le sens missionnaire du salut de tous les hommes et que la mission est possible partout. (Ibid., pp. 98-99).

<sup>687</sup> Nous avons déjà souligné dans le chapitre 5 à propos de la transformation des espaces urbains, la diversité des activités à la Guillotière, qui sera rattachée à Lyon en 1852.

<sup>688</sup> Seuls, 10 % travaillent dans des établissements industriels importants comme la cristallerie Dillaz ou les chantiers de la Buire. A la fin du second Empire, la part du textile aura diminué et les industries métallurgiques du bâtiment et des transports auront progressé [Vincent FEROLDI, *Le quartier Saint-Louis de la Guillotière (1851-1876)*, thèse, Lyon II, 1981, T. 1, 189 p. (pp. 44-45, 160-161) et T. 2, 202 p. (p. 96)].

<sup>689</sup> Ibid., T. 1, pp. 69, 97, 118.

ouvriers doivent s'installer le plus près possible des ateliers, dans de pauvres maisons de brique ou de pisé<sup>690</sup>.

A la seule paroisse de la rive gauche du Rhône, Saint-Louis de la Guillotière, créée en 1803, s'étaient ajoutées celle de Saint-Pothin, en 1826, pour les Brotteaux, celle de Saint-Maurice, en 1843, pour la Guillotière, à Montplaisir, et celle de Saint-André, en 1846. Cette dernière longeait le Rhône sur six kilomètres dans le quartier Béchevelin. Dans la paroisse Saint-André, qui rassemblait entre 7 000 et 8 000 habitants, avait été nommé un nouveau curé, M. Barjot, en mars 1850, deux mois avant l'arrivée de l'abbé Chevrier. En 1853, l'autorité diocésaine nomma un second vicaire, M. Haour. Le ministère de l'abbé Chevrier fut surtout marqué par les confessions, la visite, l'après-midi, des pauvres et des malades et la prédication. Ses sermons mettaient surtout en exergue, l'amitié de Dieu envers tous les hommes<sup>691</sup>. Comme il se souciait particulièrement des enfants non catéchisés, il lança, un jour, un appel aux chrétiens de sa paroisse pour qu'ils amènent aux prêtres, les adolescents et les adolescentes qu'on laissait croupir dans une honteuse ignorance<sup>692</sup>. L'abbé Chevrier constate d'ailleurs, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer<sup>693</sup>, que l'impiété et l'irrégion règnent à la Guillotière : la plupart des enfants ne voient jamais leurs parents prier et pas davantage venir à l'église pour la messe ou pour se confesser<sup>694</sup> ; bien des chrétiens se contentent de venir "chaque année, au temps de Pâques, pour l'aveu de leurs fautes, c'est à dire les mêmes fautes que celles qu'ils ont déjà répétées l'année dernière, il y a deux ans, trois ans et précédemment<sup>695</sup>". Il fait le lien entre la misère ouvrière et l'irrégion lorsqu'il évoque ces ateliers où le travail de tous les jours et de toutes les heures absorbe entièrement les ouvriers qui ne fréquentent plus l'église ; il constate également, avec douleur, ces enfants qui "n'ont pas d'autre destinée que celle des machines autour desquelles ils se meuvent<sup>696</sup>". Il regrette aussi que beaucoup de parents ne fassent faire leur première Communion à leur enfant que "parce que, sans cela, on ne peut le recevoir dans un atelier, dans le commerce ...<sup>697</sup>". La tâche de l'abbé Chevrier dans la paroisse Saint-André était très lourde, aussi la maladie l'éloigna-t-elle pendant quatre mois, à la fin de 1855 ; il eut, toutefois, à son retour, la satisfaction de voir son ministère allégé, grâce à la création d'une nouvelle paroisse, dans la partie nord de Saint-André, celle de l'Immaculée Conception<sup>698</sup>.

Les événements vécus par Antoine Chevrier au cours de l'année 1856 furent déterminants dans sa décision de vivre à l'avenir dans la pauvreté. Le 31 mai 1856, le Rhône déferlant sur la plaine de la Guillotière, provoquait la mort de 18 personnes et l'écroulement de 335 maisons<sup>699</sup>. Les deux vicaires de Saint-André parcoururent alors, en barque, la Guillotière pour distribuer du pain à chacun et, on remarqua plus qu'à l'accoutumée, leur dévouement à l'égard du prochain. Peu de temps après, l'abbé Giraudier, ami de l'abbé Chevrier, lui parlait de l'accueil des familles touchées par l'inondation, dans la maison de

<sup>690</sup> YVES MUSSET, "Le point de départ : le choc de l'incroyance au contact du peuple ouvrier de la Guillotière", *Prêtres du Prado*, Série française, n° 32, octobre 1979, p. 61.

<sup>691</sup> J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier ...*, pp. 100, 102 et 109 et C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, pp. 41-53.

<sup>692</sup> Yves MUSSET, "Le point de départ : le choc de l'incroyance au contact du peuple ouvrier de la Guillotière" ..., p. 65. Mais son appel resta sans réponse.

<sup>693</sup> Voir au début du chapitre 7, le paragraphe consacré à l'attitude des ouvriers face à l'Eglise.

<sup>694</sup> Sermon de l'abbé Chevrier pour le dimanche avant la première Communion, en 1852, cité par Y. MUSSET, "Le point de départ : le choc de l'incroyance" ..., p. 62.

<sup>695</sup> Ibid., p. 63 (Sermon sur l'esprit chrétien, en 1857).

<sup>696</sup> Sermon de l'abbé Chevrier sur l'éducation chrétienne, 1852 (Idem p. 64).

<sup>697</sup> Sermon pour le dimanche avant la première Communion, 1852 (Idem, p. 65).

<sup>698</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 69.

<sup>699</sup> Vincent FEROLDI, *Le quartier Saint-Louis de la Guillotière (1851-1876) ...* T. 1, pp. 132-134.

l'Enfant-Jésus de Camille Rambaud et il amena son confrère à la Cité où il put rencontrer frère Camille<sup>700</sup>. C'est à la suite de son expérience spirituelle vécue lors de la nuit de Noël 1856, devant la crèche de l'église Saint-André, qu'Antoine Chevrier résolut de tout quitter et de vivre le plus pauvrement possible. Il venait de méditer sur la pauvreté du Christ et son abaissement parmi les hommes à partir du passage de l'évangile : "Le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous"<sup>701</sup>. Mais le désir de l'abbé Chevrier de vivre pauvrement, en se dépouillant de divers objets, fut mal perçu par ses confrères de la paroisse Saint-André ; de plus, le curé de la paroisse n'apprécia pas ses initiatives apostoliques, lorsqu'il voulut, en 1857, regrouper, à part, quelques jeunes gens de Saint-André, pendant les vacances scolaires, aidé par un séminariste et un de ses amis<sup>702</sup>. Ces contrariétés amenèrent l'abbé Chevrier à se décider à quitter la paroisse et, après avoir consulté le curé d'Ars<sup>703</sup>, il proposa à Camille Rambaud de remplacer l'aumônier de la Cité de l'Enfant-Jésus, qui venait d'être retiré par le Provincial des Capucins. Le cardinal de Bonald donna immédiatement son accord<sup>704</sup>.

A la Cité, où il rentra en août 1857, le nouvel aumônier put partager le mode de vie spartiate que s'imposaient Camille Rambaud et Paul du Bourg ; il y souscrivit, d'ailleurs, par écrit, au cours de la retraite qu'il fit au grand séminaire à la fin de 1857, en affirmant son désir de coucher sur la planche ou sur une paillasse<sup>705</sup>. Il devait, à la Cité, assurer la messe, le dimanche et en semaine et faire le catéchisme à une vingtaine d'enfants, dont quelques malades incurables, qui se préparaient à la première Communion. Celle-ci avait lieu en juin ou à Noël et les enfants étaient gardés à la Cité pendant six mois<sup>706</sup>. Dans sa première instruction du dimanche, à la Cité de l'Enfant-Jésus, le Père Chevrier affirma à son auditoire qu'on ne dérangeait jamais un prêtre, qu'il était à leur disposition et, si on voulait le rendre heureux, il fallait le faire beaucoup travailler. Comme il s'adressait, à la Cité, à un auditoire restreint, composé d'enfants, d'ouvriers et de quelques personnes pieuses, sa parole se fit plus simple et plus familière<sup>707</sup>. Afin de donner aux ouvriers la facilité de s'instruire de leur religion, il imagina de mettre dans la chapelle de la Cité, un tronc où chacun était invité à déposer ses demandes d'éclaircissement, ses objections, ses cas de conscience et, chaque dimanche, il y répondait. Par ailleurs, chaque soir, il instituait un catéchisme, ouvert à tout venant et tous les jeudis, il se rendait sur les pentes de la Croix-Rousse, catéchiser des ouvrières en soie, dans l'atelier de Mlle Chapuis<sup>708</sup>. A la Cité, où il occupait, au rez de

<sup>700</sup> J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier ...*, pp. 113-121

<sup>701</sup> Evangile selon Saint-Jean (1, 14). Antoine Chevrier se sentait appelé à s'engager dans le chemin qu'avait pris le fils de Dieu au jour de son incarnation, pour se faire proche des hommes et partager la vie des pauvres. Par la suite, il a établi aussi une relation entre la grâce reçue cette nuit de Noël et la fondation du Prado. (Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le Père Chevrier", *Prêtres du Prado*, Série française, n°18, juin 1973, p. 11).

<sup>702</sup> Le curé, M. Barjot, sortit un jour de l'église, pour gifler un des jeunes gens qui faisait trop de bruit et demanda à son vicaire de cesser ce nouveau moyen d'apostolat (Ibid., pp. 14-15).

<sup>703</sup> Voir la fin du chapitre 3.

<sup>704</sup> "La fondation du Prado par le Père Chevrier" ..., p. 15. A l'archevêché, l'abbé Chevrier avait la réputation d'être un des ecclésiastiques les plus estimables et les plus méritants du diocèse (Lettre de l'inspecteur d'académie au préfet du Rhône du 23 février 1861, Refuge du Prado - Fonctionnement : 1860-1861, A. M. de Lyon. 744 WP 076).

<sup>705</sup> "La fondation du Prado par le Père Chevrier" ....., p. 16. Dans ce premier règlement de vie, il affiche aussi son intention d'abandonner à Camille Rambaud son traitement d'aumônier et l'argent de ses messes [Antoine LESTRA, *Le Père Chevrier*, 1935, Flammarion, 250 p. (pp.47-48)].

<sup>706</sup> Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier", *Prêtres du Prado ...*, p. 18. Le Père Chevrier stimulait la piété des enfants par des pèlerinages, à Fourvière et même à Ars, où il les menait à pied (A. LESTRA, *Le Père Chevrier ...*, p. 43).

<sup>707</sup> A. LESTRA, *Le Père Chevrier ...*, p. 43 et Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse", *Prêtres du Prado*, Série française, n°33, mars 1990, p. 31.

<sup>708</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 97 et A. LESTRA, *Le Père Chevrier ...*, p. 45.



chaussée de la maison Saint-Joseph, deux chambres au milieu des ouvriers, il donnait également à ces derniers, des conseils d'économie, en les incitant à ne pas acheter à crédit et à mettre en place une caisse de prévoyance<sup>709</sup>. Il s'efforçait donc de faire quelque chose pour les pauvres, mais surtout pour les enfants privés d'instruction religieuse. Ainsi, le catéchisme eut lieu d'abord deux fois par semaine à la Cité, puis tous les jours et enfin, plusieurs fois par jour. Au début de 1859, il écrivit à Camille Rambaud, qui était à Rome, qu'il se sentait appelé de plus en plus à se consacrer aux enfants de la Cité et à leur première Communion<sup>710</sup>.

Désormais, l'apostolat du Père Chevrier sera toujours consacré aux enfants : quand il fondera, en 1866, "l'école cléricale", il voudra que les séminaristes soient "élevés avec ses enfants pour qu'ils les comprennent bien" et, lorsqu'en 1867, il sera nommé curé de la paroisse du Moulin-à-Vent, il ne délaissera pas "l'œuvre de la première communion" au Prado<sup>711</sup>. Seulement, il a constaté qu'à la Cité, cette œuvre ne fonctionnait pas. La préparation des enfants et ceux qui persévéraient étaient de plus en plus rares. Dans sa lettre écrite à Camille Rambaud, il faisait remarquer que les Frères<sup>712</sup> qui le secondaient, se laissaient accaparer par des tâches matérielles et que les habitants de la Cité ne voyaient pas les enfants avec plaisir<sup>713</sup>. Le Père Chevrier pensa de plus en plus à poursuivre son œuvre de catéchisme pour les enfants pauvres, en dehors de la Cité de l'Enfant-Jésus, ce qui le conduisit à s'installer, comme nous le verrons, au Prado ; mais sa décision fut fortement influencée par ses collaborateurs. Il s'agissait de Pierre Louat, appelé Frère Pierre, entré dans l'œuvre de Camille Rambaud en 1856, et qui s'occupait du catéchisme des garçons ; intervinrent également deux jeunes femmes, entrées à la Cité un an après le Père Chevrier : Amélie Visignat, sœur Amélie, qui, après avoir vendu son atelier d'ourdisage et ses bijoux, en avait donné le prix à Camille Rambaud, et Marie Boisson, sœur Marie, ouvrière en soie, qui, rentrée en même temps que cette dernière à la Cité, fit la classe aux petites filles et s'occupait avec sœur Amélie de celles qui se préparaient à la première Communion<sup>714</sup>.

A la fin de l'année 1859, Frère Pierre et Sœur Amélie quittèrent la Cité pour réunir, sur la colline de Fourvière, l'un, des adolescents, l'autre, des petites filles, en vue du catéchisme<sup>715</sup>. Sœur Marie demanda au Père Chevrier l'autorisation de les suivre, mais celui-ci refusa, à moins que le cardinal ne lui en donne la permission. Or, ce dernier la lui donna, à condition qu'elle restât sous la direction du Père Chevrier, qui, finalement, eut à assumer la responsabilité de deux œuvres de première Communion, une à la Cité et une autre qui commençait à Fourvière. Comme Pierre Louat resta peu de temps à Fourvière, avant de s'installer à la Guillotière, le Père Chevrier partageait son temps entre la Cité, Fourvière et la Guillotière<sup>716</sup>. Le cardinal de Bonald pensait donc que le Père Chevrier ne resterait pas à la

---

<sup>709</sup> J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier ...*, pp. 134-142.

<sup>710</sup> Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse ...", p. 32 et "La fondation du Prado par le père Chevrier", *Prêtres du Prado ...*, pp. 19-20.

<sup>711</sup> Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"..., p. 20.

<sup>712</sup> Quelques jeunes gens et jeunes filles appelés déjà "Frères" et "Sœurs" l'aidaient dans sa tâche de catéchiste.

<sup>713</sup> Les enfants ne pouvaient jouer dans la cour, encombrée de matériaux de construction. En 1860, il lui restait 15 garçons et 10 filles des ménagers ouvriers (A. LESTRA, *Le Père Chevrier ...*, p. 58 et p. 61), alors que deux ans auparavant, il y avait 24 garçons et 6 filles (Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"..., p. 26).

<sup>714</sup> Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"..., p. 26. Elles portaient déjà le nom de Sœur, mais sans costume. Sœur Marie devint plus tard la première supérieure des Sœurs du Prado.

<sup>715</sup> Tous deux voulaient inciter le Père Chevrier à suivre leur exemple, mais ce dernier attendait, pour prendre une telle décision, le retour de Rome de Camille Rambaud.

<sup>716</sup> Le Père Chevrier se rendait dans le local de Frère Pierre, où se trouvait une dizaine de jeunes gens, trois ou quatre fois par semaine, pour leur faire le catéchisme. Il instruisait également, de même que le curé de la paroisse Saint-Just, les filles réunies par Sœur Amélie et Sœur Marie qui étaient aidées matériellement par des

Cité et, à la fin du mois de septembre 1860, il le nomma aumônier des prisons. L'idée lui en avait été probablement suggérée par un ami du Père Chevrier, l'abbé Boulachon, qui était lui-même aumônier des prisons. Mais, l'aumônier de la Cité de l'Enfant-Jésus, qui envisageait essentiellement de poursuivre une œuvre de première Communion des jeunes gens, fut contrarié par cette nomination qu'il ne souhaitait pas. Devant son désarroi, qu'il avait déjà exprimé à son évêque, Sœur Amélie et Sœur Marie se rendirent à l'archevêché, accompagnées des petites filles, originaires des divers quartiers de Lyon, que leur avait envoyées le Père Chevrier et qui se préparaient à la première Communion. Elles supplièrent le cardinal de leur laisser leur aumônier au moins jusqu'à Noël. Ce dernier accepta et leur dit : "Annoncez-lui dès ce soir que je lui accorde de rester à la Cité, afin qu'il dorme tranquillement<sup>717</sup>". Dès lors, Frère Pierre et Sœur Amélie sollicitèrent à nouveau le Père Chevrier pour le décider à réunir les deux maisons de Fourvière et de la Guillotière et à en prendre la direction. Mais il hésitait et il fallut qu'un jour où, passant devant la plus ancienne salle de danse de la Guillotière, celle du Prado, il lise sur la porte de cet établissement, qu'il était à vendre ou à louer, pour qu'il prenne sa décision<sup>718</sup>.

Mgr de Bonald donna facilement son autorisation, mais le curé de Saint-Louis et ses vicaires furent beaucoup plus réticents car ils n'envisageaient pas avec plaisir une nouvelle chapelle. Frère Louat, chargé de négocier, finit par obtenir l'accord du curé de la paroisse. Il fallut également trouver de l'argent pour payer la location et persuader le propriétaire que les locataires étaient solvables<sup>719</sup>. Un ami du Père Chevrier, le Père Rolland, aumônier de Saint-Jean-de-Dieu, dont la famille était riche, paya le loyer de la première année et s'engagea pour les cinq autres. Comment assurer, ensuite, les dépenses de la maison du Prado ? Les donateurs et donatrices furent nombreux, parfois très généreux<sup>720</sup> et le Père Chevrier appréciait particulièrement les dons des ouvriers et des ouvrières : un ouvrier cristallier fit don de l'unique lustre en verre de la chapelle et dans des ateliers de dévidage, des ouvrières mettaient, tous les jours, un ou deux sous de côté, puis l'une d'elles portait la somme recueillie, le dimanche, au Père Chevrier. "J'aime bien quand vous me donnez de l'argent", dit-il à une canuse qui tenait un atelier, "c'est l'argent des ouvriers, c'est de l'argent péniblement gagné. Il vaut le double de celui des autres<sup>721</sup>". En 1862, le Père Chevrier imagina des cahiers de souscription de cinq francs par an confiés aux curés des paroisses : il y expliquait que le but de son œuvre, à laquelle le cardinal avait donné sa haute approbation, était de préparer à la première Communion les enfants qui n'avaient pu la faire dans les paroisses. Il précisait aussi que la maison du Prado acceptait volontiers des lits, des draps, des

---

connaissances du Père Chevrier. Après la première Communion, on les plaçait en apprentissage ou on les rendait aux parents. (Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"... , pp. 27-28 et C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 140).

<sup>717</sup> Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"... , pp. 29-30.

<sup>718</sup> Ibid., p. 31. Le Prado, rue Dumoulin, à la Guillotière, était un des lieux où, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'usines étaient établies ; mais c'était là, aussi, que se trouvait un bal public, bien connu par la population locale, où un millier de danseurs pouvaient évoluer à l'aise. Aux dires de la bourgeoisie lyonnaise, c'était le bal le plus mal famé de Lyon. (V. FEROLDI, *Le quartier Saint-Louis de la Guillotière (1851-1876)* ... T. 1, p. 9 et 104).

<sup>719</sup> Le propriétaire du Prado demandait 4 000 francs de location par an, payable chaque trimestre et d'avance. De plus, il ne consentit un bail de 6 ans qu'à la condition d'avoir une personne solvable. (Y. MUSSET, "La fondation du Prado par le père Chevrier"... , p. 34).

<sup>720</sup> Dès le début, il y eut 40 souscriptions et en 1867, le Père Chevrier et Frère Lorient purent acheter le Prado dont le prix de 80 000 francs fut entièrement payé en 1867, grâce à la charité lyonnaise. En 1865, Frère Louat avait vendu au Père Chevrier la moitié indivise de la propriété car il voulait entrer dans la Société de Marie. (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 172 et p. 259).

<sup>721</sup> Ibid., p. 175 et A. LESTRA, *Le Père Chevrier* ..., pp. 71-72.

couvertures, des chemises ... et qu'elle était obligée de supplier les maîtres de recevoir les enfants sans aucun trousseau quand ils étaient placés<sup>722</sup>. Contrairement aux autres providences, celle du Prado ne disposait d'aucun revenu et les lendemains n'y étaient jamais assurés.

## 2. La providence du Prado : une providence pas comme les autres

Le Père Chevrier prit possession du Prado le 10 décembre 1860. ; mais ce vaste bâtiment d'une soixantaine de mètres de long sur une vingtaine de large, et qui se trouvait à un niveau inférieur d'un mètre du sol des rues environnantes, dut être réaménagé, en particulier grâce à l'aide de Frossard, directeur des chantiers de la Buire<sup>723</sup>. Le locataire du Prado pensa aussi à donner à son établissement une situation légale, en ouvrant une école primaire libre. Les garçons furent logés à gauche de la chapelle et les filles à droite. Celle-ci, dédiée à Notre-Dame des douleurs, fut bénite le lundi de Pâques 1861 par le curé de Saint-Louis de la Guillotière. Les parents et les amis, dont la famille Frossard, avaient été invités par le Père Chevrier ; ce jour-là eut lieu également la première Communion des enfants et de quelques jeunes gens de 18 à 20 ans<sup>724</sup>.

Le Père Chevrier quitta la Cité de l'Enfant-Jésus après l'ordination sacerdotale de Camille Rambaud, le 25 mai 1861, non sans avoir proposé à ce dernier de réunir le Prado à la Cité et de le reconnaître comme supérieur des deux œuvres<sup>725</sup>. Mais le Père Rambaud refusa, pensant sans doute qu'avec leurs deux personnalités très marquées et des buts quelque peu divergents, il leur serait difficile d'agir à l'aise dans la même œuvre. Le Père Chevrier appela le Prado une providence pour signifier l'abandon à Dieu, mais il ne s'agissait pas d'une providence qui avait les mêmes caractéristiques que celles que nous avons évoquées dans le chapitre 8, comme le pensèrent tout d'abord les pouvoirs publics lyonnais et le patronat catholique : ainsi, lorsque le secrétaire général pour la police à Lyon donne des informations au secrétaire général de la préfecture, sur le nouvel établissement du Prado, il affirme que les enfants seront non seulement initiés à la lecture, à l'écriture et au calcul mais qu'on leur apprendra un métier<sup>726</sup>. Par ailleurs, on conseilla plusieurs fois au Père Chevrier d'établir au Prado un travail lucratif qui aiderait à payer le pain de chaque jour, et des industriels catholiques s'engageaient à lui fournir de l'ouvrage. Mais ce dernier refusa énergiquement<sup>727</sup>. Il pensait que les apôtres envoyés par le Christ étaient chargés de prêcher et de guérir et non de conduire des machines. Les relations avec les hommes d'affaires devaient être réservées aux laïcs. Nous éviterons, disait-il, de créer des providences où on s'occupe à des travaux manuels. Le prêtre, à la tête de ces maisons de travail, est obligé de se transformer en

---

<sup>722</sup> C. CHAMBOST ..., p. 178 et A. LESTRA ..., p. 72.

<sup>723</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 157. Pour la collaboration de cet industriel protestant aux œuvres des abbés Rambaud et Chevrier, voir le paragraphe du chapitre 7 consacré aux rapports entre l'Église du diocèse et la bourgeoisie des villes.

<sup>724</sup> Ibid., p. 160-162. Il y avait une trentaine de premiers communiantes dont 10 petites filles et 15 garçons. Au début de l'expérience du Prado, le Père Chevrier évoque une centaine d'inscriptions d'enfants dans la providence (Idem, p. 187).

<sup>725</sup> A. LESTRA, *Le Père Chevrier ...*, p. 69.

<sup>726</sup> Lettre du secrétaire général pour la police à Lyon, au secrétaire général de la préfecture du 2 janvier 1860. [Refuge du Prado – Fonctionnement (1860-1861), A.M. de Lyon. 744 WP 076].

<sup>727</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 25. Des fabricants s'étaient engagés aussi à donner du travail aux enfants, quand ces derniers partiraient, après la première Communion (Lettre de l'inspecteur d'académie de Lyon au préfet du Rhône, du 23 février 1861. Refuge du Prado – Fonctionnement (1860-1861), A.M. de Lyon. 744 WP 076).

commerçant et en artisan, alors que son ministère doit être entièrement spirituel<sup>728</sup>. Nous ne devons prendre les enfants, comme les grandes personnes, que pour les instruire, leur apprendre leur religion et non pour les faire travailler. “Nous ne désapprouvons pas un petit travail d’occupation dans la journée ...tel que préparer les repas, nettoyer ... Mais nous rejetons tout métier : usine, fabrique, travail pour le dehors, tout travail qui sent le commerce, qui se fait pour gagner de l’argent. Tout ceci est l’affaire de bons laïcs et non des prêtres<sup>729</sup>”. Le Père Chevrier assumait jusqu’au bout le risque de l’absence de rentrée d’argent au Prado en décidant en 1862, d’aller tendre sa bourse aux passants à la porte de l’église de la Charité, à Bellecour, tous les vendredis, en fin de matinée<sup>730</sup>. Cette attitude n’était pas surprenante dans l’optique de la spiritualité franciscaine. D’ailleurs, à la même époque, pas très loin de là, les religieuses franciscaines de la maison des Buers, aux Charpennes, qu’étaient leur nourriture<sup>731</sup>.

Quels étaient les auxiliaires du Père Chevrier au Prado ? Au départ, il avait trois collaborateurs, mais Frère Pierre et Sœur Amélie quittèrent la maison. A la fois supérieur, économiste, aumônier et catéchiste, il fut aidé dans sa tâche par son ami, l’abbé Boulachon, par des élèves du petit séminaire de Saint-Jean et par un sacristain qui fut aussi commissionnaire. Sœur Marie le secondait également, aidée par Sœur Louise et Sœur Thérèse. Le Père Chevrier leur donna, en 1864, la règle du Tiers-Ordre de Saint-François d’Assise, qu’il pratiquait déjà à la Cité, en y ajoutant quelques prescriptions<sup>732</sup>. Ce règlement était commun aux Frères et aux Sœurs et avait en sous-titre : “une once de charité vaut mieux que cent livres de règles”. Pour rendre compte de l’esprit de la maison, le règlement indiquait cinq vertus majeures : la pauvreté, l’humilité, la charité, la mortification et l’obéissance<sup>733</sup>.

Le Prado accueillait des enfants et des jeunes gens pauvres qui étaient logés, nourris et entretenus sans frais. De jeunes ouvriers venaient, nombreux, de la Fabrique, où ils travaillaient depuis l’âge de 8 à 9 ans. Certains étaient orphelins et d’autres venaient de la prison ; ils avaient entre 14 et 20 ans. Quand on demandait au Père Chevrier les conditions d’admission, il répondait : “Ne rien avoir, ne rien savoir, ne rien valoir<sup>734</sup>”. Celui-ci les gardait, en général, quatre à cinq mois, un peu moins longtemps qu’à la Cité. Ceux qui étaient en retard pour l’intelligence restaient plus longtemps<sup>735</sup>. Quant à ceux qui étaient plus âgés et qui désiraient effectuer un court séjour, on essaya pour eux une préparation à la première Communion qui ne durait que deux mois, mais comme il manquait de personnel, le Père Chevrier les prépara à part, après leur journée de travail<sup>736</sup>. A tous les garçons et filles accueillis, celui-ci voulait que lui et ses collaborateurs servent de père et de mère, en s’occupant d’eux avec une sincère affection pour gagner leurs âmes à Dieu. De plus, il

---

<sup>728</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l’évangile ou le véritable disciple de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Introduction et notes de Pierre Berthelon. Prado Editions Librairie, Lyon, 1968, 558 p. (p. 304).

<sup>729</sup> Ibid., pp. 304-305. Le Père Chevrier précise que si l’établissement bénéficie de dons divers, des laïcs devront en assurer la gestion et en donneront les revenus au supérieur général.

<sup>730</sup> Ne respectant pas les arrêtés municipaux qui interdisaient la mendicité, il fut un jour arrêté par deux agents de police qui le présentèrent au commissaire devant lequel il dut s’expliquer (C. CHAMBOST ..., pp. 181-186).

<sup>731</sup> Anonyme, *Caroline Lorain (1810-1882), fondatrice des franciscaines du Sacré Cœur. Le rayonnement du Tiers ordre Franciscain en France au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*, édité par les Franciscaines du Sacré-Cœur, 1986, 236 p. (pp.161-162).

<sup>732</sup> C. CHAMBOST ..., pp. 259-268.

<sup>733</sup> A propos de l’obéissance, notons l’article concernant les sorties où on retrouve, comme dans les règlements concernant de nombreuses congrégations, la méfiance vis à vis du monde extérieur. “Personne ne peut sortir de la maison sans permission et sans dire où il va. Les sorties sont le plus souvent une cause de désordre, d’ennui ... L’esprit de Dieu ne se trouve pas dans le monde” (Ibid., pp. 264-265).

<sup>734</sup> Y. MUSSET, “Traits caractéristiques de la pastorale d’Antoine Chevrier en matière de catéchèse” ..., p. 35.

<sup>735</sup> Au moment du catéchisme, le Père Chevrier utilisait pour eux beaucoup d’images.

<sup>736</sup> C. CHAMBOST ..., pp. 214-215.

souhaitait, à l'occasion, inviter à la table du Prado, les parents des enfants de même que les pauvres<sup>737</sup>.

L'emploi du temps de la journée, à la providence du Prado, était axé principalement sur l'éducation religieuse des enfants. En dehors des deux heures de classe, le Père multiplia, comme à la Cité, les catéchismes, qui eurent lieu jusqu'à six fois par jour<sup>738</sup>. Au premier, à la chapelle, à 6h30, on expliquait les prières du chrétien et il était suivi de la messe qui était commentée aux enfants. Le second et le troisième catéchismes, qui avaient lieu à 9h puis à 11h15, étaient réservés aux vérités de la doctrine chrétienne<sup>739</sup>, puis aux commandements de Dieu et de l'Eglise, afin de préparer les enfants au sacrement de pénitence. A 13h30, trois fois par semaine, on expliquait le Rosaire et à 17h, un frère pour les garçons et une sœur pour les filles, faisaient répéter le catéchisme du matin et préparaient à celui du lendemain. Enfin, à 19h30, toute la communauté assistait au catéchisme public destiné aux adultes du quartier, dans la chapelle du Prado. Après quelques années, le Père Chevrier organisa aussi, le jeudi soir, après le travail, ainsi que le dimanche, un catéchisme spécial pour les persévérants<sup>740</sup>, c'est à dire ceux et celles qui avaient déjà fait leur première Communion au Prado.

Au niveau du contenu, les leçons de catéchisme étaient le reflet de la doctrine et de la théologie alors en usage, et, au niveau de la forme, le Père Chevrier tenait compte des exhortations adressées au clergé du diocèse de Lyon, sur la manière de faire le catéchisme, à savoir : utiliser un langage simple et ne pas faire réciter le catéchisme sans donner d'explications etc. ...<sup>741</sup>. Sa pédagogie recherchait divers moyens pour susciter l'intérêt et la motivation des enfants. Il organisait entre eux des concours et des conférences au cours desquelles l'un des enfants devait répondre à des questions. Il accordait beaucoup d'importance à la douceur et à la charité avec lesquelles on devait les traiter et n'admettait pas qu'on les frappe. S'ils ont des défauts, disait-il, il faut les reprendre avec patience et prier pour eux. Notons d'ailleurs l'absence de violence au Prado, ce qui n'était pas le cas, par exemple, au refuge du Père Rey à Oullins<sup>742</sup>. Au repas de première Communion de la providence du Prado, les prêtres eux-mêmes servaient les enfants<sup>743</sup>.

Comment le Prado a-t-il été perçu à Lyon ? Il a été bien perçu dans le monde ouvrier et mieux apprécié et compris par certains fidèles catholiques que par l'ensemble du clergé. S'il y avait une assistance nombreuse, chaque dimanche, à la chapelle du Prado, quelques prêtres de Lyon reprochèrent au Père Chevrier d'enlever les enfants aux catéchismes des paroisses et de détourner de l'assistance aux offices réguliers<sup>744</sup>. De leur côté, des catholiques lyonnais disaient que les bonnes âmes se lasseraient vite de donner pour une œuvre concernant de jeunes fainéants qui profitaient de la simplicité du Père Chevrier et mangeaient

---

<sup>737</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l'évangile ...*, p. 418.

<sup>738</sup> Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse" ..., p. 37.

<sup>739</sup> Ibid., pp. 37-38. Au lieu de s'en tenir aux grandes divisions traditionnelles du catéchisme du Concile de Trente qui correspondaient surtout aux divers dogmes, il préférait suivre le déroulement de l'histoire du salut.

<sup>740</sup> Déjà, à la Cité de l'Enfant-Jésus, le Père Chevrier avait invité les persévérants à un catéchisme le dimanche. De plus, dans le cours de l'année, il prêchait une retraite, le soir, après leur journée de travail (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, pp. 97-98).

<sup>741</sup> Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse" ..., p. 34.

<sup>742</sup> Il est vrai qu'au refuge d'Oullins, les jeunes gens séjournèrent plus longtemps et étaient plus nombreux. Voir dans la troisième partie du chapitre 8 le paragraphe "obéissance et enfermement".

<sup>743</sup> C. CHAMBOST ... pp. 191, 196 et 210.

<sup>744</sup> Toutefois, les prêtres qui prenaient la défense du Père Chevrier, faisaient remarquer que les enfants qui venaient au Prado ne fréquentaient pas habituellement les églises [Ibid., pp. 241-255 et Alfred ANCEL, *Le Prado. La spiritualité apostolique du Père Chevrier*, Le Cerf, 1982, 258 p. (p. 191)].

son pain à ne rien faire ; ainsi, ce dernier détournait les aumônes à peine suffisantes pour l'entretien d'œuvres anciennes et éprouvées<sup>745</sup>.

Comment qualifier la mission que le Père Chevrier se fixait au Prado ? Quelle comparaison établir entre son apostolat et celui de Camille Rambaud ou celui de Louis Boisard<sup>746</sup> qui fut nommé aumônier du patronage Notre-Dame de la Guillotière, en 1879, juste après la mort de l'abbé Chevrier. Tous trois pensaient que la mission du prêtre était toute spirituelle. Mais ils divergeaient sur les moyens d'action. On a vu que le Père Chevrier ne voulait pas que le prêtre se transforme en artisan ou commerçant, alors que le Père Boisard travailla lui-même dans la boutique de cordonniers qu'il avait ouverte<sup>747</sup>. Comme Don Bosco, à Turin, ce dernier visait non seulement la formation chrétienne du jeune ouvrier, mais aussi sa qualification<sup>748</sup>. L'abbé Rambaud, pour sa part, n'a pas essayé d'établir un lieu de travail chrétien, mais il a mené une action spécifique en faveur d'un groupe de la société, les ouvriers, puis les vieillards. Si le Père Chevrier n'a rien engagé de tel, n'a-t-il pas rendu de multiples services à la société, en payant, par exemple, l'apprentissage d'un garçon ou en choisissant de bons ateliers pour ceux qui venaient de faire leur première Communion ?<sup>749</sup>. D'ailleurs, le jour où, après avoir été emmené chez le commissaire<sup>750</sup>, il dut justifier son comportement de mendiant, il eut l'occasion de passer en revue ce qu'il apportait à la cinquantaine de garçons et de filles qui se trouvaient alors au Prado. Ces enfants, disait-il, je tâche d'abord de les chauffer et de les nourrir, puis "d'en faire des hommes et des chrétiens ... et lorsque je vois qu'ils peuvent faire leur chemin dans le monde, je les rends à la société, tout en les suivant encore, les encourageant, les fortifiant après leur départ de la maison"<sup>751</sup>. Pour les enfants et les adolescents qui venaient au Prado, le catéchisme de première Communion était, bien sûr, un chemin idéal, pouvant conduire, plus tard, à la communauté des hommes. Les pauvres de la Guillotière appréciaient aussi le Père Chevrier parce qu'il transgressait les barrières sociales, ce que lui reprochaient certains de ses confrères<sup>752</sup>. Certes, sa manie de tout donner ne correspondait pas à la mentalité des ouvriers pauvres, pour qui le produit du travail méritait respect ; mais, lorsqu'il choisissait un mode de vie, proche du leur, ceux-ci, qui se savaient méprisés, appréciaient ce choix. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si, lorsqu'il est mort, au début du mois d'octobre 1879, la foule de la Guillotière qui est venue visiter sa dépouille mortelle, a été évaluée à 50 000 personnes<sup>753</sup>.

Le type de sacerdoce exercé par le Père Chevrier aurait encore plus dérangé, si celui-ci avait pu appliquer ce qu'il avait projeté au-delà de l'œuvre de la première Communion : à savoir porter la bonne nouvelle de l'évangile, en réunissant les habitants des quartiers et en

---

<sup>745</sup> C. CHAMBOST ... , p. 249.

<sup>746</sup> L'abbé Boisard (1851-1938), qui devint prêtre ouvrier, était le cousin de Camille Rambaud. Il s'engagea dans l'œuvre des Cercles catholiques ouvriers d'Albert de Mun et, trouvant le patronage insuffisant pour lutter contre l'influence de l'usine, il mit en place des ateliers d'apprentissage (ROGER VOOG, Notice concernant Louis Boisard, in *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Le Lyonnais* ..., p. 62).

<sup>747</sup> Roger VOOG, ... *Louis Boisard*.

<sup>748</sup> Marius ALLIOD et Jacques DERIGAUX, *Un fondateur d'action sociale, Antoine Chevrier*, Bayard, 1992, 264 p. (p. 74).

<sup>749</sup> Alfred ANCEL, *Le Prado* ..., p. 112.

<sup>750</sup> Voir la note 200.

<sup>751</sup> C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, pp. 183-184. Le Père Duret qui a été successeur du Père Chevrier au Prado et qui était auparavant directeur des catéchismes, affirmait que, grâce à la méthode et aux conseils de ce dernier, les enfants étaient apprivoisés, civilisés et christianisés (J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier, fondateur du Prado* ..., p. 234).

<sup>752</sup> Marius ALLIOD et Jacques DERIGAUX, *Un fondateur d'action sociale, Antoine Chevrier* ..., pp. 78, 79 et 131.

<sup>753</sup> *Ibid.*, pp. 129-133.

leur donnant de petites conférences ; il souhaitait aussi que lui et ses collaborateurs puissent faire le catéchisme dans les ateliers, les usines, les villages et même les maisons<sup>754</sup>. Il souhaitait également appliquer une autre idée, susceptible de surprendre le clergé lyonnais, celle de former une communauté de prêtres partageant le même idéal de pauvreté que lui.

### 3. L'idéal poursuivi : une communauté de prêtres partageant la pauvreté des ouvriers

Il nous faut d'abord faire le portrait du prêtre modèle, selon Antoine Chevrier : "Il doit être la plus parfaite image de Jésus-Christ sur la terre<sup>755</sup>". En conséquence, il doit être pauvre comme lui dans la crèche<sup>756</sup>, et travailler, comme il l'a fait jusqu'à trente ans<sup>757</sup>. Dans son ouvrage de formation sacerdotale, qui est resté inachevé, "Le prêtre selon l'évangile", il emploie souvent le mot "travail". Nous avons été condamnés au travail par Dieu, dit-il, et nous sommes nés pour le travail<sup>758</sup>. Le travail du prêtre, poursuit-il, consistant à prêcher et à catéchiser, est particulièrement important. Or, il constate qu'on voit souvent les prêtres inoccupés, passer leur temps inutilement et qu'ils ont la réputation de se promener. N'est-ce pas, s'interroge-t-il, "parce que le prêtre n'a pas travaillé ou mal travaillé ... que l'ignorance a envahi nos pauvres ouvriers et qu'ils se soulèvent contre nous<sup>759</sup>?" Il affirme qu'il faut savoir travailler comme les pauvres<sup>760</sup>, pour lesquels il a une prédilection. Qui sont exactement ces pauvres ? Ce sont les ouvriers et les ouvrières<sup>761</sup> de la Guillotière, dont les enfants, de même que les chômeurs et les vagabonds. Les "gamins des rues" qu'il recueille sont, pour la plupart, étrangers au milieu où on fréquente l'école, de même qu'à celui des canuts où l'enfant est indispensable pour la production de l'atelier<sup>762</sup>. Pour le Père Chevrier, la pauvreté volontaire et recherchée ne valait pas cette pauvreté effective du monde des pauvres de la terre, car leur souffrance n'était pas comparable. Aussi admirait-il Saint-François d'Assise qui avait envié le sort et avait travaillé à devenir semblable à eux<sup>763</sup>.

Lorsqu'il était vicaire à Saint-André, Antoine Chevrier venait se confesser chez les Capucins, franciscains réformés<sup>764</sup>, attiré par leur renom spirituel. Devenu aumônier à la Cité de l'Enfant-Jésus, il apprit surtout à connaître le Tiers-Ordre de Saint-François, puisque Frère Camille et Frère Paul étaient tertiaires. Gagné à son tour à la cause du Tiers-Ordre, il se

---

<sup>754</sup> Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse" ..., p. 39.

<sup>755</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l'évangile* ..., p. 29.

<sup>756</sup> C'est ce qu'il écrit en janvier 1866 à un ami qui avait le désir de le rejoindre au Prado pour partager sa vie [Antoine CHEVRIER, *Ecrits spirituels choisis et présentés par Yves Musset, prêtre du Prado*, Le Cerf, 1995, 118 p. (p.42)].

<sup>757</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l'évangile* ..., p. 190.

<sup>758</sup> Ibid., p. 190. Comme modèle de travailleur, il fait référence au Christ, et aussi à Saint-Paul, qui appartenait entièrement à Jésus-Christ et qui disait : "Celui qui ne travaille pas ne doit pas manger".

<sup>759</sup> Idem, p. 191. Pour sa part, le Père Chevrier a beaucoup travaillé, ne serait-ce que dans la rédaction de près de 2 000 pages pour ses catéchismes, ses instructions ... Pour faire le travail matériel, disait-il, il trouvait assez de monde, mais très peu pour bien faire le catéchisme et mettre l'amour de Notre Seigneur dans les âmes. (Y. MUSSET, "Traits caractéristiques de la pastorale d'Antoine Chevrier en matière de catéchèse" ..., pp. 44-46).

<sup>760</sup> Dans *Le prêtre selon l'évangile*, il emploie encore plus souvent le mot "pauvre" que le mot "travail".

<sup>761</sup> Le Père Chevrier avait beaucoup d'estime pour ces ouvrières, "qui comprennent de suite les choses de Dieu et savent mieux les expliquer que bien d'autres" (*Le prêtre selon l'évangile*, p. 218).

<sup>762</sup> Marius ALLIOD et Jacques DERIGAUX, *Un fondateur d'action sociale, Antoine Chevrier* ..., p. 153.

<sup>763</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l'évangile* ..., p. 524.

<sup>764</sup> A Lyon, les Capucins s'étaient établis à partir de 1833, autour de la chapelle dite des Martyrs, au cœur des Brotteaux. Ils donnaient des missions (J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier, fondateur du Prado* ..., pp. 148-156).

prépara à la vêtue dont il reçut le certificat lors de son premier séjour à Rome, le 9 janvier 1859<sup>765</sup>. Il éprouva aussi une grande joie spirituelle, lorsque les Capucins obtinrent du pape Pie IX, un Bref en faveur de l'œuvre de la première Communion des enfants pauvres.

A ses confrères qui voulaient, comme lui, retrouver une place dans le cœur des peuples, le Père Chevrier proposait donc surtout un idéal de pauvreté. Plus nous serons pauvres et désintéressés, moins nous serons exigeants, plus nous serons amis du peuple<sup>766</sup> ; et il ajoutait : “N’est-ce pas souvent pour punir notre avarice et notre attachement aux biens de la terre que Dieu envoie des révolutions et nous fait dépouiller par les fidèles eux-mêmes de tout ce que nous possédons ?”<sup>767</sup> Dans une lettre à un prêtre qui désirait le rejoindre au Prado, il affirmait que “Le prêtre est, comme Jésus-Christ, un homme dépouillé, un homme crucifié, un homme mangé ; mais, pour être mangé par les fidèles, il faut être un bon pain bien cuit par la mort à soi-même, bien cuit dans la pauvreté, ...”<sup>768</sup>. En effet, dès le début de son séjour à la Cité de Camille Rambaud, il promit à Jésus de “chercher des confrères de bonne volonté, afin de les associer pour vivre ensemble de la même vie de pauvreté et de sacrifice, afin de travailler plus efficacement à notre salut et à celui de nos frères”<sup>769</sup>. Il souhaitait donc mener avec des confrères une vie évangélique, comme dans les communautés, tout en s’adonnant au ministère paroissial. Le Père Chevrier pensa d’abord réaliser son projet avec l’abbé Rambaud, puis, au Prado, il chercha encore à établir son œuvre avec des prêtres tout formés, qui lui viendraient du dehors. Ainsi, au commencement de 1864, un premier prêtre vint s’installer au Prado, l’abbé Bernerd, prêtre du diocèse de Nevers<sup>770</sup>, avec l’agrément de l’archevêché. Le Père Chevrier prit aussitôt des résolutions, pour commencer avec lui une vie de communauté : il s’agissait de réciter le bréviaire ensemble, d’accomplir la règle du Tiers-Ordre et d’observer la stricte pauvreté.

Dès lors, comme l’abbé Boulachon, ami du Père Chevrier, avait informé ce dernier qu’un prêtre de Rome, Don Palotti, projetait également une communauté de prêtres<sup>771</sup>, le fondateur du Prado décida d’informer le pape de ses intentions. A l’automne 1864, au cours de son second voyage à Rome, il fit parvenir une supplique au pape Pie IX, lui exposant le désir que plusieurs prêtres, dont lui-même, avaient de se réunir, autant que l’autorité diocésaine le leur permettrait, pour mener une vie régulière et exercer le Saint ministère sans autre rétribution que celle que les fidèles leur offriraient spontanément<sup>772</sup>. Dans sa réponse, le pape fit savoir que l’œuvre était bonne, mais qu’il s’agissait d’une affaire très grave dans

---

<sup>765</sup> P. THEOTIME DE SAINT JUST, *Les Capucins de Lyon, de la fin de la Révolution française à nos jours*, 1942, 349 p. (pp. 42-44). Lors de son second séjour à Rome en 1864, le Père Chevrier obtint le pouvoir de recevoir les fidèles dans le Tiers-Ordre de Saint-François et reçut les titres de Directeur et de Visiteur du Tiers-Ordre pour le diocèse de Lyon (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 278).

<sup>766</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l’évangile ...*, p. 316. Un autre manuscrit contient cette même phrase avec l’expression “Aimés du peuple”.

<sup>767</sup> Ibid., p. 316.

<sup>768</sup> Lettre à l’abbé Gourdon, écrite en janvier 1866 (Antoine CHEVRIER, *Ecrits spirituels choisis et présentés par Yves Musset, prêtre du Prado ...*, p. 42).

<sup>769</sup> Résolution prise au cours de sa retraite à Maubec (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, p. 118). Peut-être voulait-il, comme l’abbé Dubuis, qui avait eu la mission d’évangéliser les Comanches, essayer de rompre l’isolement des prêtres en milieu non chrétien (Marius ALLIOD et Jacques DERIGAUX, *Un fondateur d’action sociale, Antoine Chevrier ...*, p. 138).

<sup>770</sup> L’abbé Bernerd, originaire de la Loire, eut l’occasion de visiter l’œuvre du Prado, lorsqu’il revint chez sa sœur, Mme Laforest, qui habitait la Guillotière et qui était une bienfaitrice du Père Chevrier (C. CHAMBOST ..., p. 275).

<sup>771</sup> J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier, fondateur du Prado ...*, pp. 269-278.

<sup>772</sup> Supplique datée du 1<sup>er</sup> octobre 1864 (Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l’évangile ...*, p. 314).



laquelle le Saint-Siège procédait avec toute lenteur et prudence ; par conséquent, avant de l'approuver, il fallait que les années s'écoulaient et que les évêques en témoignent l'opportunité et le succès<sup>773</sup>. Le Père Chevrier en tira la conclusion que le Saint Père approuvait ses intentions et qu'il pouvait donc demander la permission d'exercer le ministère gratuitement, en ne recevant que les offrandes données librement par les fidèles à l'occasion des messes et des sacrements<sup>774</sup>. Mais lorsqu'il accepta d'être curé de la paroisse du Moulin-à-Vent, l'évêque de Grenoble refusa, en 1869, d'accorder cette permission<sup>775</sup>. Au moment, sans doute, où il devint curé de cette paroisse, il écrivit un projet de règlement pour le ministère des paroisses, qui devait être présenté au cardinal de Bonald, afin d'obtenir son approbation. Ce projet évoquait la solitude du prêtre, même si ce dernier vivait, parfois, avec des confrères, car il ne savait pas à qui communiquer ses idées, ni comment les réaliser. Aussi n'accomplissait-il pas entièrement la mission que Jésus-Christ lui avait confiée. C'est pourquoi, disait-il, quelques prêtres désirent se sauver et sauver les autres, s'engageaient à vivre dans la pauvreté<sup>776</sup>, l'obéissance aux supérieurs et l'union entre eux ; à prier, à étudier et à se livrer à toutes les œuvres de zèle qui conviennent au ministère des paroisses. A ce projet était jointe une supplique avec une note au bas de la page, qui sollicitait l'exercice du saint ministère "dans une paroisse ouvrière populeuse, peu éloignée, s'il est possible, afin de pouvoir nous occuper tous, si la providence augmente notre nombre"<sup>777</sup>.

A la suite de l'abbé Bernerd, quelques prêtres vinrent rejoindre le Père Chevrier au Prado, mais malgré quelques réussites temporaires, ce dernier n'obtint pas le succès de son entreprise, d'autant plus que l'autorité diocésaine ne semblait pas souhaiter la réunion de ces prêtres. Ainsi, l'abbé Gourdon, vicaire à Millery, près de Lyon, qui souhaitait un sacerdoce en milieu ouvrier, ne put venir au Prado, en 1866, car l'archevêque ne voyait pas la nécessité de la présence d'un nouveau prêtre auprès du Père Chevrier<sup>778</sup>. Toutefois, en décembre 1869, le curé de Larajasse, l'abbé Dutel, put rejoindre l'œuvre du Prado, avec l'accord de l'autorité diocésaine<sup>779</sup>. A ce moment-là, le Père Chevrier réunissait autour de lui, outre les abbés Bernerd et Dutel, l'abbé Martinet qui devint son vicaire au Moulin-à-Vent, de même que deux séminaristes qui venaient d'être ordonnés prêtres, les abbés Jaricot et Salignat<sup>780</sup>. Ce dernier avait remplacé, deux ans plus tôt, le professeur de l'école cléricale du Prado, l'abbé Jacquier, qui était malade.

---

<sup>773</sup> Réponse du 1<sup>er</sup> novembre 1864, adressée au Père Chevrier par le secrétaire de Sa Sainteté, le Père Piscivillo (Ibid., p. 314).

<sup>774</sup> Il voulait ne plus avoir à répondre à la question des fidèles ( "Combien est-ce ?" ) et pouvoir mettre de côté ces affiches et ces tarifs qui sentent le commerce et qui annoncent au peuple, surtout quand il s'agit de personnes qui viennent rarement à l'église, qu'il faut payer aux messes et aux offices (Idem, p. 315). Notons qu'à l'église de la Cité ouvrière, Camille Rambaud avait prévu également que les baptêmes et les mariages seraient administrés sans frais pour les habitants de la Cité (Rapport sur la Cité du premier adjoint du troisième arrondissement de Lyon, au maire de la ville, du 17 juin 1857 – A.M. de Lyon. 744 WP 075).

<sup>775</sup> Antoine CHEVRIER, *Le prêtre selon l'évangile ...*, p. 281.

<sup>776</sup> Pour ce qui est de la pauvreté, les prêtres concernés s'engageaient à ne recevoir aucun cadeau, à ne rien exiger pour honoraires dans l'exercice de leurs fonctions, à recevoir avec reconnaissance ce qu'on voudrait bénévolement leur donner, excepté pour les enterrements dont le tarif était fixé par la fabrique (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, pp. 310-314).

<sup>777</sup> Ibid., p. 314. On ne sait si ce projet et cette supplique ont été effectivement présentés au cardinal de Bonald.

<sup>778</sup> Idem, pp. 283-284.

<sup>779</sup> Idem, p. 324. Les relations de ce prêtre avec le Père Chevrier furent difficiles car il était en désaccord avec lui sur l'orientation du Prado (J.F. SIX, *Un prêtre, Antoine Chevrier, fondateur du Prado ...*, p. 459).

<sup>780</sup> Idem, p. 325. A la même époque étaient présents aussi au Prado, une dizaine d'employés, une dizaine de religieuses et des professeurs pour l'école cléricale.

En effet, devant les difficultés rencontrées pour former une communauté de prêtres, le Père Chevrier s'était décidé à former des jeunes gens dans la ligne du Prado. Pour cela, il voulut fonder une école cléricale, mais dans un premier temps, en 1865, il dut envoyer ses élèves dans l'école cléricale de l'abbé Jacquier, dans la paroisse Saint-Bonaventure<sup>781</sup>. Comme il espérait voir l'abbé Jacquier s'installer au Prado, le Père Chevrier acheta un terrain situé en face de la chapelle en 1866, sur lequel une construction habitable abrita les religieuses et les petites filles. Ainsi, le local devenu libre, accueillit l'école cléricale dont les élèves pouvaient côtoyer les enfants de la première Communion<sup>782</sup>. L'école cléricale du Prado, qui réunit bientôt une vingtaine d'élèves, recevait, après leur première Communion, les enfants dont les parents étaient honnêtes et bons chrétiens, qui devaient subir un examen en français et présenter une lettre de recommandation de leurs maîtres et de leur curé. Le Père Chevrier voulut aussi accueillir dans cette école des enfants qui avaient fait leur première Communion au Prado, mais il dut y renoncer, car les familles les retiraient et les enfants partaient également d'eux-mêmes. Il y recevait aussi, éventuellement, les élèves des autres diocèses. L'école cléricale comprenait les postulants, qui pouvaient devenir clercs, après avoir montré des dispositions pour le sacerdoce, et ces derniers devenaient tertiaires après avoir été reçus dans le Tiers-Ordre de Saint-François<sup>783</sup>. Dans le règlement de l'école cléricale du Prado, on retrouvait, bien sûr, des pratiques de pauvreté : le mercredi, jour de promenade, habituellement, devenait parfois un jour de travail, car il fallait allier le travail et l'étude, et se rappeler que le pauvre devait travailler avant de se promener ; de plus, les élèves de l'école cléricale faisaient eux-mêmes tout le travail de la maison, en se rappelant, là aussi, que les pauvres et les ouvriers apprenaient à se servir eux-mêmes, comme ils étaient appelés à le faire pendant toute leur vie<sup>784</sup>.

Lorsque, peu de temps avant sa mort, le Père Chevrier précisa le but essentiel de son œuvre, il rappela les engagements majeurs de sa vie sacerdotale : aimer et imiter Jésus-Christ en rapprochant la vie apostolique des prêtres de celle des religieux, avec, en particulier, la pratique de la pauvreté ; assurer le salut des âmes en catéchant les pauvres gens<sup>785</sup>, les ignorants, les enfants et, si possible, dans tous les milieux de vie et de travail. En agissant de la sorte, il accomplit un sacerdoce en milieu urbain exemplaire aux yeux de la société, par son œuvre d'assistance<sup>786</sup> et en permettant au clergé de se démarquer de la bourgeoisie. Les initiatives du Père Chevrier furent aussi, comme on a pu le constater, le plus souvent appréciées et encouragées par l'archevêque. D'ailleurs, lorsque Mgr de Bonald accepta que

<sup>781</sup> Les élèves partaient tous les matins, avec leurs provisions, accompagnés par Frère Suchet et rentraient le soir (Idem, pp. 289-290).

<sup>782</sup> Le Père Chevrier put donc, comme il le souhaitait avoir des prêtres formés avec ses enfants, puisque l'abbé Jacquier reçut, en septembre 1866, l'autorisation de l'archevêché de venir comme professeur de la nouvelle école cléricale (CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier...*, pp. 290-293). Toutefois, il ne pouvait garder les élèves que jusqu'à la rhétorique ; ensuite, il devait les confier au grand séminaire ; même s'il continuait à avoir des contacts avec eux, il aurait souhaité leur donner une formation spéciale, ce que Mgr Caverot finit par lui accorder, en 1876 (Alfred ANCEL, *Le Prado ...*, p. 192).

<sup>783</sup> C. CHAMBOST ..., pp.293-297.

<sup>784</sup> Idem, p. 295 et A. ANCEL, *Le Prado ...*, p. 52.

<sup>785</sup> Dans son testament spirituel, le Père Chevrier remercie ces pauvres ouvriers et ouvrières qui économisaient sur leur nécessaire pour lui apporter leurs aumônes chaque dimanche ou chaque mois (C. CHAMBOST ..., p. 546 et 567).

<sup>786</sup> Dans l'ouvrage "Un fondateur d'action sociale, Antoine Chevrier", que nous avons cité à plusieurs reprises, Marius Alliod, et Jacques Dérigaux soulignent les services que ce prêtre a réussi à rendre à la société. Mais ils opposent aussi son modèle de vie partagée avec les enfants, sans leur émancipation, à celui de "l'œuvre de patronage pour les enfants pauvres des deux sexes de la ville de Lyon et de ses faubourgs" fondée en 1840, par des bourgeois lyonnais. Les administrateurs de cette société avaient décidé de laisser, autant que possible, ces enfants en danger, dans leur milieu naturel et ils les responsabilisaient en leur demandant plus tard, de cotiser pour les plus jeunes (pp. 214-215)

Mgr Ginoulhac, évêque de Grenoble, le nomme curé au Moulin-à-Vent, il fit savoir au Père Chevrier qu'il s'agissait seulement d'aller de temps en temps dans cette nouvelle paroisse, et qu'il ne fallait pas songer à quitter le Prado où sa présence était plus nécessaire qu'au Moulin-à-Vent<sup>787</sup>. Ce dernier avait une profonde estime pour le cardinal de Bonald et, quand il annonça sa mort, à la chapelle du Prado, il souligna la grande perte que venait de faire le diocèse de Lyon et que son premier pasteur les avait soutenus, dirigés, conseillés et encouragés dans la fondation du Prado<sup>788</sup>.

L'apostolat des abbés Rambaud, Eymard et Chevrier que nous avons évoqué dans ce chapitre et qui s'est effectué au cœur du monde ouvrier, doit être revu à la lumière des événements de 1848 à Lyon, qui les ont fortement interpellés à propos de la question sociale. En effet, ces trois prêtres ont jugé plutôt favorablement les ouvriers républicains qu'ils ont alors rencontrés et Camille Rambaud voulut assurer un avenir meilleur à ceux qui travaillaient dans la Fabrique, en créant la "Société de l'industrie lyonnaise". Tous trois ont aussi probablement tiré de la leçon de 1848, un idéal plus grand de pauvreté et le désir de christianiser le monde du travail.

Antoine Chevrier, devenu d'abord vicaire dans une paroisse peu pratiquante, celle de Saint-André de la Guillotière, décida en 1856, de vivre le plus pauvrement possible, à la suite de sa rencontre avec Camille Rambaud, qui accueillait les ouvriers sans logement dans sa future Cité de l'Enfant-Jésus et après avoir vécu une expérience spirituelle lors de la nuit de Noël. Devenu aumônier à la Cité, l'abbé Chevrier orienta surtout son apostolat vers la préparation à la première Communion des enfants d'ouvriers. Comme le fondateur de la Cité, il partagea la vie des pauvres, et, à ce titre, tous deux reçurent une aide financière importante du patronat lyonnais, qu'il soit catholique ou protestant ; mais il ne désirait pas entreprendre d'action sociale, comme Camille Rambaud. En effet, ce dernier s'efforça, à la Cité, de fournir aux ouvriers une habitation louée à un prix modéré et un cadre de vie chrétien ; mais après l'échec financier de son œuvre, il transforma sa cité ouvrière en asile pour les vieillards où il innova en laissant à ces derniers une large autonomie. Mais le Père Chevrier qui ne pouvait faire le catéchisme dans de bonnes conditions à la Cité, loua, en 1860, une ancienne salle de bal, à la Guillotière, celle du Prado. La providence du Prado accueillit, comme celles que nous avons étudiées, des enfants pauvres qu'on éduquait chrétiennement, mais il n'était pas question de leur apprendre un métier. L'entreprise du Père Chevrier était aussi originale, dans la mesure où lui-même et ses collaborateurs, appliquaient strictement l'idéal de pauvreté des Franciscains ; de plus, il eut l'intention de rassembler autour de lui des prêtres partageant cet idéal et lorsqu'il exposa son projet à Rome, il mit dans l'embarras le pape Pie IX qui ne pouvait l'approuver sans tenir compte des habitudes du clergé, ni de l'avis des évêques. Il s'orienta alors, vers la formation de futurs prêtres, capables, comme lui, de devenir de véritables disciples du Christ.

Le Père Eymard, pour sa part, ne résida dans le diocèse, à Lyon, qu'entre 1845 et 1850, au titre de Provincial des Pères maristes ; mais il fonda une œuvre similaire à celle du Père Chevrier, en 1858, à Paris, celle de la première Communion des adultes, également dans un quartier ouvrier, celui du faubourg Saint-Jacques. S'il ne put établir de liens entre leurs deux œuvres, il trouva, du moins, des Lyonnais parmi ses collaborateurs. Avec "l'Œuvre du travail de Marie", fondée en 1848 par le curé de Saint-Paul et des Dames de charité, on retrouve les préoccupations sociales de cette époque. Il s'agissait de procurer aux ouvrières

---

<sup>787</sup> A. LESTRA, *Le Père Chevrier* ..., pp. 105-106.

<sup>788</sup> Déposition de François Duret, successeur du Père Chevrier au Prado, au procès de béatification (1897-1901) – Dépositions – Volume IV – Article 110, p. 163 – Archives du Prado à Limonest, près de Lyon.

sans emploi, un travail de couturière et d'entretenir, par la même occasion, leur foi chrétienne. L'œuvre s'est fortement développée sous le second Empire, mais des commerçants lyonnais reprochèrent à ses dirigeants de trop bien rémunérer leurs confectionneuses. Les jeunes femmes employées dans les magasins et les ateliers, avaient aussi la possibilité de confier leurs enfants de moins de deux ans à la crèche de la paroisse Saint-Paul et les jeunes filles éloignées de leur famille purent trouver un foyer d'accueil à la maison familiale des religieuses de Marie-Auxiliatrice qui s'installèrent à Ainay en 1869.

Parmi les catholiques du diocèse qui ont échafaudé des projets en vue d'une plus grande justice sociale, Pauline Jaricot occupe aussi une place originale et importante. Cette laïque lyonnaise côtoya, on l'a vu, le monde ouvrier, dès sa jeunesse, et à partir des années 1830, elle chercha déjà une solution pour le soulager et le régénérer. En 1845, elle engagea toute sa fortune dans l'achat d'une usine sidérurgique à Rustrel, dans le Vaucluse, qui, dirigée dans un esprit paternaliste, devait être un asile pour des ouvriers vertueux. Mais, ruinée par des escrocs, elle consacra les quinze dernières années de sa vie à trouver des solutions pour rembourser les actionnaires qui avaient souscrit en faveur de son œuvre. Elle avait le soutien de Rome, mais pas celui des dirigeants de l'Œuvre pour la Propagation de la Foi, qui refusèrent de l'aider. Mgr de Bonald, qui soutint Pauline Jaricot, tout en lui reprochant ses imprudences, ne put infléchir la position de ceux qui auraient pu la libérer financièrement.

Pour mieux appréhender l'intérêt que l'archevêque portait à la classe ouvrière et le soutien qu'il a apporté à tous ceux qui œuvraient pour son bien, il nous reste à connaître toutes ses réponses à la question du travail.

## CHAPITRE 12

### UNE PREOCCUPATION MARQUEE DE L'ARCHEVÊQUE POUR LE MONDE DU TRAVAIL

Mgr de Bonald, comme la plupart des évêques<sup>789</sup>, faisait l'éloge du progrès industriel ; n'a-t-il pas montré au pape Pie IX, lorsque celui-ci le reçut en audience, au mois de juin 1846, tous les avantages qui résulteraient de l'établissement des chemins de fer dans les Etats pontificaux ?<sup>790</sup> Dans son instruction pastorale de carême de 1853, il avoua partager l'admiration de ses diocésains pour l'industrie<sup>791</sup>, et dans celle de 1856<sup>792</sup>, il cite des exemples de progrès admirables, comme ceux de l'astronomie et du télégraphe. Il fut tout autant admiratif, quand il eut l'occasion de visiter, en 1849, l'usine métallurgique Petin-Gaudet, à Rive-de-Gier et en 1868, le moulinage de soies J.B. Martin, à Tarare. Par ailleurs, il continua à prendre position, dans ses écrits pastoraux, sous le second Empire, sur la question sociale<sup>793</sup>, de même qu'il continua à se soucier de la situation des ouvriers, en demandant à ses curés, lors des crises de la Fabrique, des quêtes en faveur des ouvriers en soie<sup>794</sup>. L'analyse des écrits pastoraux du cardinal de Bonald va nous permettre de voir quel tableau il dresse du monde du travail, comment il se situe par rapport au libéralisme économique et par rapport aux doctrines socialistes, quel modèle d'atelier ou de fabrique il préconise. Enfin, nous évoquerons les initiatives qu'il a prises en vue de la création de nouvelles paroisses dans les quartiers industrialisés.

#### I. LE CONSTAT DE MGR DE BONALD : DESHUMANISATION DE L'OUVRIER QUI EST AUSSI TROMPE PAR LE SOCIALISME

Mgr de Bonald dénonce à la fois les conditions de travail des ouvriers imposées par des industriels spéculateurs, et les doctrines socialistes.

##### 1. Classe ouvrière : classe de la société la plus abandonnée et la plus exposée

---

<sup>789</sup> Voir le chapitre 3.

<sup>790</sup> H. FISQUET, *La France pontificale* ..., p. 674.

<sup>791</sup> Début de l'instruction intitulée "La religion doit régler et sanctifier l'industrie". A.A. de Lyon.

<sup>792</sup> Lettre intitulée "Ce qu'un chrétien doit entendre par le progrès". A.A. de Lyon.

<sup>793</sup> Il s'agit surtout de l'instruction pastorale de Carême de 1853 et de la lettre pastorale de Carême de 1856, déjà citées. (Les écrits de l'archevêque adressés aux fidèles du diocèse à l'occasion du Carême étaient intitulés, indifféremment, semble-t-il, lettre pastorale ou instruction pastorale, de même que mandement, ces deux derniers termes étant plus juridiques). Après 1863, les réflexions de Mgr de Bonald, concernant la question sociale, ont disparu des écrits pastoraux.

<sup>794</sup> Il s'agit des lettres circulaires du 5 novembre 1857, du 31 décembre 1861, et du 7 avril 1865 (A.A. de Lyon). Dans ces lettres circulaires, il évoque la situation des familles ouvrières qui en sont réduites, parfois, à s'adresser au Mont de piété. Mgr de Bonald avait conscience d'être un soutien du peuple de Lyon, puisque, lorsqu'il écrivit, en mai 1848, une lettre de protestation contre l'interdiction faite aux Frères des Ecoles Chrétiennes de diriger les écoles communales de la ville de Lyon, il souligna que, depuis son arrivée dans la ville, il avait eu à s'occuper de la misère du peuple, pour la soulager et qu'il avait donc quelque droit de parler pour le peuple et demander qu'on lui laisse les instituteurs qu'il vénère (Lettre citée par un article de l' "Union nationale" du 24 mai 1848).

Dès sa première lettre pastorale de juillet 1840, Mgr de Bonald avait, comme nous l'avons constaté, souligné la pauvreté et la souffrance des ouvriers. L'année suivante, il affirmait à l'assemblée générale de la société du Patronage pour les jeunes filles<sup>795</sup>, que l'œuvre de ce Patronage était une des plus utiles, parce qu'elle s'occupait de cette classe de la société la plus abandonnée, et par cela même, la plus exposée. En effet, l'archevêque fut amené à penser que les ouvriers étaient condamnés à un travail intensif et permanent, auquel ils devaient s'astreindre s'ils ne voulaient pas mourir de faim. D'ailleurs, la place du travail dans la vie ouvrière devait lui paraître particulièrement démesurée puisqu'il utilisait parfois l'expression pléonastique d'"ouvrier laborieux"<sup>796</sup>.

Afin de démontrer la déshumanisation de l'ouvrier et d'insister sur ses graves conséquences, Mgr de Bonald a repris, dans deux lettres pastorales<sup>797</sup>, la même argumentation qui occupe toute une page. Il fait non seulement remarquer que l'ouvrier ne peut plus "observer les devoirs du christianisme", mais qu'il n'a plus le temps de prier, ni de réfléchir. Il lui faut "toujours marcher, toujours courir ... attiser le feu pendant le jour, l'alimenter pendant la nuit"<sup>798</sup> et, n'espérer de repos que le repos de la tombe ... Véritable machine aux yeux de l'industrie, l'homme ne doit pas plus s'arrêter que la roue et le levier mis en mouvement par la vapeur de l'eau". Or, ajoute l'archevêque, "l'homme ne vit pas seulement d'un pain matériel ; il a faim aussi du pain de l'intelligence et de la vérité ... Il faut qu'il pense et qu'il aime". Le chrétien ne peut même plus regarder vers le ciel sans être considéré "comme le paresseux qui redoute le travail". Il ne peut donc pas "sanctifier le jour du Seigneur", préoccupation majeure de tous les évêques, que nous aurons à expliciter. Dans le mandement de carême de 1842<sup>799</sup>, Mgr de Bonald s'en était déjà pris à ceux qui réduisent l'homme à l'état de machine : "qu'est-ce que l'homme pour la cupidité ? Rien autre chose qu'une machine qui fonctionne ... une enclume qui façonne le fer ?" Cette accusation sera reprise dans l'Instruction pastorale de Carême de 1853 : "Vous est-il permis de ne mettre aucune différence entre une machine et l'homme ... L'ouvrier n'est-il pour vous, chrétiens, que ce que l'esclave était pour le paganisme, une chose et non pas une personne ?"<sup>800</sup> Pour dénoncer la déshumanisation de l'ouvrier, l'archevêque est le digne successeur de son père, le vicomte Louis de Bonald, qui, dans la "Législation primitive", en 1802, écrivait : "On s'attache beaucoup à inventer des machines, et on ne prend garde que, plus il y a dans un Etat de machines pour soulager l'industrie de l'homme, plus il y a d'hommes qui ne sont que des machines"<sup>801</sup>.

Si les mandements dans lesquels Mgr de Bonald a évoqué les conditions de vie difficiles des ouvriers, furent, d'après ses vicaires capitulaires<sup>802</sup>, les plus émouvants, il s'est particulièrement indigné des conditions dans lesquelles travaillaient les enfants. Il ne condamne pas le travail des enfants, dans son principe, sinon il l'aurait interdit dans les

---

<sup>795</sup> Assemblée générale du 27 décembre 1841 (744 WP 076. A.M. de Lyon).

<sup>796</sup> Mandement pour le jubilé universel accordé par le pape Pie IX à l'occasion de son exaltation, et pour le carême (2 février 1847).

<sup>797</sup> Lettre pastorale du 20 février 1848 intitulée : "Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque" (pp. 19-20) et lettre pastorale du 25 janvier 1850 intitulée "Contre quelques erreurs de notre époque" (p. 22).

<sup>798</sup> Sans doute fait-il allusion au travail continu exigé dans la métallurgie et dans les verreries.

<sup>799</sup> Instruction pastorale et mandement du 13 janvier 1842, "Sur la sanctification du dimanche".

<sup>800</sup> Instruction pastorale du 14 janvier 1853, "La religion doit régler et sanctifier l'industrie", pp. 23-24. Mgr de Bonald est certainement un des évêques qui ont le plus insisté sur la déshumanisation de l'ouvrier.

<sup>801</sup> Cité dans P. DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. IV, 1957, pp. 299-300

<sup>802</sup> Mandement des vicaires capitulaires du diocèse de Lyon du 15 mars 1870, à l'occasion de la mort du cardinal de Bonald (A.A. de Lyon).

providences<sup>803</sup>, mais dans la façon dont il est imposé. Dans sa première lettre pastorale de juillet 1840, il avait déjà demandé que la tâche journalière des enfants dans les ateliers, soit proportionnée à leur âge et à leur santé. Par la suite, à quatre autres reprises, il va déplorer, dans ses mandements de carême, que l'enfance soit sacrifiée au profit industriel. En 1842, alors que la loi pour limiter le travail des enfants était votée, il constate que la cupidité continue à considérer le jeune enfant seulement “comme une pièce d'engrenage qui n'a pas encore toute sa puissance<sup>804</sup>”. Aussi, l'enfance est-elle vite usée<sup>805</sup> et une fois qu'un enfant “est descendu dans la tombe, un autre enfant prendra sa place à l'atelier”. Dans sa lettre pastorale de Carême, en 1856, l'archevêque souligne la culpabilité des adultes en affirmant que les enfants sont non seulement “victimes de la misère”, mais aussi de la “cupidité de leurs parents” et, par ailleurs, ils ne sont pas protégés par les lois<sup>806</sup>, qui sont restées, la plupart du temps, lettre morte. Il cite, en particulier, le cas des enfants qui travaillent dans la métallurgie et il a été scandalisé par le fait que ces derniers ne puissent fréquenter le catéchisme, ni retrouver les autres enfants à l'église. L'archevêque a constaté lui-même que ces enfants-ouvriers ont été “impitoyablement repoussés quand, les larmes aux yeux”, ils voulaient venir le trouver, au cours de ses visites pastorales, pour qu'ils puissent recevoir, eux aussi, le sacrement de confirmation. Devant cette situation, Mgr de Bonald prédit des jours mauvais pour les chefs de ces grands établissements, car, vu que leurs enfants au travail ne reçoivent aucune formation morale ni religieuse, ils “confondent les notions du juste et de l'injuste” et, par conséquent, ils ne respecteront pas leur propriété. Ces patrons apprendront, alors, ce qu'il en coûte de “bannir la religion de l'industrie et de vouloir bâtir sans Dieu l'édifice de leur fortune<sup>807</sup>”.

Le cardinal va évoquer à nouveau le travail des enfants dans son instruction pastorale de carême du 2 février 1860, intitulée “Sur le chef visible de l'Eglise”, en comparant leur situation, dans les Etats de l'Eglise et dans son diocèse. Les relations entre le pape et les catholiques d'une part, et Napoléon III d'autre part, devenaient, alors, tendues, car ce dernier venait d'accepter l'union d'une partie des Etats de l'Eglise à l'Etat Sarde. Dans cette instruction pastorale, le cardinal prend fermement la défense du pape Pie IX, auquel le gouvernement et les milieux hostiles à l'Eglise reprochent d'administrer ses Etats de manière archaïque. A ceux qui accusent le pape de ne pas tenir compte du changement économique et du progrès de l'humanité, il répond que “la papauté n'a pas été envoyée pour inventer des machines à vapeur”, même si les nouvelles découvertes ne sont pas inconnues à Rome.. De plus, quand la papauté s'occupe des enfants, ce n'est pas, dit-il, “pour les reclure dans des ateliers malsains, arrachant à leurs jeunes années, au profit de l'opulence, le travail que l'on devrait demander à peine à l'homme fait<sup>808</sup>”. Il poursuit, en soulignant que dans l'Etat pontifical, les ouvriers sont respectés, “traités en chrétiens, et non regardés comme des rouages ou des leviers”.

<sup>803</sup> Rappelons que dans les providences, la journée de travail était, en général, moins longue que dans les autres ateliers, et elle était marquée par une alternance de temps de repos et de travail (Voir la troisième partie du chapitre 10).

<sup>804</sup> Instruction pastorale de Carême du 13 janvier 1842, “Sur la sanctification du dimanche”. (pp. 9, 12 et 16).

<sup>805</sup> Dans le mandement du 2 février 1847, pour le jubilé universel accordé par le pape Pie IX à l'occasion de son exaltation et pour le carême de 1847, Mgr de Bonald fait allusion à “L'enfant qui peut à peine soulever l'instrument du travail” (p. 13).

<sup>806</sup> Loi de 1841 et loi de 1851, qui a fait passer l'âge d'accès au travail de 8 à 12 ans (Voir le paragraphe du chapitre 5, consacré au travail des enfants).

<sup>807</sup> Lettre pastorale du 20 janvier 1856, intitulée : “ Ce qu'un chrétien doit entendre par le progrès” (A.A. de Lyon, pp. 18-19).

<sup>808</sup> Instruction pastorale “Sur le chef visible de l'Eglise” (pp. 20-21, A.A. de Lyon). Nous avons déjà eu l'occasion de relever la même argumentation de Mgr de Bonald, lorsqu'il était évêque du Puy et qu'il soulignait le contraste entre l'intérêt porté aux enfants, d'une part par la papauté et d'autre part par certains chefs d'atelier.

Mgr de Bonald a donc souvent réitéré ses reproches concernant le sort réservé à l'ouvrier de tout âge dans l'industrie. Pour mieux comprendre ces reproches, il faut nous demander quelle sorte de croissance économique il rejetait, et à quel type de chef d'industrie il réservait ses foudres.

## 2. La dénonciation du capitalisme libéral et des industriels spéculateurs

Mgr de Bonald ne fut pas plus hostile au système économique et financier<sup>809</sup> qui s'épanouissait au XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il ne l'était au progrès industriel. Il était attaché, comme les autres évêques, au droit de propriété, et admettait le profit, mais non de manière abusive. Or, au cours des années 1840, le décollage de l'économie s'accompagna d'une fièvre de spéculation. Les compagnies privées chargées de l'exploitation des chemins de fer, accumulèrent les profits, et, dans le domaine des charbonnages, on vit des concessions houillères changer quatorze fois de propriétaire en une année et décupler la valeur d'actions<sup>810</sup>. Les tenants du libéralisme économique ne concevaient la promotion sociale que par l'enrichissement personnel, fruit du travail, de l'épargne et du mérite individuel, et non par une redistribution de la richesse au profit des plus démunis. L'Eglise, bien sûr, au nom de l'évangile, ne pouvait admettre cette théorie ; aussi, dans de nombreux écrits épiscopaux, l'archevêque de Lyon reprocha l'accroissement sans mesure de la richesse et les moyens pour y parvenir.

Lorsque, dans l'Instruction pastorale de Carême de 1842<sup>811</sup>, il évoque les forces de l'ouvrier qui s'épuisent, il fait répondre à l'industriel : "Il nous faut des produits et de l'argent". Et, quand on rétorque à ce dernier que "l'enfance se flétrit", il répond : "Il faut que nos trésors s'accumulent et que les commandes soient prêtes". A cette soif de gain qui dévore le cœur de l'industriel, Mgr de Bonald consacre plus de cinq pages dans son Instruction pastorale de Carême de 1853<sup>812</sup>. L'industriel y est qualifié le plus souvent de spéculateur<sup>813</sup>, car lorsque celui-ci réalise des opérations financières et commerciales, qui sont la grande préoccupation de sa vie et ce, dans l'unique but de s'enrichir, son comportement est tout à fait condamnable. Aussi, l'archevêque passe-t-il en revue les conséquences néfastes de la spéculation dans plusieurs écrits épiscopaux. En premier lieu, cette spéculation enferme l'industriel sur lui-même et lui ôte toute sensibilité : "Vous ne sentez de nouveau battre son cœur, que quand vous parlez spéculation, jeu de bourse, découvertes. Faites-vous entendre le langage de la raison, du salut ? Aucun accent ne répond à vos accents : c'est un silence de mort<sup>814</sup>". De plus, "les spéculateurs passionnés" perdent leur liberté, car ils sont "dominés par une cupidité sans frein<sup>815</sup> et les calculs de l'agiotage" étouffent chez eux les pensées les plus

---

<sup>809</sup> Rappelons qu'il s'était rallié à la nouvelle position de Rome qui tolérait le prêt à un taux d'intérêt raisonnable. (voir dans le chapitre 2, le paragraphe consacré au problème de la pauvreté et du chômage).

<sup>810</sup> T. VEYRON, G. SABY, L. MERCANTI, "Hommage à Jules Janin (1804-1874)", *Bulletin du Vieux Saint-Etienne*, n°215, septembre 2004, p. 21.

<sup>811</sup> Instruction pastorale "Sur la sanctification du dimanche", p. 16.

<sup>812</sup> Cette Instruction pastorale du 14 janvier 1853 est toute entière consacrée aux questions soulevées par le développement de l'industrie. Son titre, "La religion doit régler et sanctifier l'industrie", sous-entend que la religion doit donner des normes, des repères à l'industrie, et elle doit aussi la sanctifier, c'est à dire que l'industrie doit se laisser transformer par l'Esprit-Saint, l'Esprit de Dieu.

<sup>813</sup> Il emploie ce terme à 5 reprises et il substitue au terme de spéculateur, celui de maître, uniquement à la fin de son Instruction pastorale, lorsqu'il aborde les solutions pour sanctifier l'industrie et il se situe, alors, dans une optique paternaliste.

<sup>814</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 11.

<sup>815</sup> Instruction pastorale de Carême du 2 février 1846, "Sur la liberté de l'Eglise", p. 26.



sérieuses<sup>816</sup>. Cette spéculation est d'autant plus répréhensible qu'elle "insulte à la misère de l'ouvrier"<sup>817</sup>.

Finalement, les spéculateurs ont créé leur propre religion en honorant le Dieu de l'argent : leur temple, dit-il, c'est la bourse, leur culte, c'est le trafic et leur livre par excellence, c'est le bulletin du cours des actions. Ils sont donc devenus des "chrétiens dégénérés", qui ne comprendraient même pas la parole évangélique<sup>818</sup>. Ces paroles très dures du cardinal, à l'encontre des capitalistes de son époque, l'amènent à penser que ces derniers ont attiré la colère de Dieu et que leur activité sans frein a trouvé son châtement lors de la crue du Rhône du 31 mai 1856 : "En regardant ces lignes de riches magasins scandaleusement ouverts le dimanche, il y a peu de jours, et maintenant déserts et tristement fermés, il nous était impossible de ne pas voir la terrible main de Dieu dans ces désastres mémorables qui nous affligent<sup>819</sup>". Le cardinal de Bonald constate également que la fureur de spéculations à laquelle il assiste a des conséquences sur les vocations sacerdotales. Le mouvement industriel qui entraîne la génération actuelle dans un tourbillon d'affaires et d'opérations, dit-il, incite les familles à "détourner leurs enfants de l'état ecclésiastique et à les lancer dans une carrière qui pourra les mener à la fortune<sup>820</sup>". Dès lors, il peut ironiser, lorsqu'il entend certains bourgeois regretter l'affaiblissement de l'influence de la religion au milieu des peuples et il leur répond qu'il aurait fallu "chercher le royaume de Dieu avant le règne de l'argent"<sup>821</sup>.

Mgr de Bonald ne s'est pas contenté de fustiger les spéculateurs. Son Instruction pastorale de Carême de 1853 montre une véritable réflexion sur les changements économiques en cours et leurs conséquences. En se projetant dans l'avenir, il essaie de percevoir les conséquences à long terme du développement du capitalisme. Il s'enthousiasme, comme on l'a vu, pour les progrès techniques et va jusqu'à imaginer les débuts de l'aviation : "Qui sait si l'industrie ne se fraiera pas bientôt une route triomphale dans les airs<sup>822</sup> ?" Mais les lendemains lui paraissent plus inquiétants, lorsqu'il annonce les effets pervers de la concurrence pour le consommateur : "Les produits dont on inondera les places seront d'une apparence irréprochable ... Mais les acheteurs déçus ne tarderont pas à découvrir sur ces ouvrages chèrement acquis ... la substitution d'une matière à une autre<sup>823</sup>". Il voit aussi dans la concurrence qui s'est exacerbée dans de nombreuses branches de l'industrie, une explication aux crises fréquentes qui ponctuent la marche en avant de la croissance et il passe en revue les méthodes condamnables utilisées par les chefs d'industrie pour triompher de la concurrence : "Il n'est pas de calomnies qu'on ne propage ... pour vaincre toute rivalité ... On semble borner toute son intelligence à l'abaissement d'un concurrent redoutable. Et, dût-on aller garnir la foule de ces spéculateurs imprudents qui succombent tous les jours dans de folles opérations ..., si on parvient à entraîner dans sa ruine le puissant rival, qu'on jalouse, on ne croira pas avoir acheté trop cher cette victoire<sup>824</sup>". Le comportement de ces derniers, pour

<sup>816</sup> Lettre pastorale de Carême du 20 février 1848, "Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque", p. 2.

<sup>817</sup> Instruction pastorale de Carême du 19 janvier 1845, "Sur l'esprit du sacerdoce catholique", p. 20.

<sup>818</sup> Lettre pastorale de Carême du 25 janvier 1857, "L'ignorance de la doctrine chrétienne est, de nos jours, une des grandes plaies de la religion", pp. 14-15.

<sup>819</sup> Mandement du 3 juin 1856 pour recommander à la charité des fidèles de son diocèse, les victimes de la dernière inondation.

<sup>820</sup> Lettre circulaire de Mgr de Bonald adressée au clergé de son diocèse, sur ses visites pastorales, en 1861.

<sup>821</sup> Ce regret, souligne le cardinal, n'est peut-être pas toujours assez désintéressé (Lettre pastorale de Carême du 25 janvier 1850, "Contre quelques erreurs de notre époque", p. 21).

<sup>822</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 4.

<sup>823</sup> P. 14. Le cardinal fait preuve d'une prémonition assez surprenante lorsqu'il affirme qu' "on dérobera à la science ses secrets, pour ne plus débiter que la contrefaçon des productions de la nature, les plus essentielles à la nourriture ... de l'homme" (p. 15).

<sup>824</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 13.

l'archevêque, est bien différent des industriels d'autrefois, qui avaient "une loyauté à toute épreuve dans les relations commerciales et qui respectaient leur parole"<sup>825</sup>.

Si Mgr de Bonald dénonce les effets d'un libéralisme économique débridé, il condamne également les doctrines socialistes qui, hostiles elles aussi à ce libéralisme, ont leurs réponses à la question sociale.

### 3. La condamnation des doctrines socialistes et communistes

Résidant dans la ville considérée comme la capitale du socialisme utopique, l'archevêque de Lyon, qui avait d'ailleurs reçu une de ses militantes, Flora Tristan, ne pouvait que prendre position contre les idéologies socialistes et communistes les plus prisées par les ouvriers. Mais il fallut attendre l'année 1849 pour qu'il évoque, dans ses écrits épiscopaux, le danger représenté par les idéologies menaçant l'ordre établi. Alors que d'autres évêques<sup>826</sup> avaient déjà fait allusion aux idéologies socialistes à l'époque de la monarchie de Juillet, il n'en a pas perçu la nécessité, avant les événements tragiques de 1848. Effrayé, sans doute, par les violences de juin 1848 et voyant que le fossé se creusait entre les chefs d'industrie et les ouvriers, il craignait que ces derniers, aigris et esseulés, se tournent vers les systèmes socialistes. Dès lors, il lui fut difficile de maintenir, pour son clergé, les consignes de neutralité, au moment des échéances électorales. Si, dans sa circulaire du 23 avril 1849, il demande à ses prêtres de voter, en couvrant leur choix du secret le plus profond, il leur situe tout de même clairement l'enjeu des futures élections à l'assemblée nationale : le vote pourra "ou ébranler, parmi nous, la religion, la famille et la propriété ou raffermir sur ses bases, ces trois colonnes de l'ordre social"<sup>827</sup>. Il s'agissait là de consignes du Comité de la rue de Poitiers, dans lequel se trouvaient Thiers et Montalembert. Ce Comité, qui animait le parti de l'ordre, remporta les élections législatives du 13 mai 1849. Par la suite, Mgr de Bonald se rallia au coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851 et félicita l'évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, d'avoir incité ses curés à voter "oui" au plébiscite des 21 et 22 décembre 1851, qui prolongeait pour dix ans les pouvoirs du président de la République. Le 19 décembre, il avait écrit à l'évêque que "le clergé de Lyon avait lu avec empressement ses avis pleins de sagesse" et que c'était "pitié de voir des hommes d'ordre se plaindre que l'on avait foulé aux pieds la légalité ; comme si la suprême légalité n'était pas de sauver la société"<sup>828</sup>.

---

<sup>825</sup> P. 13. Quand Mgr de Bonald s'interroge pour savoir si le mouvement industriel qu'on admire, a rendu plus inviolable la foi jurée et qu'il constate que les comptes-rendus des magistrats soulignent tous les ans la décadence de la moralité publique (p. 6), il rejoint l'économiste Le Play qui affirme dans son introduction de la Réforme sociale, en 1864, que les conquêtes industrielles "n'atténuent en rien les désordres qui s'introduisent depuis deux siècles dans l'ordre moral chez plusieurs peuples de l'occident". [Frédéric LE PLAY (1806-1882), *Textes choisis et préface par Louis BAUDIN* ..., pp.71-72].

<sup>826</sup> Dans un mandement du 12 juin 1846, l'archevêque de Toulouse, Mgr d'Astros, souligne la montée du socialisme dans les milieux ouvriers urbains (Paul DROULERS, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet, chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de Lamennais*, Vrin, 1954, 445 p. (p. 346). Mgr Affre, archevêque de Paris, évoque même, dès 1840, dans ses mandements, les théories socialistes (P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX<sup>e</sup> siècle : l'attitude de l'épiscopat", *Le mouvement social*, octobre-décembre 1966, p. 28).

<sup>827</sup> Circulaire du cardinal de Bonald, envoyée à son clergé, alors qu'il était en visite pastorale à Saint-Etienne (A.A. de Lyon).

<sup>828</sup> Ernest SEVRIN, *Un évêque militant et gallican au XIX<sup>e</sup> siècle, Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres (1769-1857)*, Vrin, 1955, 755 p. (p. 646).

Mgr de Bonald amorça sa critique contre le socialisme utopique, à la fin de son mandement de Carême du 2 février 1849<sup>829</sup>, en faisant allusion aux fouriéristes, qui avaient formé à Lyon des groupes de phalanstériens dynamiques<sup>830</sup>. Constatant que la fraternité ne régnait pas sur terre, les fouriéristes voulaient poursuivre la mission du Christ et, à ce titre, le cardinal leur reprocha de “prétendre faire partager au Christ la solidarité de leur coupable tentative”. Il était particulièrement choqué de voir des femmes qui, “au nom du Christ, oubliant leur mission pour devenir les apôtres d’un culte nouveau, dépouillent les restes d’une pudeur qui les gêne<sup>831</sup>”. L’année suivante, l’archevêque va réserver la presque totalité de sa lettre pastorale de Carême à une attaque en règle contre les doctrines socialistes et communistes<sup>832</sup>, tout en reprenant à la fin de sa lettre, ses critiques contre le libéralisme. Il faut dire qu’entre temps, son inquiétude a augmenté, à la suite de la manifestation menée par des députés Montagnards à Paris, le 13 juin 1849, suivie, le même jour, par l’édification de barricades, par les canuts de la Croix-Rousse, dont la destruction par l’armée provoqua des dizaines de morts<sup>833</sup>. Aussi commence-t-il sa lettre pastorale par une perspective particulièrement pessimiste : “Dans les jours d’obscurcissement et de convulsions où nous sommes arrivés ...”. Il prodigue ensuite deux types de reproches aux doctrines socialistes, celui, déjà formulé, de considérer Jésus comme un réformateur social qui a réprouvé le principe d’autorité et il va aussi axer ses critiques sur l’atteinte portée au droit de propriété. Lorsqu’il fait allusion à ces modernes Manichéens qui soutiennent que tout appartient à tous, que tous les héritages ne font qu’un seul héritage possédé par la communauté et que l’Etat est reconnu comme le seul propriétaire, il vise les communistes icariens, disciples de Cabet. L’archevêque souligne que le communisme a eu des disciples depuis la plus haute antiquité, mais que cette doctrine antisociale a pu se développer de puis le XVI<sup>e</sup> siècle, avec la Réforme protestante, qui a introduit dans le monde le libre examen et la souveraineté de la raison, lesquels ont remis en question l’autorité et la propriété<sup>834</sup>.

Mgr de Bonald donne au droit de propriété une origine divine en rappelant, d’après la Genèse, que Dieu a accordé à l’homme une domination sur la terre, et que s’il ne lui avait pas donné ce droit de propriété, les habitants de la terre auraient été perpétuellement en guerre. Il s’appuie aussi sur l’évangile, car, dit-il, le Christ y affirme ne pas être venu détruire la loi ; or, cette loi, qui se réfère aux dix commandements, demande de ne pas désirer la maison, ni les biens du prochain. Quant à ceux qui font remarquer que les premiers chrétiens partageaient leurs biens, l’archevêque leur répond qu’ils le faisaient et qu’ils pouvaient rester propriétaires<sup>835</sup>. Dans la tradition chrétienne, la solution d’une appropriation collective des biens ne peut être une solution générale, car elle reviendrait à frustrer les individus d’un droit fondamental, celui d’exercer leur liberté d’initiative par la propriété privée ; toutefois, avec l’irruption de la société marchande aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, la réflexion a porté sur l’usage de

---

<sup>829</sup> Mandement pour recommander aux fidèles la pieuse pratique de l’adoration perpétuelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l’autel. A la fin de son mandement de Carême de 1847, le cardinal avait fait seulement une allusion brève et vague “aux systèmes trompeurs” avec lesquels on cherchait à séduire les ouvriers.

<sup>830</sup> Voir le dernier paragraphe du chapitre 6.

<sup>831</sup> Sans doute le cardinal fait-il allusion aux membres féminins des sociétés phalanstériennes qui participaient aux banquets annuels.

<sup>832</sup> Lettre pastorale du 25 janvier 1850, “Contre quelques erreurs de notre époque”. Mgr de Bonald emploie le plus souvent dans sa lettre le mot “communisme”, mais il ne fait pas vraiment de distinction entre les termes “communisme” et “socialisme”, car il considère que le socialisme n’est que le communisme sous un autre déguisement (p. 14).

<sup>833</sup> Claude LATTA, *Eugène Baune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montbrison, 1995, 198 p. (p. 138).

<sup>834</sup> Lettre pastorale de Carême du 25 janvier 1850, pp. 3,7,8 et 16.

<sup>835</sup> *Ibid.*, pp. 10, 17 et 20.

la propriété et Saint-Thomas d'Aquin a insisté sur la destination universelle des biens : dans cette perspective, le chrétien est amené à dire "c'est à moi, mais c'est pour tous"<sup>836</sup>.

En tous cas, il est facile à l'archevêque de convaincre le monde paysan, lorsqu'il demande si le laboureur supporterait tant de fatigue en travaillant pour la communauté ou l'Etat. Tous les évêques condamnent, bien sûr, le communisme, et lorsque Mgr de Bonald, évoquant les conséquences de l'application du communisme, affirme que la richesse ne serait nulle part, il est rejoint par l'évêque de Rodez, Mgr Croizier, qui, dans son mandement de Carême de 1850, disait que le partage des terres ne serait que le partage de la misère<sup>837</sup>. En ce qui concerne l'application du communisme dans le domaine de l'industrie, le cardinal de Bonald fait remarquer que si l'Etat s'emparait de toutes les fortunes et donnait des salaires égaux aux travailleurs, "l'ouvrier sans conscience et sans énergie ... passerait son temps dans une inaction honteuse"<sup>838</sup>.

L'archevêque de Lyon condamne donc aussi bien les industriels spéculateurs que les théoriciens socialistes et communistes. Dès lors, il faut nous demander quel est le type d'atelier ou de manufacture idéale qu'il préconise.

## II. LES REPONSES DE MGR DE BONALD A LA QUESTION DU TRAVAIL

Si nous voulons avoir un aperçu du modèle idéal préconisé par Mgr de Bonald pour le monde du travail, il faut d'abord nous interroger sur la valeur qu'il accorde à ce travail : est-il une expiation pour l'homme ? Lui permet-il de réaliser son salut ? Quant à l'ouvrier auquel il manifeste tant de sollicitude, doit-il être résigné dans sa pauvreté ? Peut-il prétendre à plus de justice sur son lieu de travail ? Enfin, nous aurons à nous demander pourquoi le cardinal de Bonald accorde tant d'importance, comme tous les évêques, au repos et à la sanctification du dimanche.

### 1. Quelle valeur accorder au travail ?

En ce qui concerne la valeur accordée au travail, le christianisme a hérité d'une triple tradition : biblique, gréco-romaine et germanique. L'héritage biblique consistait d'abord en l'opposition entre deux verbes traduisant l'action de travailler : le verbe "operari", ayant trait à l'œuvre de Dieu créant le monde, mais aussi à celle d'Adam, lorsqu'il était installé dans le paradis terrestre, et le verbe "laborare", manifestation du travail humain, impliquant sueur et souffrance<sup>839</sup>. L'homme dut supporter cette souffrance, après avoir été chassé du paradis, à la suite de sa révolte contre Dieu. Mgr de Bonald s'en tient d'abord à cette signification donnée au travail, lorsqu'il y voit, pour les descendants d'Adam et Eve, une expiation nécessaire à la

---

<sup>836</sup> *Nouvelle encyclopédie catholique Théo*, Droguet et Ardant, Fayard, 1989, pp. 847 et 851.

<sup>837</sup> Lettre pastorale de Mgr de Bonald, pp. 11-12 et passage du mandement de l'évêque de Rodez cité par Pierre PIERRARD, in *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 117.

<sup>838</sup> Lettre pastorale du 25 janvier 1850, p. 13.

<sup>839</sup> Michel LAGREE, *La bénédiction de Prométhée ...*, pp. 29-30. Le verbe « operari » désigne en latin, les occupations nobles, comme l'enseignement et les affaires publiques, alors que le verbe « laborare » désigne plutôt le travail des cultivateurs.

suite du péché originel. Dieu, dit-il, a condamné l'homme "à courber sans cesse vers la poussière ce front qui avait voulu se couronner d'une puissance égale à celle de son créateur"<sup>840</sup>. Il poursuit, en précisant que cet arrêt divin pèsera sur toutes les générations qui se succéderont, et que la richesse, la science ou la sainteté ne pourront soustraire un seul homme à l'obligation du travail. Dans une lettre pastorale, il affirme que "dans les desseins de la Providence, le travail est la punition de l'homme pécheur", mais ajoute qu'il est aussi "la ressource des familles et la gloire des nations", et entre "dans l'économie du salut"<sup>841</sup> de chaque être humain ; l'archevêque lui donne donc une valeur rédemptrice. Les ecclésiastiques et les économistes étaient, sur ce plan-là, d'accord pour attribuer une telle valeur au travail. En effet, ces derniers y voyaient la clef de la régénération sociale et Villermé disait qu'"il n'y a rien comme l'idée qu'il n'y ait rien après la mort pour démoraliser les travailleurs"<sup>842</sup>. Pour que le travail soit un facteur de moralisation, les adeptes du libéralisme souhaitaient son encadrement et pensaient comme Louis Napoléon Bonaparte que si le travail éduque, régénère et organise, son organisation entraîne d'elle-même une discipline<sup>843</sup>. La valeur rédemptrice du travail pouvait, bien sûr, être difficilement reconnue par les ouvriers : pourquoi leur travail aurait-il revêtu un aspect plus expiatoire que celui d'autres catégories sociales ? D'ailleurs, les ouvriers parisiens qui composaient le journal "L'Atelier", se disaient catholiques comme les autres buchéziens, mais repoussaient, parmi les articles de la foi, le dogme du péché originel.

Si la Bible utilise deux termes très différents pour symboliser le travail, ce dernier y est perçu également de manière contradictoire. D'un côté, les soucis liés aux besoins journaliers fournis par le travail sont relativisés : "Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent ... et votre père céleste les nourrit ... Les lis des champs ne peinent, ni ne filent, et pourtant, Salomon lui-même n'a jamais été vêtu comme l'un d'eux"<sup>844</sup>. De plus, le Christ n'est jamais représenté au travail. D'un autre côté, Jésus est parfois présenté comme le fils du charpentier et, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, on trouve de nombreuses allusions aux travaux des champs. Le travail artisanal est plus rarement évoqué, mais Mgr de Bonald a tenu, dans son instruction pastorale, entièrement consacrée à l'industrie, à présenter quelques artisans qui excellaient dans le travail du tissu, du bois et du fer, valorisant ainsi le travail de ses contemporains, ouvriers dans les ateliers de tissage et de teinture ou dans les forges : "L'écriture n'a-t-elle pas inscrit dans ses pages divines le nom de celui qui, le premier, façonna sur l'enclume le fer et l'airain ?"<sup>845</sup>

---

<sup>840</sup> Il s'appuie sur le passage bien connu de la Genèse (ch. III, v. 19) : "tu mangeras ton pain à la sueur de ton front", dans son mandement de carême de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", pp. 5-6. Même des évêques comme le cardinal Giraud, archevêque de Cambrai, qui se sont sentis particulièrement interpellés par la question sociale, ont exposé l'obligation de travailler faite par Dieu à l'homme, à la suite du péché originel. (Allusion au mandement de Carême de Mgr Giraud, du 1<sup>er</sup> janvier 1845, "Sur la loi du travail", faite dans P. DROULERS, "L'épiscopat devant la question ouvrière en France, sous la monarchie de Juillet", *Revue historique*, avril-juin 1963, p. 345).

<sup>841</sup> Fin de la lettre pastorale de Carême de 1856, "Ce qu'un chrétien doit entendre par le progrès".

<sup>842</sup> Cité par Giovanni PROCACCI, *Gouverner la misère – La question sociale en France (1789-1848)*, Le Seuil, 1993, 358 p. (p. 234).

<sup>843</sup> Ibid., p. 234. L'auteur cite l'ouvrage écrit par Louis Napoléon Bonaparte en 1844, "L'extinction du paupérisme". Si le cardinal de Bonald a approuvé son coup d'Etat en 1851, peut-être est-ce aussi parce que le futur Napoléon III paraissait s'intéresser à la cause ouvrière.

<sup>844</sup> Evangile de Matthieu, ch. 6, v. 26-28.

<sup>845</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 3 : il s'agit de Toubal-Caïn, le forgeron (Genèse, IV, 22).

L'héritage gréco-romain<sup>846</sup> influença aussi les Pères de l'Eglise, en particulier avec la doctrine philosophique du stoïcisme, dont deux tendances s'opposèrent à propos de l'activité technique<sup>847</sup>. La première, de type cynico-stoïcien, valorisait tout ce qui était naturel, à l'encontre de tout ce qui était produit par "artifice", produit de l'art et du métier. Cette conception fut adoptée par les Pères de l'Eglise comme Saint-Ambroise, au IV<sup>e</sup> siècle, et, au XIX<sup>e</sup> siècle, par Veuillot, directeur de "L'Univers", son ami, l'évêque de Tulle et Mgr Gaume, connu pour son "Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation". La deuxième tendance, appartenant au moyen stoïcisme, glorifiait au contraire l'activité technique de transformation de la nature et influença Saint-Augustin qui critiquait les moines voulant vivre comme les oiseaux du ciel et qui, dans "La Cité de Dieu", faisait l'apologie du rôle de la Providence dans la capacité donnée aux hommes de transformer rationnellement le monde<sup>848</sup>. Saint-Thomas, au XIII<sup>e</sup> siècle, alla plus loin que Saint-Augustin, en affirmant que l'action humaine était une participation à l'activité créatrice de Dieu<sup>849</sup>. Nombre d'évêques français, sous le second Empire, ont souscrit à cette affirmation, dont Mgr de Bonald, pour qui l'homme avait reçu la faculté de "concevoir et d'inventer tous les jours de nouveaux moyens de façonner la matière à son usage et de dompter les éléments pour son utilité et son plaisir<sup>850</sup>". Il avait reçu, ajoutait-il, la faculté de dévoiler "tous les secrets les plus cachés de la nature, afin d'étendre et de s'assurer de plus en plus cet empire que Dieu lui a donné sur les ouvrages de la création". L'archevêque consacre une page de son instruction pastorale sur l'industrie au bilan du travail technologique et industriel de son époque<sup>851</sup>. Il y voit, entre autres, des effets bénéfiques, avec les bateaux à vapeur, qui permettent plus facilement la diffusion de l'évangile au-delà des mers<sup>852</sup>, et avec le chemin de fer qui "rend plus vite les hommes aux embrassements de la famille<sup>853</sup>". Toutefois, même si tous ces travaux de l'homme pour étendre sa domination sur la terre, sont conformes aux desseins de la Providence, il doit les abandonner le dimanche, comme le veut le créateur, afin de reconquérir sa dignité primitive et de pratiquer ce jour-là, uniquement les travaux qui "élèvent vers les régions de la Vérité<sup>854</sup>".

La plupart des évêques et des économistes ont donc une vision optimiste du travail de leurs contemporains, si celui-ci a un effet moralisateur, et s'il permet une collaboration avec le Dieu Créateur. Mais, le travail peut avoir un autre visage et devenir un élément de désordre. Après la suppression des corporations et avec les conséquences de la mécanisation sur les classes pauvres, les économistes redoutent les réactions des ouvriers lors des crises

---

<sup>846</sup> Le troisième héritage, germanique était, lui aussi, contradictoire, dans la mesure où il valorisait l'oisiveté noble du guerrier et assurait en même temps l'importance de l'art du forgeron dont les guerriers avaient besoin pour leurs armes. (Michel LAGREE, *La bénédiction de Prométhée* ..., p.31).

<sup>847</sup> Ibid., p. 31.

<sup>848</sup> Idem, pp. 32-33. Un passage de "La Cité de Dieu", où il était question des prodiges de l'industrie humaine, a inspiré bien des discours d'évêques du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsqu'ils bénissaient des locomotives ou des manufactures.

<sup>849</sup> Depuis Saint Bernard, qui a remis à l'honneur, pour les moines, le travail manuel, l'Eglise a toujours accordé une vertu au travail qui permet d'être disponible pour Dieu.

<sup>850</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, "La Religion doit régler et sanctifier l'industrie", p. 3. Sur ce plan-là, la position de l'archevêque était à l'opposé de celle de son père, Louis de Bonald, qui ouvrit la voie, au début du siècle, au catholicisme antimoderne. Ce dernier voyait dans les machines, un redoutable agent de déshumanisation du travail et se montrait compréhensif à l'égard des actes de luddisme qu'il avait observés en Angleterre. (M. LAGREE, *La bénédiction de Prométhée* ..., p. 35).

<sup>851</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 4.

<sup>852</sup> Ibid., pp. 7-8.

<sup>853</sup> Mandement de Carême du 26 janvier 1863, "Pour établir dans le diocèse, l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement", p. 4.

<sup>854</sup> Mandement de Carême de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", p. 6.

économiques, avec l'augmentation du chômage<sup>855</sup>. Les événements de 1848 ont justifié ces craintes. Les ouvriers ont alors obtenu le droit au travail et celui de s'associer. Comment les ouvriers comprenaient-ils ces nouveaux droits accordés par le gouvernement provisoire de la seconde République ? Pour eux, ce droit au travail signifiait probablement le droit de revendiquer un travail dans une organisation qui régulariserait la production et ferait disparaître le chômage. Il signifiait également le droit à un salaire minimum, garantissant une certaine dignité ouvrière. Mais, par la suite, ces droits ont été remis en question parce que les députés ont établi un lien entre le décret du gouvernement provisoire du 25 février 1848, établissant le droit au travail, et les journées de juin 1848<sup>856</sup>. Il nous faut, dès lors, préciser la position du cardinal de Bonald concernant les revendications essentielles des ouvriers et vérifier si les événements tragiques qui se sont déroulés sous la seconde République l'ont amené à modifier son point de vue.

## 2. Pour l'ouvrier, justice ou résignation ?

On a déjà constaté que Mgr de Bonald, tout en compatissant aux souffrances des ouvriers, leur préconisait, dans sa première lettre pastorale du 2 juillet 1840, la résignation face aux injustices et l'écoute des conseils de la religion<sup>857</sup>. Toutefois, on trouve en proportion beaucoup restreinte chez l'archevêque, par rapport à d'autres évêques, les exhortations à la résignation ou les reproches faits aux ouvriers<sup>858</sup>. Lorsque les ouvriers ont un comportement répréhensible, la responsabilité en incombe, pour Mgr de Bonald, aux industriels : l'ouvrier, dit-il, devient un instrument docile entre les mains de ceux qui souhaitent un bouleversement social, car, en lui interdisant d'aller à la messe le dimanche et en faisant de ce jour un jour profane, on l'incite à écouter le discours de la démagogie et à envisager "les moyens d'en finir avec la loi, la religion, la famille..."<sup>859</sup>. De plus, si l'ouvrier est contraint de travailler le dimanche, il sera amené à ne pas travailler le lundi, remplaçant "le saint repos du dimanche par les plaisirs bruyants et désordonnés du second jour de la semaine, le jour de Dieu par le jour de l'homme"<sup>860</sup>. A de multiples reprises, l'archevêque démontre aux chefs d'atelier et aux industriels, qu'il est de leur intérêt de permettre la présence de la religion sur leur lieu de travail, car elle est seule susceptible d'améliorer le comportement de leurs ouvriers : "Si la religion ne veille pas ..., l'œil du surveillant le plus actif n'empêchera pas la main infidèle de dérober ..." <sup>861</sup> Si vous laissez la religion pénétrer dans vos ateliers, "elle écartera par ses conseils la paresse, l'insubordination, la fraude"<sup>862</sup>.

Dans sa première lettre pastorale, Mgr de Bonald avait aussi conseillé une attitude bienveillante et paternaliste aux chefs d'industrie, à l'égard de leurs ouvriers. Ce paternalisme

---

<sup>855</sup> G. PROCACCI, *Gouverner la misère – La question sociale en France (1789-1848) ...*, pp. 234-237.

<sup>856</sup> Francis DEMIER, "Droit au travail et organisation du travail en 1848", in J.L. MAYAUD (dir.), *1848, actes du colloque international du cent cinquantième tenu à l'Assemblée nationale à Paris, du 23 au 25 février 1998* ..., pp. 167 et 173.

<sup>857</sup> Voir le début du deuxième paragraphe du chapitre 9.

<sup>858</sup> P. DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, T. IV, 1957, p.290.

<sup>859</sup> Instruction pastorale à l'occasion du Carême de 1853, "La religion doit régler et sanctifier l'industrie", p. 21.

<sup>860</sup> Mandement de Carême de 1842, p. 11. Le chômage du lundi était effectivement lié au travail du dimanche. Mais il était dû également au repli du dimanche populaire et festif, aux contraintes du dimanche catholique et du dimanche bourgeois. La coutume du lundi, consacré au cabaret, concernait surtout les métiers les mieux payés. (Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Editions de l'Atelier, 1997, 383 p. (pp. 230-232).

<sup>861</sup> Instruction pastorale à l'occasion du Carême de 1853, p. 21.

<sup>862</sup> Ibid., p. 25.

est bien expliqué à la fin de son instruction pastorale de Carême de 1853<sup>863</sup>. Si l'ouvrier, dit-il, ne sait plus distinguer les jours profanes des jours sacrés et devient étranger à toute pratique de religion, l'employeur en endosse la responsabilité, car l'ouvrier est contraint d'imiter son comportement<sup>864</sup>. De même, l'industriel a intérêt à ne pas empêcher les ouvriers "d'aller faire aux prêtres l'aveu des injustices qu'ils auraient commises à son détriment, afin qu'ils apprennent à les réparer<sup>865</sup>". A cet égard, la pensée de l'archevêque est conforme à la pensée traditionaliste qui attribue des obligations morales à celui qui exerce l'autorité. Comme l'économiste Le Play, il croit aux responsabilités particulières des classes dirigeantes<sup>866</sup>. Dans son diocèse, Mgr de Bonald pouvait trouver des industriels pratiquant le paternalisme chrétien qu'il préconisait : les patrons de la soie comme Martin ou Bonnet<sup>867</sup>, les sidérurgistes Petin-Gaudet, ou Prénat, à Givors qui s'obligeait, à côté de sa tâche industrielle, à remplir certains devoirs vis à vis de ses ouvriers<sup>868</sup>. L'ingénieur des houillères, Félix Devillaine (1823-1913), qui est devenu directeur de la Société de Montrambert, donnait une définition du patron chrétien, tout à fait en conformité avec ce que souhaitait le cardinal : "le devoir du patron chrétien envers ses ouvriers, n'est pas de les considérer comme de simples auxiliaires ..., mais comme une famille dont il est le père, dont il doit surveiller avec le même soin les intérêts matériels, moraux et religieux, et dont il doit se faire aimer<sup>869</sup>".

Le paternalisme affiché par Mgr de Bonald ne laissait assurément guère d'initiatives à l'ouvrier. Malgré tout, il a placé, comme on l'a vu, beaucoup d'espoir dans la Société de Saint-François-Xavier, dont les ouvriers disposaient d'une autonomie certaine au sein de leur société de secours mutuels<sup>870</sup>. Il a même essayé, au moment où elle était confrontée à de graves difficultés, en 1848, de la réactiver sous le nom de Société de Saint-Joseph. De plus, à la fin de la monarchie de Juillet, il a pris nettement position pour une amélioration des salaires. Dans son mandement de Carême de 1847, il prie Dieu d'inspirer au riche spéculateur "une justice rigoureuse pour proportionner le salaire au labeur, la récompense aux services<sup>871</sup>". L'archevêque de Lyon, comme celui de Cambrai<sup>872</sup>, voulait trouver une solution pour convaincre les chefs d'industrie, qu'ils ne seraient pas pénalisés s'ils libéraient leurs ouvriers le dimanche. Il essaya de persuader les fabricants de s'entendre pour trouver le moyen de garantir le même salaire aux ouvriers et aux employés, si les ateliers et les magasins étaient fermés le dimanche. Qui sait, disait-il, si la bienfaisance, toujours industrielle dans ces contrées, ne saurait pas trouver le moyen de dédommager le pauvre ouvrier du gain qu'il

<sup>863</sup> PP. 21-26. Dans sa lettre pastorale de Carême de 1848, "Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque", il va jusqu'à dire aux industriels, que les ouvriers sont leurs enfants et qu'ils ont besoin d'être consolés, à cause de leur pénible existence (p. 21).

<sup>864</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, p. 20.

<sup>865</sup> Ibid., p. 23.

<sup>866</sup> Le Play écrit dans le chapitre VI de la "Réforme sociale" : les patrons les plus intelligents s'appliquent à propager chez leurs ouvriers, les connaissances de l'ordre moral ... ; et, pour réussir dans cette partie de leur tâche, ils se croient tenus de donner eux-mêmes à leurs subordonnés l'exemple d'une saine pratique (F. LE PLAY (1806-1882), *Textes choisis et préface* par Louis BAUDIN ..., p. 268).

<sup>867</sup> Voir la fin du chapitre 10.

<sup>868</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises* ..., p. 283.

<sup>869</sup> H. D., Grand mineur français. Félix Devillaine. Animateur des houillères de Montrambert (1823-1913)", *Notre bulletin*, Association des amis du musée de la mine, Numéro spécial, décembre 2004, n°37 : Le bassin houiller de la Loire. Des hommes par milliers, p.4.

<sup>870</sup> Dans une lettre envoyée le 31 août 1845, au directeur de la Société de Saint-François-Xavier, Mgr de Bonald souligne les mérites de l'association chrétienne. (Voir le premier paragraphe, dans la troisième partie du chapitre 9).

<sup>871</sup> Mandement du 2 février 1847, p. 13.

<sup>872</sup> Dans son mandement de Carême de 1845, Mgr Giraud avait suggéré que la réduction de production de 1/7 par le chômage dominical, ferait hausser les prix de 1/7 et permettrait donc aux ouvriers le même salaire sans perte pour le patron (P. DROULERS, "Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848" ..., p. 291).



aurait sacrifié à l’accomplissement de ses devoirs de chrétien<sup>873</sup> ? En 1848, deux jours avant les débuts de la Révolution de février, ses remarques concernant la rémunération des ouvriers devinrent encore plus précises : “Etablissez dans vos comptoirs le règne de la justice ... ; pesez dans ses balances, pour l’avantage de tous, les travaux, les périls, les fatigues, les services, afin de ne rien laisser sans une juste récompense<sup>874</sup>”. On ne peut être plus clair pour exiger des salaires qui tiennent compte de la dangerosité du travail, par exemple dans la verrerie ou la métallurgie, et de sa pénibilité, lorsque ce travail s’effectue la nuit.

Comment inciter les industriels à faire en sorte que les lois économiques de l’offre et de la demande deviennent mieux maîtrisées et donc moins cruelles à l’égard des ouvriers ? Habilement, il fait appel à leur esprit inventif : “Mettez au service de la Religion un peu de cette énergie intelligente ... qui vous coûte tant de sueurs pour une découverte nouvelle ... pour faire plier à vos intérêts ... quelque loi de la nature<sup>875</sup>”. En souhaitant un rapprochement des chefs d’industrie pour réduire les effets de la crise économique, le cardinal de Bonald leur suggère d’échafauder un de ces projets d’organisation du travail, qui vont se multiplier au printemps 1848<sup>876</sup>. Les résultats qu’il attendait des initiatives prises par les chefs d’industrie pour réduire les effets du chômage, n’ont sans doute pas été à la hauteur de ses espérances, puisqu’il souhaita, semble-t-il, après l’installation du gouvernement provisoire, une intervention des pouvoirs publics : “Il faut espérer qu’on montrera, enfin, un intérêt sincère et efficace à la classe laborieuse<sup>877</sup>”.

En ce qui concerne la question des salaires, il semblerait, a priori, qu’après les événements de 1848, Mgr de Bonald ait remis en question son souhait d’une plus grande équité. Dans sa lettre pastorale de Carême de 1850, où il met surtout en garde les fidèles contre les systèmes socialiste et communiste, il souligne, d’abord, que cette question des salaires est menaçante pour la société<sup>878</sup>. Puis il rappelle que le Précurseur du Messie, saint Jean-Baptiste, recommandait aux hommes de guerre de se contenter du salaire convenu. En fait, il est alors en train d’argumenter contre les socialistes qui veulent remettre en cause la société et, dans la phrase précédant son allusion à Jean-Baptiste, il pose la question : “Serait-ce dans la question des salaires ... que les défenseurs du socialisme pourraient revendiquer une seule parole de l’évangile pour soutenir des prétentions injustes ?<sup>879</sup>” L’archevêque redoute surtout que l’ouvrier arrache par la violence l’augmentation des salaires, alors qu’il ne doit l’envisager qu’à la suite d’une concession volontaire des autorités<sup>880</sup>. La meilleure preuve de son souhait toujours affiché d’une justice, en ce qui concerne la rétribution des ouvriers, se trouve à la fin de sa lettre pastorale, lorsqu’il reprend, mot à mot, assez curieusement, ce qu’il

---

<sup>873</sup> Mandement de Carême de 1842, “Sur la sanctification du dimanche”, p. 18.

<sup>874</sup> Lettre pastorale de Carême du 20 février 1848, “Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque”, p. 21.

<sup>875</sup> Ibid., p. 20.

<sup>876</sup> Le journal de Claudius Hébrard, l’“Union nationale”, consacra deux articles successifs, les 25 et 26 mai 1848, à la présentation d’un projet d’organisation du travail (Voir la fin du paragraphe 2 du chapitre 9).

<sup>877</sup> Circulaire de Mgr de Bonald au clergé, du 27 février 1848 : “Soumission et bon accueil à la République”. (On peut noter, en parallèle, même si elles ont été prononcées avant le déclenchement de la Révolution de février, les paroles de Mgr d’Astros, archevêque de Toulouse : dans son mandement de Carême du 3 février 1848, il affirma que le seul remède au malaise social, était le retour à la religion, l’aumône et la résignation (Cité par P. DROULERS, *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez Mgr d’Astros, archevêque de Toulouse, censeur de Lamennais ...*, p. 355).

<sup>878</sup> Lettre pastorale du 25 janvier 1850, “Contre quelques erreurs de notre époque”, pp. 17-18.

<sup>879</sup> Ibid., pp. 17-18.

<sup>880</sup> Ne dit-il pas, dans son instruction pastorale de Carême de 1853, que la religion doit combattre, en même temps, les exigences injustes du maître et les prétentions désordonnées de l’ouvrier ? (p. 18)

avait écrit dans celle du 20 février 1848 : “Etablissez dans vos comptoirs le règne de la justice ... afin de ne rien laisser sans une juste récompense<sup>881</sup>”.

La grève fait sans doute partie, aux yeux du cardinal, des “prétentions désordonnées des ouvriers”. Mais, lorsqu’il évoque les plaintes dans les ateliers, le ralentissement des travaux, l’arrêt des machines et l’exigence pour le patron de soumettre sa volonté à la volonté de tous, il fait tout de même porter la responsabilité de la grève à ce dernier, qui n’a rien fait pour “faire rentrer la religion dans le cœur de ses subordonnés”, alors que c’est elle, poursuit-il, qui “devrait garantir l’observation loyale des conventions arrêtées<sup>882</sup>”.

Si la religion n’est pas présente sur le lieu de travail, le cardinal voudrait, au moins, que les ouvriers puissent obtenir l’observation du dimanche.

### 3. Le problème de l’observation du dimanche

La loi qui fut votée le 18 novembre 1814, au cours de la première Restauration, essaya de rétablir la sanctification du dimanche. Cette loi interdisait, le dimanche, l’ouverture des magasins, toute vente publique aux colporteurs et étalagistes, de même que le travail des artisans et des ouvriers, sauf à le faire derrière des portes closes<sup>883</sup>. Cette loi eut, durant tout le siècle<sup>884</sup>, une très mauvaise réputation, et son souvenir gêna même les partisans de l’observation du dimanche. En effet, elle se heurta à des habitudes prises depuis des décennies et l’opinion publique la jugea réactionnaire et comme une des manifestations du renforcement de l’alliance entre le trône et l’autel. Peu appliquée<sup>885</sup>, la loi devra sa mauvaise réputation à une partie du clergé qui, avec le soutien périodique des administrations, s’employa à l’appliquer avec un rigorisme extrême<sup>886</sup>.

Quelle était, pour sa part, la tradition de l’Eglise, en ce qui concerne le repos du dimanche ? Dès les premiers siècles, l’Eglise a voulu faire respecter le repos du dimanche. Mais la règle s’est assouplie, par la suite, surtout après la diffusion de la doctrine de saint Alphonse de Liguori. Le futur cardinal Gousset la définissait, en 1844, en distinguant les œuvres serviles, auxquelles on pouvait consacrer trois heures, des œuvres libérales, comme la lecture et des œuvres communes, comme les voyages ou la chasse. Ces deux derniers types d’œuvres étaient permis le dimanche. De plus, pour les œuvres serviles, beaucoup d’exceptions<sup>887</sup> étaient prévues, en particulier pour les pauvres qui pouvaient effectuer des travaux, discrètement<sup>888</sup>.

---

<sup>881</sup> Lettre pastorale “Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque”, p. 23.

<sup>882</sup> Lettre pastorale du 20 janvier 1856, “Ce qu’un chrétien doit entendre par le progrès”, pp. 17-18. Le droit de grève ne peut pas faire encore partie des conventions arrêtées, puisqu’il ne sera reconnu qu’en 1864.

<sup>883</sup> La loi prévoyait tout de même de nombreuses dérogations pour certains commerces, pour les usines à feu continu, pour les travaux urgents de l’agriculture etc. [Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, L’Atelier, 1997, 383 p. (pp. 159-161)].

<sup>884</sup> Elle tomba en désuétude et son abrogation définitive, en 1880, n’eut plus qu’un caractère symbolique (Ibid., p. 183).

<sup>885</sup> En 1850, lors de l’élaboration d’un nouveau projet de loi sur l’observation du dimanche, qui n’aboutira pas, le ministre de la Justice et des Cultes attestera que tout le pays a négligé la loi (Idem, p. 166).

<sup>886</sup> Idem, p. 162.

<sup>887</sup> Dans son mandement de Carême de 1842, “Sur la sanctification du dimanche”, Mgr de Bonald soulignait que la Religion, prévoyante et bonne, voulait que “le dimanche même, le cultivateur moissonne ses champs et vendange ses vignes si l’orage menace de tout détruire”, p. 15.

<sup>888</sup> Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours ...*, pp. 255-256.

Avec l'avènement de la monarchie bourgeoise en 1830, le catholicisme n'était plus déclaré religion d'Etat, aussi l'administration considéra-t-elle la loi de 1814 comme caduque et ne l'appliqua plus<sup>889</sup>. Dès lors, la non observation du dimanche prit de l'expansion et le problème social du travail du dimanche, occupa une place de plus en plus importante dans les mandements des évêques. Le prédécesseur de Mgr de Bonald, Mgr de Pins, demande, en 1836, aux catholiques du diocèse, de jeter les yeux sur ce qui se passe dans les saints jours de dimanche : "le marchand se livre à son négoce, l'artisan aux travaux de son art ; les boutiques sont ouvertes, les rues encombrées de voitures de transport<sup>890</sup>". Mgr de Bonald fait, en 1853, un constat similaire à celui de Mgr de Pins : "On peut entendre à la porte de nos temples, le marteau de l'ouvrier, le bruit des machines ... Allez sur les places de nos cités, vous verrez ... les chariots chargés des produits de l'industrie se croiser<sup>891</sup>". Le cardinal utilise, on le verra, tous les moyens de persuasion pour remettre en honneur la sanctification du dimanche, et pourtant, dit-il, le découragement s'empare presque de nous tant notre zèle doit franchir des obstacles formidables et multiples<sup>892</sup>. A la campagne, les curés redoutent surtout les chantiers de construction de chemins de fer qui n'arrêtent pas les activités le dimanche et contaminent des populations jusque-là respectueuses du dimanche. Dans la grande industrie, le travail du dimanche est favorisé par la volonté des patrons de profiter d'une bonne conjoncture pour augmenter les bénéfices et pour amortir les investissements en machines nouvelles<sup>893</sup>. Pourtant, dans la grande industrie, on respecte plus le repos dominical que dans la petite industrie, l'artisanat et chez les travailleurs à domicile<sup>894</sup>. Pour leur part, les domestiques de maison devaient consacrer généralement plus de trois heures aux œuvres serviles et, contrairement à d'autres travailleurs, ils pouvaient difficilement compter sur le soutien des bourgeois catholiques qui, le plus souvent, pensaient que leur assistance à la messe, et la plus matinale, suffisait pour sanctifier leur dimanche<sup>895</sup>.

Les économistes et les industriels favorables au travail du dimanche, avançaient deux arguments : en premier lieu, le travail moralise et les journées de repos sont souvent une cause d'inconduite ; en second lieu, le chômage du dimanche enlève à l'ouvrier une partie de son salaire<sup>896</sup>. A ces économistes humanitaires "qui objectaient que le travail, du lundi au samedi suffisait à peine à la subsistance de la classe laborieuse, Mgr de Bonald répondait, en montrant quelque agacement : mais quoi ! Ne faut-il tenir aucun compte de la santé du peuple ? ... Le repos ne lui a-t-il pas été prescrit, aussi, par un principe d'humanité ?<sup>897</sup>"

L'archevêque justifiait, bien sûr, le repos du dimanche, en s'appuyant sur le récit de la création du monde, dans la Genèse, qui montrait que Dieu s'était réservé le septième jour ;

---

<sup>889</sup> L'administration du second Empire ne l'appliqua pas davantage. Mgr de Bonald ne disait-il pas aux patrons de l'industrie que cette dernière "ne devait pas être plus athée que la loi" ? (Instruction pastorale de Carême de 1853).

<sup>890</sup> Mandement pour le Carême de 1836, p. 5.

<sup>891</sup> Instruction pastorale de Carême de 1853, "La Religion doit régler et sanctifier l'industrie", p. 20. Dans un grand nombre de mandements de Carême, Mgr de Bonald évoqua le problème du non respect du repos du dimanche.

<sup>892</sup> Mandement de Carême de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", p. 17.

<sup>893</sup> Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours* ..., pp. 184-186.

<sup>894</sup> Les dénonciateurs du non respect du repos dominical montrent surtout du doigt les métiers de l'alimentation, du bâtiment, de l'habillement et de la métallurgie. (Ibid., pp. 188-190).

<sup>895</sup> Idem, p. 194.

<sup>896</sup> Quelques évêques, après les événements de juin 1848, comme Mgr Parisis, évêque d'Arras, ont concédé des "nécessités des temps" pour justifier le travail du dimanche, car ils donnaient la priorité à la lutte contre le socialisme. Mais, Mgr de Bonald a toujours soutenu les ouvriers qui revendiquaient le repos dominical. (Idem, p. 247).

<sup>897</sup> Mandement de Carême de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", p. 12.

l'homme doit donc, ce jour-là, s'arrêter "au milieu de ses fatigues ... pour fléchir le genou devant son père et son bienfaiteur ... et le bénir de ses dons"<sup>898</sup>. Pour remercier Dieu de ses dons, le chrétien doit aussi se nourrir de la parole divine, assister au sacrifice de la messe et augmenter ses mérites par des œuvres de charité<sup>899</sup>. Pour être plus persuasif, l'archevêque énumère aussi les bienfaits obtenus grâce à l'observation du dimanche : bienfaits pour la santé, car l'homme a besoin de repos et les ouvriers reviennent "plus laborieux et plus tempérants"<sup>900</sup> ; bienfaits matériels, car la Providence "donnera la prospérité à vos établissements" et permettra de belles récoltes<sup>901</sup> ; bienfaits enfin, car la messe dominicale développera le sentiment de fraternité<sup>902</sup>. Lorsque, par contre, le dimanche n'est pas sanctifié, le cardinal se demande si les calamités naturelles, que ce soit la sécheresse ou les inondations, ne sont pas, alors, les effets de la justice de Dieu<sup>903</sup>. Il s'inquiète surtout de voir les ouvriers et les paysans perdre le contact avec l'Eglise et son enseignement, lorsqu'ils n'assistent plus à la messe. Or, ils ont besoin que leur pasteur leur apprenne les vertus de fidélité et de respect de la parole donnée, salutaires au sein des familles et pour les relations professionnelles. De plus, l'ignorance de la religion les "conduira bientôt à substituer des craintes puériles à la crainte des jugements de Dieu et de superstitieuses pratiques à la foi qui aura disparu"<sup>904</sup>.

Mgr de Bonald souhaitait la mise en place d'une association militant en faveur du repos du dimanche, aussi demanda-t-il aux "honorables fabricants" du diocèse de se concerter afin de former entre eux une sainte ligue pour faire observer le dimanche à ceux qui leur étaient subordonnés<sup>905</sup>. Il obtint satisfaction quand fut fondée, en 1853, au plan national, l'Association pour le Repos du dimanche, avec pour objectif de fédérer les initiatives locales et de les soumettre à l'autorité d'un comité parisien, au sein duquel les membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul jouaient un rôle prépondérant<sup>906</sup>. Le président lyonnais de cette société, Paul Brac de la Perrière, accepta d'envoyer une pétition à Paris, afin que le gouvernement empêche le travail du dimanche, mais, attaché à la neutralité politique de la Société, il ne tenait pas à ce qu'elle soit vraiment engagée dans cette croisade<sup>907</sup>. L'Association pour le Repos du dimanche, qui fut implantée dans plusieurs villes, dont

---

<sup>898</sup> Instruction pastorale à l'occasion du Carême de 1853, "La religion doit régler et sanctifier l'industrie", p. 19, et mandement de Carême de 1842, p. 7. Mgr de Bonald pensait que la profanation du dimanche était non seulement dommageable pour l'Eglise, mais aussi pour la société, dont elle attaquait les fondements. (Mandement de Carême de 1842, p. 9).

<sup>899</sup> Instruction pastorale à l'occasion du Carême de 1853, p. 22.

<sup>900</sup> Idem, p. 21.

<sup>901</sup> Idem, pp. 22-23.

<sup>902</sup> Ce jour-là permet le rapprochement dans les familles, entre amis et entre paroissiens, sans distinction de rang. (Mandement de Carême de 1842, pp. 12-13.). On peut douter, bien sûr, du rapprochement entre riches et pauvres, dans la mesure où ces derniers hésiteront à se rendre à la messe, s'il faut payer le prix des chaises et revêtir les habits du dimanche. L'évêque de Cambrai, Mgr Belmas, soulignait, lui aussi, la nécessité d'un jour de congé pour la détente physique, la culture intellectuelle, la vie de famille et les relations humaines. (ROBERT BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours ...*, p. 246).

<sup>903</sup> Mgr de Bonald s'est exprimé en ce sens, dans sa lettre pastorale, après les deux crues du Rhône de l'automne 1840 et du printemps 1856 (Lettre pastorale du 15 novembre 1840, mandement de Carême de 1842 et mandement du 3 juin 1856).

<sup>904</sup> Mandement de Carême de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", pp. 10-11.

<sup>905</sup> Instruction pastorale à l'occasion du Carême de 1853, p. 22. Déjà, en 1842, il demandait aux "pieux ouvriers, vertueux fabricants, négociants chrétiens", de s'unir pour "rétablir dans ce beau diocèse l'observation de la loi du Seigneur sur le dimanche" (Mandement de Carême de 1842, p. 17).

<sup>906</sup> Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours ...*, p. 253.

<sup>907</sup> Catherine PELLISSIER, *Loisirs et sociabilité des notables lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, P.U. de Lyon, 1996, 272 p. (p. 83).

Lyon<sup>908</sup>, militait, avec son bulletin mensuel, “L’Observateur du Dimanche”, pour la fermeture, ce jour-là et les jours fériés, non seulement des ateliers, mais aussi des cabarets, des marchés, des foires et des magasins<sup>909</sup>. En 1856, quatre archevêques<sup>910</sup>, dont Mgr de Bonald, profitèrent de leur présence à Paris, à l’occasion de la naissance du prince impérial, pour faire parvenir une lettre à l’empereur, soulignant le problème du non respect du repos dominical. Persuadés, affirmaient-ils, que l’observation de la loi de Dieu est le meilleur moyen de faire descendre sur le berceau de votre fils, les bénédictions que nous appelons sur lui, “nous prenons la liberté de supplier votre majesté, d’ordonner que ce qu’elle a prescrit pour la Sanctification du dimanche, soit exactement observé par toutes les administrations, pour tous les agents de son gouvernement<sup>911</sup>”.

L’analyse de l’ouvrage d’un Père jésuite qui connaissait Mgr de Bonald, publié en 1858, peut nous permettre d’approfondir la pensée du cardinal, concernant les enjeux représentés par l’observation du dimanche. Le livre du Père Gautrelet<sup>912</sup>, qui fut publié à Lyon, était intitulé : “Le dimanche considéré au point de vue religieux et social”. L’archevêque approuva le livre<sup>913</sup> et en recommanda la lecture. Dans le premier chapitre, l’auteur démontre que le dimanche est l’abrégé de la religion, en s’appuyant sur la bible et en décrivant le comportement idéal du chrétien ce jour-là. En soulignant, ensuite, la place majeure du dimanche dans la vie du chrétien, le Père Gautrelet partage l’inquiétude de l’archevêque, lorsqu’il affirme que sans le dimanche, l’Eglise devient muette<sup>914</sup>. Le troisième chapitre est plus original dans la mesure où l’auteur se préoccupe de la santé du travailleur et où il fait une analyse circonstanciée des conditions de travail dans les ateliers. Il affirme que le bien-être physique dépend de la juste proportion du travail et du repos, en appuyant son affirmation sur le constat des médecins, qui ont reconnu la nécessité du repos le septième jour<sup>915</sup>. Il souligne, par la suite, les carences de la loi de 1841, qui laisse les chefs d’industrie décider des travaux indispensables à tolérer de la part des enfants, le dimanche et les fêtes,

---

<sup>908</sup> Plus tard, en 1875, sera fondée l’Œuvre dominicale de France, avec son organe mensuel, “Le Dimanche catholique” [Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 56]. Quelques réunions de l’Œuvre se tiendront au Prado du Père Chevrier, dont un sermon de 1871, “Sur la sanctification du dimanche”, montre que ce thème était plus que jamais d’actualité : aux maux de la France vaincue, il donne comme explication le travail du dimanche et il donne pour preuve, les problèmes auxquels il est confronté pour placer ses jeunes garçons. Quand nous voulons les placer, dit-il, nous sommes obligés de stipuler qu’ils ne travailleront pas le dimanche, et malgré cette réserve, on les fait travailler quand même, et si nous voulons faire quelques observations, on se moque de nous et on nous dit : “Il faut bien gagner sa vie” (C. CHAMBOST, *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier ...*, pp. 371-372).

<sup>909</sup> Pierre PIERRARD, *L’Eglise et les ouvriers en France (1840-1940) ...*, p. 56. “L’Observateur du Dimanche” se plaignait, d’ailleurs, de la permission accordée par certains directeurs de conscience, d’ouvrir les magasins le dimanche. (Robert BECK, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours ...*, pp. 262-263).

<sup>910</sup> Il s’agissait, outre Mgr de Bonald, des archevêques de Bourges, de Besançon et de Reims.

<sup>911</sup> Lettre du 14 juin 1856. (Archives de la famille de Bonald à Millau).

<sup>912</sup> François-Xavier GAUTRELET (1807-1886), ordonné prêtre au Puy en 1835 par Mgr de Bonald, devint en 1842, Père spirituel du scolasticat de Vals, qui formait les Jésuites, et il y fonda “L’Apostolat de la prière”. Cette association qui synthétisait pour ses fidèles, vie de prière et d’action, se répandit dans de nombreux pays. Le Père Gautrelet devint, par la suite, provincial à Lyon [Notice de Pierre VALLIN, in *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique – Doctrine et histoire* (Marcel VILLER, André RAYEZ et alii dir.), Beauchesne, 1953, T. VI, col. 154-157].

<sup>913</sup> “Nous avons fait examiner l’ouvrage, et sur le rapport favorable qui nous en a été fait,, nous en approuvons l’impression et en recommandons la lecture, Lyon le 14 août 1857” : cette note figure au début de cet ouvrage de 252 pages, édité chez Pélagaud, B.N.F. D- 35704. Plusieurs évêques, en particulier Mgr Rendu, évêque d’Annecy et Mgr de Bonald, sont cités dans le livre.

<sup>914</sup> F.X. GAUTRELET, *Le dimanche considéré au point de vue religieux et social ...*, p. 118.

<sup>915</sup> Ibid., p. 141.

dans les usines à feu continu<sup>916</sup>. Or, dit le Père Gautrelet, la loi constate plutôt le mal qu'elle le détruit et elle est illusoire car, "si on s'en rapporte à leur conscience, il n'était pas nécessaire de faire une loi qui ne peut ... que reconnaître et consacrer dans les chefs d'établissement, le droit de prononcer dans leur propre cas<sup>917</sup>". Le Père Jésuite voudrait donc une législation plus efficace et moins hypocrite car, comme le cardinal, il a pu constater que le souci de veiller aux intérêts moraux et matériels des ouvriers n'existait guère chez les patrons de l'industrie. Le Père Gautrelet se lance ensuite dans une diatribe contre ces derniers en les accusant d'être doublement homicides, puisqu'ils immolent, en même temps, à leurs "basses spéculations, et le corps et l'âme de leurs semblables<sup>918</sup>". Dans le dernier chapitre, il aborde les moyens à prendre pour assurer l'observation du dimanche : en dehors des associations susceptibles d'être mises en place, il suggère des solutions pour que les paroissiens sanctifient leur dimanche de manière agréable et gratifiante ; et là, il propose non seulement des jeux permettant une détente physique, mais il pense aussi à ces laïcs de la Société de Saint-Vincent-de-Paul qui visitent le dimanche des malades et des prisonniers ou ces laïcs qui instruisent les ouvriers de la Société de Saint-François-Xavier, afin d'améliorer leur sort en contribuant à leur perfectionnement industriel<sup>919</sup>.

Il nous reste à voir comment le souci du cardinal de Bonald, prodigué à l'égard du monde ouvrier, l'a amené à multiplier, autant que possible, les églises et les paroisses, dans les nouveaux quartiers industrialisés.

### III. DE NOUVELLES EGLISES ET DE NOUVELLES PAROISSES POUR SUIVRE L'EXPANSION INDUSTRIELLE

Dans les paroisses françaises du XIX<sup>e</sup> siècle, on a restauré, agrandi et construit, en grand nombre, des édifices destinés au culte catholique. Il s'agissait d'adapter les églises aux nécessités du temps ; il s'agissait aussi d'un désir de renouveau et, pour le clergé, d'engager une politique de reconquête religieuse en multipliant la création des succursales<sup>920</sup>. Les nécessités du temps se traduisaient, dans le diocèse de Lyon, par une augmentation de la population, qu'elle soit rurale ou urbaine ; c'était la raison principale de la construction ou de la reconstruction de nouvelles églises, élevées à la gloire de Dieu en si grand nombre, qu'elles constituaient une des plus grandes joies du cardinal de Bonald, à la fin de son épiscopat<sup>921</sup>. Quelles furent l'ampleur et les modalités de la construction des églises et de la fondation des

---

<sup>916</sup> Article 6 de la loi. Par ailleurs, l'article 4 interdisait d'employer les enfants de moins de 16 ans les dimanches et les jours de fête reconnus par la loi (Idem, p. 146).

<sup>917</sup> Idem, p. 146. On a vu, au début de ce chapitre, Mgr de Bonald, conclure, lui aussi, que les enfants au travail n'étaient pas protégés par les lois.

<sup>918</sup> Idem, p. 146.

<sup>919</sup> Idem, pp. 233-237. Il pense aussi qu'au cours de la messe, les prêches courts et intéressants devraient prévaloir.

<sup>920</sup> Bernard DELPAL, "La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°190, janvier-juin 1987, pp. 67-69. De 1838 à 1878, on a créé en France plus de 4 000 paroisses (G. CHOLVY, *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Hachette, 1999, 254 p. (p. 65).

<sup>921</sup> Anonyme, *Vie de son éminence, le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon ...*, p. 150. Le cardinal pouvait aussi se réjouir d'avoir remplacé, en 1859, l'ancien séminaire, situé à la Croix-Rousse, par un nouveau bâtiment, moins enserré dans l'espace urbain, sur le coteau de Saint-Just.

paroisses dans le diocèse, que ce soit dans les campagnes ou dans les villes, et tout particulièrement dans les deux métropoles industrielles, Lyon et Saint-Etienne ?

## 1. Le mouvement général de création des églises et des paroisses

Du début du siècle jusqu'en 1840, on a remis en état les églises et, en particulier de 1820 à 1830, des efforts importants ont concerné les réparations.<sup>922</sup> Puis l'ère des constructions a commencé : 204 églises ont été construites de 1840 à 1870, surtout au cours des années 1840-1845 et 1860-1870. Le mouvement a d'abord concerné les Monts du Beaujolais, puis leur périphérie et le sud-ouest de Lyon<sup>923</sup>. Mgr de Bonald se préoccupait particulièrement des églises de son diocèse "qui n'avaient plus des proportions assez vastes pour pouvoir contenir une population que l'industrie tend à accroître de jour en jour" et il a pu constater, au cours de ses visites pastorales, que la foule qui se pressait à l'intérieur de l'église, "laissait à peine au prêtre célébrant, la place nécessaire pour monter à l'autel<sup>924</sup>". De même, il portait un grand intérêt, dans ses visites, à l'architecture et aux richesses artistiques de chaque église. Il tenait à ce qu'on respecte leur style et il eut probablement à faire des reproches à certains curés, lorsqu'il s'est aperçu que des églises avaient été mutilées à la suite des réparations<sup>925</sup>.

Lorsque se posait la question du remplacement de la vieille église par un édifice neuf, le desservant de la paroisse était le premier, en général, à soulever la question devant le conseil de la fabrique<sup>926</sup> qui, lorsque ses ressources financières étaient insuffisantes, demandait l'aide du conseil municipal. Le dossier devait, ensuite, être approuvé par l'autorité diocésaine et par le ministre des cultes<sup>927</sup>. Les revenus des fabriques provenaient, assez rarement, des titres de rentes, de terres et immeubles possédés par la fabrique, ou en montagne, de la vente de bois. Les revenus les plus importants étaient liés à l'exercice du culte : produit des quêtes, des troncs, du casuel<sup>928</sup> et surtout de la ferme des bancs et des chaises loués chaque année. Les dépenses étaient constituées aux deux tiers par les honoraires des messes, le pain et le vin, la cire, les réparations, et l'entretien du prêtre. Les revenus des fabriques étaient modestes dans le Forez et le Roannais ; sur le plateau de Saint-Bonnet-le-Château et dans le Pilat, les recettes étaient moyennes ; celles-ci étaient les plus élevées dans

---

<sup>922</sup> Si on prend l'exemple du canton de Saint-Symphorien de Lay, au sud-est de Roanne, on peut noter, pendant cette période, l'agrandissement des églises de Saint-Priest-La-Roche, de Neaux, de Vendranges, de Cordelle et la création d'un nouveau chœur à Fourneaux [Anne CARCEL- Robert BOUILLER, *A l'ombre des clochers du Pays entre Loire et Rhône. La religion dans l'histoire, les coutumes, l'art, des origines aux temps modernes*, Copley, 1997, 205 p. (pp. 75-78)].

<sup>923</sup> E. BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, pp. 46-50. Dans le canton de Saint-Symphorien-de-Lay, 11 des 16 paroisses ont vu surgir une église (ANNE CARCEL ..., pp. 79-87).

<sup>924</sup> Lettre circulaire de Mgr de Bonald au clergé de son diocèse, sur ses visites pastorales, du 12 décembre 1847, p. 3 (A.A. de Lyon).

<sup>925</sup> Ibid., pp. 4-6. Au cours de son épiscopat, Mgr de Bonald a consacré plus de 40 églises et un très grand nombre d'autels (J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, sa vie et ses œuvres ...*, p. 46).

<sup>926</sup> Les organes de la fabrique paroissiale étaient le conseil de fabrique et le bureau des marguilliers. Le conseil de fabrique était composé de membres de droit, le curé et le maire, et de membres choisis par cooptation parmi les notables catholiques domiciliés dans la paroisse. Le bureau des marguilliers, comprenant le curé et trois membres élus du conseil de fabrique, préparait et faisait exécuter les décisions. Les fabriques devaient pourvoir aux charges du culte, à l'entretien des églises, des presbytères et devaient assurer aussi le traitement des vicaires supplémentaires, non rémunérés par l'Etat (L.de NAUROIS, article concernant la fabrique, in *Encyclopédie Catholicisme*, T. 15, 1954, col. 1045).

<sup>927</sup> Nadine-Josette CHALINE et Jeanne CHARON, "La construction des églises paroissiales aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles", *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, n°190, janvier-juin 1987, pp. 45-47.

<sup>928</sup> Il s'agissait des offrandes à l'occasion des baptêmes, des mariages et des sépultures.

les Monts du Lyonnais et la montagne beaujolaise. De 1841 à 1855, près de la moitié des fabriques étaient en déficit, en particulier dans le Pilat, la dépression houillère et le bas Beaujolais<sup>929</sup>. La construction des églises posait de gros problèmes financiers aux fabriques, car le coût pouvait varier entre 20 000 et plusieurs millions de francs<sup>930</sup>. Dans la circulaire évoquée ci-dessus, l'archevêque s'en faisait l'écho en évoquant les communes pauvres où les habitants passent les journées entières, courbés sur leurs métiers pour en obtenir à peine la nourriture quotidienne et où ils n'ont même pas de quoi relever le toit paternel<sup>931</sup> ! Les pasteurs, ajoutait-il, ont fait appel à la générosité de leurs troupeaux<sup>932</sup> et certains d'entre eux ont fait preuve d'une grande libéralité. Si la plus grande part des sommes nécessaires provient des dons des fidèles sous forme de souscriptions, l'Etat accorde des subventions assez substantielles sous le second Empire ; il contribue alors, en moyenne, pour un quart ou un cinquième des dépenses de construction et subventionne, par an, environ le quart des communes qui en font la demande<sup>933</sup>.

L'histoire de la construction de la nouvelle église de La Valla, près de Saint-Chamond, dans le Pilat, peut nous donner un aperçu des difficultés que devaient surmonter les fabriciens des paroisses pauvres, comme celle de La Valla. Ceux-ci avaient prévu, en décembre 1845, d'allouer pour les travaux, une somme de 43 000 francs, mais, en août 1847, l'entrepreneur en bâtiment refusait de terminer le clocher, car les fabriciens, trouvant le prix trop élevé, ne l'avaient pas payé. Or, le maire, soutenant l'entrepreneur, avait décidé de vendre le mobilier de l'ancienne église. Le conseil de fabrique, soutenu par l'archevêché, réclama le prix de ce qui avait été vendu illégalement. En 1853, l'église n'était pas terminée et les problèmes financiers s'étaient aggravés : les habitants de cette paroisse de 2 300 habitants avaient donné 40 000 francs, leur curé et leur vicaire, 20 000 francs, mais les travaux ayant atteint la somme de 120 000 francs, il fallait couvrir une dette de 60 000 francs. Aussi le conseil de fabrique a-t-il écrit au ministre des cultes pour demander une aide du gouvernement. Dix ans plus tard, la dette n'ayant toujours pas été remboursée, une commission nommée par l'archevêque élabora une solution pour son règlement<sup>934</sup>.

Pas très loin de là, à Rive-de-Gier, paroisse ouvrière, l'église Notre-Dame ne menaçait pas de s'écrouler, comme à LaValla, mais ne pouvait plus contenir tous les fidèles. Dans un premier temps, au début des années 1830, un hangar abrita l'église provisoire de la nouvelle succursale, Saint-Jean-Baptiste de Rive-de-Gier. Pour la construction de la nouvelle église, le

<sup>929</sup> E. BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, pp. 34-39. Les fabriques en déficit empruntaient et la loi de juillet 1837 obligeait les conseils municipaux à leur voter un secours.

<sup>930</sup> Ainsi, dans la plaine du Forez, on peut noter la différence de coût entre celui de l'église de Chalain-le-Comtal, de 70 000 francs et celui de la reconstruction de l'église Saint-Pierre de Montbrison, de 400 000 francs, assuré surtout par une trentaine de notables. Il fallut aussi la présence de l'abbé Ollagnier qui, nommé desservant à Saint-Pierre, en 1862, se montra diplomate avec les pouvoirs publics, bon gestionnaire et ayant des connaissances en architecture. [Cindy HALM, *Constructions et reconstructions d'églises au XIX<sup>e</sup> siècle dans les cantons de Montbrison et de Noirétable(Loire)*, Mémoire de D.E.A., Lyon 2, juin 2002, 224 p. (pp. 79-92)]. On verra, par la suite, que le cardinal de Bonald choisissait les prêtres qui avaient ces qualités, avec beaucoup de perspicacité.

<sup>931</sup> Lettre circulaire au clergé du 12 décembre 1847, p. 3.

<sup>932</sup> Pour leur construction, les églises de la banlieue lyonnaise doivent plus aux notables qu'au peuple, ce qui semble moins vrai pour les Monts du Beaujolais et sa bordure occidentale (E. BARARAY ..., p. 100).

<sup>933</sup> E. BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon ...*, p. 51. A titre d'exemple, en 1860, les paroisses de Villié, près de Beaujeu, et de Lentilly, près de l'Arbresle, ont reçu respectivement une allocation de 4 000 francs et de 5 000 francs pour la construction de l'église (J. MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Mgr de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, T. I ..., pp. 218-223).

<sup>934</sup> Registres de la Marguillerie de La Valla-en-Gier. Délibérations concernant la fabrique de la paroisse. Archives des Frères Maristes de L'Hermitage, route de La Valla.



conseil de fabrique, composé surtout de verriers, disposait en 1840, du produit d'une souscription<sup>935</sup> de 37 000 francs, d'un crédit de la municipalité de 60 000 francs et d'un emprunt de 20 000 francs. On acheta des terrains qui étaient occupés par des magasins à charbon et les travaux commencèrent en novembre 1841. Mais les souscripteurs, désirant un bâtiment de style gothique, plus onéreux, le devis, comme à La Valla, dépassa, en 1846, la somme prévue, de 100 000 francs. Alors qu'une aide était demandée au ministère des cultes, la moitié de la paroisse refusait de se rendre à l'église provisoire à cause de son insalubrité. En 1848, la nouvelle église, qui avait été ouverte, fut transformée en club, puis en dépôt de marchandises. Finalement, en février 1849, le conseil municipal avança les 48 000 francs nécessaires pour l'achèvement de l'église<sup>936</sup>.

Les nouvelles églises construites à l'occasion de la création d'une nouvelle paroisse, comme à Rive-de-Gier, devinrent particulièrement nombreuses sous l'épiscopat de Mgr de Bonald. En effet, ce dernier a fait ériger 82 églises succursales<sup>937</sup>, dont 33 dans le Rhône et 49 dans la Loire, au cours des trente années où il occupa le siège de Lyon. La majorité des érections de succursales concerne les communes rurales ; mais, une quinzaine de paroisses apparaissent dans des espaces qui s'industrialisent, autour de Lyon, à Roanne, dans la vallée de l'Ondaine ou du Gier, comme à Terrenoire et la Grand-Croix, sans compter les 20 nouvelles paroisses de Lyon et de Saint-Etienne. Si on essaye d'établir une comparaison avec le diocèse d'Arras, on constate que parmi les 60 succursales qui y ont été créées entre 1848 et 1881, 50 se situaient dans les campagnes, 3 sur la côte et 7 dans les villes. Les principaux arguments pour solliciter l'érection d'une succursale, soulignaient l'éloignement de la paroisse de rattachement, aggravé par le mauvais état des chemins. La volonté de moraliser les populations est apparue surtout au début du second Empire, dans les localités où résidaient les ouvriers<sup>938</sup>. Dans le diocèse de Lyon, on retrouve fréquemment le premier type d'argument et aussi le désir de moraliser et de stabiliser la population dans les espaces industrialisés. Ainsi, lors de la création de la succursale de la Grand-Croix, entre Saint-Chamond et Rive-de-Gier, le vicaire général Pagnon souhaite voir apparaître "un foyer moralisateur dont l'action régénératrice produirait les plus heureux effets au sein d'une population toujours croissante et essentiellement ouvrière<sup>939</sup>". Les dirigeants de la Société des Mines de la Loire collaborèrent avec le clergé en essayant de fixer la force de travail dont ils avaient besoin à proximité des communes rurales ; dans ce but, ils ont participé à l'œuvre de reconstruction de l'église de Villars en 1856<sup>940</sup>. Quant aux houillères de Firminy-Roche-la-Molière, elles ont voté l'année précédente, un don de 15 000 francs sur 15 ans pour la construction d'une église à Firminy<sup>941</sup>.

<sup>935</sup> Parmi les souscripteurs, se trouvaient deux notables protestants (Voir le paragraphe du chapitre 7 consacré à la bourgeoisie des villes). Par ailleurs, le 11 septembre 1843, le sous-préfet de Saint-Etienne faisait état, dans sa lettre au préfet, de l'esprit religieux des verriers qui souhaitaient l'achèvement de l'église. [D. BARAU et E. DELAVEAU, Catalogue de l'exposition aux archives départementales de la Loire d'octobre à décembre 1991, concernant Thomas Hutter (1809-1879)..., p.110].

<sup>936</sup> L'inauguration de l'église, dont les ornements étaient moins nombreux que prévu, eut lieu à Noël 1849. La fabrique remboursa la somme avancée par le conseil municipal, sans intérêt, à partir de 1851. [D. BARAU et E. DELAVEAU, *Catalogue de l'exposition aux archives départementales de la Loire d'octobre à décembre 1991, concernant Thomas Hutter (1809-1879) ...*, pp. 106-110].

<sup>937</sup> J. BLANCHON, *Le cardinal de Bonald – archevêque de Lyon – sa vie et ses œuvres ...*, pp. 42-43. L'auteur donne la liste des nouvelles paroisses dans le département du Rhône et dans le département de la Loire. Le nombre de paroisses est passé de 581 en 1840, à 663 en 1870, dont les trois quarts ont, alors, un vicaire ou un prêtre auxiliaire (Envoi de l'archevêché de Lyon au ministre des cultes, concernant l'état du personnel du clergé et des élèves ecclésiastiques au 1<sup>er</sup> janvier 1870, A.N., F/19/2431).

<sup>938</sup> Y.M. HILAIRE, *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras*, T. II ..., pp. 750-753.

<sup>939</sup> Lettre du vicaire général au préfet de la Loire du 3 août 1857, A.D.L. V55.

<sup>940</sup> Bernard BOUREILLE et André VANT, "Essai sur la production de l'espace stéphanois au XIX<sup>e</sup> siècle", *Espaces et sociétés*, mars-juin 1977, p. 98.

<sup>941</sup> Joseph JACQUEMOND, *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine (1815-1914) ...*, pp. 176-177.

Certains notables ont permis l'accélération du processus d'érection des succursales dans les villes à majorité ouvrière. Ainsi, Eustache Prénat, maître de forge à Givors, a joué un grand rôle dans la création de la paroisse Notre-Dame du Canal, en 1855, en fondant et présidant la société chargée de l'achat du terrain et de la construction de l'église<sup>942</sup>. Il en fut de même à Roanne, où joua l'influence de personnalités comme Persigny, qui a été ministre de l'intérieur de Napoléon III, de 1860 à 1863. Au début du second Empire, il y avait deux paroisses à Roanne, celle de Saint-Etienne et celle de Notre-Dame des Victoires, qui furent doublées, de 1861 à 1864, avec la création de deux nouvelles paroisses, celle de Sainte-Anne, en 1861, au faubourg Mulsant, au nord de la gare, et celle de Saint-Louis, en 1864, au faubourg Clermont, à l'ouest de la ville. L'archevêché reçut une aide efficace de la municipalité qui vota des subventions aux fabriques pour la construction des nouvelles églises. L'archevêque, connaissant les transformations du quartier Mulsant, écrivait au préfet de la Loire que la population de 1 200 âmes de ce quartier allait s'accroître par le voisinage de l'embarcadère du chemin de fer et que, par conséquent, il fallait pourvoir aux besoins religieux de cette population ouvrière, éloignée de l'église paroissiale et y maintenir les principes de moralité, garants de l'ordre. Pour toutes ces raisons, il désirait former une nouvelle paroisse dans cette localité et attachait une grande importance à ce que l'affaire reçoive une prompt solution<sup>943</sup>. L'érection en succursale des deux nouvelles églises, celle de Sainte-Anne, et celle de Saint-Louis, réclamée par les habitants du faubourg Clermont, permit une répartition plus harmonieuse de la population entre les quatre paroisses de la ville de Roanne<sup>944</sup>.

Dans la ville de Lyon, la plus ou moins grande rapidité de l'implantation des paroisses a aussi été fonction de la collaboration entre des notables fortunés, l'archevêché et les pouvoirs publics.

## 2. A Lyon, une priorité pour les nouvelles paroisses des quartiers ouvriers ?

En 1789, la ville de Lyon, avec ses faubourgs, regroupait 14 paroisses dont 7 se partageaient la seule rive droite de la Saône<sup>945</sup>. En 1803, lorsqu'il devint archevêque de Lyon, Mgr Fesch disposa de 16 paroisses pour la ville archiépiscopale et ses faubourgs<sup>946</sup>. Comme dans le reste du diocèse, on remit en état les églises et vers 1830, on engagea un programme de constructions nouvelles ; des édifices provisoires furent tout d'abord érigés, qui laissèrent place, plus tard, aux églises définitives. Ainsi, l'architecte Crépet ne réalisa la première grande église de la rive gauche, celle de Saint-Pothin, aux Brotteaux, qu'entre 1841 et 1843, alors qu'elle avait été érigée en succursale en 1826<sup>947</sup>. Auparavant, un local servant d'entrepôt, rue Malesherbes, tenait lieu d'église provisoire et pour la construction de l'église

<sup>942</sup> B. ANGLERAUD et C. PELLISSIER, *Les dynasties lyonnaises ...*, p. 406.

<sup>943</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet du 20 février 1858.(A.D.L. V55) .Le 22 juillet 1859, le sous-préfet de Roanne écrivait au préfet de la Loire, en évoquant les instances pressantes de l'archevêque pour que soient envoyées les pièces relatives au projet.(A.D.L. V55).

<sup>944</sup> Les quatre paroisses avaient désormais une population comprise entre 7 000 et 4 000 habitants (A.D.L., V55).

<sup>945</sup> Pierre -Yves SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses", *Revue historique*, 1992, n°584, pp. 324-325.

<sup>946</sup> Voir la liste des paroisses de Lyon en 1868, avec leurs dates d'érection et la carte du "Lyon catholique" dans les annexes du T.2 de la thèse.

<sup>947</sup> Dominique E BERTIN, Jean-François REYNAUD, Nicolas REVEYRON, *Guide des églises de Lyon*, Editions lyonnaises d'Art et d'histoire, 2 000, 95 p. (pp. 14-16).

définitive, les Hôpitaux de Lyon cédèrent, en 1835, un terrain au conseil de fabrique<sup>948</sup>. La succursale de Saint-Pothin et celle de Saint-Charles à Serin, près de la rive gauche de la Saône, furent les seules érigées à Lyon, sous l'administration de Mgr de Pins<sup>949</sup>, et ces créations ont été dues surtout à des initiatives des notables de ces localités. L'église de Saint-Denis de la Croix-Rousse, au sein d'une paroisse de 16 000 habitants, fut simplement agrandie<sup>950</sup> et Mgr de Pins ne sembla pas avoir pensé à améliorer l'équipement religieux des quartiers ouvriers, après les insurrections de 1831 et 1834. D'ailleurs, lorsqu'il reçut, en février 1837, une pétition des habitants de la presqu'île de Perrache, réclamant des secours spirituels pour la population du quartier, composée en grande partie d'ouvriers étrangers à la ville, il a attendu 17 mois avant d'envoyer une lettre au préfet, demandant la réalisation de ce projet<sup>951</sup>.

Sous l'épiscopat de Mgr de Bonald, la ville continua à déborder de ses limites, en particulier sur la rive gauche du Rhône, et l'archevêque, voulant assurer l'évangélisation des nouveaux quartiers, fit ouvrir de nombreux chantiers. Mais, comme ailleurs, les difficultés d'ordre financier firent que nombreuses furent les nouvelles églises restées longtemps inachevées et certaines d'entre elles ne furent jamais terminées, comme l'église Saint-Bernard, à proximité du boulevard de la Croix-Rousse<sup>952</sup>. Toujours est-il que les millions de francs placés dans les fondations de Sainte-Blandine, Saint-André, de l'Immaculée-Conception "... ont payé la Providence de la prospérité de nos industries, de l'extension de notre commerce, de la solidité de notre crédit<sup>953</sup>". Ces fondations ont permis une forte augmentation du nombre des paroisses, qui, de 18, en 1840, sont passées au nombre de 30, en 1870<sup>954</sup>.

Quelle est la procédure suivie pour la création des paroisses ? A partir de 1837, l'administration des cultes demande tous les ans au ministère des Finances son accord pour la création de cures et de succursales. Les évêques sont ensuite avisés de la création d'un certain nombre de succursales payées par le Trésor et invitées à faire parvenir leurs projets. L'évêque peut prendre l'initiative à partir de ses constatations personnelles ou d'une pétition émanant du maire, des notables ou du curé. Il saisit alors le préfet de son projet et nomme deux prêtres qui doivent faire partie d'une commission mixte avec deux autres personnes désignées par le préfet. Cette commission se prononce sur l'opportunité de l'érection de la succursale, délimite son espace et recueille les éléments nécessaires à la constitution du dossier. Par ailleurs, le préfet demande son avis au conseil municipal concerné et l'évêque fait de même, avec le ou les conseils de fabrique des paroisses atteintes par la création de la paroisse. Dès

---

<sup>948</sup> GEORGES BAZIN, "Les paroisses de la rive gauche – Saint-Pothin", *Rive gauche* n°23, décembre 1967, pp. 19-21.

<sup>949</sup> Il créa, par contre, une quarantaine de paroisses dans les communes rurales du diocèse (Circulaire au clergé du diocèse de Lyon, au sujet de la cessation de l'administration apostolique de Mgr de Pins, du 1<sup>er</sup> juillet 1839, A.A.de Lyon).

<sup>950</sup> Les travaux d'agrandissement de l'église de 1837 à 1848 contraignirent la fabrique à chercher, par la suite, plusieurs solutions pour payer la dette : en 1856, elle sollicita la chambre de commerce en soulignant que l'église achevée serait visitée avec plus d'empressement par les ouvriers. La fabrique eut aussi recours à une loterie (*Œuvre paroissiale de l'église Saint-Denis*, 1856, fonds social – 8B – Archives de la chambre de commerce de Lyon).

<sup>951</sup> Pierre-Yves SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses" ..., p. 335.

<sup>952</sup> Dominique BERTIN, Jean-François REYNAUD, Nicolas REVEYRON, *Guide des églises de Lyon* ..., p. 16.

<sup>953</sup> J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon* ..., Introduction, p. XXV.

<sup>954</sup> Voir la liste des paroisses de Lyon. A titre de comparaison, le nombre de paroisses à Paris est passé, pendant la même période, de 39 à 69. [Aurélien PETIT, "Le clergé paroissial à Paris : 1840-1870", in *La religion dans la ville*. Textes réunis par Philippe Boutry et André Encrevé, Bière, 2003, 270 p. (p. 134)].

lors, le préfet et l'évêque peuvent envoyer à Paris, un "tableau de proposition" qui mentionne les érections demandées, diverses informations les concernant et leurs avis respectifs. L'accord du ministère permet ensuite l'érection de la nouvelle paroisse<sup>955</sup>.

Les paroisses créées par Mgr de Bonald concernent des espaces en cours de peuplement et en particulier des quartiers ouvriers, puisque 6 paroisses ont été créées sur la rive gauche du Rhône, de 1846 à 1860 et 4 paroisses à la Croix-Rousse, de 1841 à 1856. Certes, la paroisse de la Rédemption, au quartier de la Tête d'Or, dédoublement de la paroisse Saint-Pothin, fut installée dans un quartier aisé<sup>956</sup>. Il en était de même pour la paroisse Saint-Eucher, au pied de la Croix-Rousse, où les notables du quartier Saint-Clair avaient fait édifier une église et avaient obtenu de Mgr de Pins, l'installation d'un curé en avril 1840<sup>957</sup>. Mais l'archevêque se préoccupa essentiellement de la population ouvrière nouvellement installée à Lyon, en particulier à la Croix-Rousse, où travaillaient un grand nombre d'ouvriers en soie. Bien sûr, comme le souligne Richard Drevet<sup>958</sup>, il a fallu attendre 1850, pour que se précise la création d'une paroisse indépendante de Saint-Denis<sup>959</sup>, sur le plateau de la Croix-Rousse, celle de Saint-Augustin. Mais, pour mener à bien ce projet, la tâche de l'archevêque fut particulièrement difficile. Le manque de moyens pour le réaliser était à l'origine de l'hostilité non seulement de la fabrique de Saint-Denis et des conseillers municipaux, mais même des collaborateurs du préfet<sup>960</sup>. Pour la création de la paroisse Saint-Bernard, sur la pente orientale de la Croix-Rousse, des problèmes financiers surgirent également pour les travaux de l'église définitive<sup>961</sup>, mais le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Polycarpe, concernée par le projet et fort peuplée, ne s'opposa pas à cette nouvelle fondation. Le cardinal de Bonald "désirait vivement la plus prompte érection possible", pour fournir les secours religieux à la population nombreuse du quartier des Bernardines, composée d'ouvriers en soie et autres branches d'industrie et il était encouragé par "le succès consolant du service provisoire qu'il y avait organisé<sup>962</sup>". Il invoqua les mêmes raisons lorsqu'il voulut établir une succursale dans le quartier de la Grande-Côte, à la Croix-Rousse, trop éloigné de l'église Saint-Bruno. Pour fonder cette nouvelle paroisse du Bon Pasteur, il s'adressa à l'abbé Callot, professeur aux

---

<sup>955</sup> Pierre-Yves SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses" ..., pp. 330-333.

<sup>956</sup> Le devis pour l'église définitive, place Puvis-de-Chavanne, une des plus vastes de Lyon, dont la construction a commencé en 1867, prévoyait une dépense de plus d'un million de francs (Georges BAZIN, "Les paroisses de la rive gauche - La Rédemption", *Rive gauche*, n°30, octobre 1969, pp. 17-18).

<sup>957</sup> Pierre-Yves SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses" ..., p. 337.

<sup>958</sup> Richard DREVET, *Lâiques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : l' Œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)* ..., p. 182.

<sup>959</sup> Il y avait dans la paroisse Saint-Denis, en 1844, un prêtre pour 5 500 habitants (Visite pastorale du 28 mai, I 128, A.A. de Lyon).

<sup>960</sup> On le comprend d'après les sous-entendus de la lettre de Mgr de Bonald au préfet du 13 juillet 1850. Les opposants au projet soulignaient qu'il n'y avait pas de presbytère et qu'il manquait de ressources. Le conseil de fabrique constatait en juillet 1851, que la dette créée par l'achat du terrain et les travaux de construction de l'église, s'élevait à 20 050 francs et que les paroissiens, en majorité ouvriers tisseurs, avaient bien participé aux souscriptions de la première heure, mais n'avaient pas donné ce qu'on espérait. Par la suite, le conseil de fabrique demanda des secours, en 1853, à la chambre de commerce, ainsi qu'à des fabricants en soierie, mais sans succès. Aussi, le conseil démissionna. Les dettes ne furent éteintes qu'au bout de 20 ans [2 V22. Paroisse Saint-Augustin. Erection de l'église en succursale (1850-1851). A.D.R. et J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon* ... T. II, pp. 405-408].

<sup>961</sup> Les travaux prévus pour un coût de 165 000 francs, s'élevèrent finalement à 521 000 francs et, commencés en 1857, ils n'étaient pas complètement achevés en 1866, lorsque l'église fut bénite (J.B. MARTIN ..., T. I, p. 301).

<sup>962</sup> L'abbé Dutel avait été installé en août 1852, en même temps qu'un vicaire (Indications du cardinal de Bonald sur le "tableau de proposition" envoyé au ministère des cultes le 25 septembre 1852 et lettre du cardinal envoyée au préfet du Rhône, le 8 janvier 1853 - 2V20 - Paroisse Saint-Bernard - A.D.R.).

Chartreux<sup>963</sup>, qui réussit à faire adopter la paroisse et son église par leurs majestés impériales<sup>964</sup>.

Pour l'archevêque, il s'agit non seulement de procurer des secours religieux, mais aussi d'améliorer l'état moral d'un quartier, argument avancé, lorsqu'il projeta l'établissement de la paroisse de l'Immaculée-Conception, au centre de la Part-Dieu. Faisant référence à des plaintes dans les journaux, au sujet de ce quartier, il pense que la présence d'"un pasteur zélé y produirait un bien réel et que le voisinage d'une église attirerait une nouvelle population qui régénérerait cette partie de la ville<sup>965</sup>"; pour confirmer le bien-fondé de sa requête, il signale le bien qui est résulté de la création de la paroisse de Saint-Augustin à la Croix-Rousse. Mgr de Bonald n'oublie pas, non plus, que la présence de la religion, non seulement moralise, mais favorise le maintien de l'ordre public ; aussi, le préfet et lui-même ont-ils mis en avant cet argument, lorsqu'a été envoyé en 1842, leur "tableau de proposition", afin de demander l'établissement d'une succursale pour le sud de la presqu'île, à Perrache, isolé entre le débarcadère du chemin de fer, d'une part, le Rhône et la Saône d'autre part. La population de cette nouvelle paroisse de Sainte-Blandine, travaillait essentiellement dans l'industrie, avec les usines à gaz, dont les ouvriers vivaient dans des cabanes ; elle travaillait également au débarcadère et dans de nombreux entrepôts<sup>966</sup>. En fait, pour satisfaire les besoins religieux et moraliser, il faut que l'église soit implantée au cœur de l'espace où la population habite et travaille. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de créer la nouvelle succursale de l'Annonciation, à Vaise, en 1861, Mgr de Bonald faisait remarquer que "cette agglomération de 13 000 âmes, renfermée dans un périmètre assez vaste, n'avait, pour le service religieux qu'une seule église paroissiale<sup>967</sup>". Effectivement, cette église paroissiale de Saint-Pierre-de-Vaise était distante de près d'un kilomètre du quartier ouvrier de la récente gare de Vaise, tout près de laquelle fut construite l'église de l'Annonciation.

Pour mener à bien cette politique d'équipement paroissial, l'archevêque accepte les propositions de terrains et d'églises provisoires faites par des riverains désireux, souvent, de voir s'accroître les valeurs de leurs propriétés<sup>968</sup>. Il sollicite aussi des cessions de terrains auprès des Hospices civils de Lyon, qui sont de grands propriétaires de la rive gauche, pour bâtir l'Immaculée-Conception<sup>969</sup>. Lorsque des fabriques, dont l'espace paroissial va être

---

<sup>963</sup> Nous avons déjà évoqué ce prêtre comme fondateur de paroisses, dans la deuxième partie du chapitre 4.

<sup>964</sup> Le jour où l'église provisoire fut ouverte aux fidèles, le 16 mars 1856, coïncida avec le jour de la naissance du prince impérial ; aussi, l'abbé Callot sut en tirer bénéfice sous forme de présents pour l'église ; et la famille impériale visita, en août 1860, la jeune paroisse. Par ailleurs, lors de la pose de la première pierre de l'église définitive, en août 1869, l'impératrice fut présente, en compagnie du prince impérial, de même que Mgr Callot, devenu, entre temps, évêque d'Oran (A.M. ODIN, *Les Chartreux de Lyon ...*, pp. 165-167).

<sup>965</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet du Rhône du 3 août 1854 (Correspondance administrative de Mgr de Bonald – 1842-1855. I 162. A.A. de Lyon). La nouvelle paroisse prit, en 1855, le nom de l'Immaculée-Conception, car le dogme avait été proclamé l'année précédente.

<sup>966</sup> 2V7 : érection de nouvelles succursales, A.D.R. Le quartier de Perrache où fut créée, en 1842, la paroisse Sainte-Blandine, avait une population de 4 500 habitants et dépendait de la paroisse d'Ainay, rassemblant près de 20 000 habitants.

<sup>967</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet du 18 février 1860, citée par J. MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Mgr de Bonald et le gouvernement de Napoléon III, T. I...*, p. 222.

<sup>968</sup> PIERRE-YVES SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses" ..., p. 338. On peut citer l'exemple d'André Combalot qui donna le terrain sur lequel on construisit l'église Saint-André à la Guillotière et qui donna son prénom à la paroisse (Eugène BOTTET, "Les paroisses de la rive gauche – Saint-André", *Rive gauche*, n°26, octobre 1968, p. 16). La municipalité apprécia aussi la construction d'une église, dans la presqu'île de Perrache, qui donnait de la valeur aux terrains qu'elle y possédait (J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon ... T. I*, p. 312).

<sup>969</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet, du 3 août 1854, déjà citée.

réduit, ou des conseils municipaux sont hostiles à ses projets, il relativise leur opposition<sup>970</sup>. A vrai dire, pour parvenir au but, l'archevêque compte surtout sur le soutien du préfet, en particulier à l'époque où le préfet Vaïsse<sup>971</sup> a administré la ville de Lyon, entre 1853 et 1864, et sur les capacités du prêtre à qui il confie la charge de l'installation de la nouvelle paroisse. Il choisit ce dernier, non seulement pour ses qualités de pasteur, mais pour sa connaissance des notables catholiques du quartier et ses compétences dans le domaine architectural et artistique. Nous avons évoqué déjà l'abbé Callot et l'abbé Reuil, choisi pour la création de la paroisse de l'Annonciation. On peut citer aussi l'abbé Coudour, d'abord aumônier des petites sœurs des pauvres, avant d'être choisi, "à cause de son zèle et de son intelligence, pour solliciter les souscriptions<sup>972</sup>", en faveur de la future église de l'Immaculée-Conception, de même que l'abbé Dartigue qui, avant d'être choisi pour Sainte-Blandine, instruisait, à Saint-Polycarpe, les ouvriers et les domestiques<sup>973</sup>. Finalement, l'archevêque mettait à contribution trois prêtres pour mener à bien la création d'une nouvelle paroisse : d'un côté, celui qui recueillait les ressources et trouvait éventuellement un local ou un terrain pour l'église dont il allait devenir le pasteur ; et de l'autre, les deux ecclésiastiques, vicaires généraux ou prêtres de paroisses, membres de la commission mixte, créée en vue de l'érection de la succursale. En tout cas, le cardinal de Bonald sait anticiper et souvent, l'église est construite et le prêtre envoyé avant que la demande en reconnaissance légale ait été formulée<sup>974</sup>.

La stratégie du cardinal a permis souvent des résultats rapides : cinq mois entre l'ouverture de la procédure pour la paroisse du Bon-Pasteur et son érection. L'abbé Callot sut ajouter à son apport personnel les subsides des principales maisons de commerce de Lyon et de la chambre de commerce<sup>975</sup>. De plus, sous le second Empire, comme le conseil municipal est placé sous la direction du préfet, les finances municipales servent l'équipement paroissial : ainsi, le conseil municipal finança presque la moitié du coût de la construction de l'église définitive de Sainte-Anne du Sacré-Cœur, à la périphérie de la ville, à l'est de la Part-Dieu<sup>976</sup>. A Saint-Augustin, même si, par la suite, le conseil de fabrique fut endetté (voir la note 960), les délais furent presque aussi courts : huit mois entre la demande de l'archevêque et le décret d'érection. Là, des spéculateurs locaux généreux, et surtout la motivation de l'autorité préfectorale, pour laquelle le maintien de l'ordre public n'allait pas de soi, après l'insurrection de juin 1849, ont été déterminants<sup>977</sup>. Par contre, pour l'Immaculée-Conception,

---

<sup>970</sup> Le 29 novembre 1845, 9 conseillers municipaux de la Guillotière ont protesté contre l'érection en succursale de l'église Saint-André, arguant de la spéculation de certains propriétaires et des charges financières trop lourdes pour la municipalité (2V21, Paroisse Saint-André, A.D.R.). L'église provisoire fut tout de même bénite, trois mois plus tard.

<sup>971</sup> Celui-ci a repris l'argumentation du cardinal pour justifier la nouvelle paroisse de l'Immaculée-Conception qui, "à raison de son caractère industriel et de ses habitudes relâchées ... exige la présence d'un prêtre" (cité par P.Y. SAUNIER ..., p. 338).

<sup>972</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 3 août 1854. Voir la note 177.

<sup>973</sup> J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon* ... T. I, pp. 311-313. L'apostolat de ces prêtres, souvent désignés ensuite pour être desservants de la nouvelle paroisse, était exigeant ; en effet, ils avaient affaire à une population souvent détachée des pratiques religieuses, mais la pauvreté de ces paroissiens excitait leur zèle, comme ce fut le cas pour l'abbé Chevrier).

<sup>974</sup> J. MULLER, *Les charmes trompeurs du second Empire : Mgr de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, T. I..., p. 223. Lorsque cette reconnaissance légale tardait, comme nous aurons l'occasion de le constater, à Saint-Etienne, à la fin du second Empire, la situation matérielle du desservant devenait très précaire.

<sup>975</sup> Pierre-Yves SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses" ..., p. 339.

<sup>976</sup> Pour l'église provisoire, l'abbé Claraz, vicaire à Saint-Augustin, à qui le cardinal avait confié, en 1859, la création de la nouvelle paroisse, s'était entendu avec des propriétaires qui firent aménager une ancienne brasserie de bière et une fabrique de bougies. (J.B. MARTIN, *Histoire des églises et chapelles de Lyon* ... T. II, pp. 265-267).

<sup>977</sup> P.Y. SAUNIER ..., p. 339.

il a fallu attendre 40 mois entre le premier courrier du vicaire général Barou au préfet et l'érection, en décembre 1855. On a vu que les arguments de l'archevêque ne manquaient pas, mais il fut plus difficile qu'à l'accoutumée de trouver un terrain propice à la construction d'une église et la négociation avec l'administration des hospices civils de Lyon, susceptible de vendre un terrain, fut plus longue que prévue<sup>978</sup>. Finalement, sous l'administration du cardinal, les délais pour la création d'une paroisse furent en moyenne d'un an et demi, et donc, plutôt courts.

En 1861, Mgr de Bonald avait déjà fondé 12 nouvelles paroisses à Lyon et il en projeta 3 autres, dans la lointaine banlieue, qui furent érigées, de 1873 à 1875, sous l'épiscopat de Mgr Ginoulhiac : l'une, Notre-Dame-de-Bon-Secours, était au nord-est de la ville ; la deuxième, Notre-Dame-des-Rivières, fut érigée au sud de la ville, comme l'avait été sa voisine, la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, en 1859. Enfin, Notre-Dame-du-Point-de-Jour fut créée, à l'ouest de la ville, près de Tassin-la-Demi-Lune<sup>979</sup>.

De 1841 à 1870, le nombre moyen d'habitants par paroisse est passé à Lyon de 11 444 à 10 766<sup>980</sup> ; l'Eglise de Lyon s'est donc bien adaptée à la croissance démographique de la ville. Par ailleurs, plus de la moitié des 30 paroisses ont, à la fin des années 1860, moins de 10 000 habitants et les paroisses ouvrières de la rive gauche et de la Croix-Rousse ne sont pas plus peuplées que les autres paroisses de la ville<sup>981</sup>. Le cardinal de Bonald est rapidement intervenu en de nombreux endroits où l'urbanisation s'étendait, précédant toutes les administrations. Celles-ci, d'ailleurs, étaient plutôt enclines à favoriser l'extension du maillage spatial catholique, un des facteurs du maintien de l'ordre social<sup>982</sup>.

Le cardinal a-t-il pu suivre la même stratégie à Saint-Etienne, où les relations entre l'archevêché et la municipalité ont été beaucoup plus délicates ?

### **3. A Saint-Etienne, une collaboration plus difficile entre l'archevêché et la municipalité**

Depuis 1820, à la suite de la fondation de la paroisse Saint-Louis en bas de la colline Sainte-Barbe, la ville de Saint-Etienne disposait de 6 paroisses<sup>983</sup>. Au début de l'épiscopat de Mgr de Bonald, 3 nouvelles églises furent érigées en succursale entre juin 1841 et juin 1842 : l'église Saint-Charles et l'église Sainte-Barbe en juin 1841, l'église Saint-Jean-Baptiste de Montaud en juin 1842. Dès le 11 septembre 1840, l'archevêque bénissait l'église provisoire de Saint-Charles, au centre de la ville, dont le territoire fut pris sur celui de la Grand'Eglise, la plus ancienne paroisse de Saint-Etienne, fondée au XII<sup>e</sup> siècle ; mais, si l'administration municipale ne s'opposait pas à cette création, elle affirmait qu'elle ne donnerait aucun subside pendant les 9 premières années<sup>984</sup>. La deuxième paroisse créée en 1841, celle de Sainte-Barbe,

---

<sup>978</sup> On trouve l'annotation suivante, sur une lettre adressée par l'archevêque au préfet, le 8 avril 1853 : "Aucun projet n'est encore arrêté ; le prélat compte sur le zèle des habitants pour aviser à la construction d'une église ... La commission municipale a refusé de délibérer sur un projet dont l'instruction n'était même pas à l'état rudimentaire (2V21 – Immaculée-Conception : érection de l'église succursale de la Part-Dieu – A.D.R.).

<sup>979</sup> P.Y. SAUNIER ..., p. 341.

<sup>980</sup> D'après les chiffres de population de J.B. PEY, *Documents statistiques sur la population de Lyon* ..., p. 143.

<sup>981</sup> Voir la liste des paroisses de Lyon en 1868.

<sup>982</sup> P.Y. SAUNIER..., p. 347.

<sup>983</sup> Voir la liste des paroisses de Saint-Etienne en 1871, avec leurs dates d'érection.

<sup>984</sup> H. RIVOIRE, *Souvenirs – Monographie de la paroisse Saint-Charles à Saint-Etienne – 1825-1927*, Imprimerie des Missions africaines, 1927, 160 p. (pp. 15-18). Là aussi, les problèmes financiers furent récurrents puisque l'église définitive ne fut achevée qu'en 1923.

dans la commune d'Outre-Furan, se trouvait au nord-est de la ville, dans le quartier du Soleil, en passe de devenir le quartier des mineurs<sup>985</sup>. Dans son "tableau de propositions" du 31 août 1840, Mgr de Bonald précisait que pour cette population industrielle de mineurs et autres ouvriers, de 4 000 habitants, on avait installé une église provisoire, car l'église du chef-lieu, celle de Sainte-Marie, était insuffisante, et deux prêtres étaient en fonction depuis un an<sup>986</sup>. Pour la fondation de la paroisse de Montaud, dans la commune du même nom, l'archevêque souligna l'importance d'une population toute industrielle, éloignée des églises les plus proches<sup>987</sup>, par ailleurs assez peu spacieuses. A l'exemple de l'Eglise qui créait de nouvelles paroisses dans les quartiers récemment peuplés, l'administration créa de nouvelles communes : Beaubrun, en juillet 1842, formé à partir du territoire de Montaud et la Ricamarie détachée de Valbenoîte, en 1843<sup>988</sup>.

Après la forte croissance démographique des années 1851-1856 et pouvant compter sur le soutien du gouvernement de Napoléon III, l'autorité diocésaine encouragea et provoqua la création de nouvelles paroisses. Mais le laps de temps écoulé entre la procédure d'érection de la paroisse et l'érection elle-même fut, en général, beaucoup plus long qu'à Lyon, car l'archevêché rencontra dans sa démarche l'hostilité d'un conseil municipal qui devait assumer de lourdes dépenses<sup>989</sup>. Il fallut, ainsi, attendre une dizaine d'années avant que les églises de Saint-Roch, La Nativité et Saint-Pierre-Saint-Paul, deviennent des succursales.

L'archevêque a la même stratégie pour Saint-Etienne que celle qu'il applique pour Lyon : il vise à assurer le plus rapidement possible l'équipement religieux des quartiers qui se peuplent, souvent des quartiers ouvriers situés à la périphérie de la ville, en mettant l'accent sur les préoccupations morales, garantes de l'ordre public. Ainsi, dans une lettre au préfet de la Loire de juillet 1859, il explique qu'en demandant la création d'une paroisse, il voit "le côté moral ... l'intérêt de la ville de Saint-Etienne serait de multiplier les paroisses, car il y a assez d'autres établissements qui pervertissent<sup>990</sup>, ruinent et dégradent les ouvriers. On ne prend pas des idées de désordre dans une église succursale. Aussi, j'avoue que j'ai pris le parti de favoriser toutes les tentatives de création de succursales nouvelles, à Saint-Etienne comme à Lyon<sup>991</sup>". Le vicaire général utilise, naturellement, la même argumentation et, quand il s'agit de s'adresser au maire de la ville, plus difficile à convaincre, il lui dit que "son Eminence va jusqu'à provoquer la création de nouvelles paroisses ... pour ramener certaines populations aux habitudes religieuses qui sont la plus sûre garantie de l'ordre<sup>992</sup>. L'archevêque trouve aussi, comme à Lyon, "des propriétaires qui se cotisent pour élever une chapelle, en incitant ensuite l'archevêché à faire les démarches nécessaires pour l'érection de cette chapelle en succursale<sup>993</sup>", stratégie qui contrarie le maire de Saint-Etienne, Faure-Belon. En effet, ce dernier souligne que cette érection contraint la ville à assumer les dépenses du culte de la

---

<sup>985</sup> En 1833, on pouvait déjà relever l'existence, au Soleil, d'une dizaine de puits et de plusieurs centaines d' "ouvriers charbonniers". (J.P. BURDY, *Le Soleil noir – Un quartier de Saint-Etienne – 184-1940 ...*, p. 26).

<sup>986</sup> V52. Erection de cures, chapelles (1839-1844). A.D.L.

<sup>987</sup> Idem. Proposition du 8 octobre 1841.

<sup>988</sup> E. FOURNIAL (dir.), *Saint-Etienne – Histoire de la ville et de ses habitants ...*, pp. 227-230.

<sup>989</sup> Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, pp.96-97.

<sup>990</sup> Mgr de Bonald fait sans doute allusion aux nombreux débits de boisson de la ville.

<sup>991</sup> Lettre de Mgr de Bonald du 18 juillet 1859, qui répond aux critiques du maire de Saint-Etienne, concernant la création de nouvelles paroisses. (V56. A.D.L.).

<sup>992</sup> Lettre du vicaire général au maire de Saint-Etienne, du 8 novembre 1858, citée par OLIVIER MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, p. 98.

<sup>993</sup> Lettre du maire de Saint-Etienne au préfet de la Loire du 7 juillet 1859, dans laquelle il montre son hostilité à la création de nouvelles paroisses à Saint-Etienne (V56. A.D.L.). Le cardinal de Bonald reconnaît, d'ailleurs, que des personnes ont un intérêt matériel dans la création des nouvelles paroisses. (Lettre du cardinal de Bonald au préfet de la Loire du 18 juillet 1859).



nouvelle église<sup>994</sup>. La création officielle de la nouvelle succursale est, bien sûr, nécessaire, pour que le desservant qui y a été nommé, puisse bénéficier du traitement de l'Etat, mais le maire et le conseil municipal de Saint-Etienne ne souhaitent ni le morcellement des paroisses, ni grever le budget de la ville, engagée dans de grands travaux d'urbanisme<sup>995</sup>. Aussi, l'archevêché va-t-il se heurter à leur opposition pour la création des quatre paroisses effectuée sous le second Empire, celles de Saint-Roch, Saint-François, Saint-Pierre-Saint-Paul et la Nativité.

En 1847, des habitants du quartier Saint-Roch, dans la partie sud de la ville, organisèrent une souscription pour la construction d'une église, qui rapporta une somme de 27 000 francs et ils demandèrent le concours du conseil municipal qui accorda, le 10 février 1848, une subvention de 40 000 francs, mais cette somme n'était accordée que si elle suffisait pour terminer l'église, alors que le devis s'élevait à 90 000 francs<sup>996</sup>. Les travaux ne commencèrent qu'en 1851, mais furent vite interrompus, faute d'argent. Pour redonner vie au projet et attirer des souscriptions, l'archevêque mit en route, en avril 1853, le processus aboutissant à la délimitation de la paroisse et, alors que l'église était à peine sortie de ses fondations, il nomma comme desservant, le 15 décembre 1853, l'abbé Chambeyron, qui transforma le presbytère en chapelle provisoire. Le conseil municipal protesta contre cette nomination qu'il ne voulut pas reconnaître et les travaux reprirent<sup>997</sup>. La municipalité se fit alors un allié du conseil de fabrique de Saint-Louis, endetté<sup>998</sup>, et de son curé, qui ne voulaient pas le démembrement de leur paroisse. Dès 1846, le curé Langlois de Saint-Louis, avait fait part de ses inquiétudes à l'archevêché, concernant la création de la paroisse Saint-Roch, et le vicaire général Grange lui avait répondu qu'«ordinairement, il y avait avantage pour la religion à multiplier les églises<sup>999</sup>». Finalement, grâce au soutien du préfet, Mgr de Bonald obtint l'érection en succursale de l'église Saint-Roch en mai 1856. L'année précédente, la ville avait annexé les communes suburbaines et le maire demanda à l'archevêché une nouvelle délimitation des paroisses, afin de réduire les inégalités de population et donc, de ressources. Mais, l'archevêque refusa<sup>1000</sup>.

---

<sup>994</sup> Rappelons que la loi de juillet 1837 obligeait les conseils municipaux à voter un secours aux fabriques en déficit.

<sup>995</sup> Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, pp. 98-99.

<sup>996</sup> Ibid., p. 100. Plus tard, dans sa lettre au préfet du 7 juillet 1859, le maire de Saint-Etienne rappellera que les charges de la ville concernant la construction de l'église, s'étaient élevées à 200 000 francs au lieu des 40 000 francs initialement prévus. (V56. A.D.L.).

<sup>997</sup> O. MARTIN..., p. 100. Les travaux, plusieurs fois interrompus, ne furent achevés qu'en 1860.

<sup>998</sup> Dans une lettre au préfet de la Loire du 10 juillet 1858, le maire évoquait les conséquences néfastes multiples de la création de la succursale Saint-Roch : non seulement, celle-ci avait des ressources insuffisantes, mais sa création avait provoqué une amputation de l'espace de la paroisse de Saint-Louis, qui ne pouvait plus payer ses dettes (V55. A.D.L.).

<sup>999</sup> Lettre du vicaire général Grange au curé de Saint-Louis du 7 janvier 1846, citée par Louis DORNA, *Histoire de la paroisse Saint-Louis*, Dumas, 1956, 206 p. (p. 186). Vingt ans plus tard, le curé Langlois continuait à s'inquiéter de l'endettement de la fabrique de la paroisse Saint-Louis, à cause du presbytère qu'il fallait construire ; or, dans sa lettre du 8 avril 1865, le vicaire général Pagnon se contenta de lui faire comprendre qu'il n'était pas le plus à plaindre, puisque les paroisses de Saint-François, La Nativité et Saint-Roch, étaient dans des conditions plus défavorables encore. (Louis DORNA, *Histoire de la paroisse Saint-Louis ...*, p. 192).

<sup>1000</sup> O. MARTIN ..., p. 101. En 1855, les inégalités de population entre les paroisses n'étaient pas très fortes. Si les paroisses anciennes, du centre, avaient entre 10 000 et 14 000 habitants, les autres paroisses, dont les 3 paroisses les plus ouvrières de Sainte-Barbe, de Montaud et de Saint-Roch, avaient entre 6 000 et 8 500 habitants (O. MARTIN..., *Tableau de l'évolution de la population paroissiale de Saint-Etienne entre 1855 et 1883*, p. 106). Mais, il est vrai que la création d'une nouvelle paroisse provoquait à la fois de nouvelles dépenses, le morcellement des paroisses existantes et donc la diminution de leurs ressources.

L'antagonisme entre l'autorité diocésaine et la mairie ne pouvait donc que se poursuivre. Le maire annonça au préfet qu'il s'opposerait à la création envisagée de nouvelles succursales, car les problèmes financiers rencontrés à propos de la fondation de Saint-Roch se poseraient à nouveau inéluctablement<sup>1001</sup>. Pourtant, dit-il, l'archevêché qui a reconnu les sacrifices importants de la ville de Saint-Etienne, persiste, malgré toutes nos représentations, à provoquer, sans besoin réel, de nouvelles créations. L'archevêque, qui avait eu connaissance de la lettre du maire par l'intermédiaire du préfet, répondit à ce dernier, qu'il reconnaissait que l'administration de Monsieur Faure-Belon avait permis la réparation et l'agrandissement des églises, mais il affirmait que la maire ne pouvait pas juger de la nécessité ou de l'inopportunité d'un nouveau secours spirituel à accorder à la population<sup>1002</sup>.

Pour Mgr de Bonald, ce secours spirituel était particulièrement nécessaire, quand il s'agissait d'un quartier industriel, avec quelques puits de mines et quelques établissements métallurgiques, comme c'était le cas au sud de la gare de Châteaureux. Le vicaire général Pagnon avait averti le préfet, en décembre 1857, que les habitants de ce quartier de Bérard souhaitaient la création d'une succursale<sup>1003</sup>, qui serait constituée à partir, surtout, de la paroisse Sainte-Barbe, dont l'église était trop éloignée du quartier de Bérard. Les membres de la commission mixte nommée par l'archevêché pour examiner le projet, avaient conclu que la population concernée, pouvait d'autant moins facilement parvenir à l'église Sainte-Barbe du Soleil, qu'il lui fallait traverser le nouveau chemin de fer et que, par conséquent, elle était presque abandonnée à elle-même<sup>1004</sup>. L'administration municipale qui s'opposait au projet voulait que la chapelle qui avait été construite soit seulement une annexe de l'église Sainte-Barbe, alors que l'archevêché souhaitait qu'elle devienne tout de suite une église paroissiale !<sup>1005</sup> L'érection officielle de l'église Saint-François, à Bérard, intervint rapidement, en juillet 1860, car le préfet avait transmis un avis favorable à l'administration des cultes, invoquant l'isolement d'une population ouvrière nombreuse, provoqué par l'établissement de la nouvelle gare<sup>1006</sup>.

A partir de 1865, la municipalité radicale va être encore moins disposée à participer aux frais du culte, d'autant plus qu'elle affirme avoir dépensé près d'un million de francs, pour l'achat de presbytères, les constructions ou réparations d'églises de ses 11 paroisses<sup>1007</sup>. Les tractations avec l'archevêché, au sujet de la fondation des paroisses de Saint-Pierre-Saint-Paul et La Nativité, vont donc être particulièrement longues et difficiles. Au sud de la ville, dans l'espace paroissial de Valbenoîte, près de la route de Saint-Etienne à Annonay, les habitants du hameau de la Rivière, voulurent faire construire, en 1859, une église sur un terrain concédé par le baron de Rochetaillée et demandèrent à l'archevêché de pouvoir fonder

---

<sup>1001</sup> Lettre du maire de Saint-Etienne au préfet du 7 juillet 1859. Le maire est alors particulièrement inquiet car il est question, dans la sphère catholique, de la fondation de 5 succursales à la périphérie de la ville : celles de Saint-François, Saint-Pierre-Saint-Paul, La Nativité, Saint-André et même d'une nouvelle paroisse à Bellevue au sud de la ville.

<sup>1002</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet du 18 juillet 1859. (V56. A.D.L.). L'archevêque n'avait surtout pas apprécié qu'on puisse dire que l'archevêché provoquait des créations de paroisses "sans besoin réel".

<sup>1003</sup> Lettre du vicaire général au préfet de la Loire du 5 décembre 1857. (V55. A.D.L.).

<sup>1004</sup> Rapport de la commission au préfet du 26 janvier 1858. (V55. A.D.L.).

<sup>1005</sup> Lettre du maire au préfet du 10 juillet 1858 et lettre du vicaire général Pagnon au préfet du 19 octobre 1858. Un prêtre avait été nommé quelques mois avant que la chapelle soit ouverte au culte en octobre 1858 ; il logeait à côté de l'église en construction, dans un bâtiment tenu à loyer par les habitants (Olivier MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914 ...*, p. 101).

<sup>1006</sup> Lettre du préfet de la Loire au ministre des cultes, le 28 juin 1860. (V55. A.D.L.).

<sup>1007</sup> O. MARTIN ..., p. 99.

une paroisse<sup>1008</sup>. Cette demande fut acceptée de même que celle de l'envoi d'un prêtre qui aurait la responsabilité de terminer l'église dont la construction posait problème et dont le coût, comme ailleurs, dépassait les prévisions. L'abbé Frécon, installé le 26 octobre 1862, le jour où l'église fut bénite sous le vocable de Saint- Pierre-Saint-Paul, avait été professeur à l'Institution des Chartreux de 1848 à 1856, avant d'être nommé vicaire de la paroisse Sainte-Marie, à Saint-Etienne<sup>1009</sup>. Comme l'abbé Callot, à Lyon, pour la fondation de la paroisse du Bon Pasteur, il sut mettre à contribution sa famille fortunée et la famille impériale, mais, à cause de l'opposition de la municipalité de Saint-Etienne, il obtint le résultat espéré beaucoup moins rapidement qu'au Bon Pasteur. En janvier 1866, l'église, complètement aménagée, et le presbytère, furent offerts par le conseil de fabrique à la ville, en compensation de l'acceptation de reconnaissance légale, mais le conseil municipal refusa<sup>1010</sup>. L'abbé Frécon ne se découragea pas, et la pétition, couverte de 400 signatures qu'il avait adressée, en vain, au maire, fut envoyée à l'impératrice. Il y joignit le rapport de Hutter, un état des réalisations dans la paroisse, le tout étant annoté par le cardinal de Bonald. Le conseil municipal, comme le conseil de fabrique de Valbenoîte maintenaient un avis défavorable. Mais la démarche amena le préfet à faire une enquête, la délimitation de la future paroisse fut effectuée et le dossier, avec avis favorable, fut envoyé au ministre des cultes, en juillet 1868. Dans sa deuxième démarche auprès de l'impératrice pour la remercier et lui demander de faire agréer le dossier au ministre, l'abbé Frécon expliquait que "dans un faubourg composé d'ouvriers, nous n'avons aucun personnage influent à qui nous puissions confier la réussite de notre affaire<sup>1011</sup>". Cette deuxième démarche fut aussi couronnée de succès puisque, le 6 janvier 1869, un décret impérial érigeait en succursale les deux paroisses Saint-Pierre-Saint-Paul et La Nativité.

L'église de La Nativité, dans le quartier du Treuil<sup>1012</sup> avait été aussi construite rapidement, un desservant avait été installé en 1859 et l'archevêché avait dû effectuer de nombreuses démarches avant d'obtenir satisfaction<sup>1013</sup>. Dans son argumentation, Mgr de Bonald affirmait qu'on ne pouvait contester l'utilité d'une paroisse qui renferme une population entièrement ouvrière de 6 000 à 7 000 âmes, éloignée des autres centres religieux. Il soulignait également que le desservant était privé de tout traitement dans une paroisse pauvre<sup>1014</sup>.

Lorsqu'une riche famille de propriétaires terriens, les Palluat de Besset, avait offert à la municipalité de lui céder gratuitement l'église qu'elle avait fait construire au hameau de

---

<sup>1008</sup> Ibid., pp. 102-103 et J. CANARD, *La Rivière – Saint-Pierre-Saint-Paul de Saint-Etienne – Le quartier et la paroisse*, 1968, 40 p. (p. 10). Les habitants de ce quartier surtout rural étaient trop éloignés de l'église de Valbenoîte.

<sup>1009</sup> J. CANARD, *La Rivière – Saint-Pierre-Saint-Paul de Saint-Etienne – Le quartier et la paroisse ...*, pp. 13-14.

<sup>1010</sup> Une commission, créée au sein du conseil municipal, dirigée par Thomas Hutter, protestant, directeur des mines de Montrambert, avait pourtant fait un rapport favorable, mais il fut le seul avec Buisson, le maire, à voter pour, alors que 22 conseillers municipaux avaient voté contre (Ibid., pp. 18-19).

<sup>1011</sup> Idem, p. 19.

<sup>1012</sup> L'espace de la future paroisse, tout en longueur, se situait entre celui de la paroisse Sainte-Barbe et celui de la paroisse de Montaud.

<sup>1013</sup> Comme le préfet s'était rangé, en un premier temps, aux vues du conseil municipal, Mgr de Bonald avait tenté, en mai 1867, une nouvelle démarche auprès du ministre des cultes et le préfet avait été contraint de monter un nouveau dossier. (O. MARTIN ..., p. 102).

<sup>1014</sup> Lettre de Mgr de Bonald au préfet de la Loire du 10 décembre 1864. (V56. A.D.L.).

Quartier Gaillard, à Côte Chaude<sup>1015</sup>, la réponse avait été également négative. Il fallut, pour faire aboutir le projet, qu'en 1873, la famille offre non seulement l'église, mais les deux rues et les deux places situées à proximité et qu'elle s'engage à contribuer, pour un quart, aux travaux d'achèvement de l'église, évalués à 100 000 francs<sup>1016</sup>.

L'effort fourni par l'archevêché en vue d'améliorer l'encadrement religieux à Saint-Etienne, a-t-il porté ses fruits ? Au cours des années 1820 et 1830, l'augmentation du nombre de paroisses n'avait pas suivi la croissance de la population, devenue importante. Aussi, le nombre moyen d'habitants par paroisse, est-il passé de 5215 en 1806 à 9353 en 1836. Au début de l'épiscopat de Mgr de Bonald, à la suite de la création des paroisses Saint-Charles, Sainte-Barbe et de Montaud, le chiffre est passé à 7552 en 1846. Puis, il a augmenté au début des années 1850, pour se stabiliser entre 7 000 et 8 000, au cours des années 1860. Mgr de Bonald a donc réussi à faire progresser le nombre de paroisses en fonction de la croissance démographique<sup>1017</sup>.

Nous avons vu successivement, dans ce chapitre, comment le cardinal de Bonald jugeait le monde du travail qui l'entourait, quel idéal il lui proposait et quel encadrement religieux il s'est efforcé de lui fournir. Le cardinal a, dans de nombreux écrits épiscopaux, porté un jugement sévère contre les chefs d'industrie qui ne cherchaient que leur enrichissement personnel et qu'il qualifiait souvent de spéculateurs, uniquement préoccupés par leurs opérations financières et commerciales, ce qui les rendait imperméables au message évangélique. En agissant de la sorte, ces derniers imposaient des conditions de travail extrêmement dures à des ouvriers qui, réduits à l'état de machines, ne pouvaient même plus consacrer du temps à Dieu. Mgr de Bonald reprochait aussi aux chefs d'atelier et aux patrons de manufacture de sacrifier les enfants-ouvriers au profit industriel ; aussi voulait-il qu'on leur donne un travail adapté à leur âge et à leur santé. Les théoriciens socialistes ne trouvaient pas grâce, non plus, à ses yeux. Il leur reprochait, essentiellement, de ne voir dans le Christ qu'un réformateur et de ne pas respecter le droit de propriété. Mais il leur fit ses critiques, de manière beaucoup plus ponctuelle, uniquement après les épisodes révolutionnaires de juin 1848 et juin 1849, qui lui avaient paru une menace sérieuse contre le maintien de l'ordre social.

Pour Mgr de Bonald, le travail est la punition de l'homme pécheur et a une valeur rédemptrice, mais il est aussi une forme de participation à l'activité créatrice de Dieu. Mais, si l'artisan peut se sentir concerné par cette collaboration avec le projet de Dieu, que conseiller à l'ouvrier qui ne trouve aucune satisfaction dans son travail ? Comme la grève et l'association pour la défense de ses intérêts ne peuvent lui être proposées, tant que ces droits n'auront pas été reconnus, l'archevêque place tous ses espoirs dans un changement du comportement de l'industriel ; il faut que ce dernier ne soit plus un spéculateur, mais un maître chrétien, attentif au bien-être matériel et spirituel de ses ouvriers. Ce paternalisme peut, alors, permettre d'établir sur le lieu de travail, une plus grande justice, garantissant, entre autres, un salaire plus élevé. Dans ce cas, la religion peut régler l'industrie et, même, la sanctifier, si, pour le moins, le repos du dimanche est respecté. Mgr de Bonald et les autres évêques furent fort préoccupés par la non observation de ce repos, qui fut notoire, à partir des années 1830 ;

---

<sup>1015</sup> Les futurs paroissiens de ce quartier, au nord ouest de Saint-Etienne, appartenaient en partie aux communes de Saint-Genest-Lerpt et de Villars. Ils vivaient dans des hameaux isolés de la ville par un vaste espace agricole et minier. Un desservant avait été installé en février 1863. (O. MARTIN ..., p. 103).

<sup>1016</sup> Ibid., p. 104.

<sup>1017</sup> O. MARTIN ..., pp. 105-105 et E. FOURNIAL (dir.), *Saint-Etienne – Histoire de la ville et de ses habitants* ..., p. 232. Voir la carte des paroisses de Saint-Etienne au XIX<sup>e</sup> siècle dans les annexes du T.2 de la thèse.

ouvriers et paysans, perdaient alors le contact avec l'enseignement de l'église, surtout s'ils n'assistaient pas à la messe.

Pour donner à tous la possibilité de sanctifier le jour du Seigneur, l'archevêque encouragea au maximum, au cours de son épiscopat, la construction d'églises et la fondation de nouvelles paroisses. Les érections de succursales furent nombreuses à la campagne, mais, des paroisses apparurent également dans tous les espaces qui s'industrialisaient, autour de Lyon et de Saint-Etienne et à Roanne. L'archevêque put compter sur les souscriptions des fidèles et sur l'appui du préfet, surtout à Lyon où, sous le second Empire, ce dernier exerçait aussi les pouvoirs du maire. Il sut agir avec anticipation et, souvent, la construction de l'église avait commencé et un prêtre avait été envoyé dans la future paroisse, avant que la demande officielle de son érection ait été formulée. Ainsi, il sut assurer une présence de l'Eglise, en conformité avec la croissance de la population des quartiers ouvriers.

## Conclusion

Mgr de Bonald souhaitait, comme les catholiques sociaux, donner des réponses à la question ouvrière, qui prit de plus en plus d'acuité en France et dans les pays voisins, au cours des années 1840. Aussi encouragea-t-il les prêtres et les laïcs de son diocèse à toutes les formes d'apostolat auprès des travailleurs. S'il n'alla pas jusqu'à envisager l'installation d'une coopérative de production, comme l'archevêque de Mayence, von Ketteler, il montra, dès la prise de possession de son siège, en juillet 1840, qu'il accordait une grande attention à la situation matérielle et spirituelle des ouvriers. Comme l'évêque de Genève, Mgr Mermillod, qui vint souvent le voir à Lyon, il ne ménagea pas la bourgeoisie enrichie par la croissance industrielle, en espérant qu'elle finirait par instaurer de bonnes relations avec sa main d'œuvre.

Le rapprochement réalisé avec les ouvriers, par le biais de l'intérêt porté à leurs problèmes, et avec des socialistes chrétiens, dans un esprit de fraternité et au nom de Jésus-Christ, ne concerna qu'une minorité de catholiques. Le lyonnais Ozanam, dont le cardinal de Bonald a encouragé l'apostolat comme celui de ses confrères, au sein de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, en fut un illustre représentant, lui qui voulait "passer aux barbares". Les membres de la revue lyonnaise de l'Institut catholique essayaient, quant à eux, d'être des chrétiens informés des réalités économiques et le cardinal tint à encourager leur Société qui se proposait d'éclairer les esprits. Ce dernier s'impliqua encore plus dans le soutien à la Société de Saint-François-Xavier qui, pour lui, était une association chrétienne, permettant une certaine émancipation de l'ouvrier. Il avait compris que cette société de secours mutuel qu'il présidait, attirait l'élite ouvrière de la Fabrique et même des personnes habituellement peu favorables au clergé, comme Jérôme Morin, un fervent républicain, qui dirigeait le groupe buchézien lyonnais. En effet, dans cette association tolérée par le gouvernement, les ouvriers avaient une autonomie et appréciaient l'instruction prodiguée lors des conférences du dimanche soir.

Mais le cardinal eut fort à faire pour assurer l'avenir de la Société de Saint-François-Xavier, lorsque celle-ci fut contestée, à la fin des années 1840, par les journaux ouvriers et républicains qui reprochaient, entre autres, à la Société, d'avoir des liens étroits avec les Frères des Ecoles Chrétiennes établis près de Fourvière. En effet, ces derniers étaient accusés de carlisme et surtout, à cause de leur implication dans l'industrie locale, de porter préjudice aux chefs d'atelier de la Fabrique, à l'exemple des dirigeants des providences qui faisaient travailler leurs pensionnaires sur des métiers à tisser. Mgr de Bonald dut donc intervenir auprès des Frères pour limiter leurs activités, et il encouragea, en 1848, la reprise des activités de la Société de Saint-François-Xavier, sous un nouveau patronage, celui de Saint-Joseph. Quant aux providences, il dut, en 1847, justifier le bien-fondé de leur existence et, après les violences qu'elles subirent en 1848, dissuader leurs dirigeants de reprendre le travail de la soie. Le cardinal préférait sans doute la formule des usines-internats, car, installées dans les campagnes de la région lyonnaise, elles étaient à l'abri d'un mouvement de contestation, tout en garantissant une solide éducation chrétienne des jeunes ouvrières.

L'expérience de la crise économique des années 1840 et des événements de 1848 amena, par ailleurs, le cardinal de Bonald à soutenir des projets répondant mieux aux besoins matériels et spirituels des plus pauvres parmi les travailleurs. D'abord réticent, il approuva, après réflexion l' "Œuvre du travail de Marie", dirigée par des dames de charité de Lyon, qui fournissaient du travail de confection à des ouvrières sans emploi. Il soutint, malgré des critiques de son clergé, les initiatives audacieuses de Camille Rambaud et Antoine Chevrier,

dans le quartier de La Guillotière. Le premier accueillit dans la Cité de l'Enfant-Jésus, où l'abbé Chevrier fut, un temps, aumônier, des ouvriers sans logement, puis, plus tard, des vieillards. Le second voulait préparer à la première Communion, des enfants pauvres qui n'avaient pu le faire dans leur paroisse. Ces derniers furent regroupés dans une ancienne salle de danse, à la Guillotière, le Prado, qui devint une providence originale, dans la mesure où le Père Chevrier refusa, pour assurer leur entretien, de les faire travailler. Celui-ci ne pouvait que déranger ses confrères de Lyon dans leurs habitudes, lorsqu'il projetait d'annoncer l'évangile dans les maisons et les usines et de former une communauté de prêtres, pauvres, comme l'avait été Jésus-Christ. A la différence du Père Chevrier, Pauline Jaricot s'impliqua dans le monde des affaires pour redonner à l'ouvrier sa dignité de chrétien. Le but qu'elle projetait était approuvé par le cardinal, mais celui-ci lui reprocha les imprudences qu'elle avait commises à la suite de l'achat d'une usine sidérurgique dans le Vaucluse et, lorsqu'elle fut ruinée, il ne put convaincre les dirigeants de l'Œuvre pour la Propagation de la Foi, de lui venir en aide.

Lorsqu'il prit position sur la question ouvrière, le cardinal de Bonald condamna à la fois le libéralisme économique, qui déshumanisait l'ouvrier, et le socialisme, qui l'illusionnait sur l'amélioration de sa condition. Le cardinal pensait que la condition de l'ouvrier ne pouvait s'améliorer que si la religion pénétrait sur les lieux de travail et si l'industriel se conduisait comme un père bienveillant à l'égard de ses ouvriers. Il fallait, pour cela, qu'il proportionne leur salaire à leur labeur et qu'il leur permette de remplir leurs devoirs religieux. Comme les autres évêques, Mgr de Bonald combattit ceux qui étaient favorables au travail du dimanche, en incitant, entre autres, les dirigeants de la Fabrique, à s'associer pour faire observer le dimanche à ceux qui leur étaient subordonnés. Enfin, il a réussi à fonder un grand nombre de paroisses dans le diocèse, en particulier dans les quartiers des villes, qui ont connu, sous son épiscopat, une forte croissance démographique.

Les successeurs de Mgr de Bonald n'ont pas porté le même intérêt à la question ouvrière. Mgr Ginoulhiac, archevêque de Lyon de 1870 à 1875, souligne surtout que son prédécesseur, dans ses écrits célèbres, a vengé la liberté, l'autorité de l'Eglise et du Siège apostolique<sup>1018</sup>. De plus, il s'adresse beaucoup plus aux pauvres, à qui il conseille d'épargner et de prolonger les heures de travail pour multiplier les bonnes œuvres, qu'aux riches, qui sont seulement sollicités pour donner aux pauvres<sup>1019</sup>. Quant à Mgr Caverot, qui occupa le siège de Lyon de 1875 à 1887, s'il évoqua les souffrances de la classe ouvrière<sup>1020</sup>, il affirma que seul, le baume de la charité pouvait guérir ces souffrances.

---

<sup>1018</sup> Lettre pastorale et mandement de Mgr Ginoulhiac, à l'occasion de la prise de possession de son siège, le 3 juillet 1870 (A.A. de Lyon).

<sup>1019</sup> Mandement de carême de Mgr Ginoulhiac du 2 février 1874 (A.A. de Lyon).

<sup>1020</sup> Lettre pastorale de Mgr Caverot du 5 août 1876, à l'occasion de la prise de possession de son siège. Dans un mandement du 10 février 1877, il ordonna une quête en faveur des ouvriers sans travail.(A.A. de Lyon).

## CONCLUSION

Nous nous demandions, dans l'introduction de cette thèse, si les catholiques du diocèse de Lyon, sous l'épiscopat de Mgr de Bonald, avaient plutôt poursuivi leurs pratiques charitables traditionnelles, en considérant l'ouvrier comme un pauvre parmi d'autres, ou s'ils avaient pensé qu'un nouveau type de pauvreté était apparu avec les changements économiques, exigeant de nouvelles solutions. Naturellement, il est difficile de dissocier les deux attitudes, mais si la deuxième, caractéristique du catholicisme social, a pris de l'ampleur, le nouvel archevêque de Lyon n'y est pas étranger. Toujours est-il que les pratiques charitables qui ont perduré, ont permis de fournir une aide pécuniaire aux œuvres créées à destination du monde du travail, et, d'autre part, les fondateurs de ces œuvres, de même que ceux qui en percevaient la nécessité, ont contribué à leur financement.

Pour faire le bilan des diverses œuvres catholiques que nous avons étudiées, il serait sans doute pertinent de montrer d'abord combien l'élite catholique du diocèse était en recherche. Ainsi la période de chômage des années 1846-1848 a donné naissance, à Lyon, à deux œuvres, a priori, semblables, mais qui n'avaient pas la même portée. : L'Ouvroir de Marie et L'Œuvre du travail de Marie. En effet, si la première, dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, était un asile de préservation pour les jeunes filles sans ressources et sans travail, la deuxième fournissait du travail à domicile pour des jeunes femmes, dont le salaire garantissait une autonomie et évitait, de la sorte, leur marginalisation. L'ouverture la plus notable en direction du prolétariat ouvrier, a été réalisée par deux prêtres, l'abbé Rambaud et l'abbé Chevrier qui, dans le quartier industrialisé de la Guillotière, ont voulu mieux respecter l'esprit de pauvreté demandé par l'évangile, en partageant la vie de la population. Ils ne voulaient pas seulement faire œuvre de christianisation, mais donner plus de dignité à ceux qu'ils côtoyaient. Si Camille Rambaud n'a pas réussi à loger durablement des ouvriers dans sa Cité de l'Enfant-Jésus, celle-ci a tout de même pu, par la suite, accueillir des vieillards qui, à la différence de ceux qui étaient dans les hospices, gardaient une certaine autonomie. Le Père Chevrier, pour sa part, essayait de donner des atouts aux enfants pauvres qu'il préparait à la Première Communion pour qu'ils soient capables, après avoir été accueillis fraternellement et avoir suivi assidûment le catéchisme pendant quelques mois, de réussir leur vie d'ouvrier. Quant à l'apostolat de Pauline Jaricot, s'il fut exercé dans les paroisses plus bourgeoises de la presque île et sur la colline de Fourvière, tout de même, elle réussit à impliquer de jeunes ouvrières dans deux œuvres à vocation universelle, celles de la Propagation de la Foi et du Rosaire Vivant. A la différence des abbés Chevrier et Rambaud, elle n'attendait rien, toutefois, de la société issue de la Révolution et, dans sa vision millénariste, elle voulait préparer le retour du Christ, en rapprochant les bons chrétiens des diverses classes de la société. Aussi, l'usine modèle de Rustrel dans le Vaucluse, qu'elle projeta, devait être un refuge pour des ouvriers vertueux dont l'exemple, par la suite, aurait permis une régénération de la classe ouvrière. Cette usine aurait fonctionné en quasi autarcie, comme certaines usines-internats, fondées par des fabricants lyonnais et stéphanois, à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces derniers employaient surtout des jeunes filles et non des ouvriers avec leur famille, comme l'envisageait Pauline Jaricot ; mais les manufacturiers souhaitaient, comme elle, faire de leur établissement une usine chrétienne, en confiant la surveillance des jeunes ouvrières à des religieuses.

Le monde du travail induisait, en définitive, dans le diocèse, une forte présence féminine, non seulement à cause de l'extension du travail féminin dans les ateliers et les usines, mais aussi à cause de la présence de religieuses dans les usines-internats, et surtout



dans les refuges et les providences de filles où elles collaboraient également avec de jeunes femmes. Laïques, religieux, religieuses ou ecclésiastiques qui dirigeaient les providences étaient partie prenante du processus d'adaptation de l'industrie de la soie aux nouvelles conditions économiques, comme les patrons des usines-internats. En effet, la stratégie paternaliste et de l'enfermement, assurait non seulement la christianisation des jeunes gens, mais aussi la présence d'une main d'œuvre peu rémunérée. Seulement, les providences n'avaient pas le statut d'une entreprise et avaient l'inconvénient de concurrencer, en ville, les ateliers des ouvriers en soie. Aussi furent-elles non seulement contestées, mais elles subirent des violences au début de la seconde République. Quelques providences, comme celles qui dépendaient du patronage pour les jeunes filles, fondé à Lyon par la Congrégation des Dames, ne pratiquèrent qu'un enfermement partiel, en plaçant leurs filles en apprentissage dans des ateliers lyonnais. Mais, bien que placées dans des ateliers susceptibles de garantir une morale chrétienne, ces dernières étaient visitées et surveillées par une tutrice. Nous retrouvons, de la sorte, cette méfiance à l'égard de la société et ici, tout particulièrement sur le lieu de travail, où les mauvaises influences étaient à redouter. Aussi n'est-il pas surprenant que l'encadrement du travail des garçons par l'Eglise de Lyon ait posé de redoutables problèmes. En effet, lorsque le garçon était placé dans une providence, ses parents voulaient, en général, le retirer après un bref séjour, pour le placer dans un atelier ; lorsque, plus âgé, il pouvait être placé comme apprenti, par exemple sous le patronage de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, les confrères de la Société avaient à redouter les exigences financières du maître d'atelier et ses insuffisances en tant qu'éducateur. Enfin, quand il devenait adulte, les difficultés rencontrées pour maintenir des liens avec lui, apparaissaient insurmontables. On a constaté à cet égard, que la Société de Saint-Vincent-de-Paul n'était pas parvenue à organiser l'accueil des ouvriers de ville en ville, comme elle avait réussi à le faire, pendant un certain temps, pour les indigents, dans le cadre de son œuvre des "Voyageurs".

A vrai dire, à partir de la fin des années 1840, le catholicisme social, à Lyon comme à Paris, ne parvient pratiquement plus à nouer des liens notables avec les ouvriers adultes<sup>1021</sup>. Cette situation s'explique sans doute par la remise en cause du discours des catholiques à destination des ouvriers et de leur stratégie paternaliste. On a pu remarquer, à ce sujet, que la Société de Saint-François-Xavier, qui permettait à la fois l'association des ouvriers au sein d'une société de secours mutuel et leur accès à une certaine culture, répondait mieux à leurs aspirations démocratiques, comme le prouve l'adhésion à une des sections de la Société, à Lyon, du buchézien Jérôme Morin. Mais cette Société concurrençait trop fortement les associations ouvrières qui visaient le même but, tout en rejetant le patronage de l'Eglise. La Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui ne s'adressait pas seulement aux ouvriers, eut une plus grande longévité, car ses œuvres étaient beaucoup plus diversifiées et ainsi, ses conférences réussirent à s'implanter dans un grand nombre de villes. A Lille et à Arras, elle a même réussi à regrouper l'essentiel des œuvres catholiques. Des prêtres, comme l'abbé Halluin à Arras, ont tenté, ainsi qu'à Lyon et Saint-Etienne, un apostolat auprès des ouvriers. Mais l'attitude des catholiques sociaux du Nord à l'égard du monde ouvrier se différenciait de celle qui était pratiquée dans le diocèse de Lyon, dans la mesure où la solution de l'externat fut beaucoup plus utilisée, puisque les jeunes gens et les jeunes filles étaient accueillis après leurs heures de travail. Les évêques du Nord, pour leur part, en particulier Mgr Giraud, archevêque de Cambrai, sont intervenus, comme Mgr de Bonald, en faveur des ouvriers d'industrie.

---

<sup>1021</sup> J. O. BOUDON note qu'à Paris, si les œuvres catholiques à destination de l'enfance et de la jeunesse tenaient une place de choix sous le second Empire, dans le domaine de la mutualité, les catholiques sociaux avaient moins réussi. (*Paris, capitale religieuse sous le second Empire ...*, p. 137).

Mgr de Bonald s'était déjà préoccupé du monde du travail, lorsqu'il était évêque du Puy et il avait aussi manifesté de plus en plus un esprit de conciliation et de modération à l'égard du pouvoir politique. Cette attitude<sup>1022</sup> fut en partie à l'origine de sa nomination sur le siège de Lyon par le roi Louis-Philippe et de son ouverture en direction des ouvriers de la Fabrique, dès son arrivée dans la ville archiépiscopale. Le cardinal fut relativement bien perçu par les rédacteurs des journaux ouvriers. Ainsi, à la "Tribune lyonnaise", on a pu critiquer son mandement de Carême de 1846 "Sur la liberté de l'Eglise", mais, au début de la seconde République, lorsqu'il a ordonné des prières "pro populo" et non "pro Republica", décision dénoncée par la "République de Lyon", la "Tribune lyonnaise" a pris sa défense<sup>1023</sup>. Les chefs d'atelier de la Fabrique qui souhaitaient, pour leur part, l'intervention du cardinal, pour limiter le travail de la soie dans les providences ou dans l'établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes, l'ont sollicité à plusieurs reprises et ont obtenu partiellement satisfaction.

Nous devons surtout souligner à quel point Mgr de Bonald a tenu à encourager toutes les œuvres catholiques capables d'assurer la présence de l'Eglise dans le monde du travail. S'il assistait à des réunions de la Congrégation et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, il s'engageait encore plus volontiers dans le soutien des œuvres nouvelles comme celle de l'Institut catholique, susceptible d'impliquer les catholiques dans les questions économiques ou celle de la Société de Saint-François-Xavier qui permettait de rassembler un grand nombre d'ouvriers. Il a, par ailleurs, accordé un soutien efficace à ses prêtres qui ont le plus côtoyé la pauvreté ouvrière. Ainsi, il a autorisé l'abbé Chevrier, à Lyon, et l'abbé Monnier, à Saint-Etienne, à quitter leur ministère paroissial pour se consacrer à la jeunesse abandonnée des quartiers industriels. Malgré les critiques, il a continué à accorder sa confiance à Camille Rambaud et à Antoine Chevrier, dont l'apostolat paraissait peu orthodoxe aux yeux des autres prêtres lyonnais.

L'archevêque a répondu à la question du travail en créant des paroisses dans les quartiers ouvriers. De plus, rappelons qu'il recommandait un salaire décent pour l'ouvrier, qu'en période de crise de la Fabrique, il alertait toujours ses curés pour l'organisation de quêtes, et qu'il a sollicité les chefs d'industrie pour prendre des mesures afin de réduire les effets du chômage. Il admirait les progrès de l'industrie, mais souhaitait que les nouveaux produits et les nouvelles machines soient fabriqués dans des ateliers et des manufactures où on aurait maintenu les vertus familiales du travail domestique. Aussi appréciait-il ces patrons proches de leurs ouvriers, comme Petin et Gaudet<sup>1024</sup> à Rive-de-Gier, et ceux qui collaboraient avec des religieuses dans les usines-internats, îlots chrétiens pour les jeunes filles, protégées de l'immoralité régnant dans les ateliers de la ville. Les providences de Lyon et de Saint-Etienne lui causaient plus de souci, car il ne trouvait pas très naturel que les religieuses soient aussi des ouvrières et que l'Eglise soit impliquée dans le processus économique de la Fabrique. Mais il pensait qu'en définitive, la question du travail ne pouvait être résolue que dans une usine chrétienne, aussi a-t-il admonesté à plusieurs reprises, dans ses écrits épiscopaux, les industriels qui imposaient des conditions de travail inhumaines à leurs ouvriers et qui ne respectaient pas le repos du dimanche.

---

<sup>1022</sup> Mgr de Bonald a continué à manifester, par la suite, cet état d'esprit. Ainsi, le Père Gratry, que le cardinal avait félicité pour la restauration de l'Oratoire, lui écrivait, le 18 novembre 1853 : "Nous nous efforcerons, Monseigneur, de travailler à cette pacification dont vous parlez, et qui est profondément désirable. (*Cahiers de Saint-Philippe*, n°9 – mai 1957 – Lettres inédites de prêtres, p. 42. Archives de la Société des Lettres de l'Aveyron, à Rodez).

<sup>1023</sup> La "République de Lyon" était un journal d'extrême-gauche (Roger VOOG, "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de Juillet et la seconde République, d'après les journaux ouvriers", *Cahiers d'histoire*, T. VII, 1963, p. 416.

<sup>1024</sup> Voir la fin du chapitre 7.

Mgr de Bonald a donc dynamisé le catholicisme social<sup>1025</sup> en son diocèse, dont les idées et les œuvres ont pu servir de référence, en 1891, à l'encyclique "Rerum Novarum". La déshumanisation de l'ouvrier est d'ailleurs dénoncée en des termes semblables dans les écrits épiscopaux du cardinal et dans l'encyclique<sup>1026</sup>. A la fin de son archiépiscopat, le cardinal aurait sans doute fait partie, si son état de santé le lui avait permis, des évêques français qui, au concile Vatican I (1869-1870), ont souscrit à un "postulatum", posant en termes véhéments l'ensemble de la question ouvrière ; d'ailleurs, un décret fut préparé sur la misère ouvrière<sup>1027</sup>, mais les événements empêchèrent qu'il arrivât en discussion.

Demandons-nous, pour terminer, si le cardinal de Bonald a bien préparé l'Eglise de Lyon à affronter l'anticléricalisme des années 1870 et ce qu'il est advenu des initiatives qui avaient été prises dans le domaine social. Rappelons tout d'abord que les premiers successeurs du cardinal n'ont pas prêté un grand intérêt à la question ouvrière<sup>1028</sup>. Or, il en a été de même, semble-t-il, des autres évêques qui, entre autres, n'ont pas pris en compte la loi du 19 mai 1874 limitant les horaires de travail des enfants et des jeunes filles<sup>1029</sup>. Toutefois, à la fin des années 1870, les évêques ont commencé à dépasser l'effroi causé par la Commune de Paris ou par les thèses socialistes et se sont ouverts aux problèmes économiques et sociaux concrets<sup>1030</sup>.

A Lyon, le nombre de conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul a continué à augmenter et, la Congrégation, qui demeurait un pôle essentiel du mouvement catholique lyonnais, rassemblait les dirigeants de la plupart des œuvres lyonnaises ; elle s'intéressait au problème social, essentiellement pour combattre l'irrégion constatée chez les pauvres<sup>1031</sup>. La défense religieuse était devenue, dans les années 1870-1890, la priorité et, contre la mise en place du programme anticlérical, les catholiques lyonnais ont été tentés de demander aux œuvres traditionnelles d'être un moyen de sauvegarder au moins l'influence sociale du christianisme. Ces œuvres étaient subventionnées par une riche bourgeoisie catholique, qui a formé l'Association catholique des patrons lyonnais et l'Association des juristes catholiques au sein du barreau de Lyon, dont les membres voulaient s'opposer à la sécularisation des institutions et des lois. Un des fondateurs de cette association de juristes,

---

<sup>1025</sup> On peut remarquer d'ailleurs que la question sociale n'était pas la préoccupation majeure de l'Eglise de France en 1870, année de la disparition de Mgr de Bonald, si on se réfère au contenu de l'oraison funèbre du cardinal prononcée au service solennel de quarantaine, dans la primatiale Saint-Jean, à Lyon, au mois d'avril, par le Père Caussette, Supérieur des missionnaires de Toulouse. Dans une oraison, correspondant à une soixantaine de pages, on ne trouve que deux petites allusions aux préoccupations sociales du cardinal : "son premier regard fut pour les modestes travailleurs de son troupeau" (p. 14) ... "Il fut ... un intelligent instrument de préservation sociale dans ce grand centre industriel" (p. 15). (Fascicule édité par Bauchu et Cie, 62 p.).

<sup>1026</sup> Quand, dans son mandement de 1842, "Sur la sanctification du dimanche", Mgr de Bonald indique que l'homme, pour la cupidité, n'est pas "autre chose qu'une machine qui fonctionne", on peut penser au paragraphe 16 de l'encyclique où il est dit qu'il est inhumain de n'"estimer l'homme qu'en proportion de la vigueur de ses bras".

<sup>1027</sup> Dans ce décret étaient stigmatisés les patrons qui se conduisaient à l'égard de leurs ouvriers contre toutes les lois de la justice. (P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier en France, au XIX<sup>e</sup> siècle : l'attitude de l'épiscopat", *Le mouvement social*, octobre-décembre 1966, p. 36).

<sup>1028</sup> Voir la conclusion de la troisième partie de notre thèse. Remarquons d'ailleurs, que Mgr Foulon, dans sa lettre circulaire portant communication de l'encyclique "Rerum Novarum", le 1<sup>er</sup> juin 1891, met l'accent sur une magistrale doctrine de l'Eglise, mais n'évoque pas son contenu.

<sup>1029</sup> J. GADILLE, *La pensée et l'action politique des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République -1870-1883*, T. 1 ..., p. 322.

<sup>1030</sup> P. DROULERS, "Catholicisme et mouvement ouvrier en France, au XIX<sup>e</sup> siècle : l'attitude de l'épiscopat", *Le mouvement social*, octobre-décembre 1966, pp. 37-43.

<sup>1031</sup> Christian PONSON, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, P.U. de Lyon, 1979, 269 p. (pp. 20-24).

Lucien Brun, qui fut député, puis sénateur, a été appelé, en 1879, par Mgr Caverot, pour présider un comité local de défense des intérêts catholiques<sup>1032</sup>. Lucien Brun a correspondu avec l'économiste Le Play et s'intéressait au problème social, qui demeurait d'actualité pour les catholiques lyonnais, à travers quelques corporations et quelques cercles catholiques d'ouvriers, même si la participation des ouvriers y était infime. Les dirigeants de l'Œuvre des cercles ont patronné à Lyon, les débuts de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, dont un des groupes qui lui était affilié, a soutenu, à la fin des années 1880, l'hebdomadaire "Travailleurs du sud-est", qui traitait les questions ouvrières et économiques dans un sens catholique. Un autre groupe lyonnais, l'Union de la paix sociale, fidèle aux méthodes d'analyse de son fondateur, Le Play, organisait des conférences<sup>1033</sup>.

Si on jette un regard sur la situation des paroisses du diocèse à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate que, globalement, les prêtres desservant les paroisses des villes ouvrières sont proportionnellement moins nombreux qu'ils ne l'étaient au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, à Givors, on note, en 1888, un prêtre pour 3 600 habitants, alors qu'en 1844, le rapport était de 1 prêtre pour 2 000 habitants ; de même, à Roanne, on trouve un prêtre pour 4 100 habitants en 1895, alors qu'en 1844, la moyenne était de 1 prêtre pour 1 500 habitants<sup>1034</sup>. Qu'est-il advenu de l'esprit religieux dans les paroisses ouvrières, et tout particulièrement dans les paroisses créées ou prévues par le cardinal de Bonald ? L'esprit religieux reste bon dans la vallée de l'Ondaine<sup>1035</sup>. A Roanne, dans la nouvelle paroisse Saint-Louis du Faubourg Clermont, créée en 1864, si les 9/10<sup>e</sup> de la population sont "travaillés par le socialisme et l'impiété", il y a tout de même 23% de pascalisants<sup>1036</sup>. A Saint-Etienne, si dans la nouvelle paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul, à la Rivière, la population assiste en grande partie aux offices, dans la paroisse Saint-François, au sud de la gare de Châteaureux, l'esprit religieux est peu favorable et, seule, une bonne minorité de la population assiste aux offices<sup>1037</sup>. A Lyon, sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière, les résultats sont assez contrastés : dans la paroisse Notre-Dame de bon secours, l'assistance aux messes est satisfaisante, comme à Saint-Maurice, où on trouve 35% de pascalisants. Par contre, à Saint-André de la Guillotière, où Antoine Chevrier avait été nommé vicaire, on note beaucoup d'indifférence, on déplore le travail le dimanche et 16 % seulement des paroissiens font leurs Pâques. La paroisse Sainte-Anne du Sacré cœur, quant à elle, est considérée comme un pays de mission ; on y remarque des enterrements civils mais on s'y félicite également de l'augmentation des communions de piété<sup>1038</sup>. La déchristianisation était donc très variable suivant les paroisses et les atouts des décennies précédentes jouaient encore : ouvriers originaires des chrétientés rurales voisines, forte influence des notables catholiques dans certaines paroisses, nombreuses ouvrières dont la pratique religieuse était plus élevée que celle des ouvriers<sup>1039</sup>.

<sup>1032</sup> Ibid., pp. 26 et 32 et J. GADILLE, *Le diocèse de Lyon ...*, p. 250. Lucien Brun, Laurent-Paul Brac de la Perrière et Charles Jacquier, qui participèrent à la création des facultés catholiques de Lyon, étaient les militants les plus actifs de la cause catholique. Quant à Joseph Rambaud, directeur du journal "Le Nouvelliste", il répondait aux attaques des anticléricaux.

<sup>1033</sup> Christian PONSON, *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914) ...*, pp. 32, 47-49.

<sup>1034</sup> E. BARATAY, *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon de 1827 à 1908 ...*, p. 98.

<sup>1035</sup> Visites pastorales à la Ricamarie du 14 juin 1888 et à Firminy du 13 juillet 1888 (I 134, A.A. de Lyon).

<sup>1036</sup> Visite pastorale de 1895 (I 134).

<sup>1037</sup> Visites pastorales à Saint-Pierre-Saint-Paul du 10 septembre 1888 et à Saint-François, du 24 septembre 1888 (I 134).

<sup>1038</sup> Visites pastorales du 11 février 1890 à Notre-Dame de bon secours, du 27 mars 1890 à Saint-Maurice, du 12 avril 1890 à Saint-André de la Guillotière et du 22 avril 1890 à Sainte-Anne du Sacré Cœur (I. 132).

<sup>1039</sup> D'après les visites pastorales, les femmes sont deux à cinq fois plus nombreuses que les hommes à faire leurs Pâques.

Le rôle qu'ont pu jouer les catholiques lyonnais et leur archevêque au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans la prise de conscience par l'Eglise des problèmes apparus dans le monde ouvrier et en expérimentant diverses solutions, est donc notable. Mgr de Bonald, un des premiers évêques qui se sont préoccupés de la question sociale, encouragea les catholiques du diocèse à ne pas se contenter de porter secours aux pauvres. Il fut un de ceux qui ont préparé l'encyclique de Léon XIII, et ce n'est pas un hasard si Lyon a pu devenir, par la suite, un foyer majeur du catholicisme social, avec entre autres, les dirigeants de la "Chronique sociale de France", Victor Berne et Marius Gonin.

## ANNEXES



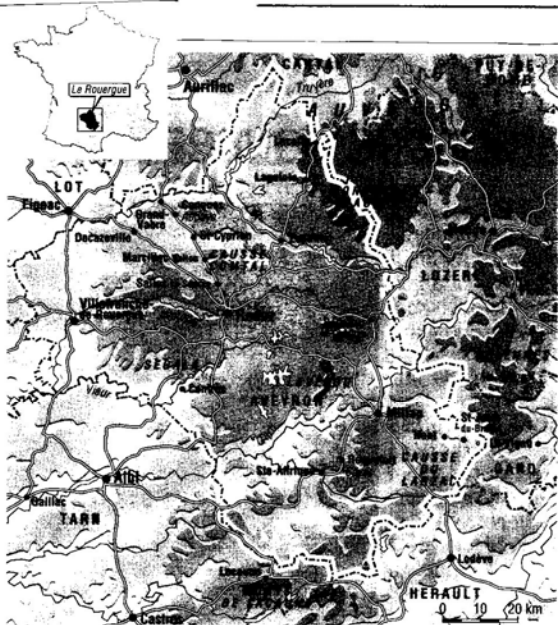


Héliog Dujardin

*L. J. M. Cardinal de Bonald*  
*Archevêque de Lyon et de Vienne*  
1787-1870

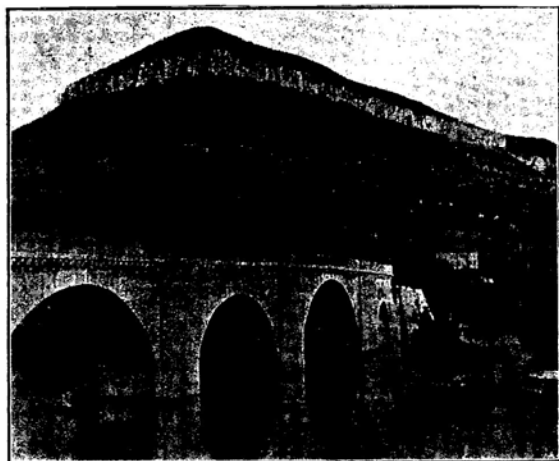


## LE PAYS NATAL DU CARDINAL DE BONALD



### LE ROUERGUE : UNE PROVINCE DECOUPEE DANS LE ROC

Carte prise dans "Géo",  
Décembre 1994, p. 138



### "COURONNE" DU CAUSSE NOIR A MILLAU

Photographie prise dans E.A. MARTEL,  
*Millau, capitale des Causses, canyons et  
cavernes,*  
impr. Artières,  
Millau 1925, p. 22

Phot. Bénézech.



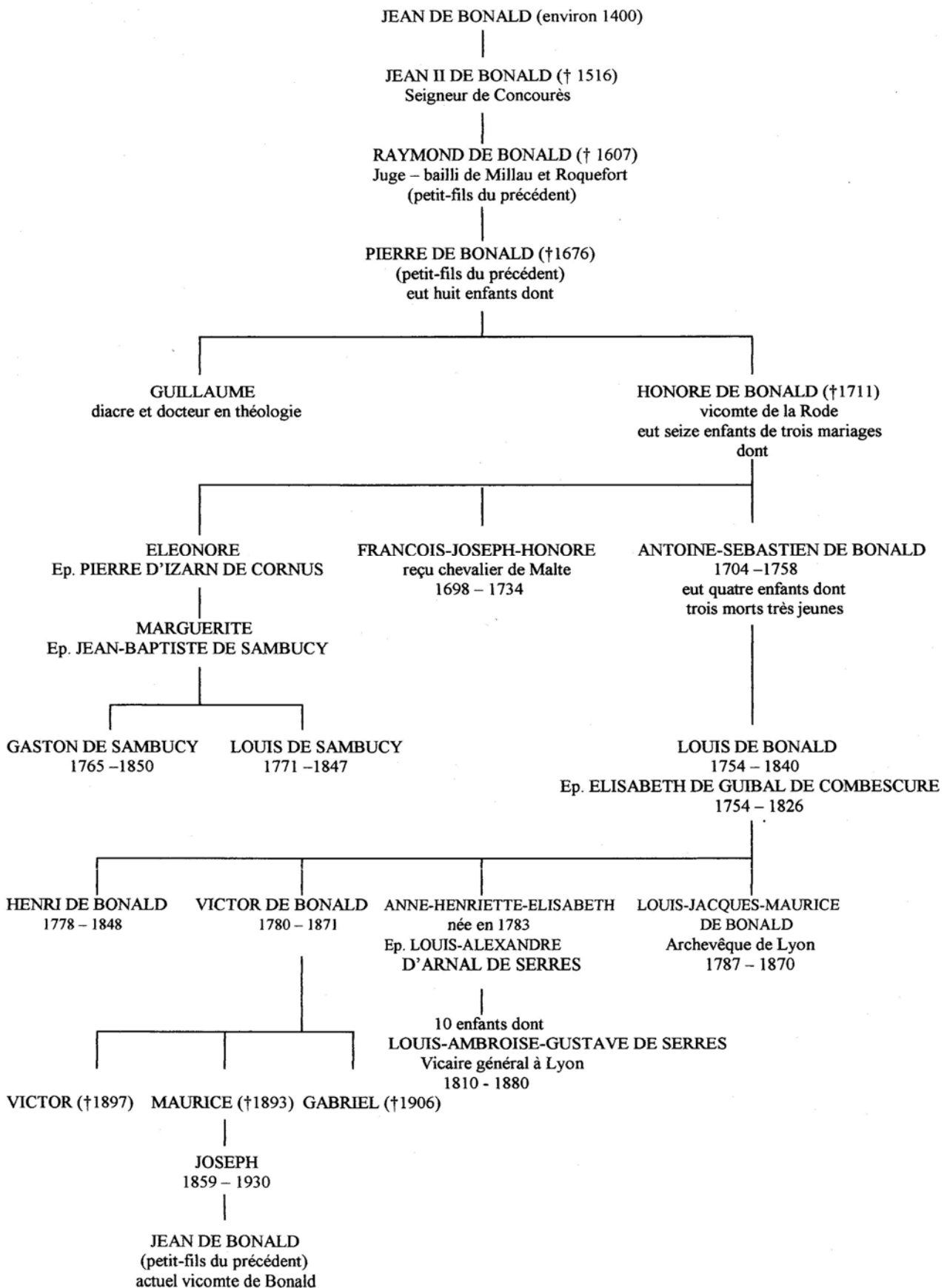
### LE MONNA

Photographie prise dans E.A. MARTEL,  
*Millau, capitale des Causses, canyons et  
cavernes,*  
Impr. Artières,  
Millau 1925, p. 38

Cliché A. M.



**GENEALOGIE SIMPLIFIEE DE LA FAMILLE DE BONALD**



## ACTES EPISCOPAUX DE Mgr DE BONALD (1823-1840)

C=circulaire  
 IP= Instruction Pastorale  
 LP= Lettre Pastorale  
 M= Mandement

DATE	NATURE DE L'ACTE EPISCOPAL	THEME
18 juin 1823	LP	A l'occasion du rétablissement du diocèse du Puy, de sa prise de possession et de son entrée dans le diocèse.
17 octobre 1823	M	Qui ordonne un Te Deum en action de grâce de l'heureuse délivrance de S.M.C. le roi d'Espagne, Ferdinand VII, suite à la lettre de roi Louis qui le demande.
13 janvier 1824	M	Pour ordonner un service solennel, le 21 janvier, dans les églises, lors de l'anniversaire de la mort de Louis XVI.
17 février 1824	M	Pour le saint temps de Carême.
3 février 1825	M	Pour le Carême et pour annoncer la quête annuelle en faveur des prêtres âgés et infirmes et des autres bonnes œuvres du diocèse.
10 février 1827	LP	Pour le saint temps de Carême.
10 juin 1828	LP	A l'occasion de l'ordonnance royale du 21 avril 1828 relative aux écoles primaires.
21 novembre 1829	M	Pour le jubilé universel
14 juillet 1830	M	Pour ordonner un Te Deum en action de grâce à l'occasion de la prise d'Alger.
15 décembre 1830	M	Qui ordonne des prières pour le repos de l'âme du pape Pie VIII et pour l'élection du futur pape.
27 décembre 1830	LP	Pour recommander à la charité des fidèles les pauvres de son diocèse.
2 février 1834	LP	Pour le saint temps de Carême.

5 avril 1835	LP	Sur la première visite pastorale de son diocèse et pour annoncer la deuxième.
8 septembre 1837	C	Adressée aux ecclésiastiques de son diocèse pour leur recommander la maison du Bon-Pasteur.
7 octobre 1837	LP	A l'occasion des élections générales.
4 mars 1838	IP	Sur le chef visible de l'Eglise.
8 août 1838	C	Adressée aux ecclésiastiques de son diocèse pour leur demander de faire dans les paroisses une quête pour soutenir l'œuvre du Bon-Pasteur.
1 septembre 1838	C	Adressée aux ecclésiastiques de son diocèse et qui condamne un livre de l'abbé Pagès qui traite du prêt à intérêt.
27 janvier 1839	IP	Sur l'esprit du sacerdoce catholique.
13 mars 1840	LP	Pour annoncer à son diocèse sa prochaine translation au siège archiépiscopal de Lyon.

Cette liste n'est pas exhaustive et ne tient compte que des actes de l'évêque cités dans la thèse.

## ACTES EPISCOPAUX DE Mgr DE BONALD (1840-1870)

C= Circulaire  
 IP= Instruction Pastorale  
 L=Lettre  
 LP= Lettre Pastorale  
 M= Mandement

DATE	NATURE DE L'ACTE EPISCOPAL	THEME
2 juillet 1840	LP	A l'occasion de la prise de possession de son siège et de son entrée dans le diocèse.
15 novembre 1840	LP	Pour recommander à la charité de son diocèse les victimes de la dernière inondation.
13 janvier 1842	M	Sur la Sanctification du dimanche.
21 novembre 1842	M	Sur la dévotion à la Sainte Vierge et en particulier sur le culte de l'Immaculée Conception.
2 février 1844	LP	Sur l'éducation chrétienne.
21 novembre 1844	M	Condamnant le manuel de droit public ecclésiastique français de M. Dupin.
19 janvier 1845	IP	Sur l'esprit du sacerdoce catholique.
2 février 1846	IP	Sur la liberté de l'Eglise.
1 novembre 1846	L	Adressée aux curés du diocèse au sujet du prosélytisme que les protestants exercent dans le diocèse.
2 février 1847	M	Pour le jubilé universel accordé par le pape Pie IX à l'occasion de son exaltation.
27 avril 1847	L	Adressée à M. de Salvandy, ministre de l'instruction Publique.
11 octobre 1847	C	Adressée aux curés de son diocèse (Mise au point sur les providences de Lyon)
12 octobre 1847	M	Ordonnant des prières pour le pape Pie IX.

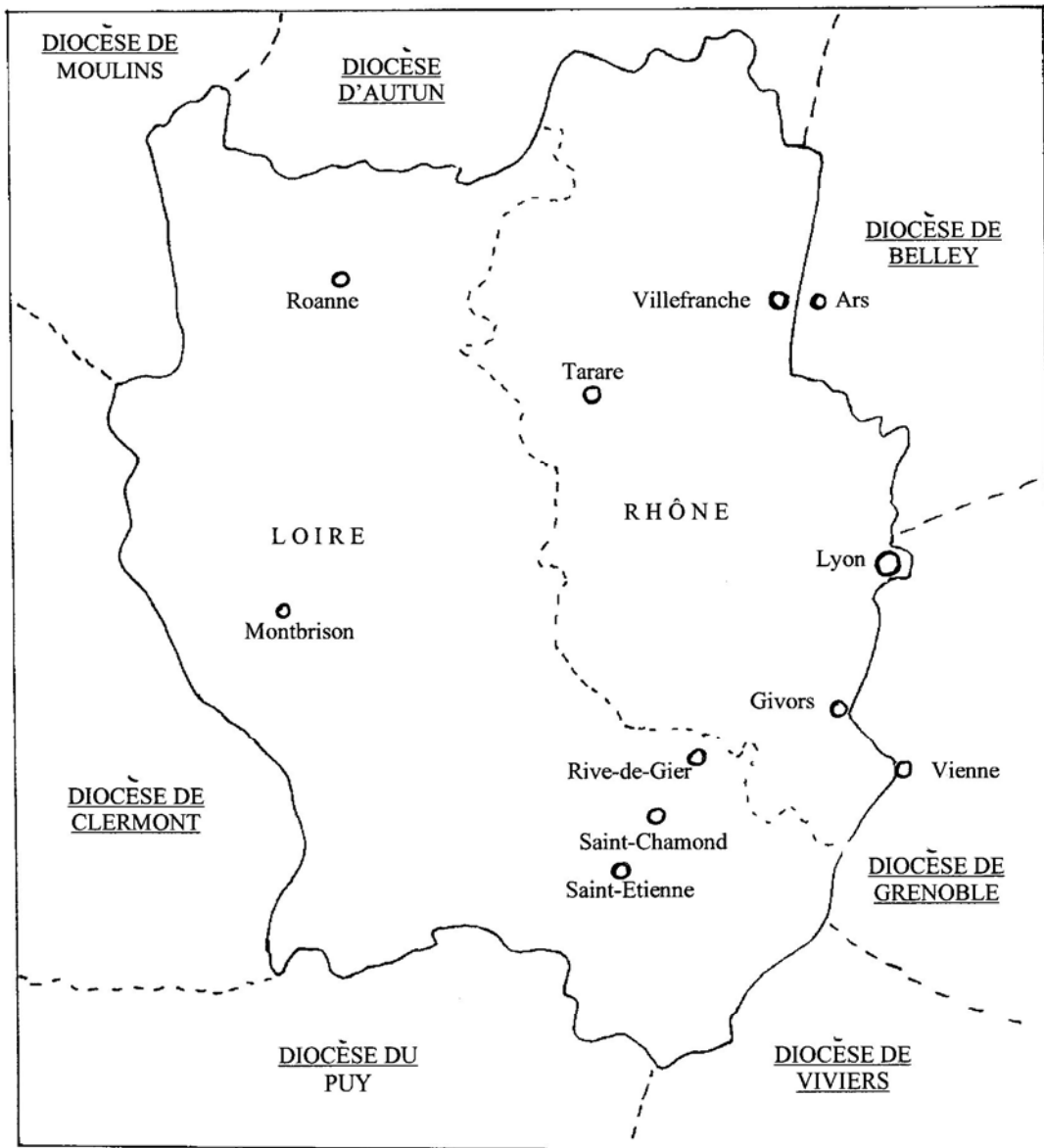
12 décembre 1847	C	Adressée au clergé de son diocèse, sur ses visites pastorales.
20 février 1848	LP	Sur le zèle qui convient aux chrétiens de notre époque
27 février 1848	C	Adressée au clergé de son diocèse : soumission et bon accueil à la République
13 mars 1848	L	Adressée au directeur de la "Gazette de Lyon", pour qu'il insère dans son journal une protestation contre l'interdiction des communautés religieuses à Lyon.
18 mars 1848	C	Adressé au clergé de son diocèse à l'occasion des élections législatives du 23 avril 1848.
21 juillet 1848	C	Adressée au clergé de son diocèse (concernant la fabrication de bannières pour les ouvriers sans travail)
2 février 1849	M	Pour recommander aux fidèles la pieuse pratique de l'adoration perpétuelle de Jésus-Christ au Saint-Sacrement de l'autel.
23 avril 1849	C	Adressée au clergé de son diocèse à propos des futures élections à l'assemblée nationale.
25 janvier 1850	LP	Contre quelques erreurs de notre époque.
17 août 1851	C	Adressée au clergé de son diocèse pour convoquer le synode diocésain du 16 octobre 1851, dans lequel seront promulgués les décrets du concile provincial qui s'est déroulé à Lyon en 1850.
8 février 1852	M	Pour ordonner les prières publiques selon les intentions du Souverain Pontife.
14 janvier 1853	IP	La religion doit régler et sanctifier l'industrie.
2 février 1854	LP	Contre les mauvaises lectures.
2 février 1855	LP	Ce qui allume la colère de Dieu.
29 octobre 1855	C	Adressée au clergé de son diocèse à propos de l'œuvre des bons livres.

20 janvier 1856	LP	Ce qu'un chrétien doit entendre par le progrès.
3 juin 1856	M	Pour recommander à la charité des fidèles de son diocèse les victimes de la dernière inondation.
20 janvier 1857	LP	L'ignorance de la doctrine chrétienne est de nos jours une des grandes plaies de la religion.
5 novembre 1857	C	Adressée aux curés et aumôniers de son diocèse pour ordonner une quête dans toutes les paroisses en faveur des ouvriers en soie.
2 février 1860	IP	Sur le chef visible de l'Eglise.
2 juillet 1860	C	Adressée au clergé de son diocèse à l'occasion du rapport de M. Dupin, Sénateur, sur la Pétition concernant les congrégations et associations religieuses.
1861	C	Adressée au clergé de son diocèse sur ses visites pastorales.
31 décembre 1861	C	Adressée aux curés de Lyon et de Saint-Etienne (pour les autoriser à faire dans leur église une quête à cause de la détresse de la classe ouvrière)
26 janvier 1863	M	Pour établir dans un diocèse l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.
7 avril 1865	C	Adressée aux curés de son diocèse pour ordonner une quête dans toutes les paroisses en faveur des ouvriers sans travail.
30 septembre 1865	C	Adressée au clergé et aux fidèles de son diocèse pour annoncer que le projet de Maison de Hautes Etudes pour le clergé est en bonne voie.
10 décembre 1867	C	Adressée aux curés du diocèse de Lyon au sujet de l'établissement d'un cour d'enseignement des professeurs de lycée pour des jeunes filles de quatorze à dix-sept ans.

2 février 1868	LP	La Franc-maçonnerie, condamnée par le pape. Il n'est pas possible d'être à la fois chrétien catholique et franc-maçon.
29 juin 1869	M	Annonçant la fondation d'une Maison de Hautes Études pour le clergé.

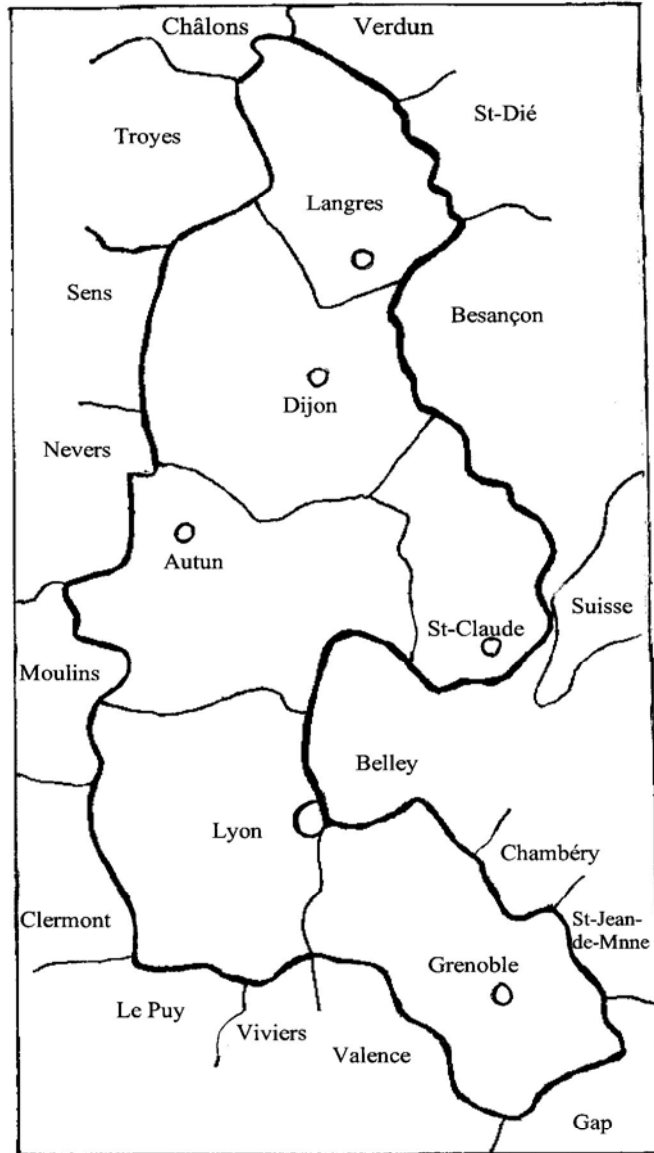
Cette liste n'est pas exhaustive et ne tient compte que des actes de l'archevêque cités dans la thèse.

LE DIOCÈSE DE LYON EN 1840





# LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE LYON EN 1840



**LIMITES :**

**————— DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE DE LYON**

**————— DES DIOCESES**

**LES CONFERENCES DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DU DIOCESE DE  
LYON (1836-1870) : VILLE DE LYON**

<b>NOM</b>	<b>LIEU DE REUNION</b>	<b>ANNEE DE LA FONDATION</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES ACTIFS</b>	<b>PARTICULARITES</b>
SAINT-PIERRE	LYON QUAI STANTOINE	1836	37 (1853)	
SAINT-FRANCOIS	LYON PLACE BELLECOUR	1837	44 (1853) 81 (1867)	
SAINT-NIZIER	LYON QUARTIER DES TERREAUX	1841		Cette conférence a disparu en 1845 pour laisser la place à celle de Saint-Polycarpe.
SAINT-JEAN	LYON PLACE BELLECOUR	1842	22 (1843) 36 (1853)	
SAINT-POTHIN	LYON QUARTIER DES BROTEAUX	1845	13 (1853)	
SAINT-POLYCARPE	LYON RUE STE CATHERINE	1849	29 (1853)	Les ex confrères de Saint-Nizier se sont installés plus au nord, dans la paroisse Saint-Polycarpe.
SAINT-ANDRE	LYON PLACE BELLECOUR	1853	12 (1853)	Les confrères doivent intervenir à la Guillotière.
SAINT-PAUL	LYON	1854		
SAINT-DENIS LA CROIX-ROUSSE	LYON	1857		
SAINT-PIERRE DE VAISE	LYON	1857	16 (1857)	
SAINT-JUST	LYON	1857	13 (1857)	
SAINT-LOUIS DE LA GUILLOTIERE	LYON	1857	17 (1857)	
SAINTE-BLANDINE	LYON	1858		
SAINT-MAURICE	LYON	1865		
L'IMMACULEE CONCEPTION	LYON	1865		
SAINT-THOMAS D'AQUIN	OULLINS INSTITUTION DE SAINT-THOMAS D'AQUIN	1852	25 (1852) 40 (1863)	Conférence de collègue
SAINT-JOSEPH	LYON PENSIONNAT DES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES	1857	30 (1859)	Conférence de collègue
SAINT-IRENEE LES CHARTREUX	LYON INSTITUTION DES CHARTREUX	1858		Conférence de collègue
INSTITUTION DE SAINT-POLYCARPE	LYON	1865		Conférence de collègue

## LES AUTRES CONFERENCES DU RHÔNE ET CELLES DE LA LOIRE

VILLEFRANCHE (RHÔNE)	SALLE DE L'HOSPICE RUE DE LA SOUS- PREFECTURE	1849	100 (1853) 32 (1866)	
TARARE (RHÔNE)	SALLE D'ASILE RUE DESIRE	1852	29 (1853) 66 (1858)	
SAINT- SYMPHORIEN D'OZON (RHÔNE)		1857		
AMPLEPUIIS (RHÔNE)		1864	12 (1867)	
SAINT-MARTIN	OULLINS (RHÔNE)	1868		
SAINT-ETIENNE	RUE DES JARDINS A SAINT-ETIENNE LOIRE	1841	23 (1842) 48 (1853)	Les confrères doivent intervenir dans la moitié occidentale de la ville.
NOTRE-DAME (SAINT-ETIENNE)		1856		Des membres de la conférence Notre-Dame ont fondé la conférence Sainte- Marie. Les membres des deux conférences intervenait dans la moitié orientale de la ville.
SAINTE-MARIE (SAINT-ETIENNE)		1857		
SAINT- ENNEMOND (SAINT-ETIENNE)		1857	12 (1857)	
LA NATIVITE (SAINT-ETIENNE)		1861		La conférence est née d'un fractionnement de celle de Sainte-Marie devenue trop nombreuse.
MONTAGNY CANTON DE PERREUX		EXISTE EN 1847		
ROANNE		1843 REORGANISATION EN 1856	32 (1845) 37 (1859)	La conférence a cessé de fonctionner de 1848 à 1856.
MONTBRISON	SACRISTIE DE L'EGLISE NOTRE- DAME	1850	15 (1850)	Agrégée au conseil général de Paris seulement en 1895.
SAINT- CHAMOND	MAISON DES SŒURS DE SAINT- VINCENT-DE- PAUL	1852	26 (1852) 35 (1860)	
INSTITUTION DES MARISTES A SAINT-CHAMOND		1861		Conférence de collègue
FIRMINY	SALLE DES FRERES MARISTES A SAINT-PIERRE	1857	14 (1857)	

**LES PROVIDENCES DE GARCONS DU DIOCESE DE LYON (1800-1870)**

<b>NOM</b>	<b>LIEU DE LA FONDATION</b>	<b>ANNEE DE LA FONDATION</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>PARTICULARITES</b>
LE PIEUX SECOURS	LA CROIX ROUSSE	1817	Conseil ecclésiastique et frères du Sacré-Coeur	Les fils de la bourgeoisie peuvent être logés dans des chambres particulières
ORPHELINS DE SAINT-JOSEPH (de l'abbé Collet)	LA CROIX ROUSSE	1824	Un ecclésiastique	
DENUZIERE	LYON (Montée du Chemin neuf)	1829	Laïcs et frères maristes	
REFUGE SAINT-JOSEPH	OULLINS	1835	Laïcs et frères de Saint-Joseph dirigés par l'abbé Rey	L'établissement est à la fois une providence, une maison de correction et une maison pénitentiaire
SAINTE-NIZIER	LYON (Fourvière)	1840	Laïcs et frères maristes	
CAILLE	LYON (Fourvière)	1841	Conseil ecclésiastique, laïcs et frères maristes	
FONDATION RICHARD	SAINTE-ALBAN LA GUILLOTIERE	1847	Laïcs et religieuses de Saint-Vincent-de-Paul	L'établissement accueille des garçons pauvres, infirmes et incurables
SAINTE-VINCENT DE-PAUL	OULLINS	1851	Laïcs et religieuses de Saint-Vincent-de-Paul	L'établissement accueille des garçons très jeunes, entre trois et cinq ans
SAINTE-ISIDORE	VERNAISON	1859	Un ecclésiastique, frères agriculteurs et religieuses de Saint-Sorlin	Providence agricole où les garçons orphelins sont dans une sorte de ferme modèle
LE PRADO	LA GUILLOTIERE	1860	Un ecclésiastique, quelques religieux et religieuses	Les garçons font un court séjour et aucun travail ne leur est demandé
ORPHELINS DE SAINT-JOSEPH (de l'abbé Ruet)	LA CROIX ROUSSE	1861	Un ecclésiastique	Les garçons sont surtout initiés aux travaux de l'horticulture
COLONIE AGRICOLE	SAINTE-GENEST-LERPT	1866	Société laïque de Saint-Joseph	L'établissement est à la fois une providence et une maison de correction
PROVIDENCE DE JEUNES GARCONS PAUVRES	VILLEFRANCHE	?	Frères de la doctrine chrétienne	

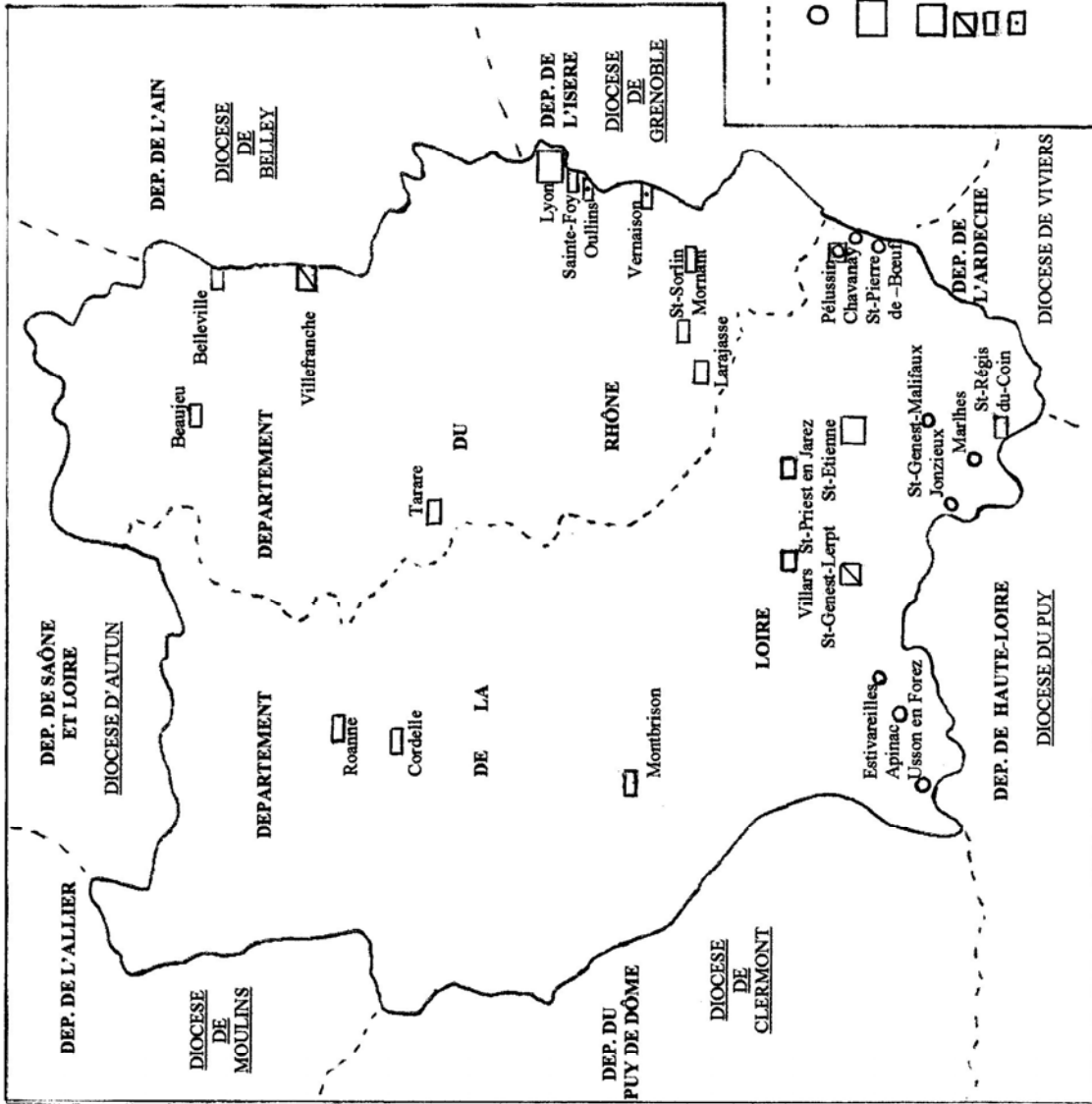
**LES PROVIDENCES DE FILLES DU DIOCESE DE LYON**  
(De la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle aux années 1860)

NOM	LIEU DE LA FONDATION	ANNEE DE LA FONDATION	DIRECTION	PARTICULARITES
SAINT-PAUL	LYON (Quai P. Scize : Vieux Lyon)	1816 (la providence avait été fondée une 1 <sup>ère</sup> fois en 1699)	Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul	
TRINITAIRES	LYON	1804 (la providence avait été fondée une 1 <sup>ère</sup> fois en 1711)	Trinitaires	La providence a eu 3 localisations successives : Fourvière, Bellecour et la Croix-Rousse (vers 1840).
L'ŒUVRE DES MESSIEURS	LYON (rue Bourgelat : presqu'île)	1799 (la providence avait été fondée une 1 <sup>ère</sup> fois en 1773)	Laïcs et religieuses de Saint-Vincent –de-Paul	
SAINT-JEAN ET SAINT-GEORGES	LYON (Vieux Lyon)	1798	Religieuses de Saint-Vincent –de-Paul	
PROVIDENCE DE JEUNES FILLES	VILLEFRANCHE	1804	Religieuses Saint-Charles	
SAINT-NIZIER	LYON (rue des 4 chapeaux : presqu'île)	1804	Religieuses de Saint-Vincent –de-Paul	En 1812, les religieuses Saint-Charles ont pris en charge la providence.
PROVIDENCE DE SAINT-GENEST-LERPT	Au nord de SAINT-ETIENNE	1809	Religieuses Saint-Joseph	
REFUGE SAINT-MICHEL	LYON (Fourvière)	1811	Religieuses de Notre-Dame du Refuge	L'établissement comprend une section pour les filles corrompues et une section pour les orphelines
SAINT-POLYCARPE	LYON (Croix-Rousse)	1811	Religieuses Saint-Joseph	
SAINTE-MARIE	SAINT-ETIENNE	1812	Religieuses Saint-Joseph	
MAISON ROLLET	Croix-Rousse	1813	Laïques	Les dirigeantes de la Maison Rollet fondèrent en 1839 la communauté du tiers ordre de Saint-François d'Assise.
SAINT-BRUNO	Croix-Rousse	1815	Religieuses Saint-Joseph	
JESUS-MARIE	Croix-Rousse	1818	Une laïque et religieuses de Jésus-Marie	En 1820, la providence fut installée à Fourvière.
LES INCURABLES	LYON (Presqu'île)	1819	Une laïque et religieuses Saint-Joseph	
SAINT-PIERRE	LYON (rue Luizerne : presqu'île)	1820 ?	Religieuses Saint-Joseph	
SACRE-CŒUR	Croix-Rousse	1820	Religieuses de l'adoration perpétuelle du Sacré-Coeur	
MARIE-THERESE	LYON (Montée du chemin neuf : Fourvière)	1820	Laïques et religieuses de Marie-Thérèse	En 1878, transfert à Pélussin
REFUGE DE LA SOLITUDE	LYON (au-dessus de Pierre Scize : Vieux Lyon)	1821	Religieuses Saint-Joseph	L'établissement accueille des jeunes femmes libérées de prison.
PIEUX-SECOURS	Saint-Etienne	1821	Une laïque puis religieuses Saint-Joseph	Reine Françon, la fondatrice, est devenue religieuse Saint-Joseph en 1823.

JEUNES ECONOMES	Croix-Rousse	1822	Laiques et religieuses Saint-Joseph	
SACRE-CŒUR	Belleville-sur-Saône	1822	Religieuses de Jésus-Marie	
NOTRE-DAME SAINT-VINCENT	LYON (rue Bouteille : presqu'île)	1823	Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul	
SACRE-CŒUR	Larajasse (dans les Monts du Lyonnais)	1823	Religieuses de l'Adoration perpétuelle de Larajasse	
SAINTE-FAMILLE	LYON (rue V. Hugo : presqu'île)	1824	Religieuses Saint-Joseph	
PROVIDENCE DE LA CROIX-ROUSSE	Croix-Rousse	1825	Religieuses Saint-Joseph	
REFUGE DE L'ANTIQUAILLE	LYON (Fourvière)	1825	Religieuses de Notre-Dame de compassion	L'établissement accueille les prostituées repenties.
NOTRE-DAME-SAINTE-LOUIS	La Guillotière)	1825	Religieuses Saint-Joseph	
SAINTE-ANDRE	Tarare	1825	Ecclésiastiques et religieuses Saint-Joseph	La providence abrite à la fois des orphelines et des vieillards.
SAINTE-FAMILLE	Croix-Rousse	1825	Laiques puis ecclésiastiques et religieuses de la Sainte-Famille	
SAINTE-LOUIS DE GONZAGUE	Cuire	1825	Un ecclésiastique et des laïques	A partir de 1843, la providence a été dirigée par les religieuses de la Sainte-Famille.
DAMES DE SAINT-JOSEPH	LYON (rue de la République : presqu'île)	1828 ?	Religieuses Saint-Joseph	
SAINTE-FOY	Au sud de Lyon.	1828	Laiques et religieuses maristes	
LA MARMITE	LYON (rue St Joseph : presqu'île)	1830	Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul	
CORDELLE	Au sud de Roanne	1833	Religieuses de la Sainte-Famille	
BEAUJEU	A l'ouest de Belleville-sur-Saône	1834	Religieuses de la Sainte-Famille	
PROVIDENCE DU PHENIX	Roanne	1835	Laiques et religieuses Saint-Charles	
MARIE-JOSEPH	Montbrison	1836	Religieuses Saint-Joseph puis religieuses de Marie-Joseph	
PROVIDENCE DE VAISE		1836	Religieuses de la Sainte-Famille	
SAINTE-REGIS DU COIN	Au sud de Saint-Genest-Malifaux	1836	Religieuses de la Sainte-Famille	
PROVIDENCE DES CINQ- PLAIES	Croix-Rousse	1837	Chanoinesses du Saint-Sauveur	
LE REFUGE	Saint-Etienne	1837	Religieuses Saint-Joseph	L'établissement accueille les prostituées repenties.
BETHLEEM	LYON (Saint-Irénée : Vieux Lyon))	1838	Laiques, un ecclésiastique et religieuses Saint-Joseph	La providence de Bethléem, puis le refuge du Bon Pasteur (1841) sont des lieux d'accueil provisoires.

MAISON DES BLANDINES	LYON (rue du Boeuf : Fourvière)	1838	Laiques et religieuses Saint-Charles	
PROVIDENCE DE MORNANT	Dans les Monts du Lyonnais	1840	Religieuses de la Sainte-Famille	
SAINTE-ELISABETH	Vaise	1844	Religieuses Saint-Joseph	
JEUNES CONVALESCENTES SORTANT DES HÔPITAUX	LYON	1844	Laiques	La providence s'est d'abord installée rue Sala (presqu'île), puis montée Saint-Barthélemy en 1854 (Fourvière)
NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE	LYON (Fourvière)	1845	Religieuses de Notre- Dame de Fourvière	
MAISON SAINT-BENOÎT	Cuire	1845	Religieuses Bénédictines	
SOURDES MUETTES	Vaise	1845	Religieuses Saint-Joseph	
SAINTE- BONAVENTURE	LYON (rue Confort : presqu'île)	1847	Religieuses de Saint- Vincent-de-Paul	
SAINTE-SORLIN	Saint-Sorlin (Monts du Lyonnais)	1847	Laiques, puis Petites Sœurs de l'Enfant-Jésus	Les filles étaient placées à Lyon dans des ateliers visités par les religieuses.
ŒUVRE SAINT- MAURICE	Sathonay (dans l'Ain, près de Lyon)	1849	Un ecclésiastique et religieuses Saint-Charles	Les religieuses Saint-Joseph avaient déjà dirigé une providence à Sathonay de 1841 à 1848.
PROVIDENCE DE LA REDEMPTION	LYON (rue Montbernard : Brotteaux)	1858	Religieuses de Saint- Vincent-de-Paul	
LES BUERS	Villeurbanne	1860	Religieuses Franciscaines du Sacré-Cœur	
LE PRADO	La Guillotière	1860	Religieuses de la Société du Prado	Les filles font un court séjour et aucun travail ne leur est demandé.
SAINTE- BLANDINE	LYON (rue Smith : Perrache)	1861	Religieuses Saint-Charles	
MAISON SAINT-JOSEPH	Caluire	1867	Religieuses Franciscaines de Calais	
MARIE-THERESE	Pélussin (au sud-est de la Loire)	?	Religieuses Marie-Thérèse	
GATA	LYON	?	Laiques	
GASSIOT	LYON	?	Laiques	
DENIS	Croix-Rousse	?	Laiques	Existait en 1847.
MERCIER	Croix-Rousse	?	Laiques	Dirigée un mois par les religieuses de la Sainte- Famille en 1833.
COMMUNAUTE DES DAMES DE L'INSTRUCTION	Saint-Etienne	?	Laiques et religieuses Saint-Joseph	
SAINTE-PRIEST- EN-JAREZ	Au nord de Saint- Etienne	?	Religieuses Saint-Joseph	

MAISONS D'ASSEMBLÉE  
DE BÉATES  
ET PROVIDENCES  
DANS LE DIOCÈSE  
DE LYON  
AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE



--- Limites entre les départements

- Communes dont les hameaux avaient des assemblées de Béates
- Lyon et ses faubourgs où ont été fondées les trois quarts des providences
- ▣ Saint-Etienne : quatre providences de filles
- ▤ Une providence de filles et une providence de garçons
- ▥ Une providence de filles
- ▦ Une providence de garçons



**LES USINES – INTERNATS DE LA SOIE AU SUD-EST DE LA FRANCE**

	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>CONGREGATION RELIGIEUSE</b>	<b>PARTICULARITES</b>
<b>JUJURIEUX</b> près de Pont d'Ain (Ain)	BONNET	SAINT-JOSEPH de Bourg en Bresse (début : 1837)	Il y a 19 religieuses pour 550 pensionnaires en 1867.
<b>GENISSAT</b> près de Bellegarde (Ain)	REZY		Le propriétaire est à la fois fabricant et ecclésiastique.
<b>ANNONAY</b> (Ardèche)	BLACHIER	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1858)	Le propriétaire est vice- président de la société Saint-Vincent-de-Paul.
<b>CHOMERAC</b> près de Privas (Ardèche)	CHUBERT	SAINTS-CŒURS-DE- JESUS-ET-MARIE de Recoubeau	Les ouvrières étaient réparties entre plusieurs fabriques
<b>LE CHEYLARD</b> (Ardèche)	<u>DURAND FRERES</u>	SAINTE-FAMILLE de Lyon	Les religieuses n'ont pas de rôle dans les ateliers.
<b>PRIVAS</b> (Ardèche)	VINCENT	SAINTS-CŒURS-DE- JESUS-ET-MARIE de Recoubeau	
<b>SAINT-JULIEN-EN- SAINT-ALBAN</b> près du Pouzin (Ardèche)	BLANCHON		Il y a des ouvrières libres et des ouvrières de 12 à 16 ans engagées pour 3 ans.
<b>ALLAN</b> près de Montélimar (Drôme)	COLLOMBAN	SAINTS-CŒURS-DE- JESUS-ET-MARIE de Recoubeau	
<b>CLERIEUX</b> près de Romans (Drôme)	COTTE	SAINTS-CŒURS-DE- JESUS-ET-MARIE de Recoubeau	
<b>MONTBOUCHER</b> près de Montélimar (Drôme)	LACROIX	SAINT-MARTHE de Romans puis religieuses de Nazareth puis religieuses de Recoubeau	Les religieuses de Nazareth furent recrutées dans l'établissement.
<b>RECOUBEAU*</b> près de Luc en Diois (Drôme)	Filature de soie dirigée par des religieuses	SAINTS-CŒURS-DE- JESUS-ET-MARIE	Il s'agit d'une école spéciale de formation pour les religieuses de cette communauté à Recoubeau.
<b>SAINT-VALLIER</b> (Drôme)	CHARTRON		Il n'y a pas de religieuses, mais tout de même un règlement religieux
<b>LA SEAUVE S / SEMENE</b> (Haute-Loire)	COLCOMBET	SAINT-JOSEPH du Puy	
<b>LES MAZEAUX</b> près de La Séauve (Haute-Loire)	SARDA	SAINT-JOSEPH du Puy	

\*Il y avait aussi une usine-internat à Guignan dans le Vaucluse où étaient présentes 3 religieuses de Recoubeau..

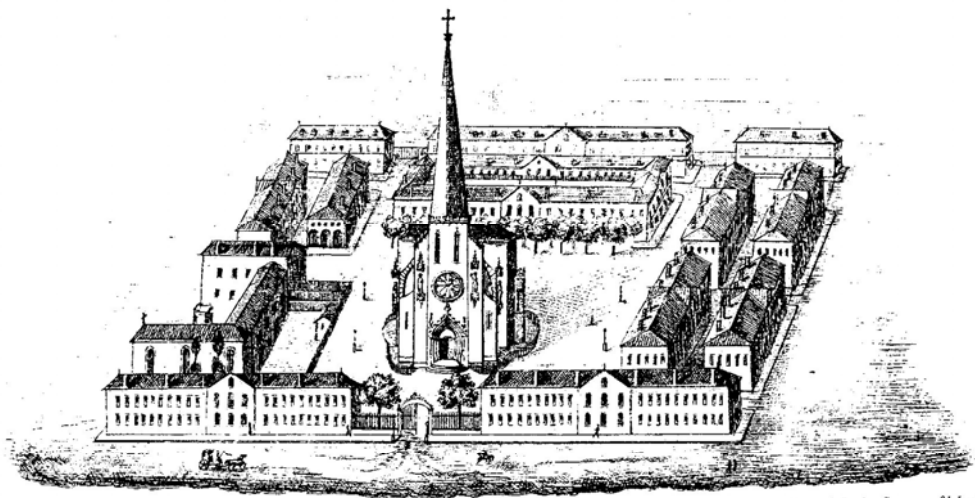
**LES USINES – INTERNATS DE LA SOIE AU SUD-EST DE LA FRANCE (suite)**

	<b>PROPRIETAIRE</b>	<b>CONGREGATION RELIGIEUSE</b>	<b>PARTICULARITES</b>
<b>BOUSSIEUX</b> près de Bourgoin (Isère)	GINDRE ET AUGER	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1849)	Relations difficiles entre les religieuses et les propriétaires
<b>LA SÔNE</b> près de St Marcellin (Isère)	DUFÊTRE	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1857)	
<b>LE PEAGE DE VIZILLE</b> (Isère)	<u>DURAND FRERES</u>	SAINTE-FAMILLE de Lyon	Les religieuses n'ont pas de rôle dans les ateliers.
<b>LE PEAGE DE RO USSILLON</b> (Isère)	HECKEL	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1859)	En 1862, Heckel a demandé au Père Pousset de retirer ses religieuses à cause d'une mésentente avec le régisseur.
<b>RENAGE</b> près de Rives (Isère)	PEILLON	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1859)	
<b>SAINT-ETIENNE-DE- SAINT-GEOIRS</b> (Isère)	JOLY	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1859)	Relations difficiles entre les propriétaires et les religieuses retirées en 1860
<b>VIENNE</b> (Isère)	MERLE	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1845)	
<b>VINAY</b> (Isère)	SAUNIER	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1860)	Les religieuses sont rappelées en 1865 parce que la fabrique est en faillite.
<b>BOURG-ARGENTAL</b> (Loire)	VIGNAT	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1860)	
<b>ARLOS-IZIEUX</b> (Loire)	VAILLANT-VERNAY	PETITES SŒURS DE L'ENFANCE	
<b>SAINT-CHAMOND</b> (Loire)	SIMON	PETITES SŒURS DE L'ENFANCE (début : 1864)	
<b>MONTBRISON</b> (Loire)	COUCHOUD DE BETHENOD	MARIE-JOSEPH du Dorat (début : 1857)	Les religieuses de la providence de Montbrison accompagnent les jeunes filles à l'usine où elles surveillent leur travail
<b>L'ARBRESLE</b> (Rhône)	GONIN	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1862)	
<b>SERIN</b> A Lyon (Rhône)	GILLET	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1869)	
<b>TARARE</b> (Rhône)	MARTIN	SAINTE-FAMILLE de Lyon (début : 1855)	Il y a 22 religieuses pour plus de 50 jeunes filles à la fin des années 1860.

LES USINES-INTERNATS DE LA SOIE  
AU SUD-EST DE LA FRANCE  
DANS LE DEUXIÈME TIERS DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

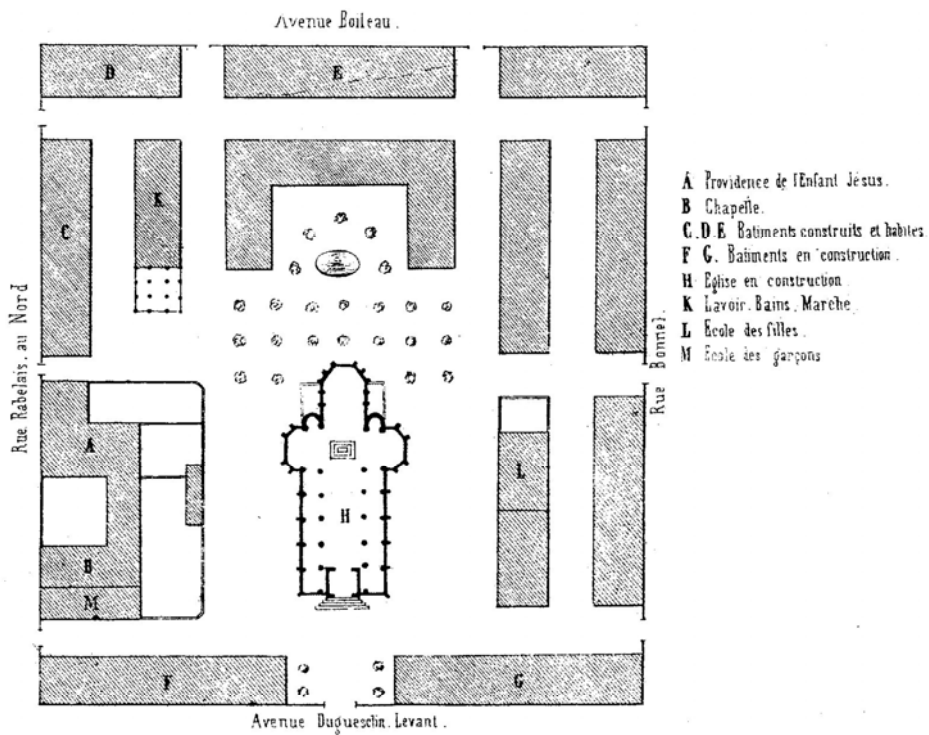


LITHOGRAPHIE ET PLAN DE LA CITÉ DE L'ENFANT-JÉSUS A LYON



Lith. Clément R. de Jussieu. 21 Lyon

CITÉ DE L'ENFANT JESUS.



SOURCE: CITÉ DE L'ENFANT-JÉSUS - LOGEMENT D'OUVRIERS  
(A.M. DE LYON : 744 WP 075)

## POPULATION DES PAROISSES DE LYON EN 1868 ET DATES D'ERECTION

NOM DE LA PAROISSE	DATE D'ERECTION	POPULATION (nombre d'habitants)	SITUATION	
<u>SAINTE-BLANDINE</u>	1842	6 121	Presqu'île	
SAINT-MARTIN D'AINAY	1803	21 471		
SAINT-FRANCOIS-DE-SALES		13 606		
SAINT-BONAVENTURE		8 386		
SAINT-NIZIER		13 078		
SAINT-PIERRE DES TERREAUX		11 099		
SAINT-VINCENT		1 710		
SAINT-POLYCARPE		16 868		
SAINT-BRUNO		1856	6 218	Croix-Rousse
SAINT-DENIS	18 408			
<u>BON PASTEUR</u>	5 491			
<u>SAINT-BERNARD</u>	1853		6 696	
<u>SAINT-EUCHER</u>	1841		5 891	
<u>SAINT-AUGUSTIN</u>	1851		7 964	
<i>SAINT-CHARLES DE SERIN</i>	1826		1 707	
<u>LA REDEMPTION</u>	1857		12 470	
<i>SAINT-POTHIN</i>	1826	23 466		
<u>IMMACULEE CONCEPTION</u>	1855	20 779		
<u>SAINTE-ANNE DU SACRE CŒUR</u>	1860	3 088		
<u>SAINT-ANDRE</u>	1846	14 828		
SAINT-LOUIS	1803	10 538		
<u>SAINT-MAURICE</u>	1843	3 141		
<u>SAINT-VINCENT-DE-PAUL</u>	1859	3 502		
<u>ANNONCIATION</u>	1861	3 480	Rive droite de la Saône	
SAINT-PIERRE DE VAISE	1803	8 806		
SAINT-PAUL		7 779		
SAINT-JEAN		11 792		
SAINT-GEORGES		6 452		
SAINT-JUST		5 925		
SAINT-IRENEE		6 910	Colline de Fourvière	

Les dates d'érection des paroisses sont indiquées dans l'article de PIERRE-YVES SAUNIER, "L'Eglise et l'espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses", Revue historique, 1992, n°584, pp. 329-330.

Les chiffres de population sont indiqués sur le plan général de la ville de Lyon précisant les délimitations territoriales des diverses paroisses au 1<sup>er</sup> janvier 1868. Cote : 001 S 000 07 A. M. de Lyon.

SAINT-MARTIN D'AINAY : paroisse ancienne érigée en 1803, au début de l'épiscopat de Mgr Fesch.

*SAINT-CHARLES DE SERIN* : paroisse créée en 1826, sous l'administration de Mgr de Pins.

SAINTE-BLANDINE : paroisse créée sous l'épiscopat de Mgr de Bonald.

**POPULATION DES PAROISSES DE SAINT-ETIENNE EN 1871  
ET DATES D'ERECTION**

<b>NOM DE LA PAROISSE</b>	<b>DATE D'ERECTION</b>	<b>POPULATION (nombre d'habitants)</b>
SAINT-ETIENNE (LA GRANDE EGLISE)	XII <sup>e</sup> siècle	12 000
NOTRE-DAME	XVII <sup>e</sup> siècle	10 500
SAINT-ENNEMOND	1808	15 000
NOTRE-DAME DE VALBENOÎTE	1808	6 000
SAINTE-MARIE	1808	12 000
SAINT-LOUIS	1820	5 000
SAINT-CHARLES	1841	8 000
SAINTE-BARBE	1841	5 000
SAINT-JEAN-BAPTISTE (Montaud)	1842	9 500
SAINT-ROCH	1856	6 500
SAINT-FRANCOIS	1860	8 000
SAINT-PIERRE-SAINTE-PAUL (La Rivière)	1869	3 000
LA NATIVITE	1869	6 000

Les dates d'érection des paroisses sont indiquées d'après l'ouvrage de J. CANARD, *La Rivière. Saint-Pierre-Saint-Paul de Saint-Etienne – Le quartier et la paroisse*, 1968, 40 p. (p. 6).

Le chiffre de population de chacune des 13 paroisses figure dans le Mémoire de Maîtrise d'OLIVIER MARTIN, *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1814 ...*, p. 106.

LYON CATHOLIQUE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

LES PRINCIPAUX CENTRES DE LA VIE RELIGIEUSE

- + PRIMATIALE SAINT-JEAN ET ARCHEVÊCHE
- + NOTRE-DAME DE FOURVIÈRE
- C MAISON DES CHARTREUX
- S LE GRAND SEMINAIRE AVANT 1859 (PLACE CROIX-ROUSSE)
- S LE GRAND SEMINAIRE APRES 1859 (AUX BAINS-ROMAINS)

PAROISSES DE LYON ÉRIGÉES EN 1803

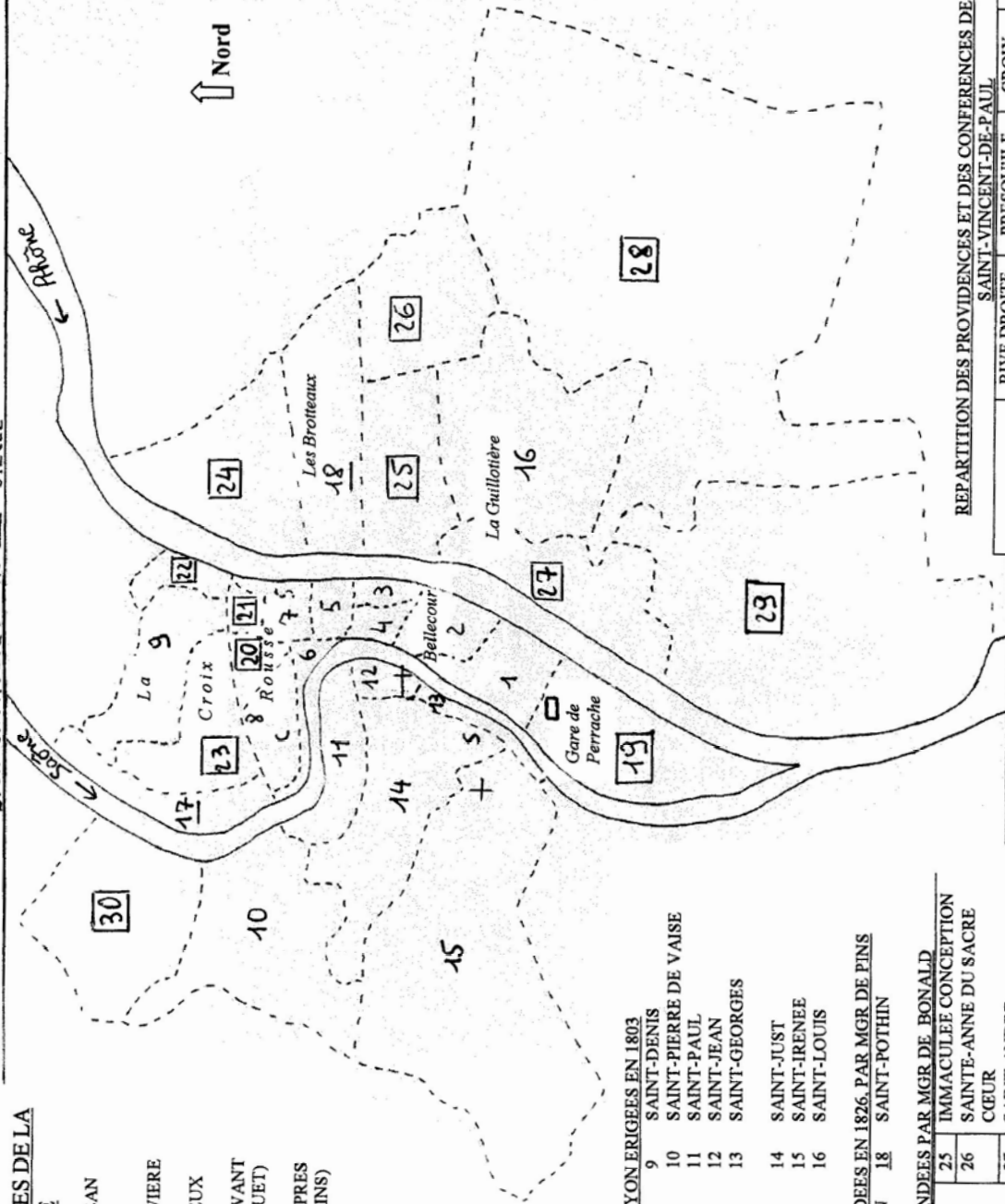
- 1 AINAY
- 2 SAINT-FRANÇOIS
- 3 SAINT-BONAVENTURE
- 4 SAINT-NIZIER
- 5 SAINT-PIERRE DES TERREAUX
- 6 SAINT-VINCENT
- 7 SAINT-POLYCARPE
- 8 SAINT-BRUNO
- 9 SAINT-DENIS
- 10 SAINT-PIERRE DE VAISE
- 11 SAINT-PAUL
- 12 SAINT-JEAN
- 13 SAINT-GEORGES
- 14 SAINT-JUST
- 15 SAINT-IRÈNEE
- 16 SAINT-LOUIS

PAROISSES DE LYON FONDÉES EN 1826, PAR MGR DE PINS

- 17 SAINT-CHARLES DE SERIN
- 18 SAINT-POTHIN

PAROISSES DE LYON FONDÉES PAR MGR DE BONALD

- 19 SAINTE-BLANDINE
- 20 BON PASTEUR
- 21 SAINT-BERNARD
- 22 SAINT-EUCHÈRE
- 23 SAINT-AUGUSTIN
- 24 LA REDEMPTION
- 25 IMMACULÉE CONCEPTION
- 26 SAINTE-ANNE DU SACRE CŒUR
- 27 SAINT-ANDRÉ
- 28 SAINT-MAURICE
- 29 SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- 30 ANNONCIATION



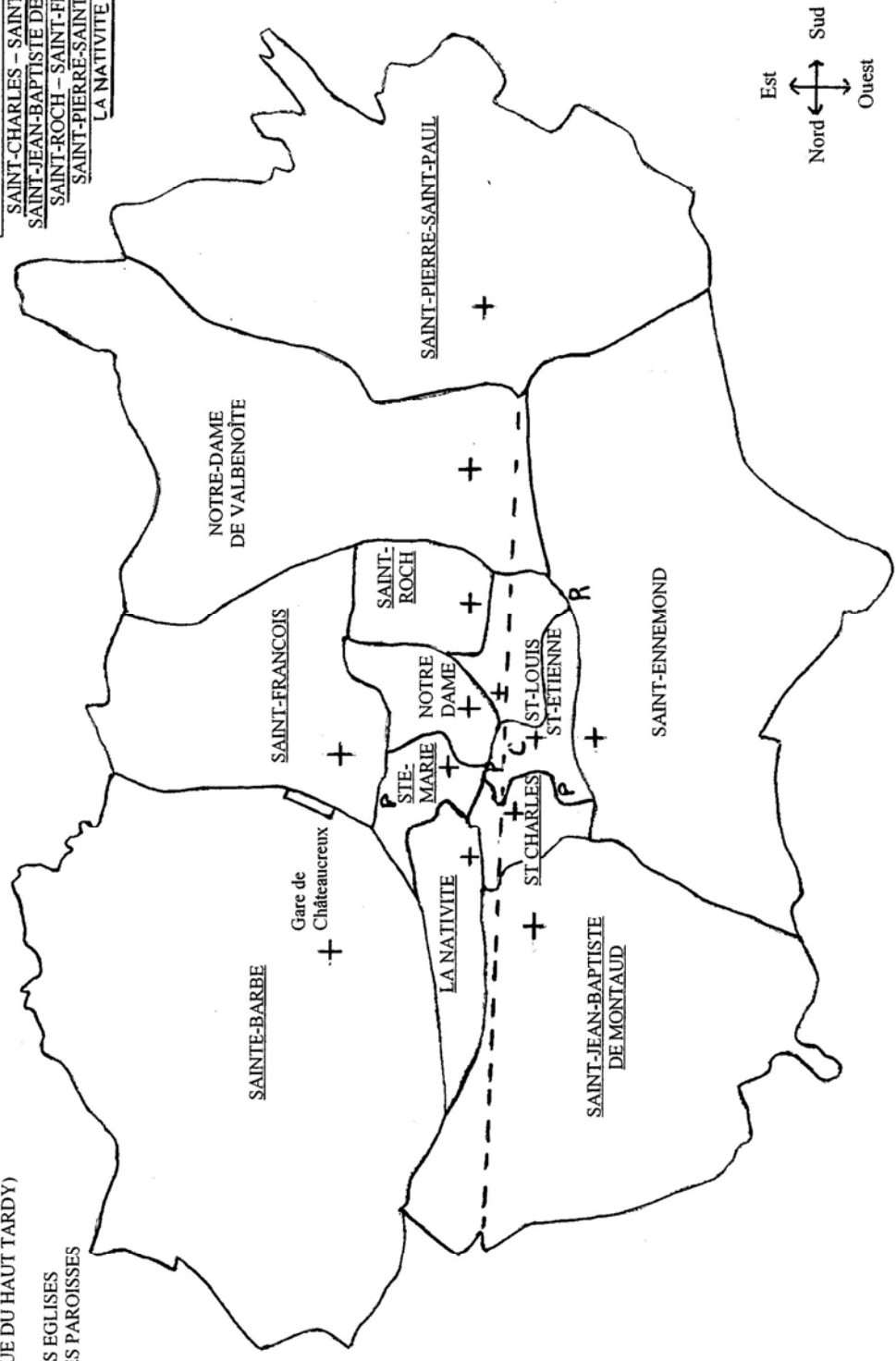
REPARTITION DES PROVIDENCES ET DES CONFÉRENCES DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

PROVIDENCES	RIVE DROITE DE LA SAÛNE		SAINT-VINCENT-DE-PAUL		RIVE GAUCHE DU RHÔNE	
	14	4	PRESQU'ÎLE	ROUSSE	14	5
CONFÉRENCES	4	4	6	4	4	4

- ..... ROUTE DE ROANNE AU RHÔNE
- C** CONDITION DES SOIES
- P** PROVIDENCES
- R** LE REFUGE (RUE DU HAUT TARDY)
- +** LES EGLISES DES PAROISSES

## LES PAROISSES DE SAINT-ÉTIENNE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

- LES PAROISSES EXISTANT EN 1840
- SAINTE-ÉTIENNE (LA GRAND' EGLISE)
- NOTRE-DAME - SAINT-ENNEMOND
- NOTRE-DAME DE VALBENOÎTE
- SAINTE-MARIE - SAINT-LOUIS
- LES PAROISSES FONDÉES PAR MGR DE BONALD
- SAINTE-CHARLES - SAINTE-BARBE
- SAINTE-JEAN-BAPTISTE DE MONTAUD
- SAINTE-ROCH - SAINT-FRANÇOIS
- SAINTE-PIERRE-SAINTE-PAUL
- LA NATIVITÉ





## SOURCES

FONDS PUBLICS

### ARCHIVES NATIONALES

#### **Dossier de Bonald : F/19/2531**

#### **Etat des décès et ordinations depuis 1830 : F/19/2431**

Envoi de l'archevêque de Lyon au ministre de la justice et des cultes concernant l'état du personnel du clergé et des élèves ecclésiastiques au 1<sup>er</sup> janvier 1870.

#### **Dossier des cardinaux : F/19/2446**

Correspondance, nomination, frais d'installation, séjours à Rome ...

#### **Dossiers personnels des vicaires généraux de Lyon : F/19/2801**

#### **Congrégations de femmes – Ordres – statuts – autorisations : F/19/6324**

Lettre de commerçants en lingerie de Lyon au préfet du Rhône du 18 avril 1861.

Lettre du préfet du Rhône au ministre des cultes du 6 juin 1861.

#### **Enquête sur le travail agricole et industriel prescrite par le décret du 25 mai 1848**

Département de la Loire : C956.

Département du Rhône : C963.

#### **Rapport sur la Société de Saint-François-Xavier à Lyon : BB<sub>18</sub>1426 - chemise 9334**

Lettre du ministre de la justice au procureur général de Lyon du 23 octobre 1844.

Lettre du procureur général au ministre de la justice du 26 octobre 1844.

Lettre du procureur général au ministre de la justice du 14 janvier 1846.

#### **Entreprises commerciales et industrielles des congrégations religieuses lyonnaises : BB<sub>18</sub>1452 - chemise 3869**

Rapport du préfet de police de Lyon du 11 septembre 1847, concernant les activités des Frères des Ecoles Chrétiennes à Lyon.

#### **Rapports de l'administration à propos des violences de 1848 à Saint-Etienne et Lyon : BB<sub>30</sub>361**

Rapport du procureur général de Lyon du 1<sup>er</sup> mars 1848 concernant des violences exercées contre les providences dans la ville.

Lettre du 30 mars 1848 du commissaire du gouvernement à Saint-Etienne au procureur général concernant les violences exercées contre les providences dans la ville.

Lettre du 14 juin 1848 du ministre de l'instruction et des cultes au ministre de la justice concernant des violences exercées contre des prêtres à Lyon.

### BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE

BOUILLAT (J.), *Cardinal de Bonald, archevêque de Lyon (1787-1870)*, 1914, 16p. (LN27659536).

GAUTRELET (François-Xavier), *de la Cie de Jésus, Le dimanche considéré au point de vue religieux et social*, Lyon, J.B.Pélagaud, 1858, 252 p. (D-35704).

MONNIER (Frédéric), *De l'organisation du travail manuel des jeunes filles : les internats industriels, rapport présenté à la Société de protection des apprentis*, Paris, imprimerie Chaix, 1869, 71 p. (R44264).

MORIN (Jérôme), *Le bon sens chrétien, traité populaire sur la richesse, le travail et l'ordre social*, Guyot, Lyon, 1849, 100 p. (R44561).

MORIN (Jérôme), *Rapport fait à l'académie de Lyon le 3 juillet 1855, concernant le concours ouvert sur les moyens d'adoucir et d'atténuer pour les ouvriers en soie les effets des crises de la Fabrique de Lyon*, imprimerie Dumoulin, 1855, 15 p. (RP12612).

*Mémorial religieux, scientifique et littéraire publié par un comité catholique en faveur de l'œuvre de Saint-François-Xavier*, T. 1, première livraison, Lyon, 1847, 432 p. (Z54960), T.2, première livraison, 1848, 72 p. (Z54959).

#### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE CARCASSONNE (ARCHIVES)

LETTRE de Mgr de Bonald, évêque du Puy, du 21 février 1839, envoyée à l'ancien préfet de la Haute-Loire, Mahul, devenu préfet du Vaucluse.

#### ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA HAUTE-LOIRE

##### Sources imprimées

##### **Actes épiscopaux de Mgr de Bonald**

Références : 1V3 et (ou) PBM2 art. 1, 1791-1834.

PBM2 art. 2, 1835-1845.

Voir la liste de ses actes épiscopaux.

##### **Almanachs et annuaires**

Almanach royal de 1830.

Annuaire de la Haute-Loire de 1839.

##### **Ouvrages**

BRIOUDE (Marie), *Recherches historiques sur une partie du Velay, principalement la ville et la paroisse de Tence*, Le Puy, imprimerie catholique Prades-Freydier, 1900, 534 p.

#### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DU PUY

##### Sources imprimées

##### **Fonds Cortial, réf. 4483**

Discours prononcé par Mgr l'évêque du Puy, président du premier collège d'arrondissement du département de la Haute-Loire, le 23 décembre 1823.

##### **Fonds local et régional, réf. 11260**

Quelques actes épiscopaux de Mgr de Bonald : voir la liste de ses actes épiscopaux.

Copie d'une lettre adressée à Mgr de Bonald le 9 mars 1841 et signée "Les Macchabées".

##### **Fonds local et régional, réf. 4359**

DUNGLAS, *Les Béates de la Haute-Loire*, 1854, opuscule de 8 pages.

## ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE

### Sources manuscrites

Différentes enquêtes agricoles : 1810-1913. 7M24.

Rapport du commissaire de police d'Outre-Furens au sous-préfet de Saint-Etienne le 24 avril 1844. 92M4.

Lettre du préfet de la Loire au ministre de l'intérieur du 21 janvier 1841. X859 (dossier sur les sociétés de secours mutuels dans la Loire).

### **Série V : Cultes**

V52 : érection de cures, chapelles (1839-1844).

V55 : érection de cures, chapelles (1858-1864).

V56 : érection de cures, chapelles (1865-1876).

### Sources imprimées

#### **Ouvrages édités**

GIVRE (Camille), *Notables lyonnais et foréziens – Documents historiques sur Louis d'Arnal de Serres, directeur de la Schola Cantorum et sa famille et sur le cardinal Maurice de Bonald, archevêque de Lyon, grand-oncle de Louis de Serres*, 1980, 125 p., réf. BH3730.

VALSERRES (Jacques), *Les industries de la Loire*, imprimerie Robin, Saint-Etienne, 1862, 503 p., réf. BH2462.

CHARON-BORDAS (Janine), *Ouvriers et paysans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'enquête sur le travail de 1848*, Publi sud, 1994, 513 p., réf. BH6718.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE SAINT-ETIENNE

### **Journaux stéphanois**

La Sentinelle populaire (juillet 1848- février 1849).

La Voix du peuple (avril 1848).

Le Mercure Ségusien (1825-1848).

### **Professions de foi en vue des élections d'avril 1848**

Profession de foi de Nermon, réf. MAG FH 2134.

Profession de foi de Leneveux, réf. MAG FH 2170.

### **Ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle**

LIMOUSIN (Antoine), *Enquête industrielle et sociale des ouvriers et chefs d'ateliers rubaniers acceptée par la majorité des délégués*, Saint-Etienne, imprimerie Pichon, 1848, 56 p., réf. MAG FA 2675.

MONTER (Xavier de), *Notice sur l'usine hydraulique et à vapeur de la maison Colcombet frères et Cie*, Paris, imprimerie Goupy, 1873, 14 p.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LILLE

Notes sur la situation des ouvriers de l'établissement de tissage mécaniques de toiles de lin, fondé à Lille en 1839 par M.M. Scrive Frères, Lille, imprimerie Danel, décembre 1851, 24 p., cote n°25384-FZ79<sup>2</sup>.

ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-ETIENNE

**Sociétés de bienfaisance (1830-1936). 2Q48**

Nomenclature des établissements privés de la ville de Saint-Etienne au 1<sup>er</sup> janvier 1867.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU RHÔNE

Sources manuscrites

Rapport de l'adjoint de la commune de Caluire au commissaire du département du Rhône du 13 mai 1848. 1M112.

**Série V : Cultes**

2V22 : paroisse Saint-Augustin. Erection de l'église en succursale (1850-1851).

2V22 : paroisse Saint-Bernard. Erection en 1853.

2V7 : érection de nouvelles succursales.

2V2i : paroisse Saint-André à La Guillotière.

Sources imprimées

PANSU (Henri), *Le travail des enfants à Lyon et dans le département du Rhône au XIX<sup>e</sup> siècle*, livret de l'élève, Service éducatif.

ARCHIVES MUNICIPALES DE LYON

ANONYME, *Vie de son éminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon*, Briday, Lyon, 1870, 198 p. COTE / SM861.

NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme utilisé par Clair TISSEUR), *Souvenirs lyonnais. Lettres de Valère. Colligées*, T. 1, Meton, 1881, 194 p. Cote : 1C3042.

PEY (Jean-Baptiste), "Documents statistiques sur la population de Lyon" in *Lyon et la région lyonnaise. Etudes et documents publiés à l'occasion du XV<sup>e</sup> congrès des Sociétés françaises de géographie en 1894*, Vitte, 1894, 151 p. Cote : 1088.

**Dossier 744 WP 075**

Cité de l'Enfant-Jésus. Logement d'ouvriers.

Œuvre des jeunes filles incurables d'Ainay : comptes-rendus.

Œuvre des jeunes convalescentes sortant des hôpitaux : fonctionnement (1854-1875).

**Dossier 744 WP 076**

Société charitable de Saint-François Régis : fonctionnement (1843-1870).

Société du patronage pour les jeunes filles : fonctionnement (1841-1879).

Providence des orphelins de Saint-Joseph : brochure d'information.

Œuvre des pauvres Savoyards : fonctionnement (1860-1861).

Œuvre de la providence des Blandines.

Œuvre du travail de Marie : fonctionnement (1852-1883).

Refuge du Prado : fonctionnement (1860-1861).

**Dossier 744 WP 074**

Tableau des œuvres particulières de bienfaisance du département du Rhône du 14 janvier 1863.

Providence des jeunes garçons de la paroisse de Saint-Nizier : fonctionnement (1854-1862).

## **Dossier I 240**

Pièce 273 : Acte d'accusation du procureur général près la Cour d'appel de Lyon pour les violences de 1848 dans la ville.

Pièce 304 : Jugement du 30 août 1849, fixant l'indemnité que devait payer la commune d'Oullins au refuge de la ville.

## *BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON*

### Sources imprimées

#### **Journaux lyonnais**

L'Homme de la Roche. Chronique lyonnaise (juillet-décembre 1839).

Le Courrier de Lyon (1832-1900).

L'Echo de la Fabrique (1831-1834)- (1841-1845).

L'Echo des ouvriers (1840-1841).

La Démocratie lyonnaise (1840).

Le Censeur (1834-1849).

La Tribune lyonnaise (1845-1851), qui a succédé à l'Echo de la Fabrique.

L'Harmonie (1836-1838).

Le Réparateur. Journal du Lyonnais, Forez et Beaujolais (1833-1844).

L'Union Nationale (1848-1849).

Le 24 février (mars-avril 1848).

Le Réformateur, qui a succédé au 24 février (avril 1848).

Le Salut public (1848-1944).

Le Tribun du peuple (1848).

La Liberté (mars 1848-janvier 1849).

La Constitution (janvier 1849-février 1849).

La Gazette de Lyon (1845-1852).

La République (1848).

#### **Revue de l'Institut catholique**

Revue religieuse, philosophique, scientifique, artistique et littéraire, Lyon, Ayné, 7 tomes publiés de 1842 à 1845. Cote : 356 000.

#### **Fonds Coste**

Notice sur le Concile provincial de Lyon de 1850. Cote : 350 140.

Bref de décharge envoyé à Mgr de Pins par le pape Grégoire XVI, le 28 avril 1840, concernant son administration apostolique à Lyon. Cote : 110 888.

Fondation d'une maison de charité pour les petits garçons (1851). Cote : 352 802.

Discours de l'abbé Bez à Oullins, le 12 février 1836, dans le nouveau refuge des Frères de Saint-Joseph, créé par l'abbé Rey. Cote : 110 823.

Brochure concernant le Pieux-Secours, établissement pour les jeunes garçons, Montée de la butte, n°3, à Lyon. Cote : 352 833.

Liste des candidats aux élections d'avril 1848. Cote : 111 502.

Adresse d'Ozanam aux électeurs du département du Rhône à l'occasion des élections d'avril 1848. Cote : 111 545.

Lettre circulaire du président de la section d'Ainay de la Société de Saint-François-Xavier. Cote : 110 795.

Société de bienfaisance et de secours mutuels fondée sous le patronage de Saint-Joseph, n°110, connue d'abord sous le nom de Société de Saint-François-Xavier. Compte-rendu de

1849. Librairie Guyot, 1850, 31 p. .Compte-rendu de 1850. Librairie Guyot, 1851, 29 p.  
Cote : 805 034.

Prospectus du comité qui présente des candidats de conciliation aux élections législatives de 1849. Cote : 111 649.

Profession de foi de Jérôme Morin devant le Club national à Lyon, à l'occasion des élections d'avril 1848. Cote : 111 642.

Profession de foi de Victor de Laprade adressée aux électeurs du Rhône le 8 avril 1848. Cote : 111 535.

Discours de Louis Guillard adressé aux membres de la Société de Saint-François-Xavier dans la séance publique tenue à la salle de la Bourse le dimanche 16 avril 1848. Cote : 111 525.

Providence des petits garçons pauvres de la paroisse Saint-Nizier. Rapport du 3 janvier 1851. Cote : 110 793.

Prospectus de fondation de l'Ouvroir de Marie. Cote : 110 790.

POTTON (A.), *De la prostitution et de ses conséquences dans les grandes villes, dans la ville de Lyon en particulier*, 1842, 289 p. Cote : 354 393.

SIEGWALDT (Christian), *L'Union chrétienne des bonnes œuvres*, opuscule rédigé avec notes par M. Jérôme Morin, imprimerie Lepagnez, 1846, 48 p. Cote : 355 736.

### **Fonds Magnien**

BOYER (abbé), *Rapport à N.N.S.S. les évêques sur l'affaire de M. l'abbé Théolière avec S.E. le cardinal de Bonald, auquel il a adressé un mémoire*, 1865, imprimerie de Montagny, Saint-Etienne, 32 p. Cote : 321 621.

THEOLIERE (abbé), *Cri d'une victime de l'arbitraire épiscopal substitué au droit en France au XIX<sup>e</sup> siècle ou Mémoire à S.E. le cardinal de Bonald contre les abus du pouvoir pour servir à l'histoire du clergé après la loi du 18 Germinal an X*, Lebigre-Duquesne, Paris, 1868, 483 p. (XIII<sup>e</sup> appendice, pp. 465-483). Cote : 321 622.

### **Fonds ancien**

MOLLIERE (Antoine), *Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais et de leur excellence dans l'ordre intellectuel et moral*. Discours de réception lu à l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance du 8 mai 1864, précédé d'une notice nécrologique sur M. Jérôme Morin, membre de la dite académie, Lyon, Clairon-Mondet, 1864, 36 p. Cote : 106 380.

MORIN (Jérôme), Rapport lu dans la séance publique de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance du 21 juin 1859, au nom de la commission du prix à décerner sur la question concernant le travail féminin. Cote : B 22 638 / 2.

MICHEL (Jules), "Notice sur Jean-Louis Guillard", lue dans la séance de l'académie de Lyon du 15 mars 1881, 25 p., in *Lyonnais. Opuscules divers*. Cote : 210 005.

FONDS PRIVES

ARCHIVES DE LA SOCIETE DES LETTRES DE L'AVEYRON A RODEZ  
Sources imprimées

*Oraison funèbre du cardinal de Bonald prononcée au service solennel de Quarantaine dans l'église Saint-Jean à Lyon par le R.P. Caussette, vicaire général, Supérieur des Missionnaires de Toulouse*, Lyon, Bauchue et Cie, 1870, 62 p.

“Portefeuille de Mahul. Correspondance entre le cardinal de Bonald et le préfet Mahul”. Extrait de la *Nouvelle Revue rétrospective* du 10 octobre 1899. (Communication de M. Léon G. Péliissier), Paris, Aux bureaux de la Nouvelle revue rétrospective, rue de Rivoli, 48 p.

COMBES DE PATRIS (B.), “Nos évêques sous Louis-Philippe”, in *Revue du Rouergue*, avril-juin 1962, n°62, pp. 137-152.

*Cahiers de Saint-Philippe*, n°9, mai 1957 : “Documents. Lettres inédites de prêtres”, pp. 36-42.

Sources manuscrites

Lettres de Mgr de Bonald : lettre du 7 décembre 1864 adressée à M. Poussiègue-Rusand, orfèvre à Paris.

Biographie du cardinal de Bonald rédigée à la suite de celle de son père (auteur inconnu).

*ARCHIVES DE LA FAMILLE DE BONALD AU CHÂTEAU DU MONNA A MILLAU*

Témoignage dactylographié de l'arrière petit-neveu du cardinal de Bonald, Joseph de Bonald (1859-1930), qui, enfant, a séjourné plusieurs fois à l'archevêché de Lyon.

Lettre du pape Pie IX au cardinal de Bonald, écrite en latin de Rome, le 27 mars 1851 et qui refuse la démission que ce dernier avait demandée dans une lettre envoyée à Rome le 10 mars 1851. La lettre a été dactylographiée par Joseph de Bonald.

Lettre de Mgr de Bonald du 6 décembre 1844 à un éditeur.

Lettre de quatre archevêques, dont Mgr de Bonald, du 14 juin 1856, adressée à l'empereur, concernant le problème du non respect du repos dominical.

*ARCHIVES DE LA DIANA : Société historique et archéologique du Forez à Montbrison  
(Loire)*

V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> appendice, 1862-1864, (60 p.) du mémoire de l'abbé Théolière à son éminence le cardinal de Bonald. Brochure. Carton T.

La “Feuille du cultivateur forézien” de 1845, n°1. Publication de la Société d'agriculture de Montbrison.

*ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHE DE LYON*

Sources manuscrites

**Dossier I 227 (CM 11)**

COSTE (Benoît), *Histoire de la Congrégation : 1802-1820*, 365 p.

**Dossier I 227 (CM 12)**

Mémoires historiques de la Congrégation de Lyon (1840-1890), 112 p., par un membre de la Congrégation dont le nom est inconnu.

### **Dossier I 233**

Activités des Sections de la Congrégation.

### **Dossier 3/II/11**

Lettre de Mgr de Pins du 23 juillet 1841 adressée au cardinal Bernetti à Rome.

Lettre de Mgr de Pins du 14 mai 1840 adressée au cardinal Pacca à Rome.

### **Dossier 3/II/10**

Lettres de Mgr de Bonald à Mgr de Pins du 9 octobre 1839, du 12 juillet 1840, du 19 mai 1841, du 27 juin 1841 et du 10 janvier 1843.

### **Dossier 4/II/8**

Règle des petites sœurs de l'enfance établies à LA VALLA en 1844 et approuvée par Mgr de Bonald le 21 mars 1865.

### **Dossier 4/II/1 (9D : pièces personnelles)**

Lettre de Mgr de Bonald écrite de Millau, le 27 août, 1855 à un de ses vicaires généraux, concernant des mutations à envisager pour les desservants et les vicaires du diocèse.

Lettre de Mgr de Bonald écrite de Montpellier, le 24 juillet 1841, au doyen du chapitre de la Primatiale de Lyon.

Lettre de l'abbé Menut, écrite à l'archevêché le 14 juillet 1872, pour déplorer sa carrière sacerdotale mouvementée.

Ampliation du décret du 16 août 1864, envoyée par le ministère de la justice et des cultes, qui rejette le recours comme d'abus formé contre Mgr de Bonald, par M. l'abbé Théolière.

### **Correspondance administrative de Mgr de Bonald**

I 162 : 1842-1855

### **Dossiers des visites pastorales du vicaire général, l'abbé Cattet**

I 125, I 131 (1838-1839).

### **Dossiers des visites pastorales de Mgr de Bonald**

I 127, I 128, I 129, I 131 (1841-1866)

### **Dossiers des visites pastorales de Mgr Foulon**

I 132 (1879-1896). I 134 (1879-1891).

### Sources imprimées

#### **Dossier I 227**

Règlements de la petite Congrégation ou Congrégation des ouvriers, fondée en 1817.

Règlements de la Congrégation de Lyon de 1823.

MAROTTE (Auguste), *Histoire de la Congrégation*, 1945. 7 pages dactylographiées concernant la période 1802-1850.

#### **Dossier I 230 (CM 41)**

Comptes-rendus des assemblées de la Congrégation (1849-1852).



**Dossier Lamennais : 3 II 6**

Lettre de Mgr de Pins aux curés du diocèse, du 27 juillet 1834, concernant la condamnation par le pape du livre de Lamennais *Les paroles d'un croyant*.

**Dossier 4 II 1 (4 B 3)**

Lettre synodique du 1<sup>er</sup> août 1851, faisant le compte-rendu du concile provincial de Lyon de 1850 (19 p.).

**Actes épiscopaux de Mgr de Pins**

Mandement pour le Carême de 1835.

Mandement pour le Carême de 1836.

Lettre pastorale au clergé et aux fidèles du 28 février 1837, qui ordonne des prières publiques pour obtenir la délivrance des maux qui nous affligent.

Circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 1839, adressée au clergé du diocèse de Lyon, au sujet de la cessation de l'administration apostolique de Mgr de Pins et de la nomination d'un titulaire au siège métropolitain de Lyon.

**Actes épiscopaux de Mgr de Bonald**

Regroupés en 8 volumes (voir la liste de ses actes épiscopaux)

**Ordo des paroisses du diocèse de Lyon**

Correspondant à la période de l'épiscopat de Mgr de Bonald.

**Actes épiscopaux de Mgr Ginoulhiac (1870-1875)**

Lettre pastorale et mandement à l'occasion de la prise de possession de son siège, le 3 juillet 1870.

Mandement de Carême du 2 février 1874.

**Actes épiscopaux de Mgr Caverot (1875-1887)**

Lettre pastorale du 5 août 1876, à l'occasion de la prise de possession de son siège.

Mandement du 10 février 1877, ordonnant une quête en faveur des ouvriers sans travail.

**Actes épiscopaux de Mgr Foulon (1887-1893)**

Lettre –circulaire du 1<sup>er</sup> juin 1891, portant communication de l'encyclique "Rerum Novarum".

**Périodique :**

*Semaine religieuse de Lyon, d'Autun et de la Province*. Année 1863.

**BIBLIOTHEQUE ROUBLEVA SAINT-ETIENNE**

Inventaire des ouvrages possédés par un curé de campagne au XIX<sup>e</sup> siècle, à Saint-Martin Lestra, dans la Loire.

Quelques actes épiscopaux de Mgr de Bonald.

**ARCHIVES DE L'EVÊCHE DE SAINT-ETIENNE**

Actes épiscopaux de Mgr de Bonald, non classés. (Voir la liste de ses actes épiscopaux)

#### *ARCHIVES DES FRÈRES DES ECOLES CHRETIENNES A CALUIRE*

Historique de l'installation des Frères des Ecoles Chrétiennes aux Lazaristes (quelques pages dactylographiées).

MONTIBERT (Fabienne), *Vie et rayonnement des Frères des Ecoles Chrétiennes au pensionnat lyonnais "Aux Lazaristes"*, 1839-1914, Mémoire de maîtrise, Lyon 2, 1988, 170 p.

#### *ARCHIVES DES ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES A LYON (rue Sala)*

##### **ADL XVII, 11 : Lettres de Mgr de Bonald adressées à Pauline Jaricot**

Lettres du 12 décembre 1837, 9 mars 1839, 13 avril 1839, 21 avril 1839, 29 décembre 1839, 26 septembre 1846, 21 mai 1849.

##### **Dossier Villecourt (1849-1853)**

Correspondances diverses.

##### **ADL XXII bis**

Adresse de Pauline Jaricot (de 1858 ou 1859) à la Sainte Eglise en la personne de son premier pasteur, Mgr de Bonald.

##### **ADL V bis**

Lettres de Pauline Jaricot de juin 1845, du 1<sup>er</sup> mai 1849 et de 1850, adressées aux associés du Rosaire Vivant.

Lettre d'approbation de l'œuvre de Notre-Dame des Anges par Mgr Villecourt du 21 avril 1850.

##### **ADL V bis 2 et 3**

Notice sur l'usine, les immeubles et l'industrie de l'établissement de Notre-Dame des Anges (1849).

##### **Documentation des archives de l'archevêché de Lyon transférée aux O.P.M.**

AAL 10 : buts de l'œuvre de Notre-Dame des Anges, 1849.

AAL 10, 4 : Œuvre de Notre-Dame des Anges, 1849, brochure de 19 pages.

AAL 13,9 : projet de l'œuvre de la banque du ciel, exposée par Pauline Jaricot dans une lettre écrite en 1852 à Mère Saint-Laurent.

AAL 13, 12 : copie de la déclaration écrite de Mademoiselle Rose Arnaud, concernant Pauline Jaricot, le 27 juin 1891, à la cure de Saint-Polycarpe.

Histoire de la Congrégation de Lyon (1802-1840), à partir du manuscrit de Benoît Coste.

MAURAIN (Julia), *Pauline-Marie Jaricot, fondatrice des Œuvres de la Propagation de la Foi et du Rosaire Vivant et martyre de la cause catholique ouvrière*, 1896, 28 p.

NAÏDENOFF (Georges), *Pauline Jaricot. L'acte fondateur de la Propagation de la Foi*, 1986, 17 pages de synthèse.

*ARCHIVES DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (à Paris, rue du Pré aux  
clercs)*

Département du Rhône

Dossier Ozanam : 1837-1844.

Dossier Arthaud : 1838-1849.

Dossier La Perrière : 1849-1855.

Dossier Villefranche : 1849-1912.

Dossier Lyon : 1853-1883.

Département de la Loire

Dossier : conférences de Saint-Chamond.

Dossier : conférences de Saint-Etienne.

Dossier : conférence de Montbrison.

Livret de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Etienne à l'occasion du cinquantième, 1893, imprimé de 28 pages.

*ARCHIVES DE LA SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL (à Lyon, quai Tilsitt)*

Livre du centenaire de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, *L'œuvre d'Ozanam à travers le monde – 1833-1933*, Beauchesne, 1933, T. 1, 320 p.

Rapport sur les œuvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul du président Brac de la Perrière le 19 juillet 1883, 26 p.

Comptes-rendus des Conseils de Lyon (1836-1860), imprimerie Louis Perrin.

Comptes-rendus des Conseils de Lyon (1861-1880), imprimerie Louis Perrin.

*ARCHIVES DES PETITES SŒURS DE LA SAINTE ENFANCE (12, rue Commandant  
Charcot 69005 Lyon)*

Joly (Renée), *Histoire de l'Eglise. Les petites sœurs de la sainte enfance : l'intuition fondamentale du charisme des origines à nos jours (1844-1976)*, 1977, 60 p.

CHAVALON (sœur Anne de Jésus), *Petites sœurs de la sainte enfance de Lyon – 150 ans d'histoire – Evolution du charisme*, 1995, 100 p.

Lettre du curé Bedoin de La Valla-en-Gier au curé de La Grand-Croix – II 13.

Règlement pour les petites sœurs de l'enfant Jésus appliquées aux fabriques.

Lettre de M. Vaillant, patron de l'usine de rubans à Arlos Izieux, du 16 janvier 1863.

*ARCHIVES DES RELIGIEUSES SAINT-JOSEPH (66, rue Pierre Dupon, 69001 Lyon)*

**S13 : Le Pieux Secours dit Foyer de la Reine à Saint-Etienne**

S13 1 : Bref historique

S13 2 : Lettres

**L28 bis : Historique des religieuses de Saint-Joseph à l'hospice des jeunes filles incurables d'Ainay**

**L19 : Providence des infirmes de Sainte-Elisabeth**

**S15 c : Evénements de 1848**

Indemnité de la ville de Saint-Etienne pour toutes les communautés de Saint-Etienne et des environs.

**S15 a : Providence Sainte-Marie**

Règlements de 1852 et 1853.

**T 2 : Dossier concernant la fabrique J.B. Martin à Tarare**

**B 9 : Conventions avec des fabricants de Bourg-Argental**

Convention de la Fabrique Vignat avec la congrégation, du 9 avril 1860.

Convention de la Fabrique Colcombet avec la congrégation, du 12 décembre 1876.

*ARCHIVES DU PRADO (Chemin de Saint-André, 69760 Limonest)*

Déposition de François Duret, successeur du Père Chevrier au Prado, au procès de béatification (1897-1901). Dépôts. Volume IV. Article 110, p. 163.

*ARCHIVES DES RELIGIEUSES MARIE-JOSEPH DU DORAT (Haute-Vienne)*

Lettre du fabricant Guinet au curé de Notre-Dame de Montbrison du 12 juillet 1871.

Lettre d'un administrateur de la providence Marie-Joseph de Montbrison à la supérieure générale des religieuses Marie-Joseph du Dorat du 21 juillet 1871.

*ARCHIVES DES FRERES MARISTES DE L'HERMITAGE (Route de La Valla-en-Gier, Loire)*

Registres de la Marguillerie de La Valla-en-Gier : délibérations concernant la fabrique de la paroisse (période 1845-1863).

*ARCHIVES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON*

**Chambre consultative de commerce de Tarare**

Registre n°3. Comptes-rendus pour la période 1821-1847.

Registre n°4. Comptes-rendus pour la période 1848-1862.

**Chambre de commerce de Lyon**

Registre des comptes-rendus (1864-1868).

Fonds social : œuvre paroissiale de l'église Saint-Denis (1856). Cote 8 B.

*UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON*

Annuaire départemental administratif et statistique du Rhône et du ressort de la Cour royale, Mougins Rusand, janvier 1848.

Annuaire de Lyon de l'année 1849.

Annuaire de Lyon de l'année 1859.

Annuaire de Lyon et du département du Rhône de l'année 1864.

# BIBLIOGRAPHIE

## INSTRUMENTS DE TRAVAIL

### *DICTIONNAIRES*

AVANZINI (Guy) et alii (dir.), *Dictionnaire historique de l'éducation chrétienne d'expression française*, Don Bosco, 2001, 745 p.

DE BEAUMARCHAIS (Jean-Pierre) et alii (dir.), *Dictionnaire des écrivains de langue française*, Larousse, 2001, T. 1, 1056 p.

CHATELET (François) et alii (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Presses universitaires de France, 1989, 1155 p.

MAITRON (Jean) (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Première partie : 1789-1864. De la Révolution française à la fondation de la première internationale*, T. 1, 488 p., T. 2, 533 p., T. 3, 535 p., Les Editions ouvrières, Paris, 1966.

MONTCLOS (Xavier de) (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, T. 6, *Lyon – Le Lyonnais – Le Beaujolais*, Beauchesne, 1994, 456 p.

MOURRE (Michel), *Dictionnaire encyclopédique d'histoire*, Paris, Bordas, 1986, 8 volumes.

RENNETIER (Claude) (dir.), "Biographies nouvelles", in MAITRON (Jean) (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, L'Atelier, T. 44, 1997, 437 p.

RIOT-SARCEY (Michèle), BOUCHET (Thomas) et PICON (Antoine), *Dictionnaire des utopies*, Larousse, 2002, 284 p.

VILLER (Marcel), RAYER (André) et alii (dir.), *Dictionnaire de spiritualité ascétique et mystique - Doctrine et histoire*, Beauchesne, 1932-1994, 16 tomes.

### *ENCYCLOPEDIES*

BAUMBERGER (Peter F.) (dir.), *Encyclopaedia Universalis*, 1989, Corpus 4, 1055 p., Corpus 19, 1052 p.

JAQUEMET (G.), puis MATHON (G.) et BAUDRY (G. H.) (dir.), *Catholicisme*, Paris, Letouzey, 1948, 14 volumes parus.

## OUVRAGES CONSULTÉS

### OUVRAGES DE REFERENCE

BEDARIDA (François) et MAITRON (Jean) (dir.), *Christianisme et monde ouvrier*, Cahier du "Mouvement social" n° 1, Les éditions ouvrières, 1975, 300 p.

BESIER (Gerard), *Religion. Nation. Kultur. Die Geschichte der christlichen Kirchen in den gesellschaftlichen Umbrüchen der 19. Jahrhunderts*, Neukirchener, 1992, 279 p.

BOUTRY (Philippe), "L'encyclique "Rerum Novarum" et le climat intellectuel des années 1840 du XIX<sup>e</sup> siècle", in : *Collection de l'école française de Rome - 232 - Rerum Novarum - Ecriture - Contenu et réception d'une encyclique*, 1997. Actes du colloque international organisé par l'école française de Rome et le Gréco n° 2 du CNRS (Rome, 18-20 avril 1991), 682 p. (pp. 71-89).

BUELTZINGSLOEWEN (Isabelle Von) (dir.), *La charité en pratique - Chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999, 217 p. (pp. 33-44).

CALIPPE (Charles), *L'attitude sociale des catholiques français au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bloud, 1911, 272 p.

DUROSELLE (Jean-Baptiste), *Les débuts du catholicisme social en France (1822-1870)*, Presses Universitaires de France, 1951, 787 p.

GRESCHAT (Martin), "Revolution. Das Christentum vor der Das Zeitalter der Industriellen Moderne", in *Christentum und Gesellschaft*, T.11, Kohlhammer, 1980, 242 p.

ISAMBERT (François-André), *Christianisme et classe ouvrière*, Castermann, 1961, 259 p.

MAYEUR (Jean-Marie), *Catholicisme social et démocratie chrétienne. Principes romains, expériences françaises*, Le Cerf, 1986, 288 p.

MERLE (Marguerite), *Un journal légitimiste et catholique social conservateur : L'Union nationale (Lyon - 19 mars 1848 - 14 janvier 1849)*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1970, 165 p.

PIERRARD (Pierre), *L'Eglise et les ouvriers en France (1840-1940)*, Hachette, 1984, 600 p.

PONSON (Christian), *Les catholiques lyonnais et la Chronique sociale (1892-1914)*, Presses Universitaires de Lyon, 1979, 269 p.

POULAT (Emile), *Eglise contre bourgeoisie - Introduction au devenir du catholicisme actuel*, Paris. Tournai, Castermann, 1977, 290 p.

SCHOLL (S.H) (dir.), *Cent cinquante ans de mouvement ouvrier chrétien en Europe de l'ouest (1789-1939)*, éditions Neuwelaerts. Louvain, 1966, 512 p.

TOUCHARD (Jean), *Aux origines du catholicisme social - Louis Rousseau (1787-1856)* Armand Colin, 1968, 257 p.

## **OUVRAGES GENERAUX D'HISTOIRE RELIGIEUSE**

AIRIAU (Paul), *L'Eglise et l'Apocalypse du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Berg international, 2000, 203 p.

AUDISIO (Gabriel), *Les Français d'hier, T. 2. Des croyants. XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Armand Colin, 1996, 479 p.

BAUMONT (Jean-Claude), "La renaissance de l'idée missionnaire en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle", in *Les réveils missionnaires en France du Moyen Age à nos jours - XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles - Actes du colloque de Lyon - 29-31 mai 1980*, Beauchesne, 1984, 423 p. (pp. 201-222).

BEDOUELLE (Guy) et MARTIN (Christoph-Alois), *Répertoire établi de la correspondance d'Henri-Dominique Lacordaire, T. 1 (1816-1839)*, Le Cerf, 2002, 1429 p.

BOUDON (Jacques-Olivier), *Paris, capitale religieuse sous le second Empire*, Le Cerf, 2002, 557 p.

BOULARD (Fernand), *Essor ou déclin du clergé français*, Le Cerf, 1950, 479 p.

BOUTRY (Philippe) et VINCENT (Bernard) (dir.), *Les chemins de Rome. Les visites ad limina à l'époque moderne dans l'Europe méridionale et le monde hispano-américain (XVI<sup>e</sup> siècle-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Ecole française de Rome, 2002, 273 p.

BOUTRY (Philippe), *Prêtres et paroisses au pays du curé d'Ars*, Le Cerf, 1986, 706 p.

BOUTRY (Philippe) et ENCREVE (André) (Textes réunis par), *La religion dans la ville*, Bière, 2003, 270 p.

CABANEL (Patrick) et CASSAN (Michel), *Les catholiques français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Nathan Université, 1997, 128 p.

CHOLVY (Gérard) et HILAIRE (Yves-Marie) (dir.), *Histoire religieuse de la France (1800-1880)*, Privat, 2000, 287 p.

CHOLVY (Gérard) et HILAIRE (Yves-Marie) (dir.), *Histoire religieuse de la France. Géographie. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Privat, 2000, 255 p.

CHOLVY (Gérard), *Etre chrétien en France au XIX<sup>e</sup> siècle. 1790-1914*, Le Seuil, 1997, 177 p.

CHOLVY (Gérard), *La religion en France de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Hachette supérieur, 1999, 254 p.



CHOLVY (Gérard) (dir.), *La religion et les femmes*. Xe Université d'été d'histoire religieuse, Bordeaux, Juillet 2001. Centre régional d'histoire des mentalités. Université Paul Valéry, Montpellier, 2002, 287 p.

CHOLVY (Gérard), "Débats et combats autour de notre histoire religieuse contemporaine", in *Mélanges offert à Gérard Cholvy* Montpellier, 2004, 643 p. (pp. 55-65).

COMBY (Jean) (dir.), *Théologie, histoire et piété mariale*. Actes du colloque de la Faculté de théologie de Lyon. 1-3 octobre 1996, Profac, 1997, 367 p.

DELPAL (Bernard), *Entre paroisse et commune. Les catholiques de la Drôme au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Peuple libre, 1989, 297 p.

DELUMEAU (Jean) (dir.) *La première communion. Quatre siècles d'histoire*, Desclée de Brouwer, 1987, 314 p.

DURAND (Jean-Dominique) et LADOUS (Régis) (dir.), *Histoire religieuse. Histoire globale. Histoire ouverte*. Mélanges offerts à Jacques Gadille, Beauchesne, 1992, 537 p.

GADILLE (Jacques) (dir.), *Les catholiques libéraux au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1974. (Actes du colloque international de Grenoble), Presses Universitaires de Grenoble, 595 p.

GUASCO (Maurilio), "Intransigeantisme, libéralisme et modernisme" in, *Un objet de science, le catholicisme. Réflexions autour de l'œuvre d'Emile Poulat*. Colloque tenu en Sorbonne les 22 et 23 octobre 1999, Bayard, 2001, 364 p. (pp. 240-245).

HILAIRE (Yves-Marie), *La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras (1840-1914)*, thèse, Paris IV, 1976, 1542 p. (T. 1, 465 p., T. 2, pp. 465-954, T. 3, pp. 954-1542).

HOUTIN (Albert), *La crise du clergé*, Paris librairie Nourry, 1907, 346 p.

KOEHLI (M. A), *Sur les pas du poverello*, Editions du sud-est, Lyon, 1954, 156 p.

LAGREE (Michel), *La bénédiction de Prométhée. Religion et technologie*, Fayard, 1999, 438 p.

LANGLOIS (Claude), *Le catholicisme au féminin. Les congrégations à supérieure générale au XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Cerf, 1984, 776 p.

LAUNAY (Marcel), *Le bon prêtre. Le clergé rural au XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, 1986, 326 p.

LEBRUN (François) (dir.), *Histoire des catholiques en France du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Privat, 1980, 588 p.

LE GUILLOU (Marie-Joseph et Louis), *La condamnation de Lamennais*, Beauchesne, 1982, 754 p.

LE GUILLOU (Louis), *Correspondance générale de Lamennais. Textes réunis, classés et annotés*, Armand Colin, 1971, T. 1 (1805-1819), 671 p. ; T. 2 (1820-1824), 703 p.

LEMAITRE (Nicole) (dir.), *Histoire des curés*, Fayard, 2002, 523 p.

LE TOURNEAU (Dominique), *L'Eglise et l'Etat en France*, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 2000, 127 p.

MARTIN (Jacques Paul Mgr), *La nonciature de Paris et les affaires ecclésiastiques de France sous le règne de Louis-Philippe (1830-1848)*, Beauchesne, 1949, 350 p.

MAYEUR (Jean-Marie) et alii (dir.), *Histoire du christianisme, T. 11, Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Desclée, 1995, 1172 p.

PELLETIER (Denis), *Les catholiques en France depuis 1815*, La Découverte, 1997, 125 p.

POUPARD (Paul), *Correspondance inédite entre Mgr Antonio Garibaldi, internonce à Paris, et Mgr Césaire Mathieu, archevêque de Besançon. Contribution à l'histoire de l'administration ecclésiastique sous la monarchie de Juillet*, De Boccard, 1961, 426 p.

SAINTE-FOI (Charles), *Souvenirs de jeunesse (1828-1835)*, Perrin, 1911, 454 p.

SAVART (Claude), *Les catholiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle. Le témoignage du livre religieux*, Beauchesne, 1985, 718 p.

STERN (Jean), *La Salette, documents authentiques. Fin mars 1847-avril 1849*, T. 2, Le Cerf, 1984, 385 p. ; T. 3, Le Cerf, 1991, 373 p.

TRANNOY (André), *Le romantisme politique de Montalembert avant 1843*, Bloud et Gay, Paris, 1942, 624 p.

WEIL (Georges), *Histoire du catholicisme libéral en France (1828-1908)*, Alcan, 1909, 312 p.

WOLFF (Philippe) (dir.), *Les protestants en France (1800-2000)*, Privat, 2001, 255 p.

## **OUVRAGES CONCERNANT LES CONGREGATIONS RELIGIEUSES**

ANONYME, *Caroline Lorain (1810-1882), fondatrice des Franciscaines du Sacré-Cœur - Le rayonnement du Tiers-ordre Franciscain en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Edité par les Franciscaines du Sacré-Cœur, 1986, 236p.

ANONYME, *Vie de la Révérende Mère Saint-Augustin, fondatrice et première supérieure générale de la Congrégation des sœurs de Marie-Joseph pour les prisons*, Paris, Tréqui, 1925, 230 p.

BURNICHON (Joseph), *La Compagnie de Jésus en France. Histoire d'un siècle, 1814-1914*, T. 1 (1814-1830) Beauchesne, 1914, 568 p. ; T 2 (1830-1845), 1916, 735 p. ; T. 3 (1845-1860), 1919, 637 p.

CURTIS (Sarah A.), *L'enseignement au temps des congrégations, Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, Presses universitaires de Lyon, 2003, 281 p.

GUIDEE (Révérend Père), *Souvenir de Saint-Acheul et d'autres établissements français dirigés par les Pères de la Compagnie de Jésus depuis octobre 1814 jusqu'au mois d'avril 1857 ou Vies de plusieurs jeunes étudiants élevés dans ces maisons d'éducation*, Paris, Doumiol, 1859, 460 p.

KELLER (Emile), *Les Congrégations religieuses en France. Leurs Œuvres et leurs services*, Paris, Poulssiègue, 1880, 735 p.

LACOUTURE (Jean), *Jésuites, T. 2 : Les revenants*, Le Seuil, 1992, 570 p.

LANFREY (André), *Une Congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904*, thèse, Lyon 2, 1979, 385 p.

LEROY (Michel), *Le mythe Jésuite. De Béranger à Michelet*, Presses universitaires de France, 1992, 468 p.

#### **OUVRAGES CONCERNANT Mgr DE BONALD ET SON PERE LOUIS DE BONALD**

BLANCHON (Johannès), *Le cardinal de Bonald , archevêque de Lyon . Sa vie et ses œuvres*, Bacher, Lyon, 1870, 116 p.

BONALD (Louis, Vte de ), *Œuvres complètes, I - Théorie du pouvoir politique*, Paris, 1859, 1408 p.

BOURGET (Paul) et SALOMON (Michel), *Bonald*, Bloud, 1905, 332 p.

FISQUET (Honoré), *Histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, divisée en dix-huit provinces ecclésiastiques. Métropole de Lyon et de Vienne*, Paris, E. Repos, 1875, 832 p.

MONTESQUIOU (Léon de), *Le réalisme de Bonald*, Nouvelle librairie nationale, Paris, 1911, 248 p.

MULLER (Josette), *Les charmes trompeurs du Second Empire. Monseigneur de Bonald et le gouvernement de Napoléon III*, thèse pour le doctorat en droit, Lyon 3, 1981, T. I, 419 p. ; T. II, 123 p.

RIVET (Auguste), "Maurice de Bonald, évêque du Puy, et la politique (1823-1840)", in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du Sud-est. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Audin, 1972, 624 p. (pp.547-555).

RIVET (Auguste), *Les rapports entre autorités ecclésiastiques et autorités civiles dans le diocèse du Puy pendant l'épiscopat de Mgr de Bonald (1823-1840)*, D.E.S., Lyon, 1952, 200 p.

VILLAIN (J.), *Généalogie de la Maison de Bonald, Extrait de la France moderne*, T. III (Haute-Garonne et Ariège), Montpellier, 1910, pp. 5-12.

### **OUVRAGES CONCERNANT L'EPISCOPAT**

BOUDON (Jacques-Olivier), "Un diocèse sans frontière : le diocèse de cour sous le Second Empire", in CHAIX (Gérald) (dir.), *Le diocèse : espaces, représentations, pouvoirs. France XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Le Cerf, 2002, 445 p. (385-406).

BOUDON (Jacques-Olivier), *L'épiscopat français à l'époque concordataire (1802-1905)*, Le Cerf, Paris, 1996, 589 p.

CHOLVY (Gérard), "Le diocèse de Montpellier", in PALANQUE (Jean-René) et PLONGERON (Bernard) (dir.), *Histoire des diocèses de France*, Beauchesne, 1976, 331 p.

CLASTRON (J.), *Vie de sa grandeur, Mgr Plantier, évêque de Nîmes*, Oudin, 1882, T. 1, 669 p.

COMBES (François), *Histoire du cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. Sa vie et ses œuvres, son influence et son rôle sous Louis-Philippe, sous l'Empire et sous les deux Républiques, d'après sa correspondance et son journal (1834-1882)*, Périsse, 1888, 402 p.

COMTE (Charles), *Le cardinal Mermillod d'après sa correspondance*, Bloud et Gay, 1924, 270 p.

DROULERS (Paul), *Action pastorale et problèmes sociaux sous la monarchie de Juillet chez Mgr d'Astros, archevêque de Toulouse, censeur de Lamennais*, Vrin, 1954, 445 p.

GADILLE (Jacques), *La pensée et l'action politiques des évêques français au début de la III<sup>e</sup> République (1870-1883)*, T. 1, 351 p.

LEFLON (Jean), *Eugène de Mazenod (1782-1861), T. 1, De la Noblesse de robe au ministère des pauvres. Les étapes d'une vocation (1782-1814)*, Plon, 1957, 491 p.

MARCILHACY (Christiane), *Le diocèse d'Orléans au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Les hommes et leurs mentalités*, Sirey, 1964, 501 p.

MIGNE (Joseph), *Collection intégrale et universelle des orateurs sacrés*, T. 81, Montrouge, 1856, 1268 p. (Les pages 657 à 920 sont consacrées à Mgr de Bonald).

PAGES (Etienne), *Observations sur des circulaires de Mgrs les évêques du Puy et de Belley relatives à la matière de l'usure*, Lyon, chez l'auteur, 1839, 39 p.

PIERRARD (Pierre), “Les diocèses de Cambrai et de Lille”, in PALANQUE (Jean-René) et PLONGERON (Bernard) (dir.), *Histoire des diocèses de France*, Beauchesne, 1976, 331 p.

REY (Maurice), “Les diocèses de Besançon et Saint-Claude”, in PALANQUE (Jean-René) et PLONGERON (Bernard) (dir.), *Histoire des diocèses de France*, Beauchesne, 1977, 318 p.

RICARD (Mgr), *Les grands évêques de l’Eglise de France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Desclée de Brouwer, 1893, T. 2, 303 p., T. 3, 261 p.

SEVRIN (Ernest), *Un évêque militant et gallican au XIX<sup>e</sup> siècle. Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres (1769-1857)*, Vrin, 1955, T. I, 337 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT L’HISTOIRE RELIGIEUSE DU DIOCESE DE LYON AU XIX<sup>e</sup> SIECLE**

BABOLAT (Georges), *L’école ecclésiastique de Hautes études de Lyon aux Chartreux*, Mémoire de maîtrise, Lyon 2, 1972, 55p.

BARATAY (Eric), *La pratique religieuse dans le diocèse de Lyon de 1827 à 1908*, Mémoire de maîtrise, Lyon 3, 1982, 121 p.

BARFETY (Bernard), *La vie de l’Eglise de Lyon sous la monarchie de Juillet (1835-1840)*, Mémoire de D.E.S., Lyon, 1954, 218 p.

BAUMONT (Jean-Claude), “Une association de laïques catholiques : la Congrégation de Lyon. Aspects et limites de son action lyonnaise, (1817-1840)”, in *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du Sud-Est. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Audin, 1972, 624 p. (pp. 511-532).

BOBICHON (Max), *Saint-Denis de la Croix-Rousse. Histoire d’une église et d’une paroisse*, Comité pastoral de Saint-Denis, 1983, 119 p.

BOUTRY (Philippe), “Une dynamique sacrificielle. Le catholicisme lyonnais du premier XIX<sup>e</sup> siècle”, in LAGREE (Michel), *Choques et ruptures en histoire religieuse : fin XVIII<sup>e</sup> siècle - XIX<sup>e</sup> siècles*, Presses Universitaires de Rennes, 1998, 217 p. (pp. 151-166).

CANARD (Jean), *La Rivière. Saint-Pierre-Saint-Paul de Saint-Etienne. Le quartier et la paroisse*, 1968, 40 p.

CARCEL (Anne), BOUILLER (Robert), *A l’ombre des clochers du pays entre Loire et Rhône. La religion dans l’histoire, les coutumes, l’art, des origines aux temps modernes*, Copler, 1997, 205 p.

CARRON DE LA MORINAIS (Isabelle), *Les congrégations religieuses féminines à Lyon : leur constitution ou leur installation de 1802 à 1878*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1963, 123 p.

CATHERIN (Anthelme), *Le rosaire dans le diocèse de Lyon*, Vitte, 1901, 257 p.

CHANTIN (Jean-Pierre), “Le Jansénisme contemporain à l’épreuve de la modernité : un projet de société des “amis de la vérité” du Lyonnais au XIX<sup>e</sup> siècle”, in VAN YPERSELE (Laurence) et MARCELIS (Anne-Dolorès) (dir.), *Rêves de chrétienté. Réalités du monde. Imaginaires catholiques*. Actes du colloque, Louvain-la-neuve, 4-6 novembre 1999, Le Cerf, 2001, 444 p. (pp. 229-236).

CUTIVEL (Madeleine), *Le recrutement sacerdotal dans le diocèse de Lyon pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de D.E.A, Lyon 2, 1980, 28 p.

DANJOU (Bérangère), *Approche du thème de la pauvreté dans les actes épiscopaux lyonnais (1824-1893)*, Mémoire de maîtrise, Lyon 2, 1986, 189 p.

DORNA (Louis), *Histoire de la paroisse Saint-Louis*, Dumas, 1956, 206 p.

DREVET (Richard), *Laiques de France et missions catholiques au XIX<sup>e</sup> siècle : l’œuvre de la Propagation de la Foi, origines et développement lyonnais (1822-1922)*, thèse, Lyon 2, 2003, 626 p.

ESSERTEL (Yannick), *L’aventure missionnaire lyonnaise. 1815-1962*, Le Cerf, 2001, 427 p.

GADILLE (Jacques), “Le diocèse de Lyon”, in PLONGERON (Bernard) et VAUCHEZ (André) (dir.), *Histoire des diocèses de France*, Beauchesne 1983, 350 p.

HALM (Cindy), *Constructions et reconstructions d’églises au XIX<sup>e</sup> siècle dans les cantons de Montbrison et de Noirétable (Loire)*, Mémoire de D.E.A, Lyon 2, Juin 2002, 224 p.

LANFREY (André), *Une congrégation enseignante : les Frères Maristes de 1850 à 1904*, thèse, Lyon 2, 1979, 385 p.

LATREILLE (Camille), *La petite Eglise de Lyon*, Lardanchet, 1911, 296 p.

LAURENT (Benoît), *L’Eglise janséniste du Forez*, imprimerie de “La Loire républicaine”, 1942, 270 p.

LESTRA (Antoine), *Histoire secrète de la Congrégation de Lyon. “De la clandestinité à la fondation de la propagation de la Foi”*, Nouvelles éditions latines, 1967, 364 p.

MARTIN (Jean-Baptiste), *Histoire des églises et chapelles de Lyon*, Lardanchet, T. I, 1908, 372 p., T. II, 1909, 497 p.

MARTIN (Olivier), *Un catholicisme urbain au XIX<sup>e</sup> siècle : Saint-Etienne de 1801 à 1914*, Mémoire de Maîtrise, 2000, Saint-Etienne, 178 p.

MICHALON (Antoine), *La cathédrale de Lyon*, Presses de la S.A.E.P, Colmar-Ingersheim, 1974, 173 p.

ODIN (A.M.), *Les Chartreux de Lyon*, Audin, 1937, 291 p.

RIVOIRE (Henri), *Souvenirs. Monographie de la paroisse Saint-Charles à Saint-Etienne (1825-1927)*, Imprimerie des Missions africaines à Lyon, 1927, 160 p.

SAINT-JUST (Théotime de ), *Les Capucins de Lyon de la fin de la révolution française à nos jours*, Administration du petit messager de Saint François, Saint-Etienne, 1942, 349 p.

SOULCIE (Jean), *La formation des clercs au séminaire Saint-Irénée de Lyon de 1659 à 1905*, thèse de doctorat présentée devant la faculté de droit canonique de Lyon, 1955, 332 p., T. I, 187 p., T. II, 145 p. (concerne le XIXe siècle et commence à la p. 188).

SOUMILLE (Pierre), *La vie religieuse dans le Rhône. Le rétablissement du culte. L'état des paroisses (1802-1805)*, D.E.S, Lyon, 1948, 441 p.

TRUCHET (Bernadette), *Les congrégations dans la ville : leur patrimoine foncier et leurs fonctions à Lyon (1789-1901)*, thèse, Lyon 3, 1987, 756 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT LES PERSONNALITES RELIGIEUSES DU DIOCESE DE LYON**

AESCHIMANN (Jules), *Une grande figure de prêtre social : l'abbé Rambaud (1822-1902)*, Georg, 1905, 36 p.

ALLIOD (Marius) et DERIGAUX (Jacques), *Un fondateur d'action sociale, Antoine Chevrier*, Collection travail social, Bayard, 1992, 264 p.

ANCEL (Alfred), *Le Prado. La spiritualité apostolique du Père Chevrier*, Le Cerf, 1982, 258 p.

BARATAY (Eric), *Le Père Joseph Rey, serviteur de l'enfance défavorisée. Une expérience d'insertion au XIX<sup>e</sup> siècle*, Beauchesne, 1996, 210 p.

BARBIER (Jean), *Le curé d'Ars et Pauline Jaricot*, imprimerie du sud-est, Lyon, 1952, 150 p.

BASSE (Martin), *L'abbé Faivre. Professeur à la Martinière. Aumônier de l'armée de Lyon. Fondateur de l'œuvre des Petites Filles des Soldats*, Lyon, imprimerie du "Salut Public", 1931, 123 p.

BLANCHON (R.), *L'abbé Paul du Bourg, second fondateur de la Cité de l'Enfant-Jésus à Lyon (1827-1898)*, Lardanchet, 1915, 271 p.

BUCHE (Joseph), *L'abbé Camille Rambaud de Lyon. Sa vie, ses œuvres sociales*, Cermin et Masson, 1907, 332 p.

CHAMBOST (C.), *Vie nouvelle du vénérable Antoine Chevrier, fondateur de la Providence du Prado, d'après ses écrits et son Procès de Béatification*, Vitte, 1932, 622 p.

CHAUSSE (Jean-Marie), *Vie de M. l'abbé Jean-Louis Duplay (1788-1877), prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du grand séminaire de Lyon. Notes souvenirs et monographies sur le diocèse de Lyon. 1788-1887.* T. 1, 339 p. ; T. 2, 364 p., Forestier, 1887.

CHEVRIER (Antoine), *Ecrits spirituels choisis et présentés par Yves Musset, prêtre du Prado*, Le Cerf, 1995, 118 p.

CHEVRIER (Antoine), *Le prêtre selon l'évangile ou Le véritable disciple de Notre Seigneur Jésus-Christ. Introduction et notes de Pierre Berthelon*, Prado Editions Librairie, Lyon, 1968, 558 p.

GUITTON (André), *Pierre-Julien Eymard, apôtre de l'Eucharistie*, Médiaspaul, 1992, 383 p.

LEDRE (Charles), *Le culte caché sous la Révolution. Les missions de l'abbé Linsolas*, Bonne Presse, 1949, 429 p.

LESTRA (Antoine), *Le Père Boisard, prêtre ouvrier*, Lardanchet, 1949, 311 p.

LESTRA (Antoine), *Le Père Chevrier*, Flammarion, 1935, 250 p.

LESTRA (Antoine), *Le Père Querbes et les clercs de Saint-Viateur*, Robert, 1942, 207 p.

MIJOLLA (Marie-Cécile de), *Une Lyonnaise. Marie-Françoise Perroton (1796-1873). Missionnaire en Océanie*, Rome, 1997, 161 p.

MONNIN (Alfred), *Le curé d'Ars. Vie de Jean-Baptiste Marie Vianney*, Doumiol, 1861, T. 1, 555 p.

MONTESINOS (Gabriela-Maria, R.J.M.), *En cette nuit-là, aux Pierres Plantées. Claudine Thèvenet. Mère Marie Saint-Ignace et son temps. Sa vie. Son œuvre. Son esprit. Traduit de l'espagnol par Marie de Jésus Breyer, R.J.M.*, France-Empire, 1973, 611 p.

POUSSET-CARCEL (Jeanne), *Deo Soli. La vie d'un prêtre : Pierre Pousset (1794-1883)*, Presses de l'imprimerie forézienne, Feurs, 1998, 750 p.

SAINT-PIERRE (Lauréat), *"L'heure" du Cénacle dans la vie et les œuvres de Pierre-Julien Eymard*, imprimerie Lescuyer, 1968, 460 p.

SIX (Jean-François), *Un prêtre. Antoine Chevrier. Fondateur du Prado*, Le Seuil, 1965, 537 p.

VALLIN (Pierre), *Le curé d'Ars en un âge de révolution*, Médiasèvres, 1988, 90 p.

## **OUVRAGES CONCERNANT LES PERSONNALITES LAÏQUES DU DIOCESE DE LYON**



CHARREIRE (Isabelle) (dir.), *Frédéric Ozanam*, Actes du colloque des 4 et 5 décembre 1998 à la Faculté de théologie de Lyon, suivi des notes biographiques sur Frédéric Ozanam par Amélie Ozanam-Soulacroix, Bayard, 2001, 382 p.

CHAURAND (Baron), *Cinq siècles de chronique familiale (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Audin, 1986, 421 p.

CHOLVY (Gérard), *Frédéric Ozanam. L'engagement d'un intellectuel catholique au XIX<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2003, 783 p.

CORON (F.), *La vie de Denis Epitalon racontée à ses petits fils*, Saint-Etienne, imprimerie Forestier, 1876, 268 p.

CRISTIANI (Mgr) et SERVEL (Jean), *Marie Pauline Jaricot*, Le Chalet, 1961, 158 p.

DUGAS (L. et P.J.), *Prosper Dugas. Vie et souvenirs*, Oudin, 1878, 203 p.

GIACOVELLI (Sœur Cécilia), *Pauline Jaricot*, Mame, 2005, 335 p.

GORREE (Georges), *Pauline Jaricot, Une laïque engagée*, Le Vieux Colombier, 1962, 131 p.

JOLINON (Joseph), *Pauline Jaricot, patronne des chrétiens sociaux*, Fayard, 1957, 156 p.

LATHOUD (David), *Marie Pauline Jaricot, victime pour la France et la classe ouvrière*, T. II, Maison de la bonne presse, Paris, 1937, 271 p.

NAÏDENOFF (Georges), *Pauline Jaricot*, Médiaspaul, 1986, 108 p.

SAINTE-MARIE PERRIN (E.) (pseudonyme de Louis Perrin), *Pauline Jaricot, fondatrice de la société pour la Propagation de la Foi (1799-1862)*, De Gigord, 1926, 367 p.

SERVEL (Jean), *Un autre visage. Textes inédits de Pauline Jaricot présentés et commentés*, Le Chalet, 1962, 125 p.

VINCENT (Marcel), *Antoine-Frédéric Ozanam*, Editions aux arts, 1997, 119 p.

VINCENT (Marcel), *Ozanam. Une jeunesse romantique*, Médiaspaul, 1994, 290 p.

YVER (Colette), *Marie-Pauline de Jésus-Christ. Mademoiselle Jaricot*, Spes, 1937, 243 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT LES PROVIDENCES, REFUGES, PATRONAGES ET LES USINES-INTERNATS**

CHAUSSE (Jean-Marie), *De la réforme du travail manufacturier par l'établissement des usines à la campagne. Etudes sur l'organisation de la population ouvrière des manufactures urbaines et des manufactures rurales*, imprimerie Forestier, Saint-Etienne, 1875, 172 p.

CHAUSSE (Jean-Marie), *Reine Françon et la providence de la Reine à Saint-Etienne*, Freydier, Saint-Etienne, 1872, 53 p.

FARNHAM (Janice S. PH. D.), *Alternative childhood : Girls providences in nineteenth century. Lyon (1800-1850)*, dissertation, The Catholic University of America, Washington, 1989, 293 p.

MABON (Joseph), *Histoire du patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne*. 2 février 1864-28 juin 1914, imprimerie Cannier, 1914, 153 p.

REGAT (Laurent), *L'Œuvre du Refuge (1837-1918)*, Mémoire de D.E.A., Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991, 30 p.

SIGOURE (Michel), *Le patronage Saint-Joseph de Saint-Etienne de sa fondation aux noces d'or, 1864-1914*, Mémoire de maîtrise, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1991, 170 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT LA VILLE DE LYON**

BARRE (Josette), *La colline de la Croix-Rousse. Histoire et géographie urbaine*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1993, 469 p.

BAYARD (Françoise) et CAYEZ (Pierre), *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, T. 2 (Histoire de Lyon du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours), Horwath, 1990, 479 p.

BERTIN (Dominique) et Alii, *Guide des églises de Lyon*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 2000, 96 p.

BEZ (Nicolas), *La ville des aumônes. Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon*, Librairie chrétienne, 1840, 282 p.

DUTACQ (François), *Histoire politique de Lyon pendant la révolution de 1848 (25 février-15 juillet)*, Paris, Cornély, 1910, 458 p.

DUTACQ (F.), CHAULANGES (M.), PAGE (J.), *Petite histoire de la région lyonnaise*, Charles Levauzelle, 1942, 154 p.

FEROLDI (Vincent), *Le quartier Saint-Louis de La Guillotière, (1851-1876)*, thèse, Lyon 2, 1981, T. 1, 189 p., T. 2, 202 p.

GARDEN (Maurice), *Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Flammarion, 1975, 374 p.

GARRIER (Gilbert) (dir.), *Le Rhône et Lyon de la préhistoire à nos jours*, Bordessoules, 1987, 487 p.

GODART (Justin), *Le journal d'un bourgeois de Lyon en 1848*, Paris, Presses Universitaires de France, 1924, 180 p.

GUTTON (Jean-Pierre), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 1998, 127 p.

LATREILLE (André) (dir.), *Histoire de Lyon et du Lyonnais*, Famot, 1976, T. 1, 291 p., T. 2, 250 p.

MARITCH (Streten), *Histoire du mouvement social sous le Second Empire à Lyon*, Rousseau, 1930, 275 p.

NIZIER DU PUITSPÉLU (pseudonyme de l'architecte lyonnais Clair Tisseur), *Souvenirs lyonnais. Lettres de Valère-Colligées*, T. 1<sup>er</sup>, Meton, 1881, 194 p.

PELLISSIER (Catherine), *La vie privée des notables lyonnais au XIXe siècle*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, 239 p.

PELLISSIER (Catherine), *Loisirs et sociabilités des notables lyonnais au XIXe siècle*, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1996, 272 p.

ROBERT (Vincent), *Les chemins de la manifestation. 1848-1914*, Presses Universitaires de Lyon, 1996, 394 p.

REVEIL (E.), *De quelques associations fraternelles et politiques à Lyon (1848-1850)*, Rey, 1905, 19 p.

RUDE (Fernand), *Les révoltes des canuts. 1831-1834*, La Découverte, 2001, 208 p.

SAUNIER (Pierre-Yves), *L'esprit lyonnais, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, C.N.R.S. éditions, 1995, 233 p.

STEYERT (André), *Nouvelle histoire de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Franc-Lyonnais et Dombes*, T. 4, de la seconde Restauration jusqu'en 1899, Pélardy, 1939, 395 p.

TRENARD (Louis), *Lyon de l'Encyclopédie au Prérromantisme*. Thèse pour le doctorat ès Lettres, Imprimerie Allier, Grenoble, 1958, 821 p.

VACHET (Albert), *Lyon et ses oeuvres*, 1900, Vitte, 322 p.

VACHET (Albert), *Nos Lyonnais d'hier (1831-1910)*, Aux Chartreux, 1912, 392 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT LA QUESTION SOCIALE** **AU XIXe SIECLE**

AGUET (Jean-Pierre), *Les grèves sous la monarchie de Juillet (1830-1847)*, Droz, 1954, 406 p.

AUDIGANNE (Armand), *Les populations ouvrières et les industries de la France*, Paris, Capelle, 1860, T. 1, 404 p., T. 2, 430 p.

CHARLE (Christophe), *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Points Histoire, Le Seuil, 1991, 392 p.

CHATELAIN (Abel), *Les migrants temporaires en France de 1800 à 1914. Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Publications de l'Université de Lille, 1976, T. 1 et 2, 1213 p.

CHEVALIER (Louis), *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Plon, 1958, 566 p.

DEWERPE (Alain), *Le monde du travail en France. 1800-1950*, Armand Colin, 1998, 170 p.

DOLLEANS (Edouard), *Histoire du mouvement ouvrier (1830-1871)*, Armand Colin, 1953, 397 p.

DUCPETIAUX (Edouard), *De la condition physique et morale des jeunes ouvriers et des moyens de l'améliorer*, Paris, Editions L'histoire sociale, 1979, (Réimpression de l'édition de 1843), T. 1, 444 p., T. 2, 423 p.

DUPRAT (Catherine), *Usages et pratiques de la philanthropie. Pauvreté, action sociale et lien social à Paris au cours du premier XIX<sup>e</sup> siècle*, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 1996, 1393 p.

DUVEAU (Georges), *La vie ouvrière sous le Second Empire*, Gallimard, 1946, 605p.

FOMBONNE (Jean), *Personnel et DRH. L'affirmation de la fonction Personnel dans les entreprises. France (1830-1890)*, Vuibert, 2001, 777 p.

FRAISSE (Geneviève) et PERROT (Michelle) (dir.), *Histoire des femmes en occident*, T. IV, le XIX<sup>e</sup> siècle, Collection Tempus, Perrin, 2002, 765 p. (pp. 479-511).

GUESLIN (André), *Gens pauvres. Pauvres gens dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle*, Aubier, 1998, 314 p.

GUIRAL (Pierre) et THUILLIER (Guy), *La vie quotidienne des domestiques en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette littérature, 1978, 280 p.

KALAORA (Bernard) et SAVOYE (Antoine), auteurs de la postface de l'ouvrage : *Ouvriers des deux mondes. Etudes publiées par la Société d'Economie Sociale à partir de 1856, sous la direction de Frédéric Le Play*, A l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1983, 336 p. (pp. 320-333).

LEQUIN (Yves) (dir.), *Histoire des Français. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, T. 2, *La société*, Armand Colin, 1983, 623 p.

LEROY-BEAULIEU (Paul), *Le travail des femmes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Charpentier et Cie, 1873, 464 p.

MAYAUD (Jean-Luc) (dir.), *1848. Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque international du cent cinquantième tenu à l'assemblée nationale à Paris les 23-25 février 1848*, Créaphis, 2002, 583 p.

NOIRIEL (Gérard), *Les ouvriers dans la société française. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Points Histoire, Le Seuil, 1996, 317 p.

PIERRARD (Pierre), *Enfants et jeunes ouvriers en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Editions ouvrières, 1987, 225 p.

PIERRARD (Pierre), *La vie ouvrière à Lille sous le second Empire*, Charles Corlet, 1991, 532 p.

POUCHAIN (Pierre), *Les maîtres du Nord du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Perrin, 1998, 413 p.

PROCCACI (Giovanni), *Gouverner la misère. La question sociale en France (1789-1848)*, Le Seuil, 1993, 358 p.

REYBAUD (Louis), *Etudes sur le régime des manufactures. Condition des ouvriers en soie*, Lévy, 1859, 396 p.

ROUGIER (Paul), *Les associations ouvrières. Etudes sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès*, De Guillaumin, 1864, 467 p.

SCHWEITZER (Sylvie), *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Odile Jacob, 2002, 330 p.

SCHWEITZER (Sylvie), *Textes réunis. Les chemins de la recherche. Logistiques d'entreprises et politiques sociales*, Programme Rhône-Alpes de recherches en sciences humaines, édité avec le centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, 1993, 255 p.

SIMON (Jules), *L'ouvrière*, Paris, Hachette, 1876, 444 p.

TUDESQ (André-Jean), *Les grands notables en France (1840-1849). Etude historique d'une psychologie sociale*, Presses Universitaires de France, 1964, 1277 p., (T. II, pp. 565-1277).

TRUQUIN (Norbert), *Mémoires et aventures d'un prolétaire à travers la révolution*, Maspero, 1977, 278 p. (Les mémoires de Norbert Truquin ont été rédigés en 1888).

TURGAN (Jean-François), *Les grandes usines de France*, Lévy, 1866, T. 6, 320 p., T. 7, 320 p.

VILLERME (Louis-René), *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 1840. Editions d'histoire sociale, Paris, 1979, T. 1, 458 p., T. 2, 451 p.

## OUVRAGES CONCERNANT LE MONDE DU TRAVAIL DANS LA LOIRE ET LE RHONE AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

### OUVRAGES CONSULTES AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA LOIRE : MEMOIRES DE MAITRISE DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET A SAINT-ETIENNE

BABOIN (Marie-Agnès), *La famille Balajö : trois générations de la fin de l'Ancien Régime à la fin du Second Empire*, 1991, 145 p., réf. 37J207.

BATHIE (Nathalie), *Bourg-Argental, un actif foyer économique au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1991, 84 p., réf. 37J194.

BERLANDE (Françoise), *Les hommes et la terre à Saint-Bonnet le Courreau au XIX<sup>e</sup> siècle*, 1998, 158 p., réf. 37J317.

DELAIGUE (Josiane), *Les préoccupations sociales sous le Second Empire à Saint-Etienne*, 1991, 97 p., réf. 37J206.

GRANCHAMP (Philippe), *Roanne sous le Second Empire*, 1997, 151p., réf. 37J304.

MARRONNE (Michelle), *L'industrie des tresses et lacets dans le canton de Saint-Chamond des origines à nos jours*, 1983, 142 p., réf. 37J97.

### LES AUTRES OUVRAGES

ALBOUT (Claude), *Démographie et industrialisation d'une région rurale de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours : le canton de Tarare*, Mémoire de maîtrise, Lyon, 1970, T. 1, 237 p., T. 2, 79 p.

ANGLERAUD (Bernadette) et PELLISSIER (Catherine), *Les dynasties lyonnaises - Des Morin-Pons aux Mérieux du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Perrin, 2003, 830 p.

ARNOULT (Annie), *La grande histoire des scieurs de long*, Feurs, 1996, T. 1, 231 p., T. 2, 2001, 271 p.

AUZIAS (Claire) et HOUEL (Annick), *La grève des avalistes. Lyon, juin-juillet 1869*, Payot, 1982, 182 p.

BARAU (Denis) et DELAVEAU (Elisabeth), *Catalogue de l'exposition aux archives départementales de la Loire d'octobre à décembre 1991, concernant Thomas Hutter (1809-1879)*, 167 p.

BARET (H.), *Histoire locale du travail*, Dumas, Saint-Etienne, 1942, 140 p.

BENOIT (Joseph), *Confessions d'un prolétaire*, Lyon, 1871, présentées par Maurice Moissonnier, Editions sociales, 1968, 310 p.

BERGER (Gérard), *Le pays de Saint-Bonnet-le-Château de 1775 à 1975. Flux et reflux d'une société*, Université de Saint-Etienne, centre d'histoire régionale, 1985, 453 p.

BURDY (Jean-Paul), *Le Soleil noir - Un quartier de Saint-Etienne (1840-1940)*, Presses Universitaires de Lyon, 1989, 270 p.

CAYEZ (Pierre), *Métiers jacquard et hauts fourneaux. Aux origines de l'industrie lyonnaise*, Presses Universitaires de Lyon, 1978, 475 p.

CHEVALARD (Jules du), *Notice biographique sur Jean-Marie Gaudet, ancien maître des forges à Rive-de-Gier*, Imprimerie Théolier, 1887, 24 p.

CLAIR (Jacqueline), *L'enseignement professionnel et technique féminin à Lyon dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de D.E.A, Lyon 2, 1997, 93 p.

DUROUSSET (Maurice), *La vie ouvrière dans la région stéphanoise sous la monarchie de Juillet et la deuxième République*, D.E.S, Lyon, 1958, 280 p.

FARCY (Henri de), *Paysans du Lyonnais. La vie agricole dans la vallée de l'Yzeron*, Audin, 1950, 161 p.

GARRIER (Gilbert), "Des vignes sans vignerons ? Limites à la pluriactivité dans la viticulture française", in : GARRIER (Gilbert) et HUBSCHER (Ronald) (dir.), *Entre faucilles et marteaux*, Presses Universitaires de Lyon, 1988, 242 p. (pp. 121-137)

GARRIER (Gilbert), *Paysans du Beaujolais et du Lyonnais (1800-1970)*, Presses Universitaires de Grenoble, 1973, T. 1, 714 p., T. 2, 246 p.

GRAS (Louis Pierre), *Les paysans du Forez*, ouvrage de 1862 revu et annoté par BOUILLER (Robert), Recueil de mémoires et documents sur le Forez publiés par la société de la Diana à Montbrison, T. 37, 92 p.

HUBSCHER (Ronald), "La pluriactivité : un impératif ou un style de vie ? L'exemple des paysans ouvriers du département de la Loire au XIX<sup>e</sup> siècle", in : *La Pluriactivité dans les familles agricoles*, Association des ruralistes français éditions, 1984, 343 p.

HUBSCHER (Ronald) et FARCY (Jean-Claude) (dir.), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Créaphis, 1996, 361 p.

JACQUEMOND (Joseph), *La révolution industrielle dans la vallée de l'Ondaine (1815-1914)*, thèse, Jean Monnet, Saint-Etienne, 1992, 287 p.

LEQUIN (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). La formation de la classe ouvrière régionale*, Presses Universitaires de Lyon, 1977, 573 p.

LEQUIN (Yves), *Les ouvriers de la région lyonnaise (1848-1914). Les intérêts de classe et la République*, Presses Universitaires de Lyon, 1977, 500 p.

LEQUIN (Yves) (dir.), *Rhône-Alpes. 500 Années Lumière. Mémoire industrielle*, Plon, 1991, 501 p.

LORCIN (Jean), *Economie et comportements sociaux et politiques : la région de Saint-Etienne de la grande dépression à la deuxième guerre mondiale – 1<sup>ère</sup> partie : l'apogée du*

*bassin stéphanois à la veille de la grande dépression* (T. 1, 224 p., T. 2, 257p.), thèse de doctorat d'Etat, 1988.

LUGNIER (Antoine), *Cinq siècles de vie paysanne à Roche-en-Forez (Loire)-1440-1940*, imprimerie Dumas, Saint-Etienne, 1962, 414 p.

MAVRIDORAKIS (Nicole), *Le ruban et le métal. Recherches sur les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, thèse, Lyon 2, 1995, T. 1, 239 p. T. 3 (annexes) 199 p. Ouvrage édité à partir de cette thèse : VERNEY-CARRON (Nicole), *Le ruban et l'acier. Les élites économiques de la région stéphanoise au XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914)*, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 1999, 448 p.

MOISSONNIER (Maurice), *Les canuts*, Messidor, éditions sociales, 1988, 202p.

PANSU (Henri), *Claude-Joseph Bonnet. Soierie et société à Lyon et en Bugey au XIX<sup>e</sup> siècle*, Imprimerie des Beaux Arts, Lyon, 2003, 590 p.

PLESSY (Bernard) et CHALLET (Louis), *La vie quotidienne des canuts, passementiers et moulinières au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette, 1988, 284 p.

PRALONG (Jean), *Saint-Etienne. Histoire de ses luttes économiques, politiques et sociales. Livre II : De la Restauration des Bourbons à la Commune de Paris*, Imprimerie Reboul, 1990, 213 p.

ROUGIER (Paul), "Les sociétés de secours mutuels et les associations industrielles ouvrières à Lyon de 1800 à 1850", in *Les associations ouvrières. Etudes sur leur passé, leur présent, leurs conditions de progrès*, de Guillaumin, 1864, 467 p. (pp. 145-163).

SCEAU (Richard), *Lyon et ses campagnes. Héritages historiques et mutations contemporaines*, Presses Universitaires de Lyon, 1995, 375 p.

SCHNETZLER (Jacques), *Les industries et les hommes dans la région stéphanoise*, Imprimerie "Le Feuillet blanc", Saint-Etienne, 1975, 485 p.

STRUMINGHER (Laura), *Women on the malsing of the working class: Lyon. 1830-1870*, Eden Press, Women's publications, Montreal, Vermont, 1979, 161 p.

VERCHERAND (Jean), chapitre préliminaire sur "l'agriculture de la Loire aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles", in *Un siècle de syndicalisme agricole. La vie locale et nationale à travers le cas du département de la Loire*, Centre d'études foréziennes, 1994, 443 p.

### **OUVRAGES CONCERNANT LES SOCIALISMES AU XIX<sup>e</sup> SIECLE**

BOWMAN (Franck Paul), *Le christ des Barricades (1789-1848)*, Le Cerf, 1987, 361 p.

CLEVENOT (Michel), "Flora Tristan (1803-1844). La femme-guide de l'humanité", in *Un siècle cherche sa foi. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, Retz, 1992, 308 p. (pp. 44-53).



CUVILLIER (Armand), *Hommes et idéologies de 1840*, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1956, 250 p.

ISAMBERT (François-André), *Buchez ou l'âge théologique de la sociologie*, Cujas, 1967, 339 p.

LEO (Gerhard), *Flora Tristan, la révolte d'une paria*, L'Atelier, 1994, 203 p.

LUBAC (Henri de), *Proudhon et le christianisme*, Le Seuil, 1945, 316 p.

TRISTAN (Flora), *Le tour de France, journal (1843-1844). Etat actuel de la classe ouvrière sous l'aspect moral, intellectuel et matériel. Textes et notes établis par PUECH (J.L), Maspero, 1980, T. 1, 236 p., T. 2, 236 p.*

TRISTAN (Flora), *Lettres réunies, présentées et annotées par MICHAUD (Stéphane)*, Le Seuil, 1980, 262 p.

### **OUVRAGES DIVERS**

ADOUMIE (Vincent), *De la monarchie à la république - 1815-1879*, Hachette supérieur, 2004, 255 p.

ARMENGAUD (André), *La population française au XIX<sup>e</sup> siècle*, Que sais-je ? Presses Universitaires de France, 1971, 120 p.

BECK (Robert), *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, L'Atelier, 1997, 383 p.

BERGER (Gérard), "Les grandes lignes de l'évolution démographique du versant oriental des Monts du Forez aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles", in. *Les Monts du Forez. Le milieu et les hommes*, Centre d'études foréziennes, avril 1990, 226 p. (pp. 119-127).

BERSTEIN (Serge) et MILZA (Pierre) (dir.), *Histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, Hatier Initial, 1996, 538 p.

BERTHOLON (Stéphane), *Histoires de Saint-Chamond*, Théolier, 1927, 304p.

BONILLA (Mario), THOMAS (François), VALLAT (Daniel), *Saint-Etienne au XIX<sup>e</sup> siècle. L'immeuble, la rue, la ville. De Pierre-Antoine Dalgabio à Pierre-Léon Lamaizière*, Publication de l'université de Saint-Etienne, 1994, 209 p.

CASTANET (Gilbert et Yolande), *La Béate de chez nous*, Saint-Etienne, 1995, 83 p.

CHAPERON (Gérard), *Cellieu. Un village de Jarez au cours des âges*, Saint-Etienne, Actes graphiques, 1999, 400 p.

CORBIN (Alain), *Les filles de Noce*, Flammarion, 1982, 494 p.

- DECAUX (Alain), *Histoire des Françaises, de George Sand au MLF*, Librairie académique Perrin, 1972 et Trinckvel, 1976, T. 5, 357 p.
- DUROSELLE (Jean-Baptiste), “L’esprit de 1848”, in : *1848 - Révolution créatrice*, Bloud et Gay, 231 p. (pp. 187-230).
- FOURNIAL (Etienne), *Le grand républicain Tristan Duché (1804-1865)*, Imprimerie Pougard, Roanne, 1990, 323 p.
- FOURNIAL (Etienne) (dir.), *Saint-Etienne. Histoire de la ville et de ses habitants*, Horvath, 1976, 427 p.
- GARDES (Gilbert) (dir.), “Le pays stéphanois - La vallée de l’Ondaine”, Horvath, 1985, 465 p., in : *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*.
- GODINET (Marcel), *Histoire de Roanne et de sa région*, Horvath, T. 2, 1976, 515 p.
- GRIFFAUT (Bernard), *Le Roannais, une région ? Un pays ?* Centre d’études foréziennes, 1993, 317 p.
- HOUSSEL (Jean-Pierre) (dir.), “Roanne et son arrondissement”, Horvath, 1984, 317 p., in : *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*.
- JANIN (Jules), *Contes fantastiques et contes littéraires (1863)*, Ressources, 1979, 310 p.
- LACOUR (René), *La Révolution de 1848 dans le Beaujolais et la campagne lyonnaise*, Imprimeries réunies de Lyon, 103 p.
- LATTA (Claude), *Eugène Beaune (1799-1880). Un républicain dans les combats du XIX<sup>e</sup> siècle*, Montbrison, 1995, 198 p.
- LE PLAY (Frédéric) (1806-1882), *Textes choisis et préface par Louis Baudin*, Dalloz, 1947, 314 p.
- MANDON (Daniel), *Les barbelés de la culture. Saint-Etienne ville ouvrière*, Fédérop, Lyon, 1976, 380 p.
- MARTEL (Edouard-Alfred), *Millau capitale des Causses, Canyons et cavernes*, Imprimerie Artières à Millau, 1925, 512 p.
- MAURAIN (Jean), *La politique ecclésiastique du second Empire de 1852 à 1869*, Alcan, Paris, 1930, 989 p.
- MAYEUR (Françoise), *Histoire générale de l’enseignement et de l’éducation en France, T. III, De la Révolution à l’école républicaine (1789-1870)*, La nouvelle librairie de France, 1981, 683 p.
- MERLEY (Jean), “Elections et querelles politiques en Haute-Loire sous la Restauration”, in : *Religion et politique. Les deux guerres mondiales. Histoire de Lyon et du sud-est. Mélanges offerts à M. le doyen André Latreille*, Audin, 1972, 624 p. (pp. 533-546).

MERLEY (Jean), *La Haute-Loire de la fin de l'Ancien Régime aux débuts de la III<sup>e</sup> République (1776-1886)*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, 1974, 667 p.

MERLEY (Jean), *Saint-Etienne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. La Révolution de 1848 et les débuts de la Seconde République*, Imprimerie Reboul, Saint-Etienne, 2003, 443p.

MICHELET (Jules), *Journal*, T. 1 (1828-1848), texte intégral publié avec une introduction, des notes et des documents inédits par Paul Viallanex, Gallimard, 1959, 934 p.

MICHELET (Jules), *La femme (1859)*, Flammarion, 1881, 364p.

MOURIER (Jacqueline), *La presse à Saint-Etienne de 1825 à 1848*, E.N.S de Fontenay, 158 p. Ce travail dactylographié n'est pas daté. Rêf. aux A.D.L : 11J51.

NOIRIEL (Gérard), *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette Littérature, 1999, 335 p.

PLATELLE (Henry), "Un survol historique", in DHERENC et alii (dir.), *Les pays du Nord*, Bonneton, 1994, 432 p. (pp. 9-66).

PONTEIL (Félix), *Les Institutions de la France de 1814 à 1870*, Presses Universitaires de France, 1966, 491p.

RIVET (Auguste), *La vie politique dans le département de la Haute-Loire de 1815 à 1974*, thèse de doctorat d'Etat, 1979, édition des cahiers de la Haute-Loire, 643 p.

ROLLET (Catherine), *Les enfants au XIX<sup>e</sup> siècle*, Hachette littérature, 2001, 219 p.

SCHNETZLER ,(Jacques), "Un demi-siècle d'évolution démographique dans la région de Saint-Etienne - 1820-1876" - in *Etudes foréziennes I. Mélanges*. 1968, 292 p. (pp. 157-189).

STENDHAL, *Mémoires d'un touriste (1837)*, Calman-Lévy, T 1, 1953, 362 p.

THOMAS (François), "La création du paysage forézien", in : *Paysages et milieux naturels de la plaine du Forez*, Centre d'études foréziennes, 1984, 310 p. (pp. 49-65).

VANT (André), *Imagerie et urbanisation. Recherche sur l'exemple stéphanois*, Centre d'études foréziennes, 1981, 661 p.

## PERIODIQUES

### ACADEMIE SALESIENNE

Opinion d'un évêque sur la question ouvrière en 1845. Mémoires et documents, T. 78, 1966, pp. 3-28.

*ANNALES DU CENTRE D'HISTOIRE REGIONALE DE L'UNIVERSITE  
DE SAINT-ETIENNE*

BERGER (Gérard), "Aspects de la vie religieuse dans le canton de Saint-Bonnet-le-Château de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle", 1984, n°2, pp. 17-37.

*ANNALES, ECONOMIE, SOCIETE, CIVILISATION*

MAYEUR (Jean-Marie), "Catholicisme intransigeant, catholicisme social, démocratie chrétienne", mars-avril 1972, pp. 483-499.

*L'ANNEE CANONIQUE*

VERNAY (Jacques), "Autour de la primatie de Lyon", T. V, 1957, pp. 173-181.

VERNAY (Jacques), "Mélanges. Quelques précisions sur la primatie de Lyon", T.VI, 1959, pp. 217-218.

*ARCHIVES DE SOCIOLOGIE DES RELIGIONS*

VINCIENNE (Monique) et COURTOIS (Hélène), "Notes sur la situation religieuse de la France en 1848 d'après l'enquête cantonale ordonnée par le Comité du Travail", n°6, juillet-décembre 1858, pp. 104-118.

*BULLETIN DE LA DIANA*

GRANGE (Marie), "Congrégation des sœurs de Saint-Charles de Lyon depuis 1680", T. LIV, pp. 623-652.

SOUCHON (Henri), "Lucien Souchon du Chevalard (1798-1878). Les travaux et les jours d'un gentilhomme agriculteur", T. LXIV, n°3, 2005, pp. 229-241.

THERMEAU (Michel), "L'ascension d'une dynastie bourgeoise : les Balaÿ", T. LXII, n°3, 2003, pp. 237-266.

THERMEAU (Michel), "Un notable du Second Empire. Ernest Neyron (1813-1861)", T. LXI, n° 2, 2002, pp. 105-132.

TOMAS (François), "La sériciculture en Forez", 1964, pp. 160-171.

*BULLETIN DE LA REVOLUTION DE 1848*

RUDE (François), "L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831 et le rôle de Pierre Charnier", T. 35, 1938, pp. 18-49 ; 65-117 ; 140-179.

*1848 ET LES REVOLUTIONS DU XIX<sup>e</sup> SIECLE*

LEVY (Claude), "Les ouvriers en soie de la Fabrique lyonnaise de 1835 à 1848", été 1947, T. XXXVIII, n°177-178, pp. 23-42.

LEVY (Claude), "La Fabrique de soie lyonnaise en 1848, d'après les documents de l'époque", été 1947, T. XXXVIII, n°177-178, pp. 43-47.

RUDE (François), "Un poète oublié : L. A. Berthaud (1810-1843)", été 1947, T. XXXVIII, n°177-178, pp. 5-19.

*BULLETIN DU CENTRE D'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE  
DE LA REGION LYONNAISE*

SHERIDAN (Georges-J.), "Idéologies et structures sociales dans les associations ouvrières à Lyon de 1848 à 1877", 1976, n°2, pp. 1-41.

*BULLETIN DU VIEUX SAINT-ETIENNE*

PAUZE (André), "Avril 1848. Le sac des couvents stéphanois", n°147, 3<sup>e</sup> trimestre 1987, pp. 66-69 et n°148, 4<sup>e</sup> trimestre 1987, pp. 90-93.

VEYRON (Thierry), SABY (Geneviève), MERCANTI (Laetitia), "Hommage à Jules Janin (1804-1874)", n°215, septembre 2004, pp. 19-30.

*BULLETIN HISTORIQUE DU DIOCESE DE LYON*

VANEL (J. B.), "L'Archevêché", 1912, 129 p. (les pages 115-124 sont consacrées à Mgr de Bonald).

*CAHIERS DE LA HAUTE-LOIRE*

LAGIER (René), "Une institution vellave. Les Béates", 1979, pp. 131-167.

*CAHIERS D'HISTOIRE*

DROULERS (Paul), "Le cardinal de Bonald et la grève des mineurs de Rive-de-Gier en 1844", T. VI, 1961, pp. 265-285.

DROULERS (Paul), "La presse et les mandements sociaux d'évêques français avant 1848", T. IX, 1964, pp. 385-397.

GONTARD (Maurice), "L'abbé Noirot (1793-1880) : un socialiste chrétien", T. XIX, 1974 / 1, pp. 65-92.

VOOG (Roger), "Les problèmes religieux à Lyon pendant la monarchie de Juillet et la deuxième République d'après des journaux ouvriers", T. VII, 1963, pp. 405-421.

ZIND (Pierre), "L'enseignement primaire sous la Restauration dans l'arrondissement de Saint-Etienne", T. III-1, 1958, pp. 359-372.

#### *COLLECTION DE LA CASA DE VELASQUEZ*

PELLETIER (Denis), "Le catholicisme social en France (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècle). Une modernité paradoxale", in *L'histoire religieuse en France et en Espagne. Colloque international* (Casa de Velasquez), 2-5 avril 2001. Actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, volume n°87, Madrid, 2004, pp. 371-386.

SORREL (Christian), "Echelles et espaces : le diocèse. Réflexions sur l'historiographie française contemporaine", in *L'histoire religieuse en France et en Espagne. Colloque international* (Casa de Velasquez), 2-5 avril 2001. Actes réunis et présentés par Benoît Pellistrandi, volume n°87, Madrid, 2004, pp. 225-237.

#### *CHRONIQUE SOCIALE DE FRANCE*

BASSE (Martin), "A Lyon en 1848", mars-avril 1948, pp. 117-124.

#### *ESPACES ET SOCIETES*

BOUREILLE (Bernard) et VANT (André), "Essai sur la production de l'espace stéphanois au XIX<sup>e</sup> siècle", mars-juin 1977, n°20-21, pp. 85-102.

#### *ETUDES*

ROUQUETTE (Robert), "Pauline Jaricot et les Messieurs de Lyon", avril-mai-juin 1962, pp. 3-22.

#### *GEO*

GIRBAS (Jean), "Le meilleur guide du Rouergue et sa mémoire", n°190, décembre 1994, pp. 128-141.

#### *HISTORIENS ET GEOGRAPHES*

ZYLBERBERG-HOCQARD (Marie-Hélène), "L'ouvrière", octobre 1995, n°350, pp. 265-274.

### *MASSES OUVRIERES*

BRUNET (Christian), “Le travail des femmes à l’aube du capitalisme (1815-1848), n°342, février 1978, pp. 27-39.

SIX (Jean-François), “Le curé d’Ars – Le Père Chevrier : une même sainteté ?, n°410, novembre-décembre 1986, pp. 30-39.

ZYLBERBERG-HOCQARD (Marie-Hélène), “Eclairage par l’histoire : de la paysanne à l’ouvrière. Le pénible itinéraire du prolétariat féminin à travers la révolution industrielle”, n°364, novembre – décembre 1980, pp. 15-21.

### *LE MOUVEMENT SOCIAL*

ACCAMPO (Elinor), “ Entre la classe sociale et la cité : identité et intégration chez les ouvriers de Saint-Chamond (1815-1880)”, janvier-mars 1982, pp. 39-59.

DROULERS (Paul), “Catholicisme et mouvement ouvrier en France au XIX<sup>e</sup> siècle. L’attitude de l’épiscopat”, octobre- décembre 1966, pp.15-43.

GUILLAUME (Pierre), “ Grèves et organisations ouvrières chez les mineurs de la Loire au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle”, avril-juin 1963, n°43, pp.5-18.

MELUCCI (Alberto), “Action patronale, pouvoir, organisation. Règlements d’usine et contrôle de la main d’œuvre au XIX<sup>e</sup> siècle”, octobre-décembre 1976, pp.139-159.

STRUMINGHER (Laura), “les canutes de Lyon (1835-1848)”, octobre-décembre 1978, n°105, pp.59-85.

### *NOTRE BULLETIN*

H.D., “Grand mineur français. Félix Devillaine. Animateur des houillères de Montrambert (1823-1913)”. Association des amis du musée de la mine, numéro spécial, décembre 2004, n°37 : “Le bassin houiller de la Loire. Des hommes par milliers”, pp. 3-5.

### *OMNIS TERRA (Union pontificale missionnaire)*

NAÏDENOFF (Georges), “Les intuitions créatrices et l’itinéraire de Pauline Jaricot au service de l’Eglise universelle”, conférence des 11-13 mai 1987 donnée à la session pastorale des Œuvres pontificales missionnaires, août 1987, pp. 364 à 374.

### *PRÊTRES DU PRADO*

MUSSET (Yves), “Le point de départ : le choc de l’incroyance au contact du peuple ouvrier de la Guillotière”, n°32, octobre 1979, pp. 61-65.

MUSSET (Yves), “La fondation du Prado par le Père Chevrier”, n°18, juin 1973, pp. 11-38.

MUSSET (Yves), “Traits caractéristiques de la pastorale d’Antoine Chevrier en matière de catéchèse”, n°33, mars 1990, pp. 31-45

#### *RECHERCHES ET DEBATS*

HILAIRE (Yves-Marie), “Les classes dirigeantes catholiques et la pauvreté au XIX<sup>e</sup> siècle”, n°49, décembre 1964, pp. 95-103.

#### *REVUE DE GEOGRAPHIE DE LYON*

CHATELAIN (Abel), De l’histoire sociale à la géographie sociale : les horizons d’un géohistoire de la bourgeoisie lyonnaise”, 1950, n°2, pp. 90-97.

#### *REVUE DE L’ACTION POPULAIRE*

DROULERS (Paul), “Des évêques parlent de la question ouvrière avant 1848”, avril 1961, pp. 442-460.

#### *REVUE DES ETUDES HISTORIQUES*

BUFFENOIR (Maximilien), “Le mouvement social catholique à Lyon avant 1848”, 1922, pp. 541-556.

#### *REVUE DES SCIENCES PHILOSOPHIQUES ET THEOLOGIQUES*

DUVAL (André), “Lacordaire et Buchez. Idéalisme révolutionnaire et réveil religieux en 1839”, juillet 1961, pp. 422-455.

#### *REVUE D’HISTOIRE DE LYON*

BUFFENOIR (Maximilien), “Le communisme à Lyon de 1834 à 1848”, T. VIII, 1909, pp. 347 à 361.

BUFFENOIR (Maximilien), “Le Fouriérisme à Lyon (1832-1848)”, T. XII, novembre-décembre 1913, pp. 444-445.

FESTY (Octave), “Un essai de « société générale des passementiers de la ville de Saint-Etienne » en 1841”, T. 6, 1907, pp. 265-273.

ROUSTAN (Mario) et LATREILLE (Camille), “Lyon contre Paris après 1830”, T. 4, 1904, pp. 109-118.



### *REVUE D'HISTOIRE DU XIX<sup>e</sup> SIECLE*

LYON-CAEN (Judith), "Le romancier, lecteur du social dans la France de la monarchie de Juillet", n°24, 2002, pp. 15-32.

### *REVUE D'HISTOIRE DE L'EGLISE DE FRANCE*

DELPAL (Bernard), "La construction d'églises, un élément du détachement religieux au XIX<sup>e</sup> siècle", T. XXIII, n°190, janvier-juin 1987, pp.67-74.

DUMONS (Bruno), "Histoire sociale et histoire religieuse, deux sœurs ennemies ? Un essai de relecture historiographique pour la France contemporaine", T. 86, n°217, juillet-décembre 2000, pp. 561-572.

DUROSELLE (Jean-Baptiste), "L'attitude politique et sociale des catholiques français en 1848", T. XXXIV, 1948, pp.44-62.

LATREILLE (André), "Un épisode de l'histoire religieuse de la Restauration : la question de l'administration du diocèse de Lyon (1814-1839)", T. XXX, 1944, pp.54-93.

MOREL (Christine), "Un journal démocrate chrétien en 1848-1849 : « L'Ere nouvelle »", T. LXIII, n° 170, janvier-juin 1977, pp. 25-51.

POUTHAS (Charles-H), "Le clergé sous la monarchie constitutionnelle (1814-1848)", T. XXIX, 1943, pp. 19-53.

RIVET (Auguste), "Des « ministres » laïques au XIX<sup>e</sup> siècle ? Les béates de la Haute-Loire", T. LXIV, janvier-juin 1978, pp.27-38.

### *REVUE D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE*

DUROSELLE (Jean-Baptiste), "Les filiales de la Congrégation", T. 50, volume n°4, 1955, pp. 867-891.

### *REVUE D'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE*

CHATELAIN (Abel), "Les usines-internats et les migrations féminines dans la région lyonnaise – Seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> siècle", XLVIII<sup>e</sup> volume, 1970, pp. 373-394.

### *REVUE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE*

ALAZARD (Jean), “le mouvement politique et social à Lyon entre les deux insurrections de novembre 1831 et d’avril 1834”, T. XVI, n°1, juillet-août 1911, pp. 27-49, n°3, novembre-décembre 1911, pp. 273-299.

DROULERS (Paul), “Le cardinal de Bonald et la question ouvrière à Lyon avant 1848”, T. IV, 1957, pp. 281-301.

GUILLAUME (Pierre), “La situation économique et sociale du département de la Loire d’après l’enquête sur le travail agricole et industriel du 25 mai 1848”, X, 1963, pp. 5-34.

LEVY-SCHNEIDER (L.), “Les débuts de la Révolution de 1848 à Lyon”, 1911, T. 15, pp. 24-61, 177-198.

#### *REVUE DU LYONNAIS*

BLANCHON (Johannès), “Article nécrologique concernant Jean Boué, curé d’Ainay”, T. 6, 3<sup>e</sup> série, 1868, pp. 303-306.

COLLOMBET (François-Zénon), “Quinze ans de l’Eglise de Lyon”, T. XI, 1840, pp. 491-515.

#### *REVUE DU SIECLE*

DURAFOR (Clément), “Les Lyonnais oubliés. Claudius Hébrard”, n°48, mai 1891, pp. 295-308.

#### *REVUE HISTORIQUE*

DROULERS (Paul), “L’épiscopat devant la question ouvrière en France sous la monarchie de Juillet”, avril-juin 1963, pp. 335-362.

SAUNIER (Pierre-Yves), “L’Eglise et l’espace de la grande ville au XIX<sup>e</sup> siècle : Lyon et ses paroisses”, 1992, n°584, pp. 321-348.

#### *RIVE GAUCHE*

BAZIN (Georges), “Les paroisses de la rive gauche - Saint-Pothin”, n°23, décembre 1967, pp. 19-24 ; “La Rédemption”, n°30, octobre 1969, pp. 17-21.

HOURS (Henri), “Camille Rambaud et la Cité de l’Enfant-Jésus”, n°25, juin 1968, pp. 11-15.

BOTTET (Eugène), “Les paroisses de la rive-gauche – Saint-André”, n°26, octobre 1968, pp. 16-23.

*SOCIETE D'HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE*

ZIND (Pierre), “Une société de frères enseignants spécifiquement au service des refuges pénitentiaires ou colonies agricoles au XIX<sup>e</sup> siècle”, in *Actes du XCVII<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes*, Nantes, 1972, “Assistance et assistés de 1610 à nos jours”, T.1, Paris, 1977, 560 p. (pp. 177-183).

*VILLAGE DU FOREZ*

BAROU (Joseph), “Saint-Pierre de Montbrison”, supplément au n°48 d'octobre 1991, 55 p.

BUSSEUIL (Mireille), et RENOU (Catherine), “De la meule au moulin. L'industrie meunière dans le canton de Saint-Jean-Soleymieux”, supplément au n°87-88 d'octobre 2001, 56 p.

LATTA (Claude), “Benoît Malon (1841-1893) : militant et théoricien du socialisme français”, cahier de 59 p., constituant le supplément n°20 au n° de Village de Forez de 1984.

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS .....	1
ABREVIATIONS UTILISEES .....	2
INTRODUCTION.....	3
<b>PREMIERE PARTIE.....</b>	<b>9</b>
<b>UN EVEQUE REPRESENTANT DU CATHOLICISME TRADITIONNEL .....</b>	<b>9</b>
<b>CONFRONTE AUX CHANGEMENTS POLITIQUES ET .....</b>	<b>9</b>
<b>ECONOMIQUES .....</b>	<b>9</b>
Introduction .....	10
CHAPITRE 1 .....	11
LOUIS – JACQUES – MAURICE DE BONALD, UN SULPICIEEN, FILS DU THEORICIEN CATHOLIQUE, LOUIS DE BONALD.....	11
I. Une enfance dans une famille profondément chrétienne dispersée par la Révolution .....	11
1. Le Rouergue, un pays rude, de forte vitalité religieuse .....	11
2. Une famille vertueuse appartenant à l'ancienne noblesse .....	12
3. Une famille séparée par la Révolution .....	13
II. La formation intellectuelle et religieuse de Maurice de Bonald.....	16
1. Le passage à l'institution Gore à la Croix-Rousse .....	16
2. Des études classiques chez les Pères de la foi à Amiens.....	18
3. Maurice de Bonald au séminaire de Saint-Sulpice.....	20
III. La préparation de l'abbé de Bonald à l'épiscopat .....	22
1. A l'école du cardinal Fesch .....	22
2. La participation à l'ambassade en vue du nouveau concordat .....	24
3. Les contacts avec Lamennais et la collaboration avec l'évêque de Chartres .....	27
CHAPITRE 2 .....	30
SON EPISCOPAT AU PUY (1823-1839) : ADAPTATION DES OBLIGATIONS CONCORDATAIRES AU SERVICE DE L'EGLISE .....	30
I. Un légitimiste qui s'est adapté aux contingences politiques .....	30
1. Comment un évêque défend la cause légitimiste.....	30
2. Mgr de Bonald prône l'alliance et l'autonomie du trône et de l'autel.....	32
3. Mgr de Bonald s'est rallié progressivement à la monarchie de Juillet.....	33
II. Pour le service de l'Eglise, quel type d'intransigeance ? .....	36
1. La condamnation des idées de Lamennais .....	37
2. La collaboration avec les Jésuites.....	39
3. Comment être charitable à l'égard des protestants et s'opposer à leur prosélytisme ? .....	42
III. Un évêque aux prises avec les aspects nouveaux de la vie sociale .....	44
1. Défense des libertés de l'Eglise dans l'enseignement et appel aux congrégations féminines.....	45
2. L'attention portée à tous les types de pauvreté.....	49
3. Les contacts de Mgr de Bonald avec l'élite catholique féminine de la bourgeoisie lyonnaise : une ouverture au monde de la Fabrique .....	52
CHAPITRE 3 .....	55
UN NOUVEL ARCHEVEQUE POUR LA VILLE DE LA PRIERE ET DU LABEUR .....	55
I. Le jeu diplomatique entre le Saint-Siège et le gouvernement de Louis-Philippe.....	55
1. La nomination des évêques sous la monarchie de Juillet .....	55
2. Pourquoi Mgr de Bonald fut-il proposé comme nouvel archevêque de Lyon ?.....	57
3. Malgré ses réticences, Mgr de Bonald accepte l'archevêché de Lyon.....	60
II. 1840 : de nouveaux prélats à la tête des évêchés et des trois archevêchés les plus prestigieux 63	

1.	Moyens et rayonnement des évêques .....	63
2.	Des évêques favorables à une rénovation religieuse et ouverts à la modernité.....	66
3.	Des évêques commencent à se préoccuper des ouvriers d'industrie .....	68
III.	L'archidiocèse de Lyon et ses abords.....	72
1.	Les évêques suffragants de Mgr de Bonald.....	72
2.	Un cardinal, primat des Gaules .....	76
3.	Le curé d'Ars et le catholicisme lyonnais .....	80
	CHAPITRE 4 .....	85
	L'EGLISE DU DIOCESE DE LYON DANS LA PREMIERE MOITIE.....	85
	DU XIX <sup>e</sup> SIECLE : QUEL DYNAMISME ? .....	85
I.	Une vie religieuse intense au début du XIX <sup>e</sup> siècle.....	86
1.	Le rôle majeur de l'Eglise clandestine de Linsolas et de l'administration du cardinal Fesch.....	86
2.	La place tenue par les laïcs et en particulier par la Congrégation .....	91
3.	Le bilan en demi-teinte de l'épiscopat de Mgr de Pins .....	96
II.	Le personnel religieux du diocèse .....	100
1.	L'élite intellectuelle du clergé et les proches collaborateurs de l'archevêque : les "Chartreux" et les vicaires généraux.....	100
2.	De "bons" prêtres, des prêtres animateurs d'œuvres, bâtisseurs d'églises ... ..	104
3.	L'essor des congrégations masculines et féminines .....	109
III.	Mgr de Bonald à la tête du diocèse de Lyon : quels principes ? Quelles orientations ?.....	114
1.	Quelle formation pour les séminaristes et le clergé ?.....	115
2.	La poursuite de la défense des libertés de l'Eglise.....	118
3.	L'archevêque en son diocèse : bonté ? autorité ? autoritarisme ? .....	122
	Conclusion.....	127
	<b>DEUXIEME PARTIE</b> .....	129
	<b>UN MONDE DU TRAVAIL ORIGINAL PERTURBE PAR</b> .....	129
	<b>L'IRRUPTION DU LIBERALISME ECONOMIQUE</b> .....	129
	Introduction .....	130
	CHAPITRE 5 .....	131
	DE NOUVELLES INDUSTRIES MAIS SURTOUT DES ACTIVITES TRADITIONNELLES DANS LESQUELLES TRAVAILLE UN GRAND NOMBRE DE FEMMES ET D'ENFANTS ....	131
I.	Les formes traditionnelles du travail avec la Fabrique et la pluriactivité des paysans.....	131
1.	Les fabriques lyonnaise et stéphanoise.....	131
2.	Des paysans liés souvent à la Fabrique .....	136
3.	Les autres formes de pluriactivité à la campagne.....	140
II.	Les nouvelles industries dans l'orbite lyonnaise et stéphanoise.....	143
1.	La région lyonnaise .....	144
2.	La région stéphanoise.....	147
3.	Des travailleurs autochtones et itinérants dans un espace urbain qui se transforme .....	152
III.	Des travailleurs et des travailleuses de tous âges cumulent beaucoup de handicaps .....	157
1.	Conditions de vie, conditions de travail et réactions ouvrières .....	157
2.	La loi de 1841 a-t-elle limité le travail des enfants ?.....	162
3.	Pourquoi une forte présence des femmes dans le monde du travail ? .....	167
	CHAPITRE 6 .....	174
	LE MONDE DU TRAVAIL EN QUESTIONS DANS LA REGION LYONNAISE.....	174
I.	Les insurrections lyonnaises de 1831 et 1834 .....	174
1.	Le mutuellisme et la révolte lyonnaise de 1831 .....	174
2.	L'intensification du mouvement d'association des ouvriers après 1831 .....	179

3.	Les révoltes de 1834 ont-elles remis en cause le mouvement associatif ? .....	184
II.	Ecrivains, philanthropes et économistes se préoccupent de la question ouvrière .....	189
1.	Des écrivains découvrent le monde ouvrier et les nouveaux paysages urbains .....	189
2.	Philanthropes et économistes explorent le monde ouvrier .....	194
3.	Le monde du travail dans la région du Nord : les mêmes enjeux? .....	199
III.	Des saint-simoniens aux fouriéristes : Lyon, capitale du socialisme utopique .....	206
1.	L'influence du saint-simonisme .....	207
2.	Cabet, Proudhon et Flora Tristan : un socialisme plus populaire ? .....	212
3.	Des socialistes susceptibles de collaborer avec les catholiques : les fouriéristes et les buchéziens.....	219
CHAPITRE 7 .....		227
LES CATHOLIQUES DU DIOCESE FACE AU MONDE DU TRAVAIL : ENTRE FORMULES EPROUVEES ET INNOVATIONS.....		227
I.	L'apostolat de la Congrégation et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul en faveur des ouvriers .....	227
1.	De la Congrégation des ouvriers à l'œuvre des maçons et des Savoyards .....	227
2.	Un apostolat plus novateur de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ?.....	231
3.	La société de Saint-Vincent-de-Paul et l'œuvre des patronages d'apprentis .....	238
II.	Pauline Jaricot implique de jeunes ouvrières dans son entreprise missionnaire .....	245
1.	La mission extérieure : la Propagation de la Foi .....	246
2.	La mission intérieure : le Rosaire Vivant .....	251
3.	Les insurrections des années 1830 confirment la mission sociale de Pauline Jaricot .....	254
III.	Les relations du clergé et des religieux du diocèse avec le monde du travail .....	257
1.	Des relations traditionnelles avec les travailleurs des paroisses rurales.....	258
2.	Quels contacts entre l'Eglise du diocèse et la bourgeoisie des villes ? .....	263
3.	Une attitude variable des ouvriers face à l'Eglise .....	270
CHAPITRE 8 .....		278
L'ENCADREMENT DU TRAVAIL DES JEUNES GENS PAR L'EGLISE : DES BEATES AUX PROVIDENCES .....		278
I.	Des Béates aux providences de l'Ancien Régime et du début du XIXe siècle .....	278
1.	Les Béates : une solution pour maintenir une christianisation des campagnes? .....	278
2.	Les premières providences nées sous l'Ancien Régime .....	281
3.	Prêtres et femmes pieuses multiplient les providences de filles à partir des années 1820 ..	284
II.	Pourquoi une multiplication des providences de filles, beaucoup plus nombreuses que les providences de garçons? .....	289
1.	Les causes de la multiplication des providences de filles .....	289
2.	Un encadrement difficile à trouver pour les providences de garçons?.....	293
3.	Spécificité et géographie des providences.....	298
III.	Des providences ou des couvents-ateliers ? .....	301
1.	Travail et piété.....	302
2.	Obéissance et enfermement.....	304
3.	Une présence contestée des providences dans le monde du travail.....	306
Conclusion.....		310

<b>TROISIEME PARTIE</b> .....	312
<b>MGR. DE BONALD ENCOURAGE TOUTES LES FORMES</b> .....	312
<b>D’APOSTOLAT AUPRES DES TRAVAILLEURS</b> .....	312
<b>Introduction</b> .....	313
<b>CHAPITRE 9</b> .....	315
<b>LA GRANDE EFFERVESCENCE DES ANNEES 1840 PERMET</b> .....	315
<b>UN RAPPROCHEMENT ENTRE LE CATHOLICISME</b> .....	315
<b>ET LE SOCIALISME CHRETIEN</b> .....	315
I. Les catholiques et l’esprit de fraternité des années 1840 .....	315
1. Les précurseurs du catholicisme social dans l’Europe qui s’industrialise.....	315
2. Dès son installation, le nouvel archevêque de Lyon se préoccupe du monde ouvrier. ....	322
3. Les chrétiens et l’esprit de 1848 : une place majeure occupée par Ozanam. ....	325
II. La question du travail : projets et réalisations dans le diocèse.....	331
1. L’“Institut catholique” : une revue catholique qui s’intéresse à l’économie politique.....	331
2. L’“Union nationale” : un journal catholique qui se préoccupe d’organisation du travail. ..	335
3. La multiplication des associations et coopératives ouvrières sous la Seconde République. 340	
III. La Société de Saint-François-Xavier : rencontres et enjeux.....	344
1. Une société de secours mutuels originale.....	345
2. Un buchézien dans la Société de Saint-François-Xavier : Jérôme Morin. ....	348
3. La Société de Saint-François-Xavier dans la tourmente politique et sociale de la fin des années 1840. ....	354
<b>CHAPITRE 10</b> .....	361
<b>DES PROVIDENCES REMISES EN QUESTION ET L’EXPERIMENTATION DES USINES – INTERNATS</b> .....	361
I. La reprise de la campagne contre les providences : ses causes, les violences de 1848 et leurs conséquences.....	361
1. Les positions des antagonistes et les incidents de septembre 1847 à la Croix – Rousse.....	361
2. Les violences de février et avril 1848 contre les providences.....	365
3. Les événements de 1848 ont-ils remis en question les providences ?.....	369
II. Les usines-internats : les débuts et les causes de leur développement .....	374
1. Les origines : de la fabrique-dortoir à l’usine-internat .....	374
2. La géographie des usines-internats.....	377
3. La place des religieuses dans les usines-internats .....	379
III. Les usines-internats : un moyen de sanctifier l’industrie ? .....	381
1. Un règlement aussi contraignant que celui des providences ? .....	381
2. Les exemples de Jujurieux et de Tarare .....	383
3. Pourquoi le système était-il apprécié par les moralistes et surtout par l’Eglise ?.....	386
<b>CHAPITRE 11</b> .....	391
<b>DES PROJETS POUR UNE PLUS GRANDE JUSTICE SOCIALE</b> .....	391
<b>ET UNE EGLISE PLUS PROCHE DU MONDE OUVRIER</b> .....	391
I. Comment l’Eglise peut-elle aider les femmes qui doivent travailler ?.....	391
1. “L’Œuvre du travail de Marie” : fournir du travail à domicile.....	391
2. Une œuvre particulièrement encouragée par l’archevêque et soutenue par les pouvoirs publics lyonnais.....	394
3. Redonner de la dignité à l’ouvrière qui travaille à domicile ou à l’extérieur .....	395

II. De Camille Rambaud à Pauline Jaricot et à Pierre-Julien Eymard : un désir de favoriser le règne social du Christ.....	397
1. Camille Rambaud : de la Fabrique lyonnaise à la Cité de l'Enfant-Jésus .....	397
2. Pauline Jaricot conçoit pour les ouvriers l'usine modèle de Rustrel.....	403
3. Pierre-Julien Eymard centre son apostolat sur l'eucharistie.....	408
III. Antoine Chevrier : l'évangile au milieu des pauvres .....	411
1. Une priorité : le catéchisme aux enfants pauvres, en vue de la première Communion .....	412
2. La providence du Prado : une providence pas comme les autres .....	417
3. L'idéal poursuivi : une communauté de prêtres partageant la pauvreté des ouvriers.....	421
CHAPITRE 12 .....	427
UNE PREOCCUPATION MARQUEE DE L'ARCHEVÊQUE.....	427
POUR LE MONDE DU TRAVAIL .....	427
I. Le constat de Mgr de Bonald : déshumanisation de l'ouvrier qui est aussi trompé par le socialisme .....	427
1. Classe ouvrière : classe de la société la plus abandonnée et la plus exposée .....	427
2. La dénonciation du capitalisme libéral et des industriels spéculateurs .....	430
3. La condamnation des doctrines socialistes et communistes .....	432
II. Les réponses de Mgr de Bonald à la question du travail .....	434
1. Quelle valeur accorder au travail ?.....	434
2. Pour l'ouvrier, justice ou résignation ?.....	437
3. Le problème de l'observation du dimanche .....	440
III. De nouvelles églises et de nouvelles paroisses pour suivre l'expansion industrielle .....	444
1. Le mouvement général de création des églises et des paroisses.....	445
2. A Lyon, une priorité pour les nouvelles paroisses des quartiers ouvriers ? .....	448
3. A Saint-Etienne, une collaboration plus difficile entre l'archevêché et la municipalité .....	453
CONCLUSION .....	462
ANNEXES .....	468
SOURCES .....	495
BIBLIOGRAPHIE .....	508